LE

CORRESPONDANT

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LE CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE

RELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE
— SCIENCES —
LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

TOME SOIXANTE-TREIZIÈME
DE LA COLLECTION
NOUVELLE SÉRIE — TOME TRENTE-SEPTIÈME

PARIS
CHARLES DOUNIOL, LIBRAIRE-ÉDITEUR
29, RUE DE TOURNON, 29

1868

LE

CORRESPONDANT

LES FRONTIÈRES DU NORD

ET DU NORD-EST DE LA FRANCE

Th. Lavallée, *les Frontières de la France.* — C. Rousset, *Histoire de Louvois.* — Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire.* — *Budgets*, etc.

Les frontières défensives sont nécessaires pour garantir l'indépendance d'une nation. Si vaillant que soit un peuple, quelques ressources qu'il puise dans le nombre de ses combattants, dans la perfection de ses armes et dans son patriotisme, il faut qu'à un moment donné il puisse s'appuyer sur une frontière solide. Le plus souvent la nature se charge de lui donner une ceinture de défense : ici la mer, là des fleuves profonds, ailleurs de hautes montagnes. Ces obstacles difficiles à franchir servent en même temps de remparts et de limites; s'ils contiennent l'ambition nationale, ils arrêtent l'invasion ennemie. Quand les frontières naturelles n'existent pas, il faut recourir aux défenses artificielles, et c'est ainsi que l'art des fortifications remonte aux plus anciennes périodes de l'histoire et à l'origine même des États modernes.

La France ne se trouve séparée, au nord, des nations voisines que par des démarcations conventionnelles que la politique seule a tracées. Le génie de Vauban pourvut, de ce côté, à l'organisation de la défense. Nous voudrions étudier historiquement ce grand travail national, rappeler les services qu'il a rendus sous l'ancienne monarchie française, indiquer les modifications qu'il a reçues sous la République, sous l'Empire et sous le régime parlementaire, signaler enfin les additions et les compléments qu'il réclame pour remplir sa nécessaire mission. En présence des graves changements survenus depuis un an dans l'équilibre européen, cette étude semble opportune.

I

La France, telle que l'ont faite les acquisitions des deux derniers siècles est, de tous côtés, sauf au nord, le pays le mieux délimité par la nature. Un littoral de près de 3,000 kilomètres sur la mer du Nord, l'Océan et la Méditerranée, deux chaînes de montagnes les plus élevées de l'Europe, les Pyrénées au sud et les Alpes à l'est, puis à leur suite un fleuve large et profond, le Rhin ; telle est la vaste circonvallation de ses défenses naturelles. Mais au nord, entre Lauterbourg et Dunkerque, il n'existe qu'une ligne de pure convention. Cette région, légèrement ondulée, est coupée par six cours d'eau, la Lys, l'Escaut, la Sambre, la Meuse, la Moselle, la Sarre et par la chaîne des Vosges. Ces cours d'eau et cette chaîne de montagnes sont disposés perpendiculairement à la frontière, qu'ils partagent en autant de tronçons, et ils laissent à chaque section autant d'ouvertures par lesquelles, si l'on y ajoute le Rhin, se sont faites toutes les invasions de la Gaule et de la France.

Tandis que les frontières formidables des Pyrénées et des Alpes nous séparent de peuples de même origine, la frontière du nord ne nous sépare que fictivement de la race germanique, avec laquelle, sans doute, la civilisation nous poussera à resserrer les liens encore problématiques d'une fraternelle et pacifique union, mais qui diffère par maints côtés de la nation française. N'oublions pas enfin que cette race germanique donnant la main à la race slave, plus différente encore, est dotée, comme cette dernière, d'une organisation militaire et de goûts belliqueux qui ont toujours imposé à la France, et aujourd'hui plus que jamais, le devoir de tenir fermées ces grandes trouées pratiquées dans notre frontière du nord.

Paris, situé près de la frontière du nord, objectif certain de toute tentative d'invasion, n'avait, avant Mazarin, que deux provinces pour la couvrir : la Picardie au nord, la Champagne à l'est. Ces provinces, avant-gardes obligées, mais désarmées, n'opposaient à l'ennemi d'autres défenses que l'énergie de leurs habitants. Aussi eurent-elles longtemps pour partage la dévastation, le pillage et l'incendie. Trois grandes voies librement ouvertes menaient alors directement à la capitale : la vallée de l'Oise, accessible par les vallées de la Lys, de l'Escaut et de la Sambre ; la vallée de la Marne, dont l'origine se trouvait en Lorraine, en deçà de l'Argonne, et accessible par cette province et par les vallées de la Meuse et de la Moselle ; enfin la vallée de la Seine, accessible par la Franche-Comté et par la trouée de Béfort, espace laissé naturellement libre par l'abaissement des Vosges et du Jura, en avant de Bâle. L'acquisition de l'Artois et de la Flandre, au nord, de la Lorraine, de l'Alsace et de la Franche-Comté à l'est, acquisition militaire, rationnelle à l'époque belliqueuse où elle fut faite, nécessaire, conforme au sentiment national, et qui restera toujours l'éternel honneur de l'ancienne monarchie, reporta plus loin la frontière, et diminua pour Paris les dangers d'une attaque. Mais cette extension de limites ne donnait pas une ligne de défense. Le système définitif restait tout entier à créer. Ce fut Mazarin qui eut la gloire d'y mettre la première main. Cet habile Italien se vantait que... « si son langage n'était pas français, son cœur l'était. » Jamais plus juste preuve n'en a été fournie, que le vaste travail de protection dont il dota la France.

La frontière du nord avait en face d'elle de nombreuses places fortes. Turenne et Condé, sous le gouvernement de Mazarin les conquirent à la France, retournant ainsi contre l'ennemi les canons dirigés contre le royaume. Le traité de Westphalie, et onze ans plus tard celui des Pyrénées, sévèrement jugé cependant par les contemporains, livrèrent à la France une précieuse ligne de défense. Tandis que les Pyrénées étaient fixées à tout jamais comme rempart au sud, qu'à l'est les principales clefs des Alpes étaient remises entre nos mains, que l'Alsace et l'Artois étaient définitivement réunis à la France, Mazarin et Turenne, dotant pour la première fois la France d'une frontière artificielle, acquéraient en dehors des provinces conquises, une série de places fortes, tellement « pêle-mêlées, » comme disait Vauban, avec les places espagnoles laissées en arrière, qu'au premier abord, on aurait pu les croire désignées par le simple caprice du hasard. Elles avaient été, au contraire, choisies avec un soin tout particulier, comme des remparts de la plus haute importance. Sur la trouée de l'Oise, l'acquisition de l'Artois, de Gravelines et de Saint-Venant préparait la conquête de la Flandre ; le Quesnoy,

Landrecies, Avesnes, barraient l'Escaut et la Sambre; Philippeville et Marienbourg [1] fermaient la vallée de la Meuse. Sur la trouée de la Marne, Montmédy et Verdun dominaient le cours de la haute Meuse et les défilés de l'Argonne; Thionville, Metz et Toul barraient la Moselle; la conquête des trois évêchés, reliés par une route militaire au travers de la Lorraine, rendait inévitable la réunion prochaine de cette utile province. Ainsi donc, après ce traité des Pyrénées, la trouée de l'Oise qui restait ouverte, il est vrai, depuis la mer jusqu'à la Scarpe, était fermée sur l'Escaut, la Sambre et la Meuse, point le plus vulnérable; la trouée de la Marne était complétement fermée sur la haute Meuse et la Moselle; seule, la trouée de la Seine sur Béfort restait entièrement ouverte, malgré la conquête de la haute Alsace.

Mazarin ne s'était pas contenté de ces résultats matériels. Il entendait les compléter par des alliances avec les petits États limitrophes qui, en échange de sa protection, fermaient la frontière encore ouverte et mettaient à la disposition du roi de France 50,000 combattants. Les électeurs de Cologne, Trèves, Mayence, la Bavière, la Hesse, le Brunswick, sous la dénomination de « ligue du Rhin » donnaient une force effective de 30,000 hommes, et s'appelaient eux-mêmes « les Allemands de la France. » La Suisse, enfin, soustraite pour toujours à la suzeraineté allemande fournissait 20,000 combattants. Ces alliances, à la vérité, avaient un côté faible. Elles reposaient moins sur l'affection et la confiance que sur l'appât d'une solde régulière (30,000 écus annuellement payés à chacun des princes allemands, comme pension). La fidélité était donc basée sur la régularité du payement. Quoi qu'il en soit, à cette époque où les traités entre souverains avaient encore de la valeur, la ligne du Rhin se trouvaient complétée par ce moyen indirect, et la trouée de Béfort fermée par l'interposition d'un allié qui faisait face aux empereurs d'Allemagne.

Après la mort de Mazarin, Turenne conserva les traditions de l'habile ministre, et les enseigna au jeune roi de vingt-trois ans. Précepteur militaire de Louis XIV, il lui inspira, dans ses nombreuses et secrètes conférences, le vaste projet de la *frontière de fer*.

[1] L'acquisition de ces deux places indique, à elle seule, à quel plan bien arrêté obéissait Mazarin. Elles étaient si bien choisies qu'elles furent comprises parmi les quatre que la coalition de 1815 nous enleva. — Les troupes françaises s'étaient emparées de la Bassée et de Berques, dominant Lille et Dunkerque, non encore prises. Au milieu des pourparlers, l'on proposa d'échanger ces deux villes importantes alors contre deux bicoques éloignées de la frontière de France. L'Espagne s'empressa d'accepter. La France devenue maîtresse des quatre places entre Sambre-et-Meuse Avernes, Bourg, Philippeville, Marienbourg) eut la trouée de l'Oise fermée.

Louis XIV entraîné par l'ardeur des conquêtes sembla, pendant quelques années, méconnaître la sagesse de la politique défensive ; mais ramené bientôt, par les revers de l'adversité, cette sage mais trop tardive conseillère des rois, aux salutaires préceptes de Turenne, renonçant enfin devant l'épuisement du pays, au rêve de Mazarin, comme aux dessins de Louvois, c'est-à-dire à l'extension du royaume jusqu'au Rhin, dont les flots miroitaient dans ses rêves comme asservis et métamorphosés en frontière de la France, il voulut assurer la solidité de la frontière par trois moyens : l'agrandissement du territoire, mais seulement dans la mesure de ce qui était raisonnable et nécessaire, la reconstruction de forteresses sur le pays conquis, la constitution essentiellement défensive d'une avant-garde de pays alliés et rattachés à la politique.

Les armées victorieuses de Turenne, de Condé, de Luxembourg, de Catinat avaient donné à la France la Flandre, le Luxembourg, la Franche-Comté ; les chambres de réunion complétèrent, en pleine paix, les parties défectueuses de la frontière. Par ce singulier moyen d'annexion, avant-coureur du vote des populations employé de nos jours, quatre-vingts fiefs frontières de la Lorraine, parmi lesquels Sarrelouis et Bitche, dix villes d'Alsace parmi lesquelles Strasbourg et Lauterbourg, puis le duché des Deux-Ponts, les comtés de Chimay et de Montbéliard furent réunis au territoire de la monarchie. Derrière nos armées ou nos négociateurs, les travailleurs se mettaient immédiatement à l'œuvre et exécutaient sous une habile direction ce que l'on a appelé alors « le règlement des places de frontière, » vaste et énergique travail décidé et entrepris au début avec quelques hésitations par Louis XIV ; encouragé, puis arrêté, par les tergiversations du trop belliqueux Louvois, qui ne pouvait se décider à regarder cette limite comme définitive ; poursuivi enfin avec conviction par trois hommes auxquels la France ne saurait accorder trop de reconnaissance, le vaillant Turenne, le modeste marquis de Chambay, et un ingénieur de génie, Vauban, qui comprit admirablement le système défensif à créer, saisit du premier coup d'œil les côtés faibles, et sut les garantir par des défenses inconnues avant lui. Cette belle œuvre demanda vingt ans de travail et de lourdes dépenses.

Vauban devait élever une triple ligne de forteresses fermant les sept trouées pratiquées par les cours d'eau, perpendiculairement à la frontière, soit en utilisant les places préexistantes, soit en élevant de nouveaux forts. Arrivé à l'exécution de ce plan, il eut à inventer un système définitif en rapport avec les développements et les changements introduits dans le système d'attaque. Les progrès de l'artillerie au dix-septième siècle avaient rendu inutiles ces hautes murailles

crénelées du moyen âge, contre lesquelles venaient éclater les pierres des balistes et s'émousser les flèches des archers du treizième siècle, mais dont la surface entière, vulnérable déjà aux coups des bombardes du quatorzième siècle et des faibles mortiers du quinzième siècle, n'opposaient qu'un insignifiant obstacle aux boulets de fonte des coulevrines et des canons du dix-septième siècle. Ces murailles, en beaucoup de villes, avaient déjà disparu, depuis le milieu du siècle précédent, pour faire place à un système de bastions plus rationnel. Il en était de l'armure défensive d'une ville comme de l'équipement du soldat, qui s'était complétement métamorphosé. L'emploi du mousquet, puis du pistolet, sous François I[er], du fusil à baïonnette sous Louis XIV, avait fait peu à peu abandonner les lourdes cottes de mailles et les pesantes armures, préservatif efficace contre l'arme blanche, mais inutile palliatif contre la pénétration des balles. Le combat corps à corps disparaissait devant le tir à longue portée et les mouvements stratégiques des masses. La grande guerre commençait. Un changement analogue devait se produire pour les villes. A de hautes murailles il fallait substituer des ouvrages étendus, pour éloigner le point d'attaque ; rasants et à revêtements de terre, pour n'offrir que peu de surface, et encore des surfaces molles, à l'action du boulet ; à bastions et angles savamment combinés, pour rendre, par des feux croisés, les approches difficiles ; à casemates éprouvées, pour mettre les défenseurs à l'abri du tir parabolique et de l'éclat de la bombe. Telle fut la métamorphose que Vauban fit subir aux anciennes forteresses conquises sous Mazarin ; tel fut le travail qu'il fit exécuter dans les nouvelles fortifications destinées à achever la complète fermeture de la frontière. Près de trois cents places fortes furent ainsi créées par lui. Quant au plan d'ensemble concernant la frontière du nord et du nord-est, la seule dont nous ayons à nous occuper, il était simple dans sa grandeur. Il consistait à armer les huit lignes qui flanquaient les sept sections, de deux ou trois places ; à garnir les intervalles qui se trouvaient entre ces lignes d'une ou de plusieurs défenses établies ordinairement sur des affluents ; enfin à former, de tous ces points fortifiés et des accidents qui les appuyaient, les huit fronts d'une vaste citadelle dont Paris était le réduit. La frontière du nord une fois créée, le traité de Ryswyck, par l'abandon de Luxembourg nouvellement fortifié, vint malheureusement, et contre la volonté formelle de Vauban, dégarnir la trouée de la Moselle et laisser accessible la route de la Marne par la Champagne.

Vauban voulait compléter ce vaste système par les fortifications de Paris. La prise de Paris, disait-il, serait un des malheurs les plus grands qui pût arriver au royaume, et duquel il ne se relèverait de

longtemps et peut-être jamais. » Louis XIV et Louvois ne jugèrent pas ce travail urgent, et, pour le malheur de la France, en remirent l'exécution à un temps plus reculé : seconde et regrettable lacune dans la frontière définitive.

Louis XIV, à l'exemple de Mazarin, voulut de plus constituer à la France une avant-garde essentiellement défensive de pays alliés. Il comprit à merveille qu'il est des moments où un allié sûr, bien que de faible importance comme étendue de territoire, est un rempart aussi énergique qu'une ligne de forteresses. L'ennemi qui doit compter avec une double violation de territoire, préfère reculer et se porter à la frontière qui seule le sépare du peuple qu'il veut attaquer. Là, au moins, il n'aura qu'un seul sentiment national à refouler, qu'une seule nation à combattre. Convaincu de cette vérité, Louis XIV institua la Suisse et l'évêque de Bâle nos sentinelles avancées. Avec la première, il s'engagea, par traité, à reconnaître, respecter et défendre au besoin sa neutralité, à la condition expresse qu'elle rendît cette neutralité effective, non-seulement en ne s'alliant avec aucun ennemi de la France, mais encore en refusant passage sur son territoire. Ce traité fut scrupuleusement exécuté de 1689 à 1798 ; le Directoire viola cette neutralité précieuse, folie d'intervention et de prosélytisme qui devait nous coûter bien cher. Quant à l'évêché de Bâle, Louis XIV, par un traité qui fut loyalement exécuté jusqu'en 1792, neutralisa tout ce pays, véritable clef de la trouée de Béfort, et, l'assurant contre toute velléité ambitieuse de sa part, il en obtint en compensation la promesse qu'il ne livrerait jamais passage à l'ennemi et même le droit, en cas de guerre, de faire occuper par des troupes françaises le canton de Porentruy, qui sépare l'Alsace de la Franche-Conté et forme comme un coin dans la ligne de frontière. Pour donner un gage de ses intentions loyales et de sa renonciation à toute idée de conquête, Louis XIV poussa la condescendance jusqu'à faire démolir des fortifications élevées dans le voisinage de Bâle, qui avaient donné quelques appréhensions au prince-évêque. Ainsi se trouvait fermée, pour un siècle, la redoutable trouée de Béfort. L'efficacité des alliances, la foi dans la parole jurée et dans les projets pacifiques, épargnaient à la grande voie de la Seine le danger de l'invasion étrangère. Pourquoi le roi ne suivit-il pas toujours cette sage et prévoyante politique sur les autres frontières : dans le Palatinat, par exemple? Louvois, par ses cruelles et systématiques dévastations, en fit un désert, accumulant ainsi contre la France des haines dont le souvenir est encore vivant en plein dix-neuvième siècle. Oublions toutefois cette triste exception, pour ne songer qu'à la sagesse du roi, véritablement grand lorsqu'il créait une frontière défensive, barrière définitive imposée à ses goûts belliqueux comme

aux convoitises de ses ennemis. Admirons enfin le génie de Vauban, qui, trouvant une frontière fictive, faible, dégarnie, sut la métamorphoser en une ceinture de fer, protection efficace du royaume tout entier.

La frontière définitive était à peine créée, qu'elle eut à subir les premières épreuves. Il s'agissait de l'attaque des confédérés d'Augsbourg, qui voulaient faire rentrer la France dans les limites qu'elle avait avant Mazarin. Louis XIV n'eut qu'un but : conserver les conquêtes antérieures qui assuraient la limite du royaume. « J'espère, disait-il, de bien effacer de ma conduite le reproche qu'on fait aux Français, qu'ils savent conquérir et ne savent pas conserver. » Les confédérés résolurent donc d'attaquer le roi resté sur la défensive dans ses forteresses. Leur premier plan consistait à attaquer de front le Nord et à tourner la ligne de défense par l'est et la trouée de Bâle. Forcés d'y renoncer par la neutralité armée de Bâle et de la Suisse (cette dernière d'abord hésitante, mais bientôt alliée fidèle), ils se reportèrent sur la ligne du nord. Cette longue guerre de onze ans (1686-1697) ne fut qu'un assaut continuel dont notre frontière sortit victorieuse : elle avait reçu le baptême du feu. Le traité de Ryswyck, il est vrai, nous enlevait, comme nous l'avons dit, la forteresse de Luxembourg, dont les ennemis connaissaient bien tout le prix. La frontière, toutefois, pouvait encore défier l'invasion. Bientôt une nouvelle coalition se forme : la guerre de la succession d'Espagne commence. Ici encore l'ennemi combina d'attaquer au nord et de faire une puissante diversion à l'est, en violant la neutralité de la Suisse. « Leur plan, dit Saint-Simon, était de prendre l'Alsace à « revers, de tomber sur les Trois-Évêchés, et de là plus avant dans la « France. » Toujours, on le voit, le même système. Du côté de l'Alsace, le plan échoua complétement : l'ennemi fut battu et repoussé, et le passage gardé, grâce aux traités, par un corps de troupes suisses surveillant le Rhin, et par un corps français occupant le territoire de Bâle. Quant à la frontière du nord, attaquée par le prince Eugène, elle fut défendue pied à pied par Villars. Grâce à la place nouvelle de Sarrelouis, appuyée de Sierk, la trouée de la Moselle ne put être praticable. Malgré notre défaite de Malplaquet, le prince Eugène n'osa pas se lancer dans les autres trouées, trop bien gardées, et continua à chercher des passages plus faciles sur la Lys, la Scarpe, l'Escaut et la Sambre. Il finit enfin par choisir la route entre la Sambre et l'Escaut. Landrecies, clef du passage, rendit ici le même service que Sarrelouis, en arrêtant la marche des coalisés. Sauver Landrecies, c'était, selon Louis XIV, sauver la France. « A aucun prix, écrivait le « ministre Voisin à Villars, et même en livrant bataille, le roi ne « veut laisser prendre cette place. » Déjà la consternation était dans

Paris, déjà l'on conseillait au roi de se retirer sur la Loire; la bataille prévue fut livrée : elle s'appela la victoire de Denain, et força l'ennemi à lever le siége de la vaillante cité. La France était sauvée de nouveau, mais la frontière de Vauban en sortait encore affaiblie. « Ils m'ont fait voir, disait le roi à son peuple, que leur intention « était de s'ouvrir des voies plus faciles pour pénétrer dans l'intérieur « de mon royaume, toutes les fois qu'il conviendra à leurs intérêts « de commencer une nouvelle guerre. » Trop juste intuition de l'avenir ! Les coalisés ne demandaient rien moins, en effet, que l'abandon de l'Alsace avec Strasbourg, et de toutes les places de la Sambre et de l'Escaut. « La France, disaient les ministres alliés, puissante « comme elle l'était, n'avait rien à craindre de ses voisins ; mais ses « voisins avaient tout à craindre d'elle : il fallait la réduire. » Elle ne fut pas toutefois réduite à ce point. Louis XIV lutta pas à pas et n'abandonna qu'une à une ses forteresses, qui toutes avaient leur raison d'être. Dunkerque fut démantelée ; quatre places secondaires des Pays-Bas, Menin, Ypres, Dixmude et Tournai, furent abandonnées aux ennemis ; mais la mesure la plus grave, ce fut la création, dans ces mêmes Pays-Bas, d'un système de places fortes gardées à frais communs. Audenarde, Tournai, Mons, Charleroi, Namur, furent fortifiées. Ce demi-cercle, armé en saillie vers la France, fut confié à la garde hostile des Hollandais. Barrière contre barrière, tel fut le moyen offensif imaginé par le prince Eugène.

Louis XIV, dans ses dernières volontés, avait expressément recommandé à son successeur de se tenir, sans arrière-pensée, dans les limites fixées au royaume par les derniers traités. Louis XV et Louis XVI suivirent ponctuellement cette politique de conservation. En dehors de la frontière de Vauban, ils ne songèrent à aucun agrandissement territorial. Les conséquences ne furent pas longues à se produire. L'empereur Joseph II, voyant son influence lui échapper sur les Pays-Bas, commença par démanteler les forteresses élevées en sentinelles devant chacune des nôtres, et alla même jusqu'à offrir au roi Louis XVI l'abandon conditionnel de ces provinces, si convoitées jadis. Les ministres du roi refusèrent sagement cette offre plus séduisante que sûre. Cette province, se détachant de plus en plus de l'Autriche et restant dans l'orbite de notre influence, devait naturellement se ranger sous la protection de la France. Des alliances sincères leur parurent préférables à des acquisitions embarrassantes. « En évitant de s'agrandir, écrit M. Lavallée, dont la haute expé« rience ne peut être douteuse en cette matière, le gouvernement de « Louis XVI assura les frontières plus habilement, plus compléte« ment que jamais par une ceinture d'États alliés ou neutres qui « nous servaient, pour ainsi dire, de tambour contre le choc de l'Al-

« lemagne. » C'est ce que pensait Vergennes, écrivant à Louis XVI pour le dissuader de cette acquisition : « Nous exciterons d'ailleurs « la crainte et la jalousie du roi de Prusse et des Provinces-Unies qui « sont nos alliés naturels. » Toujours, on le voit, la politique traditionnelle : avant-garde alliée déployée devant nos forteresses. L'œuvre de Vauban était respectée et le testament du grand roi fidèlement exécuté dans sa lettre et dans son esprit.

II

A cette politique *conservatrice*, comme l'avait appelée lui-même Louis XIV, allait succéder le système expansif de la Révolution et de l'Empire, qui devait compromettre la frontière défensive du nord.

Il semble, du reste, à cette époque où une révolution complète se faisait dans l'ancien régime, fût-elle à l'état latent, comme dans les années qui précédèrent 1789, temps indécis qui n'est plus le vieux régime, qui n'est pas encore le nouveau, ou à l'état chronique, comme sous la République et l'Empire, il semble que les idées sur la sûreté et la défense nationales devaient suivre, comme toutes les autres idées, la pente vertigineuse du moment. A cette époque, il se trouva cependant un homme, disciple passionné de Vauban, qui lutta en faveur des lignes fortifiées du nord, aussi bien contre le faux système des derniers ministres de la royauté et l'incurie de la Convention que contre le délaissement dans lequel, quinze ans plus tard, l'empereur lui-même les avait laissées tomber. Cet homme était Carnot. Les ministres de Louis XVI, en effet, trop confiants dans la durée des neutralités protectrices, encouragés par l'exemple irréfléchi de Joseph II, croyant enfin à la perpétuité de la paix continentale, avaient obtenu du roi, en 1788, l'abandon de ce qu'ils considéraient comme de coûteux et inutiles engins de guerre. Cette mesure devait s'exécuter sans bruit sur toutes les forteresses de la Somme et de la Flandre. Carnot, jeune officier alors, mais déjà initié par l'étude de Vauban aux manœuvres de la grande guerre, comprit quelle influence était encore réservée aux bastions au milieu des grandes manœuvres stratégiques, et présenta un mémoire resté célèbre, dans lequel il luttait pour la conservation de ses chères forteresses, démontrant qu'elles étaient des « monuments de paix » auxquels la France avait dû plusieurs fois son salut. La regrettable détermination contre laquelle il luttait n'avait pu encore avoir d'effet que sur l'ar-

mement de ces places, lorsque la coalition des princes de l'Europe contre la France républicaine amena une nouvelle tentative d'invasion (1792).

L'armée prussienne, ne rencontrant devant elle que places dégarnies, pénétra facilement à travers cette ligne de défense. Profitant de la trouée calculée de la place de Luxembourg, elle s'empara en peu de temps des forteresses secondaires de Longwy et de Verdun ; sans les défilés de l'Argonne, devenus, grâce à Dumouriez, « les « Thermopyles de la France, » l'invasion reparaissait au cœur du pays. La victoire de Valmy força l'ennemi à repasser la ligne de défense qui, du temps de Vauban, n'aurait pu être franchie. Si, en effet, contre cette invasion de 1792, la frontière de Louis XIV n'avait pas eu toute efficacité, il fallait s'en prendre au système d'abandon dans lequel elle était tombée. Le danger évité à grand'peine en fit reconnaître l'importance. Sous les ordres de Carnot, toute la ligne du nord fut mise en complet état de défense et eut à subir une nouvelle, terrible et triomphante épreuve.

Le plan de la coalition de 1794 était d'entrer par la trouée de l'Oise, après s'être emparé des principales places qui la défendaient, et de marcher sur Paris, cet objectif obligé de toute invasion. Une diversion devait être exécutée sur Landau et l'Alsace, à défaut de toute possibilité d'accès par la trouée de Béfort, fermée par la neutralité encore respectée de la Suisse. Cobourg passa deux mois à s'emparer des places de l'Escaut ; mais il lui était nécessaire, en outre, de s'emparer de Maubeuge et des places de la Sambre. « Que Mau- « beuge résiste, il y va du salut de la république, » écrivait Carnot à Jourdan, tout comme Louis XIV avait écrit : « A aucun prix je ne « veux laisser prendre Landrecies ; » tout comme l'empereur, en 1814, devait s'écrier : « Que Soissons résiste. » Maubeuge résista avec vigueur. Cobourg, vaincu à Wattignies, leva le siége et repassa la Somme. De son côté, Hoche, en Alsace, s'appuyant sur la ligne de défense qui protégeait les derrières de son armée, avait reconquis la ligne de Wissembourg et débloqué Landau. A la reprise de la campagne, la Sambre fut de nouveau attaquée, Maubeuge tournée et Landrecies dut, comme en 1792, soutenir tout l'effort de l'invasion. Après un siége héroïquement soutenu par ses cinq mille défenseurs livrés à eux-mêmes, elle tomba au pouvoir de Cobourg ; mais la longueur du siége avait donné le temps aux corps isolés de devenir « l'armée de Sambre-et-Meuse. » Cette vaillante armée, commandée par Jourdan, dirigée par Carnot, rejeta loin de la frontière, par la victoire décisive de Fleurus, toute tentative d'invasion, et sauva définitivement la France.

C'était la quatrième fois, depuis l'exécution de l'œuvre de Vauban,

que ce terrible fléau était conjuré. En face de cette dernière tentative, Carnot, l'âme de la défense, élève de Vauban, imbu bien plus des principes conservateurs de l'ancien régime que des idées annexionnistes du nouveau, n'ayant, par conséquent, nullement l'esprit des conquêtes [1], savait borner son ambition à la frontière de Vauban, qu'il avait baptisée du nom de « frontière de fer, » et qu'il préférait même de beaucoup à celle du Rhin, selon lui trop divergente et trop éloignée de Paris. « La patrie, disait-il, doit des autels « à ceux qui l'ont faite. » Cette frontière, par l'emploi glorieux qu'il venait d'en faire, répondait donc complétement au culte qu'il professait pour elle. Mais bientôt les idées d'extension du territoire reprennent avec la victoire de Fleurus. On ne songe plus à « nos anciennes limites. » La France, s'élançant dans une guerre de propagande révolutionnaire, s'étend jusqu'au Rhin et prend possession de limites qu'elle ne devait conserver que vingt ans.

Nous arrivons à une phase désastreuse pour l'œuvre de Vauban et pour la nation elle-même, malgré les victoires par lesquelles elle fut inaugurée. Le Directoire joint à l'extension des frontières une propagande républicaine insensée et un système irréfléchi d'annexions. La guerre se fait alors pour une idée : la conversion de peuples par les baïonnettes. L'Empire, bientôt après, se livre à une nouvelle extension de frontières plus irréfléchie encore et rêve l'asservissement de l'Europe continentale à la volonté de fer du grand conquérant.

La première conséquence de ce système de conquêtes fut l'abandon de notre première ligne de défense qu'on dépassait pour la reporter aux frontières naturelles. Ces frontières nouvelles franchies à leur tour, on les remplaçait par de nouvelles limites, avant-gardes provisoires préparant de nouvelles extensions. Au Rhin succédait le Weser, au Weser l'Elbe, à l'Elbe l'Oder, à l'Oder la Vistule. Voilà la grande erreur du Directoire et de l'Empire. A l'abandon de cette ligne défensive devait se joindre l'abandon des alliances libres et des neutralités respectées. Le Directoire, entraîné par sa funeste idée de propagande démocratique, ne voyait plus dans chaque État voisin, monarchie, principauté, évêché ou même république, qu'une annexe nécessaire de la République « une et indivisible. » Dans les cantons suisses, gouvernés par une aristocratie féodale, le Directoire s'empressa de violer la neutralité séculaire et protectrice de la trouée

[1] L'idée des frontières naturelles était, en effet, négligée et même délaissée à l'époque de ces grands dangers. Comme Carnot, la Convention songeait non aux conquêtes, mais à la défense. « Donnez-nous la paix, écrivait Merlin de Thionville au Comité, « dussions-nous rentrer dans nos anciennes limites. »

de Béfort, qui seule avait permis à la monarchie d'acquérir l'Alsace, la Franche-Comté, la Lorraine et de repousser trois fois l'invasion. A propos d'une querelle entre deux cantons, l'intervention fut décidée, une armée envoyée en Suisse, le gouvernement renversé pour faire place à un gouvernement démocratique mis par traité sous la dépendance directe de la puissance intervenante. Même conduite fut suivie pour les républiques batave, cisalpine et ligurienne.

Cette politique appliquée à tous les États qui nous entouraient hâta la formation d'une nouvelle coalition à laquelle, à l'exception de la Prusse, restée dans une neutralité menaçante, l'Europe entière prit part. Ce fut sur la Suisse dépouillée de sa neutralité que tendirent tous les efforts des armées coalisées, et si elles furent repoussées avant d'avoir atteint Bâle, il faut en attribuer le mérite, non à la sagesse du Directoire, mais à l'énergique défense de Masséna, qui, établi dans les montagnes avant l'arrivée des coalisés, sut se créer à Zurich un réduit inexpugnable.

Nos armes étaient victorieuses cette fois, mais en dehors de notre frontière défensive et sur un terrain qui devait rester ouvert à toutes les armées, chez une nation victime de tous nos combats, détestant notre domination et n'ayant qu'un vœu, le respect de sa neutralité et de son indépendance[1]. Au nord, les ci-devant provinces belgiques devinrent départements français, partageant le sort imposé au Piémont sur notre frontière du sud-est. Au-dessus de ces provinces annexées fut créée la république batave.

L'épopée impériale ne fit que développer ce système de conquêtes, de démembrements et de réunions, qui remplaçaient si incomplétement le système des neutralités indépendantes. La république batave devint bientôt le royaume vassal de Hollande, pour nous fournir toutes les places fortes garnissant notre frontière du nord[2]; Neufchâtel démembré de la Suisse devint principauté feudataire octroyée au maréchal Berthier; l'Allemagne fut reconstituée en Confédération du Rhin, sous la domination de la France. Aux réclamations de la Diète, le conquérant répondait par des promesses pacifiques promptement oubliées[3], car le Rhin était de nouveau franchi,

[1] « L'intérêt suprême de l'Helvétie, écrivait son gouvernement au Directoire, « celui de la France même veulent également que la Suisse soit rendue pour jamais « à cette neutralité bienfaisante... que, jusqu'à ces jours d'erreur, les plus grands « maîtres avaient regardée comme l'équivalent des places fortes pour la protection des « frontières françaises pendant une ligne de près de quatre-vingts lieues. »

[2] ...« Il importe, disait Napoléon, à la sécurité de nos États, que la garde des « places fortes de Hollande soit confiée à des personnes sur l'attachement desquelles « nous ne puissions concevoir aucun doute. »

[3] « L'empereur a déclaré, fit-il dire à la Diète, qu'il ne porterait jamais les

Kehl, Cassel, Wesel et Flessingue devenaient chefs-lieux de départements français : le prétexte était toujours la protection de notre frontière du nord [1]. Singulier argument, même que ces têtes de ponts qui pouvaient si bien se retourner un jour contre le possesseur des places de la rive gauche du Rhin !

Les conquêtes ne devaient point s'arrêter là. Le roi Louis abdique son titre trop peu réel de roi de Hollande, en protestant « ... contre l'intolérable tyrannie et l'insatiable ambition de son frère. » Aussitôt la Hollande tout entière, la Westphalie, le grand-duché de Berg, Brême, Hambourg, Lubeck sont brutalement occupés, en vertu d'un sénatus-consulte de 1810, et forment dix nouveaux départements [2].

Cette politique d'agglomération à outrance réunissait dans une même entente les peuples opprimés et les souverains dépouillés et humiliés. Aussi l'Europe se trouva-t-elle debout dans une vaste croisade. Tel était le terrible résultat du faux système qui avait abandonné la frontière de Vauban et la politique séculaire de la France.

Le premier échec éprouvé par nos armes mit à nu la faiblesse d'agrégation de toutes ces provinces, nouvelles frontières du pays, comme le vice de ces principautés vassales, sentinelles trompeuses qu'un souffle détachait de nous pour aller grossir les rangs de l'invasion. La retraite de Moscou et le désastre de Leipzig augmentèrent à chaque étape de notre retraite le nombre des coalisés. La coalition n'eut donc pas de peine à traverser les nouvelles frontières, que Napoléon avait installées comme « des défenses commandées par la nécessité. » Les places de l'Elbe, de l'Oder et de la Vistule furent laissées simplement investies derrière les armées envahissantes. L'ennemi les savait isolées, sans lien entre elles, privées de communications, inutiles îlots perdus au milieu d'un flot de peuples irrités et soulevés. Jusqu'à la vieille frontière de Vauban, rien n'entrava la marche des coalisés ; mais en présence de cette ligne autrefois si

« limites de la France au delà du Rhin. Il a été fidèle à sa promesse. Les armées « françaises qui ont passé le Rhin, l'ont passé pour la dernière fois. » (Mars 1806.)

[1] « Ces réunions sont faites, non comme agrandissement, mais comme défense : « Kehl, Cassel, Wesel situés sur la rive droite du Rhin, étaient des têtes de ponts qui « faisaient partie intégrante des fortifications de Strasbourg, Mayence et autres places « du fleuve ; quant à Flessingue, c'était le boulevard de l'Escaut, et le complément « d'Anvers. » (Sénatus-consulte du 21 janvier 1808.)

[2] ...D'ailleurs ce pays était réellement la France, puisqu'il n'était que l'alluvion du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut... (Sénatus-consulte du 9 juillet 1810.)

« Un nouvel ordre de choses réunit l'univers, écrivait l'empereur, de nouvelles « garanties m'étant devenues nécessaires, la réunion des embouchures de l'Escaut, « de la Meuse, du Rhin, de l'Escaut, du Weser et de l'Elbe à l'empire m'a paru être « la première et la plus importante... grande mesure que commande la nécessité « et qui appuie sur la Baltique la droite des frontières de mon empire. »

puissante, laissée depuis quinze ans dans le plus triste abandon[1], sans autres défenseurs que des conscrits, des blessés et des gardes nationaux, manquant d'armes et de munitions, le million d'envahisseurs s'arrêta. Fortes de leur antique renommée et du souvenir redoutable de leur efficacité aux temps du prince Eugène et de Cobourg, les vaillantes forteresses arrêtèrent les alliés sur le Rhin.

Après la rupture des négociations de Francfort, dans lesquelles le Rhin était offert comme limite et refusé par le conquérant, qui songeait encore à cette heure suprême à faire de la France « la plus grande nation du monde, » les souverains coalisés s'avancèrent. Trouvant au nord la Hollande soulevée, à l'est la Suisse, lasse de quinze ans de domination, ouvrant ses frontières et découvrant une ligne de 80 lieues sur laquelle la neutralité séculaire des cantons avait fait négliger toute création de défenses, ils débattirent deux plans d'invasion. Paris était le but. Les Prussiens projetèrent d'entrer par la trouée de la Meuse, par Mayence et Luxembourg, qu'on tiendrait investis, et de suivre, par Verdun, la vallée de la Marne. Deux armées devaient en outre agir sur l'Alsace et la Belgique, comme diversion et comme sécurité de retraite. L'Autriche, qui n'avait pas perdu la mémoire des échecs de 1793, proposa d'entrer par la trouée de Béfort et de marcher directement sur Paris par la Seine. Ce chemin n'avait jamais été suivi, il est vrai, ni étudié par aucune invasion, garanti qu'il était par la neutralité de la Suisse et de Bâle; mais n'était-il pas complétement ouvert par l'alliance des cantons? La seule forteresse, Huningue, pouvait être facilement tournée en passant par Neufchâtel et Genève. En résumé, l'état-major prussien, avec sa science géographique étendue et sa parfaite connaissance de nos places frontières et de nos routes, combina ces deux plans, et l'invasion fut décidée simultanément par les trois routes : par la plus directe, celle de l'Oise, déjà victorieusement défendue deux fois par Louis XIV et Carnot; par la plus longue mais la seule dégarnie, celle de la Seine; par la route intermédiaire enfin, essayée déjà par les Prussiens en 1792, celle de la Marne.

L'armée de Silésie pénétra par Bâle, Genève, Neufchâtel, en gardant Huningue et Béfort investis; l'armée de Bohême par Sarrelouis, Metz et Verdun, qu'elle laissait bloqués, ne trouvant devant elle que 10,000 hommes; l'armée du Nord par Avesnes, qui n'avait pas de garnison. Vainement Napoléon voulut-il suppléer par les savantes manœuvres de la grande guerre, qu'il aimait tant, aux com-

[1] Les places indispensables à notre propre défaite... se trouvaient dans un état complet d'abandon. Les escarpes étaient debout, mais dégradées, les talus déformés, les ponts-levis hors de service : l'artillerie insuffisante n'avait pas d'affûts. (Thiers, livre II, p. 63.)

bats défensifs de « bicoques, » qu'il méprisait comme indignes de lui; vainement les victoires de Champaubert et de Montmirail arrêtèrent-elles un moment les colonnes prussiennes : vainement la victoire de Montereau fit-elle rétrograder l'armée autrichienne : l'invasion, à chaque blessure nouvelle, relevait ses trois têtes menaçantes, et, opposant le nombre au génie, arrivait, après la reddition de Soissons, sur Paris désarmé. La prise d'une de ces bicoques si méprisées [1] avait suffi pour rendre inutiles les prodiges de son génie militaire et les victoires les plus glorieuses.

La frontière du nord, pourtant, restait intacte. La quatrième armée ennemie, chargée de s'emparer des places de l'Escaut et de la Sambre, pour assurer, en cas d'échec, une retraite aux trois premières, échouait dans toutes ses entreprises. Ayant fait de vaines tentatives sur les places de l'Escaut, elle se rejeta sur la Sambre et attaqua Maubeuge. Celle-ci, défendue par 500 hommes de garnison et par la population tout entière, força les assaillants à se rejeter sur Mons. Battue une première fois à Condé, l'armée ennemie l'était de nouveau à Courtray, au moment même où Paris, sans fortifications, ne pouvait, avec ses 20,000 soldats et gardes-nationaux, tenter qu'une défense de quelques heures. Le maréchal Maison, qui avait repris l'offensive sur toute la frontière de Vauban, non-seulement l'avait conservée intacte de la mer à la Meuse et donnait la main aux places de la Moselle et des Vosges, qui tenaient toujours, mais fermait encore par là toute retraite aux coalisés. Mais Paris, contre le vœu de Vauban, qui en faisait le complément obligé de son système de défense, contre le vœu des généraux de l'Empire, n'avait pas été fortifié. La capitale prise, la prédiction de Vauban se trouvait réalisée, la France était à la merci des vainqueurs, qui la restreignirent aux limites monarchiques de 1792.

Nous n'avons pas à nous appesantir sur les désastres de 1815, amenés par la passagère tentative des Cent jours. Il nous suffit de rappeler les douloureuses stipulations du traité de Vienne, qui portaient une si grave atteinte à l'œuvre défensive de Vauban. L'exaspération des vainqueurs, des Prussiens surtout, voulait d'un trait de plume retrancher à la France, qu'on consentait à ne pas démembrer, la Flandre, le Hainaut, l'Alsace, la Franche-Comté et partie de la Champagne. Louis XVIII, désespéré, menaça de son abdication. Le duc de Richelieu supplia, les larmes dans les yeux; mais bientôt, la

[1] ...La place ne pouvait résister plus de deux ou trois jours, car, attaquée par 50,000 hommes, ayant un millier d'hommes pour garnison et des ouvrages en mauvais état, une résistance tant soit peu prolongée était absolument impossible. (Thiers, livre LIII, p. 446.)

colère dans la voix, il déclara que la France n'était pas arrivée à un pareil degré d'abaissement, et montra l'armée de la Loire fusionnée à l'armée vendéenne, et l'intervention nationale les réunissant toutes deux dans un seul élan patriotique. Le projet, auquel il n'avait manqué que la signature de la Russie, fut abandonné. Diminution de places fortes, forteresses nouvelles opposées à nos forteresses, neutralités hostiles ou territoire ennemi limitant nos propres lignes de défense, tel fut en résumé le triple affaiblissement imposé à notre frontière du nord et de l'est.

Les coalisés nous enlevaient Philippeville et Marienbourg sur la trouée de l'Oise, Luxembourg et Sarrelouis sur la trouée de la Marne, Landau entre Vosges et Rhin ; en pleine Alsace, les fortifications de Huningue étaient rasées avec l'obligation de ne jamais les reconstruire ni remplacer. Au point de vue de la défense nationale, la Prusse savait bien quels désordres de telles lacunes allaient apporter à la ligne de Vauban. En effet, Philippeville et Marienbourg, « ces inestimables places, selon Mazarin, gardaient la trouée de l'Oise, et en outre, avec leur territoire formant un angle rentrant, isolaient complétement Givet d'Avesnes et de Maubeuge. Inutile de nous étendre sur l'importance de la possession de Luxembourg, qui est connue. Sarrelouis commandait la grande route qui de Mayence mène, par Verdun, à Paris. Landau formait avec Huningue le double barrage de la vallée du Rhin entre les Vosges et le fleuve. Ces deux places enlevées, la position de Strasbourg pouvait être tournée par Mayence ou Bâle. Huningue, enfin, découvrait complétement la trouée de Béfort.

Non contents de ces affaiblissements, les alliés, reprenant l'idée du prince Eugène, voulaient opposer aux places qu'ils nous laissaient une barrière de forteresses. Une indemnité de 137 millions, à prélever sur les 800 millions que devait payer la France, était accordée aux souverains « ... pour garantir, disait le traité, la tranquillité des pays limitrophes, par la fortification de quelques points qui sont menacés. » Or, la dépense totale effective, y compris celle de la Confédération germanique, atteignit 322 millions. Pour rendre cette formidable défense encore plus efficace, il fut convenu que trois places, Luxembourg, Mayence, Landau, seraient confiées à la garde et à la surveillance collective de la « Confédération germanique, » nouvelle création dont nous allons indiquer le but ; qu'une quatrième place forte, à laquelle 20 millions étaient consacrés par anticipation, serait ultérieurement construite dans le Haut-Rhin, en regard de Strasbourg ou de Wissembourg. Ce n'est pas tout : aux alliances ou neutralités précieuses élevées sur nos frontières par la monarchie et détruites par l'ère des conquêtes, on substitua des neutralités hostiles.

La Suisse qui avait ouvert ses montagnes à l'invasion... « satisfaisant, » comme le déclarait la diète, « à de nouvelles obligations d'honneur et de gratitude, » voyait sa neutralité hostile pour la France garantie par les puissances victorieuses. C'était la position retournée : sous Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, cette neutralité était garantie par la France et elle était armée contre l'Allemagne.

Au nord, de la mer jusqu'à Lautenbourg, le roi des Pays-Bas, notre ennemi, formait l'avant-garde de la Prusse. L'espace compris entre les Pays-Bas et la Suisse était occupé par la Prusse elle-même, maîtresse de Sarrelouis. Elle s'emparait d'une vaste province qui, de Miaden à Sarrebruck, s'étendait en avant-garde de surveillance, d'invasion au besoin, sur les deux rives du Rhin. La Bavière, maîtresse de Landau et de tout le pays connu sous le nom de cercle du Rhin, remontait jusqu'à la naissance de la chaîne des Vosges, et s'appuyait sur Mayence, forteresse fédérale. Le grand-duché de Bade, qu'on avait bien voulu laisser à son possesseur, jouait le même rôle sur nos frontières de l'est que les Pays-Bas, la Prusse et la Bavière au nord. Enfin le Piémont, dont nous ne pouvons nous dispenser de dire un mot, puisqu'il devenait un complément obligé de ce vaste cercle de fer, recevait la Savoie, plus 10 millions pour reconstruire les places frontières : il était de plus placé sous la tutelle de l'Autriche qui en faisait tout à la fois son poste de surveillance sur ses possessions italiennes et son point d'attaque contre la France.

En résumé, trouées habilement ménagées dans notre ligne de forteresses, 322 millions consacrés à l'érection de contre-forteresses, avant-garde de souverains eux-mêmes s'attribuant la possession de territoires conquis ; telle fut la position essentiellement menaçante prise contre nous en 1815. Ce plan fut complété par la création de la Confédération germanique, vaste réunion de tous les peuples allemands organisée, non pour l'attaque ni l'invasion, rôle conservé par les armées spéciales des grandes puissances, mais pour la défense du pays et des forteresses fédérales. La France se trouvait dès lors, malgré les énergiques mais infructueuses protestations de son nouveau gouvernement, restreinte et comme enterrée dans un réseau d'hostilités et de défiances, triste produit du système de conquêtes, d'agglomération et d'annexions. L'histoire a déjà prononcé son jugement impartial et sévère sur les fautes politiques qui aboutirent à l'invasion. Nous ne voulons, dans cette rapide étude, que signaler l'oubli profond dans lequel le génie militaire de Napoléon crut devoir laisser les traditions de Vauban, et le dédain qu'il conserva presque jusqu'à la dernière heure pour le système de forteresses que le règne de Louis XIV avait légué à la France. Refoulé dans les plaines de la Champagne, par les armées de Bohême et de Silésie, il pensait, non

aux défenses de la trouée de l'Oise, mais aux plateaux de Montmirail. « Je suis plus près de Vienne et de Berlin que les alliés de Paris, » écrivait-il alors. Sous cette idée dominante de la grande stratégie, pensant encore choisir ses champs de bataille et les porter sous les murs des capitales, pour y dicter les lois du vainqueur, il avait laissé la frontière de Vauban sans défense ; il avait même toujours rejeté l'exécution des fortifications de Paris, comme une humiliation [1]. La capitale n'était-elle pas en sûreté à l'ombre de son épée ?

Et cependant, privée de canons, de munitions, n'ayant comme défenseurs que des corps épars de recrues, de malades ou de blessés, la frontière de Louis XIV put encore, dans de si déplorables conditions, non pas former le territoire, c'était impossible alors, mais arrêter une armée de secours, rester intacte devant ses attaques, et faire éprouver aux alliés de sérieuses craintes sur leur retraite. Un tel résultat obtenu avec les 12,000 hommes du maréchal Maison n'était-il pas le plus beau plaidoyer en faveur de la frontière de fer? Quant à fermer le territoire, il eût fallu ne pas laisser la trouée de l'Oise ouverte, les entrées par Genève et Neufchâtel béantes, et Paris sans un atome de fortifications. Ces précautions prises, on eût pu alors faire un crime à la création de Vauban, de son insuffisance.

Nous n'avons pas à discuter ici cette fameuse doctrine que l'école prussienne, dès avant 1780 avait émise, à savoir que les places fortes sont secondaires pour la défense des États, doctrine que Napoléon avait suivie avec succès dans ses guerres de conquêtes. Elle peut se trouver juste dans certaines circonstances, mais il serait bien dangereux de l'ériger en principe absolu, appliqué à la ligne défensive d'un pays. Nous ne cherchons pas non plus à démontrer quelle ressource une forteresse peut offrir à un corps d'armée en campagne. L'histoire de la frontière de Vauban prouve, à elle seule, tant qu'elle demeura *en état de défense*, quelle puissante et infranchissable barrière une ceinture de forteresses peut opposer à une armée d'invasion. Les forteresses, dit-on, et la guerre d'investissement, ne vont plus avec la stratégie moderne ? Quelle cause a donc empêché le plus

[1] Le 12 janvier 1814, lorsque les coalisés n'étaient plus qu'à 40 lieues de Paris, le plan de fortifications fut présenté à l'empereur. Il le rejeta, et ordonna seulement l'achèvement du mur d'octroi, et l'établissement de tambours de charpente dans les portes des barrières. Six jours avant l'arrivée des alliés devant les faubourgs, pressé par les généraux, il se décida à ordonner «...de tracer des ouvrages extérieurs, en préparant tout pour les entreprendre au premier ordre de l'Empereur.» Pendant les Cent jours seulement, des terrassements imposés par l'expérience, furent exécutés au nord de la capitale. Grâce à ces faibles obstacles, l'armée de 80,000 hommes attendait de pied ferme les audacieux et imprudents vainqueurs de Waterloo, qui, éparpillés autour de Paris échappèrent, grâce à Fouché et de leur aveu même, à un désastre inévitable.

grand stratégiste des temps modernes d'écraser Blücher, en faisant crouler tous ses plans, toute sa fortune, si ce n'était la reddition de Soissons impuissante. Éclairé par une expérience trop tardive, l'empereur, au retour de l'île d'Elbe, s'occupa tout d'abord de ces places traitées jadis de bicoques : Carnot fut chargé de restaurer et ravitailler la frontière chérie. Le génie de l'empereur entrevoyait donc enfin l'alliance nécessaire, indispensable de la guerre moderne avec la guerre défensive des places fortes. Ne considérons même ces défenses qu'à la période de revers. Nous avons dans nos souvenirs et presque sous nos yeux deux exemples saisissants : Waterloo et la campagne de Bohême en 1866. Après Waterloo, Laon fut le rendez-vous où il fut permis de reformer une armée de 80,000 hommes, et cette armée ainsi reformée, puis protégée par les simples terrassements qui avaient été improvisés à Paris, s'appuyant sur la Fère et sur le corps intact de Grouchy, pouvait, non sauver l'empire, mais infliger un désastre sanglant aux armées étrangères. De même après Sadowa, Josephstads et Theresienstads laissées en arrière par l'armée prussienne, auraient pu barrer à celle-ci les deux voies de retraite si, après les avoir imprudemment dépassées, elle avait éprouvé le moindre échec. Les faits ont donné raison à l'audace plutôt qu'à la prudence : le sort s'est prononcé contre l'armée autrichienne ; soit. Mais n'oublions pas que, si la défaite de Sadowa n'a pas amené la capture de cette armée tout entière, c'est encore aux remparts protecteurs d'une place forte, Olmutz, qu'un tel résultat est dû. A l'abri de ces remparts, il fut possible aux généraux autrichiens de réorganiser les débris échappés au combat et de reformer une armée qui avait encore du poids dans la balance des diplomates. Cette armée elle-même, toute découragée qu'elle fût, eût pu changer l'issue de cette guerre, si les troupes victorieuses de Vénétie rappelées à Vienne, s'appuyant avec sécurité sur une capitale fortifiée, avaient donné la main à l'armée qui se reconstituait à l'abri d'une des trois forteresses du nord. Waterloo et Sadowa, deux pages sanglantes pour deux nations militaires, ne prouvent rien contre l'énergie tutélaire des forteresses. Ce qu'elles démontrent, au contraire, c'est que toute forteresse ou ligne-frontière fortifiée ne se complétant pas par les défenses du point objectif, la capitale, est une œuvre incorrecte, inefficace. Quant à faire supporter à des défenses démantelées, oubliées, méprisées du chef même qui doit en tirer parti, la responsabilité de cette regrettable erreur, c'est là plus que de l'injustice, c'est de l'ingratitude imprudente. En France surtout, ces nobles forteresses quatre fois tutélaires du sol national ne sauraient être rendues solidaires des erreurs humaines.

Nous ne pouvons quitter cette étude des nombreuses épreuves,

tantôt heureuses, tantôt lamentables auxquelles a été soumise la frontière de Vauban, sans rappeler que les coups les plus rudes lui furent toujours portés par la Prusse, dirigée dans ce travail hostile par un état-major qui possédait une connaissance parfaite de notre géographie militaire. C'est, en effet, à la supériorité de ses notions topographiques, que sont dus en grande partie les succès militaires de la Prusse. En 1814, les officiers prussiens se rendirent mieux compte que l'Empereur lui-même de l'importance des places fortes qui commandaient les passages. Tandis que tous les efforts de l'armée du Nord devaient tendre à la possession d'Avesnes, de la Fère, de Laon et de Soissons, ces points capitaux de défense de la route de Paris par l'Oise, les deux premières de ces places étant laissées sans un seul défenseur, Laon sous une seule ligne de fortifications, Soissons avec des murailles en ruine, et une garnison dérisoire, triste réunion de Polonais dépaysés, de malades et de blessés. Cette science géographique est de tradition dans l'armée prussienne. Dans la récente invasion de la Bohême, tout officier portait sur lui des cartes de l'état-major, dans lesquelles chaque village, chaque monticule, chaque route, chaque sentier étaient indiqués, pour être étudiés dans les heures du bivouac, donnant ainsi au soldat improvisé, sécurité, confiance et conscience des mouvements, aux dépens d'un adversaire aguerri, mais ignorant. Puisse cet exemple servir chez nous de leçon, et nous amener à doter chaque régiment d'une école de géographie sérieuse apprenant à tous nos officiers la science géographique appliquée à la défense de nos propres frontières.

Que les malheurs de l'invasion de 1814 et 1815 ne nous fassent pas perdre de vue les trois formidables tentatives de 1686, 1712, 1794, si glorieusement repoussées. Rappelons enfin, à tout apologiste de la grande guerre, comme à tout détracteur aveugle des forteresses défensives, que Napoléon lui-même, après les terribles épreuves de 1814, converti au système défensif que nous défendons, confiait à Carnot, glorieux disciple de Vauban, la tardive mission de rétablir la « frontière de fer. »

III

Les traités de Vienne n'avaient été que la triste et humiliante conséquence du système aveugle de la gloire militaire, des conquêtes, des annexions, de cette loi nouvelle, en un mot, des agglomérations des

peuples à la voix du canon. Le gouvernement parlementaire qui venait de succéder au régime autocratique impérial, héritant de cette lourde mission de sauvegarder l'indépendance future de la nation, se trouvait lié par les traités imposés à la France impériale. Il ne put donc, sur la frontière du nord, exécuter aucun travail pour rétablir ou renforcer notre ligne de défense si compromise, rien entreprendre pour rompre ce réseau hostile enterrant le pays de tous côtés. Il avait déjà une mission assez difficile à remplir du côté de la réorganisation de la marine militaire et de la reconstruction de nos ports [1]. Il se rendait tellement compte, toutefois, que la défense de la France était une préoccupation nationale, satisfaisant aux vœux comme aux désirs de tous les citoyens, que des pourparlers furent entamés à ce sujet avec la Russie. Un projet de fortifications pour Paris fut étudié en 1826. Mais rien ne devait alors aboutir. L'époque était encore trop rapprochée de si terribles commotions pour pouvoir atténuer, rompre même l'œuvre des traités de Vienne. A mesure que ces événements s'éloignent, les esprits s'apaisent, la force revient au vaincu, et le vainqueur oublie son besoin de vengeance pour se renfermer dans un rôle boudant de surveillant.

Dégagé de toute obligation envers la Sainte-Alliance, le deuxième gouvernement parlementaire, qui par son avénement était déjà une atteinte aux clauses des traités de Paris, reprit dès son avénement, au sujet de la défense extérieure, la politique séculaire de la vieille monarchie française ; c'est-à-dire mise en état de la frontière de fer et création, sur cette frontière, d'une avant-garde d'alliances sympathiques, ou de neutralités bienveillantes, garanties contre toute appréhension de conquêtes. Ce but, il cherchait à l'atteindre en affirmant, devant l'Europe attentative et hostile, le droit pour la France de protéger chaque allié contre toute intervention étrangère, chaque intervention hostile devait entraîner une contre-intervention française. Ce principe de non-intervention si simple, et qui, s'il eût été, de nos jours, loyalement et sainement exécuté, eût évité et éviterait encore, pour nos alliés nécessaires en Italie, de si désastreuses conséquences, et pour nous-mêmes l'existence d'une nation dangereuse et hostile pour la France, ce principe irritait les cabinets du Nord. Son application ne se fit pas longtemps attendre. La Belgique, rattachée violemment en 1815 à la Hollande, s'en détacha de même violemment par la révolution de septembre. Le roi de Prusse s'apprêtait à intervenir. M. le comte Molé déclara au ministre de Prusse... « qu'il « était décidé à maintenir sur nos frontières le principe de non- « intervention, et s'il le fallait par les armes... La guerre, ajoutait-il,

[1] Comme simple indication, Cherbourg absorbait une somme de 11,929,000 fr.

« est au bout de mes paroles, sachez-le et mandez-le à votre cour. » En même temps notre chargé d'affaires à Berlin faisait comprendre dans un langage aussi ferme, que lorsqu'il s'agissait de l'indépendance nationale et de la sécurité de nos frontières, les prescriptions des traités de Vienne et de Paris étaient lettre morte[1].

L'intervention prussienne menaçante fut arrêtée. La jeune nation belge, pour sauver son existence précaire, eut un moment la pensée de devenir département français, elle qui, quinze ans avant, envoyait ses soldats lutter contre l'armée française. Les esprits qu'avait rendus hostiles la crainte du despotisme se sentaient attirés au contraire par le courant libéral. Le gouvernement parlementaire, suivant en cela l'exemple donné par Louis XVI, refusa toute annexion directe ou indirecte, et, comme le disait M. Lavallée à propos de l'ancienne monarchie..., « le gouvernement, en évitant de s'a-
« grandir directement, assura les frontières du royaume plus habile-
« ment, plus complétement que jamais par une ceinture d'États
« alliés. » Politique désintéressée et prudente, grâce à laquelle le gouvernement parlementaire rassurait ses voisins, couvrait la frontière et évitait les dangers d'une coalition non encore détruite, et toute prête à se réunir.

L'existence et la neutralité de la Belgique étaient reconnues par l'Europe et deux fois patronnée en quatre mois par les armées françaises. Le cercle de fer construit à grands frais contre nous se trouvait annulé sur plus de 60 lieues de parcours[2]. Ainsi fut déjoué l'un des plus dangereux calculs de la coalition de 1815, qui avait prétendu attacher à chacune de nos frontières une nation ennemie.

Cette politique qui répudiait toute pensée de conquêtes, et ne s'inspirait que du sentiment légitime de la sécurité nationale, rattacha le roi de Prusse lui-même au gouvernement de la France. Ce fut lui, chose singulière, le monarque le plus irrité de tous les coalisés de 1815, qui conçut le projet et amena la réussite difficile du mariage du prince royal avec une princesse allemande. Il atteignit ce but en se posant, dans un mémoire fort curieux, « comme le champion et l'apologiste » du gouvernement français[3]. Politique toute person-

[1] Dépêches de M. le baron Mortier. Berlin, 6 et 11 octobre 1830.

[2] «...Ne perdons pas un moment, s'écria le roi, en conseil des ministres, à la « première nouvelle de la dénonciation de l'armistice par la Hollande, si nous ne « voulons voir l'indépendance de la Belgique frappée au cœur par la paix de Bruxelles, « et le cercle de places fortes construites contre la France se refermer sur elle. »

[3] «...Le roi est le restaurateur de la stabilité... Qui a jamais demandé compte « aux puissances, d'avoir reconnu pour souverains légitimes les impératrices Élisa- « beth et Catherine, les rois Guillaume et Georges Ier. » (*Mémoires de M. de Kamptz*, ministre de la justice de Prusse, rédigé par ordre du roi, 1837)... « Le mémoire

nelle, il est vrai, n'annulant pas l'existence de la Prusse rhénane, mais la réduisant du moins, pendant la durée du règne de Guillaume III, au rôle d'alliée.

La Suisse fut ramenée à une neutralité plus effective par les soins que l'on prit alors de la rassurer sur le respect de son territoire : on préféra abandonner le règlement de la vallée de Dappes, en laissant momentanément à la Suisse ce petit village, dont la possession ainsi que celle de la route qui le traversait n'équivalaient pas, surtout depuis qu'on la tenait commandée par le nouveau fort des Roches, aux appréhensions qu'une telle revendication aurait fait naître.

Le Piémont, enfin, placé par le traité de Vienne, avec toute la Savoie, comme sentinelle avancée de la coalition, n'était en réalité alors qu'un État vassal de l'Autriche qui avait pu, en 1821, y intervenir à main armée. Son territoire fut, en 1830, considéré, de même que celui de la Belgique, comme un terrain neutre « sacré, » dont la France ne souffrirait à aucun prix l'invasion ou l'absorption. En présence de ces déclarations, le Piémont n'avait qu'à diriger ses aspirations vers la puissance qui seule pouvait lui garantir tout à la fois, liberté dans son gouvernement, sécurité sur les frontières, il n'avait enfin qu'à se convertir aux doctrines du gouvernement parlementaire, devenu, hélas ! de nos jours, sous de pernicieux encouragements, un gouvernement démagogique et révolutionnaire.

Nous ne rappellerons que comme mémoire, dans ce rapide exposé de la reconstitution des alliances ou des neutralités qui, suivant la politique de Louis XIV, devaient fortifier nos frontières, l'Espagne qui, en 1814, avait ouvert les Pyrénées aux armées anglaises, était devenue l'alliée dévouée de la France. De toute part, on le voit, la frontière menaçante des coalisés était reculée ou annulée, nos avant-gardes étaient placées entre eux et notre pays.

A ce travail politique d'avant-garde, le gouvernement joignit la reconstitution de la ligne défensive de Vauban et les fortifications de la capitale. Dès 1831, au moment où l'attitude des puissances du Nord pouvait faire présager une nouvelle coalition, des ouvrages avaient été exécutés sur les hauteurs qui dominaient Paris : certaines citadelles, celle de Laon, par exemple, avaient été construites et armées. En présence des éventualités de guerre soulevées par les complications d'Orient, le gouvernement s'empressa de compléter

de M. de Kamptz a acquis maintenant une sorte de publicité. On s'émerveille de voir le gouvernement prussien transformé en champion, ou du moins en apologiste de la monarchie de 1830. L'avant-garde russe était, il y a dix-huit mois, à Sarrebruck, et l'avant-garde française est aujourd'hui à Memel. » (Dépêche du comte Brisson, 26 juin 1837).

les défenses de la France, et de décider la question capitale des fortifications de Paris.

On s'occupa d'abord à éliminer plusieurs places reconnues inutiles. Fort-Louis, trop voisin de Strasbourg, Sierck, annulé par Sarrelouis et Luxembourg, Stenay, isolé entre la trouée de l'Oise et celle de la Marne, Bapaume, situé en dehors des trois voies de l'Escaut, de la Sambre et de l'Oise, Ardres, perdu entre Saint-Omer et Calais furent démantelées. Mais cette élimination fut grandement compensée par d'autres travaux défensifs. Les autres forteresses de Vauban furent réparées et remises en état. Une nouvelle ligne fut établie en arrière des trouées. La route de l'Oise avait été affaiblie par la prise de Philippeville et de Marienbourg. Cette première ligne faisant défaut, on la reporta en arrière. Soissons reconstruit devint place de premier ordre. Laon fut fortifié. De l'Oise à la Meuse, la deuxième ligne fermant la première route d'invasion se composait de Guise, la Fère, Soissons, Laon, Mézières et Sedan. On rebâtit les défenses de Marsal, sur la Seille, de Toul, sur la Moselle. La trouée des Ardennes, ouverte par la porte de Sarrelouis, fut aussi bouchée. A la perte de Landau on opposa de chaque côté des Vosges sur la vallée du Rhin, les bastions augmentés de Wissembourg; sur celle de la Sarre, les fortifications doublées de Bitche. Pour remplacer la démolition d'Huningue, Béfort devint une place forte importante flanquée d'un camp retranché qui fermait complétement la trouée de Bâle. Ce travail était complété par l'érection de nouvelles défenses à Langres. La route de la Seine se trouvait ainsi bouchée.

Le gouvernement, rendu prudent par le souvenir de l'invasion du côté de Genève et de Neufchâtel, commanda la route de Genève à Besançon par le fort des Rousses, et fit de Lyon une grande place stratégique, pouvant servir de refuge à une armée en retraite, de base même à des opérations offensives, se reliant à la défense de Paris, soit par la vallée de l'Ain, soit par celle de la Saône. Enfin Paris fut fortifié. Ce grand travail, qui complétait le plan de Vauban, fut terminé en moins de quatre ans. Il se composait de six forts sur la rive droite de la Seine, avec l'arsenal de Vincennes et la place de Saint-Denis ; sur la rive gauche, de sept forts se reliant à la place de Versailles. Ces ouvrages extérieurs s'appuyaient sur une enceinte continue.

Cet important travail, qui fut mené de front avec la défense de nos forts et de nos côtes, ainsi qu'avec les autres dépenses d'armement[1],

[1] Les dépenses d'armement seules pour les années 1839 et 1840 montèrent à 66,422,000 fr. Quant aux travaux maritimes de défense, un seul port pourra en donner

exigea à lui seul une dépense de 250 millions, discutée, prévue et accordée, avant tout commencement d'exécution, par la loi du 25 juin 1841. « Grâces à ces travaux d'ensemble, dit M. Th. Lavallée, le règlement « des frontières de Vauban était complet, et la frontière de fer avait « repris son efficacité. Les cinq brèches de 1815 sont réparées ou « deviennent impuissantes : toute trahison de la Suisse est impossible, « puisqu'elle est inutile ; enfin la France a repris sa confiance en « elle-même, et peut braver les coalitions... Le gouvernement en« treprit ce travail, avec une sollicitude pleine de patriotisme, ré« forma, compléta l'œuvre de Vauban... Aucun gouvernement, depuis « Louis XIV, n'en avait tant fait, et ce sera l'éternel honneur de ce « règne. »

La France avait ainsi repris par ses alliances avec les pays limitrophes, et par l'intelligente combinaison de ses travaux défensifs, sa position puissante et respectée, que le triste héritage de la gloire impériale avait par des désastres momentanément altérée. L'Europe s'en préoccupait. Le 24 février 1848, singulier jeu du hasard, le grand chancelier de l'empire russe, comte de Nesselrode, envoyait à lord Palmerston une dépêche dans laquelle se trouvait cette appréciation en faveur de ce système purement pacifique, mais défensif... « La France aura gagné à la paix plus que ne lui avait donné la « guerre. Elle se verra environnée de tous côtés par un rempart des « États constitutionnels, organisés sur le modèle français, vivant de « son esprit, agissant sous son influence. »

Le gouvernement républicain de 1848 suivit à peu près la même politique. Admettant en fait les traités de 1815... « et les circon« scriptions territoriales de ces traités, comme Bâle, ce point de dé« part de ses rapports avec les autres nations[1], » il appuya la défense nationale sur le réseau d'alliances ou de nationalités, détachées de l'influence des cours du Nord. Le Piémont, initié de longue date aux idées parlementaires, se détacha, sous la pression des événements, de la tutelle autrichienne, et la maison de Savoie, faisant volte-face complète, devint l'alliée et temporairement, il est vrai, la protégée fidèle de la France.

Toutefois, l'idée de propagande attribuée, malgré de pacifiques déclarations, à toute république installée en France, refroidit certains alliés, et particulièment la Belgique. La folle tentative des Risquons-tout suscita dès ce jour un parti soupçonneux et hostile. Les affi-

une idée : Cherbourg vit consacrer à ses travaux sous la Restauration une somme de 11,923,000 fr. et sous le second gouvernement parlementaire, une somme de 49,123,000 fr., au total 61,046,000 fr.

[1] Lettre de M. de Lamartine aux ambassadeurs de France (mars 1848).

nités résultant de la sympathie du langage et des relations commerciales y furent sacrifiées au sentiment supérieur d'indépendance et de liberté.

Les quelques forteresses qui étaient encore debout furent ravitaillées, les glacis furent refaits, et Mons arma ses embrasures. Tant est vif chez un peuple, le sentiment de dignité et d'indépendance. Que doit-il résulter de ce soupçonneux sentiment, lorsque de sérieuses atteintes viennent surexciter la fibre nationale.

IV

Le second empire vint inaugurer une politique nouvelle, ou plutôt abandonna la politique séculaire, pour revenir à la politique extérieure du premier empire. Les moyens seuls étaient changés. Proclamer une politique d'annexion, tenter d'absorber tout ce que la configuration géographique ou la langue indiquaient comme pays français, laisser faire tout d'abord, comme gage, le même travail par de puissants voisins, les faciliter même, diplomatiquement ou militairement, sauf à n'être pas payé de retour, tel fut le système... « Agglomération, concentration des mêmes peuples géographiques, qu'ont dissout, morcelés les révolutions, la politique[1], » telle fut la pensée commune de Napoléon Ier, comme de Napoléon III.

Cette politique eut un brillant début pour nos frontières, le seul point sous lequel nous ayons à l'examiner. L'annexion de la Savoie et de Nice à la France nous donna, de ce côté, les Alpes et le lac de Genève comme frontières naturelles. Le modeste Piémont, jadis notre utile satellite, n'existait plus ; il était remplacé par l'agglomération puissante de tous ces peuples de la Péninsule, chez lesquels l'hostilité devait sitôt remplacer toute reconnaissance. L'équilibre était rompu, les Alpes devenaient donc, au point de vue géographique, une barrière utile ; mais, au point de vue politique, une triste et regrettable compensation. Mais si au sud-est le but matériel était atteint, au nord et au nord-est, ce plan d'une exécution de plus en plus difficile est loin de présenter aujourd'hui un résultat satisfaisant.

Si ce nouveau système n'a point modifié jnsqu'à ce jour la frontière du nord, telle qu'elle a été fixée par les traités de Vienne, si hautement déclarés rompus par le discours d'Auxerre, il a eu,

[1] Discours impérial d'ouverture des Chambres du 14 février 1867.

du moins, pour résultat de nous aliéner les petits États qui gardaient notre frontière de ce côté. Menacés dans leur indépendance, rebelles à la loi d'agglomération, ils s'éloignent de nous, pour se jeter dans les bras puissants dont ils croient ne pas devoir craindre l'ambition. La Suisse, d'abord, s'est crue menacée par le règlement de la vallée de Dappes, et surtout par l'annexion de la Savoie, dont elle regardait, à tort ou à raison, la neutralité comme établie dans son propre intérêt de sécurité. Elle réclama avec acrimonie[1].

Depuis lors, elle garde vis-à-vis de la France une attitude quelque peu défiante. Elle vient de construire une route stratégique reliant, par les glaciers du Rhône et la Furka, le Valais à la route du Saint-Gothard. La route du Simplon, que l'on suppose menacée par la France, est ainsi abandonnée, et le transit italien, avec projet même de chemin de fer, à l'étude aujourd'hui, est transporté au Saint-Gothard. Quant à la Belgique, déjà ébranlée dans ses affinités par la révolution de 1848, elle est aujourd'hui complétement détachée de notre influence. Défenseur énergique de l'autonomie, le sentiment national évoqua tout d'abord, dans les souvenirs historiques les plus reculés, les noms de ceux qui, tels qu'Ambiorix, avaient lutté pour l'indépendance. Statues et tableaux exprimèrent, sous une forme matérielle, la pensée populaire, en cherchant à vieillir et à reculer au delà même de l'ère chrétienne, l'origine de la patrie belge. La célébration de la vingt-cinquième année de l'émancipation, et l'inauguration du nouveau règne donnèrent lieu à des manifestations enthousiastes. Le gouvernement lui-même, inquiet de l'avenir, abandonna ses vieilles forteresses, inutiles au point de vue de la défense, Mons, par exemple, dont il détruisit les fortifications, et il concentra tous ses moyens sur Anvers, s'appuyant d'une part sur la Prusse, de l'autre sur l'Angleterre, où, cette année encore, on a hautement déclaré dans la Chambre des communes, que cette clef de l'Escaut ne devait jamais être laissé à la France et que là était la seule question extérieure qui dût entraîner l'intervention armée de l'Angleterre. Dès 1858, le gouvernement belge avait décidé la création coûteuse de ce vaste camp retranché[2]. La France dès lors est désignée sous

[1] Le gouvernement français proposa un congrès des puissances signataires du traité de 1815. Les avis préalables furent naturellement partagés. La Prusse et la Russie acceptèrent le fait accompli.

L'Autriche réclama un compromis entre la Suisse et la France. L'Angleterre seule soutint avec force les prétentions de la Suisse. La question, tranchée en fait, est en droit restée en suspens.

[2] Parlement belge, le 27 juillet 1858. Discours du général Renard «...Au point de vue militaire, et quelles que soient les alliances que l'avenir nous réserve, Anvers fortifiée et bien occupée prêtera un appui réellement efficace à la nation qui nous

le nom générique d'*ennemi :* et tous les regards se tournaient vers l'Angleterre. Est-il besoin de rappeler les fêtes des volontaires à Bruxelles, fêtes dans lesquelles les volontaires anglais reçurent un accueil si sympathique, dont la vertigineuse contre-partie a eu lieu ce printemps à Londres. Quant aux provinces rhénanes, les événements récents peuvent se passer de tout commentaire. Le cercle du Rhin, grâce à ses traités militaires et commerciaux, est devenu une dépendance de la Prusse hostile et rivale. L'équilibre européen se trouve rompu et la puissance défensive de la Confédération germanique est remplacée par un gouvernement personnel et militaire, dont le premier axiome politique a été : « La force prime le droit. » Combien il serait difficile de répéter aujourd'hui les paroles de M. de Nesselrode en 1848. « La France se voit entourée de tous côtés par un rempart des États constitutionnels organisés sur le modèle français, vivant de son esprit, agissant sous son influence. » Tels sont les graves changements politiques apportés à notre frontière du nord. Ils exigent de notre part, comme mesure préventive, l'immédiate organisation de notre ligne de défense.

Pour parer, dans les limites du possible aux périls de la situation nouvelle, le gouvernement crut pouvoir profiter du renversement de la Confédération germanique, et amener à la France, par acquisition pécuniaire, la forteresse du Luxembourg. Mais il fallut renoncer à ce projet, on sait par quels motifs, et comme terme moyen accepté par la France et la Prusse, on se mit d'accord sur trois points principaux : l'évacuation des troupes prussiennes, la démolition de la forteresse la neutralisation du pays. C'était là, il est juste de le reconnaître, une certaine atténuation du danger qui menaçait la trouée de la Moselle. Si nous ne rentrons pas en possession de la forteresse de Luxembourg, que Louvois déclarait être « la plus belle et la plus glorieuse conquête que le roi ait jamais faite, » mettant notre conquête en tel état que les Allemands ne pourraient jamais attaquer le royaume de ce côté-là ; cette place, du moins, était annulée comme position stratégique.

Après avoir constaté malheureusement l'absence de toute avant-garde défensive, il nous reste à examiner notre front matériel de défense. Nous sommes, comme du temps de Vauban, arrivés à une époque de transition. Voies navigables, routes, voies ferrées ont

prêtera son appui. D'abord pour l'Angleterre, cela n'a pas besoin de s'expliquer, l'Angleterre par ses flottes pouvant toujours s'approcher d'Anvers trouverait dans notre camp une excellente base d'opérations. Quant à l'Allemagne, cette position est excellente pour elle, soit qu'elle occupe la Belgique, soit que, repoussée, on ait à redouter une attaque sur ses positions du bas Rhin. Anvers, tant qu'elle sera debout empêcherait l'*ennemi* de se baser assez solidement sur la Meuse.

amené une merveilleuse promptitude dans le transport du matériel de guerre, des approvisionnements, des troupes. Le tir à longue portée et à projectiles pénétrants a nécessité une plus grande résistance pour les murailles, et un plus grand développement d'ouvrages avancés. Il faut enfin des pièces rayées en rapport avec l'artillerie rayée de l'attaque. Or, sous tous ces rapports, nous avons encore beaucoup à faire.

De nombreuses routes sillonnant la frontière, se reliant à chaque station de chemins de fer, franchissant partout les rivières, ont de tous côtés rendu praticable la circulation militaire. Quant à la voie rapide, douze voies ferrées percent la frontière — à Lille, Condé, Malplaquet, Maubeuge, Givet, Thionville, Sarrebruck, Wissembourg, Strasbourg, Bâle, Pontarlier et Genève. — A l'aide de ces moyens de traction, une forteresse peut être investie en quelques heures, et le chemin librement ouvert, comme on l'a vu à Theresienstadt en Bohême, à tout corps d'armée. Dans ces conditions, nos têtes de chemins ou nos croisements de ligne sont-ils commandés par des ouvrages qui pourraient au besoin fermer la voie ferrée? Rien n'est encore construit. Que l'on ne s'arrête pas à l'expédient si simple de la destruction partielle de la voie, par l'enlèvement des rails ou par la démolition d'un pont. Ces ouvrages ont beau être minés d'avance, et porter dans leurs flancs des germes de destruction préméditée, l'expérience résultant des guerres modernes en Italie, en Amérique et en Bohême a démontré combien de tels procédés seraient insuffisants; la réparation fonctionnant, grâce à des ateliers roulants, presque aussi vite que la destruction, rendue incomplète, le plus souvent, par la précipitation. Il n'y a donc qu'un seul moyen décisif à employer sur les voies ferrées. Il consiste en ouvrages armés dans le rayon des forteresses, à cheval sur les voies qu'ils doivent commander, de manière à n'en rendre l'ouverture possible qu'à la suite d'une attaque régulière. Ces ouvrages, prévus peut-être, ne sont construits nulle part.

Dans les ouvrages, et dans l'armement des forteresses, nous observons encore de graves lacunes. En présence du tir formidable à longue portée des pièces de siége, auxquelles se joignent souvent les pièces d'artillerie de marine, dont dispose maintenant toute armée assiégeante, avons-nous songé à blinder plus fortement nos casemates, à donner plus de résistance aux embrasures, à les préserver, comme dans la marine, d'un revêtement de fer forgé, système défensif employé déjà sur certains bastions allemands des provinces rhénanes, à Mayence, par exemple; à compléter le front d'attaque par des ouvrages avancés interdisant l'accès et l'occupation des positions dédaignées du temps de Vauban comme hors de portée, mais d'où

aujourd'hui les pièces rayées peuvent atteindre facilement les murs de la place? Des travaux importants s'exécutent dans certaines places de la première ligne de défense, notamment à Lille, à Metz, à Béfort; on étudie, comme à Metz et à Strasbourg, les plans d'ouvrages nouveaux destinés à transformer les accès de ces places en camps retranchés. Mais nous n'en sommes sur certains points qu'aux préliminaires, aux études, aux projets d'expropiation. A Strasbourg notamment, on songe seulement à fortifier la ligne de la Soffel, position stratégique d'une très-grande importance, qui fut en 1815 le principal point d'attaque des coalisés. Quant à notre seconde ligne de défense, et dans nombre de places de la première, nos fortifications sont restées à peu près telles qu'elles ont été refaites en 1831 et 1842. Peu d'ouvrages supplémentaires, pas de forts détachés, point d'armement spécial suffisant, point de blindages nouveaux. Les pièces de vingt-quatre en fonte, à âme lisse, avec des boulets datant de 1815, et revêtus chaque année d'une couche protectrice de goudron, servent encore d'armement normal, attendent le moment où ils seront appelés à rendre un service inutile. Au printemps dernier les places du Nord ont reçu un supplément de pièces rayées de douze, mais en nombre insuffisant, pouvant tout au plus armer un seul fort de défense. Seules, les grandes places précédemment désignées ont un complet armement. Serait-ce donc suffisant comme défense efficace de notre ligne frontière?

Tous nos efforts ont tendu, jusqu'à ce jour, vers la guerre offensive. C'est encore là une imitation du système suivi sous le premier empire. L'artillerie de campagne est très-fortement organisée; l'artillerie maritime a mis à profit les perfectionnements de la science. Chaque visiteur de l'Exposition du Champ-de-Mars a encore présents à l'esprit les magnifiques et terribles spécimens de ces engins destructeurs. Quant à notre artillerie de siége, elle ne répond pas encore aux besoins d'un armement efficace et *complet*, que notre frontière du nord pouvait exiger à un moment donné. Cette insuffisance relative est prouvée du reste par les chiffres mêmes du budget de 1867. La question de Luxembourg a nécessité en deux mois une dépense de 158 millions et demi. Or, tandis que l'habillement des troupes coûtait 30 millions et demi, l'achat des chevaux 24 millions et demi, la transformation des fusils 26 millions, une modeste somme de 6 millions seulement était consacrée « aux établissements du génie et à la mise en état des places fortes du Nord et du Nord-Est. » A ce chiffre il est juste de joindre partie d'une allocution annuelle de 3 millions, pendant dix ans, pour travaux de fortifications dans dix-sept ports et places de France et d'Algérie. Sept places du Nord participent à cette dépense. Ces crédits peuvent-ils être considérés

comme suffisants pour l'armement de notre frontière tutélaire, alors que depuis quinze ans les progrès de la science de l'attaque ont dû modifier si complétement les procédés de la défense? Ayons toujours présent à l'esprit l'exemple des Danois, braves défenseurs de Düppel, ne disposant que de vieux canons à âme lisse, ne pouvant par conséquent répondre à la longue portée des armes prussiennes, — dont les comités d'artillerie s'étaient donné l'inexplicable tâche d'ignorer l'utilité pratique, voir même l'existence — et mourant mitraillés et vaincus après une défaite héroïque mais inutile. Une telle insouciance systématique appliquée chez nous à l'armement des fusils est-il un gage tranquillisant pour notre armement définitif?

En même temps que l'on procède à une mise en état des forteresses reconnues nécessaires, il convient de remanier, comme en 1840, le système défensif, en éliminant les places que le système moderne de l'attaque rend inutiles, en les remplaçant soit par d'autres places mieux situées, soit par le renforcement de places préexistantes. Cette œuvre d'élimination vient d'avoir lieu sur une assez vaste échelle, en vertu d'un décret du 26 juin 1867. Sur les frontières du nord et du nord-est on abandonne huit places fortes... « pour en aliéner les terrains, et en partie les bâtiments militaires. » Quatre autres sont simplement déclassées... « cessant de faire partie de notre système défensif, mais sont conservées dans le domaine militaire. » Parmi les premières, Abbeville, Doulens, Montreuil, Saint-Venant, Béthunes, couvraient, avec un luxe de précautions qui date de l'époque où la Flandre n'appartenait pas encore à la France, l'espace compris entre la mer, le Somme et la frontière. Dans cet espace coupé par un réseau inextricable de canaux, jamais une armée d'invasion n'a tenté de se frayer une route. L'abandon de ces places est donc économique, rationnel. Il en est de même pour Boulogne et Ham, places inutiles comme défense et qui sont simplement déclassées. Quant à deux autres places, le Quesnoy et Avesnes, l'utilité de leur suppression laisse plus de doute dans l'esprit. Elles forment avec Landrecies et Maubeuge un quadrilatère fermant l'espace compris entre l'Escaut et la Sambre, puis entre Sambre-et-Meuse. Elles concourent à barrer ces fameuses trouées qui ont toujours été choisies par l'ennemi dans les guerres d'invasion. C'est par Avesnes abandonnée et dégarnie qu'en 1814 pénétra sans obstacles l'armée du Nord. Enfin Avesnes et le Quesnoy furent justement désignés en première ligne par les puissances étrangères, comme postes d'observation à leurs armées d'occupation : c'était donc les clefs du passage qu'ils gardaient entre leurs mains? La stratégie moderne rend-elle donc l'usage de ces places « impayables » de Vauban inutiles? La deuxième ligne de défense créée en 1840, — la Fère, Guise, Laon,

Soissons, — a beau présenter un front respectable, l'abandon d'Avesnes et du Quesnoy, mûrement débattu sans doute devant les comités de défense, et décidé par des raisons qui nous échappent, ne laisse-il pas une grande faiblesse à notre première ligne, en face du coin rentrant occupé par les territoires de Philippeville et de Marienbourg, qui ne nous appartiennent plus? Mêmes réflexions pour l'autre extrémité de notre ligne défensive. Entre les Vosges et le Rhin, Strasbourg fermant la vallée du Rhin, au centre était défendue contre Mayence, Rastadt et Landau par Haguenau, puis en avant-garde par la célèbre ligne de la Lauter, flanquée de Wissembourg à l'ouest, de Lauterbourg à l'est. Or, Haguenau se trouve compris dans le décret d'abandon, et les deux dernières dans celui de déclassement. Strasbourg reste donc isolé, et devient accessible au nord comme au sud. Les travaux de ces places sont-ils donc tellement défectueux ou incomplets qu'il soit préférable et moins dangereux de les abandonner, pour concentrer la défense sur un point unique? Le projet de construction de quatre forts détachés, et de l'armement de la ligne de la Soussel qui devait transformer les environs de Strasbourg en un vaste camp retranché est-il l'exacte et surtout l'immédiate compensation de ce triple abandon? Il conviendait, en effet, que tout abandon ou déclassement de place frontière fût préalablement, ou du moins immédiatement, remplacé par un travail plus sérieux ou plus efficace. Or, le gouvernement s'est arrêté à un simple système de concentration, en partie en voie d'exécution, en partie simplement à l'étude, pour remplacer cette vaste élimination prononcée par le décret du 26 juin 1867. Sur la trouée de l'Escaut-Sambre-et-Meuse, l'armement de 900 bouches à feu, et les travaux de Lille, située au nord-ouest de ces dangereux passages, dominant l'Escaut, mais laissant libres la Sambre et la Meuse, peuvent-ils suppléer seuls à la destruction d'Avesnes et du Quesnoy. Sur le trouée des Vosges et du Rhin, quelle place nouvelle éclairant Strasbourg qui n'aura son nouveau système de défense complété que dans quelques années, pourra donc remplacer Haguenau détruit, Wissembourg et Lauterbourg déclassés? On voit bien la simplification, l'économie, on n'aperçoit pas aussi clairement la contre-partie indispensable, la reconstruction, la dépense. La concentration est sans doute utile, mais ne doit-elle pas se compléter par un système de places renforcées, reliées entre elles et les camps retranchés, et formant une ligne réelle de défense?

A cette œuvre matérielle ne devrait pas se borner, selon nous, l'action gouvernementale. Il faudrait s'occuper du complément essentiel de toute ligne de forteresses, en recherchant des alliances extérieures, et en renonçant franchement à la théorie des frontières na-

turelles, pour s'en tenir au système défensif, jugé suffisant par Louis XIV, Vauban et Carnot. Le voisinage de nationalités indépendantes, garanties contre les menaces de l'ambition, confiantes et respectées, est le plus solide rempart d'un grand État. Au contraire, les plus fortes lignes de défenses deviennent impuissantes dans leur isolement, lorsqu'elles séparent de vastes États juxtaposés, vivant à l'état chronique de paix armée. La rivalité, les jalousies, l'ambition des gouvernements, les passions belliqueuses des gouvernés, voilà autant de causes qui rendent illusoires les meilleures lignes de défense. Loin donc d'appeler la réalisation de cette vaste propagande de l'agglomération, et l'absorption des petits États dans les grands, respectons l'autonomie des petites nationalités. Un tel système, basé sur l'honnêteté comme sur l'intérêt bien entendu, rendrait inutile ce projet de levée générale et permanente qui, bien que présenté sous les apparences de force défensive à appeler en cas d'invasion, est avant tout une puissance aggressive, retirant au pays le plus précieux de sa vitalité. Une politique franchement défensive, non pas seulement en paroles, mais en fait, donnerait sincérité aux petites nationalités qui pourraient encore être ramenées sous notre influence.

Un tel système exclut l'idée des frontières du Rhin, ce rêve de Mazarin, caressé, dans la première moitié de son règne, par Louis XIV, aidé des conseils de l'ambitieux Louvois, qui ne reculait pas pour l'atteindre devant l'idée d'anéantir des populations entières, et de faire ensuite régner son roi sur des espaces dépeuplés. « Le véritable « moyen, écrivait-il à Condé, pour arriver à la conquête des Pays-« Bas, c'est d'abaisser les Hollandais, et de les anéantir, s'il est pos-« sible. » Ce rêve des frontières naturelles était devenu un réalité sous la Convention et le premier empire : nos désastres l'ont relégué dans la région des rêves. Aujourd'hui, en effet, peut-on, comme en 1792, s'appuyer sur les aspirations libérales et sur l'enthousiasme des peuples pour la France, et, sans tenir compte des puissants voisins, s'étendre jusqu'au Rhin? Il est permis d'en douter. Ces pays, habitués à leur autonomie nationale, à leurs libertés communales, à leurs libres discussions, à leur législation, toute française, il est vrai, mais revisée depuis trente-cinq ans dans le but de la plus complète liberté; ces pays qui voient charges budgétaires comme obligations militaires grossir autour d'eux chaque année ; ces pays qui, à une petite exception près, ne parlent pas notre langue, n'ont pas notre religion, seraient-ils donc subitement préparés, convertis et entraînés, comme en 1792 par l'irrésistible courant que détermine seule la liberté, à sacrifier tous ces avantages à la gloire militaire, ou à des avantages commerciaux? Ne faudrait-il pas recourir un peu au système de

Louvois? C'est là déjà une question. Mais quand à ce premier doute se joint l'hostilité non suspecte des puissances européennes, nous ne voyons pas par quels moyens on arriverait à étendre les frontières et à agglomérer les populations, sans recourir à une guerre, terrible dans les effets, incertaine dans ses conséquences.

Ces frontières du Rhin, que l'empire cependant trouva trop restreintes, furent placées, à un fugitif moment de notre histoire, de l'assentiment unanime des princes coalisés, dans les mains du vaincu de Leipzig; simple reproduction des propositions de Prague, faites quelques mois avant au vainqueur de Lutzen et de Bautzen. A cette heure décisive, il n'y avait plus à craindre le soulèvement des peuples, les ardeurs belliqueuses de la Prusse, la jalouse et intraitable surveillance de l'Angleterre sur Anvers. L'Europe, lasse de guerre et de sang, oublieuse de jalousie et d'ambition, voulait la paix. Ces frontières furent offertes, elles ne furent pas acceptées. Une occasion échappée se représente rarement.

Il est sage d'écarter aujourd'hui ce trompeur mirage, en ne tombant pas dans l'erreur habituelle du conquérant, qui consiste à masquer des apparences de mesure conservatrice et défensive les aspirations les plus ambitieuses. L'opinion publique doit se méfier de la loi des agglomérations, basée sur la propagande démocratique et le vote des populations. Rarement ces moyens portent leurs fruits d'eux-mêmes; la guerre est toujours là pour en faciliter la naissance, pour en accélérer la maturité. Elle doit songer, au contraire, sans arrière-pensée, à conserver la frontière de Louis XIV et de Vauban, en rendant à toutes ces forteresses, que Carnot proclamait à juste titre « de « *véritables monuments de paix,* » toute leur homogénéité, toute leur efficacité.

Imitons le travail fait en 1840. Tout en procédant par élimination des places inutiles, sachons rendre à notre triple ligne de défense la force qu'avaient pu lui faire perdre l'artillerie à longue portée et les voies ferrées au rapide parcours. Demandons toujours, comme nous venons de le faire, à l'histoire, les précieux et patriotiques enseignements. Nous y verrons que, pendant cent ans, la protection de notre pays résida dans cette ligne défensive bien armée, ayant pour corollaire nécessaire les alliances loyales avec les petites nationalités voisines. Nous y verrons encore que, dans l'espace de deux siècles, chaque fois que la France s'est tenue sur la défensive derrière sa frontière en état d'armement, elle a défié l'invasion; chaque fois, au contraire, que la guerre de conquête l'a entraînée en dehors de cette limite méprisée, à l'exception, bien entendu, des brillantes et passagères années du Consulat et de l'Empire, le moindre revers s'est traduit en désastre. Nous y reconnaîtrons, enfin, qu'au moment du

danger, à trois dates différentes, 1697, 1712, 1794, « la frontière de fer » sauva la France, et que si elle fut impuissante en 1792, 1814, 1815, c'est qu'elle était méconnue, abandonnée, désarmée.

Sachons donc aujourd'hui lui rendre sa vertu primitive, nous pourrions alors hautement proclamer que la France, confiante dans son droit, calme dans sa force... s'organisant bien plus dans une vue de défense que dans un but d'aggression, se rendra capable de défier toute invasion[1].

GUSTAVE NAST.

[1] Présentation du projet de loi sur l'armée (*Moniteur* du 12 décembre 1866).

LA CHEVALERIE

ET

LA POÉSIE CHEVALERESQUE

D'APRÈS AMPÈRE

Mélanges d'histoire littéraire et de littérature, par J.-J. Ampère [1].

Rendons justice à notre temps, il a la piété des souvenirs ; si la vie de ceux que nous avons aimés nous échappe, nous voulons sauver, avec les produits de leur esprit, une des meilleures parts d'eux-mêmes. Jamais on n'a autant publié d'œuvres posthumes : veuves, enfants, frères, sœurs, parents, amis, tout le monde s'en mêle ; c'est un concert affectueux. On ne veut pas qu'un seul fruit resté sur l'arbre déraciné soit perdu ; on les cueille tous, mûrs et verts, et l'on répondrait volontiers à ceux qui pourraient se plaindre d'un peu trop d'empressement, qu'il en est de certains fruits comme des nèfles qui ne demandent pour mûrir que de la paille et du temps.

Cependant l'amitié vraie et clairvoyante n'a point cette sollicitude presque superstitieuse ; elle sait choisir, trier, sacrifier au besoin, et avant tout se conformer aux vœux de l'écrivain qu'on honore souvent après sa mort autrement qu'il n'eût voulu l'être. C'est affaire de goût et de conscience ; heureux qui possède l'un et l'autre ! alors la critique est tranquille.

Elle l'est parfaitement en voyant à quelles mains M. J.-J. Ampère a confié la publication des ouvrages qu'il a laissés.

[1] 2 vol. in-8. — Michel Lévy, 1867.

Sans famille, il s'en était fait une au sein de l'amitié ; personne n'ignore que, à la mort de son illustre père, le salon de madame Récamier devint à peu près son foyer, et que, privé plus tard d'une tendresse qui avait été le charme de presque toute sa vie, il trouva, vers la fin, dans un intérieur non moins digne de lui, un idéal de grâce et d'élévation qu'il était loin de rêver, après ce qu'il avait perdu. « Tous ceux qui connaissaient M. Ampère, dit M. de Loménie, savent quelle douceur a été répandue sur les dernières années de sa vie par l'amitié si dévouée et si rare qu'il avait inspirée à M. et à Madame Cheuvreux. » Il leur a laissé le soin de surveiller et de diriger la publication de ses œuvres inédites, désignant, pour les aider dans l'accomplissement de ce pieux devoir, deux autres amis, MM. de Loménie et Daremberg, auxquels un savant membre de l'Institut, M. Barthélemy Saint-Hilaire, et un des plus brillants élèves de l'école des Chartres, M. Gustave Servois, ont prêté leur précieux concours. Ainsi ont déjà paru, par les soins soit de M. Daremberg, soit de M. Barthélemy Saint-Hilaire, soit de M. Servois, *la Science et les Lettres en Orient*, *l'Histoire littéraire de la France*, *la Philosophie des deux Ampère*, et la continuation de *l'Histoire romaine à Rome;* ainsi paraissent aujourd'hui, grâce à M. de Loménie, successeur de M. Ampère au Collége de France, les deux volumes dont on a lu le titre en tête de cet article. Une touchante préface les précède ; le disciple y parle du maître en termes qui l'auraient charmé; mais, hélas ! il perd le bonheur de réjouir celui qui n'est plus !

Quand je viens à mon tour achever de rendre hommage à notre ami commun, dont j'ai esquissé ici même la biographie de son vivant[1], je songe avec tristesse qu'il ne me lira pas ; je me sens malheureux de ne pouvoir croire, avec les bonnes gens des campagnes bretonnes, qu'un écrit à l'adresse d'un mort chéri puisse lui parvenir. Mais cette croyance à la communion des âmes serait-elle donc une superstition? L'Église ne l'admet-elle pas dans une certaine mesure ? M. Ampère lui-même, qui n'était pas un esprit faible, l'a partagée : je lis avec une très-douce et très-rassurante surprise dans la préface de M. de Loménie : « Qui croirait que cet homme, à soixante-trois ans, ne pouvait se consoler de vivre qu'en écrivant chaque jour une sorte d'examen de conscience adressé *non pas à une personne vivante, mais à une personne morte*, toujours présente à sa pensée, comme le type de la perfection morale à laquelle il aspirait, et dont la mort, en le désespérant, lui avait fait toucher au doigt (ce sont ses propres expressions) l'immortalité de l'âme ! »

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXIII, p. 505 et suivantes.

I

Les morceaux plus ou moins anciens d'histoire littéraire et de littérature réunis en volumes, selon le désir de M. Ampère, sont, les uns des portions arrêtées et rédigées de ses leçons, particulièrement ses discours d'ouverture ; les autres, des articles nécrologiques consacrés à de chères mémoires, Ballanche, Tocqueville, Jussieu, Chateaubriand, Frédéric Ozanam.

Quatre discours prononcés de 1830 à 1834 à l'Athénée de Marseille, où il débuta dans la carrière de l'enseignement, puis à la Faculté des lettres de Paris, où il suppléa M. Fauriel et M. Villemain, et enfin au Collége de France, où il remplaça M. Andrieux, ouvrent le premier volume des *Mélanges*. Ils offrent un tableau des conditions que doit réunir toute bonne histoire de la poésie, un programme vivement coloré de l'ancienne littérature scandinave, une étude comparée de la littérature française et des littératures étrangères au moyen âge, une vue d'ensemble de l'histoire de notre poésie nationale.

Avec quelle verve et quel feu, quel ton vif et rapide, quel air dégagé, décidé, convaincu, quelle sagacité pénétrante, il aborda l'enseignement historique des lettres, ceux-là n'en ont pas l'idée qui ne l'ont pas entendu. Instruit dans le commerce de son père à chercher toujours l'enchaînement des causes et des effets ; formé à l'école de M. Fauriel, le maître des maîtres, à ne jamais produire de théorie qui ne fût basée sur la connaissance approfondie des textes, tenant de M. Villemain quelque chose de cet art de bien dire à égale distance de la rhétorique et du laisser-aller ; érudit, poëte, critique et penseur, ouvert à tous les genres et sensible à toutes les beautés, il remua énormément d'idées. Initié par M. Fauriel, il devint initiateur à son tour, et poussa dans des voies nouvelles non-seulement la jeunesse qui se pressait à son cours, mais jusqu'à ses juges. Combien de jeunes esprits studieux, dont on peut suivre la trace distinguée à travers l'enseignement moderne, ont profité de ses leçons ! Il a donné la note à Brizeux, son successeur immédiat à l'Athénée de Marseille ; il a frayé la route jusqu'au fond de l'Islande à M. Marmier, et à Charles Labitte jusqu'au fond de l'*Enfer* de Dante ; il a guidé les premiers pas et joui en frère aîné de la gloire de Frédéric Ozanam, cette gloire la plus enviable peut-être, a-t-il dit, parce qu'elle

est la plus touchante, qui s'attache aux belles œuvres inachevées, qui est gracieuse comme une espérance et triste comme un regret. Inutile de faire remarquer ce que lui doit son suppléant, aujourd'hui son successeur au Collége de France. Aussi reconnaissant que ses autres disciples, M. de Loménie ne cesse de lui rendre hommage ; ce n'est ni de lui ni d'eux qu'on pourrait dire ce que disait Pline des jeunes gens de son temps : « Ils savent tout du premier coup, ils ne reconnaissent aucun maître ; ils sont à eux-mêmes leur propre autorité : *Statim sapiunt, statim sciunt omnia; ipsi sibi exempla sunt.* »

La nouvelle génération, peu fidèle à la tradition, peu portée à saluer des aînés encore moins des maîtres, a recueilli aux yeux du public le bénéfice de certaines idées fécondes mises en circulation par M. Ampère. Si vous en voulez la preuve, comparez l'introduction de l'*Histoire de la poésie anglaise* de M. Taine, dont je ne conteste d'ailleurs nullement le mérite, et le discours de M. Ampère sur l'*Histoire de la poésie* en général : toutes les conditions indiquées par le premier comme essentielles à un bon travail historique et littéraire l'avaient déjà été par le second dès 1830, et leur exposé, pour avoir fait moins de bruit qu'aujourd'hui, n'avait pas moins germé et fructifié. Mais tant d'heureuses idées nouvelles foisonnaient alors qu'on trouvait tout simple de voir tenir compte de l'influence de la race, du pays, du milieu, du moment, comme de la langue, des mœurs, et du gouvernement, sur la poésie des nations.

Parmi les maîtres mêmes dont les travaux prirent une nouvelle direction sous l'aiguillon de M. Ampère, je me garderai d'oublier le futur doyen de la Faculté des lettres, M. Victor Le Clerc. Ce grave savant, qui venait souvent l'écouter, jeta un jour la robe de classe, et (le dirai-je?) les bas et la vieille culotte courte, pour courir avec lui en Italie à la poursuite de la science. Déjà, en 1829, son jeune et pétulant ami l'avait entraîné jusqu'en Sicile. « On fut fort surpris, dit M. Guigniaut, de le voir, rompant avec toutes ses habitudes, partir en leste équipage, accompagné d'Adrien de Jussieu et d'Ampère, dignes héritiers tous deux de noms célèbres, tous deux ravis trop tôt à l'Institut, et dont l'un allait recueillir les premières impressions, germe fécondé par tant d'observations et de lectures, de son *Histoire romaine à Rome*[1]. »

En admettant que « ce livre ingénieux et savant, » comme le qualifie l'éminent secrétaire de l'Académie des inscriptions, ait pu devoir quelque chose aux entretiens du compagnon de voyage de M. Ampère, peut-on douter de la réaction de l'un sur l'autre, quand on

[1] *Notice historique sur la vie et les travaux de M. J.-V. Le Clerc*, par M. Guigniaut, lue dans la séance publique annuelle du 3 mai 1866. (Paris, Didot. 1866.)

voit l'influence heureuse exercée par lui récemment sur le cours de M. Beulé?

Si l'on ne s'asseyait pas au pied de la chaire de M. Ampère sans se relever son disciple, on ne vivait pas plusieurs mois impunément dans son intimité. M. Guigniaut a remarqué, avec sa perspicacité ordinaire, que notre cher et regretté confrère « montra dans la suite, en mainte occasion, quels vivants souvenirs il avait gardés de ses explorations... quels trésors de connaissances diverses il avait rapportés de l'étude attentive des lieux, de ses investigations dans les bibliothèques et dans les musées d'Italie, de ses conversations avec les savants, » auxquelles M. Ampère mêlait des observations qui n'étaient pas les moins piquantes. « On le vit, continue M. Guigniaut, lorsqu'il reprit son cours à la Sorbonne ; il le recommença sur nouveaux frais. » L'horizon de sa critique s'élargit au point de s'étendre de l'histoire des lettres latines à celle des lettres françaises au moyen âge, pour lesquelles il avait eu assez peu de goût jusque-là.

Quand, plus tard, les deux compagnons de voyage devinrent confrères à l'Académie des inscriptions, la place de M. Ampère était marquée à côté de M. Le Clerc et de M. Fauriel, dans la commission de l'histoire littéraire de la France. Il la professait depuis dix ans; sa rare compétence et ses couronnes académiques semblaient le désigner aux suffrages de ses collègues ; je ne sais quelles circonstances privèrent la commission de ses lumières, et les tomes XXI et XXII de ses précieuses études. Nos regrets augmentent de ce que nous en connaissons pour les avoir analysées à son cours et pour en lire aujourd'hui des extraits réimprimés par M. de Loménie. M. Ampère a mis un soin particulier et comme une sorte d'amour dans les trois grands morceaux sur la *chevalerie*, la *littérature française* au moyen âge et la poésie de la même époque ; ils forment un ensemble sous les dates déjà anciennes de 1838, 1839 et 1843, qu'il est important d'indiquer.

A ses yeux, la chevalerie était « le plus grand fait moral et social des temps modernes. » Ame chevaleresque, dans l'acception sérieuse du mot, il l'aima en homme de son siècle qui comprend le passé ; il l'étudia en érudit et l'exposa en philosophe vraiment libéral. Je dis qu'il l'exposa, car on peut indiquer plus facilement les éléments d'une chose aussi complexe que la définir, même après les travaux créateurs de M. Fauriel.

M. Ampère découvre les racines de la chevalerie dans le fonds le meilleur de la nature humaine ; tous les bons sentiments de l'homme, la piété, le générosité, le dévouement à la faiblesse, particulièrement à la femme, telle serait, selon lui, la séve de la chevalerie, ou, pour mieux dire, de la civilisation du moyen âge dont elle est la fleur.

Avant cette époque on peut seulement la surprendre en germe dans un certain nombre de pays et de siècles. Thésée parcourt la Grèce pour redresser les torts et défendre les faibles ; il est conduit par un sentiment analogue à celui qui produit les actions chevaleresques ; mais il manque une dame à cette espèce de chevalier errant. Alexandre n'en a pas davantage ; toutefois l'impétuosité sublime qui l'entraîne jusqu'au bout du monde offre quelque chose de l'exaltation des preux, et le moyen âge ne s'y est pas trompé ; il l'a reconnu comme un des siens et l'a chanté comme la fleur des chevaliers grecs : un trouvère est même allé jusqu'à prétendre que la chevalerie est venue de Grèce en France.

C'est désormais un lieu commun que le culte des Germains pour le beau sexe et leur courtoisie guerrière ; il en faut cependant rabattre un peu, malgré l'autorité de Tacite. D'abord, leur respect pour les femmes tenait essentiellement à la religion ; ils les considéraient surtout en tant que prêtresses, non en tant qu'inspiratrices des grandes vertus. Plus tard les premiers Franks respectèrent en elles l'épouse et la mère ; ils ne songèrent nullement à adorer la beauté qui adoucit les mœurs, dompte la force, à qui on veut plaire, pour qui l'on se bat et l'on meurt. Quant à la prétendue courtoisie germanique, M. Ampère convient lui-même que le vieil *Edda* n'en donne pas une idée bien favorable. Mais je consens à voir, avec lui, poindre la générosité chevaleresque à bord de ces navires du Nord dont les hardis équipages donnaient la chasse aux pirates dans le but de délivrer les mers ; il y a effectivement là l'ébauche d'une sorte de chevalerie maritime errante.

Au Midi, M. Ampère trouve plus d'héroïsme que de courtoisie chevaleresque. J'ajoute, avec M. Charles Magnin, d'accord avec les monuments primitifs et contrairement à l'opinion vulgaire, que la femme dans la vieille Espagne est l'objet du désir ou d'une tendresse sérieuse, jamais de l'adoration.

L'Orient, manifesté surtout par la poésie des Persans, étudiée dans les belles traductions de M. Mohl, offre des récits où l'on sent passer le souffle des futurs paladins. Quelques manuscrits sont même accompagnés de vignettes d'une date postérieure, où M. Ampère croit voir des chevaliers agenouillés aux pieds de leurs dames. Les mœurs des Arabes le ravissent par leur générosité ; le More Almansor faisant secouer et conserver chaque soir de bataille la poussière de ses habits, pour y être enseveli un jour, lui semble le type de ce qui deviendra l'exaltation chevaleresque. Je ne discute pas encore son opinion sur l'origine de la chevalerie ; mais quand le curieux et infatigable investigateur va chercher jusque chez les sauvages de Sumatra des traces de l'empire du beau sexe sur le nôtre, quand il en

trouve dans la galanterie cannibale des guerriers Abungs, déposant aux pieds des jeunes filles les crânes de leurs ennemis vaincus, n'est-il pas permis de s'étonner qu'il n'ait pas découvert quelque vestige du désir de plaire aux femmes chez le peuple même qui devait donner son propre nom à la *galanterie*, chez les *Galls* ou Gaulois, nos glorieux ancêtres? Certes, les vaillants champions de la *Trimarkisia* celtique dont la belle Kiomara enflammait le courage; certes, les compagnons que la reine Boadicée, du haut de son char victorieux, poussait aux grandes entreprises, auraient le droit de réclamer. Et ce type de générosité, de désintéressement, de dévouement à la faiblesse, cette victime qui s'offre pour sauver son pays, ce Vercingétorix, n'avait-il donc rien dans le cœur de la flamme chevaleresque? La nature celtique qui avait produit, à l'honneur de l'humanité, un pareil modèle d'abnégation, était-elle épuisée? D'autres fruits ne devaient-ils pas sortir du sein de la Gaule sous l'influence à laquelle notre société moderne doit tout ce qu'elle a de vie morale, comme le dit si bien Ampère, sous l'influence chrétienne? C'est ce qu'on regrette qu'il n'ait pas un peu examiné.

En abordant le moyen âge, le sol s'affermit sous ses pas. Au lieu de résultats partiels, rares ou interrompus, au lieu de lueurs promptement éteintes et de fruits avortés, quelque chose de complet surgit. La chevalerie, seulement ébauchée jusque-là, est debout. M. de Chateaubriand qui a sillonné de tant d'éclairs l'obscurité de cette époque et qui, avec des études plus fortes, l'eût complétement éclairée, a distingué dans la chevalerie la réalité et l'idéal, l'histoire et le roman, la société et les livres. Cette distinction est admise par M. Ampère, et aujourd'hui par tout le monde; il la défend contre ceux qui ne croient pas à la chevalerie, et qui l'ont accusé d'embellir la féodalité; il prouve jusqu'à l'évidence que les sentiments, les mœurs, l'organisation chevaleresques sont des faits historiques. Aux preuves déjà alléguées par M. Fauriel, il en ajoute de nouvelles. Qui pourrait douter du plus caractéristique des sentiments chevaleresques, de l'amour délicat, platonique, raffiné, après avoir lu l'histoire authentique de Geoffroy de Rudel, prince de Blaye et troubadour : « Il s'enamoura, dit son biographe provençal, de la comtesse de Tripoli, et cela sans l'avoir vue, mais pour la grande bonté et courtoisie qu'il en avait ouï dire par les pèlerins qui revenaient d'Antioche. Il composa sur elle mainte bonne chanson avec de beaux airs. Par désir de la voir, il se croisa et se mit en mer. Tandis qu'il était sur le vaisseau, il fut pris d'une grande maladie, si bien que ceux qui étaient avec lui pensèrent qu'il mourrait dans la traversée. Mais ils firent tant qu'ils le conduisirent jusqu'à Tripoli et le déposèrent comme mort dans une hôtellerie. On fit savoir cela à la comtesse; elle vint au lit

du malade et le prit dans ses bras ; lui, quand il sut que c'était la comtesse, il retrouva la vue, l'ouïe, l'odorat, et loua Dieu, lui rendant grâce d'avoir soutenu son existence jusqu'à ce qu'il eût vu sa dame. Et ainsi il mourut entre les bras de la comtesse, qui le fit honorablement enterrer dans la maison du Temple à Tripoli ; et puis, le jour d'après, elle prit le voile, à cause de la grande douleur qu'elle eut de la mort de Geoffroy de Rudel. »

M. Ampère a raison de dire qu'on ne peut rencontrer dans aucun roman de chevalerie rien de plus exalté, rien de plus tendre. Dante et Pétrarque aimèrent Béatrice et Laure avec la même exaltation. L'histoire du marquis de Montferrat, attestée par des témoins oculaires, présente des mœurs et des aventures comme on n'en trouve que dans Don Quichotte : enlèvement, protection de la faiblesse, victime arrachée au ravisseur, jours et nuits passés au milieu des rochers, combats avec des brigands, amants unis par leurs libérateurs, rien n'y manque. Pour être encore moins vraisemblable, l'histoire de Guillaume de Cabestaing et de la belle Marguerite, mise en scène sous le nom de *la châtelaine de Coucy* et de *Gabrielle de Vergy*, n'est pas moins vraie. Elle respire une sorte de culte pour les héros de l'amour chevaleresque, une espèce de fanatisme pour ses victimes. Le roi Alphonse d'Aragon en donna un exemple peu digne d'être suivi. L'exaltation de la passion fut poussée parfois jusqu'à l'extravagance : un preux qui avait eu des torts envers sa dame se fit arracher un ongle et le lui envoya ; étrange moyen de se punir et de la désarmer ! Cet homme était troubadour, et c'est en effet sous le ciel du Midi que l'amour chevaleresque a tourné à la folie.

Identifié dans l'opinion générale de l'Europe, au douzième siècle, avec tout ce qui était élevé, regardé comme le principe de toute générosité, de toute vaillance, de toute courtoisie, de toute élégance, de toute délicatesse, et même de toutes les vertus sociales, à tel point que Chrétien de Troyes le qualifie de *précieuse chose et sainte ;* l'amour eut son code et ses lois, particulièrement en Provence ; il y fut réduit en système, on en fit une science, on le subtilisa. M. Fauriel a le premier analysé cette science amoureuse dans son cours sur la poésie provenciale [1].

Quelle théorie raffinée, compliquée, mystique ! quel amour que celui qui comprend des distinctions et des grades, une échelle de sentiments, où l'on *hésite* au premier degré, où l'on *prie* au second, où l'on *écoute* au troisième, où l'on est *aimé* au quatrième ! Franche-

[1] Publié par M. J. Mohl, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (3 vol. in-8). Il avait été légué à miss Clarke, qui porte aujourd'hui le nom du savant académicien.

ment, il n'y a pas de quoi vanter si fort le Midi comme le théâtre du développement le plus complet de la galanterie française, comme le pays où on la trouve le plus tôt et le plus régulièrement organisée, la symétrie et l'art en bannissaient le naturel. Que devait-on penser, sous des zones plus tempérées, d'une pareille afféterie? Est-ce aux cours d'amour provençales que songeait Chrétien de Troyes quand il se récriait avec un peu d'exagération, j'en conviens, contre « l'amour tourné à fable, » contre ceux qui « mensonge en font, »

Qui s'en vantent et droit n'y ont?

On croirait entendre un censeur de l'hôtel Rambouillet et de la société des Précieuses; mais la critique même atteste la réalité du fait que l'on critique.

La théorie de l'amour chevaleresque, malgré ce qu'elle a de contre nature et de choquant pour nous aujourd'hui, n'était pas moins d'accord avec les idées du temps; toutefois, pour bien comprendre ses prétentions exagérées, ses raffinements et ses subtilités, il faut connaître les motifs égoïstes et l'incertitude du mariage féodal. Les circonstances ont fait naître et ont développé l'amour systématique en des cœurs où naturellement il ne pouvait trouver place : trop souvent banni du mariage, le sentiment moral de la femme se réfugia dans l'idéal, comme dans le foyer de toutes les vertus et la seule récompense des nobles actions de l'homme.

Il n'était pas moins facile à M. Ampère de montrer en action le sentiment de l'honneur, où se retrouvent les deux caractères de la chevalerie, l'exaltation et la délicatesse : tournois, joutes, pas d'armes, telles en sont les brillantes manifestations. M. Fauriel cite même des exemples de ce qui a paru le plus fabuleux aux hommes de notre temps, je veux dire de chevalerie errante; Galéas de Mantoue, Raimbaud de Vaqueiras, Ulrich de Lichtenstein, et bien d'autres, ont été momentanément de véritables chevaliers errants; le dernier, qui était un poëte allemand du quatorzième siècle, a surpassé don Quichotte par ses folies; il portait des habits de femme, et le nom de *dame Vénus*. Nous avons vu de nos jours certain chevalier antiquaire se donner le même ridicule; mais au moyen âge on pouvait se déguiser en femme sans passer pour extravagant.

Les croisades auraient pu fournir à M. Ampère beaucoup de faits de nature à soutenir sa thèse au sujet de l'honneur chevaleresque. Où trouver un mouvement plus grand, plus généreux, plus sérieux? Où trouver pareils miracles de foi, de dévouement, de vaillance, de force mise au service de la faiblesse et du malheur? pareil enthousiasme, pareille exaltation religieuse et romanesque? Tous les senti-

ments chevaleresques sont là, même l'amour, et l'amour à son plus haut point de perfectionnement, l'amour désintéressé, sans alliage terrestre, l'amour de la pureté, de la beauté suprême, le culte de Celle que tous les compagnons de Godefroy de Bouillon appelaient *Notre Dame*, comme ils appelaient Jésus *Notre-Seigneur*.

Quelle dame eut un servant d'amour plus délicat que celui qui disait ne pouvoir rien sans elle, et pouvoir tout par elle, aspirant à la glorifier pour le seul bonheur de lui plaire? Le chantre allemand du *Service des dames*, du *Frauendienst*, a-t-il des accents humains comparables en naïveté tendre aux effusions de cœur de Gauthier de Coincy?

> Dame d'aval, dame d'amont,
> Dame de quanque Dieu a fait,
> La tienne amour bien nous semont
> Que te servomes tout à fait;
> Dame, bien ont monté le mont,
> Bien sont repus, bien sont refaits
> Ceux qui te servent en ce mond',
> Car jà leurs lits au ciel sont faits!

Le dévouement exalté tourne ici, et tourna pour d'autres à la dévotion.

La Vierge eut sa milice sacrée. L'existence d'un pareil ordre et des grades, des droits, des priviléges, des cérémonies qui y étaient attachés, comme aux autres ordres chevaleresques, n'est pas une des preuves les moins curieuses de l'existence de la chevalerie à l'état de corps constitué. Les *Chevaliers de la Vierge* dont la reine du ciel était la dame, dont le nom de Marie était le cri de guerre, et qui se firent un domaine des terres prises sur les infidèles, réunies sous le nom de *Terres de Marie*, avaient eu pour premier abri la voile du navire sous laquelle ils soignèrent les pestiférés de Saint-Jean-d'Acre. Les commencements des templiers et des hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem ne furent pas moins touchants; leur mobile était ce qu'il y avait de plus chevaleresque au monde : ils passaient leur vie à défendre les pèlerins de la terre sainte. Aussi désintéressés, aussi charitables, aussi enthousiastes que l'Ordre teutonique, ils invoquaient aussi la Vierge en recevant l'épée; l'Église, en les armant et en leur prescrivant des vœux, fixait, disciplinait, sanctifiait l'esprit indépendant et aventureux de la chevalerie.

Mais en dehors de ces ordres religieux et militaires, et à part quelques exemples individuels mémorables, l'action ecclésiastique sur la chevalerie était le plus souvent purement extérieure. Malgré la veille des armes, le jeûne, la prière, et les autres cérémonies que l'Église imposait aux postulants, l'esprit de douceur dont elle est

animée luttait trop fréquemment avec moins de succès que de mérite contre l'esprit violent de la féodalité; un remède appliqué sur des blessures au vif peut les calmer, non les guérir toujours; l'âcreté de l'humeur féodale ne diminuait guère. Je crois voir l'image de plus d'une ordination chevaleresque dans le tableau de l'admission de Saladin à l'investiture militaire, telle que l'Église la conférait.

Le prince musulman est vainqueur; il fait venir Hugues de Tabarie, son prisonnier, et lui ordonne de le créer chevalier. Hugues résiste, puis se rend; le païen est soumis à toutes les cérémonies d'usage; on le baigne, on le place sur un lit de repos, dont les draps blancs sont la figure de l'état où doit être l'âme du postulant; on le revêt d'une robe rouge comme le sang qu'il versera pour défendre l'Église; on lui met aux pieds des souliers de couleur sombre, pour lui apprendre qu'il mourra; on lui enjoint de pratiquer toutes les vertus, à commencer par l'humilité et la pureté. La *colée* lui est ensuite donnée, selon les règles; après quoi, un sermon lui est prêché sur les principaux devoirs du chrétien, la loyauté, la protection des dames, l'abstinence et le jeûne aux jours prescrits, l'assistance régulière à la messe, et le reste. La conclusion, et comme le bouquet du discours, est l'énumération des droits chevaleresques, parmi lesquels se trouve celui d'occire quiconque manque de respect pour le service divin. Saladin laisse faire et dire le chrétien, mais tout chevalier qu'il est devenu, il n'en reste pas moins un *loyal Sarrazin*, comme s'exprime l'auteur naïf du fabliau.

Ainsi, plus d'un chevalier ordonné restait le même que devant. Le *sacrement*, pour employer le langage hardi du temps, ne donnait pas à celui qui en était revêtu toutes les vertus de son nouvel état; il en eût fait un parfait chrétien. Mais où est la perfection ici-bas? Aspirer au mieux, voilà l'ambition des meilleurs. L'Église, quant à elle, ne cherche que des hommes de bonne volonté; elle entra dans le courant mondain afin de le diriger. Dieu sait quelles tendances contraires à sa nature pacifique, chaste et charitable, elle eut à combattre, et combien d'anathèmes provoqua l'amour exalté des tournois et des dames, l'un funeste aux corps, l'autre aux âmes! Cependant, malgré des conflits accidentels, l'harmonie exista généralement, du moins en théorie, entre les deux puissances. Sans faire de leurs querelles des querelles de sœurs, comme M. Ampère, car je ne puis reconnaître d'égalité entre elles, j'admets qu'un principe commun les inspirait. Le christianisme seul pouvait donner toute leur portée aux sentiments qui étaient le ressort de la chevalerie; lui de moins, elle n'eût plus eu de vie. Toutes les vertus exigées des chevaliers l'absence de haine dans les tournois, l'esprit de sacrifice, l'oubli du moi, l'empressement à servir les opprimés, sont des vertus chrétien-

nes. L'honneur même, comme le remarque très-bien M. Ampère, qualité qui semble purement mondaine, a aussi un côté chrétien; il y a une alliance intime, profonde, entre l'honneur sans souillure, l'écu sans tache du chevalier, et la conscience sans reproche, la robe blanche du néophyte.

L'amour chevaleresque, continue-t-il, n'a pu exister qu'à l'ombre du christianisme; le christianisme seul a mis dans le monde cette union de l'amour et de la pureté, que l'antiquité ne connaissait pas. L'histoire des premiers âges du christianisme offre des exemples d'affections chastes et tendres qui font pressentir ce sentiment épuré qui sera l'amour chevaleresque. J'ai déjà parlé du culte de la Vierge; il fit descendre du ciel sur la terre l'objet de l'adoration désintéressée.

Et non-seulement le christianisme a été le principe des sentiments chevaleresques, mais il a prescrit directement les vertus de la chevalerie. Je trouve parmi ce que les anciens catéchismes appellent des *Œuvres de merci* et proposent comme devoirs à la pratique des fidèles, toutes les œuvres qu'un parfait chevalier doit entreprendre. Dès l'année 1025, le concile de Clermont obligeait le jeune noble à jurer sur le livre des Évangiles, le jour de sa première communion, de défendre les faibles, de protéger les veuves, les orphelins, les captifs, les voyageurs, les femmes déshéritées et les jeunes filles sans soutien; c'était l'introduction de la chevalerie par la charité dans le monde féodal.

D'accord avec M. Ampère, pour regarder le christianisme comme l'âme même de la chevalerie historique, et pour repousser les systèmes de l'école philosophique du dernier siècle rajeunis de nos jours, on peut discuter, avec cet excellent maître, dans quelle proportion les éléments secondaires sont entrés dans la composition de l'ensemble chevaleresque. D'après lui, le germanisme y occupe le plus de place après le christianisme, puis vient la civilisation romane ou la culture méridionale, et enfin l'influence des Arabes, à qui Voltaire et Gibbon, par antipathie pour les chrétiens, attribuent l'honneur d'avoir produit la chevalerie même. Une image poétique aide M. Ampère à déterminer le rôle de ces divers éléments. Il se représente la chevalerie comme un grand arbre dont la racine est chrétienne, le tronc germanique, la sève provençale, les feuilles et les fleurs colorées par de tièdes brises venues d'Arabie.

Je veux bien trouver l'image aussi ingénieuse qu'elle est charmante, mais à deux conditions; c'est d'abord qu'on tienne compte de l'humus gaulois dans lequel l'arbre a pris naissance, ensuite qu'on admette qu'il a bifurqué. La France, dont le sol l'a produit, n'a-t-elle pas joui tout entière de son ombrage? La plupart des pays de

l'Europe n'en ont-ils pas senti le bienfait, quoique dans une mesure inégale? Il faut renoncer à trouver en Provence, dit très-judicieusement Ozanam, l'école qui aurait instruit seule le reste du monde. Quant à l'influence des Germains, nos conquérants, qu'ils aient ceint l'épée à leurs fils, selon certaines règles particulières, et apporté en Gaule l'investiture des armes, devenue le germe de l'institution chevaleresque, on le pense généralement, et il y a lieu de leur attribuer cette organisation militaire; on voit, en effet, se perpétuer de siècle en siècle parmi leurs descendants la coutume franque de l'investiture; mais aller plus loin, et concéder à la vanité des Allemands ce développement spontané auquel ils prétendent, l'invention des tournois, des cours plénières, des vœux chevaleresques, que dis-je? le sentiment de la galanterie, de l'honneur, de la loyauté, de la fidélité au serment, voilà ce qu'un critique impartial ne fera jamais. Les preuves à l'appui de pareilles prétentions sont des moins convaincantes; presque rien de chevaleresque ne s'est organisé en Allemagne que par imitation.

L'étude attentive des documents est plus favorable à l'hypothèse qui n'admet point pour la France de transmission étrangère : on peut avancer qu'au vieil élément franc dont j'ai parlé, s'est amalgamé un élément indigène, gallique ou celtique, lequel est entré plus ou moins dans la composition de la chevalerie active et militante des Français. Si les Allemands allèguent en faveur de l'origine germanique des tournois les voluptés sanglantes du Valhalla, où des champions immortels avaient le plaisir de se tuer chaque jour et chaque jour de recommencer, des preuves positives attestent en Gaule l'existence de jeux guerriers semblables aux joutes de la France du moyen âge, cinquante ans avant l'ère chrétienne. Le voyageur grec Posidonius y assista ; il vit des Gaulois quitter leurs banquets où ils étaient assis en cercle autour de tables de forme ronde, et se livrer à des combats singuliers, dans l'unique but de se divertir et de montrer leur adresse. Que ces jeux aient été le prélude des tournois, pourrait-on en douter, quand les joutes chevaleresques portaient au moyen âge le nom de TABLES RONDES, *ludus militaris qui mensa rotonda dicitur?* Mais ils ne durent leur vrai caractère qu'à la présence et à l'influence des dames. M. Ampère cite un témoignage souvent allégué et le plus ancien qui existe en faveur de ce fait nouveau : « Bientôt les chevaliers, donnant le signal du combat, forment un jeu équestre; les dames, les regardant du haut des murs, se plaisent à exciter leur amour. » C'est la première apparition d'une joute véritable, continue M. Ampère ; ici la galanterie est en jeu et elle fait de ce qui n'était auparavant qu'un divertissement guerrier, un divertissement chevaleresque.

Rien de plus exact, et la chronique d'où le passage est tiré provient sans doute d'une source germanique ?

Pas du tout ; elle est de source celtique : c'est la *Légende des rois*, le *Brut y brenhined*, composée dans notre Bretagne française antérieurement au douzième siècle, et mise en latin par le bénédictin gallois Geoffroi-Arthur de Monmouth.

Les assemblées nommées cours plénières, qui accompagnaient les tournois, ne sont pas non plus d'origine exclusivement germanique ; si l'on en trouve des traces dans les *Nibelungen*, où elles coïncident avec le solstice d'été et peuvent avoir quelque rapport avec le culte solaire des Germains, on en rencontre aussi des vestiges dans le *Gododin* des anciens Bretons, dans les vieilles lois galloises et les vieux Actes de l'histoire de Bretagne.

Peut-on dire de même que les vœux chevaleresques sont une coutume particulière aux Germains, quand on les voit en usage sous leur forme rudimentaire chez la branche kymrique et la branche armoricaine de la race celtique ?

Le *vœu* célèbre du *héron* fut précédé de cinq cents ans par le serment fait sur la tête d'un sanglier par le chef Gallo-Breton Noménoé. Un motif plus patriotique et plus saint que celui d'Helgi dans l'*Edda* lui inspira le cri : « J'en jure par la tête de cet animal et par la flèche qui l'a percé, je ne laverai pas le sang qui coule sur ma main, avant d'avoir lavé la plaie de mon pays ! »

Nulle part, excepté dans le cœur du Cid des romances espagnoles, la chevalerie primitive n'a trouvé d'expression aussi simple, aussi grande, aussi forte que chez le héros national des vieilles ballades bretonnes.

Il serait oiseux de répondre aux prétentions allemandes en fait d'honneur chevaleresque ; son foyer, grâce à Dieu, ne rayonnait pas pour eux seuls. Ils n'en étaient pas trop éloignés, ces deux chefs, gallois et armoricain, des temps héroïques, qu'on vit mourir joyeux, l'un à son poste, fidèle à sa parole, pour sauver son pays ; l'autre sur un brancard à la tête de son armée, en proférant le mot célèbre qui devait devenir un jour la devise des Bretons de France : « Plutôt la mort que la souillure ! *Potius mori quam fædari.* »

De tels guerriers, j'en conviens, se montraient assez peu galants en général. Cependant tout sentiment de déférence envers les femmes n'était pas banni de leur âme, et il n'est pas impossible d'en suivre une lueur à travers les temps barbares, jusqu'à l'aurore de la chevalerie. Un chef gallois du sixième siècle, blessé dans un combat et soigné par quelque main douce, a dit cette parole délicate, passée en proverbe : « Il appartient à la femme d'apporter le sommeil à la douleur. »

Parmi d'autres axiomes de la sagesse des anciens bardes, je re-

marque celui-ci du même temps, où la puissance particulière à la femme est si bien caractérisée : « La force du lion est dans ses dents, la force de l'oiseau dans son aile, la force de la femme dans sa grâce. » N'est-ce pas une préparation à la délicatesse chevaleresque?

Quand les lois de la cour d'Hoël défendent au poëte royal de chanter à pleine tête dans la chambre de la reine, de peur de la fatiguer, n'est-ce pas déjà de la courtoisie? On sent approcher le temps où le barde domestique introduira les visiteurs sous le toit de son maître aux sons de la harpe, et où les jeunes filles de la maison seront chargées d'entretenir avec eux la conversation. Encore quelques années et un écrivain remarquera que ces rapports de société étaient remplis d'innocence, que « les dames bretonnes étaient chastes et pures, et les chevaliers meilleurs par amour pour elles. » *Erant autem castæ mulieres et milites amore illarum meliores.* Voilà l'amour érigé en principe de moralité. Je ne m'étonne pas qu'en présence d'un témoignage aussi formel et le plus ancien qu'on connaisse, M. Renan ait fait honneur aux peuples celtes d'un sentiment attribué par d'autres aux Arabes qui n'avaient, selon lui, absolument rien à y prétendre. Mais en admettant, avec M. Renan, que la femme telle que l'a conçue la chevalerie ne soit « une création ni classique, ni arabe, ni germanique, mais bien réellement celtique, » je ne puis lui concéder que ce ne soit pas une création transformée par le christianisme, comme par une espèce de baptême. Encore moins lui accorderai-je que l'amour est « le but suprême de la vie. » Mon admiration pour Lucrèce ne va pas jusqu'à adopter son système, et ma sympathie pour ma race, jusqu'à un déni de justice envers ma religion. Sans le christianisme, les mœurs celtiques, malgré leur douceur naturelle, n'auraient agi qu'imparfaitement sur le développement chevaleresque; il faut l'avouer franchement et faire à chacun sa part.

Constater celle qui revient aux peuples modernes qui représentent le mieux l'ancienne Gaule, notre mère commune, c'est revendiquer pour la France, sa fille, une légitime portion d'héritage, dont elle ne doit pas plus se laisser dépouiller que d'une province.

II

Après avoir essayé de déterminer, en suivant M. Ampère, et parfois en ne le suivant pas, les éléments constitutifs de la chevalerie histo

rique, examinons ses opinions sur la chevalerie poétique et les sources qui l'ont inspirée.

Les vues de l'éminent professeur sont très-justes dans leur ensemble; quand elles pèchent, c'est moins par sa faute que parce qu'il n'a pas tenu compte de quelques éléments nouveaux non encore introduits dans la science à l'époque où il écrivait. M. Fauriel qui a porté dans les mêmes études un génie d'investigation supérieur, a été dans le même cas. Les corrections ont fait défaut à certaines parties de son œuvre, aussi bien qu'à celle de son disciple. Tous ceux qui en ont rendu compte, soit avec bienveillance, comme Hippolyte Fortoul et Frédéric Ozanam, soit autrement, comme M. Génin, l'ont regretté. On ne peut douter que les deux maîtres eussent modifié des assertions démenties depuis trente ans par les textes, quand on les a entendus reconnaître loyalement, de vive voix et devant témoins, l'inexactitude de leur premier jugement.

Les textes dont je parle s'accordent avec le résultat qu'un examen sérieux de la chevalerie historique nous a déjà donné. Il y a eu réaction des mœurs, des sentiments, des institutions chevaleresques sur la poésie du moyen âge; la réalité des faits a produit les fictions. Celles-ci ont été, comme partout, l'expression de la société contemporaine, expression aussi vraie, aussi vive que celle qu'on obtient à l'aide du rayon lumineux qui va peindre au loin l'objet d'où il est parti.

Elle a été triple, d'après trois sujets appartenant à trois époques différentes.

La *Chanson de Roland*, cette *Iliade* du cycle carlovingien dont on parle plus qu'on ne la lit, est le reflet du mâle esprit chevaleresque, à la veille de la première croisade; les romans de la Table-Ronde représentent la chevalerie moins austère de la fin du douzième siècle; les poëmes dont Alexandre est le héros, le peignent d'après Philippe Auguste; ils lui donnent le costume, les idées, les mœurs, les habitudes de la cour de France; ils se l'approprient et le transforment, comme ils se sont approprié et ont transformé Charlemagne et le roi Arthur; il en font un moderne. Et pourquoi auraient-ils pris moins de liberté avec cette « *matière de Rome la grande*, » comme ils qualifient l'antiquité classique, qu'avec la « matière de France et de Bretagne, » comme ils disent en parlant des sujets français et bretons?

Ils ont bien osé toucher à l'arche sainte; ils ont bien travesti en récits chevaleresques le *Livre des Rois* et le *Livre des Machabées*. Poésie épique, poésie lyrique, légendes de saints, drames, satires, ils ont tout envahi, tout pénétré, tout marqué au coin de la chevalerie. Ils sont allés jusqu'à changer les animaux de la fable en chevaliers. L'auteur du roman de *Renart*, ce *gabeur* endiablé de la société

féodale, ne montre-t-il pas ses bêtes chevauchant, piquant leurs montures, portant au poing le faucon? Tant était invincible la préoccupation de l'idéal chevaleresque, même en laid! Rien d'exagéré dans la part que M. Ampère lui attribue en beau sur la poésie sérieuse du temps.

Quant à ce qui regarde l'inspiration originale, les sources des grands courants épiques, il y attache moins d'importance. Il ne tient pas à remonter jusqu'au vallon secret où le bassin se forme goutte à goutte et s'épanche; il ne cherche pas à puiser dans le creux de sa main, et à boire l'eau fraîche et claire qui tombe de la roche vive. C'est se priver d'une grande jouissance, et en même temps ne pas constater un résultat intéressant. S'il ne faut pas pousser trop loin les recherches d'antiquité, surtout par amour-propre national, ce qui serait puéril, personne ne doit éviter une vérité historique flatteuse pour son pays, comme l'a dit M. Villemain; personne aussi, même après un maître honoré, ne doit hésiter à vérifier un fait qui a pu sembler suspect. Or, est-il bien certain que « les poésies, soit celtiques, soit germaniques, n'ont laissé dans notre littérature chevaleresque que de rares et douteux vestiges? » qu'on y trouve uniquement « quelques traditions galloises altérées, quelques allusions à des traditions germaniques? » enfin, et ceci dépasse un peu les bornes, que « les personnages empruntés aux traditions étrangères ont été célébrés par la muse épique des Provençaux, avant de l'être dans la patrie même de ces personnages! » A la vérité, M. Ampère, craignant de trop accorder à M. Fauriel, en ce qui regarde les héros de la poésie celtique, ajoute que « d'importantes publications qu'on prépare » (et il veut bien faire allusion aux miennes de 1840) « restreindront peut-être cette assertion. » Mais en définitive, il ne s'est pas prononcé, et son éditeur n'a pas cru devoir le faire pour lui. D'autres, heureusement, ont été moins embarrassés. Hippolyte Fortoul a remarqué, le premier, qu'on ne trouve indiqués dans l'*Histoire de la poésie provençale* ni les chansons des Bretons, qui ont introduit dans la science des éléments nouveaux dont il faut tenir compte, ni les *Mabinogion* des Gallois, « qui ont certainement servi de base aux fictions romanesques de la Table-Ronde. » Il a ajouté, sans être démenti par personne, que M. Fauriel, après avoir d'abord vivement repoussé l'origine bretonne des romans de la Table-Ronde, est revenu à une opinion pleinement démontrée par les textes. Mais de l'avis d'un excellent juge [1], « la hardiesse même des vues systématiques de M. Fauriel, en suscitant la contradiction, l'ont rendue de plus en plus féconde. On s'en assure par ce qui a été fait après

[1] M. Guigniant, *Notice historique sur la vie et les travaux de M. C. Fauriel*, p. 60.

lui, d'un côté pour établir l'origine surtout française et germanique, en principe, des romans carlovingiens ; d'un autre côté, pour revendiquer, soit dans les éléments primitifs, soit dans l'élaboration successive et diverse du Cycle d'Arthur ou de la Table-Ronde, la part des chants bretons. »

Et il conclut en renvoyant, pour le dernier résultat des études critiques sur le sujet, aux vues « souvent profondes et toujours si ingénieuses » de M. Renan, auxquelles il veut bien joindre d'autres travaux dont je n'ai pas le droit de parler.

Ce résultat admis en Allemagne par Sante-Marte, par M. Arnold en Angleterre, prévu depuis longtemps chez nous par l'abbé de Larue et sur lequel on attend le dernier mot de mon savant confrère M. Paulin Paris, le voici : Les personnages les plus célèbres des romans en vers de la Table-Ronde, particulièrement le roi Arthur, Merlin, son devin; Gauvain, son conseiller; Maître Keu, son sénéchal; Ivain, Tristan, Erec, Perceval et même Lancelot, ses chevaliers ; plusieurs des figures de femmes qu'on y admire, la reine Genièvre, Iseult la Blonde, Enide, la dame de Brocéliande, les fées Viviane et Morgane sont des créations de l'imagination celtique. Elle les a reçues de la tradition galloise ou bretonne; elle les a caressées, embellies, transformées sous un premier rayon de chevalerie et de civilisation communes à plusieurs cours et châteaux de France et d'Angleterre au moyen âge; les trouvères anglo-normands et français les lui ont empruntées en leur faisant subir un nouveau changement plus ou moins considérable de noms, de mœurs, d'habitudes; Chrétien de Troyes, plus que tout autre, a fait leur fortune dans les cours de Flandre et de Champagne, comme il y avait fait celle des *Amours* et de l'*Art d'aimer* d'Ovide, des aventures de Procné, de la métamorphose de Philomèle, et de divers sujets imités du latin ; grâce à lui et aux trouvères, ses contemporains, ils ont parcouru les cercles de la société polie en France, en Angleterre, en Allemagne et ailleurs.

Ainsi, chose curieuse, un petit peuple obscur imposait ses héros à l'Europe; tout dominé qu'il était d'un côté, il dominait d'un autre. Il prenait sa revanche, dans le monde des rêves, de ses défaites dans la réalité ; vassal et vaincu, il s'inféodait, en le charmant, son vainqueur et son suzerain. Un enchantement universel avait lieu, comme sous le coup de baguette des fées bretonnes; imagination, tour d'esprit, sentiment, tout était renouvelé. L'idéal d'une société douce, polie, galante, au dernier goût, était placé à la cour « du bon roi Arthur de Bretaigne; » celle de Charlemagne, passée de mode, n'en offrait plus le modèle.

Chacun, dit-on, prêche pour son saint ; je n'ai point à défendre

ici les origines du Cycle carlovingien, et à voir en quel point doit être modifiée l'opinion un peu trop absolue de M. Ampère. Si de l'autre côté du Rhin certains antiquaires sont portés à s'annexer sans façon la *Chanson de Roland*, comme nos romans de la Table-Ronde, ne faut-il pas reconnaître qu'elle contient du moins beaucoup plus que « de douteux vestiges germaniques? » qu'elle « est germanique *en principe*, » selon le mot très-juste de M. Guigniaut, et se rattache à cette race à peu près par les mêmes liens que le Cycle d'Arthur à la race celtique? Un jeune lauréat de l'Institut vient d'essayer de le prouver : « Je persiste à croire, dit M. Léon Gautier, que nos épopées carlovingiennes sont nées d'habitudes germaniques; que tous les héros sont des Germains christianisés et francisés; qu'on y trouve, article par article, les principaux éléments des lois barbares sanctifiées par l'Église et transformées par la civilisation féodale; que Charlemagne est un roi germain dont les institutions sont en voie de devenir très-rapidement des institutions françaises [1]. »

Ce qui n'est pas douteux, c'est la réaction opérée par la poésie chevaleresque sur les mœurs et les sentiments du moyen âge : les grands exemples font les grandes actions. Tout le monde connaît les prouesses de Richard Cœur de lion, au moins par le roman de Walter Scott; rien de plus curieux que de les comparer avec les histoires des héros de la Table-Ronde, écrites un peu avant son temps. On sait que le roi Édouard III prétendit restaurer cette fameuse table à Windsor, et imita splendidement les joutes galantes dont le roi Arthur passait pour avoir donné tant de fois le divertissement à ses chevaliers. Que n'a-t-il imité seulement les coutumes innocentes de la cour d'Arthur! Plus grave, Bertrand du Guesclin, qu'on devait chanter dans le rhythme sévère des chansons de geste carlovingiennes, semble avoir pris pour modèle son compatriote gallo-breton Roland, sans négliger toutefois Perceval le Gallois; de chevalier errant comme celui-ci, l'ami de Charles V, comme l'ami de Charlemagne, devint le défenseur des chrétiens d'Espagne, le pourfendeur des mécréants; heureux, au retour, de ne pas trouver le sort de Roland, au défilé de Roncevaux!

Rappellerai-je l'aventure de Francesca de Rimini et de Paolo? Pour leur malheur, ils lurent trop tendrement le roman de Geniѐvre et de Lancelot. Charles le Téméraire puisa, dit M. Ampère, ses défauts et ses qualités dans une lecture assidue des mêmes ouvrages. François Ier, sous leur influence, régla sa cour et se fit armer chevalier par Bayard. Mais Rabelais était déjà né; *Gargantua* est la parodie de

[1] *Les Épopées françaises*, t. II, p. 406. V. Palmé, édit., rue de Grenelle.

ces livres. Cervantes en fait l'objet de plaisanteries immortelles, que lord Byron ne devait pas lui pardonner. Montrer leur action fâcheuse, telle fut sa louable intention; mais il a contribué à accréditer l'opinion absurde que la chevalerie n'a jamais existé ailleurs que dans le cerveau des romanciers.

III

La chevalerie était morte, et son fantôme gracieux impressionnait encore les imaginations. M. Ampère se plaît à signaler son influence jusque sur les temps modernes. Il la retrouve dans le *carrousel* que donna le jeune roi Louis XIV. Par le mélange des personnages de l'antiquité chrétienne et des héros chevaleresques qu'on y vit aux prises, cette ombre des anciens tournois les représenta à peu près comme le jeu de cartes, où Charlemagne figure à côté du roi David, d'Hector et de Lancelot, représente les héros de la chevalerie romanesque.

La société de l'hôtel de Rambouillet conservait en même temps les anciennes théories de l'amour et de l'honneur; d'autres *belles assemblées*, comme les appelle Molière, joutaient de galanterie avec elle. Je trouve dans un ouvrage récent de M. Saint-Marc Girardin[1], dont je recommande la lecture comme une des plus charmantes et des plus fortifiantes que j'ai faites depuis plusieurs années, quelques indications précieuses échappées à M. Ampère. Il s'agit des salons de la duchesse de Mazarin, en Angleterre, et de la duchesse de Bouillon, en France. Entre les beaux esprits de Paris et de Londres, il y avait des assauts de galanterie, pareils à ceux qu'on vit jadis dans les cours du Midi; une sorte de rivalité polie et poétique les animait : « Ils s'envoyaient des défis et des tensons littéraires, comme les anciens troubadours, remarque M. Saint-Marc Girardin, tensons surtout consacrés à célébrer la beauté des dames. La Fontaine chantait celle de madame de la Sablière, de madame d'Hervat, de la duchesse de Bouillon; Saint-Évremond chantait seulement celle de madame de Mazarin. Et la comparaison que je fais, continue l'ingénieux académien, ne m'appartient pas, elle est de la Fontaine lui-même, dans sa réponse à Saint-Évremond : « Puisque vous voulez, lui dit-il, que la gloire de madame de Mazarin remplisse tout l'univers, et que je voudrais que celle de madame de Bouillon allât au delà, ne dormons, ni vous ni moi, que nous n'ayons mis à fin une si belle entreprise.

[1] *La Fontaine et les fabulistes*. 2 vol. 1867.

Faisons-nous chevaliers de la Table-Ronde ; aussi bien est-ce en Angleterre que cette chevalerie a commencé. Nous aurons deux tentes en notre équipage, et au haut de ces deux tentes les portraits des divinités que nous adorons.

> Au passage d'un pont ou sur le bord d'un bois,
> Nos hérauts publieront ce ban à haute voix :
> *Marianne*[1] *sans peur, Hortense*[2] *sans seconde,*
> *Veulent le cœur de tout le monde.*
> Si vous en êtes cru, le parti le plus fort
> Passera du côté d'Hortense;
> Si l'on m'en croit aussi, Marianne d'abord
> Doit faire incliner la balance. »

Pour juge du camp, la Fontaine prenait sans façon l'ambassadeur de France.

Un sentiment chevaleresque plus sérieusement exprimé que dans ce charmant badinage respire dans plusieurs chefs-d'œuvres dramatiques de Corneille et de Racine. Ni les formes du langage, ni les emprunts faits à l'antiquité classique n'ont pu masquer ce que le moyen âge a transmis de vie réelle au dix-septième siècle. L'homme du siècle suivant le moins sympathique au passé, Voltaire, est pourtant le premier des modernes qui a mis le moyen âge en scène sous son propre nom et sous son vrai costume : *Zaïre*, *Tancrède*, *Adelaïde Du Guesclin*, sont des pièces chevaleresques, s'il en fut jamais. Je ne parle pas de la *Henriade* dont le héros, malgré son esprit avisé, tient plus du chevalier que l'auteur ne tient du poëte épique.

Le salut des officiers français aux officiers anglais à Fontenoy fut le dernier geste et le dernier mot de courtoisie chevaleresque.

A l'époque où toutes les traditions bonnes ou mauvaises du moyen âge furent brisées, la politesse des manières et l'aménité du langage vinrent s'abîmer, dit M. Ampère, dans cette parodie de la rudesse de Sparte et de Rome qui se donna le nom aussi grossier qu'elle-même de *sans-culottisme*.

Le premier Empire, en réveillant des prétentions aristocratiques et féodales qui n'avaient plus aucune raison d'être, fit appel aux souvenirs chevaleresques ; mais il n'a laissé qu'une institution artificielle et nominale ; comparer les chevaliers de l'ordre de la Légion d'honneur avec les chevaliers du moyen âge, c'est mesurer l'abîme qui les sépare. Il était le même, à certains égards, entre Napoléon et les anciens preux. Conquérant et dominateur, il n'avait rien de leur exal-

[1] La duchesse de Bouillon.
[2] La duchesse de Mazarin.

tation sublime. Ses sentiments peu délicats, l'inélégance de ses habitudes, ses manières cavalières et non chevaleresques l'éloignaient d'un idéal qu'il louait dans les Français, quand son ambition pouvait en tirer parti. « Belle nation ! noble, sensible, généreuse, toujours prête aux grandes entreprises, » disait-il un jour à son compatriote Sismondi ; et laissant percer l'égoïsme qui était le fond de sa nature : « Elle me l'a bien prouvé ! » Quant à ses rapports avec les dames, trois vers de M. de Lamartine les caractérise à merveille :

> Comme un soldat debout qui veille sous les armes
> Tu vis de la beauté le sourire et les larmes,
> Sans sourire et sans soupirer.

Jeune et beau, les dames, à qui il plaisait, purent croire qu'il voudrait leur plaire. Je lis dans les curieux *Souvenirs* manuscrits de la duchesse de Gontaut, que son aimable neveu me pardonnera de citer, ce trait parfaitement inconnu : « Je me souviens du jour où il mit son uniforme (il venait d'être transféré de Brienne à l'École militaire de Paris, sur les instances du père de madame de Gontaut, qui s'intéressait à lui) ; ma mère l'aimait beaucoup, lui donnait à dîner tous les dimanches, lui disant en riant qu'il avait *une tête !* (que, pour ma part, je trouvais très-jolie). On me faisait venir au dessert, je me glissais entre ma mère et lui. Un jour, je voulus tirer son épée ; il me donna une chiquenaude sur les doigts, en me disant : *On ne touche pas à cela !* »

C'était peu galant ; jadis on eût baisé la jolie main qui agaçait ainsi l'épée ; mais le temps n'était plus où on la tirait en l'honneur des dames ; le seul amour de la patrie, pour les uns, pour les autres de la religion et de la royauté, pour tous de la liberté, devait la faire sortir du fourreau.

Sous la Restauration, l'homme dont le génie ranima, dans le monde de la religion et de l'imagination, les traditions du moyen âge, sans renier son temps, répondit aux aspirations chevaleresques du moment par le *Dernier des Abencerrages*. Cet écho harmonieux du passé, Alfred de Vigny le répéta du haut des Pyrénées où le jeune et brillant officier était alors en garnison ; il rendit tendrement et mélancoliquement dans le poëme du *Cor* le sentiment profond de la vieille *Chanson de Roland*, qu'il devinait sans la connaître.

> Tous les preux étaient morts, mais aucun n'avait fui,

est un vers digne du vieux trouvère normand.

Plus tard, à la *Veille du sacre*, M. de Lamartine salua « du passé

la pompe rajeunie, » et M. Victor Hugo chanta les *tournois*, les *pas d'armes*, Henri IV, « le chevalier rival en gloire de Bayard et de Du Guesclin, » sans oublier « les vertus des vieux pairs de Charlemagne, des vieux compagnons d'Artus. » Il alla jusqu'à s'écrier, « fidèle au noble sang que versa dans sa veine » sa mère, fille de la Vendée :

Sur nous un roi-chevalier veille !

Efforts artificiels et intéressés ! dit M. Ampère, à mon grand étonnement, — car il paraît se contredire, n'admettant pas, je pense, que l'essai tenté par M. de Chateaubriand ait été de ce dernier genre; — artificiels, soit, dans une certaine mesure; mais intéressés ! oh ! non ; j'en appelle aux deux grands poëtes qui ont enivré notre jeunesse de tous les parfums dont Racine et Corneille, Lope de Véga et Caldéron, le Tasse, Arioste, Pétrarque et Dante enivrèrent leurs contemporains. L'égoïsme n'inspira jamais aucune muse : l'enthousiasme, la poésie, l'honneur n'ont rien de commun avec l'intérêt, et, grâce à Dieu, ils enflammèrent bien d'autres cœurs sous le régime libéral qu'apporta la Restauration.

Aujourd'hui, quelque chose de ce qui s'appelait autrefois d'un autre nom vit encore parmi nous ; l'esprit de dévouement, d'abnégation, de sacrifice ne périra jamais. Voyez le sang versé par tant d'enfants de France pour la défense du plus saint, du plus faible et du plus délaissé des pères ! Si l'arbre de la chevalerie a été déraciné et emporté par le torrent des siècles, dirai-je après M. Ampère, une fleur surnage, et cette fleur est l'image de ce qu'il y a de plus exquis au fond de la nature humaine.

IV

Pour bien sentir les grandes choses qui ont été pendant des siècles le mobile principal de la conduite des hommes d'élite, il fallait plus que l'intelligence de M. Ampère, il fallait son cœur. Tendre et bon cœur ! il n'a cessé d'aimer qu'en cessant de battre !

Dès l'âge de quinze ans, un profond dédain pour l'argent, une susceptibilité inquiète en matière d'honneur lui inspirait cette noble réponse à son père : « Plutôt des précipices que de la boue ! » Il y avait chez lui des instincts d'hermine ; je dis mal, des sentiments de preux. L'emblème des anciens chevaliers les plus jaloux de bonne renommée, l'écu sans tache, dont on a tant abusé, eût bien convenu

à ce chevalier libéral. Et il ne l'eût point dédaigné, car il aimait à chercher ses ancêtres dans la chevalerie démocratique des républiques italiennes et de la France méridionale ; il aimait à montrer les sentiments chevaleresques éprouvés et exprimés par d'illustres vilains : Ventadour, fils d'un boulanger ; Vidal, d'un corroyeur ; Péquillon, d'un drapier ; Perdigon, d'un pêcheur ; Marveil, d'un manant, et tant d'autres poëtes du Midi ; il se complaisait à citer ces vers si justes et si expressifs d'un trouvère du Nord :

> Nul n'est noble si de cœur non,..
> Nul n'est vilain s'il ne vilaine...

ou ces autres, non moins bien pensés, du *Roman de la Rose :*

> Noblesse vient de bon courage,
> Car gentillesse de lignage
> N'est pas gentillesse qui vaille,
> Si la bonté du cœur y faille.

Certes, elle ne lui *faillit* jamais ! Le ciel l'avait doué de toutes ses autres qualités qu'un troubadour signale chez plusieurs de ses confrères de la classe non féodale, dont il disait : « Ils sont aimables, bons, joyeux (*joie* était synonyme de perfection chevaleresque), ils savent parler poliment, ils se montrent agréables, empressés de plaire ; ils s'entendent au service des dames. » Qui ne le reconnaît à ce portrait? C'était, comme auraient dit les Allemands du moyen âge, un parfait *ritterliche Bürger*.

Tel il parut aux Allemands de nos jours, quand il alla leur rendre visite à vingt ans. La cour du prince Auguste de Prusse, où madame Récamier l'introduisit, fut ravie de son amabilité, de son esprit, de sa politesse. On le citait pour ses attentions près des dames : c'était, disaient les demeurants de l'ancienne société, un type de la vieille courtoisie, de la vieille galanterie française. *A la ville comme à la cour*, il charmait tout le monde par son affabilité. Jusqu'à ses modestes fournisseurs, jusqu'aux serviteurs dans les maisons où on se disputait sa personne, tout le monde l'aimait ; ceux-ci savaient si la libéralité, qu'il a signalée comme la vertu chevaleresque par excellence, fut pour lui un mot vide de sens. D'autres ont surpris plus d'une fois le secret de sa charité.

Le sentiment irrésistible que lui avait inspiré madame Récamier l'enchaîna aux pieds de cette enchanteresse, dont le ciseau de Canova, le pinceau de Gérard, la muse de Chateaubriand et la plume d'une nièce chérie ont immortalisé les traits. Sa passion, qu'il poussa, on peut le dire, jusqu'à l'exaltation platonique dont l'histoire et le ro-

man nous ont donné l'exemple, lui dicta une foule de lettres brûlantes, de poésies mouillées de larmes et un roman intitulé *Christian*, écrit à Rome sous le charme de ses dernières et de ses plus profondes affections, où il a mis, dit-il, tout ce qu'il a éprouvé de doute et de passion insensée à l'époque de ses orageuses tristesses de jeune homme. Pétrarque et Dante n'ont pas mieux exprimé ce qu'ils ont ressenti pour Laure et Béatrice. Quelles vibrations avait sa voix, quel frémissement ses lèvres, quand il voulait rendre en public les sentiments profonds des deux poëtes italiens! Après sa célèbre leçon sur la chevalerie, celle-là même que j'ai analysée, où madame Récamier assistait à côté de M. de Chateaubriand et des hôtes les plus illustres de l'Abbaye-au-Bois, elle le félicitait de son succès : « Vous étiez là, madame, » lui répondit-il simplement.

Elle était toujours *là* pour lui ; à Paris, à Rome, à Berlin, dans les glaces du Nord, sous le soleil d'Égypte, jusqu'en Amérique, son image le suivait partout. Si on lui trouvait tant de verve et d'entrain à l'Abbaye-au-Bois, même au retour d'un cours fatigant; s'il se montrait si ingénieux, si spirituel, si enjoué, si intarissable, à sa place ordinaire, debout, devant la cheminée du salon; si son esprit partait, comme la flèche, s'il causait comme on ne cause plus, c'était pour lui plaire : gracieux envers toutes les femmes, vieilles et jeunes, il se surpassait pour elle. L'ancienne conversation française, que M. Saint-Marc Girardin a décrite en praticien, avait peu de représentants plus charmants. Pour lui, comme pour tout causeur de bonne compagnie, « point de méthode, point de sujet traité *ex professo*, » quoiqu'il fût professeur d'office ; « point de controverse et d'argumentation ; » il avait horreur des pédants, des déclamateurs et des bavards; point de disputes, mais une discussion chaleureuse et lumineuse, dans le but d'éclairer, non de contredire, encore moins de blesser. « Point de monologues, » il savait écouter ; il s'entendait — je me sers ici d'une image de M. Saint-Marc, après lui avoir emprunté ses préceptes — il s'entendait merveilleusement à lancer le volant et à le recevoir, à jeter et à ramasser la balle sans la garder longtemps ; il avait l'à-propos, l'adresse, la promptitude, la hardiesse polie que demande cet art difficile, il était « toujours prêt, jamais pressé ! »

Trente ans il fit le charme du salon de madame Récamier ; mais ce fut moins par son esprit, qu'il laissait voir sans le montrer, que par son cœur, dont le dévouement était à toute épreuve. J'insiste sur ce point et ne saurais trop me répéter. Il faut, du reste, renoncer à exprimer un sentiment impossible à rendre; j'aime mieux recourir à la plume délicate d'une amie anglaise de M. Fauriel et de l'homme excellent que je voudrais faire apprécier. « M. Ampère venait tous

les jours, dit-elle, à l'Abbaye-au-Bois ; sa conversation était comme un jet d'eau étincelant, toujours frais, jamais fatigant. Certaines gens d'esprit aiment l'épigramme et tiennent constamment votre attention tendue; vous croyez qu'ils vont vous laisser un moment de répit, pas du tout; si vous faiblissez, vous êtes perdu. Mais lui, son esprit était si naturel que vous ne songiez qu'au plaisir qu'il vous causait. En outre, ses connaissances étaient étendues et variées. Sans doute madame Récamier jouissait beaucoup de sa conversation personnellement, mais elle usait de toute sa puissance fascinatrice pour rendre ses amis dévoués non à elle-même — ce qui aurait été facile — mais à M. de Chateaubriand, qu'ils croyaient un peu égoïste; et elle y réussit tellement qu'ils avaient autant d'égards pour lui que s'ils l'avaient aimé comme elle l'aimait. Il en était ainsi de tous; mais M. Ampère, — le plus amusant, le plus recherché, celui que toutes les dames voulaient avoir dans leur salon, — était toujours entièrement au service de M. de Chateaubriand, et cela uniquement pour plaire à madame Récamier (*he was ever entirely at* his *service; and this was solely to please* her)[1].

Quand s'assombrit ce salon où une sympathie élevée et gracieuse pour tout ce qui était vraiment distingué en tout genre a attiré la plupart des illustrations de notre siècle, ce salon que madame Lenormand, si bien placée pour en faire les honneurs à la postérité, a représenté en des pages qui resteront[2]; quand madame Récamier commença à perdre la vue et M. de Chateaubriand à devenir de plus en plus silencieux, M. Ampère s'ingénia pour la faire voir par ses yeux et le faire parler par sa bouche. Dans les derniers temps, où M. de Chateaubriand, resté veuf et malade, ne pouvait plus se rendre chaque après-midi, à l'Abbaye-au-Bois, ce fut M. Ampère qui lui conduisait tous les jours madame Récamier ; et Dieu sait quel art, quelles ressources, quelle délicatesse il fallait pour distraire ces débris illustres du génie et de la beauté! Dieu sait quel fonds inépuisable de bonté devait posséder l'homme qui pouvait prendre un visage gai avec la mort dans l'âme, qui pouvait être de bonne humeur, aimable, enjoué, inspiré, charmant entre deux vieillards dont l'un s'efforçait de retenir ses larmes dans ses yeux éteints, dont l'autre les laissait couler malgré lui, comme s'il se fût pleuré lui-même.

Ah! c'est là, c'est à ce foyer refroidi, où il eût voulu rallumer la flamme et la joie, qu'il faut venir pour bien juger l'ami de madame Récamier.

J'ai dit, en commençant, à quelle famille rare il dévoua les restes

[1] *Madame Récamier; with a sketch of the History of society in France.*

[2] *Souvenirs et correspondances tirés des papiers de madame Récamier.* 2 vol. in-8. — Lévy, éditeur.

d'une vie qu'une sensibilité excessive abrégea. S'il n'imita pas *Christian* et ne se fit pas religieux comme lui et d'autres héros de roman, il se fit de plus en plus chrétien. Il travailla à devenir meilleur de jour en jour, s'examinant chaque soir, remarque M. de Loménie, et notant, avec la droiture et la sincérité qui était le fond de son caractère, ses moindres défaillances quotidiennes.

M. Guizot a dit, et personne ne peut oublier les paroles tombées d'une telle bouche, que la maladie et ses langueurs ayant atteint M. Ampère, « un jeune prêtre, de l'esprit le plus élevé et du cœur le plus doux, devenu son ami et l'ami de ses meilleurs amis, l'abbé Henri Perreyve, lui a apporté les seules consolations efficaces, la sympathie humaine et l'espérance chrétienne. » Il a ajouté : « M. Ampère, mourant, les a accueillies avec une modestie confiante, et s'est éteint dans la paix de leur empire. »

Le récit est admirable et a fait couler bien des larmes, mais j'ai le regret de remarquer qu'il n'est pas tout à fait exact. La vérité, la voici de la plume de l'abbé Perreyve lui-même. Que M. Guizot me permette de la rétablir.

Rappelant[1] son dernier entretien avec M. Ampère au château de Stors, chez M. et madame Cheuvreux, le jeune prêtre s'exprime ainsi :

« Hélas! qu'il est loin déjà ce dernier entretien qu'il me fut donné d'avoir ici même, il y a un an à peine, sous ces ombrages voisins, avec cet excellent ami ! Je ne sais quelle gravité inattendue vint tout à coup donner à ses paroles comme une austère consécration. Nous parlions de Dieu, de Jésus-Christ, des preuves évangéliques, des espérances de la vie future. Je fus si heureux de voir les grands progrès de cette âme dans la recherche de la vérité, que j'en bénis Dieu devant lui et avec lui. Toutes les difficultés de l'esprit n'étaient pas vaincues, mais toutes les certitudes du cœur étaient acquises, et il me répéta plusieurs fois, avec l'accent d'une conviction déterminée : « Je suis chrétien! je suis chrétien! »

« Une mort rapide nous l'a enlevé! continue l'abbé Perreyve, — qui malheureusement alors était éloigné de lui, — mais j'ai, pour ma part, en la miséricorde de Dieu qui est sans bornes, une confiance qui est sans bornes, et j'aime à penser qu'au moment où je parle, l'ami est encore là, d'une façon invisible, avec nous. »

Pour quiconque envisage le vrai but de la vie, ces paroles, prononcées du pied de l'autel par un prêtre selon le cœur de Dieu, par un homme presque au seuil de l'éternité, sont bien rassurantes, et l'amitié les recueille avec bonheur.

H. DE LA VILLEMARQUÉ.

[1] *Paroles prononcées par M. l'abbé Henri Perreyve, à l'inauguration de la chapelle de Stors,* le 29 août 1864.

LA POLITIQUE DANS LES LIVRES

La Révolution et l'Empire, 1789-1815, étude d'histoire politique, par le vicomte de MEAUX. — *Les cahiers de 89, ou les vrais principes libéraux*, par LÉON DE PONCINS[1].

I

Si la France avait le culte ou seulement le goût des institutions libres, le 5 mai de chaque année serait, depuis 1789, un jour de fête nationale. A pareil jour, en effet, les états généraux, convoqués par Louis XVI, tinrent à Versailles leur première séance, et notre pays passa dans une heure du gouvernement personnel à la pleine possession du gouvernement représentatif[2]. L'entrée du roi dans la salle des états fut assurément un des grands moments de l'histoire de la royauté en France, et comme le couronnement de son œuvre séculaire. Après avoir jadis aidé nos pères à s'affranchir des tyrannies féodales, elle venait les aider à s'affranchir d'elle-même, elle venait partager avec eux le pouvoir dont elle avait dû rester seule armée, tant qu'il s'était agi de fonder et de défendre l'unité territoriale, civile et politique de la nation.

Aussi l'enthousiasme était-il réciproque entre ce souverain qui aimait religieusement son peuple, et ce peuple qui mettait encore toute sa confiance dans son chef. Henri IV avait, comme il le disait, trouvé la France affamée de revoir son roi, Louis XVI la trouvait affamée de recevoir de lui la liberté. Et, cependant, sans même jeter

[1] Chez Didier, libraire-éditeur.

[2] « O France, heureuse France, s'écriait M. Necker à la fin de son exposé financier, lu à la séance royale, c'est entre les mains de tes citoyens, c'est entres les mains de tes enfants, *c'est entre les mains de tes représentants dont toi-même tu as fait le choix, que repose aujourd'hui ta destinée !* »

un regard sur les années troublées et funestes qui venaient de suivre la disgrâce de Turgot, que de points noirs dans ce brillant horizon, que de nuages dans ce ciel de printemps du 5 mai 1789 !

La cérémonie de l'inauguration des états n'en était elle-même pas exempte. Peut-être la physionomie de la première séance eût-elle suffi pour révéler et faire comprendre à un observateur toutes celles qui devaient suivre. Qu'on se figure un immense hémicycle avec des banquettes disposées en amphithéâtre comme notre Chambre des députés actuelle. Au centre, le trône surmonté d'un dais, sous lequel le roi seul devait prendre place ; en dehors du dais, les siéges pour la reine et la famille royale; à droite du trône, les trois cents du clergé en tenue d'apparat ; à gauche, les trois cents de la noblesse coiffés de chapeaux à plumes, épée au côté, manteau de soie noire brodée d'or sur l'épaule, larges cravates de dentelles étalées sur la poitrine ; en face du roi et derrière les deux ordres privilégiés, les six cents du troisième ordre étageant jusqu'au plus hauts gradins leurs sombres masses en habit noir et en manteau de laine. Et comme si ce n'était pas assez de ces différences officielles entre les élus de la même nation, deux entrées avaient été préparées, une grande porte pour les deux premiers ordres, et une porte latérale par où les députés du tiers mirent quatre heures à s'introduire un à un à l'appel de leurs bailliages. Ainsi le voulait l'étiquette de 1614, soigneusement étudiée et reproduite par les politiques de l'Œil-de-Bœuf. Si même l'obligation de plier le genou devant le roi ne fut pas imposée aux députés des communes, c'est qu'à la presque unanimité de leurs cahiers, le clergé et la noblesse avaient protesté contre ce honteux usage importé d'Italie en France, sous les Valois.

C'est cette première journée de la liberté, dont nous retrouvons les détails dans les Mémoires et dans le *Moniteur* du temps, qui est le point d'arrivée du travail de M. de Poncins et le point de départ du travail de M. de Meaux. A ce titre, peut-être aurions-nous dû nous attendre à ce qu'elle tiendrait chez l'un et chez l'autre une plus grande place et à la voir définitivement vengée du long oubli de l'histoire comme de nos propres dédains. Mais son esprit, et c'est là tout ce qu'il faut, anime également les deux remarquables ouvrages que nous venons de parcourir. Pendant que M. de Poncins étudie et résume la pensée de 89 écrite dans les cahiers, M. de Meaux fait passer sous nos yeux, les divers gouvernements issus de cette manifestation nationale. Le spectacle est donc complet et vaut la peine qu'on s'y arrête ; car c'est notre propre histoire qui est en scène, et les deux auteurs ont fait preuve d'assez de talent, de sens politique et de véritable impartialité pour mériter de rester toujours à la hauteur de leur grand et difficile sujet.

II

Puisque dès le début nous nous sommes laissé entraîner *in medias res*, au plus vif de la question de 89, restons-y, ou du moins, n'en sortons qu'après avoir donné et motivé notre opinion. Aussi bien, ce débat préliminaire sur la réunion ou la séparation maintenue des trois ordres, contient en germe toute la Révolution. Seul, il occupait et passionnait l'esprit public depuis le décret de convocation des états généraux. Les assemblées de bailliages en avaient retenti, les cahiers prenaient ardemment parti pour ou contre, et dans la séance d'ouverture, le roi, le garde des sceaux et le ministre des finances l'avaient signalé d'une même voix, comme l'écueil à redouter. Un vrai gouvernement, hâtons-nous de le dire, n'eût pas laissé une assemblée inexpérimentée doubler seule ce cap des tempêtes. Il serait resté à bord et maître du timon, au lieu de se contenter d'envoyer de la rive à l'équipage des encouragements et des conseils.

« En déférant à la demande d'accorder au troisième ordre une représentation égale à celle des deux ordres réunis, Sa Majesté, disait M. de Barentin, n'a pas changé la forme des anciennes délibérations et *quoique celle par tête en ne produisant qu'un seul résultat, paraisse avoir l'avantage de faire mieux connaître le désir général, le roi a voulu que cette nouvelle forme ne puisse s'opérer que du consentement libre des états généraux* et avec l'approbation de Sa Majesté. »

Quelle plus claire assurance que cette approbation était acquise d'avance, surtout lorsqu'on entendit le garde des sceaux ajouter au nom et en présence du roi : « Quelle que doive être la manière de prononcer sur cette question, on ne doit pas douter que l'accord le plus parfait ne réunisse les trois ordres relativement à l'impôt? »

Ainsi, Louis XVI désirait au fond de l'âme la réunion des ordres. Son tort fut de ne pas le dire catégoriquement et au besoin de ne pas l'exiger. L'unanimité des cahiers du tiers le demandait, un grand nombre même en faisait la condition impérative du concours de leurs mandataires aux travaux de l'assemblée, et quant au clergé, s'il ne l'inscrivit que par exception au nombre de ses vœux, s'il resta neutre dans une querelle où ses intérêts semblaient à peine engagés, ce fut pour garder la mission d'arbitre qui lui revenait de droit et que le roi lui avait publiquement déférée.

Restait la noblesse. Entre son langage dans les assemblées des bailliages et son langage dans les états généraux, M. de Poncins

remarque avec raison que la distance est considérable. Je le crois bien ! c'est la distance de la province à Versailles. Une fois réunie à l'ombre du fastueux château de Louis XIV, l'esprit de corps et l'esprit de cour s'emparèrent de ses députés et n'eurent pas de peine à leur démontrer qu'en défendant l'antique constitution des états en trois chambres séparées, c'étaient leurs derniers priviléges, c'était l'existence même de la noblesse qu'ils allaient défendre. Quoi qu'on fît en effet, le clergé ne risquait pas, lui, d'être jamais confondu avec les autres ordres ; mais où serait la ligne de démarcation entre le tiers et la noblesse le jour où celle-ci, qui avait déjà généreusement voté dans ses cahiers l'égalité de tous les citoyens devant l'impôt, aurait renoncé à ses distinctions honorifiques? Aussi, sauf la députation du Dauphiné qui avait accepté le glorieux mandat de Vizille, sauf celles de quelques bailliages, comme celui d'Amont, en Franche-Comté, où les trois ordres s'étaient entendus pour rédiger un cahier en commun [1], la chambre des nobles se montra intraitable. Ni le cri de l'opinion, ni le désir connu du roi, ni les dispositions conciliantes du clergé ne purent la décider à se rendre aux instances des membres du tiers. Elle semblait compter l'opinion pour peu de chose, ses collègues du dernier ordre pour moins encore, et quant au roi, elle se fiait, non sans raison, aux influences de cour pour le ramener à ses vues.

Que les instances du tiers état se soient bientôt changées en mise en demeure, je ne suis pas de ceux, je l'avoue, qui ont jamais songé à s'en étonner ni à s'en plaindre. Tous les amis éclairés du gouvernement parlementaire seront de l'avis de M. de Poncins, quand il se prononce en faveur du système des deux chambres contre celui d'une chambre unique ; tous les moralistes approuveront M. de Meaux quand il fait avec tant de sagesse et de sagacité la part des torts et des responsabilités de chacun dans ce premier conflit presque puéril, qui devait en enfanter de si terribles. Mais, en 89, la question n'était pas là. Sieyès l'avait posée en termes d'une implacable simplicité, et il n'y a pas à y revenir après lui. — Qu'est-ce que le tiers état? Rien. — Que doit-il être? Tout. — Entre ce rien et ce tout, quels obstacles s'élevèrent? Pas d'autres que les droits et les prétentions des ordres privilégiés. — Il fallait donc que droits et prétentions fussent écartés. Mais comment et par qui? Par l'accord amiable entre les trois ordres? C'était la meilleure, la plus ration-

[1] Voir un curieux travail tout récent, intitulé *de la Démocratie en Franche-Comté*, par M. le marquis d'Andelarre, député de la Haute-Saône. (Paris, chez Dentu.)

nelle, la plus désirable, mais aussi la moins probable des solutions. Par l'autorité du roi? C'était la solution politique à laquelle il fallut venir en dernière analyse, mais seulement pour sanctionner ce qu'on avait désiré et ce qu'on avait laissé à d'autres le mérite d'exiger. — Par l'initiative isolée du tiers état? C'était la solution révolutionnaire, et ce fut malheureusement celle qui devait sortir toute armée de la situation.

Qu'on se figure, si on le peut aujourd'hui, l'immense désarroi de l'opinion publique, le cruel désenchantement de tant d'esprits sincères jusqu'à l'enthousiasme, lorsqu'on apprit que l'œuvre des réformes, dont on avait tant attendu, était enrayée, aussitôt que lancée, par une misérable question d'étiquette et de privilége! Dès le lendemain de la séance royale, les six cents du tiers, réunis dans la salle commune, avaient attendu pendant de longues heures leurs collègues des deux premiers ordres dans la salle commune pour procéder ensemble à la vérification des pouvoirs. Les jours suivants, même attente inutile, même espoir déçu, même déboire pour ceux qui formaient à eux seuls la moitié de la représentation nationale. Que fit le tiers état offensé et joué ? Il se contenta d'envoyer aux informations et de s'organiser pour un jour sous la présidence de son doyen d'âge. Pendant ce temps, que faisaient les délégués des deux premiers ordres? que faisaient surtout les délégués de la noblesse? Ils se constituaient en chambres séparées, nommaient leurs bureaux, vérifiaient les titres de leurs élus, et semblaient ne pas plus s'occuper de leurs collègues les plus nombreux que s'ils ne faisaient partie ni de la même assemblée ni de la même nation.

En vain, des commissions furent-elles nommées, des conférences tentées, puis rompues, puis reprises, des médiateurs désignés par le roi lui-même, le différend resta toujours insoluble. Entre la tradition et les nécessités de la situation nouvelle, aucun accord ne semblait possible. Le temps se perdit en vaines démarches, en récriminations irritantes, en querelles de prééminence, ce temps qu'on s'était juré d'employer si utilement pour le pays! D'innombrables écrits de circonstance attisaient la discorde ou donnaient aux deux partis des conseils aussi sages que peu écoutés.

> Clergé, noblesse, tiers état,
> Vous êtes les trois lys de l'écusson de France,
> Si vous n'êtes unis, vous n'aurez plus d'éclat!

disait un apologue intitulé *les Trois lys*, et qui n'eut de succès que dans le troisième ordre.

Bientôt la noblesse fit savoir officiellement au tiers qu'elle était légalement constituée en « Chambre législative et souveraine. » Le

clergé, plus ami de la paix et moins uni, se contenta, en attendant la vérification des pouvoirs qu'il avait proposé de faire en commun par commissaires, du titre « d'états provisoires. » « Envoyez des commissaires au clergé, dit Mirabeau, mais n'en envoyez point à la noblesse, car la noblesse ordonne et le clergé négocie [1]. » C'était dénoncer à l'histoire le rôle particulier à chacun des deux ordres privilégiés dans cette résistance au vœu national.

Il fallait cependant sortir du provisoire et que le tiers en vînt à se constituer et à se baptiser à son tour. Dans la séance du 15 juin, Sieyès lui proposa de s'intituler : *Assemblée des représentants connus et vérifiés de la nation française*. Mounier et Malouet, moins radicaux, lui demandèrent de s'appeler : *Assemblée formée par les représentants de la plus grande partie de la nation*. A ces timides périphrases, Mirabeau opposait le titre simple et logique de *représentants du peuple;* ce fut, on le sait, le nom d'Assemblée nationale qui fut à bon droit préféré, car sans rien usurper ni rien compromettre, il disait tout. Je dis *sans rien usurper*, car il était expressément déclaré par le même vote que l'Assemblée nationale se composait de tous les élus de la nation française, sans distinction entre les ordres, et que les portes resteraient ouvertes à tous ceux du clergé et de la noblesse qui viendraient déposer leur mandat sur le bureau du président. Cet appel, appuyé cette fois par un acte décisif, ne devait pas rester aussi vain que les précédents. Entre le vote du 15 juin et la déclaration du 23 un grand nombre des députés du clergé et quelques-uns de ceux de la noblesse vinrent reprendre dans la salle commune les places qu'ils avaient occupées à la séance royale du 5 mai.

Mais une nouvelle séance royale se préparait, celle-là plus connue que l'autre de l'histoire, et qui pourrait s'appeler la séance d'ouverture de la Révolution. Elle eut en effet deux acteurs, le roi et la nouvelle Assemblée nationale ; et de ces deux souverains, on le sait, ce ne fut pas le plus ancien qui sut se ménager le dernier mot. Quand on essaye de juger avec l'impartialité douloureusement acquise en soixante et dix-huit ans de troubles publics cette journée fameuse du 23 juin 1789, on éprouve un égal embarras à ne pas condamner la résolution principale du roi au nom de la vraie politique, et les résolutions de l'assemblée au nom du droit constitutionnel. Qu'au lieu d'exiger contre le vœu public, contre son propre vœu antérieurement manifesté, contre l'épreuve aux deux tiers faite de la réunion des trois ordres, leur immédiate séparation, Louis XVI eût mieux fait de se poser en conciliateur résolu au milieu des 600

[1] Séance du 18 mai.

bourgeois du tiers ; que le chef populaire de sa race n'eût pas hésité devant ce grand rôle, et qu'il eût été plus habile de s'inspirer à ce moment d'Henri IV que de Louis XIV, rien n'est aujourd'hui plus clairement démontré. Mais, comment ne pas reconnaître que, si cette décision hardie, qu'on aurait dû conseiller au roi, dépassait la portée de son caractère, celle qu'on lui fit prendre n'excédait en rien la portée de son pouvoir? Comment ne pas reconnaître surtout que, sauf son impolitique conclusion, la déclaration du 23 juin était un programme de liberté que nous n'avons eu qu'à copier en 1814? Quant à la délibération en commun et au vote par tête, n'étaient-ils pas prescrits comme règle invariable dans les assemblées provinciales et comme exception souvent répétée et pour des cas plus ou moins exactement définis, dans les assemblées des états généraux? Le tiers état ne gardait-il pas, ici comme là, le droit d'être représenté par un nombre de députés double de celui de chacun des autres ordres? Combien de temps espérait-on faire durer un état de choses ainsi condamné par la loi même qui prétendait le maintenir?

Mais aucun de ces raisonnements ne fut fait sur le moment, je ne dis point par Mirabeau et ses amis, mais par les sages, tels que Malouet, Mounier, Bergasse, Chapelier et quelques autres. C'est à la distinction des ordres que s'était attaqué l'esprit de 89, et c'est cette distinction que la déclaration du 23 juin consacrait comme un des principes constitutifs de la monarchie. On ne voulut ni voir ni entendre autre chose. Les cahiers n'avaient pas demandé, il est vrai, la destruction de toute hiérarchie sociale, mais ils avaient demandé la destruction des abus sur lesquels l'existence des ordres était fondées. L'œuvre des réformes à peine commencée était attaquée de front par la ligue de ceux qu'elle menaçait : fallait-il permettre qu'elle fût anéantie ou même compromise pour un temps qui pourrait être plus ou moins long?

Trois jours avant le 23 juin, les députés du tiers trouvant la salle de leurs délibérations envahie par les ouvriers et les soldats, s'étaient réfugiés dans la salle désormais historique du Jeu de paume. Là ils avaient prêté et signé le serment de ne point se séparer sans avoir donné à la France une constitution. Le lendemain les avait vus réunis dans l'église Saint-Louis, où la majorité des membres du clergé était venue se joindre à eux au milieu des scènes du plus solennel enthousiasme. Était-il permis, sans forfait envers la nation, de mentir à de tels engagements et de revenir sur de tels pas en avant? Si l'Assemblée nationale devait avoir, comme les parlements, ses lits de justice, ne pouvait-elle résister, comme eux, et par sa ferme contenance amener la couronne à lui donner raison contre les courtisans?

Voilà ce qui se disait à Versailles, dans l'Assemblée et hors de l'Assemblée, pendant cette semaine mémorable du 20 au 27 juin 1789, qui devait décider de nos destinées. La manière dont fut accueillie à Paris la nouvelle de la seconde séance royale suffirait d'ailleurs à donner la vraie mesure des dispositions de l'esprit public. *Le roi a tout cassé !* criait-on dans les rues, et peu s'en fallut que l'émeute ne répondît à ce cri de désespoir[1]. C'était cependant la liberté individuelle, l'abolition de l'odieuse corvée et du droit de mainmorte, l'égalité de tous les Français devant l'impôt, la liberté des cultes, la liberté de la presse, la liberté du vote qui venaient d'être pour la première fois assurées à la France par la parole du souverain. N'importe, *le roi a tout cassé!* Ne-venait il pas de casser en effet l'accord déjà fait ou en train de se faire entre les trois ordres ?

« Les délégués de la nation ont pour eux la souveraine des événements, la nécessité, disait Mirabeau[2] ; elle les pousse au but salutaire qu'ils se sont proposé... Elle soumettra tout par sa propre force, mais sa force est dans la seule raison. » Et en effet, huit jours ne s'étaient pas écoulés, que le coup d'État de l'Assemblée, approuvé dès le lendemain par le clergé et dès le surlendemain par quarante et un membres de la noblesse, qui vinrent délibérer avec leurs collègues, était reconnu légitime par le roi lui-même. « J'engage ma fidèle noblesse, écrivait Louis XVI le 27 juin au duc de Luxembourg, président de la chambre du second ordre, à se réunir sans délai aux deux autres ordres, pour l'entier accomplissement de mes intentions paternelles. » Franchement, n'aurait-il pas été à la fois plus digne et plus politique de parler ainsi cinq jours avant ?

Il est donc permis, et nous en profitons, d'être moins sévère que M. de Meaux sur les premiers jours et les premiers actes de l'Assemblée de 89. Dès le 2 juillet, le roi recueillant une demande en grâce qu'elle avait eu le tort de recevoir pour la lui transmettre, parlait avec espoir et confiance « des généreux travaux auxquels les représentants de la nation allaient se consacrer[3]. » En même temps les premiers votes de l'Assemblée nationale, enfin complétée, appelaient au fauteuil de la présidence M. le duc d'Orléans, et après le refus formel de ce prince, M. Lefranc de Pompignan, archevêque de Vienne. Par le premier choix, elle avait voulu son éloignement

[1] « Vous a-t-on peint, monseigneur, le triste émoi, le frissonnement qu'éprouva la capitale à ce seul mot : *Le roi a tout cassé*. Dans les rues on se regardait et on ne se disait rien. C'était le courage qui se recueillait. Je sentais du feu qui courait sourdement sous mes pieds : il ne fallait qu'un signe et la guerre civile éclatait... (*Lettre à Mgr le comte d'Artois sur la séance royale*.— Paris, 28 juin 1789.)

[2] Séance du 24 juin,

[3] Séance du 2 juillet.

pour ce qu'on nommait le parti de la cour; par le second, sa reconnaissance pour la majorité du clergé, qui était venue se rallier à elle la veille de la séance royale.

Ainsi devenait-il de jour en jour plus évident qu'en lançant le mouvement de 89, le gouvernement n'avait mis en réserve ni assez de force pour l'arrêter, ni assez d'habileté pour le diriger. Dès lors, et comme il faut toujours que le pouvoir revienne à quelqu'un, il était revenu de droit et de fait à la nation représentée. La vraie question historique à débattre ne serait aujourd'hui que celle de l'usage qu'elle en fit. Sur ce point, du moins, j'ai la joie de me trouver en complet accord avec M. de Meaux. Le tableau des empiétements de l'assemblée sur les droits de la couronne serait l'histoire même de la Constituante. Pouvoir législatif, pouvoir judiciaire, pouvoir exécutif, pouvoir administratif, elle attira tout à elle, mais pour se montrer non moins incapable de se servir de chacun d'eux que le gouvernement qu'elle en dépouillait. On la vit s'immiscer dans le commandement de la force armée, voter des harangues de blâme ou de félicitation pour les divers régiments, ordonner des mouvements de troupes, accorder des congés, établir des cours martiales, donner raison aux soldats ameutés contre leurs officiers. On la vit lancer des décrets de prise de corps, dénoncer à son comité de recherches de prétendus complots, mander à sa barre des magistrats municipaux, tantôt évoquer des poursuites, tantôt arrêter des poursuites commencées, révoquer et distribuer des pensions, reviser des procédures régulièrement instruites, annuler des arrêts de parlements, envoyer sur tous les points où l'ordre était troublé des proclamations et des commissaires, recevoir de la part des administrations de départements et de districts d'emphatiques adresses dont le monarque le plus absolu n'aurait pas supporté la lecture... et en définitive ne laisser après elle qu'une constitution prétendue monarchique, qui devait conduire en quinze mois l'infortuné monarque qui avait eu la faiblesse de la jurer, sur la place de la Révolution. Le généreux serment du Jeu de paume n'était que trop tenu : la France avait une constitution. Malheureusement, c'était l'idéal même de l'anarchie, car personne n'avait plus à obéir dans la nation, si ce n'est le roi, qui était censé commander !

On s'est demandé, on se demandera longtemps encore comment, de 89 a pu sortir 93, et par quelle trahison des choses et des hommes, les cahiers des bailliages ont produit la constitution de 91. Il y a, suivant nous, à cette anomalie deux causes principales, l'une contemporaine des événements, l'autre antérieure. Le malheur du moment, ce fut, on l'a vu, l'absence de caractère chez le roi, ce qui, dans les habitudes politiques d'alors, équivalait à l'ab-

sence de gouvernement. Arrêtée au nom de la loi au premier pas qu'elle eût tenté en dehors de ses limites, l'assemblée fût rentrée chez elle et se serait montrée heureuse de partager avec un souverain libéral et ferme la mission donnée à tous les deux de réformer l'État. Il n'y avait pas, comme on l'a dit trop souvent, à faire obstacle au serment du Jeu de paume, il fallait le prêter avec les représentants de la nation, et prouver à la France qu'en attendant qu'elle eût une constitution, elle n'avait pas cessé d'avoir un roi. Mais Louis XVI, on l'a dit souvent, ne sut être roi que devant l'outrage et devant la mort. « A chaque échec qui morcelait son pouvoir, a écrit un de ses défenseurs militaires [1], il sembla toujours croire qu'il lui restait encore assez de royauté pour ce qu'il en voulait et ce qu'il en pouvait exercer. »

L'autre cause, la cause éloignée du désarroi de l'esprit public en 89, et peut-être de l'incertitude du roi, ce fut l'impossibilité de rattacher le mouvement réformateur à un mouvement déjà essayé, et les progrès demandés à des progrès déjà obtenus par les mêmes voies. Sans doute le règne de Louis XVI avait été marqué par les plus généreuses initiatives. La liberté des mers, l'affranchissement des colonies anglaises de l'Amérique, le port de Cherbourg créé, celui de Dunkerque rétabli, la politique française vengée des longues humiliations du traité d'Utrecht, la question préparatoire abolie, le servage détruit, le contrôle public des finances essayé, l'impolitique révocation de l'édit de Nantes révoquée à son tour, enfin les états généraux du royaume, délaissés depuis près de deux siècles, appelés tout d'un coup à partager les attributs et la responsabilité du gouvernement, voilà quelques-uns des titres qui porteront jusqu'au plus lointain de l'histoire l'honneur du nom de Louis XVI et la condamnation de ses bourreaux.

Mais tout cela s'était produit, qu'on veuille bien le remarquer, par la seule volonté, par la seule action libre et personnelle du roi et de ses ministres; de volonté de la nation, d'intervention du pays dans ses affaires, on n'en avait pas encore entendu parler. Les deux assemblées des notables de M. de Calonne, comme les délibérations des parlements, n'avaient été que des consultations demandées par la Couronne à des juristes choisis et au besoin renvoyés par elle. Ce qui était tout à fait nouveau, je le répète, c'étaient six millions de citoyens réunis dans leurs bailliages, et discutant librement sur toutes les matières de la politique et de l'administration ; c'était la France elle-même appelée à rédiger des mandats pour ses représentants, c'est-à-dire des conditions pour son gouvernement. Où chercher

[1] *Mémoires* de Bezenval.

des modèles? sur quels précédents se régler? Si la France avait eu une grande charte, un titre national quelconque, on aurait pu l'invoquer, comme avaient fait les Anglais juste un siècle avant. Malheureusement la constitution nationale était à trouver, et les érudits seuls avaient droit de prétendre qu'ils nous en connaissaient une. Si la France avait pu seulement montrer du doigt dans son passé une époque de liberté et d'égalité des droits, on aurait trouvé là comme un exemplaire historique du régime qu'on demandait. Mais en fait d'état social et de gouvernement, nous ne savions plus voir au delà du règne éclatant de Louis XIV, et c'est à peine, comme le montre le dernier livre si neuf et si triste de M. de Tocqueville, si nous avions gardé trace de nos antiques franchises communales. Puis n'avions-nous pas toujours été, n'étions-nous pas encore le peuple des Gaulois et des Francs, le peuple où Sieyès venait d'écrire sa terrible phrase : « Vous alléguez l'ancien droit de la conquête ; il a fait, dites-vous, les nobles et les seigneurs. Eh bien, n'est-ce que cela? nous serons conquérants à notre tour! »

Ainsi privée de titres positifs et de frein historique, la revendication de 89 prit tout de suite l'allure inquiétante et le langage absolu d'une revendication purement philosophique. Elle venait à la fin et comme la conclusion d'un siècle dominé par des écrivains dont tout le génie s'était appliqué à la critique des faits et des croyances du passé ; elle appelait au pouvoir les élèves de ces théoriciens, non moins ardents que leurs maîtres à remuer les idées, non moins nouveaux à manier les affaires. Entre les idées et les affaires, le divorce ne pouvait tarder d'éclater. «Les mois de mars et d'avril 1789, dit M. de Poncins, virent une chose bien rare et malheureusement destinée à bien peu durer : ce fut un accord unanime dans les diverses classes de la nation, une entente véritable entre la France et son roi[1]. » Rien de plus vrai ni de mieux observé. Seulement, pourquoi cet heureux accord dura-t-il si peu? parce qu'il n'était que dans les cahiers, ou pour mieux dire, dans les mots. Dès que l'Assemblée voulut toucher aux choses, la résistance se fit sentir, et la Révolution se précipita. A qui la faute? Aux hommes sans doute, mais avant tout, à l'éternelle nature des choses.

Concluons donc avec l'homme qui a personnnifié avec le plus de grandeur les espérances et les écarts de 89 : « Une révolution ne peut pas être empêchée qui est déjà faite dans l'opinion publique [2].»

[1] Page 295.
[2] Mirabeau, protestation adressée aux états de Provence, en février 1789.

III

Le pouvoir royal une fois supprimé par la constitution de 91, restait à supprimer la royauté comme un abus et le roi comme un tyran. Ce fut l'œuvre, on le sait, de la Législative et de la Convention.

Dès ses premières séances, la Législative rendit un décret pour abolir comme attentatoire aux droits de l'homme le titre de Sire et de Majesté[1], dont on affublait encore par habitude le malheureux Louis XVI. Un an après, à peine la Convention avait-elle pris place sur les siéges que venait de quitter la Législative, qu'elle proclamait, par l'organe de l'acteur Collot d'Herbois, la déchéance de la royauté et l'avénement de la république. Par ces deux résolutions, on pourrait, au besoin, juger les deux assemblées et les deux régimes.

Quand je vois entrer sur la scène révolutionnaire cette terrible Convention, je me sens, j'ose l'avouer, frappé d'épouvante, mais soulagé. Elle est franche, du moins, celle-là; elle sait ce qu'elle veut et où elle va! Bûcheron acharné à sa besogne funèbre, elle arrive, la hache sur l'épaule; elle vient pour frapper, elle frappera; elle vient pour en finir, elle en finira, elle en finira non-seulement avec les restes sacrifiés de l'ancienne société, mais avec les chefs les plus populaires de la société nouvelle. La rencontre du bourreau est sinistre sans doute; mais enfin le bourreau est quelqu'un, le bourreau est un homme! Encore quelque temps, et nous n'entendrons plus parler de la vertu de M. Roland ni du civisme de M. Pétion! Marat sera trouvé plus éloquent que Buzot, et Robespierre plus incorruptible que Danton! Hommes et choses vont reprendre leur cours naturel et le nom qui leur est propre. Pour expliquer la fuite de Varennes, on ne sera plus obligé de dire que le roi « a été enlevé malgré lui. » Ayant ramené Louis XVI prisonnier aux Tuileries, on ne viendra pas voter que l'Assemblée veut la monarchie, « parce qu'elle est la meilleure forme de gouvernement. » On ne vantera plus l'inviolabilité royale à la tribune, tout en préparant dans les clubs le 20 juin et le 10 août. La France, en proie depuis quatre ans à la plus misérable anarchie, aspirait avec toute l'énergie d'un peuple qui ne veut pas mourir, à retrouver un gouvernement. Eh bien! elle en a trouvé un! La Convention, qu'elle ait obéi à la Commune de

[1] Séance du 5 octobre 1791. Ce décret, provoqué par Bazire, Grangeneuve, Guadet, Cambon, Chabot, Couthon, fut rapporté le lendemain comme inconstitutionnel.

Paris ou au Comité de salut public, a été ce qu'on appelle un gouvernement. C'est là son incontestable supériorité sur les assemblées qui l'ont immédiatement précédée et suivie.

Gouvernement inepte, sans doute, gouvernement de phraseurs sanguinaires qui n'a su que tuer, et qui s'est servi de la mort sans même la comprendre! Ils croyaient venir à bout de leurs ennemis en les envoyant à pleins tombereaux sur la place de la Révolution. Les morts ne reviennent pas! disaient-ils. Ils se sont trompés, les morts sont revenus, les morts les accusent, les morts leur font cortége dans l'histoire et tiennent éloignés d'eux tous ceux qui ont horreur de tremper leurs mains dans le sang innocent! Jamais peut-être il ne fut plus invinciblement démontré que l'homme ne mène pas seul les affaires humaines. De ce ciel sanglant de 92, s'échappent à tout moment des éclairs qui laissent voir au fond la main levée de la justice de Dieu. D'abord c'est la Gironde, bientôt c'est Danton et ses partisans, puis la Commune et ses hordes, plus tard Robespierre et son Comité qui tombent frappés les uns par les autres, comme les soldats d'une même armée qui s'entretuent dans l'horreur d'une panique de nuit. Ils auront aussi leur 10 août et leur 21 janvier, ces souverains de la pique et du *Ça ira!* ils ont fait régner partout la terreur, mais elle règne d'abord dans leurs âmes! Il y eut un jour où tous ces tueurs d'hommes restèrent effarés et tremblants devant le poignard d'une jeune fille qui venait de percer le cœur de Marat. Oh! le pouvoir qu'ils ont vilipendé et blessé à mort s'est vengé cruellement en retombant sur leurs têtes. Il faut le porter, il faut l'exercer, il faut le subir jusqu'au bout! S'il n'y avait que des malheureux à immoler, on s'y résignerait; mais que de rivaux à désarmer, que de complices à satisfaire! « Victime dévouée à la patrie dont nul n'enviera le sort, disait Marat portant à la tribune son rêve de dictateur révolutionnaire, dont l'autorité, bornée à peu de jours, fut bornée au pouvoir de condamner les traîtres, je voudrais qu'on lui attachât, pendant ce temps, un boulet au pied afin qu'il fût toujours sous la main du peuple. »

Ce forçat condamné au meurtre, traînant le boulet de sa souveraineté dans le sang des suspects, c'est Marat, c'est Danton, c'est Hébert, c'est Robespierre; c'est Vergniaud lui-même, restant muet pendant les quatre jours et quatre nuits des massacres de septembre, et n'osant laisser éclater son indignation d'orateur que dix jours après, quand les ruisseaux ne charriaient plus de sang et que les *travailleurs* de la Commune étaient rentrés chez eux. Ce forçat, ce sera demain tel ou tel apologiste de la Terreur, si, pour notre honte et pour la leur, les jours de 93 pouvaient revenir.

La Terreur, cela est vrai, prit rapidement un caractère fatal. Du

jour qu'on avait commencé à tuer pour gouverner, il fallait continuer, ou porter soi-même sa tête sur l'échafaud. Mais ce sont les terroristes, ne l'oublions pas, qui créèrent la nécessité du bourreau. Rien de plus visible, dans leurs discours comme dans leurs actes, que le parti pris de faire peur et l'effort grotesque pour paraître terribles. La France aurait échappé en 89 aux mains sanglantes des douze Césars de Suétone, et Louis XVI aurait été le plus monstrueux des douze, qu'on n'aurait pas plus impitoyablement répété les déclamations de la vieille rhétorique contre les orgies de la force et de la luxure. L'histoire la plus récente était mise en oubli ou refaite avec la plus criante mauvaise foi. Le rapport de Lindet ne débutait-il pas sérieusement par accuser le roi de 89 « *d'avoir commis une multitude de crimes pour établir sa tyrannie, en détruisant la liberté*[1] ? » Que durent penser les membres de l'ancienne Constituante, si nombreux dans la Convention, qui avaient voté deux ans avant pour le même souverain le titre de *restaurateur de la liberté française?*

Comme il fallait absolument un tyran et qu'en réalité on n'avait sous la main qu'un prince débonnaire, les vrais Romains de l'Assemblée semblèrent laisser de côté le roi pour aiguiser leurs phrases contre la royauté. « On ne peut régner innocemment, déclamait Saint-Just, régner seulement est un attentat, une usurpation que rien ne peut absoudre, qu'un peuple est coupable de souffrir... Juger un roi comme un citoyen, ce mot étonnera la postérité froide! Quels rapports de justice y a-t-il donc entre l'honnêteté et les rois[1]? » Et l'innocent phraséologue proposait d'immoler Louis Capet, comme César, en le frappant de vingt-trois coups de poignards en plein sénat. C'est à peu près ce qui fut fait : seulement, Samson eut seul la joie patriotique de verser de sa main le sang du despote. Robespierre trouvait aussi que « *délibérer était un scandale et que Louis XVI devait être condamné à mort sans même avoir été entendu....* » Il fut roi, donc il fut coupable! conclut Manuel. On le voit, en écoutant ces monstrueuses divagations, la Convention se condamnait d'avance à n'absoudre pas plus Titus que Caligula!

La Terreur, répétons-le, ne fut nécessaire que pour procurer quelques mois de règne aux terroristes. Elle ne sauva pas plus le territoire qu'elle ne fonda la liberté. Cet horrible abatis de victimes innocentes n'a servi qu'à faire comparer la tyrannie révolutionnaire à la tyrannie monarchique et à faire aimer cette dernière comme un refuge et une réparation. Erreur, sans doute, car toute tyrannie est exécrable, mais erreur universelle et persistante depuis les grands massacres de 93! Aussi avons-nous vu les républicains du 24 février

[1] Séance du 11 décembre 1792.

— et il faut les en honorer — renverser, de leur premier décret, l'échafaud politique. A côté du nom et des emblèmes ressuscités de la république, ils comprirent que l'abolition de la peine de mort en matière politique était nécessaire. C'était à la fois flétrir la Terreur et nous rassurer contre son retour. Combien ils avaient eu raison, on l'apprit quelques mois plus tard, lorsque pour quelques paroles en l'honneur de son père le conventionnel, on vit l'honnête Cavaignac perdre en huit jours la popularité qu'il avait conquise par de si courageux services et qui était à la veille de le sacrer président ! Et si, trois ans après, la république tombait sans défense sous le coup d'État de décembre, n'est-ce pas parce qu'elle s'était crue réduite à confondre sa cause avec la cause de la Montagne?

> Ces exemples récents suffiraient à m'instruire,
> Si sur l'exemple seul on devait se conduire....

Nous les rappelons au souvenir de nos néo-jacobins, sans autre prétention que de servir la liberté, sans autre crainte que de voir ajourner son retour inévitable et prochain.

IV

Sur l'époque et le gouvernement qui ont fermé la période des massacres révolutionnaires, nous avions depuis longtemps perdu la juste note. — Tant de triomphes et de catastrophes accumulés en si peu d'années par un seul homme sur un seul peuple, excédait évidemment les forces de l'imagination française. Le diapason de l'histoire elle-même tournait tantôt à la fanfare, tantôt à l'élégie. Juger le grand empereur eût paru, il y a vingt ans, un crime de lèse-nation. Lacéré par la haine publique en 1814 et 1815, il s'était relevé sacré comme le malheur et populaire comme la gloire. La tribune comme les journaux, l'opposition comme le gouvernement lui décernaient les honneurs d'une perpétuelle apothéose. Tout ce qu'on savait, tout ce qu'on voulait savoir de lui tenait dans les refrains artistement démocratiques de Béranger ou dans les strophes d'airain de Victor Hugo. Nous ne répondrions pas que le vers si simple et si beau de Lamartine :

> La gloire efface tout, tout, excepté le crime !

ne parût au plus grand nombre entaché de royalisme et d'ancien régime.

En nous rendant, autant que l'ont permis quarante années de liberté parlementaire, le régime de 1804, le gouvernement de 1852 a recommencé pour nous cette ère tant célébrée depuis sa chute. Ce ne sera pas, à notre avis, un des moindres mérites du second empire que de nous avoir appris à mieux connaître le premier. Loin des éblouissements du génie et de la victoire, nous avons pu mesurer le héros à sa vraie taille et peser ses institutions à leur vrai poids. L'inappréciable publication de la correspondance de Napoléon est venue fort à propos jeter ses éclairs sur cette solennelle expérience. Il en est résulté, chacun le remarque, une façon toute nouvelle de penser et d'écrire sur la brillante période qui va de Marengo à Waterloo, et de la paix d'Amiens au congrès de Vienne. On s'est avisé de l'étudier un peu moins dans les bulletins de la grande armée et un peu plus dans le Bulletin des lois et décrets. On a osé croire que tout n'a pas été dit sur cette époque à Sainte-Hélène, et que des témoins, tels que Chateaubriand et madame de Staël, valent la peine qu'on les rappelle et qu'on les écoute. On a pensé surtout que l'empire ayant été un gouvernement et non pas seulement une armée en campagne, son existence intérieure, à peine soupçonnée jusqu'à ce jour, serait justement celle que les générations présentes auraient soif de connaître et profit à comparer.

Des nombreux travaux, tout récemment entrepris pour ramener à l'histoire la légende napoléonienne, nous n'en connaissons pas de plus complet, de plus substantiel et de plus politique que la dernière moitié du livre de M. de Meaux sur la Révolution et l'Empire. Ce n'est évidemment et ce ne peut être qu'un résumé, mais un résumé de penseur et d'écrivain, tout de faits et tout d'idées. La critique de l'époque et du système impérial porte cette fois, non plus sur le caractère personnel de l'empereur, qui n'est après tout qu'un accident heureux ou funeste, mais sur le caractère même de cette époque et de ce système. Trois pensées, peut-être inaperçues dans leur ensemble par celui dont elles dominèrent les résolutions, se dégagent aujourd'hui pour nous de l'œuvre générale de Napoléon : réduire la France à se passer absolument de libertés politiques, c'est-à-dire à prendre des mots pour des garanties et des formes vides pour des institutions; réduire l'Europe à se passer de la liberté des gouvernements et des nations; réduire les âmes à se passer de la liberté de l'Église.

Dans trois chapitres intitulés : *l'Empire et la liberté civile*, *l'Empire et l'Église*, *l'Empire et l'Europe*, M. de Meaux dévoile successivement ces trois buts, rappelle avec quel art hardi et tenace ils furent poursuivis et montre comment ils méritèrent d'être manqués tous les trois.

Le blocus continental, qui fut toute la politique extérieure de l'empire, est-il digne, comme on l'a tenté plus d'une fois, d'être classé à côté de l'abaissement de la maison d'Autriche, à côté de l'équilibre à maintenir entre les grandes puissances, à côté du protectorat de la monarchie française sur les petits États, parmi les grandes conceptions historiques de notre existence internationale? Il nous a toujours semblé que son auteur lui-même l'avait baptisé de son vrai nom, en l'appelant, dans le décret qui l'instituait : *Un retour aux pratiques des âges barbares*. Au fond, qu'était-ce autre chose, en effet, que l'appel à la force brute, à la destruction inique et sauvage contre l'expansion irrésistible du travail et de la richesse? Puis, n'était-ce pas décréter la guerre à perpétuité et contre le continent tout entier que de poser un *casus belli*, dans chaque crique du littoral où pourrait aborder une barque chargée de produits anglais? Les trois expéditions les plus reprochées à l'empire, et dont la France a payé le plus cruellement la coupable folie, l'enlèvement du pape, la conquête de l'Espagne, l'invasion de la Russie, n'eurent pas d'autres raisons ou d'autres prétextes que la connivence volontaire ou forcée de ces divers États avec la nation mise au ban de l'Europe. Quel spectacle à montrer aux peuples de la vieille Europe, que la France de 89 tenant le glaive et la torche entre une double haie de soldats et de douaniers! Aussi le continent tout entier était-il devenu comme une immense Espagne où le patriotisme exaspéré luttait contre les brutalités de la conquête. C'est la politique sans frein de l'empire, on l'oublie trop, qui a créé sur les deux rives du Rhin l'esprit national allemand, force nouvelle et terrible que Berlin et Vienne se sont disputée depuis 1813, et que la victoire de Sadowa vient de mettre dans la main de la Prusse, comme une épée dont la pointe est sur notre poitrine! C'est cette politique toute personelle qui avait fini par séparer si radicalement le souverain et la nation, qu'au moment suprême où l'empereur vaincu, sanglant, héroïque, s'écria, en janvier 1814 : « Le Béarn, l'Alsace, la Franche-Comté, le Brabant sont entamés... J'appelle les Français au secours des Français, » les Français, hélas! ne se levèrent pas. C'est cette politique qui finit par mettre aux prises d'une part l'Europe entière, princes, armées et peuples ; de l'autre l'armée française seulement. La France, troublée, indécise, épuisée, ne voulant pas de l'étranger, mais ne voulant pas davantage voir se perpétuer le régime despotique qui l'avait réduite à cette honte, resta volontairement absente de la lutte. D'autres gouvernements, depuis, ont été renversés par des mains françaises. Il est plus triste pour l'empire d'avoir été renversé par l'étranger, sans que la France se soit levée pour se défendre elle-même en le défendant. « Lorsque les armées coalisées sont entrées dans Paris, lisons-nous dans la brochure d'un écrivain qui tenait en 1814 la tête

de l'opposition libérale, je n'ai senti que le bonheur d'être délivré d'un gouvernement qui n'était plus supportable que pour des automates ou pour des âmes vénales et corrompues[1] »

Étranges paroles, sans doute, et dures à relire un demi-siècle après l'événement ! Mais à leur étrangeté même, qui ne les reconnaîtrait pour sincères ? Qui ne voit qu'elles ont été écrites avec calme et sous la dictée d'un sentiment qu'on estimait tout naturel ? La seule question pratique aujourd'hui serait de savoir comment s'était formée cette opinion implacable qui oubliait la patrie pour la liberté, comment des jeunes gens de grand cœur et de grand esprit, comme Charles Comte et Charles Dunoyer, avaient été conduits à ne plus demander aux événements qu'une seule chose, la fin d'un gouvernement sous lequel on ne pouvait plus vivre.

[1] *De l'impossibilité d'établir un gouvernement constitutionnel sous un chef militaire et particulièrement sous Napoléon*, par M. Comte (3me édition. Paris, 1815). Cette brochure, une des plus curieuses de ce temps à relire aujourd'hui, fut publiée en mars 1815 pendant que Napoléon débarqué à Cannes, marchait sur Paris, et au moment où les partisans les plus zélés des Bourbons désespéraient déjà de leur cause. Ce courageux manifeste eut tout autant de retentissement que le fameux article de Benjamin Constant, publié dans le *Journal des Débats* du 19 mars, et ne fut pas suivi comme lui d'une misérable palinodie. L'auteur, M. Charles Comte, rédigeait depuis la rentrée des Bourbons, avec son ami M. Charles Dunoyer, *le Censeur*, feuille restée célèbre dans l'histoire du journalisme. On sait si *le Censeur* comptait parmi les flatteurs de la Restauration et de ses ministres ! Une anecdote tout à fait digne d'être rappelée, permettra de juger à la fois de l'attitude de ce journal en 1815 et du caractère de ses deux rédacteurs. A la nouvelle du débarquement de l'empereur, un journal royaliste, *la Quotidienne*, avait accusé MM. Charles Comte et Charles Dunoyer d'être du complot. « Nous ne répondîmes à cette calomnie, dit l'auteur de la brochure, qu'en traduisant le journaliste devant le tribunal de police correctionnelle, et ce fut deux jours avant l'entrée de Bonaparte dans Paris que nous rappelâmes à l'audience tout ce que nous avions écrit contre son gouvernement et que nous prouvâmes qu'il avait fait à lui seul plus de mal à la France que tous les démagogues de la Révolution. » J'ajoute que le défenseur qui osa développer à l'audience cette thèse téméraire, était M. Charles Dunoyer lui-même, plus tard membre de l'Institut, auteur justement renommé de *la Liberté du Travail*, et que nous avons vu mourir à Paris, en 1862, fidèle, sous le second empire, aux convictions et à la noble indépendance de sa jeunesse. Le renvoi de la cause ayant été demandée et obtenue par la partie adverse, les deux rédacteurs du *Censeur* furent appelés de nouveau en police corectionnelle peu de jours après le 20 mars, pour savoir s'ils persistaient dans leur plainte en calomnie. « Le magistrat qui nous interrogeait, ajoutent-ils avec une admirable simplicité, nous fit observer que l'imputation d'avoir coopéré au rétablissement du gouvernement impérial ne pouvait nous exposer désormais à aucune peine et qu'ainsi nous n'avions aucun intérêt à poursuivre. Nous répondîmes que nous persistions dans notre plainte, parce que si l'imputation d'avoir concouru au rétablissement de Napoléon sur le trône ne nous exposait à aucune peine, *l'imputation d'avoir cherché à renverser le gouvernement établi, nous exposait au mépris public.* » (Avant-propos de la 4me édition). Voilà des partisans et même des opposants comme nous en souhaiterions à tous les gouvernements !

La réponse à cette question serait, à mon sens, le vrai et définitif jugement sur l'empire. Or, cette réponse, nous n'avons pas à la faire, elle est faite dans des milliers de documents contemporains de celui que nous venons de citer, et trop peu consultés de nos jours. Rien ne vaut, quoi qu'en disent les sages, cette impression toute vive des événements. Cri de l'âme qui lutte ou de la passion qui triomphe, c'est le premier mouvement de la conscience humaine rendue à elle-même ; il est bon, quoique violent, et il faut s'en servir bien plus que s'en méfier. Lisez les principaux écrits de cironstance, publiés dans les six mois de la chute de tout gouvernement, et vous êtes certain de recueillir sur ce gouvernement et sur celui qui l'a remplacé, tout un ensemble de griefs et d'espérances que vous chercheriez vainement ailleurs, et qui vous donneront le mot de leurs destinées. C'est une méthode que je me permets de recommander à tous ceux qui aiment la vie, le relief, la couleur, et, pour parler la langue du jour, le *positivisme* en histoire.

Ce que nous connaissons le moins du règne de Napoléon, c'est à coup sûr son régime intérieur, et c'est de lui surtout que parlent tout naturellement les écrits de 1814 et de 1815. On sait vaguement que le sénat conservateur conserva l'empire, tant que l'empire fut assez fort pour se conserver lui-même, mais que, pressé de changer de camp avec la victoire, il finit par ne plus songer à conserver que ses honneurs et ses pensions. On sait de même que le Corps législatif, produit longtemps anonyme d'élections purement administratives, mérita jusqu'en 1813 le sobriquet d'assemblée de muets. Mais sait-on aussi bien que le conseil d'État, seul corps sérieusement politique de l'empire, se composait de véritables commissaires qui n'avaient d'emploi et de traitement qu'autant qu'ils étaient portés sur une liste d'activité dressée de trois mois en trois mois? Sait-on que, dans ce conseil d'État ainsi pris à l'essai, un rapporteur, obligé de légitimer une décision de l'empereur qui avait cassé un verdict du jury, osa opposer le souverain, qu'il appela la *loi vivante*, au code, qui n'est que la loi écrite.

On sait que la confiscation était écrite en plus de vingt articles de nos lois pénales, et qu'elle fut abolie par la Charte ; mais sait-on que les juges du premier empire n'étaient pas inamovibles, et qu'ils devaient subir une épreuve de cinq ans avant de recevoir l'investiture [1] ?

[1] La constitution de l'an VIII disait bien que les juges étaient nommés à vie, mais elle avait oublié de dire si les magistrats alors en place étaient maintenus sur leurs siéges. Après une première épuration, les survivants croyaient avoir acquis le bénéfice du principe de la constitution, lorsqu'un sénatus-consulte du 16 octobre 1807

On sait qu'il y avait huit ou dix prisons d'État qui ne perdirent leurs hôtes qu'en 1814. Mais est-on bien sûr de n'avoir pas oublié le décret du 30 mars 1810, qui organisait les détentions arbitraires? « Considérant, disait-il, qu'il est un certain nombre de nos sujets détenus dans les prisons d'État, *sans qu'il soit convenable ni de les faire traduire devant les tribunaux, ni de les faire mettre en liberté;* que plusieurs ont à différentes époques attenté à la sûreté de l'État; qu'*ils seraient condamnés par les tribunaux à des peines capitales, mais que des considérations supérieures s'opposent à ce qu'ils soient mis en jugement;* que d'autres, après avoir figuré comme chefs de bandes dans les guerres civiles ont été repris de nouveau en flagrant délit, et *que des motifs d'intérêt général défendent également de les traduire devant les tribunaux;* que *plusieurs sont des voleurs de diligences ou des hommes habitués au crime que nos cours n'ont pu condamner*, quoiqu'elles eussent la certitude de leur culpabilité; qu'un certain nombre ayant été employé par la police en pays étranger et lui ayant manqué de fidélité *ne peut être ni élargi, ni traduit devant les tribunaux* sans compromettre le salut de l'État; enfin que quelques-uns, appartenant aux différents pays réunis, sont *des hommes dangereux qui ne peuvent être mis en jugement parce que leurs délits sont politiques* ou antérieurs à la réunion, et *qu'ils ne pourraient être mis en liberté sans compromettre l'intérêt de l'État.* » Voilà où nous en étions alors en fait de liberté individuelle! Les prisonniers d'État convaincus par décret impérial d'être des chefs de bandes, des voleurs de diligences, des hommes habitués au crime, des espions traîtres à la police qui les avait commissionnés, des hommes dangereux qui auraient mérité la peine capitale, étaient retenus, par commisération autant que par politique, loin des tribunaux qui n'auraient pu les juger sans mettre l'État en péril! Et M. de Rovigo qui a eu l'effrayante naïveté d'écrire dans ses Mémoires que ces malheureux étaient tout au plus cinq ou six cents quand la Restauration vint les rendre à la liberté!

On sait que la direction des postes violait effrontément le secret des correspondances; mais sait-on que le gouvernement avait à ses ordres quatre polices s'espionnant les unes les autres et faisant leurs preuves de zèle aux dépens du repos et de l'honneur des familles: la police du préfet de police, la police militaire du comte Hulin, la police de la gendarmerie et la police du cabinet de l'empereur, dirigée par l'aide de camp en crédit?

On sait que la conscription, qui fauchait les générations tantôt

vint procéder à de nouvelles éliminations et ne promettre l'immuabilité qu'aux juges qui obtiendraient l'institution *après cinq années d'exercice.*

en avant, en anticipant sur les appels futurs, tantôt en arrière, en revenant sur les classes qui se croyaient libérées, avait trouvé moyen de se changer en commandement de Dieu et d'avoir son chapitre dans le catéchisme ; mais sait-on aussi bien que l'Université impériale devait, aux termes de son institution, donner pour base à l'éducation « la fidélité à l'empereur, à la monarchie impériale, dépositaire du bonheur des peuples, et à la dynastie napoléonienne, conservatrice des limites de la France et de toutes les idées libérales proclamées par les constitutions [1] ? » Sait-on que cet enseignement d'État mutilait les classiques, arrangeait l'histoire, se montrait plus impitoyable que Louis XIV pour *Télémaque* et supprimait dans Massillon les périodes contre la guerre et les conquérants. On sait que la presse de Paris se réduisait à quatre ou cinq journaux vendus ou confisqués ; mais sait-on que la presse de province ne devait pas avoir d'autre rédaction politique que les articles déjà publiés et autorisés dans les feuilles de la capitale? Sait-on que l'infaillible *Moniteur* fut lui-même censuré pour avoir inséré un travail de pure érudition où l'auteur se donnait le tort, bien innocent, de rechercher le lieu où Varus fut détruit en Germanie, juste au moment où l'empereur partait pour la campagne de Russie?

Et les avocats? Était-on sûr du moins de pouvoir compter sur cette grande institution des *défenseurs* dont le noble et libre service n'avait été un moment suspendu que par la loi des suspects? Oui sans doute, les avocats étaient libres ; libres, mais tenus, comme les sénateurs, comme les députés, comme les conseillers d'État, comme les juges. Le décret du 14 décembre 1810 les soumettait, en effet, au ministre de la justice, qui pouvait d'un mot les suspendre ou les rayer du tableau de l'ordre pour leur faire expier l'indépendance de leurs paroles.

Mais c'est surtout dans les affaires religieuses que devait éclater l'impuissant emportement d'une volonté qui n'avait jamais connu d'obstacle. Le pape doit-il rester souverain indépendant ou devenir le vassal d'un nouvel empereur d'Occident? L'Église de France a-t-elle le droit de s'attribuer les pouvoirs que le pape refuserait d'exercer, et pourrait-elle notamment donner aux administrateurs de diocèses nommés par les chapitres, toute l'autorité dont le saint-père investit lui-même les évêques ? Le mariage contracté en 1796 entre le général Bonaparte et Joséphine Beauharnais était-il, comme le prétendait l'empereur, radicalement nul pour vice de formes? C'étaient là les questions qui s'agitaient entre Napoléon et la cour romaine, et, je le demande, que pouvait la force pour les résoudre? Tout ce qu'elle

[1] Décret du 17 septembre 1808.

savait faire, elle le fit. Pie VII, enlevé de nuit du Quirinal, conduit en France entre deux gendarmes, brutalement séparé de ses conseillers, enfermé à Savone, puis à Fontainebleau, devint le plus illustre de ces prisonniers d'État qu'aux termes du décret de 1810 on ne pouvait ni élargir ni traduire devant des juges. Les cardinaux récalcitrants furent exilés. Les évêques qui refusèrent de signer le formulaire de servitude présenté au concile furent traînés à Vincennes. Les vicaires généraux, les supérieurs de séminaires, les chanoines, les simples ecclésiastiques qui, dans chaque diocèse, honorèrent l'Église par leur résistance au plus odieux arbitraire, furent grossir le nombre des pensionnaires de M. de Rovigo à Pierre-Scise, à Pierre-Châtel, à Fénestrelle et autres lieux de retraite pour les *hommes dangereux*. Et au bout de tout cela, au prix d'une si déshonorante persécution, qu'obtint l'inflexible empereur ? Il obtint de l'anéantissement de son prisonnier la signature tremblante d'un vieillard au bas du traité de Fontainebleau, signature effacée dès le lendemain par la plus noble des rétractations. Cela valait-il tant de honteuses violences et les flétrissures de l'histoire qu'elles ont justement encourues ? Napoléon dut se le demander un an après, dans cette nuit lugubre du 4 avril 1814 où ce même château de Fontainebleau vit la fin de l'empire et l'agonie de l'empereur [1].

« L'histoire militaire et l'histoire administrative de l'Empire sont faites, dit très-bien M. de Meaux ; l'histoire politique doit être complétée à certains égards, mais ne sera pas refaite ; l'histoire religieuse seule est peut-être encore à faire [2]. » C'est cette histoire que l'auteur a eu la légitime ambition d'ébaucher et qui a valu à son livre ses pages les plus éloquentes et les plus nouvelles. Guidé par une longue étude de tous les travaux publiés sur cette époque, depuis les Mémoires du cardinal Pacca jusqu'au dépouillement des papiers du cardinal Caprara par le comte d'Harmonville, éclairé par la correspondance inédite du cardinal Fesch, dont il doit la communication à une vénérable amitié, M. de Meaux a pu restituer à cette dernière lutte entre l'empire et le sacerdoce son véritable caractère, et fixer définitivement le rôle et la physionomie de chacun des acteurs. Il convenait à l'auteur de *la Révolution et l'Empire*, plus qu'à personne, d'écrire ce noble appendice à l'*Histoire des moines d'Occident*. Ce grandiose et désolant récit, que nous ne voulons pas essayer de résumer, va de la cérémonie du couronnement, le 2 décembre 1804, au concordat de Fontainebleau du 25 janvier 1813. Entre ces deux dates, non plus qu'entre ces deux actes, nous n'avons jamais su, quant à nous, voir une grande différence. Concession pour concession, nous

[1] Voir ce récit dans M. Thiers, vol. XVII, p. 808 à 823.
[2] *La Révolution et l'Empire*, p. 265.

sommes même porté à croire que celle de Notre-Dame, où le pape versa le saint chrême sur un front taché d'hier du sang du duc d'Enghien, dut impressionner plus douloureusement la conscience publique, que la concession de Fontainebleau, évidemment arrachée par la violence. Dans les deux cas, il n'est pas permis d'en douter, Pie VII se laissa guider par le désir d'assurer ou de rendre la paix à l'Église autant que par la plus légitime reconnaissance pour l'homme qui, aux premiers jours de son pouvoir, avait rendu au culte et au clergé l'existence civile. Mais, il ne faut pas craindre de le dire après lui, son cœur de pontife l'avait trompé en 1804, comme ses forces de vieillard le trahirent en 1813. Il ne faut pas surtout hésiter à conclure avec M. de Meaux, que l'Église, ayant ainsi éprouvé en peu d'années l'effet également funeste de la faveur et de l'hostilité du plus grand potentat des temps modernes, n'a plus, au point de vue politique, qu'à demander à vivre dans la liberté commune, de sa vie supérieure à tous les pouvoirs humains. *Distingue causam meam de gente non sancta !*

En résumé, contre l'Église, contre l'Europe et contre la France de 89, l'Empire avait engagé une lutte à outrance où les victoires même ne devaient servir qu'à illustrer la défaite finale. Sa sagesse, comme parle Bossuet, fut courte par ces trois côtés à la fois. Dans les négociations comme sur les champs de bataille, dans la foi de quelques prêtres comme dans la fermeté de quelques âmes fidèles à la liberté, Napoléon trouva une résistance morale dont il ne sut jamais se rendre compte, et qui finit par avoir raison de lui. La force invisible et toujours agissante qui devait à la longue dominer son génie, s'appelle d'un nom plein à la fois de sens et de mystère : elle s'appelle la force des choses.

La force des choses était, en 89, pour une révolution sociale ; la force des choses était, en 1814, pour une restauration libérale. A ces deux dates, qui n'en font qu'une pour le penseur, rien n'aurait pu empêcher ni l'ancien régime d'être remplacé par la société du Code civil, ni le régime napoléonien de tomber devant la monarchie parlementaire. Napoléon le vit et le reconnut sincèrement lui-même au retour de l'île d'Elbe, comme M. Thiers l'a si invinciblement démontré. Une autre fois peut-être, nous aurons à chercher — et nous souhaitons que M. de Meaux soit un de ceux qui nous en fourniront l'occasion ! — comment fut faite et comment a échoué cette expérience, qui semblait ménagée par la Providence pour assurer à la France l'alliance de l'autorité sans despotisme avec la liberté sans anarchie, et de la tradition sans retour au passé avec la démocratie sans démagogie.

LÉOPOLD DE GAILLARD.

AU MOULIN COUDRET

I

LE MOULIN COUDRET.

Le moulin Coudret se trouve, à dix minutes du village, caché dans un pli du vallon feuillu, herbeux, comme serait une nichée de joyeux pinsons dans les ramures d'un grand tilleul.

Pour peu qu'on en soit éloigné, c'est à peine si on l'aperçoit, tant il semble se tapir contre la roche échevelée où son pignon s'appuie ; tant les peupliers, les aulnes de la rivière, et les noisetiers du coteau entre-croisent étroitement, jalousement sur lui leurs épais rideaux de pâle ou de brune verdure.

Mais ce n'est pas moins le moulin Coudret qui emplit les alentours de bruit, d'animation, de gaieté ; c'est par le moulin Coudret que là tout prend un air d'heureux travail et de paisible fête. Otez le moulin, et la campagne environnante, quoique fraîche encore, quoique belle toujours, sera comme déserte et endormie ; laissez le moulin, et la voilà éveillée, la voilà peuplée.

N'était le moulin, la rivière étourdie passerait en perdant ses eaux paresseuses sur un lit pierreux et trop large ; mais non ; elle s'avance plane, profonde, grave, sagement maintenue dans son biez tout brodé de glaïeuls et de boutons d'or.

Là haut, par-dessus la petite vanne baissée, saute en chantant le trop-plein qui fait boire le pré, où faucheurs et faneuses pourront bientôt venir ; là-bas, elle se tord et gronde, en poussant la grande roue moussue : puis, entre deux rangées de vieux saules, elle s'éloigne en clapotant, en essuyant ses taches d'écume blanche aux poi-

trines grises des bandes de canards, qui voguent, qui plongent, qui s'ébatent, qui jabotent en nasillant.

Jour et nuit tourne la grande roue, et jour et nuit le claquet fait entendre sa sèche cadence, que, par instants, accompagne de ses tintements égaux la sonnette d'appel de la trémie.

Au soleil, sur l'échine rouge du toit, qui paraît entre les pointes vertes de deux arbres, des colombes dorment, roulées comme des pelotes de soie changeante ; des pigeons pirouettent, se promènent en gonflant leur jabot nacré, tandis que vingt autres au-dessus décrivent, en se poursuivant, de longs cercles accidentés dans l'air.

La chanson fière des coqs tranche sur le tumultueux caquet des poules, les dindons gloussent, les moineaux pillards se querellent, et le merle amoureux de la coudraie siffle de loin toute cette musique.

En contre-haut du biez, dans une grasse jachère, une jument paît entravée, en regardant le poulain aux longues jambes noueuses qui danse autour d'elle, et qui vient, tordant le cou, baissant l'oreille, chercher sa noire mamelle.

Sur le chemin qui raye de biais la colline, grimpe, chargé de sacs, le lent attelage de bœufs du montagnard haut-guêtré, armé de l'aiguillon.

Par la route qui sinue au long de la rivière, s'en retourne une commère du village, ses deux ou trois boisseaux de farine posés sur le bât d'un roussin, dont elle frappe la croupe avec une petite branche feuillée.

A l'issue du vieux pont à deux pentes, dont le cintre aigu est tout tapissé de pariétaires et de doradilles, la femme et le baudet devront prendre la marge du chemin, pour laisser passer la lourde charrette, portant le blé d'un fermier de la plaine, qui arrive en faisant claquer son fouet aux oreilles d'un gros cheval boulonnais, cravaté de grelots.

Mais si pressé qu'il puisse être d'avoir sa mouture, le fermier de la plaine sera bien forcé d'attendre que la meule ait passé sur le grain qu'ont amené, ce haquet dételé au milieu de la cour et cette mule qui, liée par son licou aux barreaux poudrés à blanc de la fenêtre, dort, le nez dans sa musette vide.

C'est qu'on vient de près et de loin, et de tous les points du canton à la fois, pour empêcher qu'elles ne chôment, les meules du moulin Coudret : car depuis bien des années, depuis plus d'un siècle, depuis deux, depuis trois peut-être, la double renommée d'habiles et honnêtes meuniers est acquise aux Coudret, de père en fils maîtres et tenanciers du moulin ; et, partant, la clientèle n'a pu que se maintenir aussi bonne que nombreuse.

Depuis deux ou trois siècles, ai-je dit : en effet Xavier, le dernier vivant des meuniers Coudret, qui comptait alors soixante-quinze ans bien sonnés, ne parlait pas sans orgueil de son grand-père le meunier, qui lui parlait du meunier son grand-père, venu au monde lui-même petit-fils de meunier.

La souche enfin paraissait remonter si loin dans le passé, que parfois les esprits avisés du pays demandaient à Xavier s'il ne croyait pas que la lignée des Coudret dût son premier baptême aux *coudres* (noisetiers) du coteau, contre lequel s'adosse le moulin : et, d'instinct, Xavier s'était toujours fait honneur de cette supposition, qui mettait en relief le traditionnel, le fidèle attachement à la profession et au foyer des aïeux.

Mais si ancienne, si respectable que pût être cette origine, Xavier Coudret avait le profond déplaisir de penser que ce nom, depuis si longtemps si bien porté, était dès lors inévitablement condamné à s'éteindre ; car une fille de son fils formait seule avec lui toute la descendance des Coudret.

De ce déboire, Xavier semblait ne plus se préoccuper que pour reconnaître — en soupirant bien fort toutefois — qu'il fallait savoir accepter sans se plaindre un mal sans remède. Mais ce n'était pas la seule amertume réservée à la vieillesse, d'ailleurs si sereine, de l'honnête, du vénérable et vénéré meunier.

II

UN BEAU PROJET.

Orpheline de sa mère peu de jours après sa naissance, et d'ailleurs venue au monde avec les apparences d'une complexion si chétive qu'on put douter de l'élever jamais, Marguerite, la petite-fille de Xavier, avait eu pour nourrice une pauvre femme du village dont les soins tendres et assidus étaient parvenus — la nature aidant sans doute — à changer en une magnifique enfant la créature souffreteuse, presque moribonde, qu'on lui avait confiée.

Quand elle eut deux ans, Marguerite rentra au moulin pour devenir la joie et la fierté de son père et de son aïeul, mais sans cesser pour cela d'être l'objet de l'affection toute spontanée de la brave femme, qui n'avait pas cru que tout lien dût être rompu entre elle et l'enfant d'adoption, le jour où on lui avait mis dans la main le dernier écu du prix convenu pour le séjour de Marguerite sous son toit.

Traditionnellement, on le sait déjà, les Coudret étaient gens d'une droiture rigoureuse, d'une probité absolue, mais traditionnellement aussi, notons-le en passant, ils ne faisaient profession que d'une libéralité qu'on pourrait appeler fort réfléchie.

Il n'est point rare d'ailleurs de voir l'instinct de possession tendre naturellement à dominer chez ceux qui doivent l'épargne aux rudes efforts d'un labeur obstiné, et à une constante habitude de frugalité.

Toutefois en considération de l'heureux, de l'inespéré succès dont l'honneur revenait à la nourrice, le père et le grand-père se départirent avec celle-ci de la réserve qu'ils observaient ordinairement avec les gens envers lesquels ils ne se croyaient liés par aucune obligation.

La nourrice et la sœur de lait de Marguerite — gentille fillette toute affectueuse, toute caressante — reçurent donc une fois pour toutes le droit d'intime et entière hospitalité au moulin, quand il leur plairait d'y venir ; et il fut ouvertement promis du même coup qu'au moulin l'on ne ferait jamais rien pour désapprendre à Marguerite le chemin de la maison où elle avait en quelque sorte trouvé une seconde fois l'existence.

Ajoutons l'engagement que les Coudret prirent tacitement avec eux-mêmes de faire que la plupart de ces visites réciproques valussent à la pauvre famille quelque témoignage de leur gratitude — engagement dont Marguerite n'eût pas manqué de leur susciter plus tard la généreuse idée, si elle ne leur fût point venue ; gratitude dont elle ne se faisait jamais faute de leur rappeler les concluants motifs, s'il leur arrivait de paraître vouloir, eux ménagers, en restreindre la manifestation.

Quoi qu'il en fût, l'attachement de Marguerite pour la mère Pirot, sa nourrice, et pour Claire, sa sœur de lait, n'avait fait que devenir de jour en jour plus étroit. D'autre part, bien que sa condition fort précaire lui rendît plus appréciables les avantages de ses relations avec les Coudret, la mère Pirot avait su mainte fois délicatement prouver que l'élan de son cœur pouvait se passer de pareils stimulants, et la conduite de Claire avait offert, au cas échéant, les plus irrécusables témoignages du même désintéressement.

Avec les ans, les deux jeunes filles, — chacune semblant d'instinct emprunter pour se l'approprier ce qu'elle trouvait de meilleur dans le naturel de l'autre, — les deux sœurs, car Claire ne disait jamais que ma sœur Marguerite, aussi bien que Marguerite disait ma sœur Claire, avaient formé une sorte d'unité d'âme qui faisait de leur commerce intime quelque chose à la fois de naïf et d'imposant, de singulièrement doux et d'extrêmement énergique.

Quand son père fut prématurément emporté par une fièvre pernicieuse — elle entrait alors dans sa quinzième année — Marguerite, nature essentiellement aimante et sensible, se trouva frappée à ce point qu'un instant son état put inspirer de sérieuses inquiétudes.

Mais Claire était là, dont l'infatigable sollicitude, dont la persuasive amitié surent avoir raison de l'abattement moral aussi bien que de l'affection physique.

Deux ans plus tard Claire — qui en avait alors seize, car elle était d'un an l'aînée de Marguerite — Claire faisait à sa sœur adoptive, non sans quelque appréhension, l'aveu d'un sentiment qui venait de naître en elle, et qui, sembla-t-il d'abord à Marguerite, allait peut-être faire obstacle au cher échange de tendresse dont l'habitude était si bien prise.

Claire aimait, elle était aimée. Un honnête garçon, pauvre comme elle, mais bon, mais laborieux, ouvrier estimé dans la profession relativement lucrative de charpentier, avait parlé de l'épouser ; et les deux familles donnaient leur assentiment à ce projet.

Un involontaire mouvement ombrageux tout aussitôt dominé par la pensée qu'elle devait souscrire sans réticence à la félicité de Claire, Marguerite n'eut d'autres soins que d'applaudir au projet formé par son aînée, et d'autres préoccupations que de concourir à en rendre plus riante encore la réalisation.

Elle voulut — le grand-père Xavier n'eut pas à le refuser — que la petite fête nuptiale eût lieu au moulin, dont le claquet parut battre plus allégrement ce jour-là.

Dieu sait avec quelle grâce du cœur elle fit les honneurs de cette intime hospitalité ! Dieu sait la pleine et douce joie montrée, les ardents souhaits conçus et exprimés !

Dieu sait aussi qu'encore qu'elle l'eût poussé pour cette circonstance solennelle à en exagérer la mesure, Xavier ne connut jamais l'état exact des munificences dont Marguerite s'était préalablement faite la dispensatrice, en opposant sans cesse la prétendue volonté de son grand-père aux scrupuleux refus de la mère et de la fille. .

. . . .

L'humble ménage prospérait où Marguerite, au lieu d'un cœur qu'elle avait d'abord cru perdre, en trouvait deux pour l'aimer, la fêter.

Puis au bout de quelques mois, l'on se mit à attendre impatiemment l'arrivée d'un petit être d'avance adoré. La chaude, la fine layette ne fut pas ruineuse à l'ouvrier charpentier, malgré ses franches objections, et quoi que pût représenter d'autre part le grand-père Xavier, qui ne s'inclinait pas sans conteste devant la qualité de marraine que Marguerite s'était attribuée, par une douce violence

faite aux droits de la mère Pirot, et dont elle se plaisait à faire sonner haut les obligations en présence du vieux meunier.

Puis le mignon filleul de Marguerite arriva, qu'on baptisa non sans quelque joyeux carillon, et pour qui la tendresse de l'heureuse marraine s'affirmait chaque jour de plus en plus, et de toutes les manières.

A la vérité le grand-père trouvait en lui une bonne raison pour ne pas s'opposer trop énergiquement aux libéralités que Marguerite dispensait avec son aveu, et pour ne pas chercher à connaître celles qui échappaient à son contrôle.

Le brave homme n'avait plus qu'un rêve, qu'il formulait ainsi dans ses accès de joviale expansion : « Voir sa petite Marguerite bien apariée sur la terre, avant que de s'en aller compléter, chez le bon Dieu, la légion des meuniers Coudret. »

Peut-être à ce désir premier et majeur d'être tranquillisé sur la destinée propre de son enfant, une autre idée s'ajoutait-elle qui, pour sembler accessoire, ne laissait pas d'avoir à ses yeux une pieuse importance. Il eût été particulièrement pénible à Xavier de penser qu'avec le vieux nom des Coudret dût s'éteindre aussi la lignée, et que le toit qui avait abrité tant de générations de Coudret fût voué, dans un avenir appréciable, à couvrir de sa vieille ombre un groupe d'hôtes étrangers, venus on ne sait d'où.

Xavier attendait donc venir avec une certaine impatience l'époque où il pourrait prêter l'oreille aux ouvertures qui ne pouvaient manquer de lui être faites : étant données la bonne mine et le bel apport de Marguerite.

Et en attendant, il lui semblait que la fréquentation du jeune et heureux ménage, et la tendresse conçue pour le nouveau-né dussent inspirer à Marguerite les dispositions dans lesquelles il serait alors aise de la trouver.

Affriandés à l'envi, les soupirants ne firent pas défaut, en effet. Plusieurs même furent trop hâtés, que Xavier dut éconduire sans les avoir écoutés.

Mais, comme les dix-sept ans de Marguerite venaient de sonner, certain parti se présenta dans de telles conditions que Xavier put croire avoir mis du premier coup la main sur celui de tous qui devait le mieux répondre aux vues qu'il avait caressées, et que d'ailleurs semblait approuver pleinement Marguerite.

Vingt-cinq ans, bien fait, laborieux, d'une conduite exemplaire, d'une douceur de caractère notoire, fils d'un meunier aisé, habile meunier lui-même, et tout disposé à venir continuer au moulin du vallon les vieilles traditions des Coudret : tel était le successeur qui s'offrait à Xavier, et que Marguerite accueillit, sinon avec l'indice

d'un amour qui n'eût pu être que suspect, mais avec une facile sympathie, qui devait faire présager la naissance de sentiments plus solides.

L'on entra donc sérieusement en pourparlers : le jour vint même où l'accord allait être définitif, car tout souriait à ce projet qui semblait sourire à tous.

A tous : non cependant...

III

UN MANIAQUE.

C'est, on le comprend, une grosse affaire que le service d'un moulin aussi bien achalandé que le moulin Coudret.

Il faut noter d'ailleurs, pour qui pourrait l'ignorer, qu'habituellement les clients d'un moulin de campagne sont de deux sortes. D'une part ceux qui amènent eux-mêmes leur grain, s'installent de droit, pendant que la mouture s'effectue au moulin où ils trouvent au besoin, moyennant deniers, bien entendu, pitance et boisson, et qui, la mouture achevée, s'en retournent emmenant farine et son au lieu de grain. Ceux-là, ou demeurent trop loin pour que la charrette du moulin en tournée dans les alentours puisse leur éviter et l'embarras du transport et la perte de temps du séjour au moulin ; ou ce sont gens qui, en dépit du renom d'intégrité acquis au meunier, se piquent de venir exercer sur lui à son insu, pendant la manipulation de leur blé, une surveillance que le meunier qui veut être indélicat sait toujours mettre en défaut.

D'autre part se trouvent les clients qui par confiance entière, ou par tolérance obligée d'un tort échappant à la répression, ou pour toute autre cause d'impossibilité matérielle, laissent au meunier, avec le soin de la mouture, celui du charroi.

Il y a donc le service extérieur, en même temps que le service intérieur du moulin ; double tâche à laquelle, en aucun cas, un seul homme ne saurait suffire.

En principe, le père et le fils Coudret, également vigoureux et actifs, quittant à tour de rôle la trémie et le bluttoir pour prendre le fouet du voiturier, se partageaient la besogne.

Mais la soixantaine vint qui — le fils fut le premier à y songer — devait marquer pour Xavier une période de labeur moins continu, sinon de complet repos.

On se mit donc en quête d'un honnête garçon de moulin, dont le

rôle fut de réduire considérablement la tâche du père à la maison, pendant que le fils se consacrerait exclusivement aux tournées de charroi.

Le futur adjoint ou suppléant du vieux Xavier apparut un beau matin, recommandé par un confrère des Coudret, sous la forme d'un épais et velu courtaud, accusant aux entournures de son ample veste de drap souris, une vrai musculature de buffle : le crâne surbaissé, hérissé de crins noirs, la face large, plate, envahie et élargie encore par les touffes disparates d'une longue barbe rêche, brouillée de jaune et de brun, ne laissant guère à découvert qu'un petit espace de front tout plissé ; deux yeux verts écartés, gros, mais renfoncés, et comme drapés par un lourd repli de la paupière supérieure ; un fort nez s'épatant en trêfle sanguin entre deux grandes oreilles rugueuses, violettées, attachées presque à angle droit, comme les anses d'un vase ; les bras d'une brièveté rare ; les mains noueuses, carrées, poilues jusqu'aux ongles...

Lorsque entra au moulin cet Ésaü, le fils Coudret était en tournée; Xavier, assis sur les sacs pleins entassés près des meules, savourait, tout yeux, tout oreilles, toute âme, cette indéfinissable ivresse de l'aïeul qui se pâme idolâtre au babil, aux mines, aux caresses de son petit-enfant.

Marguerite — qui avait alors un peu plus de cinq ans, époque du plus charmant épanouissement physique et intellectuel de l'enfance — était debout entre les genoux de son grand-père; un bras derrière son cou, et lui faisant avec de grands petits airs d'importance quelque naïve confidence, à laquelle il ne manquait pas de prendre le plus sérieux intérêt.

L'homme aux farouches dehors entra, dont la glauque prunelle s'arrêta d'abord sur l'enfant avec une si étrange fixité, que celle-ci se serra contre son grand-père par un sentiment d'effroi.

L'homme fit alors une sorte de grimace fort laide, qui était son sourire, mais qui ne sembla pas rassurer beaucoup la petite, car il put voir qu'elle prenait aussitôt le parti de s'éloigner, comme pour éviter d'instinct sa déplaisante vue : puis il hocha légèrement la tête, et s'occupa de sa présentation au vieux meunier.

Tous les frais en furent faits par quelques syllabes articulées d'une voix dont la moelleuse sonorité parut étonner l'enfant, à ce point, que près de sortir elle se retourna comme pour s'assurer si c'était bien le nouveau-venu qui avait parlé — tant sans doute elle trouvait, si nous pouvons parler ainsi (et d'ailleurs bien d'autres l'eussent trouvé comme elle), que l'aspect de l'instrument répondait peu à la nature des sons qu'il rendait.

L'homme grimaça encore en surprenant ce mouvement de la

fillette, et s'occupa de satisfaire à sa manière aux questions que le vieillard devait tout naturellement lui adresser.

« A sa manière, » c'est-à-dire avec une parcimonie de paroles telle, que l'on pouvait se demander si les efforts de réflexion que cet homme devait faire pour parvenir à condenser ainsi la traduction de sa pensée, ne lui faisaient pas bien cher acheter l'épargne de locutions qu'il semblait tenir tant à réaliser.

« Enfin, mon garçon — dit Xavier — puisque nous pourrons, je crois, nous accommoder de tes services, comment t'appelles-tu? Il me faut bien le savoir.

— Luc.

— C'est ton petit nom, ça, mais l'autre?

— Mas.

— Luc Mas : voilà les deux, le petit et le grand. Eh bien! m'est avis que le grand ne saurait manger sa soupe sur la tête du petit. Eh bien! — remarqua gaillardement le vieux Coudret, qui aimait à trouver le mot pour rire, et qui, sans incliner à la fastidieuse hâblerie, était homme cependant à dissiper dans un quart d'heure toutes les économies verbales que son futur valet devait pouvoir faire dans une année — et quel âge as-tu ?

— Trente-cinq.

— Trente-cinq ans. Je t'en aurais bien donné cinq ou six, ou dix de plus. Mais n'importe! Est-tu garçon ou marié?

— Pas garçon, pas marié, et Dieu témoin! pas prêt à changer de condition, — répondit cette fois Luc Mas, avec une prolixité relative si manifeste, que déjà Xavier en fut frappé comme d'une sorte de nouveauté.

— Pas garçon, pas marié : que veux-tu dire?

— Veuf, et pas disposé à me remarier.

— Oh! oh! — fit Xavier, qui put croire qu'il avait recouvré un interlocuteur normal, et attribuer au cours préalable de l'entretien l'étrange façon dont Luc y avait tout d'abord pris part — tu as donc été bien malheureux?

— Rien que moi pour le savoir.

— Ta femme était donc une bien... » Xavier hésitait, sans doute par instinctive déférence pour la sainteté de la tombe.

« Bien méchante femme, se hâta de répondre Luc, qui décidément n'était pas l'espèce de trappiste entrevu par Xavier. — Elle méchante, ma pauvre Catherine! Ah bien oui! pas méchante, non; tranquille, travailleuse, ménagère. S'il y a un paradis, elle y est, oui, elle y est. »

Luc n'avait pas prononcé ces paroles sans un certain attendrissement.

« Mais alors, demanda le vieillard, c'est donc toi ?...

— Moi ! allons donc ! fit, avec une candide immodestie, le bourru, dont le col disparut entre les deux orbes rebondis de ses épaules exhaussées — moi, pas plus méchant qu'elle : rangé, vaillant comme elle, assortis on ne peut mieux, quoi ! Pourtant...

— Pourtant ?

— Ça n'allait pas, pas du tout.

— Comment donc? pourquoi donc?

— Qui sait? Peut-on savoir? Elle, pas plus heureuse que moi. Moi pas plus heureux qu'elle. Voilà.

— Vous vous étiez peut-être mariés par seule convenance.

— Non. Nous nous aimions bien. Se serait fait griller pour moi, elle ; moi, aurais passé dans les meules pour elle.

— Et pourtant... vous vous battiez peut-être, comme on dit que ça se voit entre gens qui s'aiment bien.

— Moi, la battre, ah ! — riposta dignement Luc, qui ajouta avec la grimace qui lui servait de sourire — pour l'écraser, n'est-ce pas ? »

Et le geste de l'épaisse main tannée qu'il ouvrait au bout de son bras court, pouvait rendre témoignage pour cette hyperbolique assertion.

« Alors, vous vous disputiez, il y avait du bruit dans la maison.

— Pas plus bruit que coups. Cinq ans de ménage ; jamais voisins rien entendu, non.

— Enfin ? fit Xavier complétement dérouté.

— Enfin, ça n'allait pas, pas du tout, voilà, répéta Luc qui semblait avoir cette phrase toute faite.

— C'est drôle, fit encore Xavier.

— Non, pas drôle.

— Je veux dire que c'est étonnant.

— Non, pas étonnant.

— Alors, tu connais la raison qui faisait...

— Pardieu ! mariage ne vaut rien.

— Ah ! c'est ton avis.

— Oui, repartit tout net Luc, qui ajouta avec la plus sentencieuse intention d'autorité : De bons ménages, point, non, point.

— Bah ! bah ! » fit le vieux meunier, qui à défaut d'autres objections trouvait sans doute cette généralité fort hasardeuse en face de ses pieux souvenirs personnels.

Et, coupant court à une discussion qui, en somme, ne luï offrait qu'un médiocre intérêt :

« Mais allons rompre une croûte et vider un verre, pour parfaire notre arrangement, » reprit-il.

Et il emmena Luc dans la salle basse du moulin.

Ils s'attablèrent, mais en dépit de la double provocation, du choc des verres et de l'exemple qu'il lui donnait, Xavier retrouva Luc tout aussi obstinément avare de paroles qu'en premier lieu, sinon quand, par aventure, l'entretien dériva encore vers le sujet qui avait déjà quelque peu débarrassé de ses liens la langue du ci-devant époux de Catherine, et sur l'appréciation duquel Xavier le trouva encore obstinément retranché dans sa première façon de voir.

Xavier put donc, dès ce jour, tirer cette conclusion, d'ailleurs peu inquiétante, que pour pousser le garçon meunier hors de son laconisme normal, il suffisait d'aborder devant lui cette question sur laquelle il professait une opinion si radicalement exclusive, et reposant, au moins en apparence, toute généralisatrice qu'elle était, sur une base de considérations singulièrement étroite.

Quant à rechercher le principe réel de cette bizarre disposition, Xavier ne s'en inquiéta guère, ni ce jour, ni plus tard.

Il se borna, et bien d'autres avec lui, à voir là une de ces innocentes manies, comme il en vient germer dans le cerveau le plus sain, une de ces partielles aberrations dont l'individu, sur tout autre point le plus judicieux, peut donner le divertissant exemple.

Agaric très-évident sur le tronc du chêne, mais pour la destruction duquel l'idée ne viendra pas d'abattre l'arbre, d'ailleurs net et robuste; travers qu'on signalera en souriant chez l'homme, mais qui n'ôtera rien à la sérieuse estime que son caractère inspire.

« Après tout, où est la brave personne qui n'a pas quelque petite idée biscornue logée sous la calotte de son crâne ? » disait en riant Xavier, et bien d'autres avec lui.

Et quand on avait ri, le procès de la petite idée biscornue « logée sous la calotte du crâne du brave Luc » semblait à l'ordinaire suffisamment instruit.

Si l'on en discutait avec lui, c'était par manière de plaisanterie, pour le taquiner un peu, par simple passe-temps.

Mais quelque bonne humeur que ses tranchantes conclusions pussent causer à ses contradicteurs, c'était toujours avec la même gravité, pour ne pas dire avec la même solennité, que Luc entrait dans la discussion, et s'y maintenait.

Et nul ne voulait songer que pour qu'un homme, dont les facultés mentales, peut-être bornées, étaient du moins exemptes de tout autre dérangement, fît de la défense d'une opinion insolite l'affaire majeure et pour ainsi dire unique de sa vie morale, il avait fallu plus que la simple et accidentelle affection d'une fibre du cerveau; nul ne s'avisait de soupçonner que cette manie — comme bien des prétendues manies dont on s'égaye sans examen — pût avoir sa

source dans quelque touchant, dans quelque respectable mystère d'une âme exceptionnellement trempée.

Et cependant touchant, respectable mystère, en effet, que celui où la manie du garçon meunier avait sa source; et cependant, par un côté du moins, âme exceptionnellement trempée que celle que le Créateur avait renfermée dans le corps si vulgairement disgracié de Luc Mas.

IV

TROP ÉTROITE CERVELLE, TROP LARGE CŒUR.

En réalité, l'intelligence était fort humble de Luc, qui n'avait jamais pu apprendre à relier deux syllabes. Mais dès l'école où on l'avait envoyé en pure perte, il eût été facile de constater en lui un singulier développement des douces facultés du cœur.

Jamais de querelles, de batteries auxquelles il prît part, sinon pour employer l'autorité de sa force physique, déjà surprenante, à séparer les adversaires.

Sa bonté envers tous ses camarades était notoire, et à diverses reprises, son attachement pour quelques-uns d'entre eux avait ressemblé à une sorte de culte primitif. On n'aurait point trouvé d'exemple qu'il eût trahi d'un mot, d'un geste seulement, l'affection conçue, mais on avait pu le voir pleurer pour quelque simple marque d'indifférence.

L'âge venu, Luc aima avec l'abandon irréfléchi, complet, qui devait être la façon d'aimer de ce cœur auquel le sommeil avait conservé une espèce de candeur originelle.

Luc se maria pour rendre plus continu, plus durable, le bonheur que l'amour lui avait fait entrevoir.

Mais par l'étroit et constant assujettissement même des deux destinées qu'il identifie, à toute heure, en toute circonstance, le mariage, si bien harmonisé fût-il, ne devait qu'apporter des mécomptes à un cœur tout simple, tout vrai, tout expansif, pour qui l'amour signifiait naturellement don de soi-même, absolu jusqu'à l'oubli, confiance infinie, entière communion de pensées et de vues, abnégation de volonté, aveugle approbation de l'être préféré.

Cette parfaite unité sans laquelle ne pouvait exister pour Luc ce bonheur extrême qu'il avait pressenti possible dans l'amour, elle ne se réalisa pas près d'une femme qui, si douce, si aimante, si dévouée fût-elle, devait à un instant donné laisser se traduire quelque diver-

gence de but, quelque ombre de doute, quelque sentiment tout personnel, quelque restriction dans l'assentiment.

Frôlements d'épines auxquels bien d'autres n'eussent pas pris garde, ou qu'ils n'eussent qu'à peine ressentis, mais qui, pour Luc, étaient autant de profondes et durables blessures dont il souffrait sans oser, ou plutôt sans pouvoir se plaindre, car, le plus souvent, il eût été fort empêché de savoir formuler sa plainte.

Quelquefois, en effet, il avait voulu s'y aventurer : alors, non-seulement il n'avait réussi qu'à paraître injuste et fâcheusement ombrageux à la bonne créature qui, sa conscience interrogée, ne croyait avoir aucun reproche à s'adresser; mais encore il était arrivé à se trouver méchant ou ridicule.

Il s'efforçait donc d'être insensible à ces froissements infimes, mais vainement. Atteint, il tâchait au moins de dissimuler sa souffrance ; mais il ne parvenait point à la rendre complétement invisible.

Alors il y avait dans la maison deux tristesses au lieu d'une, et qui ne pouvaient être jamais que passagèrement dissipées.

Tristesse du mari, d'autant plus lourde et pénible qu'il luttait sourdement pour la dominer ; tristesse de la femme qui comprenait que le malheur de son mari venait d'elle, mais à qui le naturel, ni même la tendresse n'inspiraient rien pour conjurer ce malheur.

Ce n'était pas sa faute à elle si Dieu ne l'avait pas douée d'une plus délicate intuition du cœur : mais ce n'était pas non plus sa faute à lui s'il avait reçu une puissance d'affection, de sensibilité si excessive que, dans l'intérêt même de l'être aimé, il devait se voir condamné à en réprimer la manifestation.

Quoi qu'il en fût, Luc et Catherine n'avaient passé ensemble que des jours malheureux : et naturellement Luc, quoique peu apte à cet ordre de méditation, avait dû chercher une cause à cette double infortune.

La majorité des erreurs ne vient-elle pas de la recherche inconsidérée des causes ?

Le problème eût été facile à résoudre même pour un observateur ordinaire, à la condition cependant qu'il fût complétement désintéressé dans la question : « C'est que tu aimais trop » eût-il dit à Luc.

Mais Luc lui eût bien vite, et dédaigneusement reparti, à l'instigation même de son extrême instinct : « Est-ce qu'on peut aimer trop ? »

« Alors, c'est que Catherine n'aimait pas assez. » Mais Dieu sait si Luc eût vertement rabroué le malavisé qui se fût ainsi permis de toucher à la douce, à la chère mémoire qui était la plus sincère, la plus vive piété de son âme.

— Et pourtant, eût hasardé l'ergoteur irrévérencieux, il fallait bien que la faute fût à l'un ou à l'autre, sinon à tous les deux à la fois.

— Ni à l'un, ni à l'autre, ni à tous les deux à la fois.

— Alors ?

— Alors, c'est que le mariage ne vaut rien en lui-même, c'est qu'il ne peut y avoir de bons ménages ; car enfin, voyons, si, par exemple, on prenait d'une part du bon grain, de l'autre un bon moulin, et qu'on n'obtînt que de piètre farine, que faudrait-il en conclure, sinon qu'il est impossible de faire jamais de bonne farine ? »

Il serait hasardeux d'affirmer que l'étroite logique du garçon meunier lui eût présenté jamais l'énoncé et la solution du problème sous cette forme figurée ; mais cette solution, il l'avait une fois trouvée sous sa forme positive, elle lui avait paru faire en même temps le compte et de sa vénération pour la morte aimée, et de la paix de conscience dont il se croyait très-naïvement en droit de jouir ; et quoi qu'on pût lui remontrer, quelque exemple qu'on pût alléguer, que d'ailleurs il récusait toujours, Luc ne sortait plus de là.

C'était l'aberration de ce pauvre cerveau associé à un si riche cœur, l'agaric de ce chêne ; l'innocente manie enfin de ce brave homme.

V

PATERNITÉ.

« As-tu des enfants ? »

Ce fut une des questions par lesquelles Xavier crut devoir compléter l'enquête sur l'état civil de son nouveau serviteur.

« Point, ce fut la réponse que Luc donna à la suite d'un long soupir.

— Tu n'en as jamais eu ?

— Non, » soupira encore Luc.

La petite Marguerite, sous le coup de la pemière impression, s'était d'abord tenue dans un coin de la salle, d'où elle examinait, avec un reste de méfiance, le nouveau venu. Mais bientôt elle s'était aventurée jusqu'au bout du banc sur lequel son grand-père était assis, puis elle avait pris place à côté de lui ; et enfin, pour observer plus attentivement cette physionomie, qui sans doute ne lui semblait plus qu'étrange, pour écouter mieux cette voix dont le timbre trou-

vait sans doute en elle un heureux écho, elle s'était accoudée sur la table où roulaient les boucles de son abondante chevelure blonde.

Tout en devisant avec le vieilard, Luc avait suivi furtivement des yeux le petit manége de l'enfant, en laissant entrevoir son singulier sourire.

Mais voilà que, faisant toujours mine d'être entièrement captivé par l'entretien, il allongea comme machinalement la main, le dos en dessous, et, comme machinalement, la glissa entre la table et les lourds écheveaux blonds, sous les flots desquels il la laissa, mais non sans que par instants on pût comprendre qu'elle frémissait, comme le ferait une main d'avare plongeant dans l'or.

L'enfant se borna d'abord à guetter, en amenant ses claires prunelles dans l'angle des paupières rapprochées, et à sourire en entr'ouvrant et froissant ses jolies lèvres roses ; mais tout à coup, se relevant vivement, et jetant sa tête en arrière, et montrant de ses petits index la grosse main qui restait seule et vide sur la table :

« Attrapé! » s'écria-t-elle follement, avec un frais éclat de rire, que la profonde poitrine de Luc répercuta longuement.

La glace était rompue entre ces deux êtres de nature, d'aspect si divers ; l'un tout disgracieux, tout apathique, tout taciturne, l'autre tout charmant, tout leste, tout sémillant.

Et Dieu sait quel chemin rapide et prolongé devait faire la sympathie qui venait de s'établir ainsi.

Deux jours plus tard, on pouvait voir le grave, le massif garçon meunier en personne, juché comme le premier écolier dénicheur d'oiseaux, à la cime d'un peuplier pour en faire tomber certain cerceau que la petite fille y avait lancé en jouant, et qui s'était pris dans les branches.

. . . .

L'année d'ensuite, Luc ayant été obligé, par quelque affaire de famille à régler dans son pays, de s'absenter pendant une demi-semaine ; le jour où il devait revenir, Marguerite avait disparu dès le matin. On l'avait cherchée partout, et l'on ne pouvait plus déjà que se confondre en alarmantes suppositions, lorsque, bien avant dans l'après-midi, on l'a vit revenir en compagnie de son ami. Il l'avait trouvée à plus d'une grande lieue du moulin, près d'un point élevé, dominant la route qu'il devait suivre. Elle s'était tout à coup élancée au-devant de lui, du pied d'un arbre où elle avait passé bien des heures dans le simple but de le voir plus tôt et de lui faire une petite surprise.

Quand vint pour Marguerite la grande solennité religieuse de l'adolescence, le jour de la première communion, ce fut, le croira-

t-on? le père qui se fit exceptionnellement garde-moulin pour que Luc, en compagnie du grand-père, pût aller à la paroisse constater qu'elle était la plus belle de toutes, dans la nombreuse troupe blanche.

Et comme il fallait à son orgueil qu'elle parût aussi la plus opulente, l'on avait dû laisser Luc ajouter de ses propres deniers un petit écu au prix fixé pour le cierge qu'elle devait porter à la cérémonie.

Lorsque, à la mort de son père, elle fut affectée jusque-là qu'on put la croire aussi en péril, une nuit, Claire, qui veillait dans un fauteuil auprès d'elle, voulait envoyer se reposer Luc, qui depuis que Marguerite était alitée, passait, debout au pied de sa couche, les yeux fixés sur elle, tous les instants que ne réclamait pas le service du moulin.

« Laisse-le, dit la malade, il ne pourrait pas dormir. Il se reposera après.

— Oui, après, » répéta tranquillement Luc, qui jamais peut-être n'avait vu son âme aussi bien comprise, mais qui n'attendait pas moins de Marguerite.

Et il resta à son poste, en essuyant furtivement toutefois deux grosses larmes qui l'empêchaient de contempler son idole.

Ainsi avait pris naissance, et telle était devenue l'affection mutuelle de Luc et de Marguerite.

Il fallait évidemment à Luc un but vers lequel pussent être dirigées les forces aimantes de sa simple nature.

Déçu dans l'amitié, malheureux dans l'amour, ces deux formes jalouses, exigeantes si l'on peut ainsi dire, de l'expansion affectueuse, il paraissait avoir heureusement abordé le mode essentiellement tolérant, désintéressé, qui s'appelle la tendresse paternelle.

L'ami, l'amant aiment en voulant être seuls à aimer, à être aimés, et la moindre froideur aperçue, atténue leur ardeur : le père aime pour aimer, et souvent même sans que l'ingratitude qui l'afflige porte la moindre atteinte à son vivace attachement. On ne l'en jalousera point, on le flattera au contraire, en paraissant partager son amour : et c'est le propre de sa calme et indulgente passion de tenir presque pour aubaines les témoignages d'affection qui lui sont offerts en retour.

Luc semblait donc avoir trouvé dans la tendresse vouée à la caressante, à l'aimante petite-fille de Xavier, comme le consolant asile de son cœur : et Dieu sait qu'enfant ou jeune fille, Marguerite avait toujours su être en fond de précieuses aubaines pour accroître la félicité de Luc.

Il va sans dire que ni le père, ni l'aïeul de Marguerite n'avaient jamais songé à prendre le moindre ombrage de cette affection vrai-

semblablement toute spontanée, toute désintéressée qui, s'exerçant parallèlement à la leur, augmentait d'autant la somme d'égards, d'attentions, de soins dont ils aimaient à voir leur unique enfant entourée.

Et il va sans dire aussi que si, après dix ou douze années de libre pratique d'une si active sympathie, l'on eût voulu démontrer à Luc qu'il n'avait pu se former entre lui et la jeune fille aucun lien positif, il eût fait paraître un singulier étonnement.

On eût été certainement mal venu à prétendre qu'elle ne fût pas un peu de droit *sa* Marguerite, à un titre quelconque cette Marguerite que, enfant espiègle, il avait promenée sur son dos en arpentant à quatre pattes le plancher du moulin ; et qui, belle et réservée jeune fille, ne manquait jamais de venir le soir, quand elle devait rentrer dans sa chambre, et le matin quand elle en sortait, lui apporter ses fraîches joues à baiser, et qui tout le long du jour, tutoyant, tutoyée, était en somme peut-être plus ingénument familière avec lui qu'avec son grand-père.

On le vit bien, lorsque de sa pleine et unique décision, sans en avoir ouvert la bouche devant Luc, le grand-père s'avisa un jour d'octroyer l'entrée intime du moulin à ce jeune homme, qu'il trouvait de tous points accompli pour le plus grand bonheur présent et futur de Marguerite.

Sans doute, le prétendu père d'adoption n'alla pas jusqu'à quereller ouvertement le grand-père légal ; car sans doute, il n'allait pas jusqu'à se persuader à lui-même que le droit en vertu duquel Xavier avait agi pût être contestable. Mais quand le jeune homme parut, quand la présentation se fit, à laquelle Luc n'assista pour ainsi dire que par hasard, Marguerite ne manqua pas de remarquer le profond saisissement du garçon meunier.

Elle alla à lui, en la présence même du jeune homme, sans doute pour tâcher d'atténuer par quelques paroles caressantes la douleur dont elle le voyait atteint : mais, avant qu'elle eût pu l'aborder, Luc s'était levé brusquement, et avait quitté la salle.

Une explication suivit, provoquée par Xavier, qui, avec la plus conciliante bonhomie, s'excusa auprès de Luc d'avoir tout fait sans prendre en rien son avis.

Cette franche déclaration dérida tant soit peu Luc, qui, d'ailleurs, pouvait se féliciter d'y trouver reconnu son droit, d'abord mis en oubli. Mais Xavier ajouta qu'il restait convaincu que le résultat de leur commune délibération eût été en tout conforme à celui qu'avait donné son seul examen.

Et il se prit à vouloir énumérer complaisamment les avantages du projet.

Alors il fallut voir comme Luc, sans se départir de son rigoureux laconisme, sut implacablement, sinon démolir, au moins ébranler pièce à pièce le séduisant édifice du vieux meunier.

Autant de louangeuses assertions, de souriantes prévisions, d'heureuses exclamations d'une part, autant de dédaigneux haussements d'épaules, de moues répulsives, de grognements amers de l'autre. C'étaient aux prises, renchérissant à l'envi, le mieux et le pire ; et le pire avait toujours l'avantage ; si bien que Xavier finit par s'emporter, et qu'en dépit de la constante impassibilité de Luc, un véritable conflit faillit avoir lieu.

La verte conclusion du grand-père fut qu'après tout il était bien sot de perdre son temps à discuter des convenances d'une union contre un homme qui de parti pris déclarait mauvais, dangereux, impraticable, toute espèce de mariage : et que, du moment surtout où sa fille n'éprouvait aucune répugnance pour le prétendant, il n'avait à prendre conseil que de lui-même, et que ce conseil était tout pris.

La dernière réplique de Luc fut un énergique hochement de tête accompagné d'un « bien ! » ironiquement et sourdement articulé, qui pouvait ressembler à une menace, et, en tous cas, n'accusait ni la soumission, ni la défaite.

Le lendemain cependant le grand-père eut la satisfaction de voir, non pas que Luc avait franchement désarmé, car le seul mot de mariage le faisait encore grommeler significativement, mais au moins paraissait-il résolu à observer une certaine neutralité.

Excellent homme au fond, Xavier n'était pas sans nourrir une sérieuse et solide affection pour son vieux et loyal serviteur, il ne voulut donc pas être en reste de déférence avec lui.

Seul avec Luc, il laissa entendre en même temps, et qu'il regrettait de l'avoir un peu brusqué la veille, et qu'il lui savait gré de son ravisement.

« Heu ! fit Luc, pour la petite, oui ; mais moi, non. Jamais. »

Ce qui, traduit en langage ordinaire, signifiait que Marguerite avait obtenu de lui cette preuve de condescendance ; mais qu'il n'entendait pas renoncer pour cela à son entière liberté d'appréciation, et même d'action, au cas échéant.

Quoi qu'il en fût, et encore que, même devant le futur fiancé, Luc ne s'abstînt point de formuler — comme thèse générale toutefois — son opinion coutumière, les négociations se poursuivaient tranquillement à la grande joie de Xavier.

D'une part, il apercevait bien de temps en temps passer sur la face narquoisement grimaçante de Luc — qui lorgnait de travers les deux accordés — certain sourire qui disait, à ne pas s'y méprendre :

« Bah! ce n'est pas encore fait. Elle a trop de sens pour dire définitivement oui. Elle se ravisera. Il n'y a pas à en douter. »

Mais, d'autre part, le grand-père avait notamment surpris Marguerite se réjouissant avec Claire à la pensée du charmant commerce d'affection qui allait s'établir entre les deux jeunes ménages. Il l'avait même une fois entendue s'écrier, en prenant les mains de Claire avec l'élan de la plus sincère expansion : « Vous avez acheté, vous, un beau petit homme ; nous achèterons, nous, une jolie petite femme, nous leur apprendrons à s'aimer, à se vouloir, et nous les marierons ; et ainsi nous deviendrons tous compères et commères. Ça sera gentil comme tout. »

Et il n'en fallait certes pas davantage pour assurer Xavier du parfait agrément que Marguerite donnait au projet en voie de réalisation.

VI

RIEN DE FAIT.

Mais voilà qu'un soir, au lieu du radieux jeune homme qui avait coutume de franchir le seuil au delà duquel l'attendaient les calmes joies d'époux et de père, la sœur adoptive de Marguerite ne vit paraître qu'un pauvre corps blême, sanglant, que des ouvriers portaient sur une civière.

Le charpentier avait glissé du faîte d'une maison en construction, et s'était tué sur la place.

Tout ce qu'il est humainement possible à l'amitié d'accomplir fut aisé au cœur de Marguerite, en cette suprême circonstance. Mais elle ne put faire qu'un coup irréparable n'eût été porté, qui devait laisser à tout jamais la veuve du charpentier maladive, sinon infirme.

Par suite de la profonde émotion, le tarissement subit du lait dans les seins de la jeune nourrice allait produire ces trop funestes effets.

Le malheur qui venait d'atteindre Claire était de ceux en face desquels s'amendait sans effort le naturel prudent, mais non impitoyable du vieux Coudret.

Marguerite n'eut point en ce cas d'arguments à faire valoir ni de subterfuges à employer pour obtenir de lui, à l'intention de la pauvre Claire, maint témoignage positif de commisération.

Qui mieux est, le digne homme, faisant la part du deuil que le funèbre événement avait dû jeter dans le cœur de sa petite-fille,

voulut même qu'une certaine période de temps s'écoulât sans qu'il fût à nouveau question devant elle du riant projet.

Il faut ajouter que le prétendant sut accéder de la meilleure grâce à cette délicate attention.

Mais le jour venu où il crut pouvoir revenir à cette importante affaire, quel ne fut pas le pénible étonnement de Xavier d'entendre Marguerite lui déclarer net qu'elle avait réfléchi, changé d'avis, et que, s'il voulait lui être agréable, il ne serait donné aucune suite aux négociations entamées.

Invitée par son grand-père à formuler une raison, un motif, elle parut d'abord découvrir chez le futur fiancé, sinon certains défauts, au moins l'absence de certaines qualités qui lui semblaient indispensables pour le bonheur intime. Mais cela vaguement, confusément, sans que Xavier y pût rien voir de suffisamment fondé.

Comme Xavier insistait, et voulait faire ressortir encore les heureux auspices sous lesquels l'union projetée semblait devoir s'accomplir, non-seulement elle allégua qu'elle était peut-être bien jeune encore, qu'elle avait tout le temps de songer à prendre un engagement aussi solennel, aussi redoutable; mais aussi elle sut trouver un puissant enchaînement de considérations, d'exemples, de déductions pour étager sa nouvelle manière de voir. Elle frappa d'une adroite suspicion les plus flatteuses apparences, elle nombra les conséquences des incompatibilités d'humeur, elle circonstancia le martyre d'un cœur lié à un cœur indigne ou antipathique par un nœud indissoluble.

Bref, Xavier se trouvait en face de la partiale et maniaque conviction de Luc, défendue par toutes les ressources de la logique la plus sensée.

« Pardieu! s'écria-t-il, c'est Luc qui t'a enfin gagné à ses idées.

— Ces idées m'ont bien su gagner toutes seules, grand-père. »

Et comme si elle eut voulu en hâte détourner les soupçons que le vieillard faisait peser sur son ami, Marguerite, abordant un autre ordre d'arguments, ajouta que, d'ailleurs, il serait toujours assez tôt pour elle de s'exposer aux terribles épreuves que Claire venait de subir.

Xavier ne manqua pas d'objecter alors qu'il ne fallait pas tenir l'exception pour la règle, que, dût-elle même encourir les éventualités de l'exception, sa situation matérielle ne saurait avoir en tous cas aucune identité avec celle de sa malheureuse amie.

Marguerite cita l'exemple de sa propre mère, morte après moins de deux ans de ménage, de son père enlevé sitôt à l'affection des siens, et, au point de vue matériel, elle affirma, avec la puissante autorité du cœur, qu'en pareil cas il n'y avait point lieu de discuter sur la dissemblance des situations.

Alors Xavier de s'écrier :

« C'est la nourrice, c'est Claire, qui t'ont remontré ces choses!

— Eh ! grand-père, ces choses, il ne me fallait qu'une mémoire pour me les remontrer moi-même, et qu'un peu de bon sens pour les juger.

— Mais pourquoi pas aussi bien il y a un mois qu'aujourd'hui?

— Parce qu'il y a un mois je n'avais pas suffisamment réfléchi. Aujourd'hui, c'est différent. D'ailleurs, l'empêchement n'est pas là. Ce garçon ne me convient pas, il ne saurait nullement me convenir. Vous ne voudriez pas me voir mariée à quelqu'un qui ne fût pas selon mon goût. Je vous le dis donc, restons-en là.

— Mais...

— Tout ce que vous pourriez faire valoir ne me ramènerait pas : je ne veux point me marier avec ce garçon. Donnez-lui la raison qui vous plaira : moi je n'ai que celle-là à vous donner. »

Xavier, fort déconcerté, alla droit à Luc pour lui faire au moins avouer la part qu'il devait avoir prise à ce fâcheux revirement : mais il n'en put tirer rien de plus que ce bref et très-équivoque commentaire du fait accompli, articulé d'un air quelque peu victorieux :

« Savais bien, moi! pensais bien! disais bien ! »

Xavier se rabattit sur les deux pauvres femmes : mais la nourrice et sa fille lui jurèrent devant Dieu n'avoir rien dit à Marguerite qui fût de nature à la détourner de sa première résolution. Elles n'en reconnurent pas moins que l'exemple des malheurs arrivés à Claire, pouvait fort bien lui avoir suggéré de sérieuses réflexions.

Puis Xavier revint à Marguerite qui, du ton le plus tranquillement décisif, lui réitéra sa détermination.

Force fut donc à Xavier d'utiliser tant mal que bien les considérations accessoires et selon lui fort spécieuses que lui avait fournies Marguerite, pour faire agréer sans trop de froissements par le prétendant un congé auquel l'honnête garçon était loin de s'attendre.

Quelques mois plus tard, Xavier, qui ne perdait pas de vue l'unique but de ses vieux jours, et qui aimait à se persuader que son projet en lui-même n'avait rien à revendiquer de l'échec subi par une antipathique personnalité, Xavier autorisa un nouvel aspirant à tenter l'épreuve.

Mais quels que fussent les avantages dont celui-là encore pût se prévaloir, il dut s'en retourner sans avoir obtenu de la jeune fille d'autres marques d'attention qu'un refus signifié avec une désespérante froideur.

Et lorsque Xavier se fut enquis auprès de Marguerite, il ne reconnut pas sans un vif déplaisir que l'appréciation sur laquelle était

basé ce refus, semblait encore cette fois entachée d'une profonde partialité.

Bientôt après, un troisième... — Mais pourquoi aurions-nous recours à de longues et vaines redites? Soyons bref.

Cinq années se passèrent, qui virent maint demandeur sérieux et fort acceptable franchir sans plus de succès le seuil du moulin Coudret, et sans que Marguerite prît la peine d'asseoir plus solidement une fois que l'autre l'examen qui motivait chaque nouvelle exclusion.

L'héritière des Coudret ayant pour elle tous les attraits, le concours ne se ralentissait guère ; mais l'obstination avec laquelle on la voyait rebuter même ceux qui devaient avoir le plus de chance d'être agréés, ne laissa pas que d'éveiller enfin l'attention. Le bruit se répandit — bien des gens avaient un intérêt d'amour-propre à le répandre — que ce n'était rien moins qu'un parti pris chez Marguerite, qui avait formellement résolu de ne contracter aucune union, et qui, pour ne pas affliger directement son grand-père, dont elle savait que le vœu serait ainsi profondément contrarié, se faisait un jeu d'infliger le plus mortifiant affront à des gens qui n'en pouvaient mais de son étrange résolution.

Il va sans dire que ce bruit ne tarda pas d'arriver aux oreilles de Xavier, qui n'avait pas même autant attendu pour concevoir la navrante appréhension que la voix publique venait ainsi confirmer en quelque sorte.

Et non-seulement Xavier avait donné raison d'avance aux suppositions du dehors, mais encore il s'en était plus d'une fois ouvert franchement à Marguerite elle-même.

Chaque fois, à vrai dire, Marguerite avait affirmé — et même une fois par serment, Xavier l'ayant poussé jusque-là — que son intention n'était nullement de vieillir hors du mariage; mais que rien ne pressait, et qu'en tous cas elle attendrait jusqu'au jour où elle croirait avoir rencontré celui qui devait la rendre heureuse.

Mais, quoi qu'elle voulût bien affirmer pour atténuer les alarmes du vieillard, le défilé continuait des demandeurs éconduits sans de plus acceptables motifs ; et chaque nouvel échec subi par ces aspirants, qu'il avait pour ainsi dire préalablement agréés, était d'autant plus sensible à Xavier qu'à chaque fois il voyait revenir la narquoise expression de victoire sur le visage de Luc — qui s'était cependant formellement engagé à la plus stricte neutralité, mais qui ne s'en allait pas moins marmottant encore :

« Savais bien, moi! pensais bien, disais bien!... »

Marguerite lui disait :

« Patience, grand-père, laissez faire au temps ; peut-être que le jour approche. »

Mais l'époque de sa fin à lui venait, approchait aussi ; et il se demandait tristement si la forme toute restrictive de la promesse qu'elle lui avait faite, n'était pas un simple leurre pour le bercer jusqu'au bout dans sa consolante espérance : et si, lui parti, elle ne professerait pas ouvertement l'intention de rester dans la solitude, où, sous tous les rapports, il redoutait de la laisser.

Et le soir de sa vie était singulièrement troublé par ces pensées, par ces craintes ! car, enfin, quand il voit la mystérieuse nuit s'avancer, ce n'est pas tout à l'homme de bien de se dire qu'il dormira sur le blanc et paisible oreiller que lui a préparé sa pure conscience, sous la chaude couverture que lui feront l'estime et les regrets de tous, encore lui faut-il espérer pour son sommeil ce doux rêve du bonheur assuré à ceux qu'il aime et dont il est aimé.

VII

COMME LARRONS EN FOIRE.

Ce soir-là, à la lueur de la vieille lampe à bec qui oscillait suspendue au plancher par une chaînette de cuivre, l'on voyait dans la *salle* du moulin Coudret, sur la grande huche servant de table, d'abord le couvert mis pour le souper qui venait de rassembler les hôtes habituels de la maison, et, en outre, près du broc pansu, aux cercles luisants, deux verres laissés à moitié pleins par un vieillard et un jeune homme, que Xavier était en ce moment occupé à reconduire jusqu'au portail de la cour.

Accotée au dressoir tout chargé de faïence fleurie, se tenait la plus fraîche, la plus accorte jeune fille qu'il fût possible de rencontrer sous un toit rustique. Grande, hardiment et gracieusement découplée ; le blanc et le vermeil du teint chaudement fondus dans un léger hâle ; le front bien ouvert, encadré par deux épais et mats bandeaux couleur des gerbes ; entre de longues paupières, frangées de cils obscurs, deux prunelles d'un bleu noir, se montrant et se cachant à demi : indice d'éveil et de rêverie ; le nez tombant d'abord à angle doux pour se rebrousser tant soit peu mutin sur des lèvres, fortes peut-être, mais joliment sinuées ; le contour velouté des joues se perdant dans un mignon dédoublement du menton, dont la courbe vive projette son ombre entre deux orbes, que de larges poumons font lentement palpiter sous le fichu de mousseline brodée qui les drape.

Quelques instants avant la sortie du vieux meunier et des deux

visiteurs, la jeune fille s'était tranquillement levée de table ; puis, trouvant une quenouille garnie dans un coin de la chambre, elle l'avait passée dans la ceinture de son tablier de fine cotonnade et dans une gance épinglée à son corsage de drap gris, dont les manches courtes laissaient demi-nus des bras fermement potelés.

Elle s'était tranquillement mise à filer, et pendant que ses longs doigts étiraient le chanvre ou faisaient tourner le fuseau, son regard, à la fois gai et réfléchi, errait devant elle ; tantôt rencontrant la servante qui allait et venait affairée par la salle ; tantôt, passant sur la grosse tête hérissée de Luc, qui, lui tournant le dos, accoudé sur son assiette vide, happait machinalement du bout du doigt quelques miettes éparses sur la table que machinalement il portait à ses lèvres ; tantôt enfin s'arrêtant sur le mâle et digne visage d'un grand et robuste gars de vingt-cinq ans environ, qui, assis en face de Luc, et tenant ses yeux obstinément baissés, semblait vouloir témoigner que toute préoccupation lui était en ce moment étrangère, sinon celle de faire honneur au quartier de pain bis et à la tranche de fromage qu'il écornait successivement de la pointe de son couteau.

N'eût été le moulin qui tapotait sous le même toit, le silence eût été à peu près complet dans la salle, et l'on pouvait croire qu'il dût se prolonger, car aucun des personnages qui se trouvaient là ne semblait disposé à le rompre.

Mais le loquet s'agita, la porte s'ouvrit, et Xavier parut, qui, après avoir repoussé brusquement la porte derrière lui, releva jusqu'au sommet de son front le gros bonnet de laine ordinairement tiré sur ses sourcils, — mouvement qui était chez lui l'indice d'une extrême mauvaise humeur — enjamba un des bancs qui longeaient la table, se laissa tomber assis, et frappant sur le couvercle de la huche un coup de poing qui fit danser périlleusement les assiettes et les verres :

« Et de neuf ! cria-t-il, car enfin je viens de compter, et, mordieu, c'est positivement le neuvième. »

Et d'un air exaspéré, il branlait la tête du côté de la jeune fille, qui, se prenant placidement à sourire :

« Eh bien ! quand nous serons à dix nous ferons une croix ; voilà tout ! répliqua-t-elle avec un enjouement qui ne parut nullement de circonstance au vieillard, car, rentrant son cou dans ces épaules, écartant les bras :

— Voilà tout ; répéta-t-il d'un ton amèrement ironique, oui, n'est-ce pas ? et tu te flattes, je pense, d'avoir dit là quelque chose de bien, et surtout de bien sensé.

— Moi, grand-père, repartit, en souriant encore, la jeune fille qui posa sur sa poitrine la pointe du fuseau autour duquel elle venait d'enrouler une brasse de fil — moi, je ne me flatte de rien, pas même

de faire que ce Jean Marie Nivard, que bien sûr vous prenez pour un garçon d'esprit, ne soit un espèce de dadais...

— Eh quoi ? interrompit le grand-père.

— Oui, reprit la jeune fille, j'ai dit dadais, et je ne m'en dédis pas — d'autant plus dadais, qu'il a l'air de se tenir lui-même pour le plus malin des malins, et que, partant, tous ses airs de finessse ne sont que sotte prétention, et que vaine amitié de sa déplaisante personne.

— Oh, oh ! pas si déplaisante que tu veux bien le dire, se récria Xavier, à l'occasion tu entendras chacun faire cas de sa belle mine, de sa bonne tournure.

— Possible ! mais dans la présente occasion, ne suffit-il pas que j'en juge autrement que chacun ?

— Tu le trouves prétentieux. Eh bien ! supposons même que ce soit; qui est-ce qui n'a pas après tout un petit défaut?

— Oh ! petit ! disons grand, et restons-en là.

— Grand si tu veux : mais enfin ce défaut ne lui ôte pas la profonde honnêteté qu'il tient de famille. Les Nivard sont cités dans le pays pour...

— Certes ! il ne manquerait plus qu'il y eût sur eux un renom différent, et qu'avec votre permission le garçon fût entré au moulin Coudret pour tâcher de s'y faire accepter comme épouseur.

— Les Nivard sont gens de conduite, d'épargne.

— Oh oui, de telle épargne qu'ils n'ont peut-être jamais donné le moindre liard à un pauvre. On les connaît.

— Il ne faut pas être trop prompt à l'aumône. Toujours est-il que les Nivard ont de beaux biens au soleil.

— Et les Coudret en ont même à l'ombre ! » riposta vivement la rieuse jeune fille.

Cette réplique eut pour effet de provoquer chez Luc, toujours accoudé, un petit tremblement d'épaules qui pouvait bien être le signe extérieur d'une grave hilarité toute intime et silencieuse. Le jeune homme qui lui faisait face ne continua pas moins de manger en affectant toujours une sorte d'aveugle et sourde indifférence.

Quant à Xavier, loin de quitter la partie, il mit très-sérieusement à profit la plaisante boutade de sa petite-fille.

« Eh bien ! reprit-il, raison de plus pour faire un bel établissement des biens au soleil des uns avec le bien à l'ombre des autres.

— Bah ! laissez donc, grand-père, les biens des Coudret sauront s'établir sans les biens des Nivard, et comme c'est sûrement la seule visée d'intérêt qui a fait venir ici ce Jean-Marie...

— Je t'assure, interrompit le grand-père, qu'il ne fait nullement mépris de ta personne même.

— Est-ce bien possible que j'aie tant de chance?... s'écria Marguerite.

— Je veux dire qu'il fait grand cas de tes bonnes qualités, de ta joliesse : il m'en a longuement entretenu , et...

— Et vous avez cru ça, vous? Enfin il n'y a que la foi qui sauve, à ce qu'on dit... Moi, je n'y crois guère, et d'ailleurs...

— Et d'ailleurs, reprit vivement le grand-père, tout ça revient à dire que tu refuses finalement Jean-Marie Nivard, comme tu as refusé tous ceux qui sont venus avant lui, c'est ton dernier mot.

— Pardon, grand-père, pardon ! ce n'est pas mon dernier mot, c'est mon premier.

— Eh ! mon Dieu, que ce soit ton premier ou ton dernier, ils diront toujours la même chose, à savoir qu'on te proposerait le roi de la France, tu trouverais une raison pour le rebuter.

— Oh ! pourtant !... qu'il essaye de venir, le roi ; vous verrez.

— Eh ! tu sais bien qu'il ne viendra pas, et que tu n'auras rien à me faire voir à ce propos. Mais qui est-ce qui n'est pas venu ? et qu'est-ce que je n'ai pas vu ? Quelles raisons n'as-tu pas su imaginer pour mettre à la porte tous ceux qui ont pensé à se proposer. N'as-tu pas jugé l'un trop dégourdi, l'autre trop lent; un trop jeune, un autre trop âgé, un trop beau, trop vaniteux de sa beauté, l'autre pas assez soucieux de cacher sa laideur... que sais-je, moi? tout ça, motifs donnés en l'air par manière d'acquit, pour dire quelque chose. Le fin mot de ce manége, je le vois aujourd'hui une nouvelle fois, à mon grand mécontentement : c'est que tu as logé dans ta cervelle de rester fille toute ta vie, comme si c'était une condition.

— Coiffer sainte Catherine : oh ! que non pas ! s'écria Marguerite qui hocha la tête avec une moue charmante.

— Mais alors qu'attends-tu ?

— Apparemment qu'il vienne un épouseur à ma convenance, c'a toujours été comme ça.

— Eh ! pardieu ! je le sais bien que c'a toujours été comme ça, c'est ta chanson, tu n'en changes pas.

— Est-ce ma faute !

— Oui, là ! Si tu n'en changes pas, c'est que tu ne veux pas en changer. C'est parti pris, entêtement, je devrais dire folie.

— Bon ! voilà que je suis folle à présent. En tous cas, grand-père, n'allez pas le répéter au dehors; il ne viendrait plus de galants au moulin Coudret, et c'est alors que je resterais pour votre compte.

— Oui, tu es folle, s'écria le grand-père sans prendre garde aux déductions que la jeune fille avait tirées de cette assertion — oui, folle, tout ce qu'il y a de plus folle, car n'est-ce pas être folle que de ne pas

vouloir faire comme tous les gens raisonnables, alors surtout qu'on en trouve les meilleures occasions? Voyons, à part la prétendue non-convenance des marieurs, dont je ne veux faire aucun cas, quelle raison donneras-tu? Que tu es trop jeune, par hasard, comme ça t'est arrivé une fois ou deux. Trop jeune! n'auras-tu pas demain, pas plus tard que demain, tes vingt et un ans bien sonnés, bien accomplis? Ne sais-tu pas qu'au prochain jour de marché du bourg, tu devras venir avec moi chez le notaire pour me signer une décharge de mes comptes de tuteur qui sont tout prêts? Ne sais-tu pas qu'à partir du moment où tu auras mis ton nom sur le papier, je n'aurai plus rien à voir dans tes affaires propres, je veux dire dans ce qui te revient de ta défunte mère?

— Rien du tout, du tout? précisa Marguerite avec une parfaite candeur.

— Eh non! ma foi! rien du tout. Tu le sais bien. Tu trouveras chez le notaire, tant en reconnaissance d'argent bien placé, qu'en écus sonnants provenant des derniers intérêts qu'il a dû toucher, seize beaux mille francs dont tu serais, pardieu! entière maîtresse, si tu pensais trouver à les placer mieux, ou bien à faire quelque achat avantageux.

— Quelque achat, répéta la jeune fille d'un air singulièment animé, tiens, tiens! mais c'est une idée, une bonne idée, ça. Eh bien! grand-père, vous pouvez compter que je ne reviendrai pas du bourg, sans m'être acheté un de ces beaux fichus frangés de soie, qui deviennent de mode maintenant; et même je prendrai le plus cher, pour vous apprendre à m'avoir dit que ça coûtait trop d'argent, quand je vous ai demandé d'en avoir un.

— Il ne me souvient pas que tu m'en aies parlé.

— Suffit qu'il m'en souvienne à moi : et vous verrez que...

— Bon, bon! laissons ce fichu, interrompit Xavier, c'est un moyen que tu prends pour me détourner de mes propos, mais voilà que j'y reviens d'un bond, ne t'en déplaise. Je disais donc que tu ne pouvais pas donner pour raison ton âge, puisque à présent tu n'as plus besoin de me demander mon consentement pour quoi que ce soit, excepté en cas de mariage.

— Soyez tranquille, je ne compte pas me marier sans votre consentement, dit encore l'obstinée railleuse.

— Tu ris : mais je ne ris point, moi. Si ce n'est pas l'âge qui est cause de tes refus, si ce n'est pas non plus la possibilité que dans tous les honnêtes garçons qui se sont présentés il n'y en ait aucun qui vaille ton amitié, qu'est-ce donc, mordieu, qu'est-ce donc, sinon l'idée de ne te marier jamais? Et si c'est pareille idée, y a-t-il du bon sens à ce qu'une fille de vingt ans, bien tournée, assez riche,

bien portante, et qui n'a pas un caractère farouche, au contraire, y a-t-il du bon sens à ce qu'elle pense de cette façon?

— Mais je ne pense pas de cette façon, entendez-vous bien, grand-père; répliqua Marguerite, mais cette fois avec un certain sérieux; et du même ton elle ajouta : « Et je serai peut-être mariée plus tôt que vous ne croyez maintenant. »

Luc, ôtant son menton de la main où il l'appuyait depuis au moins une demi-heure, fit faire assez prestement un demi-tour à sa large face pour fixer un étrange regard sur le visage de Marguerite; et le eune homme, qui avait achevé de prendre son repas, profita très-évidemment du prétexte de quitter la table pour hasarder un coup d'œil dans la même direction.

Marguerite parut n'avoir perdu ni le mouvement de Luc, ni celui du jeune homme.

« Que veux-tu dire? » se hâta de demander Xavier, qui ne voyait pas sans quelque sincère satisfaction Marguerite donner elle-même à l'entretient un ton moins frivole.

Mais déjà le sérieux de Marguerite ne tenait plus. Elle repartit en souriant encore.

« Je veux dire ce que j'ai dit.

— Plus tôt que je ne crois : quand alors? insista Xavier.

— Eh bien! aussitôt que le marieur qui me convient se sera présenté : et il peut se faire qu'il se présente bientôt. Voilà.

— Oui, toujours ta chanson! » fit amèrement Xavier qui venait de butter encore une fois contre sa pierre d'achoppement ordinaire.

Luc avait repris sa première position, et le jeune homme marchait lentement vers la porte qui communique avec l'intérieur du moulin.

« Et dire, s'écria Xavier en frappant devant lui un nouveau coup de poing, qui fit rendre un son caverneux aux profondeurs de la huche — et dire qu'il n'y a ici personne de sensé, — le jeune homme s'arrêta net, et parut écouter mais sans se retourner — de bien sensé pour soutenir avec moi la raison contre toi qui n'écoute que la déraison. »

Le jeune homme se reprit à marcher lentement vers la porte.

— Ce n'est pas ce toqué de Luc, continua Xavier : il ne démordrait pas de ses idées baroques, lui, pour tous les châteaux du monde.

— Hon! dis rien, moi, marmotta sans se déranger le bourru.

— Non, tu ne dis rien en ce moment, mais tu n'en penses pas moins, et à l'occasion tu ne te gênes pas pour dire ce que tu penses, répliqua vertement le vieillard, qui poursuivit d'un ton radouci : Il y aurait bien, j'imagine, Étienne... »

Le jeune homme, qui tenait déjà le loquet, se retourna résolûment

cette fois vers Xavier, qu'il regarda avec une franche expression de curiosité.

— Mais, reprit le grand-père, Étienne est un honnête garçon, aussi réservé que vaillant, faisant bravement sa besogne sans songer à mettre ses propros là où il croit qu'il ne lui est pas commandé ou permis de les mettre. Quand il s'agit surtout de choses comme celle d'à présent, il a conscience que son âge et son peu d'ancienneté dans la maison lui sont des motifs de retenue, et il se retient. D'ailleurs aussi, puisqu'il n'est avec nous que depuis environ un an, il n'a pu, comme Luc, te connaître enfant, il t'a toujours vue grande fille, ça le contraint, ça est cause qu'il se garderait bien de ne pas être entièrement révérencieux avec toi, même alors qu'à son avis tu ne fais pas selon la raison. Mais je suis bien sûr que s'il voulait une fois s'expliquer en toute liberté, comme s'il était depuis longtemps au moulin, et particulièrement comme s'il n'était pas tenu envers toi à toute espèce de ménagements, je suis bien sûr qu'il te donnerait pleinement tort, en te voyant ainsi obstinée dans une intention qui n'est pas secrète après tout, n'est-ce pas, Étienne?

— Écoutez donc, maître, repartit le jeune homme avec la plu respectueuse discrétion, il ne m'appartient guère de conseiller, ni de déconseiller la demoiselle, et...

— Oui je sais, je sais bien, c'est tout justement ce que je viens de dire, interrompit le vieillard, et je comprends que tu ne te départisses pas de ta réserve, au moins à l'ordinaire. Mais, changeons la question, quoique ça doive revenir au même. Voyons, te voilà, toi, simple valet de charroi au moulin, tu n'as d'autre richesse que la force de tes bras et l'honnête vaillance d'un droit cœur ; penser à prendre femme, à avoir des enfants, c'est pour toi, garçon de tête posée, une pensée qui n'est pas toute pleine de plaisantes promesses. Tu devras, en tout cas, y réfléchir à deux fois avant de rien conclure (et Dieu sait si telle est la condition de Marguerite). Eh bien! franchement est-ce que l'idée t'est jamais venue qu'il ne te faille pas faire comme a fait ton père, qui n'était pas plus fortuné que toi, l'idée de ne pas faire comme tout le monde? Voilà ce que je te demande.

— Ah! du moment que c'est seulement ça que vous voulez savoir, maître!... répliqua avec un soupir de soulagement, Étienne, dont le regard s'arrêta sur le visage de Marguerite, qui abaissa le sien, en semblant regretter d'être ainsi empêchée d'observer la physionomie du jeune homme.

— Oui, ce n'est que ça que je veux savoir. La main sur la conscience, dis-le.

— Eh bien, la main sur la conscience, maître, je vous dirai que cette idée est justement l'idée qui m'est venue.

— Quelle idée? de ne te point marier?

— Oui, maître, l'idée de ne me point marier.

— Quoi! jamais! insista le vieillard, non sans laisser voir déjà tous les signes d'un profond désappointement.

— Jamais! affirma gravement, ou plutôt solennellement, le jeune homme qui alors seulement, laissant tomber son regard, délivra la jeune fille de la contrainte qu'il venait de lui imposer, et qu'elle avait évidemment trouvée fort longue, car elle se hâta de fixer à son tour sur lui ses yeux, où se lisait une vive expression de curiosité.

Tout d'abord Xavier, profondément déconcerté se borna, à hocher la tête en silence, et en levant quelque peu les épaules. L'on put entendre distinctement Luc ricaner dans sa barbe, et peut-être y aurait-il eu lieu de remarquer que Marguerite tardait à s'égayer avec Luc, elle qui aurait dû être la première à trouver plaisante la déconvenue de son grand-père; mais elle semblait s'oublier dans l'examen auquel un secret sentiment de curiosité la faisait se livrer.

Enfin, pourtant, elle se prit à rire aux éclats, mais non pas avec un tel abandon, qu'il ne fût possible de soupçonner qu'il restât encore en elle quelque préoccupation étrangère à cet accès de gaieté.

Alors le grand-père :

« Ah! la belle affaire! Voilà bientôt te moquer de moi, comme s'il n'y avait pas à ça une raison dont je ne m'étais pas avisé tout d'abord.

— Une raison? » dit Marguerite, qui avait brusquement cessé de rire.

Et Étienne lui-même regarda Xavier avec un certain étonnement.

« Oui, pardienne! et une bonne raison même. Tu n'ignores point qu'Étienne, comme un digne cœur qu'il est, s'est donné la tâche de soutenir sa mère. Il s'est promis de ne jamais l'abandonner tant qu'elle vivra. Et quel âge a-t-elle, sa mère? cinquante ans au plus. Elle se porte bien, Dieu merci! Elle peut vivre encore vingt-cinq ans, trente ans, davantage. Il ne lui souhaite que des jours, le brave enfant! c'est pourquoi il se dit qu'après elle, il sera trop âgé pour penser encore au mariage; c'est pourquoi il a pris son parti d'avance. Et il y a mérite à lui, mais ça ne fait pas loi, pour...

— Pardonnez-moi, maître, interrompit le jeune homme avec une douce gravité, il ne faut point me donner plus de mérite que je n'en ai. En soutenant ma mère, je fais ce que tant d'autres font, qui ne s'en vantent pas, vu qu'il n'y a pas de quoi. Si je me mariais, je tâcherais bien qu'elle ne fût pas abandonnée pour ça. J'en sais tant qui ont une femme et des enfants, et dont la mère n'est pas réduite à l'aumône pour ça. Vous voulez savoir la vérité, je vous la

dis. La pensée de ma mère n'est pour rien dans le parti que j'ai pris. Non, pour rien.

— Alors la raison? demanda brutalement Xavier, pour qui ne pouvait être que fort irritante une telle succession de mécomptes.

— Ah! la raison, la raison... repartit avec un certain embarras le jeune homme, qui cherchait vainement à se donner un maintien souriant — mon Dieu, maître, la raison... C'est une idée que j'ai. Voilà.

— Eh! pardienne! je le pense bien que c'est une idée que tu as! s'écria Xavier avec une extrême véhémence. Mais Luc aussi a son idée, lui, qui ne sait que dire que le mariage ne vaut rien. Mais Marguerite aussi a son idée, elle qui fait semblant d'estimer le mariage, et qui trouve toujours un biais pour l'éviter. Une idée! une idée! mais quelle idée? dis-la donc, pour qu'on voie si elle est folle ou raisonnable, ton idée. Allons, parle! Parleras-tu?

—Oui, je veux bien parler, maître, repartit doucement Étienne, qui semblait alors aussi calme que Xavier était emporté — mais ce sera pour vous dire qu'il y a peut-être bien certaines de vos affaires dont vous ne me donneriez pas le fin mot si je vous le demandais. Que voulez-vous, on a parfois un petit secret qu'on tient à garder...

Xavier se leva, qui gesticulant des deux bras :

« Eh mon Dieu! garde-le ton secret, puisque secret tu as. Je m'en soucie autant que de ma première paire de galoches, de ton secret!

— Oh! ne vous fâchez pas, maître. Je n'ai point voulu vous déplaire. Toutefois je ne sais pas mentir, et alors...

— Alors, alors! cria encore plus fort, en s'agitant davantage, le bonhomme qui ne se possédait plus — on dirait vraiment que tous ici vous vous entendez comme larrons en foire pour me contrecarrer, pour me faire damner. Vous vous valez tous trois, tenez! Aussi, allez-vous-en au diable, de compagnie, vous et vos idées! Bon voyage! Portez-vous bien! »

Et Xavier ayant rabattu à deux mains son bonnet sur ses sourcils, fourré ses poings dans les larges poches de son gilet, se dirigea vers un escalier qui débouchait à côté du dressoir.

Passant près de Marguerite qui s'était depuis un instant débarrassée de la quenouille, il se trouva arrêté par deux bras étroitement noués derrière son cou :

« Bonsoir, méchant grand-père.

— Laisse-moi tranquille, toi. »

Mais il ne se débattait pas aussi fort qu'il aurait pu.

« Puisque je vous dis que ça sera peut-être plus tôt que vous ne pensez.

Comme, encore une fois, elle semblait avoir parlé sérieusement, et qu'il était tout près d'elle, il se prit à la regarder fixement dans les yeux. Mais elle pouffa au beau milieu de ce grave examen.

Alors il saisit entre ses deux mains cette jolie tête, qu'il secoua convulsivement, qu'ensuite il baisa au front, et qu'il repoussa doucement, en disant d'un accent singulièrement attendri :

« Ah ! que si tu voulais pourtant être une bonne fois bien aimante pour ton vieux grand-père !... »

Et il gagna les degrés qu'il gravit lentement.

La clochette de la trémie carillonnait. Mais avant de répondre à cet appel, Luc, qui s'était levé, tendit une main du côté de Marguerite en disant d'un accent empreint d'une singulière douceur :

« Belle mignonne ! »

(Cette laudative appelation, bien que relativement fort peu laconique, revenait assez fréquemment sur les lèvres parcimonieuses de Luc, qui, manquant ainsi à son laconisme habituel, semblait vouloir témoigner instinctivement de l'importance donnée par lui à son affection pour la jeune fille.)

— Bonsoir, ami, dit Marguerite, qui vint gracieusement offrir son front au long baiser que Luc y mit avec une visible béatitude.

Remarquant qu'arrêté près du seuil qu'il allait franchir, le jeune homme guettait :

« Sans rancune, Étienne, lui dit Marguerite.

— Rancune ? »

Et Étienne parut s'interroger.

— De la rebuffade que je vous ai attirée tout à l'heure.

— Oh !... commença de s'écrier Étienne avec un singulier élan.

Mais il se contint aussitôt ; et du ton le plus mesuré :

— Oui, sans rancune, reprit-il. Bonne nuit, demoiselle.

— Bonne nuit, Étienne. »

Étienne sortit.

Et Marguerite, qui le regardait sortir, souriait très-évidemment à des pensées qui s'agitaient en elle.

VIII

UN MALIN.

Le surlendemain était jour de marché du bourg. Non-seulement Xavier avait la vieille habitude de s'y rendre toutes les semaines — soit pour se tenir, par obligation de métier, au courant du prix des

grains, soit pour traiter à l'occasion avec certains clients qu'il ne pouvait rencontrer que là — mais encore il avait été convenu que Marguerite l'accompagnerait cette fois pour régulariser, chez le notaire, l'acte par lequel la pupille, devenue majeure et légalement investie du droit de gestion de ses biens personnels, approuvait les comptes fournis par son tuteur. Pure formalité au fond, mais à l'accomplissement de laquelle Xavier, en homme qui prévoit toutes les éventualités, avait voulu qu'aucun retard ne fût apporté.

Dans la matiné donc, le grand-père et la petite-fille étaient partis à pied, pour gagner le bourg, distant seulement d'une petite lieue.

Comme ils cheminaient côte à côte, voilà qu'à quelque distance du moulin, en franchissant un coude de la route, ils se trouvèrent en vue d'une forte charette couverte d'un monceau de sacs, et tirée par deux chevaux, dont le conducteur paraissait tout occupé d'éveiller les échos du vallon par les claquements du fouet qu'il faisait serpenter au-dessus de sa tête.

Ce bruyant voiturier pouvait avoir une trentaine d'années. De taille moyenne et grassouillet, il portait, sur un cou étroitement, épaissement cravaté, une petite tête à face vermillonnée, dont les cheveux frisottant, couleur de lin, étaient à peine cachés par un chapeau balonné, aux bords vivement rebroussés, coiffant surtout l'oreille droite. Il marchait en jetant le pied, en fléchissant sur la hanche. Une large clef de montre, à lentille d'agathe cerclée d'argent, pendait à une ganse de soie rouge au-dessous d'un gilet barriolé, sur le pont de sa culotte verte; et le coin d'un mouchoir imprimé jaune et bleu, étalé avec intention, sortait d'au moins un empan de la poche de sa jaquette marron.

« Ça, fit Xavier les yeux fixés sur ce voyant personnage, on dirait... »

Il hésitait, mais non par incertitude, Marguerite le mit à l'aise.

— Eh! pardienne? on dirait votre Jean-Marie Nivard de l'autre soir. C'est lui, c'est bien lui. Il n'est pas plus diffficile à reconnaître que le pivert. »

Jean-Marie Nivard qui, de son côté, avait reconnu le grand-père et la petite-fille passa son fouet dans sa main gauche, et porta la droite à son chapeau, qu'il abaissa jusqu'à son genou, par un mouvement de bras soigneusement arrondi.

Puis quand il ne fut plus qu'à quelques pas du vieillard et de la jeune fille :

« A vous monsieur Coudret, ainsi qu'à votre demoiselle j'ai bien l'honneur ?... fit-il d'un accent compassé, pincé, avec une roide flexion d'échine

Et il porta la main sur le bridon du cheval de trait pour arrêter l'attelage.

« Bonjour, Jean-Marie ! répliqua le grand-père, visiblement embarrassé pour sa petite-fille, qui ne témoignait cependant aucune gêne ; et il ajouta sans doute dans le simple but de ne pas rester sans rien dire : Et où allez-vous donc ainsi, Jean-Marie ?

— Eh ! ne vous déplaise, monsieur Coudret, au moulin, à votre moulin, à moins que vous ne vouliez pas de ma pratique.

— Comment donc? mais très-heurenx, au contraire.

— C'est bien ce que je me disais, fit Jean-Marie avec la plus sereine suffisance. Comme vous voyez, j'amène une mouture de quelques boisseaux !

— Quelques boisseaux ! Dites donc pour deux jours d'ouvrage au moins.

— Deux jours, pensez-vous, monsieur Coudret, pensez-vous? demanda Jean-Marie d'un air contrarié.

— Ma foi ! guère moins, répondit Xavier qui mesurait de l'œil le chargement de la voiture. Vous n'avez pas, je suppose, l'intention d'attendre que ce soit fini.

— Si fait bien, ne vous déplaise, monsieur Coudret. Et d'abord faut-il donc faire fi du vieux dicton qui dit que saint Pierre n'a jamais voulu ouvrir le paradis à un meunier? Croyez-vous que je vais comme ça abandonner mon blé ? Non, pardieu. »

Et le jeune homme fit entendre un gros rire pour témoigner qu'il n'attachait aucune intention blessante à ces propos.

« Vous faites bien, dit Xavier, riant en homme que le soupçon ne peut atteindre, mais je vous préviens qu'il est arrivé ce matin une autre charrette, sans compter deux ou trois petites moutures pressées qu'Étienne a rapportées hier dans sa tournée. De plus nous avons laissé Luc en train de retailler ses meules. Le moulin ne remarchera guère que dans l'après-midi. Ainsi, en prenant votre tour, vous auriez bien pour trois jours d'attente.

— Diable ! diable ! fit Jean-Marie, en se grattant l'oreille.

— Oh ! vous savez, il y a au moulin du pain, du vin et quelque pitance pour ceux qui ont faim, et dans un coin de la grange force paille fraîche pour ceux qui ont sommeil...

— Je sais bien, je sais bien, monsieur Coudret, ce n'est pas la vie à mener pendant le séjour au moulin qui m'inquiète... Mais c'est que je suis pressé, grandement pressé. Comme vous pensez bien, ce n'est pas pour le seul usage de chez nous que je viens faire moudre tant de blé à la fois. Non. C'est un gros boulanger de la ville qui est venu hier, et qui nous a acheté tout ça ; mais avec un fort dédit si ce n'était pas livré, moulu, à un jour fixé. Mon père ne voulait pas faire

le marché. Je lui ai dit ainsi : « Laissez donc, père. M. Coudret est un bon garçon, il comprendra nos risques, il mettra comme on dit son moulin en quatre pour que ça aille plus vite. » Il ne voulait toujours pas se risquer, le père Nivard, mais moi j'ai tout de même chargé la voiture, et je suis venu au moulin. La mouture finie, je file tout droit sur la ville, les deux lieues faites pour venir ici sont déjà autant de gagné. Ce sera bien le diable si, avec votre complaisance, l'affaire n'est pas enlevée. C'est vous dire que je compte sur vous, monsieur Coudret, pour faire marcher ça le plus vite possible.

— Mon Dieu, oui, avec plaisir, repartit Xavier, mais voilà que nous allons au marché, nous ne serons guère revenus qu'un peu tard. Puisque nous ne sommes pas encore bien loin du moulin, si je retournais pour dire à Luc qu'il tâche de vous faire passer aussitôt les meules retaillées... Oui, tenez.

— Oh ! mais non, par exemple ! se récria Jean-Marie, avec une affectation de courtois empressement, voilà, pardieu, une chose que je ne souffrirais pas. J'aimerais mieux payer le dédit que vous causer la moindre peine.

— Laissez donc, ce sera bientôt fait.

— Si vous en faites rien, monsieur Coudret, je tourne bride à mes bêtes, et je ramène le blé chez nous, répliqua Jean-Marie, qui prenait une attitude magnifique. Est-ce assez clair ?

— Allons ! comme vous voudrez, dit Xavier, qui n'avait pas laissé que de paraître sensible à cette extrême attention. En tous cas nous tâcherons de ne pas nous attarder.

— Mais faites donc, faites dont à votre aise. J'attendrai, le boulanger attendra, et s'il n'est pas content eh, bien ! on lui payera son dédit ! A vous revoir, monsieur Coudret. A vous, à votre demoiselle, j'ai bien l'honneur... — Hue, Néraud ! »

Et la lourde charette s'ébranla, qui partit d'un côté avec son conducteur, pendant que Xavier et Marguerite s'en allaient de l'autre.

« Çà mais ! fit après quelques pas la jeune fille qui souriait, pour un grigou de naissance, il me paraît bien large aujourd'hui, le Jean-Marie Nivard. Payer un dédit pour vous éviter la moindre peine. Diable !... On l'aura changé, sûr ! »

Xavier ne crut pas l'observation de nature à pouvoir être relevée par lui.

Et le grand-père et la petite fille ne commentèrent pas autrement, du moins à haute voix, la rencontre qu'ils venaient de faire.

Arrivés au bourg, ils se rendirent ensemble chez le notaire. L'acte était prêt, dont Marguerite écouta la lecture avec l'attention qu'elle eût prêtée à un prône hébreu, et qu'elle signa sans y regarder.

Puis ils se dirigèrent vers la *Grenette*, dans la région de laquelle Xavier devait pendant trois ou quatre heures coupées de longues stations au cabaret, causer, discuter avec l'un, avec l'autre de prix du blé, d'abondance de récolte, de mouture...

Marguerite avait coutume, lorsqu'elle accompagnait son grand-père au marché, de le quitter au seuil du premier cabaret où il se disposait à entrer ; et, après être convenue avec lui du lieu et du moment où elle devrait le retrouver pour le retour au moulin, elle s'en allait d'ici, de là, soit pour faire quelques emplètes, soit simplement pour se distraire en visitant les étalages, le plus souvent dans la compagnie de quelques autres jeunes filles du pays, qu'elle ne manquait jamais de rencontrer.

Comme à l'ordinaire le grand-père et la petite-fille allèrent ainsi chacun de leur côté ; puis s'étant rejoints, il reprirent ensemble le chemin du moulin, où ils arrivèrent sans que le nom de Jean-Marie eût été prononcé dans l'entretien.

Mais le premier visage qu'ils aperçurent, en approchant de la maison, fut celui de Jean-Marie Nivard qui se promenait, ou plutôt se pavanait de long en large dans la cour, au grand désagrément de la gent volatile, qu'il effarouchait, en faisant tournoyer et siffler autour de lui une badine de noisetier.

Marguerite passa devant le jeune homme, sans répondre autrement que par une brusque inflexion de tête aux obséquieuses salutations qu'il lui prodiguait. Le grand-père crut devoir plus de courtoisie à son hôte, à son client. Il s'arrêta, et parut disposé à entamer une conversation.

Jean-Marie le comprit, qui passant sans plus de façon son bras sous celui du vieillard, l'emmena en silence dans un coin de la cour, entre le mur et un tas de fagots, derrière lequel personne ne se fût avisé de venir les chercher.

Arrivé là, il lâcha le bras de Xavier, et se campant résolûment devant lui, après avoir plus fortement accusé l'obliquité de son chapeau :

« Ça, père Coudret, fit-il, en étouffant mystérieusement le son de sa voix, parlons peu, et parlons bien. Ce que je vas vous dire vaut la peine d'être écouté.

— Je vous écoute, dit le vieillard, dont les yeux écarquillés rendaient témoignage pour son assertion.

— Je n'ai guère l'habitude de parler pour le plaisir de parler, reprit l'important, mais cette fois encore moins que jamais. Je viens donc au fait sans détours. Vous allez voir.

— Oui, voyons.

— Vous savez, père Coudret, qu'avec votre agrément, mon père et

moi nous sommes venus ici faire une demande dont nous n'avons pas tiré grand profit.

— Ah ! ce n'est pas ma faute ! voulut observer Xavier, et... »

Mais Jean-Marie l'enraya net :

— Attendez-donc, taisez-vous donc, si vous parlez, ce ne sera pas moi qui parlerai.

— Eh bien, voilà que je ne souffle plus mot.

— A la bonne heure ! Mon Dieu, je ne vous dis pas que ça soit votre faute, mais toujours est-il que nous avons perdu nos pas. Dire que je m'y attendais tout à fait, non, pas complétement. — Ici Jean-Marie se rengorgea. — Car enfin là où certaines gens, faits de certaine façon, se seront sottement cassé le nez, il y aura tel autre qui saura prendre pied du premier coup. Ça dépend de l'homme, ça. Bref, il y avait des chances pour, et une chance contre. C'est la chance contre qui s'est montrée. « Suffit ! que j'ai dit au père Nivard, en nous en retournant, pour que les choses se soient passées ainsi à mon égard, faut qu'il y ait quelque manigance là dessous. Ça ne se peut pas autrement. » Et le père Nivard a bien été de mon avis : « Oui, faut qu'il y ait quelque manigance là dessous, qu'il m'a dit, tu n'as point froid aux yeux, mon garçon. » Froid aux yeux : oh ! que non pas ! Chaud, chaud ! voyez-vous père Coudret, et j'entends bien que vous en voyez les marques.

—Et quelles marques ? demanda le vieillard assez vivement intrigué.

— Laissez-moi dire, laissez-moi parler, reprit brusquement Jean-Marie. Raisonnons. Il n'est point naturel, n'est-ce pas, qu'une jeunesse, bien faite, accorte, de douce humeur, prenne à tâche de dire non à tous les épouseurs qui se présentent, à commencer par celui-là qui n'aura pas grands avantages, pour finir par celui-là qui ne manque d'aucun. Non, ça n'est pas naturel.

— C'est ce que je me tue à lui remontrer.

— Laissez-moi dire. Oui, on le sait, il n'est pas secret dans le canton que vous seriez aise de voir une bonne fois les choses tourner autrement, et surtout alors qu'une maîtresse occasion se trouve qui pourrait bien ne plus se retrouver. »

Xavier voulut placer un mot, mais Jean-Marie ne lui en donna pas le temps.

— Attendez, laissez-moi parler. C'est pourquoi j'ai dit hier au père Nivard : « Le diable me prendra, ou je saurai le fin mot de cette histoire ; si ce n'est pas à mon profit, ce sera au profit du père Coudret, mais peut-être bien au profit de tous les deux. En tous cas il ne sera pas dit, que Jean-Marie Nivard se sera vu en affront sans s'assurer que sa propre personne n'est pour rien dans l'affaire. » Vous comprenez, père Coudret, on a son petit amour-propre.

— Oui, je comprends, fit machinalement Xavier, quelque peu étourdi par les périodes précipitées de Jean-Marie.

— Et du moment surtout qu'en m'ingérant pour moi il peut se faire que je m'ingère aussi dans votre intérêt, vous ne pouvez pas trouver mal...

— Mon Dieu !...

— D'ailleurs je n'y vas pas en traître ; je vous préviens. Puis aussi vous pensez bien que je ne suis pas homme à avoir des avisements déplacés, à chercher du bruit...

— Je le pense bien... oui.

— Bon ! j'ai donc mis ce matin le plus de sacs que j'ai pu sur la charrette, pour avoir prétexte de venir au moulin, et d'y rester le plus longtemps possible, sans que surtout la jeunesse en question se méfiât de rien ; et je ne vous cache pas qu'en donnant le premier coup de fouet à mes bêtes pour me mettre en route, je n'ai pas laissé de me dire : « Jean-Marie, mon ami, du flair et de l'œil ! vu qu'en fin de compte tu ne vas peut-être pas chercher moins qu'une avenante épouseuse au moulin Coudret, quoi qu'elle en aie, quoi qu'elle en dise. » Et je ne vous cache pas que depuis ce matin au moulin, je n'ai peut-être pas si entièrement perdu mon temps que j'ai pu en avoir l'air. Que vous ne soyez là, ni vous, ni elle, ça m'a même servi plus que vous ne croiriez. Il y a déjà de la besogne de faite. Oui du flair et de l'œil : on en a quand il faut en avoir. Mais suffit ! je ne veux rien avancer de plus pour le quart d'heure. Patience, père Coudret, laissez faire à Jean-Marie. Jean-Marie est encore quelquefois plus malin qu'il n'en a l'air. Seulement comme il va de soi que dans tout ça le gros boulanger de la ville n'y est pas plus que sur la main, et qu'il n'y a pas crainte d'avoir à lui payer le moindre dédit, arrangez-vous de façon que la monture n'aille pas trop vite, pour que j'aie du temps... Dites à votre garçon que je ne suis pas une pratique à ménager plus qu'une autre, que je ne dois prendre que mon tour, ça fera même bon effet, ça enlèvera les doutes : nous n'aurons pas l'air d'accord. Je compte sur vous pour ça. C'est au surplus toute votre part dans l'affaire. Le reste me regarde, moi seul. »

Sur ces dernières paroles, Jean-Marie avait de nouveau passé son bras sous celui de Xavier, puis l'ayant ramené au milieu de la cour, où il l'avait pris :

« Voilà, père Coudret, tout ce que j'avais à vous dire, ajouta-t-il, tout ! »

Et sans paraître supposer que l'idée pût venir au vieillard d'opposer la moindre objection à un raisonnement aussi excellement sensé, de combattre un projet aussi impérieusement motivé, il lui

ourna tout net les talons ; et, faisant encore siffler sa badine, il gagna l'intérieur du moulin, où sans doute l'appelait la poursuite de son entreprise.

Peut-être, à la vérité, Xavier se fût-il senti disposé, sinon à contrecarrer radicalement, au moins à discuter en détail le plan de Jean-Marie qui, de son autorité privée, s'installait au moulin pour s'y livrer à des investigations en principe singulièrement délicates. Mais, du moment surtout où il avait la conviction que le jeune homme, de souche foncièrement honnête, était incapable de tenter rien qui pût fournir matière à scandale, Xavier ne crut pas courir grand risque en le laissant essayer de faire la lumière sur l'espèce de mystère dont il était, lui Xavier, le premier à déplorer les conséquences.

Puis aussi sa tolérance n'impliquait pas qu'il abdiquât tout droit de surveillance, de contrôle, sur les faits et propos de Jean-Marie : il était là pour le reprendre, l'enrayer au cas échéant.

Il parut donc lui laisser toute liberté de voir, d'agir, mais ce ne fut pas sans se promettre de l'observer avec une scrupuleuse attention.

IX

ENTRÉE EN CAMPAGNE.

« Il y a déjà de la besogne de faite, » avait dit Jean-Marie qui, loin d'attendre le retour du grand-père et de la petite fille pour se mettre à l'œuvre, avait jugé au contraire que le hasard de cette double absence cadrait à souhait avec l'ordonnance du plan qu'il apportait tout combiné.

Le sagace personnage avait en effet pensé que les préliminaires de l'enquête à laquelle il allait se livrer devaient porter sur le personnel de la maison ; et, les allées et venues du vieillard et de la jeune fille étant supprimées du mouvement habituel du moulin, il s'en suivait naturellement que Jean-Marie avait ses coudées bien plus franches pour son entrée en campagne.

S'il n'eût tenu qu'à lui, Jean-Marie eût sans doute dirigé tout d'abord son attention sur Luc, dont les opinions antimatrimoniales et l'intimité avec Marguerite étaient de notoriété générale dans le canton : mais Luc était tout occupé en ce moment du repiquage des meules, ce qui joint à sa faroucherie coutumière, devait le rendre d'un abord fort difficile, sinon impossible.

En attendant, Jean-Marie avisa Étienne.

De celui-là la voix publique n'avait rien pu lui apprendre qui pût se rapporter à l'objet des investigations qu'il comptait opérer. Il importait donc qu'il sût à quoi s'en tenir sur cette personnalité encore indéterminée pour lui.

Parti à l'aube avec la charette du moulin pour une tournée peu distante, Étienne venait de rentrer, et attendait pour se remettre en route que ses bêtes fussent quelque peu délassées et repues.

Jean-Marie — qui d'ailleurs, pour rendre moins suspecte sa présence au moulin, avait eu soin en arrivant et de s'appesantir sur le prétendu marché inopinément conclu avec le boulanger de la ville, et de paraître fort contrarié du retard que la livraison allait forcément subir, — Jean-Marie trouva pour aborder Étienne le prétexte de discuter avec lui sur le plus ou moins d'urgence des moutures qui, venues par l'intermédiaire de ce dernier, devaient avoir le pas sur la sienne.

Puis ce détail écarté, et tout en suivant, par manière avouée de tuer le temps, Étienne — qui allait de l'étable où il surveillait le repas de ses bêtes, à l'étage inférieur du moulin d'où il tirait les sacs à charger sur la charrette — Jean-Marie, de l'air le plus machinal, le plus indifférent, en vint aux insinuations.

Aux premières pointes qu'il poussa, et bien que, selon lui du moins, elles fussent dirigées avec toutes les précautions imaginables, Jean-Marie crut remarquer qu'Étienne manifesta quelque défiance. Mais, après ce qui s'était passé deux jours auparavant, il ne devait pas espérer de paraître entièrement désintéressé ou neutre.

Toutefois, Jean-Marie eut bientôt la double satisfaction, et de voir cette gênante disposition se dissiper comme par enchantement, et de pouvoir attribuer ce succès à la subtile prudence de son jeu.

Il n'eut plus dès lors en quelque sorte qu'à se donner la peine de questionner, et sans que même il lui fût utile de biaiser beaucoup, pour être renseigné à souhait.

Le résultat de cet examen — auquel après un instant de réserve Étienne s'était prêté, selon Jean-Marie, avec une étonnante candeur — fut que ce serviteur des Coudret n'était autre qu'un honnête garçon, assez pauvre d'esprit, au fond uniquement préoccupé d'accomplir régulièrement, consciencieusement sa tâche quotidienne, désireux qu'il était de se maintenir dans une *condition* où il avait l'espoir de réaliser quelques modestes épargnes; professant, en outre, pour sa jeune maîtresse un respect si scrupuleux, si exclusif, que jamais l'idée n'avait dû lui venir de lever les yeux jusqu'à celle qui — autant qu'on pouvait s'inférer de ses humbles propos — ne

lui avait jamais témoigné la moindre attention particulière : honneur insigne dont, au cas échéant, pensa Jean-Marie, Étienne n'eût pas manqué de concevoir et de laisser apercevoir quelque vanité.

Le compte réglé, si l'on peut ainsi dire, avec Étienne, qu'il regarda partir d'un air placidement édifié, Jean-Marie ne pensa plus qu'à informer contre le vieux garçon meunier, qui, vers le milieu de l'après-midi, ses meules remises en mouvement, parut enfin devoir être accostable.

Mais quelques détours habiles, quelques profonds ménagements qu'il sût prendre, de quelques dehors ingénus qu'il s'efforçât de se couvrir, Jean-Marie ne put parvenir à tirer de Luc — qui d'ailleurs l'évitait ouvertement — que d'équivoques monosyllabes, sournoisement articulés, et accompagnés d'obliques et soupçonneux regards.

Et Jean-Marie de conclure que ce prétendu maniaque innocent n'était autre qu'un retors compère, qui pour cacher son jeu avec les indifférents ou les vulgaires observateurs, atténuait ses instincts farouches d'une sorte de bonhomie dont il savait bien se départir, comme lui pouvant être dangereuse, quand il se sentait sous le coup d'un regard armé d'une pénétration plus grande.

Et Jean-Marie de s'affirmer à lui-même que ce louche personnage devait être, quoi qu'il en fût, tenu en particulière suspicion, et observé avec toute la lumineuse sagacité dont l'hôte improvisé du moulin Coudret se sentait capable.

Telle était la besogne que Jean-Marie se glorifiait, à part lui, d'avoir déjà faite lorsqu'il communiqua sommairement son plan à Xavier.

X

C'EST LA QUE GIT LE LIÈVRE.

Au moment où Jean-Marie avait cru devoir renoncer, provisoirement du moins, à se heurter de front contre la tenace discrétion de Luc :

« Ah ! vraiment ! s'était-il écrié avec toutes les apparences d'une profonde mauvaise humeur, pour tâcher de motiver son semblant de retraite, il ne fait pas bon avoir du temps à perdre au moulin Coudret. On n'y trouve pas même quelqu'un avec qui parler un peu pour éviter l'ennui. Le mieux, à ce que je vois, est encore d'employer ses heures à dormir. A vrai dire, ce n'est pas ce qui me fâche, vu que quand je n'ai rien à faire, moi, j'aime fort à prendre du sommeil. Et

d'ailleurs je n'ai qu'à me coucher n'importe où, et n'importe le moment, pour qu'aussitôt le profond sommeil me gagne. C'est heureux d'être ainsi, quand les choses se trouvent comme à présent. »

Et sans que Luc, qui vaquait indifférent au service du moulin, eût daigné lui faire la moindre réplique, Jean-Marie était allé s'étendre tout de son long sur les sacs qu'il avait amenés, et qui étaient empilés dans un coin obscur du premier étage.

Quelques minutes plus tard, on aurait pu le croire profondément endormi.

Mais l'heureuse faculté qu'il s'était attribuée n'existait que dans l'imagination de Jean-Marie, qui avait compté se ménager par là un précieux mode d'observation.

Jean-Marie avait secoué sa torpeur factice à l'heure où devait avoir lieu le retour de Xavier et de Marguerite. Puis, sa confidence faite au vieux meunier, il s'était hâté de regagner le poste qu'il venait de quitter ; et bientôt les prévisions auxquelles il avait obéi se réalisaient de façon à le faire lui-même renchérir, s'il était possible, sur la haute opinion qu'il s'était formée de son tact, de sa perspicacité.

A peine, en effet, était-il réinstallé sur ses sacs, l'oreille attentive, l'œil bien ouvert derrière les doigts tant soit peu disjoints de la main où se cachait son visage, que l'occasion lui fut fournie, comme à point nommé, de recueillir des indices tels, qu'ils ne devaient pas tarder de prendre à ses yeux l'importance de la plus concluante révélation.

Luc, qui venait de recharger la trémie, s'était assis sur un escabeau, devant une petite fenêtre sur le bord de laquelle il s'appuyait pour regarder machinalement au dehors.

Sur la dernière marche de l'escalier intérieur, qui débouchait dans le coin opposé à celui où Jean-Marie, perdu dans l'ombre, se tenait aux aguets, Marguerite parut, qui, cherchant Luc évidemment, et qui, l'ayant aperçu, se dirigea vers lui sur la pointe du pied, le visage éclairé d'un espiègle sourire ; puis, s'élançant, elle l'aveugla de ses deux mains

« Ah ! » fit Luc avec une expression de ravissement.

Et, s'étant doucement dégagé, il se mit à contempler la jeune fille.

« Comme à l'ordinaire, il t'ennuyait de ne pas me voir, n'est-ce pas ? » demanda-t-elle.

Luc répondit en faisant avidement disparaître une des mains roses et allongées de Marguerite dans la caressante étreinte de ses deux mains massives et velues.

« Et moi aussi, de mon côté, va, il me tardait, reprit la jeune fille, qui ajouta, en s'appuyant d'un bras plié sur l'épaule de Luc : Qu'en serait-il donc si nous devions être séparés longtemps ? »

Luc soupira en levant les yeux.

« Mais nous ne serons jamais séparés longtemps. »

Luc hocha la tête de droite à gauche.

« D'ailleurs tu sais nos conventions. »

Luc hocha la tête de haut en bas.

« Je n'y manquerai pas, va.

— Belle mignonne ! » soupira Luc.

Et la jeune fille se pencha pour appuyer ses lèvres sur le front extatiquement épanoui de Luc.

En se relevant, elle promena machinalement son regard autour d'elle, et tout à coup son regard se rembrunit, ses sourcils se rapprochèrent.

Jean-Marie put comprendre que seulement alors elle avait remarqué sa présence ; il la vit rougir et, le désignant d'un geste de tête à Luc, lui reprocher de ne l'avoir pas prévenue qu'ils n'étaient point seuls.

Luc haussa légèrement les épaules en joignant les paupières et en soulevant tant soit peu une de ses mains, comme s'il eût dit du ton le plus froidement indifférent : « Bah ! qu'importe ! »

Et cette dédaigneuse appréciation, est-il besoin de l'affirmer? ne sembla rien moins que flatteuse au *petit* amour-propre de celui qui en était l'objet.

Marguerite cependant regagna l'escalier, où elle disparut, non sans avoir, au passage, décoché sur le malencontreux dormeur un regard où il put voir briller un étrange éclair de dépit, d'irritation.

Un quart d'heure plus tard seulement, — temps que, du reste, comme on le pense bien, il n'avait pas employé à dormir, — Jean-Marie feignit de se réveiller en sursaut, à un moment où Luc passait près de lui, et se mettant brusquement sur ses jambes :

« Çà mais ! fit-il d'un air tout abasourdi en se frottant énergiquement les yeux, quelle heure peut-il bien être ? Tiens ! il n'est pas encore grande nuit ! J'aurais pourtant parié avoir dormi quatre ou cinq heures. C'est drôle tout de même d'avoir le sang lourd comme ça ! »

Et il s'étirait, et il bâillait, dans le seul but de donner le change à Luc, qui d'ailleurs semblait le dispenser d'un tel soin, par la complète indifférence qu'il affectait à son égard.

Enfin Jean-Marie sortit, et se mit à rôder par les dépendances du moulin, cherchant à se ménager l'entretien que dès lors il désirait avoir, à l'insu de tous, avec Xavier.

La nuit tombait. Jean-Marie put, dans la mi-ombre, distinguer Xavier qui, préoccupé sans doute de la confidence qu'il avait reçue, s'en était allé rêvassant le long du biez, et revenait à pas lents.

Il se posta, pour l'attendre, sur le pont de l'écluse, devant la grande roue, qu'il fit mine de regarder tourner.

Xavier arriva près du jeune homme.

« La soupe doit être trempée, dit-il ; venez-vous la manger avec nous ?

— Ce n'est pas de refus, repartit à mi-voix celui-ci ; mais auparavant il faut que je vous parle, et sans qu'on s'en aperçoive. C'est pourquoi rentrez, comme si de rien n'était, tout seul au moulin. Dites, en voyant la soupe prête, que vous allez me chercher, que vous m'avez vu. Je vais, moi, remonter le biez : vous viendrez, nous causerons à quelques pas dans la nuit ; puis vous vous en retournerez, disant que vous ne m'avez pas trouvé. Je rentrerai quelques minutes après. Vous me demanderez d'où je viens... Enfin, vous comprenez, le tour sera joué : personne ne se doutera que vous soyez venu me parler. Il faut être adroit. Passez vite, qu'on ne vous voie pas arrêté avec moi. On se douterait. Allez, allez ! »

Une telle importance en eût imposé à de plus rétifs. Le bonhomme Xavier exécuta docilement, mécaniquement le programme, pour ne pas dire l'ordre de Jean-Marie.

Sitôt que le vieillard fut revenu près du jeune homme :

« Eh bien ? se hâta-t-il de demander avec une véritable anxiété, qu'est-ce qu'il y a ?

— Ce qu'il y a, mon pauvre père Coudret, repartit Jean-Marie en affectant pour Xavier une sorte de tranchante commisération, il y a une chose que je ne m'explique point, mais point du tout.

— Ah ! fit avec une certaine déception le vieillard, qui s'attendait sans doute à quelque communication moins équivoque. Et cette chose ?

— Cette chose, reprit avec plus de suffisance encore Jean-Marie, c'est que la vérité, que je viens de découvrir, ne vous ait pas crevé les yeux depuis longtemps.

— Eh ! quoi donc ? comment donc ? demanda vivement Xavier, revenu tout d'un coup à sa première disposition.

— Mon Dieu ! oui, insista tranquillement Jean-Marie, vous avez passé à côté, pendant des ans, sans rien voir ; moi, je ne fais qu'arriver, et vlan ! c'est déjà tout vu.

— Mais enfin ? demanda encore, avec une évidente impatience, Xavier, qui sans doute trouvait que l'affaire urgente, en ce moment, n'était pas de faire l'éloge des hautes facultés de Jean-Marie.

— Que voulez-vous ? Ce n'est peut-être pas votre faute. Tout le monde n'est pas avisé au même point.

— Non ; mais enfin, répéta Xavier.

— Enfin, s'il faut vous dire en deux mots la chose, en deux mots

je vous la dis : votre fille rebute tous les épouseurs qui se présentent, parce que son choix est fait il y a beau temps.

— Pensez-vous ?

— Si je le pense ! j'en gagerais ma tête à couper contre un liard.

— Est-ce possible ?

— C'est comme j'ai la chose de vous le dire.

— Alors, remarqua d'un ton délibéré le vieux meunier, qui semblait loin de trouver rien de fâcheux à la révélation qu'il venait d'entendre, — pourvu que ce choix soit bon.

— Apparemment elle le trouve bon, elle ; mais reste à savoir si vous en jugerez de même, vous.

— En effet, il faut savoir... dit Xavier avec beaucoup moins d'élan.

— Dites-moi, père Coudret, vous accordez, n'est-ce pas, quelque confiance à ce... à cet homme qui est chez vous ?

— Quel homme ? Luc ?

— Oui, Luc ; puisque Luc on l'appelle, fit triomphalement Jean-Marie.

— Quoi ! s'écria le vieillard, c'est Luc, c'est de Luc que vous voudriez parler ?

— Eh ! eh ! ricana le jeune homme, ne vous déplaise, père Coudret, c'est le mignon petit gendre que votre fille veut vous donner. »

Xavier se prit à rire à son tour, et haussant les épaules :

« Allons donc ! Vous rêvez, mon pauvre Jean-Marie.

— A dire vrai, répliqua Jean-Marie, j'étais censé dormir profondément quand j'ai compris la chose ; mais du diable si je rêvais. Que ça vous paraisse drôle, mon Dieu, je ne dis pas non ; mais que ce ne soit pas la pure vérité, voilà où je vous contredis.

— Bon ! Mais la preuve de ce que vous avancez ?

— La preuve ? Pardienne ! je compte bien vous la fournir ; sans ça, est-ce que j'avancerais rien ?

— Alors, voyons ! » fit le père Coudret, qui déjà s'égayait en prévision des extravagances qu'il allait certainement entendre débiter.

Mais Jean-Marie, après avoir, comme pour servir de base à son raisonnement, énuméré les faits dont il avait été témoin et répété les propos qu'il avait surpris, arriva sans se déconcerter à ces conclusions irrécusables selon lui : que Marguerite, circonvenue par les lentes, sourdes et adroites suggestions de cet homme, qui couvrait ses visées d'une prétendue antipathie pour le mariage, rebutait de gaieté de cœur toute idée d'une union raisonnablement assortie, gagnée qu'elle était par l'idée de cette union étrangement disproportionnée ; que si elle n'en avait encore rien déclaré, c'était sur la recommandation même du sournois, qui prévoyait bien l'opposition

que devait rencontrer un pareil projet, et qui sans doute en remettait l'accomplissement à l'époque de la parfaite majorité de Marguerite, si le décès du grand-père ne venait pas, avant ce temps, la rendre libre de disposer d'elle-même.

Jean-Marie voulait bien admettre que Luc, quoique ayant pris un empire illimité sur elle, avait jusque-là respecté l'honneur de la confiante jeune fille ; mais encore était-ce assurément plutôt calcul que réserve, de la part d'un être essentiellement cupide, qui ne croyait pas devoir risquer de compromettre, par le scandale, une partie qu'il avait la certitude de mener à bonne fin par son patient système de silence et d'attente.

Xavier, ainsi qu'il l'avait prévu, ne trouva qu'à rire de ces ombrageuses déductions. Il ne fut pas à court d'objections. Jean-Marie prenait trop partialement le change. Jean-Marie entachait de calcul, de cupidité, un attachement tout spontané, tout désintéressé. Luc était un parfait honnête homme. Marguerite, quoique jeune encore, avait trop de sens pour se prêter à un dessein aussi inconsidéré.

Jean-Marie ne fut pas non plus sans répliquer :

« Mon Dieu, père Coudret, je ne suis pas surpris que vous trouviez ces bonnes raisons, pour croire que ce qui est ne soit pas, puisque depuis si longtemps vous avez le nez sur la vérité sans la voir ; mais moi je vous dis qu'il ne faut pas se fier aux apparences. J'ai entendu ce que j'ai entendu, que diable! j'ai vu ce que j'ai vu. Eh! tenez, sans chercher plus loin, qu'est-ce que c'est que cette convention qui est faite entre eux? Je vous le demande.

— Ma foi! fit Xavier embarrassé.

— Ah! voilà! vous n'en savez pas plus que moi. Et c'est pourtant ce qu'il vous importerait de savoir. Pourquoi a-t-elle rougi quand elle m'a aperçu? Pourquoi n'a-t-elle plus rien dit? Se cache-t-on quand on n'a rien à cacher?... Au fait, père Coudret, que risquez-vous à tâcher de saisir le fin mot de tout ça?

— Rien, dit Xavier ; vous avez raison : je peux bien leur demander ce que c'est que cette convention.

— Quoi! comme ça, tout droitement?

— Pourquoi pas? Puisque je veux le savoir.

— Parce que ça serait justement le moyen de ne rien savoir du tout. Vous pensez bien qu'il y a entre eux une réponse prête pour détourner les soupçons. Prenez un biais : faites mine, je suppose, de vouloir donner le congé à Luc.

— Y songez-vous? un brave serviteur, chez nous depuis quinze ans...

— Un brave serviteur qui ne fait rien moins que contrecarrer sournoisement votre plus cher dessein ; un brave serviteur qui n'attend peut-être que votre mort pour...

— Ah ! taisez-vous ! Non, Luc ne peut pas avoir de pareilles idées.

— Je le veux bien si vous le voulez, mais raison de plus pour que vous ne craigniez pas de faire supporter une épreuve à sa solide honnêteté.

— Je n'en ferai rien.

— Alors, c'est qu'il vous plaira de continuer à être dupé comme devant, et vous auriez mauvaise façon de vous plaindre que les choses ne vont pas ainsi que vous le souhaitez. Voyez-vous, à votre place, moi, je ferais d'une part semblant de vouloir donner le congé à Luc, d'autre part je m'arrangerais de façon à faire comprendre à la petite que vous avez eu soupçon de son projet, et que vous pourriez bien n'y rien trouver d'impossible ; puis...

— Ah ! tenez, interrompit brusquement Xavier, laissons ça ; venez souper.

— Non ; allez tout seul pour qu'on ne se doute pas que nous avons causé, vu qu'après y avoir pensé, vous reviendrez à mon avis, j'en suis sûr.

— Oh ! que non !

— Oh ! que si ! Encore une fois, père Coudret, réfléchissez : c'est là que gît le lièvre, et pas ailleurs ; si vous ne le levez point, ça sera que vous n'aurez point voulu. Réfléchissez.

— C'est tout réfléchi. Je m'en vas seul puisque ça vous arrange, et je dirai que je ne vous ai pas vu. Mais toutes ces simagrées sont bien inutiles, ma foi. Soupçonner pareilles choses !... allons donc ! fit Xavier qui pouffait en s'éloignant.

— Bon ! fit à part lui Jean-Marie ; rira bien qui rira le dernier. L'heure n'est pas loin où l'on verra que Jean-Marie n'a pas, comme on dit, la cocotte aux yeux.»

EUGÈNE MÜLLER.

La fin au prochain numéro.

LA TRANSPORTATION

ET LES TRANSPORTÉS

Revue martime et coloniale, 1850-1867. — *La Guyane française*, notes et souvenirs de voyage, par F. Bouyer, capitaine de frégate, 1867. — *Notice sur la transportation à la Guyane française et à la Nouvelle-Calédonie*, publiée par les soins du ministre de la marine et des colonies, 1867. — *Un déporté à Cayenne*, par A. Jusselain. 1867.

Lorsque la transportation prit place, il y a quinze ans, dans le droit pénal français, cette mesure ne fut point accueillie défavorablement par l'opinion publique. Si rétifs aux transformations que soient chez nous les esprits, même lorsque ces changements sont devenus depuis longtemps inévitables ou nécessaires, on applaudit à la législation qui allait modifier profondément la condition des condamnés aux travaux forcés. Tandis que les uns y voyaient un élément inattendu de prospérité pour nos colonies et rêvaient déjà pour elles un sort analogue à celui que nous envions à l'Australie, les autres considéraient la législation nouvelle comme un moyen d'assainissement pour la société, à laquelle elle enlevait les êtres redoutables connus sous le nom de libérés, et qui sont (les annales de nos cours d'assises peuvent l'attester) infiniment plus dangereux que ceux dont l'existence est à tout jamais rivée aux chaînes des bagnes. Cependant, comme nous sommes dans un pays où la raison et l'humanité perdent rarement leurs droits, on se demanda si le lieu d'abord choisi, la Guyane, était bien celui qu'on devait préférer ; si la loi avait tout prévu, et si les résultats annoncés par les promoteurs de la mesure seraient tels qu'on ne dût point regretter les dé-

penses qu'allaient entraîner les essais. Des questions dans ce sens furent faites à diverses reprises au gouvernement ; mais, si nous exceptons les quelques mots insérés chaque année dans l'*Exposé de la situation de l'empire*, de rares communications faites par la *Revue maritime et coloniale*, et tout récemment le curieux *Voyage à la Guyane*, de M. le capitaine de frégate Bouyer, nous ne trouvons rien qui constitue une réponse aux légitimes interrogations du public.

Il n'est pas impossible d'expliquer cette réserve de l'administration. N'étant point préparée à la mission au moment même où elle lui fut confiée, il y eut de sa part des hésitations et des tâtonnements que, dans l'intérêt de l'entreprise, elle n'a pas cru devoir faire connaître à l'opinion. De là, sans doute, plus d'une appréciation téméraire et plus d'un jugement erroné, mais dont le gouvernement ne saurait accuser que lui seul. Considérant son œuvre comme délivrée des liens qui en ont paralysé les débuts, l'administration rompt aujourd'hui le silence, et bien que toutes les difficultés n'aient point encore disparu devant ses efforts, elle vient de porter à la connaissance du public l'exposé des expériences faites et des résultats obtenus.

I

Aucun des lecteurs de cette Revue n'a oublié les origines de la transportation ; elles ne sont point anciennes, elles remontent à 1848. Effrayé des périls que pouvait faire courir aux institutions établies la présence des hommes qui avaient, aux journées de Juin, mis, pour ainsi dire, une armée au service des idées les plus subversives, le gouvernement chercha un moyen d'éloigner ces éléments redoutables. De là vint la loi du 8 juin 1850, qui désignait les îles Noukaïva et Waïtahu (Océanie), comme siége de la déportation à deux degrés. Puis l'idée ayant fait du chemin, nous voyons, vers la fin de 1850, la question, reprise à un point de vue plus général. Cette fois, c'était une réforme pénale que l'on voulait réaliser, une colonisation à l'instar de celle qu'avait fondée l'Angleterre, une sorte d'évolution du droit criminel, où l'on espérait trouver le double avantage de donner à la sécurité publique des garanties plus sérieuses, de rendre la répression plus humaine, et de la moraliser en l'utilisant au profit de la colonisation.

Le projet qui fut, à cette époque, délibéré dans le sein d'une commission, présidée, croyons-nous, par M. le duc de Broglie, n'allait pas jusqu'à substituer la déportation à la peine des travaux forcés : il la combinait avec cette peine ; il l'y ajoutait comme tempé-

rament, comme récompense du repentir, comme refuge aux hommes de bonne volonté. Cette pensée se retrouva dans le message présidentiel du 12 novembre 1850, annonçant une réforme pénitentiaire, en même temps que des mesures propres à rendre la surveillance de la haute police plus efficace. Le 21 février 1851, une seconde commission était instituée, sous la présidence de l'amiral baron de Mackau, et la question était étudiée de nouveau, au point de vue du choix de la colonie pénitentiaire. La commission opta pour la Guyane. Cette désignation, on s'en souvient peut-être, fut vivement critiquée, particulièrement par l'honorable M. Lélut, lorsque la loi fut présentée au Corps législatif, en 1854. Si l'on songe qu'à cette époque la France ne possédait que cette seule colonie qui fût assez étendue et assez peu peuplée pour se prêter au développement indéfini d'une immigration pénitentiaire, on reconnaîtra qu'il était impossible de songer à un autre point. On a beaucoup exagéré, d'ailleurs, les difficultés que la colonisation a jusqu'ici rencontrées à la Guyane, et parmi les causes qui se sont opposées à son développement, l'insalubrité de son climat. Qu'il nous soit permis de rétablir la vérité en disant quelques mots de ce pays, qui doit à ses malheurs d'être bien plus connu par ses défauts que par ses précieuses qualités.

La Guyane est une vaste contrée de l'Amérique équinoxiale, comprise entre l'Orénoque, l'Amazone, le Rio Negro et la mer. Le Rio Negro qui la limite à l'ouest, sert en même temps de trait d'union aux deux grands fleuves qui la cernent au nord et au sud. Aujourd'hui ce grand territoire est partagé entre quatre nations : le Brésil, qui, en sa qualité d'héritier du Portugal, possède la rive gauche de l'Amazone et revendique la propriété du pays compris entre ce fleuve et l'Oyapock ; la France, dont les possessions s'étendent de l'Oyapock au Maroni ; la Hollande, du Maroni au Corentin ; et l'Angleterre enfin, du Corentin à l'Orénoque.

Ces quatre Guyanes, brésilienne, française, hollandaise, anglaise, formaient jadis une seule colonie appartenant à la France et qui s'est appelée la France équinoxiale ; mais les malheurs de nos guerres maritimes et les fautes de nos gouvernements ont fini par réduire des deux tiers notre ancien territoire colonial ; les puissances rivales ayant profité de nos désastres pour se faire, ici comme ailleurs, leur part dans ce domaine immense. L'histoire de ce qu'elles nous ont laissé est dans ses commencements l'histoire de toutes nos colonies. Guerres avec les peuplades indiennes, discussions intestines, abus de pouvoir, révoltes, guerres étrangères. La première expédition colonisatrice un peu importante que la France ait dirigée sur la Guyane est celle qu'entreprit Villegagnon ; quoique patronnée par Coligny, cette tentative, qui eut un brillant début, n'a laissé de traces que par le nom

de son chef donné à un fort brésilien. En 1643 se forme la compagnie de Rouen, qui obtient, par lettres patentes, tous les pays compris entre l'Amazone et l'Orénoque, à condition d'y faire des établissements et de les peupler. L'expédition ne comptait pas moins de trois cents personnes conduites par Poncet de Brétigny. Homme vain, violent, cruel, Brétigny fut assassiné par les Indiens dans la rivière de Cayenne, et laissa en mourant la colonie dans la position la plus précaire. La compagnie dite des Douze-Seigneurs ne fut pas plus heureuse que sa devancière. Elle s'était formée à Paris, en 1652. A sa tête figurait M. de Roiville, un abbé de Laboulaye, intendant-général de la marine, et enfin l'abbé de Marivault, homme d'une haute intelligence, qui semblait l'âme de l'expédition. On réunit un fonds de huit mille écus ; on rassembla sept à huit cents hommes, et l'on partit. Malheureusement deux des hommes les plus importants de l'expédition manquaient à l'arrivée : l'abbé de Marivault, qui s'était noyé dans la Seine, et M. de Roiville, qui avait été poignardé pendant la traversée. On comprend qu'une entreprise engagée sous de pareils auspices ait échoué.

Nous arrivons enfin à une tentative sérieuse dirigée par un homme qui semble le vrai fondateur de la colonie de Cayenne : Antoine Lefébure la Barre. Tour à tour conseiller au parlement de Paris, maître des requêtes, intendant du Bourbonnais et de l'Auvergne, puis intendant de Paris, il avait su, dans ces divers emplois, se concilier l'estime générale. Aussi lorsque l'idée lui vint de fonder l'association dite Compagnie des Indes occidentales, reçut-il le meilleur accueil du roi, qui le nomma son lieutenant général dans toutes les terres de l'Amérique méridionale, avec le titre de capitaine de vaisseau.

Par lettres patentes du 11 juillet 1664, le roi accordait à la Compagnie « en toute propriété, justice et seigneurie » le Canada, les Antilles, l'Acadie, Terre-Neuve, Cayenne et les pays de l'Amérique méridionale depuis l'Orénoque jusqu'à l'Amazone, avec le pouvoir d'y faire seule le commerce pendant quarante ans. A la Compagnie, le droit de nommer ses officiers de guerre et de justice, ses prêtres et ses missionnaires; le droit de déclarer la guerre et de faire la paix ; Sa Majesté ne se réservant que la foi et l'hommage lige avec une couronne d'or du poids de 30 marcs à chaque changement de règne. A son arrivée à Cayenne, M. de la Barre y trouva les Hollandais établis ; il les en chassa. Quelques années plus tard, ce sont les Anglais qui s'emparent de la jeune colonie, et qui en sont renvoyés à leur tour. Puis la guerre continuant, ce n'est qu'en 1713, à la paix d'Utrecht, que la Guyane retrouve un peu de calme. Mais du même coup elle se trouva réduite au territoire compris entre l'Oya-

pock et le Maroni. Ces événements n'avaient pu favoriser beaucoup les progrès de la colonie, et l'on ne saurait être surpris qu'en 1775, c'est-à-dire un siècle et demi après le premier établissement, elle ne comptât pas plus de 13,000 personnes libres et 8,000 esclaves. Ses exportations ne dépassaient pas 488,598 livres tournois. C'était là un triste résultat, en présence des sacrifices de toute sorte faits par la métropole.

Plus de 60 millions, somme énorme à cette époque, avaient été dépensés en pure perte, lorsque le gouvernement, attribuant avec juste raison cette série de mécomptes à l'incapacité notoire de la plupart de ses agents, fit choix d'un homme éminent, qui allait imprimer à la colonie une direction nouvelle, et montrer tout le parti qu'on pouvait en tirer. Nous voulons parler de M. Malouet [1], envoyé comme ordonnateur à la Guyane en 1776. Avant de rien entreprendre, Malouet voulut tout voir par lui-même, et fit des études comparatives des divers genres de culture usités dans les colonies voisines. Il ramena de Surinam l'ingénieur Guizan, qu'il engagea au service de la France.

L'association de ces deux hommes intelligents changea la face du pays. La réforme agricole fut complète. Dessèchement des marais, assainissement, drainage, canalisation, tous les importants travaux datent de cette habile administration, et inaugurèrent une heureuse période pour la Guyane, dont la population et le commerce avaient presque doublé en 1790. Il est vrai que ce furent des années de paix profonde, pendant lesquelles les habitants n'eurent d'autre souci que celui de la culture des produits coloniaux. Mais bientôt le contre-coup de la Révolution française se fit sentir par delà les mers. Le 11 avril 1793, Jeannet-Oudin, neveu de Danton, est envoyé pour *républicaniser* le pays ; l'esclavage est aboli, et la colonie se trouve de nouveau plongée dans un désordre que l'occupation anglaise (1809-1815) atténua un peu. Ce fut peut-être, dit M. Bouyer, l'époque où, s'adonnant exclusivement à la culture des terres, la Guyane se développa avec le plus de tranquillité et arriva à son maximum de production agricole. « Lorsqu'il redevint français, ajoute cet officier, le pays était riche et puissant ; de grandes habitations où se cultivaient le sucre, le café, le girofle, s'élevaient le long des rivières, et les *gens* de Cayenne, ainsi qu'on les appelait, ne cédaient,

[1] M. Malouet, né en 1740 et mort en 1814 à Paris, a eu une carrière des mieux remplies. Mêlé aux principaux événements politiques, depuis le règne de Louis XV jusqu'à la première Restauration, il a laissé des Mémoires des plus intéressants. Son petit-fils, M. le baron Malouet, conseiller référendaire à la Cour des comptes, s'occupe en ce moment, avec un soin qu'il nous a été permis d'apprécier, d'annoter ces précieux documents historiques, qui seront prochainement livrés à la publicité.

comme luxe, comme façons généreuses, grandes et hospitalières, ni aux *bourgeois* de la Guadeloupe, ni à ces *messieurs* de la Martinique, ni aux *seigneurs* de Saint-Domingue. » La secousse de 1848 vint ébranler ce bel édifice et le renverser violemment. L'abolition de l'esclavage, qui avait été rétabli en 1802, tua le travail, ruina les propriétaires, dépeupla la Guyane, anéantit des fortunes solidement assises.

Cependant ces événements ne constituent pas les seules causes qui aient contribué à la regrettable réputation qui a été faite à la Guyane : son climat y est pour beaucoup. Comme exemple de la déplorable influence qu'il peut exercer, on peut citer la campagne à laquelle M. de Chanvalon a attaché si tristement son nom. MM. de Choiseul et de Praslin avaient obtenu la concession des terrains compris entre la rivière de Kourou et la rivière de Maroni. M. de Chanvalon, nommé intendant général de la colonie, avait envoyé à l'avance M. de Préfontaine pour préparer les logements des émigrants ainsi que les vivres et les provisions qui leur seraient nécessaires à leur arrivée. Cette mission si importante, mal exécutée, eut d'horribles conséquences. Après les fatigues d'une traversée pénible, ces massifs de verdure, ces corbeilles de feuilles et de fleurs qui sortaient du sein des flots, se présentaient aux voyageurs sous l'aspect le plus séduisant. On les acclama comme la terre promise. Ce fut une première illusion qui dura peu et leur fit paraître la réalité plus triste. La halte passagère que l'on dut faire sur les Iles du Salut avant de débarquer sur les plages du Kourou, les initia aux misères qu'ils devaient subir par la suite. Sous l'ombrage de ces arbres toujours verts, des myriades d'insectes troublaient le sommeil des émigrants, et de ces rochers qui formaient la charpente des îles, ne coulait aucune source, aucun ruisseau pour apaiser leur soif. Les convois d'émigrants qui devaient s'espacer à des intervalles réguliers, arrivaient coup sur coup, et rien n'était disposé pour les recevoir. Transportés dans un pays et sous un climat si nouveau pour eux, entassés dans des lieux malsains, inondés par des pluies torrentielles, brûlés par un soleil torride, attaqués par ces mille petits ennemis qui, rampant et volant, pullulent sous la chaleur humide des tropiques ; souffrant de la faim, de la soif, en proie à la maladie, à la fièvre qui abat le courage et qui engendre le désespoir, les hallucinations folles et la mort, un petit nombre de ces malheureux survécut : sur les 14,000 qui débarquèrent de 1753 à 1754, 918 seulement étaient encore vivants en 1755, et malades, moribonds, fuyaient une terre détestée [1].

[1] Tous ne périrent pas ainsi. « Égarées par le désespoir, rapporte M. Bouyer, des

Ce triste épisode n'est pas le seul qui ait contribué à faire de la Guyane un lieu d'horreur. Trois années après les événements que nous venons de raconter, une compagnie, formée sous le patronage du ministre de la marine et de M. Dubuc, chargé de l'administration des colonies, et conçue sur le plan du baron de Bessner, entreprit la colonisation du district de Tonnegrande. Elle y expédia soixante-dix soldats qui, tout acclimatés qu'ils étaient, ne tardèrent pas à être dispersés par la maladie ou décimés par la mort.

On se souvient du premier essai de déportation fait à la Guyane. Il eut lieu en 1797 par l'exil des Seize du 18 fructidor. L'année suivante, la colonie reçut 500 nouveaux déportés, qui ne tardèrent pas à périr, en grande partie, de dénûment et de misère dans les déserts de Conanoma, d'Approuague et de Sinnamary. Ce n'est pas tout. Lorsque la Guyane fut rendue à la France, on songea à y amener des travailleurs. En 1820, vingt-sept agriculteurs chinois et cinq Malais de Manille y furent transportés; en 1821, sept familles de pionniers américains vinrent se joindre à cette population, que décimèrent bientôt la maladie et le découragement. Enfin, en 1823, une immigration française fut organisée pour la Mana. Elle se composait de cent soixante-huit individus. L'année suivante, il ne restait de ce petit groupe que trois familles qui vinrent se fixer à l'embouchure du fleuve, où elles végétèrent jusqu'en 1828, époque à laquelle elles durent être rapatriées.

Ces saisissants épisodes auxquels il faut ajouter la terrible épidémie de fièvre jaune de 1848, sont bien faits, on en conviendra, pour éveiller l'effroi lorsqu'il s'agit de la Guyane et pour justifier les plaintes que l'on fait entendre sur le sort des fonctionnaires que leur service désigne pour Cayenne. Et pourtant la Guyane est moins noire qu'on ne la fait, nous voulons dire moins meurtrière.

La mortalité y est beaucoup moins considérable que dans les autres colonies. Le fait est attesté par des observations faites de 1838 à 1847, c'est-à-dire dans un espace de neuf ans. Ces observations fournissent une moyenne de mortalité annuelle de 6,04 pour 100, pour la Martinique, de 8,90 pour la Guadeloupe, de 6,17 pour le Sénégal, de 3,05 pour Bourbon et de 2,53 seulement pour la Guyane. Quelque singulier que paraisse ce fait, il n'est pas impossible de l'expliquer.

Malgré sa position voisine de la ligne équinoxiale, la Guyane n'a pas à supporter un climat aussi brûlant qu'on le suppose.

mères jetèrent leurs enfants du haut des rochers de Kourou dans la rivière et s'y précipitèrent ensuite. »

Ainsi, la moyenne de son thermomètre, à l'ombre, n'est que de 27° centigrades, hauteur qui, dans les grandes chaleurs de l'été monte à 30 ou 32°, et baisse pendant les nuits de 2 à 3 degrés. Il est vrai que la Guyane se trouve défendue par une épaisse verdure de l'ardeur du soleil. Cet avantage a malheureusement ses inconvénients. Quand la nature des lieux arrête l'écoulement des eaux, celles-ci corrompent les végétaux qui tapissent le sol; il en résulte des émanations qui déterminent, sur tous les points placés sous le vent, des fièvres que l'absence de soins ou la présence, chez l'individu atteint, d'affections anciennes, peut rendre mortelles.

II

La commission pour la transportation avait donc désigné la Guyane, lorsque de nouveaux troubles politiques vinrent déplacer la question : un décret-loi du 8 décembre 1851 (le point de départ de la législation actuelle), proposé au président de la République par le comte de Morny, alors ministre de l'intérieur, donna au gouvernement la faculté de transporter, pour cinq ans au moins et pour dix ans au plus, soit à Cayenne, soit en Algérie, les individus placés sous la surveillance de la haute police, reconnus coupables de rupture de ban ou d'avoir fait partie d'une société secrète[1]. Le cadre s'élargit encore en 1852. Le 20 février de cette année, sur un rapport du ministre de la marine, le gouvernement offrit la transportation à tous les hommes qui subissaient une peine dans les bagnes. Trois mille d'entre eux répondirent à cette proposition en se faisant inscrire immédiatement. Le gouvernement leur donna satisfaction sur-le-champ, et, le 27 mars 1852, le président de la République leur ouvrit le chemin de la Guyane.

Ce décret, dont les dispositions essentielles se retrouvent dans la loi du 30 mai 1854, peut se résumer ainsi. Les hommes sont employés aux travaux de la terre et aux travaux d'utilité publique. C'est l'accomplissement de la peine. Après *deux ans* de bonne conduite ils peuvent travailler comme engagés hors des pénitenciers, ou contracter un mariage et obtenir une concession de terrain. C'est la réhabilitation qui commence. Après dix ans, cette concession peut devenir définitive. Une autre disposition du même décret ouvre

[1] Au 31 août 1866 il n'y avait plus à la Guyane que deux déportés pour affiliation aux sociétés secrètes : un Européen et un nègre. Les amnisties ont depuis longtemps rendu les autres à la liberté.

aux familles que les condamnés ont laissées en France la faculté d'aller les rejoindre, leur assurant ainsi un refuge contre les rigueurs du mépris public.

Mais ce qui doit être particulièrement signalé dans cette mesure, c'est l'obligation imposée aux libérés de rester dans la colonie, savoir : ceux qui ont été condamnés à moins de huit ans de travaux forcés, pour un temps égal à la durée de leur peine ; ceux qui ont été condamnés à huit ans et au delà, pour toute leur vie. Cette disposition est d'une importance capitale : elle résume l'esprit de l'acte, elle en détermine le caractère ; c'est sur elle, en réalité, que repose la réforme pénale. Le double projet d'écarter du sein de la société métropolitaine ces existences qui ne pouvaient plus se fondre en elle, et de les placer en même temps dans un milieu où elles devaient retrouver les éléments d'une vie normale, n'était réalisable qu'à la condition de river, pour ainsi dire, l'homme à sa nouvelle patrie.

L'expérience a confirmé cette théorie. Dans l'un des ouvrages qui nous servent à faire cette étude, dans le livre de M. A. Jusselain, cet officier cite un des condamnés placés sous sa direction, à la Comté. C'était un ex-maître d'école, envoyé au bagne pour un de ces crimes qu'il faut punir, mais auxquels n'a aucune part le calcul d'une âme pervertie. Il fut facile à M. Jusselain de l'étudier et, en le voyant de près, d'acquérir la conviction que dans cet ancien forçat il y avait encore l'étoffe d'un honnête homme. Son temps achevé, il fut renvoyé en France. « Une année après, qui l'eût pensé? dit M. Jusselain, condamné de nouveau, il revenait à la Guyane.

« — Comment, lui dis-je, c'est vous? vous qui juriez de vivre honnê-
« tement si jamais vous aviez le bonheur de revoir la France... A quoi
« donc vous ont servi vos sages résolutions?

« — Hélas ! monsieur, me dit-il tristement, on s'imagine qu'on n'a
« qu'à dire : Je serai un honnnête homme, pour le redevenir.
« Quand une fois on a été au bagne, la chose n'est pas si facile que
« cela. Autant dire : Je ne tomberai pas dans le gouffre, quand
« même la terre manquerait sous mes pieds. »

« Il me conta alors tous ses efforts pour se faire une existence honnête et vivre de son travail. Se présentait-il dans une maison, il lui fallait des certificats qu'il n'avait pas ; parvenait-il à s'y introduire en dissimulant son passé, zèle, probité, ne servaient de rien : le jour où l'on découvrait qu'il avait traîné la chaîne du bagne, il était honteusement chassé. Rejeté de la partie saine de la population, il rencontra ses anciens compagnons de Brest et de Toulon. Il m'apprit, chose que j'ignorais, que, traqués de toutes parts, ces parias de la société ont établi une ligue contre elle ; qu'il existe entre eux une

sorte d'association occulte, laquelle dénonce aux patrons, par des lettres anonymes ou d'autres moyens, ceux de leurs anciens camarades qui veulent revenir à une existence honnête et laborieuse. Lui, faible de caractère, perdit la tête dans cette lutte sans issue; le désespoir s'empara de son âme : il se fit volontairement renvoyer à la Guyane. »

Victor Hugo avait déjà saisi la société de cette question, dans son énergique roman des *Misérables;* ce qu'il y a indiqué, le législateur le savait d'ailleurs par la statistique des criminels, et à cause de cela peut-être n'a-t-il pas été assez ferme, et sans doute la loi sera-t-elle remaniée un jour dans le sens d'une rupture plus absolue du condamné avec la métropole, quelle que soit sa catégorie.

Le décret du 27 mars 1852 offrait en outre, aux *condamnés libérés en France*, un asile à la Guyane contre la misère et les sollicitations dangereuses qui les attendent à la sortie des bagnes, complétant ainsi la transportation volontaire. Sur ces entrefaites, des troubles s'étant produits à Lambessa parmi les transportés de 1848 et de 1852, un décret en date du 31 mai 1852 ordonna le transfèrement à la Guyane, 1° de ceux qui avaient été condamnés à une peine afflictive et infamante pour insubordination ou pour tout autre crime; 2° de ceux qui se refuseraient au travail et à l'obéissance, et contre lesquels tous les moyens ordinaires de répression disciplinaire auraient été vainement épuisés. Un nouveau décret (20 août 1853), rendu sur la proposition du ministre de la marine, augmenta encore le personnel destiné aux pénitenciers. Les colonies, ne possédant pas les établissements nécessaires pour faire subir chez elles ces deux sortes de peines, envoyaient jusque-là leurs condamnés en France. Ce changement de climat avait presque toujours pour les hommes de couleur auxquels on l'imposait les conséquences les plus funestes; la création des établissements de la Guyane offrait naturellement le moyen de rendre à ces malheureux les conditions climatériques essentielles à leur existence, et de fournir en même temps à la transportation un contingent de travailleurs précieux pour les défrichements[1]. Le décret dont nous parlons autorisa l'envoi de ces individus à la Guyane.

La loi du 30 mai 1854, nous l'avons dit, ne fit que reproduire les dispositions des décrets antérieurs, en y apportant toutefois quelques modifications qu'il est utile de signaler. Elle excepte l'Algérie des lieux où la transportation pourra être établie, mais sans limiter

[1] Par un privilége de leur constitution physique les individus de race africaine ou asiatique échappent généralement au danger des fièvres paludéennes qu'engendrent les travaux de desséchement et de défrichement.

au seul territoire de la Guyane la faculté de créer des établissements pénitentiaires, laissant à cet égard au gouvernement toute latitude pour concilier les nécessités de la répression avec les devoirs d'humanité. Elle supprime la peine des travaux forcés pour les individus âgés de soixante ans ; elle maintient expressément, à l'égard des forçats, les pénalités du bagne.

En matière de concession de terrains, la limite du temps d'épreuve disparaît, l'administration reste maîtresse d'en mesurer la durée d'après la gravité de la peine et d'après les efforts du condamné vers la réhabilitation ; toutefois, la loi aggrave les dispositions du décret de 1852, en ce sens qu'elle ne permet de rendre la concession définitive qu'après la libération du condamné. De même que le décret de 1852, mais dans des termes plus explicites, la loi de 1854 laisse à un règlement d'administration publique le soin de déterminer : 1° le régime disciplinaire des établissements ; 2° les conditions auxquelles seraient faites les concessions; 3° l'étendue des droits des tiers et de la famille des concessionnaires sur les terrains concédés. Enfin, cette loi applique la transportation aux individus condamnés antérieurement au 30 mai 1854, sans toutefois les astreindre à la résidence dans la colonie, après leur libération.

III

Quand le département de la marine dut s'occuper de l'application des mesures que nous venons d'énumérer, rien n'était prêt à la Guyane pour une semblable entreprise. Afin de gagner du temps et aussi dans la pensée qu'un acclimatement préalable préparerait mieux les transportés aux épreuves du climat tropical, on pensa qu'il serait sage de les débarquer sur les îles du Salut. Ces îles, au nombre de trois (l'île Royale, l'île Saint-Joseph et l'île du Diable), sont situées à quelque distance de la côte, en face de l'embouchure du Kourou. Là température, sans cesse rafraîchie par la brise de mer, y est plus basse que sur le continent, et n'est point chargée des émanations qui sont à redouter dans certaines parties de la Grande-Terre. Cependant, les effets inséparables de tout changement un peu brusque ; les suites d'une trop grande ardeur dans l'accomplissement des premiers travaux, enfin, les conséquences de la réunion, sur des espaces restreints, d'un grand nombre d'individus déjà affaiblis par des excès antérieurs, ne tardèrent pas à se faire sentir, et on eut à constater des cas fréquents de dyssenterie et de fièvre typhoïde.

Pendant qu'on cherchait d'autres points, on ne perdait pas de vue le continent. D'après la nature des lieux et le faible chiffre de la population, il paraissait facile de diviser la Guyane en deux parties distinctes : la terre des gens libres et la terre de la transportation. Mais l'embarras était de savoir quel était le point le plus convenable à l'établissement de la transportation, car il y avait à choisir entre le pays que l'île de Cayenne laissait au nord, et celui qu'elle laissait au sud.

L'émancipation, en ruinant les habitations, avait rassemblé dans l'île de Cayenne et dans ses environs à peu près toute la population du pays. Le nord et le sud étaient donc également désertés, également vacants. Chacune des deux régions avait également son cours d'eau, son grand fleuve, le Maroni et l'Oyapock. Toute la question était de savoir, s'il valait mieux se rapprocher du Brésil que de se fixer près de la Guyane hollandaise ; si les rives de l'Oyapock présentaient plus de chances de succès que celles du Maroni.

L'abolition de l'esclavage, en 1848, avait enlevé les bras aux habitations, mais en 1852 ces habitations étaient encore debout avec leurs dépendances et servitudes. A partir de Kourou, de puissants éléments de colonisation subsistaient encore ; les troupeaux épars dans les campagnes s'élevaient à douze ou à quatorze mille bêtes, soit en gros, soit en menu bétail ; les logements étaient tout bâtis. Le gouvernement pouvait donc se faire acquéreur à bon marché de ces maisons et de ces terrains abandonnés et y établir le centre de la colonisation pour les condamnés. Mais, d'une part, le gouvernement ne voulait pas acheter, et, de l'autre, ces noms sinistres de Kourou, de Conamana et de Sinnamary rappelaient de trop douloureux souvenirs. On tâta le terrain.

Des rapports désignaient un lieu nommé la Montagne d'Argent, situé à l'embouchure de l'Oyapock : on y envoya trois cents transportés et cent condamnés noirs pour les défrichements. Les débuts furent heureux ; la fertilité du sol promettait une belle exploitation agricole: mais l'influence délétère des émanations paludéennes vint bientôt révéler les dangers de cette installation. Une première fois, on crut avoir conjuré le mal en reportant l'établissement sur l'autre versant de la montagne ; mais là aussi les ateliers furent éprouvés par les fièvres, et en 1864, la métropole donna l'ordre d'évacuer. Des bâtiments importants restaient, ils furent affectés à une léproserie. De belles plantations de caféiers commençaient à donner des produits sérieux, elles furent confiées à un atelier de soixante condamnés noirs. Elles existent encore ; tous les ans leurs récoltes sont envoyées en France et vendues au profit de l'État.

Vers le milieu de 1853, un autre point de la même région reçut un second établissement définitif. C'était Saint-Georges, situé sur la rive gauche du haut Oyapock, à 191 kilomètres de Cayenne, pays boisé, formé de terres alluvionnaires, où l'on comptait trouver à la fois les avantages de l'exploitation forestière, et un terrain propice aux cultures coloniales. Comme à la Montagne d'Argent, tout prospéra d'abord ; le sol, sans cesse inondé par les pluies et échauffé par un soleil ardent, dégageait, sous l'action du travail, des effluves qui minèrent les forces des travailleurs. A ce mal inhérent à la nature même des lieux, et qui pouvait persister longtemps, vint s'ajouter plus tard, vers 1856, le fléau de la fièvre jaune, qui désola toute la colonie. Devant ces difficultés, l'administration n'hésita pas entre le devoir que l'humanité lui imposait, et l'intérêt de son œuvre. Là où des colons libres, luttant à leurs risques et périls, eussent peut-être persévéré, elle préféra reculer. L'élément européen ne pouvant être maintenu à Saint-Georges, il y fut remplacé par l'élément africain. Le nouveau personnel cultiva la canne, les plantes vivrières, et continua l'exploitation des bois ; mais à la longue, la race noire subit elle-même l'influence des fièvres, et la métropole, reconnaissant que cette entreprise absorbait sans profit des forces qui pouvaient être utilisées ailleurs, ordonna en 1863 d'évacuer Saint-Georges.

Pendant que se poursuivaient ces premières expériences sur le continent, de nouveaux envois d'hommes se succédaient. La loi du 30 mai 1854, qui rendait la transportation obligatoire, était venue accélérer l'évacuation des bagnes, dont le personnel était dirigé sur la Guyane par convois successifs. Il fallait donc multiplier les établissements. On créa des pénitenciers-pontons avec des bâtiments de la marine hors de service. Un premier ponton d'abord, et plus tard un second, furent placés en rade de Cayenne ; un autre fut mis à l'embouchure du Kourou, pour relier les pénitenciers des Iles du Salut, avec un atelier forestier installé aux Trois-Carbets. Ces pontons n'étaient pas reservés à la masse des condamnés ; ils devaient servir d'infirmerie pour les malades, de prison pour les indisciplinés et de dépôt pour les ateliers dont les services publics, notamment le service municipal de la ville de Cayenne, avaient besoin.

Comme tout établissement sur la mer, ces pontons étaient naturellement sains ; mais s'ils étaient suffisamment loin de la Grande-Terre pour échapper aux fièvres, ils en étaient encore trop près, lorsque se produisit l'épidémie de fièvre jaune de 1855. Ils perdirent assez de monde pour qu'on les fît évacuer. Ils ont été réoccupés depuis, provisoirement, car de l'aveu même de l'administration, l'aménagement de ces pontons laisserait à désirer ; « En outre, dit le *Blue-book* qui nous fournit ces renseignements, l'obligation de dé-

barquer et de rembarquer chaque jour les hommes, exige un service de batelage fort onéreux, et occasionne de grandes pertes de temps. L'administration a résolu de les remplacer par un pénitencier à terre, dans le voisinage mais hors de la ville. La situation choisie est salubre. »

Un autre établissement, commencé à la même époque, est celui de la Comté[1]. Voisin de l'île de Cayenne, ce point offrait pour la surveillance, le ravitaillement et les transfèrements, des facilités qui séduisirent d'autant plus, que la richesse naturelle de ce pays semblait promettre plus de chances de succès. Par ordre du contre-amiral Bonnard, alors gouverneur de la Guyane, deux grands pénitenciers y furent créés ; l'un fut nommé Sainte-Marie, l'autre Saint-Augustin. Malheureusement les obstacles qui s'étaient opposés aux progrès de la Montagne d'Argent et de Saint-Georges, vinrent encore déjouer les efforts de l'administration. A Montjoly et à Kourou, autres pénitenciers créés au même moment sur les rives de la Comté, mais avec des proportions moindres ; les mêmes causes amenèrent les mêmes résultats. Tous deux furent évacués.

Une expérience définitive résultait de ces efforts, en tout cas, et l'on ne pouvait plus douter de l'insuffisance des points sur lesquels on avait jeté les fondements des pénitenciers : nul ne convenait à la tâche entreprise, il fallait chercher pour la transportation une contrée nouvelle, un terrain différent. C'est alors que le Maroni (août 1852) fut proposé à M. Sarda-Garriga, gouverneur de la colonie, par M. Mélinon, commissaire commandant du quartier de Mana, et aujourd'hui commandant supérieur de Saint-Laurent du Maroni. Savant botaniste, ses excursions nombreuses avec les Indiens, alors qu'il recueillait les matériaux de ses précieux herbiers, lui avaient dévoilé toutes les promesses de cette position et son appropriation à une grande exploitation agricole. M. Mélinon y conduisit M. Sarda-Garriga, qui goûta sa proposition, et il fut décidé que, muni d'un crédit de 2500 francs, M. Mélinon se rendrait avec des travailleurs au lieu où est actuellement Saint-Laurent, y ferait un abatis et bâtirait des carbets pour y loger trois cents personnes.

A la pointe Bonaparte, lieu choisi pour le berceau de la ville future, il n'y avait qu'une cabane d'Indien ; sur le terrain occupé maintenant par l'usine, il y avait quelques familles indiennes. Mais à part l'étroit défrichement fait par ces nomades, la forêt étendait partout son niveau de verdure. Tout était à faire ; mais dans ces bois eux-

[1] Ce sont les débuts de ce pénitencier que M. Jusselain, officier d'infanterie de marine, raconte dans son livre dont le titre ne doit pas être pris au pied de la lettre. Peu de récits de voyage sont aussi spirituels et d'une lecture plus attachante que ces souvenirs.

mêmes qui nous disputaient le sol, se trouvait l'élément des constructions, la carrière d'où devaient sortir les édifices, et la source future d'un puissant commerce. Mettant à exécution les engagements pris avec M. Sarda-Garriga, M. Mélinon engagea à Mana quarante noirs, et se mit résolûment à l'œuvre. En novembre le crédit était dépensé; mais les carbets étaient bâtis et prêts à recevoir leur personnel.

IV

Après le tableau que nous venons d'esquisser des tentatives faites pour la création des pénitenciers guyanais, il n'est pas nécessaire d'insister sur les dépenses, hommes et argent, auxquelles elles ont donné lieu. On se tromperait singulièrement, toutefois, en les supposant excessives. A ne parler que de la mortalité, celle-ci a été, pour les sept derniers mois de 1852, de 4,8 pour 100; en 1853, de 19,2; en 1854, de 9,1; en 1855, de 25,5, et en 1856, de 24,5. Ces deux années sont, il ne faut pas l'oublier, celles de la fièvre jaune. Si l'on écarte les chiffres fournis par cette épidémie, on ne trouve plus que 7,4, en 1855, et 8,8, en 1856. Pour arriver à une appréciation équitable du résultat du déplacement des établissements, de la concentration des pénitenciers dans la région *sous le vent*, c'est-à-dire au nord de Cayenne, il faut négliger cette première période, où la nature provisoire des installations devait nécessairement affecter la santé des hommes, et placer le point de départ en 1857. Il faut ensuite diviser en deux parties le temps écoulé entre cette dernière année et 1865. L'une embrassera la période comprise entre la disparition de l'épidémie et l'installation définitive sur les bords du Maroni, c'est-à-dire jusque, et y compris, l'année 1862. La deuxième période comprendra les années 1863, 1864 et 1865. Les chiffres que fournit la comparaison entre les deux périodes sont significatifs. En 1857, la mortalité s'éleva en moyenne à 8,40 pour 100; à 8,10 en 1858; à 9,90 en 1859; à 8,30 en 1860; à 8 en 1861; à 7,60 en 1862. Voici maintenant les chiffres de la seconde période : 1863, 5,70 pour 100; 1864, 4,00, et 1865, 5,20. Mais pour bien se rendre compte de leur valeur, il ne suffit pas de les constater. Il convient de les opposer à ceux de la mortalité dans les établissements pénitentiaires de la France. Eh bien! dans ces établissements, tous placés dans des contrées salubres, et où les prisonniers sont entourés de tous les soins imaginables, la moyenne de la mortalité reste à peine au-dessous de celle de la Guyane. C'est là, pour cette dernière, un véritable succès, car personne ne songera à demander à la transpor-

tation, surtout dans un délai aussi court, sous un climat nouveau, souvent hostile, des résultats supérieurs à ceux qu'une administration, déjà ancienne et justement renommée pour le soin qu'elle apporte à l'hygiène des prisons, obtient dans des établissements où le condamné trouve, avec l'air natal, des conditions de nourriture et de logement très-préférables à celles où il vit d'habitude. La moyenne générale de la mortalité dans les prisons de France a été, en 1863, pour les condamnés à des peines graves, savoir : 4,61 pour 100, parmi les condamnés aux travaux forcés (bagne); de 5,59, parmi les condamnés aux travaux forcés (maisons centrales de dépôt); de 6,62, parmi les reclusionnaires, et de 8,69 parmi les condamnés aux fers. Pour 1864, la comparaison est plus favorable encore à la transportation, puisqu'en France, la mortalité a été, savoir : pour les condamnés aux travaux forcés dans le bagne, 8,40 pour 100; pour les condamnés aux travaux forcés dans les maisons centrales de dépôt, 5,45; pour les reclusionnaires, 5,59; pour les condamnés aux fers, 7,40.

Si l'on compare maintenant par établissement séparé, on trouve qu'à la Guyane, dans les pénitenciers les moins salubres, ceux dont l'abandon a été résolu, la mortalité n'a pas dépassé 9,40 pour 100, tandis qu'à Beaulieu, elle s'est élevée à 12,09, et à Casabianca (Corse), à 20,87. Pour ce dernier point, un tel chiffre doit s'expliquer, il est vrai, par les travaux de défrichements et d'installation qui y ont été exécutés. Toutefois il n'est pas sans intérêt de faire remarquer qu'à la Guyane, dans des conditions analogues, la mortalité a rarement dépassé 10 pour 100 et ne s'est élevée qu'une seule fois à 15 pour 100, et encore sur un établissement seulement. Quant aux pénitenciers les plus favorisés, tandis qu'à la Guyane le Maroni donne 2,40 pour 100 en 1863, et 2,30 en 1864, Riom donne 4,85; Gaillon, 4,64; Melun, 4,44; Clairvaux, 4,13; Chiavari (Corse), 3,98, et Fontevrault, 3,76. Ces chiffres, on le voit, donnent à la question sanitaire de la transportation des aspects rassurants, et qu'il est bon de mettre sous les yeux des ennemis de cette œuvre essentielle, et dont l'accomplissement a été, en France, trop longtemps retardé.

L'administration de la marine, il faut lui en savoir gré, a été pour beaucoup dans ce résultat, d'abord en déplaçant ses pénitenciers dès qu'ils devenaient malsains, et ensuite par les mesures d'hygiène qu'elle a su prendre. Dès le premier jour, son attention s'était fixée sur l'organisation du service médical, et sans attendre les événements, elle avait augmenté dans des proportions considérables le personnel de ses médecins et de ses infirmiers, agrandi les hôpitaux déjà existants, et construit des établissements de ce genre sur les points où le besoin allait s'en faire sentir. Le *Blue-book* que nous avons déjà

cité, nous apprend que l'administration persévère dans cette voie, en complétant ses installations par la création, à l'Ilet-la-Mère, à côté de l'hôpital proprement dit, d'une maison de convalescence. Cette mesure est bonne, car jusque-là, les hommes relevant de maladies graves, qui avaient besoin plutôt de repos que de soins médicaux pour reprendre leurs forces, devaient rester dans les salles d'hôpital. Il n'en résultait pas seulement pour le budget de la transportation une dépense considérable; les hommes, que leur état d'affaiblissement rendait plus accessibles aux influences morbides, se trouvaient là dans un milieu qui leur était certainement funeste.

Ainsi, aujourd'hui le secours est organisé partout : le malade trouve le soulagement immédiat à l'infirmerie, le traitement plus efficace à l'hôpital, et le repos, l'air pur à l'Ilet-la-Mère, où il vient achever sa convalescence. Trente-trois médecins et quarante-trois sœurs de Saint-Paul de Chartres sont affectés à ce service, et ils le remplissent avec un zèle et un dévouement dont il est inutile de faire l'éloge. De ce côté aussi, l'expérience est faite, et elle doit satisfaire les esprits les plus rigoureux. Examinons maintenant la transportation à l'œuvre, c'est-à-dire au point de vue de la colonisation.

Ici encore le problème n'était point d'une résolution facile. Étant donnée une terre à peu près inoccupée, c'est-à-dire une terre où l'on ne trouve ni société, ni établissements, ni industrie, faire que la transportation produise tout cela et donne naissance à une société complète de tous points : tel était ce problème. Envisager la question à un autre point de vue, c'est-à-dire vouloir continuer à la Guyane le système de travaux forcés établi dans les bagnes, c'était déplacer les condamnés sans nécessité. C'était créer une source de dépense nouvelle pour le pays, et rien de plus.

Sous le rapport économique, l'aspect de la Guyane est plein de séductions et de promesses. La nature semble avoir doté cette colonie de toutes les richesses. Un climat sans hiver, une végétation splendide, qui ne se repose jamais, des cours d'eau nombreux, des forêts sans limites, un sol qui donne spontanément la plupart des produits coloniaux; mais aussi une terre où l'Européen ne trouve aucune des choses qui forment la base de son alimentation habituelle, où il ne peut vivre pour ainsi dire qu'industriellement et par le moyen des échanges, où le travail assidu est dangereux; tels sont à peu près les avantages et les obstacles que la transportation rencontrait à la Guyane. L'expérience du passé fournissait, il est vrai, quelques données utiles, mais de médiocre importance. La possibilité d'obtenir certaines plantes vivrières, comme les légumes, engagèrent d'abord l'administration à chercher dans le jardinage un premier moyen d'améliorer l'alimentation des condamnés. L'humi-

dité du sol, favorable à la multiplication des herbages, promettait un facile élevage du bétail ; mais le pays ne fournissait point les éléments des premiers troupeaux, il fallait les aller chercher au dehors, et les difficultés des transports contrarièrent les débuts de cette industrie. La culture du cacao et du café, jugée praticable par la race européenne et qui semblait devoir produire des revenus plus avantageux, exige du temps. C'est à des essais dans ces divers genres d'exploitation que furent employés les premiers efforts de la transportation. Malheureusement la question sanitaire étant venue se jeter à la traverse, aucun résultat sérieux n'avait été obtenu lorsque fut décidée l'émigration vers le Maroni.

Il ne devait subsister des premiers essais que l'établissement hospitalier de l'Ilet-la-Mère ; le dépôt de Cayenne affecté aux services publics ; la plantation de café de la Montagne d'Argent, dont nous avons parlé ; enfin, le grand établissement des Iles du Salut qui renferme les ateliers où se confectionnent la plupart des objets consommés par la transportation ou par le service colonial ; les ateliers pour la réparation des bâtiments de la station locale, forges pour les outils, ateliers de couture pour la confection des vêtements, dont les matières premières sont envoyées de France ; ateliers de tanneurs ; jardins pour la culture des plantes nécessaires au pénitencier et à l'hôpital établis sur ces îles. A part un essai d'exploitation forestière et de colonisation dû à l'initiative privée, sur les bords de la rivière de Tornnegrande, ce n'est qu'au Maroni que l'expérience prend une véritable signification.

Le premier établissement fondé dans cette région, celui de Saint-Laurent, fut dès l'origine affecté à un essai de colonisation agricole au moyen des condamnés en cours de peine ; ces condamnés devaient être employés, comme ouvriers d'abord, à préparer les installations générales d'un pénitencier, logement, magasin, hôpital, église, caserne, routes, défrichement ; puis, comme concessionnaires, mettre les terres en culture. Ces concessionnaires étaient choisis parmi les plus méritants et les plus laborieux. En 1860, la prospérité de Saint-Laurent ne laissant plus de doutes, un décret affecta définitivement à la transportation tout le territoire de Maroni.

Dans l'intervalle, la nécessité d'abandonner la région du vent et l'arrivée successive des convois venant de France avaient exigé la création, à 2 kilomètres de Saint-Laurent, d'un second établissement appelé Saint-Louis. Ce dernier n'était pas, comme le précédent, destiné aux concessionnaires, c'était un pénitencier proprement dit, où le condamné devait subir sa peine, et faire son temps d'épreuve. Ici les premiers efforts furent dirigés vers la production du sol. Aux plantes potagères, comprenant les plantes d'Europe et

celles qui sont propres au climat tropical, s'ajouta la culture du tabac, du maïs, du riz, de la canne, du manioc, du caféier, du cacaoyer. Comme c'était sur ces deux dernières cultures que reposait surtout l'espoir d'un rendement sérieux, on leur accorda une place plus considérable dans le travail sur la plantation. Ces deux arbustes n'entrent en rapport qu'au bout de quatre à cinq ans, mais alors ils donnent un revenu très-élevé. Leur culture, pendant la période improductive, exige des soins constants ; de plus, ils ont besoin, pour se développer, d'être protégés soit contre les vents violents, soit contre les ardeurs d'un soleil trop vif, et aussi contre les insectes qui sont, à la Guyane, les ennemis les plus redoutables de toute culture. Ces causes réunies n'ont pas permis de réaliser les espérances que l'on en avait conçues ; « mais, dit la *notice* que nous avons sous les yeux, on ne perd pas l'espoir d'un meilleur résultat ; l'expérience sera mise à profit dans les tentatives à venir, et lorsque les plants actuels, qui ont pu être préservés, auront triomphé des obstacles, les produits qu'ils donneront ranimeront les espérances et provoqueront de nouveaux efforts. » L'expérience faite sur la canne à sucre donne des résultats analogues. En revanche, toutes les autres cultures, notamment celles du maïs et du cocotier, ont donné de bons produits. L'élevage des animaux de basse-cour se fait avec succès ; celui du gros bétail, essayé d'abord dans les savanes d'Organabo et de Passoura, le long de la côte entre Kourou et le Maroni, a dû être, pour cause d'insalubrité, porté ailleurs ; il est aujourd'hui entrepris sur une plus grande échelle à la Pointe-Française. C'est à cette spécialité, nous l'avons dit, qu'on affecte les repris de justice transportés pour rupture de ban, catégorie plus indisciplinée que celle des forçats, et dont on peut à grand'peine obtenir le facile travail de la garde du bétail.

A une époque où nous voyons nos bois céder chaque jour un peu du terrain qu'ils occupent à la production plus fructueuse des céréales, l'administration de la marine ne pouvait manquer de songer à l'avenir vraisemblablement réservé aux forêts si riches et si variées de la Guyane[1]. Elle était d'autant plus sollicitée de le faire, que dès le début de la colonisation, les Antilles avaient demandé du bois à la transportation pour les travaux de pilotis. De son côté, la marine ayant fourni les essences guyanaises à des expériences rigoureuses, ces expériences lui révélèrent tout le parti que les constructions navales pouvaient en tirer ; elle a aussitôt annoncé l'intention

[1] Il a été facile de se rendre compte de cette richesse et de cette variété en examinant, au Champ de Mars, la belle collection des essences exposée par le département de la marine.

de prendre annuellement de quinze à dix-huit cents stères de bois *wacapou* et *angélique*.

Le même accueil a été fait à d'autres essences guyanaises par les compagnies des chemins de fer de Lyon et de l'Ouest. Cette dernière pose actuellement sous ses rails trente mille traverses qu'elle a reçues de la colonie. Les bois propres à l'ébénisterie n'ont pas été moins bien appréciés par l'industrie que Tahan a placée si haut; l'on attend en ce moment plusieurs chargements des plus précieuses essences de la Guyane, dont une grande partie est déjà vendue à d'importantes maisons parisiennes[1].

V

Ce qu'on a voulu en créant la transportation, nous l'avons dit, ce n'est pas seulement le déplacement des bagnes, et la mise en valeur, par des bras à peu près inutiles en France, de nos colonies les moins favorisées. Une idée plus haute a dominé les esprits qui ont provoqué la mesure. Le gouvernement le dit lui-même : « C'est la libération qui est la question grave de la transportation. » Et il ajoute[2] : « Tant que l'homme subit sa peine, il n'est ni un embarras ni un danger. S'il ne s'agissait que de la répression, il n'y aurait nul intérêt à la transporter ailleurs ; il y aurait plutôt inconvénient, les exigences climatériques devant faire naître des complications. Presque jamais, même au milieu de nos plus grands désordres politique, l'élément prisonnier n'a été un danger public ; les instincts d'honnêteté qui prédominent dans les masses, même les plus agitées, préservent celles-ci d'une telle complicité. Mais ce qui est dangereux c'est le libéré, c'est-à-dire celui qui, repoussé des ateliers, se réfugie dans l'ombre, où s'accumulent tous les éléments rejetés de la surface sociale, où se retrouvent ceux qui ont déclaré la guerre à la société, les provocateurs ou les complices de toutes les violences. Telle était la menace que l'ancien système pénal laissait sans cesse suspendue sur notre tête, et c'était ce danger que la transportation devait écarter. Il faut donc que la transportation amène le condamné à préparer, pendant la durée de sa peine, les moyens de vivre honnêtement le jour où il sera libéré. »

[1] Ces ressources jointes à celles que fournit le travail des condamnés, soit dans les ateliers, soit dans les campagnes, ressources qui ont été pour 1865 de 282,692 fr., ont réduit la même année la dépense pour chaque transporté (ils étaient alors au nombre de 7,595), à 1 franc 31 centimes.

[2] *Notice sur la transportation.*

Lorsque l'administration eut à mettre en pratique ces idées, elle se trouva en présence de plusieurs catégories de condamnés dont le classement n'était pas dépourvu de difficultés; car il importait avant tout de séparer immédiatement ce qui pouvait être sauvé de ce qui était absolument perdu. Il y avait d'abord les forçats proprement dits, abstraction faite de la durée de leur peine ; il y avait les repris de justice, c'est-à-dire ceux qui ayant subi en France plusieurs condamnations en cour correctionnelle, soumis à la surveillance de la haute police, avaient rompu leur ban et qui, devenant pour la société une charge ou une inquiétude, étaient envoyés à la Guyane pour un certain laps de temps. Il y avait aussi les déportés politiques que l'on ne pouvait mêler avec les autres transportés. Plus tard, la loi qui décréta la résidence temporaire ou éternelle, après la peine finie, pour les forçats de la première catégorie, donna encore naissance à des libérés de trois classes, dont les deux premières suscitent de grandes difficultés à l'administration : 1° condamnés sous l'ancienne loi, pouvant retourner en France quand leur peine est finie ; 2° condamnés sous la nouvelle loi à une peine de moins de huit ans, astreints à une résidence égale au temps de leur condamnation et pouvant ensuite retourner en France ; 3° condamnés à une peine au-dessus de huit ans et astreints à une résidence éternelle.

On a donc séparé d'abord de la masse des transportés ceux que des causes politiques avaient conduits à la Guyane, et l'on a tenu la main à ce qu'ils ne soient jamais confondus avec les autres. Il en a été à peu près de même pour les repris de justice en rupture de ban. Établis d'abord à la Montagne d'Argent, ils furent reportés ensuite, partie sur une des Iles du Salut, partie aux Hattes ou ménageries de la Pointe-Française. D'autres séparations se sont faites par la suite entre les condamnés en cours de peine et les libérés ; des mesures ont été prises aussi à l'égard des plus mauvais sujets, que l'on a eu soin d'éloigner des centres de colonisation. A ce moyen préventif est venue s'ajouter l'action plus directe des moyens moralisateurs. La manière d'être de l'administration à l'égard du condamné ne pouvant manquer d'exercer une grande influence sur sa conduite, celle-ci s'appliqua dès le principe à ce que rien des habitudes du régime des bagnes n'accompagnât les condamnés ; elle voulait pour eux une vie nouvelle dans un pays nouveau : les gardes-chiourmes furent supprimés; à ce corps succédèrent des compagnies de surveillants militaires qui, n'ayant ni l'esprit, ni les traditions du bagne, concilièrent de la sorte, dans le régime intérieur, les besoins de la discipline avec des pratiques plus humaines. Les signes extérieurs de l'infamie disparurent également c'est-à-dire que le costume fut changé. Le nouvel uniforme des transportés se compose d'une chemise et

d'un pantalon de toile grise et d'un chapeau de paille. Le peloton de correction seul porte la chaîne et le costume traditionnel rouge et jaune.

Mais la moralisation résulte surtout de l'enseignement des principes honnêtes et, ajouteront les économistes, du spectacle des bienfaits qu'ils procurent. Cet enseignement ne pouvait être donné avec plus de fruits que par notre infatigable clergé catholique. Dès le début, un certain nombre de pères de la Compagnie de Jésus avaient été attachés à l'œuvre de la transportation ; et cette mission, toujours pénible, souvent dangereuse, est-il besoin de le dire, a été remplie avec un dévouement dont l'administration se plaît aujourd'hui à rendre un public hommage. Des édifices furent appropriés aux besoins du culte, et le service religieux se fit sans interruption par tous les pénitenciers. En général l'attitude des condamnés à l'égard des ministres de la religion est bonne; ils écoutent leurs avis avec respect, enfin les attentats contre tout ce qui touche à la religion sont excessivement rares. Pour compléter cet enseignement moral, un arrêté de M. Rigault de Genouilly, ministre de la marine, en date du 4 avril dernier, a décidé la création de bibliothèques à l'usage des condamnés.

De son côté l'administration s'efforce de présenter aux transportés le travail, non plus comme un châtiment, mais comme moyen de bien-être. L'admission au pénitencier de Saint-Laurent est accordée comme une première récompense, comme une sorte de distinction; puis vient l'apprentisage de la colonisation, état où le condamné trouve déjà une somme de liberté relative. Ce temps d'épreuve achevé, il devient concessionnaire rural ou urbain, selon ses aptitudes ; il exploite une terre ou une industrie, s'il n'aime mieux continuer à servir comme contre-maître dans les ateliers de l'État. L'administration lui vient en aide pour la construction de sa case, le défrichement de son champ; elle fournit au cultivateur les éléments de la basse-cour et du bétail, et se rembourse sur le croît. Enfin, elle lui donne les vivres pendant deux ans à compter du jour de la mise en possession de la concession.

Au commencement, dans l'espoir de lutter plus aisément contre les obstacles du défrichement, on avait imposé aux concessionnaires une sorte d'association temporaire. Pendant la première période comprenant la construction des cases, le défrichement, la mise en culture, la création des herbages, les concessionnaires étaient divisés par groupes de vingt hommes. La part afférente à chacun devait être d'environ 2 hectares. Cette mise en pratique d'une théorie phalanstérienne ne réussit point, et cela se comprend. Avec ces natures rebelles au travail, le tort de l'association était de ne pas intéresser

assez directement chaque associé au succès de l'entreprise; la récompense trop éloignée, trop indirecte, ne suffisait plus pour l'encourager à faire vite; la crainte de travailler pour autrui paralysait les plus laborieux. Feu M. le contre-amiral Tardy de Montravel, gouverneur, à qui la transportation doit de nombreuses améliorations, jugea qu'il était nécessaire de diminuer le rôle de l'association et de laisser davantage à l'action individuelle. Le travail collectif ne porta plus que sur les percées à faire dans les bois pour donner de l'air et assainir les terrains. Dans l'origine aussi, on avait groupé toutes les cases sur un même point : c'était un commencement de village, mais ce mode avait l'inconvénient de tenir les agriculteurs éloignés de leur exploitation. L'industrie seule s'accommode de l'agglomération. On fit reporter la maison du cultivateur sur son champ, et l'on établit les industries dans le village. C'est dans ces conditions que Saint-Laurent a été fondé, et il compte maintenant cent soixante-seize concessionnaires ruraux ou urbains.

Nous avons dit quelles circonstances avaient empêché jusqu'à présent la réussite complète des cultures. Les concessionnaires ruraux ont trouvé des dédommagements dans les produits de la basse-cour, du jardinage et dans l'exploitation des bois. Quant aux concessionnaires urbains ou industriels, ils ont presque tous réussi, et les produits de leur travail et du jardin fournissent à leur subsistance. Actuellement cent vingt-six concessionnaires tant urbains que ruraux ne coûtent plus rien à l'État. Ce succès n'a pas d'importance numérique, mais il permet de bien augurer de l'avenir.

L'un des obstacles les plus sérieux qu'ait rencontrés l'administration dans son œuvre est celle qui provient du fait des condamnés astreints à la résidence perpétuelle. Saint-Pierre, pénitencier créé récemment avec Saint-Maurice, Sainte-Anne, Saint-Louis et Saint-Jean, dans le voisinage de Saint-Laurent, compte néanmoins cent cinquante-six concessionnaires de cette espèce, dont l'actif en maisons et cultures atteint environ 88,000 francs. L'administration a rencontré encore moins de bon vouloir à Saint-Jean, où sont installés les libérés à résidence temporaire. Ici la résistance à l'idée de colonisation est presque absolue. Parmi les libérés internés à Saint-Jean, quarante-six à peine ont consenti à essayer de s'établir ; les autres construisent un carbet ou cabane, donnent le moins de travail possible en échange des vivres et du salaire que l'administration leur accorde, et attendent ou l'occasion de s'évader ou le jour du rapatriement. « Chez eux, dit la notice déjà citée, l'esprit de retour reste entier, quelque longue que doive être l'attente, leurs yeux ne quittent pas le point où l'on doit s'embarquer; la colonisation pénale n'a rien à espérer d'eux, pour le moment du moins. Peut-être un jour

les progrès de l'œuvre générale offriront-ils, en grandissant, un attrait suffisant pour en retenir quelques-uns, mais il est à craindre que la disposition de la loi pénale relative à la résidence temporaire ne soit pendant longtemps encore une charge lourde pour la transportation. »

Aux Hattes de la Pointe-française, où se trouvent aujourd'hui la plupart des repris de justice en rupture de ban, les mêmes effets se reproduisent en vertu de la même cause. Pour cette catégorie, la transportation n'étant que temporaire, l'aspiration vers la métropole paralyse les efforts de l'administration. Sur six cents repris de justice, on en compte à peine soixante qui aient demandé des concessions. Il ne faut pas, toutefois, que la déception que rencontre sur ce terrain spécial l'œuvre de la colonisation fasse oublier les services que rend à la métropole l'éloignement, même temporaire, de cet élément dangereux. Outre la garantie de sécurité que donne cet éloignement pendant toute sa durée, la menace de la transportation, suspendue sur la tête de ceux qui restent en France, n'est-elle pas un frein très-salutaire.

Si peu suffisants que soient les résultats que nous venons d'énumérer à Saint-Pierre et à Saint-Jean, on peut en tirer un enseignement précieux : c'est que le point de départ de la colonisation doit être placé dans la période de l'expiation de la peine. C'est pendant que l'homme est livré par sa condamnation à l'entière et exclusive influence de l'administration, pendant qu'il se sent dépendant, que doit être commencée l'œuvre à laquelle concourent à la fois l'enseignement religieux et l'enseignement économique. Il faut que le jour où la loi laisse l'homme libre de partir, sa maison, ses plantations, une petite fortune acquise, le retiennent. Ceci nous amène à l'un des points les plus intéressants de l'entreprise essayée au Maroni, à l'organisation de la famille.

On a souvent répété que la vie en commun des prisons était détestable. Il est certain que cette vie favorise les mauvaises passions et détruit les bons instincts ; mais d'un autre côté, l'isolement effraye les esprits faibles et paralyse les bonnes résolutions. L'homme ne doit pas vivre seul, surtout l'homme qui travaille la terre. Entre les deux dangers de la communauté et de l'isolement, le salut est, pour lui, dans la famille, qui est à la fois un aide, un soutien, un encouragement, une consolation. Une famille qui l'entoure, une terre qui lui promet la récompense de ses efforts, peuvent lui faire oublier la patrie perdue. Cette vérité a été comprise dès le premier jour. Le principe de réhabilitation par la famille a été écrit dans la loi, et l'administration l'a pratiqué immédiatement au Maroni.

Le transporté concessionnaire qui a une femme ou des enfants en France peut les faire venir ; l'État se charge non-seulement du voyage entier des émigrants, mais lui accorde un secours de 50 francs pour la femme et de 25 francs pour chacun de ses enfants. Arrivées dans la colonie, ces familles y reçoivent encore des vivres pendant deux ans. Le 31 août dernier, époque à laquelle s'arrêtent nos renseignements, vingt-cinq femmes et quarante-huit enfants avaient profité des offres de l'État.

Si le transporté n'a pas de famille, et s'il éprouve le besoin de s'adjoindre une compagne, s'il désire peupler sa solitude, si l'idée de la paternité sourit à ses sentiments affectueux, il demande une femme, et l'État se constitue également pour lui en agence matrimoniale. Les femmes envoyées à la Guyane pour unir leur sort à celui des transportés sont prises dans le même milieu qu'eux. Ce sont des femmes sortant des maisons centrales, entachées de condamnations plus ou moins graves, et qui ont librement accepté le sort que leur offre l'administration. D'abord choisies parmi les condamnées aux travaux forcés, ce personnel s'est augmenté depuis 1858, époque où le premier convoi a eu lieu, d'un élément moins mauvais. Un grand nombre de femmes reclusionnaires, de celles même qui n'étaient condamnées qu'à l'emprisonnement, ont sollicité et obtenu facilement la transportation. En août 1866, deux cent douze de ces femmes avaient été installées dans les pénitenciers qui leur sont réservés. Elles sont placées là sous la garde des sœurs de Saint-Joseph de Cluny, qui sont aussi chargées de commencer dans les salles d'asile, au profit des enfants, une éducation qui les préserve de l'hérédité du mal.

Comme les futures épouses doivent être spécialement occupées aux rudes travaux agricoles, qu'elles sont appelées à aider leurs maris dans leurs défrichements et leurs cultures, on les a choisies, autant que possible, parmi les filles de campagne de constitution robuste. Tout transporté qui désire entrer dans les liens du mariage doit faire venir ses papiers de famille ; les femmes sont déjà munies des leurs. Il faut faire les choses régulièrement pour ne pas créer de grandes difficultés à l'avenir, et surtout pour prévenir les cas de bigamie, l'erreur la plus dangereuse en l'espèce. Cette formalité entraîne souvent de longs délais. C'est que « l'état civil de beaucoup de condamnés n'est pas toujours facile à constater, remarque M. Bouyer. Si quelques-uns ont eu un nom et une position dans le monde, beaucoup se trouvent être des vagabonds sans aveu, sans feu ni lieu ; il en est qui ont porté plusieurs noms dont aucun n'est inscrit au registre de la mairie. D'autres sont des enfants du grand chemin, que leurs parents ont jetés avec un sobriquet ou un pré-

nom dans ces troupes nomades de bohêmes et de saltimbanques, qui ont pour patrie la place publique, et pour domicile une voiture errant de foire en foire. »

Quand les obstacles sont levés, quand des relations habilement ménagées ont mis les futurs époux en présence, s'ils se conviennent réciproquement, les bans sont publiés, le mariage civil et le mariage religieux s'accomplissent suivant les us habituels, et l'épouse suit l'époux au domicile conjugal.

M. Bouyer remarque que la plupart de ces femmes ont subi leur condamnation pour crime d'infanticide, et devant un tel précédent il se demande si ces femmes deviendront de bonnes mères de famille plus tard? si ce sentiment de la maternité qu'elles ont étouffé d'une façon si terrible, renaîtra plus ardent, plus vivace pour les nouveaux fruits de leurs entrailles? Les promoteurs de ces unions n'en ont point douté, car ils savent qu'en bien des cas la société a été la complice de ces malheureuses. Presque toujours la honte et le besoin de cacher les suites d'une faute ont été les seuls mobiles qui les aient poussées au crime.

M. Bouyer raconte à ce propos une anecdote qui a sa place ici. « J'accompagnai un jour, dit-il, le gouverneur et M. Mélinon dans la visite faite à un de ces ménages. Le mari était à l'abatis, la femme était seule. Une grande propreté régnait dans la maison. Sur un buffet en acajou, auquel il ne manquait que le vernis pour en faire un meuble de luxe, s'étalaient des assiettes en porcelaine anglaise aux couleurs voyantes. Une table et quelques chaises formaient le reste du mobilier de cette pièce. Tout cela était l'ouvrage du mari, excellent ouvrier. La chambre à coucher était garnie d'un lit et d'une armoire en bois de couleur, et d'un berceau où dormait un bel enfant d'un an, qu'une moustiquaire de gaze mettait à l'abri des insectes. Un christ avec un rameau bénit, un petit tableau de sainteté naïvement enluminé pendaient au mur. Tout respirait le bonheur et l'aisance. La femme avait cet air de satisfaction que donnent le contentement de soi-même et l'absence de soucis de l'avenir. On eût dit que la probité et la vertu étaient les hôtes du logis. Le jardin était bien entretenu; le maïs montrait ses longues feuilles et ses grains dorés, le bananier balançait son régime prêt à être cueilli ; les giromons couraient sur le sol, les barbadines grimpaient aux treilles, le manioc avait sa place au potager, ainsi que les patates douces, les choux et la salade. Une truie grognait à l'étable, un essaim de poulets et de canards picoraient les grains dans la cour et fouillaient la terre humide pour y chercher des insectes. C'était un vrai tableau champêtre, une idylle vivante et douce à contempler.

« — Avez-vous quelque réclamation à faire? dit le gouverneur à la femme.

« — Non, monsieur le gouverneur.

« — C'est bien; l'on est content de vous. Continuez à vous conduire ainsi et vous rachèterez le passé. Soignez bien votre enfant. Il va bien?

« — Oui, grâce à Dieu, le pauvre chérubin.

« En ce moment l'enfant se réveilla et se mit à pleurer. La mère le prit et le couvrit de baisers. Une sorte de triste souvenir passa sur son front comme un remords; elle ne put retenir ses larmes.

« Le gouverneur lui donna quelque argent et nous sortîmes.

« Le mari était condamné comme recéleur, la femme pour infanticide!... »

Les documents officiels que nous avons entre les mains complètent le croquis de M. Bouyer. « Notre courte expérience, dit l'auteur de la notice sur la transportation, a donné lieu de constater que les unions contractées avec des filles condamnées pour infanticide, ont généralement mieux réussi que les mariages avec des filles condamnées pour vol, et surtout avec les récidivistes. »

M. Bouyer cite d'autres accouplements qui ont des bases non moins inquiétantes. « Il y a, dit-il, au pénitencier de Saint-Louis, un couple assez singulier. Le mari a tué sa première femme, la femme a assassiné son premier mari. Est-ce le hasard ou cette conformité d'antécédents qui les a rapprochés? Qui se ressemble s'assemble, dit le proverbe. Ils n'ont, du reste, rien à se reprocher l'un à l'autre, et vivent, à ce qu'il paraît, en fort bonne intelligence. Peut-être se redoutent-ils ou s'estiment-ils mutuellement, ayant fait tous les deux leurs preuves... Qu'adviendra-t-il de ces appariades? feront-elles souche d'honnêtes gens? ou devra-t-on perpétuellement appliquer aux enfants nés de parents criminels et dégradés, le terrible vers de Racine adressé aux héritiers des Atrides?

> Tu sais qu'ils sont sortis d'un sang incestueux,
> Et tu t'étonnerais s'ils étaient vertueux.

J'ai plus de foi, pour ma part, dans la puissance du bon principe, et je pense qu'il en doit être de la beauté morale comme de la beauté physique. Or, ne voit-on pas tous les jours de ravissantes têtes d'enfants faire contraste avec la laideur des parents? et les mathématiciens ne nous prouvent-ils pas que *moins* multiplié par *moins* donne *plus* au produit? et les fumiers les plus immondes ne sont-ils pas en possession de nourrir et d'amener à bien les plus délicates des fleurs et les plus savoureux des fruits? » Parmi les

cent deux ménages établis actuellement à la Guyane, quelques-uns ont déjà obtenu un enfant, d'autres en ont eu plusieurs [1].

VI

Cependant, si le plus grand nombre des transportés a accueilli comme un bienfait cette transformation inespérée de la peine des travaux forcés, quelques-uns y voient un encouragement à leurs mauvaises passions, et il fallut bientôt reprendre l'arme qu'on avait laissée à Toulon. Les peines corporelles prévues par l'ordonnance de 1748 durent être rétablies ; les premiers exemples de sévérité ayant produit leur effet, l'administration est revenue depuis au système qu'elle préférait. Les tentatives d'évasion sont aussi moins fréquentes; et à ceci il n'y a pas qu'une cause. Outre les mille misères de la vie des bois auxquelles ils sont en proie et que peu d'Européens peuvent surmonter à la Guyane, les fugitifs sont traqués par les nègres et les Indiens alléchés par l'appât d'une prime et peu soucieux de voir rôder autour de leurs carbets des maraudeurs chez lesquels le vol et le crime deviennent de fatales nécessités. Aussi presque toujours est-ce du côté de la mer que les fuites ont lieu. Quant aux moyens employés dans leur accomplissement, ils dénotent souvent chez leurs auteurs un génie d'invention peu commun. Nous citerons un exemple de ce que peut imaginer l'amour de la liberté aux prises avec la surveillance à laquelle sont soumis les condamnés.

Aux Iles du Salut, on n'ensevelit pas les morts dans la terre ferme, d'abord parce que la couche végétale qui recouvre le roc n'est pas assez épaisse, ensuite parce que l'espace manque absolument. C'est la mer qui est le cimetière des détenus. Quand un transporté est mort, il est enfermé dans un linceul de toile à voile, alourdi par quelques pierres. Un cercueil, le même pour tous, reçoit le corps. Une clochette sonne quelques glas ; à cet avertissement une embarcation part du môle, vient embarquer le funèbre chargement et prend le large. Arrivé à une certaine distance, le canot s'arrête ; le cercueil s'ouvre et laisse glisser à la mer son contenu, qu'attendent les requins, puis canot et bière vides reprennent le chemin de l'île.

[1] Au 31 août 1866 le nombre des ménages provenant d'unions accomplies dans la colonie avec des filles ou veuves transportées s'élevait à 130 ; le nombre des ménages formés avec des filles non condamnées à 5, celui des familles venues de France à 25. Le chiffre des naissances s'élevait à la même époque à 125 individus sur lesquels 75 seulement avaient vécu, et sur 48 enfants venus de France 35 étaient vivants. On comptait alors dans la colonie 208 femmes transportées.

Connaissant cette façon de procéder, un transporté eut l'ingénieuse idée d'utiliser le cercueil pour sa fuite. On ne garde pas une bière comme un coffre-fort, on ne met pas ces sortes d'objets sous clef, ne pensant pas qu'ils puissent tenter la cupidité d'un voleur. Aussi le forçat put-il, sans être inquiété, pénétrer dans le hangar sous lequel la bière était remisée, et eut toute facilité pour faire ses préparatifs. Il calfata avec soin cette étrange nacelle, c'est-à-dire qu'il garnit d'étoupe les joints des planches pour qu'elle ne fît pas d'eau ; il y mit une sorte de banc, il façonna deux palettes en forme de pagayes indiennes, se munit de quelques petites provisions, et pendant une nuit obscure, trompant l'œil des sentinelles, marchant ou rampant, portant ou traînant son cercueil, il le descendit au rivage. Là, il lança à la mer cette sorte de barque à Caron, s'y étendit et se livra à la merci des flots, comptant principalement sur le vent et le courant pour conduire le funèbre esquif vers les côtes de la Guyane anglaise. Malheureusement pour lui, il avait compté sans l'instabilité et l'innavigabilité de son navire. Le lendemain on s'aperçut bien qu'il manquait un homme à l'appel ; mais aucune embarcation n'était absente, on supposa qu'il s'était noyé par accident ou volontairement ; on ne songea pas à le poursuivre, ne croyant pas à une évasion. On le rejoignit cependant, le hasard ayant amené sur sa route une goëlette. Le bâtiment se dirigea vers cette singulière caisse, et l'on fut fort surpris d'y trouver un homme à demi-noyé, à demi-évanoui, à demi-mort, et qui, pareil à Lazare, semblait sortir du tombeau.

Une des évasions les plus extraordinaires que l'on puisse citer, s'est passée en rade de Cayenne en novembre 1860. Ainsi que nous l'avons dit, il y a dans cette rade plusieurs pontons qui servent de bagnes flottants. Les transportés employés à terre aux travaux publics prennent leurs repas à bord et y retournent à cinq heures et demie du soir pour coucher. « La mer était haute, raconte M. Bouyer ; les chaloupes accostées et presque au niveau de la cale attendaient les transportés, qui, arrivant successivement de leurs corvées, se mettaient en rang pour répondre à l'appel. Ces préliminaires de l'embarquement prennent toujours un certain temps ; on attend un moment les retardataires. Dans chaque chaloupe, le patron seul est un matelot libre. Les avirons sont bordés par les condamnés, et dans la *chambre* embarquent plusieurs surveillants armés. Le plus grand ordre ne préside pas toujours à l'embarquement. Le patron se promène sur le quai, les surveillants causent entre eux ; quelques transportés s'embarquent à l'avance ; ils sont fatigués, ils ont besoin de s'asseoir. Ils prennent place aux bancs des chaloupes, et de là, ils répondent quand on appelle leur nom. C'est ce qui se passa dans cette circonstance, sans éveiller l'at-

tention. Quelques transportés entrent dans la chaloupe ; ils ont l'air de la disposer pour le départ ; ils trouvent le moyen de voler quelques avirons à la chaloupe voisine. Il y a dans la leur un baril d'eau douce que l'on vient de prendre à terre, afin de l'avoir plus fraîche pour le souper de MM. les surveillants. C'est un détail important ; chaque conjuré s'est aussi muni de tout ce qu'il a pu se procurer en vivres portatifs. Le hasard, qui se mêle souvent des choses humaines, et dont il faut savoir profiter, le hasard amène auprès de la chaloupe un mât qui s'en allait en dérive. On opère ce sauvetage bien innocemment ; mais un mât sans voile est un meuble inutile ; il faudrait voir à se procurer un bout de toile. Un jeune coquin d'Espagnol (car il n'y a pas que des Français pur sang dans cette société mêlée) entre hardiment dans le poste des pilotes, auprès du corps de garde. Là sont les voiles et les agrès des canots de la direction du port. Le jeune forçat traîne avec lui une vieille barrique ; il tempête contre les corvées dont on les accable, il jure et fait semblant d'obéir à regret à un ordre désagréable. « On nous fera mourir à la peine, » dit-il. Et il empile les voiles dans sa barrique, et il la roule au canot, et il accomplit cette manœuvre avec tant d'aplomb que personne ne doute qu'il n'exécute un ordre supérieur.

« Tout est prêt. Un signal attendu annonce que le moment est venu. Le gouvernail de l'embarcation voisine est arraché et part en dérive, emporté par le courant qui commence à se faire rapide, entraînant tout vers la haute mer. Un groupe d'hommes se précipite dans la chaloupe. Ils sont seize. Ils la repoussent du quai, saisissent les avirons et s'éloignent. Cette action émeut les surveillants qui accourent.

« — Vous ne voyez pas cet homme qui se noie, s'écrie un nommé
« Picard, borgne mais Normand, en montrant le gouvernail qui fait re-
« mous dans le courant.

« — Où ça, où ça ?

« — Là bas... » Et la chaloupe s'éloigne rapidement.

« — Souque un coup, camarade, ajoute Picard qui a pris la barre
« Souque un coup, les surveillants ont le tour... »

« Les transportés restés à terre clignent de l'œil et se mettent rire ; ils ont deviné depuis longtemps. Les surveillants finissent aussi par comprendre, mais un peu tard. Ce n'est pas une désobéissance, c'est une bonne évasion. Les ordres se croisent, la confusion est extrême ; on se précipite dans les chaloupes pour poursuivre les fugitifs. On va prévenir les autorités supérieures. Impossible de faire feu sur l'embarcation, elle est engagée au milieu des navires marchands : on pourrait frapper des innocents. — Les transportés mettent dans l'armement des avirons, dans la poursuite de leurs col-

lègues une mollesse bien naturelle, tandis que ceux-ci rament avec l'ardeur que leur donne l'amour de la liberté.

« C'était le moment où le soleil des équinoxes se couche sans crépuscule, où le jour fait place à la nuit sans transition aucune. La lune était nouvelle et le ciel sans étoiles. Lorsque les ordres arrivèrent, il n'était plus temps ; les ténèbres avaient tout envahi. Les bateaux à vapeur chauffèrent et prirent le large; les goëlettes de guerre mirent sous voiles ; les canots armés se lancèrent dans toutes les directions. Toute l'escadrille coloniale se mit en chasse. Inutiles efforts. On ne rattrapa jamais le canot fugitif, qui atteignit Démérara, où la plupart des évadés trouvèrent de l'emploi. Un d'entre eux eut l'effronterie de retourner en France où il se fit condamner au bagne pour un nouveau méfait. Il est revenu à Cayenne où il a été reconnu pour un des seize. »

Ce qui attire les fugitifs vers la mer, et particulièrement vers la Guyane anglaise, c'est que cette colonie est un lieu d'asile. Les Anglais sont très-jaloux de ce droit international. Tout transporté qui parvient à se mettre à l'ombre du yacht britannique est sauvé. Mais la police anglaise, active et habile, a toujours l'œil ouvert sur ces réprouvés des autres nations. Ils sont, sans qu'ils s'en doutent, soumis à une occulte surveillance, et beaucoup d'entre eux, frappés par les lois sévères du nouveau pays où ils ont continué leurs délits, ont pu faire une étude comparative des systèmes pénitentiaires des deux peuples. Toutefois lorsque l'évasion se complique de meurtre, ce nouveau crime, lorsqu'il est suffisamment établi, rend les transportés susceptibles d'extradition. Le titre de forçat ne les ferait pas expulser, celui de *prévenu* les fait remettre à la justice de leur pays.

VII

On l'a vu par ce que nous venons de dire: si tous les obstacles ne sont pas encore vaincus à la Guyane, les plus graves ont cessé d'exister. Le temps a été bien employé, et l'on arrive à la période heureuse où l'idée, sortie des difficultés de la conception et des langes de l'enfance, se développe sans contrainte et marche d'une allure décidée dans la voie rectifiée de l'expérience. Aujourd'hui le problème est résolu, et c'est avec confiance que notre pays peut établir la comparaison entre ses efforts et ceux dont l'Australie a été le théâtre. Nous savons en faveur de qui penchera la balance. Il est vrai que nous avons profité des fautes de nos devanciers en ce qui concerne la colonisation ; mais en jetant les yeux sur ce que nous avons obtenu en si peu

de temps, il est impossible de n'être pas frappé de la lenteur des progrès des pénitenciers anglais, pourtant si bien secondés par le climat et le sol de l'Australie.

Ce climat salubre et doux et ce sol fertile, propre à la fois aux cultures de l'Europe et à celle des tropiques, nous les possédons à la Nouvelle-Calédonie, et nous sommes surpris qu'on n'ait pas songé plus tôt à cette colonie pour en faire, concurremment avec la Guyane, un lieu de déportation. C'est seulement en 1864, que le premier convoi de condamnés y a été débarqué. L'administration locale a immédiatement procédé au classement de ces individus, dont le nombre doit s'élever aujourd'hui à quatre cents.

Cette division comprend quatre catégories. La première renferme les meilleurs sujets, destinés à devenir chefs d'ateliers et ouvriers d'élite, et à former plus tard le premier noyau de la colonisation ; la deuxième est composée d'individus ayant donné moins de garanties de retour au bien, et dont les dispositions ne peuvent être appréciés qu'après un temps d'épreuve ; dans la troisième sont versés tous ceux qui ne sont pas jugés incorrigibles, mais dont la conduite laisse à désirer ; enfin dans la quatrième, on a relégué les criminels endurcis, ceux contre lesquels tous les efforts de l'administration ont échoué jusqu'à présent. Ces hommes sont condamnés aux travaux d'utilité publique les plus pénibles, et privés des prestations que l'on accorde aux condamnés de bonne volonté. Ces derniers sont mis à la disposition des particuliers. L'engagement souscrit en pareil cas est de deux années au minimum, pendant lesquelles l'entretien de l'engagé est à la charge de l'engagiste, sans préjudice du salaire déterminé, de concert entre ce dernier et l'administration.

Les facilités que donne la fertilité du sol permettent d'espérer qu'un délai de deux ans sera suffisant pour que le transporté concessionnaire puisse suffire à ses besoins. Quant au transporté engagé chez le colon, il y trouvera naturellement des moyens assurés d'existence. En sorte que, dans un avenir peu éloigné, si le pénitencier peut verser sur la colonie un nombre d'hommes égal à celui qu'il recevra de la métropole, les dépenses de la transportation seront arrêtées à un chiffre assez faible, et qui ne pourra plus s'accroître sensiblement. Nous le supposons tout au moins, car il est difficile d'établir dès à présent le bilan d'une œuvre qui ne date que de trois ans, et qui n'a pu fournir encore qu'un petit nombre de faits à l'observation. Le gouverneur actuel de la Nouvelle-Calédonie, M. le commandant Guillain, sollicite en ce moment l'envoi immédiat de nouveaux convois et l'on pense que dans un avenir prochain l'effectif placé sous sa direction atteindra le chiffre de mille hommes.

LÉON RENARD.

LETTRE

SUR

LA CRISE ISRAÉLITE EN FRANCE

Nous recevons de M. H. Rodrigues la lettre suivante, à laquelle répond plus loin notre collaborateur :

Monsieur le directeur,

Vous avez publié dans le dernier numéro de votre éminente revue un travail très-intéressant de l'abbé Michaud sur *la Crise israélite en France en* 1867.

Ce travail, écrit avec talent, bienveillance et impartialité, témoigne, en outre, de certaines tendances scientifiques pour lesquelles notre époque commence à se montrer exigeante.

Chacun sort donc enfin de l'ornière des discussions qui ne sont basées que sur des affirmations.

Chacun sait donc enfin qu'il faut compter avec la science.

Toutefois, l'abbé Michaud, quoique très-complet dans la réunion des documents de première source, a été moins complet dans ce qui constitue l'ensemble de son sujet.

Il n'a pas suffisamment saisi le point de départ — le fait historique — qui a précédé le mouvement.

Ce fait est une lumière vive, et cette lumière manque au travail de l'abbé Michaud.

La lanterne, quelque bien préparée qu'elle soit, n'est pas allumée, et le public n'y voit goutte.

En outre, l'abbé Michaud n'a pas suffisamment défini le but poursuivi par les instigateurs du mouvement, — l'idée — et enfin, l'abbé Michaud, quand il a voulu apprécier au point de vue chrétien, ce qu'il appelle *la*

crise israélite, l'abbé Michaud s'est tout à fait mépris dans ses conclusions.

Afin donc de ne pas laisser l'opinion s'égarer sur un tel sujet, je vous demande, monsieur le directeur, la permission de vous faire parvenir, comme complément, comme suite au travail de l'abbé Michaud, un article intitulé : *l'Idée israélite en France en* 1868.

Cet article aura pour but :

1° De critiquer le titre, *la Crise*, qui ne me paraît pas le mot juste;

2° De définir la position de l'israélitisme avant et après la persécution ;

3° De définir le but cherché par les instigateurs du mouvement ;

4° De combattre les conclusions de l'abbé Michaud.

Il est entendu que mon article devra être publié simultanément dans le *Correspondant* et dans les *Archives israélites*.

Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

HIPPOLYTE RODRIGUES.

Je voudrais commencer par établir que ce mot, la *crise*, ne caractérise pas suffisamment la position de l'israélitisme en France, en 1867.

D'après l'aveu même de l'abbé Michaud ; le monothéisme est plus que jamais en honneur chez les israélites, et les sentiments les plus fraternels animent mutuellement les orthodoxes et les hétérodoxes.

L'abbé Michaud dit, page 801 :

« Les israélites français, à quelque parti qu'ils appartiennent, sont unanimes à admettre, à défendre le monothéisme ; c'est là leur dogme fondamental, et chercher à l'ébranler serait chercher à tarir leur vie religieuse dans sa source. »

Or, si nous sommes unanimes sur le dogme unique qui constitue l'israélitisme ; si nous discutons fraternellement, et si, animés d'une estime mutuelle, nous tenons compte à nos adversaires du but élevé qu'ils poursuivent par un autre chemin que nous, à coup sûr, il n'y a pas crise, à coup sûr il y a mouvement.

Dans ce mouvement, l'abbé Michaud distingue trois partis, les traditionalistes absolus, les traditionalistes modérés et les progessistes libéraux.

Nous n'en reconnaissons que deux. Le parti de l'immobilité, le parti du mouvement.

En religion, celui qui veut marcher, ne fût-ce que pour faire un pas, est du parti du mouvement.

II

Quiconque connaît la position prise par l'israélitisme à l'époque de la perte de sa nationalité ; quiconque connaît l'histoire de la persécution et l'histoire de la nationalisation en 89, a saisi l'imminence d'une modification dans la forme religieuse israélite.

De même que quiconque connaît l'état général des esprits en France, a saisi l'imminence d'un développement de l'idée religieuse dans l'humanité.

Nous allons, à notre manière, indiquer l'organisation donnée par Akiba à l'israélitisme, dans un but de résistance à la dispersion et à la persécution dont il était menacé.

L'an 135, sous Adrien, au moment où s'engagea la lutte suprême entre les Juifs et les Romains, le chef même de la révolte, Akiba, ne voulant point exposer aux hasards de cette lutte inégale l'idée religieuse dont les Juifs étaient les uniques représentants, ordonna d'abord de fixer sur le parchemin les traditions orales, fruits des enseignements des docteurs du second Temple ; traditions qui s'étaient jusqu'alors perpétuées de bouche en bouche, oralement.

Et ainsi, sous le titre modeste de *Talmud*, c'est-à-dire *Instruction*, furent conservées les discussions philosophiques et religieuses de nos grands docteurs, et les décisions prononcées ensuite sur ces importants sujets par nos anciens et par nos sages.

Puis Akiba dit, ou à peu près, à ses élèves :

Mes fils, les peuples asservis aux Romains ne répondent pas à notre appel, nous marchons à la mort.

Ce qui restera de nous va vivre dispersé parmi les païens.

Et quand nos vainqueurs, irrités de notre longue résistance, seront las de nous égorger, ils nous calomnieront afin de justifier leur férocité passée.

Après avoir révélé le Dieu unique, on nous accusera d'adorer la tête d'un âne (Juvénal, satire III).

Après avoir sacrifié tous nos intérêts pour notre idée religieuse, on nous accusera d'être des gens avides.

Après avoir, un contre mille, résisté pendant deux siècles aux Romains maîtres du monde, on dira de nous que nous sommes des lâches.

Et ceux-là même qui nous auront dépouillés sans pitié, nous appelleront des spoliateurs.

Et ceux-là même qui nous auront interdit tout commerce et tout placement, et ceux-là même qui ne nous auront laissé pour vivre que le loyer

de notre argent, et ceux-là même qui nous auront vendu plusieurs fois de suite, et à un prix exorbitant, le loyer de leurs villes, ceux-là, nous appelleront des usuriers.

Et alors, quand un fléau se déclarera, les populations égarées par ces mensonges se précipiteront sur nous et nous égorgeront, ainsi que nos femmes et nos enfants, afin de détourner la colère divine.

Et alors, quand les peuples entreprendront quelque grande guerre, quelque croisade inouïe, ils commenceront, saisis d'enthousiasme, par se ruer sur nous, mille contre un, et ils nous massacreront, ainsi que nos femmes et nos enfants, afin d'appeler sur leur entreprise les bénédictions du ciel. (*Les Trois Filles de la Bible*, p. 13.)

Car quiconque nous fera mourir croira être agréable à Dieu.

Vous accepterez avec douceur et avec reconnaissance les épreuves que Dieu vous enverra, afin de fortifier et d'améliorer vos âmes.

Nous étions les citoyens de Jérusalem, nous serons désormais les citoyens d'une idée.

Nous avons donné notre vie afin de conserver pur et intact le temple de Jérusalem; — nous donnerons désormais notre vie afin de conserver pure et intacte l'idée monothéiste jusques au jour où le monde sera devenu apte à la comprendre, apte à la développer.

Dieu aime les cœurs brisés. — Allez et souffrez, mes fils.

Toutefois, organisez-vous religieusement et fraternellement, afin de résister, autant qu'il sera possible, aux fureurs dont vous allez être l'objet.

Vous n'aurez plus de temples; mais dès que dix d'entre vous seront réunis quelque part, le temple de Jérusalem sera constitué dans toute sa sainteté et dans toute son intégrité.

Vous n'aurez plus de prêtres, mais, de par l'*Exode* (XIX, 6), vous êtes une nation de prêtres, donc que chacun de vous bénisse, exhorte, marie, console et prie librement.

C'est au maintien des habitudes de vos ancêtres, c'est à votre esprit de fraternité, c'est à la douceur avec laquelle vous supporterez les injustices, que vous vous reconnaîtrez au milieu des païens.

Allez et souffrez, mes fils.

Ce monde est le creuset de l'âme; c'est au moyen des souffrances, des malheurs mérités ou immérités, que l'âme se purifie du contact de la matière, qu'elle se façonne à des destinées plus hautes et qu'elle devient ou non digne de se rapprocher de Dieu, dans l'autre monde.

Allez, mes fils; allez et souffrez.

Cinquante générations ont consacré pendant vingt siècles ces nobles paroles.

Le monde s'est lassé de frapper; le monde s'est lassé de répéter des calomnies; 89 est arrivé, et la France, nous prenant par la main, nous a dit: — Mais vous n'êtes pas nés en Judée, vous êtes Français comme nous;

et alors même que vous seriez nés en Judée, vous êtes des hommes comme nous. Ainsi que nous, soyez libres ; ainsi que nous, soyez amoureux de la France ; ainsi que nous, soyez amoureux de l'humanité.

Et alors, nous avons cessé de souffrir.

Près d'un siècle s'est écoulé ; la science a parlé, le catholicisme a frémi dans sa base, et le protestantisme s'est levé.

Alors le judaïsme libéral s'est manifesté.

Et il a dit : — Voici venir le monothéisme immatériel ; voici venir l'esprit d'Israël, voici venir le temps messianique.

Les pratiques nées pour résister à la persécution doivent finir avec la persécution.

Après avoir révélé au monde le Dieu véritable, révélons au monde le culte véritable. (*Les Trois Filles de la Bible.*)

« La véritable mission de l'israélite n'est plus de former un peuple en dehors des nations de la terre, mais de former des hommes sains et purs, en harmonie avec tous les membres de la société humaine. » (Charleville.)

A cela les orthodoxes ont répondu :

« Le monothéisme n'a point encore triomphé; la persécution n'est finie qu'en France ; le Ghetto et le pape sont encore mitoyens. Il n'est point encore temps de changer notre organisation religieuse et d'exposer l'héritage sacré que nos ancêtres nous ont légué. »

Voici donc le point de départ, le fait historique qui a échappé aux investigations de l'abbé Michaud. — Ce fait historique une fois posé, la question est éclaircie. Le point de départ étant connu, reste à définir le but poursuivi et les moyens recherchés pour arriver à ce but.

III

C'est sous la forme d'une conversation que nous allons essayer d'initier nos lecteurs au complément de l'idée de réformation tentée par l'israélitisme libéral.

— Êtes-vous donc en effet une race de spiritualistes destinés à donner au monde tout développement de son idée religieuse ? me disait-on dernièrement. Depuis qu'il a été constaté qu'un mouvement réformiste s'accomplit dans l'israélitisme, tous les yeux sont fixés sur vous. — Les journaux, les revues, les livres mêmes étudient les questions qui vous agitent ; la curiosité est éveillée, et enfin... on attend.

A cela je répondis :

— Et nous aussi, nous attendons, nous attendons un synode composé de rabbins et de laïques français, allemands, anglais et italiens. Un synode préparatoire.

— Et quelle sera la mission de ce synode?

— La mission de ce synode sera de déclarer si la persécution est ou non finie; si nos chefs peuvent organiser le culte dans un intérêt humanitaire, ou s'ils ne doivent s'occuper que de la conservation de l'idée pure monothéiste.

— Et après?

— Après, son devoir sera de constituer tout progrès, en évitant tout schisme.

— Dans quel esprit vous rendrez-vous à ce synode?

— Avec des idées arrêtées, mais sans parti pris.

— Ces idées, est-il indiscret de vous prier de me les faire connaître?

— Aucunement, je n'en fais nul mystère.

Dès que le synode aura déclaré que la persécution est finie et que le culte doit être organisé dans un but humanitaire, voilà le plan que je proposerai, afin de procéder à son organisation.

Proclamer trois dogmes :

L'Unité de Dieu;

L'Immatérialité de Dieu;

L'Immortalité de l'âme.

Déclarer, en s'appuyant sur l'esprit de la Bible et sur le texte du Talmud (Haraioth, f° 8) que quiconque les admet est, en fait, israélite.

Déclarer que quiconque les repousse est, en fait, non israélite.

Proclamer trois principes essentiels, issus des lois naturelles.

Le Libre arbitre.

Dieu a voulu la moralisation de l'homme; Dieu a voulu que l'homme se crée un mérite personnel; par conséquent Dieu a voulu le libre arbitre.

La Fraternité.

Dieu ayant fait sortir le genre humain d'un seul homme, — Dieu a par conséquent voulu la fraternité et tous les sentiments qui en découlent.

La Liberté d'interprétation.

Dieu ayant créé la diversité, — Dieu a par conséquent voulu la liberté d'interprétation.

Au moyen de ce principe, qui est supérieur à la tolérance, puisqu'il consacre la diversité d'interprétation dans le même culte, — au moyen de cette liberté, chacun, suivant sa conscience, conservera les pratiques du culte rendu au Dieu unique et immatériel, ou les réformera d'après les principes d'un israélitisme libéral et humanitaire.

Et au moyen de cette grande liberté de pratique, et au moyen des discussions fraternelles qu'elle engendrera, le progrès jaillira, et la religion universelle ressortira, sans qu'aucune conscience ait été réellement troublée.

IV

Il nous reste à critiquer les conclusions de l'abbé Michaud, et ce n'est pas la partie la moins délicate de notre travail.

Trois phrases distinctes constituent ces conclusions, nous allons citer chacune de ces phrases, et y répondre successivement.

1° « Il est manifeste que l'israélitisme subit actuellement une décomposition qui cherche à le réduire par degrés au rationalisme. »

L'abbé Michaud appelle décomposition ce qui conduit au rationalisme appuyé sur le sentiment religieux ; — d'après nous, c'est le contraire de la décomposition — c'est un principe de vie, un principe de virilité, une séve qui se manifeste, et cette séve témoigne de l'éternité de notre cause.

L'abbé Michaud confond-il donc réformer — et — détruire? — Cependant le dictionnaire dit positivement — réformer, c'est améliorer.

2° « De deux choses l'une, ou bien les israélites succomberont sous la force humaine qui combat contre eux, ou bien ils succomberont sous la force divine qui combat pour eux. »

Mais comment admettre que nous succomberons sous une force humaine, lorsque la force divine combat pour nous ; et comment admettre que la force divine, combattant pour nous, nous détruira?

3° « Puissent-ils, dans cette crise radicale, comprendre qu'un véritable israélite est un chrétien commencé, et qu'un véritable chrétien n'est qu'un israélite parfait, suivant cette parole de Jésus-Christ : Je ne suis pas venu détruire la loi, mais l'accomplir. »

Nous ne sommes nullement étonnés que l'abbé Michaud trouve sa religion meilleure qu'aucune autre ; c'est bien plutôt le contraire qui nous étonnerait ; mais nous nous étonnons qu'un esprit aussi distingué que celui de l'abbé Michaud appuie son assertion sur un texte qui la détruit.

Certainement, Jésus n'est pas venu pour détruire la loi. Certainement, Jésus est venu pour l'accomplir. (Galates, IV, 4 ; Matthieu, XXXIII, 2 et 3 ; Luc, XVI, 17.)

Mais sans nul doute aussi, saint Paul est venu détruire la loi, et il l'a dit de la manière la plus formelle (Romains, ch. IV, V et VII).

Et Matthieu a appelé Paul un faux prophète et un loup habillé en brebis (Matthieu, VII, 15 à 27).

Et d'après notre interprétation, le saint Jean des Épîtres l'a appelé l'Antechrist (Saint Jean, ch. I, 20, 18).

Mais sans nul doute, aussi, l'évangéliste Jean chez lequel l'élément gnostique est aussi incontestable que l'élément helléniste, Jean en posant

la première pierre du catholicisme, Jean a édifié une religion toute différente de celle que Jésus a professée et pratiquée.

Et cependant saint Paul et l'évangéliste Jean se sont servi du nom de Jésus et l'ont glorifié.

Mais il ne suffisait pas de glorifier outre mesure Jésus, il fallait encore professer et pratiquer la religion de Jésus.

Et il ne fallait pas chercher à établir une confusion entre trois doctrines aussi dissemblables.

De nos jours, cette confusion est à jamais détruite.

Depuis les travaux de l'école de Tubingue, depuis les travaux de l'école française, il est devenu impossible de méconnaître les antagonismes qui ont été scientifiquement établis par ces deux écoles entre Jésus, Paul et Jean.

Impossible de contester que Jésus n'a prêché que l'israélitisme, et que Paul et Jean ont prêché, l'un l'hellénisme, et l'autre l'hellénisme joint au gnosticisme. D'où il ressort que c'est à juste titre que Paul et Jean ont été traités d'anti-Jésus.

Aussitôt donc que cette lumière se sera suffisamment répandue dans le monde, — aussitôt que le chrétien professera et pratiquera la religion que Jésus a professée et pratiquée, — la religion du Dieu unique et immatériel, — c'est avec bonheur que nous reconnaîtrons les chrétiens pour des israélites parfaits.

Quoi qu'il en soit, et en y réfléchissant bien, il n'est pas jusque dans les conclusions de l'abbé Michaud, que ne s'aperçoivent des symptômes nouveaux du travail de conciliation des croyances qui, nous l'espérons, sera l'œuvre, la grande œuvre de notre siècle.

Cette conciliation suprême, qui s'opère presqu'à notre insu, d'une manière mystérieuse, dans le fond de notre conscience, cette conciliation, ne tardera pas à s'imposer à ceux-là même qui la tiennent aujourd'hui pour irréalisable et à les pénétrer du désir d'en être l'ouvrier.

Mais ce n'est point par des conversions, ce n'est point par des apostasies, ce n'est point en faisant des chrétiens avec des juifs, ou des juifs avec des chrétiens, que cette conciliation doit s'opérer.

C'est en formant des esprits libres, c'est en agitant le drapeau de la science et de la philosophie, c'est en s'appuyant sur le sentiment religieux, que chacune de nos religions doit parvenir sur la hauteur que forme cette conciliation, et que chacune de nos religions, apercevant son propre drapeau dans les mains de chacune de ses sœurs, doit arriver à se confondre avec elles dans une étreinte généreuse et, — à s'unifier.

S'unifier, je le répète, non par le passage des individus d'une religion dans une autre, mais par la transformation, dans un même esprit, des religions elles-mêmes.

En un mot, et d'après une parole célèbre souvent reproduite par d'an-

ciens Pères de l'Église, — DEVENONS DES CHANGEURS HABILES. (Clement. *Homel.*, II, 51 *et passim.*) — Strauss, *Vie de Jésus*, trad. Nefftzer-Dollfus, t. I, p. 74.

HIPPOLYTE RODRIGUES.

RÉPONSE A LA LETTRE DE M. H. RODRIGUES

Monsieur,

Permettez-moi, avant tout, de me féliciter non-seulement de l'attention dont vous avez bien voulu honorer mon étude sur l'israélitisme français en 1867, mais encore de la satisfaction intellectuelle que j'éprouve, en voyant un israélite d'un mérite comme le vôtre ne m'adresser que des critiques aussi peu considérables. J'avoue que si j'avais dans l'âme la foi israélite, j'aurais sous ma plume des arguments moins faciles que les vôtres. Mais vous m'en voudriez certainement, si j'allais prendre votre défense et me tourner contre moi-même en votre faveur. Je vous respecterai assez pour me contenter de vous combattre.

Si j'ai bonne mémoire, j'ai fait trois choses dans mon article du 25 décembre dernier : j'ai essayé de retracer les opinions et la physionomie des membres les plus remarquables de l'israélitisme français en 1867 ; j'ai raconté les faits religieux les plus récents qui m'ont paru dignes d'être signalés à l'attention publique ; et enfin, je me suis permis d'émettre sur eux mon appréciation personnelle.

Or, sur le premier point, vous ne m'adressez aucun reproche. Votre seule observation est celle-ci : « La lanterne, dites-vous, quelque bien préparée qu'elle soit, n'est pas allumée, et le public n'y voit goutte. » Je regrette, non pas pour moi, mais pour les honorables personnages dont il était question, qu'en les voyant passer successivement devant vous, la pensée d'une lanterne vous soit venue à l'esprit. Si le public *n'y a vu goutte*, il en sera amplement dédommagé par l'effet *magique* de votre comparaison.

Quant aux faits que j'ai racontés, aucun n'a été relevé par vous comme entaché d'inexactitude. Mon seul tort, selon vous, est de n'avoir pas été « suffisamment complet dans ce qui constitue l'ensemble de mon sujet, et de n'avoir pas suffisamment défini le but poursuivi par les instigateurs du mouvement. »

Or, quel était l'ensemble de mon sujet, au point de vue historique? C'était simplement d'exposer la situation de l'israélitisme français en 1867.

Sans doute, j'aurais pu, par mode d'introduction, remonter jusqu'à la

Révolution française, et même jusqu'à Akiba, jusqu'à l'an 135, jusqu'à l'empereur Adrien ; j'aurais même pu parler du Talmud et de la Kabbale, et mentionner à ce propos le mouvement produit en Angleterre par quelques ouvrages récents, notamment par celui du docteur Ginsburg, israélite converti au christianisme [1]. Mais tel n'était point mon but. Il ne s'agissait ni de l'Angleterre, ni de l'Allemagne, ni des Principautés-Danubiennes, mais uniquement de la France, et de la France en 1867. Le titre de mon étude le proclamait assez clairement ; et pour vous en donner une preuve, à laquelle vous vous rendrez, je l'espère, comment aurais-je pu, si je n'avais voulu me circonscrire impérieusement dans les limites indiquées, me priver du plaisir de lire et de critiquer votre récent ouvrage sur l'*Origine du Sermon sur la montagne?* Me suis-je trompé en me restreignant ainsi à la France et à l'année 1867? Vous l'affirmez. Mais je connais trop les lecteurs auxquels j'ai l'honneur de m'adresser pour oser n'être pas de votre avis ; et, jusqu'à preuve du contraire, je persisterai à croire que, pour parler sans erreur de 1867, je pouvais me dispenser d'évoquer 1789 et même 135, et que, pour retracer avec exactitude les opinions de MM. Franck, Isidor, Cerfbeer, Cahen, Lévy-Bing et de vos autres coreligionnaires contemporains, je n'étais nullement obligé de rappeler Akiba et ses discours.

Mais, dites-vous, je n'ai pas suffisamment défini le but poursuivi par les instigateurs du mouvement.

Permettez-moi, monsieur, de vous rappeler ici une petite distinction, fort en usage dans l'École, entre le but *subjectif* et le but *objectif*. Le but subjectif, c'est-à-dire le but que se propose l'esprit, n'est pas autre chose que l'intention ; tandis que le but objectif est celui-là même que l'on atteint *a parte rei*, dans la réalité des choses, et indépendamment de l'intention poursuivie.

Duquel voulez-vous parler?

Est-ce du but subjectif? Mais je me serais fait un scrupule, dans la loyauté de ma conscience, de suspecter la loyauté et la noblesse de la vôtre. Vous appelez de vos aspirations les plus ardentes l'unité des esprits, la liberté des convictions, la tolérance des personnes. Tout le monde le sait, et quiconque a tant soit peu le sentiment de la dignité humaine vous en félicite.

Du reste, ce n'est pas là une intention qui vous soit réservée. Elle appartient de droit et, j'aime à le croire, de fait, à tout homme qui fait de sa vie un mouvement de progrès, et non pas un mouvement de recul. Si je l'eusse attribuée aux honorables instigateurs du mouvement israélite, comme un caractère qui leur fût propre et les distinguât spécialement, j'eusse commis envers les autres une flagrante injustice.

[1] *The Kabbalah, its doctrines, development and litterature,* an Essay by Christian D. Ginsburg. London, Longmans.

L'unité des esprits ! Mais les vrais catholiques, eux aussi, travaillent à la faire régner dans le monde, suivant cette parole de leur Maître : « J'ai encore d'autres brebis, qui ne sont point de ce bercail ; il faut que je les y amène, et elles entendront ma voix, et il n'y aura qu'*un seul troupeau* et qu'*un seul pasteur*[1]. »

La liberté des convictions ! Mais les vrais catholiques, eux aussi, ne portent-ils pas gravée dans le plus profond de leur cœur cette parole de saint Paul, qui, pour vous, n'est qu'humaine, mais qui, pour eux, est divine : « *Vos in libertatem vocati estis, Vous êtes appelés à la liberté*[2]*?* » Et à quoi donc la liberté pourrait-elle s'appliquer, si ce n'est avant tout à la plus sacrée des choses, la conviction de la conscience ?

La tolérance des personnes ! Mais les vrais catholiques, eux aussi, ne se font-ils pas un devoir et un honneur de la pratiquer? S'il est des coupables parmi eux, attaquez-les ; car, lorsqu'ils sont intolérants, ils ne sont que des hommes. Mais n'attaquez point le catholicisme lui-même. Le catholicisme est dans ce mot de saint Pierre, qui les condamne : « PASCITE *qui in vobis est gregem Dei,* PROVIDENTES NON COACTE, SED SPONTANEE, *secundum Deum ; neque turpis lucri gratia,* SED VOLUNTARIE ; *neque ut* DOMINANTES *in cleris, sed forma facti gregis* EX ANIMO[3]. » Certes, ce texte est suffisamment éloquent par lui-même, et j'aime à croire qu'il n'a besoin d'aucun commentaire pour vous persuader qu'une religion, qui fait de ce texte un précepte divin, ne saurait être suspecte d'intolérance, alors même que quelques-uns de ses prétendus défenseurs auraient sur les lèvres du fiel et dans les mains une épée qu'ils ne tiennent nullement de Jésus-Christ.

Je n'avais donc en aucune façon le devoir de mentionner l'intention des honorables instigateurs du mouvement israélite.

Mais peut-être voulez-vous parler de leur but *objectif?* S'il en est ainsi, votre critique me semble un peu dénuée de fondement ; car de mon article il ressort clairement que l'israélitisme français est actuellement sur une pente fort glissante, qui tend à le faire tomber dans le rationalisme le plus radical. Je sais bien que ce que j'appelle une décadence, vous l'appelez une ascension. Mais là n'est point la question pour le moment ; nous verrons tout à l'heure si la raison a dans vos appréciations une plus large part que dans les miennes. Je veux simplement, avec les critiques les plus estimés de vous, tels que MM. Huet et Henri Carle, constater ce fait, à savoir, que les israélites qui marchent avec vous, marchent, non-seulement au rationalisme, mais dans le rationalisme. Je l'ai dit en propres termes. Et pour vous démontrer qu'en pensant de la sorte je ne suis point dans l'isolement, voici d'abord l'opinion de M. Huet, ensuite celle de M. Henri Carle.

« Il suffit au judaïsme, dit M. Huet, de se débarrasser des langes du

[1] Évang. S. Joann. x, 16.
[2] Epist. ad Galat. v, 13.
[3] I Epist. Petr. v, 2 et 3.

Talmud. Alors il sera bien près d'offrir la religion naturelle sans miracles, sans pontificat. Il touche à la pure philosophie, *il doit nécessairement s'y absorber*[1]. »

Et M. Carle ajoute :

« Sous l'influence des idées les plus libérales, un mouvement profond de transformation se manifeste au sein de cette antique institution qui remonte jusqu'au temps des patriarches. *Ce mouvement aura pour résultat inévitable l'abandon du surnaturel et des rites vieillis qui n'avaient de raison d'être que dans le passé*[2]. »

J'arrive maintenant à la troisième partie de la discussion qui nous occupe, c'est-à-dire à la partie des appréciations.

Vous prétendez, monsieur, qu'ici je me suis « tout à fait mépris ; » et vous semblez vouloir en indiquer la cause, lorsque vous dites : « Nous ne sommes nullement étonné que l'abbé Michaud trouve sa religion meilleure qu'aucune autre. » A votre sens, c'est donc parce que je suis chrétien que je me suis tout à fait mépris. Serais-je bien illogique, si je vous retournais l'accusation et si je voyais dans votre israélitisme la cause de votre méprise ?

Mais, afin de nous placer sur un terrain commun où nous puissions nous entendre, faisons abstraction, si vous le voulez bien, vous de votre religion, moi de la mienne, et appelons-en simplement au tribunal de la raison et de l'histoire.

I. D'abord, vous affirmez que les mots de *crise* et de *décomposition* auxquels j'ai eu recours pour exprimer ma pensée, manquent de justesse dans le cas présent, attendu que c'est d'un *mouvement* qu'il s'agit. « Nous ne reconnaissons que deux partis, dites-vous : le parti de l'immobilité, le parti du mouvement. »

C'est très-vrai. Mais l'expérience la plus ordinaire a déjà dû vous convaincre qu'il y a plusieurs directions dans le mouvement. N'y a-t-il pas, en effet, le mouvement en arrière et le mouvement en avant, le mouvement à gauche et le mouvement à droite ? Et quand tous ces mouvements contraires se font avec violence, ne produisent-ils pas une *crise ?* Et quand cette crise va jusqu'à l'intime de l'être, ne s'appelle-t-elle pas un déchirement et une *décomposition ?* Je suis bien sûr que le dictionnaire qui est à votre usage et qui jouit à vos yeux d'une si grande autorité, comme vous avez daigné le faire remarquer, ne contredira point mes définitions.

Or, que voyons-nous dans l'israélitisme français en 1867 ? En dehors du parti des immobiles, n'y a-t-il pas le parti de ceux qui marchent en arrière avec le traditionalisme absolu ? Et parmi les traditionalistes modérés, soit dans le rabbinat, soit chez les laïques, n'y a-t-il pas le parti de ceux qui se

[1] *La Révolution religieuse au dix-neuvième siècle.*
[2] *La Libre Conscience*, 11 janvier 1868.

meuvent à gauche, et le parti de ceux qui se meuvent à droite? Puis, ne voyons-nous pas les progressistes libéraux marcher en avant? Et si, après avoir considéré l'israélitisme contenu dans les limites de l'orthodoxie, nous l'examinons en dehors de ces mêmes limites, ne voyons-nous pas encore les israélites rationalistes se mouvoir dans des directions fort opposées ?

En verité, que faut-il de plus pour que tous ces mouvements contradictoires constituent une crise et une décomposition? Est-ce que par hasard toutes ces dissensions ne seraient qu'à la surface? est-ce qu'elles n'auraient pour objet que des choses inutiles ou simplement secondaires ? Vous l'affirmez, monsieur, et vous motivez votre affirmation par cette autre, à savoir, que le monothéisme est le dogme unique qui constitue l'israélitisme.

Mais laissez-moi vous dire que tous vos coreligionnaires sont loin de penser comme vous, et vous rappeler une page assez significative et assez curieuse de ces mêmes *Archives israélites* dans lesquelles vous publiez aujourd'hui votre défense. Cette page est de M. Lévy-Bing. Examinant les opinions que vous avez émises dans votre ouvrage sur les *Trois filles de la Bible,* M. Lévy-Bing s'écrie : « Où donc est le signe de cette agitation, de cette séve qui se manifeste parmi nous? *Hélas! hélas! nous ne le voyons nulle part!* Soyez félicité, monsieur, de l'esprit qui vous anime et vous excite à en appeler à vos coreligionnaires, aux chefs laïques et spirituels qui sont à leur tête. Mais *n'êtes-vous pas étonné vous-même du silence qui règne partout, du peu d'écho de vos paroles...?* Et vous-même, monsieur, avec vos intentions si pures et votre élan merveilleux, *ne rejetez-vous pas précisément ce qui a fait notre force et notre durée, ce qui peut guérir la société qui vient à nous et nous interroge*[1] *?* »

Et pour ne pas m'en tenir à la piquante accusation de M. Lévy-Bing contre vous, je prendrai la liberté de vous soumettre ce simple argument qui me semble assez péremptoire. Ou bien l'israélitisme n'est qu'un simple système de philosophie, enseignant les principes de la théodicée naturelle, tels que l'unité et l'immatérialité de Dieu; et alors pourquoi ne pas le dire franchement ? Pourquoi persister à en faire une religion avec un culte organisé, un code liturgique, et un sacerdoce en fonctions? De quel droit réclamer un synode de rabbins et de laïques français, allemands, anglais, italiens, avec mission de déclarer le dogme et d'organiser le culte? Est-ce que la raison philosophique reconnaît le rabbinat et ses préceptes ? — Ou bien l'israélitisme est véritablement la religion des patriarches, de Moïse et des prophètes, telle que l'histoire biblique nous la montre ; et alors le monothéisme n'est plus son seul dogme. Il faut admettre avec lui, comme éléments essentiels de l'israélitisme, la révélation surnaturelle, l'inspiration des Écritures, et la promesse d'un Messie personnel. Ce n'est pas seu-

[1] *Archives israélites,* 15 juillet 1865, p. 622-623.

lement l'enseignement de vos écoles théologiques, c'est aussi l'enseignement de la Bible. Oui, nier le miracle dans la Bible, c'est déchirer la Bible elle-même ; refuser aux Écritures l'inspiration, c'est les déclarer l'œuvre exclusive des hommes ; rejeter la promesse d'un Messie, restaurateur de la religion et rédempteur des nations, c'est donner le démenti le plus manifeste à Isaïe, à Daniel et à la plupart des autres prophètes.

Or, n'est-ce point là ce que vous faites vous-même ? N'imputez-vous pas à Dieu cette parole : « Ma doctrine n'a rien qui tienne du miracle ? » Et de votre trop gratuite interprétation, ne concluez-vous pas que le rationalisme est dans l'esprit des lois de Moïse, et aussi dans la lettre ? Et, faisant allusion à la révélation divine, ne dites-vous pas : « Il fut un temps d'enfance religieuse extrême, où de sublimes *impostures* étaient indispensables à l'homme pour frapper son imagination ? » Puis, vous élevant contre toute intervention miraculeuse de Dieu dans les choses de ce monde, ne la comparez-vous pas à « l'apparition d'un croquemitaine » aux enfants qui ne sont pas sages ?

Et quand les israélites se contredisent de la manière la plus formelle sur des questions aussi graves, aussi radicales, aussi essentielles, on oserait soutenir que ce n'est point là une crise et une décomposition ?

Non, monsieur, ce n'est point moi qui oublie le dictionnaire.

« L'abbé Michaud, demandez-vous, confond-il donc réformer et détruire ? » Je me plais à me persuader que mon ignorance ne va point tout à fait jusque-là ; soyez-en juge vous-même ; voici ma pensée. Autant j'ai horreur de la destruction, parce qu'elle mène au néant, autant j'aime la réforme, parce qu'elle mène à l'augmentation de la vie. Toute chose qui a un côté humain doit se réformer de ce côté, parce que tout ce qui a quelque chose de l'homme a quelque chose d'imparfait. Si cette réforme ne s'accomplit pas, tôt ou tard c'est la destruction qui s'accomplira ; parce que retenir les choses dans l'imperfection, c'est les empêcher de se rapprocher de Dieu, et que les empêcher de se rapprocher de Dieu, c'est forcément les rapprocher du néant. Mais la réforme d'une chose, pour être véritable, doit se faire dans l'essence même de cette chose, et non point en dehors de son essence. Vouloir la réformer en dehors de son essence, c'est-à-dire par la négation de ce qui la constitue elle-même, c'est la détruire.

Or, les israélites qui professent le rationalisme ne sont plus dans l'essence de l'israélitisme. Encore une fois, ce sera là une vérité certaine, tant que la Bible et l'histoire n'auront point disparu. Donc, ils ont beau s'appeler les réformateurs de l'israélitisme, ils en sont les destructeurs.

II. En second lieu, vous vous étonnez de cette phrase : « De deux choses l'une : ou bien les israélites succomberont sous la force humaine qui combat contre eux, ou bien ils succomberont sous la force divine qui combat pour eux. » Et vous exprimez votre étonnement en ces termes :

« Comment admettre que nous succomberons sous une force humaine, lorsque la force divine combat pour nous ? et comment admettre que la force divine, combattant pour nous, nous détruira ? »

Est-ce un étonnement de grammairien ou un étonnement de philosophe? J'avoue que sur ce point je pourrais tout à fait me méprendre. Mais, au risque de me tromper, je préfère, monsieur, vous supposer sous le coup d'un étonnement tout philosophique.

La force humaine qui combat contre les israélites, c'est précisément celle à laquelle vous avez succombé vous-même, en vous laissant aller au rationalisme. La force divine qui combat pour eux, c'est, au contraire, la force du Christ, la force de Celui qui est venu accomplir la loi et réformer l'israélitisme sans détruire son essence. Les israélites contemporains pourront succomber sous la force humaine, parce que la force du Christ ne veut point les sauver malgré eux. Et si, au contraire, ils succombent sous cette force du Christ, ce ne sera point pour être détruits, mais pour être vraiment réformés.

III. Enfin, j'arrive à la troisième méprise que vous me reprochez. J'ai dit, d'après la pensée de Pascal, qu'un véritable israélite est un chrétien commencé et qu'un véritable chrétien n'est qu'un israélite parfait. Si la première partie de ma proposition vous était pénible, la seconde devait, ce me semble, ne point vous déplaire. Je regrette qu'il n'en ait rien été. Vous ne voulez en aucune façon pactiser avec le christianisme actuel, parce que, selon vous, il est l'œuvre de Paul et de Jean, et que « Paul et Jean étaient de véritables anti-Jésus ; » et la preuve, ajoutez-vous, en est dans les travaux de l'école de Tubingue et de l'école française.

Ce sont là des questions trop complexes pour qu'il me soit possible de les réfuter dans cette lettre déjà trop longue. J'aurai bientôt, je l'espère, en étudiant la crise protestante en France, l'occasion de vous suivre sur ce vaste terrain, et peut-être de vous faire voir la fumée de cette torche de Tubingue, que vos yeux épris trouvent aujourd'hui si éclatante et si pure.

Qu'il me suffise aujourd'hui de vous dire que le système de Baur est bien vieilli, même à Tubingue, même dans la Faculté de théologie protestante. Au mois d'août dernier, en visitant l'université de cette ville, comme je me laissais aller à considérer le tableau de Baur avec une attention plus profonde que les autres, pour retrouver sous les traits de sa figure le caractère de son âme, je m'aperçus bientôt que je surprenais mon guide beaucoup plus encore que je n'étais surpris moi-même, et j'acquis la certitude que le nom et le système de ce grand génie égaré, perdaient de plus en plus leur prestige dans le lieu même d'où sa gloire s'était projetée sur l'Europe entière.

Quant au prétendu antagonisme que vous signalez entre le christianisme

de Jésus et le christianisme de Paul et de Jean, il vous sera certainement plus difficile de l'établir qu'à moi de le renverser. Car tous les faits et tous les textes que vous signalerez comme renfermant des différences *essentielles*, ne renferment que des différences *accidentelles*.

Un des principes fondamentaux de la théologie catholique, c'est que la grâce, en surnaturalisant la nature, ne la détruit point. Ce principe a son application, non-seulement dans les simples fidèles, mais jusque dans les apôtres et les évangélistes : car, partout où Dieu agit, il agit en respectant la liberté et l'action de l'homme. De là, trois choses sont à considérer : le caractère naturel de celui qui est inspiré de Dieu ; le point de vue auquel il se place, par suite des circonstances et des milieux dans lesquels il vit ; enfin, le but qu'il se propose selon les adversaires avec lesquels il doit combattre. Tout homme qui agit d'une manière conforme à sa nature et à sa raison, ne saurait se soustraire à cette triple influence. Aussi, Dieu, qui respecte cette nature et cette raison dont il est le créateur, laisse-t-il cette triple influence s'exercer dans toute sa plénitude jusque dans les hommes que sa grâce inspire. De là, dans les écrits de ces hommes, et par conséquent dans les écrits de saint Paul et de saint Jean, cette variété de style, d'exposition, de point de vue, de but, que vous prenez pour une contradiction.

J'admire vraiment comment des esprits sincères, qui se disent libéraux et professent des idées larges, peuvent imposer à Dieu un système d'action qu'ils ne voudraient pas exercer eux-mêmes, et le condamner, lui, l'Infini, à n'avoir qu'une seule manière de parler à l'humanité, et précisément la manière la plus étroite, la plus monotone, la plus ennuyeuse, la plus destructive de la grandeur et des ressources humaines !

Or, je prétends que toutes les oppositions que vous croirez saisir entre la doctrine de Jésus-Christ et celle de saint Paul et de saint Jean, ne sont nullement des oppositions portant sur le fond de la révélation, mais simplement des variétés de style et d'exposition, provenant soit de leur caractère individuel, soit des milieux différents dans lesquels ils vivaient, soit du but que chacun se proposait d'atteindre.

Je n'oserais, monsieur, me permettre de vous donner un conseil ; mais certainement je ne présumerai pas trop de votre bienveillance en vous rappelant un souvenir. Il y a seize ou dix-sept ans, M. Vacherot crut saisir entre la doctrine de saint Pierre, celle de saint Paul et celle de saint Jean, un antagonisme qu'il formula d'une manière ingénieuse, et duquel il conclut que le christianisme actuel n'était que le résultat religieux des systèmes philosophiques de l'école d'Alexandrie. Vous savez ce qu'il est advenu de cette théorie et quelle puissance surhumaine il faudrait aujourd'hui pour la ressusciter. N'est-ce pas là le sort qui attend celle à laquelle vous accordez l'honneur de votre protection? Je voudrais pouvoir voiler à vos yeux le tombeau qui lui est déjà creusé, en France comme en Allemagne ; mais

je serai cruel jusqu'à ne rien vous dissimuler, persuadé que vous ne verrez dans cette cruauté qu'un témoignage de mon sympathique dévouement.

Je serais heureux, en terminant cette lettre, de rendre justice non-seulement à votre ardent désir de conciliation, mais encore aux moyens par lesquels vous prétendez le réaliser. « Ce n'est point, dites-vous, par des conversions, ce n'est point par des apostasies, ce n'est point en jouant à qui perd gagne, ce n'est point en faisant des chrétiens avec des juifs ou des juifs avec des chrétiens, que cette conciliation doit s'opérer ; c'est en formant des esprits libres, c'est en agitant le drapeau de la science et de la philosophie, c'est en s'appuyant sur le sentiment religieux... »

Libre à vous, monsieur, de ne vouloir point faire de juifs avec des chrétiens, et de me donner raison une fois de plus, en déclarant en termes aussi explicites la crise et la décomposition que j'ai signalées. Car, que dites-vous en ce moment ? Vous, israélite éminent, secrétaire perpétuel de la Société scientifique israélite, vous invitez les hommes présents et futurs à ne point se faire israélites, et, pour motiver votre invitation, vous semblez dire qu'il n'y a dans l'israélitisme ni la liberté de l'esprit, ni le drapeau de la science et de la philosophie, ni même le sentiment religieux.

Il est vrai que vous faites porter sur le christianisme la même accusation. Mais s'il m'est impossible de défendre tous les chrétiens et toutes les explications qu'ils donnent de leur croyance, il m'est plus impossible encore de laisser attaquer le christianisme, et de le laisser dépouiller de ce qui constitue, après la grâce divine, sa gloire la plus éclatante, je veux dire la liberté de l'esprit, la proclamation de la philosophie et de la science, comme aussi le sentiment religieux, le calme de la conscience et le bonheur de la vie. Apostasier, c'est quitter la vérité pour entrer dans l'erreur ; mais quitter l'erreur pour embrasser la vérité, c'est se convertir. Donc, autant l'apostasie est haïssable, autant la conversion est digne d'estime ; et voilà pourquoi le zèle, aux yeux des chrétiens, n'est point un jeu à qui perd gagne, mais le sacrifice de soi-même pour le triomphe de la vérité et le salut de ses frères. Par conséquent, avant de condamner le passage des individus au christianisme, un devoir impérieux vous incombe de par l'honneur, celui de prouver à l'humanité que le christianisme est une erreur, et que se faire chrétien, c'est être un *changeur inhabile*.

Veuillez croire, monsieur, que je n'ai combattu que vos idées, et que dans mon âme j'ai toujours été pénétré de la plus sincère estime pour la vôtre.

E. MICHAUD.

LA MÉTÉOROLOGIE

ET LA PRÉVISION DU TEMPS

La météorologie a ses détracteurs et ses partisans. Tandis que les uns prétendent la borner au rôle stérile d'enregistrer des observations et semblent disposés à lui refuser les caractères d'une véritable science, ses partisans, au contraire, soutiennent que la discussion de ces observations, pourvu qu'elles soient assez nombreuses, révélera les lois des mouvements et des variations de notre atmosphère, et qu'on ne doit pas désespérer de conquérir, dans cette partie du domaine des faits naturels, des résultats réels et incontestablement utiles. Depuis une dizaine d'années, l'opinion publique a paru se ranger du côté de ces derniers ; les études météorologiques ont pris un développement inconnu jusqu'alors ; en France et à l'étranger, d'importants travaux ont été publiés sur ces matières, on a pu croire que le problème de la prédiction du temps, si intéressant pour les marins et pour les agriculteurs, avait enfin trouvé sa solution. Le mouvement paraît actuellement se ralentir. A-t-on obtenu le résultat cherché ? A-t-on rencontré des difficultés plus nombreuses ou plus graves qu'on ne l'avait supposé ? Quelle a été la portée de ce mouvement, quelles en ont été les conséquences ? Quelques considérations générales sur le but et la nature de la météorologie, un aperçu des tentatives faites pour la constituer définitivement, nous éclaireront sur ce sujet.

La météorologie a pour objet l'étude des états statiques et dynamiques de l'atmosphère, de ses conditions physiques et de ses déplacements. Le poids de l'air, sa température, son état électrique, la quantité relative d'humidité qu'il contient, les aspects divers sous lesquels nous l'apercevons, ses apparences lumineuses, d'autre part le sens dans lequel il se meut, la rapidité de ses mouvements sont

autant de champs de recherches qui nous sont ouverts. Ces recherches n'ont pas pour but de satisfaire une vaine curiosité. La pluie, le vent, la chaleur ne nous sont pas choses indifférentes. La direction et l'intensité des brises intéressent surtout le navigateur. La chaleur et l'humidité intéressent l'agriculteur ; de leurs variations dépendent la quantité et la qualité de ses récoltes, et par suite, la richesse du pays, le bien-être de tous. L'état de notre santé est également en rapport avec la nature du climat que nous habitons : toutes les latitudes ne nous sont pas favorables et les changements atmosphériques exercent une action bien connue sur notre organisation. Tout ce qui vit subit l'influence du milieu ambiant, tantôt bienfaisante, tantôt délétère, et l'état du ciel est une de nos préoccupations journalières.

Comme dans toutes les sciences concrètes, les premières notions de météorologie remontent à l'époque des premiers progrès de l'esprit humain. Aristote nous a laissé sur ces matières un ouvrage où se révèle, au milieu d'hypothèses fausses et hasardées, le génie transcendant du philosophe en même temps que l'incomparable talent d'observation des anciens. On y trouve ébauchées toutes les questions qui se rattachent à l'atmosphère. Mais on manquait alors des instruments dont nous a doté le progrès scientifique des temps modernes, et l'on était réduit à la contemplation directe des faits. Les observations ont aujourd'hui un degré de précision qui a renouvelé complétement la face de cette science. Des thermomètres de toutes sortes nous indiquent la température, ses maxima, ses minima ; le baromètre mesure la pression de l'air ; l'hygromètre, l'humidité ; le pluviomètre nous apprend quelle est la quantité de pluie qui tombe sur le sol ; girouettes et anémomètres nous renseignent sur la direction du vent et sa vitesse. Le nom seul de chacun de ses instruments en fait connaître l'usage : ils nous fournissent tous les éléments dont l'ensemble résume à chaque instant l'état de l'atmosphère. Leur construction fait chaque jour des progrès ; l'industrie travaille à les rendre d'un maniement et d'une lecture plus facile, en même temps qu'à augmenter la précision de leurs indications. On a pu se rendre compte de ces perfectionnements en parcourant les salles de l'Exposition universelle affectées à ce genre de produits. Ainsi, les observations actuelles sont de tous points supérieures aux observations antérieures : elles sont faites avec des instruments plus précis et placés dans de meilleures conditions, l'expérience et la théorie nous ayant enseigné les précautions à prendre pour éviter que les résultats ne soient entachés d'erreurs, par suite d'une mauvaise installation des appareils. Les observations faites par différentes personnes deviennent mieux comparables, et l'on peut tirer de leur

discussion des conséquences plus exactes. En même temps, le nombre des observateurs va croissant. Les notions scientifiques nécessaires pour aborder avec fruit l'étude de la météorologie sont faciles à acquérir ; une fois qu'on les possède, on trouve volontiers un certain charme à inspecter les signes du temps et à suivre les variations de l'atmosphère. Malgré l'aridité et la monotonie de recherches qui assujettissent l'observateur à une régularité gênante, il n'y a guère aujourd'hui de coin du globe où la civilisation a pénétré, qui n'ait ses météorologistes zélés, patients et consciencieux.

Le but de toute science est la prévision ; le but de la météorologie est de prévoir le temps. On le prévoit d'une manière générale, en déterminant la nature du climat d'une contrée ou d'une localité; d'une manière plus spéciale, en annonçant à l'avance quelle sera, dans un lieu donné, la succession des états atmosphériques et à quelles époques les changements se produiront. Si les mêmes causes sont en jeu dans les deux cas, la solution du premier est beaucoup plus facile à obtenir. Cette facilité dépend du reste de la latitude du point qu'on étudie. Les climats terrestres ne diffèrent pas seulement par la température, le degré d'humidité, la direction des vents, ils se distinguent par la fixité ou la variabilité de leurs caractères. Les aspects du ciel sont moins changeants à mesure qu'on s'avance dans les zones équatoriales. Quand il a dépassé le tropique, le navigateur fatigué des mers houleuses et des bourrasques si fréquentes de nos latitudes, se voit avec bonheur arriver dans ces parages des alizés où la mer est toujours belle, le ciel toujours pur, la pluie inconnue, la brise régulière. Sauf une légère oscillation diurne, le baromètre s'y maintient toujours à la même hauteur, à ce point que cette hauteur, une fois déterminée, peut servir à contrôler l'exactitude des instruments qui sont à bord. C'est le climat constant par excellence. Plus près de l'équateur, on retrouve la pluie ; mais elle ne tombe pas, comme en France, à des époques irrégulières et en toute saison. A Saint-Louis du Sénégal, par exemple, à six mois d'un ciel inaltérablement pur succèdent des pluies torrentielles et quotidiennes. Ailleurs on a deux saisons sèches et deux saisons pluvieuses. Sous l'équateur, les pluies et les orages ne cessent guère. Le caractère de ces climats est bien vite déterminé ; le changement de saison s'y opère pour ainsi dire à jour fixe, la prédiction du temps y est facile. En Europe, le beau temps et la pluie se succèdent sans régularité et sans cause apparente ; la girouette, le baromètre et le thermomètre y sont toujours en mouvement. Notre climat a pourtant aussi son caractère tranché et défini. Si l'on compare les moyennes des observations faites dans le cours des différentes années,

on reconnaît qu'en chaque lieu la température moyenne subit des écarts peu considérables, que certains vents sont prédominants, etc. On connaît aujourd'hui, pour un grand nombre de points de l'Europe, les températures moyenne, annuelle, trimestrielle et mensuelle avec leurs variations *maxima*, la hauteur moyenne du baromètre et la limite de ses écarts, la direction la plus fréquente des vents en chaque saison, la quantité d'eau qui tombe annuellement sur le sol, le nombre des jours de pluie et d'orage, de calme et de tempête. La recherche de ces valeurs moyennes est intéressante et a même son utilité pratique. Le public toutefois semble y attacher une médiocre importance ; ce sont pour lui objets de pure curiosité. Ce qu'il désire savoir, ce qu'il demande aux météorologistes, c'est le temps qu'il fera demain et après-demain, si le mois qui s'approche sera sec ou pluvieux, si la saison nouvelle sera chaude ou froide. Les moyennes ne lui apprennent rien à cet égard, et, comme le dit un savant météorologiste, M. Marié-Davy, dans la belle préface de son livre sur les mouvements de l'atmosphère, les moyennes sont insuffisantes au point où en est arrivée la science, elles forment dans leur ensemble comme une belle statue à laquelle manque le souffle qui l'anime. Elles ont pour effet nécessaire de masquer l'accident météorologique, et l'accident est la vie de la science ; lui seul peut nous faire comprendre le mécanisme et les lois des incessantes variations du ciel dans nos climats tempérés et, par suite, nous fournir les moyens de les prévoir. Si la météorologie a repris faveur dans l'opinion, c'est que cette prévision est devenue l'objet de la préoccupation des savants et qu'on a conçu l'espoir de la voir réalisée.

Le désir et le besoin de connaître l'avenir sont inhérents à la nature humaine. Pour les satisfaire, on ne s'inquiète pas des obstacles ; avant de savoir si l'on a suffisamment observé, si les faits qui ont frappé l'esprit ont un rapport réel avec le phénomène qu'on étudie, on fait une hypothèse et on l'affirme. L'hypothèse trouve facilement des auditeurs qui, faute de mieux, lui prêtent une oreille bienveillante, et si, dans la masse des faits qui se produisent, quelques-uns paraissent la vérifier, elle acquiert promptement de la consistance. La variabilité extrême de nos climats n'a pas arrêté les prophètes, et il faut remonter loin pour trouver l'origine de ces almanachs répandus avec tant de profusion dans les campagnes, qui annoncent à l'avance pour chaque jour de l'année son caractère pluvieux ou sec, froid ou chaud, calme ou venteux. A côté de ces prédictions journalières basées sur des calculs inconnus, on trouve de nombreux dictons populaires, sagesse empirique des nations, dit-on, auxquels l'agriculteur de nos provinces accorde encore aujourd'hui sa confiance. Ces dictons peuvent se classer en trois catégories. Les uns

nous permettent de prévoir le temps à courte échéance, le matin pour le soir, le soir pour le matin, d'après les aspects différents du ciel. Ceux-là nous apprennent, par l'observation du temps de certains jours de la lune, à prévoir le caractère de toute la lunaison. D'autres enfin se rapportent à certains jours critiques de l'année, dont l'influence s'exerce sur toute la saison qui suit. Les premiers sont certainement le fruit de l'observation, ils sont susceptibles d'une vérification immédiate et parfaitement logiques. Quant aux autres, dans l'état actuel de nos connaissances, nous serions volontiers disposés à porter sur eux un jugement défavorable. On a pu croire cependant que des opinions si fortement enracinées, notamment chez les marins et les agriculteurs, c'est-à-dire les classes les plus intéressées à les vérifier, devaient reposer sur une base expérimentale. Il importe donc de s'y arrêter et d'apprécier les idées admises à ce sujet .

Un mot d'abord sur les jours critiques. Qui n'a entendu parler du jour de Saint-Médard (8 juin), du jour des Saints-Gervais et Protais (29 juin), et de leur influence sur le caractère météorologique de nos étés ? Les pays voisins ont aussi leur saint pluvieux. En Belgique, c'est saint Godeliève ; en Angleterre, saint Swithin (15 juillet) ; en Allemagne, le jour des Sept-Dormants. D'autre jours ont une importance analogue ; à Saint-Paul (25 janvier), si le temps est beau, l'année sera bonne, la récolte abondante ; s'il neige ou pleut, les temps seront chers. Si Saint-Vincent (22 janvier) est clair et beau, on aura plus de vin que d'eau. A la Chandeleur, si le soleil brille, il y aura plus de glace après qu'avant. Au mois de mai nous avons les trois saints de glace, et bien d'autres. Sous la forme naïve dont elles sont revêtues, ces prédictions peuvent cacher le résultat d'observations réelles. La connaissance de leur origine nous éclairerait sur leur degré d'erreur ou de probabilité. Quelques-unes expriment peut-être simplement un événement survenu dans des circonstances assez remarquables pour qu'on en ait gardé la mémoire et qu'on y ait attaché quelques idées superstitieuses. L'influence du temps de la fin du mois de janvier (Saint-Paul, Saint-Vincent, etc.), sur le caractère de l'année, est difficile à comprendre ; le dicton relatif à Saint-Médard peut recevoir une explication. Si l'on veut ne pas tenir compte de la date précise de Saint-Médard, et remarquer que dans les pays voisins on attribue la même influence à des jours différents, mais qui n'en sont pas éloignés, on comprendra que la prédiction signifie simplement ceci : qu'à cette époque de l'année les pluies sont persistantes, et que si elles commencent on doit s'attendre à les voir durer. On trouverait des exemples à l'appui de cette opinion, et l'agriculteur en a fait naturellement la remarque, vu l'importance qu'il

attache au beau temps à ce moment de la moisson. Les trois saints de glace du mois de mai, si redoutés de nos jardiniers, répondent également à un fait bien constaté. Dans la première quinzaine de ce mois, la température subit toujours un abaissement notable et peut descendre au-dessous de zéro. Les craintes des horticulteurs ne sont donc nullement chimériques. C'est aussi l'époque de la lune rousse ; elle mérite certainement une partie des reproches qui lui sont adressés. Les bourgeons en fleurs, les jeunes pousses sont alors menacés dans leur développement par tout refroidissement qui peut les geler ou les roussir. La lune rousse n'est pas plus méchante que les autres, mais si elle vient à paraître, c'est le signe d'un ciel serein, par conséquent d'un rayonnement considérable et d'un abaissement de température proportionnel. L'idée est fausse, mais elle sert à populariser une idée vraie : la fréquence des gelées du printemps, leur influence funeste sur les plantes. Il n'y a pas ici du reste de prédictions dans le sens véritable du mot ; les vraies prédictions sont celles qu'on a cherché à déduire de l'action lunaire.

La croyance à l'action de la lune sur le temps remonte à une haute antiquité ; cette opinion se rattache vraisemblement aux idées astrologiques et astrolatriques de cette époque. Elle aurait dû disparaître avec elles ; mais tant qu'un préjugé n'est pas remplacé, on ne le détruit pas. Le temps a profondément enraciné celui-ci dans les esprits et, lorsqu'on le croit oublié, on le voit tout à coup reprendre une nouvelle consistance, et réapparaître rajeuni par quelque semblant d'explication scientifique qui voudrait l'accorder avec la physique moderne. Si les saisons et les caractères généraux des climats dépendent de l'action solaire, la lune, cet astre changeant et capricieux, ne peut-elle produire les modifications si fréquentes des aspects du ciel dans nos contrées. Par son action sur les eaux de l'Océan, elle détermine le phénomène des marées ; ne peut-elle troubler l'océan aérien et en bouleverser les éléments gazeux, si mobiles. La lune et le temps sont changeants. La lune se lève et se couche à des heures diverses, demeure plus ou moins longtemps sur l'horizon, tantôt au-dessus, tantôt au-dessous du cercle équatorial, éclairée sur une fraction variable de la face qu'elle nous présente. Il est vrai que ces changements se font par degrés insensibles, suivant une progression régulière. Le temps au contraire varie brusquement et à des intervalles irréguliers. Parfois il se maintient le même pendant plusieurs semaines ; parfois en vingt-quatre heures, il passe du calme à la tempête, de la sérénité à l'averse. Le beau et le mauvais temps s'observent indifféremment à tous les moments d'une lunaison. Où trouver une concordance ? Le pronostic tiré de la position lunaire ne pouvait être que fort vague, on se borna pendant longtemps à décla-

rer que les changements de temps coïncidaient avec les phases de la lune. La division de la révolution lunaire en quatre phases est purement conventionnelle. Comment pourrait-elle modifier les caractères atmosphériques ? D'ailleurs, une règle ainsi énoncée manque de tout caractère scientifique. Si le temps dépend de la lune, cet astre doit exercer son influence dans un sens nettement déterminé, tandis qu'on lui ferait ainsi produire les effets opposés, nous ramenant aujourd'hui le soleil radieux et les nuits étoilées, demain les nuages et les ondées. Quoi qu'il en soit, la loi énoncée fit son chemin ; elle subit parfois quelques modifications, donna lieu à quelques formules un peu différentes, comme celle bien connue du maréchal Bugeaud ; mais ce fut la même idée sous diverses formes. On n'en demanda pas la démonstration et comme de temps à autre elle dut nécessairement se vérifier, ces vérifications accidentelles passèrent pour autant de preuves irrécusables.

En face d'une adhésion qui semblait unanime, d'affirmations sans cesse renouvelées, les savants eux-mêmes s'émurent, et, malgré leur répugnance à s'occuper d'une question irrationnellement posée, ils recherchèrent si les faits observés pouvaient réellement justifier une pareille assertion. Arago entreprit cette tâche, compulsa toutes les observations et démontra que, loin de confirmer la règle énoncée, les changements de temps s'effectuaient indistinctement à tous les moments de la lunaison. Les considérations si lumineuses qu'il présenta sur ce sujet ont été bien souvent reproduites, elles n'ont pas découragé les partisans de l'action lunaire. Bien que les faits soient en général le meilleur contrôle de nos hypothèses, ici l'énoncé est tellement vague qu'on peut facilement les interpréter dans le sens que l'on désire. On dit que le temps change, mais on ne définit pas ce qu'on entend par un changement de temps. Est-ce la transition du calme à la bourrasque, du ciel serein au ciel nuageux, une simple variation dans la direction du vent? Le temps est si variable qu'on trouvera bien quelque modification coïncidant avec l'époque des phases. On ne cherche pas même à établir la coïncidence avec le jour de l'instant précis de la phase; on se donne volontiers un jour ou deux d'intervalle avant ou après, et comme l'intervalle de deux phases est de sept jours, on rapporte le changement observé à la phase la plus voisine. Toute vérification est presque impossible.

On a cherché à formuler des règles plus nettes et plus précises et à les déduire des faits observés. De tous les essais de ce genre, le plus connu, celui qui a réuni le plus de croyants et qui a procuré à son auteur la plus grande réputation est l'œuvre de M. Mathieu (de la Drôme). Bien qu'il tende actuellement à être oublié, quelque nouveau prophète tentera peut-être de le reprendre en sous œuvre et

nous nous y arrêterons quelques instants. Pour M. Mathieu (de la Drôme), la lune agit sur notre atmosphère comme elle agit sur l'Ocean; les vents et par suite la pluie, la neige et la grêle qui ne sont que le résultat de son action sur les nuages dépendent de la combinaison des marées atmosphériques lunaires et de l'action calorifique exercée par le soleil. Ce point de départ admis, il est clair, dit-il dans ses ouvrages, que l'effet produit ne peut être le même suivant que les phases de la lune coïncident avec le lever ou avec le coucher du soleil. Telle marée atmosphérique qui se produira à midi n'aura pas les mêmes conséquences que si elle se produit à minuit. L'une pourra donner la pluie et l'autre le beau temps. En un mot ce sont les phases qui font le temps suivant l'heure à laquelle elles arrivent et la connaissance du moment précis de la phase n'est pas même suffisante pour prédire le temps : le problème est plus compliqué, car les phases réagissent les unes sur les autres. La liaison des phénomènes acceptée sans plus de démonstration, l'œuvre de M. Mathieu se réduisait à un travail de compilation et de classement. Il suffisait de rechercher dans les observations antérieures quel temps avait succédé à l'apparition des phases aux différentes heures de la journée et de réunir un assez grand nombre de faits pour que l'événement qu'on en déduirait offrît un degré convenable de probabilité. M. Mathieu eut la bonne fortune de trouver à Genève une longue série d'observations météorologiques donnant, jour par jour pendant soixante ans, la quantité d'eau tombée dans cette ville. Il les réunit par séries correspondant à l'intervalle des phases, les classa suivant l'heure des phases auxquelles elles se rapportaient, et en calcula les moyennes de manière à déterminer empiriquement le caractère général du temps suivant que les positions respectives de la lune et du soleil choisies comme points fixes répondaient à telle ou telle heure de la journée. Il en conclut, par exemple, que pendant les mois de septembre, octobre, novembre et décembre, la nouvelle lune qui arrive entre 8 heures et 9 heures et demie du matin, donne plus d'eau que celle qui arrive entre 7 heures et demie et 8 heures ; qu'en juin, juillet et août, le premier quartier de la lune a une tendance à la pluie s'il arrive entre 7 heures et 7 heures et demie du matin, qu'il est sec au contraire s'il arrive entre 7 heures et demie et 8 heures. Dès lors il put annoncer à l'avance pour une année quelconque le temps probable, et publia des almanachs qui pronostiquaient le caractère pluvieux ou sec des différentes saisons. La science moderne nous a habitués à voir une grande régularité dans les phénomènes naturels, le public est disposé à accorder sa confiance à toute formule qu'on lui présente. M. Mathieu eut de nombreux adhérents. Il s'attachait surtout aux phénomènes hygrométriques sur lesquels seulement il avait des données.

On le vit souvent prédire des inondations, et, comme les inondations, par suite de causes physiques bien connues, arrivent généralement aux mêmes époques de l'année, M. Mathieu dut parfois rencontrer juste ; les vérifications de ses prophéties consignées dans les journaux toutes les fois qu'il y eut lieu de le faire donnèrent un cachet de véracité aux prédictions contenues dans ses almanachs. Il ne prétendait pas du reste à l'infaillibilité, rejettant les erreurs qu'il pouvait commettre sur l'insuffisance des données qui avaient servi de base à ses calculs. Il semblait donc éviter toute chance d'être pris en flagrant délit d'erreur. Le directeur de l'Observatoire impérial voulut bien descendre dans l'arène pour combattre le nouveau prophète. Dans les recherches de statistique, dit M. Le Verrier, l'illusion est facile, il faut beaucoup d'art pour échapper aux erreurs qui proviennent d'un groupement artificiel des chiffres. Et prenant au hasard l'un des axiomes émis par M. Mathieu que nous avons énoncés plus haut, il releva à son tour dans le journal météorologique de Genève la quantité de pluie tombée pendant la première phase de la lune toutes les fois qu'elle était nouvelle entre 7 et 8 heures du matin, entre 8 et 9, entre 9 et 10. Et il trouva que pendant le long laps de temps des observations, la moyenne pour chaque période est sensiblement la même; la loi affirmée par M. Mathieu ne se vérifie donc pas. Du reste les calculs de ce dernier eussent été justes, que la démonstration fût toujours restée insuffisante. Le fait eût été vrai pour Genève dans l'intervalle des observations, on n'en pouvait rien conclure pour l'avenir, encore moins pour d'autres régions. L'insuccès de M. Mathieu ne tient pas à des recherches mal conduites, au trop petit nombre de faits qu'il avait à sa disposition et l'on ne doit pas croire que d'autres plus heureux ou plus habiles, suivant le même ordre d'idées, atteindront le but qu'il se proposait. C'était l'opinion de M. Mathieu : Mes petits enfants, disait-il, profiteront de mes travaux et seront meilleurs prophètes que leur ancêtre. Mais ce qu'il faudrait démontrer avant tout, c'est que la lune a de l'influence sur le temps. Autrement on aurait autant de raisons de rechercher quelles sont les nouvelles lunes pendant lesquelles les crimes sont les plus nombreux ou la mortalité la plus considérable.

C'est là le point important et qui ne s'applique pas seulement au cas de M. Mathieu, car bien d'autres calculs et formules ont été tentés. On a dit par exemple que le temps était sec ou pluvieux suivant que la lune changeait avant ou après minuit. Résultat assez singulier, puisqu'il y a toujours un méridien pour lequel il est minuit au moment de la phase, et qui distribuerait régulièrement la pluie et la sécheresse à l'est et à l'ouest de ce méridien. On a cherché à déterminer le caractère de la lunaison suivant qu'au moment de la nou-

velle ou de la pleine lune, cet astre se trouvait plus rapproché de son périgée ou de son apogée. L'éminent météorologiste Luke Howard soutenait que de la déclinaison lunaire dépendent les hauteurs barométriques et la quantité de pluie tombée. M. Saxby prétend que lorsque l'équinoxe lunaire arrive au moment où la lune est voisine de son périgée, on doit s'attendre à de grandes perturbations atmosphériques, et généralement quand elle passe d'un hémisphère à l'autre. Toutes ces théories se ressemblent par leur point de départ. Elles font toutes dépendre le temps des positions relatives occupées par le soleil et la lune. On oublie qu'après un certain intervalle ces positions reviennent les mêmes et se reproduisent dans le même ordre. Cette période, qui porte le nom de cycle lunaire, est de dix-neuf ans. Avec dix-neuf années consécutives d'observations on prédirait donc le temps à coup sûr. Le renouvellement des mêmes phénomènes, au bout de neuf années, a été longtemps admis par beaucoup d'agriculteurs. Pourtant Arago, préoccupé de détruire tous les préjugés de cette nature, fit voir qu'en calculant les quantités de pluie tombées pendant neuf années consécutives ces quantités peuvent varier dans le rapport de 6,7 à 8,5.

Les faits refusent de justifier toutes ces théories et l'on ne doit pas s'en étonner. A moins de supposer une de ces actions mystérieuses que la science moderne repousse, la lune ne peut agir sur les masses d'air qui entourent le globe que par voie d'attraction ou par la lumière qu'elle réfléchit. Quant à l'attraction et aux marées atmosphériques qui peuvent en être la conséquence, ce sont des faits incontestables. Mais ces marées sont-elles assez fortes pour que nous les ressentions à la surface de la terre? Les marées océaniques ne produisent de courants que le long des côtes, on n'en constate pas en pleine mer, ni dans les profondeurs un peu considérables. Les marées atmosphériques peuvent se faire sentir aux limites de l'atmosphère, mais leur action ne dépasse pas une profondeur certainement très-faible, si on la compare à l'épaisseur de la couche d'air qui pèse sur nous. Si elles déterminaient des mouvements appréciables à la surface du globe, elles seraient nettement accusées par des instruments aussi sensibles que nos baromètres. Leur périodicité nécessaire eût été remarquée. Mais le baromètre reste muet à cet égard aussi bien dans nos latitudes que dans les régions où il montre plus de fixité. Dans ces pays où l'air est toujours pur, où la brise souffle toujours dans la même direction, que devient l'influence lunaire?

Suppose-t-on que la chaleur réfléchie par le disque lunaire peut, suivant son degré d'intensité, causer les perturbations de l'atmosphère. Si la chaleur est en rapport avec la grandeur de la partie que nous voyons éclairée, l'effet produit devrait varier peu sensiblement d'un

point à l'autre. L'éminent physicien Melloni voulut, il y a longtemps, déterminer quelle pouvait être l'action calorifique de la lune. Il concentra ses rayons au foyer d'une lentille des plus puissantes, et, malgré l'extrême sensibilité du thermomètre qui les recevait, on peut dire qu'il n'y eut pas de résultat. M. Park Harrison a procédé différemment. Ayant à sa disposition plus de seize mille observations de température observées à Greenwich de 1814 à 1856, il a construit les courbes de la marche des températures pendant chaque lunaison. Il résulte de ses calculs que, un peu avant la pleine lune et quelques jours après le dernier quartier, la température est plus basse que la température moyenne à la nouvelle lune, au premier quartier et un peu avant le dernier quartier. Le premier jour après la nouvelle lune et le second après le premier quartier sont les jours de température moyenne. Les écarts sont faibles, il est vrai, et ne dépassent guère quelques dixièmes de degré, mais comme on les retrouve dans toutes les séries d'observations réunies par l'astronome anglais, cette vérification constante du fait semble prouver un rapport réel de cause à effet entre les changements thermométriques et l'époque lunaire. Suivant M. Harrison, il y aurait une élévation à peu près constante de température depuis la nouvelle jusqu'à la pleine lune, et un abaissement à partir de ce moment. En outre le maximum des jours pluvieux ou couverts répondrait à la première moitié de la lunaison, et le maximum des jours sereins au maximum de la température, c'est-à-dire à la seconde moitié de la révolution lunaire. Arago avait déjà cru remarquer que la quantité de pluie tombée est plus forte à la nouvelle qu'à la pleine lune. Cette conclusion peut trouver une explication plausible. Tous les marins ont remarqué la singulière propriété qu'a la pleine lune de dissiper ou, suivant l'expression vulgaire, de manger les nuages, à mesure qu'elle s'élève sur l'horizon. Cet effet thermométrique paraît en désaccord avec l'expérience de Melloni. Mais sir John Herschell a fait observer que la lune ne nous envoie que de la chaleur obscure ; cette chaleur obscure est interceptée plus complétement par les milieux diaphanes de notre atmosphère que la chaleur lumineuse ; elle peut donc excercer sur les régions supérieures de l'atmosphère une action qui n'est plus sensible à la surface de la terre. Dans ce cas la pleine lune contribuerait plus que la nouvelle à la sérénité des nuits ; de là aussi, bien que le fait paraisse contradictoire, un abaissement de la température à la surface, car dans les nuits sereines, le rayonnement vers les espaces célestes est beaucoup plus actif et le sol, ainsi que les couches d'air voisines, se refroidissent davantage.

Tel est le rôle le plus apparent que l'observation semble reconnaître à la lune dans les changements atmosphériques ; il ne répond

guère à ce que suppose l'opinion publique, et nous n'en déduirons pas les éléments du temps à venir. Il faut renoncer à demander à cet astre de nous aider dans cette tâche, et chercher ailleurs la solution. On pourra continuer cependant à consulter les apparences lumineuses qu'il nous présente comme indices du temps du lendemain. On dit avec raison que la lune claire et brillante annonce du beau temps : que, mince et rougeâtre, aux contours tremblants, elle annonce du vent ; que sombre ou pâle, elle nous menace de pluie ou de bourrasques. Les halos, les couronnes, les arcs-en-ciel lunaires fournissent aussi des renseignements utiles, mais ce sont de simples phénomènes optiques, desquels nous pouvons conclure que les parties supérieures de l'air sont chargées d'humidité ou agitées par des vents plus ou moins violents. Ce sont des effets et non des causes ; ils ne prouvent nullement l'influence de la lune sur le temps.

M. Mathieu (de la Drôme) avait sans doute raison de croire que le hasard ne gouverne pas les mouvements atmosphériques ; mais il ne devait pas en conclure, qu'on peut ou qu'on pourra prédire la pluie avec la même certitude qu'on prédit le lever et le coucher des astres. Le phénomène météorologique est trop complexe, et même en le réduisant à une seule cause, la chaleur solaire, et faisant abstraction des influences secondaires, on ne doit pas espérer prédire le temps longtemps à l'avance, même dans ses caractères généraux. C'est dans l'action solaire qu'il faut chercher la cause de tous les mouvements atmosphériques. C'est l'échauffement variable des différentes régions du globe, aux époques successives de l'année, qui détermine pour chacune d'elles les hivers, les étés, et les saisons intermédiaires ; c'est l'échauffement variable de ces mêmes régions à un moment donné, les unes par rapport aux autres, qui trouble l'équilibre des masses aériennes, équilibre continuellement instable, puisqu'à mesure qu'il tend à se rétablir, les mêmes causes le dérangent incessamment. L'action thermale du soleil varie pour chaque point de la terre avec sa distance à l'équateur. Pour un même lieu elle varie dans le cours de la journée, d'une heure à l'autre, et dans le cours de l'année, suivant les déclinaisons du soleil. Ces changements sont réguliers dans leurs causes, qui varient d'une manière lente ; mais les effets n'offrent pas la même régularité. Suivant la nature de la surface frappée par les rayons solaires, la quantité de chaleur absorbée peut notablement différer ; c'est surtout au contact du sol que l'air s'échauffe et se refroidit ; quand ils traversent les couches aériennes, les rayons solaires perdent peu de leurs propriétés thermales. Or, non-seulement la nature du sol, mais son élévation au-dessus du niveau des mers, l'inclinaison suivant laquelle il reçoit l'action solaire, la configuration des contrées voisines modi-

fient les indications thermométriques. La répartition irrégulière des continents et des mers est la principale cause de perturbation de l'équilibre général, en raison de la continuelle évaporation qui se produit dans les parties liquides ; chaque masse de vapeur qui pénètre dans l'atmosphère en altère la densité et l'élasticité, et donne naissance à des courants plus ou moins prononcés. Cette propriété qu'ont les substances gazeuses de se mouvoir avec une facilité extrême, de s'ébranler au moindre choc dès que leur température, leur densité, leur tension subissent la plus légère modification se vérifie tous les jours sous nos yeux. Le moyen le plus efficace pour renouveler l'air d'un appartement est d'y allumer du feu. Les molécules échauffés prennent un mouvement accensionnel et s'échappent par la cheminée pendant que l'air intérieur afflue par toutes les ouvertures les plus étroites qui lui livrent passage. Le fait bien connu des brises alternantes de terre et de mer sur certaines côtes, démontre l'influence de la nature de la surface. Dans les îles de l'océan Pacifique par exemple, la brise souffle du large pendant le jour ; la nuit elle souffle de la terre vers la mer. C'est que la terre et la mer s'échauffent inégalement : la mer, en raison de sa nature fluide, conserve une température plus uniforme, s'échauffe moins pendant le jour à cause de l'évaporation, se refroidit moins pendant la nuit, les couches inférieures venant remplacer les couches superficielles à mesure que celles-ci, rafraîchies par le rayonnement nocturne, augmentent de densité et tendent à descendre. Le courant d'air allant toujours de la région la plus froide à la région la plus chaude (à la surface), se dirige vers la terre plus échauffée, pendant le jour, vers la mer moins refroidie, pendant la nuit. Cette succession de brises journalières peut s'observer pendant l'été sur les rivages de la Méditerranée et dans toutes les vallées entourées de hautes montagnes dont les sommets s'échauffent et se refroidissent dans de plus fortes proportions.

Ce mouvement de l'air vers les régions les plus échauffées, se produit d'une manière constante dans les grandes mers, vers les zones équatoriales, ou plutôt vers les zones de maximum thermal ; au nord et au sud de ces zones, venant entretenir le courant ascensionnel qui s'y développe, les alizés soufflent sans relâche dans une même direction pendant tout le cours de l'année. Si cette règle souffre quelque exception, comme celle des moussons de l'océan Indien, on en trouve la cause dans le voisinage des grands continents qui déplacent la zone du maximum thermal ; mais l'explication subsiste. Le phénomène, assez simple dans les régions équatoriales, devient très-complexe dans nos climats. Tantôt, suivant la loi énoncée plus haut, l'air de nos contrées se dirige vers les latitudes plus basses et plus échauffées ; tantôt nous recevons un courant en sens inverse,

appartenant aux masses aériennes équatoriales qui se sont élevées dans les parties supérieures où elles se sont refroidies en tournant vers les pôles, et redescendant peu à peu à la surface. Généralement chargées de vapeurs aqueuses, elles viennent modifier irrégulièrement les conditions physiques de l'atmosphère ; chaque condensation qui s'opère restitue aux masses gazeuses toute la température absorbée dans l'évaporation ; chaque quantité de pluie tombée diminue d'autant la densité de l'air. Quand des couches de nuages nous enveloppent, nous ressentons moins fortement l'action échauffante du soleil ; les nuits sont moins fraîches et la température plus constante.

Voilà donc des faits secondaires qui viennent à leur tour exercer leur action variable sur nos températures, et par suite donner naissance à de nouveaux mouvements plus ou moins étendus sans doute, mais dont le contre-coup se fait toujours sentir assez loin. Une seule cause physique peut suffire pour rendre raison des événements les plus divers et les plus irréguliers. Ne cherchons donc pas ailleurs l'explication des faits journaliers, il nous sera encore assez difficile d'en apercevoir la marche et la succession.

Pour comprendre ce qui se passe au-dessus de nos têtes, les observations locales sont insuffisantes ; la tempête que nous ressentons a parfois son origine à quelques centaines de lieues de distance : les pluies qui nous inondent ne viennent pas toujours des parages maritimes les plus voisins. On ne pourra saisir l'enchaînement des faits que si l'on peut contempler ce qui se passe dans une portion assez étendue du globe : la première condition à remplir est donc de réunir un grand nombre d'observations faites en des lieux différents.

L'étude des faits est ici, comme partout, le début obligé de la science. Avant de faire connaître à quelles conséquences cette étude conduit, il faut jeter un coup d'œil sur la marche des travaux météorologiques, et rendre un hommage mérité à celui qui a su lui imprimer l'impulsion la plus vive, au commandant Maury, de la marine des États-Unis.

Frappé de la régularité des mouvements atmosphériques à la surface des mers, et surpris en même temps de constater que les routes essayées par les premiers navigateurs continuaient à être suivies sans qu'on se préoccupât de rechercher s'il n'y en aurait pas de plus faciles ou de plus courtes, Maury vit là un champ d'études nouveau à aborder ; il pensa que si on pouvait déterminer pour chaque point du globe, au moyen d'un nombre suffisant d'observations, la direction dominante du vent en chaque saison, son intensité moyenne, la proportion relative des jours de calme et de tempête, on en concluerait avec certitude les routes que chaque navire devrait suivre pour avoir

les plus grandes chances de beau temps et de brises favorables. La difficulté était de posséder les éléments nécessaires pour résoudre le problème. A bord de tous les bâtiments, il a toujours été d'usage d'inscrire sur un journal le temps et la direction du vent de chaque jour : mais, pour réunir ces observations dispersées comme pour encourager les navigateurs à en faire de nouvelles, il fallait attirer l'attention publique sur leur importance. Avec le peu de journaux qu'il put se procurer, Maury étudia la route suivie par les navires qui vont des États-Unis au Brésil ; c'est la route la plus fréquentée par la marine américaine et, par conséquent, celle dont l'amélioration devait offrir le plus d'intérêt. Pour aller au Brésil, les capitaines avaient l'habitude de passer très au large du cap San Roque (la pointe la plus avancée à l'est de l'Amérique méridionale) afin d'éviter les courants de ces parages signalés comme très-dangereux et susceptibles de jeter le navire à la côte. On s'éloignait ainsi notablement de la route la plus directe. Maury prouva, pièces en main, que les dangers du cap San Roque étaient loin d'être aussi redoutables qu'on se l'imaginait, et qu'on pouvait en toute sécurité se rapprocher de la côte et raccourcir la traversée. Le navire le *Wright*, de Baltimore, se conforma le premier à ses indications. Il coupa la ligne vingt-quatre jours aprè son départ de Baltimore, tandis que cette traversée se faisait habituellement en quarante et un jours. Un si remarquable résultat, bientôt publié, fit la fortune de l'idée de Maury. Le gouvernement des États-Unis lui prêta le concours de ses officiers, et toute la marine marchande, non-seulement lui communiqua tous les documents qu'elle avait entre les mains, mais se mit avec empressement à sa disposition pour recueillir toutes les observations ultérieures dont il voudrait lui tracer le plan. Dès lors, Maury, centralisant les observations météorologiques, put travailler à l'œuvre longue et laborieuse qu'il avait entreprise.

Cette œuvre avait un caractère d'universalité, et intéressait toutes les nations maritimes; Maury chercha le moyen de les amener à une coopération active. Sur l'indication du gouvernement des États-Unis, un congrès international se réunit à Bruxelles en 1853 ; il se composait de délégués de la plupart des gouvernements européens. Maury y représentait les États-Unis. Les membres de la conférence rédigèrent un plan général des observations qu'il était utile de faire à la mer ; tous les gouvernements furent invités à l'adopter, à ordonner la coopération de leurs marines de guerre, à provoquer le concours de leurs marines de commerce. Il y eut alors un élan remarquable en faveur de la météorologie. Chaque navire ne partit plus que muni des instruments nécessaires et des instructions de la conférence de

Bruxelles. Au retour, il rapportait un ou plusieurs journaux remplis d'observations. Au fur et à mesure qu'il recevait des documents, Maury les faisait dépouiller et discuter ; il dressait les cartes de vents, de courants, des tempêtes ; il cherchait l'explication théorique des faits observés et les conséquences qui en résultaient pour la navigation. Jusqu'au jour où éclata la crise violente qui menaça de dissolution la république des États-Unis, il y travailla sans relâche, améliorant ses publications, en augmentant le nombre, stimulant le zèle de ses collaborateurs européens. Huit éditions successives de ses *Sailing directions*, douze éditions de sa *Géographie physique de la mer*, trois cent mille cartes distribuées à toutes les marines témoignent assez de son infatigable activité. La France, l'Angleterre, la Hollande, le Portugal, rivalisèrent d'ardeur avec lui. On traduisit ses ouvrages et ses cartes, on en fit de nouvelles ; des bureaux se formèrent pour centraliser les observations nationales et en opérer le dépouillement. L'amiral Fitz-Roy, bien connu par ses admirables travaux hydrographiques du détroit de Magellan, mis à la tête du service météorologique en Angleterre, fut le digne émule de Maury. Grâce au concours d'une marine puissante, à l'approbation du parlement et de la Société royale, au vote de fonds considérables destinés à l'achat des instruments et aux frais des publications, il put agrandir le champ de nos connaissances en météorologie. En Hollande, MM. Andrau, Jansen, Buys Ballot, prirent une part active au mouvement. Aujourd'hui toute cette ardeur paraît bien ralentie. En Amérique, lorsque Maury eut donné sa démission de directeur de l'Observatoire de Washington pour aller porter aux États du Sud le concours de ses lumières et de son énergie, son œuvre fut délaissée. En Europe, les études météorologiques se sont dirigées dans une autre voie. Le but poursuivi était-il atteint ou désespérait-on de l'atteindre?

Lorsqu'on lit la *Géographie physique de la mer* on est frappé de la grande variété de sujets que l'auteur embrasse. Toutes les questions qui se rattachent à la mer et à l'atmosphère y sont proposées à notre attention. Tandis qu'il s'applique à déterminer les caractères généraux de chaque climat, les variations de ces caractères suivant les saisons, il cherche en même temps leur explication scientifique, convaincu à juste titre que les observations maritimes peuvent seules nous donner la clef des mouvements atmosphériques. C'est à la surface des mers qu'ils se développent librement, et la nature nous fournit là un champ d'expériences où les inégalités et les qualités diverses du sol n'apportent aucune perturbation. Œuvre théorique, résultats pratiques, Maury espéra pouvoir tout mener de front. Mais le public

ne s'intéresse que de très-loin à la science abstraite, et si Maury s'était borné à ce côté de la question, il serait resté simplement un savant ignoré de la plupart de ses concitoyens.

On attendait de lui des instructions nouvelles pour naviguer dans tous les Océans, et on espérait que tant d'observations accumulées permettraient de raccourcir notablement les traversées. Un peu de réflexion eût fait comprendre que ce n'était pas aussi facile qu'on se l'imaginait. Il ne faut pas croire que toutes les routes suivies jusqu'ici sont fautives et peuvent être considérablement modifiées; il ne faut pas croire davantage que l'on déterminera jamais avec une précision rigoureuse la meilleure ligne à suivre. La discussion des routes n'a d'intérêt qu'autant qu'elle s'applique aux longues traversées; dans les courts trajets, il ne peut y avoir aucun avantage à s'écarter de la ligne droite pour aller chercher des brises favorables. La grande navigation use des vents généraux. Veut-on se diriger vers l'est, on profite des alizés des zones intertropicales. Pour se diriger vers l'ouest, il faudrait aller chercher dans les zones extratropicales les brises d'ouest qui y soufflent constamment. Maury s'est beaucoup étendu sur ces vents d'ouest des hautes latitudes. Ainsi, pour revenir d'Australie en Europe, il a montré que l'on gagnerait beaucoup de temps en s'élevant du côté du pôle sud et prenant la route du cap Horn au lieu de doubler le cap de Bonne-Espérance, comme on le fait habituellement. Ces brises étaient connues des navigateurs, mais ils savaient que dans les parages où Maury leur conseillait de pénétrer, ils trouveraient une mer excessivement dure, des lames prodigieuses, des vents soufflant avec violence. Ils redoutaient de s'y aventurer; les navires d'un fort échantillon peuvent seuls affronter ces mers et trouver leur compte à suivre les conseils de Maury; les autres agissent prudemment en évitant des régions où ils courent au moins le risque de faire des avaries. La question est complexe, et l'avantage n'est pas le même pour tous. Les cartes de vents et de courants n'ont guère modifié, dans leurs caractères généraux, les notions déjà acquises sur les mouvements de la mer et de l'atmosphère. Dans l'Atlantique, sillonné en tous sens, du sud au nord et de l'est à l'ouest, par les bâtiments de toutes les nations, on a pu réunir de nombreuses observations, et les cartes donnent pour chaque mois de l'année des probabilités de temps assez précises. On a tous les éléments pour résoudre le problème des routes; mais l'expérience avait fourni à cet égard des aperçus assez exacts. Au contraire, dans le Pacifique, où les points de départ et d'arrivée sont peu nombreux, toutes les traversées se ressemblent et lorsqu'on inscrit sur les cartes les observations, on trouve les parages sillonnés par les navires couverts de figures, tandis que de chaque côté l'espace est presque complétement blanc. On

n'enverra pas des navires stationner exprès pour observer le baromètre et le thermomètre ; on est réduit à faire des hypothèses et on n'ose conseiller de s'écarter de la ligne droite. D'un autre côté, la transformation qui s'opère dans les constructions maritimes tend à rendre les navigateurs assez indifférents à ce genre de recherches. Les marines militaires ne comptent plus de navires à voiles, et dans la marine marchande les bâtiments à vapeur deviennent chaque jour plus nombreux. Or, pour le navire à vapeur, pour le navire mixte, la ligne la plus courte est, en général, la plus avantageuse ; il franchit facilement à l'aide de sa machine les zones de calme et ne redoute que les très-mauvais temps.

Dans l'avenir, le marin profitera sans doute aussi des travaux météorologiques. De même qu'il exige des cartes hydrographiques plus détaillées et plus exactes, naviguant beaucoup plus près de terre qu'il n'eût osé le faire autrefois, il recevra avec reconnaissance les cartes physiques où il trouvera tracé le cours des grands courants océaniques, les limites des vents généraux pour chaque saison. L'œuvre de Maury doit être poursuivie et menée à bonne fin, sans illusion et sans découragement : on ne doit pas se lasser de recueilli des observations ; c'est une tâche facile à remplir ; on doit s'efforcer seulement de les rendre plus précises ; dans beaucoup de cas, ce n'est pas tant leur quantité que leur valeur propre qui nous importe. En Angleterre, le bureau météorologique du *Board of trade* a rédigé sur ces questions un programme de travaux complet ; il en a commencé l'exécution. Espérons qu'il sera continué et achevé.

Pendant que le calcul des moyennes et des chances de temps pour une époque quelconque semblait subir un temps d'arrêt, les météorologistes ont porté d'un autre côté leur attention. Ils ont pensé que le moment était venu d'aborder directement et scientifiquement la prévision du temps. Au siècle dernier, Lavoisier s'en était déjà préoccupé. Il ouvrit même sur ce sujet des conférences avec Borda, Laplace, d'Arcy, Vandermonde. Il songeait à établir des instruments et surtout des baromètres comparables dans un grand nombre de points de la France, de l'Europe et même de l'univers. On lit dans une de ses notes : La prédiction des changements qui doivent arriver au temps est un art qui a ses principes et ses règles, qui exige une grande expérience et l'attention d'un physicien très-exercé. Les données nécessaires pour cet art sont l'observation habituelle et journalière des variations de la hauteur du mercure dans le baromètre, la force et la direction des vents à différentes élévations, l'état hygrométrique de l'air... Avec toutes ces données, il est presque toujours possible de prévoir un jour ou deux à l'avance, avec une très-grande probabilité, le temps qu'il doit faire. On pense même qu'il ne serait pas impossible

de publier tous les matins un journal de prédictions qui serait d'une grande utilité pour la société. En 1793, Romme présentant à la Constituante, au nom des comités réunis de l'instruction publique et de la guerre, un rapport sur le télégraphe aérien de Chappe, mentionnait au nombre des avantages à tirer de la nouvelle invention la possibilité où elle mettrait les physiciens de prévoir l'arrivée des tempêtes et d'en donner avis aux marins et aux agriculteurs. La tentative était certainement prématurée ; mais, soixante ans plus tard, la théorie plus avancée des phénomènes physiques, les changements atmosphériques mieux connus grâce à toutes les observations recueillies sur tant de points divers, la construction perfectionnée des instruments, et surtout l'établissement du réseau télégraphique qui couvre l'Europe et qui, par le moyen de l'électricité, transmet tous les renseignements désirables avec une vitesse prodigieuse qui n'est retardée ni par les brouillards ni par les distances, autorisait à reprendre l'idée de Lavoisier, avec l'espoir d'aboutir à un heureux résultat. En 1842 Piddington appelait l'attention du gouvernement anglais sur ce sujet et démontrait, dans un savant mémoire, comment la télégraphie pouvait prévenir les ports de l'arrivée des ouragans. En 1852, MM. d'Abbadie, Berigni, Bravais, Sainte-Claire Deville, fondateurs de la Société météorologique de France, exprimaient le même espoir dans une circulaire adressée à tous les physiciens. En 1854, un fait particulier fit entrer la question dans une phase réellement pratique. Le 14 novembre, une tempête des plus violentes causait de nombreux sinistres dans la mer Noire, mettait en péril les deux escadres combinées de France et d'Angleterre, mouillées près de Sébastopol, et déterminait la perte du vaisseau français le *Henri IV* à Eupatoria. Le même jour ou à un jour d'intervalle, des coups de vent éclataient dans l'ouest de l'Europe, sur l'Autriche et l'Algérie. M. le directeur de l'Observatoire impérial, réunissant tous les documents qu'il put se procurer sur l'événement, montra que l'ouragan de la mer Noire n'avait pas été un phénomène local, qu'il avait été produit par une grande onde atmosphérique allant de l'est à l'ouest, qui, ralentie un instant par les Alpes, mit plus de trois jours à traverser l'Europe et atteignit enfin les côtes de la Crimée. Cette conséquence fut pour M. Le Verrier un encouragement à poursuivre ce genre de recherches et une base pour les prédictions possibles du temps. Le 16 février 1855, il transmettait à l'empereur un projet d'établissement d'un vaste réseau météorologique destiné à prévenir les marins de l'approche des tempêtes. Le projet approuvé, il s'entendit avec l'administration des lignes télégraphiques pour organiser un système complet d'observations. Vingt-quatre stations, convenablement choisies sur la surface de la France, furent pourvues des instruments convenables et

durent envoyer chaque matin à Paris le résultat de leurs observations, c'est-à-dire l'état du ciel, la force et la direction du vent, la température et la pression barométrique.

Pour embrasser une plus vaste étendue et se procurer des élements de discussion plus nombreux, on s'adressa aux gouvernements étrangers, les priant, à charge de revanche, de transmettre tous les jours à Paris les mêmes données pour quelques points déterminés de leurs possessions. Tous s'empressèrent de prêter leur concours et l'on peut facilement se faire une idée du nombre et de la position des stations météorologiques, quelques journaux publiant quotidiennement les observations transmises. Le réseau est forcément limité par l'Atlantique et la Méditerranée ; il s'étend à l'est jusqu'à Constantinople, Moscou, Saint-Pétersbourg et jusqu'au fond du golfe de Bothnie. Un bureau spécial fut créé à l'Observatoire impérial pour toutes les études météorologiques, et le service fut considéré comme assez important pour que l'on mît à sa tête un physicien des plus distingués, M. Marié-Davy.

Là furent dressées les cartes météorologiques de l'Europe, pour chaque jour ; à mesure que les dépêches arrivaient, on traduisit, on corrigea les résultats transmis, on les pointa sur la carte près de la station corespondante : puis on traça les courbes d'égale pression barométrique, qui devaient servir de base à la discussion ; on put ainsi suivre jour par jour les variations du temps à la surface de l'Europe. Par la comparaison attentive de ces tableaux synoptiques, on s'efforça de découvrir les lois des changements atmosphériques afin de les prévoir et de les annoncer ultérieurement. Un bulletin quotidien, sous le nom de *Bulletin international*, publia d'abord les observations, et plus tard les cartes elles-mêmes, fournissant ainsi les éléments de discussion à ceux qui voudraient s'occuper de la question. Le but poursuivi à l'origine par M. Le Verrier est nettement défini dans la lettre qu'il écrivait, le 4 avril 1860, à M. Airy, directeur de l'Observatoire royal de Greenwich : « Signaler un ouragan dès qu'il apparaîtra en un point de l'Europe, suivre sa marche au moyen du télégraphe et informer en temps utile les côtes qu'il devra visiter, tel devra être le dernier résultat de l'organisation que nous poursuivons. Pour atteindre ce but, il sera nécessaire d'employer toutes les ressources du réseau européen et de faire converger toutes les observations vers un centre principal d'où l'on puisse avertir les points menacés par la progression de la tempête. » Et il ajoute : « Cette portion de l'entreprise est de beaucoup la plus délicate. Il faut éviter d'en compromettre le succès en voulant la produire avant le temps où son utilité, universellement sentie, en fera partout réclamer l'organisation. » Au début, on se bornait à faire connaître aux postes les

plus importants l'état atmosphérique des points du littoral voisin qui pouvaient les intéresser. On comprendra facilement que le capitaine qui doit appareiller de Cherbourg ou du Havre pour s'engager dans l'océan Atlantique sera utilement averti du temps qui règne à l'entrée de la Manche. Chaque port recevait les observations brutes et restait libre de les apprécier comme il le voulait. Le bureau central les prévenait de l'invasion des tempêtes exceptionnellement lorsqu'il avait constaté une grande perturbation générale et qu'il jugeait nécessaire de parer à des dangers presque certains. Mais le *Bulletin international* prit peu à peu de l'extension. Au-dessous de la carte synoptique de chaque jour furent insérées de courtes notices sur l'état général de l'atmosphère en Europe, sur les changements qui s'y produisent ou s'y préparent. La prévision, qui devait être l'exception, devint la règle : le littoral de l'empire fut divisé en quatre zones distinctes, auxquelles on expédia le résumé de la situation météorologique et l'appréciation du temps probable pour le lendemain. Est-il téméraire de croire qu'on avait été poussé dans cette voie par l'exemple d'un pays voisin, dont la France voit toujours d'un œil jaloux les progrès en quelque genre qu'ils se produisent et en arrière duquel elle ne veut jamais rester?

En Angleterre, le service météorologique était dirigé par l'amiral Fitz-Roy, marin et hydrographe distingué. Il avait, pendant toute sa carrière, porté son attention sur les phénomènes du ciel. Choisi par le *Board of trade*, après la conférence de Bruxelles, pour centraliser les observations maritimes et en tirer parti, il s'appliqua plus spécialement encore pendant plusieurs années consécutives à leur étude. L'emploi du baromètre lui était surtout familier. Il voulut en populariser l'emploi, et rédigea le *Manuel du baromètre*, pour expliquer, interpréter les mouvements de l'instrument et déduire des variations de la colonne mercurielle les probabilités du temps. Par ses soins, des baromètres d'un modèle spécial, solidement construits, faciles à observer, furent distribués aux principaux ports du littoral anglais, avec une instruction appropriée, afin que les marins et les pêcheurs prissent l'habitude de les consulter et d'en tirer des indications pratiques. Au milieu des travaux qu'il dirigeait, il méditait sans relâche sur la marche des tempêtes si fréquentes de son pays, et, en 1861, il déclarait que la série des cartes qu'il avait fait construire lui avait révélé une certaine vue des lois atmosphériques, et que l'on pouvait connaître deux ou trois jours à l'avance le caractère général du temps. Son plan de prévision une fois adopté, il eut bien vite organisé son service. Tous les matins, vingt localités du littoral des Iles Britanniques et plusieurs villes du continent lui transmettaient leurs observations ; il en recevait encore quelques-unes dans l'après-midi.

L'étude de ces données lui faisait connaître le temps probable du lendemain et du surlendemain. On avait divisé le littoral des îles Britanniques en sept régions, dans chacune desquelles l'expérience semblait démontrer que le temps était sensiblement le même. Tous les matins vers onze heures, le bureau météorologique adressait communication aux journaux, aux établissements publics intéressés, aux ports, les prévisions relatives à chaque région. On les transmettait aussi au gouvernement français, qui en donnait connaissance aux ports de la Manche assez voisins de l'Angleterre et exposés aux mêmes dangers. Les ports anglais étaient prévenus directement ; des signaux spéciaux y furent installés pour que les navires au mouillage ou à la mer pussent être avertis de l'approche des tempêtes. Les signaux étaient d'une grande simplicité. Si l'on prévoyait un coup de vent de la partie du nord, on hissait un cône dont la pointe était tournée vers le ciel. Si la tempête devait souffler du sud, la pointe du cône était tournée vers la terre. Un tambour indiquait une succession de coups de vents. Pendant la nuit, les mêmes signaux s'effectuaient au moyen de feux disposés en triangle ou en carré. Ainsi prévenus, les navires qui étaient au mouillage pouvaient prendre à leur bord toutes les mesures de précaution contre des avaries possibles ; s'ils étaient en partance, ils jugeaient s'ils devaient retarder leur départ; les pêcheurs qui se trouvaient en mer à portée de voir les signaux étaient invités à veiller le temps et à rentrer au port. Il est inutile d'insister sur l'importance de cette organisation ; la confiance dans le résultat fut telle, qu'à la demande des divers pays, l'amiral Fitz-Roy transmit ses avertissements non-seulement à la France, mais à la Suède, au Danemark, au Hanovre, à Hambourg, à Oldenbourg. La Prusse, l'Italie, la Hollande et la Russie songèrent à organiser sur leurs territoires respectifs un service analogue de signaux.

Les prévisions se bornaient à indiquer en peu de mots le temps probable; de quel côté soufflerait le vent dominant; si le ciel serait beau ou couvert; s'il tomberait de la neige ou de la pluie. Quand les observations étaient peu concordantes, on annonçait que le temps serait incertain. S'il y avait lieu, on faisait les signaux d'alarme. « Ces indications, disait lui-même l'amiral Fitz-Roy, ne sont ni des prophéties ni des prédictions. Il n'y faut pas voir autre chose qu'une présomption résultant de combinaisons et de calculs scientifiques susceptibles d'être parfois, bien que rarement, démentis par les faits, lorsque des phénomènes électriques viennent troubler l'atmosphère ou que le vent du sud fait une irruption subite. Ce sont de simples opinions, les meilleures qu'on peut se former d'après les renseignements. Les effets purement locaux ne peuvent d'ailleurs jamais être prévus. » Ces réserves étaient sages : mais l'opinion

publique n'en tint jamais compte ; elle vit toujours dans l'annonce une véritable prédiction, quelque vague qu'en fût l'énoncé.

Le système des prévisions journalières se continua pendant plusieurs années. Vint ensuite un moment où le *Bulletin international* cessa toutes réflexions sur le temps à venir, et où le service météorologique anglais fut également interrompu. Nous ignorons la cause du silence du *Bulletin ;* les motifs qui déterminèrent la suppression des prévisions en Angleterre ont été publiés. Les prévisions trouvèrent, surtout parmi les savants, des opposants et des contradicteurs. Après la mort de l'amiral Fitz-Roy, une correspondance fut engagée entre le *Board of trade* et la Société royale, afin de rechercher s'il convenait de persévérer et de continuer à consacrer à ce service une partie des fonds alloués pour l'avancement de la météorologie. Une commission nommée pour étudier la question conclut à la cessation des prévisions journalières.

Elle se livra avec le soin le plus minutieux à la comparaison des prédictions et des événements. Elle reconnut que les annonces étaient en général très-vagues, ne précisaient nullement le fait dont on avait calculé la probabilité, et, malgré cette indication qui laissait une si large porte ouverte à la chance pour réaliser les avertissements, elle trouva que dans la majorité des cas les faits étaient contraires aux prévisions. Ce résultat ne la surprit pas trop. Pour que la science soit constituée, il est nécessaire que la discussion fasse découvrir certaines lois fixes et générales que l'expérience viendra vérifier et qu'il suffise alors d'en faire l'application aux données fournies par le télégraphe. Que l'on s'exerce à faire chaque jour des hypothèses sur le temps du lendemain, que l'on rectifie graduellement sa manière de raisonner suivant que les faits auront infirmé ou confirmé les hypothèses, c'est évidemment la marche naturelle à suivre. Mais tant que des règles nettes et bien définies, vérifiées dans la plupart des cas (car on n'est pas toujours certain de posséder tous les éléments nécessaires à la solution du problème) ne sont pas sorties de ces essais, on ne dépasse pas la période du tâtonnement et la prévision n'est pas fondée. Une personne longtemps familiarisée avec les phénomènes atmosphériques, longtemps occupée à suivre la marche de leurs perturbations au moyen des cartes météorologiques, peut devenir, grâce à une certaine faculté d'intuition, à un coup d'œil plus exercé et plus sagace, susceptible de fournir des renseignements assez exacts. Mais la science et l'application de la science ne doivent pas reposer sur une seule personne ; si elle vient à s'absenter ou à mourir, elle doit pouvoir léguer à d'autres le secret de sa perspicacité et les moyens de continuer son œuvre. Or, il faut le reconnaître, ni l'amiral

Fitz-Roy ni personne jusqu'ici n'a fourni sur ce sujet des conclusions arrêtées, des principes fixes et nettement établis. On trouve dans le *Weather Book* de l'amiral Fitz-Roy l'indication de certaines conditions générales résultant de l'état de l'atmosphère observé simultanément à des stations choisies, et certaines probabilités du temps à venir accompagnées de quelques exemples spéciaux. Que ces conditions et ces probabilités soient réunies plus tard sous forme de lois, que l'exactitude de quelques-unes de ces lois soit reconnue, c'est possible, de même que dans quelques cas les probabilités sont certainement considérables, surtout si on est à la veille d'une profonde perturbation. Mais jusqu'à présent elles n'ont pas été exprimées d'une manière assez intelligible, susceptible d'être communiquée sous forme d'instruction. Formulées aussi vaguement, les prédictions n'ont pas d'importance réelle ; en fait, on ne peut s'assurer de leur exactitude, elles manquent de toutes les conditions qui les rendraient pratiquement utiles. Si l'on pouvait affirmer au marin que, dans le port où il est mouillé, le vent soufflera de l'ouest pendant vingt-quatre ou quarante-huit heures ; au fermier, qu'il pleuvra sur ses terres ; au jardinier, qu'il n'a pas à redouter pour ses plantes la grêle ou la gelée blanche ; au voyageur, qu'il peut se mettre en route et compter sur le beau temps, rien de mieux. Mais de simples conjectures, applicables à une grande étendue de pays, sans particulariser ce qui se passera en chaque point, n'ont aucune efficacité.

Maury avait toujours blâmé les prévisions ; bien peu de météorologistes se seraient hasardés à les émettre : cependant le public ne s'en plaignit pas, malgré les mécomptes qu'il dut souvent éprouver. Les avertissements étaient devenus populaires en Angleterre, et lorsqu'ils eurent cessé, bien des réclamations s'élevèrent contre leur suppression. Mais la commission fut d'avis que la tentative était au-dessus des forces actuelles de la science, qu'une administration ne doit pas émettre des opinions qui n'ont de fondement ni dans la théorie, ni dans l'expérience ; que le public confondrait bientôt la vraie science avec des prétentions mal fondées ; qu'elle serait par suite discréditée et méprisée. Elle conclut à la suppression des prévisions journalières. Quant aux avertissements exceptionnels, aux signaux de tempêtes, en raison des services qu'ils peuvent rendre, la commission demanda leur continuation. Ils n'étaient pas cependant exempts de reproches. Il était fort difficile de décider si les événements étaient ou non en accord avec les prévisions, souvent très-peu précises, surtout quant à la direction des bourrasques. Des calculs les plus impartiaux, il résulte que de 1860 à la fin de 1866, pour tous les coups de vent signalés, les prédictions

eurent raison une fois sur deux, si l'on n'a égard qu'à l'intensité du vent. Quant à la direction, les erreurs furent plus nombreuses que les concordances. (Nous dirons plus loin quelle est la cause de ces erreurs de direction qui semblent difficiles à concevoir.) Le sens de la tempête joue un rôle important dans les questions maritimes. Tant que les prévisions ne seront pas plus exactes, on ne peut guère en tenir compte que pour bien veiller le temps et prendre à bord toutes les précautions usitées lorsqu'il est mauvais. Les paquebots ne peuvent retarder l'heure de leur départ; les petits navires sont dans un grand embarras, exposés peut-être à se perdre ou à manquer leurs bénéfices. Pendant les six mois d'hiver, on est 40 fois sur 100 menacé d'une tempête. L'heure du danger n'est pas connue, partira-t-on trop tôt ou trop tard. La commission reconnut pourtant que les prédictions se réalisaient plus souvent dans les derniers temps; elle fut donc d'avis de poursuivre les études dans cette voie et de ne pas abandonner le système de signaux, tout en recommandant de ne pas les lancer trop tôt et de ne pas trop préciser la direction du vent pendant la tourmente.

Le résultat prouve que la tentative était prématurée; mais les travaux auxquels elle a donné lieu ne sont pas restés complétement stériles; nos connaissances se sont accrues, relativement aux lois générales des mouvements atmosphériques et aux phénomènes pariculiers dont nos climats sont le théâtre. Deux grands faits généraux se dégagent de l'étude des courants aériens sous nos latitudes. Quand on enregistre heure par heure, jour par jour, la direction moyenne du vent, on reconnaît qu'il ne souffle pas également de tous les points de la rose; que le plus souvent il souffle du nord-est et du sud-ouest ou de directions très-voisines. D'un autre côté, quand la direction du vent vient à changer, ce changement paraît soumis à certaines règles : la brise ne saute pas indifféremment d'un point à un autre; les directions se succèdent sur la rose des vents dans le sens où marchent les aiguilles d'une montre, c'est-à-dire que du nord-est le vent passera à l'est, au sud-est, au sud, car le mouvement en sens inverse est très-rare. Ces deux faits, observés depuis longtemps, ont été analysés, expliqués, généralisés par le savant météorologiste de Berlin, Dove. Suivant lui, sur toute la surface du globe, il n'existe réellement que deux espèces de courants généraux : les uns dirigés du froid vers le chaud ou des pôles vers l'équateur; les autres dirigés en sens inverse ou des basses latitudes vers les latitudes élevées. Ces courants polaires et équatoriaux, déviés par suite du mouvement de rotation de la terre, ne suivent pas les directions du nord ou du sud. Les courants polaires sont déviés vers l'ouest, leurs antagonistes vers l'est. Dans notre hémisphère ils

soufflent du nord-est vers le sud-ouest et du sud-ouest vers le nord-est. Telles sont, en effet, les directions les plus fréquemment observées du vent en Europe, partout où la configuration particulière du sol ne les détourne pas de leur route. Les vents intermédiaires sont généralement produits par le conflit des deux courants dont nous parlons. Tantôt ils marchent parallèlement, côte à côte, séparés par des zones où règne un calme relatif; tantôt ils soufflent l'un au-dessus de l'autre, comme on le constate souvent par le sens du mouvement des nuages, ou directement dans les ascensions en ballon. D'intensités et d'étendues variables, ils se pressent, se heurtent, se refoulent, et nous donnent le spectacle de leurs luttes incessantes. Le phénomène se produit sur une vaste échelle : le courant polaire envahit les steppes de la Russie, tandis que l'Europe occidentale subit l'influence de son adversaire; parfois toute l'Europe ressent le même vent, pendant que le vent opposé souffle sur toute la surface des États-Unis. En France, suivant la remarque de M. Marié-Davy, le courant équatorial est plus actif en automne et en hiver; le courant polaire se renforce au printemps. Quand un courant cède la place à l'autre, le changement s'opère rarement tout d'un coup; le vent passe par toutes les directions intermédiaires, les parcourant dans le sens que nous avons indiqué. Supposons le vent du sud-ouest bien établi, si le vent polaire vient à sa rencontre, il le refoule vers le sud, le déviant à l'ouest, puis au nord-ouest, puis au nord, et enfin le remplaçant définitivement. Au contraire, si le vent de sud repousse le courant polaire, nous éprouvons tour à tour des vents d'est, de sud-est, de sud, puis de sud-ouest. Si le résultat du conflit est douteux, il peut y avoir rétrogradation momentanée dans la marche normale (nous verrons plus loin que cette rétrogradation apparente peut aussi être le signe d'un mouvement tournant). Ainsi s'explique ce que Dove appelle la loi de rotation des vents.

Le fait était connu des anciens. Aristote et Pline le citent, et on a cru en trouver aussi la trace dans les versets 5 et 6 du chap. IV de l'*Ecclésiaste*. Dove a résumé tout ce qui a été écrit sur ce sujet et montré que la loi est vraie pour tous les points du globe où l'on a fait des observations. Dans l'hémisphère sud, le vent tourne en sens contraire des aiguilles d'une montre, comme on peut s'en rendre compte par un raisonnement analogue à celui que nous avons fait plus haut. La loi générale s'exprime en disant que le vent tourne avec le soleil, c'est-à-dire dans le sens de son mouvement, de l'est à l'ouest, par le sud pour l'hémisphère nord, par le nord pour l'hémisphère sud.

Les courants polaires et équatoriaux ont des caractères opposés

et parfaitement distincts. Le courant polaire est dense et froid, il est sec, parce qu'il nous arrive après avoir passé sur des continents et parce que, traversant successivement des parallèles moins élevés, il s'échauffe et s'éloigne de son point de saturation. Le courant équatorial est relativement léger et tend à s'élever ; il est chaud et humide parce qu'il vient de l'Atlantique, où il s'est chargé de vapeurs, et que, se refroidissant dans sa marche, il se rapproche de son point de saturation. C'est lui qui nous apporte la pluie. Chacun d'eux exerce donc un effet différent sur les instruments météorologiques ; de là l'emploi de ces instruments pour nous renseigner sur les changements du temps. Avec le courant polaire, le baromètre est au-dessus de sa pression normale, le thermomètre au-dessous de la température moyenne correspondante au moment de l'observation, l'hygromètre indique la sécheresse. Avec le courant équatorial le baromètre est bas, le thermomètre élevé, l'hygromètre à l'humidité. On a pu tracer des roses de vents météorologiques indiquant comment les trois éléments, chaleur, pression, humidité, varient avec la direction du vent. Quand le courant polaire est dans toute sa force, au vent de nord-est correspondent le maximum de la pression barométrique, le minimum de chaleur et d'humidité. Si le vent passe à l'est et se rapproche du sud, le baromètre baisse graduellement en même temps que le thermomètre monte et que l'humidité augmente. Avec le sud-ouest, le baromètre est au plus bas, le thermomètre et l'hygromètre atteignent leurs maxima. Le mouvement inverse a lieu quand le vent remonte vers le nord. On comprendra donc facilement le rapport constant qui lie les différents phénomènes que nous considérons, et comment la marche de l'un des instruments peut nous renseigner sur les variations des autres. C'est généralement le baromètre que nous chargeons de ce soin, et ce n'est pas sans raison : le thermomètre et l'hygromètre ne subissent que l'influence des couches d'air avec lesquelles ils sont en contact ; le baromètre bouge dès qu'il se produit un changement dans toute la colonne atmosphérique qui le surmonte. Aussi est-il beaucoup plus mobile et ses indications devancent celles des autres instruments. Il doit nous annoncer surtout à l'avance l'approche du vent de sud-ouest, car le courant équatorial envahit d'abord les régions élevées de l'atmosphère pour s'abaisser peu à peu au niveau du sol : le courant polaire, au contraire, commence à se faire sentir à la surface avant de se propager dans les parties supérieures. C'est la conséquence de leurs densités respectives.

Ainsi, d'après Dove, tous les phénomènes de nos climats seraient dus à la lutte de deux courants opposés, l'un froid, l'autre chaud, celui-ci nous apportant la pluie, celui-là la sécheresse ; tous deux se rempla-

çant suivant des règles fixes. Tant que l'on était réduit aux observations locales, il était difficile d'acquérir une connaissance plus intime des faits météorologiques. Mais lorsqu'on eut réuni un nombre suffisant d'observations simultanées en différents lieux et dressé des cartes synoptiques des vents et des pressions barométriques, on put saisir l'ensemble de la circulation aérienne, au moins sur une vaste étendue. En suivant jour par jour les modifications statiques et dynamiques qu'éprouve l'atmosphère, on pénétra dans le cœur de la question. Les conflits des masses aériennes ne sont pas aussi simples que Dove le supposait. Sa théorie expliquait le fait général, mais il n'avait pu reconnaître la marche des perturbations. Les coups de vent sont excessivement fréquents à la surface de l'Europe; l'amiral Fitz-Roy, en Angleterre, M. Marié-Davy, en France, en firent le principal sujet de leurs études, cherchèrent à déterminer les lois de leur manifestation et les causes de leur production. Ces coups de vent paraissent analogues à ceux des zones tropicales connus sous le nom de typhons, tornades, cyclones, ouragans; c'est-à-dire qu'ils procèdent par mouvements tournants. Toute perturbation atmosphérique donnerait donc naissance à un tourbillon d'étendue variable, depuis la trombe jusqu'aux tempêtes des plus grandes dimensions. Ce tourbillon ne reste pas stationnaire au lieu de sa formation; dans les régions équatoriales, il est animé d'un mouvement de translation vers l'ouest; il se meut vers l'est, dans les latitudes plus élevées. En traçant sur les cartes de l'Europe les lignes d'égale pression barométrique, M. Marié-Davy constata, qu'en général, ces lignes représentent des courbes fermées, et que dans la région intérieure de ces courbes, il existe un creux, un entonnoir, une pression minimum comme au centre des cyclones. Ce centre est enveloppé d'une série de courbes correspondant à des pressions croissantes. Examine-t-on ensuite quelle est la direction des vents autour de ce centre, on s'aperçoit que cette direction est variable, qu'au nord, au sud, à l'est et à l'ouest, le vent souffle en sens opposés; l'air se meut dans des circonférences concentriques, en sens contraire du mouvement des aiguilles d'une montre, par conséquent en sens contraire du mouvement de rotation directe analysé par Dove, dont il a été question plus haut. Au nord du centre, le vent souffle de l'est; il souffle du nord dans la partie occidentale, de l'ouest dans la partie méridionale, et ainsi de suite. La tempête est animée en même temps d'un mouvement général vers l'est; aussi l'intensité de la brise est plus faible au nord qu'au sud du centre; ici elle est accompagnée de pluie, tandis qu'au nord elle est sèche, exactement comme dans les cyclones, il y a le côté maniable et le côté dangereux. Le lendemain chaque observateur enregistre donc un changement dans la force et la direction du

vent; le vent mollit si le centre s'éloigne; mais la tempête ne s'est pas dissipée, on la retrouve plus loin dans l'est avec la même forme et les mêmes caractères. Elle se transporte avec une vitesse de 10 à 15 lieues à l'heure; les cartes permettent d'en suivre les progrès jusqu'aux limites de l'Asie, où le manque d'observations nous en fait perdre la trace. Voilà donc deux nouveaux faits acquis à la science : la forme rotatoire des tempêtes et leur marche progressive à l'intérieur de l'Europe, depuis les côtes de l'Atlantique. Les faits se reproduisent invariablement ; à peine une bourrasque est passée qu'une autre lui succède ; elles ne diffèrent qu'en intensité, en étendue et par la route que suivent leurs centres. Les unes traversent la France; le plus grand nombre passe sur la mer Baltique, quelquefois même dans le nord de la Suède. Elles ne se dirigent pas toujours en ligne droite, elles offrent même dans leur parcours de véritables points de rebroussement, produits sans doute par les inégalités de la surface terrestre. On a vu des bourrasques se succéder d'assez près pour empiéter l'une sur l'autre, se fondre en une seule, et il faut alors un talent d'investigation tout spécial pour interpréter les cartes météorologiques.

D'où viennent ces tempêtes ? Elles arrivent toutes formées sur les côtes de l'Europe : les observations du continent ne pouvaient rien apprendre sur leur origine; il devenait nécessaire d'étendre les cartes aux régions maritimes. M. le Directeur de l'Observatoire s'adressa d'abord à la marine française, puis aux marines étrangères, afin de réunir le plus grand nombre possible d'observations à la surface de l'Atlantique. Son appel fut entendu. Tous les documents qui lui furent transmis ont été contrôlés, classés, discutés avec un soin minutieux. Les tempêtes paraissent prendre naissance dans l'océan Atlantique. Les unes se forment à l'équateur et parcourent la route ordinaire des cyclones, c'est-à-dire qu'après s'être dirigées vers la mer des Antilles, elles remontent au nord et reviennent vers l'est, traversant tout l'Atlantique avant d'envahir notre littoral. D'autres ont été signalées seulement près des Açores; le plus grand nombre se développe à la surface du Gulfstream. Cet immense courant d'eaux chaudes, qui part du golfe du Mexique pour venir réchauffer nos froides latitudes, est une cause permanente de perturbation, principalement pendant l'hiver, où la différence de sa température avec celle de l'air ambiant est beaucoup plus considérable, et tout semble vérifier l'opinion, depuis longtemps accréditée chez les marins, que le Gulfstream est le père des tempêtes. C'est du moins l'opinion de M. Marié-Davy.

L'Observatoire impérial a promis de publier un atlas de carte- météorologiques de chaque jour pour l'année 1864; mais cette pros

messe n'est pas encore réalisée. Espérons que cet intéressant travail, qui procurera à tous les amis de la science les moyens d'étudier et de méditer la mécanique atmosphérique, verra enfin le jour et qu'il sera suivi de publications analogues pour les années suivantes. Aucun changement important ne se produit dans l'air sans que le contre-coup en soit ressenti en des points très-éloignés. C'est seulement à la condition d'élargir le champ des observations que l'on obtiendra une vue nette et exacte des faits généraux. Le temps viendra, sans doute, où les cartes dépasseront les limites de l'Atlantique et s'étendront à tout l'hémisphère nord, au moins dans sa zone moyenne. Peut-être faudra-t-il attendre ce moment pour résoudre des questions aussi complexes où bien des points restent encore obscurs. Quelques données, dit M. Marié-Davy, montrent déjà que l'apparition des gros temps sur nos côtes est souvent accompagnée d'un effet semblable sur les côtes occidentales de l'Amérique du Nord, mais à une latitude différente. D'un autre côté, nos hivers les plus froids coïncident généralement avec des hivers pluvieux et doux en Amérique, et réciproquement. Un certain balancement semble donc s'effectuer entre les deux continents. A mesure que l'on s'efforce de débrouiller les lois atmosphériques, de nouvelles difficultés semblent surgir, et les éléments que l'on possède paraissent insuffisants. On est donc encore loin du but que l'on veut atteindre.

Quant à la prévision du temps, elle est liée directement et indirectement à la solution des questions qui précèdent. Dans une certaine mesure, on pourrait penser qu'elle perd du terrain au lieu d'en gagner. Les bourrasques passent rapidement au-dessus de nos têtes ; le spectacle du ciel varie continuellement ; les rensignements fournis par le télégraphe sont limités aux régions continentales, ils ne peuvent s'étendre aux régions maritimes, lieu d'origine et point de départ des tempêtes. Le littoral européen de l'Atlantique est donc réduit à observer ses instruments. La France et l'Angleterre sont, pour la prévision du temps, dans la situation la plus défavorable et peuvent difficilement veiller à leur propre sécurité ; elle sont au contraire en mesure de prévenir les contrées plus orientales des dangers auxquels celles-ci sont exposées. On a pu reconnaître cependant que les déformations fréquemment observées dans le tracé des courbes d'égale pression barométrique, annonçaient l'existence de mauvais temps dans l'Océan. Il est plus malaisé de prévoir le point de la côte où la tempête se déclarera et la route qu'elle doit suivre. On croit avoir déjà constaté quelques faits généraux assez réguliers dans leur marche et dans leurs signes précurseurs, mais la multiplicité des influences qui concourent au résultat final ne permet

pas de rien prédire d'une manière certaine; on peut former des jugements, indiquer des probabilités, rien de plus.

En résumé, la prédiction du temps à longue échéance sera sans doute toujours une utopie. La prédiction à quelques jours d'intervalle se réalisera peut-être dans l'avenir; elle est aujourd'hui prématurée. Les grandes perturbations peuvent seules être annoncées; mais ce genre d'avertissement ne comporte pas encore toute la précision désirable. Reste la prédiction du moment, qui s'applique aux heures qui vont suivre, peut-être à la journée du lendemain, basée sur l'observation directe du ciel et des instruments, se rapportant seulement au lieu de l'observation. Tous ceux qui habitent les campagnes connaissent les pronostics que l'on peut tirer de l'état de l'atmosphère. La forme et la direction des nuages, le degré de transparence de l'air, les teintes que revêt le soleil, principalement à son lever et à son coucher, les cercles qui se forment autour de la lune, la terminaison plus ou moins nette de ses cornes, la mobilité et l'éclat des étoiles, sont pour eux autant de signes indicateurs. Chaque pays, chaque village a ses dictons populaires, qui se transmettent de génération en génération. Dans les villes on consulte plus facilement et plus volontiers les instruments. Nous avons dit à ce sujet que l'on devait consulter de préférence le baromètre. Les girouettes induisent souvent en erreur sur la direction des vents. Pour tirer parti du thermomètre, on a besoin de connaître la température normale du lieu pour chaque époque de l'année; ses indications dépendent de l'heure, de la position qu'il occupe, de bien des circonstances dont on ne saurait éliminer l'influence. L'hygromètre, très-populaire sous la forme d'un capucin qui revêt son capuchon lorsque la pluie est imminente, n'est pas un instrument de précision. Les conditions locales exercent sur lui une action qui masque souvent le fait que l'on cherche. Le baromètre est exempt de tous ces inconvénients.

L'observateur qui s'exerce à en suivre les variations et simultanément les changements de temps peut en tirer des indications précieuses. Les conséquences à conclure de ses mouvements dépendent du climat qu'on habite. Le *Barometer Manual* de l'amiral Fitz-Roy s'applique surtout au littoral de l'Angleterre. M. Marié-Davy a publié un manuel pour la France, qu'on lira avec intérêt. Les instructions sont divisées en quatre parties, dont chacune se rattache à une partie distincte de nos côtes. Comme il le fait remarquer, les conditions climatologiques de nos différentes provinces présentent des différences et non pas des oppositions tranchées, et chacun pourra utiliser ses indications. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans

de grands détails à ce sujet ; nous ajouterons seulement quelques réflexions générales.

On peut se servir indifféremment, dans la pratique journalière, de toute espèce de baromètre. Le baromètre anéroide ou holostérique[1] est plus maniable, plus facilement transportable que le baromètre à mercure ; quand il est réglé avec soin, ses indications sont aussi exactes et il a l'avantage d'être d'une grande sensibilité. On continue à inscrire sur les cadrans ou le long de la colonne mercurielle les mots variable, beau temps, beau fixe, très-sec, pluie ou vent, grande pluie, tempête. On a vu, en effet, que le baromètre baisse avec le courant équatorial qui apporte la pluie, qu'il monte avec le courant polaire, généralement sec ; ce système de notation pourrait être amélioré. Le mot variable correspond à une hauteur mercurielle de 760 millimètres ; c'est la hauteur moyenne du baromètre au niveau de la mer dans nos latitudes. Ce niveau moyen varie avec l'élévation du lieu où l'on observe ; à Genève, par exemple, il correspond à une hauteur de 727 millimètres. Un instrument gradué pour Paris serait donc à Genève toujours au-dessous de grande pluie ou tempête. Pour remettre la notation dans la position convenable, il ne suffirait pas de déplacer l'échelle, car, toutes choses égales d'ailleurs, l'excursion de la colonne mercurielle est d'autant moindre qu'on est dans un lieu plus élevé. Elle subit aussi l'influence de la latitude. Les pronostics à tirer du baromètre varient avec les climats ; ils varient aussi avec les saisons. Il est donc nécessaire de bien étudier son instrument et de se familiariser avec ses mouvements. Pour devenir un bon prophète, il faut surtout noter les oscillations ; l'inspection seule de la hauteur n'apprend rien sur le temps probable, la tendance à la hausse ou à la baisse est un indice plus certain. On a pu voir à l'Exposition universelle un baromètre exposé par M. de Vezian, ingénieur des ponts et chaussées, qui présente à cet égard une amélioration notable. L'index ordinaire avec lequel on repère la position de l'aiguille de l'instrument est remplacé par un index automobile qui accuse à chaque instant le sens du mouvement barométrique, de sorte que l'on connaît à

[1] J'ai souvent entendu demander ce que signifiaient les mots anéroïde ou holostérique ; le lecteur trouvera peut être ici avec plaisir leur étymologie. Anéroïde signifie : sans liquide, de l'α privatif grec et du mot νερός (liquide); holostérique veut dire tout solide, des deux mots grecs ὅλος (tout) et στερός (solide). Ces termes n'apprennent donc rien sur le mode de constructiou de ces instruments, sinon qu'ils diffèrent essentiellement des anciens baromètres basés sur la hauteur d'une colonne de liquide à laquelle fait équilibre la pression atmosphérique.

la fois la hauteur absolue et sa position par rapport à la hauteur précédente. La légende habituelle y est supprimée et remplacée par des instructions détaillées que l'on peut consulter avec profit.

A Paris, le baromètre au-dessus de 755 indique des vents du nord ou de nord-est, le baromètre au-dessous de 755, des vents de sud ou de sud-ouest; mais ce sont là des probabilités et non des certitudes; les hauteurs moyennes correspondantes aux deux courants opposés sont peu différentes; leur écart à Paris est d'environ 6 millimètres. La probabilité des vents du nord-est augmente à mesure que le baromètre s'écarte au-dessus de 755. Au-dessous la réciproque n'est pas vraie; les grandes baisses accompagnent les bourrasques, le mouvement de rotation qui les caractérise y donne lieu à des vents de toutes les directions, et la prédiction du sens de la girouette devient impossible, à moins d'autres éléments. Quant à la pluie, les probabilités en sont d'autant plus fortes que le baromètre est plus bas; mais d'après les calculs faits par le P. Cotte, pour Montmorency, sur 1,000 cas observés de pluie, 754 auraient coïncidé avec un baromètre plus bas que la moyenne, 346 avec un baromètre plus haut. — Ainsi, rien d'absolu dans les indications de l'instrument. Entre 766 et 755, c'est l'indice d'un temps ordinaire; au-dessus comme au-dessous, il y a perturbation. Dans le premiér cas on est en dehors du cercle d'action du mauvais temps. — Une forte baisse est toujours une perturbation grave; plus le mouvement est rapide, plus la durée en est courte. Si le mouvement est lent, c'est que le nouvel état du temps durera. — Mais si l'on examine en même temps l'état du ciel et la direction du vent, on peut en conclure de très-fortes probabilités.

Revenons à notre point de départ. Nous avons dit que le but de la météorologie était la prévision du temps. La prévision n'a guère fait de progrès; la météorologie a gagné du terrain. Les sciences concrètes sont basées sur l'observation directe. Combien de milliers d'observateurs ont consacré leur vie à la contemplation des phénomènes célestes avant que Kepler pût découvrir les lois qui les régissent! Les fondements de l'édifice ne sont pas terminés. Ne détournons pas de leur œuvre ceux qui vouent leur existence à ces travaux minutieux, longs et monotones. Sachons-leur gré de leur concours désintéressé. Plus heureux que leurs devanciers, grâce aux perfectionnements de l'industrie, les météorologistes actuels ont des appareils qui peuvent les dispenser de leur besogne fastidieuse et qui enregistrent eux-mêmes les observations. La matière inerte est un serviteur docile et assidu; elle ne se fatigue pas et rien ne la dérange du travail dont nous la chargeons. On a pu admirer dans la section ita-

lienne de l'Exposition le météorographe du P. Secchi, qui enregistre nuit et jour la température, la pression barométrique, l'état hygrométrique de l'air, la force et la direction du vent, la quantité de pluie tombée. Le dépôt des cartes et plans de la marine possède un appareil du même genre. Ces instruments se perfectionneront, se multiplieront, deviendront moins coûteux. Ils sont destinés à dérouler sous nos yeux le tableau de toute la série des modifications de l'atmosphère. Pas d'illusion ni de découragement. La science avance toujours et ne recule jamais; sa marche est sûre, mais lente, et l'homme ne doit pas oublier qu'il est seulement chargé d'apporter sa pierre au monument dont l'achèvement exige le concours d'une série de générations.

CHARLES DOUNIOL.

LE COMTE LADISLAS ZAMOYSKI

Le dix-neuvième siècle, qui penche déjà vers sa fin, n'aura, dans le cours de son histoire, rien à montrer de plus grand, de plus touchant, de plus marqué au coin de la beauté morale, que la Pologne vaincue, proscrite et abandonnée du monde. Cette nation en deuil et en sang qui ne veut pas mourir, cette race d'hommes et de femmes indomptables qui survit à toutes les tortures, à toutes les trahisons et à toutes les catastrophes, quel spectacle et quel enseignement! Son existence est à la fois un défi et un appel : un défi lancé aux insolences de la fortune; un appel à la justice trop lente d'un Dieu vengeur. Oubliés, dédaignés, calomniés par l'iniquité triomphante, par l'opulence égoïste, par les courtisans du succès, insupportables aux vainqueurs et aux heureux de ce monde, ils sont là comme Mardochée devant Aman, inébranlablement résolus à ne pas oublier, à ne pas désespérer, à ne pas capituler; types incomparables de la souffrance, du sacrifice, de la patience obstinée, du patriotisme indigné; martyrs et confesseurs invincibles, non-seulement de la foi, mais du droit, de la patrie et de la liberté.

Du sein de ce groupe de proscrits et de vaincus se détachait, comme un grand chêne frappé de la foudre au sein d'une forêt incendiée, la noble figure du comte Ladislas Zamoyski. Avant que les flots de l'oubli et de l'indifférence aient recouvert sa pure et généreuse mémoire, essayons de retracer quelques traits d'une existence qui nous appartenait à toute sorte de titres; car il était né en France, pendant un voyage de ses parents, comme il y est mort[1] après y avoir presque toujours vécu pendant les trente-sept années qu'il a passées dans l'exil sans avoir jamais revu sa vraie patrie.

Ce serait ici le cas de parler, selon l'antique usage, des ancêtres

[1] Le 11 janvier 1868.

de l'illustre mort. Mais comment espérer faire comprendre à nos contemporains l'éclat et la puissance de ces grandes maisons de Pologne et de Lithuanie, dont les immenses possessions, la clientèle innombrable, l'influence prodigieuse et permanente ne rencontrent point d'analogies dans notre Occident, même aux époques les plus aristocratiques de notre histoire? Comme au temps où un Zamoyski figurait en tête de l'ambassade qui vint offrir la couronne de Pologne à un frère de Charles IX[1], on trouve toujours quelque personnage de cette race au premier rang de l'histoire de leur pays. Je ne sais s'ils ont eu des égaux, je sais seulement que dans leur pays personne n'a jamais prétendu leur être supérieur. Mais rien, dans leur histoire, ne convient mieux à notre sujet actuel que la légende de leur devise et de leurs armoiries. Un roi de Pologne, dont la République avait lieu d'être mécontente, engagé dans une lutte contre les Chevaliers Teutoniques, rencontre sur le champ de bataille un Zamoyski mourant, la poitrine percée de trois lances. Il s'approche pour le plaindre et pour le soulager : *To mniey boli*, lui crie le moribond : « Ce n'est pas là ce qui me fait mal ; » ou : « Cela fait moins mal qu'un mauvais prince ou qu'un mauvais voisin. » Ces trois mots et ces trois lances constituèrent depuis lors le blason des Zamoyski, et l'on ne pouvait y songer sans y trouver un singulier rapprochement avec celui de leurs rejetons que nous avons le mieux connu, avec ce grand bless que nous avons vu si longtemps, le fer mortel dans le cœur et sur les lèvres une parole de résignation fière ou d'intrépide dédain.

Heureuses les grandes races qui, avant d'être submergées par la marée montante de l'égalité et de l'uniformité moderne, peuvent encore jeter un dernier éclat et fournir à l'histoire de leur pays quelque noble cœur, enflammé pour les grandes causes et les saintes croyances; quelque vigoureux amant du droit et du devoir, capable de s'illustrer par une mort généreuse, comme notre duc de Luynes, ou par toute une vie de dévouement et de sacrifice, comme le comte Ladislas Zamoyski. Car on aura beau faire, tant que les hommes seront des hommes, ils seront tous et toujours émus par ce je ne sais quoi d'achevé qu'une grande naissance ajoute à une grande vertu et à une grande infortune.

Ladislas Zamoyski avait vingt-sept ans ; il était officier de lanciers dans l'armée polonaise et aide de camp du grand-duc Constantin ; il était surtout dévoré du désir de servir son pays comme soldat et comme citoyen lorsque éclata l'insurrection militaire de Varsovie, à la fin de novembre 1830. C'était, comme on l'a dit tant de fois, l'a-

[1] Voir le récit de cette ambassade dans l'excellent ouvrage du marquis de Noailles : *Henri de Valois et la Pologne en* 1572.

vant-garde de l'armée russe dirigée contre la France de Juillet qui se retournait contre le corps de bataille. Bien qu'il n'eût pris aucune part à l'insurrection, la grande existence de sa famille et la précoce maturité de son esprit le mirent à même de profiter de la position spéciale qu'il occupait auprès du prince dont les actes arbitraires et insensés avaient surtout provoqué la révolte. Il obtint du frère de l'empereur l'ordre qui séparait les troupes polonaises des troupes russes et donnait une sorte de régularisation au mouvement militaire d'où sortit aussitôt une révolution nationale. Dégagé ainsi de tout lien envers ce prince malheureux, le jeune comte prit part à tous les exploits de cette campagne de 1831, qui a laissé d'ineffaçables souvenirs dans l'âme de tous ceux qui vivaient alors ; qui tint pendant dix mois toute l'Europe comme haletante, sous l'émotion de ses terribles péripéties ; dont chaque incident se traduisait en agitations violentes à la tribune française ou dans les rues de Paris et jusque dans les revues passées par le roi des Français. C'était quelque chose à la fois d'héroïque et de légendaire, que cette lutte si disproportionnée, mais si prolongée entre une poignée de braves et les ressources colossales de la Russie, où l'on voyait les vieux camarades de Dombrowski et de Poniatowski, ces mamelouks du premier empire, poussés au combat par de jeunes gens qu'enflammaient toutes les passions de la liberté moderne ; où le premier rôle fut longtemps occupé par le généralissime Skrzynecki, vrai paladin du moyen âge, qui mettait à l'ordre du jour de son armée des oraisons à la sainte Vierge comme reine de Pologne, qu'on voyait le premier au feu comme à la prière, et qui était avant tout chrétien et catholique jusqu'à la moelle des os. Je ne sais trop où en sont sur ce point les jeunes Polonais de nos jours ; mais j'affirme qu'ils seraient infidèles aux plus nobles comme aux plus incontestables exemples des héros de la lutte de 1831, s'ils se laissaient énerver par l'indifférence religieuse, et à plus forte raison s'ils laissaient traîner dans les abîmes de l'athéisme et du matérialisme contemporain ce drapeau que leurs pères et leurs aïeux n'ont jamais séparé de la croix de Jésus-Christ.

Quand enfin les masses innombrables que la Russie vint à bout de jeter sur la Pologne eurent débusqué les insurgés de toutes leurs positions ; quand les tentatives d'intervention du gouvernement français eurent échoué devant la glaciale et cynique indifférence de lord Palmerston[1] ; quand l'Europe se fut résignée à demeurer tranquille spectatrice de l'hécatombe d'une nation, Ladislas Zamoyski, resté jus-

[1] Voir la correspondance du prince de Talleyrand et de lord Palmerston sur la question polonaise, en juillet 1831, dans les documents soumis au Parlement anglais par ordre de la reine en 1861.

qu'à la fin au premier rang des combattants, ayant conquis, à force d'exploits et de blessures, le grade de colonel, ne déposa les armes qu'avec la dernière division de l'armée polonaise, celle de Ramorino, refoulée en Gallicie. Il franchit alors les frontières de cette patrie qu'il ne devait plus revoir, et vint, blessé, mutilé, mais non moins décidé qu'aux premiers temps de son adolescence, se mettre à la disposition de son oncle, le prince Adam Czartoryski, devenu le chef vénérable de l'émigration polonaise, après avoir été le président du gouvernement national.

C'est alors que nous le vîmes pour la première fois apparaître parmi nous. Jeune, grand, élancé, actif, infatigable, portant sur sa personne et dans ses glorieuses cicatrices l'empreinte de sa mission, toujours uniquement occupé de sa cause et de son pays, mais avec une sérénité et une solidité bien au-dessus de son âge, il frappait et attirait les regards. Tout en errant solitaire et dépaysé au milieu d'un monde qui devait sitôt se refroidir pour la Pologne, il promenait un regard calme et résolu sur la route obscurément laborieuse et de plus en plus ingrate que lui traçaient l'honneur et le devoir.

Rendons ici un juste hommage à cette première émigration polonaise de 1831, qui, précédée par es envoyés du gouvernement national, par le comte Louis Plater et le général Kniacewicz, et groupée autour du prince Czartoryski, des généraux Dembinski, Dwernicki, Rybinski, des anciens ministres Malachowski et Morawski, nous a donné pendant près de quarante ans de si beaux exemples de constance et de dévouement, de dignité modeste et de magnanime résignation. Combien en reste-t-il maintenant à qui je puisse adresser ce dernier témoignage d'une admiration émue qui comptera toujours parmi les souvenirs les plus salutaires et les plus durables de mon âme. Je leur ai dû l'un des premiers biens de la vie : l'honneur de connaître et de comprendre la grandeur et la beauté des causes vaincues. Mis en demeure de tout immoler au culte de la patrie assassinée, nul d'entre eux n'hésita devant cette terrible condition. Riches et pauvres, vieux et jeunes, citoyens et soldats, tous avaient à faire l'apprentissage de sacrifices aussi pénibles qu'imprévus, et pas un ne recula. Les moins obscurs furent souvent appelés à des privations qui formaient un étrange contraste avec les prodigalités d'un luxe souvent trop oriental. Ladislas Zamoyski entrait le premier dans cette carrière si nouvelle pour lui et ses pareils : il savait réserver pour un but plus général ou répartir entre des camarades moins favorisés les subsides que lui faisaient tenir ses proches, en disant : « J'apprends tous les jours à me passer de quelque chose. » Ce qu'il lui suffisait de garder, c'était son *sabre chéri*, comme il l'écrivait avec une naïveté juvénile, et avec l'ardent espoir de s'en servir encore et bientôt.

Les réfugiés français, que la révocation de l'Édit de Nantes expulsa de leur patrie, représentaient la liberté de conscience, odieusement persécutée, et à ce titre, ils conquirent et conservèrent les sympathies actives de toutes les nations protestantes. Les émigrés irlandais qui, vers la même époque furent victimes de l'intolérance aussi acharnée qu'inconséquente de la protestante Angleterre, trouvèrent au sein de la France et de l'Espagne des carrières largement ouvertes et noblement remplies. Les émigrés de 1792 représentaient, non-seulement l'honneur et la fidélité monarchiques, mais tout un ordre social dont nul ne croyait encore la ruine si proche, et qui régnait encore dans presque toute l'Europe ; ils lui durent, au moins pendant les premiers temps de leur exil, l'appui et les secours de toutes les puissances atteintes ou menacées par la Révolution. Il en fut tout autrement des émigrés polonais de 1831, qui cependant personnifiaient à la fois la liberté politique et religieuse, et de plus tout un grand peuple rayé, par un crime jusqu'alors sans exemple, de la liste des nations, et unanime à protester contre cet arrêt. Ils ne reçurent de l'Occident troublé et divisé aucune des consolations ni des espérances qu'ils avaient droit d'en attendre.

La France et l'Angleterre eurent de généreuses aumônes pour soulager des besoins purement matériels, mais ce fut tout. Sous l'empire d'une double crainte, celle de la prépotence moscovite au dehors, et celle des dangers que préparait la démagogie au dedans, aucun homme d'État, même parmi les plus libéraux, ne put ou ne voulut épouser la cause polonaise. Chose plus triste encore, cette cause demeura longtemps méconnue par ceux qu'elle devait le plus toucher. En dehors du groupe alors bien restreint des catholiques libéraux, les réfugiés polonais, victimes du persécuteur le plus acharné de l'Église au dix-neuvième siècle, ne rencontrèrent aucune sympathie dans le monde religieux. C'était le temps où l'Europe catholique, monarchique et aristocratique était misérablement prosternée devant l'Autriche du prince de Metternich et devant la Russie de l'empereur Nicolas ! Hors de là, à Paris et surtout à Rome, on n'entrevoyait pas de salut. Il régnait, chez les défenseurs du trône et de l'autel, contre les Polonais, une animosité vraiment révoltante, et dont on retrouve encore çà et là des traces injustifiables. Ce fut la plus lourde des croix pour une foule d'âmes chrétiennes, que l'émigration polonaise recélait dans son sein. J'ai le droit d'en parler, car nul peut-être n'a reçu sur ce point plus de douloureuses confidences, et nul, j'ose le croire, n'a plus fait pour amener chez les catholiques un changement heureux, en commençant par le bon et paternel Grégoire XVI, et précisément à l'occasion du comte Ladislas Zamoyski, qu'il voulut bien, sur ma demande, encourager à venir

le trouver à Rome[1]. Mais qu'il fallut de temps et d'efforts pour réparer cet étrange malentendu ! et combien ne dut-il pas aggraver les angoisses inséparables d'un exil prolongé, ces angoisses que tout cœur bien né doit comprendre, même sans les avoir éprouvées, et qui inspiraient alors même à un pauvre grand esprit, déjà si tristement dévoyé, le dernier rayon de son génie :

« Il s'en allait errant sur la terre. Que Dieu guide le pauvre exilé ! « J'ai passé à travers les peuples ; ils m'ont regardé, et je les ai « regardés, et nous ne nous sommes pas reconnus. L'exilé partout « est seul[2]. »

Le comte Zamoyski, toujours sincèrement attaché à la foi de ses pères, même avant que la mort d'une mère adorée eût développé chez lui une fervente piété, a vécu assez longtemps pour assister à l'heureuse transformation de l'opinion catholique en ce qui touche sa patrie. Il a eu la consolation de voir l'Église tout entière s'émouvoir, à la voix de son chef, sur les douleurs incomparables de la Pologne. Il a pu se dire que, en France du moins, tout catholique digne de ce nom adresse à la miséricorde divine une prière incessante pour que la patrie d'Hedwige et de Sobieski reprenne un jour sa place parmi les nations libres et maîtresses d'elles-mêmes. Cet accord intime et profond entre les aspirations invincibles de son patriotisme et les exigeances chaque jour croissantes de sa ferveur religieuse a projeté sur les dernières années de sa vie une douce et consolante lumière.

Mais avant d'arriver au port, quelle dure, rude et ingrate carrière que la sienne ! Associé, comme on l'a déjà dit, par l'âme et le courage encore plus que par les liens du sang, à son oncle le prince Adam Czartoryski, il a été pendant trente-cinq ans le lieutenant, le coadjuteur, le continuateur de ce grand et indomptable vaincu, comme lui toujours malheureux, toujours repoussé, toujours inécouté, toujours trompé, sans être jamais ni aigri, ni découragé, ni abattu.

La Belgique toujours hospitalière et qui prenait enfin pleine possession de sa nationalité en 1831, au moment même où la Pologne semblait à jamais condamnée à perdre la sienne, ouvrit les rangs de son armée au comte Ladislas avec le grade de colonel qu'il avait conquis sur les bords ensanglantés de la Vistule. Pendant quinze ans (1832-1847) il attendit ainsi vainement l'ocasion de remettre l'épée à la main pour sa patrie ou pour une cause propre à servir, même in-

[1] Jusqu'en 1837, on n'admettait à Rome aucun Polonais sans un passe-port visé par l'Autriche, la Prusse ou la Russie, et par conséquent aucun des exilés et des combattants de 1830.

[2] *Paroles d'un croyant*. 1833.

directement, les intérêts de la Pologne. Il dut se contenter d'user de ses nombreuses relations avec les hommes politiques des deux grands pays constitutionnels, pour maintenir la question polonaise à l'ordre du jour des discussions parlementaires ou des préoccupations diplomatiques, et pour obtenir au sein des Chambres françaises et anglaises, ces démonstrations périodiques qui lui semblaient autant de protestations du droit public européen contre le plus odieux des crimes politiques, autant de garanties contre la prescription que la triste destinée des hommes établit trop souvent au profit de l'injustice. Enfin en 1846 il crut entrevoir l'aurore d'un temps meilleur; pendant la trop courte lune de miel de l'alliance supposée entre Pie IX et la liberté italienne, il accourut avec soixante officiers polonais, pour offrir son dévouement catholique et son expérience militaire au nouveau pontife, que tout le monde croyait alors menacé par l'Autriche encore plus que par la révolution. Puis il passa comme volontaire dans l'armée de Charles-Albert et assista, à côté de ce noble et malheureux souverain, à toutes les vicissitudes de la lutte du Piémont contre les Autrichiens. N'oublions pas que rien dans l'Autriche de ce temps-là n'annonçait l'Autriche libérale et antirusse de nos jours, et que tout Polonais avait le droit de ne voir dans cet empire que l'auteur ou le complice des calamités de sa patrie. Le Piémont vaincu et refoulé dans ses anciennes limites, ce fut en Hongrie que le comte Zamoyski porta ses pas; dans cette Hongrie, alors insurgée contre l'Autriche, mais victime elle-même de l'insurrection de ses populations slaves, maladroitement irritées. C'était pour essayer de faire comprendre aux Hongrois les droits et les intérêts de ces Slaves, alors encore si méconnus et surtout si inconnus du reste de l'Europe, que Zamoyski allait affronter de nouveaux périls. Bientôt les Russes arrivent, et sous leurs efforts, combinés avec ceux de l'armée autrichienne et des Croates soulevés, la Hongrie est écrasée. Le comte Ladislas, après avoir failli périr dans la déroute de Témeswar, ramena les restes de la légion polonaise en Serbie, puis en Turquie. Il y resta deux ans occupé à discipliner et à préparer ces précieux débris pour des luttes futures, pendant que la Porte ottomane honorait sa faiblesse en refusant aux exigences des deux empereurs d'Autriche et de Russie l'extradition des réfugiés hongrois et polonais. A peine est-il revenu en France, que la question d'Orient éclate. Il retourne aussitôt en Turquie, prend part avec le grade de général, à la campagne des bords du Danube, et, avant comme pendant toute la guerre de Crimée, il consacre ses forces, son incroyable activité, sa rare intelligence, sa persévérance opiniâtre à former des régiments de cosaques polonais, d'abord au service du sultan, mais avec l'espoir avoué de les voir admis dans les rangs des alliés. Il se flattait de réussir

dans cette difficile négociation, lorsqu'en janvier 1856 les préliminaires de la paix de Paris vinrent déjouer de nouveau toutes les espérances de son patriotisme et faire rentrer dans le néant toutes les chances de résurrection que semblait offrir à la Pologne cette rupture si éclatante, mais si stérile, de la France et de l'Angleterre avec la Russie. Nul n'a encore dévoilé les mystérieuses raisons ou plutôt les aveugles illusions qui empêchèrent les puissances alliées en 1855, comme Napoléon Ier en 1812, d'évoquer contre la Russie la seule force dont elle n'aurait pas eu raison, en rappelant la Pologne à une existence nationale qui était son droit le plus sacré en même temps que la seule garantie efficace de l'indépendance et de la sécurité européenne. Désespérée de ce mécompte suprême, la Pologne se laissa entraîner en 1863 à ce prodigieux et douloureux effort, dont les effroyables suites sont encore dans toutes les mémoires. Le comte Zamoyski, déjà atteint par l'âge et de cruelles infirmités, fit lui aussi un dernier effort pour engager l'Angleterre à combiner une action quelconque avec la France et à ne pas assister en silence aux massacres et aux attentats dont la Russie a pu donner impunément le spectacle à la civilisation du dix-neuvième siècle. Là encore il échoua, et ce fut la fin de ses vaines tentatives.

Il est mort en laissant l'Europe plus que jamais exposée au péril qu'il lui avait tant de fois signalé; plus que jamais étourdie et exploitée par la politique moscovite.

Il est mort en voyant la Russie redevenue plus influente que jamais en Orient, et libre de mettre le sceau à toutes les hypocrisies sanguinaires de son histoire ; ici, en faisant retentir le monde de sa sollicitude pour la liberté civile et religieuse des Crétois, pendant qu'elle écrase de son talon impur les dernières palpitations de la cité polonaise, pendant qu'elle extirpe, avec une perfidie infernale, les dernières racines de la foi catholique en Pologne ; là, en suscitant à l'Autriche régénérée la formidable conspiration de ses sujets slaves, pendant que les chemins et les mines de la Sibérie sont jonchés des cadavres de ces héroïques Polonais qui ont regimbé contre le joug des Russes, cent fois moins vraiment slaves que leurs victimes.

L'histoire du comte Ladislas Zamoyski est donc bien triste ; c'est celle d'un naufragé dont le naufrage a duré toute la vie.

Tous ses desseins ont été déjoués ; toutes ses entreprises ont avorté ; toutes ses espérances ont été trompées. Il a, toujours et partout, couru de mécompte en mécompte, de défaite en défaite, de catastrophe en catastrophe. Il ne s'est jamais lassé, jamais arrêté, et il n'a jamais réussi. Ne négligeant rien, ne trouvant aucun sacrifice trop grand, aucun détail trop minutieux pour le service de sa cause ; toujours à l'affût d'une occasion de la servir encore, de cou-

rir pour elle quelque nouveau risque, de lui procurer un ami nouveau, un défenseur quelconque, de redresser une erreur, d'éclairer l'ignorance, d'exciter l'indifférence. Cuirassé contre les dégoûts, les mortifications, les rebuffades, les échecs, et se redressant toujours, avec la ténacité d'un vieux Romain, du champ de bataille où il avait été une première fois renversé, il y est toujours retombé, meurtri et écrasé par une implacable adversité.

Il semblerait que tant d'épreuves matérielles et morales, publiques et domestiques, dussent suffire à la mesure de souffrance qui est le lot de chacun ici-bas. Eh bien ! non : il eut encore à subir toutes les misères qui ne devraient être que le partage des oisifs et des heureux de ce monde. Criblé de blessures et d'infirmités, il passa les dix dernières années de sa vie en proie à des souffrances physiques qui en firent comme un perpétuel supplice. Il a connu pendant tout ce temps les longs ennuis, les obscurs dégoûts, les sombres défaillances de la maladie ; et il les a supportés avec le même calme imperturbable, le même tranquille et invincible courage qui l'avait soutenu dans les agitations douloureuses de sa vie publique.

Tant de vertus couronnées par tant de souffrances ! C'est là un grand et mystérieux ensignement ; et c'est par là surtout que Dieu semble l'avoir destiné à nous instruire et à nous édifier. Car son caractère l'a toujours élevé, encore plus que sa carrière, au-dessus du commun des hommes. Nul ne pouvait le voir sans éprouver un respect étonné devant une force d'âme aussi résolue, devant cette patience que rien ne démentait jamais, devant ce singulier mélange d'héroïsme et de douceur, devant cette loyauté bienveillante, cette sérénité souveraine, cette indulgente droiture. Heureux et riche du bonheur domestique que la Providence lui avait accordé au déclin de ses jours, nous l'avons toujours trouvé content de sa triste destinée, content de vivre, content de souffrir, content aussi de souffrir un peu moins, et humblement reconnaissant des rares instants de répit que lui accordaient ses trop nombreuses infirmités. Sans désavouer aucune des bouillantes aspirations de sa jeunesse, il les avait épurées et transformées au creuset de l'abnégation et du sacrifice. Ce qui lui restait de fierté généreuse était mêlé à tant de calme et à tant de modestie, que les plus exigeants et les plus scrupuleux n'auraient pas su lui en faire un reproche. Sa ferveur de chrétien s'échauffait de plus en plus, à mesure que les glaces de l'âge s'étendaient autour de lui. Les destinées de l'Église le passionnaient non moins que celles de sa patrie : il donna un dernier gage de cette préoccupation suprême, en se traînant, l'été dernier, tout vieux et cassé, jusqu'à Rome, afin de déposer aux pieds de Pie IX un dernier hommage, au milieu de ces fêtes du Centenaire de saint Pierre, où affluaient les

évêques et les fidèles du monde entier, excepté ceux que garrottait et bâillonnait l'autocratie moscovite, et où Ladislas Zamoyski apparut comme le spectre vivant de la Pologne absente et enchaînée.

Ce n'était pas seulement la foi, c'était encore et surtout la charité, qui dominait et animait cette âme à la fois si chrétienne et si chevaleresque. Que dire de sa compassion toujours si féconde, de sa générosité toujours si inépuisable pour ses compatriotes malheureux? Avec eux il ne comptait pas, il partageait. Mais ce qu'il faut admirer encore plus, c'est sa charité envers ses ennemis, envers les impitoyables ennemis de son peuple et de son pays. Jamais une parole d'amertume ou de rancune ne se trouva sur ses lèvres. « Mais enfin, » lui disait-on un jour, « que faut-il penser des Russes? et jusqu'à quel point sont-ils complices des infamies de leur empereur? — Je ne les juge pas, répondait-il, je prie pour eux. »

Pour nous, qui ne nous sentons pas tenus à cette charité surnaturelle, à cette modération héroïque, témoins et non victimes de tant d'atrocités, nous élevons, du bord de la tombe de ce juste, un cri de douleur et de surprise indignée. *Usquequo, Domine sanctus et verus, non judicas, et non vindicas sanguinem nostrum de iis qui habitant in terra?* Jusques à quand souffrirez-vous, Seigneur, le triomphe du crime et du mensonge? Jusques à quand laisserez-vous couler le sang et les larmes des innocents? Jusques à quand laisserez-vous impuni ce martyre de toute une nation chrétienne qui aura bientôt duré tout un siècle?

Mais toute pensée de révolte contre les lenteurs de la justice divine, tout éclat d'une trop âpre douleur nous est interdit par le seul souvenir de ce cher défunt. Le voilà parti! Ses longues et cruelles épreuves sont finies. Le voilà entré dans la lumière et la paix! Il vivra dans le sein de Dieu, et aussi dans la mémoire des hommes, dans les annales de sa glorieuse maison et de son infortuné pays. Il laisse ici-bas un souvenir noble et doux, un souvenir qui sera une couronne pour ces enfants, nés dans l'exil où il est mort, et ballottés dans leur frêle berceau sur ce sombre et tumultueux océan de la révolution où leur père s'est débattu toute sa vie. Il laisse une douleur sainte, qui est à elle seule un trésor, à cette jeune femme admirable qui s'est donnée à lui aux jours les plus orageux de sa carrière, compagne intrépide de ses luttes et de ses périls, compagne infatigable et douce de ses souffrances et de son déclin, heureuse par lui et avec lui, dès ce monde, d'un bonheur qui n'aura été interrompu que pour bien peu de jours. Il laisse enfin un grand et secourable exemple à tous ceux qui l'ont connu et aimé, à ceux surtout qui, soumis à de bien moindres épreuves, les subissent avec une moindre patience et un moindre courage.

Ch. de Montalembert.

MÉLANGES

LA CRISE MINISTÉRIELLE EN BELGIQUE

Bruxelles, le 10 janvier 1868.

Nous venons d'assister à une crise ministérielle. Ce spectacle constitutionnel ne nous avait plus été donné depuis bien des années. Il y avait dix ans que le cabinet formé par MM. Rogier et Frère, après les funestes événements de 1857, menait une existence peu paternelle et peu contestée. Dix ans ! Quand on songe aux événements qui se sont accomplis dans le monde pendant ces deux lustres, il semble qu'ils forment une époque séculaire. Toutes les bases historiques de l'Europe ont été ébranlées ; le droit international a subi son 93 ; les États les plus anciens comme les plus modernes ont été livrés aux hasards de la force brutale : l'œuvre de Charlemagne en Italie, le traité de Westphalie en Allemagne, la république de Washington dans le nouveau monde sont minés, détruits ou menacés de l'être. Seul le cabinet belge du 9 novembre 1857 semblait rester étranger à l'agitation générale, quand il ne s'agissait pas de nuire aux intérêts catholiques. Aveuglément appuyé par « son parti, » qui a dans les Chambres une majorité, numériquement faible mais « maçonniquement » disciplinée, les ministres du roi poursuivaient, sans se laisser troubler par les annexions d'Italie ou celles d'Allemagne, la réalisation du programme trop affirmé au mois de mai 1857. Quant à leurs adversaires et à l'opposition, ils les laissaient plus ou moins faire, sans trop crier. Il n'y a que sur des « cléricaux » qu'on puisse régner aussi paisiblement.

« Imperturbablement » démissionnaire en 1863, après des élections partielles faites conformément à la constitution, le ministère Rogier-Frère retint plus vigoureusement qu'auparavant les portefeuilles que n'avaient plus su

ou voulu saisir M. Ad. Dechamps et ses amis ; comme en 1857, une faible majorité resta au ministère, sous l'administration duquel on ouvrait le scrutin. Les élections nouvelles détruisirent la valeur légale des élections précédentes, et tout rentra dans l'ordre, c'est-à-dire, le « parti liberal » resta au pouvoir. Il y était parvenu par une dissolution des Chambres ; il s'y maintenait par la faute de ses adversaires.

Le feu roi se faisait une idée peut-être fort pratique, mais très-originale, de la signification politique des partis, tels qu'ils ont été groupés en Belgique jusqu'à ces derniers temps. Dans la dernière partie de son règne, il prétendait, dit-on, que le parti intitulé libéral devait être normalement au pouvoir, et le parti appelé catholique, régulièrement dans l'opposition, que celui-ci était fait pour servir de contre-poids, de frein, à celui-là ; qu'il était une sorte de Mentor, tempérant et dirigeant l'ardeur, l'intelligence et la fougue des fils d'Ulysse, pour aider avec sagesse et désintéressement le roi d'Ithaque à gouverner son petit royaume. En d'autres termes, le parti dit libéral serait le parti du gouvernement, quoique le parti appelé catholique soit le parti gouvernemental par excellence. Je dois ajouter que cette opinion de Léopold Ier ne déplaisait pas absolument à tous les catholiques. Ainsi on rapporte que le vénérable cardinal Sterckx a dit plus d'une fois : « Que « les *libéraux* respectent sincèrement la liberté de l'Église, et je les aiderai « volontiers à rester perpétuellement au pouvoir ; car quand ils sont au « pouvoir, nous sommes tranquilles. » Cette disposition chez les hommes les plus éminents du pays, sans se manifester à l'état de système, n'est peut-être pas une des moindres causes de la longévité du cabinet de 1857. Il y en a d'autres, plus évidentes peut-être et plus constitutionnelles ; j'essayerai de les exposer.

La crise ministérielle qui vient de se terminer n'a pas été provoquée par des élections défavorables ou par un vote de défiance parlementaire ; le ministère n'a pas succombé sous les attaques de ses adversaires. Il s'est dissous de lui-même. Pourquoi ? Il est assez difficile de l'expliquer brièvement, surtout à des lecteurs étrangers aux discussions politiques belges. Permettez-moi donc d'entrer dans quelques détails.

On cite diverses questions comme ayant divisé les membres du cabinet: la réforme si hardie introduite dans les tarifs [1] du chemin de fer de l'État par M. Van der Stichelen aurait été vivement blâmée par M. Frère dont les prophéties financières ne se sont pas, pour ce motif, réalisées avec l'infaillibilité désirable. M. Alph. Vandenpeereboom, « un peu trop flamand, » se montrerait hostile à toute modification à la législation si sage et si gouvernementale de 1842 sur l'organisation de l'enseignement primaire et à « l'ex-

[1] M. Van der Stichelen mérite des éloges, pour les efforts qu'il a faits, dans sa reforme. Cependant, voyez sur ce sujet, les lettres si originales et si savantes de M. J. Malou, sénateur, ministre des finances dans le cabinet de M. le comte de Theux, en 1846. — Broch. in-8, chez A. Deez. Bruxelles, 1867.

pulsion du curé de l'école, » réclamée par MM. Frère et Bara. M. le général Goethals, en présence des lacunes évidentes que présentent sur la rive gauche de l'Escaut les gigantesques fortifications d'Anvers, n'aurait pas voulu prendre l'engagement de déclarer devant les Chambres, comme son prédécesseur et comme l'aurait demandé M. Frère, que les dites fortifications sont achevées. M. Frère ne serait pas partisan d'un contingent annuel de miliciens de 13,000 hommes ; il aurait exagéré son *libéralisme* jusqu'à se brouiller avec M. Rogier, qui l'a introduit dans la vie ministérielle en 1847, et aurait voulu répondre affirmativement à l'invitation faite à la Belgique de se faire représenter dans la conférence pour le règlement de la question romaine, etc., etc. Ces causes de division ont existé, cela est certain, mais elles existent aussi dans le nouveau ministère, puisque M. Eudore Pirmez, le nouveau ministre de l'intérieur, député de Charleroy, avocat, administrateur de la *Banque de Belgique*, homme instruit et assez modéré, du centre gauche, s'est toujours montré partisan de la loi de 1842 ; que M. le général Renard, membre de la grande commission mixte de 1866, est un des principaux auteurs des projets de réforme militaire qu'on veut réaliser prochainement ; et que M. Van der Stichelen reste au pouvoir, en succédant à son oncle, le ministre des affaires étrangères, M. Ch. Rogier. Que dis-je ! Sachez que M. Pirmez, un des meilleurs élèves du collége des jésuites de Namur, est véhémentement soupçonné d'aller à la messe, comme son prédécesseur, M. Vandenpeereboom, qui a été élevé à Saint-Acheul avec son cousin (autre crime irrémissible), feu l'évêque de Bruges, Mgr Malou; et que le nouveau ministre des travaux publics, M. Alexandre Jamar, ancien imprimeur-éditeur, député de Bruxelles, a été jugé par *l'Indépendance* en ces termes : « Quant à M. Jamar, il « préside l'*Association libérale* de Bruxelles, et depuis la scission de 1859, « il fait partie de la gauche parlementaire ; mais avant cette époque, son « libéralisme n'était pas d'une authenticité si flagrante qu'elle ne laissât « prise à quelques doutes ; et dans tous les cas ses convictions libé- « rales, si authentiques qu'elles fussent, ne l'empêchaient pas d'éditer le « grand catéchisme de Malines et de solliciter la succession de feu « M. Hanicq, imprimeur de l'archevêché. » A cette accusation formidable, *le Bien public*, de Gand, est venu ajouter des circonstances aggravantes : « Nous avons en main le corps du délit, ce fameux catéchisme de Malines, « orné de culs-de-lampe, de gravures et de cinq planches chromolitho- « graphiées... » Vous comprenez qu'un ministre qui a de pareils méfaits sur la conscience est tout bonnement impossible : c'est un ministre « scis- « sionnaire : » je vous expliquerai tantôt ce que cela signifie.

Le plus grand écueil pour le *parti libéral*, en Belgique, c'est son propre principe, la défiance de l'Église catholique, la guerre sourde ou déclarée à ses prêtres, à son organisation, à sa liberté, à ses dogmes. Otez au *parti libéral* le *dada* du « clérical, » il n'a plus aucune raison d'être,

auprès de cette masse électorale indifférente, qui fait pencher la balance des partis, tantôt à droite, tantôt à gauche. Ce qu'on appelle en Belgique le *parti catholique* (intitulé *clérical*, sur la proposition de feu M. Verhaegen, de triste mémoire) est au moins aussi libéral que le parti qui s'est surnommé ainsi. La constitution de 1831 a été votée à l'unanimité, par une assemblée dont la majorité était foncièrement catholique, et qui renfermait dans son sein treize prêtres catholiques. Les lois et les institutions du peuple belge n'avaient pas de défenseur plus sage et plus patriotique que le cardinal Sterckx[1]. A la chambre des représentants et au sénat, il ne siége pas un seul membre qui consentirait à une révision de la constitution. Jamais les ministères catholiques qui ont été au pouvoir pendant près de dix-sept ans, depuis 1830 jusqu'en 1847, n'ont touché à une seule pierre de l'édifice constitutionnel. Je ne veux pas prétendre que le parti dit libéral voudrait, dans les circonstances actuelles, amender le pacte fondamental dans le sens de ses idées favorites; mais j'ose affirmer qne, si vous ôtez de notre vie parlementaire ce qu'on a appelé un jour « la balançoire du clérical et du libéral, » les deux partis historiques qui se disputent le pouvoir depuis plus de trente ans, ne se distinguent que par leurs systèmes théoriques et philosophiques sur le but de l'État : pour les *libéraux,* la nation c'est l'État, et l'État est omnipotent ou il faut le rendre tel. Pour les catholiques, l'État n'a pas charge d'âmes, et il faut diminuer ses attributions autant que possible, pour laisser agir l'initiative privée des citoyens.

Quand le *parti libéral* (laissez-moi par abréviation employer les expressions à la mode, quoique j'en conteste énergiquement l'exactitude) est au pouvoir, il ne peut sans cesse agiter les « questions cléricales : » nos bourgeois électeurs finiraient par se sentir humiliés et froissés, car on pourrait trop facilement les accuser d'avoir peur de fantômes. D'ailleurs on ne gouverne pas en détruisant continuellement le ciment des sociétés humaines, la religion positive. Et cependant, en Belgique, le *parti libéral*, tel qu'il a été constitué jusqu'en ces derniers temps, est impossible au pouvoir s'il ne va pas, toujours et quand même, en guerre contre « le clérical. » Le cabinet du 9 novembre 1857 avait, pour vivre et durer, quelques « bonnes » questions anticatholiques : entraves à la charité catholique, incamération de quelques fondations religieuses, révision de la législation des fabriques d'églises dans le sens fébronien, reconnaissance des annexions italiennes, etc. Mais, une fois cette provision de questions irritantes épuisée, il s'agit de gouverner comme tout le monde, et alors se produit un certain désappointement dans le public et dans le parti ministériel, surtout quand les influences électorales ont obtenu leurs premières récompenses. Lorsqu'un ministère libéral a ainsi duré pendant quelques années, il est accusé de « modérantisme »

[1] Voyez sa célèbre brochure : *La Constitution belge et l'Encyclique de Grégoire XVI,* 1864, Velsen, Malines.

et même de « cléricalisme » par les *jeunes* de son parti et par ceux qui, à leur tour, veulent profiter des influences électorales. Telle est l'origine de la *scission* qui s'est faite dans l'*association libérale* de Bruxelles, puis dans les principales *associations libérales* du pays : les vieux, les «burgraves, » les scissionnaires, les doctrinaires, se sont groupés autour du ministère Frère-Rogier ; les jeunes, les radicaux, n'ayant pas encore le courage ou la faculté d'abandonner le *dada* du « clérical, » ont essayé de constituer des associations rivales, mais ils n'ont pas encore réussi.

Le ministère du 9 novembre 1857 n'avait plus, dans son ensemble, un caractère suffisamment ardent pour passionner la foule de ses adhérents les plus actifs ou pour résister, soit aux reproches du *jeune parti libéral*, soit à la sagesse du *vieux parti catholique*, soit aux efforts combinés de ses adversaires de diverses catégories. La nomination, comme ministre de la justice, d'un des plus jeunes membres de la gauche, un ancien nourrisson d'une fondation de chanoine à Tournai, M. Bara, véritable sectaire anti-catholique, n'avait pas rajeuni le cabinet : le nouveau ministre, imbu des idées rétrogrades des légistes du temps de Joseph II, du Directoire ou de l'orangisme, a paru un peu *jeune* aux *vieux* du parti, et n'a pas tardé à devenir trop *vieux* pour les *jeunes*, ses anciens amis. Pour le ministère du 9 novembre 1857, M. Bara a été une sorte de dissolvant ; car, pour la première fois depuis 1830, on voyait arriver au pouvoir un « pourfendeur de clérical » (je vous demande pardon pour la vulgarité de toutes ces expressions, ce sont celles de notre polémique quotidienne), un homme ayant professé scientifiquement des doctrines contraires au mouvement si généreux de 1830 et déclaré audacieusement la guerre, non plus aux abus possibles des influences religieuses, mais aux dogmes, à la liberté du culte catholique, qui cependant ne demande en Belgique aucun privilége, mais qui a le droit de réclamer le respect du gouvernement, et la sécurité promise à tous par la constitution. C'est au ministère de la justice (et des cultes), qu'on nommait un jeune député, qui devait toute sa notoriété à son fanatisme anticatholique. La nomination de M. Bara, signée par Léopold Ier, déjà mortellement malade, fut le premier succès de la politique de M. Frère, qui vient de triompher définitivement.

MM. Rogier et Vandenpeereboom sont, comme on dit en Belgique, des *hommes de* 1830. Le premier, membre du gouvernement provisoire et souvent ministre du roi, s'est laissé entraîner dans les rangs de l'ancien parti libéral, dont les tendances étaient peut-être plus légitimes, et en tout cas moins haineuses, que celles du parti dont la charte date du *congrès libéral* (tenu à Bruxelles en 1846), dont M. Frère-Orban a été le prophète et dont il est le chef redouté aujourd'hui.

Après s'être consacré exclusivement, pendant près de trente-huit ans, aux affaires politiques du pays, M. Rogier quitte le pouvoir avec dignité. C'est un homme de cœur et un caractère généreux, qui termine avec honneur sa

longue carrière, en résistant au courant auquel il a contribué à donner l'impulsion, et dont il aperçoit les dangers. Le *parti libéral*, avec l'organisation permanente de ses *associations* depuis le *congrès libéral* de 1846, est un État dans l'État, quand le pouvoir est aux mains de ses adhérents. Aucune nomination ne peut être faite dans un arrondissement *liberalisé* (électoralement parlant) sans l'estampille du comité local de l'*association libérale*. En un mot, un ministère pris dans les rangs de ce parti, doit être serviteur ou despote. Or M. Rogier, qui est naturellement pacifique, conciliant et équitable, n'avait pas l'énergie et la ténacité nécessaires pour diriger une faction, la subjuguer et la dominer ; puis il avait les scrupules inséparables de ses souvenirs de 1830. Il a donc cédé le sceptre du parti libéral à M. Frère, seul homme capable de maintenir la situation actuelle au profit dudit parti. La génération du *congrès national* de 1830 a fait définitivement à la petite armée si bien disciplinée et si adroitement formée au congrès libéral de 1846. Voilà le vrai motif de notre crise ministérielle. M. Frère voyait la situation de son parti compromise par le *modérantisme* d'une fraction du ministère ; et il a cru qu'elle ne pouvait être sauvée que par lui et avec sa recette politique. Il a donc saisi le premier prétexte venu pour déterminer les rôles de chacun. Tous les ministres ont offert leur démission. Le roi a chargé M. Rogier de reconstituer le cabinet : au bout de trois jours, l'ancien chef du *parti libéral* a compris qu'il ne pouvait accomplir le mandat qu'il avait accepté. On dit que Sa Majesté essaya alors de charger d'un mandat analogue divers autres personnages notables de la gauche : tous répondirent, comme il était facile de le prévoir, que sans M. Frère il était impossible de former une administration nouvelle. C'est alors que M. le ministre des finances a été prié de prendre en main les rênes du gouvernement.

Son autorité, déplorée *in petto* par les *modérés* de son parti et secrètement détestée par les *jeunes*, est telle, qu'il n'est personne qui oserait en ce moment se montrer rebelle à sa voix. Il est non-seulement le maître du gouvernement, mais encore le maître de son parti. Sa puissance (je ne trouve pas de meilleure expression pour caractériser son influence politique) est due à deux causes : il a l'énergie qu'il faut pour diriger la bourgeoisie libérale (qui ne demande qu'à être dirigée) et il sait quels ressorts il faut faire jouer pour passionner les indisciplinés du parti ou effrayer les timorés.

Fils du concierge de la loge maçonnique de Liége, il a conservé tous les préjugés de son éducation première. Ses relations de famille, la direction imprimée à ses études, le milieu dans lequel il a conquis sa réputation d'avocat, d'orateur, de journaliste, les luttes politiques dans lesquelles il s'est distingué, son caractère entier et cassant, son esprit dominateur, toute sa carrière en un mot le lie à des doctrines fausses et à une politique déplorable, qu'il sert avec un grand talent, un désintéressement honorable et une

austérité qui n'est pas sans gloire. Un riche mariage a fortifié l'indépendance civile qu'avait conquise déjà son mérite personnel. Apostrophant le comte H. de Liedekerke-Beaufort, il s'est vanté un jour en pleine Chambre, avec plus d'orgueil que de bon goût, de ne pas avoir été « bercé sur les genoux d'une duchesse. » On ne le croirait pas, en le rencontrant dans les salons, car il a fort bonne tournure. Mais, sur certaine foule, la morgue de la roture produit de l'effet.

Nous allons donc être gouvernés par un cabinet Frère-Bara. Pour moi, cela ne me déplaît pas, car cette situation si nette apparaîtra dans tout son jour aux yeux des moins clairvoyants. L'ancien parti libéral va se dissoudre insensiblement en même temps que l'ancien parti catholique. En effet, M. Frère ne pourra se maintenir au pouvoir qu'en faisant « au clérical » une guerre à outrance, soit en provoquant dans un sens anticatholique la révision de la loi de 1842 sur l'instruction primaire et la législation sur le temporel du culte, soit en soulevant de nouvelles questions destinées à passionner les débats parlementaires et les élections prochaines du mois de juin. L'absolutisme parlementaire de M. Frère favorisera le développement des idées démocratiques qui feront le salut de ce catholique pays.

Notre jeune roi, pour la première fois aux prises avec les difficultés d'une crise ministérielle, s'est acquitté de sa tâche avec beaucoup de sagesse. Sans vouloir imposer ses opinions personnelles, il ne laissera pas annihiler son autorité. Il ne gouvernera pas, mais il régnera sérieusement. La politique altière et haineuse de MM. Frère et Bara ne peut être entièrement du goût d'un roi intelligent, doux, modeste et chrétien ; mais la couronne doit la subir en en conjurant autant que possible les dangers.

C'est aux adversaires de cette politique funeste dans un pays à créer un contre-poids pour la couronne. Ce qu'on appelait autrefois le *parti catholique* s'est intitulé, par respect humain ou par politique, *parti conservateur :* il est désorganisé depuis 1863, quoique ses forces parlementaires balancent, pour ainsi dire, celles de ses adversaires au Sénat et que sa minorité à la Chambre des représentants soit considérable.

Il subit en ce moment des transformations dont il serait trop long de parler aujourd'hui. Mon seul but aujourd'hui était de vous annoncer l'avénement de M. Frère et de vous exposer la signification de la crise ministérielle que nous venons de traverser.

Bruxelles, 18 janvier 1868.

P. S. La Chambre des représentants a repris ses séances mardi dernier. Une discussion qui a duré cinq jours, et qui vient de finir, n'a jeté sur les motifs de la crise ministérielle et la reconstitution du cabinet aucune lumière nouvelle. M. Frère-Orban a exposé que les dissentiments des membres du cabinet n'avaient porté que sur deux points : l'arrêté du 1er sep-

tembre, par lequel M. A. Vandenpeereboom avait placé les écoles d'adultes sous le régime de la loi de 1842; et le refus de M. le lieutenant général baron Gaethals de se rallier aux propositions de la section centrale, chargée d'examiner le projet de loi relatif à la réorganisation de l'armée.

Cette exposition de M. Frère, qui n'a pas été contredite par les discours de MM. Ch. Rogier et A. Vandenpeereboom, doit être complétée par les commentaires que je vous ai adressés, et dont la discussion parlementaire de cette semaine a démontré l'exactitude.

Il n'y a pas eu de vote. M. Rogier a caractérisé ainsi le rôle qu'il se propose de jouer dorénavant à la Chambre : « Encourager le gouvernement « dans ses efforts pour faire le bien, lui résister avec modération, l'avertir « avec bienveillance. » Et il s'est prononcé de nouveau pour le maintien de la loi de 1842 et pour l'enseignement religieux dans les écoles primaires. L'ancien chef du centre gauche, M. Henri de Brouckère, a été moins réservé dans son effacement devant M. Frère, qui n'en a manifesté ni étonnement ni satisfaction. M. de Brouckère s'est montré plus ministériel que M. Rogier. Aucun des membres de la fraction de la gauche qu'on appelle *jeune* (ils sont cinq ou six seulement) n'a pris la parole.

M. Frère est bien le maître que j'ai essayé de vous décrire : il tient sa majorité aux pieds de la tribune, d'où sont tombés plus d'une fois, cette semaine, les éclats de son éloquence sarcastique, impérieuse et trop souvent colérique. M. Coomans, le spirituel directeur du journal *la Paix* et député de Turnhout, ne s'est pas gêné pour en faire l'observation : « M. le « ministre des finances est fort en gueule,... comme disent les servantes « de Molière. » Aucun membre de la gauche n'ose « broncher, » c'est le mot de la situation, du moins au parlement.

Dans le pays, il n'en est heureusement pas de même. M. Frère le sait mieux que personne. Il fait des efforts plus ou moins généreux pour détacher Anvers de l'opposition et retenir Gand dans les rangs du parti doctrinaire ministériel. Aux Gantois on vient de promettre la démolition de leur citadelle, que le ministère déclarait il y a quelques années *absolument nécessaire* à notre système stratégique sur l'Escaut. Aux Anversois on accorde une grande partie de ce qu'on leur avait refusé obstinément jusqu'ici au nom des nécessités impérieuses de la défense du pays.

M. Frère est forcé d'agir ainsi pour conjurer l'orage qui commence à gronder dans les provinces, même dans la province de Liége, cette citadelle de notre « parti libéral. » Aux dernières élections communales partielles des grandes cités industrielles de Verviers et de Liége, on a élu des catholiques, que j'appellerais démocrates pour ne pas les surnommer *jeunes*. Avec l'extension du droit de suffrage (qu'il faudra accorder tôt ou tard), le nombre de ces derniers augmentera notablement. M. Frère le comprend instinctivement, bien qu'en apparence il traite avec superbe ce mouvement salutaire d'une partie de l'opinion publique dans ce pays.

Une autre fois, si vous le désirez, je vous expliquerai ce que vous devez entendre par catholiques démocrates ou jeunes. Ce sont de paisibles agriculteurs, d'intelligents industriels ou des jeunes gens instruits appartenant aux professions dites libérales, à l'ancienne aristocratie, au clergé, qui n'ont rien de commun avec ce qu'on appelait démocrates en France avant et après M. Buchez. On ne fait rien sans le bon sens et les idées pratiques dans la patrie du cardinal Sterckx, du comte Félix de Mérode et de Léopold Ier.

Pour copie conforme : Ch. Douniol.

COURS DE DROIT CANONIQUE DE M. ICARD

Directeur du séminaire Saint-Sulpice. — 3e édition, librairie Lecoffre.

Lorsqu'un ouvrage aussi sérieux et aussi compliqué qu'un traité de droit canonique est arrivé en peu de temps à sa troisième édition, sans avoir été même signalé par la presse religieuse à l'attention publique, il serait tout à fait superflu d'en faire ressortir l'opportunité, l'utilité et l'excellence ; il suffit d'exposer quelques-unes des raisons de ce grand et légitime succès.

Un des prêtres les plus instruits et les plus autorisés du clergé de France, M. Icard, directeur du séminaire de Saint-Sulpice et vicaire général de Paris, a professé pendant plus de trente années dans cet établissement catholique, si cher à l'Église, les différentes branches de l'enseignement sacré. Sur les désirs et les instances des membres les plus éminents de l'épiscopat, dont plus d'un avait suivi ses consciencieuses leçons, il a publié, en trois volumes, ses cours spéciaux de droit canonique, afin d'offrir non-seulement aux élèves des séminaires et aux prêtres des paroisses, mais encore aux laïques qui désirent acquérir des notions précises sur la constitution, les lois et la discipline de l'Église, un ouvrage d'une doctrine sûre, d'une érudition éprouvée, d'une méthode qui simplifie et rend parfaitement accessibles les questions les plus délicates et les plus complexes de l'enseignement canonique.

Nous connaissons des laïques très-recommandables par leur foi et leur savoir, principalement dans la magistrature et le barreau, qui consultent avec le plus grand fruit ce consciencieux ouvrage. Outre le sérieux intérêt qu'il y a pour eux à se rendre compte de la législation ecclésiastique, de l'esprit qui l'inspire, des modifications qu'elle a subies avec les temps et les lieux, que de questions mixtes, relatives aux régimes concordataires, aux causes matrimoniales, à l'inamovibilité des curés, aux rapports de l'Église et de l'État, qu'il serait difficile d'élucider et de résoudre sans une connaissance approfondie du droit canonique. Que de graves affaires ont été discutées depuis vingt ans, soit à la première chambre du tribunal civil

de la Seine, soit à la Cour de cassation et au Conseil d'État, par des avocats et des juristes tels que Paillet, Berryer, Gaudry, Dufaure, Suin, Fabre, et des membres du parquet tels que Dupin, de Royer, Pinard, Delangle, où les questions civiles se trouvaient compliquées de questions ecclésiastiques. On sait quel puissant parti tirait M. Dupin de sa vaste érudition dans le domaine du droit civil et religieux. On n'a pas oublié avec quelle compétence et quel éclat M. Berryer aborda, il y a quelques années, dans la mémorable affaire du mariage du prince Jérôme avec miss Élisabeth Patterson, les questions les plus élevées du droit ecclésiastique, et discuta notamment une décision de l'officialité de Paris rendue à ce sujet sous le premier empire.

Il n'y a là rien de bien étonnant. On a fait remarquer avec raison que le droit canonique occupe un rang élevé dans la hiérarchie des sciences, car il forme le lien entre la théologie et la jurisprudence ; de là vient qu'on l'a souvent nommé théologie pratique, et, dans ce sens, les autres branches de la science théologique et judiciaire sont autant de sciences auxiliaires du droit ecclésiastique qui, à son tour, vient en aide aux autres branches de la science sacrée et profane.

Quant aux membres du clergé, il serait inutile de leur signaler les avantages d'une étude qui constitue pour eux, du moins dans ses principaux éléments, une obligation capitale. Ceux qui n'ont pas suivi un cours particulier de droit canonique pendant leur séjour au séminaire, pourront facilement combler cette lacune en étudiant et en consultant l'ouvrage de M. Icard. Plusieurs prélats, entre autres le cardinal Morlot, le cardinal Billiet, Mgr Debelay et Mgr Pie, en ont recommandé la lecture comme éminemment utile à tous les prêtres de leurs diocèses. On trouvera un véritable intérêt à étudier en ce moment la partie de l'ouvrage qui s'occupe de l'économie et de l'autorité des conciles.

Le souverain pontife, au milieu des graves et incessantes préoccupations que lui cause le gouvernement de l'Église, n'a pas oublié de féliciter et de remercier en termes émus le vénéré directeur du séminaire Saint-Sulpice de son savoir et de son zèle pour la défense de la vérité religieuse et la propagation de la science sacrée. Le professeur de droit canonique le plus autorisé de Rome a, de son côté, tracé en quelques lignes un très-sérieux éloge de l'ouvrage de M. Icard. Il y trouve « une connaissance approfondie du droit ecclésiastique général et particulier, soit lorsque l'auteur expose les principes du droit universel, soit lorsqu'il admet ou désapprouve les usages et coutumes de l'Église de France. » Il ne dissimule point « son admiration pour la haute impartialité que le professeur de Saint-Sulpice déploie dans l'examen de ces dernières questions, se mettant au-dessus de tout esprit de parti et n'obéissant qu'au désir de chercher et de propager la véritable doctrine. » Nous n'avons rien à ajouter à de si nombreux et de si éloquents témoignages.

M. Icard nous expose lui-même les deux grands principes qui l'ont inspiré et guidé dans son œuvre : en premier lieu, la liberté de l'Église dans le gouvernement des âmes, et son affranchissement de toute entrave de la part du pouvoir civil ; en second lieu, une religieuse fidélité aux lois de la hiérarchie que Jésus-Christ a établie dans cette Église. Il a soin de faire remarquer que dans l'examen de la jurisprudence ecclésiastique il faut tenir compte des temps, des lieux et des mœurs des peuples ; que l'Église fait précisément acte de sagesse en accommodant sa discipline aux exigences des siècles et des nations ; qu'il n'est donc point surprenant que des ordonnances qui étaient autrefois de droit commun soient aujourd'hui tombées en désuétude. On ne lira pas sans profit les excellents conseils qu'il donne sur la modération à garder dans la discussion des matières ecclésiastiques.

En résumé, le livre de M. Icard est un véritable monument, non-seulement de travail et de savoir, mais encore de sagesse et de conciliation. A ce double point de vue, il se recommande à tous ceux qui cherchent et aiment la science pour la diffusion de la vérité catholique et la défense des droits de l'Église. On peut ne point adopter toutes ses opinions et décisions, mais il n'en est aucune qui ne s'appuie sur de graves motifs et ne soit digne d'un profond respect.

L'abbé Lamazou.

REVUE CRITIQUE

I. *Histoire d'Hérode, roi des Juifs*, par M. F. de Saulcy. 1 vol. — II. *Les derniers jours de Jérusalem*, par le même. 1 vol. — III. *Rome et la Judée au temps de la chute de Néron*, par M. le comte F. de Champagny. 2 vol. — *Les Césars*, par le même. 4 vol. — IV. *Histoire de l'abbaye et du collége de Juilly*, par M. Hamel. 1 vol. — V. *Histoire de la Terreur*, par M. Mortimer-Ternaux, t. VI. — VI. *Le règne du Christ*, étude sur le Millénarisme, par le R. P. Lescœurs. 1 vol.

I

Autant les premiers jours de la nation juive sont connus, autant les derniers le sont peu. Le souvenir de sa lutte suprême est resté, il est vrai, dans toutes les mémoires et il n'est pas un enfant qui ne sache après quelle farouche résistance Jérusalem succomba ; mais des incidents et du vrai caractère de cette résistance, des événements qui préparèrent et déterminèrent cette catastrophe, que sait-on aujourd'hui ? Peu de chose. Quoi de plus curieux et de plus instructif pourtant que les crises par lesquelles a dû passer cette forte nationalité avant d'arriver à une telle ruine !

Et l'on ne saurait dire qu'ici les renseignements font défaut, ou que les sources d'information sont difficiles à atteindre. Les derniers temps de l'histoire juive ont eu, au contraire, un historien comme il s'en rencontre assez peu, acteur dans une partie des événements qu'il a racontés et témoin oculaire dans l'autre, homme intelligent du reste, politique éclairé, patriote sans fanatisme à qui l'on ne saurait, en somme, reprocher qu'un peu trop de rhétorique : nous voulons parler de Josèphe, ce Juif lettré que tout le monde lisait au dix-septième siècle, dont madame de Sévigné écrivait à sa fille « que ce serait une honte de ne pas en achever la lecture, » et dont il s'en faut peu aujourd'hui que ce qu'on appelait alors « les honnêtes gens » ne confondent le nom avec celui du patriarche, fils de Jacob.

C'est donc, on peut le dire sans paradoxe, un sujet neuf, malgré sa date de deux mille ans, et d'un grand intérêt pour notre siècle qui assiste à tant d'égorgements nationaux, que cette histoire de la destruction

de la nationalité juive, et nous ne nous étonnons point qu'elle rencontre presque coup sur coup deux historiens éminents.

En effet, après M. Franz de Champagny, dont le beau livre, *Rome et la Judée* a été couronné, il y a quelques années seulement, par l'Académie française, M. de Saulcy, membre de l'Institut, vient tout récemment de reprendre ce sujet.

Nous n'avons rien à ajouter à ce qui a été dit ici, à l'époque de son apparition, du brillant ouvrage de M. F. de Champagny, sinon que l'auteur n'a cessé de l'améliorer, et que dans une édition récente que nous avons sous les yeux [1], il y a ajouté des développements qui en ont presque doublé l'étendue. Cette histoire de la destruction du peuple juif fait partie de celle des empereurs romains, commencée il y a bientôt trente ans par M. de Champagny et où elle forme un lien ingénieusement placé entre les deux groupes, pour ne pas dire les deux dynasties, des Césars et des Antonins.

Quant à M. de Saulcy, le tableau qu'il a entrepris des derniers moments de la nation juive n'est point un travail accessoire ou complémentaire. L'histoire de ces événements fait son objet spécial et propre ; celle de l'empire romain s'y mêle sans doute, mais elle n'y occupe que le second plan. Le cadre que s'est tracé M. de Saulcy embrasse d'ailleurs une période plus étendue que celle que comprend l'ouvrage de M. de Champagny, car il remonte jusqu'à l'époque des Machabées. Quand ce plan sera rempli, l'œuvre formera une vaste trilogie, dont les points extrêmes seront les guerres des enfants de Mathathias et la chute de Jérusalem, et le centre, le règne des Hérode.

Nous n'en avons jusqu'ici que deux épisodes : *les Derniers jours de Jérusalem* et l'*Histoire d'Hérode* [2], qu'il faut lire dans l'ordre inverse de leur publication, car ils se relient entre eux comme le principe à la conséquence et l'effet à la cause. La tyrannie des Hérode, vassaux et feudataires des Romains, souleva les Juifs contre Rome, et le soulèvement des Juifs entraîna leur perte.

M. de Saulcy avait pour aborder un pareil sujet des titres tout à fait à part : la connaissance des principaux idiomes anciens et modernes de l'Orient, celle des lieux où se sont passés les faits et où l'on conduit ses voyages, celle enfin des arts de la guerre, nécessaire à beaucoup d'égards pour la complète intelligence d'événements où les combats tiennent une si grande place. Ces diverses spécialités ont eu, avec des avantages certains, des inconvénients sensibles. L'orientaliste et le soldat prennent trop souvent, dans le récit, la place du narrateur, et, sous le rapport littéraire, l'ouvrage souffre un peu de cette double usurpation, surtout dans la partie par laquelle a

[1] *Rome et la Judée au temps de la chute de Néron*, par M. le comte F. de Champagny. — Nouvelle édition, 2 vol. in-8. A. Bray, édit., rue Cassette.

[2] *Les Derniers jours de Jérusalem*, par M. F. de Saulcy. 1 vol. in-8, 1866. Hachette, édit. — *Histoire d'Hérode, roi des Juifs*, par le même. 1 vol. in-8. 1867. *Ibid.*

débuté l'auteur, *les Derniers jours de Jérusalem*. Au point de vue narratif, l'*Histoire d'Hérode* est d'une lecture plus entraînante; il y a là un drame dont le mouvement emporte l'écrivain et communique souvent une véritable chaleur à sa plume. Tout membre de l'Institut qu'il est, M. de Saulcy écrit ici plus en militaire qu'en académicien ; nous ne le notons point pour lui en faire un reproche : l'originalité en fait de style est assez rare pour qu'on lui passe quelques négligences de diction. Ce que nous regrettons plus que l'élégance dans ce volume, c'est que le lien qui le rattache à l'autre ne soit pas plus accusé, qu'il soit trop une biographie et pas assez une histoire, qu'enfin il ne présente pas assez la suite de cette fatale dynastie des Hérode qui causa la perte des Juifs.

L'avénement d'Hérode au trône de Judée fut le point de départ de cet État vers sa ruine. Avec cet étranger le sceptre sortait de Juda, et, à défaut de la prophétie, la raison proclamait que, dans un temps plus ou moins éloigné, c'en serait fait du peuple sur lequel ce rude sceptre allait s'étendre. De la manière dont il était parvenu au pouvoir et du caractère qu'il était, Hérode ne pouvait être qu'un despote, et le despotisme ne fonde rien ; au contraire, comme il ne s'établit qu'aux jours de décadence, sa destinée est toujours d'avancer les chutes qu'il a la prétention d'empêcher. L'origine d'Hérode et les antécédents de sa race ont été peu étudiés. Aussi les pages que M. de Saulcy consacre à son père et à ses débuts, à lui-même, sont-elles très-curieuses. N'est-ce pas chose piquante, en effet, de voir comment on devenait roi, il y a deux mille ans?

Hélas! il faut le reconnaître, c'était déjà comme aujourd'hui : on acquérait une couronne par l'intrigue, par l'or et à la faveur des troubles publics. Les compétitions d'Aristobule et d'Hyrcan, ces tristes descendants des héroïques Machabées, furent l'engrenage politique qui, bien manœuvré, éleva, l'or aidant, le fils d'un homme de la race abhorrée d'Ésaü, un Iduméen incirconcis, au trône du saint roi David. L'indolent Hyrcan ne demandait pas mieux que de céder son droit d'aînesse et les ennuis inhérents au pouvoir royal à son ambitieux frère ; mais ce désintéressement philosophique ne faisait pas l'affaire d'un sien confident, qui avait été esclave dans sa jeunesse et qui, affranchi on ne sait comment, s'était enrichi et était devenu un personnage en Judée. Ayant besoin pour ses desseins que le fils aîné d'Alexandre Jannée restât roi, cet homme lui souffla au cœur la jalousie et la défiance envers son frère et l'amena à reprendre le pouvoir qu'il avait abdiqué. Mais le naïf Hyrcan ne pouvait se soutenir sans l'aide des Romains : Antipater (c'était le nom de cet ancien esclave) le livra avec son royaume à Pompée, dont il conquit ainsi la faveur, ce qui ne l'empêcha pas de gagner aussi, quelques années après, celle de César. Les mêmes moyens lui avaient servi auprès de l'un et auprès de l'autre : comme Pompée, César avait été gorgé d'or et avait vu la Judée à ses pieds. Réduit au triste rôle de *taïcoun*, le malheureux Hyrcan n'avait fait que prêter

son nom à ces manœuvres dont le résultat le plus net fut d'ouvrir les avenues du trône de la Judée aux fils de l'ambitieux Iduméen. L'un d'eux y monta en effet bientôt. Ce fut le second, celui qui s'appelait Hérode et que l'histoire a surnommé le Grand, titre qui, dit M. de Saulcy, serait plus justement remplacé par celui de scélérat.

Hérode, en effet, fut l'un de ces monstres couronnés que l'Orient semble avoir eu, de tout temps, le triste privilége de fournir à l'histoire. Rusé, violent, sanguinaire, dissolu, sans générosité, sans pitié, Hérode n'eut de vertu d'aucune sorte, pas même cette bravoure militaire qui avait brillé chez son père. Son mérite, aux yeux des faiseurs de renommée de l'époque, fut sa libéralité envers les écrivains et les artistes auxquels il prodigua l'argent qu'il arrachait à son peuple : c'était dès lors un moyen assuré de célébrité, une recette infaillible pour devenir, de son vivant même, un grand homme, que d'entretenir des rhéteurs à gage et de faire beaucoup bâtir. Hérode en usa largement ; nul ne fit plus détruire et reconstruire que ce roitelet, pas même son compère Auguste, qui « avait trouvé Rome de briques et la laissa de marbre. » Outre le Temple qu'il refit et la ville qu'il orna magnifiquement, il prodigua ses largesses en ce genre à beaucoup de villes étrangères à ses États ; des théâtres, des portiques, des statues étaient les cadeaux de visite qu'il laissait d'habitude aux lieux qui lui offraient l'hospitalité. Une fois, par exemple, il allait rejoindre Agrippa à Lesbos, mais le vent contraire le rejeta à Chio, où il fut retenu plusieurs jours au mouillage. « Il y fut entouré de respects et d'hommages qu'il paya en belle monnaie et avec une générosité toute royale, dit M. de Saulcy. Les habitants, depuis la guerre de Mithridate, gémissaient en contemplant les tristes ruines d'un splendide portique qui avait été longtemps la gloire de leur ville ; la grandeur et la magnificence de ce portique les avaient mis dans l'impossibilité de le relever comme ils avaient relevé leurs monuments de moindre importance dévastés à la même époque. Hérode s'empressa de leur fournir tout l'argent nécessaire pour réparer ce portique et les engagea à ne pas perdre un jour pour rendre à leur cité son plus bel ornement. »

La vie d'Hérode est pleine de traits semblables.

Nous avons moins de détails sur sa conduite avec les écrivains, mais on peut juger, par analogie, de ce qu'elle dut être : le roi des Juifs n'était pas homme à négliger ces voix, pour la plupart vénales, qui jouaient alors le rôle qu'on prête aujourd'hui à bon nombre de journaux. Néanmoins on sait qu'il en entretenait un auprès de sa personne qui était à la fois son secrétaire, son confident et son intermédiaire avec les étrangers ; c'était un certain Nicolas de Damas, homme habile et bon écrivain, qu'Hérode employa dans plusieurs négociations difficiles et qui avait écrit sur le règne de son protecteur des Mémoires dont il ne nous reste malheureusement que des fragments très-courts, mais très-précieux toutefois, bien que

l'intention en soit manifestement apologétique. M. de Saulcy s'en est habilement servi pour compléter ou préciser le récit de Josèphe.

Signalons, à cette occasion, une autre source d'informations très-neuves dont a usé également l'auteur, mais avec discrétion, à cause de son étrangeté, les traditions talmudiques où Hérode occupe une grande place. Même dans l'absurde horreur de leur exagération, ces légendes ont un fond de vérité qui s'ajoute avec avantage à l'histoire. Josèphe, que M. de Saulcy prend pour base, a grand besoin, sinon de correctifs, au moins de confirmations de ce genre. Sa narration correcte manque, en effet, trop souvent de couleur. Et puis, tout bon Juif qu'il fût, il n'est pas sans faiblesse pour l'usurpateur du trône de David ; il s'en laisse imposer par la persévérance de ses succès, et, comme ses contemporains, semble assez disposé à le tenir pour un grand prince.

Ces bonheurs d'Hérode qui furent constants, nous le reconnaissons, car on le vit toujours au mieux avec tous les pouvoirs qui se succédèrent à Rome, avec César, Antoine et Octave, qu'il servit efficacement l'un après l'autre et dont il conquit tour à tour l'amitié, d'où lui vinrent-ils? Son habileté y fut pour quelque chose sans doute, et il eut en particulier, au moment du triomphe d'Octave, celle de ne pas chercher à se défendre du dévouement qu'il avait montré pour Antoine, comme l'aurait fait un sot. J'ai servi loyalement votre adversaire, dit-il au vainqueur d'Actium, tant que je l'ai cru appelé à faire le bonheur du monde : c'est vous dire avec quelle loyauté je vous servirai vous-même, aujourd'hui que les dieux ont montré que c'était à vous que ce sort était réservé. Si ce ne sont ses paroles, ce fut du moins la pensée de son discours. Il le termina, du reste, textuellement par ces mots : « Si tu veux, César, savoir quel homme je suis pour mes bienfaiteurs, mon passé est là pour te répondre. Mon ami aura simplement changé de nom, et je saurai prouver toute l'étendue de mon dévouement à celui qui voudra l'accepter. » Octave, qui savait qu'il y a toujours à gagner à avoir affaire aux gens d'esprit, le reçut en grâce et s'en trouva bien. Ajoutons cependant qu'à cet argument de l'ordre moral, Hérode en joignit d'ordre très-différent auprès de chacun de ses redoutables protecteurs, arguments particulièrement puissants à Rome, les présents. Qu'avait-il fait avec Antoine lorsqu'il fut appelé devant le triumvir sur des dénonciations de toutes sortes, où figuraient en première ligne celles de Cléopâtre? Écoutons M. de Saulcy. « En quittant Jérusalem, il (Hérode) avait emporté de magnifiques présents qu'il avait immédiatement offerts à Antoine, se conciliant ainsi sa bienveillance qu'il savait toujours prête à se vendre. Dès la première conversation, il n'y eut plus dans l'esprit d'Antoine d'accès pour la colère et la volonté de répression. Les paroles de Cléopâtre, en effet, ne pesaient pas dans cet esprit plus que l'or dont le coupable payait son bon vouloir. »

Ce qu'il avait fait avec Antoine, Hérode le fit avec Octave, « il le combla

de présents, lui et ses amis, avec plus de munificence encore que sa fortune le comportait en réalité... César reçut en présent la somme énorme de huit cents talents (plus de six millions et demi de francs), et le roi fit si bien les choses que tout le monde fut d'avis qu'il avait agi avec plus de magnificence que ne semblaient le permettre les ressources d'un royaume comme le sien. »

Ces largesses d'Hérode, si disproportionnées avec les ressources du petit État sur lequel il régnait, peuvent donner une idée du bonheur qu'on goûtait sous son sceptre, surtout lorsqu'à ces dépenses faites dans un but politique on joint celles que le vaniteux monarque faisait par pure ostentation. Les mœurs et les croyances de la Judée qu'il n'osait pas braver ne laissant pas le champ libre à sa vaniteuse manie de bâtir, c'était à l'étranger qu'il allait en chercher la satisfaction, gratifiant çà et là les petits dynastes voisins de monuments qu'ils n'eussent pas été en état de se donner eux-mêmes. Maintes fois ceux-ci exploitèrent cette faiblesse. Si les Juifs murmuraient, Hérode avait toujours une réponse : c'était Rome, c'était Auguste qui lui imposait ces dépenses. Jamais la Judée ne fut plus écrasée d'impôts. Elle souffrit en silence, parce que si elle payait cher la paix et l'ordre, du moins en jouissait-elle pleinement. Et puis, comment et auprès de qui aurait-elle réclamé? Ce n'était pas assurément auprès d'Auguste : Hérode, comme on l'a vu, avait complétement gagné son amitié, et l'avait toujours conservée intacte, grâce aux petits cadeaux dont il avait soin de l'entretenir.

Il y avait du reste de singulières ressemblances entre le sort réservé dans la vie domestique à ces deux favoris de la fortune. On sait, par le curieux livre de M. Beulé, quel enfer c'était que la maison d'Auguste : celle d'Hérode lui ressemblait beaucoup ; l'intérieur en était même plus effroyable. Les femmes furent aussi pour le roi des Juifs le démon vengeur dont la Providence se servit pour le punir dès ici-bas de ses crimes. Il avait dans sa sœur Salomé une furie acharnée à détruire son bonheur. Ce fut la jalousie de cette créature odieuse qui lui fit immoler celle de ses épouses qu'il aima le plus, la belle et malheureuse Mariamne. Le théâtre a été souvent baigné des larmes de cette touchante victime des haines de cour, mais, quelque émouvants que puissent être les drames dont elle a fourni le sujet, nous ne croyons pas qu'il y en ait de plus saisissants que son histoire simplement racontée comme elle l'est dans le livre de M. de Saulcy.

Quelque chose toutefois de plus tragique encore que la mort de Mariamne, c'est celle de ses deux fils, jeunes gens pleins d'honneur, dont la beauté rappelait celle de leur mère, qu'Hérode aimait vivement en souvenir d'elle, mais contre lesquels l'infernale astuce de sa sœur, aidée en cette circonstance par la haine d'Antipater, son fils aîné, sut prévenir sa vieillesse soupçonneuse et cruelle. Le procès fait à ces enfants d'abord si chers vint s'ajouter aux angoisses de toutes sortes, aux tourments de tous genres

dont les derniers jours du tyran furent remplis. Ruiné par les dépenses insensées où l'avait poussé sa rage d'embellir de boulevards et de monuments les villes étrangères, il avait violé le tombeau de David pour en extraire les trésors que la piété des Juifs y avaient renfermés et s'était, par cette profanation, attiré l'exécration de ses sujets. D'autre part, l'amitié d'Auguste venait de lui manquer. Mal vu de l'empereur, en horreur à ses sujets, effrayé par les soupçons que sa sœur et son fils aîné semaient dans son esprit contre les enfants de Mariamne et tout ce qui tenait à eux, l'impie vieillard cherchait des distractions qu'il ne trouvait pas dans des débauches abominables où s'usait sa forte constitution. Le tableau que M. de Saulcy nous trace de sa vie, à cette époque, fait véritablement frémir. Dévoré dans son âme par l'inquiétude, le soupçon, la crainte, dans son corps par des maladies sans nom, il voyait avec une sombre et impuissante fureur s'approcher le moment où il lui faudrait tout quitter. « A dater du moment où il eut commis l'odieux sacrilége dont nous avons parlé (la spoliation du tombeau de David), les affaires intérieures de sa maison prirent de jour en jour une tournure plus cruelle, dit M. de Saulcy ; soit qu'une divinité vengeresse se donnât la tâche d'exaspérer les douleurs dont il souffrait déjà depuis longtemps, pour les faire aboutir à une catastrophe sans remède ; soit que la fortune l'abandonnât à partir du jour où tout semblait lui réussir à souhait, afin de prouver sans réplique que son impiété seule était la cause de ses malheurs. Les dissensions qui déchiraient toute la population du palais avaient les caractères d'une véritable guerre civile ; les haines mutuelles grandissaient sans cesse et se faisaient jour par les plus odieuses calomnies. Antipater tramait toujours quelque nouvelle infamie contre ses frères, et, avec la plus horrible astuce, c'était par les autres qu'il les faisait accuser : c'était le plus sûr moyen de leur porter des coups qu'ils ne sauraient parer. »

Les nobles et infortunés jeunes gens ne purent en effet résister à cette guerre perfide, et, malgré l'intervention d'Auguste au tribunal de qui ils en appelèrent et devant qui ils n'eurent pas de peine à se justifier, ils ne réussirent pas à reconquérir la confiance et l'affection de leur père. Après avoir vu leurs amis périr dans les tortures, ils furent étranglés l'un et l'autre dans leur prison. « Et c'est ce monstre qui avait déjà un pied dans la tombe qui assistait impassible aux tortures infligées à tant de malheureux pour leur arracher des secrets qui n'existaient pas, c'est l'assassin de sa femme et de ses enfants que l'histoire a gratifié du nom de grand ! » s'écrie M. de Saulcy dans un mouvement d'indignation généreuse, en racontant cette odieuse exécution. « C'est Hérode le bourreau ! qu'il aurait fallu dire, » ajoute-t-il.

Bourreau serait, en effet, le mot juste, du moins à partir du jour où il eut fait étrangler ses fils ; car dès lors il ne sembla plus vivre que pour verser le sang. Malheur à qui encourait ses soupçons ! On était frappé aussitôt que suspect. Ce n'étaient pas les individus seulement, c'étaient les corpora-

tions, les sectes, les partis qui ressentaient les formidables effets de sa colère. Les Pharisiens, entre autres, l'éprouvèrent. Sans doute ce fut dans un de ces moments d'exacerbation délirante que, pour atteindre l'enfant mystérieux qu'étaient venu adorer les Mages, il ordonna et fit exécuter le massacre des nouveau-nés. L'auteur, dans l'énumération des crimes du vieux tyran, omet totalement celui-ci et n'y fait même pas allusion. Serait-ce parce qu'il n'en est pas fait mention dans l'histoire qui lui sert de guide? Ce n'est pas une raison d'en douter. « On a trouvé un tel crime improbable, dit M. de Pressensé (*Jésus-Christ, son temps, sa vie et son œuvre*, p. 280), en se fondant sur le silence de Josèphe, comme si le meurtre d'une douzaine d'enfants dans une petite ville ne pouvait pas se perdre au milieu de tant de forfaits abominables, dans les dernières années de la vie d'Hérode. Certes, celui qui avait immolé à ses soupçons une épouse chérie, un frère et trois fils, et qui avait ordonné d'avance un massacre pour le jour de ses funérailles, afin que son cercueil ne fut pas porté au milieu de la joie universelle, un tel monstre ne devait pas reculer devant une mesure aussi insignifiante, à ses yeux, quand il s'agissait de prévenir quelque explosion dangereuse du fanatisme religieux. » C'est sans doute parti pris chez M. de Saulcy d'écarter tout ce qui tient à la religion chrétienne; car lorsqu'il en vient à passer en revue les révolutions arrivées à Jérusalem et dans la Judée depuis la mort d'Hérode jusqu'à la ruine de la ville, il ne mentionne ni la mort de saint Jean exécutée par ordre d'un des fils d'Hérode ni la passion de Jésus-Christ, bien qu'il fasse, dans son récit, une assez large place au faits et gestes de Ponce-Pilate et de la Synagogue. De quelque sentiment qu'elle procède, cette abstention est trop singulière pour que nous n'ayons pas dû la signaler au moins en passant; même au point de vue purement littéraire, il y a là une faute : le récit y perd beaucoup de sa solennité. On s'en convaincra en lisant les pages de M. de Champagny en face de celles de M. de Saulcy. Le christianisme ne gâte jamais rien.

Mais nous voici sur le terrain du second ouvrage de M. de Saulcy, et nous n'en avons point encore fini avec le premier. Il nous reste toutefois peu de chose à dire de l'homme qui en est le sujet. La mort d'Hérode suivit de près celle des deux fils de Mariamne; il eut assez de temps néanmoins pour tremper encore une fois ses mains dans son propre sang. Près d'expirer, il fit périr son fils aîné, cet abominable Antipater qui avait tramé, de concert avec Salomé, sa tante, la mort de ses deux frères puînés et qui fut, lui, convaincu d'avoir voulu hâter celle de son père, trop lent à mourir au gré de son ambition. Une sorte de satisfaction se mêle au sentiment d'horreur qu'inspire le dernier acte de cette tragédie : Antipater reçoit, dans le supplice qui lui est infligé à la veille de jouir du fruit de ses intrigues, la juste punition de sa conduite infâme, et Hérode, en découvrant la trahison de ce fils dont il a payé la fidélité mensongère de la vie de deux enfants bien-aimés, le châtiment le plus amer et le mieux mérité que pouvait lui

réserver la justice de la Providence. Plus grande, pour un cœur chrétien, serait cette satisfaction, si l'on pouvait se figurer que la conscience s'est éveillée, à la dernière heure, dans ces âmes perverses, et qu'en reconnaissant la main qui les frappait, elles ont pu faire quelque chose pour la désarmer, au moins dans l'avenir éternel ! En tout cas, c'est, pour l'histoire un devoir impérieux de flétrir ces grands coupables et de les dépouiller des titres mensongers que la postérité, adoratrice du succès, a trop souvent le faiblesse de leur décerner.

C'est ce devoir que c'est proposé de remplir M. de Saulcy en écrivant cette véridique histoire d'Hérode le Grand. « J'ai voulu montrer, dit-il, que le surnom de *grand* dont l'histoire a gratifié cet homme était imméritée, et je demeure convaincu que tous ceux qui auront la patience de lire ce livre jusqu'au bout seront de mon avis. »

Cet « avis » est trop motivé et prend sous la plume de l'auteur une trop énergique expression pour ne pas entraîner l'adhésion du lecteur. Donc, à l'égard du sentiment qui l'a dicté, l'ouvrage ne laisse rien à desirer.

Il n'en est pas tout à fait ainsi d'un autre objet que s'est proposé M. de Saulcy dans l'ensemble de son travail sur les derniers temps de la Judée, celui de « tracer la vie de la nation juive. » La « nation » juive n'y apparaît pas assez. Il est bien question d'elle quelquefois dans l'*Histoire d'Hérode;* à plusieurs reprises on voit le tyran convoquer « le peuple, » réunir « les prêtres » et assembler « les juges, » mais sans que jamais il nous soit rien dit des lois et usages en vertu desquels ces assemblées avaient lieu, ni de la forme qu'elles prenaient, ni de l'autorité dont elles pouvaient jouir. Quant aux idées et aux doctrines, ce que l'historien expose des sectes qui divisaient la population est très-insuffisant. A cet égard encore, cette « histoire » reste trop dans les limites de la biographie.

II

La « nation » occupe plus de place et se meut plus à découvert dans le second ouvrage de M. de Saulcy, *les Derniers jours de Jérusalem*. Dans ce drame, le peuple juif se met tout entier en scène avec ses idées, ses croyances, ses mœurs, ses passions à part. On se tromperait toutefois si l'on croyait qu'il suffit de lire le récit que Josèphe nous a donné de cette tragédie pour en bien comprendre les ressorts et la marche et se faire une idée complète et juste des divers intérêts qui s'y débattent. Outre que l'équité y manque en plus d'un endroit, la *Guerre des Juifs* a de grandes obscurités ; deux points demandent un travail d'élucidation considérable, le jeu des partis et la stratégie des combats. Éclaircir la narration de l'auteur juif dans tout ce qui se rapporte aux opérations des armées ; expliquer l'origine et chercher à faire comprendre le caractère et l'esprit des factions qui déchiraient les

Juifs au moment de la guerre, voilà ce que le sujet réclamait de l'historien.

Avant M. de Saulcy, M. F. de Champigny a beaucoup fait pour ce dernier point. Le premier, il a signalé les frappants rapports qui existaient entre les partis en Judée, lors du siége de Jérusalem, et ceux qui divisèrent et ensanglantèrent la France pendant la Révolution, mais en apportant dans ces rapprochements beaucoup de circonspection et de mesure. M. de Saulcy a été frappé lui-même de cette ressemblance, mais il nous semble, parfois, l'avoir un peu forcée. Il ne se borne pas, en effet, à montrer une analogie frappante entre les faits, il veut y voir une « identité. » Écoutons-le : « Il est, dit-il, un fait capital que l'on verra se manifester à chaque page de ce livre : c'est que la plupart des événements de la Révolution française sont en quelque sorte calqués sur les événements de la guerre judaïque. Des deux côtés, en effet, nous trouvons le même patriotisme indomptable, la même horreur de la domination étrangère, le même amour de la liberté, en même temps que la même haine aveugle des partis. Les siècles ne peuvent rien sur les tendances de l'esprit humain, à ce qu'il paraît ; créez au milieu d'une nation un parti ardent et passionné, et sur-le-champ naîtront des partis réactionnaires, aiusi que nous l'avons vu pendant la grande révolution française. »

Sans l'être, selon nous, aussi formellement et aussi exactement que le soutient l'auteur, cette vue historique est vraie. Les partis naissent, en Judée, dans les mêmes circonstances qu'en France, et si leurs attaques sont habituellement plus féroces, c'est qu'ils étaient plus rapprochés et renfermés dans un plus petit espace. Comme chez nous, il y eut là les émigrés, les modérés, les montagnards. Au premier moment, la Judée fut unanime à se soulever contre Rome dont l'oppression était, en effet, intolérable ; la liberté nationale fut le cri de ralliement. Partout on s'insurgea et on combattit d'abord avec résolution pour elle ; mais il vint à la liberté nationale de tels auxiliaires, que les honnêtes gens crurent plus sage de passer des rangs de la nation dans les rangs de l'étranger. C'est la période dite des *Brigands*, qui correspond à celle des *Fédérés* de la Révolution française. « Il en était alors de la Judée comme d'un corps en proie à une maladie inflammatoire, dit M. de Saulcy ; quand un membre semble guéri, un autre devient immédiatement le siége du mal. Imposteurs et malfaiteurs réunissaient leurs efforts pour entraîner les autres au nom de la liberté. Ils menaçaient de mort tous ceux qui se soumettaient aux Romains, et ils ne cessaient de dire qu'ils feraient libres malgré eux tous ceux qui accepteraient volontairement la servitude. On le sait, mêmes circonstances, mêmes formules. La liberté ou la mort ! ce cri odieux de 93, c'était le cri de ralliement des Juifs dès le commencement du règne de Néron. »

L'arrivée de Vespasien, chargé de soumettre cette province dont l'exemple, si son insurrection n'était réprimée, pouvait être très-funeste pour Rome, ne fit que fortifier les partis dans leur haine les uns contre les autres ; toutes les villes étaient remuées par des dissentions intestines, et ceux

que la puissance romaine laissait respirer se déchiraient entre eux. Deux grandes factions, en effet, étaient en présence, les partisans de la guerre et les partisans de la paix. Il n'y avait plus de lien de famille ni d'amitié : la communauté des opinions rapprochait seule les gens des classes les plus opposées. Mais l'habile général, avançant méthodiquement et rabattant devant lui les rebelles de toutes les villes, les força à se concentrer dans Jérusalem. La malheureuse capitale vit alors toutes les extrémités des discordes sociales, *zélateurs, giscaliens, sicaires, iduméens, simoniens*, etc. C'est là, et en ce moment, qu'il faut étudier ces partis et leurs chefs pour se convaincre de la vérité que proclame l'auteur, que, les mêmes circonstances étant données, les mêmes faits se produisent dans les sociétés humaines, à quelques nuances près qui tiennent aux temps et aux mœurs des divers pays. A partir de ce jour, mais surtout de celui où Vespasien, allant à Rome prendre possession de l'empire, laissa à son fils Titus le soin de poursuivre le siége de Jérusalem et d'exterminer l'indocile et dangereuse nation juive, la physionomie des partis s'accuse plus vigoureusement et le vieil exemplaire de 93 se révèle avec plus de netteté. L'auteur suit pas à pas le développement du drame ; mais, avouons-le, avec quelque soin qu'il en dessine les personnages, il les caractérise moins heureusement que M. de Champagny.

Mais M. de Saulcy prend sa revanche et la prend largement sur un autre point. Nous avons parlé des *desiderata* du livre de Josèphe envisagé du point de vue militaire. Ils sont considérables, à en juger du moins par les digressions dont M. de Saulcy coupe sa narration. Nous n'eussions point soupçonné par nous-même assurément tant d'obscurités, de contradictions, d'impossibilités même ; mais nous ne les en tenons pas moins pour bien éclaircies et bien rectifiées; car, grâce sans doute aux commentaires de l'auteur des *Derniers jours de Jérusalem* et aux plans détaillés dont il a enrichi son travail, le double effort de l'attaque et de la défense se suit avec la plus grande facilité. Sans doute les savantes discussions de M. de Saulcy lui font faire des haltes un peu fréquentes; mais si, du côté littéraire, son livre y perd un peu, il y gagne beaucoup du côté de la science. Il y a donc ainsi compensation.

Des trois parties du cadre que s'est tracé M. de Saulcy, deux sont remplies. Espérons qu'il ne nous fera pas attendre la troisième, et que l'histoire des Machabées viendra bientôt couronner ce curieux et instructif tableau de la décadence et de la chute de la nation juive.

III

En même temps que ce beau livre de *Rome et la Judée*, dont nous venons de parler, M. F. de Champagny réimprime ses *Césars*, parvenus à leur

quatrième édition [1], revus aussi avec soin, sinon refaits, comme l'aurait désiré l'auteur, trop exigeant, selon nous, pour lui-même et dont nous ne saurions admettre tous les scrupules. Sans doute, comme il le reconnaît dans sa nouvelle préface et semble en demander pardon, *les Césars* sont une œuvre de jeunesse : mais où est le mal ? Les œuvres de la vieillesse sont-elles donc généralement si supérieures ? Cette histoire des premiers empereurs porte, il est vrai, à toutes les pages le cachet de l'époque où elle a été écrite ; elle respire cette confiance dans l'avenir dont nous étions tous remplis, il y a trente ans, et un noble mépris du régime césarien dont nous croyions le retour à jamais impossible. La cause du christianisme nous semblait gagnée aussi, et, quoique nous nous attendissions encore pour lui à des luttes, nous n'imaginions pas le revoir aux prises avec un nouveau paganisme, et nous célébrions avec sécurité sa victoire sur l'ancien. Ces douces convictions, nous ne les avons plus, cela est certain ; la situation a changé, l'avenir se présente sous d'autres couleurs, et des signes tout contraires à ceux qui apparaissaient alors se montrent aujourd'hui sur notre horizon. Les mauvais jours des Césars menacent de revenir pour l'Europe ; déjà même ils sont arrivés pour la religion. Écoutons M. de Champagny : « Aujourd'hui, la question chrétienne est partout et domine tout. Plus que jamais à cette heure, il n'y a de combats, il n'y a de luttes, il n'y a de controverses, et dans les travaux de l'esprit et dans les labeurs de la politique, et même sur les champs de bataille, que pour et contre le christianisme. Les problèmes ou les passions politiques, qui formaient une part plus ou moins grande des préoccupations de nos pères, et qui ont été la cause ou le prétexte de nos révolutions, sont aujourd'hui à l'état de questions résolues et d'ambitions satisfaites, souvent plus encore d'illusions perdues et de lieux communs abandonnés. — L'égalité ! elle est, ce semble, satisfaite, à moins qu'on ne veuille conquérir l'égalité des biens et des fortunes, qui serait la ruine des riches et encore plus la ruine des pauvres. — La liberté ! les plus révolutionnaires sont ceux qui en veulent le moins. — La république ! les révolutionnaires en veulent moins encore depuis qu'ils ont commencé à s'approprier les monarchies. — La souveraineté des nations ! qui en tient compte dès qu'elle l'embarrasse ? — Leurs vœux ou leurs suffrages ! très-bien, assuré que l'on croit être qu'elles voteront toujours d'accord avec la garnison. Non, tout cela n'a rien de sérieux ; il n'y a qu'un but dans toutes les machinations du siècle présent ; il n'y a qu'une passion au cœur du parti qui mène l'Europe : sous des noms et sous des voiles divers, sous toutes ces appellations vagues et banales dont se contente si facilement l'esprit superficiel de notre siècle, il s'agit uniquement de savoir si l'Europe sera ou ne sera pas chrétienne. »

C'est de cela aussi qu'il s'agissait principalement à l'époque que nous

[1] *Les Césars*, par M. le comte de Champagny, 4e édition. 4 vol. in-8°, Bray, éditeur, rue Cassette.

peignent *les Césars*, bien que, de même que de nos jours, cela ne fût pas sensible aux yeux de la foule. Si l'on ne parlait pas de nationalités, il était fort question de république et de liberté, en ce temps-là ; mais ceux qui s'en occupaient encore, la plupart du moins, ne s'y intéressaient pas plus sérieusement que les gens qui s'en font dans ce temps-ci une enseigne. Faire ses petites affaires avec César, jouir de la vie, faire taire les rêveurs entichés d'idées spiritualistes et qui avaient l'audace de prêcher le renoncement à la chair et l'égalité entre les esclaves et les maîtres, voilà ce dont on se préoccupait.

La ressemblance entre ces temps et le nôtre est donc grande. Partant, s'il y a une lecture d'*actualité* — que M. de Champagny qui abhorre ce barbarisme nous le pardonne — c'est bien l'histoire de ces douze souverains de Rome, que le livre de Suétone a rendus populaires, mais qu'il est loin de nous avoir peints dans toute leur vérité et toute leur scélératesse. Suétone d'ailleurs n'a fait que des portraits; ce que M. de Champagny nous offre, c'est une suite de tableaux vivants. L'empereur, chez lui, n'est pas séparé de l'empire ; au contraire, l'empire, dans son livre, est au premier plan, et, si grande que soit sa place, l'empereur n'y vient qu'à son rang. C'est sur lui qu'il appelle d'abord les regards; c'est lui qu'il met le premier en scène; mais derrière lui, autour de lui, l'historien évoque le monde romain tout entier. En effet, deux volumes de la présente édition sont consacrés à la biographie des Césars et deux autres au tableau du monde à l'époque de leur domination. L'ouvrage s'ouvre par la vie du vainqueur de Pharsale et se termine avec celle du suicidé de la sablonnière de Serpentara; Jules César et Néron, voilà les limites entre lesquelles il se développe. C'est la première partie d'un corps de récits formant jusqu'ici trois séries : — de Jules César à Néron (*les Césars*); — de Néron à Domitien (*Rome et la Judée*); — de Domitien à Commode (*les Antonins*) — et dont les lecteurs désirent vivement la suite.

IV

Comme encore aujourd'hui l'Angleterre, la France avait autrefois, hors des grandes villes, ses plus illustres établissements d'instruction publique. Qui ne se rappelle, en effet, Pontlevoy, La Flèche, Sorèze, Juilly, riantes et salubres écoles, bien différentes de celles où l'État élève de nos jours la jeunesse française, « vraies prisons murées entre deux rues, dit M. de Montalembert, dominées par des toits et des tuyaux de cheminées, avec deux rangs d'arbres étiolés au milieu d'une cour pavée et sablée, et une malheureuse promenade tous les huit ou quinze jours à travers les guinguettes des faubourgs. »

Ces maisons qui subsistent encore, pour la plupart, dans un état plus ou moins prospère, ont toutes une histoire qui mériterait d'être écrite et dont la lecture offrirait plus d'un genre d'intérêt. La naissance et les vicissitudes de ces maisons, œuvres de l'initiative privée, leur succès, leur renommée, leur influence, sont choses qui mériteraient d'être étudiées de près. Il ne se peut pas que des établissements qui ont formé tant d'hommes remarquables, et qui, par leur esprit, leur direction, leurs méthodes, se sont placés si haut dans l'estime de leur temps, n'aient beaucoup à apprendre au nôtre. Nous en avons la preuve, au moins pour l'une d'elles, dans l'ouvrage que vient de publier sur Juilly, un ancien élève de cette maison, M. Charles Hamel, docteur en droit, avocat à la Cour impériale de Paris [1]. Ce travail n'est pas, sur bien des points, aussi développé qu'il aurait pu l'être; l'abbaye qui le précéda et la congrégation qui le fonda y tiennent trop de place et le collége proprement dit pas assez ; ce n'en est pas moins un important et curieux chapitre de l'histoire de l'enseignement public en France. Il contient sur le régime des colléges au commencement du dix-septième siècle, ainsi que sur les plans d'études et les méthodes suivies dans les maisons de l'Oratoire, des renseignements peu connus et auxquels la réputation de ces établissements ajoute un grand prix. Là est son intérêt général et le côté que nous en voulons signaler.

C'est au milieu du règne de Louis XIII, on le sait, en 1639, que fut fondé le collége de Juilly. Cette maison était une ancienne abbaye de chanoines réguliers de Saint-Augustin, tombée en commende au milieu du seizième siècle, et qui, en 1629, avait passé par échange, à la congrégation de l'Oratoire. M. Hamel fait de cette abbaye, ainsi que de l'Oratoire qui lui succéda, une histoire sur laquelle nous ne voulons pas nous arrêter, parce que l'une est restée parfaitement obscure, et que, sur l'autre, M. Hamel n'a guère fait que suivre le travail du P. Perraud (*l'Oratoire de France aux dix-septième et dix-huitième siècles*). Nous partageons, du reste, ses sentiments à l'endroit de la célèbre congrégation du cardinal de Bérulle, et croyons, comme lui, qu'il y a à revenir sur l'opinion qu'on s'en fait dans le clergé. Le jansénisme atteignit, il est vrai, bon nombre de ses membres, mais le corps, chez elle, le cœur surtout, demeura toujours sain. Au surplus, les erreurs théologiques de l'Oratoire n'ont pas eu d'influence sensible sur la direction de ses colléges, rivaux en tout des meilleurs que comptât la France, et c'est par ses colléges surtout que l'Oratoire français tient sa place dans l'histoire.

Chose étrange pourtant, les colléges n'étaient pas l'objet qu'il s'était originairement proposé. Comme l'Oratoire italien de saint Philippe de Néri, le but primitif de l'Oratoire de France avait été de former des prêtres séculiers et de se consacrer à l'œuvre des séminaires si instam-

[1] *Histoire de l'abbaye et du collége de Juilly, depuis leurs origines jusqu'à nos jours*, par M. Hamel, 1 vol. in-8°. Douniol édit.

ment recommandée par le concile de Trente. Ni le P. de Bérulle, ni ses premiers associés, n'avaient pensé à s'occuper de l'éducation de la jeunesse laïque. Cependant il y avait de ce côté aussi, tant de bien à faire, qu'ils ne purent le négliger et refuser les maisons dont la direction leur fut offerte dès les premières années de leur établissement. Ils en avaient déjà une vingtaine au moment où la congrégation acquit l'abbaye de Juilly. Son intention en traitant avec les chanoines réguliers qui la leur remettaient n'avait point été d'y établir un collége, mais d'en faire une maison de retraite et d'études ecclésiastiques. « Mais, dit M. Hamel, Louis XIII qui s'était toujours montré protecteur zélé de l'Oratoire et qui s'intéressait à l'accroissement du nombre de ses colléges, était préoccupé depuis longtemps du désir de lui confier l'éducation de la jeune noblesse. L'abbaye de Juilly qu'il connaissait lui semblait réunir toutes les conditions désirables pour la création d'un collége modèle. Il en facilita, dans ce but, l'acquisition au P. de Condren et le sollicita de l'affecter à cette destination. » Le P. de Condren refusa d'abord ; ce ne fut que sur les instances du roi et à la sollicitation de plusieurs des seigneurs de la cour qu'il se rendit au désir qui lui était si vivement exprimé. Louis XIII, pour lui en témoigner sa satisfaction, décora le nouveau collége du titre d'*Académie royale*, et l'autorisa à joindre dans ses armoiries l'écu royal à celui de l'Oratoire. Ainsi fut fondé, presqu'à regret, par le second général de l'Oratoire l'établissement qui devint le plus illustre de ceux qu'a possédés cette association. Juilly fut bientôt, en effet, et resta pendant près de deux siècles, non-seulement le premier collége des oratoriens, mais l'une des premières maisons d'éducation de la France ; elle ne le céda en éclat à aucune autre et elle l'emporta sur toutes, nous ne dirons pas précisément par la force, mais par le caractère particulièrement viril de ses études.

Deux branches d'enseignement restées faibles ou sans caractère ailleurs y furent toujours cultivées avec prédilection et succès, les sciences exactes et la philosophie. La littérature, ou les *humanités*, comme on disait alors, était loin assurément d'être dédaignée à Juilly; l'art d'écrire y avait sa place comme celui de penser et celui de calculer ; on y faisait même au vers latin, alors en possession du sceptre dans toutes nos écoles, des sacrifices aussi grands qu'en pas un autre endroit, ainsi que le témoignent, entre autres, les œuvres d'un de ses principaux professeurs de rhétorique, le P. Louis Petit,

... Qui de Fénelon *virgilisa* la prose,

comme a dit Barthélemy, l'auteur de la *Némésis*, son élève, aussi fertile en rimes françaises que son maître en hémistiches latins. Néanmoins, ce qui fit, dès le commencement, le caractère particulier de l'enseignement de Juilly — grande nouveauté pour le temps! — ce fut l'importance accordée et le soin donné aux sciences physiques et

métaphysiques. La philosophie n'en était pas réduite là, comme dans les universités, à de sèches formules aristotéliques; les oratoriens, dont plusieurs étaient liés personnellement avec Descartes, adoptèrent des premiers sa méthode et la professèrent dans toutes leurs maisons : elle eut son pays classique à Juilly. Quant aux sciences exactes, les amis de Descartes à qui elles devaient de si grands progrès ne pouvaient pas les négliger : la physique et les mathématiques eurent à Juilly des chaires spéciales qu'illustrèrent bientôt les Prestet, les Lelong, les Duhamel, les Privat de Molière, dont les noms remplissent les *Mémoires de l'Académie des sciences*.

Il en fut de même pour l'histoire, dont l'enseignement fut si tardif dans les colléges, comme le fait observer M. Hamel. Elle fut toujours en honneur dans l'Oratoire, et elle eut, dès l'origine, à Juilly, une chaire distincte. On y mettait entre les mains des élèves les meilleurs précis de l'époque, les *Abrégés* (c'était le terme d'alors) du P. Berthault, et les cahiers dictés à Vendôme par le P. Lecointe, homme de talent et d'esprit qui, avant d'entrer dans la congrégation du P. de Bérulle, avait été secrétaire d'ambassade et avait tenu la plume aux célèbres conférences de Munster. L'histoire était enseignée à Juilly dans toutes ses parties, et l'histoire deFrance, comme la plus importante, y était l'objet d'un cours spécial de trois années fait aux élèves des hautes classes. On y joignait, comme corollaire, ajoute M. Hamel, qui nous donne tous ces détails, un cours simultané de géographie, et, pour en faciliter une connaissance exacte aux enfants, de grandes cartes murales ornaient leurs classes et leurs salles d'étude.

Cette façon d'utiliser les murailles n'est pas neuve, comme on voit; nous ne serions pas étonné pourtant, à l'empressement que nos inspecteurs d'université mettent à recommander ce mode d'enseignement, qu'ils ne le crussent de l'invention de M. Duruy.

Comme tout le reste du système pédagogique de l'Oratoire, l'idée en appartenait à un homme aujourd'hui peu connu, au moins dans le monde enseignant, et qui mérite néanmoins une belle place dans l'histoire de la pédagogie française, le P. de Condren, dont nous venons de parler. Cet homme éminent, grand théologien, bon orateur, homme de direction sage et forte, fut, à notre avis, le plus grand réformateur de l'enseignement public en France au dix-septième siècle. Loin de nous la pensée de déprécier ce que d'autres ont fait en même temps que lui pour l'amélioration des études; mais il y a dans les vues du P. Condren, sur ce point, une supériorité qui frappe dès que l'on compare le programme et la méthode que Juilly reçut de lui aux méthodes et aux programmes des autres établissements. Mieux que tous ses contemporains, il avait compris l'inféconde barbarie des anciens systèmes, dans lesquels s'obstinait l'Université, et personne ne s'en était plus nettement et plus courageusement séparé. Nous recommandons

à tous ceux qui s'intéressent aux questions pédagogiques et les voient de haut, le chapitre beaucoup trop court, mais très-curieux néanmoins, dans lequel l'auteur de l'*Histoire du collége de Juilly* retrace le tableau déplorable de l'enseignement public à l'époque où le P. de Condren en entreprit la restauration dans les maisons de son ordre et y fit accepter son système.

Ce qui frappe d'abord dans ce système d'études, sans parler du procédé plus expéditif de la méthode, c'est qu'il est tout français. Non-seulement le latin n'en est plus l'instrument et l'on n'y fait plus ce cercle vicieux qui consistait à se servir d'une langue qu'on ne connaissait pas pour apprendre cette langue : toutes les leçons s'y donnent en français ; mais le développement du génie et de l'esprit français est le but vers lequel tout converge et auquel tout concourt dans le plan d'études du P. de Condren. En effet, les langues, la littérature et l'histoire des peuples anciens n'y sont enseignées que comme moyens, et la somme de temps qui leur est accordée ne permet pas qu'elles puissent être détournées de la fin commune. Nous avons vu, en effet, qu'à côté des langues latine et grecque, objet principal et presque unique des anciens programmes, celui du P. de Condren embrassait beaucoup d'autres matières. Celles-ci ajoutent à son caractère essentiellement français un frappant caractère d'actualité. Par la physique, les mathématiques, la philosophie, les sciences appliquées et les arts d'agrément, l'enseignement de l'Oratoire, tel surtout qu'il était organisé à Juilly, répondait d'une manière très-remarquable aux besoins particuliers de l'époque.

Ainsi en jugea Richelieu, qui l'adopta pour le collége qu'il avait établi dans sa ville natale ; ainsi en jugèrent les solitaires de Port-Royal, qui l'adoptèrent aussi pour leurs *petites écoles*, fondées en 1643, quatre ans après le collége de Juilly ; ainsi en jugea le France entière qui de, toute part, appela les oratoriens et fit à leurs établissements un accueil empressé. Moins d'un siècle après la fondation de Juilly, qui était le collége type de l'ordre, les oratoriens voyaient le principe de leur méthode solennellement consacré par Rollin

A cette direction de l'enseignement plus élevée, plus large, plus pratique et plus nationale ; à ces méthodes didactiques plus simples et plus expéditives, Juilly, — et, par Juilly, nous entendons l'Oratoire entier, — ajouta d'ingénieux et solides moyens d'émulation, parmi lesquels il faut signaler, avant tous les autres, cette *Académie littéraire*, application aux écoles de l'Académie que Richelieu avait créée pour être, dans le monde, la récompense du talent, et qui, avec le même résultat, avait en outre pour effet, au collége, d'exciter au travail et d'habituer les jeunes gens à paraître et à parler avec dignité devant le public. Les Pères de l'Oratoire estimaient les séances que donnait cette académie et où tous les élèves, leurs parents et souvent des étrangers de distinction étaient invités, des récréations préférables aux représentations dramatiques en usage dans d'autres établis-

sements. Sur ce point encore, ils ont été généralement suivis; ces naïves copies des grandes solennités de l'Académie française

> ... Parvam Trojam, simultaque magnis
> Pergama.

sont aujourd'hui partout, excepté dans l'Université, qui n'a jamais su se dérider et détendre la corde de l'arc, la première partie du programme de toutes les fêtes scolaires.

Comme instituteurs de la jeunesse, les oratoriens se soutinrent avec éclat jusqu'à la suppression des jésuites ; alors le désir de recueillir tout entier l'héritage de leurs anciens rivaux et de répondre à tous les appels qui leur étaient faits, les rendit moins sévères dans le choix des recrues. Bon nombre de jeunes gens entrèrent dans la congrégation qui n'en avaient pas l'esprit. Ce défaut de vocation, concourant avec les diversions de la polémique où trop d'oratoriens étaient engagés, jeta le désordre dans plusieurs de leurs maisons et y ralentit le mouvement des études. Juilly fut toutefois le collége qui souffrit le moins de la crise ; l'esprit y resta bon et les études solides. Si quelques-uns des hommes qui y avaient passé, à titre de professeurs ou d'élèves, jouèrent un rôle coupable dans la Révolution, tout le monde doit convenir qu'ils ne dépassèrent pas en nombre la proportion de scélérats que renferme toute société ici-bas. Et puis, s'ils ne gardèrent pas l'esprit, ils conservèrent au moins l'amour de la maison. C'est grâce à quelques-uns d'entre eux, à Fouché notamment, sur qui M. Hamel nous révèle des particularités biographiques très-singulières, que Juilly dut de fermer plus tard que tous les autres établissements religieux et de rouvrir plus tôt ses portes.

L'histoire des vicissitudes de cette maison depuis 1789 jusqu'à nos jours est racontée par M. Hamel avec des détails intéressants et peu connus sur les hommes et les choses. Aux débris du vieil Oratoire réunis là comme au nid paternel, après l'orage, et y continuant, sans modification aucune, un enseignement un peu suranné, l'auteur nous montre succédant, dans toute la force de la vie et tout l'entrain de l'esprit de renaissance qui soufflait sur notre pays depuis 1815, deux hommes que la Providence destinait à renouveler Juilly, MM. de Salinis et de Scorbiac. On ne saurait mieux peindre qu'il ne le fait ces deux hommes si différents de cœur et d'esprit, mais qui se complétaient si heureusement d'ailleurs, et rendre une plus sympathique et plus équitable justice à leurs efforts pour la régénération de la belle et grande création du P. de Condren. Bien qu'inférieurs à cet homme éminent sous tous les rapports, ils se montrèrent dignes de lui succéder. Leurs élèves, aujourd'hui répandus dans toute la France, où tous honorent le nom de leurs maîtres, retrouveront avec plaisir dans l'ouvrage que nous leur signalons une appréciation élevée de l'enseignement qui leur était donné et un tableau animé de la vie qui leur était faite. Un instant

MM. de Salinis et de Scorbiac crurent pouvoir compter pour es continuer à leur tour sur un homme qui, en peu de mois, avait su gagner leur estime et l'affection de leurs élèves et de leurs professeurs, le regrettable abbé Foisset, qui s'était signalé par des travaux remarquables sur les questions d'enseignement qui préoccupaient tout le monde alors. Mais la Providence disposa autrement de ce prêtre rare, que la mort devait prématurément enlever, et ce fut la société ecclésiastique dont M. Bautain était le chef qui reprit Juilly des mains qui l'avaient si glorieusement relevé. Après vingt-cinq ans d'une direction ferme, le collègue de M. Bautain, M. l'abbé Carl, vient, de concert avec les anciens élèves de Juilly qui en sont devenus acquéreurs, d'appeler la congrégation du P. Petétot à la direction de cette maison où s'illustra pendant deux siècles la congrégation du P. de Bérulle. Égaux en zèle et en talent à leurs devanciers, les nouveaux oratoriens obtiendront là, nous n'en doutons point, une affection égale et des succès égaux.

V

M. Mortimer-Ternaux vient de publier le sixième volume de son *Histoire de la Terreur* [1]. Ce volume n'embrasse qu'une période d'environ trois mois du 21 janvier au 1er avril 1793, de l'exécution de Louis XVI à la défection du général Dumouriez ; mais ces trois mois sont pleins d'événements considérables, sur lesquels l'auteur a recueilli des détails qui en précisent ou en rectifient en bien des points la physionomie. Les documents inédits semblent, en effet, plus nombreux encore dans ce volume que dans les précédents.

La Convention, qui avait lancé un défi aux rois en faisant tomber la tête de Louis XVI, voit l'Europe entière se coaliser contre elle ; mais, malgré la situation désastreuse des armées françaises battues, désorganisées et partout en retraite, le Comité de sûreté générale qui s'est formé dans son sein et qui concentre toute l'autorité, ne se laisse pas intimider. A la menace des puissances, il répond par une déclaration de guerre à l'Angleterre et à la Hollande et par de grands projets de diversion en Italie et dans l'Inde. La dernière de ces entreprises fantastiques est abandonnée sur les sages observations de Dumouriez. L'autre est poursuivie, et nos lecteurs qui, grâce à une bienveillante communication de l'historien, ont pu en lire ici même le récit, en connaissent déjà la misérable issue.

L'expédition de Hollande, plus brillamment commencée et qui avait été saluée par les applaudissements unanimes de la Convention, n'est pas plus heureuse en définitive ; arrêté court à Aldenhoven, Dumouriez se replie

[1] *Histoire de la Terreur*, 1792-1794, par M. Mortimer-Ternaux, t. VI., in-8°. Michel Lévy, édit., rue Vivienne.

en hâte sur la Belgique, où, par suite du pillage et des larcins publics et privés dont l'annexion à la république française a été immédiatement suivie, règne une fermentation générale ; de là, après avoir, à la barbe de ses commissaires, révoqué les ordres de la Convention, il la foudroie, le 4 mars, de la lettre accusatrice que l'on connaît :

...Verbosa et grandis epistola venit.

Rien de plus curieux que cette partie du récit de M. Mortimer-Ternaux.

Pendant ce temps, la Montagne, exploitant l'effroi général, fait voter coup sur coup : l'établissement d'un tribunal extraordinaire pour juger les conspirateurs, une taxe de guerre frappant exclusivement les riches et une levée de trois cent mille hommes que des commissaires spéciaux iront activer dans chaque département : triple défaite infligée à la Gironde compromise et mal engagée, qui ne sait y répondre que par le vain et pompeux *solo* oratoire de Vergniaud. L'effet de ce discours n'est, en réalité, qu'apparent ; « la conspiration avortée se renoue bientôt, dit l'historien de la Terreur ; le 9 mars fut le prélude du 31 mai, comme le 21 juin avait été le prélude du 10 août. »

Outre la coalition européenne, la Convention a sur les bras l'insurrection de la Vendée. Cette insurrection peu royaliste, quoi qu'on en ait dit, mais toute religieuse, ainsi que l'établit M. Mortimer-Ternaux, est le fruit de la violence faite aux consciences par les philosophes et les jansénistes de l'Assemblée constituante, imitateurs de Louis XIV, et plus odieux que lui, dit M. Mortimer-Ternaux, puisqu'ils le copiaient après l'avoir anathématisé toute leur vie. « Louis XIV avait poursuivi au désert les assemblées protestantes, enfermé dans les couvents, jeté aux galères ceux de ses sujets qui ne voulaient pas se convertir à sa religion. A leur tour, les philosophes de la Constituante, qui avaient passé leur jeunesse à maudire les auteurs des dragonnades, en arrivèrent bien vite à suivre leurs exemples. A cent ans de distance, à la fin du dix-huitième siècle comme à la fin du dix-septième, les pratiques gouvernementales furent les mêmes contre les prétendus rebelles dont le culte était différent et dont le sort fut pareil. Les consciences furent également violentées, en vertu de la même maxime, qu'on n'eut à modifier que d'une manière presque insensible : *L'État, c'est moi,* avait dit Louis XIV; *l'État*, *c'est nous*, dirent les Jacobins. »

Ce n'est pas de ce côté toutefois que le péril est le plus menaçant. Le véritable danger vient du côté de la coalition à laquelle va passer Dumouriez. Ici commence, dans le volume que nous signalons mais où nous ne touchons que les sommités, un drame dont on sait le dénoûment, mais dont toutes les péripéties n'étaient pas encore exactement connues et dont les malheureux comparses étaient restés jusqu'ici dans l'ombre ; drame saisissant d'ailleurs, et aussi haletant que pas un de ceux que nous offre le théâtre.

Les grands souvenirs de l'histoire se réveillent à la vue de l'audacieux aventurier qui ose menacer un pouvoir devant lequel tout un peuple tremble et qui balance un instant le sort de la plus formidable des révolutions. Si peu classique que l'on soit, on ne peut s'empêcher de reconnaître les singuliers rapports qu'offre l'histoire de Dumouriez avec celle de ces généraux grecs et romains qui, lorsqu'ils perdaient la faveur du parti qui les avait portés au pouvoir, ne trouvaient rien de plus naturel que de chercher à l'écraser et n'hésitaient pas, dans ce but, à faire cause commune avec l'ennemi et à jouer la destinée de leur pays. Sans chercher à imiter les immortels récits qu'il nous remet en mémoire, M. Mortimer-Ternaux s'élève naturellement et comme à son insu au ton de la grande histoire en racontant la lutte du héros de l'Argonne contre les commissaires de la Convention. Quoique tout aux faits et généralement plus sobre de réflexions qu'on ne l'est de nos jours, l'auteur de l'*Histoire de la Terreur* n'a pu s'empêcher de faire ici un rapprochement entre Dumouriez et ceux qui avant lui eurent à souffrir de la Révolution et, comme lui, cherchèrent un asile à l'étranger. Ses paroles sont sévères, mais ne le sont pas trop : « A ces deux catégories venait s'en ajouter une troisième, séparée par un abîme de l'émigration purement royaliste de la première heure, divisée par des nuances à peine sensibles de celle qui avait voulu rester fidèle à la constitution de 1791. Aussi vit-on bientôt ces deux dernières se confondre en se traçant la même ligne de conduite. Le temps de l'exil se passa, pour l'une comme pour l'autre, dans le silence de la résignation. Dès que l'apaisement de la tempête révolutionnaire rouvrit les portes de la France aux compagnons de Lafayette et de Dumouriez, beaucoup d'entre eux s'empressèrent de se mettre à la disposition de leur pays et le servirent brillamment, soit dans l'armée, soit dans l'administration.

« Pourquoi le sort de ces deux hommes fut-il si différent? C'est que, avant, pendant et après les événements qui les forcèrent à abandonner leur armée, ils n'eurent pas les mêmes mobiles, ne suivirent pas les mêmes errements, ne conservèrent pas la même dignité. . . . .

. . . .

« Lorsque au sortir des cachots d'Olmutz Lafayette rentre dans sa patrie, pour laquelle il ne lui a pas été donné de combattre, il y est accueilli par les hommages des amis de la liberté et l'estime de ses ennemis. Malgré les faiblesses et les fautes que l'on peut signaler dans sa longue carrière, tous les partis honorent en lui la loyauté des convictions et l'honnêteté politique. Dumouriez, au contraire, qui, plus heureux, a l'insigne honneur de sauver son pays de l'invasion, languit trente ans dans l'exil et y meurt oublié de tous.

« Devant le contraste de ces deux destinées, qui oserait nier la salutaire et implacable moralité de l'histoire? »

VI

Chacun sait qu'à l'approche de l'an mille une terreur mystérieuse s'empara des âmes, dans la conviction où l'on était généralement que le monde allait finir, sinon par une destruction complète, du moins pour renaître sous une autre forme et dans d'autres conditions de vie. C'était le réveil d'une opinion qui avait eu cours dans les premiers siècles de l'Église et dont les partisans, connus dans l'histoire sous le nom de *Millénaires*, avaient compté dans leurs rangs des docteurs et des saints ; seulement, avec la suite des temps et sous l'empire des maux de toutes sortes auxquels les hommes étaient en proie, cette croyance avait pris un caractère sombre et désespéré qu'elle n'avait pas dans le principe. En effet, les premiers millénaires, sans exclure l'idée d'une catastrophe possible, attendaient des jours de bonheur et de gloire, soutenant, d'après un texte de saint Jean, appuyé par un certain nombre de prophéties antérieures à la venue de Jésus-Christ, qu'avant le jugement final qui doit clore les destinées du monde présent, le fils de Dieu devait revenir sur la terre et y établir un règne de mille ans, pendant lequel les justes ressuscités jouiraient ici-bas d'une paix inaltérable et partageraient la gloire et la puissance de leur chef.

Quoique assez répandue dans les premiers siècles, cette opinion n'a jamais eu rien de doctrinal et n'a jamais pris place dans la tradition. Quel qu'ait été le nombre de ses partisans, celui des défenseurs du sentiment opposé a toujours été infiniment plus considérable ; ces derniers finirent même par prévaloir dès le commencement du cinquième siècle. A partir de cette époque, en effet, le millénarisme n'a plus de représentants parmi les écrivains ecclésiastiques et devient une secte obscure qui ne reparaîtra qu'au moyen âge avec un cortége de principes subversifs qui la fera condamner tout à la fois par les papes et par les souverains.

Cela n'a pas empêché une certaine école, qui se qualifie du titre d'école critique, de soutenir que, non-seulement le millénarisme avait été la doctrine générale de l'Église avant le cinquième siècle, mais que les apôtres et Jésus-Christ lui-même l'avaient prêché. On a écrit en Allemagne et l'on a répété chez nous que le fondateur du christianisme et ses premiers disciples avaient mêlé sans détour à leur enseignement cette croyance rabbinique qui était la leur et qu'ils partageaint naïvement avec la majorité de leurs compatriotes.

On voit d'ici quelles conséquences découleraient de cette assertion, si elle était fondée ; c'en serait fait de la divinité de Jésus-Christ et de l'inspiration des Écritures. A ces affirmations audacieuses et qui semblent avoir passé jusqu'ici inaperçues, il importait d'opposer les faits qui les combat-

tent, et aux textes sur lesquels elles s'appuient les textes autrement nombreux et formels qui les sapent par la base.

C'est ce que vient de faire le R. P. Lescœurs, prêtre de l'Oratoire, dans un travail aussi savant que fortement raisonné et qui a pour titre : *le Règne temporel du Christ*[1].

L'auteur, reprenant une à une les assertions de l'école critique, examine les preuves qu'elle a la prétention d'en donner, et, après avoir montré que les textes qu'elle invoque sont loin d'avoir la clarté, la précision et même le sens qu'elle leur attribue, il en établit la véritable signification par d'autres infiniment plus clairs et beaucoup plus nombreux. De cette discussion des textes, le P. Lescœurs passe à l'étude historique de la doctrine et démontre par les faits qu'elle n'a jamais été soutenue par ses partisans comme une vérité de foi, et que si elle a, dans l'histoire, des représentants dignes de respect, ils remontent tous à l'époque où l'Église ne s'était pas encore prononcée sur ce point.

C'est au millénarisme primitif que s'est attaché le P. Lescœurs, parce qu'il est le seul dont s'est fait une arme contre le christianisme. Quant au millénarisme du moyen âge et au millénarisme contemporain, il n'y touche que subsidiairement, mais assez toutefois pour se placer en dehors du groupe des effrayés qui, à bonne intention sans doute, mais très-malheureusement toutefois, sèment aujourd'hui dans les âmes les découragements funestes de l'an mille.

Une transposition de titre arrivée à l'impression nous a fait attribuer ce que nous avons dit, dans le dernier numéro, de l'excellent ouvrage de M. Alfred Bonneau, intitulé : *Madame de Miramion* (1 vol. in-8°, Poussielgue, édit.), au médiocre roman de M. Hippolyte Lucas, dont il est parlé dans le même article. Quoique le lecteur ait dû remarquer cette confusion, nous tenons à la signaler nous-même, dans l'intérêt du livre de M. Bonneau

P. Douhaire.

[1] 1 vol. in-8°, Douniol.

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS

Paris, le 23 janvier

Au lendemain de l'ouverture de la session, nous signalions l'utilité de la résistance, non pour ébranler et détruire, mais pour contenir et préserver, et presque aussitôt l'historique journée du 5 décembre faisait éclater à tous les yeux l'efficacité de cette conduite. Malheureusement la Chambre, comme épuisée par cet effort, n'a pas continué dans la voie salutaire où elle était si vaillamment entrée, et, le 14 janvier, malgré des velléités honorables, elle est retombée dans les errements funestes d'où semblaient devoir l'éloigner tant de mécomptes.

Quelle force pourtant et quel encouragement à persévérer elle eût dû puiser dans les acclamations reconnaissantes du pays et dans la satisfaction de sa propre conscience! Le droit public vengé, la paix des âmes assurée, la France reprenant enfin possession d'elle-même, quels résultats, et comment n'avoir pas tenu à les consolider par une seconde et grande manifestation!

C'est le 2 décembre que s'était ouvert le débat sur la question romaine, c'est-à-dire à la date même anniversaire du renversement de la tribune et de l'abolition du régime parlementaire, et l'on avait vu debout, à cette tribune relevée, les hommes mêmes qu'un autre 2 décembre avait jetés à Mazas: M. Thiers, M. Berryer parlant au nom de la France, applaudis par la Chambre et par l'opinion, tandis que devant eux, subissant leur éloquence maîtresse et l'ascendant de leur patriotique raison, s'inclinait le gouvernement qui leur avait si longtemps fermé l'arène législative! Que de précautions avaient été prises pour empêcher ce retour saisissant des choses! Quelle organisation savante de la presse et des élections avait enveloppé le pays! Mais malgré le bâillon mis aux voix catholiques et libérales, malgré la licence accordée à l'erreur et au mensonge, l'instinct national

n'avait pu être égaré, ni les vieilles croyances déracinées, et l'heure solennelle venue, la France, brisant ses ligatures, s'était retrouvée et avait parlé, comme ces muets qui, sous le coup d'une émotion suprême, recouvrent subitement la parole pour faire jaillir du fond de leurs entrailles le cri sublime qui y était enchaîné !

Il fallait pousser un second cri le 14 janvier ; il fallait affirmer la volonté nationale à l'intérieur comme au dehors, et fixer dans les mains de la Chambre la direction des affaires si heureusement ressaisie. Un acte d'héroïsme ne suffit pas à assurer de pareilles conquêtes, et Rome elle-même n'est peut-être pas sauvée *à jamais* du faucon de la maison de Savoie, si le parlement ne se fortifie dans la position qu'il a prise. L'œil entrevoit encore plus d'un péril dans le lointain, et il est prudent de se souvenir du divin conseil : *Vigilate* [1] !

Si la Chambre avait eu le 14 janvier la même inflexible résolution que le 5 décembre, si elle avait cédé à la clameur des intérêts et des foyers, comme elle avait obéi quelques jours plus tôt à l'énergique protestation des consciences, quel nouveau service n'eût-elle pas rendu au gouvernement et au pays, en épargnant à l'un une faute, à l'autre de lourds sacrifices, à tous deux d'immenses périls ! Un mois durant, elle a hésité, parfois même reculé devant l'œuvre douteuse et menaçante qui lui était soumise, et quand elle s'est enfin décidée à la voter, elle ne l'a fait qu'avec tristesse et résignation. Au moins fallait-il, en imposant à la nation ce fardeau, revendiquer pour elle des garanties sérieuses, et n'expier les fautes de la politique personnelle qu'en se prémunissant contre des fautes nouvelles et plus grandioses. On ne l'a pas fait, et avec l'imprévoyance d'un conseil de famille offrant des épargnes à un joueur pour réparer ses pertes, on a tout remis à la mysté-

[1] Les journaux, qui ont cependant scruté avec beaucoup de sagacité le *Livre vert* italien, ne nous paraissent par avoir accordé assez d'attention à un télégramme du 4 octobre, daté de Biarritz et adressé par M. Nigra au ministre des affaires étrangères à Florence. Ce télégramme débute ainsi :

« L'empereur m'a dit que la question de savoir ce qu'il y aurait à faire dans l'éventualité d'une révolution républicaine à Rome ne peut être résolue *a priori*, indépendamment des circonstances qui l'auraient provoquée; que la conduite des deux gouvernements sera réglée en grande partie par ces circonstances et par l'impression qu'elles produiront sur l'opinion publique… »

Il faut refuser de croire ici à la parole, souvent inexacte, du ministre italien, autrement le sang-froid avec lequel le chef du gouvernement français aurait accepté et exigé, suivant lui, une révolution accomplie dans Rome avant de donner sa réponse définitive, rappellerait trop crûment une anecdote caractéristique que nous ont léguée les mémoires du premier empire. C'était durant la guerre d'Espagne. Un jeune paysan vint un jour trouver un moine de la Castille et lui dit : « Mon père, serait-ce un crime que de délivrer la patrie en tuant Napoléon? » Le moine espagnol répondit: « Amenez-moi le pénitent, je lui dirai ce que j'en pense. »

Nous pensons que M. Nigra a mal compris et mal traduit la pensée impériale, mais l'incident prouve au moins que l'Italie ne renonce point à trouver un biais pour arriver à ses fins et que le parlement français fera bien de veiller à la rigoureuse exécution de son vote. — L. L.

rieuse omnipotence qui, par l'Italie, l'Allemagne et le Mexique, nous a conduits où nous sommes. Où nous conduira-t-elle encore ?

On a bien des fois répété, depuis seize ans, que les gouvernements forts sont seuls capables de faire le bonheur des peuples, et que s'ils ne donnent pas la liberté, ils assurent du moins le bien-être et la prospérité. Nous pouvons aujourd'hui juger ces théories et voir si le régime de l'autorité sans limites nous a vraiment donné la prépondérance au dehors et la richesse à l'intérieur, en compensation des franchises perdues. Faut-il, trois mois après l'Exposition universelle, invoquer la crise douloureuse et profonde où se débattent nos industries ; montrer Lyon, Lille, Amiens, Rouen, Bordeaux, Nantes, Limoges, Roubaix, tous nos centres manufacturiers, toutes nos places de commerce dans un état de souffrance indicible ? Faut-il interroger le milliard de la Banque et les listes de nos bureaux de bienfaisance ? Et si les yeux se détournent de la métropole pour demander des consolations à l'Algérie, n'y rencontrent-ils pas un spectacle plus affligeant encore, celui de populations décimées par la famine, et couvrant de cadavres les champs ouverts depuis quarante ans à la colonisation !

Qui croirait qu'en présence d'aussi navrants tableaux, *le Moniteur* ait pu conserver son inaltérable béatitude et s'écrier que « l'année nouvelle commence sous de favorables auspices ! » Pour qui donc les auspices sont-ils favorables ? Pour les ateliers qui chôment ? Pour la classe ouvrière dont le salaire baisse pendant que le prix du pain monte ? Pour les actionnaires du Crédit mobilier, les porteurs de titres italiens, espagnols, turcs, mexicains ? Pour la jeunesse arrachée au travail ou envoyée dans les camps ? Pour les citoyens empoignés sans raison et étranglés sans délit ? Pour les écrivains traduits en masse devant le tribunal correctionnel ? Pour les Français, pour les Arabes ?

Il faut le reconnaître, la misère et la disette ne sont pas le triste apanage de notre pays ; ils désolent également la France, l'Italie, la Prusse, l'Autriche, la Russie ; mais partout ces fléaux sont le fruit amer de la politique d'annexion ou des armements démesurés qui tarissent les trésors et écrasent les peuples. On l'avouait l'autre jour à la tribune prussienne, en répondant aux doléances de M. Virchow sur les ravages qu'exerce le *typhus de la faim* dans les provinces orientales du royaume. Le ministre a déploré de pareils maux, mais en confessant que le surcroît de charges imposé par la cherté des vivres au budget déjà considérable de l'armée, ne permet pas au pouvoir de secourir efficacement les populations atteintes ! Et presque en même temps, un organe impartial et estimé, l'*Économist* de Londres, s'écriait avec tristesse : « Nous sommes contraints d'envisager la réorganisation de l'armée française comme un malheur économique pour l'Europe. »

Qui donc, en effet, a poussé les États à la ruineuse exagération militaire sous laquelle ils succombent ? N'est-ce pas la puissance qui a créé la tur-

bulente unité italienne, laissé détruire cette machine défensive qui s'appelait la Confédération germanique, favorisé l'extension agressive de la Prusse, réduit l'Autriche à préparer une revanche, et encouragé la Russie à poursuivre dans l'unité slave la réalisation de théories désastreuses? M. Rouher en a fait l'aveu, quand il a dit que la France avait besoin de 800,000 soldats, parce que l'Italie et la Prusse peuvent désormais en aligner un plus grand nombre. Le gouvernement est donc l'aveugle Prométhée qui a donné la force et la vie à tous ces bataillons hostiles, et quand, après les avoir engendrés, liés ensemble, animés du souffle et de la passion qui les emportent, il vient arguer de leur existence pour doubler nos légions dans l'unique vue de la sécurité, il frappe lui-même de la plus irrévocable condamnation la politique aventureuse qu'il a suivie. Si, en effet, l'effectif, tel qu'il a suffi à la défense nationale pendant trente années de monarchie parlementaire, et tel qu'il a suffi pendant quinze ans aux nombreuses entreprises du second empire, est devenu trop faible ; si la nation belliqueuse par excellence n'est plus en sûreté derrière les baïonnettes de Sébastopol et de Magenta, à qui la faute? La logique est ici impitoyable, et quand on ouvre l'instructif recueil des discours impériaux, quand on voit le chef du pouvoir proclamer vingt fois, comme un bienfait nécessaire, la réduction du contingent, puis en arriver, de promesse en promesse, à la loi des 1,200,000 hommes, on est bien forcé de reconnaître que la réforme la plus urgente n'était pas celle de notre armée toujours victorieuse, mais celle de la politique qui a rendu stériles toutes nos victoires!

Il n'y a plus rien à dire sur cette réorganisation militaire qui égale en pleine paix les réquisitions exorbitantes du premier empire, et nous avons trop le respect des comptes rendus et des sergents pour reprendre les discours prononcés au Palais Bourbon. Qui ne souvient d'ailleurs des arguments décisifs dont M. Louvet, M. Buffet et tant d'autres ont été les chaleureux organes? Bornons-nous à dire qu'à nos yeux, le vice capital de la loi, telle qu'elle a été combinée, c'est qu'elle est avant tout une tentation pour le pouvoir, une excitation permanente à des entreprises redoutées. C'est en vain que les organes officiels ont multiplié les déclarations rassurantes, et qu'avant le scrutin, un ministre, s'efforçant d'attacher à l'œuvre un caractère qu'elle repousse, a dit avec honnêteté : « Je veux que ma dernière parole soit une parole de paix ! » la provocation semble, malgré tout, s'échapper de ses articles; elle exhale involontairement la poudre, et M. Vuitry, en la présentant comme une garantie de calme et de paix, faisait songer à Sénèque glorifiant la pauvreté sur un pupitre d'or.

Déplorons une fois de plus qu'on ait cherché ainsi dans le nombre exagéré des soldats la force et le prestige. Un homme qui s'y connaissait, le maréchal de Saxe, a dit avec raison : « Ce ne sont pas les grandes armées qui gagnent les batailles; ce sont les bonnes; » lors de la discussion de la loi de 1832, la vieille expérience du maréchal Soult n'a pas tenu d'autre lan-

gage, et c'est le même conseil que faisait dernièrement entendre la voix autorisée du général Changarnier.

Qu'on ne croie pas que nous sympathisions avec les utopies présentées à la tribune par des rêveurs généreux, et que nous appelions chez nous l'établissement d'un système militaire analogue à celui de la Suisse et des États-Unis. Nous comprenons mieux les besoins de notre pays, qui n'est malheureusement plus, comme la République américaine, entouré d'États faibles et impuissants, et qui ne saurait, comme la Confédération helvétique, se contenter de vivre sans exercer d'action sur le monde. Chaque peuple a reçu sa mission de la Providence, et la nôtre est assez visiblement tracée pour que nous tenions à honneur de la remplir. Mais le canon rayé n'y suffit pas. Il y a d'autres forces, d'autres influences qui doivent précéder et dominer le fer lui-même, et c'est dans cet ordre supérieur que nous aurions voulu voir chercher la vraie compensation de nos revers. Nous venons de nommer la Suisse. Si elle n'avait au cœur la vitalité des institutions libres, il y a longtemps que, dépecée comme la Pologne ou anéantie comme Venise, elle aurait disparu de la liste chaque jour plus courte des autonomies indépendantes. L'esprit militaire du peuple de Sobieski et l'opulence de la reine de l'Adriatique n'ont pu les préserver de la ruine. C'est qu'il y a une puissance supérieure à celle du glaive et à celle de l'or, la puissance des institutions et des idées, qui nous avait conquis les peuples avant les batailles épiques dont nous avons si cruellement expié l'éclat éphémère.

C'est dans l'essor donné au génie de la race, c'est dans le développement libre de l'activité nationale, c'est dans la richesse issue du travail et dans la moralité, que gît la force capitale d'un peuple, celle qui imprime à ses actions une influence irrésistible et durable. L'épée, le fusil, ne sont que des instruments derrière lesquels il faut des hommes, une nation. Et puisque l'armée n'avait pas failli à sa tâche glorieuse, puisqu'elle était toujours digne de la terre héroïque que douze siècles n'ont point épuisée, tout commandait, en assurant sa vigueur, de féconder les autres sources de puissance.

N'est-ce pas ce que souhaitait, en un magnifique langage, l'éminent orateur qui déroulait hier à Notre-Dame les tableaux opposés de la guerre et de la civilisation? N'est-ce pas ce que viennent aussi de réclamer, dans deux scrutins significatifs, les électeurs de la Somme et d'Indre-et-Loire? C'était la première fois que les populations avaient à se prononcer en connaissance de cause sur le système qui place tous ses calculs et son espoir dans l'armement des multitudes. Et pour bien préciser le caractère du vote, les deux candidats indépendants avaient nettement posé la question sur le terrain de la loi militaire. La réponse a été décisive et accompagnée de circonstances qui en rehaussent encore la portée. Pas plus à Tours qu'à Amiens, les élus n'avaient d'organe indépendant pour soutenir leur cause; pas plus dans le Centre que dans le Nord les passions n'avaient

été surexcitées. Deux hommes de conservation et de progrès se présentaient seuls devant leurs concitoyens paisibles et jusque-là disciplinés. Les efforts déployés contre eux se devinent. Rien n'a pu fléchir les populations, ni le souvenir encore vivant du voyage de l'impératrice, ni les services et la popularité de la dynastie des Gouin. Tout a cédé devant l'instinct énergique de la situation, toutes les nuances se sont effacées devant un intérêt suprême : celui de la liberté. Comment hésiter encore, en face de protestations aussi expressives et où le sentiment de deux contrées amies de l'ordre s'est accusé avec une fermeté si remarquable ?

Une autre leçon, non moins utile à recueillir, se dégage des scrutins de Tours et d'Amiens, et nous la recommandons aux méditations de la démocratie. Des deux côtés le candidat indépendant qui avait, au premier tour, obtenu le plus grand nombre de suffrages, était animé de sentiments favorables au Saint-Siége. Ceux qui suivaient, M. Cordier dans la Somme, et M. Rivière dans l'Indre-et-Loire, appartenaient aux idées radicales, et s'ils se fussent rencontrés avec M. Thiers sur le terrain des libertés nécessaires, leur vote eût appuyé celui de M. Jules Favre contre la Papauté. Mais maintenir leur programme et leur drapeau en divisant les voix indépendantes, c'était assurer le triomphe de la candidature officielle ; ni l'un ni l'autre ne l'eût voulu, et par une intelligente abnégation, ils se sont effacés pour faire prévaloir avant tout la revendication des garanties indispensables au repos et à la dignité de tous.

Quel exemple donné à la fraction intolérante et haineuse qui affiche l'intention d'exclure aux élections prochaines, avec l'homme d'État illustre qui défend la politique de deux assemblées républicaines, tous ceux qui ont voté sur la question romaine comme avaient jadis voté Cavaignac, Tocqueville, Dufaure et Odilon Barrot ! Nous ne connaissons rien de plus triste que cette étroite et misérable école qui n'a pour principes que des rancunes, sacrifie partout le droit et l'honneur à ses passions antireligieuses, et qui, reprenant le mot fanatique de Barnave, répète avec un égoïsme brutal : « Périssent nos traditions, périssent la justice et les traités, périsse la liberté elle-même, pourvu que Rome soit abattue et que nos haines triomphent [1] ! » Ce ne sont plus des politiques ni des patriotes ; ce sont des sectaires, complices éternels de toutes les tyrannies !

Mais si nous avons souffert, en ces derniers temps, de l'attitude abaissée d'une certaine démocratie, nous avons été, osons le dire, particulièrement affligés du langage de son plus éclatant organe et de l'aberration qui l'a fait descendre des hauteurs philosophiques et sérieuses où plane habituellement sa pensée, pour chercher, dans une arène vulgaire, la plus détestable popularité. Puisqu'il avait été jugé digne de l'héritage académique de M. Cousin, il eût dû, ce semble, s'inspirer davantage du penseur illustre qui écrivait, dans le dégagement et l'impartialité de ses derniers jours : « Je fais profession de croire que le christianisme est la philosophie du

genre humain, et que l'expression la plus large et la plus haute du christianisme est la religion catholique. Aussi ne peut-on m'apporter, au milieu des douleurs et des misères où j'achève ma vie, de plus grande consolation que de me fournir des raisons nouvelles qui confirment ma foi et mes espérances dans les destinées de Rome. Je défends Rome comme nécessaire au monde, comme le grand trésor de l'humanité [1]. »

Voilà le jugement d'une intelligence d'élite, à l'heure où l'on apprécie les choses des sommets les plus lumineux et les plus calmes. Si la démocratie veut conquérir définitivement notre pays et s'installer dans la confiance et dans l'estime, qu'elle s'inspire de ces sentiments et cesse de heurter les aspirations et les croyances. Au lieu d'être garibaldienne à Rome, piémontaise à Naples, prussienne à Francfort, chimérique partout et française nulle part, qu'elle se montre religieuse et nationale, et qu'elle associe dans ses respects tout ce qui a fait la gloire du passé avec tout ce qui peut assurer la grandeur de l'avenir. Il se produit manifestement à cette heure un réveil de l'esprit public, un effort d'émancipation et de progrès. Il faut venir en aide à cet heureux mouvement au lieu de l'effrayer, et aplanir la route aux âmes timides et aux intérêts inquiets. Si l'opposition de gauche, accusant davantage l'absence de toute vue supérieure et généreuse, persistait dans la voie déplorable où elle s'est égarée, et si ses journaux, atteints de décrépitude, continuaient de faire entendre à la masse fatiguée de secousses et d'épreuves la langue exclusive et violente d'un jacobinisme hébêté, elle serait un obstacle bien plus insurmontable que le pouvoir lui-même aux tentatives d'affranchissement et d'indépendance. Une campagne nouvelle va s'ouvrir; espérons qu'elle y apportera plus de compréhension des choses, et qu'en défendant les droits inviolables de l'esprit, elle saura réparer le tort sérieux qu'elle a fait à la marche des idées en même temps qu'à sa propre considération.

C'est par la loi de la presse que va s'inaugurer cette nouvelle campagne, et le procès qui vient de se plaider devant le tribunal correctionnel de la Seine lui donne malheureusement une fâcheuse préface. Placés entre le silence et la prison, les écrivains, à qui l'on a dit que le prochain régime ferait regretter l'ancien, peuvent concevoir de légitimes inquiétudes. On a calculé que, depuis six mois, 22 journaux ont été condamnés à 33,000 francs d'amende et 10 journalistes à 16 mois de prison. Si c'est là le bilan d'une période de tolérance provisoire, que ne promet pas le système définitif?

En attendant, le théoricien du pouvoir *discrétionnaire*, le fondateur de l'avertissement, de la suspension et de la suppression administrative, M. le duc de Persigny, à qui ne suffisent pas, paraît-il, les loisirs opulents du conseil privé, vient d'adresser aux journaux une longue épître où il expose

[1] Lettre à M. Louis Veuillot, 8 avril 1866.

sa pensée sur la législation future. Nous sommes surpris que de graves organes aient discuté sérieusement cette élucubration, mais puisqu'elle a fixé l'attention de la presse, nous ne saurions la passer sous silence. L'ancien ministre de l'intérieur, celui-là même qui a désorganisé la Société de Saint-Vincent-de-Paul, signé la circulaire sur les saisies administratives, combattu avec acharnement M. Thiers et les 91, et poussé l'excès de la dictature jusqu'à interdire aux candidats libéraux la qualification d'*indépendants*, se proclame aujourd'hui libéral sincère ! C'est une conversion inattendue, mais qui aurait besoin d'être éprouvée, d'autant que les témoignages offerts par le nouveau confesseur ne semblent pas des plus solides! D'abord M. de Persigny ne condamne rien des pratiques passées ; c'était à ses yeux *un expédient* nécessaire ; et quant à l'avenir, il n'aperçoit qu'un seul moyen de moraliser et d'émanciper la presse, c'est d'ajouter une entrave à toutes celles dont elle est déjà chargée : c'est d'investir le ministère public du droit de réprimer d'office tous les cas qui lui paraîtront diffamatoires en dehors de la plainte ou de l'intervention des intéressés. C'est-à-dire que nous aurions des diffamés malgré eux, et que les écrivains, ne pouvant plus dénoncer un abus, risquer une critique ou discuter une réputation usurpée sans affronter aussitôt de ruineux procès, seraient fatalement réduits au mutisme ou à la platitude. Tout fonctionnaire passerait grand homme, et l'infaillibilité, contestée à l'Église, deviendrait le privilége de l'administration. Mais c'est surtout en temps électoral que l'innovation porterait ses fruits. Le candidat officiel serait aussitôt sacré, nul ne pourrait toucher à un de seul de ses cheveux, et la moindre appréciation défavorable de son caractère ou de sa valeur se transformerait aisément en attaque à la réputation. Quel ingénieux complément au système des candidatures patronées et à la géographie fantaisiste des circonscriptions électorales !

M. de Persigny se défendrait sans doute d'avoir prévu de pareilles conséquences, car il se prétend uniquement soucieux de protéger la vie privée, la considération des citoyens, l'honneur du toit domestique. A l'en croire, il n'a jamais poursuivi d'autre but, et quand il a fait adopter le régime arbitraire qui a fonctionné seize années et frappé tant de coups, c'était exclusivement dans la pensée moralisatrice d'empêcher les scandaleuses exploitations qui avaient bravé les lois précédentes. Pour se permettre une affirmation aussi osée, il faut vraiment prêter au public aussi peu d'intelligence que de mémoire. Est-ce sous le règne de la liberté avant 1851, ou sous l'exercice du pouvoir discrétionnaire depuis 1852, qu'on a vu les scandales de la vie intime et la diffamation envers les particuliers servir d'aliment, et presque d'aliment unique, à une partie notable de la presse? Combien y a-t-il eu d'avertissements donnés sous le régime de la dictature pour couvrir les familles et défendre leur bien le plus précieux ? Peut-être pas un, et si nous avions le temps d'en parcourir l'interminable

liste [1], nous pourrions probablement constater que tous ont été motivés par des préoccupations gouvernementales, y compris l'avertissement immortel qui protégeait les engrais contre l'audacieux *Journal de Loudéac*. Parmi les procès intentés à des écrivains de tout ordre, en existe-il un seul qui ait eu pour objet la protection de la vie privée? Est-ce pour avoir diffamé des citoyens que M. le comte de Montalembert a été recherché en 1854 jusque sur les bancs de la Chambre, condamné à six mois de prison en 1858 après son *Débat sur l'Inde*, et poursuivi de nouveau en 1859, avec *le Correspondant*, après la publication d'un travail sur Pie IX et la France? Est-ce pour avoir attenté à la tranquillité des honnêtes gens que M. Pelletan a dû méditer à Sainte-Pélagie sur « la liberté comme en Autriche? » que M. Prévost-Paradol a subi l'emprisonnement à la suite d'une brochure sur les *Anciens partis;* que l'auteur du *Dialogue de Montesquieu et de Machiavel*, M. Maurice Joly, a été condamné à quinze mois de la même peine ; que M. Dumineray, éditeur d'une *Lettre sur l'histoire de France* adressée par le duc d'Aumale au prince Napoléon, a été dépouillé de son brevet et incarcéré; que *l'Assemblée nationale*, la *Revue de Paris*, la *Gazette de Lyon*, le *Moniteur du Loiret*, *la Bretagne* et vingt autres ont été supprimés?

C'en est assez pour montrer aux plus aveugles que le régime dont M. de Persigny est un des fondateurs s'est médiocrement occupé du mal qu'il signale tardivement aujourd'hui, et que ce mal, loin d'avoir été extirpé par le pouvoir discrétionnaire, a honteusement progressé depuis quinze ans. Quant au remède, il est ailleurs que dans les panacées autoritaires de l'ancien ministre, c'est à la liberté de créer les mœurs de la liberté ; c'est à son souffle honnête et salubre d'assainir l'atmosphère. Assez de presse entretenue, assez de tripotages et de vénalité [2] ; de l'air pur et de la lumière pour en finir avec tous ces amas d'impuretés!

Nous n'avons rien à dire de nouveau, cette fois, sur la situation de l'Italie et de Rome. Le ministère italien manque autant d'unité et éprouve autant de peine à se constituer que la péninsule. Les garibaldiens se remettent difficilement du coup de Mentana, mais ils ne renoncent pas à une revanche, et la plus élémentaire prudence exige, autant que l'honneur, que le général de Failly reste à Civita Vecchia pour tenir la parole de M. Rouher. A Rome on est tranquille, parce que la tranquillité est la forme extérieure de la confiance en Dieu, et nullement parce que *les millions abondent et regorgent*, comme se plaisent à l'affirmer les sots calomniateurs qui correspondent

[1] Voir *la Liberté de la presse*, par Léon Vingtain. 1 vol. Michel Lévy.

[2] Voir le procès porté devant le tribunal de commerce de la Seine, le 5 février 1865, d'où il résulte qu'en 1863, M. Tchitcherine, conseiller de l'ambassade russe, avait passé avec le directeur du journal *la Nation*, publié à Paris, un traité par lequel la rédaction s'engageait à soutenir le gouvernement russe contre la Pologne, moyennant une subvention de 40,000 fr. une fois donnés, plus 10,000 fr. par mois.— S'il n'y avait pas eu procès et faillite, le public n'aurait jamais connu les clauses de ce honteux marché.

avec *le Siècle* et *la Liberté*. Mais la tranquillité n'est pas sans tristesse ; on sait bien que la question romaine n'est pas un jeu d'enfants pour amuser les rues de Paris, et qu'elle demeure le plus grand drame de l'histoire de ce siècle, et aussi le plus long, car elle ne finira pas demain et elle n'a pas commencé hier.

Si l'on veut s'en convaincre, nous conseillons à Rome, à Paris et à Florence, nous recommandons tout particulièrement à nos abonnés la lecture du livre très-remarquable et très-opportun que publie en ce moment même M. le comte d'Haussonville, sous le titre de *l'Église romaine et le premier Empire*[1]. Les fragments parus et si universellement remarqués forment déjà deux volumes ; il y en aura un troisième. Nous reviendrons sur cette publication importante, récit complet d'événements dont une partie était restée obscure, tableau émouvant de la lutte du fort contre le faible, exposé de tous les arguments et de tous les événements, de tout ce qui peut être dit, de tout ce qui peut être fait, dans le premier acte de cette lutte religieuse et politique, engagée alors entre un homme extraordinaire mais sans conscience, et un homme ordinaire mais appuyé sur Dieu, conflit dont le vainqueur sort déshonoré et le vaincu respectable et glorieux. Nous ne connaissons pas une leçon plus saisissante de philosophie morale, de politique et d'histoire. En la traçant pour l'instruction de ses contemporains, M. d'Haussonville leur apprend une fois de plus qu'ils ont en lui un écrivain du plus rare mérite, plein de sagacité, d'art, de savoir et d'éloquence.

Nous ne voulons pas fermer cette Chronique sans exprimer les regrets profonds que nous inspire la mort prématurée d'un de nos meilleurs collaborateurs, M. Léon Lagrange, enlevé subitement à Nice où l'avait conduit une pensée de dévouement. M. Lagrange appartenait à cette phalange d'élite que le P. Lacordaire avait distinguée dans la jeune génération et dont l'abbé Perreyve était la fleur. Ce qu'il cherchait dans l'art, auquel il avait voué ses études, c'était le reflet de cette beauté idéale et suprême dont son âme était éprise, et nos lecteurs ont pu apprécier toute l'élévation et toute la valeur morale de ses travaux.

M. Lagrange laisse deux volumes honorés d'une juste estime ; il laisse surtout le durable souvenir d'un esprit délicat et d'une belle âme.

LÉON LAVEDAN.

[1] Paris, chez Michel Lévy.

AVIS

AUX ABONNÉS DU *CORRESPONDANT*

Les gérants du *Correspondant* avaient résolu de reprendre, à partir du 1er janvier 1868, la publicité *bimensuelle* qui a été celle du recueil jusqu'en 1853.

Ils étaient inspirés par le désir de répondre aux vœux souvent exprimés par les lecteurs et par les écrivains, depuis que le nombre des abonnés du *Correspondant* s'est très-considérablement augmenté.

Divers motifs nous portent à ajourner l'exercice de ce droit jusqu'à l'époque où la nouvelle législation de la presse aura été promulguée.

Selon toute probabilité, *le Correspondant* pourra paraître deux fois par mois, *à partir du mois d'avril prochain*.

Nous voulons dès à présent annoncer cette transformation à nos abonnés, certains qu'ils recevront cette nouvelle avec satisfaction. Ils seront ultérieurement prévenus des conditions de l'abonnement et des mesures que nous avons prises pour les fixer à un prix très-réduit et pour rendre *le Correspondant* de plus en plus digne, par le nombre, l'intérêt et la variété des travaux qu'il publiera, du succès croissant et des sympathies fidèles dont nous avons à nous féliciter.

L'un des gérants : CHARLES DOUNIOL.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Les grandes époques de la France, des origines a la Révolution, par MM. Hubault, prof. d'histoire au lycée Louis-le-Grand, et Marguerin, directeur de l'École municipale Turgot. — Édition illustrée par Godefroy Durand. — Paris, Ch. Delagrave et Ce, 1867.

Ne prenez pas ce que j'ai à vous dire pour une réclame, non, il s'agit d'une opinion réfléchie sur un petit ouvrage dicté par la conscience historique la plus consciencieuse. Voici de ces livres comme je les aime, faits vraiment pour le peuple, c'est-à-dire pour tout le monde. Il y a longtemps que je rêvais une histoire de France convergeant autour des grands hommes. Plus d'une fois celui qui écrit ces lignes l'avait essayée en s'adressant aux ouvriers des campagnes ou des villes, et toujours cette méthode lui avait réussi. C'est qu'au fond, chaque siècle s'incarne dans une individualité puissante qui représente ses aspirations, son esprit, ses tendances. Voilà ce que perçoit et comprend intimement, soit le lecteur, soit l'auditeur, dès que vous le mettez en face de ces grands personnages. Supposez un professeur faisant un cours d'esthétique, mais n'exposant pas sous les yeux les modèles et les chefs-d'œuvre dont il parle. Il y aura cent à parier que ses auditeurs se lasseront bien vite des plus belles théories. Ainsi en est-il à peu près lorsqu'il s'agit d'histoire et sur tout d'histoire populaire.

J'insiste sur ce point de vue, car même après cet excellent écrit, il resterait encore énormément à faire dans la même direction. Ces *récits d'histoire* en sont déjà leur troisième édition sous une forme plus modeste; et c'est précisément ce succès croissant qui a inspiré aux éditeurs l'idée d'en publier une charmante édition illustrée. Je ne connais guère en effet un livre plus propre à frapper l'attention d'un jeune homme ou d'une jeune fille. Grâce à Dieu d'ailleurs, d'un bout à l'autre de ces *Récits*, il règne un esprit profondément catholique, résultat de convictions profondes chez les deux écrivains. Sous le rapport politique encore, point de parti pris, mais un amour sincère de la vérité telle qu'elle ressort de l'étude des sources. MM. Hubault et Marguerin accepteront comme un compliment, je l'espère, ce que je vais dire. — Ils ont une conscience *allemande*, lorsqu'il s'agit de trouver cette chère vérité. Ah! quand répondra-t-on à profusion de semblables publications dans les bibliothèques populaires, pour faire naître et vivifier chez toutes les classes un patriotisme vraiment sain, vraiment fécond pour l'avenir? Voyez plutôt :

Vercingétorix, Clovis, Charlemagne, la Chevalerie et les Communes, saint Louis, Du Guesclin et Jeanne d'Arc, Louis XI, François Ier, Henri IV et Sully, Louis XIII et Richelieu, Louis XIV; puis enfin sous Louis XV le tableau sobre de la décadence, sans oublier toutefois celui des rares vertus qui brillèrent encore dans le dix-huitième siècle! Que voudriez-vous de plus pour de jeunes esprits?

Un mot des illustrations. Elles sont en général charmantes et parfaitement adaptées à l'ouvrage. Le dessin laisse rarement à désirer et décèle un burin fort exercé. Mais ici je m'arrête, de peur de finir par écrire un article, au lieu d'une simple notice bibliographique. C.-F. Audley.

Les Corbeaux du Gévaudan, par M. A. de Pontmartin. — 1 vol. Michel Lévy.

Quand nous avons dit que le roman de M. de Pontmartin, *les Corbeaux du Gévaudan*, obtiennent un grand succès, que la

lecture en est très-émouvante et que le livre peut être mis entre toutes les mains, il nous restera le droit de demander si notre ami et collaborateur n'a pas mieux à faire qu'à publier, sous un titre de mélodrame, un récit que l'on peut confondre avec ces innombrables histoires de *Causes célèbres*, chères au gros public et à la petite littérature? La confusion serait injuste; mais c'est déjà trop qu'elle soit possible. Nous n'en recommandons pas moins à nos amis *les Corbeaux du Gévaudan*, ne fût-ce que pour se maintenir dans une salubre atmosphère, loin, bien loin des œuvres de MM. de Goncourt ou de M. Feydeau.

Le bienheureux P. Fourier de Mattaincourt. — Paris, chez Lesort.

La sainteté est de tous les âges et de tous les temps, de tous les peuples et de tous les lieux, de tous les emplois et de toutes les conditions : *ex omnibus gentibus, et tribubus, et populis et linguis*. Cette importante vérité nous persuade que les meilleurs et les premiers ouvrages de piété sont les vies de saints et nous engage à ne pas laisser échapper l'occasion d'en signaler de nouvelles. Naguère, celle du bienheureux Fourier a été tracée ici même par M. de Bazelaire ; un esprit rare, modeste autant que rare, vient d'en publier une qui tient le milieu entre les œuvres des érudits et les abrégés trop succincts. Il y a répandu le baume de la piété, et, au lieu de ces finesses dont le monde est las, la vive et majestueuse simplicité, les douces promesses et l'action céleste de l'Évangile. Pour parler ainsi de la charité, il faut l'avoir soi-même exercée et l'historien du bon curé de Mattaincourt a beau s'effacer, on devine en lui un vrai Lorrain qui a su singulièrement pratiquer sa devise : *Omnibus prodesse, obesse nemini*. A. G.

Actes du saint et œcuménique concile de Florence pour la réunion des Églises, publié par A. d'Avril. — Paris, chez Challamel, rue de Bellechasse, 27.

Au moment où toutes les voix de l'Église vont s'unir, on cherche à se rendre compte du rôle que les conciles ont joué dans le passé, et celui de Florence doit particulièrement être étudié en vue de la réunion des Églises. Les travaux, aussi animés qu'érudits, que cette réunion a inspirés à M. le baron d'Avril acquièrent par les circonstances présentes un grand intérêt; celui que nous recommandons aujourd'hui n'est rien moins que l'*instrument* de paix, pour nous servir de termes diplomatiques, qu'il s'agit de parapher de nouveau et de ne plus lacérer.

L'Évangile expliqué, défendu, médité, par M. Dehaut, curé de Septmonts. Tome IVe. — Paris, Lethielleux, 1867.

M. Dehaut a terminé son œuvre. Le dernier volume de son beau travail sur les Évangiles vient de paraître. L'auteur se propose de satisfaire à la fois le cœur et l'intelligence ; il veut que les gens du monde et les ecclésiastiques puissent trouver dans un même ouvrage l'érudition historique, la discussion philologique, le commentaire critique des textes consacrés unis à ce qui fait le couronnement de toutes les doctes recherches, à la science morale et religieuse. Ce livre nous présente donc, sous une forme substantielle, la polémique rationaliste et théologique, l'explication littérale des saintes paroles, et les pieuses réflexions qu'elles doivent nous suggérer. Le pasteur y rencontrera des plans d'homélie, et le fidèle des sujets de méditation; le savant y cherchera la réponse aux objections de l'incrédulité, et le chrétien, la nourriture de son âme. Cependant, la lecture de cet ouvrage est facile et agréable. Rien de trop épineux ne vient le hérisser. Le bon prêtre qui l'a composé dans un esprit de pur dévouement, n'a songé qu'à se rendre aisément accessible; il s'est fait tout à tous; et il peut dire comme l'Apôtre : « Omnia facio propter Evangelium. » C'est là une idée généreuse parfaitement réalisée. On est heureux de voir publier de tels ouvrages qui honorent le clergé de France.

Au reste, on s'applique de plus en plus parmi nous, par tous les moyens possibles, à l'étude approfondie des saintes lettres. Pour ne parler que de ce que nous connaissons, Mgr Meignan, à Châlons, dirige activement ses meilleurs professeurs vers la voie qu'il a lui-même parcourue avec éclat; il les pousse vers la linguistique orientale, l'exégèse allemande et la science des origines chrétiennes. Il y a déjà, dans beaucoup de diocèses, un certain nombre de jeunes prêtres qui manient parfaitement les premiers instruments de la critique biblique, l'hébreu, le grec et l'allemand. Mais qui nous donnera ce que j'ai si souvent rêvé, une école à Jérusalem, composée d'ecclésiastiques hébraïsants et livrés entièrement à l'antiquité sacrée?

Ces efforts, ces tentatives qu'on signale de tous côtés, montrent combien s'est trompé M. l'abbé Michon qui, ayant à parler de l'enseignement des séminaires dans *Paris-Guide* (1867, 1re partie, p. 195) prétend qu'il se produit, au sein du clergé, un mouvement réactionnaire qui l'entraîne vers les routines de la scolastique. Mais peut-être M. l'abbé Michon a-t-il dû faire quelques concessions à ses collaborateurs du *Paris-Guide*, c'est-à-dire à MM. Victor Hugo, Renan, Michelet, Quinet, Vacherot, Alexandre Dumas, le pasteur Coquerel, Émile Augier, Taine, etc.; peut-être aussi n'est-il pas très au courant de ce qui se passe dans les écoles sacerdotales. Mais ce qui est sûr, c'est qu'une étude approfondie sur l'enseignement de nos séminaires eût pu instruire et édifier les écrivains du *Paris-Guide*, qui, pour la plupart, n'y ont jamais mis les pieds ; ce qui est certain encore, c'est qu'on est peiné d'entendre un prêtre parler de Saint-Sulpice avec le style et les procédés de M. Renan.

Qu'on nous permette de profiter de cette page pour annoncer deux excellents travaux qui se préparent dans des genres bien différents, il est vrai, mais qui seront du plus haut intérêt.

D'abord, M. Bougaud, vicaire général d'Orléans, si admiré et aussi, ce qui vaut mieux, si aimé pour son éloquence sympathique et pour ses belles *Vies de sainte Monique* et *de sainte Jeanne de Chantal*, nous promet une *Histoire de saint Louis*, sujet cher à la religion et à la France, bien fait pour tenter l'âme pieuse et patriotique de M. Bougaud.

Puis, M. Bernard, qui vient de se distinguer au concours de Sainte-Geneviève. s'occupe d'une Histoire du diocèse de Paris depuis ses origines jusqu'à nos jours. Œuvres vraiment difficiles et importantes ! Car il ne s'agit pas de faire des livres avec des livres, mais de remuer les archives et de secouer les parchemins, et surtout de beaucoup penser par soi-même. Des hommes tels que MM. Bougaud et Bernard étaient nés pour ces nobles labeurs ; et le public sérieux attend avidement le fruit de leurs recherches.

E.-A. Blampignon.

Chefs-d'œuvre de l'art antique. — 7 vol. Chez Lévy.

La connaissance véritable de l'art antique ne date pour ainsi dire que d'hier, et depuis qu'il commence à être mieux connu, le goût s'en réveille et s'en répand dans toutes les classes de la société. Les fausses et froides imitations de l'école de l'Empire et du commencement de la Restauration en avaient à bon droit dégoûté le public ; mais nous ne sommes plus au temps où le mouvement romantique, dans toute l'ardeur de ses débuts, se jetait dans les exagérations opposées et la mode exclusive du moyen âge. La marque caractéristique du goût de notre époque est un éclectisme intelligent et éclairé qui recherche le beau sous toutes les formes et dans tous les styles. Dans une semblable recherche, l'antiquité tient naturellement le premier rang ; car c'est auprès d'elle, vue dans sa réalité et dans son véritable esprit, que l'on trouve les modèles les plus purs et les plus parfaits.

Malheureusement, ces modèles ne sont pas, jusqu'à présent, autant qu'ils devraient l'être, à la disposition des gens du monde, dont ils peuvent former et épurer le goût, des artistes et des industriels, qui ne sauraient assez se pénétrer de leur esprit et y puiser des enseignements. On ne peut que difficilement les étudier dans les musées, et les grands ouvrages qui les reproduisent ne sont abordables que pour un petit nombre de bourses.

Publier, dans des conditions exceptionnelles de bon marché qui le missent à la portée de tous, un recueil étendu et choisi des plus beaux modèles antiques, à la fois dans l'art pur et dans ses applications aux besoins de la vie, était donc rendre un véritable service et combler une fâcheuse lacune.

C'est ce que la librairie A. Lévy fait dans un magnifique recueil de plus de 900 planches, intitulé *Chefs-d'œuvre de l'art antique*. Cinq volumes de cet ouvrage ont déjà paru, sur sept qu'il doit comprendre en tout. Les deux derniers paraîtront d'ici à peu de temps. Ustensiles de tout genre, vases, camées, bijoux, monuments de l'architecture privée, peintures et sculptures, toutes les formes de l'art et de l'industrie des anciens y sont représentés par des spécimens de premier ordre. Les planches, gravées au trait, sont de la plus remarquable exécution.

La rédaction du texte a été confiée à deux savants bien connus et dont les noms seuls sont une recommandation, M. François Lenormant et M. Félix Robiou. C'est dire qu'on y trouve une érudition toujours sévère et précise, bien que dégagée de tout appareil de pédantisme, des explications brèves et substantielles, un profond

sentiment des arts, enfin un style clair et élégant.

Ce beau livre, dont la publication est un vrai service, est destiné à devenir le *vade-mecum* indispensable des amateurs, des artistes et des fabricants qui s'adonnent aux industries d'art.

Philosophie de la musique, par M. Charles Beauquier. — In-8, chez Germer-Baillière.

Ce livre est une œuvre de pur bon sens. L'idée qui le domine est que si la musiqne peut jouer tous les rôles lorsqu'on l'unit à d'autres arts, elle constitue un art parfaitement distinct et qui ne saurait rendre les sentiments quand il n'est point associé à la poésie. L'auteur ne laisse point de doutes à ce sujet. « La musique, dit-il, n'est ni une langue naturelle, ni une langue conventionnelle, ni une langue symbolique. Le son non articulé qu'elle emploie n'étant pas lié nécessairement à telle ou telle signification, n'a aucune valeur en dehors de la voix pour servir de symbole à l'intelligence. » La partie savante du livre a la même netteté. M. Beauquier étudie d'abord le son, sa hauteur, sa durée, son timbre, les causes qui contribuent à le séparer du bruit. Vient ensuite l'échelle, ou plutôt se présentent les diverses échelles de sons qui peuvent constituer une gamme. Cette gamme déterminée, l'auteur démontre comment les diverses combinaisons de cet élément donnent naissance à la tonalité, aux modes, au mouvement, au rhythme, à la mesure, enfin à la mélodie et à l'harmonie. Cette section, traitée avec soin, renferme beaucoup de détails intéressants et instructifs; très-avancée dans le sens du progrès de la science, elle fait réfléchir d'autant mieux qu'elle est clairement et simplement écrite.

L'auteur examine ensuite les effets de la musique sur l'homme considéré comme être sensible et intelligent, et prouve comme quoi la musique réduite à elle-même ne produit pas des situations morales, mais seulement des sentiments *déterminés*, des sentiments généraux. Les développements auxquels se livre M. Beauquier sur ce thème sont d'un ordre très-élevé. En résumé, les œuvres du genre de la sienne sont excellentes, car elles éclairent le vrai chemin, y ramènent les égarés et exercent une bienfaisante influence sur les tentatives qui se font de leur temps. L. R.

Mentana. — Paris, chez Douniol.

Ce récit est aussi simple que touchant. Un jeune ecclésiastique breton y a dépeint le soldat pontifical dans tout son naturel et dans toute la vivacité de sa foi. Pour être plus exact dans la description de la bataille de Mentana, il a interrogé les héros de la journée sur ses moindres incidents; il a visité avec l'un d'eux le champ de bataille, a suivi avec lui une à une les opérations de l'armée, en sorte qu'on peut dire que cette narration est celle d'un témoin. C'est une bonne pensée très-intelligemment exécutée.

Le pape-roi et les rois-papes. — Bruxelles, 1867.

Cette brochure est une piquante réfutation des articles que M. de Molinari a publiés contre le pouvoir temporel dans le *Journal des Débats* et *l'Économiste* belge. Il importe que la loi religieuse n'ait point pour coaction la loi civile et que la loi civile n'entrave pas la liberté du culte. M. Vermeire-Magis prouve que ce double principe n'est appliqué que dans les pays catholiques, tandis que les gouvernements qui vivent en dissidence religieuse avec Rome se sont emparés de la religion, en ont concentré l'immense influence dans leurs mains, s'en sont proclamés les chefs et, non-seulement ont constitué une religion d'État, mais ont pratiqué et pratiquent encore la persécution religieuse sur une échelle proportionnée à leur puissance. L'ensemble des faits contemporains suffit donc à l'auteur pour conclure que la royauté du pape est une sauvegarde de nos plus indispensables libertés.

Pour les articles non signés : Camus.

ERRATA

A L'ARTICLE SUR M. J.-B. BIOT.

Page	ligne			
Page 956,	ligne 2 :	*au lieu de*	Houdshoote,	*lisez* Hondshoote.
— *Ibid.*,	— 30 :	—	Haur,	— Ham.
— 957,	— 5 :	—	espoir,	— esprit.
— 958,	— 18 :	—	obtenu,	— sollicité.
— *Ibid.*,	— 33 :	—	ses leçons,	— ces leçons.
— 959,	— 29 :	—	dû,	— pu.
— 963,	— 13 :	—	cette vieillesse,	— la vieillesse.
— 967,	— 40 :	—	aurait été traité,	— aurait traité.
— 975,	— 10 :	—	principales interférences,	— pincipes des interfér
— 976,	— 19 :	—	aspirants,	— assistants.
— 982,	— 3 :	—	figurés, sans,	— figurés. Sans.
— *Ibid.*,	— 6 :	—	les positions,	— des positions.
— *Ibid.*,	— 24 :	—	rendit,	— rendait.
— *Ibid.*,	— 33 :	—	les vœux,	— de vœux.
— 983,	— 21 :	—	présidée,	— passée.
— *Ibid.*,	— 34 :	—	Edmond,	— Édouard.
— *Ibid.*,	— 40 :	—	Farmentera,	— Formentera.
— 987,	— 13 :	—	par toute,	— sur toute.
— 991,	— 24-25 :	—	sa jeunesse,	— son enfance.
— 993,	— 8 :	—	intérêt de curiosité,	— intérêt particulier.
— 994,	— 9 :	—	de celles,	— parmi celles.
— *Ibid.*,	— 12 :	—	fit faiblir,	— vit faiblir.

L'un des Gérants : **CHARLES DOUNIOL.**

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

L'ABYSSINIE[1]

ET LE ROI THÉODORE

Égaré sur un chemin de fer qui défigurait sa chère prairie, un taureau espagnol vit accourir une locomotive. Le roi des pâturages s'anima, dit-on, par une obscure conception de ses droits violés et, n'écoutant que son courage, il baissa ses cornes redoutables si bien habituées à vaincre et s'élança de toute sa force sur le puissant envahisseur. Cette rencontre peint assez bien le conflit sérieux qui va se dénouer entre l'Angleterre et Théodore roi des rois de l'Éthiopie. On sent bien que ce dernier n'est pas précisément la locomotive.

Les Anglais ne se laissent gouverner ni par la volonté, relativement éphémère, d'un roi unique, ni par les décisions mobiles de la démocratie, bien rarement sage dans son élan capricieux. Ils obéissent librement aux conseils d'une puissante aristocratie qui, débarrassée par sa richesse de toute préoccupation matérielle, n'a d'autre souci que de commander toujours et de transmettre d'âge en âge les traditions d'une politique ferme, consistante et invariablement inspirée par les conseils de l'égoïsme patriotique.

Cette sagesse s'est trouvée quelque peu en défaut dans le différend éthiopien. Elle semble n'avoir pas pressenti le reproche tout naturel, que le lion britannique jette ses armées et ses millions à l'encontre

[1] Nous écrivons ce nom en titre parce qu'il est employé par les Anglais. Il dérive d'un mot arabe qui signifie un ramassis de gens ; mais il est inconnu aux indigènes, et les musulmans qui savent l'arabe évitent avec soin de s'appliquer ce terme injurieux. Nos géographes ne sont d'ailleurs pas d'accord sur les limites qu'on doit assigner à leur Abyssinie : au contraire, le mot Éthiopie est toujours employé par les habitants chrétiens, qui en définissent l'étendue par le souvenir d'autrefois, et ce nom fait partie du titre traditionnel des rois. On nous pardonnera donc de suivre une longue habitude contractée dans le pays même, et de préférer le nom d'Éthiopie.

du lion africain parce que celui-ci est faible et n'a de force réelle que dans les déserts semés autour de lui. On se rappelle, en effet, que deux envoyés anglais, officiers pleins de courage et de mérite, furent non pas emprisonnés seulement, mais barbarement assassinés en Boukhara sans que lord Palmerston, si fier d'ailleurs en ces matières, ait pris la moindre mesure pour venger un sang généreux qui crie encore vengeance ; mais le colosse moscovite était derrière le despote musulman de l'Asie centrale. On se raconte aussi les réponses dorées par une politesse méticuleuse que l'Angleterre a très-courtoisement élaborées quand les États-Unis d'Amérique ont réclamé des dédommagements pour les victoires du corsaire *l'Alabama* construit en Angleterre et sorti, en pleine paix, d'un port britannique ; mais les États-Unis ne craignent point leur mère-patrie et se vantent même de pouvoir la combattre à armes égales.

La puissance mal affermie de Théodore n'inspirait à l'Angleterre aucune de ces craintes qui rendent cauteleusement polies les nations tout comme les simples individus. Solidement assis à Aden et empressés à s'emparer des îles de Perim et de Kamaran dès que le percement grandiose de l'isthme de Suez eut montré que la mer Rouge peut redevenir un des grands chemins du monde, les Anglais se sont bercés de l'espoir que la possession des plateaux éthiopiens leur assurerait en ces parages un établissement plus étendu et plus salubre que leurs trois si petites possessions situées dans la plus chaude région du globe.

Seulement, de pareilles visées ne s'avouent pas et, sentant que l'emprisonnement d'un consul anglais capturé hors des limites de son consulat ne suffisait pas pour motiver une grande expédition, les Anglais ont cherché à l'excuser par une raison spécieuse. Le prétexte actuel de l'Angleterre est la nécessité de conserver son prestige dans l'Inde, vaste empire contenu bien plus, disent-ils, par les sentiments que par les baïonnettes. Citons à cet égard les réflexions satiriques d'un journaliste anglais. « Aucun mot saxon ne peut décrire exactement ce fantôme que nos voisins de France appellent *prestige*. Il paraît que la mémoire de nos conquêtes dans l'Inde tend à s'évanouir et qu'elle a besoin d'être réconfortée par des conquêtes.... là ou ailleurs. Il n'y a pas grand'chose en ce genre à faire en Asie pour le moment : nous devons donc nous tourner vers l'Afrique, y transporter douze mille soldats de l'armée indienne, et voir par expérience pourquoi nous les payons, et comment nous les sacrifions au besoin. En outre il est très-agréable de savoir pratiquement combien de temps nous restons dans un pays après l'avoir envahi, s'il vaut ou non la peine de le garder, et surtout il est bon de montrer comment nous acquérons du prestige ! Notre armée va en récolter,

et plus elle ramassera de cette denrée, plus nos contribuables s'applaudiront de lui avoir fourni le nerf de la guerre. »

I

Avant d'exposer en détail les motifs véritables de la coûteuse expédition anglaise, il est bon de jeter un coup d'œil sur la situation physique et morale de la contrée où l'on va s'engager, et où j'ai passé plus de dix années de ma jeunesse.

Dans toute leur étendue depuis Suez et 'Aq*a*bah [1] jusqu'au détroit de M*a*ndeb ou de l'*Affliction*, les rivages de la mer Rouge sont nus, mornes et désolés. Les petites et rares villes qu'on y rencontre ne doivent leur existence qu'au transit commercial, et à partir de l'eau salée il faut, dans les endroits favorisés, deux ou trois journées de route vers l'intérieur pour reposer la vue sur des champs cultivés. Cette stérile uniformité ne cesse même pas dans la zone intertropicale, ailleurs si riche et si verdoyante. Au lieu de ces palmiers gracieux, à la place de ces grands arbres inconnus en Europe et étalant toutes les richesses d'une végétation baignée dans une humide et puissante chaleur, on ne voit çà et là que des arbustes au bois spongieux, au feuillage lisse et malsain.

La seule baie profonde dans le sud de la mer Rouge est celle d'Adulis, que les indigènes appellent d'un terme qui signifie « golfe de velours, » peut-être à cause de la tranquillité de ses eaux bien abritées du large par les hauteurs qui les enserrent du côté de l'est. Les Anglais qui aiment à devancer leurs conquêtes en baptisant les pays étrangers, ont adopté ici le terme « baie d'Annesley. » Ce nom est, dit-on, celui de la famille de lord Valentia qui, peu érudit en géographie, crut avoir découvert en 1809 ces lieux célèbres jadis, et très-fréquentées par le commerce égyptien au temps des Ptolémées.

[1] Pour les noms propres j'ai employé un système de transcription qui permet de les bien prononcer au besoin. Il n'y a point de lettres muettes et chacune ne représente qu'un son, sans égard à sa position. Ainsi *Kasa* sonne comme si un Français avait écrit *Kaça*. *I*, *a* sont les voyelles correspondantes dans le mot anglais *infant*. La lettre b est très-faible et se rapproche d'un *v*; c est toujours comme en italien devant e, i : *c* est un son voisin mais plus fort et prononcé du bout des dents. Les indigènes rendent e indifféremment par les voyelles qu'un Français écrirait é, ié, ou même i : *e* est l'e muet des Parisiens. G et h sont toujours durs ; j et w conservent leurs sons bien connus en anglais ; ñ est le gn français ; q est un k retentissant qui part de l'arrière-bouche ; *k* est le ch fort des Allemands. *S* est le ch des Français ; *t* et ç sont les t et s emphatiques des Arabes ; u se prononce comme en italien ou comme l'ou français. Le demi-guillemet devant une voyelle indique une sorte de bèlement usité par tous les peuples sémitiques.

Quand on arrive dans cette baie en venant du nord, on traverse l'archipel de D*a*hl*a*k composé d'un grand nombre d'îlots de corail rarement élevés de plus de 5 mètres au-dessus de la mer. L'île D*e*se, formée d'un chapelet de collines schisteuses, abrite l'ouverture de la baie d'Adulis, que nous nommons ainsi par un souvenir antique, car elle baignait autrefois la cité florissante de ce nom qui existait encore dans le sixième siècle. Les indigènes montrent aujourd'hui le site de cette ville grecque en ajoutant qu'elle fut engloutie par une convulsion de la nature. De ses splendeurs passées, il ne reste qu'un petit nombre de chapiteaux taillés dans les laves des environs et quelques marbres ciselés qui nous ont paru déceler le style byzantin. Près de là est le gros village de Zull*a*h qui en 1840 contenait deux cent quatorze huttes et une population d'environ mille âmes. Le village voisin d'Aft*a*h s'abreuve aux mêmes puits, c'est-à-dire à des trous informes creusés à ciel ouvert dans le lit d'un torrent. C'est de Zull*a*h que part le chemin le plus court pour atteindre les plateaux de l'Éthiopie.

Hors des mois de janvier et de février, où il fait déjà chaud, Zull*a*h participe à l'affreuse chaleur de tout le S*a*mhar, région basse qui avoisine la mer. Ayant voulu prendre un bain froid pendant l'été, je dus y renoncer parce que l'eau semblait glaciale. En y plongeant un thermomètre, on y lisait cependant 36 degrés ; mais à l'ombre l'air était alors à 48. On l'a trouvé à 65 degrés dans l'entre-pont d'un vapeur français, et quand le soir apporte à cette atmosphère embrasée une très-légère fraîcheur, on est tenté de dire comme ce Français échappé au sanglant régime de la Terreur : « J'ai fait beaucoup, car j'ai vécu. »

Si l'on doit voyager alors, on part à minuit et l'on parcourt une plaine alluviale nue comme la désolation. Parfois on y rencontre le *k*arif, colonne aérienne d'un rouge de brique, qui apparaît à l'horizon pareille à un fantôme vivant. Cette colonne semble grandir en s'approchant, le vent qui la transporte siffle en ouragan, hommes et bêtes sont forcés de lui tourner le dos, et l'on se trouve enveloppé d'un nuage sec et noir qui couvre tout d'un manteau d'épouvante. Quelques minutes plus tard, le *k*arif a passé ; on se félicite alors d'être sorti de cette nuit passagère pour retrouver la chaleur intense mais tranquille, qui est la reine brûlante du S*a*mhar. Parfois aussi, on est surpris par le h*a*rur, que les Arabes appellent le s*i*mum, c'est-à-dire les poisons. Ce vent arrive sans signe précurseur comme d'un four béant qui vomirait toute sa chaleur. Le patient chameau met alors sa tête contre le sol pour chercher de la fraîcheur même sur la terre embrasée ; les plus hardis parmi les indigènes s'affaissent avec désespoir, et la prostration de toutes les forces est si subite et si complète en

rase campagne, qu'il m'a été impossible de soulever un petit thermomètre placé à portée, pour apprendre du moins la température de ce vent étrange, que la science n'a pas encore expliqué. Il avait duré cinq minutes ; on assure que les hommes et même les bêtes meurent s'il se prolonge pendant un quart d'heure.

On chemine tristement dans ces plaines maudites. Peu à peu, elles commencent à s'accidenter ; on foule des pierres roulées, on contourne des rochers et l'on aperçoit enfin un arbre entouré d'herbe verte. Puis l'oreille devine un frais ruisseau qui disparaît sur place, mais dont le doux murmure semble avant de mourir accuser la solitude de ne pas comprendre tous ses charmes. Le voyageur se réjouit en trouvant cette oasis en miniature, cette sentinelle perdue de la végétation des hautes terres. Cependant la vallée se rétrécit à mesure qu'on la remonte; les montagnes qui l'enserrent deviennent plus hautes et plus escarpées, et le cours d'eau qu'on longe ou qu'on traverse toujours finit par se montrer d'une manière continue après avoir disparu plusieurs fois dans le dédale des terrains éboulés.

J'ai visité souvent ces vallons dans le vain espoir de saisir au passage un phénomène bien rare en Europe. Pendant la saison d'été on marche ou l'on se repose quelquefois en toute sécurité sous un ciel serein, quand tout à coup l'oreille d'un indigène perçoit un bruit étrange qui vient de loin et grossit rapidement. Il crie alors : « Le torrent ! » en grimpant à perte d'haleine sur la hauteur voisine. Moins d'une demi-minute après, tout le fond de la vallée disparaît sous une eau large et profonde qui entraîne avec elle des arbres, des quartiers de rocher et même des bêtes sauvages. Nés dans un instant, ces torrents s'épuisent dans la même journée et ne laissent comme traces de leur passage que des débris de toutes sortes et des flaques d'eau bourbeuses, retenues çà et là dans les anfractuosités. La nudité générale des montagnes explique ces étranges phénomènes. Du fond de l'entonnoir où le voyageur est engagé, il ne peut voir les nuages peu étendus qui laissent échapper leurs averses avec une abondance inconnue hors des régions tropicales. Il y a bien peu de terre et encore moins de racines d'arbres pour absorber cette pluie soudaine ; elle s'écoule aussitôt, bondit de rocher en rocher comme le long d'un toit, débouche promptement de chaque petit vallon, et tous ces cours d'eau improvisés se réunissent ensemble dans la vallée principale pour former un fleuve aussi effrayant que passager. Un jour que j'arrivai juste trop tard pour le contempler dans toute sa grandeur, je trouvai un indigène solitaire qui, d'un air hébété, regardait la terre humide. « Sois bien, lui dis-je, quelles sont tes nouvelles? Où sont tes armes?

Un homme comme toi peut-il rester sans lance ni bouclier? — Sois bien, me répondit-il, reste en santé. Pour moi le torrent a emporté ma lance, mon bouclier, mon âne, mon chameau et toute ma fortune, ma femme et mes enfants. Malheur à moi! Malheur à moi!» Je me tournai alors vers mon guide et lui demandai : « Ton frère peut-il dire la vérité? — Sans doute, répliqua-il, et si le torrent venait en ce moment sans que nous fussions avertis par le petit bruit dont je t'ai parlé, ce n'est pas le plus agile qui se sauverait, mais seulement le plus fortuné. » Puis se tournant vers le fils de sa tribu : « Que Dieu te console, mon frère. » Nous répétâmes tous ce pieux souhait et nous continuâmes notre route sans pouvoir rien donner à ce malheureux, car nous n'avions nous-mêmes ni vivres, ni argent, et du haut de l'escarpement voisin nous l'entendîmes longtemps après répéter encore : « Malheur à moi! Malheur à moi! »

La partie supérieure de la vallée est plus roide quand on s'approche des bords du plateau ; un cavalier accompli peut seul affronter les roches taillées en degrés abruptes; la plupart des voyageurs mettent pied à terre et usent bientôt le reste d'énergie qu'ils ont conservé dans les terres basses et chaudes. Ils s'accrochent aux plantes et aux racines, se déchirent aux épines, et croient avoir fait preuve d'un courage surhumain quand enfin, plus fiers que des conquérants, ils atteignent la cime. Ici l'Européen est presque déconcerté. Au lieu de descendre la pente opposée de la haute montagne ou d'en côtoyer le flanc ou la crête, il se trouve tout à coup dans une longue prairie presque plate et parsemée de grands genevriers, dont le port et l'odeur lui rappellent les riants paysages des Alpes. La hauteur de ce plateau est d'environ 2,700 mètres, ou presque l'élévation du mont Canigou, l'une des cimes les plus saillantes des Pyrénées.

En Éthiopie, il fait encore chaud à cette hauteur lorsque le ciel est sans nuages; mais on s'y sent renaître en tous temps sous l'influence d'un air sec et relativement froid. Après deux heures de marche on atteint le bord opposé du premier plateau, qui s'abaisse par degrés vers l'Occident. Là se révèle l'Éthiopie intérieure. Sur les gradins irréguliers de rochers ou blancs ou rougeâtres, on cherche en vain de la verdure ou même des traces d'habitations humaines, on aperçoit à peine un arbre et pas un ruisseau ; plus loin, on voit un désert d'où surgit çà et là une colline pelée ; dans le fond se dressent les montagnes du Tigray. A droite, on distingue quelques pics épars dans une plaine indécise; à gauche, une ou deux grosses montagnes semblent garder en sentinelles avancées le plateau de l'Ag'ame; enfin, si le temps est clair, si la brume sèche n'estompe pas les lointains comme il arrive presque toujours, on discerne dans le

sud-ouest la masse imposante du *Simen* qui est le nœud le plus saillant de toutes ces contrées.

L'Éthiopie est une suite de terrasses ou de montagnes à têtes plates, souvent bordées de précipices, et dont les profils affectent les formes les plus bizarres ; de larges brèches, des murs en surplomb, des colonnes fantastiques, des aiguilles élancées, voilà les jeux auxquels la nature s'y est livrée sur la plus vaste échelle.

Aussi peu accessibles que le Königstein en Saxe, quelques-unes de ces montagnes contiennent des sources, même des champs labourés, et plus d'une valeureuse garnison y a bravé pendant des années un blocus rigoureux tout en cultivant la plaine qui couronne ces forteresses naturelles. Leurs hauteurs et leurs escarpements augmentent dans l'intérieur de l'Éthiopie où les terrains volcaniques prédominent, et les colonnes de basalte qui en dessinent le pourtour ont déjoué bien des ambitions en servant de rempart à des esprits hardis qui protestaient contre l'injustice ou le despotisme. Près de la mer Rouge les plateaux sont et plus brisés et moins étendus ; ils gagnent en surface à mesure qu'on pénètre dans l'intérieur de l'Éthiopie, et presque tous ont leur escarpement principal du côté de l'est, tandis que la limite occidentale s'abaisse doucement jusqu'au pied du plateau suivant. Un terrain irrégulier sur lequel on rapprocherait des tables différant de formes et de hauteurs, donnerait une idée générale du sol de l'Éthiopie. Quand ces plateaux intérieurs ont une grande étendue, elles renferment souvent de vastes dépressions où les eaux s'amassent en lacs. On pourrait en nommer plusieurs, mais le plus important est le lac *T*ana, quatre fois aussi grand que celui de Genève, et situé à une hauteur de 1860 mètres au-dessus de la mer. Depuis plus de deux siècles, la civilisation et la richesse indigènes de l'Éthiopie se sont concentrées autour du lac *T*ana. Immédiatement sur la rive on voit Qu*a*ra*t*a, la plus grande cité de l'Afrique orientale, fière de son sanctuaire et de ses douze mille habitants. Un peu plus loin est Aringo, le Versailles des rois au teint bistré ; près de là, D*a*br*a* Tabor, la capitale ou plutôt le camp des derniers chefs ainsi que du souverain actuel ; et enfin, sur un éperon de montagne qui fait saillie vers le sud, Gond*a*r, le fameux Gond*a*r, que j'ai connu encore puissant quoique réduit à huit mille habitants, le quart de sa population d'autrefois. De tous les méfaits du roi Théodore, celui que les Éthiopiens lui pardonneront le moins, c'est d'avoir brûlé systématiquement la ville de Gond*a*r ; sur dix-sept églises, deux seulement ont échappé à cette froide et inutile cruauté du despote.

Les ruisseaux, peu volumineux en général, coulent lentement sur les hautes plaines de l'Éthiopie, s'en échappent en cascades dès

qu'ils ont atteint le bord de l'escarpement et vont former, dans des fissures profondes, des rivières qui bien loin d'arroser le pays, ne font que le drainer. Ces fissures, peu dignes du nom de vallées, sont étroites, profondes, remplies au fond d'un talus de débris et bordées, en haut, par des précipices, où le sentier serpente avec peine. Souvent au début d'une journée de marche, le voyageur aperçoit coquettement juché sur une petite colline le village qu'il veut atteindre. Il hâte son pas, chemine tout le long du jour, et quand le soir il n'estime plus qu'à 2 ou 3 kilomètres la distance du but, il est forcé de chercher un gîte contre le premier précipice d'une crevasse dérobée jusque-là dans ce qui semblait une plaine continue. Le lendemain matin il faut hâter la descente pour éviter la chaleur du jour au fond de ces gorges étroites, incommodes et malsaines. Elles sont ordinairement inhabitées : les bêtes de proie y abondent, les scorpions et les serpents pullulent sous les pierres ; les arbres épars y sont le plus souvent sans verdure. Là-bas, tout au fond et presque ensevelie par les rochers, coule tortueusement une rivière ou plutôt un torrent. Dans la saison des pluies, c'est une grande entreprise de traverser de pareils cours d'eau qui entraînent le frêle radeau de fagots ou de peaux d'animaux tués à cet effet et qu'on lie bien après les avoir gonflées d'air. Les plus hardis n'entrent qu'en tremblant dans ces eaux torrentueuses, sauf dans certains passages où le crocodile semble respecter l'homme. Les Éthiopiens expliquent ce fait tout comme les Américains du Sud rendent compte d'immunités analogues par rapport aux caïmans en disant : « Tel gué est bon, car tel saint homme l'a béni. » Oserons-nous accepter une explication aussi naïve d'un fait très-réel d'ailleurs ? En tout cas, Humboldt n'a pas su proposer une raison plus scientifique, et chacun peut la chercher à sa guise.

Forte en tout temps au fond de ces drains gigantesques, la chaleur y est parfois affreuse. Dans l'après-midi des beaux jours, on dirait une vraie fournaise. J'y ai observé 70 degrés à la surface du sol et nos aventureux colonels d'état-major MM. Ferret et Galinier, en ont constaté jusqu'à 75. L'air est stagnant au milieu de toute la chaleur réverbérée ; nulle brise ne vient rafraîchir cet enfer terrestre. De loin en loin s'élève un vent impétueux et chaud, toujours en sens contraire du courant de l'eau et souvent assez fort pour terrasser l'homme le plus robuste ; cette tempête ne dure pas cinq minutes ; puis tout rentre dans le brûlant calme. L'air est souvent méphitique au fond de ces gorges ; malheur à l'aventurier qui s'y repose avant ou après la saison des pluies. Après avoir traversé le cours d'eau, il faut s'apprêter à gravir la rude pente opposée. Nous laissons à imaginer ce que le voyageur y dépense d'énergie et surtout combien il regrette

ses peines, s'il lui arrive de songer qu'en ce siècle de chemins de fer, un simple viaduc permettrait de franchir en une ou deux minutes cette maudite fissure qui a fait perdre toute une journée.

Il est bien permis d'accuser la chaleur quand on erre dans la zone torride africaine ; mais je ne m'attendais guère à y souffrir du froid, bien que j'eusse lu dans une vieille chronique éthiopienne qu'il avait fait périr toute une armée dans le Lasta. Il est vrai qu'une montagne de ce pays que j'ai mesurée de loin ne le cède en élévation qu'à nos trois plus hautes montagnes d'Europe ; toutefois la chaleur que le corps accumule pour ainsi dire dans les terres basses et chaudes me semblait permettre de lutter victorieusement contre un froid, sans doute vif par comparaison, mais nécessairement faible et passager quand on s'excite par la marche. L'expérience n'a pas tardé à me faire voir qu'il n'en est pas toujours ainsi : un jour je faillis avoir les pieds gelés sur ces montagnes où, malgré la zone torride, le climat devient glacial à force d'élévation ; et, dans une autre occasion, ma petite troupe n'échappa qu'à force d'énergie à ces funestes effets. C'était une nuit prédestinée au malheur, car cinq ou six cents soldats indigènes, partis en même temps que nous, s'endormirent pour toujours de ce sommeil insidieux du froid qui invite au repos pour finir dans la mort.

Les Éthiopiens forment une population très-mêlée d'origine. Les langues, les institutions, les us et les préjugés, même la couleur et les formes du corps humain y sont juxtaposés dans une étrange confusion. Essayons d'esquisser le tout sans toucher aux questions d'origine qui exigeraient souvent de longues dissertations. Sauf les Çomal, qui offrent plusieurs hommes de haute stature, les Éthiopiens ont une taille moyenne, des lèvres épaisses, des dents admirables et des corps grêles. Leurs cheveux sont frisés, presque crêpus ; mais la chevelure droite, quoique rare, se présente quelquefois. Le nez est souvent aquilin chez les Sémites. Quant à la couleur de la peau, on y voit toutes les nuances, depuis le teint bistré du Napolitain jusqu'au noir franc du nègre, et même cette dernière couleur s'allie à des formes éminemment européennes. Une grâce innée et qui n'a pas conscience d'elle-même est le propre des Éthiopiens : dans leurs poses et leurs gestes, dans leurs draperies et dans tous leurs mouvements, nos sculpteurs trouveraient des leçons dont ils ignorent et les charmes et la grande portée.

Sur la côte, au nord de Zull*a*h on trouve les T*i*gre, que leur langue, leurs traditions et leurs usages rangent évidemment parmi les fils de Sem, à côté des Hébreux et des Arabes. Il en est de même des T*i*gray, qui habitent e plateau voisin et parlent un idiome frère, mais différent. Relégués au loin dans l'intérieur, les Amara, plus vifs,

plus intelligents et plus avancés dans une civilisation, toute indigène d'ailleurs, parlent une langue d'origine sémitique où l'influence des fils de Cham a laissé son empreinte et que la plupart des voyageurs européens ont apprise, car c'est en somme la langue des marchands, des lettrés et des diplomates. Le *gi'iz* ou éthiopien, étroitement allié au *tigre*, est la langue morte, le latin de ces contrées lointaines. On s'en sert dans les citations des livres, dans les discussions philosophiques ou religieuses, et quelquefois pour dérober sa conversation à l'oreille du vulgaire. Depuis Tujurr*a*h jusqu'aux environs de Zull*a*h, une langue commune et bien différente de celles que nous avons nommées réunit toutes les fractions de la nation 'Af*a*r qu'on appelle souvent Dankalis, mais improprement, car les Dankala, les Ad'ali, etc., sont simplement des tribus 'Af*a*r. Les Saho, qui prédominent parmi les habitants de Zull*a*h et s'étendent sur toutes les pentes du plateau voisin, se regardent comme étrangers aux 'Af*a*r, et parlent une langue distincte quoique sœur. Un autre idiome, bien plus important par le nombre de nations qui s'en servent, est aussi congénère de la langue 'Af*a*r. Nous voulons parler de l'Ylmorma employé par les Oromo, dont le nom de guerre est Gallei ou Galla, et qui, à force de conquêtes, ont étendu leur domination depuis le pays 'Af*a*r jusqu'à des régions encore inconnues de l'Afrique intérieure. Appelés Galla par tous les chrétiens d'Éthiopie, les Oromo menacent par leur voisinage le mont fort de M*a*qd*a*la, où les prisonniers anglais attendent depuis quatre ans leurs compatriotes vengeurs.

Évitant d'énumérer les langues et tribus avec lesquelles l'expédition britannique ne sera point en contact, nous finirons cette liste par la mention de cette nation, petite, mais valeureuse, qui se donne le nom de *K*am ou *H*am. On songe ici involontairement au Cham de l'histoire mosaïque, à l'un des trois pères de l'humanité après le déluge. Quoi qu'il en soit, la langue de *K*am forme une famille à part. Ceux qui s'en servent vivent dans les montagnes du W*a*y, appelé Wag par les Amara et situé dans la région montagneuse du Lasta. Ces fils de *K*am sont appelés Ag*a*w par les Amara, et des idiomes voisins du leur sont parlés par les Q*i*mant, sectaires demi-païens qui, dans les premiers temps de la puissance de Théodore, lui ont fourni ses meilleurs soldats. C'est un dialecte q*i*mant que parlent les F*a*lasa ou juifs d'Éthiopie.

Aux dix langues que nous venons de mentionner, parce que les militaires anglais les entendront, il faut peut-être en ajouter une autre qu'ils ne comprendront certainement pas, nous voulons parler du gafat des environs de G*a*rag*a*ra. Cet idiome n'est plus vulgaire aujourd'hui, mais les habitants n'accueillent les rois et les hauts personnages qu'en leur adressant, en langue gafat, des discours et des

chansons composés il y a des siècles, que personne ne comprend plus, mais que les gens en place s'enseignent de père en fils, par respect pour la tradition de leurs charges. S'il était permis de comparer un idiome à un animal, je rappellerais à cet égard le dronte, ce grand oiseau de l'île de France disparu depuis deux siècles, et dont il ne reste plus que le nom et quelques rares ossements.

On n'a jamais fait un dénombrement sérieux chez aucune nation indigène de l'Afrique. Quant aux centres de population, un voyageur pessimiste les contemple un instant de loin et tout en bâillant sous les ennuis qu'il y pressent, il écrit, par exemple, que la population totale de telle ville est de dix mille âmes. Survient un optimiste : il déclare gravement qu'on doit en admettre au moins trente mille. Ces chiffres sont copiés ou modifiés ensuite par les géographes. De cette façon je dirais que l'Éthiopie chrétienne, presque aussi grande que la France, doit contenir trois ou quatre millions d'habitants, mais si l'on m'affirme qu'il y en a six ou huit millions, je n'ai pas de raisons valables pour contester ces chiffres, car la proportion des déserts aux parties habitées est bien loin de m'être connue. Voulant asseoir une évaluation sur des données moins vagues, j'ai mis par écrit les noms de tous les habitants de cinq villages, en y distinguant les hommes d'armes. Les indigènes comptent ceux-ci en Tigray et leur proportion eu égard au nombre total d'âmes m'a permis d'évaluer, *dans cette région*, la population moyenne d'un village. J'ai écrit ensuite les noms d'environ dix mille petits centres de population ; la grandeur du travail et la difficulté d'avoir des renseignements sur les provinces lointaines m'ont fait renoncer même à cette statistique imparfaite.

II

Les Juifs étaient jadis nombreux en Éthiopie. Il n'en reste pas aujourd'hui quatre-vingt mille et par un phénomène analogue à ce qui se passe ailleurs, ils disparaissent à vue d'œil dans la civilisation plus puissante des Amara.

Nous avons cru pouvoir assigner leur origine au temps du prophète Jérémie, où d'actives relations commerciales existaient entre Alexandrie et Aksum. Plus tard, des facilités analogues amenèrent en Éthiopie les premiers missionnaires chrétiens. C'était au commencement du quatrième siècle de notre ère, quand nos aïeux gaulois étaient encore plongés dans les ténèbres du paganisme. Les vraies doctrines se propagèrent néanmoins avec lenteur, car le judaïsme local, tout

en se séparant notablement de celui des Hébreux, conserva sa puissance politique pendant cinq ou six cents ans, malgré d'admirables missionnaires indigènes, dont on célèbre encore dans le pays les fêtes et les martyres. Les antiques erreurs durèrent pendant bien longtemps ; dans le quatorzième siècle, il existait encore des païens en Éthiopie ; on assure même qu'il s'en trouve encore aujourd'hui.

Depuis la vaste invasion musulmane du quinzième siècle, l'islamisme s'est infiltré en Éthiopie avec une persistance fatale. Quant au christianisme qui prédomine encore, nous ne pouvons mieux le comparer qu'aux lépreux qui abondent dans cette partie de l'Afrique, et dont les corps sont attaqués d'abord par les extrémités qui meurent et tombent phalange à phalange. Le malade survit ainsi quelque temps à sa propre dissolution. De même le christianisme a péri peu à peu sur les frontières de l'Éthiopie. Vingt ans avant notre arrivée chez les T*i*gre, ils étaient encore chrétiens, ou, pour mieux dire, ils vivaient dans le souvenir naïf de leur foi ; mais sans baptême, sans sacrifices et guidés dans leurs prières par les descendants de leurs derniers prêtres. Ils sont devenus musulmans sous nos yeux, à l'exception de leur grand chef, qui disait avec un touchant et superbe respect des vieux usages, que tout roi doit mourir dans la foi de ses pères ! On s'irrite en pensant que deux ou trois fervents missionnaires pouvaient, au commencement de ce siècle, servir de digue à l'empiétement islamique en évangélisant, ou, plutôt, en révivifiant ce christianisme antique dont l'origine remontait à saint Athanase et que nous avons vu expirer après des siècles d'agonie.

Les T*i*gre occupent le S*a*mhar, sur toute la côte de la mer Rouge, depuis Zull*a*h jusqu'à ʻAqyq. Chrétiens, ils auraient aidé au débarquement de nos courageux évêques, de nos vaillants missionnaires, et formé ainsi le premier anneau de ces soldats de l'Évangile, qui doivent s'élancer à la conquête de l'Afrique. Encore quelques années de fidèle attente et ces T*i*gre auraient trouvé leur résurrection morale en s'appuyant de nouveau sur la croix au lieu de s'engourdir dans les croyances fatalistes du faux prophète, et cela à jamais, car les idées musulmanes portent avec elles un venin inné qui forme une barrière infranchissable à toute lumière, à tout progrès et permet bien rarement à celui qui en est infecté de renier ses erreurs en rentrant dans le sein de l'Église.

Si l'on étudie le christianisme au cœur de l'Éthiopie, on trouve un schisme un peu confus, mais c'est de tous les schismes celui qui s'éloigne le moins de la foi catholique. Les seuls points de dogme que nous rejetons dans ce schisme sont la procession unique du Saint-Esprit, qui a été définie assez tard chez nous, et la croyance à une seule nature dans Jésus-Christ, qui est professée hautement par les

écoles africaines. Toutefois le terme indigène que nous traduisons, faute de mieux, par *nature* est empreint d'un sens tellement vague et ténébreux que, si on pouvait anéantir ce mot, le schisme n'existerait plus. En effet les Éthiopiens ignorent l'art des définitions, et quand je restreignais selon nos méthodes leur terme ambigu, ils comprenaient le dogme exactement comme nous et s'applaudissaient naïvement d'être sans le savoir dans la même foi que Rome, ce siége de Saint-Pierre qui a toujours du prestige pour eux.

Ce qui distingue surtout leur christianisme du nôtre, ce sont des pratiques vicieuses ou déréglées. Comme beaucoup de chrétiens orientaux, ils admettent le mariage des prêtres, mais dans les abbayes pourvues d'un corps enseignant on ne laisse dire la messe qu'à des prêtres ayant fait vœu de célibat ; c'est à leurs yeux plus pur et plus parfait, et rien ne m'a fait présumer que cette doctrine leur ait été inspirée par une lointaine réminiscence des idées catholiques. Chez vous, me disait un Éthiopien qui avait visité l'Europe, la pratique importante est d'accourir aux offices ; et chez vous, lui répondis-je, l'essentiel est de prolonger les jeûnes. On est tenté de dire que les peuples actifs de l'Occident et les Orientaux à la nature lente et paresseuse, ont érigé, chacun de leur côté, en vertu principale, les œuvres pieuses qui leur coûtaient le moins.

Il est impossible de quitter ce sujet sans parler des D*a*bt*a*ra ou clercs. Cette institution curieuse fut fondée par un roi qui se trouvait fort empêtré, comme l'ont été plusieurs de ses confrères d'Europe, par des questions mixtes où le pouvoir spirituel faisait invasion sur le temporel. Pour tenir la balance entre eux, il créa un corps intermédiaire, celui des d*a*bt*a*ra. Le d*a*bt*a*ra se recrute dans tous les rangs de la société ; c'est lui qui possède en usufruit les fiefs d'église. Il peut seul entrer au conseil de fabrique et le plus souvent il occupe la charge de curé qui est toute temporelle en Éthiopie. Il loue au mois, tance, paye ou congédie le prêtre qui dit la messe. Sa fonction essentielle consiste à chanter au chœur, ce qui exige une certaine instruction. Chez nous on peut changer la musique des hymnes, dont les paroles restent invariables ; c'est le contraire en Éthiopie ; la musique y est traditionnelle et sacramentelle, tandis que dans toute église bien servie, les paroles rimées de chaque hymne doivent être composées pour chaque fête. Les douze d*a*bt*a*ra de la fabrique y signalent leur piété, leur savoir et surtout leur esprit. C'est dans des hymnes savamment parsemées de double sens qu'on critique l'évêque, qu'on donne des leçons au chef des moines et même des avertissements politiques au souverain. En rappelant un acte de tel personnage de l'Ancien Testament, on trouve moyen de faire la police de la ville, de louer un Mécène qu'on attend ce jour-là à l'office, ou même au

besoin de satisfaire une rancune particulière. Quand un *dabtara* s'avance dans le chœur pour dire à voix basse au principal chanteur l'hymne qu'il vient de composer et qu'il doit toujours savoir par cœur, ses collègues se groupent autour de lui, cherchent à devancer le sens ou la rime, fouillent la phrase pour en extraire le double sens, et quel que soit le résultat, ils se hâtent toujours de féliciter l'heureux auteur. Quelquefois on finit par découvrir que l'hymne n'a pas été composée par un membre de la fabrique, mais bien par quelque jeune candidat en détresse qui, pour le don d'une mesure de farine, vend bien souvent à de plus riches que lui ses fraîches inspirations toutes rimées.

Après le professeur de plain-chant, le maître le plus important est celui qui enseigne la grammaire, d'une façon curieuse et toute indigène, les racines de la langue sacrée, son dictionnaire, et surtout l'art de composer les hymnes. Après la leçon, les élèves se dispersent sur la pelouse qui entoure l'église, se remémorent les préceptes qu'ils viennent d'entendre et s'essayent à rimer et à composer de tête des hymnes qu'ils vont ensuite réciter à leur professeur pour profiter de ses avis. De même que dans notre moyen âge, ces écoliers demandent l'aumône et vivent de misère; souvent ils sont les seuls domestiques de leurs professeurs. Vifs et espiègles comme nos collégiens, ils jouent à leurs camarades des tours plaisants ou ingénieux et quelquefois méchants, mais ils ne s'attaquent jamais à leur professeur, qu'ils vénèrent avec une sorte de culte. M'étant un jour aventuré dans Gond*a*r à décrire comment mes camarades de collége en France avaient mangé le repas de leur maître, pour ne laisser dans son assiette qu'une exhortation fleurie au jeûne et à la patience, je reçus un tel déluge de réprobation que je me gardai de jamais renouveler un scandale pareil.

En Éthiopie, l'enseignement est essentiellement public et gratuit. Comme toutes les explications se font dans la langue vulgaire, que je parlais mal au commencement, je dus recourir à des leçons particulières, et quand je voulais les rémunérer, on me répondait toujours que la science ne se vend pas comme une vile marchandise et que l'honneur du corps enseignant exigeait que le savoir fût transmis gratuitement comme il avait été reçu. Les élèves éthiopiens sont fort assidus en général. S'ils font l'école buissonnière, leurs parents les ramènent dans l'enceinte de l'église où l'on enseigne, et attachent leurs pieds ensemble au moyen d'une chaîne de fer. Parfois cette mesure disciplinaire est ordonnée par le professeur et l'on voit souvent des écoliers se défiant d'eux-mêmes et demandant ces chaînes, qui d'ailleurs n'ont rien de déshonorant.

Elles sont rarement portées par les élèves du haut enseignement. Celui-ci se compose de quatre branches qu'on pourrait comparer de

loin à nos quatre *facultés*. Une cinquième branche, consacrée à l'astronomie, et fort remarquable par ses idées toutes traditionnelles, est tombée en désuétude de mon temps. J'en ai connu le dernier professeur et depuis longtemps il n'avait eu qu'un seul élève. Les autres branches d'enseignement sont consacrées au Nouveau Testament, aux Pères de l'Église, au droit civil et canonique et à l'Ancien Testament. Ce dernier exige un effort de mémoire dont peu d'Européens seraient capables, car je n'ai ouï citer chez nous qu'un seul homme qui sût toute la Bible par cœur. Or on n'est admis comme professeur en Éthiopie qu'à la condition de savoir par cœur le texte du livre qu'on explique, les variantes de quatre ou cinq manuscrits et surtout l'explication ingénieuse et parfois savante, mais toujours traditionnelle et purement orale, par laquelle on commente le texte. Le grade de bachelier est inconnu en Éthiopie : celui de docteur est acquis à l'élève que son maître a agréé pour répéter le soir à ses camarades la leçon donnée le matin. En cas de doute sur sa capacité, on s'adresse au professeur, et sa simple affirmation passe pour un diplôme suffisant. Il faut un rare effort de constance pour tirer un bon parti de cet enseignement tout oral et peu savant en méthodes. Un vieux professeur me dit qu'il avait appris à bien lire en trois ans. Deux années furent ensuite consacrées à apprendre le chant liturgique, et cinq ans à la grammaire et à la composition des hymnes. Il avait appris en sept ans l'explication du Nouveau Testament, et quant à l'Ancien, il y avait consacré quinze années, car l'effort de mémoire était grand.

Je me suis étendu sur les colléges éthiopiens, parce que M. Blanc, l'un des deux Anglais enchaînés à M*a*qd*a*la, dit expressément dans son récit : « Les Abyssins n'ont pas de littérature ; leur christianisme n'est qu'un nom ; leur pouvoir de conversation est des plus limités. » A ce témoignage tout négatif, j'oppose le précis qu'on vient de lire et qu'il me serait aisé d'étendre. J'ajouterai seulement qu'en Gojjam, comme à Gond*a*r et ailleurs, j'ai eu avec des chrétiens indigènes des causeries sur des sujets de religion, de philosophie et même de science tout aussi fines et aussi ingénieuses que j'en pourrais trouver à Paris ou à Londres. Pour traiter ce sujet en connaissance de cause, il ne suffit pas de faire comme ces voyageurs qui arrivent, notent leurs premières impressions et retournent chez eux. Il faut, pendant de longues années, s'être imprégné de la langue et de la nature des Éthiopiens. Les répugnances naturelles ne se dissipent pas du premier coup entre hommes qui diffèrent par l'ensemble des idées, par les préjugés, car nous avons aussi les nôtres, par la manière de penser et de raisonner, par la couleur de la peau et par toutes les habitudes du corps et de l'esprit. En pareille matière il ne suffit pas même de

bien posséder une langue commune : les défiances mutuelles ne s'effacent qu'avec le temps, par des services reçus et rendus, et les libres allures d'une âme qui révèle toutes ses aspirations et toutes ses richesses ne s'établissent de cette manière que rarement entre le fier Européen et le soupçonneux enfant de l'Afrique. C'est ainsi que j'ai rencontré quelques personnes instruites parmi les juifs indigènes, mais, quoique les accidents de voyage m'aient mis en rapport avec plus de musulmans que je n'aurais voulu, il ne m'est pas arrivé de trouver parmi eux un seul esprit distingué.

A de rares exceptions près, le clergé régulier a seul conservé ses vertus et son prestige. Les prêtres séculiers ont perdu une grande partie de leur importance par la singulière institution des d*a*bt*a*ra. A mesure que les soldats de fortune qui gouvernent le pays depuis soixante ans se sont emparé des fiefs d'église pour les donner à leurs hommes d'armes, plusieurs d*a*bt*a*ra ont quitté le service des églises et cherché ailleurs des moyens d'existence. Comme les décisions du souverain sont généralement passibles d'un appel au code, les professeurs de droit, qui seuls peuvent en citer et commenter le texte, vivent assez bien au moyen des frais de justice qui leur sont alloués. D'autres d*a*bt*a*ra se sont même adonnés au commerce avec succès ; le plus souvent ils exercent les professions d'écrivains, de teneurs de livres et d'avocats. Plusieurs d'entre eux se livrent à la pratique de la médecine et des sciences occultes.

Fort jaloux de leur indépendance politique et habiles à la maintenir par le jeu naturel des us traditionnels, les Éthiopiens ont senti néanmoins que l'autorité religieuse devait être forte et unique. Par crainte des schismes, et comme plusieurs évêques peuvent en sacrer un autre, ils se sont bornés à un seul qui doit être de race blanche et étranger au pays. Il a toujours été consacré par le patriarche schismatique d'Alexandrie, mais, à la suite de la dernière nomination, on m'a assuré qu'à l'avenir on s'adresserait ailleurs. On appelle Abun cet évêque unique, et le dernier, nommé S*a*lama, n'eût qu'une institution semi-canonique, ce qui, joint à ses vices de toute espèce, nuisit beaucoup à son autorité. Suspect aux professeurs et haï des d*a*bt*a*ra, il a semé dans tous les cœurs plus d'épines que de bénédictions. Copte de naissance, il fréquenta d'abord l'école des protestants anglais au Caire, et apporta ensuite au couvent où il fit ses vœux de telles doctrines de désobéissance et d'incrédulité, que le patriarche d'Alexandrie se crut fort habile en l'exilant comme abun en Éthiopie, bien qu'il fût encore loin d'avoir l'âge requis par les saints canons. En effet ce patriarche était plus soucieux d'argent que de foi. Il reçut les 36,000 francs qu'on lui envoya, selon l'usage, comme cadeau d'investiture, et tout en désirant débarrasser l'Église copte d'un hérétique

en herbe, il se crut permis de livrer aux vagues doctrines du nouvel évêque ce lointain pays d'Éthiopie trop méprisé par les Coptes. Dès son arrivée dans son vaste diocèse, S*a*lama s'occupa beaucoup de commerce, surtout de celui des esclaves qui donne d'énormes bénéfices et il se livrait en outre à des désordres d'une gravité telle, que la plume ne peut les décrire. Il m'a lui-même dit que par mégarde il avait donné la prêtrise à un enfant de dix ans, et il riait du tour grossier qu'on lui avait joué à cet égard. Du reste ses ordinations n'étaient point valides. Ayant appris de Mgr de Jacobis les causes dirimantes qui les annullaient, j'en fis part à des professeurs de droit canon. Ils gardèrent le silence en public ; quand je les pressai de questions en les entretenant un à un, ils me firent tous cette grave réponse : « Vos objections sont vraies ; seulement au nom du grand Dieu, ne les semez pas parmi les d*a*bt*a*ra. A part les messes dites par de vieux prêtres ordonnés sous le précédent abun, il n'y a plus de saint sacrifice, plus de communion en Éthiopie ; mais l'ignorance et la forte foi des fidèles suffiront devant Dieu pour les sauver. » Occupé d'intrigues où il se croyait habile, l'abun S*a*lama fut néanmoins le jouet des princes qui se l'attachaient pour favoriser leurs combinaisons politiques. Il a sacré Théodore, qui l'a jeté, après une série d'insultes, dans une prison où il vient de mourir.

On pourrait écrire tout un volume sur les us et lois des Éthiopiens. Outre le code écrit, ils ont un droit antique, analogue au *common law* des Anglais, et connu du vulgaire par des maximes rimées dont on ne peut jamais contester que l'application à un cas donné. Des règles minutieuses président à la composition des cours de justice et à toutes les formes de la procédure. Le droit d'appel est très-étendu : il finit au souverain lui-même, et en certains cas au code écrit. Lors d'une vente ou cession de biens, on transcrit le contrat au dernier feuillet de l'évangile de l'église paroissiale. On s'y ménage aussi des témoins pour une cession de terre, en montrant les bornes aux enfants du lieu, tout en leur donnant une poignée de grains crevés au feu. Cette méthode est moins barbare que celle de l'us anglais qui prescrivait jadis en cas pareil de fouetter tous les enfants le long des bornes d'une propriété. Au lieu de dire : « J'ai reçu ici les étrivières, » comme le vieillard britannique cité en témoignage, le vieillard éthiopien dit avec moins de regrets : « Dans mon enfance on m'a fait manger devant tous les paroissiens du grain crevé autour de telle limite. »

Les impôts, payés ordinairement en nature, sont fixes en ce qui concerne la quantité, et répartis entre les manants d'un village, par les soins du *ci*qa ou maire héréditaire. Si un *ci*qa meurt en ne laissant qu'une fille en bas âge, celle-ci succède à son père, fait exer-

cer ses fonctions par des assesseurs d'abord, plus tard par son mari, et transmet enfin ses pouvoirs à son fils aîné. Dans ces derniers temps, où les dissensions civiles et les violences des conquêtes ont affaibli bien des liens politiques, on a accru les impôts en exigeant des cadeaux, des pots-de-vin, en un mot des augmentations déguisées sous divers noms, absolument comme sous l'ancien régime en France. On a aussi fondé l'impôt indirect. Néanmoins, l'institution des *ciqa*, absolument inamovibles, a formé depuis longtemps les Éthiopiens dans l'art de se gouverner eux-mêmes, et ils savent fort bien en profiter pendant les interrègnes des guerres civiles. Il est même remarquable que la langue des Amara ait un mot spécial qui rend exactement notre idée de république. Les traitements des fonctionnaires se payent en nature. Chacun d'eux est investi d'un certain nombre de villages dont il reçoit l'impôt par la main du *ciqa* en les pressurant à son gré, mais à un certain point seulement, car les contribuables ont toujours le droit de dénoncer les concussions au gouverneur de la province et d'appeler de sa décision auprès de l'autorité suprême. Cette investiture de villages est changée ou confirmée tous les ans.

III

Quoi qu'en disent les prisonniers anglais, les soldats éthiopiens sont très-braves et se battent avec un grand acharnement, s'ils sont bien menés. Comme chez nous dans le moyen âge, la fleur des armées se compose de cavalerie ; la bataille rangée est commencée par les fusiliers qui tirent fort bien, mais dont les chefs indigènes n'avaient pas de mon temps compris encore toute l'importance. Bientôt on bat la charge, la cavalerie s'ébranle, la victoire est promptement décidée et l'infanterie mal armée de mauvais sabres, de lances et de boucliers, ne sert guère qu'à achever la victoire en faisant des prisonniers. A l'exception des fusils et des chevaux de prix, qui reviennent de droit au général, chacun garde la dépouille du vaincu qu'il peut atteindre. Pendant cette dernière phase de la victoire, le général en chef, déserté par ses avides soldats, reste à peu près seul. En causant avec des officiers éthiopiens je leur ai souvent dit, mais toujours en vain, qu'il est important de ménager une garde au général en chef pour donner avec lui au besoin. Les premières victoires de Kasa durent plus tard faire songer à l'utilité de ce corps de réserve.

Je faisais la statistique du Quara quand j'arrivai au village An-

daba qui, n'ayant eu que soixante feux en 1834, en renfermait cent en 1842. Comme j'exprimais ma surprise, au sujet de cette augmentation, le soldat qui me renseignait dit que le village s'était accru à ce point depuis que Lij Kasa s'y était campé en rebelle. Andaba est du côté de l'ouest la frontière extrême de l'Éthiopie chrétienne. C'était donc un lieu bien choisi par un jeune ambitieux qui n'ayant pour tout bien qu'une lance et un bouclier, voulait, en toute sécurité et loin de l'autorité centrale, s'entourer de déserteurs et d'ambitieux comme lui.

Le nom de Kasa est commun en Éthiopie : il signifie *rançon* ou plus souvent *dommages-intérêts* et les mères le donnent au premier de leurs enfants qui naît après la mort d'un autre. Lij correspond à *fils* et l'on ajoute ce terme aux noms des rejetons de maisons distinguées. Ce Kasa était en effet le neveu de Kanfu qui s'est fait à Gondar une belle réputation par une expédition heureuse contre les Turcs du Sannar. Mais cette famille n'est pas du sang dit de Salomon et qui régnait, plus ou moins, depuis quatre siècles. Tout au plus pouvait-elle s'y rattacher par les femmes, et la seule aristocratie du pays se borne à la descendance masculine des anciens rois.

Parlons ici de la mère de ce chef, puisqu'elle est involontairement une des causes lointaines de l'expédition anglaise. Cette bonne vieille m'a rendu un grand service et, en 1848, malgré la récente élévation de son fils, elle était encore assez indulgente pour se lever à mon approche. Déjà on commençait à la courtiser comme une puissance ; quelque temps auparavant il n'en était pas ainsi, et Kasa, à peine connu comme un rebelle obscur, n'avait encore réussi à appeler sur les siens que la réprobation et la misère. Sa pauvre mère ayant vu s'évanouir le bel âge des illusions, fit ses vœux comme religieuse et se coiffa du petit bonnet blanc qui en est le signe distinctif. Mais elle était sans ressources, les biens des couvents avaient été pillés depuis longtemps et les heureux d'alors fuyaient la mère d'un rebelle. Elle s'adressa donc au quartier aristocratique de Gondar où le bon ton prescrivait de choisir une religieuse pour garder la porte, absolument comme chez ces Français qui affectent de remplacer par un suisse en tenue le vulgaire concierge. Hélas! toutes les places étaient déjà prises, et comme nécessité est mère de l'industrie, la religieuse dut entreprendre le commerce le plus infime du pays, en allant au marché public pour vendre, à quelques centimes par dose, le koso que les Éthiopiens avalent six fois par an afin d'alléger les inconvénients du ver solitaire dont ils sont tous atteints.

Cependant le rebelle de Quara avait grandi et l'orgueilleuse Manan s'en émut enfin. Cette femme était la mère d'Ali, le plus puissant chef de l'Éthiopie centrale et le vrai maire du palais d'un roi fai-

néant qui régnait à Gondar dans l'enceinte seulement de sa demeure. Manan voulant se faire appeler ytege ou reine, titre unique dans ce pays, fit congédier par son fils le roi nominal d'alors et le remplaça par son mari Yohannis (Jean), aussi de la race de Salomon. Cette majesté de fraîche date était une âme d'élite et m'honorait de son amitié.

Nous étions en mai 1847. La reine avait décidé une expédition pour écraser l'inquiétant Kasa et elle passa la revue de ses troupes. Dans cette cérémonie chaque cavalier vient, entouré de ses fantassins, raconter, souvent en termes choisis et même en vers, ses exploits passés et ses triomphes à venir. Le tutoiement est de mise dans ces discours homériques. L'un de ces preux finit le sien par ces mots devenus historiques : « Manan, ma grande souveraine, fie-toi à ma valeur, car je t'amènerai dans les chaînes ce fils de rien, cet enfant d'une marchande de koso. »

La petite mais vaillante armée s'ébranla le lendemain et le 18 juin elle en vint aux mains avec les bandes indisciplinées de Kasa. Celles-ci se débandèrent au premier choc et les vainqueurs les poursuivirent en désordre. Cependant Sa Majesté Yohannis était restée en place avec son ytege et quelques pages. A la tête de sa petite garde, Kasa fondit sur eux, les força tous à se rendre et proclama aussitôt à son de tambour la défaite de la fière Manan et de son royal époux. A mesure que les soldats revenaient au camp avec leurs prisonniers, Kasa leur apprenait que les rôles étaient changés. Bien qu'ils fussent en nombre, ils ne songèrent pas à se former pour écraser la très-faible réserve de leur audacieux vainqueur.

Celui-ci fit enchaîner dans une hutte l'officier qui avait rappelé d'une manière si malencontreuse la marchande de koso. En Éthiopie, le message verbal porté par un page remplace nos lettres et nos petits billets. Après vingt-quatre heures de jeûne forcé, le prisonnier solitaire reçut la dépêche suivante portée par un jeune espiègle :

« Comment as-tu passé la nuit, mon frère, comment as-tu passé le jour ? Que Dieu te délivre de tes chaînes ; que le Seigneur t'accorde un peu de patience. Afflige-toi avec moi, car hier maman est restée au marché toute la journée sans pouvoir vendre une seule dose de koso. Je n'ai donc pas de quoi acheter à souper pour toi, ni même pour moi. Que Dieu te fasse durer, mon frère ! que Dieu ouvre tes chaînes ! c'est Kasa qui te le dit. » Le lendemain, même message. Au troisième jour, l'ironie du vainqueur fut légèrement changée. Après les souhaits d'usage, il apprenait à son prisonnier une nouvelle joyeuse : maman avait enfin échangé une petite dose de koso contre la moitié d'un pain, et il s'empressait de la lui envoyer.

Peu de jours après j'appris ces détails dans Gondar. Les donneurs

de nouvelles louaient la spirituelle moquerie, mais ils ne souriaient qu'à demi, car la fleur de la société était dans le malheur. Puis on regrettait le bon roi Yohann*i*s et enfin on devinait dans le rebelle du Quara un rude compagnon avec lequel il faudrait compter. Ali lui donna sa sœur en mariage pour acheter la liberté de sa mère, rappela cette dernière auprès de lui et octroya au fortuné Kasa le gouvernement de la malheureuse M*a*n*a*n que son titre de reine ne put préserver de ce dernier affront.

J'ai vu souvent Kasa dans Gond*a*r, chef-lieu de son grand fief; vêtu comme un simple soldat, il n'avait rien qui pût, soit dans sa physionomie, soit dans son langage, faire pressentir ses hautes destinées ; il aimait à parler d'armes à feu, et comme je craignais de passer pour un mécanicien, j'évitais de satisfaire à ses questions intéressées. Le 6 mai 1848, il m'envoya demander des capsules, afin d'utiliser des fusils venus d'Europe, et dont il ne pouvait faire usage. De toutes mes armes emportées de France en 1839, je n'avais conservé que deux pistolets et quatre capsules, je les réservais pour un cas de légitime défense, car dans les dangers si fréquents en ces pays lointains, un voyageur isolé accueille à grand'peine la pensée de ne pouvoir se défendre ou de succomber sans avoir fait payer chèrement sa vie. Il était dangereux d'opposer un refus net à la demande du gouverneur de Gond*a*r, et tâchant d'atténuer la petitesse de mon cadeau par la beauté du discours fastueux mais pétillant d'amabilité dont je l'accompagnais, j'envoyai à Kasa *une* capsule. Dans la même journée, j'eus l'imprudence de conter mon aventure au seul Européen qui fût alors avec moi dane Gond*a*r ; je lui avouai même qu'il me restait trois capsules pour franchir tous les périls qui pouvaient me séparer de France. Cet Européen dut trahir ma confidence, car vers le soir un nouvel envoyé de Kasa vint me dire de sa part, avec le long message de politesse qui accompagne toutes les prières, que son maître désirait avoir les trois capsules qui me restaient. J'avais alors dessein de consacrer encore huit jours à écrire un vocabulaire de la langue gafat, et dans le même temps je comptais faire achever par mon copiste un manuscrit précieux ; mais je ne pouvais rester dans Gond*a*r sans donner mes trois capsules, et je m'entêtais à les garder pour m'en servir au besoin ou à les porter jusqu'en Europe. Je choisis donc dans mon entourage un jeune, mais très-habile d*a*bt*a*ra et je l'envoyai à Kasa avec le message suivant : « Monseigneur, comment avez-vous passé le jour ? Avez-vous bien passé le jour ? beaucoup de souhaits ; quand on n'a que trois capsules pour tout bien, elles deviennent tellement précieuses qu'on ne les donne à personne autre qu'à vous, monseigneur, et que pour cela on n'ose les confier au plus fidèle de ses pages. C'est moi qui

dois les porter. L'heure des visites de cérémonie est déjà bien passée, demain matin au lever du soleil, j'irai, si Dieu veut, vous remettre moi-même les trois capsules. »

Le lendemain, l'étoile du matin n'était pas encore levée que j'étais déjà hors de Gondar, en route pour France, emportant, il est vrai, mes trois capsules, mais laissant derrière moi et la moitié du manuscrit et toutes mes bonnes intentions pour l'idiome gafat.

Kasa passait alors pour avoir vingt-huit ans. Son visage était plutôt noir que rouge. Comme presque tous les Éthiopiens, il avait le corps grêle et semblait devoir sa grande agilité moins à ses muscles qu'à sa puissante volonté. Son front est haut et presque bombé ; son nez légèrement aquilin est un trait fréquent chez les Amara de pur sang. Comme chez eux, sa barbe est des plus légères et sa lèvre peu épaisse semble trahir une origine plutôt arabe qu'éthiopienne.

Des pèlerins éthiopiens m'ont écrit de Jérusalem la suite des succès de Kasa. Dédaignant trop son beau-frère pour l'attaquer lui-même avec sa nombreuse armée, le Ras Ali envoya contre lui l'habile et valeureux Gosu qui régnait en Gojjam. L'armée de Kasa ne soutint pas le choc de ces troupes d'élite, et lui-même fut fait prisonnier. Ivres de leurs succès, les vainqueurs commençaient à égorger ceux qu'ils avaient pris, quand Gosu s'empressa d'arrêter le carnage. Pour toute reconnaissance Kasa profita de la confusion, saisit un fusil et brûla la cervelle à son généreux vainqueur. Pour la deuxième fois l'aventurier avait ressaisi la victoire au moment où elle venait de lui échapper.

Plus tard Kasa vainquit successivement Ali, chef du Bagemidir et suzerain des musulmans Wallo, Wibe, prince du Simen et du Tigray, et enfin Basawarad, prince indépendant du Siwa. Ayant ainsi réuni sous son sceptre toute l'Éthiopie chrétienne, il se rappela une vieille prophétie que les juifs et les chrétiens m'ont souvent citée et d'après laquelle un roi nommé Théodore devait un jour régner sur tout l'ensemble de l'antique empire d'Aksum.

Les rois d'Éthiopie changeaient ordinairement leurs noms en montant sur le trône : Kasa profita de cet usage pour se faire sacrer par l'Abun sous le nom de Théodore et fit dire d'un bout à l'autre de l'Éthiopie que l'antique prophétie s'accomplissait en lui. — Il espérait ainsi affermir son pouvoir, mais il est plus malaisé de gouverner que de vaincre. Théodore apprécia mal le caractère de son peuple. De tout temps les pays montagneux ont été des remparts contre le despotisme. En Éthiopie, les failles profondes des plateaux, les monts forts, les obstacles puissants des cours d'eau aux rives malsaines ou débordées, ont inspiré naturellement aux habitants le besoin irrésistible de se ménager aussi des barrières morales, de se gouverner par eux-mêmes et de n'agréer l'autorité supérieure que si elle est juste et

douce. Après un siècle de liberté continuelle soutenue et renouvelée par des résistances d'abord silencieuses et passives, ensuite tumultueuses et sanglantes, l'Afrique orientale ne pouvait se plier tout d'un coup à la volonté d'un parvenu qui n'avait d'autre qualité éminente que celle de résister à la fatigue et dont les victoires prodigieuses, il est vrai, tenaient plus des dons de la fortune que de cette habileté sûre et patiente qui prépare lentement les grands succès.

Au commencement de son pouvoir, Kasa gouvernait avec beaucoup de clémence, et l'on a attribué cette douceur à l'heureuse influence de sa première femme. Il l'aimait tendrement; quand elle mourut il fit dessécher le corps, selon l'us de la maison de Salomon. Enfermés dans un cercueil, ces restes aimés suivaient Théodore partout. Une tente spéciale leur était affectée dans le camp, et l'on voyait souvent le vainqueur de l'Éthiopie se retirer là tout seul pour méditer sur son bonheur passé et pour demander, disait-on, la sagesse à ce Dieu qui l'avait frappé d'un chagrin irréparable. C'est vers cette époque de sa carrière qu'il eut des pensées réelles, quoique toujours fantastiques, d'un gouvernement sage. Le divorce civil et par suite la confusion dans les mariages sont la grande plaie de l'Éthiopie : ils déracinent la société dans ses fondements et s'opposent, dès le cercle même de la famille, à toute idée d'ordre et de stabilité. Sans comprendre qu'un changement aussi radical dans la société ne peut s'instituer par proclamation, Théodore décréta l'obligation du mariage régulier et l'abolition du divorce. Un chef habile aurait cherché à l'amener peu à peu, au lieu de heurter brusquement les habitudes mauvaises, il est vrai, mais contractées depuis des siècles et qui par malheur s'étaient assuré ainsi la sanction du temps. Un autre de ses décrets avait de même une grande portée et pouvait mieux réussir, car il ressuscitait en le consacrant le vieil us éthiopien qui défend de vendre un esclave; mais ici encore la réforme était trop radicale et trop subite, et en outre le décret royal violait des droits déjà acquis.

Le cœur de l'homme est si peu profond que la douleur est impuissante à s'y creuser un asile inviolable. Théodore en donna bientôt la preuve. En tombant dans ses mains pour aller vivre enchaîné sur un mont fort, le prince Wibe avait recommandé vivement sa fille aux d*a*bt*a*ra et moines de D*a*r*a*sge, son abbaye favorite, où il avait fait construire un caveau pour lui servir de sépulture. Un jour ses fidèles gardiens virent accourir du fond de la vallée une troupe de gens armés ; ils crurent avoir affaire à T*i*ssu, rebelle de fraîche date et qui plus tard s'est emparé du pays. On cacha promptement les étoffes et les vases sacrés, et par précaution on enferma la jeune fille dans le caveau. La surprise fut grande quand on reconnut Théodore qui,

devançant les nouvelles selon son habitude, parcourait ses États dans l'espoir de châtier à l'improviste ceux qui étaient en armes contre lui. Il voulut tout voir à Darasge, et comme on refusait de lui ouvrir le caveau en jurant qu'un tombeau préparé par Wibe n'avait aucun intérêt pour son vainqueur, Théodore soupçonna quelque piége et fit lever la pierre devant lui. Sa surprise fut grande quand au lieu de cercueil il vit une jeune fille très-belle, baignée de larmes et dans l'attitude de la prière. Théodore oublia aussitôt ses premières amours si fidèles jusque-là ; il mit Wibe en liberté et lui demanda sa fille, qui ne tarda pas à devenir la reine de l'Éthiopie. Cette union ne fut pas longtemps heureuse ; la jeune Ytege ayant intercédé pour sauver la vie d'un rebelle qu'elle avait connu à la cour de son père, Théodore refusa d'abord, puis s'irrita des insistances de la reine et s'oublia jusqu'à la frapper. Afin de l'humilier encore davantage, il fit venir auprès de lui une femme choisie à la hâte dans son camp. A partir de ce moment, le fameux décret sur le mariage chrétien tomba naturellement en désuétude et l'on vit refleurir aussi le commerce des esclaves, prohibé depuis peu. Pour que les bonnes pensées puissent porter tous leurs fruits, ne doivent-elles pas émaner d'un cœur plus réellement fort que celui de Théodore?

Après la défaite du Ras Ali, Kasa reçut auprès de lui les courtisans de l'ennemi qu'il avait vaincu, et entre autres MM. Plowden et Bell. J'ai connu ces deux Anglais qui, empressés d'adopter le laisser aller éthiopien, vivaient à la cour du parvenu tant en guerriers qu'en flatteurs. Leur bravoure personnelle en faisait des serviteurs précieux, et M. Bell mourut en défendant son maître. Plus habile que son jeune camarade, M. Plowden s'était fait accréditer par l'Angleterre comme consul, non dans le Samhar, sous le gouvernement régulier turc qui permettait de faire respecter un représentant de Sa Majesté britannique, mais bien loin de là, dans l'intérieur des terres, auprès du Ras Ali, à Gondar, d'où toute sécurité était bannie depuis vingt ans. On ignore en Europe les vraies causes de la rencontre de M. Plowden avec un parti de rebelles. Il fut battu, criblé de blessures et porté dans Gondar. Peu de jours après, il y mourut. Théodore crut faire une action d'éclat et venger dignement son défunt officier en faisant égorger de sang-froid 1,700 de ces insurgés qui avaient mis bas les armes.

IV

Arrêtons-nous pour jeter un coup d'œil sur les missions religieuses envoyées par les Anglais en Éthiopie, car elles n'ont pas peu contribué à

amener et à envenimer la querelle encore pendante. M. Gobat, protestant suisse, alla jusqu'à Gond*a*r, il y a une quarantaine d'années, et y apprit la langue vulgaire. Dès son retour en Europe, il publia un livre dont le ton de bonne foi me trompa d'abord, comme il a dû tromper en Angleterre les meneurs de missions protestantes. La charité m'oblige à supposer qu'en croyant raconter ses prédications dans Gond*a*r, M. Gobat narrait seulement ce qu'il aurait voulu dire et les réponses qu'il aurait été heureux d'entendre. Sans recourir à d'autres témoignages, je citerai celui d'un d*a*bt*a*ra instruit qui ignorait l'existence de la mission protestante : « Samuel Gobat, dit-il, était un homme avenant et qui produisait bien des illusions au premier abord. Moi qui l'ai suivi, je puis affirmer qu'il était réellement hérétique ou qu'il faisait semblant de l'être. Il proposait des objections et des doutes affreux en matière de religion chrétienne, mais sous forme d'hypothèses ; les *si* précédaient toujours ses assertions étranges; pouvait-il les affirmer nettement? vous sentez que dans Gond*a*r au moins, on ne l'aurait pas laissé continuer, et le séjour de notre ville lui aurait été interdit. »

Les sociétés des missions en Angleterre n'avaient pas été instruites de cet état des esprits en Éthiopie et, séduites par le ton spécieux du livre de M. Gobat, elles lui adjoignirent trois autres missionnaires qu'il abandonna bientôt pour retourner en Europe et qui prêchaient bien plus franchement que lui dans Adwa en T*i*gray, où ils s'étaient établis. On les expulsa du pays en 1838, quinze jours avant que je n'y fusse entré pour la première fois. Deux d'entre eux allèrent alors en *Si*wa d'où ils furent renvoyés. Avec une persistance qui aurait fait honneur à une meilleure cause, ils retournèrent en T*i*gray, puis encore une fois en *Si*wa. Toujours expulsés ils eurent enfin, jusqu'en 1855, la sagesse de s'abstenir de nouvelles tentatives.

Quand dix-sept ans auparavant je me rendais en Éthiopie, je rencontrai au Caire un jeune prêtre lazariste que j'engageai à m'y accompagner pour jeter les fondements d'une mission catholique. Il me devança dès notre arrivée à Muç*a*ww'a, parvint à Adwa *huit* jours environ avant la première expulsion des protestants, et comme nos projets lui parurent faciles à réaliser si on leur consacrait du temps et surtout une patience ardente, je rapportai à la fin de 1838 ses lettres en Europe. S. S. Grégoire XVI augura bien de notre humble tentative et envoya en Éthiopie deux missionnaires sous la conduite de Mgr de Jacobis qui fut bientôt connu dans toute cette vaste contrée sous le nom de Abun*a* Ya'*i*qob. Malgré quelques imprudences, inévitables peut-être en un pays où l'on trouve tant de contrastes étranges, il réussit au delà même de mes espérances les plus hardies et lorsqu'en 1849 je quittai enfin ce pays, j'y laissais douze

mille catholiques dont plusieurs prêtres indigènes. L'an dernier une relation anglaise en comptait soixante mille, car l'influence des vraies doctrines ne pouvait manquer de s'étendre sur des intelligences aussi éveillées que celles des Éthiopiens. Mgr de Jacobis avait aidé à ce beau résultat par sa douceur inaltérable et par cette influence personnelle qui grandit toujours chez un prêtre voué à des prières incessantes.

Il en était tout autrement des missionnaires protestants. Ceux qui exhalent par nature une odeur repoussante sont les derniers à s'en apercevoir, et attribuent à tout autre motif l'éloignement qu'ils inspirent. Aussi ces missionnaires, ne comprenant rien à leurs propres insuccès, ont-ils accusé les catholiques d'avoir préparé leur expulsion de l'Éthiopie. Même le consul anglais Plowden dit dans son rapport officiel que Théodore, après avoir lu l'histoire des jésuites en Abyssinie, a décidé qu'aucun prêtre catholique n'enseignera dans ses États. On n'a pas besoin de dire que les Anglais aiment à évoquer comme un vieil et écrasant épouvantail, le souvenir des pères jésuites qui ont enseigné avec tant d'éclat en Éthiopie jusqu'en 1630. Il est au moins singulier que je n'aie pas entendu parler de cette histoire indigène, et que les professeurs de Gond*a*r les plus instruits et les plus anticatholiques ne m'en aient jamais rien dit dans leurs controverses. Au contraire ils parlaient de Pierre Paez et de ses frères avec une admiration mêlée de regrets et citaient à leur égard de touchantes légendes. Un peu plus loin cependant, Plowden, qui ignore que les sermons sont inconnus en Éthiopie, ajoute que Théodore avait prohibé toute prédication contraire à l'Église copte. Il serait puéril d'exiger qu'un soldat anglais, plus ou moins protestant, se fût mêlé de questions religieuses; cependant, tout soldat qu'il était, il devait savoir que Théodore ayant choisi pour lui-même un des trois sous-schismes indigènes, avait prohibé toute autre croyance et exclu ainsi de chez lui les protestants aussi bien que les catholiques.

C'est à la suite de ce décret que Mgr de Jacobis dut quitter Gond*a*r vers 1855. Ce pieux évêque alla reprendre près de Muç*a*ww'a le gouvernement de sa mission, qui depuis trente ans n'a pas reçu des indigènes un seul échec notable. Les principaux prosélytes de Gond*a*r s'étaient aussi rapprochés de la mer Rouge, et les protestants, toujours aux aguets, crurent avoir enfin trouvé une bonne occasion pour enseigner dans la capitale. Ils s'y rendirent sous la conduite de M. Krapf qui, à défaut d'autres qualités, a du moins celle d'une activité et d'une persévérance peu communes, il est vrai, mais jusqu'ici fort stériles pour la foi nuageuse qu'elles prétendent soutenir. Lors de leur première expulsion en 1838, les qua-

tre missionnaires protestants n'avaient laissé en Éthiopie qu'un seul prosélyte. C'était un pèlerin, naguère pieux ; il s'achemina vers Jérusalem en compagnie d'un prêtre éthiopien qui poussé par le besoin vendit comme esclave son jeune compagnon. M. Gobat le racheta et lui inspira sans grande difficulté la haine des prêtres et de tout ce qu'ils enseignent. On est bien tenté de ne voir dans ce renégat solitaire qu'un exemple de ressentiment grandi jusqu'à la déraison et où l'esprit de vengeance a remplacé l'esprit de justice. Dans ce cas du moins on pouvait alléguer une éducation imparfaite, quoique ayant duré huit années entières ; car les protestants n'ont jamais eu d'enseignement régulier en Éthiopie où toutes leurs *prédications* se réduisent à des conversations plus ou moins fortuites. Mais ils n'ont pas mieux réussi là même où ils peuvent débiter à loisir leurs préceptes stériles. Un Éthiopien jeune et intelligent, après des années d'études chez les protestants en Europe, voulant répondre à une demande sur l'état de sa croyance m'écrivit nettement qu'après avoir entendu parler des religions diverses il n'en admettait plus aucune. La religieuse Angleterre, toujours croyante, quoique dans l'erreur, devrait s'émouvoir à l'idée que ses missionnaires, vrais envoyés mercenaires, ne réussissent surtout qu'à semer dans les âmes le doute et la négation de toute foi.

Ami de raisons spécieuses et de détours cauteleux, M. Gobat se garda bien d'avouer, en écrivant au roi Théodore, l'envoi d'une mission protestante. Il ne lui annonça que des ouvriers habiles, chargés de régénérer le pays par les fruits de leur industrie, et cette offre fut bien accueillie, car le roi avait besoin de fondeurs pour couler des mortiers, afin d'emporter de vive force les monts forts tenus par ses rebelles. Il fallait aussi des ingénieurs pour construire des routes et conduire l'artillerie nouvelle à travers un pays où des sentiers étroits et tortueux, souvent coupés par des failles et des torrents, étaient jusqu'ici les seules voies de communication pour les caravanes et même pour les armées. On s'aventura pourtant à dire que les ouvriers étrangers voulaient avoir le libre exercice de leur religion. Théodore en référa à l'Abun, et ce dernier, connaissant les allures de ses anciens maîtres, dit carrément au missionnaire M. Stern, qui mettait en avant la conversion des F*a*las*a*, ou juifs indigènes, comme étant le seul but de son arrivée à Gond*a*r : « Cette mission auprès des juifs n'est qu'un prétexte pour comploter d'une manière plus insidieuse contre la foi des chrétiens. » Feignant de n'être pas deviné, M. Stern se borna à renouveler son assertion première, et le roi consentit à recevoir des ouvriers que les Anglais désignent, mais en Europe seulement, comme de pieux laïcs devant en principe se livrer à l'exercice de leurs métiers, mais tenant surtout pour leur premier

devoir la propagation de l'Évangile par le précepte et l'exemple. De l'aveu des protestants et de M. Stern lui-même, cette dernière partie du programme ne fut point remplie, car plusieurs des ouvriers se laissèrent aller bientôt à des pratiques immorales si bien tolérées en un pays où les habitudes invétérées de liberté dégénèrent souvent en licence. De plus, et malgré la promesse faite à l'Abun, Plowden nous apprend que les protestants ont « distribué des bibles par centaines et enseigné les grandes vérités du salut à beaucoup de païens et de chrétiens. » Nous empruntons tout ce récit non à nos correspondants indigènes, qui pourraient paraître suspects, mais au rapport du Rev. M. Badger [1] protestant dont on se loue beaucoup dans les régions officielles en Angleterre. Après un court séjour à Gondar, M. Stern se rendit à Londres, s'y fit avancer aux fonctions d'évêque et publia un volume dont le vide verbeux ne contient qu'un seul renseignement précieux, à savoir : la preuve intrinsèque que l'auteur ignorait les usages élémentaires de l'Éthiopie. Par une imprudence qui lui a coûté cher, M. Stern a raconté l'histoire de la marchande de koso dans son livre, dont le contenu fut communiqué à Théodore par un ancien élève des missionnaires anglais. Les protestants ont dû se dire plus tard, dans l'amertune de leur malheur, qu'on n'est trahi que par les siens.

V

Cependant le gouvernement anglais était dépité d'avoir vu massacrer son habile agent Plowden sur la grande route non loin de Gon*d*ar, le siége peu accessible de son consulat prématuré. Il ne fallait pas songer à demander réparation pour cette mort que Théodore avait cru venger dignement par un holocauste d'une barbarie inouïe, et la diplomatie anglaise aurait sans doute détourné son regard de ces contrées lointaines, si les protestants zélés, ou le parti « des saints » comme disent nos voisins, ne l'avaient ramenée dans ces eaux déjà bien troublées. Toutefois on eut le bon sens de supprimer l'étrange consulat de Gon*d*ar, et l'on envoya, à Muçaww'a seulement et sous la protection du pavillon turc, le capitaine Cameron, officier qui avait bravement servi en Crimée, mais qui n'était aucunement fait pour les combats plus subtils de la diplomatie, ni surtout pour tenir tête au verbiage habile des Éthiopiens, bien plus redoutables pour lui dans

[1] *The Story of the British captives in Abyssinia*, 1863-1864, by the Rev. Geo. Percy Badger.

les conférences, que ne l'avait été le canon des Russes sur le champ de bataille. On a tour à tour dit et nié que M. Cameron eût reçu l'ordre ou même la permission d'aller auprès du roi Théodore. Gardons-nous de le juger trop tôt, car il gémit enchaîné sur le mont fort de M*a*qd*a*la[1], et il n'a pas encore pu faire entendre sa défense.

Non moins étonné que ses propres sujets de son succès à réunir sous un seul sceptre le royaume d'Éthiopie tel qu'il existait il y a trois siècles, Théodore, qui est fort pieux à sa manière, se crut prédestiné à régner sur l'empire antique, tel que la tradition le décrit, de S*a*nnar au cap Guardafui et de là sur tout le littoral de la mer Rouge jusqu'à S*a*wakyn. A cette fin, il fallait d'abord briser la puissance musulmane dans l'Afrique orientale, et comme il avait reçu des Égyptiens quelques sanglantes et rudes leçons, il eut la sagesse de comprendre que des alliés lui étaient nécessaires pour accomplir une tâche aussi ardue. Il s'adressa donc à la fin de 1862 aux gouvernements de France et d'Angleterre. Ce dernier répondit par un silence dédaigneux à la requête, par trop naïve, d'un souverain réputé tout barbare. Il eût été peut-être plus sage d'exposer à Théodore en termes brefs, mais polis, les principes de la balance des pouvoirs, lui montrer qu'un chrétien doit tenir la foi jurée, même avec des païens ou des musulmans, l'encourager à perfectionner son gouvernement en Éthiopie pour mieux aider plus tard à l'action de l'Angleterre contre l'Égypte, quand le moment décisif serait venu, et, dans tous les cas, le remercier de sa confiance, loyale quant à la forme, tout en étant ambitieuse dans le fond. Si l'on croyait Théodore incapable d'apprécier ces idées simples, il aurait du moins été de bon goût d'accueillir sa demande d'envoyer en Angleterre une ambassade pour entrer sérieusement en relation avec les grands foyers de la civilisation européenne. Nous jugeons ainsi le passé d'après les documents livrés au public. On doit pourtant se rappeler que les gouvernements ne sont pas obligés de tout dire, et que des faits importants peuvent rester cachés dans le secret des chancelleries.

Au fond peut-être, l'Angleterre n'était-elle pas fâchée de fomenter de loin une querelle afin de confisquer l'Éthiopie sous un prétexte moins scandaleux que celui qui avait présidé à la conquête d'Aden. La courtoisie est le devoir élémentaire de tout ministre des affaires étrangères, et le cabinet britannique actuel n'y aurait pas manqué, car il est composé de ces *Tories*, ou conservateurs, attentifs avant tout à

[1] Nous reproduisons l'orthographe indigène. Les Anglais écrivent toujours Magdala, de même qu'ils mettent Aboona pour Abun, titre de l'évêque éthiopien. Abun*a* est préfixé au nom d'un prêtre blanc. Les indigènes donnent ce titre à nos missionnaires catholiques, mais non à ceux des protestants.

maintenir les vieilles traditions d'habileté qui ont tant fait grandir leur patrie. Leur prédécesseur lord Russell n'y songeait guère. Tout en exagérant le patriotisme offensant de lord Palmerston, il voulait aussi rendre hommage à un souverain qui règne en Angleterre plus qu'on ne croit et que nos voisins appellent, avec une plaisante et énergique vérité, le roi Coton. Ce roi est la personnification des intérêts manufacturiers.

Privés par la guerre de leur marché chez les anciens États confédérés de l'Amérique, les Anglais ont dû acheter du coton partout, en Égypte, dans l'Inde, même en Turquie et jusqu'en Italie. Il était prudent d'étendre ces ressources, et comme l'Éthiopie s'habille de coton indigène, lord Russell ordonna à son consul de faire un rapport sur le coton que l'Éthiopie peut produire. Habitué à obéir à une consigne, l'ancien officier M. Cameron prit maladroitement ce rapport pour son devoir le plus important, et au lieu de porter lui-même jusqu'à Aden ou tout au moins jusqu'à la mer Rouge la dépêche capitale dont Théodore l'avait chargé, il la confia à un simple messager et alla étudier, sur toute la frontière nord de l'Éthiopie, cette question du coton si chère à la race anglaise. Les indigènes qui l'accompagnaient ne pouvaient rien comprendre à une enquête commerciale et n'y virent que le fait matériel de rapports confidentiels avec les musulmans, ces amis de l'esclavage, ces vendeurs de chrétiens, ces ennemis nés des Éthiopiens.

Revenu à Gond*a*r et un an entier après le départ de la dépêche du roi, M. Cameron n'eut à communiquer à Théodore que son rappel impératif à Muç*a*ww'a : il dut avouer aussi que S. M. la reine Victoria n'avait rien répondu quant au projet d'une ambassade éthiopienne en Angleterre. Ce n'est pas tout : peu après M. Cameron expédia vers la mer ses dépêches, y compris peut-être son fameux rapport sur le coton, et y adjoignit les lettres des missionnaires protestants. Le tout fut intercepté et put être mis sous les yeux de Théodore par ses affidés très au courant des finesses de la langue anglaise, puisqu'ils ont été élevés dans l'école protestante de l'île de Malte.

Sur ces entrefaites, M. Stern, qui, depuis son retour en Éthiopie, n'avait pas vu Théodore, et qui néanmoins, sur sa propre demande, avait reçu son congé de ce dernier quelques mois auparavant s'était enfin mis en route et se trouva, en septembre 1863, dans le voisinage inopiné du camp royal. Il crut ne pouvoir se dispenser d'aller voir le despote, et prit comme interprètes deux serviteurs dont l'un appartenait au consul. On ne peut ici s'empêcher de remarquer que M. Stern qui avait encore besoin d'un drogman lors de son second voyage, se représente néanmoins, dès le premier, comme prêchant tout seul et sans intermédiaire aux juifs indigènes. Un Turc de haut rang disait

il y a longtemps qu'il y avait trois pestes à Constantinople : la peste proprement dite, les incendies et... les interprètes. Tout voyageur est plus ou moins la victime de ces entremetteurs et j'ai souvent assisté à d'admirables *imbroglio* où chacun des interlocuteurs était censé dire exactement le contraire de ce qu'il voulait. Dans le cas dont il s'agit ici, on ne saura jamais la vérité, car Théodore donna subitement l'ordre de faire mourir les deux interprètes à coups de bâton, et comme M. Stern se fâcha de cet étrange procédé, il fut aussi couché par terre et fustigé quoique avec moins de sévérité que ses malheureux compagnons.

Nous avons suivi jusqu'ici les récits des Anglais; arrêtons-nous pour examiner, ainsi que la stricte justice le demande, ce qu'on peut alléguer en faveur de Théodore. Plowden lui avait affirmé qu'il n'était pas venu de la part du gouvernement anglais, ni même d'une manière officielle quelconque, mais qu'il désirait savoir si l'établissement d'un consulat anglais serait agréé en Éthiopie. Ainsi le consul d'Angleterre à Gond*a*r, qui connaissait la langue et les usages du pays, nous apprend ici naïvement son mensonge officiel, imaginé sans doute pour parer au refus d'admettre en Éthiopie cette juridiction consulaire que l'Angleterre prétendait y introduire à l'instar des États ottomans et qui répugne au droit fondamental d'un pays où tout accusé a droit de choisir son juge. Soit par goût, soit pour sortir d'une position embarrassante, Plowden qui passait alors aux yeux des Éthiopiens pour être consul anglais à Muç*a*ww'a chez les Turcs, s'oublia jusqu'à assimiler toute sa conduite à celle de Bell, l'officier de Théodore, et ce dernier ne sut faire aucune distinction entre les deux Anglais. Plowden profita de sa position pour ne circuler qu'avec une escorte armée, et s'attira de cette façon l'hostilité du premier rebelle qu'il rencontra. Il ménagea ainsi de graves embarras à ses successeurs, car le public éthiopien se laissa aller, sans trop d'invraisemblance, à ne voir dans un consul anglais qu'un serviteur de leur roi donneur de beaux cadeaux et surtout de fusils perfectionnés. Puisqu'on accable ce peuple du titre de barbare, il ne faut pas trop lui en vouloir d'avoir jugé uniquement d'après l'apparence. En tenant compte des précédents de Bell et Plowden, le roi d'Éthiopie était jusqu'à un certain point excusable de regarder M. Cameron comme un serviteur dont il pouvait disposer à son gré, puisqu'il n'avait pas exécuté ses ordres que la faute ou la timidité d'un interprète aura sans doute transformés en simples prières.

Mais les Anglais ont caché, selon leur habitude, une cause bien plus grave de ressentiment chez Théodore. Quand j'étudiais le droit éthiopien, je voulus savoir quel sort attendrait nos missionnaires catholiques, s'ils étaient accusés en cour de justice de vouloir changer

la foi religieuse du pays. Je m'adressai à l'un des quatre liqawint ou grands juges, et je posai la question d'une manière générale. Le vieux légiste répondit aussitôt : « Sans la moindre hésitation, un accusé convaincu d'un crime pareil serait condamné à mort, puisqu'il aurait cherché à enlever le bien le plus précieux de l'homme, la croyance qui doit le suivre dans l'autre monde. » En décrétant qu'aucune foi chrétienne en Éthiopie ne devait jamais s'écarter de la sienne, le roi Théodore n'avait fait que sanctionner une loi ancienne qui atteignait les protestants bien plus que les catholiques, car nos dogmes ne diffèrent pas sensiblement de ceux que la doctrine dite « des trois naissances » a adoptés, et ce schisme secondaire est fort répandu en Éthiopie. Il est à remarquer que la mission protestante rentrée dans ce pays depuis 1855 ne nous a rien appris de l'accueil qu'elle a reçu quant au spirituel. M. Lejean, alors vice-consul de France à Muçaww'a, rapporte seulement que le roi accueillit froidement M. Stern en lui disant : « Je suis las de votre Bible. Vous m'avez gravement offensé en n'usant pas du congé que je vous avais donné pour retourner à la mer : je vous pardonne comme étranger, mais mes sujets, qui auraient dû vous éclairer à cet égard, seront punis sévèrement. » Ces paroles expliqueraient le cruel traitement ordonné *ab irato*, selon l'habitude du pays, par un despote que les enseignements religieux de M. Stern avaient déjà indisposé contre ce dernier. Peu après ses compagnons furent enchaînés, et M. Cameron le fut aussi pour avoir pris leur défense avec plus de courage que de tact et surtout de convenance hiérarchique, car il n'était pas admis comme consul auprès de Théodore. Tous ceux qui ont voyagé en Éthiopie savent combien est grande la faveur d'y recevoir son congé, et combien il est imprudent de paraître mépriser une grâce pareille en n'en profitant pas au plus tôt. J'ai sollicité pendant huit mois entiers une permission de ce genre, et M. Lejean fut mis aux fers pour en avoir demandé une avec trop d'insistance en temps inopportun. Il eut le bon esprit de reconnaître son tort et se vit bientôt rendre la liberté.

Quelles que soient les fautes d'un serviteur public même aventuré hors des limites de son consulat, on ressent toujours bien vivement les affronts qu'il reçoit, et ils rejaillissent inévitablement sur le gouvernement qui l'emploie. L'Angleterre comprit qu'elle devait accréditer un envoyé spécial auprès du roi d'Éthiopie, et elle choisit M. Rassam. Selon un voyageur qui l'a connu personnellement, cet agent est un chrétien arabe qui se fit protestant pour avoir du service chez les Anglais, et ceux-ci l'accueillirent parce qu'ils sont plus sensibles qu'ils ne veulent se l'avouer aux sollicitations d'un prosélyte. Parlant plusieurs langues, avenant dans ses manières et paraissant toujours fort content de lui-même, M. Rassam peut mériter par ses services en Asie

une partie de l'éloge pompeux qu'on a fait de lui dans le dernier débat du parlement. Il était cependant bien loin d'être ainsi préparé à mener sagement une négociation en Afrique. Ayant régné pendant neuf ans à Aden en qualité de sous-gouverneur, et modelant ses allures sur celles de ses maîtres, il a dû souvent y traiter du haut de sa grandeur ces Éthiopiens qu'il allait visiter comme ses égaux et même comme ses supérieurs. C'étaient là de mauvais éléments de réussite pour une mission diplomatique et la suite des événements a prouvé qu'il était difficile de faire un plus mauvais choix. Accompagné du docteur Blanc, il arriva à Muç*a*ww'a le 23 juillet 1864, et expédia à Théodore un messager que la saison des pluies, alors dans toute son intensité, dut retarder au moins jusqu'en septembre. Un fin diplomate aurait profité de ce retard forcé pour s'établir dans un village chrétien de la frontière, s'y entourer de gens amara instruits, apprendre leur langue ou s'y perfectionner s'il l'avait déjà apprise, et surtout pour se familiariser avec les lois, les usages, les préjugés et l'étiquette du peuple qu'il allait visiter. On a peine à croire que les instructions de M. Rassam lui aient défendu de prendre ces précautions et bien d'autres que le bon sens indique dès qu'il s'agit d'une mission grave et délicate. L'envoyé anglais aima mieux passer plus d'un an dans une inaction stérile et en plein pays musulman. Enfin, le 8 août 1865, il reçut la lettre de Théodore et apprit de son messager que les captifs étaient délivrés de leurs chaînes. M. Rassam alla porter cette bonne nouvelle en Égypte, et retourna le 25 septembre à Muç*a*ww'a, où des lettres des prisonniers lui apprirent qu'ils avaient été enchaînés de nouveau le lendemain même du départ du courrier. Cette perfidie aurait dû donner à réfléchir, mais le protestant arabe avait trop de confiance en son étoile pour s'arrêter à un aussi petit détail. Il se rendit à Aden afin d'y augmenter ses bagages et cadeaux, en chargea soixante chameaux, s'adjoignit M. Prideaux, officier d'état-major, et se mit enfin en route le 15 octobre par le chemin détourné de M*a*t*a*mma.

Théodore avait lui-même prescrit cette route chaude, malsaine, monotone et fatigante, où il fallut consacrer trente-sept jours à parcourir 700 kilomètres, un peu moins que la distance de Paris à Avignon. Après plus d'un mois passé sur le sol délétère de M*a*t*a*mma qu'on n'ose décorer du titre de ville, les envoyés anglais eurent enfin la permission d'avancer, et le 28 décembre ils franchirent ce que M. Blanc appelle le Rubicon de l'Éthiopie. Le 25 janvier 1866 ils furent reçus en grande pompe par Théodore dont le camp était alors en Damot au sud du lac Tana. Après plus d'un mois d'attente dans Qu*a*r*a*t*a*, ville située sur la rive du lac, M. Rassam vit enfin les prisonniers qu'on avait retirés du mont fort de M*a*qd*a*la. Un mois plus tard ils furent tous invités à se rendre auprès de Théodore, qui

s'absenta, et pour cause, du milieu de sa cour assemblée. En effet, à un signal donné on dépouilla en un clin d'œil, tous les Anglais et on les combla d'insultes.

Ils ont représenté cette insigne trahison comme un acte prémédité, mais qu'il leur était impossible de prévoir. Aucun Éthiopien n'admettra cette assertion : quelque personnel que soit le gouvernement d'un despote, il est homme après tout : il a ses confidents ou ses intimes dont le métier naturel est de préparer, modifier ou tout au moins de pressentir tous ses desseins. M. Rassam n'ignorait pas les premiers éléments de son métier comme diplomate et devait s'être ménagé un ami au moins dans la plèbe, sinon dans l'élite des courtisans. Il lui était donc facile de savoir de quel œil on le regardait et, sa finesse orientale aidant ses connaissances acquises, il aura prévu à quelle impasse messéante sa fastueuse mission allait aboutir. Théodore fit subir à ses captifs deux jugements publics : on ne dit pas les chefs d'accusation, seulement, comme les juges opinèrent tous pour la peine de mort, il est loisible de penser qu'un des motifs était le crime de propagande protestante, ou antichrétienne, ainsi que les Éthiopiens la qualifient. De son côté le roi ne voulut pas ratifier la sentence capitale, car s'il désirait l'exécution de son décret sur l'unité de la foi, il voulait aussi se ménager des ouvriers pour augmenter son artillerie naissante. Après des alternatives puériles de colères et de regrets, Théodore expédia tous les Anglais à M*a*qd*a*la, le 8 juillet 1866.

Ce mont fort est situé à 3,000 mètres au-dessus du niveau de la mer et le climat est ainsi bien moins chaud qu'on ne s'attend à le trouver en Afrique dans la zone torride. Le sommet du plateau contient une église, une trésorerie, une prison et des huttes abritant une population de 3 à 4,000 âmes dont 400 prisonniers de toute provenance, une garnison de 600 fusiliers et autant de simples soldats armés de lances et boucliers. Long de plus d'un kilomètre et d'une largeur de 5 à 800 mètres, ce plateau est formé de colonnes prismatiques de basalte, pierre très-dure, qui s'élèvent verticalement du terrain environnant à des hauteurs variant entre 9 et plus de 200 mètres. Cette fortification naturelle a été consolidée par des portes doubles construites sur trois points faibles et protégées par de nombreuses meurtrières. Un des prisonniers écrit cependant qu'il suffirait d'un pétard pour entrer tambour battant dans ce mont fort que depuis trois siècles les Éthiopiens regardent comme imprenable.

Il y a neuf prisonniers européens à M*a*qd*a*la, dont six Anglais et deux Allemands. Théodore fait garder à vue près de lui quatorze autres, la plupart ouvriers allemands. Ces ouvriers envoyés aux frais d'une société protestante comme de « pieux laïcs » ont commencé

d'une façon fort excentrique leurs œuvres de paix évangélique en fabriquant des mortiers et d'autres engins de guerre. Quant au spirituel, ils ont fait des spiritueux, c'est-à-dire beaucoup d'eau-de-vie, et, pour ce qui est du temporel, ils se sont livrés au commerce des esclaves. C'est du moins ce que M. Rassam nous apprend.

La dernière nouvelle de ce malencontreux diplomate ne fait pas beaucoup d'honneur à son habileté. L'abun S*a*lama vient de mourir, et M. Rassam conseille aux Anglais de se pourvoir d'un autre abun en Égypte afin de le mener au-devant de leur expédition comme un bouclier ou tête de sape sur laquelle aucun Éthiopien n'oserait tirer. Pour faire apprécier en deux mots le caractère de cet étrange projet, il vaut mieux imaginer en Europe un cas analogue. Supposons donc qu'après la mort de Pie IX, lord Derby revenant à la politique de Pitt et voulant rendre les Romagnes au Saint-Siége, envoie une armée contre les Piémontais avec un pape choisi d'avance à Canterbury ou ailleurs, et catholique romain ou janséniste, car les Anglais n'y regarderaient pas de si près. Je laisse à penser comment un pape de cette espèce serait reçu par les Romains ou même par les italianissimes.

Il répugne beaucoup aux protestants de confesser l'aversion qu'ils inspirent en Éthiopie. Quand ils sont expulsés de ce pays ils ont soin d'attribuer leur disgrâce aux catholiques et ils nomment à tout hasard l'ennemi dont ils ont évoqué le fantôme. Cette tactique est peut être utile pour hâter dans les sociétes de missions anglaises la rentrée des souscriptions en souffrance. Dans la circonstance actuelle on a mis tout le désastre des affaires sur le compte du Français M. Bardel et du jésuite Delmonte. Mais par malheur pour la vérité des faits, M. Bardel a été emprisonné aussi par Théodore parce qu'il a intercédé auprès de lui en faveur de M. Cameron. Quant au R. P. Delmonte, qui est lazariste et par conséquent étranger à la Compagnie de Jésus, il a toujours vécu hors de la juridiction du roi d'Éthiopie. Les protestants ont d'ailleurs oublié qu'en annonçant triomphalement le renvoi des missionnaires catholiques, dès l'aurore du règne de Théodore, ils ont rendu au moins invraisemblable l'efficacité de la correspondance ténébreuse qu'ils attribuent à un pieux missionnaire. Personne ne sera plus étonné que lui quand il apprendra quel énorme contre-poids a été créé par sa modeste personnalité pour contrecarrer la puissance et le prestige de l'empire britannique.

VI

L'Angleterre s'y est prise à deux mains pour reconquérir ce fameux prestige. Comme ses préparatifs ont dû être longs, elle a mis toutes les formes de son côté, et le roi noir, le prétendu descendant de Salomon, ne peut se plaindre de n'avoir pas été averti. Quand l'Allemand qui portait à Théodore l'ultimatum britannique lui dit que, s'il ne rendait pas les prisonniers, il aurait sur les bras les armées de l'Angleterre et même de la France : « Qu'ils viennent, dit Théodore, ét appelez-moi une femme, si je ne leur donne pas bataille. » On ne sait s'il y a plus de folie ou de vaillance intrépide dans cette fière réponse. En effet, malgré les récits de rares voyageurs naturellemen soupçonnés d'exagération, les Ethiopiens n'ont aucune idée de notre puissance militaire et leurs rois peuvent croire qu'ils nous combattraient à armes égales.

Le golfe d'Adulis, naguère si solitaire, fourmille aujourd'hui de vaisseaux. On y signalait dernièrement soixante-dix bâtiments, sans compter les navires arabes et indiens. Les Anglais ont déjà construit deux quais pour aider au débarquement. Deux régiments exclusivement formés d'Européens, et en outre douze mille hommes d'armes différentes, tous expédiés de Bombay, ont déjà foulé ces plaines nues où les Saho tenaient de loin en loin leurs grands parlements. Les Anglais veulent faire merveille en Éthiopie avec leurs fusils Snider, bien supérieurs, disent-ils, à nos Chassepot déjà devenus classiques. Ils veulent effrayer Théodore et sa forteresse de M*a*qd*a*la avec des fusées de guerre, avec des canons de montagne d'un modèle nouveau et des plus ingénieux. Ce n'est pas tout : comme le prestige ne saurait s'acheter à trop gros deniers, les Anglais, vrais Romains des temps modernes, ont expédié une quarantaine d'éléphants pour grossir leur armée. L'un de ces colosses, éléphant d'esprit s'il en fut, s'est tant démené au moment du départ, qu'on l'a rendu à ses forêts paternelles de l'Inde ; mais les autres ont suivi le torrent et vogué à travers la mer pour aller, bien loin de leur patrie, faire peur au roi Théodore.

On assure que le seul cas de mort au champ d'honneur qui soit jusqu'ici survenu dans la fastueuse expédition anglaise, est arrivé à l'un de ces auxiliaires, si sagaces d'ailleurs. Étant allé se promener dans le désert dès son arrivée à Zull*a*h, il y fut abattu, d'un coup de carabine, par un capitaine anglais qui, brûlant d'une ardeur belliqueuse, crut voir un chétif et sauvage Éthiopien dans cet éléphant

bien né des Indes, qui venait d'être transporté en Afrique avec tant de frais et d'inquiètes sollicitudes. De ce premier accident de guerre il serait néanmoins téméraire de conclure que l'entreprise britannique porte en elle-même ses germes d'insuccès, ni de la comparer, comme l'a fait un critique anglais, à une machine trop faible pour soutenir son propre poids.

L'Angleterre veut réussir, et elle réussira ; s'il lui manque cet élan qui prépare de faciles victoires, elle est douée d'une énergie indomptable qui s'acharne contre tout obstacle et grandit en raison même des revers. Dédaignant la voie des emprunts, malgré son immense crédit, elle a demandé cinquante millions de francs à ses contribuables. On en consommera trois cents au moins, et elle est prête à sanctionner cette énorme dépense, car elle compte sur un parlement complaisant pour payer ses dettes. A en croire ses déclarations officielles, elle veut seulement libérer les captifs sans attenter en rien à l'antique indépendance de l'Éthiopie. Jamais on n'aura fait d'œuvre aussi grandiose pour un aussi petit résultat, car chacun des prisonniers anglais à délivrer va coûter près de cinquante millions. Au lieu des deux mille volontaires disciplinés, qui auraient largement suffi à cette œuvre, on a déjà à abreuver soixante-cinq mille hommes et bêtes sur cette plage de Zull*a*h où, faute d'eau potable, on distille à grands frais l'eau de mer. Il faut, chaque jour, plus de cent quatre-vingt mille litres d'eau à boire, mais de puissants condenseurs ont réalisé ce prodige, malgré l'énorme dépense de cent mille francs par vingt-quatre heures de travail. En effet, cette eau artificielle revient à cinquante-cinq centimes le litre. A côté de ces détails, montrant sur quel pied grandiose l'expédition est montée, on en trouve d'autres qui font voir combien il est difficile de bien régler une entreprise lointaine, dans un pays presque dénué de toute ressource, et où il faut porter tous les vivres, à l'exception de la viande, qui d'ailleurs manquera probablement dans l'intérieur. Pour transporter les munitions il a fallu acheter à grands frais des mulets, et, sur mille de ces bêtes de charge allant en cinq jours de Zull*a*h à S*a*n'afe, il en faut cinq cent soixante-dix pour faire vivre en chemin et les autres bêtes et les gens de conduite. Ces mulets, venus d'Égypte, de Turquie, et même d'Espagne et de France, sont arrivés dans la baie d'Adulis sans muletiers ni licols. Les soldats anglais, dans leur sagesse, les ont entravés avec des cordes provisoires de foin ; les mules, dans leur prudence, ont mangé ce foin si bien à leur portée et se sont échappées ensuite en grand nombre pour aller se perdre dans le désert. Nos conscrits les plus naïfs souriraient de ces détails de ménage. Pour effectuer des transports moins coûteux, on a déjà commencé un chemin de fer sur tout le parcours de cent kilomètres, depuis la

mer jusqu'à S*a*n'afe, premier poste sur le plateau éthiopien, et, à raison de trois kilomètres de rails posés tous les jours, on aura achevé cette voie vers le 25 février de cette année.

La ligne de marche est bien choisie. On pouvait suivre les plaines du T*i*gray, car elles sont peu élevées, faciles à parcourir, et n'opposent à la marche aucune coupure brusque ; on serait allé de là, par le rude territoire du W*a*saya et sans trouver de précipice notable, excepté à la rivière T*a*kk*a*ze et sur le flanc à pic du mont L*a*malmo. Plus loin jusqu'à D*a*br*a* Tabor, où Théodore réside ordinairement, on aurait choisi à volonté ou les plaines faciles du Lamge ou les fraîches hauteurs du Wayn*a*d*a*ga. Mais cette route est détournée. D'ailleurs le W*a*saya est malsain dès le mois de mai, et, jusqu'en W*a*g*a*ra, les pâturages font défaut.

Les Anglais ont eu raison de préférer la voie directe par l'Ag'ame et le Wag. Sur ces plateaux élevés, ils conserveront toute leur énergie ; ils y trouveront un pays moins ravagé par les guerres civiles et plus abondant en pâturages. La distance de Zull*a*h à M*a*qd*a*la est comme celle de Paris à Lyon et serait parcourue promptement, s'il n'y avait à franchir, même dans ces hautes terres, quelques entailles profondes, peu commodes pour l'artillerie et peut-être impraticables aux éléphants. Au surplus, ce sont là des détails, et sir Robert Napier ne s'y arrêtera point. Il poussera rapidement jusqu'en D*a*lanta avant la saison des pluies, qui est censée s'ouvrir au 10 juillet, mais qui, dans ces terres élevées, devance parfois son époque accoutumée. Selon le dire des prisonniers, « s'il investit M*a*qd*a*la au commencement de mai, le manque d'eau forcera bientôt la garnison à se rendre. Si les premières pluies en ont approvisionné la forteresse, les Anglais occuperont Tanta chez les W*a*r*a* Haymano et pourront diriger de là sur le fort des feux plongeants ou même quelques fusées. Des soldats vivant dans des huttes, sans casemates ni cavernes, ne tiendront pas un seul jour contre de pareils arguments. Dans tous les cas le mont fort, si fameux en Éthiopie, sera bientôt pris, et il restera à savoir si l'on veut aller à D*a*br*a* Tabor pour brûler le camp de Théodore, et le tuer ou le prendre s'il fait mine de résister. » Ce dernier épisode de la guerre est livré à l'appréciation du général en chef.

Celui-ci a la confiance de ses soldats et possède, tant en énergie morale qu'en moyens matériels, une provision de forces illimitée, pour ainsi dire, vis-à-vis d'un ennemi qu'il s'agit plutôt d'écarter que d'abattre. Cependant l'action de la diplomatie n'est pas à dédaigner, même au milieu des hostilités, car elle dirige, adoucit et aide toujours les forces brutales d'une armée. C'est ici le côté faible de l'expédition. Quand Théodore mit en prison M. Rassam, avec force pro-

testations d'amitié, il lui promit la liberté dès l'arrivée de certaines machines et de quelques ouvriers habiles. L'Angleterre envoya les uns et les autres jusqu'à Muçaww'a, mais elle se borna à y exiger la remise préalable des prisonniers, sans avoir accompli aucune de ces formes qui rendent un contrat obligatoire aux yeux des Éthiopiens. De son côté, Théodore n'avait pas appris à connaître la valeur d'une simple signature sans portée aucune pour lui. D'ailleurs il avait été trompé par Plowden, qui reniait sa propre qualité de consul, et par les dénégations des missionnaires protestants, quant à leurs menées de prosélytisme chez les chrétiens indigènes. Il ne crut donc aucunement aux intentions magnifiques des Anglais. Le manque d'un agent instruit a fait échouer cette négociation qui, bien menée, devait nécessairement aboutir. De même, en entrant dans le Tigray, l'armée anglaise s'est fait précéder d'une proclamation dont le *Times* nous a donné le mot-à-mot, fautivement peut-être, mais tout aussi ridicule en amariñña qu'en anglais. De plus, cette langue qu'on dit avoir employée est à peu près inconnue en Ag'ame, où ce manifeste a été mis au jour; enfin les officiers anglais paraissent avoir ignoré qu'une proclamation ne se publie point par écrit en Éthiopie.

Au reste, le bon sens du chef de l'expédition fera bientôt justice de ces ignares interprètes. Il songe à faire alliance avec les chefs de l'Indarta, et à s'attacher surtout Gobaze le Waysim ou chef héréditaire du Wag. Cette contrée a une population aguerrie qui, depuis des siècles, a su maintenir son indépendance, et d'excellents fusiliers bien capables de gêner sérieusement, derrière leurs forteresses naturelles, même les vaillantes légions de l'Angleterre. Elle croit donc de la dernière importance de se concilier Gobaze qui, sous un titre modeste, jouit de tous les priviléges de la royauté, et qui ne peut jamais faire la paix avec Théodore, car il doit venger sur lui la mort de son père, mis barbarement à mort après s'être rendu. Il est d'ailleurs peu probable que les Agaw du Wag songent à défendre leurs passes, s'ils en viennent à un différend avec les Anglais. Durant mon long séjour en Éthiopie, je n'ai entendu citer que deux cas où le fantassin ait combattu à l'abri des obstacles qu'il s'était ménagés. Quoique couronnés de succès, ces combats étaient regardés comme d'heureux accidents, et, sans en comprendre la grande portée, on continuait à ne concevoir la bataille que sur une plaine où l'on peut prendre carrière et où l'Éthiopien ne croit bien combattre qu'à l'instar de nos chevaliers d'autrefois.

Mais que fera le roi des rois d'Éthiopie, le descendant postiche de Salomon? Il est difficile de répondre à cette question. Au dire des indigènes, Théodore perd souvent la raison quand il a bu l'eau-de-vie que lui fabriquent avec tant de zèle les *pieux laïcs* de la mission pro-

testante. Dès les commencements de son règne, il se livrait, selon Plowden, à des accès de fureur qu'on ne savait expliquer. Les prisonniers anglais nous disent, plus explicitement encore, avoir appris de Théodore lui-même que son père était aliéné, et qu'après bien des doutes il se croyait lui-même atteint d'une mystérieuse maladie mentale. Plusieurs traits de sa conduite envers ses prisonniers, et le massacre de six cents de ses propres soldats, dans son camp et sur un simple soupçon, donneraient du poids à cette assertion. L'Angleterre a donc déclaré la guerre à un adversaire qui n'est aucunement digne d'elle. J'ai peine à croire qu'il emploie sa ruse naturelle contre sa puissante ennemie, et qu'il rappelle auprès de lui ses prisonniers pour les immoler dans son premier accès de fureur, ou tout au moins pour les emmener dans sa province natale de Quara, sur la lisière d'un désert terrible entre tous, dit-on, à cause des endémies mortelles qui le rendent inhabitable. Malheur aux troupes anglaises, si elles tentaient de suivre Théodore jusque-là !

Après avoir réuni d'une manière brillante autant qu'inespérée les fragments épars de l'empire éthiopien, ce soldat de fortune n'a pas vu que si la tactique de la victoire consiste à exiger, sous peine de mort, une obéissance aveugle et prompte sur le champ de bataille, la stratégie du gouvernement demande, au contraire, une impulsion sûre, mais lente, et que la plus grande vertu de celui qui régit est de savoir rétracter à propos une mesure odieuse, ou parce qu'elle est mauvaise, ou parce que le moment de l'appliquer n'est pas encore venu. Le peuple s'illusionne alors au point de croire que le souverain est plus sévère pour lui-même que pour ses sujets, et il s'habitue peu à peu à laisser faire une sagesse qu'il n'avait pas comprise d'abord, et dont les fruits ne mûriront qu'avec le temps. De tout l'ancien empire de Yasu le Grand, ce Louis XIV éthiopien, Théodore n'a plus que son Quara qu'il puisse réellement appeler sien. Ses gouverneurs du T*i*gray ont succombé sous les coups des rebelles, ou sont déjà indépendants de fait en attendant qu'ils le deviennent de droit. Plus que jamais le Gojjam, cette île méditerranéenne, renaît de ses cendres en proclamant bien haut qu'il n'a jamais reconnu le joug. Le Wag renie l'empire et répète ses vieilles traditions de liberté. Le *Si*wa se reconstitue avec paix et bonheur, et sert de refuge à tous les proscrits. T*i*ssu Gob*a*ze règne dans le bas T*i*gray, en W*a*saya, W*a*lqayt, S*i*men, W*a*g*a*ra, et jusque dans le D*a*mbya où Gond*a*r a été.

Que reste-t-il aujourd'hui à Théodore? Les Awawa, qu'il a respectés parce qu'ils savent se défendre, mais qui saisiront la première occasion pour le méconnaître ; *Ta*qusa, Ac*a*f*a*r, Al*a*fa et Mec*a*, provinces riveraines du *Ta*n*a*, mais dont il a fait des solitudes par un pillage méthodique ; et enfin le B*a*gemd*i*r, cette terre d'élite qui ne

lui obéit qu'à regret. Il suffit d'une maladie, d'un échec ou d'un paysan plus osé que les autres, pour éteindre du jour au lendemain ce météore royal qui, après quelques années d'éclat, rentrera bien vite dans la nuit profonde d'où il était sorti.

En voyant la grandeur des préparatifs militaires de l'Angleterre, on se persuade qu'elle a le projet de garder l'Éthiopie du nord après l'avoir conquise. Les apparences semblent le proclamer, mais quoi qu'en disent les journaux anglais, cette idée n'a pas pris naissance parmi les Français qui citent encore « la perfide Albion. » Elle a été mise en avant par Plowden dans ses lettres officielles, il y a treize ans, exposée de nouveau par M. Cameron, et reproduite enfin, quoique timidement, par le général Coghlan dans son mémoire militaire rédigé en mars dernier. Il y propose, sous forme d'insinuation, de garder le pays seulement pour y rétablir l'ordre. On sait fort bien où aboutit une doucereuse bienveillance de ce genre. Maîtres depuis trente ans d'Aden si perfidement enlevé, nos voisins d'outre-Manche veulent faire de la mer Rouge un lac anglais. Ils convoitent aussi l'Éthiopie, car ils auraient là un dépôt commode pour envahir l'Égypte où le roi Coton règnerait dans toute sa gloire. Pour le moment ils gardent le silence, ou bien ils affirment hautement qu'on leur fait trop d'honneur. Si on les presse, ils citeront l'Algérie confisquée par la France pour un coup d'éventail donné à son consul. Sans les devancer dans cette polémique, contentons-nous d'observer que Charles X, qui rachetait à ses frais des esclaves grecs à Constantinople et en Égypte, ne pouvait admettre que le dey d'Alger eût seul le droit de tenir dans les fers des chrétiens de France, d'Espagne et même d'Angleterre. Au contraire, les Anglais qui se glorifient tant d'employer leurs vaisseaux et leurs millions à empêcher la vente des nègres païens dans l'Afrique occidentale, n'ont jamais rien fait pour entraver ce commerce d'esclaves, la plupart nés chrétiens, qu'on emmène devant le pavillon britannique, si puissant sur la mer Rouge, pour les abrutir, physiquement aussi bien que moralement, dans la fange des harems musulmans. Peut-on blâmer le roi Théodore qui, dans la mesure de son intelligence et de ses forces, a voulu anéantir cette ignominie, de dire avec une modestie au moins spécieuse en se comparant au gouvernement anglais : « Quel est le plus barbare de nous deux ? »

ANTOINE D'ABBADIE.

LES DERNIERS JOURS

DE

L'ÉLOQUENCE ATHÉNIENNE

DÉMOSTHÈNE, ESCHINE ET HYPÉRIDE

I

Un maître, s'il en fut jamais, en éloquence, Cicéron, dans le livre où il mêle si heureusement l'histoire à la théorie de cet art, considère les Athéniens comme les orateurs par excellence, et à peine reconnaît-il qu'on ait parlé à Thèbes ou à Sparte. Athènes est pour lui la seule école de l'éloquence, l'atticisme en est la seule forme classique, et ainsi l'abaissement d'Athènes et la corruption de l'atticisme sont pour lui l'abaissement même et la corruption de l'art oratoire : « Dès que, nous dit-il, l'éloquence s'embarqua du Pirée, pour se « mettre à parcourir les îles, pour s'égarer à travers toute l'Asie, « elle s'y empreignit de mœurs étrangères, elle y perdit les qualités « saines et fortes du langage attique ; il semble presque qu'elle dé- « sapprit la parole [1]. »

Les Grecs ne pensaient pas autrement que les Romains sur cette décadence au temps d'Alexandre et de ses successeurs. Le rhéteur Denys d'Halicarnasse, que certes n'émeut pas beaucoup le regret des libertés perdues, et qui considère volontiers le règne d'Auguste comme un âge de réparation et de renaissance, déplore pourtant

[1] *Brutus*, chap. 13.

avec une sorte d'amertume les humiliations infligées à l'éloquence par l'école asiatique. « Dans l'âge qui nous précède, dit-il au début « de ses Mémoires sur les anciens orateurs, accablée d'injures et « d'indignes outrages, l'antique et sérieuse éloquence allait dé-« périssant ; dès la mort d'Alexandre, elle avait commencé à se « flétrir, à s'épuiser, et, de notre temps, elle s'était presque éva-« nouie. A sa place était venue je ne sais quelle insolente, aux « allures théâtrales et grossières, sans principes et sans instruc-« tion libérale. Surprenant l'ignorante crédulité de la foule, plus « riche, plus heureuse, plus brillante que la véritable éloquence, « elle s'attribuait dans l'État les honneurs et le pouvoir que celle-« ci devait seule obtenir. Dans son faste orgueilleux, elle avait « fini par faire de la Grèce une de ces maisons livrées à la honte « et à la débauche, où la femme libre et sage languit à l'écart et dé-« daignée, tandis que la folle courtisane, appelée là pour tout per-« dre, veut gouverner en maîtresse et l'abreuve d'injures et d'humi-« liations. Ainsi dans toutes les villes, même dans les plus polies (et « c'était le comble du mal) la vieille muse attique, la vraie muse « grecque vivait honteuse et déchue de ses légitimes honneurs; « comme un fléau tout à l'heure sorti de je ne sais quel antre de l'A-« sie, la muse phrygienne, carienne, ou si l'on veut barbare, pré-« tendait gouverner les villes, et chasser des conseils publics, elle « ignorante et déréglée, une rivale savante et sage. »

Et la simplicité, un peu étroite, du jugement de Cicéron, et l'emphase un peu vague du jugement de Denys, laissent voir une vérité que ne peuvent dissimuler les plus sincères admirateurs du génie grec : c'est que sous le nouveau régime social imposé à la Grèce par les conquêtes des Macédoniens, il y eut moins d'orateurs et il n'y eut plus de grands orateurs. Là, comme souvent ailleurs, des causes diverses concoururent au même effet. L'amoindrissement des libertés publiques diminuait le nombre des grands sujets sur lesquels pouvait s'exercer l'éloquence; mais il en restait bien assez encore pour que le talent oratoire trouvât à se déployer sur plus d'un théâtre. Les historiens de ce temps nous présentent maintes scènes où la parole put retentir avec éclat pour flétrir de grands crimes, défendre les intérêts des peuples, discuter les principes du droit des gens. Citons un seul exemple de ces luttes où put briller le talent oratoire, et cela dans Athènes déjà opprimée par les Macédoniens. C'était en 318 ; un décret fut proposé aux suffrages du peuple, pour bannir l'enseignement philosophique, et le peuple eut la faiblesse de le voter ; mais l'année suivante, il le révoqua, et l'auteur du décret fut à son tour mis en accusation. Par une coïncidence étrange, l'orateur qui proposa le décret portait le nom illustre de Sophocle (sans être de la même

famille) ; Philon, qui l'attaqua, était un ami d'Aristote ; Démocharès, qui le défendit, était un cousin de Démosthène [1]. Leurs discours sont perdus, mais le débat était solennel, et de nature à n'inspirer pas médiocrement tous ceux qui y prirent part : c'est la liberté de penser et de parler qui était mise en question pour les philosophes, au lendemain de la mort d'Aristote, au début d'une des périodes les plus actives et les plus fécondes dans l'histoire de la philosophie, celle qui vit se développer le scepticisme académique, à côté des dogmatismes puissants et contraires de Zénon et d'Épicure. On se figure aisément ce qui dut s'agiter de passion dans Athènes pour ou contre un décret qui entraînait l'exil du doux et ingénieux Théophraste et qui pouvait exiler la philosophie tout entière du théâtre où elle avait tant brillé pendant plus d'un siècle.

Dans les tribunaux, dans les assemblées publiques, dans les congrès politiques [2], que de fois encore l'éloquence dut être active et puissante au milieu des déchirements où s'affaissait la liberté hellénique, parmi les luttes des princes macédoniens avec les cités du Midi. De tout cela, il ne nous reste rien, sinon quelques pâles discours que prête Polybe aux principaux personnages de son histoire, et quelques imitations brillantes, mais peut-être infidèles par leur beauté même, de ces harangues dans les graves récits de Tite Live.

Pas un seul monument n'a survécu de ceux que purent laisser les écoles oratoires de Rhodes et de l'Asie. On sait les noms d'une dizaine de ces orateurs, on sait ce que pensent d'eux, en général, les critiques comme Denys d'Halicarnasse et Cicéron : mais on n'a pas une page intacte où l'on puisse étudier, en comparaison avec le goût attique, les défauts de ces écrivains, et apprécier avec impartialité les torts que l'antiquité leur reproche [3]. Quelques-uns d'entre eux n'étaient sans doute pas des hommes médiocres : Démétrius de Phalère, par exemple, a laissé un nom presque illustre, et la variété seule de ses travaux d'érudit et de critique lui assure une place distinguée dans l'histoire littéraire. Les maîtres qui aidèrent à former le talent de Cicéron et auxquels il garda toujours un reconnaissant souvenir, étaient dignes, je pense, de l'estime qu'ils lui ont inspirée, et c'était apparemment un homme de cœur que cet Apollonius, rhéteur

[1] Nous devons tous ces renseignements au compilateur Athénée, *Banquet des Savants*, XIII, p. 558 et suivantes.

[2] Sur les congrès politiques, partie peu étudiée de l'histoire ancienne de la Grèce, qu'il me soit permis de renvoyer à mes *Études historiques sur les traités publics chez les Grecs et chez les Romains* (Paris, 1866).

[3] Tout ce sujet est approfondi avec érudition par un critique allemand, M. H. Blass, *Histoire de l'éloquence grecque depuis Alexandre jusqu'à Auguste*. (Berlin, 1865, in-8.)

rhodien, qui entendant le jeune Romain déclamer en grec avec succès, pleurait à la fois et de joie pour avoir formé un tel disciple, et d'humiliation en songeant que Rome allait, par un dernier triomphe, ravir à la Grèce la gloire du beau langage.

Quoi qu'il en soit, d'Alexandre à César, il y a comme un désert dans l'histoire de l'éloquence grecque, et l'aspect de ce désert est d'autant plus triste qu'il s'ouvre brusquement pour nous après un siècle durant lequel l'éloquence avait déployé une fécondité prodigieuse, et qu'il s'ouvre au lendemain du jour où elle avait jeté son plus grand éclat.

II

Trois noms marquent surtout ce point culminant de l'éloquence dans l'histoire de la Grèce libre : ce sont les noms de Démosthène, d'Eschine et d'Hypéride. Ce dernier, jusqu'ici, ne nous était connu que par de très-courts fragments et par les jugements des auteurs anciens qui le placent au-dessous, mais tout près de Démosthène. Entre les dix orateurs que les critiques avaient admis dans leurs *canons* officiels Hypéride était le seul dont il ne nous restât pas même un discours complet. Une chance heureuse, mais tardive, nous permet enfin de l'apprécier aujourd'hui sur des pièces authentiques et de quelque étendue. En 1848, un voyageur anglais rapportait d'Égypte (des environs de Thèbes) un rouleau de papyrus mutilé, qui contenait des fragments du discours d'Hypéride contre Démosthène dans l'affaire d'Harpalus. Trois ans plus tard, nous étaient rendus, de la même manière, la Défense d'Euxénippe, et la seconde moitié d'une Défense de Lycophron, deux plaidoyers civils pleins de faits neufs et curieux. Enfin en 1858, un autre rouleau, de même origine, nous restituait quelques belles pages de l'Oraison funèbre en l'honneur de Léosthène et des soldats victimes de la guerre Lamiaque, discours qui était précisément aux yeux des anciens un des chefs-d'œuvre de son auteur. En dix années, c'était comme une série de conquêtes aussi précieuses qu'inespérées.

L'esprit classificateur des Grecs distinguait, comme on le sait, trois genres d'éloquence, le délibératif, ou politique proprement dit, le judiciaire, et l'*épidictique* ou genre d'apparat, qui compenait l'oraison funèbre. Sans appartenir proprement au genre politique, le plaidoyer contre Démosthène y peut être rapporté pour le fond du sujet et pour l'esprit des principaux développements. Les Défenses d'Euxénippe et de Lycophron sont du genre judiciaire ; l'éloge funèbre de Léosthène est un discours d'apparat. Voilà donc que désor-

mais le talent d'Hypéride nous est représenté sous les trois formes que prenait l'éloquence attique, et il l'est par des œuvres d'une haute valeur, il l'est de manière à surpasser Démosthène dans les plaidoyers civils, où ce dernier n'eût jamais grande renommée, à l'éclipser certainement dans l'oraison funèbre. Les anciens louaient chez lui une finesse et une grâce charmante dans les débats judiciaires ; l'auteur du *Traité du sublime* signale surtout l'art particulier avec lequel il maniait l'ironie. Nous pouvons aujourd'hui comprendre la justesse de ces éloges. Le narrateur ingénieux, le dialecticien pressant, l'écrivain correct et gracieux se montrent tour à tour ou se laissent deviner dans les pages complètes ou dans les débris mutilés de ces trois plaidoyers inopinément rendus à la lumière. Le discours contre Démosthène nous fait deviner la puissance du talent d'Hypéride et comprendre comment, une fois du moins, il a pu balancer à la tribune politique celui d'un pareil rival. Sur ces feuillets en lambeaux, on ressaisit encore çà et là le fil d'un raisonnement serré ; on y suit, comme à une trace de flamme, la passion qui anime ce raisonnement et les efforts du patriotisme qui veut défendre Athènes contre ses ennemis du dedans et contre ceux du dehors ; on sent comme palpiter l'âme d'un grand peuple dans l'âme de l'orateur.

Mais, à cet égard, rien ne surpasse l'oraison funèbre en l'honneur de Léosthène. Sous les murs de Lamia (323 avant Jésus-Christ), Léosthène et ses soldats avaient été les derniers défenseurs de la liberté grecque, et ils étaient morts pour elle tout près des Thermopyles, dont le nom seul rappelait le souvenir de luttes glorieuses contre la barbarie asiatique ; ils étaient morts jeunes, dans la plénitude de leur force, et, comme on l'a dit plus tard d'autres héros, ils s'étaient ensevelis dans leur triomphe. Ces rapprochements et ces contrastes inspirent à l'orateur des sentiments de confiance religieuse et de fierté patriotique qui n'avaient pas trouvé jusque-là une expression plus éloquente en sa force et sa simplicité. Que l'on en juge par les pages que nous détachons de ce morceau désormais classique :

« C'est sur les fondements jetés par Léosthène que nous bâtissons « aujourd'hui pour l'avenir. Et qu'on ne croie pas, que, dans l'éloge « que je fais de lui, j'oublie les autres citoyens ; car le louer pour « ses vertus guerrières, c'est louer tous les autres en même temps. « Le général a surtout le mérite des bons conseils ; les soldats, qui « payent de leur personne, ont le mérite du succès : de façon qu'en « glorifiant la victoire, j'honore à la fois le général et les soldats.

« Qui de nous, en effet, ne louerait pas avec raison les guerriers « morts dans cette campagne, ceux qui ont donné leur vie pour

« affranchir la Grèce, pensant qu'ils ne pouvaient mieux témoigner « que par cette mort courageuse de leur dévouement à la liberté?

« Une chose, d'ailleurs, contribuait à soutenir leur courage, c'est « que la rencontre se fit sur le lieu même d'un combat plus ancien. « Ils avaient sous les yeux la ville tristement effacée du sol de la « Béotie, sa citadelle aussitôt livrée à une garnison de Macédoniens, « les citoyens réduits en esclavage, le pays partagé entre d'autres « colons, et ces affreux spectacles leur inspiraient une vive audace « pour affronter le danger.

« Le combat près des Thermopyles et de Lamia ne leur fut pas moins « glorieux que celui de Thèbes, non-seulement pour la victoire « même qu'ils remportaient sur Antipater et ses alliés, mais à cause « du lieu où la bataille fut livrée. Les Grecs qui, deux fois par an, « viennent là pour l'assemblée (des Amphictyons) seront témoins de « leurs hauts faits ; ils ne pourront se réunir en ce lieu sans se rap- « peler le courage de ces guerriers. Jamais, en effet, soldats ne lut- « tèrent pour une plus belle cause, ni en plus petit nombre et con- « tre de plus forts adversaires, estimant que la vertu vaut la force et « que le courage vaut le nombre des hommes. Ainsi ils nous ont fait « présent à tous de la liberté, et ils ont consacré leur gloire à la « patrie comme une couronne immortelle.

. . . .

« Aucune campagne ne montra jamais mieux que celle-ci le cou- « rage d'une armée : engagements de chaque jour, combats plus « nombreux, et cela pour une seule armée, que toutes les armées « d'autrefois n'ont reçu de blessures ; la rigueur des hivers, les pri- « vations les plus dures supportées si souvent et avec tant d'énergie, « mille souffrances auxquelles la parole peut à peine suffire ! Mais « celui qui encouragea ses concitoyens à les supporter sans faiblesse, « Léosthène, mais ceux qui se sont généreusement offerts pour se- « conder un tel général, ne devons-nous pas les trouver plus heu- « reux d'avoir montré tant de courage, que malheureux d'avoir « perdu la vie, puisqu'ils ont acquis en échange d'un corps mortel « une gloire immortelle, puisque par leur vertu personnelle ils ont « assuré la liberté de tous les Grecs ? Le brave, en effet, assure avec « son propre bonheur, celui de sa patrie. Le vrai bonheur est « d'obéir, non pas à la menace d'un homme, mais à la seule voix du « devoir ; le citoyen libre ne craint pas qu'on l'accuse, mais qu'on « l'accuse justement, et il ne faut pas que la sécurité des citoyens « dépende ni des flatteurs d'un despote, ni des calomniateurs, mais « de l'autorité des lois.

« Voilà pour quels principes ces guerriers ont souffert fatigues « sur fatigues, voilà comment, par leurs périls de tous les jours,

« écartant de nous les terreurs qui pesaient sur Athènes et sur la « Grèce entière, ils ont donné leur vie pour assurer l'honneur de la « nôtre. Aussi leurs pères sont comblés de gloire, leurs mères « signalées à l'estime de tous, leurs sœurs trouvent ou trouveront « des maris comme le veut notre loi, et leurs enfants auront dans la « vertu de ces hommes toujours vivants une juste recommandation « auprès du peuple.

« J'ai dit : toujours vivants, car on ne doit pas appeler morts ceux « qui quittent si glorieusement la vie ; on doit dire qu'ils ont passé à « une vie heureuse. En effet, s'il y a quelque lieu où l'homme soit « récompensé, la mort n'a pu être pour ces guerriers que le com- « mencement de grands biens. Comment donc ne pas les estimer « bienheureux ? Comment croire qu'ils ont quitté la vie, au lieu de « renaître à une existence meilleure que la première ? A leur pre- « mière naissance, ils n'étaient que de pauvres enfants, aujourd'hui « ce sont des hommes. Dans leur première vie, il leur a fallu faire « preuve d'eux-mêmes au prix de longs et nombreux périls ; ils en- « trent dans l'autre déjà connus et célébrés pour leur courage. . . .

. . . .

« Maintenant considérons par qui leur général va être accueilli dans « le séjour d'Hadès. Ne croyez-vous pas voir les héros de la guerre de « Troie lui tendre la main et l'admirer pour ses exploits et sa valeur ? « Car il a entrepris des actions toutes semblables, excepté néanmoins « que ces héros ont pris une seule ville avec les forces de toute la « Grèce, tandis que lui, avec sa patrie seule, il a su abaisser une « puissance qui dominait sur l'Europe et l'Asie. Les uns d'ailleurs « n'ont vengé que l'injure faite à une femme, tandis que Léosthène, « avec ses soldats, a sauvé du déshonneur toutes les femmes de la « Grèce, et qu'ainsi, venus après les guerriers de Troie, ils les ont « égalés par leurs exploits. Nommerai-je encore Miltiade et Thé- « mistocle, et tous ceux qui, en affranchissant la Grèce, se sont « honorés eux et leur patrie ? Léosthène les a bien surpassés par son « courage et sa prudence ; car ceux-là ont repoussé une invasion « accomplie par les barbares, tandis qu'il a, lui, empêché une invasion « de s'accomplir; ceux-là ont vu l'ennemi combattant sur leur propre « territoire, et lui, c'est en Macédoine qu'il a vaincu les Macédo- « niens[1]. »

Certes, le ton de ce morceau n'est pas toujours aussi vif que nous le voudrions, et d'ailleurs bien des beautés de style ne sont ni ne

[1] Traduction (reproduite ici avec de légers changements) de M. F. Dehèque, qui a été, avec M. H. Caffiaux, de Valenciennes, le premier introducteur d'Hypéride auprès du public français (Paris, 1858). La dernière recension de l'*Oraison funèbre* a été publiée, à Paris en 1866, par M. Caffiaux.

peuvent être reproduites par la traduction. Mais que de nobles pensées se pressent ici en quelques pages : l'autorité de la loi opposée à celle des volontés despotiques, l'énergie des vertus républicaines à la passion égoïste d'un conquérant, la vertu du sacrifice désintéressé se mêlant aux pures espérances d'une autre vie. Et cette autre vie, voyez comme un Hellène aime à se la représenter. Il n'a pas sur les destinées de l'homme après sa mort les vues rassurantes qui soutiennent la conscience du chrétien. Mais il ne croit pas que tout finisse avec la mort terrestre; il se prend avec ardeur à toutes les prévisions, à toutes les images qui peuvent le consoler et le soutenir. Sur les horreurs de ce carnage où ont péri tant de valeureux combattants il jette comme les fleurs d'une poésie religieuse à la fois et riante. Léosthène et ses compagnons accueillis dans les Champs-Élysées par les antiques héros qui vengèrent sur Troie les injures de la Grèce, puis par les vainqueurs des Perses à Marathon et à Salamine; ces guerriers *renaissant* par la force même de leur dévouement et la pureté de leur gloire, et entrant dans une autre vie le front ceint d'une brillante auréole, comme ils rappellent dignement l'art de Phidias et de Praxitèle, qui, imprimait aux formes humaines des dieux de la Grèce un caractère idéal de grandeur et de pureté ! On sent bien là quelle intime parenté unit l'art de la parole avec les arts du dessin, et l'inspiration de l'hellénisme anime la voix de l'orateur comme elle animait et dirigeait le ciseau des grands artistes.

III

Après Hypéride, nommer Eschine et Démosthène, rappeler le souvenir du procès *de la Couronne*, c'est rappeler, sans oute, une histoire familière à tous les esprits cultivés ; mais, en critique comme en morale, il est peu de lieux communs qui ne se renouvellent sous l'impression des événements de chaque siècle, et sous la lumière de l'enseignement qu'ils apportent à l'humanité. Plus je vis et plus je m'attache au noble spectacle de l'histoire, plus je me sens passionné d'un vif intérêt pour ces grandes luttes de l'éloquence athénienne, qui furent vraiment la première école où se forma toute éloquence politique, toute science du droit public et du droit privé. Le procès de la Couronne est très-simple en apparence. Démosthène, chargé de reconstruire les murs de la ville, s'acquitte de ce devoir en y sacrifiant quelque chose de sa propre fortune ; il est récompensé du service rendu par un décret du peuple qui lui décerne une couronne,

selon l'usage attesté pour ce temps par d'innombrables exemples[1]. Mais l'auteur du décret n'a pas songé qu'aucun comptable, à Athènes, ne pouvait recevoir de récompense avant d'avoir rendu ses comptes, et, de plus, il a violé une loi de son pays en faisant décréter que la couronne sera proclamée dans le théâtre même, au jour d'une de ces représentations solennelles qui rassemblaient en une seule enceinte des milliers de spectateurs venus de tous les points de la Grèce. Nous connaissons bien d'autres procès suscités à propos de pareilles couronnes[1], mais tout contribue à faire de celui-ci un événement considérable dans l'histoire. Si Ctésiphon, l'auteur du décret dont il s'agit, est un personnage assez obscur, Eschine qui l'attaque et Démosthène qui le défend sont au premier rang de l'action et de la parole dans leur patrie. Le débat s'engage après la bataille de Chéronée, où a péri la liberté d'Athènes, et des délais, dont nous ne savons au juste ni la durée ni la cause, l'ont prorogé jusqu'au temps où Alexandre conquérait l'Asie. Eschine est le partisan plus ou moins avoué de la Macédoine ; Démosthène est l'infatigable adversaire de Philippe. Déjà ils ont été aux prises dans une ardente controverse sur les prévarications commises par une ambassade athénienne auprès du prince macédonien ; de vieilles haines les animent. Tout est donc solennel et grand dans cette affaire de la Couronne : le moment où elle fut plaidée, la gravité des intérêts, l'importance des principes, la vivacité des passions que représentent les deux orateurs , le passé d'Athènes et son avenir, ou plutôt l'avenir même de ces institutions libres dont la Grèce venait de faire pendant deux siècles une expérience orageuse et brillante. Eschine attaquant Démosthène, et Démosthène réfutant Eschine résument pour nous un siècle de l'histoire grecque. Nulle part la langue des affaires et de la philosophie politique n'a été maniée avec plus de vigueur que dans cette ingénieuse et savante Athènes ; nulle part elle ne se montre sous une forme plus brillante et plus noble que dans ces deux plaidoyers. C'est là vraiment que nous en avons les plus parfaits modèles. D'Antiphon à Thucydide, de Thucydide aux deux grands rivaux que met en présence le procès de la Couronne, nous pouvons suivre le rapide progrès de la langue politique. Chez Démosthène et chez Eschine, un siècle après ses premiers essais, l'art oratoire atteint sa pleine maturité. Aucun peuple ne l'avait, jusque-là, porté si loin ; il ne s'est, depuis, élevé plus haut chez aucun peuple du monde. Les orateurs romains n'ont fait que continuer et transmettre jusqu'à nous ces belles traditions de la Grèce. Cicéron, à l'apogée de son ta-

[1] Voir, dans nos *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie*, le morceau intitulé : *Des honneurs publics chez les Athéniens*.

lent, voulut un jour donner aux Romains une idée complète de l'éloquence : il traduisit « en orateur, » comme il le dit lui-même, les deux plaidoyers contradictoires de Démosthène et d'Eschine, et dans la préface qu'il mit à la tête de cette traduction, préface qui nous est seule parvenue sous ce titre expressif : *De optimo genere oratorum*, il résuma en quelques pages toutes les qualités du genre attique : délicate pureté de l'expression, bon ordre et finesse du raisonnement, art ingénieux de la plaisanterie, autant de vertus communes à tous les écrivains de cette école; et, par-dessus ces vertus, une certaine vigueur, un certain éclat qui furent le secret des maîtres et qui se montrent surtout dans les deux chefs-d'œuvre qu'il voulait faire apprécier aux Romains par une traduction à la fois exacte et libre, par une de ces traductions « généreuses » comme les appelle justement madame Dacier. Peu d'ouvrages de Cicéron sont plus regrettables pour nous que celui-là, bien que l'original grec se soit heureusement conservé. Aujourd'hui le lecteur français s'en fera une idée en lisant la version de ces deux discours par un magistrat éloquent, naguère enlevé aux lettres grecques qu'il cultivait avec un fidèle dévouement, M. Plougoulm[1]. Cette version n'est peut-être pas, même dans la seconde édition soigneusement améliorée, une image fidèle de l'atticisme de Démosthène et d'Eschine. Il y a au moins une qualité de ce langage qu'elle ne reproduit pas, celle qui dut coûter le plus de peine aux prosateurs athéniens, celle qu'ils n'atteignirent qu'après de longs efforts, je veux dire la magnificence d'un style où l'ampleur des périodes se concilie avec la clarté, où l'harmonie des mots se concilie avec la justesse du sentiment et de la pensée. Mais M. Plougoulm s'était, d'ailleurs, vivement pénétré du génie de l'éloquence attique ; il écrit comme d'inspiration après avoir saisi par une étude patiente le sens qu'il s'agit de reproduire. Les fragments qui nous restent de son introduction historique nous le montrent familier avec la théorie et l'histoire des institutions d'Athènes. Il a vécu auprès de Démosthène, au milieu des amis et des ennemis de ce grand patriote ; il sait tous les secrets de leurs ambitions personnelles comme de leurs passions patriotiques, et cette science profonde, cette sympathie intelligente donnent à son style je ne sais quelle aisance tour à tour gracieuse et forte qui nous rend bien la physionomie générale du débat où luttent encore sous les yeux de la postérité émue les deux plus habiles jouteurs de l'éloquence athénienne.

[1] *Œuvres politiques de Démosthène.* Paris, 2 vol. in-8, 1861-1862. Chez F. Didot. — Une première édition des deux discours sur la Couronne par le même traducteur avait paru en 1834.

La plupart des pièces justificatives de l'attaque et de la défense, peut-être même toutes ces pièces, nous manquent aujourd'hui : car les prétendus documents que renferme le discours de Démosthène sont probablement apocryphes. La date du débat final n'est pas bien déterminée. Le détail du procès et les incidents de l'audience nous échappent également, car nous n'avons plus pour l'histoire de ce temps que le récit assez maigre de Diodore et quelques biographies de Plutarque, parmi lesquelles celle de Démosthène est une des moins satisfaisantes pour notre curiosité. Enfin il est probable que les discours sur la Couronne, comme plusieurs autres monuments de l'éloquence attique, nous sont parvenus remaniés, après l'audience, par leurs auteurs et quelquefois retouchés après la mort de leurs auteurs par la main indiscrète des sophistes qui les faisaient servir à l'enseignment dans les écoles. Malgré tous ces accidents et tous ces remaniements, les deux œuvres peuvent être considérées, dans leur ensemble, comme une expression vraie et des événements principaux sur lesquels porte le débat, et du talent des deux grands orateurs. Je dirai plus, si, sur quelques points, nous avons perdu le témoignage des documents contemporains, si, par exemple, nous n'avons plus le texte authentique du décret incriminé par Eschine, si nous ne pouvons saisir exactement la chronologie de la longue lutte d'Athènes contre Philippe, telle qu'elle est résumée par les deux orateurs qui y ont joué le rôle le plus considérable; d'autre part, en prenant ainsi un caractère plus général, la lutte d'Athènes contre la domination étrangère s'idéalise en quelque sorte à nos yeux, elle se ramène à des traits qui ne sont plus d'une réalité uniquement athénienne, mais d'une vérité applicable à tous les peuples, durable pour tous les temps. Ce que la curiosité de l'historien regrette, la raison du philosophe le tient presque pour un profit. On voit mieux se dégager dans un lointain où s'effacent les nuances secondaires, les principes mêmes de la vie d'un peuple libre, les principes éternels de ses institutions et de ses lois. Une certaine grandeur résulte de cette perspective où nous sommes placés, et nos impressions simplifiées n'en sont que plus profondes.

Or, il y a dans ces deux immortels discours des pages où se dessinent avec un éclat admirable les grandes vérités de l'histoire, du droit, de l'administration ; des pages où se marquent avec une merveilleuse netteté ce qu'on pourrait appeler les situations élémentaires des partis et de leurs chefs dans les luttes de la vie publique, sous quelque latitude et en quelque temps qu'elles se produisent. C'est véritablement l'école où devront toujours se former les hommes d'État qui voudront connaître leurs devoirs et en apprécier les difficultés, apprendre à penser et à parler sur les grands intérêts de l'hu-

manité, avec une juste intelligence du droit public et des nécessités sociales.

Le discours d'Eschine est un modèle de belle ordonnance, de proportion savante, de mesure et de gravité dans l'émotion. L'exorde seul nous révèle en quelques pages la complexité des lois athéniennes, l'inquiète prudence de cette démocratie qui s'ingéniait à trouver des garanties contre ses propres excès. Il relève avec raison la sagesse des vieilles institutions créées par Solon, améliorées par ses successeurs. La confiance du républicain dans l'autorité de la loi, s'y exprime avec une noblesse austère. A lire Eschine, on croit voir une de ces statues d'orateur antique, habilement et majestueusement drapée, dont l'attitude et la physionomie expriment la force sans effort et la fierté sans jactance. Cicéron dit quelque part que les écrits des orateurs manquent du souffle qui animait leur parole [1]. Il a raison. Mais la rédaction même, à ce degré de précision, fait comme deviner le geste et l'accent qui jadis ont doublé l'effet de cette éloquence. Il y a là comme un accompagnement musical qui n'a pas eu besoin d'être noté, que le lecteur devine, qu'il sent intérieurement, et qui complète pour lui les impressions de la lecture.

Et dans Démosthène, quel tableau que celui d'Athènes frappée de stupeur quand elle apprend la prise d'Élatée et la menace imminente des armes de Philippe ! Quel éclat de tonnerre que ce fameux serment où l'orateur rassemble le souvenir de tous les anciens sauveurs de la patrie pour leur associer et pour mettre sous leur égide les nobles vaincus de Chéronée ! L'histoire a vu se renouveler bien des fois la prise d'Élatée ; elle a vu bien des situations analogues à celle d'Athènes écrasée par la Macédoine ; bien des patriotes se sont entendu reprocher le tort de leurs défaites. Jamais ces grandes scènes n'ont trouvé un peintre plus pathétique ; jamais ce douloureux contraste du droit avec la force, de l'indépendance avec l'esprit de conquête n'a été peint d'une expression plus vive et plus saisissante. Ces sentiments et ces idées, Démosthène les a marqués d'un impérissable cachet de grandeur. Chéronée fut un bien petit champ de bataille auprès de Waterloo, mais il n'aura pas fait moins de bruit dans le monde : c'est le premier de ces champs de bataille où la défaite du patriotisme fut presque égale à un triomphe. Le peuple qui, même abattu, trouvait encore de tels accents pour se venger et se justifier, avait de quoi faire envie même à son vainqueur.

Il n'y a pas de plus noble spectacle dans l'histoire que ces luttes entre Démosthène, Hypéride et Eschine. Les critiques grecs comme

[1] *Orator*, c. XXXVII : Carent libri spiritu illo propter quem majora eadem illa quum aguntur quam quum leguntur videri solent.

les critiques romains, les modernes comme les anciens célèbrent sur tous les tons l'art profond de ces orateurs. Je ne sais pas un raisonnement de Démosthène dans sa défense pour Ctésiphon, pas un des traits remarquables de ses descriptions, pas une de ses figures de pensée ou de style qui ne soit citée, analysée, signalée à l'imitation par les rhéteurs ; si bien qu'avec toutes ces citations, on pourrait presque refaire le discours de la Couronne, au moins en esquisser l'ensemble, s'il ne nous était pas parvenu dans les manuscrits. Ainsi les derniers en date parmi les monuments de l'éloquence attiques, sont en même temps les plus brillants et les plus parfaits ; étrange phénomène que cet éclat incomparable du génie à l'heure même où le génie va s'éclipser !

IV

C'est que, en réalité, cette perfection brillante des chefs-d'œuvre cache à nos yeux des germes de corruption qu'il n'est que trop facile d'y saisir. « Nous avons vécu, dit quelque part Eschine dans sa ha-« rangue, nous avons vécu une vie plus qu'humaine et nous sommes « nés pour faire l'éternelle admiration des siècles à venir [1]. » Pourquoi faut-il que cette fanfare du patriotisme hellénique éclate précisément à la veille de ses humiliations décisives, et que dans les œuvres mêmes où la nation grecque exprime si hautement sa force et l'orgueil, nous saisissions déjà les premières causes et les premiers symptômes de sa décadence !

Dans le magnifique éloge de Léosthène et de ses compagnons par Hypéride, deux traits m'attristent en jetant une sinistre lumière sur l'état des affaires helléniques. Je vois d'abord que les héros de Lamia sont des *mercenaires*, gens de cœur sans doute, mais dont le bras était au service de toutes les causes comme plus tard celui des *condottieri* dans l'Europe moderne. Ces mercenaires, je les retrouve dans l'affaire d'Harpalus ; le trésorier infidèle d'Alexandre en amenait avec lui d'Asie une bande, qu'il avait laissée près du cap Ténare, afin d'entrer seul dans Athènes ; et Athènes aux abois n'était que trop disposée (Hypéride nous en fait l'aveu) à salarier pour son compte ces transfuges de l'armée d'Alexandre, et à les salarier avec l'argent volé dans les trésors du conquérant de l'Asie. Démosthène avait lutté vainement contre cette mollesse de ses concitoyens, qui, sur mer comme sur terre, désertaient la défense de l'État, pour s'agiter vainement

[1] *Contre Ctésiphon*, c. XLIII.

sur la place publique ou dans les oisifs plaisirs du théâtre. Ni les paroles de Démosthène ni les exemples de l'austère Phocion n'avaient rien pu contre cet amollissement des mœurs. Le mal était ancien d'ailleurs, et, à l'étranger du moins, les bandes de mercenaires grecs avaient joué quelquefois un rôle glorieux. C'étaient des mercenaires que ces douze mille soldats enrôlés par le jeune Cyrus et qui, enveloppés dans sa défaite à la bataille de Cunaxa, trouvèrent assez de ressource en leur propre courage, en leur discipline, en leur science de la guerre, pour regagner les rives grecques du Pont-Euxin, à travers mille obstacles opposés par leurs ennemis, par les difficultés du terrain, par l'âpreté de climats inconnus. Le livre qui a popularisé chez nous le nom de Xénophon, sa *Retraite des dix mille*, n'est, en définitive, que le récit d'une expédition d'aventuriers qui, soixante ans avant Alexandre, avaient montré à l'Asie étonnée la supériorité de leur race et du génie militaire de l'Occident. L'éclat de ces souvenirs éclipse facilement, mais ne doit pas faire oublier le vice qui s'attache à toute armée mercenaire. C'est avec des troupes nationales que la Grèce avait grandi et s'était constituée; la formation des bandes mercenaires est une des causes de son irremédiable abaissement.

Un peu plus bas, dans ce même discours d'Hypéride, je vois l'héroïsme des vainqueurs de Lamia comparé avec celui d'Harmodius et d'Aristogiton. Triste comparaison que celle-là ! Triste méprise que celle du patriotisme athénien qui allait jusqu'à diviniser deux assassins, oubliant la trop réelle histoire de leur honteuse rivalité et de leur haine contre un fils de Pisistrate, pour les transformer en héros libérateurs de la patrie ! Athènes avait bien fait sans doute de reconquérir sa liberté ; mais, ni pour la conquérir ni pour la conserver, elle n'avait besoin d'employer l'assassinat et de l'exalter jusqu'à l'apothéose [1].

Autre misère de ces temps douloureux : Athènes, qui ne sait plus se défendre par ses vertus, qui ne veut plus fournir ni soldats ni rameurs athéniens, voit sans cesse des traîtres dans ses généraux et dans ses orateurs. Les meilleurs patriotes n'échappent pas au soupçon de vénalité, et il se trouve toujours de méchants parleurs pour soutenir devant les tribunaux ces accusations soulevées au hasard par la défiance publique. Bien plus, à côté de ces parleurs sans conscience, de ces « princes du tumulte et du bruit, » comme les appelle énergiquement Hypéride, il y a d'honnêtes gens à qui le peuple impose le triste devoir d'accuser ses meilleurs amis et ses plus courageux

[1] Nous avons spécialement examiné les traditions relatives à ces deux personnages dans un mémoire *Sur le meurtre politique chez les Grecs et chez les Romains*, inséré, en 1866, dans les Mémoires de l'Académie royale de Turin, t. XXIII, série II.

défenseurs. C'est le devoir qu'acceptait Hypéride dans cette ténébreuse affaire des trésors d'Harpalus. Il avait été jusque-là du même parti que Démosthène ; bien plus, il était son ami, et, en vérité, à voir l'amertume de ses invectives, on n'y peut guère soupçonner qu'il reste dans l'âme de l'orateur le moindre souvenir d'estime ou d'affection pour celui qu'il accable, sans justifier par des preuves formelles tant d'impitoyables accusations [1].

Démosthène lui-même réfutant Eschine, met à nu bien des plaies de cette démocratie athénienne : l'ardeur des rivalités les plus mesquines et les moins patriotiques, le mépris du droit dans les relations avec les cités étrangères, l'ingratitude envers les plus nobles serviteurs de la patrie, et, ce qui doit surtout nous choquer, nous autres peuples modernes tout imprégnés de l'esprit du christianisme, une perpétuelle offense, non-seulement à l'égalité des hommes, mais à l'égalité de ce petit nombre d'hommes qui constituait officiellement la république athénienne. On ne peut lire sans un serrement de cœur des pages comme celle-ci, que je vais transcrire d'après la traduction de M. Plougoulm.

« J'ai eu ce bonheur, Eschine, d'avoir fréquenté dès mon enfance « les meilleures écoles, et de posséder assez pour que l'indigence ne « me contraignît pas à m'avilir. Parvenu à l'âge d'homme, ma con- « duite a répondu à mon éducation. J'ai été chorége et triérarque [2]; « j'ai fait des dons à l'État ; jamais je n'ai manqué l'occasion d'une « libéralité publique ou privée, toujours dévoué à la république et « à mes amis. Puis, quand il me convint d'entrer dans les affaires « publiques, j'ai embrassé une politique de mon choix, et elle a été « telle qu'elle m'a valu plusieurs couronnes, soit de ma patrie, soit « des autres cités, et que vous, mes ennemis déclarés, jamais vous « n'avez osé dire qu'elle ne fût pas honorable. Voilà quelle a été la « fortune de ma vie. J'aurais encore beaucoup à dire ; je m'arrête, « ne voulant fatiguer personne de mes propres louanges.

« Mais toi, si fier de toi-même, si dédaigneux des autres, à cette « fortune que je viens de te présenter, veux-tu comparer la tienne? « Enfant, tu as été nourri dans la misère, tu servais, avec ton père,

[1] Voir là-dessus le beau mémoire de M. Jules Girard : *un Procès de corruption chez les Athéniens. Démosthène dans l'affaire d'Harpale.* — Paris, 1862, in-8. Quelques fragments nouveaux du discours d'Hypéride contre Démosthène, en cette affaire, viennent d'être retrouvés sur les débris d'un rouleau de papyrus. J'en ai préparé la publication dans un mémoire récemment lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. L'étude de ces fragments ne fait que confirmer l'opinion de M. Girard sur la faiblesse et l'inconsistance de l'accusation dirigée contre Démosthène.

[2] C'est-à-dire : J'ai fourni, selon la loi, à l'entretien des chœurs pour le théâtre et à l'armement des galères.

« chez un maître d'école. Là tu broyais l'encre, tu nettoyais les bancs,
« tu balayais la classe, emploi d'esclave, non d'enfant libre. Devenu
« homme, tu aidais ta mère dans ses initiations magiques, lisant le gri-
« moire, secondant toutes ses jongleries. La nuit venue, tu revêtais les
« initiés d'une peau de faon, versant sur eux la coupe sacrée, les puri-
« fiant, les frottant d'argile et de son ; puis, la cérémonie faite, tu les
« relevais leur faisant crier : « J'ai fui le mal, j'ai trouvé le bien. » Tu
« te glorifiais de hurler mieux que personne. Je le crois, celui qui
« déclame avec une si belle voix doit en effet hurler avec distinction.
« Le jour, tu conduisais par les rues la troupe, couronnée de fenouil
« et de peuplier. Tu agitais au-dessus de ta tête des serpents pressés
« dans tes mains, et tu criais *Evohé sabaé*; et tu dansais au chant
« d'*Altès Hyès*, *Hyès Altès*. Les vieilles femmes t'appelaient le chef,
« le prince de la troupe, le porte-corbeille, le porte-van, et de bien
« d'autres titres encore. Pour ton salaire, c'étaient des gâteaux, des
« tourtes, des pains frais. Qui oserait dire que ce n'est pas là du
« bonheur, et qu'une telle fortune n'est pas heureuse? Plus tard, tu
« fus inscrit parmi les citoyens de ton dème, — par quel moyen, il
« n'importe, — inscrit enfin, tu prends un emploi, et le plus beau
« de tous : tu deviens scribe et valet des petits magistrats. Et ce
« métier, tu le quittes, non sans y avoir commis tous ces méfaits dont
« tu accuses les autres. La suite, j'en atteste les dieux, n'a point mal
« répondu à ces commencements. Histrion aux gages des Simyle,
« des Socrate, si connus sous le nom de *soupireurs*, acteur des troi-
« sièmes rôles, tu allais ramassant figues, raisins, et olives, récol-
« tant le bien d'autrui comme le marchand qui l'achète, gagnant plus
« à ce métier qu'au théâtre, car vous y couriez risque de la vie, et
« c'était entre les spectateurs et vous une guerre barbare et sauvage,
« où tu as reçu plus d'une blessure ; mais elles t'ont donné le
« droit d'appeler lâche quinconque n'a pas couru les mêmes dan-
« gers.

« Laissons pourtant tout cela. C'est la faute de ta misère ; allons
« droit aux vices de ta nature. Lorsqu'il te vint en tête de te mêler
« des affaires publiques, quelle a été ta politique? Durant nos pros-
« pérités, tu as vécu de la vie du lièvre, tremblant, rongé de crainte,
« et voyant sur ta tête le châtiment dont tu te sentais digne. Au jour
« de nos malheurs, ton assurance a frappé tout le monde. Pour lui
« rendre le courage, il a fallu que mille citoyens tombassent sur le
« champ de bataille ; vous qui survivez, n'est-ce pas à vous d'en tirer
« vengeance? J'aurais encore bien d'autres choses à dire, mais je
« les tairai. Comment relever chez cet homme tout ce qu'il y a de
« honte et d'infamie ? C'est assez de ce qu'on peut toucher sans se
« souiller soi-même.

« Maintenant, Eschine, rapproche nos deux fortunes, mais que « le parallèle se fasse avec calme, sans aigreur ; puis demande à ces « citoyens laquelle de ta vie ou de la mienne ils choisiraient pour eux-« mêmes. Tu tenais l'école, et moi je m'y formais ; tu initiais les « autres, et moi je me faisais initier ; tu chantais dans les chœurs, « moi je les offrais au peuple ; tu te faisais scribe, moi orateur ; tu « jouais sur le théâtre, moi j'assistais, et quand tu tombais dans tes « troisièmes rôles, je sifflais. Dans le gouvernement des affaires, tu « as toujours travaillé pour nos ennemis, moi pour la patrie. Enfin, « pour couper court au parallèle, aujourd'hui je combats pour une « couronne, mais ma vie est reconnue sans reproche ; toi, quel est « ton lot? la réputation d'un sycophante. Continueras-tu ce métier ou « seras-tu contraint d'y renoncer, si tu n'obtiens pas la cinquième « partie des suffrages ? Voilà le risque que tu cours. L'heureuse for-« tune que la tienne ! tu as vraiment raison d'accuser la mienne [1]. »

Que d'injustices et d'aigreurs s'accumulent dans cette page éloquente, et suffit-il, je ne dis pas pour la justifier, mais pour l'excuser, des cinq lignes dont l'a fait précéder Démosthène :

« Ici, je le demande, au nom des dieux, que personne ne m'accuse. « Je le reconnais, insulter à la pauvreté d'un autre, se vanter soi-« même d'avoir été nourri dans l'opulence, c'est manquer de bon « sens ; mais j'y suis forcé par les injures et les calomnies de cet « homme. Je serai du moins aussi mesuré que le sujet me le per-« mettra. »

Que sera donc l'excès, si la réponse de Démosthène est dans la juste mesure ? et que de révélations instructives dans ce court rapprochement entre la destinée des deux orateurs ! Voilà de puériles et mystérieuses initiations qui, de l'Orient sans doute, pénètrent peu à peu dans la cité de Minerve. Des pratiques superstitieuses occupent les esprits, de vaines formules et de grossières fantasmagories troublent les imaginations de quelques dévots qu'exploite le charlatanisme des prêtres de bas étage ; et ce qui est plus étrange et plus pitoyable encore, c'est le mépris qu'affiche pour l'initiateur celui qui ne craint pas de se mettre lui-même au nombre des initiés. Autre inconséquence ; Athènes est par excellence une ville lettrée ; les esclaves mêmes y partagent le bienfait d'une culture savante [2], et c'est dans cette ville qu'un grand orateur fait honte à son rival d'avoir enseigné la grammaire, comme plus tard dans Rome aristocratique il sera honteux d'enseigner la rhétorique à de jeunes patriciens qui pourtant se font honneur de l'apprendre.

[1] *Pour Ctésiphon*, c. LXXIX.

[2] Le fait est attesté par le poëte comique Théophile, dans un fragment de ses *Voyageurs*, que nous a conservé le scholiaste de Denys le Thrace.

Athènes est par excellence la ville de l'égalité ; elle s'en vante sur tous les tons, dans les vers de ses poëtes, dans la prose de ses orateurs et de ses historiens ; elle a même pour cela des mots d'une précision que n'a retrouvée aucune langue moderne, et, dans cette même ville où la loi défendait de reprocher à un citoyen l'exercice du plus petit commerce [1], un chef de parti, un homme d'État, un orateur, lentement parvenu, à force de travail, à la perfection de son art, triomphera insolemment du contraste de son patrimoine avec la pauvreté d'Eschine ; il opposera sa jeunesse libéralement occupée avec les cruelles nécessités qui pesèrent longtemps sur l'enfance et la jeunesse de son rival. Voilà de bien humiliantes contradictions. Elles expliquent les misères qui suivent dans l'histoire d'Athènes. A première vue, Plutarque nous étonne, en sa *Vie de Démétrius*, lorsqu'il nous montre l'étrange bassesse des Athéniens devant leurs nouveaux maîtres. On ne comprend pas que si peu d'années aient suffi pour les façonner à la servitude. Mais ce même Plutarque, racontant la vie de Phocion et celle de Démosthène, mais Démosthène, à son tour, exagérant avec le cynisme de la haine les fautes et les vices de ses adversaires politiques, nous laissent voir que depuis longtemps l'esprit public était atteint d'une corruption incurable. A ce spectacle, on est quelquefois tenté de prendre parti contre les Athéniens pour les fiers généraux formés à l'école d'Alexandre, gens de cœur au moins et d'action, mêlant le faste et la débauche aux rudesses de la vie militaire, mais capables d'une héroïsme qui rappelle parfois nos capitaines des croisades et du seizième siècle [2] ; ceux-là du moins avaient pour excuse, en leurs méfaits, de n'avoir pas été élevés par des Périclès et par des Socrate, sous l'égide de la noble déesse du Parthénon.

O Athéniens, vous avez été le plus merveilleux des peuples du monde. Eschine tout à l'heure vous le disait, et nul n'y contredira. Durant ces deux siècles qui s'écoulent entre Pisistrate et Alexandre, vous avez, en tous genres, multiplié les prodiges. Dans les étroites limites du pauvre pays que vous habitiez, une population de deux ou trois cent mille hommes libres a produit plus de talents illustres que n'en a produit tout le reste de l'Europe ancienne. Vous avez fait l'active et noble expérience de toutes les libertés, depuis celle de la tribune jusqu'à celle du théâtre. Aucune constitution moderne, ne surpassera jamais l'ingénieux mécanisme par lequel votre législa-

[1] C'est Démosthène lui-même qui l'atteste, dans le plaidoyer *contre Eubulide*, c. xxx.

[2] Voir dans *la Vie de Démétrius*, chap. v, vi, lxix et l quelques traits de cet héroïsme.

tion républicaine s'efforçait de concilier l'ordre avec la liberté, l'égalité civile avec les justes priviléges du talent et de la vertu [1]. Au dehors, vous avez soutenu des luttes héroïques contre le despotisme oriental ; au dedans, vous êtes devenus les chefs d'une fédération puissante et les rivaux souvent heureux de l'aristocratie spartiate. Au milieu même des luttes les plus sanglantes, vous avez gardé le culte du vrai et du beau comme une sorte de religion patriotique. La guerre du Péloponnèse, une des périodes les plus agitées de vos annales, est, en même temps, une des plus glorieuses pour vous dans les arts et dans les lettres ; nul revers ne vous avait découragés de la sainte passion du beau, et quand le sombre Lysandre est venu vous humilier au nom de vos ennemis vainqueurs, vous lui avez fièrement montré les merveilles de l'Acropole entreprises et achevées au milieu des horreurs même de la guerre, et vous avez fait fléchir des rivalités implacables devant le prestige tout-puissant de votre génie. Cette séduction a vaincu bien d'autres adversaires ; après avoir subjugué les Macédoniens [2] et les Romains [3], elle dure encore, avec ce qui reste de vos chefs-d'œuvre, et elle perpétue l'autorité des traditions grecques chez les peuples qui couvrent la meilleure partie du monde civilisé. Mais, si puissante et si légitime qu'elle soit, elle ne peut faire oublier ni les vices qu'a nourris votre élégante civilisation ni les cruautés que se permit votre ambition à l'égard des autres Hellènes, vos frères par le sang, et qui honoraient, eux aussi, le nom grec par leur courage et leur amour de la liberté, comme par leur amour de la science et des arts. Plus humains que les autres peuples du monde ancien envers vos esclaves, vous aviez élevé un autel à la Compassion, et pourtant, tout près de cet autel, vous immoliez *mille* citoyens de Lesbos coupables du seul crime d'avoir voulu défendre contre vous leur indépendance nationale. En remuant la lie de votre corruption profonde, Démosthène me rappelle que depuis longtemps cette corruption salissait quelques-unes des plus belles œuvres de vos poëtes. Auprès de Socrate et de Sophocle, il me rappelle les impuretés d'Aristophane. Véritables enfants gâtés de la nature (que cette

[1] Sur ce sujet, je ne puis citer un livre plus intéressant ni plus instructif que l'*Essai sur le droit public d'Athènes* récemment présenté comme thèse pour le doctorat à la Faculté des Lettres de Paris, par M. G. Perrot.

[2] Plutarque, *Vie de Démétrius*, c. III. Un ami d'Antigone lui conseillait de prendre Athènes comme un marchepied d'où il dominerait la Grèce. Il répondit noblement que le véritable marchepied c'était l'affection des Grecs, et que, quant à la ville d'Athènes, c'était un observatoire d'où les actions des Macédoniens rayonneraient bientôt dans tout l'univers.

[3] Plutarque, *Vie de Sylla*, c. XIV, raconte que ce fut le souvenir de l'antique Athènes qui sauva des dernières rigueurs du conquérant Athènes vaincue et dégénérée.

expression familière me soit permise, même en un sujet si grave), si vous usiez de ses dons pour nous charmer et nous instruire, vous en abusiez aussi pour nous égarer. Le temps de la justice était venu, cette grandeur devait s'écrouler qui ne servait plus qu'à votre égoïsme ; elle s'écroulait par vos fautes plus encore que sous les coups de vos ennemis, et votre défaite n'était qu'un suicide. Sous le niveau commun que lui imposèrent d'abord les rois macédoniens, puis la république romaine, les divers membres de la famille hellénique retrouvèrent au moins une sorte d'indépendance et d'égalité. La vie que vous aviez voulu concentrer dans votre petite cité, circula, moins vive peut-être, mais plus égale, à travers le monde hellénique. Après avoir vainement essayé d'être par la politique une impérieuse capitale, Athènes, grâce à ses monuments, à ses impérissables souvenirs, est restée une métropole, que n'effacent ni Antioche, ni Pergame, ni Alexandrie, et qui ne le cède en majesté, dans l'histoire, qu'à Jérusalem et à Rome chrétienne.

E. EGGER.

AU MOULIN COUDRET

XI[1]

PARLEZ-EN A LA PETITE.

Le souper ne fut marqué d'aucun incident particulier, bien qu'il mît en présence Jean-Marie, l'accusateur, Luc et Marguerite, les prévenus, et Xavier, le juge, qui tous se tinrent, avec des vues diverses, dans la plus complète abstention touchant l'importante question qui devait être certainement l'objet de leur secrète préoccupation.

Toujours est-il cependant qu'en sortant de la salle où le repas avait eu lieu, pour gagner l'asile où il devait passer la nuit, Jean-Marie, qui n'avait pas laissé que d'observer les uns et les autres, emportait la conviction que le vieillard persistait dans sa confiante opinion; et, cela va sans dire, il se promettait bien de revenir énergiquement à la charge le lendemain.

Soit qu'il eût hâte de se remettre à l'œuvre, soit que le confortable quelque peu primitif de sa couche ne fût pas de nature à l'engager à faire la grasse matinée, Jean-Marie était debout presque dès l'aube; et pourtant il put constater que Xavier avait été encore plus matinal que lui; car en mettant le pied dans la cour, il l'aperçut qui redescendait déjà l'escalier extérieur du moulin, lequel ne communiquait pas avec sa chambre.

Il remarqua en outre que le visage du vieillard était loin d'exprimer la même sérénité que la veille.

Cette disposition était même si apparente que, l'abordant résolûment au pied de l'escalier :

[1] Voir *le Correspondant* du 25 janvier 1868.

« Eh bien! père Coudret, quoi de nouveau? » lui demanda-t-*il* d'un air quelque peu victorieux.

Le vieux meunier qui — autre témoignage de son extrême préoccupation — n'avait aperçu Jean-Marie qu'au moment où celui-ci lui posait familièrement la main sur l'épaule, le vieux meunier ne put réussir à dissimuler un profond embarras :

« Eh bien! mais... eh bien! mais il n'y a rien, balbutia-t-il — non, rien.

— Rien! répéta, l'œil à demi-fermé, la lèvre grimaçante, le jeune homme qui, sans plus de cérémonie, poussait le vieillard du coude, rien. Allons donc! ce n'est pas à Jean-Marie Nivard qu'on en fait ainsi accroire.

— Mais, en vérité, dit Xavier, du ton le plus machinal, et par manière évidente de ne pas se contredire trop brusquement.

— Oh! vous savez, père Coudret, reprit Jean-Marie en se redressant, je ne voudrais pas vous prendre vos secrets. Si par cas il vous plaisait de me les conter, vous me trouveriez toujours ; mais l'inconvenante curiosité n'est pas mon fait. C'est pourquoi, restons-en là, prenez que je ne vous ai rien demandé. »

Et tournant les talons, il laissa au milieu de la cour Xavier qui le regardant s'éloigner d'un œil piteux, semblait regretter que Jean-Marie eût cru trouver un formel refus d'expansion là où il ne devait voir qu'une hésitation, au fond bien explicable.

Quoique Xavier n'en eût rien laissé voir pendant le repas, l'entretien qu'il venait d'avoir avec Jean-Marie n'était pas sans lui causer quelque préoccupation. Plus il réfléchissait cependant, et moins les noires insinuations du jeune homme lui semblaient admissibles, surtout alors qu'il considérait la placide physionomie du garçon meunier, et écoutait le gentil babil de la jeune fille. Et il rejetait bien loin encore la pensée de procéder à aucun autre examen.

Ce fut dans ces heureuses dispositions qu'il gagna sa chambre. Sa conviction était même si solidement établie, qu'il se sentit comme personnellement blessé des soupçons exprimés par Jean-Marie ; et bientôt il arriva à se démontrer qu'il devait se mettre au plus tôt en mesure de convaincre Jean-Marie d'erreur.

La tâche — pensa-t-il — ne saurait que lui être facile : et le temps lui parut long, qui le séparait du moment où il allait certainement acquérir les témoignages à l'aide desquels il devait confondre Jean-Marie.

Ce fut à peine s'il dormit. Comme le jour allait poindre, le carillon de la trémie l'assurant qu'il saurait où trouver Luc, le vieillard se leva, et ne tarda pas à se trouver auprès du garçon meunier, que

l'insolite apparition de son maître sembla quelque peu étonner.

« Tu me regardes surpris, lui dit Xavier, tu as l'air de te demander ce que je viens faire par ici à ces heures. Je viens dans l'intention de te parler sans qu'on puisse nous entendre. C'est pourquoi, écoute-moi, je te prie. »

Luc s'adossa à une pile de sacs, en face de Xavier qui venait de s'asseoir sur le tambour des meules, et qui reprit :

« C'est sérieux, très-sérieux ce que j'ai à te dire. Des idées qui me sont venues cette nuit... »

Luc branla la tête, comme pour faire entendre à Xavier qu'il pouvait se dispenser de tout préambule.

Xavier parut avoir compris, et pourtant il n'alla pas encore au fait sans circonlocutions.

« Tu es, n'est-ce pas, un brave homme, un cœur droit?... »

Le chef de Luc s'agita plus fort, comme pour dire : « C'est entendu, passons.

— Aussi, continua le vieillard, je ne crains pas de te faire franchement connaître le fond de ma pensée : certain que tu prendras les choses de bonne grâce, comme je te les dis. »

Luc fit une moue d'impatience, et parut sur le point de brûler la politesse à son patron.

« Je vois, dit Xavier, tu t'es couché tard, tu t'es levé comme de coutume, deux où trois fois pour le service du moulin, et tu trouves que je te fais perdre le sommeil dont tu as besoin et que tu comptais prendre. »

Luc affirma d'un énergique mouvement de tête.

« Ah! en ce cas, je vais droit à la chose. Il s'agit, comme toujours, du mariage de Marguerite. »

Luc leva lentement les épaules, et de sa grosse main d'ours frotta sa barbe bruissante.

« Sais-tu ce que j'ai pensé! reprit Xavier, et ce que je voudrais te proposer? »

Cette interrogation n'excita pas même chez Luc un simple mouvement de curiosité.

« Mon Dieu, mon brave ami, on se fait comme ça, vois-tu, des imaginations, continua Xavier avec un certain appareil de ménagements. Quand on a un projet, et qu'on voit que ce projet ne peut pas réussir, quoi qu'on dise, quoi qu'on fasse, eh bien! ça vous taquine, ça vous met l'esprit en travail, on cherche... on se creuse la cervelle. Ce qu'on trouve parfois, Dieu le sait. Moi, j'ai trouvé, je me suis imaginé que le refus de Marguerite venait de t'entendre toujours parler mal du mariage. »

Si Luc ne pouffa pas, peu s'en fallut.

« Et je me suis dit : peut-être que si Luc n'était pas là pendant quelque temps... »

Alors Luc se redressant et attachant sur le vieillard un regard d'une étrange fixité :

« Moi, m'en aller! » fit-il, rendu prolixe par la gravité de la situation.

Et cette fois il pouffa très-ostensiblement.

« Entends-moi, entends-moi bien, se hâta de reprendre Xavier, je ne dis pas pour toujours, mais seulement...

— Jamais! » interrompit Luc, avec un calme désespérant ; et il s'apprêta de nouveau à fausser compagnie au vieillard.

Mais Xavier se levant et lui barrant le passage :

« Écoute. Raisonnons. Tu l'aimes, cette petite, n'est-ce pas? »

Luc regarda encore fixement Xavier, qui continua :

« Tu ne peux donc que désirer son bonheur, et tu dois bien te dire que si je venais à mourir... car enfin ça peut m'arriver d'un jour à l'autre ; je suis d'âge à y penser... alors elle serait seule au monde... »

Xavier s'arrêta, quelque peu interloqué en voyant que Luc souriait. Puis il reprit :

« Alors, je te le demande, seule, qu'est-ce qu'elle deviendrait? Une jeune fille n'en impose guère... »

Luc se prit à rire très-ouvertement ; ce qui parut ne faire qu'imparfaitement le compte de Xavier, à qui revenaient trop en mémoire les oppositions de Jean-Marie.

« Tu ris, tu ris! dit le vieillard, moins calme qu'il ne voulait le laisser voir. — Ce n'est pas une raison, ça, surtout quand je te parle sérieusement. Voyons, je te dis cette seule chose : si je te priais de ce service? Tu m'entends. Fais ta réponse. »

Luc parut se consulter, puis il dit résolûment :

« Pas mon affaire, ça. Parlez-en à la petite. »

Et, quoiqu'il s'interposât encore, Xavier ne put empêcher Luc de gagner l'espèce de niche-alcôve où était son lit, dans un coin de cette pièce du moulin, et de s'y accommoder en homme qui se dispose à goûter le plus paisible repos.

« Eh bien! à la petite, soit! repartit Xavier, après être resté un instant sans savoir quelle contenance prendre devant un interlocuteur qui faisait si peu de cas de ses arguments. — Mais au moins promets-moi que tu ne lui feras rien savoir de ce que je viens de te dire là.

— Promets, » fit Luc, en soulevant tant soit peu sa tête, mais simplement pour la placer mieux sur le chevet.

Et il ferma les yeux.

Xavier pensa inutile d'insister.

XII

PARLEZ-EN A LUC.

Qu'à l'issue de cet entretien dont le résultat lui donnait singulièrement à réfléchir, Xavier, abordé et questionné par Jean-Marie, hésitât à lui faire une confidence qui pouvait n'être rien moins qu'un formel assentiment donné à un système que la veille il avait combattu, et auquel il lui répugnait encore de s'associer : cela s'explique. Mais que dès ce moment une sérieuse inquiétude ne fût pas jetée dans son esprit, c'est ce dont il est grandement permis de douter.

Il faisait à peine jour. Xavier remonta dans sa chambre, se jeta tout habillé sur son lit, et se prit à discuter avec lui-même les délicates conclusions à tirer des répliques et de l'attitude de Luc, pendant l'espèce d'interrogatoire qu'il venait de lui faire subir.

Partagé entre sa foi première et l'influence des suggestions de Jean-Marie, il ne cherchait pas sans difficulté à justifier l'accueil au moins étrange, sinon brutal, sinon inconvenant, que Luc avait fait à ses ouvertures toutes pacifiques, toutes pleines de condescendance.

Si, même il allait jusqu'à trouver ce sans-gêne autorisé par un long séjour dans une maison où jamais on ne l'avait traité comme un inférieur, encore ne s'expliquait-il pas le sourire, le rire que Luc avait laissé voir quand lui, Xavier, invoquait la plus triste éventualité personnelle.

« Ce que, moi mort, deviendra Marguerite, seule? — Et le voilà riant comme si je parlais d'une chose toute plaisante. »

Et le bon vouloir de justification qu'éprouvait Xavier échouerait contre ce malencontreux accès d'hiralité, qui semblait tout juste à point venu pour coïncider avec les suspicions de Jean-Marie.

Xavier entendit remuer dans la chambre voisine. C'était Marguerite qui se levait. Elle devait traverser sa chambre pour descendre. Il s'assit sur le pied du lit, et attendit.

Comme de coutume Marguerite vint l'embrasser en passant. Il la retint.

« Causons, petite, veux-tu?

— Oui, grand-père, je veux bien.

— M'est avis que nous allons peut-être enfin nous entendre.

— Je ne demande pas mieux, grand-père.

— Je m'étonne même que cette idée ne me soit pas venue plus tôt. Il s'agit comme tu penses bien...

— De mon mariage, ça va de soi, fit Marguerite avec le sourire particulier qu'elle semblait tenir en réserve pour les nombreuses occasions où son grand-père entamait ce fameux chapitre.

— Tu ris, folle, tu ris toujours, par manière de dire que je ne pense qu'à ça. Et à quoi donc veux-tu que je pense?

— Tenez, voilà que je suis sérieuse. »

Et Dieu sait l'air sérieux qu'elle prit.

« Cette fois, continua lentement le vieillard qui observait minutieusement l'effet de ses paroles, tu ne me reprocheras pas d'avoir été chercher bien loin.

— Ah! fit Marguerite, dont la curiosité parut tout à coup assez vivement excitée.

— Non, reprit Xavier à qui le mouvement de Marguerite n'avait pas échappé. — Je me suis dit : Voilà bien ce que souvent il en est de nous. Nous ferons un chemin du diable pour ne pas trouver ce que nous trouverions sans sortir de chez nous.

— Ah! vous vous êtes dit ça! »

Et Marguerite arrêta sur son grand-père des yeux avidement interrogateurs.

« Oui je me suis dit ça. J'ai regardé sous ce toit, sous le propre toit où nous sommes, continua Xavier qui, bien que sur ces mots elle se fût détournée avec l'évidente intention de feindre l'indifférence, put cependant voir la jeune fille s'empourprer jusqu'aux yeux. — je veux dire enfin précisa-t-il, dans le moulin Coudret même.

— Ah! dans le moulin Coudret même, répéta-t-elle après un instant, d'un ton machinal, en remettant tranquillement en face du vieillard son visage dont elle devait bien sentir que la rougeur n'était pas effacée.

— Oui, reprit Xavier, j'ai regardé dans le moulin Coudret, et qu'est-ce que j'y ai vu?... »

Xavier fit une pause comme pour tâcher de pénétrer mieux les sentiments que les regards de Marguerite fixés sur lui semblaient cependant traduire sans la moindre équivoque.

« J'y ai vu, continua le vieillard, un vaillant garçon qui n'est pas riche d'écus, non... Mais après tout, la richesse d'écus ne fait pas toujours le bonheur.

— C'est bien mon avis, déclara très-sérieusement Marguerite.

— Richesse de cœur vaut quelquefois autant, reprit le grand-père.

— Et mainte fois plus, se hâta d'ajouter la petite-fille avec une sorte d'élan.

— Voilà, me semble-t-il, que déjà nous ne nous accordons pas mal, remarqua Xavier, qui à mesure que Marguerite se mettait à l'aise avec lui, était au contraire pris d'une gêne croissante, car jamais peut-être il ne lui était arrivé d'user avec elle de pareille fausseté.

— Nous nous accordons parfaitement, dit Marguerie avec la même spontanéité.

— Mon Dieu oui! reprit le vieillard, à qui ce jeu hypocrite commençait à répugner, et qui d'ailleurs pouvait craindre, lui peu coutumier de supercherie, que, s'il s'avançait davantage, la retraite lui fût trop malaisée — nous voilà parfaitement d'acord jusque-là, mais il pourrait cependant y avoir d'autre part quelque petite difficulté.

— Ah vraiment! dit Marguerite qui laissa voir quelque surprise de ce revirement subit, mais dont l'accent n'était peut-être pas exempt d'une certaine expression railleuse.

— Et quand je dis petite, continua Xavier, c'est peut-être bien grande qu'il faudrait entendre.

— Ah ah! patratra! s'écria Marguerite, en retrouvant tout à coup ce rire qui tant de fois déjà avait désespéré Xavier, et contre lequel il avait si souvent émoussé ses meilleures armes — voilà tout le beau projet qui s'éboule... ah ah!...

— Attends, attends donc! » fit le vieillard que ce maudit rire paraissait singulièrement agacer.

Mais Marguerite s'écriait encore, en riant plus fort :

« Et de dix! grand-père, et de dix! Mais cette fois c'est votre faute et non pas la mienne. Comment voulez-vous qu'on se marie, avec un grand-père qui démolit de lui-même les mariages... Ah! ah!... Et de dix! et de dix! »

Et elle riait en se frottant les mains.

« Voyons, voyons, parlons raison, hasarda Xavier quelque peu déconcerté.

— Mais je ne déraisonne pas du tout. Avant-hier, ça ne faisait que neuf : vous disiez : Et de neuf! aujourd'hui, ça fait dix : je dis : Et de dix! puisque le projet s'éboule par votre faute.

— Eh! qui te dit que le projet s'éboule? Écoute-moi donc avant de parler.

— Allons, tenez, j'écoute. »

Et Marguerite lui montra de nouveau ce prétendu visage attentif et sérieux, devant lequel il avait tant de fois brûlé aux moineaux toute la poudre de ses plus graves argumentations.

« Suis-moi bien, reprit Xavier, qui avait décidé de brusquer la situation, car il ne manœuvrait qu'avec d'extrêmes difficultés sous ce regard aiguisé d'ironie. — Quel âge as-tu, toi?

— Je ne sais pas? répondit gravement Marguerite, il faudra aller demander ça au notaire chez qui nous avons signé le papier avant-hier.

— Folle, va, fit Xavier en branlant la tête. Oui, tu as vingt et un ans.

— Et deux jours, ajouta Marguerite qui paraissait obligée de faire quelques efforts pour ne pas perdre sa factice gravité.

— Bien! maintenant dis-moi — poursuivit le grand-père avec une douteuse assurance — car enfin j'imagine que tu le sais mieux que personne, Luc, quel âge a-t-il, lui.

— Luc, quel âge il a? dit machinalement la jeune fille, en paraissant se livrer à un certain travail de réflexion.

— Oui, quel âge il a? répéta le grand-père, non sans déplorer à part lui de voir le rire endiablé prêt à faire de nouveau explosion à sa barbe.

— Eh bien mais, repartit ou plutôt bégaya Marguerite qui ne se maîtrisait qu'imparfaitement — il a trente... oui, trente ans juste de plus que moi.

— Ce qui fait, se hâta de reprendre avec toute l'impassibilité dont il était capable Xavier, qui comptait sans doute en imposer ainsi à sa frivole interlocutrice — ce qui fait cinquante et un ans.

— Sonnés, fit Marguerite sur le point d'éclater.

— Eh bien! articula interrogativement Xavier qui, les poings sur les cuisses, regardait Marguerite, en hochant légèrement la tête.

— Eh bien! répéta la jeune fille qui croisa ses mains, les laissa retomber devant elle, et apposa son regard enjoué au regard morne du vieillard.

— Ne trouves-tu pas que ce soit une belle différence d'âge? Hein! »

Marguerite n'était guère en état de répondre : elle riait à se tenir les flancs.

Pourtant, le premier et bruyant accès passé, pendant lequel il eût risqué de réclamer en pure perte :

« Peste de l'écervelée! s'écria-t-il, pas moyen de parler raison avec elle!

— Pas moyen de rire avec vous, riposta Marguerite. Puis se donnant la plus sérieuse contenance : Mais voilà que je ne ris plus.

— Et pourquoi riais-tu si fort?

— Apparemment parce que vous aviez dit quelque chose qui m'avait semblé drôle.

— Quoi? qu'avais-je dit? qu'entre toi et Luc la différence d'âge était grande.

— Oui.

— C'est ça qui t'avait paru drôle ?
— Il faut bien !
— Tu ne trouves donc pas comme moi ?
— Mais non, je ne trouve pas.
— Trente ans !
— Eh bien, trente ans? Quand ce serait bien quarante, cinquante, qu'importe! pourvu que la bonne entente soit dans le ménage, n'est-ce pas la première condition ?
— Je ne dis pas, mais encore...
— Encore quoi ? demanda Marguerite avec une certaine impatience, qui pouvait aussi bien paraître profondément arrogante qu'innocemment railleuse. Puis elle reprit d'un ton radouci : Tenez, grand-père, savez vous? Parlez-lui-en, à lui.
— A Luc ?
— Oui, à Luc ! et vous verrez.
— Qu'est-ce que je verrai ?
— Que vous vous serez bientôt mis d'accord, que les empêchements seront bientôt levés.
— Penses-tu? fit le grand-père ébahi.
— J'en ai l'assurance, » répliqua très-sérieusement Marguerite.
Et comme Xavier restait sur son ébahissement :
« Oui, répéta-t-elle, parlez-lui-en, je ne vous dis que ça. »
Et elle fit un pas pour sortir. Xavier la rappela :
« Mais toi, promets-moi de ne pas lui en parler.
— Oh! je vous le promets bien ! »
Et elle sortit, sans avoir quitté son sérieux.

XIII

QUE VOUS DISAIS-JE ?

Après être demeuré un instant comme étourdi par le choc des réflexions qui devaient naturellement assaillir son esprit, à la suite des deux étranges entretiens qu'il venait d'avoir, Xavier alla à la fenêtre, et machinalement l'ouvrit pour pouvoir respirer plus à l'aise.

Son regard, errant au dehors, tomba sur Jean-Marie, qui se promenait, en se dandinant d'un air capable, sur l'un des sentiers creux qui, divergeant du grand chemin, aboutissaient à la vigne du coteau.

Sans hésiter, Xavier descendit, sortit du moulin, et alla droit au jeune homme, qui, le voyant approcher, se rengorgea pour l'attendre.

Quelques minutes plus tard, Jean-Marie, instruit jusqu'au moindre détail de tout ce qui s'était passé entre le patron et le garçon meunier, entre le grand-père et la petite-fille, Jean-Marie s'écriait majestueusement :

« Eh bien ! père Coudret, que vous disais-je ? »

Puis il reprenait, d'une voix flûtée, en ponctuant ses phrases, lentes et méthodiques, de petits coups frappés avec l'index sur un des bras ballants de Xavier.

« De tout ça, mon brave père Coudret, qu'est-ce que vous pouvez conclure; sinon que Jean-Marie sait y voir clair, quand il veut s'en donner la peine. Le fin mot de toutes ces simagrées, je pense que vous l'avez maintenant, à savoir que la convention est arrêtée entre eux, si bien que maître Luc s'endort tranquillement, en se moquant à part lui de tout ce que vous pourriez dire où faire. Quand vous lui demandez quelques jours d'absence, il vous répond : « Parlez-en à la petite, » parce qu'il sait bien que vous seriez sans force contre elle, alors qu'elle se refuserait à cette séparation. De son côté elle vous renvoie à lui, quand vous vous avisez de discuter la convenance de leur projet. Elle a sa leçon bien faite, allez! sans que ça paraisse. Tout d'abord, tant que vous avez eu l'air d'abonder sans réserve dans leur sens, n'avez-vous pas vu qu'elle a parue aise, qu'elle vous a écouté sérieusement, et qu'elle vous a répondu de même ?

— C'est vrai ! dit Xavier presque étonné, et comme si Jean-Marie eût fait autre chose que reproduire ce qu'il venait d'entendre raconter par Xavier.

— Mais du moment que vous avez laissé comprendre qu'il pourrait y avoir des difficultés, la voilà qui s'est mise à rire, n'est-ce pas ?

— Ah ! comme une dératée.

— Pardienne, comme toutes les fois que vous avez voulu discuter avec elle sur le même sujet. Le mot lui est donné, bien donné. Il sait bien, lui le madré, qu'en lui recommandant de rire toutes les fois que vous voudrez parler raison, vous serez toujours démonté. Il sait bien que si elle vous écoutait jamais sans rire, vous l'auriez vite détrompée. Et il lui dit. « Ris toujours, ris quand même. » C'est ce qu'elle fait. Que voulez-vous ? la pauvre petite, elle est prise, elle est dans le panneau, elle fait bien ce qu'on lui commande. Puis il lui a dit aussi : « Quand tu te verras poussée à bout, eh bien ! renvoie-le à moi. » Et il vous attend, lui, de pied ferme. D'abord il se dit que du moment que vous viendrez débattre l'affaire avec lui, il y aura déjà un grand

pas de fait, parce qu'alors ça montrera que l'affaire peut être débattue : et qu'il n'aura plus qu'à faire valoir les raisons qu'il tient en réserve contre vous. Ces raisons, qui les sait? qui les peut savoir, sinon lui ? Il n'a pas l'air si endormi pour ne pas songer profondément à ses menées. Suffit qu'il vous attende ! Et même voulez-vous mon avis ? Le voici tout net : Si vous avez le malheur d'entrer d'une seule parole en pourparler sur ce point, l'affaire est bâclée, à votre détriment ; vous serez contourné, enlacé, amené à convenir de tout. Ses plans sont bien tirés, allez : il y a mis le temps, et ce n'est pas pour rien qu'il montre tant d'assurance et de sans gêne...

— Le fait est... voulut remarquer Xavier ; mais Jean-Marie l'interrompit, qui ne cédait pas aussi facilement la parole, surtout quand il touchait à sa péroraison.

— Donc, si vous m'en croyez, vous vous garderez bien d'ouvrir avec lui la bouche sur rien qui ait trait à l'affaire proprement dite, et vous ne songerez qu'à l'éloigner, en prenant des motifs le plus possible étrangers au vrai motif, sans quoi vous risquez d'être joué, et joliment. En deux mots, je vous le dis, père Coudret, vous avez comme qui dirait une peste chez vous. »

Xavier parut vouloir se récrier, comme jugeant l'expression peut-être un peu vive.

« Oui, je maintiens la parole, reprit vivement Jean-Marie, une peste, une vraie peste. »

Le vieillard fit en haussant légèrement les épaules certaine moue de passive condescendance.

« Et, continua le jeune homme qui s'animait par degré, vous ne devez avoir d'autre souci que de vous en débarrasser. Le moulin Coudret, cette vieille maison de famille, est bien à vous, n'est-ce pas ?

— Mais ! fit en se redressant Xavier, qui ne pouvait en vain entendre évoquer le titre dont il était glorieux.

— Et partant vous devez y être maître, entièrement maître.

— Mais !...

— C'est pourquoi !... »

Jean-Marie, un doigt posé sur son front, s'interrompit tout à coup, puis mettant une main sur l'épaule du vieillard.

« Ça voyons, père Coudret, reprit-il, vous me croyez un honnête homme?

— Sûrement, repartit Xavier, qui n'articula pas cette assertion sans paraître se demander, avec une certaine inquiétude, quelles devaient en être les conséquences.

— Et n'est-ce pas? vous avez confiance en moi?

— Sûrement, répéta Xavier, d'un ton dont Jean-Marie ne saisit pas

ou ne voulut pas saisir le caractère quelque peu restrictif, car il s'écria : « Eh bien! laissez-moi faire! »

Et il sembla vouloir s'éloigner.

Mais Xavier le retint :

« Faire quoi? demanda-t-il à la grande surprise de Jean-Marie, qui semblait trouver singulièrement inopportune cette velléité de contrôle, vous comprenez, j'aimerais assez à savoir...

— Savoir, savoir! fit Jean-Marie d'un accent maussade. Comment voulez-vous savoir ce que je ne sais pas moi-même. Quand je dis : « laissez-moi faire, » je veux dire : « laissez-moi réfléchir, laissez-moi penser. » Ça demande réflexion.

— Ah! bon! »

Et Xavier le lâcha.

« En tous cas, reprit Jean-Marie, qui mettait peut-être dans ces mots une pointe d'ironie, croyez-vous donc que je voudrais faire quelque chose sans me conseiller à vous auparavant?

— Non, pas le moins du monde, répliqua Xavier, d'un ton qui, pour être encore affecté de bonhomie, devait laisser entendre à l'important qu'il n'était pas comptable qu'à lui-même de ses faits et gestes au moulin Coudret. »

Xavier parut à son tour vouloir s'éloigner, mais à son tour Jean-Marie le retint, qui sans doute ne jugeait pas inutile de chercher à reconquérir séance tenante le peu d'avantage qu'il sentait avoir perdu.

« Vous comprenez bien, père Coudret, reprit-il avec une courtoise familiarité, il ne s'agit pas là d'une niaiserie. Si avisé qu'on soit, encore faut-il le temps de bien voir l'affaire par tous ses côtés, pour ne pas broncher au premier pas, et risquer de tout gâter. Mais soyez tranquille, nous avons finesse et sagesse. »

Et Jean-Marie se grandissait.

« Bien! » fit Xavier sans le moindre enthousiasme.

Jean-Marie continua en redoublant de mines importantes.

« Ce qu'il faut trouver, mon Dieu, ça peut être bien simple, comme ça peut être aussi bien difficile : c'est le moyen honnête de faire valoir ici votre volonté contre celle de cet homme ; le moyen de lui donner son sac sans qu'il regimbe. Vous comprenez.

— Oui, » repartit froidement Xavier.

Et Jean-Marie s'exhaussant encore :

« Oh mais! ne soyez pas en peine, ce moyen nous le trouverons, vous n'en doutez pas?

— Non.

— Voyez-vous! c'est la présence de cet homme qui fait empêchement à tout. Une fois le moyen trouvé, nous l'employons, ou bien

vous l'employez. L'homme a son sac. Il part. Le voilà parti. La petite boude un peu d'abord ; il faut bien s'y attendre. Mais c'est l'affaire de quelques jours. Ça se passe bientôt; je ne lui donne pas une semaine pour qu'elle ne pense plus à rien, vu que vous ne restez pas tout ce temps-là sans la prendre par les sentiments : et du moment que l'autre n'est plus là pour la commander à sa façon, pour empêcher à la sourdine l'effet de vos sages propos, elle fait alors attention à ce que vous dites, les bons sentiments la gagnent tout naturellement ; ça va comme sur des roulettes ; enfin, vous comprenez.

— Oui, fit Xavier tranquillement.

— Et alors..., reprit avec quelque hésitation Jean-Marie, dont la verve commençait à se ressentir du froid persistant de son auditeur.

— Alors? demanda Xavier avec un glacial intérêt et comme pour la forme.

— Alors, ce qui arrive, vous le voyez d'ici. Vous laissez passer quelques jours, pour que tout ça n'ait pas l'air d'un coup monté entre nous. Au bout de ces quelques jours, vous me faites signe ; je trouve encore un motif pour revenir au moulin. Le vieux galant n'étant plus là, la petite n'a plus l'aversion des jeunes. De sa dernière conversion, on s'en charge, du moment qu'on peut l'aborder. On n'a pas sa langue ni son esprit dans sa poche, ça n'est plus qu'une affaire de pourparlers. Bref, elle dit oui ; vous ne dites pas non. On convient du jour, les bans se publient, le jour arrive ; on va par-devant M. le maire et par-devant M. le curé, et enfin vous voilà au comble : vous avez un gendre. N'est-ce pas ainsi que les choses doivent aller et qu'elles iront? Hein! papa Coudret, n'est-ce pas bien rangé tout ça ? »

Et Jean-Marie, qui s'était fort démené, qui riait à petit bruit, tapotait du plat de la main sur l'abdomen quelque peu rebondi du vieillard.

« Parfaitement, repartit Xavier, toujours aussi impassible.

— Maintenant, reprit Jean-Marie, les deux mains dans les goussets de son gilet, le front baissé, l'œil en dessous, maintenant je vais penser.

— Oui, c'est ça, dit le vieillard, pensez ; mais qu'il soit bien entendu au moins que vous ne ferez rien, ni aujourd'hui, ni plus tard, sans que j'en sois prévenu.

— Soyez donc tranquille! soyez donc tranquille!

— Oh! je suis bien tranquille! » dit Xavier, qui aurait pu se dispenser d'énoncer cette affirmation.

Et il regagna le moulin, laissant Jean-Marie libre de penser en plein air tout à son aise.

XIV

PASSER N'EST PAS JOUER.

Quoique affecté d'une idée fixe, fort avouablement motivée d'ailleurs, qui, le cas échéant, pouvait sembler le mettre à la merci du premier qui savait y avoir recours, Xavier Coudret n'était rien moins qu'un pauvre d'esprit, rien moins qu'une personnalité débile et passive.

« Ça mais, faisait-il à part lui, en s'éloignant de Jean-Marie, voilà un gaillard qui me paraît vouloir prendre ici des allures que je ne me soucie guère de lui octroyer. Si je ne l'avais un peu contenu tout à l'heure, je ne sais pas trop où il se serait arrêté. « Et laissez-moi « faire ! et laissez-moi dire ! et patati, et patata ! » Avec sa finesse, avec sa sagesse, Dieu sait la belle besogne qu'il ne manquerait peut-être pas de me tailler céans. Oh ! mais, tout beau Jean-Marie Nivard ! tout beau ! C'est vous qui l'avez dit, d'ailleurs : Au moulin Coudret, il n'y a que moi de maître, et je compte bien le faire voir autant pour vous que pour les autres. — Mon prétentieux s'en irait faire quelque esclandre, quelque remue-ménage. Pas de ça, Lisette, pas de ça, s'il vous plaît ! Lavons, comme on dit, notre petit linge entre nous ; c'est mieux, bien mieux. Je ne l'entends pas autrement, et ça ne sera pas autrement. »

Mais après cette sortie, qui, pour paraître logique, ne laissait pas que d'être au fond quelque peu inconsidérée, Xavier dut se demander s'il n'avait pas tout d'abord certaine accusation à porter contre lui-même, et force lui fut bien de reconnaître, à son grand regret, qu'en cette délicate circonstance sa propre conduite n'était pas exempte de légèreté.

Xavier n'avait-il pas à se reprocher particulièrement d'être allé, en véritable étourdi, faire à Jean-Marie une confidence, qui n'impliquait rien moins de sa part qu'une reconnaissance formelle du rôle que celui-ci s'était attribué, et qu'une sorte de renoncement à toute initiative personnelle, puisqu'elle comportait à la fois et l'aveu d'un manque de discernement, et l'appel à un intelligent auxiliaire ?

N'avait-il-pas ainsi fait de sa cause privée presque la cause de cet étranger ? et devait-il s'en prendre à d'autre que lui, si cet étranger venait à s'immiscer d'une manière absolue, arbitraire, dans un débat où en somme il n'avait rien à prétendre, sinon l'honneur d'en avoir découvert les éléments ?

Cet honneur, Xavier ne pouvait malheureusement le lui dénier, car tout en déplorant que Jean-Marie se trouvât mêlé à cette affaire, tout en redoutant qu'il voulût s'aviser d'y prendre une part trop effective, il était encore obligé de reconnaître que, seul, Jean-Marie avait su porter quelque lumière sur une question si longtemps ténébreuse.

Que n'avait-il donc su prendre pour lui les avis lumineux de Jean-Marie sans paraître y attacher aucune importance, mais en se réservant d'en tirer tacitement profit?

Après avoir acquis quelques probabilités à l'aide de ces avis, quel déplorable instinct de faiblesse ou d'effroi l'avait donc poussé à remettre ainsi la solution de ce différend intime aux soins d'une sorte de brouillon vaniteux qui, sa pénétration reconnue, s'en autorisait pour imposer sa malencontreuse coopération?

Le secret était-il donc si difficile à garder?

Ainsi se formulaient les regrets de Xavier, et aux regrets venaient se joindre les appréhensions.

Serait-il possible de paralyser l'action de Jean-Marie, soit en lui affirmant, même contre l'évidence, qu'il avait fait fausse route et qu'on s'était égaré à sa suite, soit en exigeant directement de lui la neutralité?

Si l'on parvenait à l'éliminer, Jean-Marie, venu dans le but avoué de remonter au principe qui devait mettre hors de cause son chatouilleux amour-propre, Jean-Marie, qui resterait convaincu d'avoir fait preuve d'une irrécusable perspicacité, n'emporterait-il pas un dépit, qui le pousserait à livrer le secret du moulin Coudret en pâture aux commérages du canton?

Et si on ne réussissait ni à lui donner le change, ni à le réduire à la passivité, ou si même on ne l'enrayait qu'après qu'il aura pu relativement s'avancer, qu'allait-il imaginer? qu'allait-il tenter? Quel fâcheux, quel scandaleux éclat n'y avait-il pas à redouter de son audacieuse intervention ?

Autant de questions et presque autant de problèmes qui mettaient l'esprit peu inventif de Xavier fort mal à l'aise.

Peut-être du fond de tout cela Xavier eût-il pu faire ressortir un exposé bien moins compliqué de l'épineuse situation dans laquelle il prévoyait qu'il pourrait être condamné à se débattre longuement : à savoir, que par suite d'impressions peut-être mal définies, la personnalité de Jean-Marie ne lui inspirait plus qu'une douteuse sympathie, et qu'il ne souriait plus que médiocrement à l'idée de devoir à Jean-Marie la réalisation de son rêve cependant le plus cher.

Quelle explication trouver de ce revirement? Fallait-il y voir tout simplement le résultat d'une appréciation plus réfléchie du carac-

tère assez outrecuidant du jeune homme, portant le vieillard à en redouter les conséquences pour l'avenir de sa petite-fille? ou fallait-il, allant à l'extrême, y découvrir cette sorte d'ombrageux sentiment qui parfois nous pousse à l'instinctive négation du service rendu, alors que nous y trouvons la constatation de notre faiblesse ou de notre infériorité?

Quoi qu'il en fût des précédents, et quoi qu'il en dût être des éventualités, Xavier ne se dissimula pas que la conduite qu'il aurait à tenir en face de Jean-Marie, pourrait offrir de singulières complications, et il ne manqua pas de se reconnaître peu apte aux pratiques tortueuses auxquelles il devrait nécessairement avoir recours.

Réflexion faite, Xavier comprit que dans une conjoncture où il y avait pour lui un égal danger à se servir de telle ou telle arme, la meilleure tactique serait encore de s'abstenir et de gagner du temps.

Il rentre au moulin, cherche Luc, et faisant avec lui comme avec un homme dont il n'a en aucun cas à redouter l'indiscrétion :

« Tu vas, lui dit-il, laisser de côté toutes les autres moutures pour faire passer celle de ce garçon, qui est là à s'ennuyer au moulin. Il est pressé; il faut qu'il emmène sa farine. »

Luc fit de la tête un geste d'assentiment.

« En commençant maintenant, quand penses-tu que ça soit fini? »

Luc toisa du regard les sacs entassés et répondit :

« Demain midi.

— Bon! plus tôt, si c'est possible. Mets, s'il faut, toute l'eau à la roue. Tu entends, enlevons lestement cette besogne. »

Luc jeta un coup d'œil dans la trémie, et, la voyant bien près d'être vide, saisit un des sacs qu'il mit debout et s'apprêta à délier.

Xavier descendit à la salle, où, trouvant la servante et Marguerite, il dit devant elles qu'il s'en allait jusqu'à Saint-Blaise (un village des environs) chez un des fermiers de l'endroit, qui venait de le faire prier de s'y rendre, pour un marché important; il ajouta qu'il ne comptait pas être absent plus de deux ou trois heures.

Il sortit.

Et en s'éloignant du moulin par un chemin opposé, bien entendu, à celui sur lequel il avait laissé Jean-Marie livré à ses méditations, Xavier, qui trottait de son mieux, disait en lui-même :

« Après tout, passer n'est pas jouer; le meilleur moyen pour ne pas risquer de perdre c'est peut-être bien de ne pas chercher à gagner. »

Mais tout en cheminant d'un air satisfait, Xavier ne laissait pas que de jeter derrière lui de temps en temps un regard légèrement inquiet.

XV

UN SERVICE D'ESTIME.

Une demi-heure plus tard environ, Jean-Marie rentrait dans la cour du moulin du pas d'un conquérant qui prend triomphalement possession d'une ville rendue ; et, cherchant Xavier, visitait vainement toutes les pièces et dépendances dont il pouvait s'octroyer l'accès.

Il ne manqua pas de remarquer, mais sans être autorisé à s'en plaindre, que le moulin travaillait pour lui, et que, dès lors, chaque tour de meule abrégeait d'autant la durée du séjour qu'il lui était naturellement permis de faire sous le toit des Coudret.

Partant de cette considération, qui valait bien qu'il en fît cas, Jean-Marie, toujours en quête de Xavier, n'attendit pas longtemps pour s'informer — sans même s'appliquer trop à simuler l'indifférence — auprès de la servante, qui ne put que lui répéter ce qu'elle avait entendu dire à son maître.

Et alors ce ne fut pas sans laisser voir sa maussade impatience qu'il se prit à rôder, pour dépenser en pure perte des heures qu'il avait sans doute compté mettre si fructueusement à profit, et que la vertigineuse activité des meules dévorait implacablement.

Ce fut bien autre chose quand vers midi — il y avait déjà quatre heures qu'il attendait le retour de Xavier — un jeune gars arriva, qui, le trouvant en croisière devant le portail, s'adressa à lui pour s'acquitter d'une commission qu'il dit avoir reçu de M. Coudret, à Saint-Blaise.

Certaine complication était survenue dans l'affaire qu'il était allé traiter, Xavier avait prié ce garçon, qui devait passer par le vallon Coudret, de dire à ses gens qu'il ne rentrerait qu'un peu plus tard, qu'on ne l'attendît pas pour dîner[1].

L'on dîna donc sans Xavier, et Dieu sait la contenance que Jean-Marie put se donner à cette table, où il n'avait pour tous compagnons que Luc et Marguerite — la tournée d'Étienne devant ce jour-là, ainsi que cela lui arrivait souvent, le retenir dehors peut-être jusqu'au soir.

Dieu sait aussi si elles durent lui paraître éternelles les heures de

[1] Peut-être n'est-il pas inutile de noter ici que dans la généralité des campagnes l'on entend encore par *dîner* le repas qui se fait au milieu du jour.

l'après-midi, pendant lesquelles ses regards s'usaient à interroger en vain tous les points de l'horizon.

Il allait, venait dans la cour, poussait une pointe sur chaque route aboutissante, revenait en hâte au moulin, qu'il explorait encore pour s'assurer que le vieillard n'était pas rentré par la route opposée, lorgnait piteusement en passant, et le tas de sacs qui diminuait avec une désolante rapidité, et Luc qui semblait goûter une maligne satisfaction à les vider dans la trémie affamée; rencontrait Marguerite, dont la dédaigneuse impassibilité narguait sa fiévreuse agitation...

Et, sans qu'il parût y prendre le moindre goût, il semblait pourtant de moins en moins disposé à discontinuer cet irritant manége.

Le soleil était déjà bien bas lorsque Jean-Marie, en observation à quelque distance du moulin, aperçut Étienne et son attelage qui revenaient par ce même chemin que Xavier avait dû prendre le matin.

Il ne put résister au désir de lui demander s'il avait par hasard rencontré son maître.

Étienne — avec un calme peu propre à calmer Jean-Marie — lui répondit négativement, et, le laissant continuer sa vigie, passa tranquillement devant lui.

Comme la charrette venait d'entrer dans la cour du moulin et que le conducteur enroulait les guides sur le collier du cheval de timon, Marguerite parut sur le seuil de la maison, un bras à moitié caché dans son tablier, que de l'autre bras elle tenait relevé devant elle.

Elle s'avança jusqu'au milieu de la cour, puis se prit à répandre sur le sol des poignées de grain, en faisant entendre deux ou trois petits cris prolongés, qui eurent bientôt réuni autour d'elle toute la population emplumée, qui l'instant d'auparavant était éparse aux environs.

Les poules accouraient en s'aidant de l'aile, stimulées par la voix des coqs qui leur cédaient galamment le pas; les canards en se déhanchant sur leurs jambes écartées; les pigeons se précipitaient du toit, et maint pierrot effronté se trémoussait dans la foule.

Et tout cela, se pressant, se bousculant, se chamaillant, luttait de prestesse et de gloutonnerie aux pieds de la jeune fille, qui, procédant lentement, machinalement à la distribution, semblait accorder fort peu d'attention aux heureux que faisaient ses largesses.

Par contre, on pouvait croire qu'elle ne s'abstenait pas d'observer le jeune homme, et même de subordonner aux siennes certaines de ses actions, car dès que, les chevaux dételés, il eut disparu avec eux dans l'étable où il devait les attacher devant les crèches abondamment fournies, Marguerite laissa retomber tout d'un coup devant elle le grain qui restait dans son tablier, au lieu de continuer à le répandre

poignée par poignée. Puis elle se dirigea vers le poulailler voisin de l'étable où Étienne venait d'entrer et y pénétra.

A peine y était-elle qu'un certain fracas se fit entendre.

« Étienne! Étienne! cria-t-elle de l'intérieur, sans que pourtant ses cris pussent inspirer la moindre inquiétude, car presque en même temps on l'entendait rire très-haut.

— Qu'est-ce donc? qu'y a-t-il? demanda le jeune homme, qui n'était pas moins accouru en toute hâte, et qui, du seuil, regardait effaré à l'intérieur de la maisonnette.

— Oh! pas grand' chose. En voulant prendre les œufs dans les nids d'en haut, j'ai fait tomber un des perchoirs, et je ne pourrais pas le remettre toute seule. Voulez vous m'aider un peu?

— Laissez, demoiselle, laissez; vous risqueriez de vous faire quelque mal. Je l'arrangerai sans vous.

— Eh bien, faites. »

Et Marguerite vint près de la porte, sur le pas de laquelle elle se tint, pendant qu'au fond le jeune homme remettait le perchoir en place.

Au bout d'un instant : « Voilà, dit-il, ça n'y paraît plus. »

Et tout naturellement il s'avançait pour sortir; mais force lui fut bien de s'arrêter, et non sans laisser voir quelque surprise, en face de la jeune fille, qui, étendant la main :

« Attendez, fit-elle, attendez, s'il vous plaît; on a encore quelque chose à vous dire.

— A me dire, répéta le jeune homme, dont la surprise semblait tourner un peu à l'émotion.

— Oui, affirma très-nettement Marguerite. Ça vous étonne? Eh mon Dieu! moi aussi, presque autant que vous. Mais on ne fait pas toujours ce qui est ordinaire. Il y a des occasions qui commandent. »

Marguerite s'arrêta et respira bruyamment après ces courtes phrases, comme elle eût pu faire après une longue suite de périodes complexes et étroitement enchaînées.

Le jeune homme la regardait, ébahi.

« Étienne, reprit-elle avec une singulière expression de douceur, si je vous priais de me rendre un service, un grand service même?...

— Alors, demoiselle, repartit le jeune homme, en relevant le front par un mouvement de franche et absolue résolution, alors vous n'avez qu'à dire, et si je peux le faire c'est chose comme faite.

— Sans savoir de quoi il s'agit? insinua-t-elle avec un sourire qui, si l'on peut parler ainsi, ne l'empêchait pas de garder un profond sérieux.

— De quoi il s'agit? répéta Étienne avec la plus naturelle indifférence, — du moment que vous le savez, vous!

— Ah! » fit méditativement la jeune fille.

Puis elle reprit en souriant encore, mais cette fois avec un véritable enjouement :

« Je vous dois pourtant prévenir que cette affaire pourrait bien vous occasionner quelque trouble, et même pour un peu de temps.

— Nous verrons bien! répliqua Étienne, sans la moindre hésitation, comme sans la moindre forfanterie.

— Vous comprenez : je me serais fait un cas de conscience de ne pas vous avertir.

— Oui, je comprends. Merci, demoiselle. »

Et, du regard profondément attentif qu'il arrêta sur elle, il sembla l'engager à s'expliquer sans plus de retard ni de précautions.

Alors Marguerite, tranquillement :

« Voyez-vous, Étienne, il y a en ce moment au moulin Coudret certain chrétien qui me paraît avoir besoin d'une petite leçon.

— Quoi! demoiselle! s'écria Étienne en faisant un bond sur lui-même, et ses poings se fermaient et son œil étincelait, est-ce qu'il vous aurait manqué, par hasard?

— Oh! non, non! Dieu merci! nous n'en sommes pas là. Mais n'importe! et, sans en vouloir marquer les motifs, je dis qu'il a besoin d'une petite leçon.

— Eh bien! il la lui faut donner, demoiselle, il la lui faut donner, dit Étienne avec un accent de calme et intime satisfaction. Allons! »

Et au geste que fit le jeune homme, et qui fit sourire Marguerite, on eût pu croire qu'il se disposait à entreprendre vaillamment quelque rude tâche physique.

« Tout doux! fit la jeune fille, desserrez vos poings et rabattez vos manches, il ne s'agit nullement de ce que vous pensez.

— Ah! Et quoi donc? demanda Étienne, qui parut comme à regret se mettre au repos.

— Tenez, dit Marguerite, avec une brusquerie prouvant qu'elle craignait de perdre son assurance dans les lentes circonlocutions, j'y vais sans détours. J'ai votre promesse que vous ne marchanderez pas, quoi que je vous demande. Vous ne voudrez pas revenir sur votre parole, je le sais, j'en suis sûre.

— Dites, demoiselle, dites.

— Vous vous souvenez, n'est-ce pas, des propos qu'on a tenus avant-hier soir, après souper, quand les Nivard ont été partis, et que même à la fin mon grand-père s'est fâché quand vous avez refusé de dire votre secret? Vous n'avez pas oublié ça, je pense?

— Non, demoiselle, non... balbutia Étienne, qui sembla tout à coup avoir perdu son audacieuse contenance, et qui, bien qu'évi-

demment impatient de savoir où elle voulait en venir, ne regardait plus que furtivement la jeune fille.

— C'est bien ! reprit Marguerite. Maintenant, voici ce que je voudrais. Ce soir, au souper, en présence de mon grand-père et en présence du Nivard, je voudrais vous entendre répéter certaines paroles que je vais vous dire.

— Certaines paroles, fit Étienne fort déconcerté.

— Oui, c'est même tout le service que je vous demande. Vous êtes toujours bien décidé ?

— Certes !

— Même si ces paroles étaient contre vos sentiments, et sans vous soucier de ce qui pourrait s'en suivre?

— N'importe!

— Voyez-vous, c'est une idée qui m'est venue. Apparemment, elle vous semblera drôle, mais moi je la pense bonne. Je me suis dit que peut-être vous m'estimeriez assez pour vous y prêter sans faire aucune condition. Ce sera donc un vrai service d'estime que vous m'aurez rendu ; je ne manquerai pas de vous en savoir gré, et, encore une fois, je...

— Encore une fois, vous n'avez qu'à dire, demoiselle, interrompit Étienne, qui semblait avoir recouvré toute son assurance.

— Alors, écoutez bien. Tantôt, quand nous serons à table tous ensemble, on ne manquera pas de deviser. Je fais mon affaire d'amener les propos sur un sujet que je sais, et tout par un moment je dirai à mon grand-père quelque chose comme : « Demandez plutôt l'avis d'Étienne ; » ou bien à vous quelque chose comme : « Allons, Étienne, ne cachez pas votre pensée. » C'est bien entendu, n'est-ce pas?

— Très-bien.

— Alors ce sera votre tour de parler, et je vais vous dire les paroles que vous devrez faire entendre. Tâchez au moins de les bien retenir d'une première fois, pour qu'il ne me soit pas besoin de les redire.

— Soyez tranquille. Je n'en perds rien. »

Marguerite tarda un instant, comme pour se recueillir, puis attachant sur le jeune homme un regard dont l'intention semblait être de détourner ceux qu'il pourrait fixer sur elle, elle reprit, d'une voix qui, on le comprenait, ne parvenait pas sans quelques efforts à avoir son timbre ordinaire :

« Parlant à mon grand-père, vous direz, de la façon la plus décidée que vous serez capable de prendre : « Eh bien ! ma foi, il en sera ce qu'il pourra ; mais je ferai voir aujourd'hui le fond de ma pensée. » Il ne faudra pas manquer, observa Marguerite, de mettre quelque

élan à dire ça, sans quoi ça n'aurait l'air de rien, et il faut que ça ait l'air de quelque chose. Vous comprenez?

— Oui, je comprends, repartit Étienne d'un ton quelque peu machinal, préoccupé qu'il était de chercher à pressentir ce qui allait suivre.

— Je reprends. Suivez bien. C'est maintenant en votre lieu que je parle : « L'autre soir, maître, vous n'avez point paru content quand je vous ai dit que je gardais pour moi les raisons faisant que je ne songe pas à me marier; vous m'avez même bravement envoyé au diable, en me reprochant de vous contrecarrer, d'être de ceux qui conseillent à la demoiselle l'aversion du mariage. Ce reproche m'a été sensible, je l'ai à cœur; c'est pourquoi aujourd'hui je vous dirai toute la vérité. Écoutez-la donc. »

Étienne allait sinon réclamer, au moins témoigner quelque appréhension. Marguerite le prévint :

« Retiendrez-vous bien tout ça au moins? D'ailleurs, quand vous changeriez quelques paroles, le mal ne serait pas grand, pourvu que ça voulût dire la même chose, et pourvu qu'il y eût quelque feu dans vos propos. »

Et Marguerite reprit du ton le plus naturel, sans penser qu'il lui fût utile d'avertir Étienne qu'elle prenait de nouveau sa place :

« Oui, écoutez la vérité. Si je ne songe pas à me marier, ce n'est point que je tienne le mariage en aversion; non, bien au contraire : s'il ne dépendait que de moi, marié, je le serais bientôt. »

Les lèvres d'Étienne s'entr'ouvrirent encore, mais Marguerite les força encore au silence :

« Attendez donc! » fit-elle avec une impérieuse douceur.

Et elle poursuivit :

« Oui, bientôt; mais ça ne dépend pas de moi. Voyez-vous, moi, je suis de ceux-là qui pensent qu'avant de songer à rechercher une fille il faut l'aimer, l'aimer bien, et se dire qu'on voudra toujours l'aimer pour elle, pour les bonnes qualités qu'elle a — un peu peut-être aussi pour sa beauté si elle en a — sans faire tout d'abord attention aux sommes dont elle est maîtresse en propre, ni à ces vilains comptes qu'on appelle les espérances sur les parents.

— Ah! voilà que vous parlez bien, demoiselle! s'écria Étienne, qui presque aussitôt parut regretter de n'avoir pas su se taire.

— Vous trouvez! fit Marguerite avec un charmant sourire; donc ça s'accorde avec vos pensées? Tant mieux! Ainsi ça vous sera plus aisé à dire. Mais allons encore : « Et c'est ce que j'ai fait, voyez-vous, de me prendre à aimer, sans songer à autre chose qu'à aimer bien. Une jeunesse s'est trouvée, me paraissant avoir quelque richesse de cœur et aussi quelque beauté... (si Étienne eût été à même de

faire une remarque quelconque à ce moment, il se fût certainement aperçu que Marguerite baissait les yeux en parlant ainsi, et que sa voix était affectée d'un certain tremblement insolite) et, ma foi! j'ai laissé tout mon cœur aller à cette jeunesse, sans prendre garde, moi pauvre, qu'il y avait des sommes dont elle est maîtresse en propre et qu'elle a aussi des espérances sur ses parents. Et le jour que j'y ai pris garde, je me suis vu dans un grand embarras, parce que j'ai pensé : « Si je fais savoir mon amour, on croira que c'est de sa seule richesse sonnante que je me suis entiché; j'aurai beau assurer que non, on croira toujours que si. On dira : « Comment ne serait-ce pas « son sentiment, à lui pauvre, puisque c'est le plus souvent le sen- « timent des riches? » Et je serai rebuté comme n'aimant pas, moi qui aime tant. Et pour tout au monde je ne voudrais pas être soupçonné d'avoir songé à aimer la richesse d'argent avant la richesse de cœur. C'est ma fierté, que je veux garder parce qu'elle m'est bonne. Alors je m'étais dit : « Eh bien! je ne risquerai pas mon amour vrai à ces soupçons, dont je souffrirais trop. Je me tairai; aucun ne saura l'amour que j'ai, et si on me demande pourquoi je ne songe pas à me marier, je dirai : « Parce que j'ai décidé de rester seul, » rien de plus. C'était le moyen que j'avais trouvé, non pas pour sortir d'embarras, mais pour y rester tranquillement, sans qu'il en coûtât rien à ma paix de cœur. »

Marguerite aurait pu continuer ainsi longtemps sans avoir à craindre d'être interrompue par Étienne, qui, rougissant, pâlissant tour à tour, le regard errant, incertain, semblait saisi d'une sorte de fascination; on eût dit qu'il se demandait en rêve s'il était bien vrai que ce fût un autre qui parlât et non pas lui. Mais Marguerite, en gardant le silence pendant un instant, lui rendit la conscience de la réalité.

« Quoi! demoiselle! s'écria-t-il, vous voulez que j'aille dire ça?

— Oui, répliqua nettement Marguerite, et même autre chose encore.

— Mais songez donc!...

— Quoi? qu'il vous en coûtera de parler ainsi? Eh! pardienne, la belle affaire s'il ne vous en devait rien coûter : le premier venu en ferait autant que vous alors. D'ailleurs, en vous engageant à me rendre service, n'avez-vous pas dit : « N'importe!

— C'est vrai! fit le jeune homme avec une énergique soumission.

— Alors je peux dire le reste. Retenez-le bien. Voilà que je reprends à parler pour vous : « L'autre soir, je ne vous ai rien voulu faire savoir de mon secret ; ce soir, au contraire, je ne vous en veux rien cacher, pas même le nom de la personne. »

Marguerite s'exprimait avec une lenteur croissante, comme pour

pouvoir observer mieux l'effet de ses paroles sur Étienne, qui la regardait alors avec une étrange fixité.

« M'est avis, continua-t-elle, qu'ainsi vous n'aurez plus à me reprocher de vouloir vous contrecarrer, ni conseiller l'aversion du mariage à votre fille, et sûrement vous comprendrez pourquoi je n'ai pas tout d'abord voulu dire le fond de ma pensée. »

Marguerite fit une légère pause, puis elle reprit avec une excessive précipitation, et en atténuant très-sensiblement l'éclat de sa voix :

« La personne, elle s'appelle Marguerite Coudret. »

Puis, sans paraître prendre garde à l'extrême saisissement dans lequel Étienne était comme perdu, elle ajouta du ton le plus calme, le plus naturel :

« Voilà tout ce que vous aurez à dire. Ainsi, je peux compter sur vous, je pense. Je vous en sais gré d'avance ; je vous en saurai gré plus tard. »

Et elle parut vouloir clore ainsi l'entretien.

« Eh quoi ! vraiment, demoiselle... balbutia Étienne, vous pensez... vous désirez... vous... »

Il cherchait des expressions qui refusaient de venir.

« Je pense, repartit vivement Marguerite, que vous ne voudrez pas manquer à votre promesse ; je désire que vous me rendiez ce service. Est-ce que vous ne tiendrez pas votre parole? est-ce qu'il faudra m'adresser à quelque autre?

— Je ne dis pas, demoiselle, objecta timidement Étienne, qui cependant commençait à se reconnaître.

— Ah ! fit Marguerite avec un mouvement d'impatience peut-être un peu hautaine, si vous voulez vous démentir, dites-le! Si vous avez peur, dites-le !

— Peur! répéta Étienne, que cette parole malsonnante sembla rendre tout à fait à lui-même, peur, et de quoi?

— Est-ce que je sais, moi ? répondit la jeune fille, avec une première nuance de gêne.

— Non, je n'ai pas peur, reprit avec une douce dignité le jeune homme, qui ajouta, en faisant alors insinueux son accent et pénétrant son regard. Mais voyons, dites-moi, je vous prie, demoiselle, après que j'aurai dit tout ça?...

— Après? répéta à son tour Marguerite, qui, à son tour, laissa voir une véritable confusion, eh bien, après... »

Et, comme trouvant tout à coup une issue :

« J'entends, reprit-elle avec une expression de raillerie assez mal réussie... — les suites. Vous ne teniez pas à les savoir tout à l'heure, maintenant c'est changé. Voilà.

— Pardon, demoiselle, insista tranquillement Étienne, mais vous parliez d'une leçon... Je ne vois guère...

— Eh! ne suffit-il pas que je voie, moi? Ne suffit-il pas que j'en fasse mon affaire? N'est-ce pas convenu ainsi? riposta Marguerite, qui, on le comprenait, était loin, bien loin de posséder l'assurance qu'auraient pu témoigner ses paroles.

— Oui, c'est convenu ainsi, » dit le jeune homme.

Et un instant de silence se fit, pendant lequel, à défaut d'autres questions adressées à la jeune fille, Étienne sembla vouloir la soumettre à la pressante et avide interrogation d'un regard, qu'elle ne parvenait à éviter qu'en trahissant par sa rougeur, par la gaucherie de son maintien, le plus pénible embarras.

« Après tout, reprit-elle avec une certaine résolution, mais sans trouver cependant l'audace de regarder Étienne en face, après tout, si vous voulez qu'il n'y ait rien de convenu, n'en parlons plus.

— Je ne dis pas ça, demoiselle.

— Alors, que dites-vous donc?

— Je dis, répliqua-t-il en atténuant d'un léger sourire l'accent peut-être un peu solennel qu'il venait de prendre, je dis que je ferai le possible, comme j'ai promis.

— Alors, c'est bien! »

Et Marguerite lui tourna le dos. Et elle rentra au moulin en affectant une allure fort tranquille; mais sans remarquer qu'elle s'était rendue au poulailler avec la prétendue intention de prendre les œufs dans les nids, et qu'elle revenait les mains vides.

Étienne avait, lui, l'air singulièrement préoccupé quand il reparut dans la cour, pour retourner auprès des animaux, qui attendaient ses soins.

XVI

SUFFIT!

La nuit tombait. Jean-Marie, las, morfondu, s'était, pour la vingtième fois peut-être, lancé à la découverte dans chaque direction, lorsque enfin, sur un chemin qui n'était pas celui de Saint-Blaise, il distingua la silhouette du vieux meunier, au-devant duquel il se porta en toute hâte.

Peut-être, usant d'une prérogative qu'il n'était pas homme à se dénier, se disposait-il sinon à lui adresser des remontrances, au moins à réclamer de lui la justification d'une absence aussi inopinée et aussi prolongée.

Mais Xavier ne lui donna pas ce loisir.

« Ah ! laissez donc ! s'écria-t-il en levant les bras, en s'agitant, et surtout en se gardant bien de ralentir le pas, ne m'en parlez point. Je suis d'une humeur à battre mon père. Il y a, voyez-vous, par le monde des gens qui ne valent pas qu'on se dérange d'ici là pour eux ! des gens qui voudraient tout avoir, ne rien faire gagner aux autres !... Mais, j'y songe, jusqu'où diable avez-vous donc poussé ce matin après m'avoir quitté? J'ai regardé dans le chemin pour vous dire que je partais...

— Je ne me suis pas éloigné cependant...

— C'est drôle ! Je ne vous ai pas vu. Vous étiez sûrement derrière les arbres, au détour.

— Sûrement.

— D'ailleurs, allais-je me douter de ce qui me pendait au nez? Je croyais être dehors pour deux heures au plus. Comme vous me quittiez, un garçon m'accoste qui me dit que Claude Huchon, de Saint-Blaise, me mande pour l'affaire dont il m'avait parlé la semaine dernière au marché du bourg... Le connaissez-vous, Claude Huchon, de Saint-Blaise?

— Non, ma foi.

— Et Honoré Divaud, du Creux-Courbon?

— Non plus.

— Ça se peut, après tout, vu que vous ne devez guère avoir affaire de leur côté.

— Jamais.

— Eh bien, entre nous, c'est deux fameux serre-deniers que vous avez en moins dans vos connaissances ! Ils font le commerce ensemble des blés, des foins, des farines, des chevaux... Tous les tripotages, quoi ! Et, encore qu'ils demeurent à trois bonnes heures l'un de l'autre, ils se tiennent d'intérêt, voyez-vous, comme deux cuisses de la même noix. Ah ! les madrés, ils croyaient m'avoir, mais ils ne m'ont pas eu ! Non ! Et moi je le dis, je le redis : plutôt que faire tourner les meules à ces conditions, j'aimerais mieux ouvrir toutes les vannes du biez, donner toute l'eau aux prés, et que jamais la roue ne branlât de dessus son essieu ! »

En s'exprimant, en s'écriant ainsi, Xavier précipitait de plus en plus sa marche vers le moulin, quelque effort que pût indirectement tenter pour l'enrayer Jean-Marie, qui avait peine à le suivre, et qui ne voyait pas volontiers diminuer le parcours pendant lequel il devait lui être possible d'entretenir le vieillard en particulier.

Mais Xavier savait bien ce qu'il faisait.

« Vous ne vous figurez pas, reprit-il en affectant d'être essoufflé, en ôtant son chapeau pour s'essuyer le front, non, vous ne vous

figurez pas le trajet que ces gueux-là m'ont fait faire ; ce serait long à vous expliquer : de Saint-Blaise au Creux-Courbon, du Creux-Courbon à Saint-Blaise, Claude Huchon ne pouvant rien faire sans Honoré Divaud, ni Honoré Divaud sans Claude Huchon. Allons voir l'un! revenons chez l'autre! Si je n'ai pas dix lieues à la semelle de mes souliers, je n'y ai pas dix pas... Et tout ça pour ne pas nous entendre, pour ne pas convenir d'une mouture d'un boisseau. Mais je n'ai pas voulu démordre. Il s'agissait pourtant d'une grosse affaire : au moins deux semaines de travail ; mais travailler pour le plaisir d'user les meules : non, ça n'est pas la peine. Et d'ailleurs nous ne chômerons pas faute de leur blé ; il y a encore des pratiques raisonnables, Dieu merci ! Mais n'importe ! j'ai les jambes dans le ventre. Où est-il, mon lit? Ah ! je ne l'aurai pas volé ! Le souper doit être prêt ; j'avale une assiette de soupe, un verre de vin, et bonsoir la compagnie ! »

Cette chaude tirade avait conduit Xavier jusqu'au seuil du portail, qu'il franchissait plus allégrement que n'aurait dû le faire un homme se disant fourbu, rendu ; et peut-être estimait-il déjà avoir habilement éludé la confidence que Jean-Marie ne pouvait manquer de lui tenir en réserve pour son retour.

« Oui, fit Jean-Marie, qui sans plus de façon saisit le bonhomme au collet, et l'arrêta net devant lui, oui, mais auparavant il faudra, s'il vous plaît, m'écouter un moment ; j'ai quelque chose à vous dire pour notre affaire.

— Là? comme ça, dans la cour? objecta Xavier. On pourra nous voir, se douter.

— Non. Il fait nuit, on ne nous verra pas. D'ailleurs il n'y a rien d'étonnant, vu votre retour, que je vous parle un peu... puis aussi il le faut. Et il n'y a pas de temps à perdre. Votre satané bourru se sera méfié de quelque chose, il a mis mon grain au moulin.

— Bah !

— Et il faut voir comme les sacs filent.

— Attendez, je vas le faire cesser... »

Et Xavier s'élançait.

« Y pensez-vous? fit Jean-Marie en le retenant. C'est pour le coup qu'il éventerait la connivence. Il ne faut pas le faire cesser, mais il faut mettre le temps à profit.

— Mettons.

— Écoutez alors.

— Mais, s'il vous plaît, un peu vite, n'est-ce pas. Tenez, voyez : je suis trempé de sueur... je fume... je fume !... Si je n'allais pas prestement me rechanger un peu, il y aurait de quoi prendre le mal de...

— Ne perdons pas le temps. Écoutez.

— J'écoute. Je suis tout oreilles. »

Et Xavier, l'œil clignotant, la tête inclinée, parut en effet prêter à Jean-Marie une attention particulière, — l'attention d'un procureur, qui suivrait minutieusement l'exposé d'un litige pour tâcher d'en saisir d'emblée le côté à lui profitable.

« Ce que nous cherchions, reprit à mi-voix le jeune homme, c'était un moyen détourné de donner le congé au bourru.

— Oui! fit complaisamment le vieillard en branlant la tête de haut en bas.

— Eh bien! l'affaire est trouvée. Tantôt, quand nous serons à table ensemble pour souper, je me charge d'amener l'entretien sur un point où le bourru ne pourra pas moins faire que de placer son mot.

— Oui, mais pas d'esclandre au moins, objecta peut-être pour la forme Xavier, qui n'avait pas le moins du monde l'air alarmé par cette prévision.

— Non, non, n'ayez crainte, ça se fera tout doucement. Je répliquerai tout doucement aussi, mais de telle façon que ça me vaudra, bien sûr, de sa part, une réplique assez peu douce... Soyez tranquille, je le saurai pousser là sans qu'il y ait esclandre. Quand je jugerai la chose arrivée au point voulu, je vous dirai : « Monsieur Coudret, n'était que le respect pour vous me retient, je répondrais comme je dois à ceux qui me manquent chez vous. » Et je prendrai l'air peiné d'un homme qui a la colère au cœur sans pouvoir la faire éclater. Alors vous direz : « Oui, c'est vrai, on vous a manqué chez moi, monsieur Jean-Marie; mais ne vous inquiétez pas, c'est une chose qui n'arrivera plus, ni à vous, ni à d'autres, j'en fais serment. D'ailleurs, je m'aperçois depuis quelque temps qu'il y a ici des gens qui veulent être plus maîtres que moi dans ma maison, et c'est ce que je n'entends pas souffrir; car enfin si on n'a pas égard aux grosses pratiques comme vous... » — le fait est que je peux passer pour une grosse pratique, n'est-ce pas, père Coudret? remarqua incidemment Jean-Marie; et en faisant sonner cette raison d'intérêt la chose aura l'air de venir tout naturellement — « oui, si on n'a pas égard aux grosses, que sera-t-il donc bientôt des petites? Bientôt le moulin chômera, c'est sûr... Oh! mais j'y mettrai ordre, soyez... »

Xavier coupa brusquement la parole à Jean-Marie :

« Suffit! suffit! répéta-t-il en lui posant la main sur la poitrine, en voilà plus qu'il n'en faut. Entendu! très-bien! Serait bête comme une oie qui ne comprendrait pas. Pardieu! Jean-Marie, voilà qui est bellement trouvé.

— Vous comprenez, voulut cependant insister Jean-Marie, qui ne péchait jamais par excès de confiance en la perspicacité d'autrui, là-dessus vous vous montez un peu, et... »

Xavier l'interrompit de nouveau.

« Mais, encore une fois, suffit! Pour qui donc me prenez-vous? N'ai-je point de cervelle, à votre avis? C'est convenu, bien convenu. Faites tant seulement de votre côté, et laissez-moi faire du mien. »

Xavier avait réussi à emmener Jean-Marie tout près de la maison. Il reprit :

« La table doit être mise. Entrez dans la salle; je monte à ma chambre pour me rechanger, je redescends, et... et... à nous revoir tantôt, » ajouta-t-il d'un air de mystérieuse intelligence, en frappant deux ou trois petits coups sur l'épaule du jeune homme.

Et il le quitta.

Jean-Marie entra gaillardement dans la salle, s'approcha, les mains écartées, en faisant mine de frissonner, du feu clair qu'éclaboussait la grande marmite en ébullition; et, prenant pour thème la fraîcheur de la soirée, se prit à deviser tranquillement avec la servante, qui achevait de dresser le couvert.

XVII

RETRAITE ET DÉFECTION.

Quelques instants plus tard rentrait Xavier, affectant de renouer sa cravate et de reboutonner son gilet; puis Marguerite, puis Étienne, qui attendit que la soupe fut servie en regardant Marguerite à la dérobée, puis Luc qui alla s'asseoir à sa place ordinaire. Et bientôt la soupière, posée fumante au milieu de la table, eut mis face à face tous les hôtes du moulin.

A peine les cuillers se plongeaient-elles dans les assiettes que déjà Jean-Marie parut vouloir engager la partie. Il débuta par l'insignifiant commentaire de quelque futile incident, mais ses périodes étaient évidemment travaillées, combinées pour atteindre indirectement à un but déterminé.

Toutefois, Xavier semblait être seul à s'apercevoir de ces efforts : de temps en temps il jetait un regard inquiet sur Luc, qui ne paraissait accorder aucune attention au babil de Jean-Marie.

Enfin, Jean-Marie ne tarda pas d'arriver par des circonlocutions sur un terrain plus solide, où il put se mouvoir plus à l'aise. Il mit en cause les divers caractères qu'on rencontre dans le monde, depuis les plus gais jusqu'aux plus tristes, depuis les parleurs opiniâtres jusqu'aux gens qui semblent avoir perdu le don de la parole. Il remarqua, chemin faisant, que les plus diserts sont souvent ceux qui

pensent le moins, tandis que certains qu'on n'entend presque jamais ruminent parfois de profondes pensées... « car, voyez-vous, les sournois... »

Les regards que Xavier jetait sur Luc devenaient de plus en plus fréquents et inquiets ; déjà Luc avait fait à Jean-Marie, à la grande satisfaction de celui-ci, l'honneur d'un oblique coup d'œil, et Marguerite avait paru s'alarmer.

« Oui, voyez-vous, les sournois..., » reprit Jean-Marie, dont le front commençait à rayonner.

Mais la trémie sonna.

Luc laissant son assiette à moitié pleine, se leva aussitôt et sortit automatiquement. Un voile de déception parut s'étendre sur le visage de Jean-Marie ; Xavier sembla secouer un fardeau qui pesait sur sa tête.

Jean-Marie n'acheva pas sa phrase. Le silence s'établit, dont Marguerite ne tarda pas à profiter.

A son tour, elle se prit à battre les buissons pour faire lever le lièvre qu'elle comptait poursuivre. Le lièvre levé, elle le mena assez lestement, assez habilement. La question mariage, pleinement abordée, est sur le tapis. Xavier regarde, tout étonné, sa petite-fille, en cherchant à s'expliquer l'audace insolite dont elle fait preuve, en abordant d'elle-même un sujet qu'elle a toujours eu le soin d'éluder.

Il n'a toutefois aucunement l'air fâché de cette initiative ; il semble, au contraire, prêter une attention particulière à ce qu'elle dit; et même il donne volontiers la réplique, que d'ailleurs Marguerite provoque. Car, après tout, le voilà revenu sur le terrain où il a encore besoin de se trouver, car, à part l'avisement fâcheux de Jean-Marie, qu'il espère réussir à éliminer, la question reste encore à résoudre, et il faudra bien qu'elle se résolve. Il ne peut donc s'éclairer de trop de lumières ; il doit surtout ne pas manquer d'accueillir celle que Marguerite semble vouloir apporter d'elle-même.

Jean-Marie est comme oublié, qui du reste paraît uniquement occupé de guetter le retour de Luc.

Marguerite continue, et Xavier se prête avec d'autant plus d'abandon à la discussion que la question se trouve très-primitivement posée. Marguerite a mis en présence ces deux principes de l'opportunité généralement reconnue du mariage, et des craintes qu'il peut inspirer.

« Ah ! les craintes, les craintes ! s'est écrié le bonhomme, vas-tu encore, par hasard, nous parler de la Claire Pirot, ta sœur de lait, d'abord très-heureuse dans un mariage bien assorti, puis tout d'un coup veuve, et tout d'un coup infirme pour le reste de ses jours, et sans ressources avec un enfant à élever ? Encore une fois, est-ce que

vos conditions se peuvent comparer? D'ailleurs il y a peut-être une chance sur cent mille; la pauvre Claire a tiré tout juste le mauvais numéro. S'en suit-il que tu doives le tirer aussi! »

Alors Marguerite, d'une voix qui n'a peut-être pas toute l'assurance possible :

« Eh bien! grand-père, demandez l'avis d'Étienne, s'il veut cette fois faire connaître le fond de sa pensée. »

Et elle attendit, non sans une visible anxiété, que le jeune homme se fît entendre.

Mais Étienne, dont la voix était empreinte d'une sourde et presque douloureuse sonorité :

« J'ai regret, grand regret de vous désobéir, demoiselle, dit-il. Non, je ne peux pas. Voyez-vous, il y a des parties dont l'enjeu pourrait coûter trop cher, et que, pour ça, on évite de jouer. Oui, j'ai regret... mais je ne peux pas. »

Et comme le regard de la jeune fille était venu sur lui, il répéta, en accompagnant ses paroles d'un regard profondément suppliant :

« Non, je ne peux pas. »

Alors Marguerite, levant les épaules, et laissant voir un sourire de pitié, qui cependant ne pouvait rien avoir de blessant :

« Allons, fit-elle avec un soupir, ce sera pour une autre fois!

— Que diable a-t-il à nous parler de partie, d'enjeu? demanda Xavier. Qu'est-ce qu'il veut dire?

— Je ne sais pas, grand-père. »

Et elle tomba dans le silence, à l'exemple de Jean-Marie, qui guettait toujours attentivement, exclusivement, la rentrée de Luc.

XVIII

TOUS EN PRÉSENCE.

Mais tout à coup, la porte communiquant avec l'intérieur du moulin s'ouvrit, et Luc parut, qui s'arrêta un instant sur le seuil pour passer sur ses yeux le dos de sa grosse main.

Jamais contraste plus grand qu'entre l'expression du visage de Jean-Marie et l'expression du visage de Xavier en ce moment.

« Ah! le voilà donc enfin! » semblait s'écrier le front rayonnant du jeune homme.

« Diable! diable! » semblait murmurer la moue piteuse du vieillard.

Et tous deux tenaient leur regard arrêté sur l'arrivant.

Bientôt celui-ci, marchant droit à Marguerite ; mais, s'adressant à Xavier d'une voix étrangement altérée :

« Oui, tant pis ! je reviens. Vous fâcherez, si vous voulez, m'aviez défendu, mais pouvais plus rester là-bas, sachant la chose; me tardait de la voir, me tardait de l'embrasser ! »

Arrivé près de Marguerite, des deux bras passés sous ses bras, il l'avait soulevée jusqu'à lui, et ses grosses lèvres faisaient bruire de longs, d'étroits baisers sur le front, sur les joues de la jeune fille, qui ne semblait pas la moins étonnée de cette singulière manifestation, mais qui cependant ne témoignait sa surprise que par un sourire de confusion.

Xavier, après avoir vivement remonté son bonnet sur le haut de son front, regardait ébahi, les deux mains posées au bord de la table.

Jean-Marie faisait entendre une sorte de petit ricanement, dont il ne s'expliquait peut-être pas bien lui-même le motif, et Étienne considérait cette scène avec une vive curiosité.

Jamais peut-être Xavier, Étienne, ni Marguerite elle-même n'avaient entendu autant de paroles se succéder sur les lèvres de Luc. Dieu sait donc si leur étonnement dut redoubler quand il reprit, s'adressant toujours au vieillard, mais cette fois avec un dédaigneux haussement d'épaules :

« Heu ! c'était moi qui l'empêchais de se marier... mes propos ? Si n'étais pas là !... Fallait m'en aller, moi, — oui, avez dit ça, vous, avez pensé ça, vous, — moi, la quitter ! Elle ! belle mignonne !... Heu ! »

Et il l'embrassait encore.

« A présent, continua-t-il, se mariera tant que vous voudrez. Oui. Ah! ah ! savait bien ce qu'elle faisait. Ah ! ne disait rien à personne, pas même à son vieux Luc. »

Marguerite se prit alors à le regarder très-attentivement.

« Oui, n'est-ce pas? lui dit-il, te marieras à présent? pour faire plaisir à grand-père, quand se trouvera bon épouseur. Plus d'empêchement à présent. »

On put voir en ce moment Marguerite rougir et baisser les yeux.

« Allons, allons, reprit Luc se redressant comme pour donner à la jeune fille l'exemple de la fierté, pas rougir, pas baisser les yeux. Non, faut pas, non ! »

Mais elle ne semblait pas moins embarrassée.

« Ah ! savais bien que c'était toi ! fit-il encore en la contemplant d'un œil animé, disait bien, moi, à la mère Pirot : « Vous ne vous « trompez pas. Bon cœur, bon cœur, cœur d'ange ! Belle mignonne ! »

Et ses baisers de tomber encore sur le front de Marguerite, qui ne s'enhardissait pas pour cela.

« Mais enfin, s'écria Xavier en se levant, nous expliqueras-tu ?... »

Alors Luc, le regardant :

« Ah ! c'est vrai ! faut expliquer. Pouvez pas comprendre encore, vous ; c'est vrai, oui. Eh bien, j'explique. Pourquoi ne se mariait pas, elle? Parce que n'avait pas vingt et un ans sonnés, parce que n'était pas maîtresse de son bien pour en faire au gré de son cœur. Avant-hier vingt et un ans sonnés, a été au bourg avec vous, chez le notaire. Aujourd'hui le notaire venu chez Claire, — pauvre femme, malade, un enfant à élever, en misère.— Notaire a dit : « Voilà, l'enfant est riche d'une somme, dont la rente à la mère toujours,... quatre cents francs de rente. » Alors Claire, alors la mère Pirot : « De qui donc? Comment donc? » Notaire a dit : « Un secret, ne peux pas dire. » Puis tourné les talons. Alors mère Pirot venue ici, à présent, est là-bas encore, pour parler à moi, pour savoir, pleurant... « Il n'y a qu'elle, que Marguerite ; mais faut pas, voulons pas, nous ! Brave fille, bonne fille ! Mais reprenne son argent ; faut lui dire, Luc, faut lui dire. » Alors Luc rentré ici. M'aviez défendu : n'importe ! venu pour embrasser belle mignonne, moi. »

Et Luc ne disait encore rien qu'il ne fît.

« Mais, balbutia Marguerite, ce n'est pas...

— Tais-toi! interrompit fièrement Luc, pas dire non ! C'est toi, oui ! »

Xavier semblait méditer profondément.

Jean-Marie avait l'air de chercher vainement à comprendre.

Étienne, accoudé des deux bras, le menton sur ses mains croisées, pâle, immobile, paraissait en contemplation devant Marguerite.

« Avez compris, comprenez à présent? reprit Luc.

— Oui, je crois, repartit Xavier : elle a attendu d'être maîtresse de son bien. Sortie de chez le notaire avec moi, avant-hier, elle y est retournée toute seule ; elle l'a chargé de placer une somme sur la tête du petit, avec la rente laissée à la mère. »

— Oui, voilà ! fit Luc. Belle mignonne !

— Mais, sapristi, fillette, s'écria Xavier, quatre cents francs de rente, y as-tu songé? ça fait, au principal, huit mille francs.

— Hein! comment, huit mille francs, répéta, en bondissant sur lui-même, Jean-Marie, qui seulement alors parut avoir compris, et qui resta debout, les yeux clignotants, une main étendue, — huit mille francs, mais ça fait tout juste la moitié de sa... »

Marguerite l'empêcha bien d'en dire davantage. Jusque-là elle était demeurée comme perdue dans une sorte de naïve, d'humble confusion, mais, sur ces paroles de Jean-Marie, elle se redressa tout à coup, et, faisant toutefois comme s'il n'eût pas été de sa dignité de les avoir entendues :

« Eh bien ! grand-père, ces huit mille francs n'étaient-ils donc pas à moi ? » demanda-t-elle, avec une respectueuse assurance.

Et, en abaissant le digne regard qu'elle venait de diriger vers le vieillard, elle put voir étinceler deux grosses larmes qui descendaient lentement sur les joues blêmies d'Étienne.

« Je ne dis pas, fillette, je ne dis pas, objecta le grand-père, mais...

— Mais, se hâta de reprendre Luc en souriant, et en frappant doucement sur l'épaule de Marguerite, mais se mariera à présent, plus d'empêchement.

— Possible ! fit, de son air le plus suffisant, Jean-Marie, qui enjambait le banc pour quitter la table, mais je vous déclare net, père Coudret, que pour ma part me voilà bien guéri de mes prétentions. Serviteur ! Ce beau coup de tête de huit mille francs n'est pas de bonne garantie pour... »

Il était dit apparemment que Jean-Marie ne serait pas admis à énoncer entièrement ses pensées ; mais cette fois ce fut une voix plus retentissante que celle de Marguerite qui l'interrompit.

« Ah ! par exemple, s'écriait, en frappant violemment du plat de la main sur la table, Étienne, qui venait de se lever d'un élan, et dont le visage avait subitement trouvé une vive coloration, m'est avis que voilà ici maintenant une plaisante chose qu'on voudrait s'aviser de nous faire voir ! Ma foi, maître, faut qu'il y ait des gens qui tiennent bien grande votre bonté, ou qui croient bien couards les gens de chez vous, pour oser venir vous faire outrage dans votre propre maison. Mais si vous êtes bon à ce point de ne pas prendre garde aux avanies de ces malavisés, les gens de chez vous ne veulent pas qu'on les tienne couards envers ceux-là qui vous auront manqué ; non, ils ne le veulent pas ! »

Étienne s'interrompit, comme pour demander du regard à Marguerite une approbation qu'elle ne lui fit pas attendre, — car pendant que Xavier, Luc et Jean-Marie lui-même semblaient, encore chercher à s'expliquer la cause de sa violente sortie, Marguerite, l'œil animé, le front haut, affectant la plus digne, la plus imposante attitude, paraissait unir avec une intime satisfaction sa pensée à la sienne.

« Oui, pardieu ! reprit Étienne avec un surcroît d'autorité, d'une voix au fond de laquelle grondait la menaçante ironie, oui, il y a une chose que je trouve grandement plaisante, et je vais la dire. Des gens sont venus ici, il y a deux jours, se faire dédaigneusement rebuter pour leur vanité, leur sottise ; et les voilà qui reviennent ici même, devant vous, maître, devant l'honnête personne dont ils ont été rebutés, et ils osent parler encore de leurs prétentions, et ils disent que c'est seulement d'à présent et de leur chef qu'ils en sont guéris,

comme si vraiment il dépendait d'eux de les faire valoir et réussir... Ah ! ah ! je vous le dis, maître, voilà une chose que je trouve grandement plaisante. »

Étienne, qui ricanait sourdement, et qui tournait l'une dans l'autre ses grandes mains, dont les doigts craquaient, Étienne avait quitté sa place et fait un pas comme pour couper la retraite à Jean-Marie, qu'il affectait cependant de ne pas regarder, mais qui, les bras pendants, le front plissé, les lèvres entre-bâillées, semblait alors comprendre parfaitement la situation, — situation devenue évidemment fort claire aussi pour Luc, qui, une main sur la hanche, l'autre sur l'épaule de Marguerite, souriait dans sa barbe, qu'on voyait frissonner, et pour Xavier, dont la mine quelque peu méditative ne paraissait témoigner que le contraire du mécontentement.

« En vérité, continua Étienne, d'où donc viennent-ils ceux-là ? Où donc ont-ils appris ces belles façons d'agir ? Les voilà, me semble-t-il, diablement hardis ! Ça mais, pour qui donc veulent-ils avoir l'air de la prendre, l'honnête personne d'ici, qu'ils font avec elle comme on pourrait faire avec une délaissée, avec une méprisée ? Délaissé : mais c'est eux ! Méprisé : mais c'est eux, rien qu'eux ! ils ne savent donc pas que jamais aucun n'a été en droit de porter sur elle un coup d'œil qui ne fût pas d'estime et de respect ? jamais en droit de dire une parole faisant doute de ses belles qualités ? Croirait-on pas qu'elle soit aussi quelque pauvre mal tournée, mal facée, en quête d'un aveugle pour la prendre sans voir sa laideur, alors que chacun dans le canton s'en va faisant cas de sa beauté et de son avenant maintien ?

— Eh mais ! » fit avec un élan d'intime orgueil le grand-père, qui se rengorgeait en regardant sa petite-fille, qui devait, en ce moment, une grâce de plus au sentiment de sincère modestie que trahissait sa contenance.

Et l'exclamation de Xavier ne parut nullement contribuer à mettre Jean-Marie à son aise.

« Qu'ont-ils donc espéré en venant jouer ici ce jeu malhonnête ? demanda encore indirectement Étienne. — Ont-ils pensé prendre ainsi leur revanche, afin de s'en aller ensuite au dehors se vanter d'avoir fait fi de ce qu'ils n'ont pas pu obtenir ? Possible ! mais en ce cas le bon Dieu fasse que de leurs propos du dehors il n'en revienne aucun ici.

— Je le pense bien ! dit Xavier en hochant significativement la tête.

— Sans quoi, reprit Étienne, il pourrait partir d'ici des gens pour s'en aller fièrement dire devant eux qu'ils ont menti comme damnés, et aussi pour les obliger, tout vantards qu'ils soient, à tenir leur bouche fermée, s'ils n'avaient que ces vantardises à faire entendre.

— Et ça serait bien vu ! » s'écria Xavier, trouvant sans doute que, pour se débarrasser des dernières appréhensions que pouvait encore lui causer le sentiment de sa conduite un instant si radicalement inconsidérée, le système de formelle intimidation devait être plus efficace que les obliques et évasives manœuvres auxquelles il avait eu recours.

Étienne reprit :

« C'est par égard pour vous, maître, que je n'en dis pas plus, et peut-être aussi que je n'en fais pas plus. »

Puis, regardant Marguerite :

« Seulement je m'étais laissé aller à croire qu'il y avait ici « certain « chrétien ayant besoin d'une petite leçon, » et, ma foi, j'ai fait « le possible, » non pas ce qui n'était point possible. »

Puis, arrêtant pour la première fois depuis qu'il parlait son regard sur Jean-Marie, mais avec une significative fixité :

« A Dieu plaise qu'elle soit suffisante, la leçon ; et qu'on en fasse le compte qui en doit être fait ; vu que s'il m'arrivait de la recommencer je pourrais songer à m'y prendre d'une autre façon. En tout cas, si je n'ai pas su me faire comprendre assez bien, je suis tout prêt à aller m'expliquer ailleurs et autrement. »

Enfin, ramenant son regard vers Xavier :

« Voilà, maître, tout ce que j'avais à dire.

— Et c'est honnêtement, c'est bravement parler, » repartit Xavier, qui d'une main serrait la main de l'énergique jeune homme, et de l'autre s'appuyait sur son épaule avec une sorte de paternelle familiarité.

Un silence se fit, pendant lequel Jean-Marie parut débattre laborieusement avec lui-même la forme de la réplique destinée à couvrir d'une apparence de dignité la retraite qu'il avait évidemment hâte d'opérer.

« Après tout, dit-il en affectant d'abord une certaine expression goguenarde qui ne tint pas devant un coup d'œil que lui lança Étienne, m'est avis que chacun... »

Mais comme si Jean-Marie n'eût rien dit, ou plutôt même comme s'il n'eût pas été là, Marguerite, s'adressant à Luc :

« Tu sais nos conventions ? dit-elle.

— Tiens, oui. A propos, s'écria Xavier, pendant que Jean-Marie cherchait encore à se composer un maintien après le nouvel affront qu'il venait de subir, qu'est-ce que c'est donc que ces fameuses conventions ?

— Fameuses ! Quelqu'un vous en a donc parlé? demanda tranquillement Marguerite.

— Eh ! eh !... fit le grand-père, qui, sans trop de générosité

jeta un coup d'œil sur le visage bouleversé de son ci-devant complice.

— Ah ! » gronda Luc, en écartant comme pour l'action ses bras, au bout desquels ses gros poings se serraient.

Et cette brève exclamation ne sembla pas contribuer à rendre plus hautaine la contenance de Jean-Marie.

« Mon Dieu, reprit doucement la jeune fille, le mystère n'est pas grand.

— N'importe! dit Xavier, à qui cette facile déclaration de Marguerite parut causer une profonde satisfaction, n'importe, j'aurais plaisir...

— A savoir ce que c'est? Tant que vous voudrez, grand-père. Eh bien! nos conventions c'est une promesse que j'ai faite de mon chef à Luc, un jour qu'il me laissait comprendre qu'il ne pourrait pas vivre sans me voir. Je lui dis qu'apparemment nous ne serions jamais séparés. « Qui sait? » fit-il d'un air grandement inquiet. Alors je lui dis que tant que ça pourrait dépendre de vous, il n'avait rien à craindre, vu que s'il vous arrivait par impossible de penser à lui donner son congé, c'était moi que l'affaire regardait, et que je saurais bien vous faire départir de cette pensée.

— Ah! c'est pour ça qu'il me renvoyait à toi! s'écria Xavier. Mais je l'ai vu rire quand j'ai parlé du cas où je viendrais à mourir, et qu'alors tu resterais seule, et qu'alors...

— Il a ri? dit interrogativement Marguerite.

— Oui. Et je ne me suis pas expliqué pourquoi. Ça m'a paru drôle.

— Il riait, reprit Marguerite qui d'un coup d'œil venait comme de consulter Luc, apparemment parce que ça lui paraissait drôle, à lui, de vous entendre dire que je resterais seule, alors qu'il serait là. »

Luc hocha la tête et mit une main sur la main de Marguerite.

« Ah! c'est donc ça, fit le grand-père... Mais toi, quand je t'ai parlé... tu sais... d'une idée...

— Oui, fit Marguerite en riant, je sais.

— Tu m'as renvoyé à lui, en me disant que les empêchements seraient bientôt levés.

— Je crois bien! Il vous aurait bellement ri au nez en apprenant votre belle idée. Il y avait de quoi... Mais laissez-moi donc vous dire nos conventions, puisque vous les voulez connaître.

— Dis-les.

— Tant que je ne serais pas mariée, je pouvais bien me flatter, n'est-ce pas, grand-père? que, moi vous commandant, Luc ne quitterait pas le moulin; mais du jour que je serais mariée, ça pouvait dépendre de mon mari. Les maris ne sont peut-être pas toujours aussi aisés à commander que les grands-pères, n'est-ce pas, grand-

père? Je ne pouvais pourtant, à cause de cette seule appréhension, demeurer sans me marier jamais. Alors, pour tout accommoder, je promis de mon chef cette chose à Luc, que quand je serais sur le point de consentir à une demande de mariage, je le ferais juger lui-même s'il y avait risque de croire que le galant, devenu mon mari, se pût aviser un jour de vouloir notre séparation; et je lui promis que je ne dirais finalement oui, que quand il aurait jugé qu'il n'y avait pas à avoir cette inquiétude.

— Et, demanda Xavier avec quelque hâte, l'as-tu souvent fait juge?

— Jamais, je vous jure, puisque je n'ai jamais pensé à dire oui, répliqua allégrement Marguerite, qui reprit avec une grave lenteur et avec une certaine hésitation : mais vous m'avez maintenant coupé la parole comme j'allais le faire juge pour la première fois.

— Ah! fit avec une singulière expression le grand-père, c'est donc que maintenant tu es décidée à... »

Et il regarda fixement sa petite-fille.

« Faut bien croire, répondit-elle avec une charmante mine sournoise.

— Eh bien! va, va... » dit vivement Xavier.

Jean-Marie, à qui aucun des hôtes coutumiers du moulin ne semblait plus accorder la moindre attention depuis quelques instants, et qui avait paru vouloir profiter de cette favorable disposition pour s'esquiver à petit bruit, Jean-Marie, au moment de tirer la porte à lui, se retourna, et, de l'ombre où il se trouvait, dirigea sur la jeune fille un regard sincèrement curieux; et il parut sincèrement croire qu'il pouvait y avoir encore chance pour lui d'être appelé à revenir triomphalement sur ses pas.

Tous les yeux étaient sur Marguerite, dont les yeux prirent, si nous pouvons parler ainsi, le regard de Luc pour le conduire sur le jeune garçon meunier qui était à côté du grand-père. Puis elle dit d'une voix assez mal assurée :

« Avec lui, craindrais-tu?

— Oh! non, s'écria Luc, qui fit rapidement deux ou trois pas pour prendre et étreindre énergiquement la main d'Étienne, dont le visage exprima soudain un indicible saisissement.

— Tu dis non, ajouta Marguerite, alors, moi, je dis oui. »

Jean-Marie, qui guettait les mains croisées sur sa poitrine, les laissa lourdement retomber.

« Étienne! fit Xavier, qui ne pouvait que montrer aussi une extrême surprise, mais...

— Quoi? s'empressa de reprendre Marguerite, qui ne s'énonçait pas sans avoir à lutter pour dominer son trouble, qu'allez-vous dire, grand-père? Qu'il n'a pas fait sa demande? Mais c'est convenu, bien

convenu entre nous. S'il n'en a rien dit encore, c'est qu'apparemment il y avait ici des gens qui le gênaient. »

Le regard baissé de la jeune fille fouillait, aigu, dans l'ombre qui enveloppait Jean-Marie.

Un bruit de porte vivement fermée fit se retourner machinalement Luc et Xavier.

Alors Marguerite, jetant ses deux bras autour du cou de son grand-père, et mettant sa joue contre sa joue :

« Soyez tranquille, dit-elle d'une voix caressante, maintenant il parlera, parce que nous voilà entre nous, et parce qu'il sait bien que si vous vous avisiez de dire non alors que j'ai enfin dit oui, il pourrait bien m'arriver de ne plus vouloir dire oui, jamais... »

. . . .

. . . .

Cela se passait il y a une huitaine d'années.

XIX

AUJOURD'HUI.

Xavier, qui porte gaillardement aujourd'hui ses quatre-vingt-trois ans, ne songe à rien moins qu'à « aller compléter chez le bon Dieu la légion des meuniers Coudret. »

« Rien ne presse, dit-il, car si bien que je puisse espérer d'être là-haut, je ne serais certainement pas mieux qu'ici. Voilà pourtant ce qu'il en est de nous. Dans le temps, il me semblait que je partirais sans regret du moment que j'aurais pu voir ma petite-fille bien mariée, et du moment que l'assurance me serait ainsi donnée que le moulin ne tomberait pas prochainement à des étrangers. Quant à la perte de notre vieux nom, j'en avais pris mon parti depuis longtemps. Eh bien! aujourd'hui, non-seulement ma petite-fille est mariée au plus honnête, au plus vaillant garçon, — ce qui me fait dire en passant que j'ai eu grand tort quand, pour la question de richesse, j'ai quelque peu hésité à approuver son choix, — non-seulement me voilà certain que le moulin n'est pas plus prêt à sortir de la famille que la famille du moulin, mais encore le vieux nom reste, le vieux nom restera. Avant le mariage, vu qu'Étienne travaillait pour nous, on l'appelait Étienne de chez Coudret; depuis le mariage, on dit Étienne Coudret, et il ne réclame pas. Ses enfants portent le nom de leur père sur les registres de la commune, mais personne dans le pays ne dit autrement que : « le petit Xavier Coudret, le petit Luc Coudret. »

En voilà, certes, pour bien des années. Je pourrais donc m'endormir tranquille, bien tranquille à présent ; mais, pour aller retrouver là-haut les anciens, il me faudrait quitter les jeunes; et il fait si bon parmi ceux-là ! Bah ! qui sait ? reprend, en se campant droit comme un I, le vieillard, dont l'œil jette encore de francs éclairs, et dont le sourire montre encore une rangée de dents bien luisantes, je les verrai peut-être se marier aussi, ceux-là. »

Et si c'est devant Luc qu'il s'exprime ainsi, il ne manquera point d'ajouter :

« Car j'espère bien que tu ne leur apprendras pas que le mariage ne vaut rien. D'ailleurs tu aurais au moins un exemple contre toi, si tu t'avisais de leur dire qu'il n'y a point de bons ménages. »

Et Luc ripostera invariablement :

« Rien qu'un ! »

Les opinions de Luc se sont, on le voit, notablement modifiées, mais non pas jusque-là d'admettre la règle en vertu de l'exception.

EUGÈNE MÜLLER.

KAULBACH

ET LE SIÈCLE DE LA RÉFORME

I

J'évoque des souvenirs encore tout récents en venant parler ici d'une œuvre d'art qui a si justement fixé l'attention du public à l'Exposition universelle de 1867. Il s'agit de ce grand carton de Kaulbach qui, sous le titre de *Siècle de la Réforme*, figurait dans l'annexe de la Bavière.

La critique artistique a déjà rempli sa mission à l'égard de cette composition si remarquable, et ce n'est pas au point de vue de l'art que je me suis permis d'en recommencer l'étude. J'avais déjà, il y a quelques années, admiré cette fresque magnifique, un des plus beaux ornements du musée de Berlin ; et après l'avoir de nouveau longuement contemplée et méditée, il me paraît qu'on ne saurait trop louer la vigueur de composition et la merveilleuse habileté avec laquelle l'artiste a su grouper dans un cadre si étroit tant de personnages divers, et rendre vivant aux yeux du spectateur un des siècles les plus agités des temps modernes.

Mais, dans ce beau dessin, il y a autre chose qu'une œuvre d'art, il y a une thèse. Et cette thèse est celle-ci : c'est que le seizième siècle appartient tout entier à la réforme protestante ; que cette réforme en est le centre, le cœur, le principe vital ; que tout, dans ce siècle, théologie, lettres, sciences, arts, découvertes du génie humain, puissance politique et militaire, tout vient de la Réforme.

De là, le nom donné à ce tableau, le *Siècle de la Réforme*.

De là aussi le choix, l'agencement, le groupement de tous les personnages.

Et puisque je ne puis m'aider ici du secours d'une gravure ou d'une photographie, je vais essayer de décrire rapidement, dans son ensemble et dans ses principaux détails, cette vaste composition.

Au centre, et comme au point culminant vers lequel converge tout le mouvement du tableau, est dessiné le docteur Martin Luther. L'ancien moine augustin se tient debout, sur la marche la plus haute de ce temple dans l'enceinte duquel se meut tout un siècle, et il lève bien haut de ses deux mains au-dessus de sa tête la Bible ; — la Bible, ce monde à la fois ancien et nouveau que, dans l'hypothèse protestante, le génie de Luther a découvert, enfoui sous les ténèbres de l'ignorance et de la superstition romaines, comme trente ans avant lui le hardi navigateur génois Christophe Colomb, qu'on voit à gauche du tableau posant sur la mappemonde une main ferme et inspirée, a trouvé au milieu des océans les vastes continents des terres américaines.

A gauche de Luther, se tiennent les théologiens et les pasteurs demeurés fidèles à sa dogmatique, Justus Jonas, puis Bugenhagen, qui distribue la cène à deux princes, Jean le Sage et Jean Frédéric, les deux grands protecteurs du luthéranisme naissant ; à droite du moine saxon, Zuingle tient aussi le livre des Écritures, et Calvin partage le pain et la coupe de la cène à un groupe de huguenots parmi lesquels nous distinguons Maurice de Saxe et Coligny.

L'artiste ne nous dit pas, il est vrai, et j'avoue que son pinceau aurait eu de la peine à nous le dire, si la Bible que tient Luther parle le même langage que la Bible placée entre les mains de Zuingle ; ni comment, à deux pas du patriarche de la Réforme, Bugenhagen donne une cène où est réellement contenu, avec le pain et le vin, le corps du Christ, tandis que, aussi près de lui, Calvin donne une autre cène qui est seulement la figure de ce même corps, et où le fidèle ne communie à Jésus-Christ que par la foi.

Un peu au-dessous de Luther, dans l'attitude d'un disciple soumis et admirateur, et indiquant du geste le docteur de Wittemberg, comme pour dire : le Maître est là, le doux Mélanchthon converse avec deux savants de l'époque, Eberhardt de Tann et Ulrich Sazius. Ces deux hommes se pressent les mains, comme si l'artiste avait voulu exprimer par là les étranges accommodements auxquels se prêtèrent, sur le terrain de la confession d'Augsbourg, les stricts luthériens et ceux qui penchaient vers les idées zuingliennes et calvinistes [1].

[1] On sait que Mélanchthon, qui inclinait personnellement vers les idées de Carlostadt et des sacramentaires relativement à la cène ; qui, d'autre part, sur la question de la hiérarchie extérieure de l'Église, se serait volontiers prêté à une trans-

Derrière ces coryphées de la réforme du seizième siècle, les précurseurs du grand mouvement libérateur n'ont pas été oubliés.

La Réforme, on le sait, tient essentiellement à avoir une tradition, des origines, une suite visible remontant aux siècles antérieurs. Les voilà donc, ces prophètes et ces devanciers de la parole de vie ; ici Pierre Waldo, Arnauld de Brescia, Wicleff, Jean Huss ; là, Abailard, le métaphysicien hardi, l'impitoyable dialecticien, celui que saint Bernard accuse de sacrifier la foi à la raison, et de détruire par ses explications l'essence des mystères[1] ; puis, à côté de lui, Savonarole et Tauler, les petits-fils du moine canonisé du treizième siècle, au souvenir duquel le protestantisme classique ne manque jamais de rattacher la fondation de l'inquisition, avec tout le cortége d'horreurs qu'elle évoque ; Tauler, dont on veut faire un des précurseurs de l'exégèse nouvelle, comme s'il avait interprété l'Écriture uniquement à partir des sentiments intimes, et qu'il eût fait de la conscience la seule glose du texte sacré ; et Savonarole, dont le geste inspiré et ardent rappelle à la fois le tribun du peuple, le chef de la république florentine et le contradicteur trop opiniâtre de l'autorité hiérarchique de l'Église.

Viennent maintenant toutes les autres puissances du génie de l'homme, plus nombreuses et plus fécondes que jamais dans un siècle qui s'appelle justement le siècle de la Renaissance, et où mille circonstances favorables ont imprimé à l'esprit humain l'impulsion la plus vigoureuse ; et elles vont toutes s'ordonner de la manière la plus harmonieuse autour de cette rénovation du christianisme et de l'Église, qui est comme le cœur et le principe vital de tous les mouvements de ce siècle.

Princes, hommes de guerre ou hommes d'État, savants, artistes, littérateurs, jurisconsultes, poëtes, critiques, inventeurs, tous auront leur place dans cette grande composition.

A la suite de la fière Élisabeth, mais marchant à quelque distance de l'impitoyable réformatrice, comme s'ils avaient voulu laisser une place à l'ombre sanglante de Marie Stuart, se voient Thomas Cranmer, Morus, Burleigh, Essex, Drake et d'autres gentilshommes qui représentent l'Église d'Angleterre. Un autre groupe réunit Albert de Brandebourg, Guillaume d'Orange, Barnevelt, et enfin Gustave-Adolphe, évoqué un siècle d'avance, il est vrai, mais à jamais consacré par ses hardis faits d'armes et sa mort prématurée comme le

action avec les catholiques, qui par-dessus tout n'osait pas contredire Luther, crut concilier toutes ces exigences en donnant lui-même deux éditions de la confession d'Augsbourg, l'édition *invariata* ou strictement luthérienne, et l'édition *variata* où des concessions sont faites aux idées calvinistes.

[1] *Saint Bernard,* lettres 188ᵉ et 189ᵉ.

héros, j'allais presque dire, comme le saint du protestantisme militant[1].

Aux hommes d'armes et aux hommes d'État, le peintre n'a fait qu'une place secondaire dans une œuvre surtout destinée à glorifier la puissance de la pensée ; et après les apôtres de la Réforme, les honneurs de cette grande toile sont faits aux savants, aux littérateurs et aux artistes.

Bacon de Verulam, avec son *Novum Organum*, fait partie de ce groupe si vigoureusement dessiné où se voient, avec Christophe Colomb, Harvey, Vesalius, Paracelse. En haut de l'édifice, et justement placés là comme dans une sorte d'observatoire, Copernic, Galilée, Tycho-Brahé, Képler étudient la marche des astres et formulent les lois de leurs révolutions ; voilà pour les sciences.

Marsile Ficin, Giordano Bruno, Campanella, Nicolas de Cus, représentent la philosophie, et plus qu'elle encore, avec Pic de la Mirandole, l'auteur de la célèbre thèse *De omni re scibili*.

Pétrarque, avec la couronne qu'il a reçue au Capitole, fait face à Shakespeare et à l'immortel auteur de *Don Quichotte*, Michel de Cervantes. Le vieil Hans Sachs, le poëte populaire de la Réforme, est là tout au bas, courbé sous le poids de l'âge. Il représente cette littérature du peuple qui désormais ira toujours grandissant à côté de la littérature spéciale des érudits. Celle-ci est personnifiée dans Reuchlin et dans Érasme, et l'artiste a fort équitablement jugé ce dernier en le mettant tout près de Ulrich de Hutten et de Bucer, c'est-à-dire en compagnie du brutal ennemi des moines, et d'un de ces moines défroqués dont le critique de Rotterdam a si malignement raillé l'enthousiasme pour une réforme qui aboutissait si souvent à la conclusion obligée de toute comédie, c'est-à-dire au mariage.

Le peintre n'a eu garde d'oublier les personnages de ce siècle qui devaient lui être chers entre tous les autres, Albert Dürer, Pierre Vischer, Léonard de Vinci, Michel-Ange, Raphaël, et enfin, avec le geste inspiré de l'homme qui se sent maître de l'avenir, l'auteur de cette magnifique découverte dont les hommes feront désormais le même usage que de leur raison et de leur liberté, de leur intelligence et de leur parole ; ici l'employant à répandre l'erreur, à persuader le mensonge, à semer les divisions ; ailleurs, la faisant servir à la diffusion de la vérité, au progrès de la justice, à l'amélioration intellectuelle, morale et religieuse de l'humanité : j'ai nommé Gutenberg, l'immortel inventeur de l'imprimerie. Il tient à la main

[1] La grande Société de propagande protestante en Allemagne s'est placée sous le patronage de Gustave-Adolphe, *Gustav-Adolf-Verein*.

cette feuille encore humide que, tout ému, il a vu sortir de la première presse, et avec laquelle il peut courir le monde, en criant comme Archimède, éperdu d'enthousiasme : J'ai trouvé, j'ai trouvé : εὕρηκα, εὕρηκα. Et il a trouvé, en effet, le levier puissant et formidable qui soulèvera sans peine le monde de la pensée moderne.

Voilà, autant que j'ai pu m'en rendre compte, et en ne laissant de côté que quelques personnages ou quelques détails d'un intérêt secondaire, cette fameuse toile que, comme œuvre d'art, j'admire avec la sympathie la plus sincère et que je trouve absolument digne de la grande récompense dont elle a été l'objet.

Mais, je le répète, ici l'artiste n'a pas été seulement artiste ; il a été en même temps controversiste et historien. Il n'a pas seulement fait un chef-d'œuvre de peinture ; il a voulu écrire une page de l'histoire de l'Europe. C'était assurément son droit, et je suis loin de le lui contester. J'ajoute même que, si j'étais protestant, je serais justement fier de la manière si intelligente et si hardie avec laquelle l'illustre auteur des fresques de Berlin a su glorifier la Réforme.

C'est aussi à cause de cela que j'ai étudié à fond ce grand tableau. En effet, si une œuvre d'art est en même temps une thèse d'histoire et de théologie, elle n'est plus seulement justiciable de la critique artistique. Kaulbach a pour ainsi dire couronné l'œuvre des centuriateurs de Magdebourg, en faisant de tous les événements du seizième siècle le cortége triomphal de la Réforme. La science historique a donc le droit d'intervenir ; et, sans être un Baronius, on peut essayer de répondre à cette thèse et de montrer ce qu'elle a de systématique et d'exclusif.

II

Je commence par en convenir : enfermer un siècle tout entier dans le cadre étroit et toujours un peu factice d'un tableau ou d'une exposition historique, n'est pas tâche facile.

Tant de faits divers à résumer, à condenser ou du moins à indiquer ; tant de mouvements d'idées à décrire, tant de personnages à grouper et à ordonner ; puis ramener cette multitude à l'unité ; de cette confusion apparente faire sortir l'ordre ; savoir précisément saisir et mettre en relief ce qu'on peut appeler le point culminant d'une époque, et faire de ce point comme le centre autour duquel rayonnent tous les autres événements : c'est un travail qui exige à la fois une grande puissance de synthèse, un coup d'œil vaste et sûr, le sentiment très-exact des proportions, et, puisqu'il s'agit d'un ta-

bleau d'histoire, un dépouillement complet de tout esprit de système et la plus scrupuleuse impartialité.

Or, ce qui frappe tout d'abord en présence de la grande toile de Kaulbach, c'est l'idée exclusive qui a présidé à l'ensemble et à tous les détails de la composition. Le titre même donné par l'auteur à son œuvre en fait foi. Ce n'est pas tant le seizième siècle que l'artiste a voulu peindre que *le siècle de la Réforme*, mais de la Réforme uniquement envisagée au point de vue protestant. Aussi dans ce tableau tout se rapporte à Luther et à Calvin ; et ce chœur de grands personnages n'est pour ainsi dire que le cortége du nouvel Évangile et de ses premiers apôtres.

Mais si la douloureuse rupture qui a séparé de l'Église romaine une grande partie de l'Europe septentrionale est un des faits les plus considérables de ce siècle, il n'est pas cependant tellement exclusif qu'il ait le droit d'absorber tous les autres événements ; et on sait combien ils ont été nombreux dans un siècle qu'on doit regarder comme une des époques les plus accidentées de l'histoire de l'Europe.

Et ce n'est pas seulement au point de vue de l'histoire religieuse et artistique qu'il est juste de faire cette réserve; c'est encore au nom de l'histoire politique. En effet, quelque influence qu'ait exercée le protestantisme sur les relations des divers États entre eux, ce n'est guère qu'au dix-septième siècle, à partir de la guerre de Trente ans et des traités de Westphalie, qu'il a fait prévaloir de nouveaux principes dans le droit public européen. Il a donc été complétement étranger à la plus grande lutte politique du seizième siècle, celle de la France et de l'Autriche. Et d'autre part, cette lutte a tenu une trop large place dans l'histoire de ce siècle, pour qu'on ne fût pas tenu de l'indiquer, en esquissant du moins les princes en qui elle s'est personnifiée, Charles-Quint et François Ier.

François Ier, le protecteur éclairé des lettres, le fondateur du Collége de France, l'ami de Benvenuto Cellini et de Léonard de Vinci, l'appui secret des luthériens de l'Empire, aurait eu, par ces côtés de sa vie, quelques droits à n'être pas oublié par le pinceau du peintre allemand. Mais si la politique lui a fait tendre une main secourable aux protestants d'Allemagne, adversaires de Charles-Quint, la même politique, unie aux motifs religieux, lui a fait signer des édits de proscription contre les protestants de son royaume ; et le prince qui, malgré les sympathies de sa sœur pour Calvin, a refusé d'entraîner la France sur la pente de la Réforme, n'a pu trouver grâce devant les panégyristes du protestantisme. Ils ne lui ont su gré que de ces mœurs scandaleuses qui, alliées à la profession extérieure du catholicisme, ont souvent autorisé les adversaires de l'Église romaine à

soutenir qu'une vie dissolue est incompatible avec le nouvel Évangile — comme si le landgrave de Hesse et Élisabeth d'Angleterre ne s'étaient pas parfaitement accommodés du dogme de la justification par la foi seule, et avaient été gênés en quoi que ce soit dans les habitudes de leur vie privée par l'austérité si roide de la morale calviniste.

Quant à Charles-Quint, n'eût-il pas joint à son titre d'empereur d'Allemagne la couronne d'Espagne avec toutes ses possessions des Pays-Bas et du nouveau monde, qu'on trouverait encore étrange de le voir exclu du cortége des souverains, des politiques et des hommes d'État qui ont illustré le seizième siècle.

On a pu dire de lui, je le sais, qu'il avait personnifié un système impossible et funeste ; ce système qui associe aux destinées d'un seul homme vingt peuples divers, entre lesquels on ne peut faire l'unité que par une centralisation administrative et bureaucratique où viennent s'user les ressources les plus vives et les plus originales de chacune de ces nationalités, attelées malgré elles à un char commun, et obligées, pour le faire marcher, de neutraliser leurs meilleures énergies. Charles-Quint n'est exclusivement ni allemand, ni espagnol, ni flamand ; et quoique souverain de plusieurs nations, il est bien éloigné de Charlemagne, de cet incomparable civilisateur, avec l'ombre duquel l'auteur d'*Hernani* le fait converser sous le Dôme d'Aix-la-Chapelle.

Mais outre qu'il n'est pas facile d'être un Charlemagne, on ne peut refuser une certaine grandeur au prince qui, après avoir vaincu François Ier à Pavie, et régné sur les deux mondes, se mit au-dessus de toutes les gloires terrestres en les méprisant, et ne craignit pas de se familiariser avec la mort en passant tout vivant par le lugubre appareil de ses propres funérailles.

Une esquisse du seizième siècle est donc incomplète sans ces deux princes qui représentent la lutte acharnée des deux plus grandes nations catholiques à une époque où les révolutions religieuses du monde européen auraient dû, ce semble, la rendre impossible.

Étrange antagonisme en effet que celui de ces deux nations qui auraient pu par leur accord arrêter les progrès politiques du protestantisme, et empêcher la théologie de Wittemberg et de Genève de se faire plus tard une part prépondérante dans la direction des affaires de l'Europe !

Étrange et vivace antagonisme qui occupe une grande partie de l'histoire politique du seizième siècle ; remplit le dix-septième avec Richelieu et Louis XIV ; semble s'apaiser un instant quand Marie Antoinette partage le trône de Louis XIV et Marie-Louise celui de Napoléon Ier ; survit cependant à trois siècles de guerres, de changements

et de révolutions de toutes sortes, pour mettre de nouveau en présence les deux peuples aux champs de Magenta et de Solferino, et ne semble devoir disparaître que lorsqu'il est arrivé à une de ses conséquences extrêmes, mais logiques, à savoir l'exaltation de la puissance qui représente le mieux sur le continent européen l'enthousiasme protestant et les vieilles rancunes contre la France. C'est seulement en effet depuis la bataille de Sadowa que cet antagonisme des deux grandes nations catholiques a paru faire place à la mutuelle intelligence d'un danger commun, et à cette estime sympathique qu'une visite récente et illustre est venue pour ainsi dire consacrer à la face de l'Europe, et aux applaudissements intelligents du peuple de Paris.

La glorification exclusive du protestantisme dans l'œuvre magistrale de Kaulbach a aussi été la cause d'une autre lacune regrettable. Ce n'est pas assez, soit dit sans partialité excessive et démesurée pour notre pays, ce n'est pas assez d'avoir fait représenter la France uniquement par Calvin et par Coligny dans ce cortége imposant de toutes les gloires du seizième siècle.

Cette exclusion systématique s'explique du reste d'elle-même. Dans une telle composition, les places d'honneur devaient être réservées aux pays qui accueillirent le protestantisme avec un si ardent enthousiasme, ou le subirent avec une si étrange docilité. On sait au contraire quelle résistance insurmontable la France a opposée à l'introduction et à l'établissement du protestantisme. Il lui en a coûté, il est vrai, plus de quarante années de guerres continuelles. Et quelles guerres que ces terribles luttes fratricides et religieuses du seizième siècle, soulevées et entretenues de part et d'autre par les passions les plus violentes, et qui, après les douloureuses et sanglantes convulsions dans lesquelles se consumèrent les règnes d'Henri II, de François II, de Charles IX et d'Henri III, auraient pu aboutir à une dislocation de l'antique unité nationale si, au terme de ces atroces dissensions, la Providence n'avait fait intervenir un prince prédestiné à pacifier les esprits, à assoupir les discordes, à cicatriser et à guérir les blessures profondes du pays. Henri IV arrive à la fin du seizième siècle comme pour servir de trait d'union entre le protestantisme vaincu et le catholicisme triomphant. Il donne à celui-ci le gage d'une conversion publique, à celui-là le bienfait d'une existence légale ; et, tout en consacrant le respect des minorités, il démontre plus haut que tous les arguments, et justement peut-être parce que sa conversion a moins été l'œuvre de la dévotion que celle de la politique, combien le génie de la nation française était opposé aux doctrines des réformateurs.

Quoi qu'on ait pu dire sur l'équivoque sincérité de son catho-

licisme et sur les taches de sa vie privée, Henri IV, qui appartient au seizième siècle par sa naissance, par son élévation au trône et par quelques-uns des faits les plus considérables de son règne, représente dignement, à la fin d'une époque si tourmentée, quelques-unes des aspirations les plus hautes et les plus légitimes de ce qu'on appelle à tort ou à raison l'esprit moderne. Grand prince assurément que celui qui sut faire triompher sur des passions envenimées par un demi-siècle de guerres civiles et religieuses cet amour de la patrie commune, dans lequel, en dépit de tout ce qui peut les séparer, les Français doivent se sentir les enfants de la même mère et les défenseurs du même drapeau.

L'exclusion à peu près complète de la France d'un tableau destiné à glorifier le seizième siècle n'est pas le seul, ni même le plus grave reproche que la critique historique ait le droit d'adresser à l'auteur de ce tableau.

Elle est encore autorisée à lui demander s'il est bien juste de faire uniquement honneur à Luther et à Calvin de ce grand mouvement artistique, scientifique et littéraire qui à un certain point de vue suffirait à la gloire d'une époque ; et surtout, si ce n'est pas faire une étrange violence à la vérité que d'enrôler sous la bannière du protestantisme des hommes comme Pétrarque, Shakespeare, Christophe Colomb, Michel-Ange et Raphaël.

Le nom de Shakespeare a soulevé naguère à ce sujet de vifs débats. Aux yeux d'une certaine école, il semblait importer souverainement à l'honneur des lettres que l'immortel auteur de *Hamlet* et d'*Othello* n'appartînt pas à l'Église de Rome, comme si Corneille et Racine avaient brillé d'un moindre éclat, parce qu'ils ont été catholiques, et que l'art dramatique eût à rougir de *Polyeucte*, d'*Esther* et d'*Athalie*.

La question a été examinée avec toute l'attention qu'elle méritait, et il semble résulter d'une consciencieuse enquête que si Shakespeare appartient par sa naissance au siècle de la Réforme et au pays d'Henri VIII et d'Élisabeth, ce n'est cependant ni à l'évangile de Luther et de Calvin, ni au protestantisme draconien de la fille d'Édouard VI qu'il faut attribuer les productions de son mâle génie [1].

Quant à Christophe Colomb, qui ne connaît, je ne dirai pas son

[1] Je renvoie pour les détails de cette intéressante question au volume publié par M. Rio en 1864. La même année, un savant finlandais et protestant, M. Sygneus, doyen de l'université d'Helsingfors, a prononcé un discours pour célébrer l'anniversaire de la naissance de Shakespeare, et a démontré que le grand poëte anglais était catholique. (Voir le *Correspondant* du 25 mai 1864, p. 199-203.)

obéissance et son filial dévouement à l'Église de Rome, mais la piété profonde de son âme et la tendresse de ses sentiments religieux ?

Je sais gré au chroniqueur qui nous a conservé en latin l'admirable prière faite par ce grand homme à cette heure si solennelle de sa vie où, triomphant enfin de tant de défiances et de tant d'injustices, de tant de retards et de tant d'obstacles, vainqueur pour ainsi dire des éléments et des hommes, mais toujours humblement soumis à Dieu, il s'agenouilla sur la terre de ce monde nouveau, comme pour en prendre possession au nom de la foi.

« O Dieu, dit-il, Seigneur éternel et tout-puissant, vous qui avez créé par votre Verbe sacré le ciel, la terre et la mer, que votre nom soit béni et glorifié, et louée soit votre majesté qui a daigné se servir de son humble serviteur pour faire prêcher et connaître votre saint nom dans cette autre partie du monde[1]. »

Or, par qui pense-t-on que le hardi découvreur eut la prétention de faire prêcher et connaître le nom de Jésus-Christ dans le nouveau monde? Par des missionnaires méthodistes ou quakers, ou par les hommes apostoliques qui, dociles à la parole du pontife romain, et comme lui pêcheurs d'hommes, s'en vont annoncer l'Évangile à toute créature et jeter les filets de la parole au milieu de toutes les nations? C'est donc fantaisie pure que de rapporter à Luther et à Calvin ce merveilleux mouvement mêlé de science théorique et d'audace, de savants calculs et d'enthousiastes intuitions qui va ouvrir au génie aventureux de la race de Japhet la carrière immense des continents américains et des archipels de l'Océanie. La chronologie du reste suffit à donner à cette injuste revendication un démenti formel. Christophe Colomb qui découvrit l'Amérique en 1492 est mort en 1506, l'année même où Martin Luther entrait comme novice au couvent des augustins d'Erfurt, et où personne ne se fût attendu à le voir devenir un jour l'adversaire de la papauté.

La papauté ! C'est bien plutôt à son souvenir qu'il faudrait associer cette grande épopée de l'Europe moderne, cette nouvelle croisade entreprise non plus pour délivrer le tombeau du Christ, mais pour aller planter sa croix, propager son Évangile, et accomplir les prophéties sur l'œcuménicité de l'Église. C'est en effet un pape, et quel pape, un Alexandre VI (ce qui prouve combien la grandeur de l'institution est indépendante de la valeur des individus), c'est ce Borgia si sévèrement jugé par l'histoire, qui a promulgué la fameuse bulle de

[1] Domine Deus, æterne et omnipotens, sacro tuo Verbo cœlum et terram et mare creasti. Benedicatur et glorificetur nomen tuum ; laudetur tua majestas quæ dignata est per humilem servum tuum efficere, ut sacrum nomen tuum agnoscatur et prædicetur in hac altera mundi parte. (Le père Claude Clément, *Tables chronologiques*, Décade 1re.)

1493, destinée à tracer une ligne de démarcation entre les découvertes des Portugais et celles des Espagnols.

Il résulte donc de cette bulle et des noms des peuples qui ont entraîné tout le reste de l'Europe dans la carrière des grandes découvertes, que la réforme protestante n'a rien à voir et à prétendre dans ce splendide épisode de l'histoire du quinzième et du seizième siècle. Tous ces intrépides navigateurs sont catholiques, et la seule puissance qui intervienne pour régler et pacifier ce mouvement fiévreux qui les emporte en avant, c'est l'Église romaine, c'est la papauté.

On dira peut-être que les Espagnols en découvrant l'Amérique y ont fait honte au catholicisme par leur âpre cupidité et par la honteuse dureté de leur conduite à l'égard des indigènes. Nous n'avons nullement la prétention de transformer les soldats de Cortez et de Pizarre en missionnaires pacifiques. Si la férocité de ces hommes a fait honte à l'Évangile, tant pis pour eux. Et quant à l'Église, si on tient absolument à la mêler à ce débat, elle n'a rien à y perdre ; car c'est justement elle, et elle seule, qui est intervenue pour modérer la cupidité des vainqueurs et défendre contre elle la cause des vaincus. A lui seul, le nom à jamais vénéré de Barthélemi de Las Casas est un éloquent plaidoyer en faveur du catholicisme et de sa bienfaisante action sur les sociétés.

Quant à ces grands artistes italiens du seizième siècle, et particulièrement à Michel-Ange et à Raphaël, il est plus arbitraire encore, s'il est possible, de les avoir enrôlés dans l'armée des novateurs. Qu'y a-t-il de plus entièrement catholique que les inspirations et les grandes œuvres de ces hommes de génie ? Ne parlons pas en détail des inimitables madones de Raphaël, ni des fresques gigantesques de Michel-Ange à la chapelle Sixtine, ni de tant d'autres merveilles dont ils ont à jamais enrichi l'Italie et l'Europe. Mais cette basilique de Saint-Pierre à laquelle ils ont eu la gloire de travailler tous les deux n'est-elle pas comme la personnification à la fois idéale et plastique de l'Église catholique tout entière ? C'est la grande église des papes ; c'est là que reposent, à côté des chefs illustres de saint Pierre et de saint Paul, les restes de tant de souverains pontifes. C'est sous cette coupole que se célèbre aux grandes solennités de l'année, et par les mains mêmes du vicaire de Jésus-Christ, le sacrifice de la messe. C'est de cette loge extérieure que se donne en ces mêmes solennités cette bénédiction pontificale précédée de cette absolution et de ces indulgences contre lesquelles, depuis trois siècles, le protestantisme ne perd aucune occasion de lancer ses anathèmes ou ses sarcasmes,— sauf peut-être lorsqu'un de ses enfants, assistant un jour de Pâques à cette étonnante solennité, et entendant la voix sonore et émue de

Pie IX se mêler pour bénir le monde au roulement des tambours, aux décharges de l'artillerie et aux carillons des mille cloches de Rome, s'agenouille malgré lui, vaincu par je ne sais quelle puissance mystérieuse, et se relève en confessant que les inspirations du catholicisme sont bien autrement faites pour ravir les esprits et saisir les cœurs que le froid appareil d'une cène calviniste sous les voûtes de Saint-Paul de Londres. En un mot, tout dans cette imposante basilique de la ville éternelle, depuis la pierre qui lui sert de fondement jusqu'à la croix qui termine sa coupole, tout a été inspiré par une pensée catholique, et on peut affirmer avec assurance que tous les grands artistes qui y ont travaillé ont pu dire comme Raphaël répondant à Léon X : « J'aime tant l'Église de Saint-Pierre ! [1] »

Du reste, indépendamment de tout nom propre, ne peut-on pas dire d'une manière générale que c'est prendre le contre-pied de la vérité historique que de vouloir rattacher le mouvement artistique du seizième siècle à l'influence de Luther et de Calvin ?

On sait assez, en effet, quelle a été l'attitude de la Réforme, et surtout de la réforme calviniste, vis-à-vis de la manifestation du beau et du divin dans les arts. Plusieurs de nos vieilles cathédrales de France portent encore, après trois siècles, les stigmates des fureurs iconoclastes des huguenots. L'interprétation littérale jusqu'à la barbarie de la parole de l'Exode : « Tu ne te feras pas d'images taillées, » s'est traduite, surtout dans les commencements, en une proscription impitoyable ; et ces statues, ces tableaux, ces vitraux merveilleux où le moyen âge avait dépensé tant de foi et souvent tant de génie, ont disparu sous les coups du vandalisme le plus farouche.

Ils sont donc nôtres, entièrement nôtres, ces hommes divins, comme auraient dit les Grecs, qui ont écrit dans l'histoire de l'art les pages immortelles signées des noms du Pérugin, de Léonard de Vinci, de Brunelleschi, du Bramante, de Michel-Ange et de Raphaël. Ce n'est pas autour de Luther et de Calvin qu'il faut les grouper, mais autour de ces pontifes romains qui donnèrent une si vigoureuse impulsion aux lettres et aux arts, et firent servir à la glorification de l'Église catholique tous ces beaux poëmes de peinture ou de pierre. Là-dessus, du reste, l'opinion a prononcé sans retour. L'histoire des arts ne connaît pas le siècle de Luther ; elle connaît et elle connaîtra toujours le siècle de Léon X.

[1] Réponse de Raphaël au bref de Léon X, qui le nommait intendant des travaux de la Basilique. — Voir encore le Testament de Raphaël (cité dans le *Léon X* de M. Audin, t. II, p. 347).

III

S'il avait été donné à un de ces maîtres de l'art au seizième siècle de faire un tableau synoptique de cette grande époque, il aurait singulièrement modifié les perspectives et élargi les horizons. En regard de ce moine rebelle qui lève la Bible comme un étendard de révolte; en regard de ces hommes qui l'entourent et parmi lesquels se trouvent à la fois les coopérateurs et les adversaires de son œuvre, un Mélanchthon qui a été son disciple, et un Zuingle qui a été son rival, étrange concile où on n'est uni que pour attaquer et nier, et où on se divise dès qu'il s'agit d'affirmer et d'établir, on aurait vu, majestueusement groupés sur les degrés d'un temple bâti depuis seize cents ans sur des fondements inébranlables, les Pères de ce concile de Trente qui, pendant près de vingt années, ont résumé, classé, précisé dans une étonnante conformité avec toute la tradition, les divers points du symbole et de la discipline de l'Église chrétienne.

Cinq papes [1] occupent le siége de Saint-Pierre pendant la tenue de ce mémorable concile. Quelques-uns d'entre eux ont pu être justement blâmés pour tel ou tel point de leur administration ; mais d'avoir su convoquer et réunir cette immortelle assemblée ; d'en avoir fait reprendre les travaux quand ils étaient interrompus; de les avoir, à travers tant d'obstacles et de difficultés, venus des hommes ou des choses, conduits jusqu'à leur terme; d'avoir enfin, comme l'a fait Pie IV, perpétué pour ainsi dire l'autorité et l'action réformatrice de cette assemblée œcuménique par l'institution de cette congrégation du Concile, dont la mission, depuis trois siècles, consiste à expliquer et à faire mettre en pratique les décrets rendus à Trente; ceci est évidemment une des pages considérables de l'histoire de la Réforme au sein du christianisme, et c'est peut-être une de celles où resplendit le plus visiblement la puissance divine et la surnaturelle constitution de l'Église. Car ni les papes qui ont présidé à ce concile, ni les évêques qui en ont fait partie, n'ont été, pris individuellement, des hommes de génie, et il est permis de dire que dans les grandes choses où la valeur personnelle de l'homme apparaît moins, la sagesse et la puissance de Dieu éclatent davantage.

[1] Paul III, Jules III, Marcel II, Paul IV, Pie IV.

Et puis maintenant, autour de ces deux centres qui se confondent en un seul, la papauté et le concile général, et qui représentent si bien, en face des divisions précoces du protestantisme, la grande et vivante unité de l'Église de Jésus-Christ, quelle étonnante fécondité pour le bien, quelles ressources variées, quelle germination puissante d'hommes et d'œuvres !

Quelles âmes que ces grands saints du seizième siècle recrutés dans tous les rangs de la société, et à qui la Providence semble avoir confié la mission de répondre par quelque fondation bienfaisante à toutes les attaques et à toutes les négations du protestantisme !

Serait-ce donc un tableau qui manquerait de grandeur que celui où un habile artiste, voulant glorifier dans le seizième siècle, non pas la réforme batailleuse qui a déchiré sans remords l'antique et majestueuse unité de la société chrétienne, mais la réforme pacifique et féconde qui a multiplié pour les besoins d'une époque tourmentée et souffrante les grandes inspirations et les dévouements magnanimes, grouperait autour du centre vivant de l'Église saint Ignace de Loyola et ses vaillants compagnons, le berger Pascal Baylon et le grand seigneur François de Borgia, saint Philippe de Néri et saint Camille de Lelli, saint Charles Borromée au milieu de la peste de Milan, et saint François de Sales évangélisant les populations du Chablais? Et encore faut-il borner cette énumération aux noms les plus illustres et aux œuvres les plus considérables.

Or, dans ces noms, se trouvent justement personnifiées les inspirations qui constituent dans sa plénitude le véritable esprit du christianisme.

D'abord, l'esprit de zèle et d'apostolat. Ceux qui ont vu les fresques de l'église de Saint-Ignace à Rome se rappellent avec quel légitime orgueil un peintre jésuite a représenté les triomphes des premiers pères de sa Compagnie sur l'hérésie et sur l'infidélité. Et à moins d'être aveuglé par d'incurables préventions, quelle comparaison peut-on faire entre Mélanchthon, le disciple de Luther, et cet étudiant de l'université de Paris, disciple de saint Ignace, ce François Xavier qui, parti pour les Indes en 1541 et mort en 1552, a converti à lui seul plus de païens en douze ans, que tous les missionnaires protestants réunis n'en ont converti en un siècle ; cet homme dont la vie paraîtrait une légende des temps antiques si elle n'avait pour elle l'authenticité des documents les plus irrécusables, et si elle n'avait paru dans le seizième siècle, qui est bien moins le siècle de l'enthousiasme que celui de la critique ; — cet homme enfin, dont un protestant, Baldeus, a eu l'impartialité de faire l'éloge le plus éclatant, terminé par cette apostrophe si naïve et presque aussi honorable pour l'écrivain que pour le héros :

« Plût à Dieu qu'ayant été ce que vous avez été, vous fussiez des nôtres ! »

Si la Compagnie de Jésus représente à un si haut degré l'esprit de zèle, voici sainte Thérèse et saint Pierre d'Alcantara qui ne représentent pas moins dignement l'esprit de pénitence, cette partie essentielle de la vie chrétienne, si complétement étrangère aux héros et aux œuvres issus du protestantisme.

En face de la réhabilitation de la chair ouvertement prêchée et pratiquée par Luther, par Henri VIII, par le landgrave de Hesse et par les principaux coryphées de la Réforme, voilà qu'à la suite de ces deux Espagnols, de cette réformatrice du Carmel et de ce fils de Saint-François, marchent des générations entières. Elles embrassent avec enthousiasme cette vie cachée du cloître, où le regard superficiel de l'homme du monde ne voit qu'une captivité arbitraire et des macérations sans but, mais où les yeux de la foi découvrent le secret de ces mouvements réparateurs qui préservent d'une ruine ignominieuse les siècles entraînés sur la pente glissante du scepticisme et de l'immoralité, en apprenant aux hommes que si l'incrédulité et la luxure défont les individus et les sociétés, il n'y a pour relever les unes et les autres que la puissance de la prière unie à celle du sacrifice.

Enfin, après l'esprit de zèle et l'esprit de pénitence, l'esprit de charité consomme la plénitude de la vie chrétienne.

Or le protestantisme peut-il s'offenser, si, repassant avec lui la liste de ses fondateurs et de ses apôtres, nous lui demandons où se trouve, parmi ces ardents adversaires des superstitions romaines, un seul homme à qui l'on puisse décerner en conscience le titre de bienfaiteur et de consolateur des hommes.

Je vois bien Luther présenter la Bible à l'Allemagne étonnée et séduite, et Calvin partager la coupe de la cène aux gentilshommes de la cour de François Ier ou aux riches bourgeois de Genève. Ici Reuchlin et Ulrich de Hutten se rient des moines, et là Gustave-Adolphe brandit sa vaillante épée pour défendre le nouvel évangile ; mais encore une fois, parmi ces hardis promoteurs de la Réforme, parmi ces infatigables champions du christianisme évangélique, comme ils s'intitulent fièrement eux-mêmes, qu'on me montre une de ces âmes inspirées d'en haut pour répandre sur les misères d'un siècle les trésors des consolations divines ! Je vois des tribuns, des exégètes, des soldats, des politiques, des savants ; mais des amis des pauvres, des protecteurs de la vieillesse et de l'enfance délaissées ; mais des hommes qui sacrifient tout et qui se sacrifient eux-mêmes, pour avoir le droit de sécher les larmes des affligés et de tendre aux malheureux une main secourable, je n'en vois pas. Ils sont tous dans

les rangs de cette Église dont le privilége, que nulle secte ne lui a jamais ravi, sera toujours de prouver qu'elle est seule la véritable Épouse de Jésus-Christ, parce que seule elle est la vraie mère des hommes! Et voici en effet saint Philippe de Néri et ses compagnons de l'Oratoire de Rome, dont les souvenirs vivent encore dans l'hospice de la Trinité des pèlerins ; saint Philippe de Néri, dont, après plus de trois siècles, le nom est toujours associé dans la ville éternelle à l'idée de la plus tendre et de la plus touchante bonté. A côté de saint Philippe, son contemporain et son ami saint Camille de Lelli, instituteur d'une congrégation spécialement vouée au soin des pauvres malades, tandis que par une inspiration semblable, l'Espagnol saint Jean de Dieu établit en 1540 cet ordre charitable répandu depuis dans toute la chrétienté et qui rivalise de dévouement avec les disciples de saint Camille, en se consacrant au soulagement des infirmités humaines. Enfin si saint Vincent de Paul fait surtout la gloire, et plus que la gloire, la consolation du dix-septième siècle, le seizième a cependant le droit de le revendiquer aussi pour une part, car il l'a vu naître et il lui a donné les premières inspirations de ce zèle et de cette charité qui attirent tous les jours les bénédictions reconnaissantes de tous ceux qui souffrent sur ce nom, à la fois le plus humble et le plus populaire de tous les noms.

Enfin, si dans ce tableau des gloires catholiques du seizième siècle, il fallait encore trouver une place pour les hommes d'épée et pour les hommes de loi, y aurait-il beaucoup de figures plus martiales que celle de Bayard, le chevalier sans peur et sans reproche, ou celles de ces admirables hospitaliers de Malte qui, en 1585, sous les ordres de leur grand maître la Valette, furent comme le rempart vivant où se brisèrent toutes les forces de l'islamisme, et firent pour l'Europe chrétienne au seizième siècle ce que devait faire un siècle après l'immortel Sobieski avec ses braves Polonais?

Quant aux hommes de loi, la France catholique a le droit de nommer avec orgueil le grand chancelier de l'Hospital, et l'Angleterre protestante n'a pas le droit de revendiquer Thomas Morus. C'est ce courageux magistrat qui refusa de souscrire au divorce d'Henri VIII et qui, supplié par sa femme de ne pas s'exposer à la peine capitale en résistant aux volontés du roi, répondit ces belles paroles : « Comment voulez-vous que je compromette mon éternité pour vingt années qui me restent peut-être encore à vivre?» Il mourut sur l'échafaud le 6 juillet 1535 avec la constance d'un martyr, digne précurseur de cette longue et illustre génération de témoins de la foi qui, pendant toute la seconde moitié du seizième siècle, arrosèrent du sang le plus pur le sol de l'Angleterre, et font plus d'honneur, ce me semble, à l'antique renommée de l'île des saints,

qu'un Cranmer, l'archevêque courtisan et apostat, ou un Essex, un des nombreux amants de cette princesse qui souilla de fange et de sang le trône sur lequel elle s'assit, et cette Église d'État dont elle fit la vassale du trône.

Après avoir rectifié et complété, autant qu'il m'a été donné de le faire, cette toile si originale et si vigoureuse, mais en même temps si manifestement vouée à une idée systématique, j'arrive à une conclusion qui ne s'applique pas seulement au seizième siècle, mais à toutes les époques de l'histoire.

C'est qu'à l'image de l'homme lui-même, chaque phase de la vie de l'humanité porte en elle deux esprits et comme deux humanités. Ce sont ces deux jumeaux qui s'entre-choquent dans le sein de Rebecca et au sujet desquels le Seigneur répond à la mère troublée : « Deux « nations sont dans ton sein, et deux peuples sortiront de tes en- « trailles, et un de ces peuples triomphera de l'autre [1]. »

Oui, comme chacun de nous porte en lui deux hommes dont la lutte incessante fait tout le prix et toute la grandeur de la vie morale [2], de même aussi chaque siècle porte en lui deux siècles ; l'un qui est l'instrument docile de Dieu dans la poursuite de la vérité et dans l'accomplissement de la justice, et l'autre qui paralyse une partie des forces vives de l'humanité en les égarant dans l'erreur ou en les mettant au service de l'égoïsme et du mal.

Ce grand principe de la philosophie de l'histoire, dû à la psychologie chrétienne et à la vraie connaissance de l'homme par lui-même, a été admirablement mis en lumière par saint Augustin. On voit, par de nombreux passages de ses livres, combien ce saint docteur était préoccupé de l'antagonisme perpétuel et de l'irréconciliable opposition de ces deux cités, qui se font la guerre toujours et partout, et auxquelles chaque siècle sert de champ de bataille [3].

Autant au moins et plus que d'autres, le seizième siècle présente aux regards de l'observateur le dualisme militant de ces deux principes, l'un qui s'est appelé la réforme de l'Église par le désordre et par la violence, et l'autre qui a voulu être, et qui a été la rénovation féconde et pacifique de la vie chrétienne par le zèle humble et par la vraie charité. La réforme protestante revendique le seizième siècle

[1] Duæ gentes sunt in utero tuo, et duo populi ex ventre tuo dividentur, populusque populum superabit, et major serviet minori. (Gen., XXV, 23.)

[2] S. Paul, *Ép. aux Romains*, VII, 15-25.

[3] *De Civitate Dei*, l. XIV, c. XXVIII; — *de Catechizandis rudibus*, c. XIX; — *de Genesi ad Litteram*, c. XV, etc.

comme exclusivement sien ; je crois avoir suffisamment démontré que par ses côtés les plus beaux et les plus durables, ce siècle n'appartient ni à Luther ni à Calvin, et que l'Église catholique peut le montrer avec une légitime fierté à ses amis comme à ses ennemis.

De cette étude, faite à la lumière de ce principe, je voudrais aussi dégager une seconde conclusion et l'appliquer directement au temps où nous vivons.

Ne sommes-nous pas nous-mêmes les témoins et les acteurs d'une lutte semblable ou analogue à celle qui, avant nous, a partagé nos pères ? Oui, notre siècle, arrivé bientôt aux trois quarts de sa course, se débat, lui aussi, entre les deux cités. Depuis quelque temps même, cette lutte semble être entrée dans une phase nouvelle et dans une crise plus aiguë.

A qui restera la victoire, et lequel des deux principes entraînera l'autre dans son triomphe, pour décider du caractère définitif de cette époque ? C'est encore le secret de Dieu, et il ne m'appartient pas de répondre à une question aussi mystérieuse.

Ce que je sais, c'est que nous devons résister de toutes nos forces à ceux qui, voulant faire rétrograder violemment la société européenne, nous menacent tous les jours de nous ramener au siècle de Voltaire, et nous présentent les saturnales de 93 comme l'idéal de la liberté, du bonheur et du progrès !

Ce que je sais encore, c'est qu'hier l'antagonisme des deux cités se personnifiait en deux hommes sur le compte desquels a déjà commencé, si je ne me trompe, le jugement de la postérité : l'un, qui représente dans toute sa sereine majesté et avec la puissance même de sa faiblesse la force du droit, l'auguste et doux pontife que vingt et un ans de révolutions et d'ingratitude ne découragent pas de bénir le monde et d'appeler par ses prières, sur nos sociétés troublées, l'esprit de sagesse, de conseil et de paix ; l'autre, le condottiere incorrigible de l'antichristianisme armé, l'homme de ces coups de main dont le triomphe éphémère aspire à fonder le droit de la force, mais qu'un jour, je l'espère, l'Italie désavouera au nom de ses traditions religieuses, ainsi qu'au nom de ses vraies et saines traditions libérales [1].

[1] Elle n'oubliera pas toujours que si elle n'est pas devenue allemande au douzième siècle, elle le doit à ce grand pape Alexandre III, appelé par la juste reconnaissance de toute la nation le *propugnator Italicæ libertatis* ; c'est aussi la liberté italienne que défendent avec la liberté de l'Église ces admirables jeunes gens que leur foi conduit à Rome pour y protéger la ville éternelle contre les violences de la révolution, et qui se dévouent « jusqu'à l'effusion du sang inclusivement » comme le dit l'Église dans une de ses plus belles cérémonies : « usque ad effusionem sanguinis inclusive » (*Rituel pour la collation du chapeau de cardinal*).

Non, ce dix-neuvième siècle, où à côté de tant de mal il y a tant de bien, tant de généreux élans, tant de dévouements cachés, tant de vertus solides; ce siècle qui nous a donné un curé d'Ars et un Pie IX, un Affre et un Lamoricière, un Lacordaire et un Ravignan, un O'Connell et un Zamoyski, une Jeanne Jugan, fondatrice des petites sœurs des pauvres, et ces étudiants auxquels non-seulement la France, mais le monde catholique, doivent l'institution des conférences de Saint-Vincent-de-Paul; ce siècle ne sera pas traîné aux gémonies de l'histoire avec la qualification ignominieuse de siècle de Garibaldi. Il triomphera de tous les obstacles accumulés sur sa route par le scepticisme, par la fausse science et par les violences de l'esprit de parti. Ces forces adverses semblent à cette heure, il est vrai, reprendre avec une nouvelle énergie une lutte que depuis dix-huit siècles rien n'a interrompu. Mais par là elles ne font autre chose sinon de nous montrer plus clairement notre devoir, et de nous solliciter plus vivement à le remplir.

ADOLPHE PERRAUD.

MÉMOIRES DE MALOUET

« Si j'étais le maître de choisir entre tous les rôles de ce terrible « drame, » a dit Malouet, dictant ses Mémoires sur la Révolution, « je n'abandonnerais pas le mien, mais je le corrigerais sur plusieurs « points. » Ce jugement porté sur lui-même par un esprit sincère et désintéressé, ne sera pas démenti par l'histoire. D'autres hommes de 89 ont eu un rôle plus brillant, plus considérable ; celui de Malouet est resté pur et, à vrai dire, unique.

Il était âgé de cinquante ans quand la Révolution éclata. Un court apprentissage de diplomatie en Portugal, deux années consacrées à la Guyane, où son nom est resté populaire, des emplois importants dans l'administration de la marine et des colonies, l'avaient initié aux affaires sans le mêler aux intrigues de cour ou des ministères, et lui avaient donné à la fois la connaissance pratique des abus du gouvernement absolu, et la notion des conditions et des besoins de tout gouvernement. C'était là ce qui manquait davantage aux meilleurs de ses contemporains. Malouet n'en partageait pas moins leurs espérances pour la régénération de la France et à la veille des états généraux, il confesse qu'il « aurait « tout sacrifié, fors l'honneur, pour obtenir une députation. » Une fois cette députation obtenue, il reste debout entre l'ancien régime et la Révolution, inébranlable jusqu'à la fin dans une modération toujours active, voit constamment les votes de ses collègues donner tort et les événements donner raison à ses conseils, lutte contre les partis extrêmes d'autant plus qu'ils deviennent plus forts, et ne réussit ni ne se décourage jamais. Il ne mérite guère qu'un seul reproche, et ce reproche il se l'adresse à plusieurs reprises, c'est de n'avoir pas su se faire écouter. Il s'en prend volontiers à lui-même, à son humeur parfois ombrageuse et trop roide, à ses antécédents de fonctionnaire

qui le rendirent d'abord suspect aux « patriotes. » Il a le droit de s'en prendre surtout à ceux qui l'entendaient. Mirabeau lui a appliqué ce mot de Plutarque : *Qu'il tenait de bons propos mal à propos.* A ce reproche il répond fort bien que l'à-propos d'une réflexion sage se rencontrait « rarement dans une assemblée qui était presque toujours « dans un état convulsif. » Et en effet, lorsqu'on pénètre de près dans les dispositions des partis opposés, on ne voit guère de quel parti un homme qui réprouvait également l'arbitraire et l'anarchie, avait chance d'être écouté.

Mais s'il n'a pas été donné à ce courageux et clairvoyant honnête homme de prévenir les catastrophes dont nous souffrons encore, il nous importe d'autant plus de l'interroger aujourd'hui quand il les juge ; quand, revenant à loisir sur ses pas, il recherche comment elles pouvaient être évitées, et signale les fautes qui ont livré passage aux crimes. Tel est le principal objet de ses Mémoires, restés manuscrits jusqu'à ce jour. Nulle lecture n'est plus efficace pour préserver du fatalisme.

C'est assez indiquer combien il est utile et opportun de les publier. Le petit-fils de Malouet remplit en ce moment cette tâche filiale et patriotique. Avec beaucoup d'exactitude et de précision, il a enrichi les souvenirs dictés par son aïeul de notes et d'éclaircissements propres à nous introduire discrètement auprès des personnages trop souvent oubliés au milieu desquels Malouet a vécu. Il ne nous appartient pas de devancer le jugement public sur un livre que la communication la plus bienveillante nous a permis de connaître, et qu'appréciera ici même l'écrivain le plus compétent sur cette époque de notre histoire. Mais nous n'avons pas douté de l'intérêt qu'un fragment de ce livre présenterait aux lecteurs du *Correspondant*, et nous nous sommes vivement félicités de pouvoir le leur offrir.

Les Mémoires de Malouet, qui s'arrêtent malheureusement avant la fin de la première révolution, commencent bien avant elle. Ils contiennent de curieux détails sur le Portugal, que l'auteur a vu entre les mains du marquis de Pombal ; sur notre marine et sur nos colonies au temps de Louis XVI. Si ces Mémoires avaient été continués jusqu'au temps de l'Empire, on y verrait l'ancien membre de la Constituante, investi de fonctions administratives par Napoléon qui reconnaissait en lui « tous les courages de l'esprit, » rester aussi indépendant devant le pouvoir absolu qu'il l'avait été devant l'ancien régime et devant la Révolution : c'est au petit-fils de Malouet à nous faire le récit de la disgrâce qui punit cette indépendance et à compléter par une étude biographique les Mémoires de son aïeul.

Le fragment que nous insérons aujourd'hui retrace une époque très peu connue de la vie de Malouet. Il le montre, après la clôture

de l'Assemblée constituante, estimant à peu près tout perdu, et cependant travaillant encore et ne permettant pas aux fautes des princes de décourager son dévouement pour la monarchie. Puis, lorsqu'en effet la monarchie eut succombé, et avec elle la liberté, nous verrons à travers quelles péripéties dramatiques, et jusqu'à présent ignorées, Malouet échappa à la mort, que tant de fois il avait bravée et qui menaçait désormais tout honnête homme.

C. de Meaux.

EXTRAIT DES CHAPITRES XVIII, XIX ET XX.

Dans les gouvernements représentatifs, on croit que c'est la majorité qui fait les lois; rien n'est moins vrai : il est si bien de la nature du pouvoir de se concentrer, que partout et toujours, c'est la minorité qui gouverne. Dans les assemblées politiques, un observateur attentif remarquera deux espèces de minorités actives : l'une qui se porte en avant, l'autre qui résiste. La pluralité est passive, et la majorité se forme toujours par l'entraînement de l'action ou de la résistance; mais lorsque l'action est populaire elle sera toujours entraînante, si la résistance ne parvient pas à se rendre redoutable.

Ceux qui écriront l'histoire de la Révolution doivent partir de ce principe pour en expliquer les événements, et ne pas oublier la foule craintive qui est un des éléments de toutes les majorités.

L'Assemblée constituante et celles qui l'ont suivie se retrouvent, ainsi que tous leurs actes, dans cette définition.

Des paroles superbes, des espérances vaines, des prétentions insensées, des ressentiments impuissants ; voilà, pendant le cours de la Révolution, tout l'appui qu'ont obtenu les droits les plus légitimes, lors même que la raison et le patriotisme se mettaient en avant pour les défendre. Pour les attaquer, on voyait réunis tous les bras, tous les leviers soulevant tous les poids, renversant tous les obstacles, dirigés par une troupe de fanatiques et de scélérats.

A peine les constitutionnels de 89 se furent dessaisis du gouvernail, qu'il ne leur fut plus possible de le reprendre, malgré tous leurs efforts. L'affaire du Champ de Mars en juillet 1791, dans laquelle ils crurent avoir écrasé, ou du moins intimidé, le parti républicain, ne fit que préparer leur chute et désigner au peuple tous leurs chefs comme ses ennemis. Je n'ai jamais assisté à leurs conférences, ni participé à aucune de leurs combinaisons, ainsi je ne

peux les juger que par conjecture, ou en recherchant dans leurs discours tout ce qui explique leurs procédés ; mais comme nous avons maintenant à considérer le désordre affreux dans lequel l'Assemblée constituante mit et laissa la France en se retirant, il faut bien revenir sur les causes et en suivre la filiation jusqu'aux derniers désastres qu'elles ont produits. Si je parais quelquefois m'éloigner dans mes jugements de la circonspection que j'ai voulu m'imposer, ce n'est que d'après des observations multipliées, réfléchies, qui équivalent pour moi à des démonstrations ; mais en les soumettant au lecteur, je lui reconnais le droit de voir ce que je n'ai pas vu, ou de voir autrement que je n'ai vu.

L'affaire du Champ de Mars eût mérité un article à part, si je pouvais me résoudre à raconter ce que tout le monde sait : on ne peut nier que cette attaque du parti constitutionnel contre les jacobins ne fut conduite avec beaucoup de zèle et de courage. MM. de la Fayette et Bailly défendirent en cette occasion la royauté constitutionnelle contre le système républicain, lequel commençait à prendre des forces ; or, c'était assez, dans les malheureuses circonstances où nous étions, que la plus saine partie des révolutionnaires se montrât royaliste, pour qu'il fût raisonnable et nécessaire de les accepter comme tels, et de se rallier à eux contre la démocratie qui menaçait d'achever le bouleversement du royaume. Il s'en fallait bien que la cour et l'aristocratie calculassent assez sensément leurs intérêts pour faire taire leurs ressentiments. Le désordre était donc universel, et l'état des choses, la disposition des esprits étaient tels que l'homme le plus éminent en talents et en caractère n'aurait pu y remédier qu'en s'emparant de l'autorité. C'était un spectacle unique dans l'histoire du monde que la révolution qui venait de s'opérer, et celle qui se préparait ; car tout, en 1792, annonçait la dissolution entière du corps social. Toutes les anciennes institutions étaient détruites ; celles qui les remplaçaient étaient sans consistance ; la nouvelle constitution et ceux qui l'avaient faite n'avaient aucun crédit ; ceux-ci n'avaient su rallier à eux, ni les préjugés, ni les passions, ni les intérêts; il semblait qu'ils eussent cherché avec beaucoup de soin tous les moyens de division et d'anarchie, et véritablement ils les avaient trouvés. La peine qu'ils avaient prise pour endoctriner le peuple avait réussi fort au delà de leurs vœux et de leurs combinaisons. Le système d'égalité, et ses redoutables conséquences, menaçaient toutes les propriétés et tous les pouvoirs ; c'était là ce que les gens grossiers, les intrigants, les fripons, appelaient la Constitution ; tandis que les gens honnêtes mais bornés qui l'avaient adoptée ne voyaient dans l'inefficacité de ses lois que la résistance de l'aristocratie, qui était elle-même opprimée. Ainsi toutes les classes de la

nation, toutes ses subdivisions sociales et politiques étaient en convulsion ou en délire.

Les républicains seuls, dans ce désordre, mettaient de la suite et de l'audace dans leurs projets, et les clubistes, associant à leur empire la populace, proclamaient partout les maximes et les fureurs d'une démocratie licencieuse. Tel était alors l'état de la nation, dont les représentants, faibles ou corrompus, avaient à régler les destinées ; ils en étaient incapables : le roi, la cour, les royalistes ne l'étaient pas moins. Quelques mesures vigoureuses furent proposées ; le roi les rejeta parce qu'il eût fallu s'allier aux constitutionnels, s'appuyer de la garde nationale et des départements. C'était mon opinion, et le roi, depuis son retour de Varennes, avait pris confiance en moi ; mais la reine, en m'honorant de sa bienveillance et en ne doutant pas de la pureté de mon dévouement, ne voulait rien tenter par les constitutionnels, quoiqu'elle fût en rapport et en négociation avec quelques-uns des principaux. Cette politique passionnée, qui a été constamment celle de tous les membres de la famille royale, n'a pas peu contribué à en accélérer la chute. La vertu même et le noble caractère de madame Élisabeth ne la défendaient pas de cet aveuglement. Le roi seul eût été sincèrement disposé à suivre une marche plus raisonnable. La justesse de son esprit lui faisait apercevoir tout ce qu'exigeait sa position ; mais la faiblesse de son caractère ne lui permettait aucune mesure forte et décisive, et la reine entretenait son indécision par l'exagération de ses espérances dans l'influence et les plans de l'empereur son frère et du roi de Prusse, quoique Louis XVI eût de l'inquiétude sur les résultats de leur intervention et beaucoup de répugnance à mêler les étrangers aux affaires de la France.

Malheureux prince, dont les vertus et les défauts n'avaient rien de complet ! Il accordait à cette époque quelque confiance à M. de Montmorin, que l'habitude du danger avait rendu plus fort et plus décidé. Il consultait aussi M. Bertrand de Moleville, qui ne manquait pas de courage et de fidélité, mais qui n'avait ni les lumières, ni les talents nécessaires dans les circonstances difficiles. L'un et l'autre avaient ordre de se concerter avec moi ; j'étais d'accord avec M. de Montmorin sur la nécessité d'un plan intérieur, indépendant de tout ce qui se tramait à Coblentz, concerté avec les départements, qui presque tous étaient bien composés, et avec les principaux chefs des gardes nationales. Je voulais que le roi ralliât à cette force celle des royalistes dispersés, incertains, répugnant à toute alliance avec les constitutionnels ; qu'il leur en donnât l'ordre et l'exemple, et qu'un chef apparent, ayant la confiance de Sa Majesté, fût désigné. J'aurais voulu le maréchal de Rochambeau ; M. de Montmorin croyait

M. de la Fayette plus convenable, à raison de son influence à Paris et dans les provinces sur les révolutionnaires non républicains. La reine ne voulait ni l'un ni l'autre: le roi excluait nommément M. de la Fayette. M. Bertrand voulait faire précéder toute autre tentative, de mouvements particuliers qu'il dirigeait, d'intrigues subalternes qu'il payait fort cher et dont il attendait toujours la plus heureuse issue. Je n'ai connu ni voulu connaître ses moyens, ses rapports et son but; tout cela me paraissait insensé, déplorable; je le dis à M. de Montmorin qui était de mon avis ; je l'écrivis au roi et je résolus de quitter Paris.

L'insurrection de Saint-Domingue avait éclaté ; j'avais toute ma fortune dans cette colonie; le roi y avait des forces suffisantes, si elles étaient bien dirigées, pour y maintenir son autorité. Je résolus d'y faire un voyage avec la permission de Sa Majesté. J'étais fondé à croire que les propriétaires et les administrateurs auraient quelque confiance en moi, et il me parut plus facile de servir là la chose publique, que je ne pouvais le faire à Paris. Mais comme les constituants ne pouvaient, en sortant de l'Assemblée, occuper aucune place du pouvoir exécutif, je n'avais garde de solliciter une mission de Sa Majesté qui voulait cependant me rendre porteur d'une lettre particulière pour M. de Blanchelande[1] par laquelle elle lui recommandait de suivre en tout mes conseils. Tout ceci se passait entre le roi, M. de Montmorin, M. Bertrand et moi.

Je devais m'embarquer à Brest sur une frégate dans le mois de décembre. Au moment où j'allais partir, sans m'être ouvert à personne sur mes projets, le *Patriote français*, dont Brissot était l'auteur, annonce à l'article de Brest que le 28 décembre on a fermé les portes de la ville, pour y faire la recherche de M. Malouet dépêché à Saint-Domingue par le roi pour y faire la contre-révolution. C'en fut assez pour me faire renoncer à mon voyage, mais non au projet de quitter Paris, où j'étais traduit dans tous les journaux révolutionnaires comme membre d'un comité autrichien qui n'exista jamais. Il était inutile que je restasse plus longtemps exposé aux insultes et aux menaces dont j'étais l'objet, sans pouvoir rendre aucun service secret ni apparent au roi et à la nation. Je me décidai à aller en Angleterre. L'abbé Raynal, qui avait, en sus de sa mauvaise santé, beaucoup d'inquiétude et de chagrin, m'excitait à faire ce voyage, dans lequel il m'aurait accompagné. Je priai M. de Montmorin d'en prévenir le roi et de lui en demander la permission ; Sa Majesté parut fâchée de mon projet d'éloignement, et dit à M. de Montmorin : « Le

[1] Gouverneur de Saint-Domingue. Échappé au massacre, il demanda son rappel, rentra en France, et périt sur l'échafaud.

voyage de Saint-Domingue pouvait être utile à ses affaires ; mais celui d'Angleterre, c'est donc pour me quitter ! Cependant s'il ne se croit pas en sûreté en France, je ne voudrais pas l'y retenir. »

Cette réponse changea encore une fois tous mes projets ; j'étais attaché au roi, quoique je n'eusse aucune espérance de le servir. J'allai le soir même aux Tuileries, où je paraissais rarement. Le roi, instruit déjà par M. de Montmorin que je ne partais plus, me parla avec la plus grande sensibilité. Il n'y avait dans la chambre que son service et M. d'Hervilly, commandant de sa garde, qui lui était dévoué. « M. de Montmorin, me dit ce prince, m'a fait plaisir en me mandant votre dernier mot. » Mais sa bonté, sa confiance, celle dont m'honorait madame Élisabeth, la bienveillance de la reine ne me donnaient pas plus de prise sur leurs résolutions ; je n'étais pour eux qu'un serviteur fidèle, qu'ils ne pouvaient employer ni dans leur sens ni dans le mien. La reine et madame Élisabeth étaient persuadées que j'étais dupe des constitutionnels, qu'ils redoutaient plus que les jacobins. Le roi au contraire aimait mes opinions politiques; il les partageait ; mais dans leur application il me trouvait trop tranchant, trop pressé de prendre un parti décisif ; il voulait laisser user la démocratie ; il regardait le républicanisme comme une chimère qui ne pouvait durer. La reine et madame Élisabeth pensaient de même; tous les rapports qui leur arrivaient des provinces annonçaient une amélioration sensible dans l'opinion publique, qui se pervertissait de plus en plus; car celle qui leur parvenait était sans influence, tandis que l'opinion des clubs, des cabarets et des carrefours acquérait une puissance énorme ; et le moment approchait où il n'y aurait plus d'autre puissance.

Cependant l'Assemblée législative tourmentait la conscience de Louis XVI par une persécution violente contre les prêtres réfractaires ; on appelait ainsi ceux qui avaient refusé le serment, et n'avaient pas voulu se soustraire à la suprématie de l'Église de Rome. Les prêtres constitutionnels étaient en général décriés par leurs mœurs, par leurs principes révolutionnaires, et il était évident qu'en leur attribuant exclusivement toutes les fonctions et les prérogatives du ministère ecclésiastique, les novateurs voulaient anéantir en France l'autorité du pape et l'exercice du culte catholique, réduit ainsi à des formules, et à des prêtres qu'on livrait à la dérision et au mépris du peuple.

Le roi n'avait plus pour ministres que des hommes désignés par le club des jacobins et qui en professaient les maximes. On avait dénoncé, et on l'avait forcé de renvoyer tous ceux qui n'étaient pas sur cette ligne, tels que MM. Bertrand, de Lessart, de Grave, Narbonne et Monciel, plus ou moins constitutionnels, mais incapables de trahir

la confiance du roi, s'il leur en avait accordé. Au moins ne voyait-il pas en eux des ennemis. Lorsque ce malheureux prince eut pour tout conseil Roland, Clavière et Dumouriez; obligé de sanctionner les décrets contre les prêtres, contre ses frères, ou de résister à ses ministres ainsi qu'à l'Assemblée, il sentit enfin toute l'horreur de sa position. Il appela M. de Montmorin, et lui dit qu'il ne pouvait pas considérer comme ses ministres des hommes qui étaient ouvertement ses ennemis ; que dans l'impossibilité où il était de les chasser et de composer un conseil apparent auquel il pût se fier, il se décidait à nommer un conseil secret auquel il abandonnerait la direction des affaires; que lui, M. de Montmorin, l'archevêque d'Aix, l'abbé de Montesquiou et moi étaient ceux dont il avait fait choix, et qu'il assignait au lendemain à minuit la première assemblée de ce conseil.

M. de Montmorin répondit qu'il ne doutait pas que les personnes que Sa Majesté venait de nommer ne sacrifiassent toute espèce de considération, et même leur sûreté personnelle à la fidélité, qu'ils lui devaient; mais qu'il ne pouvait pas lui dissimuler que, dans la situation violente où nous étions, un conseil secret s'assemblant régulièrement était un danger de plus, et ne présentait aucune ressource; qu'il n'y avait pas de possibilité de faire exécuter les arrêtés de ce conseil secret, puisque les ministres qui disposaient de tous les moyens d'exécution ne se prêteraient pas à des mesures contraires à leurs opinions et aux intérêts de leur parti ; qu'on ne tarderait pas à s'apercevoir de la réunion plus fréquente des conseillers désignés et de leur influence sur les déterminations du roi; qu'il arriverait alors infailliblement qu'on mettrait en insurrection le peuple de Paris contre la cour, et que Leurs Majestés seraient exposées à de nouveaux outrages, si on ne commençait par s'assurer des moyens de s'en défendre.

A ces observations de M. de Montmorin, j'en ajoutai une qui ne lui avait point échappé, mais qu'il n'eut pas le temps de développer, parce que roi lui donna ordre d'aller tout de suite nous trouver et de revenir le soir ensemble aux Tuileries. M. de Montmorin obéit et se rendit successivement chez Mgr l'archevêque d'Aix, chez l'abbé de Montesquiou, et chez moi. Nous n'avions pu nous concerter, et à partir de cette époque nous ne nous sommes revus, ces deux messieurs et moi, qu'en Angleterre; mais nous fîmes tous séparément la même réponse. J'écrivis la mienne, que M. de Montmorin remit au roi. Je lui disais en substance qu'il ne s'agissait pas pour Sa Majesté de trouver des expédients contre tel ou tel décret, telle ou telle mesure de l'Assemblée ; qu'il n'était ni utile, ni raisonnable d'établir une lutte d'opinions entre Sa Majesté et ses ministres, entre son conseil et l'Assemblée : qu'il fallait voir sa position plus en grand

et de plus loin, soit en avant, soit en arrière ; que le cours des événements et la corruption de l'opinion dominante annonçaient une dégradation complète de l'autorité royale et une dissolution prochaine de la monarchie ; que la puissance désorganisatrice croissant rapidement ne pourrait être arrêtée, combattue que par une force armée nationale, et que c'était à composer cette force que devaient tendre toutes les combinaisons. Je revenais alors à mon plan de confédération des départements, des gardes nationales, en employant pour cela et les moyens et les hommes de la constitution, ce qui était toujours un épouvantail pour le roi et la famille royale. Ainsi, en leur proposant ce dont ils ne voulaient pas, et en improuvant les petits moyens, les espérances futiles dont ils s'appuyaient, je ne leur étais d'aucun service, et j'arrêtais le développement de leur confiance ; car il est peu d'hommes, et moins encore de princes, qui aient un caractère assez fort pour aller au-devant de la censure, et pour exposer franchement à leurs conseillers ce qu'ils prévoient n'en être point approuvé.

Je n'ai donc pas su exactement quels étaient les projets du roi et de la reine, et ce dont ils composaient leurs espérances. J'ai aperçu seulement qu'il y avait plus de vague que de positif dans leurs idées et leurs démarches ; qu'ils se reposaient principalement sur la division des constitutionnels et des jacobins, et qu'ils ne doutaient pas que les premiers, comme les plus nombreux et les plus forts, ne l'emportassent sur les républicains, et ne vinssent spontanément réclamer et relever l'autorité royale lorsqu'ils la verraient en danger. Or, comme ils imputaient aux constitutionnels la première explosion révolutionnaire et les désastres qui en étaient résultés, ils ne pouvaient vaincre le ressentiment qu'ils en conservaient et ne voulaient leur avoir aucune obligation ostensible. Le roi et la reine étaient cependant en correspondance avec quelques-uns des principaux, mais ils regardaient ceux-là comme convertis et entièrement dévoués à leurs intérêts, ce qui n'était pas tout à fait exact. Je sais qu'à cette époque, en mai 1792, le général Dumouriez, anciennement lié avec M. de la Porte, et qui disait alors ne s'être fait révolutionnaire que pour servir la cause royale, eut une grande explication avec Sa Majesté, et que ses idées, ses moyens se rapportaient entièrement à ceux que M. de Montmorin et moi avions proposés. Mais lorsqu'il conseilla au roi, comme condition préalable, d'abandonner toute opposition aux décrets sur les prêtres, d'abonder totalement dans le sens des jacobins, d'adopter leur esprit, leur langage pour mieux les tromper, cette politique machiavélique déplut à Louis XVI dans ce qu'elle avait de faux et d'avilissant pour son caractère et sa dignité. Dumouriez perdit alors tout crédit auprès de lui, et comme le parti républicain le tenait

déjà pour suspect, comme on avait quelque soupçon de ses intrigues, de ses projets, il jugea prudent de quitter le ministère[1], et se fit employer à l'armée moitié de gré, moitié de force ; car le maréchal Luckner n'en voulait pas, et lui ne voulait pas servir sous le maréchal. Il voulait un commandement en chef, et il trouva le moyen de s'en créer un, que sa fortune et ses talents eurent bientôt agrandi ; car c'est à lui, c'est à sa campagne de Belgique, à ses victoires, à ses conquêtes, que la République dut la prolongation de son existence.

Dumouriez, avant de quitter le ministère, avait déterminé le roi, par mesure de sûreté pour sa personne et pour sa famille, à consentir à déclarer la guerre à l'empereur et au roi de Prusse dont les dispositions hostiles n'étaient pas équivoques, mais dont les préparatifs n'étaient ni aussi imposants ni aussi accélérés qu'ils auraient dû l'être ; car au dehors, comme au dedans, les plus fausses vues, les plus mauvaises combinaisons prédominèrent dans les cabinets des princes étrangers et des princes français. Rien de ce qui pouvait irriter, enflammer les esprits, n'était oublié ; mais on ne tenait aucun compte de toutes les mesures de force et de prudence nécessaires pour calmer, pour contenir, ou subjuguer un grand peuple en insurrection. — Les menaces, les insultes, de grands projets de vengeance et de petits corps d'armée, voilà comment débuta cette guerre terrible qui devait faire verser tant de sang.

La déclaration du roi[2] ne fut reçue par les révolutionnaires que comme un voile destiné à couvrir les intrigues secrètes de la cour avec l'empereur, le roi de Prusse et les émigrés. En effet, l'infortuné Louis XVI, ne pouvait être de bonne foi dans cette déclaration, qu'on avait eu la plus grande peine à lui arracher ; car, ainsi que Brissot s'en est vanté depuis, c'est le parti républicain qui voulait la guerre et qui la provoquait par des insultes à toutes les puissances ; la reine n'en était pas fâchée ; elle y plaçait toutes ses espérances ; mais le roi était sincèrement affligé de se voir également compromis aves ses amis et avec ses ennemis. Le rôle de ses frères le tourmentait, et il en sentait toutes les conséquences dans la position cruelle où il allait se trouver.

Les émigrés rentrant en France avec le drapeau blanc, tâchant d'y rallier tous les Français attachés à la monarchie, ne couraient que les chances ordinaires d'une guerre civile, motivée de leur part

[1] Le 18 juin 1792, Dumouriez, Duranton et Lacoste donnèrent leur démission motivée sur le refus du roi de sanctionner le décret de déportation des prêtres réfractaires.

[2] Cette déclaration de guerre fut prononcée par le roi dans la séance du 20 avril 1792. « Ses yeux se remplirent de larmes, » disent les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat.*

par les persécutions qu'ils avaient essuyées et les outrages faits à la famille royale ; mais la réunion de leur cause à celle des étrangers la dénaturait. En se plaçant sous les étendards de l'Autriche et de la Prusse, ils se présentaient comme ennemis de la nation. Ces considérations, présentées à Louis XVI par M. de Montmorin, lui firent une vive impression ; il conçut, pour la première fois, la nécessité d'un plan de défense intérieur, séparé de toute alliance étrangère ; ce plan devait être composé de la garde constitutionnelle, des bataillons suisses, des gardes nationales de Paris et des départements les plus affectionnées. Il fut convenu d'y joindre les royalistes de l'intérieur, et ceux des émigrés qui voudraient rentrer, en renonçant aux rassemblements de Coblentz. Le roi consentit de plus à signifier aux princes ses frères que dans aucun cas il n'approuvait ni ne permettait leur entrée en France avec les armées ennemies, soit qu'ils s'y réunissent comme auxiliaires, soit qu'ils se crussent en état d'agir en corps séparés. Je dressai les instructions qui furent données à l'envoyé de Sa Majesté et je proposai pour cette mission secrète Mallet du Pan, mon ami, plein de zèle pour la cause royale, et ayant sur notre situation les vues les plus justes et les plus étendues. Le choix de Mallet du Pan convint au roi, mais son départ fut différé par divers incidents jusqu'au 15 juillet. Dès le mois de mai, ni M. de Montmorin, ni M. Bertrand, ni moi ne paraissions plus aux Tuileries ; le château était garni d'espions ; nous en étions entourés ; les journaux nous dénonçaient sans cesse ; M. de Monciel seul, échappé à cette inquisition, voyait le roi secrètement de temps en temps, et moi, M. de la Porte, avec qui j'avais d'anciennes relations. Nos communications par écrit avec Sa Majesté avaient pour intermédiaire M. Thierry, premier valet de chambre, et un capitaine de la garde, ami de M. Bertrand.

Le plan dont je viens de rendre compte était circonscrit dans un très-petit cercle ; M. de Clermont-Tonnerre, qui y était associé, avait la partie la plus active, et s'en acquittait avec beaucoup de discrétion et d'habileté. Il employait deux capitaines d'infanterie, gens sûrs et prudents, à dresser les rôles de tous les royalistes militaires et autres retirés alors à Paris, et sur lesquels on pouvait compter ; il en avait réuni plus de six mille, qui ne demandaient qu'un chef, un point de ralliement. M. d'Hervilly était sûr de sa garde constitutionnelle. Nous suppliâmes le roi de désigner l'officier général auquel il aurait le plus de confiance ; ce ne fut que deux mois après nos premières propositions, et quand il n'en était plus temps, qu'il désigna le maréchal de Mailly qui ne convenait sous aucun rapport. Mais quelque secrets que fussent nos projets dont l'exacte vérité et les détails n'ont jamais été connus, avant même qu'aucun moyen de

rassemblement à Paris et dans les provinces eût été arrêté, le plan fut soupçonné et deviné plutôt que découvert. Un soupçon pour les jacobins était une démonstration. Quelques propos du commandant Aclocque de la garde nationale et de deux ou trois gardes constitutionnels qui dans un café parlèrent avec indignation du parti républicain, suffirent à Brissot et à ses collègues pour provoquer la dissolution de la garde constitutionnelle, et bientôt après l'horrible insurrection du 20 juin, et celle plus atroce encore du 10 août.

Pendant qu'on délibérait sur la suppression de cette garde constitutionnelle, M. d'Hervilly vint nous dire à M. de Montmorin, à M. Bertrand et à moi : « Quel que soit le décret, je suis sûr de mon corps, et si le roi me le permet, je lui promets qu'avec mes 1,200 hommes, je chasserai l'Assemblée demain. » Nous nous réunîmes pour supplier le roi de ne pas sanctionner le décret de suppression et de saisir cette occasion pour reconnaître et réunir le parti nombreux qui ne demandait qu'à le défendre. Malgré toutes nos instances, le décret fut sanctionné; mais malgré la sanction, si M. d'Hervilly n'avait craint d'être désavoué solennellement par le roi, ses gardes furieux de la mesure se seraient réunis le jour même aux Tuileries.

Nous étions au désespoir. Nous vîmes tous les préliminaires du 20 juin, sans qu'il y eût aucun moyen d'opposer le moindre frein à l'audace féroce des factieux : la personne du roi et la famille royale furent soumis aux plus avilissants outrages. Cependant la majorité des départements et l'armée tout entière se prononcèrent contre ces scènes de cannibales.

M. de la Fayette se rend à Paris, parle à l'Assemblée avec courage, menace la faction ennemie, obtient la majorité dans l'Assemblée, parce que le parti constitutionnel en était effectivement la majorité. Mais dans Paris où cette majorité était encore plus nombreuse, ce fut la plus vile populace et les scélérats dont elle suivait l'impulsion qui se montrèrent les plus forts, et imprimèrent à tous les citoyens la terreur qui les a dominés pendant tout le cours de la Révolution.

M. de la Fayette en sortant de l'Assemblée espérait réunir chez lui tous les officiers de la garde nationale. Il comptait sur le zèle et l'affection des Parisiens qui furent tièdes, intimidés, et ne lui montrèrent aucun empressement de le seconder ; il se décida à rejoindre son armée.

Les adresses énergiques de soixante-dix départements contre l'attentat du 20 juin n'eurent pas plus de suite et de succès ; elles produisirent à la cour de fausses espérances, une sécurité funeste. Il semblait que Louis XVI, en s'abandonnant ainsi au cours des évé-

nements, en ne les prévenant jamais, en ne s'aidant d'aucun des moyens qui lui étaient offerts, avait la certitude des plus grandes ressources; mais nous avions malheureusement la certitude que ces ressources n'existaient pas. Cependant croira-t-on que le roi, qui avait l'esprit juste; que la reine, qui ne manquait ni de lumières, ni de courage; que madame Élisabeth, qui en avait beaucoup, se réduisissent volontairement au milieu des plus grands dangers à une complète inaction? Hélas! je dois le dire en le déplorant: une multitude d'intrigants ou de gens officieux entouraient la famille royale; leur zèle aveugle, indiscret, sans moyens, créait sans cesse des espérances de contre-révolution, entretenait au nom du roi des rapports dangereux avec les plus furieux jacobins, avec divers membres de l'Assemblée; Guadet, Vergniaud, Péthion, Santerre, étaient admis à cette correspondance. Nous ne fûmes instruits qu'au dernier moment de cette misérable intrigue, et nous sûmes par le roi lui-même, quelques jours avant le 10 août, que Péthion et Santerre avaient promis d'empêcher l'insurrection, moyennant 750,000 francs qui servirent à la payer.

Indépendamment de ces misérables ressources, je ne doute pas que la sécurité et les espérances de la reine et de madame Élisabeth ne se rattachassent aux secours des puissances étrangères que le roi n'a jamais provoqués qu'avec beaucoup de circonspection, et en se flattant toujours d'éviter une guerre nationale. Cette combinaison était aussi inconséquente que toutes les autres; il n'y avait rien de précis, rien de complet, rien d'arrêté dans son plan. Les pouvoirs secrets donnés au baron de Breteuil étaient éventuels, plus vagues qu'illimités; ils n'appelaient point les armées étrangères ni les corps d'émigrés rassemblés au dehors; ils tendaient à une médiation des alliés de la France. Ces pouvoirs s'étendirent entre les mains du baron de Breteuil. Léopold, qui jugeait mieux que les autres la position de Louis XVI et l'état de la France, avait voulu négocier avec les constitutionnels, et c'est là ce qu'il fallait faire. Son jeune successeur, François II avait succédé, le 2 mars 1792, à son père Léopold II. Les rois de Prusse, de Suède, l'impératrice de Russie, jugeaient en despotes des sujets révoltés. Les émigrés, les princes français brûlaient de rentrer en France la verge à la main; ils ne prévoyaient aucun obstacle et transmettaient aux étrangers leur présomptueuse confiance.

Mais quels que fussent les vœux, les espérances de la famille royale, rien ne peut justifier l'imprudence du roi de s'être isolé sans défense au milieu de ses ennemis, de n'avoir su ni voulu rallier à lui un parti national, car il se montrait ainsi en opposition avec l'universalité de sa nation, ce qui n'était pas. La nation était

elle-même en opposition avec le parti républicain, et toute infatuée qu'elle fût de sa constitution, elle entendait conserver la monarchie et le monarque, dont le devoir était de se rallier à elle, sauf à l'éclairer ensuite sur les vices des nouvelles institutions, et ces vices commençaient à être sentis par tous. Mais au dehors, la violence des ressentiments d'une part, et de l'autre le désir qu'on pouvait supposer aux puissances rivales d'affaiblir celle de la France, traçaient au roi les mesures qu'il avait à prendre dans l'intérieur pour sa sûreté et pour celle de la monarchie.

M. de la Fayette, qui jugeait plus sainement alors l'état des choses qu'au commencement de la révolution, était de bonne foi dans son désir de se consacrer au salut du roi et de la constitution, après avoir contribué à mettre l'un et l'autre fort en péril. Il était sûr de son armée et de celle de son collègue Lukner, si le roi consentait à se mettre à leur tête. Il était venu au mois de mai à Paris pour lui en faire la proposition, et, comme il savait que Sa Majesté avait confiance en moi, il me fit demander un rendez-vous chez madame la princesse d'Hénin, où étaient madame de Poix et madame de Simiane. Nous eûmes une longue explication ; je ne dissimulai point à M. de la Fayette ce que je pensais de ses torts envers le roi, et tout ce que je croyais qu'il avait à faire pour les réparer ; il y était parfaitement disposé, et je me trouvai, pour la première fois, dans un accord parfait avec lui sur le mal et sur le remède. En supposant le consentement du roi, nous étions loin d'espérer celui de l'Assemblée, à son départ pour l'armée ; il fallait donc y pourvoir par la ruse et par la force, et c'est à quoi M. de la Fayette aurait réussi en portant sur Compiègne une division de son armée, dont les détachements auraient favorisé le départ de la famille royale, en s'aidant des gardes-suisses, et de la garde nationale fidèle. — Il était bien entendu que l'adhésion du roi à l'acte constitutionnel et à ceux qui le défendaient serait franche et entière, sans autre restriction que celle que j'énonçais moi-même; savoir, qu'il serait réformé le plus tôt possible et qu'on abandonnerait tout ce qui contrariait le gouvernement monarchique, sans aucun profit pour la liberté.

Avant de voir le roi et de lui proposer ses moyens, M. de la Fayette désirait que Sa Majesté fût prévenue par moi de la nécessité de les adopter. M. de Montmorin avait déjà tenté inutilement de le rapprocher de la famille royale, et comme je n'avais avec lui aucun rapport de liaison et d'opinion ; comme le roi et la reine n'ignoraient pas que je m'étais prononcé contre la constitution, mon avis en cette circonstance ne pouvait paraître suspect. — Je me chargeai, sans balancer, de cette commission ; il fut convenu que je m'adresserais au roi et M. de Gouvernet à la reine, et qu'a-

près notre démarche M. de la Fayette demanderait une audience à Sa Majesté. J'allai dès le lendemain au lever du roi ; il n'y en eut point ; les ministres étaient dès huit heures du matin dans son cabinet ; je me rendis immédiatement chez M. de Montmorin ; j'écrivis au roi de concert avec lui ; il ajouta quelques phrases à ma lettre pour en confirmer le contenu, en rappelant toutes les instances qu'il avait déjà faites pour arriver au terme proposé.

Le roi nous répondit dans la soirée qu'il ne voulait pas quitter Paris pour aller à l'armée ; que cela était inutile et dangereux, mais qu'il savait le meilleur gré à M. de la Fayette de ses dispositions ; qu'il le verrait avec plaisir, qu'il l'engageait à maintenir son armée dans ce bon esprit, et ce fut là à peu près ce qu'il lui dit le jour suivant. La reine n'en dit pas tant à M. de Gouvernet ; elle montra de l'aigreur contre M. de la Fayette, et lui parla à lui-même avec beaucoup de froideur, et sans paraître attacher aucun prix, ni la moindre confiance au dévouement qu'il montrait à Leurs Majestés. Dans une querelle de société, il est encore utile et juste de compenser les mauvais procédés par les bons, et de faire céder les ressentiments les mieux fondés à des intérêts majeurs. Mais, en politique, quand il s'agit du salut de l'État, du monarque et de sa famille, il n'y a pas d'injure et de grief qui ne doive s'effacer par des services importants, par des considérations graves ; peut-il être question du passé, quand on a à supporter le poids du présent et l'inquiétude de l'avenir? C'est là le fardeau qu'il faut s'efforcer d'alléger.

M. de la Fayette n'ayant pas mieux réussi dans son second voyage à Paris que dans le premier, n'en persévéra pas moins dans son projet de défendre la constitution envers et contre tous, et de déjouer autant qu'il dépendrait de lui toutes les mesures des républicains. Cependant l'espérance qu'il avait de maintenir son armée dans le parti constitutionnel dépendait essentiellement de la séparation totale de la cause royale du parti des étrangers ; il était important de ne point montrer sous leurs drapeaux des princes français, des corps d'émigrés, qui en se réunissant aux Autrichiens et aux Prussiens, appelaient contre eux les forces nationales, et ne laissaient plus dans l'intérieur aucune ressource au roi.

Je rappelai ces considérations à Sa Majesté et le départ de Mallet du Pan fut résolu. Je fus chargé de rédiger ses instructions ; le roi y ajouta sur une bande de papier une espèce de lettre de créance, portant que l'envoyé avait sa confiance, ce qui était insuffisant. Les instructions ne furent pas moins inutiles. L'entrée en France à main armée des princes et des émigrés, sans aucune adhésion au parti constitutionnel, et sans autre appui que les forces étrangères,

était la seule ressource à laquelle ils voulussent se confier, et le roi, qui en sentait bien les inconvénients, n'avait pas la force de la leur interdire d'une manière absolue. Peut-être même qu'il n'aurait pas été obéi, s'il avait pris ce parti.

La négociation de Mallet du Pan se réduisit donc à ceci, que les princes formèrent un corps séparé des armées étrangères, et ne prirent aucune part ostensible au manifeste imprudent du duc de Brunswick, ce qui n'empêcha pas qu'ils ne fussent considérés comme en étant les auteurs. Il y avait à cette époque bien peu d'hommes qui eussent des idées assez saines sur les circonstances où nous étions, pour distinguer dans cette constitution qui avait fait le malheur de la France, et dans les hommes qui lui étaient attachés, soit réellement soit en apparence, le parti qu'on en pourrait tirer pour la réformer et pour renverser la faction républicaine. Il était plus simple de diviser toute la nation en deux partis : ceux qui voulaient l'ancien état des choses, et ceux qui n'en voulaient pas. Voilà la grande pensée à laquelle tous les opposants étaient et sont restés fidèlement attachés ; moins un petit nombre de royalistes, signalés avec improbation sous le nom de modérés....

Avant d'arriver à cette fatale époque du 10 août, je ne dois pas omettre un fait important et ignoré, qui fait honneur à madame de Staël. Je la connaissais et je l'aimais depuis son enfance ; la supériorité de son esprit et la bonté de son cœur ne l'avaient pas préservée des plus grandes erreurs d'opinion et de conduite pendant la révolution ; je n'avais voulu ni lui dissimuler mon improbation, ni rompre avec elle, mais je la voyais moins fréquemment. En 1792 elle en était, comme bien d'autres, aux regrets et au désir de réparer les torts qui pouvaient être reprochés à elle-même ou aux siens. Elle m'écrivit dans les premiers jours de juillet, pour me prier de passer chez elle ; je m'y rendis. Je la trouvai fort agitée des scènes horribles qui s'étaient passées, et de celles qui se préparaient, car nous étions tous instruits du projet arrêté pour une insurrection générale contre la cour dans le commencement d'août. Après quelques réflexions douloureuses sur cet état de choses, madame de Staël me dit avec la chaleur qui lui est propre : « Le roi et la reine sont perdus, si l'on ne vient promptement à leur secours, et je m'offre pour les sauver ; oui, moi qu'ils considèrent comme leur ennemie, je risquerais ma vie pour leur salut, et je suis à peu près sûre d'y parvenir sans leur faire courir aucun risque, ni à moi-même. Écoutez-moi ! Ils ont confiance en vous ; voici mon projet qui peut s'exécuter dans trois

semaines en commençant dans deux jours les préliminaires. — Il y a une terre à vendre près de Dieppe, je l'achèterai ; j'y ferai deux voyages d'ici au 20 juillet, aller et retour ; je mènerai à chaque voyage un homme sûr à moi, ayant à peu près la taille et la figure du roi, une femme de l'âge et de la tournure de la reine, et mon fils qui est de l'âge du dauphin. Vous savez de quelle faveur je jouis parmi les patriotes. Quand on m'aura vu voyager avec cette suite deux fois, il me sera facile d'emmener une troisième fois la famille royale, car je puis fort bien voyager avec mes deux femmes, et madame Élisabeth sera la seconde. Voyez si vous voulez vous charger de la proposition ; il n'y a pas de temps à perdre ; rendez-moi ce soir ou demain la réponse du roi. »

Le projet me parut excellent, autant que le sentiment qui l'avait suggéré. J'allai trouver sur-le-champ M. de la Porte, et en lui confiant ce que je venais d'entendre, je l'engageai à me mener par un escalier dérobé chez le roi. Il s'y rendit seul pour m'annoncer, et j'attendais dans son cabinet qu'on me vînt avertir ; mais au bout d'une demi-heure, je le vis descendre fort triste ; le roi et la reine, craignant que j'insistasse sur la proposition de madame de Staël, ne demandaient point à me voir.

M. de la Porte ne me conseilla point de monter ; il me dit que le roi et la reine n'accepteraient jamais aucun service de madame de Staël ; qu'ils me chargeaient cependant de lui dire qu'ils étaient très-sensibles à ce qu'elle voulait faire pour eux, qu'ils ne l'oublieraient jamais ; mais qu'ils avaient des raisons de ne point quitter Paris, et qu'ils en avaient aussi de ne point s'y croire dans un danger imminent. M. de la Porte me confia alors sans aucun détail, qu'on était en négociation avec les principaux jacobins ; que moyennant de l'argent, ils se chargeaient de contenir le faubourg Saint-Antoine. Je retrouvai là toutes les chimères, tous les petits moyens de M. Bertrand. Je fis sentir à M. de la Porte combien il était fou, même coupable de compter sur de tels moyens ; que les choses en étaient au point qu'il fallait s'assurer les moyens positifs de résistance et d'asile ; que la prépondérance des jacobins à Paris, leurs projets, leur audace et la férocité de la populace révolutionnaire menaçaient évidemment la vie du roi et de la famille royale ; qu'il n'y avait plus aucun moyen de leur échapper, si on ne les prévenait avant l'arrivée des Marseillais que nous savions être mandés par le comité de la Commune. Je lui dis qu'au défaut du projet de madame de Staël, M. de Montmorin s'était assuré de M. de Liancourt, qui commandait à Rouen, et qui avait quatre régiments à ses ordres; qu'il lui serait facile de les porter à Pontoise, où les gardes-suisses pourraient conduire Leurs Majestés. Je n'eus pas de peine à con-

vaincre l'honnête et bon la Porte; nous convînmes que j'écrirais au roi, dans le plus grand détail, tout ce que je pensais des dangers de sa position et des mesures à prendre pour en sortir. Il se chargea de lui remettre ma lettre ; j'allai la concerter avec M. de Montmorin et je n'y oubliai rien. Nous avions depuis le 21 juin arrangé avec l'ordonnateur de la marine au Havre, M. Mistral, dévoué au roi, l'armement d'un yacht qui aurait reçu la famille royale à Rouen et l'eût portée, d'abord au Havre, et à la dernière extrémité en Angleterre. M. de Liancourt était venu lui-même offrir ses services et les troupes qu'il commandait. Ma lettre était forte, pressante, très-détaillée sur les dangers qui menaçaient la famille royale et sur les moyens qui nous restaient; je conjurais le roi, par toutes les considérations qu'il est inutile de rappeler ici, de prendre un parti ferme et prompt, de nous laisser le soin de préparer son évasion, ainsi que la liberté d'agir auprès des royalistes réunis à Paris, et des gardes nationales dévouées, telles que les bataillons des Filles-Saint-Thomas et des Petits-Pères.

Je lui demandais enfin de désigner l'officier général en qui il avait le plus de confiance pour commander les divers rassemblements projetés. Ma lettre fut remise au roi par M. de la Porte, après son dîner, dans le cabinet de la reine, où il était avec cette princesse et madame Élisabeth. Le roi la lut sans mot dire, sans la communiquer, et il se promenait à grands pas dans la plus vive anxiété. La reine lui demanda de qui était cette lettre? Sa Majesté répondit : Elle est de M. Malouet; je ne vous la communique pas, parce qu'elle vous troublerait. Il nous est dévoué ; mais il y a de l'exagération dans ses inquiétudes, et peu de sûreté dans ses moyens. Nous verrons, rien ne m'oblige encore à prendre un parti hasardeux ; l'affaire de Varennes est une leçon. — La reine et madame Élisabeth n'ayant rien répondu, cet état d'embarras et de silence détermina M. de la Porte à se retirer, et on le laissa partir sans lui faire une question, sans le charger d'une réponse. Lorsqu'il nous rendit à M. de Montmorin et à moi ce qui s'était passé, celui-ci s'écria : Il faut en prendre notre parti, nous serons tous massacrés et cela ne sera pas long. Quelques heures après cette explication, à deux heures du matin, le baron de Gilliers arrive fort effrayé dans ma chambre; il avait la confiance de madame Élisabeth qui l'envoya chercher à minuit, et lui dit : « Nous ignorons, la reine et moi, ce que M. Malouet a écrit au roi; mais il en est si troublé, si agité, que nous désirons avoir connaissance de cette lettre. Rendez-vous chez M. Malouet, et priez-le de ma part de vous la confier, s'il a la minute, ou de m'en envoyer le contenu. » Je remis la minute de ma lettre à M. de Gilliers, qui la porta à madame Élisabeth. Cette princesse, après l'avoir lue, lui dit : « Il a

raison ; je pense comme lui ; je préférerais ce parti-là à tout autre ; mais nous sommes engagés dans d'autres mesures[1], il faut bien attendre. Dieu sait ce qui arrivera ! »

Ce récit m'oppresse encore en l'écrivant, et il fera le même effet sur ceux qui me liront. Ce n'est pas seulement la faiblesse du roi et son indécision qui l'ont perdu ; c'est surtout une disposition malheureuse de son caractère qui le portait à une demi-confiance pour tous ceux de ses serviteurs qu'il estimait, mais jamais à une confiance entière pour aucun.

Madame Élisabeth, qui avait plus d'esprit et de fermeté que son frère, participait à ce triste défaut ; et ce qu'il y a de plus extraordinaire, la reine, qui ne manquait ni d'esprit ni de décision, était sur ce point à l'unisson avec le roi et avec sa belle-sœur. Ils avaient tous les trois leurs demi-confidents[2], leurs agents, leurs négociateurs, qui ne pouvaient se concerter sur rien, et devaient se contrarier souvent ; mais ce qui est tout à fait inconcevable quand on connaît bien tout ce qu'il y avait de raison, d'instruction et de bons sentiments dans ces trois augustes personnes, c'est qu'à aucune époque de la révolution, ils n'aient demandé ni accepté un plan de conduite raisonnable et pas même un plan de défense, dans le dernier moment de péril, ou qu'ils aient laissé ignorer à ceux dont ils recherchaient et négligeaient les avis, ce qu'ils substituaient à telle ou telle proposition. Car ce que m'avait dit M. de la Porte des négociations avec les jacobins ne pouvait me paraître une base de sûreté ; et nous sûmes le 7 août, à n'en pouvoir douter, qu'ils n'en avaient pas d'autre, sauf les secours bien incertains, bien dangereux qu'ils pouvaient attendre des puissances étrangères ; et cette espérance même qu'on leur a tant reprochée, ils n'avaient pris aucune mesure pour la réaliser. Certainement, dans la position où était Louis XVI, il devait sans doute se confier avant tout à l'armée nationale, se mettre à la tête des Français qui voulaient le défendre, qui pouvaient anéantir une faction criminelle ; mais si cette faction se montrait plus redoutable que le parti constitutionnel, qui peut contester au chef de l'État le droit de faire intervenir ses alliés pour en empêcher la subversion ? Les audacieux scélérats qui lui en ont fait un crime, en supposant des faits qui n'existaient pas, eussent été plus fondés à le trouver coupable de n'avoir rien fait de ce que son devoir, l'intérêt de la France et le sien lui commandaient. A Dieu ne plaise que je considère jamais

[1] Allusion aux négociations engagées avec les chefs révolutionnaires. (*Madame Campan*, II, 235. — *Bertrand de Moleville*, II, 131.)

[2] Il faudrait qu'elle se fît la loi de ne plus accorder une demi-confiance à beaucoup de gens et qu'elle donnât sa confiance entière à celui qu'elle aurait choisi. (Lettre de Mercy à La Marck, 28 septembre 1791.)

un monarque comme arbitre souverain du sort de ses sujets, pouvant sacrifier à son ambition, même à sa sûreté, les droits les plus sacrés ; mais lorsque des misérables sont parvenus à présenter leurs semblables et la plus vile populace comme la puissance publique, à usurper les droits de la volonté générale, c'est être leur complice que de ne pas se soustraire à ce joug odieux, et de ne pas arrêter, en tâchant de les détruire, les torrents de sang qu'ils verseront eux-mêmes. Or, il n'est personne en France qui ne soit aujourd'hui convaincu que la masse des propriétaires est au désespoir de tout ce qui s'est passé en 1792 et dans les années suivantes. — Nous verrons bientôt ces fiers républicains passer presque subitement de l'enthousiasme de la démocratie à la plus abjecte adulation du pouvoir ; une vanité féroce en avait fait des tyrans, une vanité avide en fera des esclaves. Mais ce n'est point dans cette classe d'hommes qu'il faut chercher la nation : elle ne fut point à cette époque aussi dégradée qu'on l'a cru ; elle a plutôt manqué de chefs que de vertus, et les peuples ne sont rien que par ceux qui les conduisent. Partout où il n'y a que des volontés et des forces individuelles sans un point de ralliement, sans une direction morale et harmonique, les bons ont à peine la conscience de leur existence, les méchants seuls paraissent en évidence. — C'est là ce qui impose aux gouvernants l'obligation d'être les plus vertueux des hommes; sans quoi le malheur même ne les absout pas du mal qu'ils font, ou qu'ils laissent faire.

Que les historiens de la Révolution s'extasient maintenant sur les habiles combinaisons du parti républicain contre les projets et les complots de la cour! Me voici, dévoilant tout ce que j'en sais ; lié d'amitié ou de rapports avec tous ceux qui étaient dans les intérêts du roi, ayant eu jusqu'au dernier moment des rapports directs avec Sa Majesté et ses anciens ministres ; j'ai provoqué et conseillé de toutes mes forces un plan de défense ou d'évasion ; j'en ai proposé plusieurs, et je n'ai pu rien obtenir, rien apercevoir qui ressemblât à un espoir fondé d'échapper à la dernière catastrophe. Tout était en mouvement contre cette malheureuse cour ; elle seule, dans l'inaction, résistant aux prières, aux conseils, aux offres de service des plus dévoués, attendait avec inquiétude le résultat de quelques misérables intrigues qui n'auraient pas dû tromper la plus vulgaire inexpérience. Et cependant Louis XVI n'était pas, comme on l'a dit, un prince sans mérite ; il était timide et bon, sensé, très-instruit, pénétré de ses devoirs de roi ; mais il en faisait une fausse application à la triste situation dans laquelle il se trouvait. Il blâmait Charles Ier d'avoir pris les armes contre ses sujets et ne voulait pas l'imiter. Il se résignait à souffrir plutôt qu'à être considéré comme

promoteur de guerre civile ; il n'avait pas contre les constitutionnels une aversion aussi prononcée que la reine et madame Élisabeth; mais il ne s'y fiait pas, et croyait pouvoir éviter de s'en rapprocher. Le parti jacobin leur inspirait encore plus de mépris que de crainte; ils ne pouvaient s'accoutumer à voir là une force nationale imposante; ils ne pouvaient croire qu'ils ne fussent pas contenus par les dispositions annoncées des puissances étrangères et particulièrement de l'empereur. Ils les supposaient plus corrompus que fanatiques ; de là, cette confiance funeste dans les sacrifices d'argent et cet espoir frivole de paralyser leurs intrigues en les compliquant; de les opposer, de les faire agir les uns contre les autres ; malheureuses et fausses combinaisons qui font supposer l'ineptie, lorsqu'il suffit d'une erreur d'opinion, d'un seul défaut de caractère, d'un mouvement de colère pour rompre toute la chaîne des idées justes, des mesures sages, et nous précipiter de fautes en fautes dans un abîme de malheurs.

L'histoire et la postérité pourront juger plus sévèrement cette famille infortunée. Pour moi, sans aveuglement pour Louis XVI, sans exagération dans le respect et l'attachement qu'il m'a inspirés, je peins son caractère, celui de la reine et de madame Élisabeth, tels que je les ai vus, et j'explique leur épouvantable chute par les causes que j'ai aperçues. Je suis loin de justifier leur conduite; elle a été déplorable; mais j'ai vu plus d'une fois le courage et le talent s'effacer devant un sentiment passionné qui se crée des espérances illusoires, appelle les obstacles et repousse les ressources. Les caractères les moins inconséquents le sont toujours un peu. Il en est d'estimables dans le cours ordinaire de la vie, dont l'esprit, la raison s'éclipsent tout à fait dans les circonstances difficiles. C'est ce dont nous avons plus d'un exemple dans le cours de la Révolution. M. de Lally, dont je n'ai point encore parlé, avec qui je n'avais alors qu'un commencement de liaison, mais dont j'estimais autant le caractère que le talent, M. de Lally, apprenant en Angleterre où il s'était retiré, les dangers, les outrages auxquels était exposée la famille royale, jugea digne de lui de revenir à Paris, dès le mois d'avril, quoiqu'il ne pût y être en sûreté : mais il présuma que les honnêtes gens de la capitale et des provinces qui se trouvaient à Paris, ne manqueraient pas de se réunir autour du roi en cas d'attaque, et il méritait d'être compté parmi les vrais serviteurs de Sa Majesté, quoique son début aux états généraux l'eût signalé comme partisan d'une révolution qui n'avait déjà plus rien de commun avec la réforme des abus et l'établissement d'une liberté modérée.

C'est dans ce dernier voyage de M. de Lally, que s'établit entre nous l'intimité dans laquelle nous avons vécu depuis en An-

gleterre et en France. Il se trouvait fréquemment à nos réunions chez M. de Montmorin, avec MM. de Malesherbes, Clermont-Tonnerre, Bertrand, de la Tour-du-Pin et Gouverneur Morris, envoyé des États-Unis, pour qui le roi avait du goût, et qui donnait à Sa Majesté, mais aussi inutilement que nous, les conseils les plus vigoureux. C'est le 7 août que, pour la dernière fois, nous dînâmes ensemble; au moment de nous séparer nous nous fîmes tous un dernier adieu. Notre conférence avait pour objet de tenter un nouvel effort pour faire enlever par les suisses la famille royale, et la conduire à Pontoise. Avertis fort en détail de tous les préparatifs du 10 août, nous étions rassemblés dès le matin chez M. de Montmorin. Il avait écrit au roi pour lui en faire part, et lui dire qu'il n'y avait plus à reculer; que nous nous trouverions le lendemain avant le jour, au nombre de soixante-dix, aux grandes écuries où l'ordre devait être donné de nous livrer des chevaux de selle ; que la garde nationale des Tuileries, commandée par Acloque, aiderait à notre expédition ; que quatre compagnies des gardes-suisses partiraient à la même heure de Courbevoie pour venir à la rencontre du roi que nous escorterions aux Champs-Élysées, où il monterait en voiture avec sa famille. Le porteur de la lettre étant revenu sans réponse, M. de Montmorin se rendit sur-le-champ chez le roi : madame Élisabeth lui apprit que l'insurrection n'aurait point lieu ; que Santerre et Péthion s'y étaient engagés et qu'ils avaient reçu cinquante mille livres pour l'empêcher et ramener les Marseillais dans le parti de Sa Majesté. Le roi n'en était pas moins inquiet, agité, mais décidé à ne pas quitter Paris. Quelques instances que put faire M. de Montmorin, tout ce qu'il put obtenir fut la désignation du maréchal de Mailly pour commander aux Tuileries, et des instructions au commandant des gardes-suisses et au brave Acloque pour surveiller les mouvements des jacobins et se tenir prêts à tout événement. On a vu combien ces précautions étaient insuffisantes, et comment il eût été facile d'opposer plus de résistance à une populace furieuse mais indisciplinée, et dans laquelle il y avait plus d'hommes entraînés malgré eux, que poussés de leur propre mouvement.

Le même jour après le dîner, nous étions dans le fond du jardin de M. de Montmorin, discutant tristement toutes les chances de cette horrible position. M. de Malesherbes nous dit : « Je ne vois plus qu'une mesure de désespoir ; le roi s'étant interdit tout autre moyen de défense, il ne peut plus être question que de le préserver des assassins. Tout le parti révolutionnaire est armé contre lui, parce qu'il le suppose armé contre eux, et vous voyez quelles sont nos armes puisque Sa Majesté se refuse à tout. — Qu'il écrive au comité dirigeant de l'Assemblée; que, pour faire cesser toutes les dé-

fiances et les mettre en état de rétablir l'ordre, il leur abandonne les rênes du gouvernement et les autorise à nommer un conseil de régence, jusqu'à ce que la paix soit faite. » M. de Malesherbes en était là, lorsque nous vîmes arriver un garçon du château avec un paquet pour M. de Montmorin. Le Roi lui envoyait une lettre de Guadet et Vergniaud[1], et une du premier valet de chambre Thierry, chargé par eux de la remettre à Sa Majesté. Les deux députés lui faisaient la même proposition que venait de faire M. de Malesherbes qui ne s'était sûrement pas concerté avec eux, ne les ayant jamais vus. Cette singularité nous étonna fort; nous trouvâmes de grands inconvénients au parti proposé. L'abandon absolu de l'autorité royale, le monarque s'effaçant lui-même, et se livrant sans défense au parti jacobin ; un conseil de régence nommé par les républicains ; — c'était nous rendre responsables de l'ignominie et du danger de ces mesures que de les conseiller ou de les approuver. M. de Montmorin répondit, d'après l'avis unanime, qu'il était encore temps d'échapper au péril ; mais que si Sa Majesté persistait à se refuser à nos premières propositions, l'humiliation qui suivrait l'exécution de celle-ci était une cruelle ressource et peut-être la seule. Nous tâchions ainsi de ramener le roi au projet d'évasion ; mais sa destinée s'y opposait. Nous nous quittâmes fort tard dans la plus pénible anxiété, et nous ne nous sommes plus réunis. J'avais vu le matin M. de la Porte et toujours plein de l'idée d'une attaque prochaine des Tuileries ; je l'engageai à visiter ses cartons, ses portefeuilles, et à brûler tout ce qui pourrait le compromettre ; je l'aidai à cette révision qui ne fut pas assez complète, car on a trouvé dans son cabinet beaucoup de papiers qui auraient dû disparaître. Je le priai aussi de demander au roi ma correspondance ou de la brûler ; ce bon prince me fit dire le lendemain par M. de Monciel qu'il l'avait brûlée lui-même, et effectivement on n'a rien trouvé de moi dans l'armoire de fer. — Le lendemain et le 9 août, veille de la catastrophe, complétèrent l'aveuglement des Tuileries.

Le 9 au soir, lorsque j'entendis sonner le tocsin, je n'avais pas de carte d'entrée par la petite porte des Tuileries ; j'en envoyai chercher une chez M. Bertrand qui me répondit par écrit d'être tranquille, que l'insurrection était pour le roi et non contre les Tuileries. — J'étais loin de cette sécurité ; un de mes domestiques avait assisté le soir même à la réunion des Marseillais, aux Cordeliers, et m'avait rendu leurs propos qui préludaient aux scènes sanglantes du lende-

[1] Cette lettre, qui avait été écrite par Gensonné, figura dans l'acte d'accusation d'Amar contre les Girondins. — Les mêmes idées furent portées à la tribune par Guadet le 26 juillet 1792 (*Moniteur* du 28, 210).

main. Jour exécrable! réunion horrible de crimes, de perfidies, dont nous avons vu les auteurs se glorifier, en mettant sur le compte de l'infortuné roi tout le sang qu'ils faisaient couler. C'est dans son palais qu'ils vont l'attaquer, et les gardes qui le défendent sont traités d'assassins ; c'est au milieu de l'Assemblée nationale, qu'ils lui offrent un asile, et ils le traînent dans la prison d'où il ne sortira plus que pour monter sur l'échafaud. . . . .

Je sortis de ma maison, rue d'Enfer, dans la nuit du 10 août, et je n'y suis plus rentré. Elle était entourée dès le matin par les mêmes hommes qui massacrèrent M. de Clermont-Tonnerre, à la Croix-Rouge. Proscrit comme beaucoup d'autres, mon nom était affiché au coin des rues : je me retirai d'abord chez madame Béhotte, ma belle-sœur et mon amie, place de l'Odéon ; ensuite à l'hôtel de Suède, rue de Tournon, et à la butte des Moulins, hôtel des Américains, car il fallait changer d'asile pour ne pas être découvert. On concevra facilement quelles tristes réflexions m'occupaient dans ma retraite et combien j'étais douloureusement affecté de la perte de mes amis, de l'emprisonnement de la famille royale et de tous les malheurs que je prévoyais ; car je ne doutais pas que les armées étrangères ne pénétrassent en France et que ma patrie ne fût bientôt couverte de sang et de ruines.

C'est au milieu de toutes ces angoisses que j'appris l'arrestation de M. de Lally ; il m'écrivit de l'Abbaye pour me demander du vin et des chemises ; il s'occupait de mémoires et de plaidoyers pour ses camarades d'infortune. Tous s'adressaient à lui pour repousser les accusations d'aristocratie et de conspiration qu'ils supposaient avoir motivé leur emprisonnement, et M. de Lally, qui ne pouvait se croire dans une position plus favorable, se faisait leur défenseur officieux. On annonçait une commission de la Commune qui devait les juger. Il écrivait de fort belles pages, mais inutilement, pour ceux dont la mort était résolue. Il ne dut sa délivrance qu'à l'intercession d'une veuve du grand prévôt de l'armée de son père, qui lui était restée attachée, et qui se trouva l'amie de Manuel dont elle s'empara jusqu'à ce qu'il eût signé l'ordre de la mise en liberté.

C'est le lendemain que commença le massacre des prisons qui avait été précédé par les visites domiciliaires dans lesquelles on recruta tous ceux dont on voulait se défaire, prêtres et autres. Je me trouvais très-embarrassé de l'asile que j'avais à choisir ce jour-là ; les hôtels garnis paraissaient être les plus exposés aux recherches ; j'y renonçai pour cette nuit et je me proposai de la passer entre des piles de bois qui étaient près de la place de l'Odéon. Il m'eût été difficile d'échapper aux patrouilles qui rôdaient partout ; mais je ne voyais pas d'autre expédient. Ma belle-sœur vint me dire qu'elle avait consulté le propriétaire de sa maison, qui était un honnête homme, estimé dans sa

section dont il était commissaire. Nommé pour accompagner les patrouilles dans l'intérieur des maisons, il se flattait qu'on n'entrerait point chez lui et qu'en annonçant qu'il avait fait lui-même la visite de sa maison, les gardes ses camarades l'en croiraient sur parole. Je me rendis en conséquence chez madame Béhotte à la nuit tombante, et à dix heures nous vîmes arriver sur la place le bataillon de la section. On battit un ban portant ordre d'arrêter tous les ennemis connus de la révolution, et d'en faire la recherche avec soin dans toutes les maisons; on distribua les escouades et les sentinelles pour empêcher toute communication d'une maison et d'une rue à l'autre; enfin, tous les postes étant assignés, chaque escouade de huit hommes s'empara d'une maison. Ils avaient déjà repassé trois ou quatre fois devant celle du commissaire sans y entrer, lorsqu'à minuit nous entendons frapper à coups redoublés. La porte s'ouvre, et dans l'instant la troupe se précipite dans l'escalier et entre dans l'appartement où j'étais avec ma belle-sœur. Elle était étendue sans connaissance sur un canapé, et moi, à côté d'elle lui donnant un verre d'eau et des sels d'Angleterre. De ces dix hommes qui composaient la garde, il n'y avait que le commissaire et un tapissier qui me connussent; tous me prirent pour un médecin appelé pour soulager la malade, et je soutins ce rôle avec assez de sang-froid. Je les priai de visiter le plus promptement possible les pièces attenantes au salon, et de ne pas y rentrer pour ménager la pauvre malade; la vue d'une femme évanouie, d'une figure agréable, les attendrit; ils sortirent aussitôt en me laissant auprès d'elle, ils allèrent me chercher dans tous les cabinets, sous les paillasses et les matelas; car c'était moi qu'ils cherchaient. L'honnête commissaire et le brave tapissier, pâlissant et mourant de peur pour moi, me gardèrent le secret.

Cependant les prisons se remplirent et furent évacuées en trois jours à force de massacres. Cette horrible boucherie s'exécuta sous la direction d'un comité de la Commune. Là on n'aperçoit plus les chefs, les héros de la révolution. Une douzaine d'hommes obscurs dont la plupart périrent sur l'échafaud, mais dont quelques-uns pourront peut-être un jour lire ces Mémoires, gouvernaient les sections, l'Assemblée, la France entière, si l'on peut appeler gouvernement ces explosions de fureur, que l'ivresse de quelque motionnaire transmet à ses complices : que dans un pays livré à de telles calamités on cherche une nation, on ne trouvera rien qui y ressemble. Il n'y a plus d'esprit public, plus de caractère national; tous les courages se taisent se voyant isolés. Les lâches se font audacieux et méchants pour se mettre en sûreté; mais dans ces sanglantes saturnales où tout annonce la dissolution d'une société, il reste un nombre d'hommes routiniers

qui en conservent les habitudes en suivant les affaires dont ils sont chargés dans leurs emplois respectifs. J'ai connu un commis de bureau qui n'a pas manqué dans ces jours de deuil d'aller comme à l'ordinaire copier et calculer ses états ; la correspondance des ministres avec les armées, avec les provinces, suivait son cours et ses formes habituelles. La police de Paris veillait sur les approvisionnements, sur les escrocs, pendant que le sang ruisselait dans les rues. Tant il est vrai que l'homme est un animal *ondoyant et divers* dont les inconséquences sont aussi inexplicables que les autres secrets de la nature.

Je sortais tous les soirs pour prendre l'air, et je me trouvais le 2 septembre sans savoir où j'allais, tout près de l'Abbaye. Averti par les cris des égorgeurs et des victimes, je me retirai avec effroi après avoir traversé un ruisseau de sang dont j'aperçus la trace sur mes bas en rentrant dans mon asile. Il était temps pour moi de quitter Paris, mais je ne savais comment faire. Mes amis s'occupaient de me procurer un passe-port; sous mon nom, cela était impossible; sous mon signalement, attendu ma grande taille, cela était difficile. Un inconnu vint à mon secours. Un grand jeune homme arrive chez ma belle-sœur et lui dit : Madame, je cherche M. Malouet, et c'est pour le sauver. Je suis le fils de M. de Boynes, ancien ministre de la marine ; j'ai tout crédit dans ma section ; je vais tous les jours, avec un laisser-passer sous mon nom, à ma maison de Neuilly ; je viens porter ce passe-port à M. Malouet ; quand il sera hors de Paris, nous lui en procurerons un autre. On me fit paraître devant ce jeune homme que j'embrassai avec tendresse ; il me remit ses papiers, ses instructions ; j'envoyai chercher une femme qui nous était dévouée ; elle était garde-malade, grande, robuste et très-hardie ; je me mets avec elle dans une voiture de Versailles, et nous prenons le chemin de Neuilly.

Arrivés à la barrière de la Conférence, la garde m'arrête et me fait monter, malgré mon passe-port, au comité de la section du Roule qui était en séance. Je retrouvai là Milton et sa description d'une assemblée délibérante dans les enfers ; je n'ai rien vu de plus hideux que l'intérieur de cette salle. Cent individus au moins y étaient réunis, les uns dénoncés et arrêtés, les autres accusateurs, autour d'une longue table couverte d'un tapis vert sur laquelle se trouvaient amoncelés des épées, des poignards. Vingt patriotes en chemises, les bras retroussés, ayant les uns des pistolets, les autres une plume à la main, composaient le comité, s'injuriaient, se menaçaient, parlant tous à la fois et prononçant les mots de traître, — conspirateur, — en prison, — à la guillotine! Les spectateurs gesticulant, vociférant, paraissaient prêts à en venir aux mains, et

mon entrée fut le signal d'une mêlée de laquelle je me sauvai, par la bienveillance du président, qui était sûrement un honnête homme entouré de bêtes féroces. Un des plus animés brandissant son sabre pour frapper son antagoniste, s'arrête en me voyant et s'écrie : Voilà Malouet ! Le champion adverse, moins occupé de moi que de son ennemi, saisit cet instant pour l'assommer d'un coup de crosse de fusil ; mon dénonciateur terrassé, le président auquel un fonctionnaire avait porté mon passe-port, le signe et me dit à mi-voix : Citoyen, sauvez-vous. — Je ne me le fis pas répéter ; je gagnai la porte et l'escalier, mais sans ma compagne. — Cette femme qui avait l'air d'un soldat aux gardes, tremblait de tous ses membres en entrant dans la salle, et s'évanouit en m'entendant nommer. J'ai su depuis qu'elle était restée longtemps sans mouvement, et qu'elle s'était fait reconduire dans sa maison, fort en peine de ce que j'étais devenu.

Je me rendis le soir même à Gennevilliers, chez madame Coutard ; c'était une femme de mes amies, d'une bonté et d'une vertu rares ; dévote jusqu'à la superstition, elle n'en était pas moins indulgente et généreuse ; elle vivait à la campagne, sous la protection de son cuisinier, enragé jacobin, mais idolâtrant sa maîtresse. — Cet homme, lié avec les égorgeurs, membre du comité de sa section, impitoyable pour les aristocrates, ne faisait grâce qu'à sa maîtresse et à ses amis qui étaient sacrés pour lui. La maison de madame Coutard était un asile inviolable sous la sauve-garde du cuisinier, et la bonne dame y avait recueilli trois religieuses de Meaux, deux prêtres de sa paroisse et moi. La porte exactement fermée, nous étions libres dans l'intérieur ; le cuisinier commandait dans cette enceinte comme dans le village. Nous avions par le jardin une porte de sortie dans la campagne ; j'en profitais pour me promener. J'étais errant dans les environs une grande partie du jour, évitant tout ce qui avait une allure bourgeoise, mais m'arrêtant et causant avec les paysans que je voyais occupés de leurs travaux ordinaires, sans aucun intérêt pour ce qui se passait autour d'eux. — J'en rencontrai cependant qui m'interrogèrent sur les massacres de Paris en les déplorant, et me disant : Aussi c'est bien terrible que ces aristocrates voulussent tuer tout le peuple en faisant sauter la ville. Voilà comment on enflammait ces pauvres gens qui se croyaient légitimement sur la défensive.

Ce mois de septembre était superbe ; jamais un plus beau soleil n'éclaira tant d'horreurs ; la pureté de l'air, la beauté de la campagne, le repos de la nature calmaient l'agitation de mon cœur et semblaient jeter un voile sur le tableau sanglant dont je tâchais de détourner ma vue. — Je n'étais pas moins triste, mais j'étais plus

tranquille. En rentrant le soir chez madame Coutard, le troisième jour de mon arrivée, je vis pour la première fois le cuisinier; il était dans le salon, et venait donner l'ordre de la retraite dans nos chambres à toute la réunion de proscrits; il allait recevoir son ami N..., de la Commune de Paris, commissaire des prisons, qui lui avait demandé du punch. C'est dans le salon que le rendez-vous devait avoir lieu, car il ne pouvait pas recevoir à l'office un magistrat de cette importance. Madame Coutard et moi nous nous retirâmes dans un cabinet vitré attenant au salon, les autres allèrent s'enfermer dans leurs chambres. — J'entendis donc toute la conversation. Le commissaire municipal avait été l'un des juges de l'égorgement à l'Abbaye; il rendait compte à son ami des motifs qui avaient fait massacrer celui-ci et épargner celui-là. C'était pour tous la commune renommée, les accusations d'incivisme, d'aristocratie, de fanatisme religieux, ou l'opinion des juges sur des témoignages favorables, qui avaient fait égorger ou absoudre. Ces abominables juges s'étaient établis les plénipotentiaires du peuple et de la révolution pour la destruction de ses ennemis. Celui-ci paraissait en avoir quelques remords, et parlait surtout avec indignation des instruments qu'ils avaient employés pour l'exécution. C'étaient des ouvriers, des porte-faix auxquels on avait distribué des armes et six francs par tête; c'était lui, le municipal, qui était chargé du payement[1]. Il avait frémi, disait-il, d'en voir plusieurs réclamer double et triple paye, en se vantant d'avoir égorgé un plus grand nombre de victimes que leurs camarades...

On obtint enfin pour moi un passe-port sous un nom supposé, avec mon signalement. — Ma belle-fille que j'aimais tendrement, et qui ne m'était pas moins attachée, vint me le porter à Gennevilliers et voulait m'accompagner en Angleterre. Indépendamment des angoisses que lui causait ma situation, son horreur pour tout ce qui se passait accélérait le dépérissement de sa santé; je l'aurais emmenée si elle avait été en état de faire le voyage. Attaquée d'une maladie de poitrine, elle devait bientôt succomber; j'eus le chagrin de la perdre en 1794. Nous nous séparâmes le 17 septembre pour ne plus nous revoir. Ma femme se retira à Verberie, chez sa sœur, avec mon fils et sa fille, et pendant deux ans j'ai eu à trembler pour leur existence, qui n'a été garantie que par la bienveillance des habitants de cette commune, où madame de Chabanon était accréditée par sa bienfaisance.

Madame Béhotte, non moins généreuse que ma bellle-fille, partit

[1] Les quittances ont existé longtemps dans les archives de la Cour des comptes; il y en avait en effet de six et de douze livres, la plupart tachées de sang.

avec moi, et c'était assurément une commission périlleuse. Elle courut de grands risques à cette occasion à son retour d'Angleterre, tout rapport intime avec moi étant alors un titre de proscription. A mon passage à Amiens, j'étais sûr de rencontrer un honnête homme à la tête de la municipalité, qui non-seulement viserait mon faux passe-port, mais m'en donnerait un sous mon véritable nom ; c'était M. Le Roux, mon collègue à l'Assemblée. On lui avait dit que j'avais été massacré à l'Abbaye ; lorsqu'il me vit, il me sauta au cou en fondant en larmes, et me fit sortir de l'hôtel de ville, où il craignait que je fusse reconnu. Il arrangea, je ne sais comment, l'expédition et les signatures des municipaux ; il me dit, qu'excepté lui, tous étaient en correspondance avec la Commune de Paris, et qu'il ne se fiait à aucun d'eux. Je partis donc d'Amiens avec deux passe-ports et lorsqu'on m'arrêtait aux barrières je montrais le faux à ceux qui ne me connaissaient pas, gardant en réserve le véritable pour le produire si j'étais reconnu, ce qui m'arriva à Arras. Arrêté à la porte de la ville, un garde national qui m'avait vu à l'Assemblée me nomma ; c'en fut assez pour que l'on me conduisit sous escorte à la municipalité. On était en séance ; le président était encore un de nos députés, aussi bienveillant que celui d'Amiens. On discutait je ne sais quelle affaire ; mais tout le monde en était occupé. Le président m'aperçut à mon entrée dans la salle ; il me fit demander mon passe-port par un huissier, le visa sans mot dire et me congédia d'un signe. — A Boulogne, j'allai descendre hors la ville, dans la maison de campagne d'un de nos collègues, M. du Blaizel, qui me fit entrer la nuit dans sa voiture et me déposa dans une auberge, où il me recommanda. Il ne fallut pas moins de secours et de précautions pour arranger mon passage sur un paquebot qui partait le 23 pour Douvres. Lorsque nous fûmes sous voile, qu'il n'y eut plus à craindre de visites de la municipalité, je vis sortir des cadres où ils étaient cachés sous des matelas, l'évêque de Coutances, MM. de Monciel et la Tour-du-Pin, l'ex-ministre ; cet homme si respectable échappait alors comme nous aux assassins ; mais il rentra en France un mois après et fut conduit à l'échafaud. — Sur le port où je m'embarquai, je rencontrai MM. de Crillon, mes amis, et nous détournâmes réciproquement la vue pour n'avoir pas l'air de nous connaître ; tant il était dangereux pour tout ce qui n'était pas patriote d'être aperçu et remarqué.

Débarqué à Douvres, je bénis cette terre hospitalière et vraiment libre, où je n'avais plus à craindre d'être traité en ennemi de la liberté. Ma première impression fut celle d'une joie irréfléchie qui s'effaça bien vite par le triste souvenir de tout ce que je laissais d'intérêts et de malheurs dans ma patrie. MM. de la Fayette, de Lameth, Bureau de Pusy, Latour-Maubourg, venaient de l'abandonner aussi.

L'Assemblée avait envoyé à Sedan des députés dont la mission était de destituer et de constituer prisonniers tous les officiers généraux qu'elle supposait dans le parti du roi. M. de la Fayette s'était cru d'abord assez sûr de son armée pour faire arrêter les députés et se déclarer contre le corps législatif, coupable d'avoir violé la constitution en sanctionnant l'attaque des Tuileries au 10 août et en ordonnant l'incarcération du roi et de la famille royale. M. de la Fayette était conséquent à ses principes et à sa conduite antécédente ; il en avait fort mal calculé le but et les moyens, mais il suivait sa ligne avec persévérance, et se séparait ainsi de toute autre faction révolutionnaire. Ses soldats, prévenus par les émissaires de la Commune de Paris et du parti républicain de l'Assemblée, ne virent plus dans ce qui s'était passé au 10 août qu'une suite de la conspiration aristocratique déjouée par les patriotes. Le prestige de la représentation nationale obtient facilement un grand empire sur le peuple quand on a l'air de faire tout pour lui et en son nom. La tyrannie qui marche à la suite de cette hypocrisie ne craint plus de se montrer quand elle a pris racine et que la terreur a doublé ses forces; tout dépend de la première impression donnée à la multitude.— Dans cette circonstance l'armée avait reçu celle d'un nouveau et vaste complot formé contre la liberté, combiné avec ses chefs et les puissances étrangères : c'en fut assez pour que M. de la Fayette et ses amis n'y eussent plus aucun crédit et y fussent même en danger. Ils se décidèrent à passer en Hollande qui était un pays neutre, et firent demander la liberté du passage au général autrichien qui les fit arrêter[1], acte impolitique autant qu'injuste et qui devait avoir les plus funestes conséquences.

Que voulaient alors les puissances étrangères ? Était-ce un intérêt bien sincère pour Louis XVI et pour sa famille, une sollicitude bienveillante sur les erreurs des Français, qui leur mettait les armes à la main? Ce n'était point avec des manifestes menaçants et de petites armées qu'il fallait attaquer un million de gardes nationales décidées à soutenir la réforme bien ou mal entendue de leur gouvernement. Mais s'il est vrai, comme cela n'est que trop prouvé, que les princes alliés n'avaient d'autre objet que de comprimer et de châtier le vœu général des Français pour un gouvernement libre, et de profiter de nos dissensions pour démembrer la monarchie ; si le roi de Prusse voulait s'étendre en Pologne, en laissant prendre à l'Autriche la Flandre française et l'Alsace ; c'est avec 1,200,000 hommes au moins qu'il fallait entrer en France, en en laissant sortir librement M. de la Fayette et tous les constitutionnels. . . . . . .

. . . .

[1] Le 19 août 1792.

. . . . . J'arrivai à Londres sans recommandations pour personne. Dans d'autres circonstances j'aurais pu m'en procurer ; j'avais même quelques connaissances en Angleterre ; pendant mon séjour à Toulon j'avais reçu la visite de plusieurs Anglais de marque. Mais trop heureux de m'échapper furtivement de mon triste pays ; uniquement occupé de l'affligeante situation où je l'avais laissé, je ne songeais point du tout à me répandre dans la société anglaise, et je ne voulais pas rester en Angleterre ; car j'ai eu aussi comme beaucoup d'autres mes espérances chimériques, mes fausses combinaisons. J'étais loin de croire à la retraite précipitée des alliés [1], aux conquêtes de Dumouriez, enfin à tout ce qui est arrivé. Je rencontre souvent des gens qui ont tout prévu ; je n'ai pas cet avantage. J'apercevais les inconséquences des autres et tous leurs faux calculs, sans m'en préserver moi-même.

Voici ce que je pensais de l'état des choses ; c'était mon roman, et ce n'est pas pour me vanter que j'en rends compte.

J'ignorais les forces positives des alliés ; je ne connaissais que les prétentions énoncées dans leur manifeste qui me paraissait fou ; j'étais convaincu de la résistance la plus énergique de la part des Français. Le mouvement général dont j'avais été témoin, le concours volontaire des gardes nationales qui arrivaient de toute part, m'annonçaient un parti pris de ne pas recevoir la loi de l'ennemi. Mais la supériorité du duc de Brunswick sur nos généraux ; celle d'une armée disciplinée sur de nouvelles levées, me faisaient croire que nos troupes seraient battues, les provinces frontières envahies ; que les républicains, se défendant de poste en poste, perdant beaucoup de monde et affaiblissant d'autant les ennemis, les deux partis renonceraient à l'espérance de s'exterminer, que le duc de Brunswick, convaincu de l'impossibilité de subjuguer la France aimerait mieux la pacifier ; que les généraux français sentiraient aussi la nécessité d'un accommodement, et prendraient mieux leurs mesures que M. de la Fayette, qu'enfin l'armée redevenue constitutionnelle, comprimerait le parti jacobin, rendrait au roi sa liberté et le pouvoir nécessaire pour gouverner. Ainsi je faisais toujours entrer dans mes calculs, dans mes moyens, cette malheureuse constitution et ses partisans, que je n'avais cessé de combattre.

Toutes mes conjectures bien démenties par les événements, me rendaient insupportable aux aristocrates et même odieux aux plus ardents ; mais accoutumé pendant notre Assemblée aux injures, aux contrariétés de tout genre, aux non-succès, il était difficile de me

[1] Après Valmy (20 septembre 1792) le duc de Brunswick s'était mis en pleine retraite.

décourager. Il ne le fut pas de me prouver que j'avais mal jugé ce qui arriverait ; mais je n'en persistai pas moins dans mes anciennes opinions, que je défendis constamment pendant mon séjour en Angleterre vis-à-vis des princes, des ministres anglais et des émigrés.

Dès 1791, je m'étais déclaré contre l'émigration dans une lettre imprimée qui plut beaucoup à Louis XVI et qui réussit aussi auprès des étrangers qui en eurent connaissance. Je la rappellerai ici parce que l'on peut y trouver, à raison de l'époque où elle fut écrite, quelque chose de prophétique sur les suites de la révolution et de l'émigration, et aussi parce que ce résumé de mes principes et de mes vues n'a pas peu contribué à m'accréditer parmi les Anglais, et à me procurer chez eux une tout autre situation que celle du plus grand nombre des émigrés.

LETTRE AUX ÉMIGRANTS

20 mars 1791.

« Je ne vous blâme point de quitter la France ; les persécutions atroces que vous avez essuyées vous autorisent à vous soustraire à un gouvernement oppressif qui vous a lui-même appris que vous aviez le droit de résistance ; mais je vous invite à écouter d'autres conseils que ceux du ressentiment, à juger froidement votre position, celle de la France, celle de l'Europe ; ni les violences, ni les injustices dont vous êtes victimes ne sont la Révolution : elle est indépendante des excès qui la signalent.

« Le respect des mœurs et des usages anciens ne peut se maintenir que par leurs bons effets ou par une superstition politique et religieuse qui les rende inviolables; mais lorsque le temps, le progrès, et l'abus des lumières ont rendu les passions plus habiles, les intérêts plus discords, les opinions plus hardies, un mouvement inquiet tourmente tous les esprits, déchire tous les voiles. Tout les lieus se relâchant, il s'élève un signal d'indépendance qui annonce la tempête ; la vérité ni le mensonge n'ont plus d'autorité ; tout ce qui est ancien présente l'aspect de la caducité. La jeunesse et la vie semblent s'attacher aux nouveautés ; on est rassasié du passé ; toutes les espérances, tous les vœux appellent un changement. Lorsque ces temps sont arrivés, et ils l'étaient pour notre nation, la destinée d'un empire dépend de ceux qui le gouvernent. S'ils ont des vues profondes, de la sagesse, de la fermeté, ils devancent la révolution, la tempèrent et la dirigent ; alors, les abus et les préjugés sont sacrifiés ; l'administration devient plus intègre, la justice plus impartiale, la discipline plus sévère ; l'autorité est circonspecte et se fait craindre mais elle respecte la liberté ; la gravité des mœurs dans les premiers rangs rappelle les idées religieuses et rend au culte public sa dignité, l'économie dans les dépenses permet la diminution des impôts ; l'encou-

ragement des arts utiles, de l'industrie et du commerce ne laisse plus de place à la paresse, à l'indigence ; les inquiétudes se calment, les espérances ont une issue, le désir des nouveautés un aliment : tout ce qui tendait à se désunir est comprimé par une force centrale ; l'ordre renaît et le corps politique est rajeuni sans commotion. C'est à ces conditions seulement qu'on prévient une révolution dont tous les éléments sont rassemblés. Mais elle était inévitable depuis trente ans ; en conservant vos mœurs, vos lois, votre gouvernement, il ne s'agissait plus que de savoir quels en seraient les chefs. Si la Providence vous avait destiné pour directeurs et pour agents des hommes dignes de cette grande époque, il n'y aurait point d'émigration ; vous auriez été réformés, constitués sensément ; car, malgré la corruption générale, le peuple, aussi facile qu'impétueux, peut être porté au bien comme au mal ; et vous avez un roi résistant au crime, jamais à la vertu. Mais vous étiez appelés à servir aux nations d'exemple et de leçon ; votre puissance était devenue la statue aux pieds d'argile ; une philosophie dévorante en ébranlait les étais ; des enfants vains, étourdis et méchants sont venus lancer des pierres sur le colosse, et il s'est écroulé.

« C'est, dit-on, la cause des rois, celle de la noblesse : n'est-ce pas aussi celle des peuples, celle du genre humain ? Les rois et la noblesse ne sont rien sans la force : ils disposaient d'une force aveugle, et elle est éclairée. Les peuples, les grandes collections d'hommes n'existent qu'en se réunissant en faisceau, et l'égoïsme, les fausses lumières délient et dispersent le faisceau. L'indépendance, l'égalité, voilà le glaive à deux tranchants qui se promène sur la France et qui menace toute l'Europe.

« Qu'allez-vous faire maintenant ? Croyez-vous que ce soit par les armes et par les arguments de vos pères que vous rétablirez la noblesse, l'autel et le trône ? Vous voulez ramasser les pierres que vous ont jetées des enfants ! Vous avez aujourd'hui des géants à combattre : cherchez d'autres armes.

« N'espérez pas de rallier à vos panaches des hommes qui n'ont ni titres ni distinctions à défendre, qui ne les craignent plus, qui n'en voient que les abus, qui ont cru s'en emparer en vous dépouillant. Où trouverez-vous aujourd'hui des bras dociles, des instruments passifs de la vanité ? La nécessité d'une hiérarchie résulte de la propriété ; voilà le poste où vous deviez vous placer. C'est entre l'antique simplicité et la dépravation de notre âge, entre les vieilles erreurs et l'exagération, la fausse application des vérités, qu'il faut chercher le remède à tant de maux et de désordres. La force, la terreur, sont nécessaires ; mais elles n'ont plus les mêmes enseignes. Que produiront donc vos rassemblements, vos coalitions, tant que vous ne débuterez pas par un sacrifice solennel à l'équité, par un sacrifice politique aux lumières, aux passions même de vos contemporains ? Pour venger vos injures, il faut les oublier ; pour mettre en sûreté vos intérêts, il faut les rattacher au grand intérêt de toutes les sociétés. Vous défendez les fleurs qui ornent vos jardins ; sauvez d'abord les champs et les moissons. Vous disputez sur les modes de gouvernement, et toutes les autorités sont en péril !

« Ces réflexions s'adressent non-seulement à vous, mais à tous les princes de l'Europe, soit qu'ils dorment ou qu'ils veillent dans leurs camps; ce n'est pas là seulement, c'est sur tous les points de l'horizon que s'amoncellent les nuages qui renferment la tempête: les clubs, l'insurrection des troupes en sont la redoutable explosion.

« Ce sont vos divisions, vos jalousies, c'est le défaut de plan et de concert qui vous ont faits opposants sans force, ennemis de la Révolution sans résistance. Vous vouliez ce dont on ne voulait plus, sans savoir empêcher ce qu'on voulait et sans rien mettre à la place. Vous n'avez fait, pour vous défendre, que ce qui était nécessaire pour vous faire attaquer avec plus d'avantage par des hommes étrangers à tous sentiments de justice et de générosité. Assez de maux sont le fruit de cette étrange conduite. Voulez-vous y mettre un terme? Unissez-vous comme propriétaires à tous les propriétaires de France et de l'Europe; car une démocratie délirante tend au nivellement général, c'est-à-dire à une entière subversion. Que tous les gouvernements s'unissent, non pour reconnaître la *Déclaration des droits de l'homme*, mais les droits des peuples à la propriété, à la liberté, à une protection efficace de l'une et l'autre. Les droits des peuples; il n'y a plus que cette ressource pour enchaîner les démagogues et les brigands, pour faire rentrer dans la fange tous ceux qui en sont sortis, revêtus d'un pouvoir absolu.

« Toute autre coalition des puissances étrangères les expose à l'anarchie qui nous dévore. Si le corps germanique attaque la France pour le recouvrement des droits féodaux de quelques princes, cette querelle se prête à tous les moyens de séduction du nouveau système et à la défaveur de toutes les prétentions qu'il a proscrites. Si vous unissez vos ressentiments à une querelle étrangère, à une guerre politique contre la France, quelque fondés que vous soyez dans vos griefs, vous n'êtes plus des citoyens français; vous le seriez encore en combattant seuls ceux dont vous auriez à vous plaindre; mais que les horreurs de la guerre civile vous épouvantent et vous arrêtent! Mettez-vous en mesure de n'avoir à attaquer que des brigands; que tous les propriétaires retrouvent leur cause et leurs intérêts dans les vôtres; que les princes dont vous invoquez les secours s'aident eux-mêmes par d'autres combinaisons que celles d'une politique timide et tortueuse; qu'ils s'éveillent, qu'ils s'unissent à l'aspect de la lave qui va se précipiter sur eux comme sur vous; qu'ils y opposent la seule barrière impénétrable: *la reconnaissance des droits des peuples*, non tels que des tribuns insensés les proclament, mais tels que la raison et l'intérêt général les consacrent à jamais. Le droit de consentir les lois et les impôts appartient à tous les propriétaires exclusivement; l'exercice de ce droit a pour objet de maintenir la propriété, la liberté, le culte public, les mœurs, le gouvernement. Tout homme, toute société qui méconnait ces principes, est ennemi du genre humain. Fondez sur cette base la force publique de la diète européenne; que ce soient là les objets sacrés qu'elle ait à défendre; et ne craignez plus que des commis, des praticiens, des libellistes s'érigent en despotes d'une grande nation.

« Voilà les fondements inébranlables des sociétés: ils sont renversés par

l'extension indéfinie des droits politiques ; ils sont à jamais consolidés par la reconnaissance et la fixation de ces droits dans la classe des propriétaires indépendants. Ceux-là se convaincront que pour l'intérêt commun l'autorité conservatrice doit être indépendante; que les actes d'administration sont l'attribut nécessaire du gouvernement ; mais que les princes reconnaissent que les impôts, les lois politiques et générales doivent être consenties par les représentants de la propriété. »

La première personne marquante que j'aie vue à Londres est M. Burke. L'évêque de Comminges [1] me mena chez lui et j'en fus fort accueilli ; nous eûmes une longue explication sur les affaires de France dans laquelle cet homme célèbre me parut tout ce qu'il était, bon, lumineux, éloquent, passionné, fort attaché à la constitution de son pays, qu'il ne jugeait pas appliquable au nôtre. Les Anglais en général sont disposés à croire que le commerce du monde et la liberté sont deux choses qui leur appartiennent exclusivement. Les préventions injustes de M. Burke contre M. de Lally, mon ami, refroidirent ce commencement de liaison ; celle que j'avais avec M. de Cazalès, qui les lui avait suggérées, en fut aussi altérée, sauf que nous n'avions jamais rompu ensemble ; mais nous étions toujours disputant sans aucune concession respective sur ce que nous appelions nos torts d'opinion, et je ne vois pas aujourd'hui qu'il y eût lieu de ma part à aucun amendement sur celles que j'ai développées dès le début de la révolution. Si Cazalès, qui avait beaucoup d'esprit, de talent et de courage, avait été à la tête de la noblesse; qu'il se fût mis en état de rajeunir la décrépitude des trois ordres et de les défendre avec succès contre les communes, j'aurais applaudi à son triomphe sur la démocratie, que je redoutais bien plus que l'inconséquence des trois ordres. Mais n'abandonner aucune prétention lorsque rien n'est disposé pour les soutenir, provoquer toutes les résistances quand on s'est laissé dépouiller de la force qui peut convaincre, voilà ce que je n'ai jamais pu concevoir.

M. Burke était tout à fait un aristocrate français [2] ; ce qui convenait encore moins à notre position que le système des deux chambres, dont je sentais bien toutes les difficultés ; mais comme il fallait opter entre cet expédient et une démocratie absolue, je blâmerai toujours ceux qui nous ont réduits au pire, et qui ont ainsi fait perdre

[1] Antoine-Eustache d'Osmond.

[2] « Remettre tout dans l'état où tout se trouvait avant l'ouverture des états généraux. » C'est ainsi que s'exprimait Burke dans sa lettre à Lally, du 19 janvier 1791. — « Je suis convaincu du contraire ; la France serait perdue sans ressource, » répondit Lally dans une lettre publiée en 1791. — Inutile de dire que Malouet était de la même opinion que Lally sur ce poiut.

à la nation la plus belle occasion qu'elle ait jamais eue de réformer sensément son gouvernement. Ceux qui disent que tel ou tel mode de gouvernement convient à un peuple et point à un autre, ont-ils oublié que tous les peuples de l'Europe ont été pendant plusieurs siècles soumis aux mêmes institutions féodales ou municipales ; que partout l'autorité souveraine a rencontré des limites effacées, rétablies, renforcées selon les circonstances ; que le Nord comme le Midi a été alternativement libre et esclave ; et qu'enfin il n'y a rien de permanent parmi les hommes que leur mobilité. C'est donc à ceux qui les conduisent à saisir tous les moyens d'arrêter leurs écarts, à prévenir les abus de l'autorité qui finissent toujours par annuler sa protion et par détruire son énergie. Voilà le seul résultat utile d'une révolution, le seul qui puisse en absoudre les auteurs.

Après avoir vu M. Burke j'allai chez lord Grenville, alors secrétaire d'État, de qui je m'attendais aussi à être bien reçu, étant persuadé que c'était le même Grenville à qui j'avais rendu un petit service en France. Revenant de Toulon à Paris en 1783, je traversais la forêt de Fontainebleau par un orage affreux; j'aperçus sur la route une voiture versée ; je fis arrêter la mienne ; mon courrier s'était joint aux voyageurs pour les aider à relever la voiture, mais l'essieu était cassé; il fallait envoyer chercher du secours à la poste que nous venions de quitter ; les gens de lord Grenville étant en avant, un des miens fut chargé de cette commission, et j'offris à lord Grenville qui paraissait pressé de se rendre à Paris de lui donner la place de mon valet de chambre qui était à côté de moi. Il accepta cette offre avec beaucoup de reconnaissance, et nous voilà partis, moi ne sachant pas à qui j'avais affaire, car l'étranger parlait assez bien le français pour que j'eusse besoin d'être averti par lui qu'il était étranger. Son début fut très-aimable : Vous ne savez peut-être pas monsieur, me dit-il, que l'homme que vous avez secouru si obligeamment est un de vos ennemis, un Anglais ?—Un Anglais, monsieur! Je serais charmé de pouvoir vous rendre tout ce que j'ai reçu de bons offices de votre pays lorsque j'ai été prisonnier à Weymouth. J'ai trouvé là M. le duc de Dorset qui m'a comblé de bontés, et une autre famille anglaise que je n'oublierai jamais, les d'Albiac. M. Grenville, qui était parent du duc de Dorset, me dit alors son nom, et pas tout à fait l'objet de son voyage, mais j'en devinai quelque chose. Il arrivait de Naples où il avait été employé à la négociation de la paix. Nous préludâmes sur les conditions ; la conversation fut très-animée sur la guerre d'Amérique, sur les intérêts, les prétentions des deux nations. A Paris nous nous étions retrouvés chez madame la duchesse de Bouillon. Dès le lendemain de mon arrivée à Londres, je ne manquai pas d'aller chez lord Grenville ; je lui rappelai sa voiture renversée : C'est aujourd'hui

la mienne, lui dis-je, qui est renversée, mais je ne vous demanderai pas de m'aider à la relever, cela serait trop difficile : je désire seulement avoir l'honneur de vous voir quelquefois et de renouveler notre connaissance. Lord Grenville me répondit avec beaucoup de grâce que ce n'était pas lui qui était assez heureux pour m'avoir une obligation, mais qu'il se ferait un plaisir d'acquitter celle de son frère. Il me reçut en effet de la manière la plus obligeante, et ne s'est pas démenti pendant tout mon séjour en Angleterre. . . . .

C'est alors que je me sentis plus accablé que je ne l'avais été dans les moments les plus périlleux ; car il y a dans le danger une activité d'inquiétude et d'efforts qui préserve du découragement. Je n'avais plus à craindre pour ma vie, mais trompé dans toutes mes conjectures, le présent était affreux, l'avenir sans espérance ; je ne voyais plus que des maux effroyables et sans terme. Cette peine morale ne produisant pas de réaction, mon âme était affaissée ; j'étais très-malheureux. Ma belle-sœur, rappelée en France par la crainte de la confiscation, me quitta dans les premiers jours de novembre en me laissant fort inquiet sur sa santé. Je vis partir par les mêmes motifs plusieurs personnes de ma connaissance dont je pressentais la destinée : M. de la Tour-du-Pin[1], le marquis d'Ambert[2], l'intéressante duchesse de Biron[3] qui m'avait demandé un conseil et qui ne voulut pas le suivre ; enfin madame Dubarry[4] que j'avais vue chez le duc de Brissac me fit chercher à Londres pour me demander mon avis sur son retour en France. Je fis ce que je pus pour l'en détourner, elle persista et fut traînée à l'échafaud. Madame la princesse d'Hénin, chez qui je logeais à Londres, voulut aussi essayer d'aller se cacher à Boulogne et d'y obtenir des certificats de présence. M. de Lally l'accompagna à Douvres, et elle eut le bonheur d'échapper une seconde fois de Boulogne après la mort du roi. Je restai seul, séparé de tous mes amis ; ma santé s'altéra ; je contractai une maladie de nerfs qui m'a fort et longtemps tourmenté sous différentes formes. C'est dans ces accès de souffrance que je reçus les soins les plus touchants de madame de Belloy, émigrée comme moi, et dont le généreux dévouement mérita toute ma reconnaissance et mon attachement.

Le procès du roi me rendit l'énergie de la douleur. Aussitôt que

[1] Ministre de la guerre du 4 août 1789 au 10 novembre 1790 ; mort sur l'échafaud le 28 avril 1794.

[2] Le marquis d'Ambert, dont il est question dans le premier chapitre des Mémoires ; fusillé en 1798.

[3] Amélie de Boufflers, petite-fille de la maréchale de Luxembourg, mariée à l'indigne Lauzun. — Morte sur l'échafaud.

[4] Guillotinée, le 8 décembre 1793. — Le duc de Brissac avait passé pour être dans sa plus grande intimité.

je vis le premier décret qui le mettait en jugement, je courus chez M. de Chauvelin[1] pour lui demander un passe-port, mon intention étant d'aller m'offrir à la Convention pour défendre le roi. M. de Chauvelin à qui je fis cette déclaration ne voulut pas prendre sur lui de m'expédier un passe-port. J'écrivis alors dans son cabinet, le priant de transmettre ma demande à la Convention qui passa à l'ordre du jour, après avoir ordonné que mon nom fût inscrit sur la liste des émigrés. Tel est le titre légal dont j'ai eu beaucoup de peine à obtenir la radiation, après huit ans d'exil et la perte entière de ma fortune. M. de Lally, qui eut la même pensée que moi, sollicita avec aussi peu de succès la permission de défendre le roi; mais son plaidoyer qui est un très-bel ouvrage, s'il avait pu être prononcé, aurait peut-être touché ceux de ces barbares qui pouvaient être accessibles à la voix éloquente de la justice et de l'humanité. Ce fut sur le premier rapport de Valazé que j'écrivis très-rapidement ma défense du roi, qui ne peut être comparée ni à celle de M. de Sèze, ni à celle de M. de Lally; mais en moins de huit jours elle fut imprimée et publiée à Paris comme à Londres. On voit dans les Mémoires de M. de Malesherbes que l'infortuné monarque en eut connaissance; lord Grenville la fit traduire en anglais.

Je ne bornai pas là mes efforts; j'eus un instant l'espérance d'une démarche de la part du roi d'Angleterre. M. Fox, de son propre mouvement, en fit la proposition au parlement; lord Grenville ne la repoussait pas. M. Pitt fut d'un autre avis : il la jugeait inutile; il y voyait un compromis de son gouvernement sans aucun espoir de succès. Mais, quoique je n'adopte pas l'imputation qui lui a été faite d'avoir vu sans peine périr Louis XVI, parce que son supplice rendait les Français plus odieux et la guerre inévitable, son opposition à la motion de M. Fox[2] que j'ai entendu justifier par des hommes d'État, me paraît à moi injustifiable. La haute politique, à mesure qu'elle s'éloigne de la simple morale, s'abaisse et se rapetisse à mes yeux. — La justice au contraire, la vérité, peuvent tout ennoblir, jusqu'au non succès, et ne sauraient contrarier les véritables intérêts d'une nation. Quel était celui de l'Angleterre dans cette circonstance? C'était avant tout d'empêcher, si elle le pouvait, un grand crime dont

[1] Le marquis de Chauvelin, que ses fonctions de maître de la garde-robe n'empêchèrent pas d'adopter toutes les idées de la Révolution, avait été nommé ambassadeur à Londres par les Girondins. — Député pendant la Restauration, il siégea à l'extrême gauche.

[2] Les chefs de l'opposition, Fox, Sheridan, Gray, avaient sommé le ministère d'intervenir entre Louis XVI et la Convention. Sur leur motion, la Chambre des communes exprima dans une adresse au roi « l'indignation et l'horreur de toute la nation. » (20 décembre 1792.)

les conséquences étaient incalculables. Ceux qui n'y voyaient qu'un moyen de plus de former une coalition générale de toutes les puissances contre la France considéraient-ils ce crime comme un expédient? C'était s'en rendre complices. Regardaient-ils comme humiliant pour un souverain de tenter une démarche infructueuse? il était bien plus honteux de se taire devant les juges et les bourreaux de Louis XVI que de leur parler en vain. Il n'est pas prouvé que les conventionnels qui voulaient la guerre contre l'Autriche et la Prusse, la voulussent aussi contre l'Angleterre ; ils n'en craignaient point d'invasion. Ils sentaient très-bien qu'ils ne pouvaient pas faire emploi contre le peuple le plus libre de l'Europe, de leurs déclamations contre la tyrannie des rois. La constitution anglaise disconvenait sans doute à leur féroce démocratie ; mais ils savaient que leurs principes d'égalité avaient des partisans en Angleterre, que le catéchisme de Guillaume Penn sur les droits de l'homme avait séduit une partie du peuple ; ils avaient donc plus de raison de ménager la nation anglaise que de l'irriter, et s'ils avaient été persuadés qu'elle s'intéressait vivement au sort de Louis XVI, je ne doute pas qu'une déclaration franche et mesurée du cabinet britannique n'eût été prise en grande considération.

Mais, a-t-on dit, vouliez-vous qu'il se présentât en suppliant à la Convention, et que pour obtenir la vie de Louis XVI, il se liât les mains vis-à-vis d'elle, en reconnaissant son gouvernement et sa doctrine subversive de l'ordre social en Europe. Non, ce n'est pas ce que je voulais. Si j'avais été M. Pitt, j'aurais dit à la convention : Messieurs, nous n'avons aucune réclamation de territoire à faire contre la France ; aucune querelle de commerce ne nous divise, et ce n'est pas la forme de votre gouvernement qui nous divisera pourvu qu'elle ne trouble pas la paix publique de l'Europe ; mais si vous proscrivez votre roi parce qu'il est roi, car il ne peut avoir à vos yeux d'autre tort, si vous proclamez la guerre aux châteaux, et la paix seulement aux chaumières; comme l'Europe est couverte de châteaux et presque entièrement gouvernée par des rois, vous vous déclarez en état d'hostilité contre la société européenne, qui vous mettra aussi hors de sa communion, si vous ne vous rendez accessibles à la justice, à la raison, à la voix même de votre propre intérêt. Ce n'est donc pas pour nous mêler de vos affaires intérieures que nous intervenons dans le procès que vous intentez à votre roi, c'est parce que les principes sur lesquels vous fondez cet acte de violence attaquent tous les principes qui régissent les autres sociétés politiques. Soyez républicains, si bon vous semble, si votre nation veut renoncer décidément au gouvernement monarchique ; je crois qu'elle fait une grande faute, mais elle en est la maîtresse ; renvoyez

honorablement votre famille royale hors des frontières, rendez-lui son patrimoine, ne lui imputez pas des crimes qu'elle n'a pas commis, car il est notoire que Louis XVI s'est laissé dépouiller sans tirer l'épée, et il n'est pas moins prouvé que vous l'avez assez constamment outragé pour qu'il eût pu se mettre légitimement en état de défense. Il dépend de vous aujourd'hui de vous gouverner comme il vous plaira, sans vous rendre coupables d'une grande atrocité qui serait le prélude de beaucoup d'autres. Choisissez donc ou la paix ou la guerre. Nous nous présentons comme médiateurs, comme amis ou comme ennemis, ne voulant avoir aucun rapport politique avec un gouvernement qui deviendrait un objet de scandale et d'effroi pour tous les autres.

Je sais qu'une telle déclaration n'est ni dans la langue, ni dans les formes diplomatiques ; mais que restait-il alors en France des anciennes formes et des maximes sociales? N'était-ce pas le cas d'aborder franchement la question et d'aller droit au but sans tergiversation. C'est que ce but n'était pas ce qu'il aurait dû être chez les puissances étrangères ; il n'y avait rien de noble, rien de généreux dans leur ressentiment, dans leur coalition contre la France; une sage réforme de son gouvernement eût plus alarmé les princes et les ministres que tous les excès qui allaient déshonorer et détruire tous les moyens de liberté. — Que Robertson et les autres publicistes qui ont rêvé comme lui un système politique de l'Europe, un état fédératif de ses gouvernements, nous expliquent donc en quoi consistait ce système politique; quel était le lien de cette confédération, et ce qu'elle a produit dans ces derniers temps. Voilà certes une grande circonstance, bien faite pour nous montrer l'application de ce système ; un grand peuple, bouleversé par des factieux, renverse toutes ses institutions, menace tous les trônes, attaque toutes les religions, et appelle aux armes les pauvres contre les riches. Au moment même de ces sanglantes saturnales, et pendant qu'on dresse à Paris l'échafaud sur lequel doit périr le dernier roi, la Pologne, avec plus de sagesse, se prépare à mettre un terme à ses dissensions[1]; son anarchie féodale va disparaître ; sa noblesse et son roi adoptent une constitution raisonnable qui assurera la liberté et le bonheur de la nation. Ces deux révolutions si différentes dans leur principe, dans leurs moyens, auront l'une et l'autre la plus funeste issue. Nos amphictyons ne permettront point aux Polonais d'être

[1] On sait que les Polonais, instruits par le démembrement de 1772, s'étaient donné, le 3 mai 1791, une nouvelle constitution qui rendait la royauté héréditaire. Les puissances copartageantes ne l'entendaient pas ainsi : la Russie, la Prusse et l'Autriche s'unirent pour renverser cette constitution. Kosciuzko périt les armes à la main et la Pologne subit son deuxième partage en 1793 pendant que la France subissait le régime de l'échafaud. *Finis Poloniæ.*

libres, mais ils laisseront les Français massacrer leur roi. Les princes ne verront en Pologne et en France que des proies à dévorer, des provinces à partager, des hommes à asservir. Ils ont beau nous écrire ensuite qu'ils prient Dieu de nous avoir en sa sainte et digne garde, je n'ai pas plus de foi dans leurs prières que de respect pour leur politique, et je ne vois d'autres traces de ce prétendu système fédératif que de vaines paroles et des formules vides de sens.

C'est alors que j'écrivis à la hâte la défense de Louis XVI avant d'avoir la certitude qu'il ne me serait pas permis de rentrer en France pour m'associer aux travaux de ses défenseurs et partager leurs dangers [1].

[1] Cet écrit qui fut publié à Londres et à Paris ne porte pas de nom d'auteur et commence ainsi : « Il est inutile que je mette mon nom à la tête de cet ouvrage ; « il n'en résulterait aucun bien et je ne braverais par là aucun danger car j'écris à « Londres, et si j'ai des ennemis, ils deviendraient ceux de la cause sacrée que je « défends. »

LA NOUVELLE LOI MILITAIRE

I

Il y a un demi-siècle, la France a vu, comme aujourd'hui, ses législateurs délibérer sur l'armée et sur la presse.

C'était au lendemain de nos revers, quand venait de tomber la plus colossale monarchie du bon plaisir qu'ait connue le monde moderne ; amenée enfin par ses vieux rois en possession du gouvernement représentatif, la France reprenait l'œuvre interrompue de Louis XVI, elle travaillait à mettre le droit partout : par la loi de 1818 sur le recrutement et sur l'avancement, elle le mit dans notre constitution militaire où la levée des hommes et la collation des grades étaient livrées à l'arbitraire ; par la loi de 1819, elle le mit dans le domaine de la discussion publique.

La loi de 1819, la plus honnête et la plus juste qui, parmi nous, ait régi la presse, a péri depuis longtemps ; elle ne renaîtra pas encore, malgré quelques améliorations obtenues, dans la législation nouvelle.

La loi de 1818, heureusement complétée après 1830, respectée après 1848, a eu des destins plus longs, des destins qui n'auront pas été sans gloire ; car cette France, qu'elle avait reçue épuisée à Waterloo, elle l'a conduite, toujours victorieuse, à Cadix, à Alger, à Anvers, à Constantine, à Sébastopol, à Solferino !

La loi de 1818 vient de disparaître à son tour devant une législation nouvelle ; elle a disparu dans une transformation si radicale et si profonde, qu'on peut, selon nous, l'appeler une destruction.

Si nous avions le temps de nous laisser aller à cette étude, nous aimerions à comparer les longues et laborieuses discussions dont nos assemblées ont été le théâtre, avec les mémorables débats parle-

mentaires qui, sous trois régimes divers, en 1818, en 1832, en 1851, les avaient précédées. Redire à la hâte quelques noms, n'est-ce pas ressusciter toute une époque, déjà ensevelie dans l'histoire? Les hommes d'État et les hommes de guerre qui avaient été les auteurs de nos lois militaires, s'appelaient sous la Restauration : les maréchaux Gouvion Saint-Cyr, Macdonald, Marmont, Suchet, le général de Caux, M. Daru, M. de Serres, M. de Villèle, M. Royer-Collard, M. de Chateaubriand, M. Guizot, M. de Barante; sous le gouvernement de Juillet : les maréchaux Soult et Jourdan, les généraux Bugeaud, d'Ambrugeac, Dode de la Brunerie, Préval, le duc de Broglie, M. Passy; sous la République : M. Thiers, les généraux Lamoricière, Bedeau, Changarnier, Cavaignac, M. Napoléon Daru[1], digne fils de son intègre et illustre père. Aujourd'hui comme autrefois, nous n'en doutons pas, l'application, le zèle, les bonnes intentions n'ont rien laissé à désirer ; de quel côté l'avenir placera-t-il la supériorité du talent, de la compétence expérimentée, des vives et profondes lumières? Question délicate dont la solution pourrait ne pas tourner à l'avantage du système des candidatures officielles.

Mais laissons là le législateur, dont il nous est défendu de parler, même pour mémoire; ne nous occupons que de la loi elle-même.

II

Il y a dans la loi nouvelle une mesure pour laquelle nous n'aurons que des éloges : c'est la suppression de l'exonération.

Le Corps législatif a eu raison de défaire résolûment ce que son devancier avait fait par la loi du 26 avril 1855.

Le système de l'exonération, dont M. de Montalembert avait annoncé, en des termes si éloquents et si précis, les vices et les périls, produisait, d'un aveu presque unanime, les plus funestes résultats :

Il tendait à propager, au milieu des populations, l'idée que le service de la patrie est un impôt comme un autre, une matière dont l'État trafique et s'enrichit, une corvée qui peut, à volonté, s'acquitter en nature ou en espèces;

Il tendait en même temps à répandre, parmi les troupes, avec une exubérance de vieux soldats alourdis qu'attiraient et que retenaient

[1] Personne n'a oublié les pages si compétentes et si fortes que M. le comte Daru a consacrées, dans *le Correspondant* du mois d'avril dernier, au projet de réorganisation militaire.

les primes successives, des préoccupations inconnues de gain, une humeur moins fière, un goût vague de spéculation et de bénéfice ;

En un mot, il n'allait à rien moins, si peu à peu il avait porté tous ses fruits, qu'à rendre le pays moins militaire et l'armée moins nationale.

Désormais les antiques principes brilleront dans toute leur lumière : le service de la patrie est gratuit ; tous le doivent ; l'offrande d'une vie au drapeau n'est pas chose appréciable au poids de l'or ; rien ne la paye, parce que rien ne la vaut ; la solde ne fait pas le soldat, elle n'est qu'une indemnité accessoire ; le remplacement est un traité à l'amiable entre deux particuliers, une de ces transactions que protége la liberté civile des conventions ; l'État n'y est point partie intéressée, il ne le proscrit pas, il ne le provoque même pas, quoiqu'il y gagne souvent, au lieu d'un soldat à faire, un soldat tout fait, il n'intervient que pour sauvegarder, avec ses propres droits, les règles de l'équité.

Ce sont là de bonnes et pures idées, c'est un trésor moral sur lequel le législateur doit veiller avec sollicitude.

Dans l'ancien régime, si l'armée, produit du racolage, se ressentait trop souvent de sa fâcheuse origine, si le soldat y était, comme pouvait l'écrire Montesquieu, *la plus vile partie de la nation*[1], les officiers étaient en dehors et au-dessus d'elle : ils avaient droit à tous les respects, ils sortaient presque tous d'un ordre privilégié qui formait, sur le champ de bataille, le plus merveilleux des corps d'élite. Quelle puissance les avait donc créés ? Quel ressort les poussait en avant ? Quelle flamme leur brûlait au cœur, qui, après les avoir rendus si fiers dans les combats et si hardis dans les entreprises, enveloppe encore d'une resplendissante auréole leur histoire évanouie ? Une idée ! L'idée reçue dès l'enfance, infuse dans les habitudes et dans les mœurs, que chacun se devait sans réserve au Roi, image vivante et couronnée de la Patrie ! O vertu d'un principe ! Il persistait immortel ; c'était en vain que la noblesse se renouvelait incessamment par le flot toujours montant de la bourgeoisie, l'esprit demeurait le même, les nouveaux venus respiraient et exhalaient le même souffle ; ils allèrent jusqu'à la fin, se donnant avec une prodigalité sublime.

L'idée du service gratuit n'a pas péri en 1789 : du sentiment qui était l'héroïque apanage d'une classe, la monarchie constitutionnelle, héritière naturelle et dépositaire légitime des grandes pensées de la Révolution, a fait le patrimoine de la nation entière, elle a inscrit dans la loi de 1818 que, chacun se devant au pays, « il n'y

[1] *Grandeur et décadence des Romains*, ch. 2.

aura, dans les troupes françaises, ni primes en argent ni prix quelconque d'engagement. » Les devoirs se sont étendus comme les droits : dans les rangs de notre armée, il n'a plus été question de privilégiés ni de stipendiés, il n'est resté que des Français servant la France ; tous ont été nourris des mêmes impressions ; tous, comme Bossuet disait des Romains, tous ont disputé à qui agirait le plus par ces vigoureuses maximes.

C'est ainsi que l'armée française, fille de nos libertés, est devenue ce que le monde l'a vue : probe, honnête, *désintéressée de tout*, comme disait si bien le général Changarnier, *excepté de la patrie et de la gloire*, vraiment humaine, pure de rapines et de vengeances, dure à l'ennemi, douce aux vaincus, obéissante et disciplinée, plus fidèle au drapeau que ne l'avait été celle de l'infortuné Louis XVI ; c'est la chevalerie de nos sociétés démocratiques : comme dans des médailles impérissables, elle a gravé son empreinte dans quelques fiers et intrépides visages, elle s'est incarnée pour les temps à venir dans quelques grandes figures de capitaines et de citoyens, que le pays de Turenne, de Catinat et de Vauban n'oubliera pas.

Le Corps législatif a donc été bien inspiré en abrogeant une loi que l'opinion des meilleurs juges réputait malsaine : il a retrempé notre armée dans ses sources vives ; il a complété ce qu'il avait commencé par le rejet d'une dotation fameuse ; ni en haut, ni en bas, il ne veut de pécule.

Mais, plus encore que le Corps législatif, nous féliciterons l'armée ; c'est d'elle, c'est de son sein que s'est élevée la plainte la plus persévérante et la plus énergique contre une législation dont, malgré ses appas tentateurs, elle se trouvait atteinte et offensée. « Les partisans de la dotation, écrivait l'année dernière un illustre général, il n'y en a plus dans l'armée ! » Honneur aux corps qui témoignent de cette jalouse susceptibilité, de cette mâle pudeur, de ce souci inquiet de leur intégrité morale ! Même dans leur excès, ces doléances sont un bon signe, elles prouvent que la société, centre et cœur de toutes les sociétés particulières qui s'agitent à sa surface, est saine.

III

Cette justice et ces hommages rendus, abordons le fond même de la loi.

Que la loi nouvelle soit une grande aggravation de charges pour le pays, il est à peine besoin de le répéter ; l'évidence le proclame,

l'instinct public le crie mille fois plus haut que ne le ferait une démonstration superflue.

Sans doute le contraire s'est dit, parce que tout peut se dire en ce monde ; on affirme que le régime militaire est adouci, on a bien affirmé que l'avénement d'une vaste monarchie compacte et guerrière sur les ruines de l'inoffensive et molle confédération germanique était un bienfait pour la France. Tout se tient et s'enchaîne, tous ces raisonnements s'engendrent l'un l'autre, ils sont de la même famille ; c'est une logique sœur de la médecine des docteurs de Molière, exposant gravement à leurs malades que, leur bras gauche une fois coupé, leur bras droit serait plus vaillant.

Demeurons donc dans le sérieux des choses : oui, par la loi nouvelle, l'aggravation du service militaire a lieu, elle est considérable, elle porte en même temps sur les deux éléments dont la combinaison forme l'effectif total d'une armée : le nombre d'années passées et la quotité d'hommes appelés sous les drapeaux.

Souvent, soit dans les assemblées politiques, soit dans les commissions spéciales, on s'était demandé ce qu'il convenait mieux d'avoir, pour la bonne composition d'une armée, d'un faible contingent avec un long service, ou bien d'un gros contingent avec un service court. La question avait été résolue en des sens divers : en 1828, la durée du service étant de huit ans, le contingent s'arrêta à 60,000 hommes ; il monta à 80,000 en 1832, lorsque la durée du service eut été réduite à sept années.

Dans la loi nouvelle, l'alternative est supprimée ; dans les deux plateaux de la balance, les poids les plus lourds sont apposés : le contingent est gros et le service est long.

D'une part, en effet, le contingent annuel est maintenu à un *minimum* de 100,000 hommes ; chiffre élevé, le plus élevé qu'il ait jamais atteint dans notre pays, puisque, sous les gouvernements antérieurs, il avait successivement été de 40,000, de 60,000, de 80,000 : les populations, comme l'a si bien raconté l'honorable rapporteur, M. Gressier[1], l'avaient vu venir, sous le second Empire, avec la plus douloureuse émotion, et elles avaient toujours espéré qu'il ne serait pas définitif.

[1] M. Gressier, dans la séance du 20 décembre 1867 : « J'ai vu l'époque des contingents de 80,000 hommes; j'ai pu apprécier la transition. Je suis le fils d'un père qui, maire pendant quarante-deux ans d'un chef-lieu de canton, était là chaque fois que le tirage au sort s'effectuait. J'y ai moi-même assisté bien des fois, et je me souviens de l'émotion profonde qui s'est emparée des populations lorsque ce chiffre de 80,000 hommes, qui était le chiffre fondamental auquel elles étaient habituées sous le gouvernement de Juillet, qui avait été maintenu sous la République et pendant deux années de l'Empire, lorsque ce chiffre fut porté à celui de 100,000 hommes. »

D'autre part, la durée du service est augmentée d'un tiers. Jusqu'à présent, si légalement elle avait été de sept années, en fait elle n'était que de six ; c'est une vérité qui, souvent niée dans le cours de nos récents débats, a été ainsi reconnue par un irrécusable témoin, M. le général Allard, dans l'exposé des motifs du premier projet de loi : « Dans l'état actuel des choses, disait-il, les opérations du tirage et celles des conseils de révision exigeant au moins cinq mois, ce n'est guère avant le mois de juin que ces opérations sont terminées, et l'appel ne peut se faire avant le mois d'août ; de sorte que sept mois environ se trouvent perdus pour le service militaire, et, si l'on tient compte encore des renvois anticipés dans les foyers, qui, par des raisons d'économie ou autres, ont lieu le plus souvent avant l'époque de la libération, ON VOIT QUE LA DURÉE ACTUELLE DU SERVICE EST RÉDUITE EN RÉALITÉ A SIX ANS. » Rien de plus exact que ces paroles ; dorénavant toutes les fictions sont abolies : la durée du service commence non plus au 1er janvier, mais au 1er juillet, époque réelle de l'inscription du conscrit sur les registres matricules des corps, et elle courra durant neuf années pleines ; espace tellement étendu que les partisans les plus décidés des longues incorporations n'avaient pas cru, en 1828, en 1841, en 1850, pouvoir dépasser le terme de huit ans.

Voilà, en quelques mots, l'économie de la loi : comment donc soutenir qu'il n'y a pas, pour le pays, une accablante aggravation de charges militaires ?

Tout à l'heure, nous parlions de *contingent ;* nous ne savons si le mot a encore un sens, ou du moins le sens en a complétement changé.

Contrairement à la *conscription* impériale qui prenait, pour l'armée, la totalité d'une classe, c'est-à-dire toute la portion valide de la population soumise au recrutement, le *contingent* était la quote-part fixée par loi au sein de la classe entière, il différait de la conscription comme la fraction diffère du tout ; aujourd'hui la classe est reprise tout entière, pour être répartie dans trois catégories diverses : service actif, réserve, garde nationale mobile.

Sous ce rapport, le système français sera plus dur que le système prussien.

En Prusse, il y a de bons numéros : les hommes qui les ont tirés de l'urne sont définitivement et absolument dispensés, ils sont exemptés de tout, même de la *landwehr*, espèce de réserve où l'on n'entre plus sans avoir passé par l'armée permanente.

En France, il n'y aura plus désormais de bons numéros ; les jeunes gens à qui ils sont échus n'échapperont au service actif que pour être immédiatement saisis par les cadres d'une garde natio-

nale, constituée en paix comme en guerre, mobilisable par décret.

Ces énormes aggravations, nous nous empressons de le reconnaître, ne se sont pas présentées toutes seules aux populations, elles sont accompagnées de compensations qui en diminuent ou qui en voilent le fardeau : une *coupure* est pratiquée au milieu des neuf ans, dont cinq sont donnés au service actif, quatre à la réserve; dans les trois dernières années, le mariage est de plein droit.

Du mélange de ces compensations avec les aggravations qui les ont provoquées, il est résulté un système sur lequel il est permis de se demander : en échange de ce qu'il prend au pays, que donne-t-il à l'armée? Que lui apporte-t-il en unité, en instruction, en vigueur, en cohésion, en rapide élasticité? C'est le point capital du débat ; car, si par hasard les charges du pays étaient accrues et que ses forces ne le fussent pas, à quoi bon la loi nouvelle?

IV

Sur la dernière des compensations offertes, nous serons aussi bref que possible.

Tous les législateurs qui se sont succédé dans notre patrie, tous, y compris les rigides auteurs de la conscription de l'an VI, tous, y compris Napoléon lui-même lorsqu'il se fit autoriser, par l'insignifiante formalité d'un sénatus-consulte, à envoyer au delà des frontières les cohortes de gardes nationaux, tous, sans exception, ont dispensé du service les gens mariés; tous ont voulu que le soldat fût célibataire ; tous ont pensé et décidé, par des raisons empruntées aux instincts les plus intimes et aux entrailles mêmes de l'humanité, que l'existence d'une bonne armée était inconciliable avec la faculté du mariage.

C'est là une de ces vérités politiques, révélées par la nature, consacrées par l'expérience, contre lesquelles les arguties et les subtilités ne prévaudront pas.

Dire, comme l'a soutenu un brillant orateur, qu'après tout les gens mariés peuvent faire de bons soldats, puisqu'ils font bien d'excellents marins, c'est hasarder une comparaison qui, à nos yeux, ne vaut pas une raison.

Le marin sort d'une classe de la population à laquelle, par l'inscription maritime, l'État demande quarante années de sa vie : lui défendre par surcroît, quarante années durant, le mariage, ne serait-ce pas un attentat contre la nature et contre la société, un crime dont le législateur n'a pas le droit?

Le marin reçoit donc, comme dédommagement de la longue servitude dont est grevée sa vie, l'autorisation de se marier, privilége qui sera pour lui et les siens une source amère d'inquiétudes; l'État ne l'abandonne pas, il a fondé à son intention une Caisse des invalides, il assure des secours, pendant son absence, à sa femme et à ses enfants : l'humanité ne permettrait pas de faire moins pour le soldat marié; quel budget pourrait y suffire ?

De plus, quelles que soient les rigueurs de sa condition, le marin qui est marié, est comme façonné à ces séparations et à ces déchirements, il n'a rien de commun avec le bon bourgeois ou le brave paysan qu'on arracherait à leurs femmes et à leurs enfants pour les envoyer se battre au loin : la mer est son élément, il y a toujours vécu, dans la morne solitude des grands flots ; avant d'être matelot, il était mousse; il n'a guère connu que par accident, entre deux tempêtes, les joies de l'intérieur et du foyer.

Enfin, si le marin faiblit, si la pensée de sa femme et de ses enfants l'envahit trop, quelque chose répond de son obéissance, c'est le vaisseau sur lequel il est embarqué, ce beau palais de l'homme dans l'Océan est une prison flottante d'où il n'est pas possible de fuir ; une fois là, il faut que le marin y reste, qu'il dévore ses âpres soucis, qu'il garde résolûment son âme sous le joug : le soldat marié a une ressource dont, en pareille circonstance, il a toujours usé; il dit dans son grossier langage qu'il ne veut ni ne doit faire casser la tête du mari de sa femme et du père de ses enfants; il déserte.

Nous n'admettons pas davantage le raisonnement de quelques orateurs qui ont cité, comme preuve du mérite militaire des gens mariés, le courage des gardes nationaux aux journées de juin.

Oui, le garde national marié, au bruit de l'émeute qui gronde autour de sa maison, prend son fusil et descend dans la rue ; il est intrépide comme il le serait dans un incendie, il a au cœur l'image de son toit qu'il défend, de sa femme et de ses enfants qu'il protége : essayez donc de recommencer avec lui le siége de Sébastopol, pour l'intégrité de l'empire ottoman, et vous nous donnerez des nouvelles de ce que sera devenue l'armée française?

M. le ministre de la guerre, du reste, avait fait d'avance justice de toutes ces théories artificielles, en classant, dans le tableau annexé au projet de loi, les gens mariés de l'armée parmi les non-valeurs.

Cette vérité mise hors de toute contestation, attendons au jour de la guerre l'application de la loi nouvelle !

Si le gouvernement écoute son inclination, il fera, nous n'en doutons pas, ce qu'il a toujours fait : « Si on interroge les fastes du passé, disait M. Rouher au Corps législatif, dans la séance du 27 décembre 1867, je ne crois pas qu'on puisse guère citer un cas où les hommes

mariés de la réserve aient été appelés sous les drapeaux. »

Le gouvernement continuera donc à agir comme il a toujours agi, comme tous ses devanciers ont agi; il ne voudra pas diviser ce mari et cette femme, ce père et ces enfants, mettre la douleur, peut-être la ruine et la misère dans toutes ces maisons, il ne fera point partir les gens mariés. A merveille ! Mais voici l'inconvénient : que deviendra notre armée ? Avec cette espèce de dispense générale accordée, sous condition de mariage, aux trois dernières années de la réserve, elle se trouvera avoir moins ou n'avoir pas plus de soldats qu'au temps des sept années de service !

Notez que la bienveillance du gouvernement tournera contre lui-même, elle sera inévitablement un encouragement au mariage ; du moment qu'il sera entendu que les gens mariés de la réserve ne partent pas, leur exemple sera suivi, il sera suivi avec d'autant plus d'ardeur qu'on se mariera exprès pour ne pas partir. Les grandes phrases sur le patriotisme, sur le feu sacré, sur l'enthousiasme belliqueux des Français, mariés ou non mariés, ne sont pas de mise ici : que ceux qui s'y livrent commencent par nous expliquer pourquoi, dans cette France si martiale, le nombre annuel des volontaires ne dépasse pas 6,000 ; qu'ils nous disent aussi comment la guerre d'Italie a pu y faire monter à 42,217 le chiffre des exonérés, et tomber à 13,713 celui des rengagés ?

Et d'un autre côté, il se pourra aussi que le gouvernement exerce, qu'il soit forcé d'exercer son droit qui est formel ; il pourra, peut-être sous le coup des besoins les plus impérieux, n'avoir point de faiblesse, se dire qu'après tout les soldats mariés de la réserve étaient tenus de connaître la loi, les faire partir tout comme les autres. Grave mesure, on en conviendra ; les plus violents dictateurs ont reculé devant elle, ils ont hésité à affronter cette masse épaisse d'angoisses et de désastres, ils ont senti qu'ils sèmeraient contre eux-mêmes, contre leurs projets les plus légitimes, une impopularité mortelle, ils ont senti aussi qu'à force de blesser le cœur humain chez une nation, ils finiraient par y tuer l'esprit militaire.

Certes, l'intention qui a décidé le Corps législatif à la grande innovation dont nous parlons, est avouable et généreuse : dans la séance du 27 décembre, la durée du service militaire avait été portée à neuf années ; il fallait à tout prix calmer l'imagination de la France, balancer par quelque compensation accessoire la charge vraiment effrayante qui allait peser sur ses forces vives, sur sa tranquillité, sur son sang. A la séance suivante, celle du 28, l'honorable rapporteur M. Gressier exposait la situation avec sincérité : « Ce qu'il faut voir, disait-il, c'est ceci : Hier, dans un grand intérêt, vous avez accordé la plus longue durée de service ; aujourd'hui, il s'agit de vous préoc-

cuper de ceux à qui vous avez imposé cette durée de service de quatre années dans la réserve. » On a donc voulu faire quelque chose pour les milliers d'hommes retenus, neuf années durant, sous les drapeaux ; on leur a permis de se marier !

A nos yeux, l'armée perd au change, pour elle il est frustratoire. M. le ministre de la guerre a défendu, pied à pied, avec une constance et un talent dignes d'un meilleur sort, les véritables principes d'une bonne législation militaire ; il a échoué. N'a-t-il pas été en droit de penser qu'on lui retirait de la main gauche ce qu'on lui avait donné de la main droite? Au système qui a triomphé, nous estimons qu'il eût préféré un temps de service réduit à huit, même à sept années pleines, mais sans droit absolu de mariage : il aurait reçu moins d'hommes, il aurait fait de meilleurs soldats.

V

Mais arrivons à la première des compensations, à celle que le gouvernement lui-même a proposée.

La distinction établie, après cinq ans de vie militaire, entre le service actif et la réserve, repose sur une idée vraie : c'est que, si cinq années sont nécessaires, elles sont à peu près suffisantes pour l'instruction du soldat.

En cinq années passées sous les drapeaux, le soldat, même dans les armes spéciales, le génie, l'artillerie, la cavalerie, où l'apprentissage est plus compliqué et plus savant, le soldat est fait ; il connaît son métier, le supporte vaillamment, souvent l'aime ; il a, si nous osons ainsi parler, revêtu un corps et presque une âme de guerre : un corps qui ne fléchit pas trop vite sous la fatigue, une âme qui garde son sang-froid, gouverne ses élans immodérés et ses terreurs irréfléchies, demeure maîtresse d'elle-même au milieu des péripéties les plus tumultueuses.

Et non-seulement, en cinq années, le soldat est dégrossi, perfectionné, formé, mais il a encore eu, à peu près du moins, le temps d'acquérir la science de la théorie et de la manœuvre, l'art de l'enseignement, les notions techniques d'administration et de comptabilité qui sont le fond des sous-officiers.

Ce noviciat de cinq ans est également suffisant et nécessaire pour les relations de l'armée permanente avec la réserve ; car si l'on admet que les *recrues* peuvent être versées pour plus d'un tiers dans les cadres, c'est à la condition que les *appelés*, au milieu de qui

elles seront incorporées, auront fait leurs cinq années sous les drapeaux.

Ce sont là des doctrines d'expérience, tous les hommes compétents les reconnaissent ; ils sont, par conséquent, unanimes à conclure que puisqu'il est inutile, il serait injuste, sans une impérieuse urgence, d'imposer, en moyenne, au citoyen devenu soldat plus de cinq années d'absence hors de ses foyers.

Mais, le point sur lequel les dissidences se sont élevées, est celui-ci : cette limitation du service actif dans une période qui n'excèdera guère cinq ans, est-ce un *droit* dont il convient d'investir le soldat qui, pour l'exercer, n'aura qu'à exhiber la date de son inscription ? Ou bien, n'est-ce pas plutôt un *fait* qu'il faut développer, une *faveur* qu'il faut pousser, encourager, forcer même le gouvernement à prodiguer le plus possible, mais dont il importe de lui laisser le soin d'apprécier l'opportunité et le mérite de distribuer le bienfait?

Le premier de ces systèmes a séduit tout d'abord, il avait un air de simplicité et de symétrie qui ralliait les suffrages, il paraissait plus rationnel : à la longue, jusqu'à la loi présente, c'est le deuxième qui l'a toujours emporté, il était jugé plus raisonnable ; la pratique, une étude attentive, un examen comparatif des avantages et des inconvénients, le faisaient triompher. C'est ainsi qu'introduite en 1818 dans notre Charte militaire, la *coupure* entre le service actif et la réserve fut rayée en 1824 ; proposée en 1832 par le gouvernement, elle fut définitivement repoussée par les Chambres, après les débats les plus approfondis, comme contraire au but qu'elle poursuivait, comme mauvaise pour l'État, pour l'armée, pour le soldat lui-même.

L'autorité des graves considérations qui, à deux reprises, avaient semblé victorieuses, a-t-elle vieilli de nos jours? Une réflexion plus mûre les a-t-elle détruites? Là où les juges les plus experts qui, en notre siècle, se soient levés des rangs de l'armée et des bancs du législateur, avaient signalé un germe dissolvant, devons-nous voir un principe de solidité et de force?

VI

Écartons, tout d'abord, pour déblayer le terrain de la discussion, écartons une assertion qui vise à avoir cours.

Grâce aux combinaisons de la loi nouvelle, disent quelques personnes, un grand progrès est accompli : le soldat ne restera pas plus de cinq années hors de ses foyers.

Ce n'est pas là, répondrons-nous, une innovation : il est constant

qu'aujourd'hui, par l'heureux expédient des congés renouvelables, le soldat n'est guère tenu, en fait, plus de cinq ans ou de cinq ans et demi hors de chez lui.

Au fond, dans la réalité des choses, rien n'est donc modifié, rien, sinon l'addition de quatre ans dans une réserve qu'un décret pourra mettre en activité.

Mais, ajoutent les mêmes personnes [1], au sein de ce service actif, légalement limité à cinq années, les congés renouvelables se produiront comme ils se produisaient autrefois dans le cours des sept ans ; ils le diminueront encore dans une proportion identique, ils l'amèneront à n'être que de trois ans, de trois ans et demi.

Ces espérances, dont il serait imprudent de bercer les populations, sont chimériques par deux motifs également péremptoires :

Le premier de ces motifs, c'est que le total de notre armée active n'étant plus composé que de cinq contingents, on ne pourrait y étendre sur une aussi vaste échelle le nombre et la durée des congés, sans faire descendre son pied de paix à un chiffre trop inférieur aux justes exigences de la grandeur nationale ;

Le deuxième de ces motifs, c'est que si un stage de cinq ans suffit à peu près, comme nous l'avons dit, pour l'instruction du soldat, un stage de trois ans ne suffit pas ; que conséquemment, s'il arrivait que le service actif ne fût en moyenne que de trois années, la prépondérance de l'armée française serait menacée. Là-dessus, pas de désaccord ; bornons-nous à transcrire ce qu'écrivait ici même, le 25 avril dernier, l'ancien rapporteur du comité de défense à l'Assemblée législative, M. le comte Daru : « Nul, disait-il, parmi les hommes de guerre éminents qui depuis soixante ans ont discuté cette question, en 1818, en 1832, en 1841, en 1842, en 1851, nul n'a jamais consenti à réduire à trois ans la durée du service nécessaire pour former un soldat. Les procès-verbaux des délibérations des Chambres et des commissions administratives en font foi. Nous y trouvons les noms du maréchal Saint-Cyr, du maréchal Soult, des généraux de Caux, Préval, d'Ambrugeac, fort compétents en matière de législation militaire, du général Lamoricière, du général Changarnier ; ce sont les noms les plus considérables et les plus estimés dans l'armée ; tous ont demandé au moins cinq ans. »

A quoi bon insister d'ailleurs ? Une autorité que personne ne récusera, une autorité qui ne serait autre, s'il faut en croire une rumeur accréditée, que l'Empereur lui-même, a prononcé.

[1] Voir notamment une lettre adressée par un député de la majorité, M. Didier (de l'Ariége) à ses électeurs, le 15 janvier dernier, et publiée dans la *Gazette de France* du 24 janvier.

Tout le monde a lu la note remise au Sénat, insérée dans tous les journaux, publiée par milliers d'exemplaires sous le titre : *Exposé succinct de la loi sur le recrutement.*

Or, que pense, sur le point qui nous occupe, le rédacteur anonyme, réputé auguste par un grand nombre, déclaré officiel par tous, de cette note explicative ?

Jaloux de prouver que la loi nouvelle sera meilleure pour la composition de l'armée que la loi de 1832, l'éminent interprète établit que, sous l'une et l'autre de ces législations, le service militaire sera d'une durée égale, à savoir de quatre années en moyenne (c'est le chiffre, trop faible selon nous, qu'il assigne) ; que, sous ce rapport, nul changement n'aura lieu, que nul adoucissement ne sera apporté ; que seulement les contingents entre lesquels devront se répartir les quatre années de service effectif, se trouvant réduits de sept à cinq, le service atteindra un plus grand nombre d'hommes de la même classe ; que, par suite, la loi nouvelle donnera, comme produit net, plus de soldats exercés.

Écoutons, du reste, le commentateur lui-même, dont nous transcrivons, sans les discuter, les affirmations :

« Le contingent de cent mille hommes, dit-il, en défalquant la part qui doit être attribuée à la marine, les soutiens de famille, les exonérés, etc., se réduisait, on le sait, à cinquante neuf mille hommes. Or, sur ce nombre, on était obligé, pour ne pas augmenter l'effectif budgétaire, de ne prendre annuellement que vingt-trois mille hommes pour alimenter l'armée active. Les trente-six mille hommes restants n'étaient assujettis qu'à l'exercice de quelques mois dans les dépôts, pendant trois ans, etc.

« Le nouveau système mène à des résultats tout contraires, et par conséquent à une organisation beaucoup plus solide des forces militaires du pays.

« Tout le monde comprend que, le temps de service étant réduit, un plus grand nombre d'hommes entrera dans l'armée active, et un moindre nombre sera renvoyé pour être exercé dans les dépôts. Ainsi, en prenant toujours pour base un contingent de cent mille hommes, soixante-trois mille seront appelés annuellement sous les drapeaux, et quinze mille seulement seront renvoyés dans les dépôts pour y être exercés pendant quelques mois, etc.

« On voit par là que les proportions sont renversées. D'après la loi de 1832, l'armée étant au complet comptait 250,000 conscrits et 161,000 soldats ayant en moyenne quatre ans de service ; d'après la loi nouvelle, elle comptera 567,000 soldats ayant en moyenne quatre ans de service, et 135,000 hommes n'ayant servi que quelques mois. »

De cet imposant témoignage, il ressort donc avec une invincible évidence, que loin de diminuer dans la pratique le temps du service actif, la loi nouvelle le laisse intact;

Que loin d'alléger le fardeau militaire, elle le fait peser, pendant la même période d'années, sur un plus grand nombre de citoyens;

Que loin d'enlever moins d'hommes à leurs foyers, à leurs champs, à leurs travaux, elle en appelle davantage sous les drapeaux, — non pas précisément deux tiers de plus, 63,000 au lieu de 23,000, comme le dit avec une exagération surprenante le rédacteur de la note officielle, — mais bien le double, 43,000 au lieu de 23,000, parce que, dans les deux cas, il faut, du nombre des appelés, déduire les 20,000 hommes qui hier se faisaient *exonérer* et qui demain se feront *remplacer*.

C'est assez; le débat est clos, désormais il ne sera plus permis, sans donner un démenti public au gouvernement, peut-être à l'Empereur lui-même, de raconter aux populations que l'abaissement du service actif à cinq ans compense l'élévation du service total à neuf ans.

Mais au moins, répliqueront quelques-uns de nos interlocuteurs, le soldat a fait une conquête précieuse: si jadis il ne servait que cinq années environ, ce n'était que par tolérance; à présent, il aura son droit écrit dans la loi.

Hélas! cette compensation elle-même, nous ne pouvons la reconnaître.

Qu'est-ce qui répond au soldat qu'il ne servira que cinq années? Où est la sanction nouvelle, qui protége un droit, si solennellement affirmé?

Le soldat, après comme avant son service actif, sera à la disposition du gouvernement; une fois ses cinq ans finis, il sortira de l'armée permanente, non pas pour rentrer sous le règne de la loi commune, mais pour rester sous le régime des décrets qui, le cas de guerre échéant, pourront le rappeler en sursaut à l'activité.

Ajoutez à cela que *le cas de guerre* est une formule large; qu'elle se prête aux sens les plus variés, qu'elle s'applique à la guerre offensive comme à la guerre défensive, à la guerre lointaine comme à la guerre continentale, à la guerre de fantaisie et d'ambition comme à la guerre de salut public; qu'elle livre une vaste carrière aux versions les plus contradictoires, puisque nous venons d'entendre un député de la majorité [1], exposer à ses commettants que la guerre d'Italie en 1859 n'aurait pas motivé le rappel des soldats de la réserve,

[1] Voir la lettre de M. Didier, citée plus haut.

et cela, au moment même où, dans la note distribuée aux sénateurs, le gouvernement, avec une compétence plus décisive, émettait un avis absolument contraire !

Ce n'est donc pas, on en conviendra, la loi nouvelle qui confère au soldat la meilleure garantie de son droit de ne passer que cinq années sous les drapeaux.

La garantie, la véritable garantie qu'il possède, le soldat la puise principalement dans le pouvoir des Chambres, dans le contrôle parlementaire qui obligera le gouvernement à réduire les cas de guerre.

Or, cette garantie, il la trouvait déjà tout entière, sous l'empire de la loi de 1832, dans les mêmes combinaisons politiques, dans la surveillance des députés qui, maîtres des allocations budgétaires comme ils étaient juges des affaires générales, avaient la faculté et la force de contraindre le gouvernement à ne pas entretenir un effectif au delà du strict nécessaire.

Cette garantie n'était-elle pas jugée suffisamment tutélaire pour le soldat, le gouvernement avait un moyen bien simple de la rendre plus efficace : que ne proposait-il de conférer aux Chambres le droit de libérer avant terme le contingent de la dernière année, lorsqu'elles le réputeraient convenable?

En résumé, la durée du service actif est soumise, par la force même des choses, à un niveau à peu près uniforme : elle ne s'élevait guère, sous l'ancienne loi, au-dessus de cinq ans, et elle ne tombera guère, sous la loi nouvelle, au-dessous de cinq ans, chiffre réglementaire pour la bonne composition d'une armée.

VII

Mais voici où les différences commencent, pour se répandre en des conséquences d'une portée redoutable, comme nous essayerons successivement de le démontrer,

Pour l'État,

Pour l'armée,

Pour le soldat lui-même.

D'après la loi nouvelle, avec la *coupure* qu'elle a pratiquée entre le service actif et la réserve, tout est net et tranché : le soldat fait cinq ans de service actif, il les fait de suite; puis il rentre dans ses foyers pour rester, quatre années encore, dans la réserve.

C'est là une innovation dont, par rapport à l'État, les effets se laissent facilement apercevoir.

Lorsque les cinq années sont près d'expirer, il se peut que les affaires soient embrouillées, la situation tendue, quelques complications menaçantes ; la plus vulgaire prudence conseillera, elle commandera même au gouvernement de ne pas se dessaisir trop vite de ses soldats les mieux exercés, de les garder sous les drapeaux jusqu'à ce qu'une solution satisfaisante soit intervenue. Impossible! Le texte de la loi est formel ; la dernière heure de la cinquième année a sonné : soldats, brigadiers et sous-officiers de la même classe, tous partent à la fois, ils n'entendent rien aux finesses de la diplomatie, ils ne connaissent que leur droit, ils en usent.

Sans doute le gouvernement pourra trouver bien dure la condition qu'il s'est faite à lui-même, il devra la subir : il ne lui sera permis de rappeler ou de retenir les soldats de la réserve qu'en cas d'hostilités déjà engagées, de telle sorte que la mesure comminatoire qui, par une salutaire terreur imprimée au dehors, les aurait peut-être prévenues, lui sera interdite!

Que si le gouvernement se décide à passer outre, s'il convoque les soldats de la réserve comme si le cas de guerre était né, d'autres inconvénients l'attendent ; il faudra qu'il insère au *Moniteur* son décret de convocation : c'est-à-dire qu'il aura fait un éclat public qui livrera son secret à tout le monde, jettera l'inquiétude dans les esprits, la panique dans le commerce et dans l'industrie, aigrira les négociations commencées, risquera d'enflammer les passions, de piquer l'amour-propre des nations contendantes, de les pousser aux résolutions extrêmes et irréparables !

Nous ne pouvons nous empêcher de penser que l'ancienne loi révélait plus de sagesse et offrait plus de ressources.

Si, comme nous l'avons dit, le soldat ne faisait en réalité, sur une durée légale de sept ans, qu'un service de cinq années environ, ce n'était pas, qu'on nous passe cette expression, entre deux périodes closes, ce n'était pas davantage en vertu d'une disposition précise.

Les illustres fondateurs de notre législation militaire, presque tous grands hommes d'État ou grands hommes de guerre, avaient estimé qu'il y avait là, dans la répartition de l'activité et de la réserve entre les soldats d'une même classe, une de ces matières mixtes où rien de mathématique ne saurait être édicté à l'avance : les causes les plus diverses et les plus variables s'y rencontraient, le pouvoir délibératif et le pouvoir exécutif y intervenaient à tour de rôle, ils dépendaient eux-mêmes d'accidents qu'ils n'avaient pas créés, des conjonctures politiques, financières, économiques de l'heure présente ou prochaine.

C'était au pays, par l'organe de ses députés, qu'appartenait en

somme le premier et le dernier mot : ils possédaient dans le budget l'espèce d'échelle mobile d'après laquelle serait augmentée ou diminuée, selon les circonstances, la quotité de l'effectif.

Si l'horizon était à la paix, sans nuages, plein de cette transparence qui permet de voir au loin, comme cela est arrivé presque sans interruption durant tout le cours de la monarchie parlementaire, qu'on a si bien appelée un régime de grand jour, les Chambres ne donnaient au gouvernement que juste assez de fonds pour avoir une armée au pied de paix ; quelques embarras s'annonçaient-ils, quelques points noirs s'amassaient-ils dans l'atmosphère, elles proportionnaient les crédits aux dangers possibles et aux besoins probables.

Disons tout de suite que cette haute juridiction, que ce droit d'évaluation souveraine, les Chambres les ont toujours exercés avec une conscience vraiment nationale, elles ont été économes, avares même du sang et des deniers du peuple, et en même temps, elles n'ont jamais, devant l'honneur de la patrie, marchandé les sacrifices. Nous aurions bien des souvenirs à évoquer de notre récente histoire, nous pourrions montrer en 1828, à la veille du conflit fatal où s'abîma la Restauration, les députés votant presque à l'unanimité l'emprunt de 80 millions que demandait le ministère en vue de la campagne des Russes dans les Balkans, et des périls de l'empire ottoman. M. Lafitte lui-même, un des chefs les plus ardents de l'opposition, appuyait de sa parole une prévoyance si sage : « Je vote le crédit de 80 millions, parce que l'état de l'Europe doit éveiller la sollicitude de toutes les puissances ; parce que si la France n'a rien à craindre matériellement des événements qui se passent à des centaines de lieues de ses frontières, elle ne doit pas laisser partager des empires sans son assentiment. » Qu'il nous suffise, sans remonter si haut, de rappeler cet admirable discours sur les affaires d'Allemagne, où, reprochant au gouvernement impérial de n'avoir pas voulu, comme l'y conviait le Corps législatif, empêcher la désastreuse coalition de la Prusse et de l'Italie contre l'Autriche, M. Thiers s'écriait au milieu des applaudissements de ses collègues : « Je n'ai pas l'habitude d'appartenir à la majorité, mais j'ai assez l'habitude des assemblées délibérantes pour pouvoir affirmer ce qui suit : c'est que la Chambre a voulu uniquement la paix de l'Europe, et que, si après avoir dit le mot qui devait assurer cette paix, vous étiez venu lui demander de voter des ressources pour donner autorité à votre langage, elle les aurait votées par acclamation [1]. »

La sphère du pouvoir législatif ainsi délimitée et remplie, le pouvoir exécutif opérait dans la sienne.

[1] *Moniteur* du 15 mars 1867.

Quel emploi serait donné aux allocations budgétaires ? Comment l'effectif serait-il mis en rapport avec elles ? Comment serait composée la réserve ? Combien de recrues seraient incorporées dans les cadres ? Combien de vieux soldats renvoyés en congé ?

Sur tous ces détails d'application le ministre de la guerre avait carte blanche, il décidait à sa guise, suivant sa conviction et ses lumières ; il n'était responsable que du résultat suprême : le bon état de l'armée.

Il va de soi que, dans la pratique, le ministre de la guerre était intéressé, aussi intéressé que les soldats eux-mêmes, à ménager leur temps, à ne pas les retenir ou à ne pas les rappeler en pure perte sous les drapeaux.

Mais, d'un autre côté, supposez qu'au moment même où les soldats de la cinquième ou de la sixième année étaient renvoyés bénévolement dans leurs foyers, il se produisît quelque crise, une de ces passes mauvaises comme la France dut en traverser après la révolution de 1830, après le traité de la quadruple alliance en 1840, après la révolution de 1848 ; immédiatement un contre-ordre était donné : sans bruit, sans fracas, sans décret au *Moniteur*, les congés qui allaient être accordés étaient suspendus ; les congés déjà délivrés étaient retirés ; le ministre de la guerre n'avait eu qu'un mot à dire aux généraux commandant les divisions, les soldats, brigadiers et sous-officiers restaient ou rentraient au régiment, les cadres se mettaient au complet, l'armée était prête !

Contraste singulier, en apparence : des deux systèmes que nous avons placés en présence, celui qui de la durée du service militaire rejette la *coupure*, semble abandonner beaucoup à l'arbitraire ministériel ; il est cependant celui qui se concilie le mieux avec les rouages nécessaires des institutions les plus minutieusement parlementaires !

Considérez, en effet, le jeu des institutions parlementaires : quel est leur but avoué ? Serait-ce par hasard d'annuler le pouvoir exécutif, de lui lier les mains, de le réduire à l'inertie? A Dieu ne plaise ! Ce qu'elles prétendent hautement, c'est le mettre sous l'inspiration continuelle et sous la sanction efficace du pays, c'est le placer sous le joug de l'opinion publique, dont sa mission est d'être l'agent éclairé et fidèle.

Que, par exemple, une question s'élève, une de ces questions capitales qui portent dans leurs flancs la paix ou la guerre : les hommes investis de l'autorité ne pourront pas la trancher tout seuls; ce serait compromettre témérairement la volonté et la fortune de la nation, disposer d'elle sans elle ! Ils doivent faire en sorte que le jour où ils se présenteront devant ce grand jury assemblé qui se

nomme la Chambre des députés, la question sur laquelle ils lui demanderont de prononcer souverainement, ne soit ni entamée ni engagée ; qu'elle soit entière. Eh bien, cette obligation, qui est le plus naturel et le plus sacré des devoirs, leur confère du même coup le droit de mettre l'armée en état, de préparer son personnel et son matériel, de la disposer à toutes les éventualités; sans quoi la Chambre des députés ne serait plus souveraine, la question qui lui serait soumise cesserait d'être entière, son choix ne pourrait plus se débattre entre la paix et la guerre, il pencherait inévitablement vers la paix, c'est-à-dire du côté où l'aurait fixé d'avance la coupable négligence du ministère.

Si le mécanisme que nous essayons de retracer, n'apparaît pas distinctement encore dans sa lumineuse simplicité, voyez-le à l'œuvre, observez ce qui vient de se passer en Angleterre à propos de l'expédition d'Abyssinie.

Cette expédition, née des indignes outrages d'un tyran nègre, le ministère britannique ne la désirait pas, il la reculait toujours, il aurait voulu en laisser le fardeau à quelqu'un de ses successeurs; l'opinion, lassée elle-même de sa longue patience, ne lui permit pas d'attendre : il se décida donc, ou plutôt il se résigna; il fit, sous la dictée de cette opinion publique, de grands apprêts maritimes et militaires ; puis, le moment venu, la saison où l'expédition était praticable une fois arrivée, il s'adressa au parlement, lui exposa les raisons de sa conduite, sollicita de sa toute-puissance le laisser-passer qui autoriserait tous ces vaisseaux équipés et tous ces soldats enrôlés à mettre à la voile pour la contrée lointaine ; le parlement écouta, délibéra, approuva !

La loi nouvelle, avec son système de la *coupure* obligatoire, porte atteinte à toutes ces combinaisons si variées, si souples, si ingénieuses par lesquelles, selon les circonstances, l'armée était, dans le secret, tenue au pied de paix ou rapprochée du pied de guerre ; elle nous inspire un regret assez semblable à celui que nous avons déjà éprouvé, lorsqu'à la suite du fameux acte d'accusation de M. Fould contre l'administration financière du second Empire, nous vîmes le gouvernement se traiter comme un interdit, s'enlever à lui-même la faculté d'ouvrir des crédits supplémentaires et extraordinaires.

Dans les deux occurrences, le remède a été appliqué là où n'était pas le mal : il nous a semblé, et il nous semble encore, que les attributions essentielles du pouvoir étaient amoindries sans que les intérêts légitimes du pays fussent mieux sauvegardés.

Nous nous sommes étonnés, en 1860, qu'un conseiller du gouvernement ne lui ait pas dit simplement :

« Gardez la faculté d'ouvrir des crédits supplémentaires et extraordinaires.

« Gardez-la, parce que ces crédits sont dans la nature des choses; parce qu'ils s'imposeront à vous, sans vous, malgré vous; parce qu'en dépit des déclarations les plus sincères et des plus vertueuses résolutions, ils ne pourront pas plus se bannir du cours des affaires publiques que les accidents fortuits ne peuvent s'effacer de la marche des affaires humaines; parce qu'après avoir pris l'engagement formel d'y renoncer, vous serez impérieusement forcé d'y revenir, de les ressaisir à la dérobée, de les déguiser sous de faux noms, de les appeler des *virements* tout court, ou bien des *virements supplémentaires et extraordinaires*.

« Mais, tout en gardant une faculté qui est inaliénable, demandez, non à vos bonnes intentions, mais aux institutions elles-mêmes, d'en modérer l'usage entre vos mains, associez de plus en plus le Corps législatif à vos déterminations : ce sont, le plus souvent, les entreprises imprévoyantes qui font les dépenses imprévues ! »

De même aujourd'hui, celui-là, à nos yeux, eût été un ami utile et zélé qui aurait dit au gouvernement :

« Dans l'état de l'Europe, sous le coup des perturbations déplorables et terribles qui sont l'unique raison d'être de l'énorme aggravation de votre loi militaire, sur un sol tout chargé d'un long arriéré de fautes commises, d'aventures échouées, d'iniquités révoltantes, et tout semé en même temps d'étincelles qui, d'un moment à l'autre, menacent d'allumer l'incendie, n'annoncez pas au soldat qu'au bout de cinq années il sera libéré du service actif; ne l'investissez pas d'un droit qui se retournerait contre vous-même; ne vous jetez pas dans une situation difficile et fausse, d'où vous ne pourriez peut-être sortir qu'au mépris de votre parole donnée, et où peut être vous ne pourriez rester qu'au détriment de la défense nationale.

« Mais si, comme nous n'en doutons pas, vous avez au cœur le souci du soldat, le désir d'alléger son sort, si digne de votre sollicitude, la volonté ardente de ne pas le tenir hors de ses foyers une heure de plus que ne l'exige la sécurité de la patrie, recourez encore, recourez toujours aux représentants du pays, augmentez leurs prérogatives, stimulez leur contrôle; que leurs délibérations précèdent vos décisions ! L'intérêt du soldat n'a pas de meilleure garantie que la liberté du citoyen. Le jour où il sera entendu de tous, au dehors comme au dedans de la France, que la guerre ne se fera pas, qu'elle ne pourra pas se faire sans le vœu manifeste de la nation, une chance de plus sera acquise à la paix, les congés pourront se multiplier et se renouveler, la durée du service descendra bien vite à un niveau normal. »

Un autre langage a été tenu, d'autres idées ont prévalu ; nous ne croyons pas que M. le ministre de la guerre y puisse voir un avantage pour lui-même.

VIII

Mais si l'État souffre du nouveau système, sans doute l'armée y gagne?

La solution de cette question paraît aisée ; c'est comme si l'on demandait : pour une armée, pour son instruction, pour son éducation, pour l'esprit d'abnégation et de fermeté qui est son âme, deux années de moins dans le service actif sont-elles indifférentes ? Un supplément de deux années dans la réserve les compense-t-il ? Nous défions qui que ce soit d'hésiter dans sa réponse.

Remarquez, en outre, à quel moment se fera le passage de l'activité dans la réserve : ce sera à la fin de la cinquième année, c'est-à-dire au moment même où dans l'infanterie le soldat est *parfait*, où dans les armes spéciales, artillerie, génie, cavalerie, il est *fait*. Ces soldats, qui comptent cinq années de service, sont les meilleurs de tous ; l'armée, dont ils sont l'ouvrage, va-t-elle les utiliser ? les conserver dans ses rangs pour qu'ils soient sa force, pour qu'ils fassent souche par leurs exemples et leurs leçons ? Non, elle les perd : à peine *formés* par l'activité, ils entrent dans la réserve qui les *déforme*.

Ces conséquences sont inexorables ; voyez à quoi elles aboutissent ! M. le ministre de la guerre disait avec une vérité saisissante, le 28 janvier, au Sénat : « Le 6ᵉ contingent, c'est le meilleur de tous ; il se compose des hommes de vingt-sept ans, de ces hommes qui ont toute leur force physique, toute leur instruction, en même temps que l'élan et tous les instincts généreux de la jeunesse ; ce sont les meilleurs soldats qu'ait connus l'armée française; ceux qui les ont vus à l'œuvre le savent. » Or, si la loi nouvelle eût existé depuis dix ans, ces soldats si éprouvés, ces soldats, *les meilleurs de tous*, dit M. le maréchal Niel, ces soldats devenus soldats de la réserve n'auraient pas été employés, d'après un député de la majorité que nous avons déjà cité, dans la guerre d'Italie ; ils ne l'auraient pas été, d'après le témoignage du gouvernement lui-même, dans ces rudes expéditions de Chine et du Mexique, qui convenaient cependant mieux à leur corps infatigable et à leur cœur imperturbable qu'à de pauvres recrues !

Cet état de choses, qui nous semble fâcheux pour le soldat, l'est davantage pour les sous-officiers, ces intermédiaires si utiles entre l'officier et le soldat; leur formation sera singulièrement difficile : le

régime des sept années les dressait et les produisait en si grand nombre, que leur abondance touchait presque à l'excès; avec le renouvellement quinquennal, ils auront à peine le temps d'amasser toutes les aptitudes qui leur sont nécessaires, moins encore celui de les mettre à profit; les cadres, cette charpente-maîtresse de toute organisation militaire, se trouveront ainsi livrés à une énervante mobilité.

Les officiers, à leur tour, porteront la peine de cette instabilité. Quelle sera leur occupation? Avoir toujours à répéter la théorie, toujours à enseigner des commençants! Déjà, sous l'ancienne loi, beaucoup d'officiers sollicitaient leur admission dans la garde impériale, pour avoir le plaisir et l'orgueil de ne commander qu'à des hommes tout formés ; les dégoûts et la satiété seront bien autres avec la loi nouvelle : d'autant plus que, les sous-officiers étant moins consommés, les officiers pourront moins se reposer sur eux des mille détails du service !

Ce sont là, on en conviendra, des inconvénients regrettables; ils ne sont pas les seuls qui découlent de la loi nouvelle.

Dans l'armée, il y avait, il y a encore un fonds excellent et permanent de soldats qu'on appelle les rengagés, ils sont plus de 100,000.

Un soldat a fait son temps, il est jeune, il est instruit, il aime et connaît à fond son métier, il désire contracter, soit pour son propre compte, soit, par le remplacement, pour le compte d'autrui, un nouvel engagement. Rien de mieux, assurément, que cette disposition ; il importe de l'encourager: elle serait funeste si elle arrivait, comme la loi d'exonération y inclinait, à éterniser, dans les rangs, de vieux troupiers qui de primes en primes se pousseraient jusqu'à la pension de retraite, à encombrer les cadres, à obstruer les voies de l'avancement ; réduite à de justes bornes, avec des soldats qui en sont à leur premier engagement , elle est salutaire , elle place dans chaque compagnie, entre deux recrues, un ancien qui les soutient du bras et du cœur.

Nous n'apercevons pas clairement comment, d'après la loi nouvelle, cette source féconde de vaillants soldats continuera à alimenter l'armée.

Lorsqu'un homme qui aura achevé ses cinq ans de service actif, s'offrira pour en faire cinq autres, il lui sera répondu : « Vous voulez payer la dette d'autrui, commencez par acquitter la vôtre! Vous avez encore quatre années de réserve; après quoi , revenez-nous! » Le soldat éconduit s'en ira chez lui, il y restera durant les quatre ans de réserve; reviendra-t-il? Si, par un hasard étonnant, il revenait, reviendrait-il le même homme? Serait-ce encore le goût de la vie militaire qui l'attirerait? ne serait-ce pas plutôt le dégoût de

la vie civile qui, du déclassé ou du désœuvré, ferait un rengagé?

Certes, si nous voulions revenir ici sur les aggravations de la loi militaire, l'obstacle apporté par les quatre années de la réserve au rengagement des vieux soldats devrait y figurer : il y aura moins d'hommes pour remplacer, puisque cette précieuse catégorie manquera ; il y en aura plus à remplacer, puisque la diminution du temps de l'activité fera monter de 43,000 à 63,000 le chiffre des appelés ; la durée du remplacement sera plus longue, puisqu'au lieu de sept elle embrassera neuf ans ; bref, au grand émoi des familles, le prix du remplacement s'élèvera probablement au double.

Mais ne nous occupons que de l'armée : elle reçoit là une brèche que, par une dérogation faite à la loi nouvelle il serait prudent de fermer.

Et quant à la réserve, elle aussi est atteinte : auparavant, par la dispensation des congés renouvelables, que le ministre de la guerre avait même eu la prévoyante habileté de réduire d'un an à six mois, sauf à les prolonger de semestre en semestre, le soldat se sentait toujours sous la main militaire, *in manu militari ;* il restait soldat, même dans ses foyers, il s'y reposait et ne s'y engourdissait pas. Aujourd'hui, lorsque, ses cinq années expirées, il sera rentré sous son toit, qu'il sera devenu casanier et sédentaire, qu'il aura pris une occupation, et qu'un beau jour, après trois ou quatre années de famille, il lui faudra partir vite pour le camp, sera-ce encore un vrai soldat !

IX

Ce qu'il convient d'ajouter, c'est que le soldat lui-même ne trouvera pas dans la loi nouvelle le bonheur qu'on lui promet : elle pourra, tôt ou tard, se changer pour lui en un accroissement de sacrifices.

Voyez-le dans l'ancien système ; il reçoit un congé avec plaisir, c'est une faveur dont il sait gré à ses chefs, il l'a gagnée un peu par sa bonne conduite, il est reconnaissant et fier de l'obtenir. Le soldat part donc léger et joyeux, il s'en va au pays, il va se refaire un instant au foyer paternel, à l'ombre des arbres de la ferme, revoir les lieux qu'il a quittés si triste, se montrer en uniforme à sa mère, à ses sœurs, aux amis qui, il y a deux ou trois années à peine, l'ont accompagné à quelque distance du village, plus mornes et plus silencieux encore que lui-même ; il est heureux ! Vienne un ordre du général qui, pour motifs graves, le rappelle brusquement, le soldat est désappointé sans être irrité, il ne se plaint pas trop fort, il n'en

veut à personne, pas même à son général dont ce n'est pas la faute; il reprend son bâton de voyage et sa feuille de route sans avoir trop de liens à briser ; son existence ne se trouve pas en un moment bouleversée de fond en comble, car sur cette terre natale dont il est venu respirer l'air à pleins poumons, il n'a pas jeté de racines, et s'il a laissé son régiment, c'est avec l'esprit de retour.

Mais, dans le nouveau système, la situation sera tout autre : le soldat qui a fait ses cinq ans, revient chez lui, il est libéré, il se juge libre à jamais et pour toujours; c'est en vain qu'une préoccupation lointaine et vague passe devant ses regards, il s'y arrêtera peut-être pour maudire l'incertitude de sa destinée, qui l'empêchera de signer un bail, d'engager dans une petite industrie un petit capital dont la surveillance exigerait toujours sa présence, il regrettera alors les six années de service d'autrefois, qui, une fois accomplies, l'auraient laissé libre comme l'air. Cependant, d'habitude, il passera outre: il ne veut pas d'une vie au jour le jour, il s'établit, se place, prend ou apprend un métier, se marie peut-être, peut-être aussi a des enfants. Entendez-vous maintenant quel sera son cri de désespoir et de colère, lorsque tout à coup un décret le prendra du fond de son champ ou de son atelier, du milieu des siens dont il sera le gagne-pain, pour le rejeter dans la caserne ! Il sera étonné, étourdi, indigné, il dira qu'on se trompe, qu'il a déjà été soldat, qu'il ne doit pas recommencer à l'être; et en même temps il n'aura pas dans l'âme assez d'imprécations contre la loi inhumaine qui lui aura permis la famille pour l'en priver ensuite; il éprouvera une torture morale auprès de laquelle ses premières répugnances de conscrit n'auront été que des pleurs d'enfant.

Est-ce donc là une conjecture téméraire que nous agitons, une fiction que nous racontons? Non : c'est l'histoire prise sur le fait, histoire toujours présente et vivante comme l'âme humaine elle-même.

Rappelez-vous, pour ne citer qu'un exemple, l'attitude de ces légionnaires-vétérans qu'avait constitués en 1818 le maréchal Gouvion Saint-Cyr ; une pensée ingénieuse, plutôt politique que militaire, avait animé l'illustre capitaine. A la fois avisé et loyal, il avait voulu employer les débris de la grande armée, tous ces restes héroïques que l'étranger appelait les brigands de la Loire, leur témoigner une confiance à laquelle leur confiance répondrait, les retirer de leur disgrâce imméritée et de leurs ressentiments farouches, les isoler des factions pour les ramener dans le courant de la vie nationale, les rattacher enfin par le lien de l'honneur et par la religion du drapeau au roi qui était et qui voulait être, non pas le roi d'un parti, mais le roi de tout le monde. Sous l'empire de ce ferme et généreux

dessein, il avait été décidé, après des discussions approfondies, que les légionnaires-vétérans continueraient à figurer sur les rôles de l'armée française ; qu'ils formeraient une réserve départementale, maîtresse de ses mouvements, vaquant librement à ses affaires, dispensée de tout service, sauf en temps de guerre, où une loi pourrait l'appeler à l'activité.

Cinq années après, l'expédition d'Espagne survint : l'institution allait être mise à l'épreuve. Lorsque la nouvelle se répandit dans toutes les communes, que les légionnaires-vétérans devaient rejoindre leurs régiments, ce ne fut parmi tous ces vieux soldats qu'un long murmure ; arrachés tout à coup à leurs familles, à leurs états, à leur sécurité, ils criaient à l'injustice, ils se croyaient victimes d'une abominable persécution, ils disaient bien haut, avec une passion consciencieuse, qu'ils étaient lésés dans leurs droits, qu'on leur faisait deux fois payer la même dette, qu'ils ne savaient ce qu'on leur voulait, qu'ils ne connaissaient rien à ce texte de loi caché, comme un guet-apens obscur, sous leur repos. Un spectacle singulier se présenta : tandis que l'armée active, issue de cette législation de 1818 que les royalistes les plus éclairés, M. de Villèle et M. de Chateaubriand, avaient si vivement attaquée, faisait ses premières armes sous leur ministère, pour déjouer toutes leurs prédictions sinistres, tandis qu'elle apparaissait au delà des Pyrénées, dans cette Espagne toute fumante encore de la trace de nos invasions, comme un modèle de discipline, de tenue et de vaillance, les légionnaires-vétérans, presque tous anciens soldats, dont l'obéissance avait été si rude et le courage si simple, se conduisaient comme de mauvaises recrues. La voix de leurs camarades, l'odeur de la poudre, le bruit du tambour, rien ne réveilla leur ardeur : ceux qui partirent, ne partirent qu'en grondant; sur plusieurs points, ils durent être amenés à leurs postes par les gendarmes; beaucoup désertèrent.

Certes, l'essai avait assez duré, il était concluant : outre qu'au point de vue politique la prévoyance du maréchal Gouvion Saint-Cyr avait failli, et, qu'au lieu de calmer les esprits, elle les avait aigris, la combinaison militaire avait échoué. Il y a, en effet, une force des choses contre laquelle le législateur s'obstinerait en vain à se roidir : il ne faut pas demander à l'homme au delà des limites humaines, il ne faut pas exiger de lui qu'il se mette à l'état de héros ou de martyr. Les légionnaires-vétérans furent abolis en 1824, la coupure entre l'activité et la réserve supprimée, le service porté à huit années, le contingent à 60,000 hommes ; toutes ces mesures avaient été proposées par le gouvernement, mollement repoussées par l'opposition, approuvées à une grande majorité par les Chambres.

Dans sa belle notice sur le maréchal Gouvion Saint-Cyr dont il avait

été l'ami et l'un des plus éloquents collaborateurs en 1818, M. de Barante a caractérisé avec une sagacité pénétrante le vice qui a fait manquer l'institution des légionnaires-vétérans : « Il eût fallu, dit-il, *assimiler les vétérans de la réserve à des soldats en congé* et ne pas rompre tous leurs liens avec l'armée[1]. »

Mot sensé et fin, par lequel, nous le croyons, peut être appréciée dès à présent la grave innovation apportée par la loi nouvelle dans les habitudes militaires et civiles de la France !

X

Ce que nous avons dit de la loi sur l'armée, nous le dirons de la loi sur la garde nationale mobile : elle ajoute aux charges du pays; ajoute-t-elle à sa puissance?

L'institution de la garde nationale mobile, personne ne le conteste, peut répondre à une idée juste et satisfaire à une nécessité légitime. Il est, dans la vie des peuples, il est des jours de crise terrible et suprême, où derrière son armée nationale la nation entière doit être debout : la patrie est aux prises avec une coalition, à la merci peut-être d'une invasion, la fortune a trahi le drapeau, une bataille décisive a été livrée et perdue, elle laisse ouverte la frontière ; tandis que l'armée ramassera ses forces et portera péniblement le poids de la lutte, il sera bon que des sillons mêmes de la terre envahie ou menacée une autre armée se dresse, vaste réserve du pays lui-même, allégeant le fardeau de ceux qui combattent, gardant les places et les côtes, protégeant la marche des convois, assurant la liberté des communications, présentant une ligne étendue et épaisse que l'ennemi aura à percer avant d'atteindre au cœur même de la nation, à la capitale.

Cette garde nationale mobile a un nom dans toutes les langues comme sa trace ineffaçable dans l'histoire de tous les peuples : c'est la levée en masse.

Mais, jusqu'à présent, le caractère de cette garde nationale mobile était d'être *provisoire* comme les circonstances qui la suscitaient : mesure dictatoriale d'un État et ressource extraordinaire d'une so-

[1] M. de Barante ajoute ce mot qui, de la part d'un ami et d'un collaborateur du maréchal, a une grande valeur : « Saint-Cyr le savait bien, mais il n'espérait pas obtenir sur ce point l'assentiment des Chambres. » *Études historiques et biographiques*, par M. le baron de Barante, à la librairie Didier ; ouvrage rempli des renseignements les plus curieux et des vues les plus droites sur toute notre histoire contemporaine.

ciété, produit violent d'une situation violente où la loi du salut public suspend et absorbe toutes les autres, elle n'aurait pu, sous peine des plus grands périls, devenir une institution *permanente*. Tout ce qu'il semblait possible de faire pour ne pas être pris au dépourvu, pour ne pas être exposé à mêler la précipitation confuse des mouvements à l'urgence tumultueuse des événements, c'était de régler par avance les voies et moyens selon lesquels les populations seraient organisées au moment du danger.

Cette garde nationale mobile, qui est la levée en masse régularisée, n'était pas réunie avant l'événement qui la faisait, en quelque sorte, jaillir du sol : c'eût été fatiguer inutilement le pays, lui enlever d'avance ce qui est le nerf de ce genre d'armée, la soudaineté de l'émotion et l'attrait de la nouveauté ; c'eût été encore donner aux citoyens les dégoûts d'un apprentissage dont le souvenir aurait pesé sur leurs inspirations à venir. Il serait temps d'instruire la garde nationale mobile, lorsque les circonstances exceptionnelles contre lesquelles son effort était destiné, l'auraient mise sur pied ; alors, aussitôt appelée, aussitôt formée : dans les places et dans les forteresses dont elle aurait le service, au sein de l'exaltation patriotique qu'elle ressentirait et recevrait de tous côtés, sous les ordres d'officiers dont elle élirait d'acclamation une partie, elle aurait bien vite appris les notions élémentaires du métier.

Ainsi avaient jugé les hommes qui, dans notre siècle, sous les régimes les plus divers, s'étaient occupés de ces délicates questions.

Prenez la loi de l'an VI, cette loi de fer qui a établi la conscription ; elle avait pour rapporteur le vainqueur de Fleurus, le général Jourdan ; elle était faite dans une France perpétuellement attaquée ou attaquante, à une époque où bouillonnaient encore les passions qui avaient enfanté les volontaires de 1792, au lendemain du siége de Lille, dont la défense par ses habitants était déjà une des légendes de la Révolution. Eh bien, cette loi de l'an VI a-t-elle placé à côté de l'armée active une garde nationale mobile en permanence ? A-t-elle cherché à fixer à demeure dans les mœurs de notre démocratie naissante ce qui avait été l'éruption soudaine du patriotisme ? Non : le législateur de l'an VI avait appris, par l'expérience des temps révolutionnaires, où tous les systèmes d'organisation militaire avaient été tentés et épuisés ; il avait appris à redouter les gardes nationales mobiles, il ne voulait qu'une armée homogène et compacte, armée dans laquelle il conférait au gouvernement le droit d'englober, suivant les besoins de la patrie et d'après l'ordre du tirage au sort, tous les Français, sans exception, âgés de vingt à vingt-cinq ans.

Napoléon survient, il met et tient les générations sous les armes ; il n'organise pas sur tout le territoire une garde nationale mobile :

convaincu qu'il était, comme il l'exprimait dans un mot profond, que, si pour combattre en rase campagne, il faut des soldats, pour défendre des forteresses, des hommes, c'est-à-dire des citoyens électrisés par le danger de la patrie, suffisent.

La Restauration succède à Napoléon, la loi de 1818 est discutée; quelques voix perdues parlent de gardes nationaux mobiles, le maréchal Gouvion Saint-Cyr les confond par ces paroles dédaigneuses : « Les réserves formées par l'élan national seront redoutables seulement à l'État, si elles doivent se composer des masses de la population. Nous avons les premiers essayé de nous servir de ces masses, les autres peuples ont répété le même essai ; et c'est d'après toutes ces tentatives que nous pouvons dire qu'après le malheur d'avoir besoin de ce moyen de salut, le plus grand est celui de s'en servir. »

Après la révolution de Juillet, l'idée d'une garde nationale mobile surnage dans le flot des événements : elle inspire la loi de 1831, loi dont quelques personnes ont cru se moquer en disant qu'elle ne mettait la garde nationale mobile que sur le papier, qu'elle lui donnait *une organisation éphémère et problématique*. Sans doute, c'était une organisation éphémère et problématique : elle l'était avec préméditation, elle l'était comme les cas extrêmes de coalition et d'invasion contre qui elle était faite ! Les députés et les pairs qui votèrent la loi tinrent à la marquer expressément de ce caractère; il fut déclaré et entendu que la garde nationale mobile ne serait pas *une institution permanente;* qu'elle serait et demeurerait *une ressource conditionnelle;* que la condition était et devait être, comme le disait le rapporteur à la Chambre des pairs, M. le comte de Sainte-Aulaire, *la nécessité de résister aux efforts de l'Europe entière coalisée.* M. le baron Charles Dupin, rapporteur à la Chambre des députés, avait donné une assurance semblable : « Nous avons pensé, disait-il, que, dans les circonstances ordinaires, la guerre doit être faite par les troupes régulières, par les troupes soldées; nous n'avons regardé *les corps détachés* que comme un secours extraordinaire qui devait venir quand déjà les moyens ordinaires de la guerre étaient épuisés, en un mot comme un secours très-rare. »

Avec la loi nouvelle, la garde nationale mobile change de nature; si sa mobilisation demeure *conditionnelle*, l'institution devient *permanente*.

Ce que, dès lors, nous nous permettrons de reprocher à la loi, c'est de faire trop ou trop peu : trop pour le budget de l'État, trop pour l'indépendance et le repos du citoyen; trop peu pour l'éducation du soldat ; elle risque de ne créer, à très-grands frais, au prix de profondes gênes et de profonds mécontentements répandus dans

les populations, qu'une armée d'amateurs, et, ce qui serait pire encore, d'amateurs involontaires.

Le gouvernement prussien est, selon nous, mieux avisé, il dispense aujourd'hui, même de la *landwehr*, les hommes qui, libérés par le tirage, n'ont pas servi dans l'armée active : tant l'expérience lui a révélé que le soldat ne s'improvise pas, et que là où manque un noviciat prolongé sous le drapeau, il est inutile, pernicieux même de tourmenter le citoyen par des déplacements, par des dépenses, par d'insipides répétitions et par de vaines parades qui ne sont que l'écorce vide du métier !

Nous ne saurions mieux faire d'ailleurs, pour apprécier l'efficacité de la loi nouvelle, que de citer purement et simplement, d'après le *Moniteur* du 21 décembre, un très-court dialogue survenu entre deux députés de la majorité, l'un et l'autre membres de la commission militaire. Tandis que l'honorable rapporteur, M. Gressier, développait le système de la majorité de la commission, consistant à soumettre la garde nationale mobile à quinze exercices ou revues par an, soit à la commune, soit au chef-lieu de canton, M. le vicomte Clary, partisan du projet du gouvernement qui exigeait vingt jours par an, dont huit jours de réunions successives au chef-lieu d'arrondissement, l'interrompit par ces mots : « Mais elle sera une mauvaise garde nationale pour défendre le pays. » Et sans nier l'objection, sans révoquer en doute le résultat dénoncé, M. Gressier se contenta de répondre : « Si l'honorable M. Clary peut tout à l'heure, à cette tribune, me démontrer qu'avec les conditions proposées par le gouvernement la garde nationale mobile vaudra quoi que ce soit de plus, alors la question sera à examiner. » L'honorable M. Clary n'essaya pas la démonstration ; il se contenta de voter contre la loi.

Nous n'ajouterons qu'un mot, nous l'emprunterons à l'un des discours les plus substantiels qu'ait entendus le Corps législatif : « Ce pourra être, disait M. le colonel Reguis, le 20 décembre dernier, en parlant de la garde nationale mobile, ce pourra être, j'en conviens, *une institution politique*, mais ce ne sera jamais qu'*une institution militaire* de peu de valeur. »

Le cours de cette étude, déjà bien longue, ne nous permet pas d'examiner ici la valeur de l'*institution politique*. Un rude soldat du premier Empire, qui a laissé dans la population parisienne un souvenir presque légendaire pour avoir, un jour, noyé l'émeute dans le ridicule, le maréchal de Lobau, disait : « Il ne faut pas se brouiller avec la garde nationale, parce que c'est un régiment qui ne change pas de garnison. » Lorsqu'il y aura dans chaque commune une garde nationale, quelquefois mobile, toujours permanente, la société sera-

t-elle mieux défendue? l'ordre et la liberté mieux protégés? la tyrannie et l'anarchie mieux désarmées? L'avenir nous répondra [1].

En ce qui concerne l'*institution militaire*, il nous semble que l'argent qu'elle coûtera pour faire de mauvais soldats, serait consacré avec plus de profit à notre armée, où il en ferait d'excellents.

XI

Lorsque nous réfléchissons aux graves considérations qui ont décidé le gouvernement à ne pas se contenter, moyennant quelques modifications, de nos lois antérieures, à innover si profondément dans la constitution militaire de notre pays, il nous est impossible de ne pas avoir présente devant l'esprit une pensée de l'empereur Napoléon III, pensée qui, assurément vraie dans un sens relatif, conduirait à des déceptions et à des désastres, si dans l'application elle était poussée au delà des limites raisonnables : « L'influence d'une nation dépend du nombre d'hommes qu'elle peut mettre sous les armes. »

La France aura donc une armée qui, sinon par sa qualité, du moins par sa quantité, n'a pas été égalée dans le long cours de nos annales : en 1789, au moment où s'assemblaient les états généraux, son effectif atteignait environ 190,000 hommes, dont près de 20,000 étrangers; aujourd'hui, vingt années avant le premier centenaire de cette date mémorable, il s'élève d'un bond gigantesque à 1,200,000 hommes! Quel chemin parcouru! En avons-nous gagné la dernière étape? Le système des grandes agglomérations de peuples enfante le système des grandes agglomérations de soldats, et celui-ci

[1] Qu'il nous suffise de reproduire ici quelques lignes d'un article que, dans la *Gazette de France* du 11 mai 1867, nous consacrions au projet de loi sur la garde nationale mobile; elles nous semblent encore à propos : « L'armée active, celle que nous appelions tout à l'heure l'armée régulière, ne délibère ni ne vote, le droit de suffrage lui a été retiré par une sage disposition du gouvernement impérial; l'armée séculière le conservera-t-elle? Si elle le conserve, comment l'exercera-t-elle? Tout cet état-major disséminé jusque dans les moindres communes de nos campagnes, ces officiers et ces sous-officiers que n'a pas désignés le jury populaire, tous choisis par l'autorité, toujours revêtus de leurs fonctions, toujours responsables devant le code et les tribunaux militaires, quelle indépendance auront-ils? Quelle indépendance laisseront-ils à leurs subordonnés? Vienne le jour du scrutin, nous ne savons comment le nom du candidat agréé pourrait ne pas être la consigne obligée, le mot d'ordre transmis de bouche en bouche. Ou nous nous trompons complétement, ou une irrésistible logique, fille de la force des choses plus encore que de l'œuvre des hommes, aura bientôt fait de la garde nationale mobile une armée électorale mouvante à volonté, et des quatre cent mille jeunes gens qui y seront inscrits, le suffrage universel embrigadé. »

à son tour engendre celui-là : si le monde continuait à aller dans ces voies, l'art militaire disparaîtrait inutile, il périrait comme la dignité civile; sur la terre nivelée, les coups aveugles du hasard et du nombre gouverneraient tout seuls.

Contre ces conséquences accablantes, les destinées de l'humanité réclament, le vieux passé de la France s'indigne. Grâce à Dieu, la vérité n'est pas là; sans quoi, notre patrie serait vaincue d'avance dans une concurrence qu'elle ne pourrait pas tenir, elle aurait beau achever de prendre tous ses enfants à leurs foyers et à leurs sillons pour enfler démesurément ses régiments, elle n'aurait qu'à rendre les armes devant le colosse de l'unité germanique et devant le colosse, plus monstrueux encore, de l'unité slave, auxquels une effroyable imprévoyance a donné le branle! Non, la vérité n'est pas là, toute notre histoire l'atteste. Au moment d'aller prendre le commandement de l'armée, que la mort de son immortel émule avait laissée à l'abandon, le prince de Condé disait: « Je voudrais bien causer un quart d'heure avec l'ombre de M. de Turenne. » Ce secours que le héros enviait, ce réconfort vaillant, nous l'avons; nous pouvons causer avec l'ombre de Turenne, avec celle de Condé, avec celles de tous les capitaines qui ont fait, défendu, vengé la France: glorieuses ombres, échelonnées tout le long de nos frontières! Que nous révèlent-elles? Que nous enseignent-elles? Quel secret de leur vie nous livrent-elles? Est-ce par exemple à coups d'hommes que cet incomparable Turenne a vaincu? Est-ce par l'immensité de ses bandes poussées les unes devant les autres sous le fouet de la discipline, qu'il a contenu dans ses lignes l'Allemagne conjurée? Écoutez-le, écoutez le vainqueur des Dunes commenté par le vainqueur de Fontenoy : « M. de Turenne, écrivait le maréchal de Saxe, a toujours eu la supériorité avec des armées beaucoup inférieures en nombre à celles des ennemis, parce qu'il se remuait plus aisément, et qu'il savait prendre ses positions de manière à ne pas être attaqué, et en se tenant toujours près de l'ennemi. » Et comme pour tirer de la contemplation de Turenne une leçon impérissable, leçon qu'il pratiqua et donna lui-même, le maréchal de Saxe ajoute dans ses *Rêveries* : « Je suis persuadé que ce que les grandes armées ont d'avantage par le nombre, elles le perdent en embarras, en diversité de mouvements qui ne sont pas faits par le même esprit, en défaut des subsistances, en d'autres inconvénients qui en sont inséparables. »

Souvenir bon à rappeller ici! Lorsque Turenne partit pour sa dernière campagne, Louvois craignit que, devant l'effort de l'Allemagne entraînée presque tout entière sous les drapeaux de la maison d'Autriche, les forces ordinaires de la France ne fussent pas suffisantes, il eut l'idée de remettre en usage une institution surannée, de con-

voquer l'arrière-ban de la noblesse, sorte de garde nationale mobile des temps féodaux. Le grand ordonnateur des guerres de Louis XIV ne s'abusait pas sur la vertu de l'instrument qu'il employait : pour lui, ce n'était qu'une démonstration ; il voulait intimider l'ennemi, le rendre circonspect, le tromper par le simulacre de multitudes qui, s'il pénétrait sur nos terres, s'élanceraient sur lui et l'envelopperaient de leurs replis. La ressource était dangereuse : rien n'affaiblit une bonne armée comme de la confondre avec une mauvaise. Vauban, le loyal Vauban, avertit le ministre ; Louvois s'opiniâtra dans son projet, il plaça l'arrière-ban sous le commandement du plus brillant élève de Turenne, du maréchal de Créqui ; tout fut vain : de cette troupe sans cohésion, désaccoutumée ou ignorante de la vie militaire, l'art d'un capitaine consommé ne put faire sortir une armée. Le maréchal de Créqui prit le parti d'écrire au ministre : « C'est un corps incapable d'action, et plus propre à susciter des désordres qu'à remédier à des accidents[1]. » L'arrière-ban disparut définitivement de notre histoire : la petite armée de Turenne accomplit toute seule sa tâche, elle préserva la France.

Plus d'un siècle après, dans ces champs de l'Alsace et du Palatinat où avait passé Turenne, une armée qui avait quelque ressemblance avec lui, une armée qui était brave, vigilante, savante, honnête, celle qui, devant la postérité, s'appelle encore l'armée du Rhin, descendit à son tour ; elle aussi, nous pouvons l'interroger, sa réponse sera semblable ! A ses débuts, ce n'était d'abord qu'une cohue tumultueuse, elle roulait confusément dans son sein, avec les excellents soldats qui venaient des cadres de la monarchie, le flot mouvant des recrues, des patriotes, des volontaires ; elle éprouva défaites sur défaites, elle ne recueillit des succès que par surprise ; Dumouriez accuse de la perte de la bataille de Neerwinden ses gardes nationaux mobiles, il les traite comme le maréchal de Créqui avait traité son arrière-ban. L'armée du Rhin ne se constitua dans son attitude immortelle que lorsque Carnot eut réduit, épuré, amalgamé ensemble dans les demi-brigades tous ces hommes de provenance si diverse ; alors elle prit un corps et une figure, elle devint une masse solide, le fonds où la République et l'Empire puisèrent la matière de leurs plus beaux triomphes.

Nous engageons les sectateurs absolus du nombre dans les organisations militaires, nous les engageons à lire, dans les Mémoires du maréchal Gouvion Saint-Cyr, l'entretien que, sur la fin de nos grandes guerres, l'illustre vétéran de l'armée du Rhin eut avec l'ancien général de l'armée d'Italie, avec Napoléon lui-même. C'était, en

[1] *Histoire de Louvois*, par M. Camille Rousset, t. II, ch. VII.

1813, à Dresde, dont l'Empereur, déjà malheureux, confiait la défense au lieutenant frondeur que longtemps il avait disgracié : la conversation s'engagea vite sur les événements qui, depuis la retraite de Russie, s'amoncelaient de toutes parts. Le maréchal parla à l'empereur des grandes ressources qui lui restaient, des trois cent mille hommes qu'il avait sous la main, sous cette main puissante qui, avec trente mille hommes, avait fait en Italie tant de prodiges. L'empereur l'arrêta, il lui dit qu'aux trois cent mille hommes d'aujourd'hui il préférerait les trente mille hommes d'autrefois ; qu'il les connaissait tous, ses trente mille hommes, qu'il pouvait presque les appeler par leurs noms, qu'il savait ce qu'ils faisaient, qu'il les menait où il voulait ; que la guerre avait pris maintenant des proportions trop vastes ; que dans les innombrables foules qu'elle entrechoquait, le génie du chef errait désorienté, et que le hasard s'y ouvrait mille issues. Le maréchal qui reproduit ces réflexions, ajoute qu'elles venaient de l'homme qui, seul entre tous ses contemporains, aurait pu commander à cent mille hommes !

Cet instructif dialogue, ces regrets et ces conseils de l'empereur, ces paroles sorties, en quelque sorte, de la nuée sombre où s'engloutissait sa fortune, ne furent pas perdues : Napoléon s'en alla mourir à Sainte-Hélène ; et, pendant ce temps-là, son interlocuteur de Dresde, l'ancien camarade de Hoche, de Desaix et de Marceau, devenu, par une harmonie naturelle, ministre du roi selon la Charte, le maréchal Gouvion Saint-Cyr nous donnait, avec la législation de 1818, l'armée compacte, homogène, fortement unie, sous laquelle la France a joui d'une longue paix et n'a remporté que des victoires.

Cette armée française, était-il urgent de la réformer? Si, en Italie, au Mexique, en Allemagne, nous avons rencontré d'amers déboires, ce n'est pas sa faute : elle a couvert de son sang et de sa gloire nos douloureux mécomptes. Il était facile de proportionner *sa quantité* aux nécessités nouvelles de notre situation sans toucher aux conditions qui faisaient *sa qualité :* une année de plus dans la durée du service, comme s'y résignaient les esprits les plus patriotes, résolvait le problème. Avec cela, que l'armée fût bien équipée, bien exercée, débarrassée des rouages superflus et dispendieux, appuyée sur de bonnes finances au dedans et sur de bonnes alliances au dehors, appuyée principalement sur l'âme d'un peuple où les droits politiques auraient grandi avec les charges militaires ; et la France était invincible !

Quant à la garde nationale mobile, nous persistons à croire que son meilleur régime préparatoire est le régime représentatif ; son ressort le plus énergique, c'est un esprit public, c'est un gouverne-

ment au grand jour, c'est la décentralisation, qui est la liberté à domicile.

L'histoire est là qui le crie à chaque page, sur tous les points de l'espace et du temps, depuis la Grèce des Thermopyles et de Marathon jusqu'à la Suisse de Granson et de Morat, depuis les Provinces-Unies d'Europe jusqu'aux États-Unis d'Amérique : la levée en masse des peuples ne se produit que là où les peuples sont, non pas des spectateurs plus ou moins distraits d'un drame qui se noue au-dessus de leurs têtes pour se dénouer dans leur sang, mais les arbitres réfléchis de leurs destinées et les maîtres résolus de leurs volontés. Alors, ils s'intéressent à eux-mêmes, ils se passionnent pour leur cause, ils sentent qu'ils s'appartiennent à la vie et à la mort. C'est la liberté qui les arme pour l'indépendance, c'est elle qui leur révèle la patrie et qui leur souffle le patriotisme ; elle leur garde, même dans leurs défaites les plus désespérées, une âme invincible ; elle leur allume au cœur l'éclair des dévouements magnanimes, elle tient ouvertes et jaillissantes jusqu'au plus profond de leurs entrailles les grandes sources sacrées de l'héroïsme et de l'honneur.

Aujourd'hui plus que jamais, dans un temps où la démocratie occupe une place et exerce un empire qui iront s'élargissant de plus en plus, c'est dans le sein du pays lui-même que gît le nœud de toutes les questions; pas plus que les autres, la question militaire n'échappe à cette loi, elle peut se ramener à quelques propositions qui tiennent ensemble par des anneaux indissolubles : pas de bonnes armées sans bonnes finances, pas de bonnes finances sans bonne politique, pas de bonne politique sans bonnes institutions, sans lesquelles aussi il n'y a pas de nations robustes, ces mères des bonnes armées.

H. de Lacombe.

MÉLANGES

LA DIPLOMATIE ET LE DROIT NOUVEAU

M. le prince de Broglie va publier prochainement, chez Michel Lévy, un volume intitulé : *la Diplomatie et le droit nouveau.* Cet ouvrage est composé de deux parties dont la première, qui porte le titre de *Diplomatie du suffrage universel*, a paru il y a quelques années dans le *Correspondant.* Nos lecteurs peuvent se rappeler cet important travail qui mettait en lumière les conséquences déplorables du changement introduit dans le droit public de l'Europe par les principes nouveaux si étrangement appliqués en Italie, aux rapports internationaux. Depuis cette époque, les événement dont l'Allemagne a été le théâtre sont venus justifier la plupart des prévisions que M. de Broglie énonçait alors. Il reprend aujourd'hui les mêmes vues en les appuyant de considérations plus étendues, et en mettant à profit cette confirmation donnée à ses idées par les faits dans un second écrit qui, sous le nom de *la Diplomatie et les principes de la Révolution française*, complète le nouveau volume.

Nous devons à l'obligeance de M. de Broglie la communication d'une préface qui sert de lien aux deux parties de l'ouvrage et que nous sommes heureux de mettre sous les yeux des lecteurs du *Correspondant.*

Les deux écrits qu'on trouvera dans ce petit volume à la suite l'un de l'autre se ressemblent par le fond des idées. La forme et la date seules diffèrent, et c'est la différence de date beaucoup plus que celle de forme qui peut faire pour le lecteur l'intérêt de les voir rapprochées,

Le premier, en effet, porte le millésime de janvier 1863. C'était le moment, on se le rappelle, où le royaume d'Italie venait d'être reconnu, après quelques hésitations par le gouvernement français. L'enthousiasme était grand alors chez de sincères amis de la liberté pour la constitution de cette unité politique dans lequelle ils voyaient, à tort suivant nous, une garantie d'indépendance indispensable à un peuple qui avait trop longtemps souffert du joug étranger. La nécessité supposée du but les entraînait à passer assez légèrement sur la nature suspecte et périlleuse des moyens employés pour l'atteindre. Mes scrupules étaient plus éveillés et donnaient naissance chez moi à de graves inquiétudes. Outre que je voyais à regret l'Italie, dans la poursuite aveugle de son unité, s'exposer à froisser violemment un intérêt délicat et suprême, très-cher aux consciences chrétiennes, le genre même des procédés mis en œuvre pour réunir en un seul royaume les divers États de la Péninsule me paraissait de nature à ébranler les fondements du droit public sur lequel repose, depuis des siècles, l'union et l'indépendance des États européens. Danger d'autant plus sérieux que les amis de l'Italie, dans leur empressement à la justifier, s'efforçaient de donner à sa conduite le caractère non d'une exception, excusable par la passion ou les circonstances, mais de l'application raisonnée d'un principe absolu dont ils s'engageaient par là même à subir jusqu'au bout toutes les conséquences.

Ces conséquences me paraissaient très-faciles à déduire, à peu près impossibles à éviter, visibles et menaçantes au point le plus rapproché de l'horizon. S'il a été permis en effet, me disais-je, au nouveau roi d'Italie — à la faveur d'un vœu populaire vrai ou prétendu, moyennant la formalité d'un vote du suffrage universel, libre ou contraint, sous le prétexte d'une communauté plus ou moins avérée de mœurs, de langue ou d'origine, — de faire franchir à son pouvoir les bornes de ses États héréditaires et de grossir le nombre de ses sujets dans la proportion de 5 millions à 22 — si un tel agrandissement lui a été loisible, nonobstant les conventions contraires qui l'engageaient envers des alliés, ou les inquiétudes qu'en pouvaient concevoir ses voisins, et si la France, autrefois le champion de tous les petits États et la sentinelle de l'équilibre européen a applaudi à tous ces résultats, comme à l'application de ses principes, et au triomphe de ses propres idées ; quelle est l'ambition en Europe qui, profitant de la permission, ne puisse s'élever aux mêmes prétentions et trouver à son service les mêmes facilités pour se satisfaire? Quel grand État ne possède à ses portes de petits voisins dont le territoire est à sa convenance, et ne dispose d'assez de moyens de séduc[illegible]on ou de contrainte pour solliciter, simuler, au besoin même imposer u[illegible] vœu populaire, qui lui permette, si personne n'a droit d'y mettre ordre, [illegible]'en opérer à son profit l'annexion amiable ? Il faut donc s'attendre à voir peu à peu tous les petits peuples se fondre dans deux ou trois grandes unités politiques dont la plus puissante, dispo-

sant d'une prépondérance que personne ne pourra lui disputer, deviendra insensiblement la dominatrice absolue de l'Europe entière.

Je signalais deux points, en particulier, où le principe posé et l'exemple donné par le roi d'Italie pouvaient devenir aisément contagieux : Berlin et Saint-Pétersbourg. La prétention hautement avouée de la Prusse à dominer toute l'Allemagne, les aspirations à peine plus déguisées de la Russie à absorber en elle-même tout l'Orient de l'Europe, étaient connues de longue date de quiconque a jeté les yeux sur une carte ou parcouru une histoire moderne. Quelle irrésistible tentation la nouvelle doctrine n'offrait-elle pas à l'une et à l'autre de ces ambitions héréditaires ? Quelle commodité séduisante ne prêtait-elle pas aux successeurs de Frédéric et de Catherine pour exécuter les testaments politiques de leurs aïeux ? L'unité italienne, constituée par le vœu populaire au profit du Piémont, était un modèle que la Prusse pouvait copier trait pour trait afin de ranger sous ses lois l'unité allemande. Le jeu de la Russie était un peu plus complexe, mais ses ressources aussi plus variées. Pour attirer à elle les populations de son voisinage, elle pouvait faire manœuvrer tour à tour l'attrait de la communauté de races et l'intérêt de la communauté de religion. A Prague, le czar pouvait se donner comme le représentant de la patrie slave ; à Athènes, comme le chef spirituel du schisme de Photius, et faire ainsi de la ville sainte de Moscou le confluent de deux mouvements d'annexion populaire. En un mot, les mêmes innovations de droit public qui avaient conduit le Piémont des Alpes au détroit de Messine, je les voyais toutes prêtes à mener la Prusse de la Baltique au Rhin, et la Russie de l'Elbe aux Dardanelles.

Je n'oublierai jamais le sourire d'incrédulité dédaigneuse qui passait sur le visage des admirateurs de l'unité italienne quand de pareilles prévisions leur étaient timidement soumises. Tout essai d'établir un parallèle entre l'Italie et l'Allemagne, principalement entre M. de Bismark et M. de Cavour, les scandalisait singulièrement. C'est le propre de la passion de regarder toujours l'objet de son culte comme incomparable. Le parallèle s'est établi pourtant de lui-même par la force des choses et le développement logique des idées, beaucoup plus vite, non-seulement que ces adorateurs imprudents de l'unité ne voulaient l'admettre, mais même que ne l'auraient supposé ceux qui essayaient de leur en faire naître la crainte. En reprenant la plume, cinq ans seulement après la date du premier écrit, pour reproduire, sous une nouvelle forme, les mêmes pensées, je trouve la Prusse fortement assise sur un empire de trente millions d'hommes qui charge de son poids une moitié du continent germanique et couvre déjà l'autre de son ombre. Ce qui était ma prophétie d'hier est ma démonstration d'aujourd'hui. J'ai grand'peur d'avoir raison jusqu'au bout, et je n'ajourne peut-être pas à bien longtemps mon lecteur, en lui donnant rendez-vous au jour déjà facile à prévoir où le czar fera, au nom du droit nouveau, son entrée dans Constantinople.

Je cherche vainement, en effet, ce qui, le principe une fois admis, pourrait arrêter l'accomplissement d'une troisième épreuve. Le succès déjà obtenu par les premières permet d'en calculer d'avance les diverses phases avec la certitude d'une expérience de physique ou de chimie. Assurément les séductions que la Russie peut mettre en œuvre pour entraîner les populations qui l'environnent dans le sein d'une grande unité gréco-slave valent bien celles dont ont fait usage avec tant de succès, dans la même pensée d'agrandissement, soit le Piémont, soit la Prusse. L'horreur du joug ottoman peut agir sur les chrétiens d'Orient avec la même efficacité qu'a opéré sur les habitants de Florence ou de Naples la crainte de la domination autrichienne. La faiblesse trop avérée du cabinet de Vienne peut inspirer aux Tchèques de Bohême ou de Croatie le désir de faire partie d'un empire plus jeune et appelé à un plus grand avenir, tout comme l'impuissance ridicule de la vieille Confédération germanique a répandu chez les Saxons ou chez les Badois le goût de s'incorporer dans la monarchie militaire du roi Guillaume. En un mot, cette attraction magnétique qu'un grand centre politique exerce sur les corps légers situés à l'extrémité de ses rayons, peut émaner de Moscou ou de Pétersbourg avec tout autant de force au moins que de Berlin ou de Turin. Que s'il faut cependant (comme c'est habituellement nécessaire), après avoir préparé l'annexion par les voies insinuantes de la diplomatie et de la propagande, la déterminer au dernier moment, par un coup de force, si l'abcès une fois mûri, il faut une pointe de fer pour le percer, la Russie ne sera pas embarrassée pour mener à bien ce complément de son opération. Elle n'a que l'embarras du choix entre diverses manières de s'y prendre, toutes également admises, à ce qu'il paraît, par le droit nouveau, car toutes sont justifiées par l'exemple des maîtres les plus autorisés. La plus simple, sans contredit, c'est de provoquer, si elle le peut, dans les États à annexer, une insurrection au secours de laquelle elle se hâtera d'accourir, au nom de l'humanité en péril. Mais si l'insurrection tarde (et il y a des populations de si mauvaise grâce, qui s'aident si peu elles-mêmes !), elle peut y suppléer par l'envoi de bandes armées, qu'elle désavouera ostensiblement en les soldant sous main : c'est le mode employé pour la conquête de la Sicile et de Naples, et renouvelé l'autre jour, avec moins de bonheur, à Mentana. Ou bien elle pourra opérer à visage découvert une invasion armée, sauf le lendemain de la victoire à en faire ratifier le résultat par le suffrage universel : c'est l'histoire de Castelfidardo et de la soumission des Marches. Ou bien enfin elle pourra tout simplement consommer la prise de possession par décret, sans aucun vote ni préalable, ni consécutif, en tenant le vœu populaire pour sous-entendu et en expropriant les souverains, qu'on dépossède au nom de l'utilité publique de la patrie commune : c'est ainsi qu'en a usé M. de Bismark à l'égard du Hanovre, du Schleswig et de Francfort. Et la chose ayant bien passé, malgré les représentations à demi-voix de quelques esprits timorés, ce dernier

procédé a sur tous les autres un tel avantage de simplicité et de franchise que décidément il est préférable. C'est un brevet de perfectionnement qui doit faire pâlir le brevet d'invention primitif. Aussi le plus auguste des docteurs en droit nouveau, l'empereur Napoléon III lui-même, n'a-t-il pas hésité à y donner son plein assentiment, en qualifiant, du haut du trône, les résultats de la victoire de Sadowa comme des changements de territoire opérés en Allemagne *par le vœu des populations*.

La voie est donc toute ouverte devant la Russie pour mener à bien l'annexion à laquelle elle travaille sans déguisement. Dans l'entre-temps, la Prusse complétera la sienne, que personne désormais ne cherche plus à entraver. Entre deux attractions s'exerçant en sens contraire, l'une sur les populations slaves, l'autre sur les populations germaniques, la vieille Autriche, saignée à blanc des deux côtés, verra s'évaporer les derniers restes de son existence nationale, et une fois ces deux colosses, formés l'un de soixante, l'autre de quatre-vingts millions d'hommes, mis côte à côte, je laisse à penser ce que deviendra la liberté de l'Europe s'ils s'unissent, et son repos s'ils se heurtent.

Tel est le danger, non pas éloigné et imaginaire, mais prochain et pressant, je ne dirai pas qui va fondre sur nous (nous ne lui en laissons pas le temps), mais au-devant duquel nous nous plaisons à courir nous-mêmes, en nous laissant aller, par le plus étrange des caprices, sur une pente que nos propres mains ont creusée, et que la gravitation ne tardera pas à rendre irrésistible. Ce n'est point un fantôme, c'est une réalité à laquelle nous-mêmes, par de fausses théories, avons pris soin de donner un corps. L'énormité étrange du péril ne doit pas même faire illusion sur son imminence. Les événements et les révolutions, on le sait, de nos jours, participent à la facilité et à la promptitude de nos nouveaux moyens de transport. Eux aussi voyagent à la vapeur et franchissent en une année l'espace qu'ils auraient mis autrefois des siècles à parcourir. Après tout, entre l'état que je vois venir et celui qui est sous nos yeux, il y a moins de distance et de différence qu'entre l'Europe telle qu'elle est aujourd'hui et telle qu'elle était il y a dix ans.

Il est temps sans doute encore d'arrêter ce mouvement funeste et la France le peut d'autant mieux que c'est d'elle-même que l'impulsion est partie. Mais c'est cette impulsion alors qu'il faut changer. Si on la renouvelle sans cesse, il ne faut pas s'étonner que les événements suivent, avec une vitesse qui se multiplie par elle-même, la direction où on les précipite. Chaque hommage nouveau rendu au principe lui fait porter une nouvelle conséquence. Il faut donc se hâter de renoncer, au moins dans ce qu'elles ont d'excessif et d'exagéré, à la pratique comme à la théorie du droit nouveau, et en revenir, sans rougir, par un retour que l'expérience justifie, à la vieille maxime de droit public que chacun de nous a apprise avec les premières leçons de l'histoire moderne et qui fai-

sait, hier encore, le fond aussi bien que l'élément, l'alpha comme l'oméga de toute diplomatie. Cette maxime, dont le livre qu'on va lire n'est que le développement, pour la résumer en deux mots, la voici : c'est que l'état territorial de l'Europe est sous la protection de traités qui en ont fait la répartition, dont toutes les nations sont réciproquement garantes, et que nul n'y peut porter atteinte, pas plus par la voie de l'annexion populaire que par celle de la conquête armée, sans demander et sans obtenir, pour ce changement apporté à l'équilibre des forces, la ratification de l'Europe entière. Précaution tutélaire consacrée dans les grandes conventions de Westphalie, d'Utrecht et de Vienne, qui maintient entre les grands États une égalité salutaire, assure aux faibles la garantie et la tutelle des forts, préserve la société européenne de la formation soudaine d'une grandeur prépondérante, et défend les petits peuples aussi bien contre les séductions subreptices que contre les mains-mises violentes de leur puissants voisins. C'est cette sage pratique qui a aidé autrefois l'Europe à détruire la puissance colossale de la maison d'Autriche, qui a favorisé le développement de toutes les nations modernes, et permis à tant de cités généreuses, en Suisse, en Flandre, en Allemagne, de maintenir, à travers les ambitions des conquérants et les conflits des grandes armées, les libertés de leurs modestes institutions, source et foyer de leur vertus civiques.

Comment cette règle de droit international, malgré l'antiquité de son origine est conciliable avec les principes nouveaux sur lesquels reposent, depuis la révolution de 1789, les sociétés modernes, c'est ce que j'ai essayé de faire voir principalement dans le second de ces deux écrits, et sur quoi j'appelle, avec l'insistance d'une conviction ferme, l'attention des amis éclairés des idées modernes. C'est à eux principalement que je m'adresse, car c'est à eux qu'il importe de ne pas laisser imputer plus longtemps aux principes qui leur sont chers comme à moi, la solidarité d'un désordre qui émeut légitimement tous les intérêts, inquiète les plus justes susceptibilités nationales et a déjà produit des attentats dont s'affligent également la justice et la liberté.

Je n'ai point dissimulé pourtant que le respect des coutumes sur lesquelles se fonde l'ancien droit public de l'Europe impose au plus important des principes modernes, la souveraineté populaire, une certaine mesure de sacrifice. En laissant aux peuples le droit entier d'établir à leur gré dans l'intérieur de chaque État le forme de gouvernement qu'ils préfèrent, ces traditions de l'ancien droit ne leur permettent pas de renverser à leur gré, par des réunions ou des divisions improvisées, les frontières qui les séparent. Elles soumettent toutes les modifications de ce genre, même celles qui sont appelées par le vœu sincère des populations, à la condition du concert préalable et du débat contradictoire des intérêts qui peuvent s'en alarmer. C'est là une restriction dont je ne veux pas atténuer la portée. Mais depuis quand un droit périt-il, parce qu'il cesse d'être absolu et illimité?

Et quel est même le droit de ce monde, si sacré soit-il, qui puisse subsister à l'état de latitude indéfinie et d'exercice sans contrôle? Tout l'état social repose sur l'abandon consenti par les individus d'une part de leurs droits propres, afin d'assurer à la fois et la sécurité du reste et la garantie du droit d'autrui. La propriété, la famille, la liberté personnelle subissent dans toute société policée des restrictions de ce genre, et sont largement payées de ce qu'elles perdent par la tranquille possession de ce qu'elles gardent. Un tel échange est le fond même de la civilisation. Il n'y a que les sauvages qui, épris d'une liberté sans frein, épuisent leur droit tout entier et le poussent jusqu'à ce qu'il se brise à la limite de leurs forces. Élevons donc notre pensée jusqu'à considérer l'Europe entière, comme une grande cité dont chaque peuple est citoyen. Nous ne serons pas surpris alors que cette cité ait ses lois et sa police. Et si cette comparaison est vraie, on peut la pousser jusqu'au bout. Une cité n'est libre et paisible qu'à la condition d'obéir à la fois et à une loi fixe et à des pouvoirs partagés. Les traités sont la charte constitutionnelle de la république européenne, et c'est l'équilibre des États qui y maintient la division des pouvoirs.

ALBERT DE BROGLIE.

HISTOIRE DU PEUPLE JUIF

DEPUIS SON RETOUR DE LA CAPTIVITÉ A BABYLONE JUSQU'A LA RUINE DE JÉRUSALEM.

Par madame DE WITT, née GUIZOT. — 1 vol. in-18. Michel Lévy.

Depuis tantôt un demi-siècle les explorations des voyageurs, les recherches et les études des savants semblent avoir eu plus particulièrement pour objet l'histoire des civilisations orientales et les origines de l'humanité. L'exégèse allemande a porté son esprit d'investigation hardie et souvent téméraire dans l'examen du texte des Livres saints. Ses attaques contre les traditions bibliques ont été importées en France avec plus d'hostilité et de passion antireligieuse que de critique et d'érudition vraiment originale. Mais le livre écrit sous l'inspiration divine et qui nous reporte à la création même de l'homme n'en est pas moins resté et restera toujours la base de toute instruction chez les peuples modernes, leur tradition commune et domestique. Tous les peuples chrétiens reconnaissent leurs propres annales dans les annales de la nation juive jusqu'à l'avénement du Christ. Cependant le récit biblique contient bien plus le tableau des rapports de Jéhovah avec le peuple qu'il s'était choisi, que l'histoire des rapports de ce même peuple avec les monarchies contemporaines. En

effet, dépositaire de la vérité religieuse et sans cesse entraîné vers les plus honteuses erreurs du paganisme, toujours rudement châtié de ses nombreuses infidélités au maître tour à tour clément et terrible qui l'a choisi, Israël doit avant tout l'intérêt souverain qu'il nous inspire à cette grande idée de l'unité de Dieu qu'il a eu mission de transmettre d'âge en âge. Il tient le flambeau qui doit éclairer le monde, et ce qu'il nous importe de savoir, ce sont les périls à travers lesquels la lumière n'a pas cessé de briller dans sa main.

On néglige d'ailleurs beaucoup trop, lorsqu'on fait lire l'histoire sainte à la jeunesse, de lui montrer le côté humain de ce miraculeux récit; il en résulte, qu'ignorés du plus grand nombre, les synchronismes de l'histoire des Israélites avec celle des autres peuples de l'antiquité ne sont guère connus que des érudits. Rien ne serait plus utile qu'un livre qui en répandrait et en vulgariserait en quelque sorte la connaissance, et présentant le tableau complet du monde ancien saurait relier avec soin toutes les traditions bibliques aux événements contemporains. Il devrait signaler les monuments des arts ou de l'épigraphie qui se rattachent à ces événements ou qui les attestent, et nous ferait voir à travers la splendeur de la poésie des prophètes le fait historique ou le personnage qui les a inspirés; la réalité pour ainsi dire matérielle de ces synchronismes s'ajoutant au récit des livres que la foi nous enseigne à croire, lui donnerait sur les esprits une puissance de plus.

Si nous nous permettons de signaler ici tout ce qui manque à l'enseignement généralement adopté pour l'histoire sainte, dont les personnages se mêlent aux premiers et plus chers souvenirs de notre enfance, à bien plus forte raison nous plaindrons-nous des ténèbres qui environnent les annales des Juifs à partir du moment où cesse l'histoire inspirée. Et pourtant quelle curieuse étude que celle de ce peuple singulier, objet depuis deux mille ans de la réprobation du monde et qui dans le grand drame de la rédemption du genre humain a, selon la vive expression de M. d'Israëli, fourni à la fois la victime et le sacrificateur. L'histoire d'aucun peuple nous offre-t-elle un patriotisme plus ardent, plus sublime que celui de Judas Machabée? Le caractère de la nation juive, empreint depuis le retour de la captivité d'un fanatisme religieux indomptable, ne montre-t-il pas sa tenace et sauvage énergie au temps d'Hérode, comme au siége de Jérusalem, comme dans sa dernière et complète dispersion, comme devant le mépris, les avanies, les persécutions de tous genres dont le moyen âge poursuivit les Juifs?

Il a fallu l'apaisement des haines et des préjugés populaires qu'excita si longtemps la race israélite, apaisement dans lequel, convenons-en, l'indifférence en matière religieuse s'est mêlée au sentiment de justice qui a produit l'émancipation légale des Juifs dans toute l'Europe, pour que l'histoire de ce peuple devînt l'un des thèmes favoris de l'étude des savants.

Les travaux de l'érudition juive occupent naturellement un rang considérable dans cette branche de la science historique.

En Allemagne, deux israélites d'un rare mérite, MM. Graetz et Jost, ont écrit l'un et l'autre, mais à un point de vue purement juif, une histoire complète de leur nation. En Angleterre, un protestant, le docteur Milman, doyen de Saint-Paul de Londres, a consacré ses veilles à une histoire également complète des Juifs, en même temps qu'un israélite anglais, M. Deutsch, portait ses ingénieuses investigations sur le Talmud. La France n'est point restée en arrière de ce mouvement scientifique : sans parler des travaux de deux écrivains juifs, MM. Salvador et Derembourg, dont le dernier a écrit une histoire de sa nation depuis la captivité jusqu'à la révolte de Simon Barchocébas, M. de Saulcy a déployé dans son histoire des Juifs la verve et la profonde érudition dont il a donné tant d'autres preuves; il en a fait une sorte de trilogie historique, et a commencé par le dénoûment; car il a publié d'abord les *Derniers jours de Jérusalem*, puis l'*Histoire d'Hérode*, et maintenant il écrit *les Machabées.* Le spirituel rédacteur de la Revue critique dans *le Correspondant* a fait ici même l'appréciation de ce remarquable travail en le comparant au livre de *Rome et la Judée*, de M. de Champagny. Nous n'essayerons pas d'en parler après lui.

Et voici qu'une femme, une fervente chrétienne, une personne nourrie de la lecture des saintes Écritures et qui joint l'âme d'un ange à un esprit ferme et viril, a voulu, comme elle nous le dit elle-même, « en réunissant « les traits épars de l'histoire des Juifs depuis le retour de la captivité de « Babylone jusqu'à la ruine finale de Jérusalem, faciliter aux femmes, aux « jeunes filles, une étude intéressante pour la piété comme pour la curio- « sité, et qui présentait bien des difficultés. »

Madame Conrad de Witt, en écrivant son histoire du peuple juif, s'est principalement aidée du livre de M. Milman, et elle y a trouvé cette critique scrupuleuse, cette connaissance approfondie du sujet, cette impartialité inflexible qui pouvait le mieux la guider dans un dédale de questions controversées ou mal éclaircies. Le docteur Milman a étudié avec détails la condition des Juifs depuis leur origine jusqu'à nos jours ; sujet immense, dont la dispersion des Israélites sur toute la surface du globe rend fort difficile de présenter dans une analyse rapide un tableau complet.

Madame de Witt s'est tracé un cadre plus rétréci. Elle ne commence sa narration qu'à l'an 536 avant Jésus-Christ et elle s'arrête à l'année 117 de notre ère.

Les soixante-dix années de la seconde captivité avaient profondément modifié le caractère de la nation juive. Le penchant à l'idolâtrie, que Moïse eut tant de peine à réprimer et qu'il fallut maintes fois noyer dans le sang des coupables, disparaît alors complétement ; il n'y a plus désormais chez les Juifs la moindre velléité à sacrifier aux faux dieux. En même temps, l'horreur des races étrangères, inspirée par le législateur pour défendre

Israël des pratiques abominables des cultes idolâtres de la Syrie et de la Phénicie, s'adoucit au contact des Perses, chez lesquels les Israélites retrouvent parmi les sectateurs de la religion de Zoroastre l'aversion de l'idolâtrie et la croyance à un Dieu unique et créateur. Pour qu'Esther, en effet, ait pu devenir avec l'approbation de tout son peuple la favorite et l'épouse de Xerxès à une époque de très-grande ferveur chez les Juifs, il a fallu que cette conformité de foi à un déisme sans idolâtrie, eût singulièrement rapproché la nation esclave et tributaire de ses dominateurs.

C'est alors aussi que le prosélytisme prévu et contenu en germe dans la loi de Moïse, mais qui, jusque-là, n'était certes pas pratiqué (car on exterminait les nations vaincues, on ne cherchait pas à les convertir au judaïsme), c'est pendant la captivité prédite par Jérémie, disons-nous, que l'esprit de prosélytisme s'empara des Juifs et prit une active expansion. Les transplantations de peuples entiers, qui nous étonnent, étaient chose commune dans l'antiquité orientale : nous en trouvons bien des exemples dans l'histoire des conquérants égyptiens, assyriens et babyloniens. Mais il arrivait toujours que les peuples ainsi transplantés s'amalgamaient, se fondaient dans la population indigène du territoire où on les établissait. Les Juifs seuls, et c'est là un des traits les plus frappants de leur race, demeurèrent partout eux-mêmes et conservèrent leur nationalité.

L'intelligent auteur du livre que nous annonçons a parfaitement apprécié les transformations morales produites par les souffrances et les humiliations de la captivité. Il s'exprime ainsi :

« Punis pour le péché de l'idolâtrie, les Juifs ont à jamais rompu avec « les dieux étrangers, ils ont rejeté loin d'eux ces sacrifices idolâtres, ce « culte dans les bocages et sur les hauts lieux que les plus saints rois de Juda « avaient eu tant de peine à détruire ; désormais ils serviront l'Éternel seul ; « désormais cette loi si souvent violée devient pour eux l'objet d'un culte ; « ils la développent, ils la commentent, ils y ajoutent des fardeaux insup- « portables, mais c'est la loi et nul ne murmure. Désormais aussi l'idée « d'un Messie, jusqu'alors vague et indécise, commence à apparaître aux « Juifs sous un jour plus clair. Les prophéties d'Isaïe, d'Ézéchiel et de « Daniel prennent pour eux une signification précise. Humiliés, affaiblis, « appauvris, ils attendent le libérateur, le roi qui doit asservir tous les « peuples et consommer la gloire d'Israël.

« C'est également à cette époque que l'idée de l'immortalité de l'âme « se développe chez eux dans tout son jour. Empreinte dans les pre- « miers livres des Écritures saintes, elle y était voilée cependant sous « l'idée des peines et des récompenses immédiates. Maintenant, et chez les « prophètes de la captivité, dans la vision des os secs d'Ézéchiel, dans le « dernier chapitre de Daniel, cette idée apparaît dans sa plénitude : « Ceux « qui dorment dans la poussière de la terre, se réveilleront, les uns pour « la vie éternelle, les autres pour un opprobre et une infamie éternels. »

Remarquons aussi que la grande institution des Colléges de prophètes, établie par Samuel, autant pour surveiller les abus du pouvoir royal que pour rappeler le peuple par de sévères avertissements au culte du vrai Dieu, après avoir produit ces tribuns inspirés dont l'Esprit-Saint emprunta la voix, devenue sans doute un instrument inutile, disparaît, et l'on n'entend plus au retour de Babylone que deux voix, celle d'Aggée et celle de Zacharie, sortis encore tous deux de ces communautés, dont l'action à la fois religieuse et politique fut si puissante dans la théocratie juive.

Un dernier et notable changement s'accomplit encore dans les mœurs juives pendant cette période de la captivité ; le même peuple que la loi mosaïque avait voulu faire et avait fait essentiellement agriculteur et détournait de tout commerce, s'adonne à partir de cette époque presque exclusivement au négoce.

Lorsque l'édit de Cyrus eut permis aux Israélites de retourner dans leur pays, deux tribus seulement sur dix, 42 à 43,000 hommes à peine se mirent en marche à la suite de Zorobabel. Tout le reste du peuple demeura sur la terre étrangère. Madame de Witt a fait avec beaucoup de talent, de clarté et de méthode l'histoire des Juifs revenus en Palestine, elle n'a voulu s'occuper que de ceux-là. Nous nous permettons de regretter qu'elle n'ait pas accordé quelques pages de plus aux destinées des Juifs épars au dehors de la Judée et qui venaient chaque année sacrifier dans la ville sainte.

La diffusion inouïe des Juifs et du judaïsme a certainement été un des grands moyens de propagation du christianisme. On le voit bien quand les apôtres s'en vont évangéliser le monde : ils passent de synagogue en synagogue et trouvent les peuples au milieu desquels elles étaient établies préparés à la nouvelle loi par la croyance au Dieu unique. Jusqu'à la conquête d'Alexandre, cette dispersion des Juifs paraît s'être exclusivement dirigée vers l'Orient ; ils dépassèrent certainement dans ce sens les provinces de la haute Asie. Au premier siècle de l'ère chrétienne, on les trouve répandus chez les Parthes, les Mèdes et les Élamites. Nos missionnaires au commencement du siècle dernier découvrirent en Chine, au Petchéli, une colonie juive qu'une tradition transmise parmi eux de génération en génération faisait venir des frontières de la Perse. Après l'apparition d'Alexandre, les migrations juives se portèrent principalement vers l'Asie Mineure et vers l'Europe. Les Actes des apôtres nous les montrent établis en Syrie, en Cappadoce, en Troade et jusque dans le Pont, dans les îles de Chypre et de Crète, dans la péninsule hellénique, en Macédoine, à Corinthe, à Athènes. On ignore la date certaine de l'établissement des Juifs en Italie, mais nous savons que 163 ans avant Jésus-Christ, il intervint pour la première fois un traité d'alliance entre le peuple juif et les Romains. Cent ans plus tard, Cicéron se plaint dans un de ses discours de l'influence que les Juifs de

Rome exerçaient sur les comices. En Espagne les communautés juives étaient certainement déjà nombreuses et florissantes au début de l'ère chrétienne. Il en était de même dans la Chersonèse Taurique ou Crimée, dont les nombreux Juifs se prétendaient descendus des dix tribus du royaume d'Israël. Partout, comme le fait très-bien remarquer M. Delaunay dans son intéressante étude sur Philon d'Alexandrie [1], les Israélites, à force de patience et de souplesse, avaient obtenu le libre exercice de leur culte.

« Israël, ajoute-t-il, résolut le problème en apparence impossible de con-
« server son autonomie, son union dans l'éloignement de son centre
« politique et religieux, Jérusalem, dans l'absence d'un gouvernement
« national, puisque le sien ne vécut que de servitude, passant de la tyran-
« nie des Perses à la domination d'Alexandre, de celle-ci à l'empire des
« Ptolémées, pour tomber dans les mains des Séleucides, puis de là sous
« la puissance de Rome. Les annales de l'humanité ne nous offrent pas deux
« exemples d'une si grande énergie. Un livre, la Bible, servit à cette race
« proscrite, asservie, dispersée, de défense, de ralliement, de prince et de
« patrie. »

Au reste, la synagogue de Babylone demeura célèbre, après le retour de la captivité, par la science de ses docteurs ; ils aidèrent au rétablissement du texte sacré des Écritures par Esdras, et c'est des recherches ardentes des docteurs de cette synagogue et de leurs débats passionnés que sortit le fameux Talmud babylonien. Il fut dans la destinée du peuple juif d'être l'objet des faveurs d'Alexandre et de Jules César. Lorsque le héros macédonien fonda la ville d'Alexandrie, dont l'admirable situation au fond du bassin de la Méditerranée devait faire une des premières cités de l'Orient, il y attira toute une colonie juive, et bientôt cette population israélite devint tellement nombreuse, qu'elle y tenait deux quartiers sur cinq et qu'on n'évalue pas à moins d'un million les Juifs fixés en Égypte au temps de Tibère.

On sait quel éclat, quelle prospérité, quelle importance atteignit l'école philosophique et religieuse d'Alexandrie. Ces Juifs hellénisés parlaient grec, écrivaient en grec et traduisaient en grec les saintes Écritures. Le judaïsme alexandrin eut son caractère propre et exerça son influence sur le judaïsme de la Palestine.

[1] *Philon d'Alexandrie. Écrits historiques, influence, luttes et persécutions des Juifs dans le monde romain.* Un volume in-8, chez Didier.

Ce volume, qui est le premier de toute une série dans laquelle l'auteur étudiera et traduira les différentes œuvres de Philon, a été hautement apprécié par l'Académie des sciences morales et l'Académie des inscriptions. Écrit dans un très-bon esprit et avec une grande érudition, il comble une véritable lacune dans les travaux consacrés dans notre pays à l'histoire de la philosophie. Le tableau de la situation des Juifs dans l'empire romain depuis Pompée jusqu'à Claude y est aussi tracé de main d'ouvrier, et la lecture en sera profitable à tous ceux qui s'intéressent aux études historiques.

Nous espérons que madame de Witt, à la prochaine édition de son excellente histoire, ajoutera un tableau rapide des établissements juifs hors de la Palestine au moment de la venue du Messie ; c'est le seul vœu que nous laisse à former l'étude si consciencieuse à laquelle elle a su donner tant d'intérêt. Son style empreint, pénétré en quelque sorte des expressions bibliques, convenait au sujet qu'elle a choisi. Elle a trouvé les plus nobles accents pour raconter l'héroïsme des Machabées, et l'ardeur de sa foi religieuse à la lumière qui devait éclairer le monde et qui se lève à Bethléem ne lui inspire pas une parole amère contre le peuple déicide. La lutte acharnée, furieuse, farouche des Juifs contre la puissance romaine est peinte dans son livre avec une remarquable énergie ; les acteurs de ce long drame s'y montrent sous leur physionomie propre et avec leur caractère particulier.

Les incidents de la prise des villes de la Galilée et de la longue défense de Jotapata y servent comme de lugubre préparation aux horreurs du siége de Jérusalem, et la vivacité du récit sauve la monotonie de ces scènes de carnage, que vient couronner la plus terrible de toutes, le suicide des indomptables défenseurs de Masada.

La fanatique ivresse qui s'empare des Juifs après le grand sacrifice du Golgotha était sans doute l'accomplissement de la malédiction qu'ils avaient prononcée sur eux-mêmes, lorsqu'ils avaient dit en parlant de Jésus : « Que « son sang retombe sur nous et sur nos enfants ! »

Mais celui qu'ils ont méconnu et sacrifié est mort pour eux comme pour tous les hommes, et madame de Witt, animée du profond sentiment de la mansuétude chrétienne, l'exprime d'une façon touchante en terminant par ces mots :

« A la porte du Ghetto, où naguère encore les Juifs étaient enfermés tous « les soirs à Rome, se trouve un crucifix énorme au pied duquel sont in- « scrites ces paroles d'Isaïe : « J'ai tous les jours étendu mes mains vers « un peuple rebelle et contredisant. » Le moment de la réconciliation « n'est pas encore arrivé, et nous disons avec saint Paul : « Ont-ils donc « tellement bronchés qu'ils soient tombés pour toujours ? » A Dieu ne plaise, « répond le Saint-Esprit par la bouche de l'Apôtre ; car si leur chute a fait « la richesse du monde et leur réduction à un petit nombre la richesse des « gentils, que ne fera pas la conversion de ce peuple entier ? »

Léon Arbaud.

UNE NOUVELLE REVUE ESPAGNOLE

Nous recevons la première livraison d'une nouvelle revue qui se publie à Madrid, sous le titre de *Revista mensual*. Ce recueil est consacré à la religion et à la politique en même temps qu'aux sciences et aux lettres. Parmi ses collaborateurs, nous voyons figurer de jeunes écrivains qui portent honorablement quelques-uns des noms les plus connus de l'aristocratie espagnole, ralliée aux institutions modernes, tels que le comte de Toreno, les marquis de Pidal et de Casa-Irujo, etc. Les articles intitulés : *l'Espagne et la société moderne*, par M. de Pidal, *la Question de Rome en* 1868, par M. de Casa-Irujo, *la Sorbonne et l'esprit du dix-neuvième siècle*, par M. de Barcaiztegui, nous ont paru animés d'un souffle énergique, intelligent, sympathique à tous les droits imprescriptibles de la justice et de la vérité comme à toutes les aspirations généreuses et légitimes de notre temps. Nous souhaitons une cordiale bienvenue à ces nouveaux athlètes de la bonne cause. Nous espérons qu'ils sauront se frayer une route viable et s'y maintenir, loin des excès et des singulières aberrations où se complaisaient naguères tant d'organes de la presse espagnole, les uns apologistes frénétiques du despotisme spirituel et temporel, les autres, partisans aveugles du rationalisme et de la démagogie soi-disant progressiste.

Nous voudrions voir les auteurs de la *Revista mensual* chercher surtout la lumière dans les glorieuses annales de leur patrie, dans les traditions de fière indépendance, d'intelligente tolérance, d'institutions libres et populaires, qui remplissent toute l'histoire d'Espagne, avant que l'avénement de la maison d'Autriche, avec l'expulsion des Juifs et des Maures, n'eût fait triompher cet esprit de tyrannie et de persécution qui a graduellement étouffé toute vie, toute force et toute lumière dans la patrie du Cid et de Pélage. Ils auront fort à faire, entre les catholiques qui vantent les services rendus par l'Inquisition, et les prétendus libéraux qui applaudissent, comme M. Ferrer del Rio [1], après un siècle écoulé, à l'expulsion des jésuites, à la hideuse mesure par laquelle le roi catholique et absolu, Charles III, ordonna la déportation, en un seul jour, de sept mille espagnols parfaitement innocents, que l'on exécutait ainsi sans oser ni les accuser ni les juger.

Mais *à cœur vaillant, rien d'impossible :* c'est là une devise non moins espagnole que française. La récente déclaration du maréchal Narvaëz aux Cortès démontre que les hommes politiques, même les plus enclins aux

[1] Dans la *Nouvelle Ibérie,* citée par M. Vicente de la Fuente, auteur d'un excellent travail intitulé : 1767 *et* 1867, publié par la *Cruzada,* recueil hebdomadaire, où l'on trouve souvent de précieux documents historiques.

mesures violentes, reconnaissent l'impossibilité de retourner en arrière et de renoncer aux principales garanties du régime représentatif au delà des Pyrénées, au moment même où on en réclame si énergiquement le rétablissement en France. Tout bien considéré, cette déclaration est de nature à rassurer les hommes qu'auraient pu naturellement décourager les récentes péripéties de la politique espagnole, et à les fortifier dans la résolution de lutter sans relâche pour le bon droit et le bon sens.

C. Douniol.

DEUX ANNÉES DE MISSION A SAINT-PÉTERSBOURG

Par M. le comte Hector de la Ferrière. — Chez Auguste Aubry.

Dans ses excursions scientifiques à la recherche des manuscrits français, M. de la Ferrière a trouvé des débris dispersés des plus précieux recueils de nos vieilles bibliothèques. Ce sont comme des épaves de ce grand naufrage qu'on appelle la Révolution. Les bibliothèques des couvents, surtout, ont été indignement pillées ; celle de Saint-Germain des Prés en particulier, si riche en manuscrits des temps les plus anciens, fut entièrement saccagée, avant et pendant l'incendie du monastère.

On les entassait sur le parvis de l'église et on les vendait pour un écu de six livres la toise carrée !

Heureusement, il se trouva là des spéculateurs qui achetèrent ces *monceaux de papier* afin de les revendre à des bibliophiles étrangers, et cela sauva des bûchers du vandalisme une grande partie de ces incalculables richesses.

L'érudition française est obligée maintenant de courir après des matériaux qu'elle aurait eu sous la main sans ces déplorables perturbations sociales.

De là la mission donnée à M. de la Ferrière qui en cherchant les correspondances de Catherine de Médicis, a découvert des lettres curieuses de Louis XI et de ses confidents, de Charles VIII, de Louis XII, de Charles IX, de Henri IV et de Sully ; au temps des guerres de religion se rapportent des documents tout nouveaux sur Blaise de Montluc, lesquels éclairent d'un jour nouveau la figure de ce des Adrets catholique.

Impatienté du système de bascule de la reine Catherine de Médicis, le fougueux ligueur, qui avait avec elle son franc parler, ne s'excuse qu'en ces termes de son rude langage : « Si je me colère, c'est pour vos affaires ! » C'est à peu près ce que disait dernièrement M. Thiers parlant du haut de la tribune à son pays et au gouvernement français.

Chose étrange ! Montluc n'ose pas s'expliquer sur la Saint-Barthélemy ! « Je ne veux pas me mesler d'en écrire, dit-il, si cette procédure fut bien « ou mal faite : car il y a prou à dire de bien et de mal. Ceux qui viendront « après nous parleront plus à propos et sans crainte. »

Montluc craignait donc quelque chose, quand il n'était plus au combat, en présence de l'ennemi.

En 1574, après avoir vaillamment combattu pendant sa longue vie pour la foi et la royauté légitime, il est brutalement destitué de son gouvernement de Guyenne. Cet habile, je dirais presque ce grand capitaine avait perdu ses trois fils, à côté de lui, sur les champs de bataille ; il avait reçu sept coups d'arquebuse ; trois fois, enfin, il avait arraché la Guyenne à la domination des huguenots. Voilà comment on le récompensait de ses utiles et brillants services. Saisi d'un profond ennui, il lui vint alors la pensée « de faire retraite. Je me ressouvenais toujours d'un prieuré assis « dans les montagnes, que j'avais vu autrefois, partie en France, partie en « Espagne ; j'avais fantaisie de me retirer là, en repos. »

Pendant que Montluc méditait ainsi d'aller mourir dans une retraite obscure, dont le site religieux avait un jour parlé à son âme, Lesdiguières commençait cette guerre civile implacable qu'il devait continuer en Dauphiné pendant toute sa jeunesse contre la royauté et la foi de ses pères; sa fin devait être bien différente, on sait qu'il mourut avec l'épée de connétable.

Nous avons remarqué encore dans le recueil de M. de la Ferrière des lettres curieuses du cardinal Mazarin au sujet de la Fronde. Il y avait alors bien de la noblesse dans le langage de nos hommes d'État, même les moins vénérés d'après nos traditions ou nos préjugés historiques.

Voici les lignes remarquables que ce grand ministre écrit à M. de Grignon sur la mort de Charles Ier. On y trouve l'impression toute vive produite par ce régicide à la cour de France.

« Monsieur, c'est la plus étrange nouvelle qui nous pouvait arriver, « comme ç'a été le spectacle le plus affreux qu'on ait pu voir que celui de « la mort du roi de la Grande-Bretagne. Leurs Majestés et toute la cour l'au- « raient pleuré avec des larmes de sang, s'il y en avait, et, ce que vous nous « mandez de la constance et tranquillité d'esprit avec laquelle il a vu venir « et reçu le coup, nous le rend ici plus sensible et plus rude, dans la « pensée qu'il y devait être moins exposé, non-seulement à cause de l'élé- « vation de sa dignité, mais encore à cause du mérite de sa personne. « Comme cette vérité odieuse nous paraît un songe, elle paraîtra une fable « à la postérité. »

Hélas! à la fin du siècle suivant, le monde a été témoin d'un second régicide, non moins odieux que le premier. Maintenant, on ne dira plus qu'un tel crime devra paraître un songe aux contemporains et une fable à la postérité. L'extraordinaire, en se répétant, cesse de l'être.

Jusque sur le siècle de Louis XV, M. de la Ferrière a trouvé des documents originaux. Il indique aux *dilettanti* de l'érudition une foule de filons précieux ; quelquefois, il en essaye l'extraction lui-même, et il le fait avec beaucoup de discernement.

Ce qui manque dans cet ouvrage, où il ne saurait y avoir d'autre ordre que l'ordre chronologique, c'est une bonne table des matières ; elle permettrait de s'orienter au milieu de beaucoup de matières sans rapport les unes avec les autres. Elle faciliterait les recherches. Enfin, elle donnerait au livre tout entier un prix infini. ALBERT DU BOYS.

DISCURSO SOBRE LA NATURALEZA Y EL ORIGEN DEL HOMBRE

Por JOSÈ DE LETAMENDI, catedratico de anatomia de la Facultad de medicina de Barcelona.

Après avoir fait une excursion à Saint-Pétersbourg avec M. de la Ferrière, nous nous transporterons à l'Athénée catalan, où nous pourrions étudier à fond, si le temps et l'espace ne nous manquaient, l'origine de l'homme et sa nature, sous les auspices de M. Josè de Letamendi, professesseur d'anatomie à la faculté de médecine de Barcelone.

M. Josè de Letamendi, dans deux leçons faites à l'Athénée, établit l'unité du genre humain par des raisons empruntées à toutes les branches de la science moderne. Il est philosophe spiritualiste comme notre docteur Laseigle, qui a inauguré avec tant d'éclat au commencement de l'année scolaire son cours de pathologie à l'école de médecine de Paris. Ainsi, dans une brillante introduction, le professeur catalan porte des coups mortels au positivisme, dont il montre l'inanité et les inconséquences [1]. Il parle avec moins de dédain du panthéisme, mais il y a une ironie fine et pleine de sens dans la prétendue estime littéraire dont il entoure ces fantaisies métaphysiques qui ont eu pour bardes « Hegel, Krause et Spinoza, comme le « polythéisme mythologique a eu ses Homère, ses Virgile et ses Ovide. » Assimiler au poëte des *Métamorphoses* le philosophe allemand, auteur du fameux système sur *les modifications de l'humanité*, c'est tuer l'hégélianisme en tant que doctrine sérieuse, c'est en faire une espèce de construction épique dont l'inventeur ne saurait être admiré que pour son imagination et non pour sa raison.

[1] M. Littré lui-même ne conteste pas *le par delà* de la matière ; seulement, il prétend établir l'*inaccessibilité* de l'ordre moral et métaphysique. « C'est un Océan, dit-il, qui « vient battre notre rive, et pour lequel nous n'avons ni barque, ni voile, mais dont *la « claire vision* est aussi salutaire que formidable. » *Auguste Comte et la philosophie positive*, p. 519.

La question de l'unité de l'espèce humaine est ensuite envisagé par M. de Letamendi sous tous ses aspects.

Dans l'ordre métaphysique, dit-il, on ne peut pas scinder la collectivité humaine ; dans l'ordre physique et physiologique, cette unité n'est pas moins victorieusement démontrée. Il faut admettre qu'il y a quatre règnes dans la nature, le règne physique, le règne végétal, le règne animal et le règne humain. C'est la thèse qu'a soutenue d'une manière si complète notre illustre naturaliste M. de Quatrefage. Mais là où M. de Letamendi se montre surtout original et profond, c'est dans la réfutation de ce fameux axiome de Linnée : *Natura non facit saltum*, dont les positivistes et les panthéistes modernes ont tant abusé pour chercher à établir les évolutions successives et nécessaires du monde.

Il prouve qu'il y a *des sauts* dans tous les ordres de nos connaissances. Dans l'ordre rationnel, il propose plusieurs cas tirés des mathématiques, tels, par exemple, que la différence radicale entre *le concept de la relation perpendiculaire et celui de la relation oblique*, etc. Dans l'ordre des sensations, il demande s'il n'y a pas un saut infranchissable entre les notions qui viennent du tact et celles qui viennent de l'odorat. Dans l'ordre ontologique, il y a encore un abîme entre le *être* et le *non-être* comme personne humaine ; dans l'ordre logique, entre l'affirmation et la négation. Dans l'ordre purement matériel, voici les principes reçus pour le monde inorganique. Il y a un saut entre le repos et le mouvement, entre la lumière et les ténèbres, entre l'élévation d'un corps et sa chute. Il y en a un dans le monde organique, entre voir et entendre. Le télescope ne me donnera pas la température de l'air ambiant. Le thermomètre ne me servira pas à apercevoir l'anneau de Saturne.

M. de Letamendi conteste ensuite par de très-bonnes raisons qu'il y ait des transitions imperceptibles entre les divers règnes de la nature ou entre les espèces différentes d'un même règne. « Le mixte, dit-il, d'ailleurs, n'est pas un élément de transition. Où y a-t-il plus de mixtion que dans la nature humaine : cette mixtion constitue le dualisme, voilà tout, tandis que le *simple* exprime une unité plus radicale. » Enfin, M. de Letamendi termine sa première lecture par une critique succincte de la prétendue unité de substance, fondement du panthéisme.

Dans la seconde lecture, l'auteur commence par entrer sur son propre terrain, l'anatomie comparée ; mais il reconnaît l'insuffisance de cette science pour rendre compte des facultés intimes de l'homme. Il se replie donc sur lui-même et demande des solutions plus complètes à la psychologie.

De l'examen que l'homme fait de lui-même, il résulte que l'âme est un être inétendu, identique, actif, libre et transcendant, ou avide de science absolue. Ici M. de Letamendi, reprenant un à un ces divers attributs de l'âme, démontre : 1° que l'âme en tant qu'une et inétendue, et se reconnais-

sant telle, est l'origine exclusive de toute la science mathématique, et il le démontre *mathématiquement ;* 2° que l'âme humaine en tant qu'être individuel en substance et se reconnaissant telle, est l'origine exclusive des sciences substantielles et de leur division classique en sciences physiques et métaphysiques ; 3° que l'âme humaine en tant qu'elle est identique et se reconnaît pour telle (l'identité engendrant la responsabilité) est le fondement indestructible et exclusif de la notion juridique du droit et du devoir ; 4° que l'âme humaine en tant qu'active et se reconnaissant telle, est l'origine d'une création formelle continue, produisant dans le monde physique l'industrie et dans le monde moral l'art ; 5° que l'âme humaine en tant que libre et se reconnaissant telle, se subordonne à la sanction morale ; que cette liberté étant privative, engendre en elle le sentiment de la dignité et se sent limitée contre les appétits rationnels. La limitation de nos passions, de laquelle nous sentons le besoin, se cherche dans la notion de l'appui d'un être supérieur et engendre l'idée de Dieu et de la Providence.

Une belle démonstration de l'existence de Dieu couronne cette espèce de traité d'anthropologie.

Nous ne faisons qu'indiquer les énoncés de ces thèses, qui sont admirablement développées par l'éloquent professeur ; nous n'insisterons pas non plus sur la dernière partie, consacrée à établir, par le moyen de toutes les sciences modernes, quelle est *la filiation intrinsèque de l'homme*. Seulement, nous nous étonnons de la modération des conclusions de l'auteur, qui, restant, en quelque sorte, en deçà de ses démonstrations, se contente de constater que d'après la science actuelle, on peut affirmer au moins *la possibilité de l'unité de la famille humaine*.

Quoi qu'il en soit, il y a tant de portée scientifique et philosophique dans ces deux discours, on y trouve des vues si hautes et quelquefois si neuves, que nous faisons des vœux ardents pour qu'ils soient traduits dans notre langue : ce sera un service rendu à la cause de la vraie science, dont les déductions se trouveront toujours d'accord avec nos grandes traditions religieuses.

ALBERT DU BOYS.

REVUE SCIENTIFIQUE

Le livre de M. le Dr Blatin, *Nos cruautés envers les animaux*[1]. — Une cause difficile à gagner. — Ce que nous ne voulons pas savoir. — Nos devoirs envers les êtres inférieurs. — Si les animaux ont une âme. — La doctrine des animaux machines. — Malebranche et son chien. — Facultés des animaux. — La prétendue soumission des forces physiques. — Le droit du plus fort. — Respect à la nature. — Royauté absolue et royauté constitutionnelle. — Ce que M. le Dr Blatin s'est proposé dans son livre. — Le martyrologe des bêtes. — Le cheval ; sa vie et sa mort. — Le chien ; son utilité restreinte ; services qu'il rend ; dangers qu'il nous fait courir. — La rage. — Mesures administratives. — L'impôt sur les chiens ; ses résultats. — La fourrière. — Exécutions en masse. — Les courses de taureaux. — Une lettre ministérielle. — La loi Grammont. — L'abattoir, le wagon, la cuisine. — La chasse et les chasseurs. — Destruction du gibier, des grands animaux marins, des oiseaux. — Les insectes ravageurs. — Paroles de S. Ém. le cardinal Donnet. — Exhortations inutiles. — Éducation vicieuse des enfants. — Exemple. — Les animaux devant les savants. — Les naturalistes voyageurs. — Les anatomistes. — Les vivisecteurs et la vivisection. — Les hécatombes scientifiques. — Le châtiment de la douceur. — Arguments des vivisecteurs. — Question de nécessité ou d'utilité. — Résultats presque nuls. — La *toxicologie* d'Orfila. — Question de proportionnalité. — Les sacrifices et les oracles. — Opinion de M. Blatin. — La réglementation. — Parti à prendre relativement aux vivisections. — Conclusion générale. — Une nouvelle classification des animaux. — Études à faire. — Bases et limites de notre souveraineté.

A propos de l'influence que la destruction des crocodiles du Gange a pu exercer sur le développement du choléra asiatique, j'ai, dans la Revue scientifique du mois d'août dernier, effleuré une question très-grave et très-complexe, que M. le docteur H. Blatin a traitée à fond dans son livre intitulé : *Nos cruautés envers les animaux.* J'annonçais alors pour le bulletin suivant une analyse un peu étendue de cet intéressant ouvrage. Mais le chroniqueur s'agite et les événements le mènent. Le grand débat relatif aux prétendues lettres de Pascal, de Newton et des autres savants illustres dont M. Chasles croit posséder tous les secrets, — puis l'apparition des nombreux ouvrages de science illustrée qui, à l'époque des étrennes, s'impo-

[1] Un vol. in-18. — L. Hachette et Ce, éditeurs,

sent à l'attention de la critique, ont par deux fois retardé l'accomplissement de ma promesse.

Heureusement — ou plutôt malheureusement — le livre de M. Blatin n'a, depuis quatre mois, rien perdu de son actualité. Bien des pages encore seront écrites, bien des discours prononcés, bien des efforts tentés en faveur de la cause dont il s'est fait le champion, avant que cette cause soit gagnée devant l'opinion publique et devant la loi. Et même, chose triste à dire, il est fort à craindre que le triomphe, si jamais il arrive, ne vienne trop tard. Déjà le mal est en partie irremédiable. Encore quelques années et son évidence ne nous inspirera plus que le stérile regret de notre long aveuglement. N'importe! puisque le temps presse, ce doit être pour nous un motif de répéter et d'accentuer avec plus d'énergie nos avertissements.

M. Blatin, lui, ne désespère pas. « Ma foi dans le triomphe de la cause est absolue, » dit-il. Il faut, en effet, une foi robuste et un grand courage pour écrire un volume de plus de quatre cents pages sur ce sujet peu attrayant en lui-même et, comme le dit l'auteur, peu honorable pour l'espèce humaine. M. Blatin est, je crois, le premier qui se soit imposé une pareille tâche; et ceci encore ne fait pas grand honneur à notre civilisation, à notre science dont nous sommes si fiers, à nos mœurs que nous prétendons si douces, si dépouillées de préjugés barbares. Nous savons sans doute beaucoup de choses; mais il en est bien plus que nous ignorons : les unes parce qu'elles sont réellement hors de notre portée; les autres parce que nous n'avons pas cru devoir prendre la peine de les étudier. Nous mettons en jeu volontiers tous les ressorts de notre intelligence pour résoudre les problèmes dont la solution nous paraît de nature à nous rehausser à nos propres yeux, à augmenter notre puissance et à flatter notre orgueil; mais nous négligeons obstinément ceux qui nous conduiraient à un résultat contraire, en nous obligeant à confesser que nous ne sommes pas des dieux, ou tout au moins des demi-dieux, que notre puissance est limitée, que nous devons respecter quelque chose et reconnaître d'autres lois que nos caprices et notre bon plaisir.

Aussi la question de nos rapports avec les êtres inférieurs est-elle du nombre de celles que nous ne sommes nullement empressés d'aborder, et accueillons-nous tout d'abord assez mal ceux qui s'avisent de nous en entretenir. « Il n'y a point là de question, s'écrient nos philosophes : L'homme est le maître de la terre; il peut disposer à son gré de tout ce qui s'y trouve; les animaux comme les végétaux et les minéraux, sont choses faites pour son usage et dont il n'a nul compte à rendre. Allez-vous par hasard revendiquer les droits des bêtes et prétendre que nous avons des devoirs à remplir envers ces créatures, — peut-être aussi envers les plantes? »

Et pourquoi non, messieurs? Je ne veux pas disserter ici sur ce qu'à tort ou à raison on a nommé la psychologie animale, et examiner si les animaux ont une âme ou s'ils n'en ont point. J'ai sous la main un recueil publié pen-

dant deux années sous ce titre : *le Protecteur, le législateur et l'ami des animaux*, et rédigé par M. Godin avec l'approbation et le concours de beaucoup de personnes honorables et pieuses, parmi lesquelles se trouvent des ecclésiastiques et même des évêques. M. Godin lui-même est un chrétien sincère et un catholique fervent; eh! bien, il n'hésite pas à déclarer qu'il n'y a selon lui aucune raison de refuser une âme aux animaux, — voire une âme immortelle. « La résurrection des animaux n'est contraire, dit-il, à aucun texte de l'Évangile, ni à aucun des dogmes formulés ou proclamés par l'Église. » Et il cite ces paroles de l'Ecclésiaste : « Qui sait si l'âme des animaux descend en bas? » (IV, 21.) — J'abondonne cette doctrine au jugement des théologiens; mais elle me semble au moins aussi soutenable que celle qu'imaginèrent au dix-septième siècle d'illustres philosophes, et qui faisait des animaux de véritables automates, n'ayant que les apparences de la vie et dépourvus, non-seulement d'intelligence, mais même de sensibilité. C'est en vertu de cette ingénieuse théorie que Malebranche répondait à un de ses amis qui lui reprochait de maltraiter son chien sans motif : « Eh! ne savez-vous pas que cela ne sent point! »

Mais laissons là les hypothèses et les abstractions; et sans prétendre comparer, encore moins assimiler les animaux à l'homme, contentons-nous de reconnaître ce que la simple observation nous fait voir, sans autre lumière que celle du sens commun, à savoir que les animaux sont tous doués, à des degrés divers, de certaines facultés dont le développement présente une gradation sensible, depuis les animaux inférieurs (zoophytes, infusoires, mollusques) qui n'ont guère qu'une vie végétative, jusqu'aux animaux supérieurs (oiseaux et mammifères) dont l'organisation physiologique se rapproche beaucoup de celle de l'homme. Nier chez ces derniers l'intelligence, la volonté, la mémoire, la sensibilité — je ne dis pas seulement la sensibilité physique, mais une certaine sensibilité morale, — c'est nier l'évidence. Nier qu'à ces facultés correspondent pour nous envers les animaux des devoirs proportionnels, ce serait nier toute l'économie de la création. S'il est vrai, en effet, que rien dans l'univers n'a été fait au hasard et sans but; que toutes les parties concourent à l'harmonie générale; que tout y est soumis à des lois ayant en elles-mêmes leur sanction, il faut bien avouer que nous ne saurions impunément troubler cette harmonie et transgresser ces lois. Ce n'est au contraire qu'en les étudiant attentivement pour les mieux respecter, que nous pouvons espérer d'en recueillir les bénéfices.

Les physiciens et les chimistes ont parfaietment compris cette règle en ce qui concerne les lois auxquelles est soumise la matière brute. Ce n'est pas en cherchant à détruire les effets de l'affinité ou de la pesanteur, à contrecarrer le magnétisme ou l'électricité, qu'ils ont réalisé tant d'inventions utiles et fécondes; et lorsqu'on s'en va répétant que l'homme s'est rendu maître de ces forces, qu'il les a soumises à sa volonté, on dénature étrangement la valeur des mots. La science n'a pas, Dieu merci, tenté cette

folie : elle a fait tout l'opposé ; elle s'est mise aux ordres de ces forces ; elle s'est faite leur très-humble servante, et c'est ainsi qu'elle en a obtenu les merveilleux résultats dont elle s'enorgueillit avec raison.

De quel droit donc, quand nous usons de tant de déférence envers les forces fatales, envers la matière inerte, faisons-nous peser une arrogante tyrannie sur ce qui est bien autrement respectable, la vie ?— De quel droit? Je vais vous le dire : du droit qui n'en est pas un : du droit du plus fort. Tel a été, tel est encore l'unique principe du gouvernement que nous exerçons sur les êtres inférieurs, — gouvernement légitime en soi, mais dont nous avons fait un despotisme odieux et, comme tous les despotismes, inepte et pernicieux à nous-mêmes. Parce qu'il est supérieur en dignité, en facultés aux êtres qui l'entourent, l'homme se croit tout permis vis-à-vis de ces êtres ; il oublie que ces facultés et cette dignité supérieures imposent des devoirs plus élevés et plus impérieux. — « L'homme n'a de devoirs qu'envers Dieu, envers ses semblables et envers lui-même, m'objectait l'autre jour un contradicteur encore pénétré des préceptes de sa *théodicée* universitaire. » — « C'est là une affirmation, lui répondis-je ; mais j'admets qu'il en soit ainsi et je vous le demande : les devoirs envers le Créateur n'impliquent-ils pas le respect de son œuvre, ou prétendez-vous que Dieu n'a fait les animaux et les plantes que pour vous procurer le brutal plaisir de les tourmenter, de les détruire, de les gaspiller ? —Et les devoirs envers nos semblables n'impliquent-ils pas la volonté de faire ce qui leur est utile, d'éviter ce qui leur est nuisible, partant de bien administrer ce terrestre empire qui est le patrimoine de l'humanité ? — Et les devoirs envers nous-mêmes n'impliquent-ils pas la culture des hautes facultés qui nous ont été departies, des nobles sentiments qui nous rendent aimables et bons, et la répression des mauvais instincts qui nous rendent haïssables et méprisables ? Et de ces mauvais instincts en est-il de pires que la cruauté, la méchanceté ? — Non ! à quelque point de vue que vous vous placiez, religieux, philosophique, économique, je vous obligerai de convenir que l'homme ne saurait prétendre sur la nature à une autorité sans limites, et que plus cette autorité est étendue, plus elle est souveraine, plus il doit s'appliquer à n'en user qu'avec sagesse, modération et douceur ; qu'en un mot, et pour employer le langage de la politique, l'homme s'est arrogé indûment sur les êtres inférieurs une royauté absolue, alors qu'il ne doit exercer qu'une royauté constitutionnelle. »

Mais je m'aperçois — un peu tard peut-être — que je commets une double faute : d'abord de m'égarer dans un domaine qui n'est pas précisément celui de la science ; ensuite de trop négliger le livre de M. Blatin, dont j'ai à rendre compte, et qui va me ramener sur le terrain dont je ne dois m'écarter que le moins possible. Vice-président de la Société protectrice des animaux, M. le docteur Blatin est, je crois, un des fondateurs de cette société, et en tout cas, un de ses membres les plus zélés. Il ne se contente

pas d'écrire et de parler en faveur de ses protégés ; il agit, il invente, et on lui doit notamment d'ingénieux appareils destinés à adoucir et à faciliter le travail des chevaux et des bêtes de trait. Je dois ajouter que M. Blatin n est pas seulement un *zoophile :* c'est un philantrophe et un philanthrope de bon aloi. S'il a contribué à fonder et à faire prospérer la Société protectrice des animaux, il a pris aussi une part importante à la fondation de la Société protectrice de l'enfance, dont il est également un des vice-présidents ; enfin les questions d'hygiène, de salubrité, et en général les questions scientifiques lui sont familières. Il possède donc toute la compétence et toute l'autorité qui peuvent recommander un écrivain spécial à la considération de ses confrères et à la sympathie du public éclairé. Ne pouvant, même dans les quatre cents pages de son livre, traiter sous toutes ses faces un sujet aussi vaste et aussi complexe que celui des rapports de l'homme avec les animaux, il l'a pris par son côté le plus saisissant, le plus propre à impressionner vivement toutes les âmes honnêtes et sensibles. Il a eu le courage, lui dont le cœur est ouvert à toutes les infortunes et frémit à l'unisson de toutes les souffrances, de dérouler sous les yeux de ses lecteurs le long et lamentable martyrologe de l'animal. — Et encore n'a-t-il pas tout dit ; encore est-il bien des scènes hideuses, bien des détails trop repoussants, bien des actes de sauvagerie dont il a voulu épargner le récit au public, et à lui-même aussi, j'imagine.

La première victime dont il raconte les souffrances, c'est le cheval, livré à la merci des cochers et des charretiers, surchargé, surmené, contraint de travailler jusqu'à épuisement complet de ses forces ; vrai souffre-douleurs de ce que l'avarice a de plus impitoyable, la brutalité de plus révoltant, et subissant avec une résignation silencieuse et une patience inaltérable les plus odieux traitements. « Si les chevaux meurtris ou estropiés criaient comme les chiens, dit notre auteur, ce serait dans les rues un concert déchirant à ne pas s'entendre ; mais ils souffrent d'ordinaire en silence, ou leur plainte n'est qu'un gémissement d'angoisse résignée. » — Si encore le supplice du cheval cessait lorsque les forces lui manquent entièrement ! Si on lui accordait, comme le demandent les hippophagistes, quelques mois, quelques semaines de repos et de bonne nourriture pour se refaire un peu de chair avant d'être conduit à l'abattoir ! Mais non ! on préfère l'utiliser d'autre façon : on le donne vivant en pâture aux sangsues, ou bien on le conduit à l'école vétérinaire, pour y servir à l'instruction pratique des élèves. Ceux-ci ont, paraît-il, besoin de cet exercice pour se *faire la main* et s'accoutumer aux opérations chirurgicales qu'ils auront à pratiquer plus tard. Cette nécessité a été contestée cependant par des hommes d'une compétence incontestable. Déjà l'on a reconnu que ces exercices pouvaient être notablement réduits sans inconvénient pour les études, et — c'est là un progrès que je suis heureux de signaler — M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, après avoir

fait suspendre provisoirement les opérations chirurgicales sur les animaux vivants dans les écoles vétérinaires, a rendu, le 10 août dernier, un arrêté qui réduit les exercices de vivisection à un petit nombre — encore trop grand selon moi — d'opérations jugées indispensables, « après lesquelles l'animal doit être immédiatement abattu par le procédé le plus prompt et le moins douloureux. » Je reviendrai plus loin sur ce sujet des vivisections.

Après le cheval, le chien, emblème de la fidélité, de l'affection dévouée, modèle des vertus domestiques — je puis bien dire des vertus serviles ; car ce qui est vice et bassesse chez l'homme est vertu et noblesse chez un être inférieur. On a reproché au chien cette soumission absolue aux volontés de son maître ; on s'en est prévalu pour le mépriser, — comme s'il pouvait avoir la fierté, l'indépendance d'un être raisonnable et pensant, et comme si beaucoup de ses détracteurs n'étaient pas gens à lui en remontrer sur le chapitre de la platitude ! Il faut le dire pourtant, le chien a contre lui deux choses. Les services matériels qu'il nous rend sont restreints. Il est, dit M. Toussenel, « le sergent de ville de l'homme, » son gardien, son agent de police, mais un agent désintéressé qui n'exige point de salaire, qui, même mal nourri et maltraité, ne laisse pas de faire son service avec autant de zèle que s'il avait la pâtée à discrétion. Il garde la maison, et la garde bien. J'ai connu un terre-neuve qui avait arrêté un voleur. Il l'avait découvert dans un coin de la maison, signalé, poursuivi dans la rue, saisi au collet et lâché seulement lorsqu'il l'avait vu appréhendé par les agents de la force publique. Ce même chien sauva un jour la vie au fils unique de ses maîtres, un enfant de dix ans qui, sans savoir nager, se baignait imprudemment dans la mer. C'était à Boulogne.

Le chien chasse pour le compte de l'homme. Ce n'est pas ce qu'il fait de mieux. Une variété de l'espèce, estimable, que dis-je ? vénérable entre toutes, est le guide sûr de l'aveugle, le compagnon du pauvre. N'oublions pas les chiens sauveteurs. Outre le chien de Terre-Neuve qui repêche les noyés, le chien de montagne qui fouille la neige, en retire les malheureux ensevelis sous ce linceul glacé, les réchauffe de son haleine, leur présente la gourde de cordial, enfin les prend sur son dos et les emporte au monastère où les attend une charitable hospitalité. En dehors de ces services, le chien, à quelque race qu'il appartienne, nous en rend un qui, pour échapper à toute évaluation, n'en est pas moins précieux. Il nous donne ce que rarement nous trouvons parmi nos semblables : l'amitié, la tendresse que rien ne rebute et qui, se souvenant toujours du bienfait, oublie le mal d'un instant à l'autre. Grande leçon, dont nous ne profitons guère, — mais dont nous abusons volontiers. Eh ! bien, malgré tout cela, le chien est soumis chez nous à un régime tel, que l'expression « être traité comme un chien » est populaire et proverbiale. C'est que d'abord, comme je l'ai dit plus haut, il devient souvent une bouche inutile ; c'est qu'ensuite il peut devenir dangereux, non-seulement par sa morsure, mais même,

chose horrible ! par ses caresses. Il est sujet à une maladie qui s'inocule par la moindre parcelle de salive introduite dans une plaie imperceptible. Cette maladie — la rage — ne pardonne point. Nul remède, hormis la cautérisation immédiate et profonde. Il y a là, je l'avoue, de quoi faire hésiter les plus fervents apôtres de la protection, et de quoi justifier les mesures administratives les plus sévères, — si ces mesures étaient rationnelles et efficaces. Mais elles ne sont ni l'un ni l'autre ; elles vont contre leur but ; elles sont vexatoires envers les possesseurs de chiens, cruelles envers ces animaux ; elles sont enfin, pour tout dire, corruptrices de la morale publique et indignes d'une nation civilisée. En effet, partant de ce principe, démontré faux par la science, mais que la police routinière continue obstinément de tenir pour incontestable, que les chiens dangereux sont les chiens livrés à eux-mêmes, les chiens vagabonds, l'administration ne songe qu'à restreindre le plus possible le nombre de ces animaux *sans aveu*, sans maître, sans collier et sans muselière. Pour cela on a institué un impôt municipal qui, lors de son établissement, a donné lieu à un massacre général, à des scènes ignobles de cruauté, d'ingratitude, d'avarice féroce. « Quand vint l'impôt sur la race canine, dit M. Blatin, ce fut à qui tuerait l'hôte intime du foyer. Payer cinq francs pour lui ! Non, non : qu'il meure ! Il y eut, dans beaucoup de localités, des journées d'affreux carnage ; tout moyen était bon : le fusil, le poison, l'étranglement, l'assommage, la noyade, le feu même ! On a jeté des chiens vivants dans la fournaise d'une usine ! » — Voilà, n'est-ce pas, pour le peuple français, une belle leçon de douceur et de moralité !

On se flattait d'avoir supprimé la rage ! Le nombre des accidents resta sensiblement le même. Je dis le nombre — le nombre absolu — non la proportion : qu'on m'entende bien [1] ! Ce fait significatif aurait dû ouvrir les yeux à l'administration ; mais l'administration n'a point d'yeux. Autrefois elle empoisonnait les chiens sur la voie publique. Maintenant elle les fait saisir, conduire à la fourrière, et là, s'ils ne sont réclamés dans les quarante-huit heures, on les étrangle. Il y a des gens, des citoyens, des pères de famille, des *fonctionnaires* payés pour faire cette besogne ! M. Blatin donne sur ces exécutions en masse des détails que je n'ai pas le courage de reproduire, tant ils révoltent le sens moral et soulèvent le cœur. Cela s'appelle une mesure d'ordre ! Ne nous étonnons pas trop, après cela, si dans certains départements français, — voisins de l'Espagne, il est vrai, — l'administration a autorisé, encouragé même les combats de taureaux : ignoble et horrible spectacle, que le pape Paul V avait déclaré « indigne de la piété et de la charité chrétiennes, sauvage, abominable, dangereux au corps et à l'âme ; » que plusieurs prélats ont flétri et prohibé autant qu'il était en

[1] Voyez l'excellent opuscule de M. André Sanson, *le Meilleur préservatif de la rage* et la brochure de M. le Dr Blatin : *de la Rage chez le chien*.

eux, et que la presse entière n'a eu qu'une seule voix pour repousser avec indignation. Les courses de taureaux sont, dans notre pays et dans notre siècle, une monstruosité. C'est de plus une violation de la loi. Au mois de mai 1866, au moment où le maire de Périgueux venait d'autoriser une course *à mort*, il fut rappelé à son devoir par un avis du préfet, qui lui-même avait reçu de M. de la Valette, alors ministre de l'intérieur une lettre se terminant ainsi :

« Si le gouvernement ne se hâtait de restreindre les courses de taureaux dans les limites de la loi, s'il usait encore d'une tolérance dont plusieurs autres villes ne manqueraient pas de se prévaloir, un spectacle qui n'est point fait pour nos mœurs et dont l'influence peut être dangereuse, s'introduirait en France et, de proche en proche, prendrait rang parmi les réjouissances offertes aux populations de Paris et de l'empire. C'est ce qu'il faut éviter; c'est ce qui m'interdit toute concession contraire à la législation existante. » Quelle est, dans l'espèce, cette législation? Existe-t-il en France une loi qui interdise aux gens de se faire éventrer publiquement par un taureau? Je ne crois pas, en vérité, que nos législateurs aient prévu cette sorte de délit. Au surplus, je le déclare très-franchement, ce n'est pas ici l'homme, *toreador*, *picador*, *espada*, que sais-je? qui m'intéresse le moins du monde. Un individu qui exerce un pareil métier ne m'inspire que du dégoût, et je tiens que sa mort est une perte peu regrettable. Mais il y a là de pauvres bêtes dont on donne l'agonie en spectacle à une foule ivre de carnage; ces bêtes sont des animaux domestiques, et la *loi Grammont* interdit *de les maltraiter abusivement en public*. Il n'en faut pas davantage pour que les combats de taureaux ne puissent être tolérés, et cela est heureux en vérité! La loi Grammont est d'ailleurs une loi bénigne, puisqu'elle n'inflige aux auteurs de *mauvais traitements abusifs et publics* qu'une amende de 5 à 15 francs et un emprisonnement d'un à cinq jours. Encore cet emprisonnement n'est-il de rigueur qu'en cas de récidive. C'est là tout le palladium de nos humbles serviteurs, leur seule garantie contre la brutalité ou la méchanceté de leurs gardiens et conducteurs. Et notez que dans la grande majorité des cas, les délits ne sont point constatés, la loi n'est pas exécutée! M. Blatin, organe en cela de toutes les sociétés protectrices de France, réclame la révision de cette loi; mais on a vraiment bien autre chose à faire que de s'occuper du sort des animaux domestiques! Si nos gouvernants et nos législateurs avaient du temps de reste, je me permettrais de leur signaler les chapitres où M. Blatin s'occupe des moyens de transport appliqués aux bestiaux sur les chemins de fer, des cruautés de l'abattoir [1], des jeux sanguinaires auxquels on se livre dans nos campagnes et même dans nos plus grandes villes, et de certains préjugés culinaires qui

[1] Spécialement de l'abattoir juif où, d'après je ne sais quelle prescription du *Talmud*, le malheureux bœuf est en quelque sorte écartelé avant d'être égorgé. Voy. le livre de M. Blatin, p. 351 à 353.

font que, sous prétexte de blanchir la chair des animaux, de la rendre plus tendre, ou simplement de faciliter la tâche de la cuisinière, on inflige aux victimes d'épouvantables supplices. Par exemple, dans le Midi, où l'on mange la chair des cochons d'Inde, on a coutume de plonger ces pauvres petites bêtes toutes vives dans de l'eau bouillante. Elles sont alors plus faciles à dépouiller, disent les bonnes ménagères !

Parlerai-je de la chasse? Ce n'est pas sans hésitation que M. Blatin lui-même ose s'élever contre les abus, les dangers, les conséquences funestes de ce divertissement, plus aristocratique que populaire et plus royal encore qu'aristocratique! Nécessairement il faut ici faire des concessions, accorder qu'en elle-même la chasse est légitime, comme moyen de varier notre alimentation et de détruire les animaux nuisibles ; que si la chasse est chez nous un plaisir, c'est, dans une certaine mesure, un plaisir utile ; qu'en d'autres pays, c'est une grande et productive industrie (parfois même une industrie glorieuse, qui a eu ses héros et ses martyrs), à laquelle nous devons des denrées précieuses : les fourrures et les pelleteries, l'ivoire, le musc, les plumes de parure et d'ornement. Tout cela est vrai ; mais tout près de l'usage il y a l'abus, et ici l'abus entraîne d'effrayantes conséquences. En dépit des lois et des règlements toujours insuffisants, impuissants contre l'entraînement général, la chasse a pris les proportions d'un véritable fléau, d'une guerre à outrance contre toute créature vivante quelle qu'elle soit. Elle a fait du monde entier, des plaines et des montagnes, des déserts et des forêts, des continents et des mers un immense champ de carnage où l'homme poursuit et extermine indistinctement ses ennemis et ses auxiliaires, les animaux dont la dépouille lui sera utile et ceux dont il n'a absolument rien à tirer, dont il ne peut qu'abandonner les cadavres sur place à la putréfaction. La manie, la fièvre de tuer, de faire couler le sang s'ajoute ici à la fièvre du lucre, à la spéculation avide, brutale, imprévoyante, pour anéantir les espèces que nous aurions le plus d'intérêt à conserver. Déjà plusieurs ont disparu, et l'on peut prévoir l'avenir prochain où le gibier n'existera plus dans nos contrées qu'à l'état de souvenir ; où il n'y aura même plus d'oiseaux dans nos champs et dans nos bois ; où les grands mammifères marins, cétacés, lamantins, phoques et morses, pourchassés d'un pôle à l'autre, seront totalement exterminés. Au point de vue de l'économie la plus élémentaire, c'est là un gaspillage criminel ; c'est ce que Franklin appelait égorger un capital, — et quel capital !

Nos vulgaires chasseurs, qui *s'en vont en guerre* le fusil sous le bras, la carnassière au dos, avec leur chien courant ou leur chien d'arrêt, ne sont ni plus sages ni plus prévoyants que les baleiniers ou les tueurs de phoques, et ils n'ont pas comme ceux-ci pour excuse la gloire et les bénéfices d'une grande entreprise. Le gibier devenant rare, ils tirent sur tout ce qui se trouve au bout de leur fusil, c'est-à-dire presque toujours sur des oiseaux. Or les oiseaux ne sont pas seulement la gaieté, le charme de nos campa-

gnes; ils sont les indispensables auxiliaires de l'agriculture, les protecteurs de nos vergers et de nos moissons ! Quand le chasseur a passé, à la tombée de la nuit le braconnier se met à l'œuvre ; *surgunt de nocte latrones*. Puis viennent les polissons dénicheurs, qui grimpent aux arbres pour s'emparer des œufs ou des petits à peine éclos. Contre tant d'ennemis les oiseaux ne sauraient tenir longtemps. Mais quand nous les aurons détruits, ils laisseront après eux pour les venger des ennemis plus forts que nous par leur petitesse même, par leur nombre, par leur fécondité, par leur voracité : l'innombrable légion des insectes, qui nous réduiront à la famine, sauf à nous dévorer ensuite. Et nous l'aurons voulu !

Pourtant on s'occupe maintenant — un peu tard peut-être — de réprimer les abus de la chasse, d'arrêter la destruction des oiseaux. D'excellents discours ont été prononcés dans ce sens au Sénat par M. le président Bonjean et par Mgr le cardinal Donnet. Ce n'est pas seulement au Sénat, c'est aussi au sein des comices agricoles de la Gironde que l'éminent prélat a maintes fois plaidé éloquemment la cause des « innocents oiseaux du bon Dieu. » Je ne parle pas ici des accidents parfois tragiques, toujours plus ou moins graves, qui surviennent si fréquemment à la chasse. « Y a-t-il une année, s'écriait naguère à la tribune du Sénat le cardinal Donnet, où vous ne lisiez dans les feuilles publiques, tantôt la lamentable histoire d'un ami tué par la main d'un ami, tantôt celle d'un frère tué par son frère, d'un père même devenu le meurtrier d'un fils pour lequel il aurait donné mille vies? »

Hélas ! ces exhortations ne corrigent personne, et les plus cruelles expériences n'enseignent pas aux pères de famille la circonspection et la prudence. Dans un certain monde, la chasse fait partie de l'éducation. A peine un enfant a-t-il poussé ses vingt-huit dents, qu'on lui met dans les mains un fusil et qu'on lui apprend à tuer. Je sais un écolier de quinze ans qui, aux jours de congé, n'a d'autre passe-temps. Le lundi, aux heures de récréation, de causerie avec ses camarades, vous ne lui entendriez dire que : « J'ai tué ceci, j'ai blessé cela ; j'ai cassé une épaule à un chevreuil, une cuisse à un lièvre. » Cela forme le cœur et l'esprit, ou je n'y connais rien ! Et notez que l'oncle de cet enfant a failli tuer, a blessé grièvement à la chasse le fils de son meilleur ami ! On n'en tire pas, dans cette famille de Nemrods, un seul coup de fusil de moins.

Mais si le vulgaire, si les gens du monde, les oisifs sont sans pitié pour les animaux et se font de leur destruction, de leur agonie une cruelle distraction, au moins les zoologistes, les physiologistes, ceux que le noble amour de la science fait entrer, pour ainsi dire, en communion intime avec la nature, ceux-là sans doute protégent les animaux, donnent aux profanes l'exemple du respect de la vie dont ils se plaisent à observer les manifestations, dont ils s'efforcent de pénétrer les mystères admirables? Erreur! Sauf de rares exceptions, les animaux n'ont pas d'ennemis plus terribles,

de bourreaux plus implacables que les naturalistes. Les instincts, l'intelligence, les mœurs des animaux sont ce dont ces messieurs, en général, se soucient le moins. Quelques-uns s'en vont courageusement explorer au profit de la science les contrées lointaines et sauvages. Là, que font-ils? Vous croyez qu'ils s'appliquent à observer attentivement et patiemment les hôtes des forêts et des savanes, ou qu'ils tâchent de les prendre vivants pour mieux étudier leur physionomie, leurs allures, leurs aptitudes, leur plus ou moins de sociabilité? Nullement. Ces voyageurs, ces missionnaires de la science, ne marchent que le fusil à la main, et ils tuent tout ce qui s'offre à eux. Si parfois ils prennent une bête vivante et l'emportent ou l'expédient au musée zoologique de leur pays, c'est à l'intention du public, qui viendra contempler le prisonnier dans sa cage et saura qu'il a été donné par M. *un tel*, le courageux, le savant voyageur. Pour eux, la capture est de nulle valeur. Allez au Muséum de Paris, et vous verrez le cas que l'on y fait des malheureux pensionnaires. Ils n'y vivent guère, et leur trépas est toujours salué comme une bonne fortune. On se les dispute alors dans les laboratoires ; c'est à qui fera la dissection, l'anatomie des cadavres, comptera les vertèbres, les apophyses du squelette, étudiera minutieusement toutes les parties des organes, en assignera le rôle, y découvrira quelque particularité jusqu'alors inaperçue, et fera de sa découverte le sujet d'un mémoire. — Un mémoire, c'est un pas vers telle chaire de professeur, un acheminement vers le fauteuil académique. Mais l'anatomiste est un modèle de mansuétude auprès du physiologiste, du toxicologiste, du pathologiste, de ceux, en un mot, qui se sont voués au culte de la science expérimentale. La science expérimentale est une sorte de déesse Kali à laquelle ces Thugs scientifiques immolent des centaines, des milliers de victimes. Ils ne se contentent pas de les étrangler comme font les Thugs de l'Inde : ils les font souffrir le plus longtemps possible; ils les tuent à petit feu, varient leurs supplices à l'infini, avec un art dont les tortionnaires de la Chambre ardente auraient été jaloux. Et les victimes qu'ils choisissent de préférence sont les animaux « qui se rapprochent le plus de l'homme par leur organisation ; » ce sont donc les plus sensibles, en même temps que les plus dociles, les plus inoffensifs, « *ceux qui se prêtent le mieux aux expériences,* » les *chiens, en un mot.* Ces pauvres bêtes ne font nulle résistance, cherchent seulement à émouvoir le bourreau par leurs plaintes, à le gagner par leurs caresses. Ne sachant d'où leur vient le mal qu'elles éprouvent, ne pouvant deviner qu'un être qu'elles n'ont point offensé, qu'elles ne demandent qu'à aimer et à servir, se fasse de gaieté de cœur leur assassin, elles implorent de lui secours et soulagement. Mais lui, impassible, plonge son scalpel dans les entrailles, introduit le poison dans les veines, mutile, écorche, dissèque. Lorsqu'enfin le patient succombe, il passe à un autre, puis à un autre encore, et ainsi de suite ; — et cela tous les jours, pendant des années et des années, pen-

dant tout le cours d'une carrière qu'il termine glorieusement, pleuré par ses disciples, loué par ses confrères, estimé du bon public, qui ne prononce son nom qu'avec respect !

Allez donc accuser ces gens-là de cruauté. — « Nous cruels ! répondront-ils en haussant les épaules. Nous obéissons à un mobile supérieur ; nous sommes les adeptes de la science expérimentale; le bien sort du mal ; la fin justifie les moyens. Les vivisections sont nécessaires aux progrès de la science ; nous manipulons ces machines vivantes que la Providence en sa bonté a construites tout exprès pour nous, et qui sont pour nous ce que le creuset et la cornue sont pour le chimiste, la machine électrique ou pneumatique pour le physicien. Qu'osez-vous nous reprocher ? Nous travaillons pour vous ; nous découvrons des mystères que nous vous révélerons ; même nous pousserons la complaisance jusqu'à répéter devant vous nos expériences *in anima vili*, afin d'en graver d'une façon plus durable les résultats dans votre mémoire. » — Et, forts de leur conscience, pleins de foi dans la sainteté de leur mission, les vivisecteurs poursuivent leurs recherches et soutiennent leurs disputes avec un zèle et une conviction dignes assurément d'une meilleure cause. — Honnêtes gens au fond, laborieux et de rapports faciles. Il en est, et des plus renommés, qui font partie de la Société protectrice des animaux, comme pour mieux protester de la pureté de leurs intentions, — que Dieu nous garde de mettre en doute !

Or ici deux questions se présentent. D'abord est-il vrai que les vivisections soient nécessaires ou seulement utiles au progrès de la science ? Quant à moi, je n'en crois rien, et je pourrais invoquer à l'appui de mon opinion des témoins que personne n'oserait récuser. Les uns doutent, les autres nient péremptoirement. M. Blatin dans son livre, M. Godin dans son journal, en citent un grand nombre, et des meilleurs. Pour se convaincre d'ailleurs de la stérilité de ces expériences, ne suffit-il pas de songer à la désolante impuissance de la médecine contre la plupart des maladies qui nous assiègent ? Quel profit donc l'humanité a-t-elle retiré de tant de sacrifices ? Aucun. Et la science physiologique ? Elle n'y a guère appris que ce que l'observation des phénomènes vitaux et l'étude anatomique des organes lui eût fait connaître un peu plus tôt ou un peu plus tard. Mais, me dira-t-on, il est une branche importante de la science médicale, la toxicologie, qui ne peut procéder que par voie d'expérimentation ; nierez-vous qu'elle doive à cette méthode toutes les découvertes dont elle s'est enrichie depuis le commencement de ce siècle ? Il est vrai, la toxicologie sait à peu près aujourd'hui comment agissent certains poisons ; elle a pu se faire une idée assez nette du mécanisme de l'empoisonnement ; mais savez-vous à quelle conclusion elle est arrivée ? Elle s'est convaincue qu'il n'existe point d'antidotes, point de remèdes contre le poison, si ce n'est le poison lui-même, qui peut être expulsé par l'effet de la réaction qu'il provoque dans l'organisme ! Nous voilà, n'est-ce pas, bien avancés ! Lisez, si vous en avez le

courage, la *Toxicologie* d'Orfila. Je l'ai lue, hélas! il le fallait! et cette lecture ne m'a laissé qu'un sentiment profond d'indignation et de dégoût. Dans ces deux énormes volumes, remplis des procès-verbaux minutieux des horribles expériences de l'auteur sur des centaines de chiens et d'autres animaux, il n'y a pas vingt pages dignes qu'on s'en souvienne.

La seconde question est celle-ci. Alors même que les vivisections seraient pour la science une source de découvertes intéressantes et fécondes, y aurait-il lieu de passer outre sans tenir compte de ce qu'elles ont en elles-mêmes de barbare, d'odieux et de répugnant? C'est là, selon moi, une question de proportionnalité. Certes, si le supplice de quelques milliers d'animaux inoffensifs était nécessaire au salut, au bien-être de l'humanité, il n'y aurait pas à hésiter ; mais mon cœur et ma raison se soulèvent contre ces holocaustes renouvelés du paganisme. Je me refuse à voir dans la science une divinité barbare à laquelle on doive immoler des victimes pour en obtenir des oracles. En tout cas, les oracles sont faux ou tout au moins contestables. Il convient donc de renoncer à un moyen d'investigation qui révolte la nature et ne produit que des résultats problématiques.

M. Blatin ne se prononce pas aussi radicalement que je viens de le faire contre les vivisections. Il les croit utiles dans une certaine mesure ; il en admet l'usage, voudrait en réprimer les abus, et à cet effet propose de les réglementer. — Honnête homme, qui croit encore à l'efficacité des réglementations! — La seule chose à faire, selon moi, c'est de démontrer l'inanité et l'immoralité des vivisections, de les interdire sur les animaux qui sont les compagnons et les serviteurs de l'homme, de les exclure des amphithéâtres et des laboratoires placés sous la direction ou sous la surveillance de l'État; de leur refuser enfin toute existence officielle, et de laisser le reste aux progrès de la raison et des mœurs.

Je voudrais maintenant me résumer en quelques lignes, et indiquer sommairement dans quelles limites la loi naturelle nous prescrit de maintenir notre souveraineté sur les animaux. Les animaux peuvent se diviser, par rapport à nous, en quatre classes : les serviteurs, les auxiliaires, les neutres, les ennemis. Notre premier devoir est de les étudier attentivement pour savoir au juste dans quelle classe chaque espèce doit être rangée. Cette étude est infiniment plus importante et plus profitable — j'ajouterai plus curieuse et plus intéressante — que les travaux anatomiques et physiologiques dont on fait étalage dans les écoles et dans les académies. On l'a beaucoup trop négligée jusqu'ici; il est temps d'y revenir pour éviter, s'il est possible, des erreurs telles, par exemple, que celle qui a fait proscrire pendant des siècles, comme nuisible et dévastatrice, la taupe, notre unique alliée contre le ver blanc (larve du hanneton). Elle aura certainement pour conséquence de réduire de plus en plus le nombre des animaux réputés nos ennemis, et que le droit de légitime défense nous autorise à détruire. On reconnaîtra aussi que peu d'animaux sont indifférents, qu'en consé-

quence la grande majorité est ou peut devenir utile à un titre quelconque, et qu'il est de notre devoir de les protéger, de les conserver, en tant qu'espèces sinon en tant qu'individus. Quant à nos auxiliaires, à nos serviteurs et à nos amis, ne soyons point ingrats envers eux; parce qu'ils sont faibles, sans défense, inférieurs, ne nous croyons pas autorisés à leur rendre le mal pour le bien. Leur vie nous appartient; elle a pour eux peu de valeur, puisque rien, hormis les soins passagers de la famille, ne les y attache, que la notion de durée leur est étrangère et qu'il est sans intérêt pour eux de mourir un peu plus tôt ou un peu plus tard. Néanmoins cette vie, par cela seul qu'elle est la vie, ne doit pas leur être ôtée sans nécessité, sans compensation. Autant en dirai-je de la liberté, plus précieuse souvent, et sans laquelle la vie est moins que rien. Mais ce que nous devons surtout épargner aux animaux, c'est la souffrance, la douleur, qui, en dépi des stoïciens, est un mal : un mal pour celui qui l'inflige autant que pour celui qui la subit. L'homme qui fait souffrir un animal est cruel, et de la cruauté envers l'animal à la cruauté envers nos semblables il n'y a, dit avec raison M. Blatin, de différence que la victime.

ARTHUR MANGIN.

REVUE CRITIQUE

I. *La Montagne,* par M. J. Michelet. 1 vol.—II. *La Morale de Molière,* par M. C.-J. Jeannel. 1 vol. — III. *Voltaire, sa vie et ses œuvres,* par M. l'abbé Maynard. 2 vol. — IV. *Critique des tragédies de Corneille et de Racine par Voltaire,* par M. Bonieux. 1 vol.

I

Nous comptions bien pour le jour de l'an sur M. Michelet, et il n'a pas trompé notre attente. C'est le fournisseur le plus exact des étalagistes. Quand le temps lui manque, l'illustre historien se fait aider, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même dans son volume de cette année, où les précédents nous sont donnés comme l'œuvre collective de M. et de madame Michelet.

Est-ce aussi un plat de ménage, un de ces mets cuisinés à deux où l'un a fourni la sauce et l'autre le poisson, que *la Montagne*[1], dont vient de s'augmenter cette épopée de la nature qui s'ouvre avec *l'Oiseau,* et dont les épisodes nous arrivent annuellement avec les étrennes? On le croirait volontiers et à plus d'un signe, notamment à cet art de faire resservir les morceaux qui distingue les bonnes maîtresses de maison : ici, pour ne parler que des gros, dix pages des *Mémoires d'une enfant,* sous le titre de : *Rêves de montagne;* là huit autres du même ouvrage intitulées : *Neiges et fleurs.*

Quelle peut être la part afférente à chacun, dans cette œuvre de collaboration conjugale? Cela est difficile à dire; nous soupçonnons pourtant que ce qui est description, tableau et récit vient de la plume qui a écrit les *Mémoires d'une enfant,* et nous en verrions la preuve dans les dix-huit pages de reproduction que nous venons de signaler. De la même source encore viendraient, selon nous, les passages assez nombreux où brillent les métaphores prises en dehors du domaine viril, comme les fleurs « qui laissent flotter la *traîne* de leurs robes de pourpre et d'or. » Quant aux théories

[1] *La Montagne,* par J. Michelet. — 1 vol. in-12. Librairie internationale.

philosophiques qui relient tant bien que mal ces pages vieillottes où il y a de tout, même parfois des idées saines (voy. p. 107), nous sommes d'autant plus autorisés à les attribuer à l'auteur de la *Bible de l'humanité* qu'elles ont déjà paru dans ce livre, à peu près dans les mêmes termes. *La Montagne*, en effet, n'est guère qu'une édition nouvelle de ce paganisme puéril et bizarre qui personnifie tous les êtres et leur donne à tous, à commencer par la terre, « l'animal-terre », une âme, des sentiments et même un langage à part. Pour M. Michelet, comme pour l'*Art poétique* de Boileau,

> « L'écho n'est plus un son qui dans l'air retentisse,
> « C'est une nymphe en pleurs qui se plaint de Narcisse. »

Du moins s'il n'en est pas ainsi de l'air, dont l'auteur de *la Montagne* ne parle pas cette fois (ce sera sans doute pour un autre petit livre, car après *la Montagne* viendra probablement *le Vallon*, et après *le Vallon*, *la Plaine*, et ainsi de suite pour toutes les portions du globe et tous les éléments), si, disons-nous, il n'en est pas ainsi de l'air, la chose est certaine pour les arbres : « L'arbre gémit, soupire, pleure d'une voix humaine, écrit M. Michelet, page 195. Vers 1840, nos Français d'Algérie, qui en coupaient plusieurs, en furent émus, presque effrayés. Des arbres même intacts gémissent et se lamentent. On croit que c'est le vent, mais c'est souvent aussi leur circulation intérieure, moins égale qu'on ne croit, les troubles de leur sève, les rêves de leur âme végétale. »

Cela est bien plus vrai encore des flots, bien plus vrai des nuages qui roulent et lancent la foudre. Avez-vous entendu le bruit que, par un jour de brise sereine, les fils du télégraphe font au sommet de leurs poteaux? C'est, dites-vous, le sifflement du vent qui passe entre eux. Erreur ! c'est leur chuchotement, ce sont les plaintes que leur arrache le travail incessant auquel la diplomatie les soumet, peut-être aussi la confidence qu'ils se font des nouvelles qu'ils sont chargés de porter à toutes les extrémités du monde... Pourquoi pas? Tout n'est-il pas vivant dans la création? « Cela ne pouvait se comprendre, dit M. Michelet, tant qu'on s'en rapportait, pour la création en général et celle de la terre en particulier, au récit de la Genèse, qui faisait de notre planète un chaos et la représentait comme pétrifiée. Cela ne s'est compris, ajoute-t-il intrépidement, que depuis que Lavoisier nous a appris ce que c'est qu'*expansion*, et combien facilement les trois états de la matière (solide, liquide, aérien) s'échangent de l'un à l'autre. Cela s'est compris lorsque Laplace a expliqué et calculé son rapport avec le soleil. »

Ainsi, pour M. Michelet, le chimiste et l'astronome sont des autorités supérieures à la Bible. Un autre se serait demandé d'abord s'il y a bien en effet contradiction entre les deux savants et le livre divin; mais, pour l'auteur de *la Montagne*, il suffit qu'une apparence d'opposition se manifeste

entre la science et la révélation pour que celle-ci soit immédiatement rejetée.

Du reste, il en fait autant pour la science elle-même lorsqu'à son tour celle-ci le contrarie tant soit peu, témoin la façon dont il traite la théorie géologique des soulèvements de M. Élie de Beaumont. Ces grandes vues sur les révolutions du globe, si conformes aux phénomènes connus, gênaient la géognosie de M. Michelet; il était difficile, d'après ce système, de voir dans la terre un être organisé chez qui s'accomplissent des fonctions vitales analogues à celles des animaux et des plantes. Aussi l'illustre géologue n'est-il plus, pour l'auteur de *la Montagne*, que « un fanatique admirable, un calculateur violent, un esprit systématique, » dont les idées ont une incontestable grandeur, mais qui ne faisait qu'appliquer à la vie du globe les révolutions dont la vie sociale était agitée, de son temps, dans le pays où il vivait. Ainsi ce sont les soulèvements politiques de la France qui ont inspiré la théorie des soulèvements terrestres, qu'ont admirée et embrassée presque tous les savants de l'Europe. Si celle qui tend à prévaloir en ce moment part d'un point de vue entièrement opposé, et ne voit dans la formation du globe que l'effet de l'action lente, régulière et douce des lois générales et primordiales de la création, c'est qu'elle est sortie d'un cerveau anglais, et née sur ce sol qui ne connaît plus les révolutions politiques et où les spéculations scientifiques ne sont point influencées par le spectacle des agitations et des bouleversements sociaux. « Attentifs et d'apparence flegmatique, tâchant de ne voir que la réalité en soi, les Anglais l'ont vue (la terre) avec des yeux où était imprimée d'avance leur Angleterre, l'idée d'une création industrielle. Au fort de nos soulèvements, à peu près vers 1830, quand Buch, Élie de Beaumont semblaient régner, s'éleva une voix grave, la géologie de Lyell. Livre puissant, ingénieux, où, pour la première fois, la terre figure comme une ouvrière, qui, d'un labeur pacifique, incessant et sans secousse se manufacture elle-même. » Or, Lyell était anglais, et l'Angleterre était aussi calme que nous étions troublés.

Voilà qui peut donner une idée de la gravité et de la solidité de pensée qu'offre la nouvelle publication de M. Michelet. Les deux écoles de géologie entre lesquelles se partage le monde des savants sont tout bonnement le résultat des spectacles différents que leurs auteurs ont eus sous les yeux et de l'influence des milieux politiques où ils ont vécu ! Qu'on juge par cet exemple — et combien on en pourrait citer d'autres! — de ce que devient la science entre les mains d'un tel interprète. Il en est, sous sa plume, de l'histoire naturelle comme de l'autre; rien n'y a corps ni figure, tout s'y dilate ou s'y resserre, s'y condense ou s'y vaporise sous l'empire de l'imagination, comme les nuages dans le ciel sous l'action de la lumière et le caprice du vent.

Il va sans dire que, des deux théories géologiques dont nous venons de

parler, M. Michelet a choisi la seconde, d'abord parce qu'elle semble plus contraire à la Bible, puis parce qu'elle se prête mieux à ses fantaisies cosmogoniques. D'une terre qui végète, il est plus aisé que d'un globe inerte et brut, en proie à un incendie constitutif, de faire une créature vivante, mystérieuse épouse du soleil et mère de tous les êtres qui vivent à sa surface ou sommeillent dans son sein, et il y a là, pour quelqu'un qui en fait sa spécialité, une plus ample matière à épithalame. Donc, comme dans *l'Oiseau*, *l'Insecte* et *la Mer*, *la Montagne* est un nouveau recueil de variations sur l'Amour :

> C'est l'amour, l'amour
> Qui mène le monde
> A la ronde.

M. Michelet n'a décidément plus que ce refrain ; on dirait qu'il aspire à la succession de l'aveugle du Pont-Neuf. Nous préférerions le défunt ; sa ritournelle n'était pas une rengaine ; quant à lui, c'était un bonhomme et non un grand artiste tombé.

II

On s'est beaucoup occupé, dans ces derniers temps, de Molière ; sa vie et ses œuvres ont été l'objet de nombreux travaux. Nous avons parlé ici de tous ceux qui sortaient de la curiosité pure et qui nous ont paru jeter quelque lumière nouvelle sur le caractère et le génie du grand comique. C'est à ce titre que nous signalons encore aujourd'hui la remarquable étude que vient de lui consacrer un jeune professeur, M. Jeannel, agrégé de l'Université. Cette étude a un but plus élevé que la plupart de celles que nous connaissons. Laissant aux biographes les détails encore obscurs d'une vie trop fouillée peut-être et qui lui paraît suffisamment connue, et abandonnant aux commentateurs l'appréciation littéraire d'un talent qui n'est contesté par personne, M. Jeannel a porté plus loin et plus haut son regard ; ce qu'il s'est proposé de rechercher dans le théâtre de Molière, c'en est la moralité. *La Morale de Molière* [1], tel est le titre et le sujet de son ouvrage.

La morale de Molière ! Voilà une chose dont on ne s'est guère enquis jusqu'ici. Il est vrai de dire que, littérairement parlant, la morale n'est pas une condition essentielle de l'œuvre dramatique, et que le poëte comique a encore moins d'obligations qu'un autre à cet égard. Quand donc Molière l'aurait un peu négligée, il n'y aurait pas lieu à lui en faire un reproche, du moins au point de vue de l'art. La comédie, comme le soutient M. Jeannel, n'est pas faite pour prêcher. Pas plus en théorie qu'en fait, on

[1] *La Morale de Molière*, par M. C.-J. Jeannel, ancien élève de l'École normale. — In-8. Ernest Thorin, édit. Boulevard Saint-Michel.

ne saurait voir un précepteur en elle. Son rôle n'est pas celui du maître de philosophie de M. Jourdain, et elle n'a pas mission d'enseigner aux hommes du haut de ses tréteaux que « ce qui nous distingue parfaitement les uns des autres, c'est la vertu. » Le *Castigat ridendo mores*, le *Miscet utile dulci* et tous les axiomes du même genre qui courent les rhétoriques et défrayent la critique traditionnelle du collége ne tiennent pas plus devant l'examen des principes que devant l'expérience et l'histoire. « Pure utopie, » dit M. Jeannel. Pure illusion, ajouterons-nous. Quand a-t-on vu le théâtre corriger les vices? A peine peut-on affirmer qu'il a achevé quelques ridicules qui se mouraient de leur excès, et encore doit-on ajouter qu'il n'a songé à les frapper que parce que la foule commençait déjà à les remarquer et à en rire. Non, la comédie n'est pas une école. « Son but est de faire rire : voilà la vérité, dit avec beaucoup de sens M. Jeannel. Quand Molière a écrit *les Femmes savantes*, *le Misanthrope* et même *Tartuffe*, il songeait à nous divertir et ne se proposait pas de faire un sermon sur les planches. » La morale au théâtre n'a jamais été que la ressource de ceux qui n'y pouvaient porter un vrai talent et à qui manquait le *vis comica*, le génie du genre.

Donc, disons-nous, lors même que Molière n'aurait en réalité donné aucune leçon, qu'aucun enseignement moral ne ressortirait de son théâtre, ses pièces n'en auraient pas une valeur moindre, au moins à les prendre en elles-mêmes.

Mais en est-il en effet ainsi? Molière, tout en paraissant ne chercher qu'à faire rire, ne visait-il pas à donner son opinion sur les idées et les choses, à attaquer, dans la société de son temps, ce qui lui en déplaisait et à défendre ce qu'il en aimait ? Ne s'est-il pas véritablement proposé un autre but encore que son but dramatique? Pour peu qu'on le lise avec attention et qu'on connaisse les mœurs de l'époque, on ne saurait conserver de doute à cet égard. Toutefois, malgré l'évidence d'ensemble, il faut y regarder de près pour bien saisir, dans le détail, sur les choses auxquelles il touche, sa pensée propre, son sentiment intime ; car, dit M. Jeannel, « Molière était un habile homme. Sans doute ce *contemplateur* de l'humanité portait un jugement précis sur ce qu'il observait, mais ce jugement, il ne le disait pas. Il semblait fuir autant que possible la responsabilité morale inséparable de son œuvre. Il se contentait de mettre les mœurs en tableaux, de dessiner nettement un caractère, de faire ressortir les travers d'un personnage par le contraste exagéré d'un autre, sans presque jamais dire ce qu'il en pensait au fond, ni vouloir, comme le font souvent les modernes, proposer aux spectateurs, dans l'espèce de problème moral qu'il agitait devant eux, une solution si secondaire à ses yeux qu'elle manque absolument à quelques-uns de ses chefs-d'œuvre. »

Cependant, toute grande qu'elle fût, son habileté ne lui réussit pas ; tous ses contemporains virent un but à ses pièces, et, sans le roi qui le proté-

geait, les marquis, tout au moins, lui auraient fait un mauvais parti. Pour nous, ses intentions ne font plus doute ; non-seulement nous savons à quoi vise chacune de ses comédies, mais nous distinguons même un ensemble de doctrines morales dans son théâtre. C'est à en rechercher le caractère et l'esprit que s'est appliqué M. Jeannel.

Dès le début, M. Jeannel fait une distinction à laquelle il attache une grande importance. Quand nous parlons de la morale de Molière, dit-il, nous entendons parler de celle du poëte et non de celle de l'homme. Que Molière ait eu d'autres idées que celles qu'il professe dans ses pièces, c'est une question difficile à résoudre, mais qui importe peu à l'objet dont il s'agit ici, puisque ce ne sont pas ses idées cachées, mais celles qu'il a émises qui ont pu avoir de l'influence et peuvent en avoir encore.

Or, ajoute M. Jeannel, celles-ci sont généralement saines, élevées, généreuses et surtout sensées ; car ce que Molière possédait avant tout et au degré le plus éminent, c'était ce don du bon sens que Bossuet, si nous ne nous trompons, appelait le roi du monde, et qui semble avoir été l'attribut particulier des hommes du dix-septième siècle. M. Jeannel groupe les idées de Molière sous dix à douze chefs qu'on peut réduire à cinq : l'homme, la femme, l'amour et le mariage, la famille et l'État, la religion. A part certaines pièces dont nous parlerons tout à l'heure et dont l'immoralité n'a aucune sorte d'excuse, les autres renferment, sur tous les points que nous venons d'énumérer, des principes vrais, dont l'expression n'est pas dénuée de chaleur, mais où manque tout à fait la séve et l'accent chrétien.

L'homme-type de Molière est ce que son siècle a appelé « l'honnête homme, » locution caractéristique du changement survenu dans nos mœurs après le seizième siècle et synonyme de vertu séculière. Cette qualité d' « honnête homme », dans l'idée que s'en fait le poëte, n'exclut pas seulement le vice proprement dit, la débauche, l'avarice, l'imposture, que Molière flétrit spécialement, comme chacun sait, dans les personnages de don Juan, de Tartuffe, d'Harpagon ; elle implique en outre une idée de délicatesse dans la vertu. Le modèle « de l'honnête homme » est, chez Molière, dans Alceste du *Misanthrope*. Quelques-uns se trompent à l'endroit de ce personnage, et, parce qu'il est exagéré, maladroit, sottement amoureux d'une coquette, se figurent que Molière a voulu le ridiculiser et la vertu avec lui. C'est là une erreur, comme le montre très-bien M. Jeannel. Au contraire, c'est parce qu'il ne l'a point créé parfait que l'on peut dire que le poëte a pris le misanthrope au sérieux. La preuve en est dans l'estime, l'intérêt, l'affection sincère que, seul, il inspire dans la pièce. Tout en riant de lui, on l'estime, on l'aime, on le plaint, comme on fait, dans le monde, d'un ami dont on apprécie la vertu sans se dissimuler ses bizarreries. Ce qui nous empêche de comprendre Alceste, ainsi que plusieurs des figures de Molière, c'est la lecture des romans ; habitués à toujours rencontrer

dans ces fictions des personnages accomplis, nous avons peine à nous faire à ces hautes conceptions littéraires où règne un habile équilibre entre l'idéal et la réalité.

Il n'y a pas, pour la femme, dans Molière, un type aussi accentué et aussi complet que pour l'homme; la femme-modèle n'existe pas dans son théâtre. Le contraste est le procédé dont il s'est habituellement servi pour la peinture des vertus féminines; il n'y en a pas, chez lui, de portrait positif. Prenez le contre-pied des coquettes, des pédantes, des prudes et des précieuses, et vous aurez la femme telle que Molière la conçoit. Deux ou trois fois seulement il en a tracé directement des esquisses, dans Henriette des *Femmes savantes* et dans Elmire du *Tartuffe,* et ces esquisses sont charmantes. Il faut en dire autant de quelques silhouettes de bourgeoises et de servantes pleines de vérité et de charme. Il est vrai qu'à ces images gracieuses, dignes, touchantes, on peut en opposer du même répertoire qui ne sont rien moins que cela, des entremetteuses, des intrigantes, des effrontées plus « fortes en gueule » qu'en vertu ; mais n'oublions pas que la comédie, c'est la vie, c'est-à-dire quelque chose de mêlé, où le mal est toujours à côté du bien. Si les femmes dont il s'agit ne sont pas toujours formellement blâmées et si parfois le poëte leur a donné un certain attrait, du moins ne peut-on l'accuser, pour elles, que d'un peu de faiblesse, faiblesse très-concevable, que nous partageons tous, et qu'excuse à demi la verve endiablée qu'elles ont en partage.

Laissons à M. Jeannel le soin de démontrer quelle noble et pure idée Molière nous donne de l'amour et du mariage et avec quelle élévation et quelle vérité « cet auteur de farces » a touché aux choses du cœur. En vérité les tragiques ne sont pas allés plus avant dans ces profondeurs et n'en ont pas sondé plus délicatement les tendres et douloureux mystères. Mais, dit M. Jeannel, s'il est glorieux pour Molière d'avoir conçu une idée élevée de l'amour et d'avoir bien fait comprendre que ce sentiment est une passion de l'âme et non un appétit du corps, combien ne l'est-il pas plus encore d'avoir su, en s'élevant dans ces régions supérieures et divines, rester sur la terre et ne s'égarer jamais hors de la vie pratique et de la vérité humaine.

C'est là le don de Molière d'unir en toute chose et toujours l'idéal à la réalité. De là vient que, dans ses pièces, moins encore par nécessité dramatique que par suite de la façon dont il entend les choses du cœur, le mariage est toujours le terme auquel, chez lui, aboutit l'amour. « Les romanciers peuvent séparer ces choses, dit M. Jeannel, mais c'est un mensonge à la réalité comme à la morale, et c'est par ce mensonge que leurs œuvres sont souvent funestes. Molière fait justice de l'illusion que l'amour puisse exister entre les âmes seules, et que l'homme ait la puissance de séparer en deux le corps et l'esprit, qui font une seule et même personne. »

Comment se fait-il, après cela, que Molière n'ait jamais peint la famille

ou qu'il n'ait mis sur la scène que des familles odieuses ou ridicules? D'où vient que quand il représente l'amour si beau, le mariage si excellent, il n'offre jamais aux yeux une famille honnête ni heureuse, où les parents aiment leurs enfants avec intelligence et dévouement, où l'âge et l'expérience aient raison contre la fougue des passions juvéniles? Pourquoi n'y a-t-il dans son théâtre à peu près qu'une mère et qu'on n'y trouve pas un seul père véritablement digne de ce nom? De quelle façon expliquer l'anomalie singulière qui lui fait introduire fréquemment dans son action de vieux et excellents serviteurs dont les qualités ne peuvent être que le résultat des exemples de la maison où ils ont vécu, et que cette maison où ils ont dû se former, on ne la voie nulle part? Faut-il, pour expliquer cette contradiction, fouiller au fond de l'histoire du poëte et chercher auprès de ce foyer où paraît de bonne heure avoir manqué la mère et où se montre seul un père médiocrement capable d'imposer le respect? La raison en est-elle aussi dans les abus de l'autorité paternelle arrivés, de son temps, à un excès vraiment intolérable, et voir un plaidoyer en faveur des enfants dans le ridicule impitoyable dont il poursuit les pères? Mais, dans ce cas, sa haute raison n'eût-elle pas vu les dangers du moyen auquel il avait recours? N'eût-elle pas senti que cette façon de réformer ne pouvait aboutir, en réalité, qu'à détruire? Ce n'est pas non plus une subtilité admissible que la distinction qu'un habile académicien a voulu établir entre la vieillesse et ses ridicules, en soutenant que c'est aux manies des vieux parents et non aux parents en personne que s'est attaqué le poëte. Non, lors même que les explications qu'on apporte seraient fondées, il n'en pourrait sortir aucune excuse admissible. Sur ce chapitre, il faut non-seulement le reconnaître, il faut le proclamer très-hautement, Molière est condamnable au premier chef, et il y a d'autant moins lieu à pallier ses torts qu'en frappant dans la paternité les bases de l'ordre social, il ne l'a fait qu'en se mettant formellement en contradiction avec lui-même et en descendant au-dessous des poëtes païens, qu'il connaissait à merveille et chez qui le vieillard et le père sont toujours respectés.

Mais où Molière est plus en contradiction encore avec lui-même et plus coupable, s'il est possible, c'est dans les encouragements donnés à l'adultère et aux « amours faciles, » comme s'exprime M. Jeannel. Sur ce point, les chefs d'accusation abondent dans ses œuvres. N'eût-il écrit que ses *Pastorales*, qui toutes sont des « lieux communs de morale lubrique, » comme s'exprimait Boileau, que déjà il mériterait un blâme sévère. Mais Molière a fait *Amphitryon*, et *Amphitryon* est à la fois une mauvaise action et une lâcheté. Cette pièce fut en effet l'apologie publique des deux adultères officiels que Louis XIV menait de front en 1668. Mademoiselle de la Vallière n'avait pas encore quitté la cour et la marquise de Montespan y étalait déjà effrontément sa faveur, lorsque la pièce y fut donnée en présence des deux rivales et de la malheureuse reine, qui dut dévorer en silence l'affront des

applaudissements que valut aux désordres de son époux le tableau piquant et joyeux qu'en offrit en public un histrion sans cœur.

Le fait d'*Amphitryon* jette, pour nous, un triste jour sur le caractère de Molière, et, malgré tous nos efforts, il nous est difficile, en face de cette pièce, de nous maintenir dans la fiction où a voulu nous placer M. Jeannel et de séparer l'écrivain de l'homme. La perversité d'âme et la bassesse de cœur que révèle *Amphitryon* nous rend excessivement suspecte la sincérité de ce que les autres comédies nous disent de la vertu. Nous n'y applaudissons pas sans une certaine appréhension ; nous craignons — et qui pourrait soutenir que c'est à tort? — que tout cela n'ait été qu'affaire d'art. On ne se figure pas de quelle force, en ce genre, sont certaines imaginations, et Molière était un comédien puissant. Il a pu avoir au surplus de bonnes heures ; mais, il faut le reconnaître, il a à peindre et à caresser les mauvaises mœurs une inclination trop fréquente et trop forte pour qu'elle ne soit pas naturelle. Remarquons-le, en effet, ce n'est pas seulement dans ses nombreuses *pastorales* qu'il a prêché la pratique des « amours faciles », et ce n'est pas dans l'*Amphitryon* seulement qu'il s'est moqué de la sainteté des liens conjugaux. De 1658 à 1668, il n'a presque fait autre chose; *la Jalousie du Barbouillé, le Cocu imaginaire, le Mariage forcé, le Mari confondu*, ne font guère, comme *Amphitryon*, que tourner en dérision la fidélité conjugale.

Ce qui donne à cette dernière pièce un caractère plus particulièrement odieux, c'est qu'elle est l'œuvre d'un démocrate. Molière, dont les pièces contiennent en germe toutes les maximes philosophiques du dix-huitième siècle sur l'égalité, et qui n'avait pas assez de sarcasmes pour les courtisans, descendit là plus bas, dans la flatterie, que le dernier d'entre eux. M. Jeannel peut revendiquer pour lui l'honneur d'avoir proclamé, l'un des premiers, le principe de l'égalité des hommes devant l'estime et l'opinion de leurs semblables ; nous ne contesterons pas ; ce que nous nierons, c'est que Molière y eût personnellement des droits.

Le mépris avec lequel Bossuet a parlé de lui ne nous surprend donc nullement. Quelle considération pouvait se faire pour un homme qui se posait en censeur des vices de la cour et qui employait toutes les ressources du talent dont Dieu l'avait doué à encourager le souverain dans des désordres scandaleux dont gémissait la France honnête et que le grand évêque avait tout fait pour arrêter. On peut être certain que Bossuet ne méconnaissait pas le talent de Molière ; mais qu'était-ce à ses yeux que cette considération auprès du mal que ce talent faisait? Plus il l'appréciait, plus il devait, ce nous semble, s'indigner de l'usage auquel le prostituait l'homme qui l'avait reçu de Dieu. Là probablement est la cause de l'amertume extraordinaire de son langage.

Cette estime du talent de Molière a nui considérablement, selon nous, à la justesse de l'appréciation que M. Jeannel a essayé de faire de la mora-

lité de son théâtre. Sans doute le jeune professeur n'est pas de ceux qui ont le culte exclusif de l'art et à qui la beauté littéraire fait tout pardonner dans les œuvres d'un écrivain. Il y a toutefois, pour lui, dans l'art, une séduction contre laquelle il ne sait pas assez se défendre ; il se paye trop volontiers d'apparences, témoins les sermons de Sganarelle, dans *le Festin de Pierre*, qu'il est près d'assimiler, pour le sérieux et la force, aux démonstrations de Fénelon dans le *Traité de l'existence de Dieu* et qui ne sont, au fond, que des pantalonades à demi sacriléges. Aussi, bien qu'il dénonce très-haut l'immoralité d'*Amphitryon*, et qu'il ait, le premier, signalé celle des *Pastorales;* bien que, sur plusieurs points, il s'associe à la sévérité des moralistes chrétiens, à Bossuet notamment, il est loin, selon nous, d'avoir la fermeté et l'étendue de leur coup d'œil. M. Jeannel a abordé avec sincérité son sujet et l'a traité de bonne foi ; mais il n'y a pas vu jusqu'au fond : le poëte lui a trop caché le moraliste.

III

Nous ne saurions trop dire s'il faut regretter les efforts qu'on a faits dans ces derniers temps pour ressusciter le nom de Voltaire. Il se peut qu'ils aient des résultats mauvais, mais ils sont en voie d'en amener un bon, celui de faire étudier de plus près et de mettre plus en lumière l'idole à laquelle on invite la nation à élever un autel. Rien ne saurait plus nuire à Voltaire que de le faire connaître tel qu'il fut, et c'est à quoi mènent les publications qu'a suscitées le projet de lui ériger une statue.

Le *Correspondant* se propose d'apprécier bientôt dans leur ensemble ces diverses publications, mais il ne veut pas tarder plus longtemps à en signaler une, dont il regrette de n'avoir pu parler encore et qui est d'une valeur à part : c'est l'ouvrage de M. l'abbé Maynard, intitulé : *Voltaire, sa vie et ses œuvres* [1].

Cet ouvrage, fruit de longues et consciencieuses recherches, n'est point une œuvre de circonstance; il a dû être entrepris bien avant l'ouverture de la polémique à laquelle nous assistons en ce moment : le long travail qu'il a exigé en est la preuve manifeste. Mais, s'il n'a pas été écrit en vue du combat actuel, il y intervient à propos, et c'est une arme bien propre à en changer la face. Nous avons dit que le plus mauvais service qu'on pourrait rendre à Voltaire serait de le peindre au naturel, de le faire voir, sans exagération mais sans ménagement, non pas tel qu'il se montra à son siècle, mais tel qu'il fut dans la réalité. Or, c'est là ce qu'a fait M. l'abbé Maynard. Et pour y arriver il a pris le seul bon, le seul vrai, le seul loyal et efficace

[1] 2 vol. in-8. — Ambroise Bray, édit. Rue Cassette.

moyen, celui de le peindre d'après lui-même et par lui-même. Il y a des hommes avec qui ce procédé serait impraticable ; mais il n'en est pas ainsi avec Voltaire. Quoiqu'il se soit plus caché, qu'il ait usé de plus de duplicité, qu'il ait plus menti que qui que ce soit, personne ne s'est plus livré que lui, au moins à la postérité. Son incurable indiscrétion, qui de son vivant lui valut tant de déplaisirs, est encore ce qui le dessert le plus aujourd'hui qu'il est mort. On sait que, outre ses ouvrages proprement dits, où il a mis plus ou moins sa pensée, on a de lui une immense quantité de lettres où il s'est révélé tout entier. Écrire des lettres était pour lui une autre façon de causer, et causer fut toujours l'un des plus impérieux besoins de cet esprit non moins incontinent que fécond. Aussi peut-on dire de ses œuvres complètes que c'est sa confession générale, confession plus précieuse, bien qu'elle ne soit pas formelle, que celle de son contemporain Jean-Jacques, car les dissimulations, les réticences, les mensonges qui y fourmillent sont rectifiés, redressés, contrôlés par les aveux spontanés ou involontaires qui y abondent. Quant aux lacunes, on a pour les remplir la correspondance de ses proches et de ses amis, fort riche elle-même en renseignements. Le travail de l'historien sur Voltaire peut donc, à beaucoup d'égards, se renfermer dans une confrontation de témoignages.

C'est le résultat d'un travail de ce genre, travail quasi judiciaire, que nous livre M. Maynard. Il faudrait cependant pas laisser croire au lecteur qu'il trouvera là la calme et froide équité d'un résumé de cour impériale. L'auteur est prêtre, et l'on conçoit qu'il n'ait pu rester impassible en étudiant aux sources mêmes la vie de l'homme qui a le plus outragé la religion. D'autre part, ce serait pourtant se tromper que de voir dans cet ouvrage un réquisitoire ou un pamphlet. Quelque sévère qu'il soit dans ses investigations, M. Maynard ne cherche pas à charger la mémoire qu'il évoque ; jamais, sous sa plume, il n'y a d'anathème ou d'insulte pour l'écrivain coupable dont il dévoile l'injustice et la honte. Il a même pour lui un fonds d'indulgence visible dont la source, croyons-nous, est dans le sentiment de son brillant talent et de son merveilleux esprit. Aussi ne serions-nous pas surpris que, tandis que, dans le monde des libres-penseurs, on le taxera d'injustice, dans un autre, que M. Maynard connaît mieux que nous, on ne l'accuse de trop de mollesse. Si les turpitudes et les bassesses se montrent fréquemment dans le portrait que nous trace l'historien, c'est qu'elles se sont imposées à lui et qu'il n'a pu les écarter ; car, loin d'admettre sur parole les imputations des ennemis de Voltaire, lorsqu'elles semblent le plus plausibles, il s'est toujours fait un devoir de les combattre quand elles ne lui ont point semblé prouvées, ou du moins de montrer la faiblesse des raisons apportées à l'appui. Nous en citerons un exemple. On a dit que lorsque Voltaire perdit son père, il n'en témoigna nul regret et montra même une insensibilité scandaleuse. « On a voulu voir, dit M. Maynard, une preuve de cette insensibilité ou d'un sentiment pire

dans ses lettres datées par ses éditeurs des premiers jours de janvier 1722, lettres toutes pleines de joie et écrites, disait-on, au sortir des funérailles paternelles ; mais ces lettres doivent être reculées d'une année, et il n'y a pas à en tirer d'induction. »

Moindre sans doute a été la réserve de l'historien sur quelques autres points, par exemple à l'endroit des bruits qui ont couru sur la naissance de Voltaire et sur ses relations avec sa nièce, madame Denis. Cependant, malgré tout ce qui dans le passé de la mère et dans la conduite de la nièce pouvait tendre à confirmer les rumeurs publiques, M. Maynard s'abstient de rien articuler de positif et s'en tient au simple rôle de rapporteur. Ce rôle est déjà grave, il est vrai, en pareille matière, et les insinuations glissées dans le récit seraient une faute contre la stricte équité s'il s'agissait d'une autre société que celle du dix-huitième siècle. Mais quel monde que celui-là ! Jamais dépravation ne fut plus grande que la sienne, pas même celle de la Renaissance. Par ce qu'on sait pour certain de cette époque, on est autorisé à en tout croire.

Les renseignements sur ce siècle ne manquent pas, et il semble, au premier moment, qu'il devait être difficile à M. Maynard d'y rien ajouter. C'est une erreur, et son ouvrage en fournit la preuve. Quelles lumières nouvelles il répand sur tout ce monde des lettres et des châteaux, où se passa la vie de Voltaire ! A quelle profondeur ne fait-il pas pénétrer le regard dans le mystère de ses dépravations. C'était une sentine, un cloaque. Ce monde passe ici tout entier sous les yeux et se montre presque partout dans sa nudité. Cette vie de Voltaire en offre le tableau intime ; le dix-huitième siècle, sous cet aspect, s'y montre plus complétement que dans pas un autre ouvrage. M. Maynard a bien compris l'avantage que, à cet égard, présentait son sujet ; il en a laissé le cadre s'agrandir, et, à côté de la figure principale, s'y placer d'elles-mêmes toutes celles qui lui ont donné ou qui ont reçu d'elle quelque éclat. Amis et ennemis s'y pressent plus ou moins complétement esquissés, selon la distance où les place leur importance et leur rôle par rapport à Voltaire, mais presque tous marqués d'un trait qui témoigne de l'originalité des recherches auxquelles le peintre s'est livré pour donner à chacun sa véritable physionomie.

Un détail pris entre mille montrera avec quel scrupule et de combien près ont été faites ces études. Tout le monde a lu que Voltaire, dans sa jeunesse, s'éprit d'amour, dans le même temps, pour *deux* actrices de talent très-médiocre, mademoiselle de Corsembleu et mademoiselle de Livry, lesquelles néanmoins se montrèrent peu reconnaissantes de l'honneur que leur faisait le poëte (Voltaire avait déjà donné *Œdipe*). Or, il résulte des informations de M. Maynard que, tout compte fait, ces deux actrices n'en faisaient qu'une, laquelle s'appelait Suzanne-Catherine Gravet de Corsembleu de Livry. On ne sera pas surpris, après cela, de trouver sur

presque toutes les grandes étoiles de la constellation de Voltaire des particularités neuves qui en modifient ou en accentuent les traits.

Aussi, ne le considérât-on que comme une galerie de portraits, peu d'ouvrages offrent un intérêt plus piquant que celui de M. Maynard. Toutefois, son importance réelle vient du jour vraiment nouveau qu'il jette sur Voltaire. On avait bien dit que l'auteur du *Dictionnaire philosophique* n'était pas un grand chrétien, que le respect de la morale n'avait jamais étouffé le poëte qui profana le nom que Chapelain avait ridiculisé en croyant le célébrer, et que le patriotisme n'avait pas précisément été la vertu du flatteur de Frédéric, du courtisan de Catherine. Mais on ne savait pas jusqu'où il était descendu dans l'oubli de sa dignité personnelle et de ses devoirs nationaux, jusqu'à quel point il avait porté la haine du christianisme et l'avait poursuivi, enfin de quelle source profonde venait l'immoralité toujours prête à souiller sa plume et ses lèvres. On le sait aujourd'hui, grâce au courageux travail de M. Maynard. Il y a là des faits accablants désormais acquis à l'histoire et que l'on n'anéantira pas; car il faudrait pour cela anéantir les ouvrages de Voltaire, qui en témoignent à toutes les pages.

Si c'était ici le cas d'examiner ce travail au point de vue de la critique littéraire, nous ferions observer qu'il n'est pas complet, que l'auteur s'y est trop borné à étudier Voltaire en lui-même, et pas assez dans l'action qu'il a exercée sur son époque; qu'il ne l'a pas assez montré en face des événements qui se sont accomplis de son temps en France et en Europe; enfin, qu'avec beaucoup de vivacité, de force et de chaleur, le style en est parfois obscur, et, de temps en temps, négligé. Mais ce sont là des défauts secondaires faciles à corriger, et qui disparaissent devant l'importance de l'ouvrage. D'ailleurs il ne faut pas oublier que c'est moins ici une histoire qu'une sorte de mémoire à consulter, et que l'auteur, après avoir dit modestement qu'il n'avait fait que dépouiller des dossiers, n'a réclamé pour lui d'autre titre que celui de « rédacteur. »

IV

A défaut de nouveautés, dont il est toujours plus à court que pas un autre, le Théâtre-Français a repris, dans ces derniers temps, le drame d'*Hernani*, de M. V. Hugo. Cet essai de résurrection, quelque effort qu'on ait fait pour en dissimuler l'échec, n'a été qu'une constatation mortuaire. Ce serait le cas, si l'on avait le personnel nécessaire à la rue Richelieu, de reprendre Racine, que M. V. Hugo avait si bien « enfoncé ». C'est du moins le cas de le relire et de revenir sur le long procès qui lui a été fait. Pour ceux qu'intéressent encore les questions littéraires, rien ne saurait être plus curieux. Cette polémique, ignorée par les uns et oubliée aujourd'hui par les autres, est

instructive, en effet, et offre des particularités très-piquantes. On la trouvera résumée, sinon dans son histoire — ce que nous eussions préféré, pour notre compte — du moins au point de vue esthétique, dans un récent et bon travail de M. Bonieux, professeur au lycée de Clermont [1]. Ce travail, qui, par son titre, semble n'avoir d'autre objet que la réfutation des attaques sournoises de Voltaire contre nos deux premiers tragiques, est en réalité une réponse à toutes celles dont on a poursuivi Racine depuis quarante ans, — Racine, disons-nous, et non Corneille ; car l'auteur du *Cid* a été plus heureux que celui d'*Andromaque*, qui a payé seul pour les défauts réels ou supposés du système dans lequel ils ont écrit tous deux.

Ce système, M. Bonieux n'a garde de le défendre dans toutes ses parties ; il fait bon marché, par exemple, de la terrible loi des *unités*, que le grand Corneille s'accuse si humblement de n'avoir pu toujours garder. Avec lui, on a beau jeu à attaquer Racine sur ce point, mais c'est le seul à peu près où il le livre ; sur tout le reste, M. Bonieux se montre un défenseur résolu et habile. — Et le reste, c'est ce qui constitue essentiellement le poëte tragique. Concevoir une action, imaginer des caractères, créer des personnages et les animer d'une vie réelle, voilà ce qu'on demande à qui aborde la scène. Or, quel est celui de ces dons que l'on a contesté de notre temps à Racine? Un seul, au fond, comme le remarque M. Bonieux : la fidélité à ce que les anciens nommaient *les mœurs*, et que le jeune critique appelle, d'après M. Nisard, du nom moins heureux et moins juste de *costume*. Le costume, en effet, ou « la couleur locale, » comme on a dit encore, voilà, ce dont on accuse Racine de manquer. Déjà, au dix-huitième siècle, Voltaire lui en faisait un reproche et se scandalisait notamment, lui qui prêtait à Orosmane les idées et le langage d'un lecteur de l'*Encyclopédie*, que Bajazet, Titus et Mithridate parlassent, par moments, l'idiome amoureux de Versailles. Mais de nos jours on est allé bien plus loin, et, dans l'engouement dont on s'est pris pour la vérité matérielle à la scène, on a fait un crime à Racine de ne s'être pas fait historien dans ses pièces : on lui eût demandé volontiers d'être archéologue.

C'est à cet excès de blâme, né d'une fausse idée de la nature et du but de l'art dramatique, plutôt qu'à la critique de Voltaire, que M. Bonieux a entrepris de répondre. Son livre a ainsi plus d'actualité que ne semble en avoir son titre. Ce n'est pas seulement une discussion rétrospective, c'est un plaidoyer d'un intérêt tout contemporain. Du même coup, l'avocat de Corneille et de Racine réfute Voltaire et la moderne critique qui, à son insu peut-être, s'est inspirée de lui. Il fait à celle-ci de très-larges concessions ; il reconnaît que le drame doit une place considérable aux réalités de l'histoire, et que, sous ce rapport, le dix-septième siècle se montrait

[1] *Critique des tragédies de Corneille et de Racine par Voltaire*, essai par B. Bonieux. — In-8. Paris, Thorin, édit. Boulevard Saint-Michel.

fort mal disposé. Mais, ajoute-t-il avec raison, Corneille et Racine étaient loin de partager sur ce point les étroites idées de leur temps et de repousser avec dédain, comme le faisait la masse, tout ce qui s'éloignait des habitudes et des sentiments de leur époque ; c'étaient en cela de véritables novateurs. Les deux grands poëtes, qu'on a tant accusés d'avoir altéré dans leurs tragédies les mœurs et le caractère de leurs personnages, étaient, de tous leurs contemporains, si ce n'est Fénelon, ceux qui saisissaient le mieux l'esprit des différents siècles et qui parvenaient mieux à le peindre, dit M. Bonieux. « Voltaire, en cela, n'approche pas de ses deux rivaux, » ajoute-t-il.

Il aurait pu en dire autant, et avec plus de raison encore, des maîtres du drame moderne, malgré leur prétention à la réalité historique et à la couleur locale. Pour ne parler que de l'œuvre-type du drame romantique, dont la reprise nous a fourni l'occasion de parler du livre de M. Bonieux, en quoi, nous le demandons, si l'on en excepte les costumes et le décor, qui sont l'affaire du tailleur et du peintre, en quoi *Hernani* est-il plus fidèle à l'histoire que telle pièce qu'on voudra des grands tragiques du dix-septième siècle ? Quand on relit Corneille et Racine à ce point de vue, on admire ce qu'il a fallu d'ignorance ou de mauvaise foi pour oser dire que ces hommes de tant de science et de conscience avaient travesti le passé. Le passé ! on le respectait mille fois plus au théâtre qu'on ne fait aujourd'hui, parce qu'on le connaissait mieux, au moins celui de la Grèce et de Rome, où Corneille et Racine se sont presque exclusivement renfermés. Quelle étude ces deux grands poëtes, — le dernier surtout, — ne faisaient-ils pas des hommes et des choses ! C'était chez eux non-seulement une disposition particulière de l'esprit et le résultat de l'habitude prise de tout faire sérieusement, mais, pour le second — particulièrement, — la suite d'une théorie dont il n'a pas fait étalage dans ses préfaces, comme cela s'est pratiqué de nos jours, mais qu'il a été facile à M. Bonieux de déduire de ses pièces. L'exposition et la justification de cette théorie est l'objet que s'est proposé le jeune professeur dans sa *Critique des tragédies de Corneille et de Racine*. Nous regrettons qu'après l'avoir dégagée pièce à pièce M. Bonieux ne l'ait pas formulée catégoriquement ; son ouvrage y aurait gagné. Il n'y en a pas moins là, en faveur de notre scène classique, un plaidoyer excellent et d'un véritable à-propos. L'esprit revient, en littérature notamment, à une meilleure et plus saine intelligence des choses. C'est bien faire que d'aider à ce retour.

P. Douhaire.

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS

Paris, 24 février.

Il y a dans les sociétés modernes deux libertés capitales qui sont la base et la garantie de toutes les autres : c'est la liberté de la tribune et la liberté de la presse. Leurs destinées sont inséparables ; elles grandissent, tombent et se relèvent ensemble. Parfois c'est la presse qui est affranchie la première, et elle fait invinciblement l'indépendance de la tribune ; d'autres fois, c'est la tribune qui devance sa sœur, et elle prépare irrésistiblement l'émancipation de la presse. Mais si étroitement liées qu'elles soient par la nature des choses et si rayonnante qu'apparaisse la tribune avec tout son cortége d'orateurs illustres, c'est la presse qui occupe le premier rang ; c'est elle qui est la plus indispensable aux besoins et à la vie même des peuples. Pour qu'une nation compte dans le monde civilisé, il faut qu'elle soit un être pensant ; or, on ne pense qu'à la condition d'exprimer ses idées, de recueillir celles d'autrui et de discuter. La controverse, ainsi que l'a magnifiquement démontré M. Thiers, est en toutes choses la loi nécessaire du progrès ; et quel est le premier organe de cette controverse, si ce n'est la presse ? Sans la liberté de la presse, une nation ne pense pas ; elle est muette, car elle ne dit rien ; elle est sourde, car elle n'entend rien ; et bientôt elle devient paralytique, car, pour agir, il faut d'abord penser, entendre et parler. N'est-ce pas l'histoire à la main qu'un grand orateur s'écriait, au milieu des applaudissements des Communes anglaises : « Otez-nous toutes nos libertés, mais laissez-nous la liberté de la presse ; avec elle nous aurons bientôt reconquis toutes les autres ! » Et n'est-ce pas la même vérité qu'affirmait M. de Villèle sous la Restauration, quand il disait à la tribune de la Chambre : « Il faut que cette tribune conquière la liberté de la presse, ou qu'elle soit réduite elle-même au silence par l'asservissement ? » La tribune, en effet, n'exerce qu'une action intermittente et limitée, tandis que la presse veille partout et sans relâche, offrant chaque jour et sur tous les points sa voix et son appui à la faiblesse isolée, au droit

méconnu, aux intérêts blessés. Sans elle, les citoyens ne sont que des grains de sable dispersés et impuissants. Avec elle, ils se rapprochent, se groupent, se pénètrent, et forment la masse homogène et intelligente qu'on appelle un peuple.

Certains s'imaginent que les écrivains plaident pour eux-mêmes en demandant la liberté de la presse et que c'est à eux qu'elle profite. Que gagnent les écrivains à revendiquer cette franchise et à se servir courageusement du droit qu'ils invoquent? Des poursuites, des amendes, de la prison, la dégradation civique, la ruine, des avanies de tout genre. Ne leur serait-il pas plus commode de laisser dilapider en paix l'honneur où les deniers du pays? Non, les écrivains ne défendent pas plus une cause personnelle en demandant la liberté de la presse que les députés ne soutiennent un intérêt particulier en réclamant la liberté parlementaire. Tous, orateurs et publicistes, défendent un intérêt supérieur et général : le droit de la nation de connaître et de juger ses affaires, de contrôler ceux qui la gouvernent et de faire prévaloir sa volonté souveraine.

La liberté de la presse est aujourd'hui une nécessité sociale, une des conditions d'existence des sociétés modernes, et elle ne saurait pas plus être supprimée que les chemins de fer et la télégraphie. Elle est aux idées ce que ces merveilleux moyens de communication sont aux intérêts matériels, et dans un pays de suffrage universel surtout elle répond à des besoins tellement impérieux que toute atteinte portée à son expansion légitime blesse le principe même des institutions. Veut-on savoir quels développements a pris la presse depuis un demi-siècle et quelle place considérable elle occupe dans la civilisation des deux mondes? Aucun tableau n'est plus curieux et plus instructif à la fois. — En 1826, le total des journaux du globe était d'environ 3,000; aujourd'hui il dépasse 12,000, ayant ainsi quadruplé dans un espace de quarante années; et ce qui est remarquable, c'est que le nombre des journaux est en quelque sorte proportionnel à la somme de la liberté des différents pays; c'est-à-dire que les États où ces instruments d'information et de lumière se trouvent le plus répandus sont ceux précisément qui jouissent des institutions les plus larges et les plus durables, des franchises les moins contestées et les plus fécondes. C'est la Suisse qui marche en tête de la liste, à la hauteur des États-Unis, avec un journal par 7,000 habitants. Viennent ensuite la Belgique, avec un journal pour 17,000 âmes; l'Angleterre, 1 pour 20,000; et à la queue, la Russie, avec 1 pour 300,000. De toutes les nations, c'est la grande Confédération américaine qui possède le plus de journaux, plus de 4,000, soit le tiers de ceux qui existent, pour une population de 30 millions. L'Asie, l'Afrique et l'Océanie n'en comptent pas ensemble 500[1]. Si l'action de la presse était

[1] Nous empruntons ces chiffres au savant ouvrage de M. Hatin, *la Bibliographie de la presse périodique*. 1 vol. — Didot.

destructive de tout ordre et de toute liberté, si les agitations qu'elle provoque étaient mortelles au développement de la richesse et de la puissance, les proportions du tableau devraient être renversées : les monarchies despotiques de l'Orient en occuperaient brillamment la tête, la Russie y tiendrait une place distinguée, et la malheureuse patrie de Washington n'y représenterait que l'anarchie et la misère. Reconnaissons donc la vérité des choses, quand elle éclate de tant de manières, et ne nous obstinons pas à nier l'évidence. On a spirituellement raconté qu'un voyageur, égaré longtemps à travers des contrées désertes, s'était écrié, en apercevant enfin une potence dressée sur un rivage : « Dieu soit béni ! je me retrouve en pays civilisé ! » Le cri de soulagement eût été bien autrement justifié si le voyageur eût découvert sur son chemin une de ces feuilles qui relient les extrémités du globe, qu'attendent avec impatience le soldat dans son camp, le missionnaire sous sa hutte, le négociant derrière son comptoir, et qui portent à chacun, avec les renseignements utiles, un souvenir de la patrie absente et un rayon de la pensée universelle. Entre la presse et la potence, c'est-à-dire entre la liberté et la répression à outrance, certains *sages*, obéissant à des affinités mystérieuses que nous n'avons point à rechercher, pourront préférer la seconde ; l'expérience et le bon sens choisiront toujours la première.

Comment se défendre de quelque tristesse en se voyant, après tant de discussions et d'épreuves, de leçons et d'exemples, contraint d'insister encore sur des questions pareilles ! En 1817, Benjamin Constant trouvait déjà la matière épuisée. Chateaubriand, Royer-Collard, M. de Serres, M. de Bonald, Camille Jordan, M. de Villèle, Casimir Périer, M. de Martignac, l'ont examinée sous tous ses aspects ; plus près de nous, des hommes d'État et des orateurs non moins illustres l'ont approfodie ; elle a été retournée dans tous les sens, débattue à satiété, et l'on pouvait enfin se croire en possession définitive de certains principes ! Eh bien, non ; tout est à reprendre, et cette cause, qui a magnifiquement inspiré les plus grandes voix du siècle, qui a eu pour protecteurs et pour vengeurs, à la barre de toutes les juridictions, les interprètes les plus éloquents du droit, elle est de nouveau contestée, et il faut en démontrer une fois de plus la justice et la raison ! C'est en vain que, depuis quatre-vingts ans, toutes les constitutions, y compris l'acte additionnel de 1815, ont proclamé la liberté de la presse, que tous les ouvrages de philosophie politique l'ont reconnue, que les Assemblées lui ont donné une sanction, que la pratique en a fait toucher du doigt la valeur non-seulement pour la dignité du citoyen, mais pour la sécurité de la chose publique ; on traite encore des vérités démontrées comme si elles étaient des paradoxes, et sous l'influence de la rancune ou de la peur, on s'obstine à leur fermer la porte de la loi. Sortons de ces ornières, et au lieu de réduire le domaine politique à un cercle étroit et infranchissable dans lequel les générations seraient condamnées à tourner

stérilement sur elles-mêmes, faisons-en, selon la belle pensée de Vico, une spirale indéfinie qui s'élargit en s'élevant!

Puisque la presse a poussé dans le sol d'indestructibles racines, puisqu'elle a résisté à la balistique administrative comme aux plus accablantes répressions judiciaires et survécu à tous les pouvoirs qui l'ont proscrite ou persécutée, pourquoi ne pas l'accepter comme une nécessité des temps nouveaux et s'arranger enfin pour vivre avec elle? Si le gouvernement éprouve une inclination médiocre pour cette compagne, qu'il se décide à un mariage de raison. La sagesse et l'habileté le lui conseillent. Dans l'état actuel des choses, ce n'est plus par les jugements de la sixième chambre et par les verrous de Sainte-Pélagie qu'il saurait parvenir à défendre avec succès sa politique, s'il en a une ; c'est par la presse elle-même, par la tribune, par la discussion sous toutes ses formes. « L'opinion, c'est ce qui ne se dit pas, » écrivait finement Fiévée sous le premier empire. Les pouvoirs ont au contraire intérêt à ce que tout se dise, à ce que la nation pense tout haut, à ce que les mécontentements, les critiques, les colères, les passions de tout genre se dégagent et s'évaporent. La presse, que l'on a comparée à un paratonnerre, soutire, en effet, chaque jour de la masse populaire les éléments dangereux qui tendraient à s'y condenser, comme l'électricité au sein des nuages, et elle les répand dans l'atmosphère morale sous la forme d'opinions multiples. La contradiction prend ainsi la place du combat; une animation virile et normale se substitue à la lutte armée, et si, par un système de décentralisation sincère et d'élections libres, de nouvelles issues sont offertes aux ébullitions de l'esprit public, tout péril est écarté et le gouvernemet préside à toute cette agitation régulière avec autant de sérénité qu'Éole au jeu des vents.

On a osé soutenir que la presse était la mère de toutes les révolutions et que les pouvoirs qui ont eu l'imprudence de lui délier les mains n'avaient pas tardé à tomber sous ses coups. Il suffit d'un regard sur l'histoire et sur le monde pour juger cette théorie. Là où fleurissent les libertés locales et provinciales, à côté d'une presse indépendante et d'une tribune affranchie de toute entrave, c'est-à-dire là où la liberté règne de la base au sommet, il n'y a pas de révolutions. La Suisse, l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, vivent en sécurité près des fantastiques barils de poudre du droit commun. Là au contraire où la commune est en tutelle, l'urne électorale placée sous le cadenas de l'autorité, la presse plus ou moins bâillonnée, les révolutions ne se comptent plus. Et il n'est pas nécessaire d'aller jusqu'en Espagne pour le constater. Comment les *Arcadiens* expliquent-ils ces résultats?

Il serait bien temps de renoncer à cette vieille et banale accusation que la presse est une nouvelle boîte de Pandore, moins l'espérance. La presse n'a point fait tout le mal qu'on lui impute et elle a fait beaucoup de bien

dont on ne parle pas. C'est là une vérité reconnue depuis cinquante ans. Chateaubriand disait au lendemain de l'Empire : « Ce n'est point la liberté des journaux, mais leur asservissement qui a perdu la France. » Et il ajoutait : « Si les intérêts publics peuvent être compromis par ce que dit la presse, ils le sont bien plus par ce qu'elle ne dit pas. » M. Segris a heureusement rajeuni cette pensée en disant avec équité des journaux : « On se souvient du mal qu'ils ont fait en oubliant trop celui qu'ils ont empêché. » — Est-ce que ce sont les journaux qui ont causé les désastres du premier Empire et amené les deux invasions de 1814 et 1815 ? Est-ce que ce sont eux qui ont fait de nos jours l'expédition du Mexique et l'unité allemande? Ils n'ont cessé d'indiquer une politique différente ; ils ont été avertis, suspendus, condamnés pour avoir tenté d'arrêter le pouvoir dans une voie funeste, et si leurs conseils avaient été suivis, les fautes dont gémissent nos intérêts et notre fierté eussent été évitées. — On ne renverse pas les gouvernements, a dit avec profondeur un homme d'État, ils se suicident.

Le système de répression administrative contre la presse qui tombe en ce moment, a produit 338 avertissements, 27 suspensions et 12 suppressions directes, au total 377 mesures de rigueur prises contre 120 journaux. A cette statistique[1], il faudrait joindre celle des refus d'autorisation, des interdictions de vente sur la voie publique, des tracasseries diverses qui ont entravé les journaux et amené dans les départements la chute d'un grand nombre de feuilles. Il faudrait joindre aussi la liste des poursuites judiciaires qui, quoi qu'en ait dit M. le garde des sceaux, ne présente à Paris qu'*un seul* acquittement, et dans quelles circonstances ! contre quarante et une condamnations[2]. A quoi toutes ces sévérités ont-elles abouti? Elles n'ont pas tué la presse, plus vivante qu'au lendemain du coup d'État ; elles n'ont pas sauvé le pouvoir, plus embarrassé que jamais ; elles prouvent simplement l'inutilité et le péril des mesures exceptionnelles, et puisqu'il faut toujours en venir au droit et à la légalité, le plus sage eût été de commencer par là.

Le gouvernement s'y est enfin résigné l'année dernière, à la suite des vœux exprimés par l'adresse des deux Chambres, en face des aspirations

[1] Voir *la Censure et le régime correctionnel*, étude excellente et pleine de documents, par M. Édouard Laferrière.

[2] Même ouvrage. Voici le relevé dressé par M. Laferrière : Délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, 13 poursuites, 12 condamnations ; — délit d'excitation à la haine et au mépris des citoyens les uns contre les autres, 9 poursuites, 9 condamnations ; — délits d'offense envers le souverain et d'attaque aux droits qu'il tient de la constitution, 5 poursuites, 5 condamnations ; — délit de fausses nouvelles, 13 poursuites, 13 condamnations ; — délit de compte rendu des séances du Sénat ou du Corps législatif, 2 poursuites, 2 condamnations, — sans mentionner les 10 condamnations récemment prononcées pour le même motif et actuellement frappées d'appel.

Quant au seul acquittement qui se soit produit, il concerne un Russe, le prince Pierre Dolgoroukow, auteur d'une brochure qui, ayant été publiée en Belgique et en Angleterre, ne tombait pas sous le coup des lois françaises.

Le relevé des poursuites intentées dans les départements est à faire ; il n'offrirait probablement pas des résultats moins curieux et moins significatifs que ceux de Paris.

manifestées par les quatre millions d'hommes nouveaux qui ont remplacé dans l'empire la moitié des votants de 1852, et sous le coup des difficultés accumulées par seize années de pouvoir sans contrôle. Malheureusement la pratique prolongée de l'arbitraire est une préparation mauvaise à la confection de lois libérales, et l'on s'en est tristement aperçu à la rédaction du projet. C'est une loi de défiance et de restriction que le gouvernement et la commission ont combinée, avec l'intention, sans doute, de faire une loi d'affranchissement, comme ces avares qui se croient généreux en abandonnant quelques maravédis. Chassé de l'article premier, l'arbitraire est rentré dans tous les autres, et les dispositions les plus savantes ont été agencées pour neutraliser autant que possible l'application du principe concédé. Un instant même, tout a failli sombrer devant les exagérations de la peur ; un groupe aveugle, cramponné à la dictature, a essayé d'anéantir la promesse impériale et de nous river à la chaîne. La majorité, triomphant d'elle-même, a résisté à cette tentative désespérée, mais elle n'a cédé aux adjurations de la parole officielle, qu'en se promettant de fortifier encore les garanties, déjà si robustes, du projet de loi ; et c'est ainsi que des pénalités nouvelles, greffées sur les anciennes, ont donné à la répression des proportions inconnues jusqu'à ce jour. On a calculé qu'un seul article peut entraîner huit pénalités différentes ! Cumul luxueux, qui malheureusement n'est pas le seul du régime. Après l'abolition de la contrainte corporelle il semblait logique d'abolir la contrainte intellectuelle, la pensée n'ayant pas droit à moins de respect et de liberté que le corps : les deux servages ont été maintenus dans la loi, le premier comme garantie du second, et tandis que l'empoisonneur et le faussaire trouveront en cour d'assises une publicité refusée à l'écrivain, l'escroc est protégé contre Clichy par une immunité qui disparaît dès qu'il s'agit d'un académicien ou d'un philosophe. L'amende s'élève à la hauteur d'une véritable confiscation, la prison s'ouvre à deux battants pour tous ceux qui participent à l'œuvre détestable, la mort politique atteint le signataire d'articles condamnés, et toutes ces impitoyables rigueurs sont motivées par des délits insubstantiels, insaisissables, que personne ne peut préciser ni définir ! Prenons un seul exemple, celui des comptes rendus parallèles, obliques, détournés, parasites ou autres. On a lu les longues explications des organes officiels sur ce point : fournissent-ils la moindre lumière sur la limite qui sépare la discussion légitime du compte rendu coupable ? Non, la nuit reste épaisse, et les écrivains devront continuer leur marche à travers mille embûches.

Le 15 juin de l'année dernière, lorsque le projet de loi fut soumis à l'Assemblée et que le rapporteur, allant au devant de l'impatience publique, eut donné lecture de l'article 1er [1], M. Glais-Bizoin s'écria : « Arrêtez-vous

[1] Art. Ier. — Tout Français majeur et jouissant de ses droits civils et politiques peut, sans autorisation préalable, publier un journal ou écrit périodique paraissant, soit régulièrement et à jour fixe, soit par livraisons et irrégulièrement.

là ! » C'était là, en effet, qu'il fallait s'arrêter si l'on avait voulu fonder sérieusement la liberté de la presse, en renvoyant au droit commun la question de responsabilité, tout au plus en ajoutant un second article pour édicter les garanties principales sur lesquelles tout le monde est d'accord. Mais on a suivi une autre conduite, et loin de développer la pensée libérale de l'article 1er, on s'est appliqué, nous le répétons, à réagir contre elle, sans réfléchir que de toutes les situations politiques il n'en est pas, suivant la remarque d'un penseur, de plus dangereuse pour un État que celle où la liberté est déclarée en droit et contestée en fait, parce qu'il s'établit alors un combat acharné jusqu'à ce que le droit triomphe ou que le fait l'emporte. Au lieu d'édifier une loi simple et logique, on a construit une œuvre incohérente et contradictoire, mosaïque discordante, mélange adultère du système administratif et du régime légal. Le pouvoir discrétionnaire garde la désignation des annonces judiciaires, l'autorisation de vente sur la voie publique, la censure des dessins et des estampes, la saisie facultative des journaux étrangers, la composition du tribunal correctionnel, la détermination des délits, la suspension et la suppression laissés à l'arbitraire du juge ; et quand on proteste contre cette incestueuse introduction de l'arbitraire dans la loi, le ministre répond : « Oui, c'est là le pouvoir discrétionnaire ; je ne le nie pas, je le revendique ! » — Qu'avait dit cependant la lettre du 19 janvier ? « Une loi sera proposée pour attribuer *exclusivement* aux tribunaux correctionnels l'appréciation des délits de presse et *supprimer* ainsi *le pouvoir discrétionnaire* du gouvernement. » Qu'avait dit le ministre lui-même en combattant naguère l'amendement des quarante-six et M. Buffet ? « Ou la liberté complète, ou le pouvoir discrétionnaire placé entre les mains du pouvoir exécutif. » Eh bien, ni le programme du prince ni celui du ministre n'a prévalu ; nous n'avons pas la liberté complète, l'administration conserve une partie notable du pouvoir dont elle avait promis l'abandon, et finalement tout se réduit à la concession de l'article 1er, que tempère le maintien de l'article 20 de l'ancien décret, dont la future application, nous devons le dire, ne nous laisse pas sans quelque inquiétude [1].

Voilà le sacrifice héroïque, l'acte *grandiose* célébré par M. Rouher à l'égal d'un 4 août gouvernemental. Deux registres fixaient l'état civil de la presse, celui des naissances et celui des décès. Le gouvernement tenait les

[1] « Art. 20. Si la publication d'un journal ou écrit périodique frappé de suppression ou de suspension administrative ou judiciaire est continuée sous le même titre ou sous un titre déguisé, les auteurs, gérants ou imprimeurs seront condamnés à la peine d'un mois à deux ans d'emprisonnement, et solidairement à une amende de cinq cents francs à trois mille francs par chaque numéro ou feuille publiée en contravention. »

A quel signe reconnaîtra-t-on qu'un nouveau journal n'est que le masque et la continuation d'un organe supprimé ? Sera-ce la présence, parmi ses collaborateurs, d'un ou plusieurs des écrivains de l'ancien journal ? A ce compte, tout publiciste ayant appartenu à une feuille supprimée serait contraint de briser sa plume et la loi aurait ainsi établi sans le dire un genre de proscription qui pourrait aller loin.

deux et ouvrait à son caprice le livre de la vie ou le livre de la mort. Désormais il ne tiendra plus que le second; c'est quelque chose, mais, au fond, qu'est l'existence, dépourvue de tonte garantie de durée ; qu'est-elle surtout, dépouillée de la résurrection?

Cependant nous acceptons cette loi, sans enthousiasme et sans reconnaissance, parce qu'elle se borne à nous restituer une faible partie d'un droit naturel et sacré; nous l'acceptons, malgré l'article 9, qui crée des douanes entre l'exilé et la patrie pour tous les sentiments du cœur ; malgré l'article 12, qui invente un nouvel ostracisme et fait des proscrits à l'intérieur ; malgré l'absence du jury, malgré les suspensions de six mois et les amendes de 80,000 francs, malgré le delai de trois ans pour la prescription des délits, malgré la brume trompeuse où elle laisse flotter la discussion, malgré son caractère préventif et son insatiable fiscalité ; nous l'acceptons comme une amélioration réelle, comme un progrès, et nous y puisons des encouragements pour l'avenir. — Les organes officiels avaient notifié que jamais la législation de 1852 ne serait modifiée et que nous étions condamnés sous ce rapport à l'immobilité[1]. Nous avons marché cependant, et ceux qui voulaient demeurer immobiles ont fait le pas avec nous. Ils en feront un second, un troisième, et bien d'autres, sous l'influence de cet invisible courant qui entraîne le monde et sape autour de nous les plus solides forteresses de l'autocratie. Ils imiteront ce M. Letronne, dont on a dit qu'il ne croyait pas au déluge sous la Restauration et qu'il l'aurait bu sous Louis-Philippe. Il y a quelques années, la liberté ne comptait que *cinq* défenseurs déclarés sur les bancs de la Chambre; aujourd'hui, elle n'y rencontre plus que *sept* contradicteurs avoués. Voilà le chemin parcouru, et nous ne sommes pas au bout. La réaction se croyait une armée : elle n'est plus qu'une poignée ; bientôt elle deviendra un souvenir. Les peuples vont toujours en avant, et les bornes qui s'obstinent ne servent qu'à mesurer les étapes de la route.

Nous aurions voulu résumer les longs et émouvants débats dont les murs du Palais-Bourbon tressaillent encore ; suivre les orateurs à travers les questions diverses qui ont passionné la Chambre, discuter le timbre, examiner la moralité de la presse affranchie de la taxe, étudier le problème de la compétence en montrant que, plus les pénalités sont redoutables, et plus l'indépendance du juge doit être à l'abri du soupçon[2], rendre un complet

[1] *M. le ministre* : « Ainsi la loi de 1852 *ne peut pas être modifiée*, parce que toute modification serait un danger... Ma réponse, je crois, a le mérite d'être catégorique. »

Et plus loin : « La loi de 1852 ne permet pas qu'un journal s'établisse sans l'autorisation du ministre de l'intérieur. Telle est la loi, et selon moi, *elle doit continuer d'exister*. » (Discours de M. Baroche, séance du 14 mars 1861.)

[2] M. de Tocqueville dit, en parlant des institutions judiciaires de l'ancien régime : « Le magistrat était inamovible et ne cherchait pas à avancer, deux choses aussi nécessaires l'une que l'autre à son indépendance ; car qu'importe qu'on ne puisse pas le contraindre, si on a mille moyens de le gagner? » — *L'Ancien régime et la révolution*, liv. II, c. XI.

hommage à l'intrépidité brillante, à l'infatigable ténacité de l'opposition, luttant pied à pied, article par article, pour conquérir quelques parcelles du terrain si opiniâtrement défendu. Mais l'énigmatique et menaçante législation des comptes rendus, maintenue contre l'évidence même, nous arrête, et pour faire admirer toutes ces belles harangues, nous sommes obligés de renvoyer au *Moniteur*, qu'un fonctionnaire actuel appelle avec raison « l'instrument le plus révolutionnaire de notre époque[1]. »

Mais il ne saurait nous être interdit de remercier particulièrement M. Thiers et M. Berryer de leur éloquente et courageuse intervention dans un débat qui intéresse si profondément l'ensemble de nos franchises et qu'ils ont élevé à la hauteur habituelle de leur parole. Quel imposant spectacle que celui de ces deux hommes, blanchis dans l'étude et la pratique des affaires, ayant médité pendant un demi-siècle sur les vraies conditions du gouvernement au sein des sociétés modernes, et venant défendre la liberté comme la plus sûre garantie de la prospérité, de l'ordre et de la grandeur ! Quelle majesté dans l'attitude et la parole de M. Berryer, rattachant à la mémoire de son père et aux fortes traditions des vieux parlements toute une vie de dévouement et d'honneur, saluant en termes émus la noble et fière pauvreté d'un illustre homme d'État devant « l'enflure » de certaines fortunes du jour, vengeant avec éclat les anciens partis dont le désintéressement et la fidélité aux convictions pourraient au moins servir d'exemple à ceux qui les outragent, et réclamant enfin pour cette magistrature dont il est le plus ancien témoin et presque le juge, une situation qui écarte d'elle toutes les défiances et commande tous les respects ! M. Berryer peut se consoler de n'avoir pas vaincu devant le scrutin : il a triomphé dans toutes les consciences. — Et M. Thiers, avec quelle puissance n'a-t-il pas montré dans la discussion et la lutte la condition même de l'humanité ; avec quel nerveux bon sens n'a-t-il pas élucidé et tranché les questions en litige ! Avec quelle jeunesse, toujours vive et toujours prête, ne s'est-il pas jeté dans les orages du débat pour y ramener la justice et la clarté ! Ce n'est pas une médiocre gloire pour la tribune française que de pouvoir montrer à l'Europe ces deux hommes, citoyens éminents, orateurs sans rivaux, et continuant, sur les bancs de l'opposition, la série de grandes figures et d'hommes d'État supérieurs dont le pouvoir a perdu le prestige !

Pendant ce temps, un évêque qui, de son côté, continue avec éclat les traditions du grand épiscopat français, achevait de signaler aux familles, dans un écrit lumineux et décisif, tout le danger d'une entreprise qui ne vise à rien moins qu'à révolutionner l'éducation des femmes dans notre pays, à en extirper toute doctrine religieuse et à déchristianiser ainsi la nation qui

[1] *L'Esprit politique et l'esprit de parti dans les Assemblées françaises*, par M. Lançon, conseiller de préfecture de la Seine.

a fourni à la galerie des femmes fortes et chrétiennes, depuis la reine Clotilde jusqu'à madame Élisabeth et de Geneviève à Jeanne d'Arc, les plus incomparables figures. On a souvent cité cette parole profondément vraie : « Si les hommes font les lois, les femmes font les mœurs. » Mais quelle sera la règle et l'inspiration des mœurs, si ce n'est la religion ? C'est en s'appuyant sur ces principes que Mgr Dupanloup proteste, et près de quatre-vingts évêques avec lui, contre des témérités et des fantaisies pleines de menaces pour l'honneur de nos foyers et pour l'avenir même de la société française. Il n'attaque ni le gouvernement, ni l'Université, ni la loi : il résiste à une innovation entreprise au mépris formel de la loi, contraire aux décisions du Conseil de l'instruction publique, aux règlements administratifs, aux précédents et aux statuts de l'Université, aussi mauvaise enfin pour le gouvernement que pour le pays lui-même. — Portant le débat à sa véritable hauteur, il montre invinciblement que l'œuvre à laquelle on s'efforce de donner une simple apparence pédagogique, a un caractère et une portée bien autrement considérables ; qu'elle cache une arrière-pensée de négation religieuse et tout un plan savamment combiné pour arriver à éteindre dans l'âme de la femme les croyances et les aspirations que la libre-pensée est parvenue à dessécher dans le cœur d'un trop grand nombre d'hommes. Voilà le but, et Mgr l'évêque d'Orléans le met à nu avec tant d'évidence que le doute n'est plus permis après les preuves qu'il en donne. Comment, par exemple, expliquer autrement l'audace étonnante avec laquelle s'affirme à l'École de médecine ce matérialisme, que le principal organe du pouvoir proclamait hier à la tribune destructif de toute loi, de toute morale, de toute société? Comment expliquer la protection et la faveur accordées à des publications que la brochure appelle justement des tavernes de l'esprit ? Et qu'est-ce que le respect matériel concédé à la religion dans les temples si on en tue le principe dans les écoles ? Certains invoquent l'indépendance philosophique et la liberté des doctrines, mais, ainsi que le remarque victorieusement l'illustre prélat, quand il s'agit d'enseigner l'enfance, la jeunesse, surtout des jeunes filles de quatorze à dix-huit ans, la liberté des doctrines n'a rien à voir.

Au fond, que veut Mgr Dupanloup ? Cette liberté même de l'enseignement qu'on l'accuse de combattre. Et que combat-il ? L'intervention de l'État dans un domaine où la concurrence existait et suffisait. La situation qu'avait reconnue et consacrée la loi de 1850 répondait amplement à tous les besoins, comme l'a proclamé la Chambre au mois d'avril de l'année dernière ; personne ne se plaignait, l'Église acceptait la concurrence, et tout marchait en paix, quand un turbulent ministre a brusquement tenté de mettre en régie l'éducation des filles sous la main de la centralisation administrative et de la bureaucratie académique. C'est lui qui a été l'agresseur, c'est lui qui est venu écraser la liberté sous le poids de l'action gouvernementale et préparer le retour à un inaceptable monopole. —

Comment les évêques, gardiens de la doctrine contre laquelle toute cette campagne était dirigée, auraient-ils pu rester silencieux? Comment pouvaient-ils oublier que l'homme qui préside à cette tentative insensée et qui cherche à faire passer dans le corps enseignant l'esprit qui l'anime lui-même, a vu ses livres frappés des censures universitaires et déclarés *inadmissibles* dans les écoles? Voilà ce que Mgr Dupanloup a rappelé avec un grand à-propos, en signalant aux calomniateurs qui nous accusent de vouloir « une expédition de Rome à l'intérieur, » la véritable « campagne d'Italie à l'intérieur » dont les catholiques sont victimes depuis dix ans.

Nous ne pouvons citer toutes les admirables pages de cet écrit, toutes les considérations vraiment neuves et saisissantes où passe la flamme du patriotisme à côté des magnifiques inspirations de la foi; mais ce que nous pouvons dire, c'est que tous les hommes impartiaux qui liront ce volume, depuis l'irréfutable démonstration des principes jusqu'au portrait suave et rayonnant de la femme chrétienne et française, seront d'accord avec nous pour proclamer que le bon sens humilié, les mœurs nationales blessées, et l'intérêt social compromis ont trouvé un éloquent et puissant vengeur!

Léon Lavedan.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Manuel théorique et pratique de la liberté de la presse. — Histoire. — Législation. Doctrine et Jurisprudence. — Bibliographie de 1500-1868, par Eugène Hatin. — 2 vol. in-8. Pagnerre.

Le titre de ce livre en dit suffisamment l'intérêt et l'utilité.

Il n'est pas, en effet, beaucoup de pages dans nos annales qui offrent de plus nombreuses et de plus attachantes péripéties que le tableau des luttes soutenues pour la conquête de la liberté de la presse, luttes dans l'ombre et au grand jour, dans les assemblées et devant les tribunaux, dans les journaux et dans les livres.

Il en découle, en outre, un enseignement très-propre à faciliter la solution, depuis si longtemps cherchée, de ce difficile problème : l'accord de la liberté et de l'autorité.

A un autre point de vue, la lutte séculaire de ces deux grandes forces et de ces deux grands droits s'est traduite en une multitude de lois, de décrets, d'ordonnances, de règlements, qui se sont juxtaposés, superposés, entassés, embrouillés, de la façon la plus étrange et la plus déplorable. C'est une confusion, un chaos, un véritable dédale dans lequel les plus habiles sont exposés à s'égarer.

Le *Manuel de la liberté de la presse* a pour but de remédier, autant que possible, à ce fâcheux état de choses. Il comblera une lacune regrettable, en même temps qu'il donnera satisfaction à une très-légitime curiosité.

Ce sera, en un mot, le code, le *vade-mecum* de tous ceux qui touchent à la presse ou qui la pratiquent, en même temps que le *memento* de l'homme politique et de tous ceux qu'intéresse cette question, aujourd'hui à l'ordre du jour dans presque toute l'Europe.

Il serait superflu, assurément, d'insister sur le mérite, non plus que sur l'opportunité d'un pareil livre. Nous aimons, d'ailleurs, à croire que les nombreux intéressés auxquels il s'adresse trouveront une sérieuse garantie dans le nom de l'auteur : tout le monde connaît les nombreux travaux de M. Hatin sur ce sujet, dont il a fait l'étude de toute sa vie, et avec lequel il s'est, pour ainsi dire, identifié.

Le *Manuel de la liberté de la presse* formera deux volumes. Le premier, le plus important, contenant la partie historique, a seul paru.

Le deuxième suivra de près la promulgation de la nouvelle loi. La partie théorique et pratique, qui en fera le fonds, sera précédée de la discussion de cette loi dans les deux Chambres, discussion à laquelle l'auteur se propose de donner de grands développements.

Sainte Cécile, poëme tragique, par le comte de Ségur. — Paris, chez Bray.

On ne saurait trop propager, a dit le P. Lacordaire, le culte et le souvenir des belles âmes dans un temps où il y en a si peu. On connaît notre prédilection pour ce genre de travail, rafraîchissant et vivifiant; une plume compétente démontrera ici combien celui que le comte de Ségur a consacré à la plus gracieuse des martyres répond à toutes les exigences de l'art. Mais nous tenons à ne pas tarder d'un jour à recommander cette belle œuvre à nos lecteurs et à nous féliciter avec eux de ce que la langue de Corneille, cette autre musique, ait enfin élevé un monument, et un monument durable, à la patronne de l'art rivé à l'image des anges et à la jouissance du ciel.

A travers les abaissements de la poésie

et de la musique, *Sainte Cécile* vient épurer l'air et nous faire respirer plus à l'aise : elle nous rappelle, car on pourrait vraiment l'oublier au milieu de tout ce qui hurle et barre le passage, — que toutes deux ont un idéal réalisé par la foi et qu'il n'est pas impossible avec elle d'atteindre. A. G.

La Petite bibliothèque scientifique, horticole, agricole, forestière et populaire. Chez Rothschild.

En attendant qu'une plume plus autorisée que la nôtre se charge de l'appréciation au point de vue de leur valeur scientifique des nouveaux ouvrages dont vient de s'enrichir la *Petite bibliothèque horticole, agricole et forestière* de l'éditeur Rothschild, nous croyons utile d'en faire déjà connaître les titres et de donner l'indication des sujets dont ils traitent.

L'Art de planter les arbres est un manuel de ce qu'on pourrait appeler l'horticulture forestière. Composé par un Allemand, le baron de Manteuffel, grand-maître des forêts de Saxe, cet opuscule a été traduit en un français simple, clair et correct, par un jeune forestier de France, M. Goüet. Il omprend, en 250 pages de format in-18, enrichies de 16 gravures, tous les enseignements que l'on peut rechercher lorsqu'on veut exécuter des plantations soit dans les jardins, soit dans les champs ou dans les bois.

Deux volumes in-18, près de 500 pages et 150 gravures sur bois, sont consacrés à un petit traité de l'*Art des jardins* par M. le baron Ernouf. Cet ouvrage ne paraît pas embrasser seulement les règles générales de l'horticulture ; l'architecture des jardins et son histoire y tiennent une place importante et non dénuée d'attrait, et l'étude comparée des différents styles, suivant les temps et les lieux, achève, à notre avis, de donner à cet ouvrage un intérêt plus étendu que celui d'un simple enseignement horticole.

C'est plus spécialement aux chasseurs que s'adressent *les Animaux des forêts*. L'histoire naturelle des cerfs, lièvres, renards, perdrix, bécasses, faucons, en un mot de tous les hôtes velus ou emplumés de nos bois, fait l'objet de ce volume. Laissant de côté son mérite scientifique — nous n'avons pas à l'apprécier — nous dirons que le style en est facile, coulant, agréable et surtout d'une grande clarté ; les 84 vignettes qui l'accompagnent ne contribuent pas peu du reste à rendre saisissante la pensée de l'auteur et à rendre cet ouvrage aussi élégant que le comportent à la fois son humble format et son prix non moins modeste.

Les Conifères indigènes, exotiques, par M. C. de Kirwan. — Rothschild.

Ce qui nous a d'abord frappé dans cet ouvrage destiné aux grands propriétaires et à tous ceux qui s'occupent de culture et d'intérêts agricoles, ce sont les termes de la dédicace à M. le comte de Montalembert. Après avoir heureusement rappelé les titres que possède l'illustre écrivain et orateur à la reconnaissance de la Société forestière de France, M. de Kirwan ajoute avec une rare délicatesse :

« Qu'il me soit donc permis de vous dé-
« dier ce modeste ouvrage. Il traite des
« conifères. Hôtes magnifiques des bois de
« nos montagnes, ces arbres à la fière al-
« lure, dont les hautes et droites tiges se
« brisent quelquefois sous l'effort de l'orage
« sans lui céder jamais, m'inspirèrent tou-
« jours je ne sais quel attrait particulier et
« et profond. »

Nous n'avons pas lu sans une émotion mêlée de fierté ces lignes d'un sentiment si élevé et si exquis, et nous comprenons que nous avons à nous défier de notre première impression pour ne pas juger trop favorablement un ouvrage d'un début si bien inspiré.

Quoique sortant de la plume d'un de nos meilleurs spécialistes en sylviculture, ce livre est néanmoins accessible à tous ceux qui ne se sont pas livrés à une étude particulière sur ce sujet. Il est bien écrit, bien divisé, clair et concis, intéressant et surtout utile. Il sera consulté avec fruit par les propriétaires et les administrateurs des communes qui ont à cœur d'imprimer un sérieux développement aux intérêts dont ils sont chargés. P. L.

Pour les articles non signés : Camus.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LA LOI DE L'HISTOIRE

LA SANCTION DE LA LOI [1]

I

Or je dis qu'en ce présent siècle, le dix-neuvième, Dieu exige de l'Europe une vie politique et sociale fondée, plus que par le passé, sur la justice de l'Évangile. Travail pour tous, et vie pour tous, acceptation libre et joyeuse, par tous, du travail, de la lutte, du danger et du fardeau commun.

Aujourd'hui, l'histoire nous instruit clairement, et nous montre notre devoir dans une lumière irrésistible. Ne recommençons pas les erreurs de nos pères [2] !

Regardons le passé, et, si nous ne sommes pas volontairement aveugles, nous allons lire les lois de Dieu dans notre histoire.

Regardons les trois siècles les mieux connus, ceux qui ont précédé celui-ci.

Là, malgré bien des voix évangéliques prêchant dans le désert, voici comment nos pères ont dirigé l'histoire. Il s'agit surtout de la France.

[1] « La science des lois de l'histoire, cette *science nouvelle* que Vico a nommée, mais qu'il n'a pu connaître, j'essaye d'en enseigner les principes dans ce livre. » Telle est la courte préface d'un nouvel ouvrage du P. Gratry qui s'appellera *la Morale et la loi de l'histoire*, et qui est à la veille de paraître. Ce que seront ces deux volumes, ce qu'ils promettent d'enseignements et d'émotions, nos lecteurs seront à même d'en juger par les pages qu'ils vont lire et que nous devons à la vieille bienveillance de l'illustre oratorien pour le *Correspondant*. (*Note de la réd.*)

[2] Voyez Tocqueville, *l'Ancien régime et la Révolution*.

Les rois, oubliant l'Évangile, qui leur dit : « Que le plus grand se fasse le serviteur de tous; si les rois du vieux monde dominent leurs peuples, qu'il n'en soit pas de même parmi vous [1], » les rois oubliant l'Évangile [2], veulent dominer, et, reprenant le droit païen, ils cherchent à concentrer en leurs mains tout pouvoir.

Oubliant l'Évangile, qui a dit : « Toute maison divisée en elle- « même périra [3], » ils divisent pour régner [4]. Ils travaillent volontairement et sciemment à séparer les ordres, à diviser en morceaux la nation.

Oubliant l'Évangile, qui a dit : « Celui qui se sert de l'épée périra « par l'épée [5], » ils introduisent les armées permanentes, et l'épée, l'épée toujours levée, soit qu'elle frappe, ou bien qu'elle menace, l'épée fait son travail, et ruine autant ceux qui la portent que ceux qu'elle frappe. Ce que demande l'épée, c'est de l'argent, plus encore que du sang, de l'argent et toujours de l'argent. Pour la nourrir, les rois, — quand je parle des rois, je parle de l'ignorance et de l'erreur commune qu'ils représentent, et dont presque toute la nation est solidairement responsable, — les rois, dis-je, pour nourrir l'épée, établissent l'impôt permanent, arbitraire, clandestin [6], non délibéré, non consenti par la nation.

Ici est le grand crime de la noblesse et de la monarchie.

Comment les rois peuvent-ils établir la taxe permanente, arbi-

[1] Reges gentium dominantur eorum... vos autem non sic... sed qui major est in vobis, fiat sicut minor, et qui præcessor est, sicut ministrator. (Luc, XXII, 25, 26.)

[2] « En voilà assez, sire, pour reconnaître que vous avez passé votre vie entière « hors du chemin de la vérité et de la justice, et, par conséquent, hors de celui de « l'Évangile ! » (Lettre de Fénelon à Louis XIV. Correspondance de Fénelon, section troisième. Lettres diverses, n° 19.)

[3] Omne regnum divisum contra se desolabitur ; et omnis civitas, vel domus, divisa contra se, non stabit. (Matth., XII, 25.)

[4] « Ce fut le désir d'empêcher que la nation, à laquelle on demandait son argent, « ne redemandât sa liberté, qui fit veiller sans cesse à ce que les classes restassent « à part les unes des autres, afin qu'elles ne pussent ni se rapprocher ni s'entendre « dans une résistance commune, et que le gouvernement ne se trouvât jamais avoir « affaire à la fois qu'à un très-petit nombre d'hommes séparés de tous les autres. « Pendant tout le cours de cette longue histoire, où l'on voit successivement paraître « tant de princes remarquables, plusieurs par l'esprit, quelques-uns par le génie, « presque tous par le courage, on n'en rencontre pas un seul qui fasse effort pour « rapprocher les classes et les unir autrement qu'en les soumettant toutes à une « égale dépendance. Je me trompe : un seul l'a voulu et s'y est même appliqué de « tout son cœur; et celui-là, — qui pourrait sonder les desseins de Dieu ! — ce fut « Louis XVI. La division des classes fut le crime de l'ancienne royauté. » (De Tocqueville : *l'Ancien régime et la Révolution*. Troisième édition, p. 186, chap. X.)

[5] Omnes enim qui acceperint gladium, gladio peribunt. (Matth., XXVI, 52.)

[6] *Clandestin*, expression de Louis XVI, dans un document public. (De Tocqueville, *l'Ancien régime et la Révolution*, p. 30.)

traire, clandestine? Par une seule voie. C'est en exemptant d'impôts les plus forts, les plus riches, et en faisant porter le tout sur les plus pauvres et les plus faibles. Les plus forts acceptent cela, l'exemption pour eux-mêmes, et la charge pour les plus faibles. « La noblesse, « dit un historien[1], la noblesse eut la lâcheté d'accepter. » En ce jour la noblesse abdiqua. Elle n'est plus un pouvoir dans l'État, elle est une caste privilégiée. Donc on charge d'impôts arbitraires, insupportables et non délibérés, les plus pauvres et les plus faibles. Voilà tous l'Évangile foulé aux pieds. Au lieu d'obéir au précepte : « Portez les fardeaux les uns des autres[2], » et « que les plus grands, « parmi vous se fassent les serviteurs des autres[3], » les grands jettent le fardeau sur les faibles et sur les petits.

Mais là, le fardeau ne dépendant plus que des maîtres, son poids et la manière de l'imposer étant devenus clandestins, le fardeau s'accroît sans pudeur et décuple en cent ans.

Or la masse du peuple, à son tour, se subdivise en deux nations qu'on appelle *bourgeoisie* et *peuple*. Les plus forts, les bourgeois, rejettent à leur tour le fardeau presque entier sur le peuple, ou plutôt sur les paysans, qui sont les plus faibles de tous. La taille, la taille décuplée, la corvée, la milice, écrasent le peuple des campagnes, source de la vie commune. Les campagnes sont littéralement dévastées. Le laboureur abandonne son champ, qui, loin de suffire à la vie, ne suffit plus même à l'impôt. La cinquième partie de la terre, dit Vauban, abandonnée des cultivateurs, reste en friche. Le peuple est décimé par la misère et par la faim. C'est trop peu de dire *décimé :* décimer, c'est réduire d'un sur dix. Or la France, en ce temps, est réduite d'un sur cinq.

Voilà l'effet du luxe et de la richesse sans travail, du faste, de l'orgueil, de la guerre, de l'oisiveté criminelle des puissants et des riches, de l'inégalité des charges et du travail. Cinquante années d'aveuglement suffisent pour sacrifier une vie humaine sur cinq, et cela sur le sol le plus riche de la terre.

C'est alors que la Bruyère, à la vue de l'organisation de ce qu'on nomme l'*ancien régime*, pousse ce cri : « Mettez l'autorité, les plaisirs « et l'oisiveté d'un côté ; la dépendance, les soins et la misère de « l'autre : ou ces choses ont été déplacées par la malice des hommes, « ou Dieu n'est pas Dieu ! »

[1] De Tocqueville, *l'Ancien régime*, etc.
[2] Alter alterius onera portate. (Gal., VI, 2.)
[3] Luc, XXII, 26.

II

Mais qu'arrive-t-il à l'ensemble de la nation?

Voici maintenant la sanction de la loi :

« La noblesse française, dit le même historien, s'obstine à rester à « part des autres classes ; les gentilshommes finissent par se laisser « exempter de la plupart des charges publiques. Ils se figurent qu'ils « conserveront leur grandeur en se soustrayant à ces charges, et il « paraît d'abord en être ainsi. Mais bientôt une maladie interne et invisible s'est attachée à leur condition, qui se réduit peu à peu, « sans que personne la touche. Ils s'appauvrissent à mesure que « leurs immunités s'accroissent.

« La bourgeoisie, avec laquelle ils craignent tant de se confondre, « s'enrichit et s'élève à côté d'eux, sans eux, contre eux ; ils n'avaient « pas voulu avoir les bourgeois comme associés ni comme conci- « toyens ; ils vont trouver en eux des rivaux, bientôt des ennemis, « et enfin des maîtres.

« Mais voici qu'à son tour la bourgeoisie se met à vivre à part du « peuple, autant que le gentilhomme lui-même. Loin de se rappro- « cher des paysans, elle fuit le contact de leur misère ; au lieu de « s'unir à eux pour lutter en commun contre l'inégalité commune, « elle ne cherche qu'à créer de nouvelles injustices à son usage. On « la voit aussi ardente à se procurer des exemptions que le gentil- « homme à défendre ses priviléges. Ces paysans dont elle est sortie « lui sont devenus non-seulement étrangers, mais pour ainsi dire in- « connus. Et ce n'est que quand elle leur a mis les armes à la main « qu'elle s'aperçoit des passions qu'elle a soulevées, passions dont « elle n'avait pas même l'idée et dont elle devient la victime après en « avoir été le promoteur. »

Et c'est alors que le ressort pressé, foulé presque jusqu'à la rupture, se redresse, et bondit, et brise la noblesse, le clergé, la bourgeoisie, la monarchie, et renverse tout dans le sang.

Mais quoi ! qu'a-t-on gagné à tout briser? Qu'a-t-on gagné à répandre le sang? On a gagné jusqu'aujourd'hui soixante-dix ans de haine, de divisions, de guerres civiles, de guerres européennes, de despotisme militaire, de brusques révolutions, et un retard tout au moins d'un siècle sur ce que serait aujourd'hui la France, si, reve-

nant à l'unité, abdiquant tous les priviléges, comme on l'a fait généreusement, abdiquant aussi toute vengeance, on avait su développer le germe de justice et planter l'olivier qu'apportait Louis XVI, roi martyr de la justice et de la bonté.

Ainsi, la loi de Dieu est assez claire. Toute notre histoire en est la vivante écriture en gigantesques caractères !

Donc la loi de la vie est celle-ci : « Donnez, et l'on vous donnera : « *Date et dabitur vobis* (Luc, vi, 38). — Tout ce que vous voulez que « les hommes fassent pour vous, faites-le pour eux[1]. — Portez les « fardeaux les uns des autres[2]. On se servira envers vous de la mesure « dont vous-même vous vous serez servi envers les autres[3]. »

Le bien de l'un est le bien de l'autre. Le mal de l'un est le mal de l'autre. L'inégalité par laquelle vous écrasez les autres retombe sur vous.

« Cessez donc, dit saint Paul, de vouloir dévorer autrui, et prenez « garde qu'en voulant dévorer, vous ne soyez consumés vous-mêmes « et anéantis l'un par l'autre[4]. »

C'est ce que nous voyons manifestement dans notre histoire et dans l'histoire universelle. Qui dévore sera dévoré, qui se sert de l'épée périra par l'épée.

Il semble que la quantité absolue du bien se réduise et s'anéantisse quand les hommes se l'arrachent et qu'elle se multiplie quand ils la cèdent.

La science sociale et la science de l'histoire nous apprendront ces choses de plus en plus clairement.

Mais le cœur, la raison, l'Évangile les proclamaient depuis longtemps.

III

Ce que nous venons de lire dans le passé de la France est un grand fait universel, qui d'ailleurs n'est pas autre chose que la sanction de

[1] Matth. vii, 12.
[2] Gal., vi, 2.
[3] Matth., xii, 2.
[4] Omnis enim lex in uno sermone impletur : « Diliges proximum tuum sicut te ipsum. » Quod si invicem mordetis, et comeditis, videtene ab invicem consumamini (Galat., v, 15.)

la loi de l'histoire. Oui, « l'on donne à celui qui donne[1], » et l'on ôte à celui qui prend. On se sert envers nous de la mesure dont nous nous sommes servi envers les autres[2].

C'était l'ancien principe du monde, du vieux monde aveugle et mauvais, que chacun trouve son bien en écrasant autrui. Le Christ a jugé ce principe, et il a commencé à le chasser des âmes, et puis de la vie des nations, et lui seul peut continuer à l'expulser du sein des sociétés. C'était là le venin contre lequel l'homme avait à défendre cette terre que Dieu lui donne « à cultiver et à garder[3]. »

Mais le principe homicide et menteur avait tout infecté. Partout, d'homme à homme, de peuple à peuple, de classe à classe, chacun, pour être et avoir davantage, croit nécessaire d'écraser autrui.

Or voici que partout s'est vérifié ce que dit l'un des maîtres à propos du commerce de peuple à peuple : « Tous les efforts que l'ignorance a fait faire aux différentes nations pour rejeter les unes sur les autres une partie de leur fardeau, n'ont abouti qu'à diminuer, au préjudice de toutes, l'étendue générale du commerce, la masse des productions et la somme des revenus de chaque nation[4]. »

On peut généraliser ces paroles, et dire, en les appliquant à tout ordre de choses : Tous les efforts que l'égoïsme et l'ignorance font faire aux hommes, pour rejeter leur fardeau l'un sur l'autre, n'aboutissent qu'à diminuer, au préjudice de tous, la somme de tous les biens. Saint Paul nous montrait donc la plus profonde des vérités, lorsqu'il disait : « *Alter alterius onera portate* : Portez les fardeaux les uns des autres[5]. »

C'est qu'en effet, le mal des uns est le mal des autres : c'est la sanction même de la loi : « Ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le pour eux. » En d'autres termes : « On se servira envers vous de la mesure dont vous vous servirez envers les autres[6]. »

A peu près toute l'histoire du passé est la preuve douloureuse de la première partie de la sanction : Le mal de l'un est le mal de l'autre. Serait-il vrai que l'histoire aujourd'hui commence à nous donner la contre-épreuve, et à nous montrer l'autre face de cette providentielle sanction : Le bien de l'un, c'est le bien de l'autre?

S'il en était ainsi, ne serait-ce pas là la plus grande des révolutions, après la grande révolution évangélique? Ou plutôt cette révo-

[1] Luc, VI, 38.
[2] *Ibid.*
[3] Gen., II, 15.
[4] Œuvres de Turgot, t. I, p. 189.
[5] Gal., IV, 2.
[6] Matth., VII, 2, 12.

lution du présent ne serait-elle pas l'évidente suite de la première, le commencement des applications de l'Évangile au détail de la vie des nations? Ne serait-ce point, dans l'ordre social, cette introduction de la vérité qui, selon la grande loi de l'histoire, doit nous mener à la liberté[1]? Si l'on peut lire, dans les faits quotidiens, cette vérité, que les forces humaines se détruisent pour tous dans la lutte, et se multiplient pour tous dans l'accord; et si, de plus en plus nombreux, nous marchons en ce sens par la science et la bonne volonté, n'est-ce pas le commencement de cet universel essor des forces, qui est pour l'homme la liberté au sein des sociétés? N'est-ce pas là enfin ce qui peut nous conduire à l'accomplissement de la seconde grande tâche du genre humain : « Disposer tout le globe terrestre dans la justice « et l'équité[2]? »

Mais une si admirable nouveauté ne suffirait-elle pas à consoler les âmes de toutes les tristesses du présent, et à remplir nos cœurs de la plus indomptable espérance?

Oui, sans doute; mais à la condition que l'ignorance, la violence, le vice, l'impiété et la perversité n'étoufferont pas, dans leur germe, ces prémices d'un siècle meilleur.

Mais alors avec quelle émotion je continue à contempler le spectacle du moment présent! Car c'est ici, enfin, que j'aperçois le trait le plus nouveau, le plus heureux et le plus splendide du spectacle contemporain : la sanction de la loi, la réalisation palpable de cette vérité : Le bien de l'un, c'est le bien de l'autre.

Oui, grâce à Dieu, je vois ici la vérité se démontrer par l'expérience aussi bien que par la raison, et j'affirme ceci : Il est de science certaine, d'expérience quotidienne, qu'en tout ordre de choses, dans toutes les formes des relations humaines, d'homme à homme, de peuple à peuple, de classe à classe, de profession à profession, de gouvernant à gouverné, le bien de l'un, c'est le bien de l'autre.

IV

Voyez ce qui se passe depuis bientôt un siècle, toutes les fois que justice est faite, toutes les fois que les forces de l'un, opprimées par

[1] Joan, VIII, 32.
[2] Sap., IX, 3.

les forces de l'autre, sont mises en liberté ; toutes les fois que, de gré ou de force, nous cédons pour le bien d'autrui.

J'en veux citer d'abord un éclatant exemple.

On a dit, avec toute raison, que l'un des faits les plus considérables de l'histoire du monde est la récente conquête de l'entière liberté du pain, pacifiquement réalisée, au sein d'une grande nation. Ce fait n'a que vingt ans de date. Il est resté inaperçu. Car la guerre fait toujours du bruit, et le sang est toujours ce qui brille le plus dans l'histoire. Mais la paix et le pain ne fait ni bruit ni tache, et le monde n'en aperçoit rien.

Il y avait alors, en Angleterre, antagonisme et contention entre deux intérêts et deux forces : l'intérêt de l'agriculture et l'intérêt de l'industrie. Il y avait, d'une part, tous les propriétaires du sol, et, de l'autre, le reste de la nation.

L'agriculture anglaise était *protégée* par la loi, c'est-à-dire que des droits énormes, établis sur les blés étrangers, maintenaient le blé indigène à un prix élevé.

Par cette loi, de compte fait, le peuple anglais payait son pain un milliard de plus chaque année que si le commerce des grains n'avait pas été artificiellement entravé par la loi. Ce tribut d'un milliard, purement arbitraire et légal, était payé aux propriétaires par la masse du peuple, c'est-à-dire en très-grande partie par l'industrie à l'agriculture.

Évidemment, voilà, de par la loi, la force de l'industrie paralysée en quelque chose par l'agriculture, et la vie des moins riches opprimée par l'aristocratie territoriale.

Mais tout cela ne paraissait pas alors aussi simple, et ni l'agriculture ne prétendait opprimer l'industrie, ni l'aristocratie ne voulait dépouiller le peuple. De très-bonne foi, les uns prétendaient maintenir à l'agriculture nationale la protection des lois ; les autres demandaient l'abolition d'un monopole inutile et injuste.

Des hommes instruits et désintéressés disaient que, si le monopole était détruit, l'Angleterre deviendrait un désert sans culture, et que, quand bien même les propriétaires renonceraient à rien retirer de leurs terres et à laisser tout aux fermiers, ceux-ci ne pourraient même plus vivre par leur travail ; qu'ainsi l'on serait obligé de laisser en friche même les meilleurs terrains du pays, qui se changeraient en garennes et repaires de bêtes fauves. On concluait que l'anéantissement de l'agriculture ne pourrait enrichir l'industrie ni la masse du peuple, et deviendrait la ruine commune[1].

Qu'arriva-t-il ? Il arriva d'abord que les deux partis, au lieu d'en

[1] Discours de M. Hudson à la Chambre des communes, en février 1839.

venir aux mains et de faire une révolution, établirent une étude publique de la question, et une discussion pacifique, légale, loyale, qui dura sept ans.

Après cela, il arriva cet autre fait, d'une espèce toute nouvelle dans l'histoire : Un grand ministre, le chef illustre de la puissante aristocratie qui combattait pour le monopole, se trouva convaincu, son génie et son grand cœur aidant, par la lumière de la discussion. Il reconnut qu'on avait raison contre lui, et, par un retour héroïque et presque sans exemple, il consacra dès lors tout son talent et son immense autorité au triomphe du parti qu'il combattait depuis sept ans.

Le monopole est dès ce moment vaincu. Le commerce des grains devient libre : les ouvriers et la masse du peuple gagnent un milliard par an sur le prix de leur pain. Voilà que l'industrie, délivrée d'un bien lourd fardeau, prend un nouvel essor.

Mais que devient l'agriculture? Que deviennent les fermiers et les propriétaires? L'industrie, en se développant, a-t-elle tué l'agriculture, et l'aristocratie est-elle détruite?

Écoutez la réponse de l'histoire.

J'assiste, sept ans après ce triomphe de la ligue contre le monopole des grains (1853), à un *meeting* de la Société royale d'agriculture, société composée de toute l'aristocratie d'Angleterre. Or, voici le discours du président[1] :

Le noble lord déclare que : « De toutes les industries britanniques, « l'agriculture est aujourd'hui la plus perfectionnée et la plus floris- « sante, et qu'elle est sans égale dans le monde ! »

Puis, parlant de l'abolition du monopole, et de la grande action de Robert Peel, il prononce ces paroles, ou plutôt il énonce ces faits à jamais mémorables.

« Oui, nous, les cultivateurs d'Angleterre, nous avons fait au bien « public de grands et généreux sacrifices ; et après ces sacrifices, nous « avons fait de plus grands progrès que ceux mêmes qui nous les « avaient demandés. »

Oui, — c'est la conviction d'un grand nombre d'agriculteurs et de propriétaires, — oui, le véritable progrès de l'agriculture nationale en Angleterre date de l'abolition du monopole qui prétendait la protéger.

Ce qui est certain, c'est que l'Angleterre, aujourd'hui, produit deux fois plus qu'autrefois, et qu'il est maintenant reconnu qu'on peut encore doubler la production.

[1] Lord Ashburton.

Donc, le bien de l'industrie, sa délivrance d'un monopole inutile et injuste, n'a pas été la ruine de l'agriculture. Le bien des ouvriers n'a pas été la ruine de l'aristocratie ni des fermiers. Tout au contraire, le bien de l'industrie se trouve être le bien de l'agriculture ; le bien des ouvriers est celui des propriétaires. Et ceux qui ont profité le plus à l'abolition de l'injustice et de l'erreur sont ceux-là même qui en ont supporté le sacrifice, ce sacrifice qui, au premier abord, leur paraissait mortel.

Ne semble-t-il pas que la Providence ait dit à la puissante agriculture de ce grand pays : « Donnez, et l'on vous donnera, et l'on « vous versera dans le sein une bonne mesure, pressée, entassée, et « surabondante[1]. »

Eh bien ! je dis que voilà le sublime dans l'histoire, et, grâce à Dieu, dans notre histoire contemporaine. Voilà la sainte loi de l'histoire, et son admirable sanction.

Celui qui n'aperçoit pas ces beautés n'a que la vue animale de l'histoire, il n'en a pas la vue évangélique, ni la vue raisonnable et humaine.

V

Voici d'autres faits généraux qui vont éclairer la même loi.

On sait qu'il y a eu, de tout temps, et chez toutes les nations, une tension et une lutte acharnée entre le fisc et les particuliers. On sait que l'Empire romain en est mort, et l'ancienne France aussi. Le fisc, je le sais bien, n'est pas un être distinct du peuple. C'est l'intérêt des services publics, représenté par une partie du peuple. C'est aussi, trop souvent, ce que l'un des maîtres appelle : « Le gouverne- « ment, et ceux qui partagent avec lui[2]. » Quoi qu'il en soit, il y a là encore lutte entre deux intérêts, antagonisme de deux forces.

Mais qui donc ignore aujourd'hui, que, plus le fisc augmente ses exigences, moins il prospère, et que si sa détresse, croissant avec ses exigences, le rend fou de colère, — ce qui est arrivé souvent, — s'il a recours aux dernières violences, alors il détruit tout, et le peuple

[1] Date, et dabitur vobis ; mensuram bonam, et confertam, et coagitatam, et superefﬂuentem, dabunt in sinum vestrum. (Luc., VI, 38.)

[2] J.-B. Say.

et lui-même? Cela s'est vu sous Louis XIV. Le mal de l'un, c'est le mal de l'autre.

Mais voici une étrange découverte toute moderne. Le fisc, un jour, réduit ses prétentions : à l'instant même ses revenus augmentent. Tout le monde connaît aujourd'hui les détails de cette loi.

Voici un autre exemple : la lutte des colonies avec leurs métropoles.

La métropole veut exploiter les colonies, et, pour les exploiter, veut les tenir sous son obéissance. Les colonies veulent être libres, et ne veulent pas être exploitées.

De là, le système colonial, c'est-à-dire un ensemble de lois, sanctionnées par la force, pour réserver aux métropoles tout le commerce des colonies, et pour en diriger la vie et le travail selon l'intérêt du plus fort.

Jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, on était persuadé en Europe que les métropoles européennes avaient le plus grand intérêt à maintenir ce système. On était persuadé que l'émancipation des colonies mettrait fin au commerce avec elles. Lorsqu'en 1776, il fut question de l'indépendance des États-Unis, l'Angleterre crut son commerce perdu. Bristol était le grand foyer du commerce anglais avec l'Amérique du Nord. Les habitants de ce port de mer viennent soulever le Parlement, et ils déclarent que « la ville et le port sont ruinés à jamais, si l'indépendance des États-Unis est reconnue. »

Mais voici l'indépendance reconnue. Qu'arrive-t-il? Bristol est-il ruiné? Non, car dix ans après les mêmes habitants de Bristol, s'adressant au même Parlement, demandent l'autorisation de creuser et d'agrandir leur port, devenu trop petit pour leur commerce avec cette Amérique indépendante.

L'ensemble du commerce anglais avec cette colonie émancipée avait été, en dix ans, triplé.

Donc le bien de la colonie était le bien de la métropole. Mais on ne savait pas cela; et, dans l'emportement de l'égoïsme, dans l'ignorance de ces harmonies magnifiques, on avait versé des ruisseaux de sang pour empêcher l'émancipation. Et, dans ce sang, on détruisait, pour soi comme pour les autres, la prospérité même qu'on cherchait.

Depuis, on a montré, par des faits et des chiffres irrécusables, que l'Angleterre, sous le règne de son vieux système colonial, aurait fait un marché d'or en abandonnant ses colonies des Antilles à elles-mêmes, et leur donnant, en outre, pour rien, tont ce qu'elle leur vendait annuellement.

Et quant à la possession même des colonies, on sait quels tor-

rents de sang furent versés, que de richesses furent anéanties dans les guerres désastreuses par lesquelles l'Angleterre et la France se disputaient des contrées désertes. Que gagnaient les belligérants? Ils ne gagnaient rien, ils perdaient leurs trésors et leur sang. Le bon sens d'un homme de bien avait compris cela dès la fin du dix-huitième siècle. Franklin dit et démontre quelque part[1] que, « si la France et l'Angleterre jouaient leurs colonies sur un coup de dé, le gain serait pour le perdant. »

Jamais l'histoire n'avait aussi bien démontré le beau mot du prophète : « L'iniquité se trompe et se ment à elle-même : *Mentita est iniquitas sibi.* » (Ps., XXVI, 12.)

Mais ce qui est admirable, c'est que voici, en économie politique, en certains cas, sur des questions de commerce et d'argent, des preuves inattendues de l'excellence, même temporelle, des plus mystiques conseils de l'Évangile : « Ne plaidez pas ; ne contestez pas ; maintenez la paix ; et, si l'on veut vous prendre votre tunique, abandonnez encore votre manteau [2]. »

Oui, dans certains cas, nous en avons sous les yeux des exemples[3], — celui qui cède est celui qui gagne ; celui qui sacrifie est celui qui grandit.

Et tout cela, pourquoi? Parce qu'il est absolument vrai que tous les hommes constituent un même corps. Tous les hommes et tous les groupes d'hommes, toutes les nations, tous les vrais intérêts humains, tout cela pris ensemble est un corps dont les membres sont solidaires. Parce qu'il est absolument vrai que, d'homme à homme,

[1] Dans une note sur les *Armements en course.*

[2] Matth., V, 40.

[3] Voyez Frédéric Passy, *Mélanges économiques*, p. 157.

Voici l'un de ces calculs du bureau de Commerce :

« Nous avons payé en 1840, et sans parler des droits d'entrée, cent vingt-cinq « millions de livres sterling de plus que n'aurait fait, pour la même quantité de « sucre, toute autre nation. Dans les mêmes années, nous avons exporté pour « cent millions de francs, aux colonies à sucre. Nous avons donc payé cent vingt-« cinq millions le droit de vendre pour cent millions de marchandises. En sorte « que nous aurions gagné vingt-cinq millions à abolir ces monopoles, lors même « que nous aurions donné pour rien aux planteurs toutes les marchandises qu'ils « nous ont achetées. »

M. Ch. Comte avait entrevu, en 1817, ce que depuis la statistique a démontré en chiffres.

« Si les Anglais, disait-il, calculaient quelle est la quantité de marchandises qu'ils « doivent vendre aux possesseurs d'hommes pour recouvrer les dépenses qu'ils font « dans la vue de s'assurer leur pratique, ils se convaincraient que ce qu'ils ont de « mieux à faire, c'est de leur livrer leur marchandise pour rien, et d'acheter à ce « prix la liberté du commerce. » (*Cobden et la Ligue*, p. 26.)

comme le dit saint Paul, nous sommes tous membres les uns des autres ; et que, de peuple à peuple, comme le dit encore saint Paul, « un mystère, longtemps inconnu, est révélé aujourd'hui, savoir, « que les nations sont cohéritières, et sont toutes ensemble un même « corps : *Gentes esse cohæredes et concorporales.* » (Éph., III, 6.)

Mais ceci est l'extrême sommet des plus splendides mystères, et c'est la prophétie du plus lointain avenir. Restons, en ce moment, dans notre histoire contemporaine, où l'on voit poindre le commencement des sanctions terrestres de la loi de l'histoire.

A. Gratry.

Prêtre de l'Oratoire.

HENRI DE VALOIS

ROI DE POLOGNE [1]

Le mercredi 19 août 1573, les habitants de Paris furent les témoins empressés d'un spectacle extraordinaire, qui s'offrait pour la première fois à leur avide curiosité. Douze ambassadeurs polonais, accompagnés de deux cent cinquante gentilshommes et d'une foule de serviteurs, allaient faire leur entrée solennelle dans la capitale du roi de France, où ils venaient annoncer à Henri de Valois, frère de Charles IX, son élection au trône de Pologne. Partis de Cracovie dans les premiers jours de juillet, et arrivés le 4 août à Metz, ils y avaient été magnifiquement reçus, au nom de Charles IX, par le comte de Brienne et l'évêque de Langres, puis ils avaient successivement traversé Toul, Ligny, Châlons, Épernay, Château-Thierry et Meaux. Parvenus à trois lieues de Paris, ils furent abordés par les chambellans, les gentilshommes et les pages de la maison de Henri de Valois, que ce prince avait envoyés au-devant d'eux. Peu après, ils rencontrèrent les seigneurs que Charles IX avait chargés de le représenter : le prince de Montpensier, les sieurs de Guise, les marquis de Maine, d'Aumale et d'Elbeuf, le grand écuyer, les sieurs de Piennes, d'Humières et de Foix. A Pantin, le cortége, complété par l'arrivée du prévôt des marchands et des échevins, suivis de leurs archers, acheva de se former. Des seigneurs de la cour de France, les uns montèrent avec les ambassadeurs dans leurs somptueux chariots, les autres vinrent se placer à cheval à côté des gentilshommes polonais. L'am-

[1] *Henri de Valois et la Pologne en* 1572, par M. le marquis de Noailles. 3 vol. in-8. — Michel Lévy.

bassade était composée des personnages les plus considérables de la Pologne. Parmi eux se trouvaient Konarski, évêque de Posen, Nicolas Radzivil, grand maréchal de la cour en Lithuanie, Jean Tomicki, castellan de Gniezen, Zborowski, frère du palatin de Sandomir, Jean Zamoyski, Nicolas Firley et Alexandre Pronski, fils du palatin de Kiev.

Vers les trois heures après midi, le cortége pénétra dans Paris par la porte Saint-Martin, où douze cents arquebusiers le saluèrent de leurs salves joyeuses. Toute la ville était accourue pour voir les nobles étrangers, qui furent aussi surpris que charmés de l'affluence de spectateurs qui se pressait autour d'eux au point de retarder leur marche. Les habitants de Paris contemplaient avec admiration ces graves personnages que distinguait leur maintien, autant que leur costume. Leur grande taille; des dehors un peu rudes, mais non dépourvus d'une certaine majesté; de longues barbes qui donnaient à leur physionomie beaucoup de noblesse; leurs têtes rasées, ce qui y ajoutait une sorte de gravité austère; des fourrures splendides, des armes couvertes de pierreries, leurs carquois, leurs arcs, leurs vêtements de drap d'or et d'argent, tout contribuait à attirer et à fixer l'attention. Ils eurent à traverser Paris dans presque toute sa largeur. Après avoir longé les murs de l'abbaye Saint-Martin, ils descendirent la longue rue qui porte ce nom, et ils passèrent le pont Notre-Dame, alors bordé de deux rangées de hautes maisons. Puis ils parcoururent la rue de la Lanterne et celle de la Juivrerie, s'engagèrent sous la voûte du petit Châtelet, pour déboucher ensuite dans la rue Saint-Jacques et parvenir au quartier Saint-André-des-Arts, où étaient préparés leurs logements. Partout s'élevaient sur leur passage des arcs de triomphe; partout les maisons, richement pavoisées, regorgeaient de spectateurs attentifs; partout les hôtes nouveaux de la France pouvaient lire de pompeuses inscriptions latines leur souhaitant la bienvenue, vantant les qualités de leur nation, ou célébrant l'alliance des deux peuples.

Après avoir pris deux jours de repos, ils s'embarquèrent au quai des Augustins, et, descendant la Seine, ils se rendirent au Louvre pour présenter leurs hommages à Charles IX, puis à Catherine de Médicis, et enfin à la reine de France Élisabeth. La journée du lendemain fut consacrée spécialement à Henri, duc d'Anjou. Tous les ambassadeurs allèrent le saluer roi de Pologne, élu à l'unanimité des suffrages. Dans une autre entrevue, qui suivit de près la première, l'évêque de Posen fit connaître au jeune roi quelles étaient les institutions polonaises, et lui montra comment les lois de son pays n'étaient une barrière qu'au souverain qui voudrait nuire à son peuple. « Impuissant à faire le mal, s'écria-t-il, tu seras tout-puissant pour

le bien : c'est pourquoi tu seras aimé de tous. Tu auras ce privilége, qui est l'apanage des rois de Pologne, de pouvoir t'endormir en toute sécurité sur le sein de chacun des citoyens. Tu reçois une couronne bien précieuse, puisqu'elle n'est pas le prix des hasards de la naissance, mais la récompense de la vertu. » Quand vint le moment de discuter les *Articuli Henriciani* ainsi que les *pacta conventa*, engagements que devait contracter le roi avant d'être proclamé, et parmi lesquels se trouvait la promesse de laisser en paix les protestants, le fils de Catherine de Médicis voulut s'affranchir de cette obligation. « *Jurabis* « *aut non regnabis !* » dit d'une voix ferme Zborowski. On finit par triompher des hésitations du jeune roi, et le 10 septembre eut lieu, à l'église Notre-Dame, l'imposante cérémonie de la prestation du serment. Devant le grand autel se placèrent Charles IX, Henri, son frère, et le roi de Navarre, puis les autres princes du sang, Catherine de Médicis, la reine Élisabeth, et la fameuse princesse Marguerite qui avait fait l'admiration des Polonais autant par sa beauté merveilleuse, que par son extrême facilité à s'exprimer éloquemment en latin. Sur les côtés de l'autel, prirent place les ambassadeurs de Pologne, les cardinaux, les évêques, les représentants du pape, de l'Espagne, de l'Écosse et de Venise, et les chanceliers du conseil du roi. Tous les seigneurs de la cour, les gentilshommes polonais, le Parlement en robe rouge, le recteur et les chefs de l'Université, les juges et les trésoriers de France, les échevins de la ville et une foule de gens d'armes achevaient de remplir la vaste enceinte. La messe dite par l'évêque de Paris, le roi de France et le roi de Pologne, ainsi que les ambassadeurs polonais, s'approchèrent de l'autel, et, s'étant mis à genoux, répétèrent la formule de serment, telle que la prononçait le castellan de Sanok. Ils s'engagèrent l'un et l'autre à accorder à la Pologne ce qui avait été convenu dans les diètes d'élection. Aussitôt un héraut d'armes s'écria : Vive la Pologne ! Et, de tous côtés, s'élevèrent des cris de joie, auxquels répondirent, du dehors, les éclatantes fanfares des trompettes et les bruyantes acclamations du peuple.

Quinze jours après, le 28 septembre, Henri de Valois, accompagné de Catherine de Médicis, sa mère, du duc d'Alençon, du roi et de la reine de Navarre, des princes de Condé et des cardinaux de Guise et de Bourbon, se dirigeait lentement vers la frontière. Il se rendit d'abord à Fontainebleau, où il demeura assez longtemps sous divers prétextes ; à Vitry, où il se sépara de Charles IX, son frère, qu'il ne devait plus revoir ; puis à Nancy, où le duc Charles de Lorraine le reçut avec magnificence ; ensuite à Blamont, où il eut une entrevue avec le comte de Nassau et le fils de l'électeur palatin. Enfin, le 2 décembre, impuissant à dissimuler ses répugnances, mais ne pouvant pas retarder da-

vantage son départ, ardemment désireux de ne pas s'éloigner du trône de France, sur lequel une grave maladie de Charles IX avait failli le faire monter naguères, mais instamment supplié de se montrer à ses nouveaux sujets qui avaient déjà fixé au 3 octobre la diète du couronnement, Henri quitta sa mère et la cour française, et se détermina à aller recevoir la couronne lointaine des Jagellons. Cette couronne, comment l'avait-il obtenue et comment allait-il la porter? Quelles avaient été les causes, quels devaient être les résultats de l'élection de Henri de Valois au trône de Pologne ?

I

Le projet de faire élire Henri de Valois roi de Pologne, suggéré par Jean de Montluc, évêque de Valence, fut, en 1572, adopté à la fois par Charles IX, par l'amiral de Coligny, son conseiller alors très-influent, et par Catherine de Médicis. L'exécution de ce projet débarrassait, en effet, le roi de France d'un frère qu'il détestait, contribuait à la réussite des vastes plans de l'amiral, et enfin paraissait nécessaire à Catherine de Médicis, qu'il flattait d'ailleurs dans son orgueil maternel et dans sa prédilection intéressée pour le troisième de ses fils.

Avide de dominer, la fille de Laurent de Médicis avait su comprimer les élans d'une ambition ardente, grâce à la dissimulation profonde qu'elle tenait de sa famille, et qui s'était développée dans la situation où, très-jeune, elle avait été placée. Ce caractère cauteleux et fourbe, ce besoin d'engendrer et d'entretenir autour d'elle des divisions profitables à sa prépondérance, ce soin continuel, non-seulement de cacher ses impressions réelles, mais encore d'en montrer d'absolument opposées, elles les dut aux difficultés de sa position, autant qu'à son origine florentine. Placée, à son arrivée en France, entre la duchesse d'Étampes, maîtresse de François Ier, et Diane de Poitiers, maîtresse de son époux, sans parti, sans crédit, sans appui, encore inféconde après dix ans de mariage, elle parvint, à force d'adresse, à éviter d'être répudiée, et à paraître l'amie de deux rivales souvent arrogantes et toujours dominatrices. Les dernières années du règne de François Ier et celui d'Henri II furent, pour Catherine, un long apprentissage pendant lequel elle vécut effacée, soumise, silencieuse, mais observant tout, étudiant la cour et les partis, et, sans exciter de défiance, se préparant au rôle que la fortune devait lui donner. Ce rôle, elle se vit appelée à le remplir après la mort pré-

maturée et violente d'Henri II. Mais son crédit fut borné sous François II, que Marie Stuart, sa femme aimée, avait livré aux Guises. Plus heureuse longtemps avec le second de ses fils, pendant la minorité duquel elle avait eu le pouvoir, elle commençait, en 1571, à trouver en lui un instrument plus rude et moins docile. Son autorité était sinon contestée, du moins acceptée avec répugnance, et Charles IX, fantasque et inégal dans son humeur, résistait parfois à l'influence de sa mère par des accès d'emportement que la souple Italienne ne pouvait faire céder qu'à ses larmes. Elle avait alors opposé au roi le duc d'Anjou, ce troisième de ses fils, qui reproduisait sa fidèle image, et dont elle apercevait, à travers des dehors gracieux et aimables, la véritable nature ombrageuse, fausse, perfide, en tout semblable à la sienne. Toutefois, ce fut moins par sympathie que par système, qu'elle fit du duc d'Anjou un contre-poids menaçant et redoutable pour Charles IX. Elle aurait soutenu de même le prince Charles contre Henri régnant et insoumis, appliquant ainsi à sa propre famille cette tactique de divisions, qu'elle a constamment suivie dans la conduite des affaires de l'État. Opposant les réformés aux catholiques, les grandes familles à leurs rivales en puissance, ses fils à ses fils ; prenant les armes pour négocier, et, au milieu des négociations, se préparant en secret à une nouvelle guerre civile ; aussi habile à rapprocher ceux dont l'union lui était utile, qu'à les séparer lorsqu'elle cessait d'avoir recours à eux ; méprisée de tous les partis, ce dont elle se consolait en réussissant à les tromper et à les affaiblir ; incapable de cruautés inutiles, mais ne reculant pas devant la catastrophe la plus sanglante pour faire réussir une mesure d'État en lui sacrifiant alors sans hésiter le peuple, les grands, les siens mêmes ; d'un aspect majestueux et d'une remarquable beauté, mais insensible aux impressions de l'amour, et n'ayant jamais fait servir ses charmes qu'au succès de ses combinaisons politiques ; indifférente aux croyances religieuses qu'elle ne discutait ni ne détestait, et comblant le vide de son âme par une foi superstitieuse et aveugle dans la magie ; tenace, courageuse et souvent prodigue ; sachant prendre tous les masques et se parer de toutes les séductions, cette femme a employé, dans le seul intérêt de son ambition, des ressources rarement réunies, et, afin de conserver un pouvoir qu'elle chérissait, elle a corrompu ses fils, usé les ressorts de l'autorité royale, et ébranlé jusque dans ses fondements la monarchie tout entière !

Les préférences calculées plus encore qu'instinctives de Catherine de Médicis en faveur du duc d'Anjou, s'étaient déjà manifestées dans divers projets destinés à lui confier un grand rôle et à l'élever à la hauteur de son royal frère. Tour à tour, on voulut en faire l'époux

d'Élisabeth d'Angleterre, celui de Marie Stuart d'Écosse, un duc de Milan, le commandant des flottes de la ligue. On essaya de lui créer un royaume à Alger, en Chypre, en Transylvanie. Enfin, on espéra même qu'il monterait sur le trône impérial. Tous ces projets avaient échoué, car on avait déployé plus de fécondité à les concevoir que de persévérance à les exécuter. Mais les avoir imaginés suffisait pour aigrir davantage encore le chatouilleux Charles IX contre un frère dont il avait deviné la véritable nature et qu'il voyait cependant jouir dans toute l'Europe d'une éclatante renommée. Fêté avec plus d'empressement que de justice par le parti catholique après les victoires de Jarnac et de Montcontour, dont le mérite appartient uniquement au maréchal de Tavannes, le duc d'Anjou paraissait apte à tous les rôles, propre aux plus hautes situations, appelé à tous les succès. Pendant qu'on le nommait le grand duc, le grand capitaine, le héros, pendant qu'on le comparait à Alexandre, Charles IX, maladif, farouche, passionné pour la guerre et privé de l'honneur de tirer l'épée, dépourvu d'influence au conseil, comprimé dans ses aspirations et contrecarré dans ses vues, était sur le trône comme un enfant sous la tutelle de sa mère. « N'escrivez rien désormais pour « moy, avait-il dit au poëte Dorat qui, peu de temps après Montcon- « tour, lui présentait quelques vers faits à sa louange; n'escrivez « rien désormais pour moy, car ce ne sont que toutes flatteries et men- « teries de moy, qui n'en ay donné encore nul sujet d'en bien dire. « Mais réservez tous ces beaux escrits à mon frère qui ne vous faict « que tous les jours tailler de bonne besoigne. » — « Il monstrait par « là, dit Brantôme, la compassion qu'il avait de lui-même, et il « disait souvent que la royne, pour aimer monsieur son frère plus « que lui, lui ostait l'honneur qu'il debvait avoir. » Au lieu de tourner au bien ce sentiment, qui n'était d'abord que le résultat d'une émulation louable, au lieu de guérir une blessure alors moins profonde que douloureuse, Catherine chercha à l'envenimer, et elle y réussit au delà de ses espérances. L'irritation de Charles IX, longtemps secrète et contenue, éclata ensuite en vives reparties et en menaces effrayantes. Redoutant les conséquences d'une haine qu'elle avait allumée, mais dont elle craignit de n'être plus maîtresse, et surtout les effets de la dissimulation qu'elle avait enseignée à chacun de ses fils, et dont le roi pouvait faire contre son frère un dangereux usage, Catherine se résolut à éloigner au plus tôt le duc d'Anjou.

Tandis que la reine-mère et Charles IX ne considéraient, dans l'envoi du prince Henri en Pologne, que la satisfaction de leurs passions étroites et de leurs intérêts particuliers, un grand homme y voyait avec raison le complément d'un vaste système politique que

son patriotisme avait conçu, que son honnêteté persuasive allait faire accepter par Charles IX, mais qu'une mort violente devait l'empêcher de mettre à exécution. Placé à la tête du parti protestant depuis la mort du prince de Condé, l'amiral de Coligny avait la foi rigide de ses coreligionnaires, et il n'en partageait pas l'exaltation quelquefois inopportune. Défenseur vigilant de sa cause, il en était aussi le chef éclairé. Son autorité était immense. Elle ne s'était pas seulement formée dans les camps où, intrépide devant le danger, calme dans les revers, il avait su se montrer plus redoutable après certaines défaites, que d'autres après une victoire. On estimait aussi en lui sa droiture, sa raison, son amour du pays. Toute sa personne inspirait du respect, et, sur sa physionomie austère et grave, se reflétaient les fécondes méditations de cet esprit lumineux. Quoique inflexible dans ses principes religieux, il souhaitait ardemment la fin de ces luttes fratricides qui déchiraient la France à l'intérieur et l'affaiblissaient au profit de ses ennemis du dehors. Il disait souvent « qu'il « aimerait mieux mourir et être traîné par les rues de Paris, que de « recommencer la guerre civile. » Croyant volontiers ce qu'il souhaitait du plus profond de son cœur, il avait accueilli avec confiance la paix de Saint-Germain, et il comptait sur une réconciliation sincère. C'est afin de la rendre définitive et de détruire le germe même des dissensions intestines, qu'il avait formé le généreux projet de réunir à la frontière, comme un ennemi commun, huguenots et catholiques, et de frapper l'étranger de ces armes criminellement dirigées jusque-là contre des compatriotes.

Cet ennemi commun, où le trouver? Cette diversion héroïque, où l'opérer? « En Flandre, disait Coligny. Il faut chercher là l'ennemi « et marcher droit au cœur du pays. La Flandre est sous nos yeux; « elle s'offre à nos coups, ou plutôt elle est dans nos mains, éloignée « de l'Espagne, éloignée de l'Italie, si proche de nous qu'elle semble « nous inviter. Les peuples nous tendent les bras, et font, pour « ainsi dire, la moitié du chemin. La division, qui y règne, nous « ouvre les portes des villes et renverse toutes les murailles qui « défendent ces provinces. »

Le plus redoutable ennemi de la France était alors, en effet, Philippe II, héritier de la fortune et continuateur du rôle de Charles-Quint. Il n'en avait, il est vrai, ni l'activité infatigable, ni le merveilleux génie, mais il était un voisin encore plus menaçant que son père, en ce qu'il s'appuyait en France même sur un parti tout-puissant, et qu'il y entretenait son influence par des intrigues incessantes. L'attaquer dans des possessions éloignées du cœur de la monarchie espagnole; s'y présenter comme le soutien naturel des populations opprimées et comme le vengeur des violences sanglantes du duc

d'Albe ; se servir du secours précieux de Guillaume d'Orange, qui, sans appui, se faisait craindre des Espagnols ; se lier par un traité à l'Angleterre qui le désirait, et accepter l'alliance offerte des princes allemands; suivre, en un mot, la politique de François Ier et de Henri II, la politique vraiment française, celle qui fera la gloire d'Henri IV et de Richelieu, telles étaient les obligations de Charles IX, tels aussi les conseils que lui donnait Coligny. Dans un mémoire clair, précis et souvent éloquent[1], il exposa au roi ses vues, qui se résument ainsi : établissement de la liberté de conscience à l'intérieur; à l'extérieur, abaissement de l'Espagne et prépondérance de la France. La diplomatie française, née de cette époque, agissait déjà partout afin d'obtenir ces grands résultats. Les représentants de Charles IX achevaient en Angleterre de soulever l'opinion contre Philippe II. L'habile et actif Schomberg négociait avec les princes d'Al-

[1] Voici quelques extraits de ce mémoire, qui méritent d'être cités :
« Sire, disait Coligny en tête de son mémoire, il faut que la guerre soit non-seulement utile, mais qu'elle soit juste, et que le profit n'y soit moins honorable, que l'honneur profitable... Encore que la contrariété des humeurs françaises, et les longues recheutes de ceste vieille maladie causée par le différend de la relligion, ne pouvaient faire juger de votre Estat que la ruine d'icelui, ou que du moins il y deust laisser partie de ses membres et de sa force, Dieu néanmoins, comme le seul médecin qui en ceste maladie désespérée lui pouvait donner remède, fait tant de grâce à Vostre Majesté que de l'avoir guéri, refait et remis sur pied. Reste de préserver d'une recheute, et le maintenir en santé par tous moyens loisibles et possibles. A ceci il n'y a rien plus propre qu'un exercice pris à temps qui consume les mauvaises humeurs qui la pouvaient causer, et confirme ce qui entretient la santé : c'est d'entreprendre une guerre dehors, pour conserver la paix dedans, et, comme tous bons politiques ont de tout temps fait, mettre un ennemi en teste à un peuple aguerri, de peur qu'il ne le devienne à soi-mesme. Chacun sçait comme le Français qui a gousté les armes malaisément les peut laisser, et comme souvent de gaieté de cœur, par feincte d'ennemi, il querelle son compagnon et ami mesme... Dedans le pays de Vostre Majesté, au lieu que jadis le peuple fuyait les armes, il les suit; qu'il frémissait, il saute au son du tambour. L'espée des gentilshommes est aiguisée, du bourgeois dérouillée, le soc du laboureur forgé en cousteau. Les factions amorties disparaistront à vostre parole, voire même à l'endroit de l'ennemi : où l'un mettra le bout du pied, l'autre taschera de mettre le talon, comme on l'a veu au siége du Havre. » Après avoir parlé de l'Espagne, Coligny engageait aussi de se méfier des Anglais, « ces insulaires, nos ennemis de tout temps, et toujours prêts à se joindre à ceux qui nous font la guerre. » — Après la Saint-Barthélemy, Catherine de Médicis pour apaiser les ressentiments de l'Angleterre, ne manqua pas de montrer à Walsingham, envoyé anglais à Paris, ce passage du mémoire de Coligny. « Voyez, dit-elle à Walsingham, le discours dans lequel, entre autres avis qu'il donnait au roi mon fils, il lui recommandait surtout d'abaisser autant qu'il le pourrait la reine votre maîtresse et le roi d'Espagne, comme étant le moyen qui pouvait beaucoup contribuer à la sûreté et au maintien de sa couronne. » Mais Walsingham répondit : « *C'est là, madame, le conseil d'un sujet très-fidèle à la couronne de France, et sa mort est une grande perte pour le roi et le royaume.* » Depêche de Walsingham du 14 septembre 1572.

lemagne. L'évêque de Dax déterminait la Turquie à envoyer ses galères au service de la France. Enfin l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne devait établir l'influence française sur toute l'Europe orientale, depuis la Baltique jusqu'aux Dardanelles, et tenir en échec la branche allemande des Habsbourg, tandis que Coligny porterait un coup décisif à la branche espagnole de cette maison, en la chassant des Pays-Bas.

Coligny démontrait que, dans de telles circonstances, l'issue d'une guerre, qu'il était indispensable d'entreprendre pour cicatriser les plaies intérieures, ne saurait être douteuse. « Dedans le pays de « Votre Majesté, disait-il au roi, au lieu que jadis le peuple fuyait « les armes, il les suit; au lieu qu'il frémissait, il saute au son du « tambour. L'épée des gentilshommes est aiguisée, du bourgeois « dérouillée, le soc du laboureur forgé en cousteau. Les factions « amorties disparaîtront à votre parole. » Tandis que le roi de France pouvait avoir dans sa main une armée pleine d'enthousiasme et d'ardeur, les troupes espagnoles étaient répandues dans le monde entier, aux Pays-Bas comme en Sicile, sur les côtes d'Afrique comme dans les Indes, et ses vaisseaux, tenus en respect par la flotte turque, malgré la victoire de Lépante, bien plus glorieuse qu'elle n'avait été réellement utile. A ceux qui alléguaient une prétendue reconnaissance nous liant à l'Espagne, et qui rappelaient le rôle qu'elle avait joué dans les derniers troubles : « Ce sont vieilles finesses, répondait « l'amiral, que de nourrir la guerre dans un État voisin, et les Es- « pagnols, sire, n'attendent que de voir votre sceptre brisé et votre « couronne en pièces, pour en ramasser les éclats et en recueillir les « fleurons. » Enfin, montrant une prévoyance que l'événement devait justifier, Coligny annonçait à Charles IX que, s'il se refusait à prendre les Pays-Bas sous sa protection, il les jetterait dans les bras de l'Angleterre.

Tant de patriotisme, uni à une telle sagacité, émut et persuada Charles IX. Ce prince n'était pas entièrement perverti, et l'action pernicieuse de sa mère n'avait pas vicié tous ses bons instincts. Ce qui restait en lui de généreux fut agité au contact d'un honnête homme s'exprimant avec chaleur et éloquence. Il vit se dérouler devant ses yeux, non encore aveuglés, le resplendissant tableau d'une politique loyale, de l'apaisement des partis, d'une guerre nationale et populaire, du triomphe de la France, de la gloire de son règne, et cet éclair le ranima un instant. D'ailleurs Coligny lui disait sans cesse « qu'on ne ferait rien qui vaille, si on ne limitait le pouvoir de « Catherine de Médicis, » et ses plus fermes efforts tendaient à détruire cette influence fatale. Charles IX se vit sur le point d'être enfin le roi. Le peu de forces qui subsistaient dans cet esprit prématu-

rément usé, il les employa à s'attacher à cet homme qu'il sentait capable de le sauver et de l'élever à de plus hautes destinées. Coligny exerça sur Charles IX l'ascendant que prend aisément sur un esprit débile une âme virile et forte. Il eut avec lui de longues et fréquentes entrevues, et, un jour que Catherine effrayée demandait à son fils le sujet de ces entretiens, Charles IX, cédant à l'insistance de sa mère, lui dit brusquement : « Madame, ce que me disait l'a-
« miral est bien vrai, que les rois ne se reconnaissaient en France
« qu'autant qu'ils avaient de puissance de bien ou mal faire à leurs
« sujets et serviteurs, et que cette puissance et maniement d'affaires
« de tout l'État s'étaient écoulés de mes mains ; que cela me pour-
« rait être quelque jour grandement préjudiciable, et à tout mon
« royaume, et que je devais y prendre garde ; dont il m'avait bien
« voulu avertir, comme l'un de mes meilleurs et plus fidèles sujets.
« Hé bien, madame, puisque vous l'avez voulu savoir, c'est ce que
« me disait l'amiral. » Charles IX s'exaltait à la pensée de diriger une armée française, et la cour l'entendit s'écrier avec une fermeté significative : « Si l'on s'imagine que nous appréhendons la guerre,
« on se trompe. » Ayant surpris une lettre de Charles IX au comte de Nassau, dans laquelle il lui promettait des secours, le duc d'Albe écrivait à l'un des siens : « J'ai en mon pouvoir une lettre du roi de
« France, qui vous frapperait de stupeur, si vous la voyiez. » L'ambassadeur de Philippe II demandait à quitter la France. Les honnêtes gens se tranquillisaient et espéraient. Les protestants avaient rendu au roi leurs places de sûreté, la Rochelle, Montauban, Cognac et la Charité. On contractait les mariages les plus rassurants. Louis de Bourbon épousait la sœur du duc de Guise ; le prince de Condé, Marie de Clèves, et on préparait l'union de Henri de Navarre avec Marguerite, sœur de Charles IX. En voyant, à l'église Notre-Dame, les drapeaux pris sur lui à Jarnac et à Moncontour, Coligny avait dit, exprimant un espoir touchant et noble : « Bientôt ils seront rem-
« placés par d'autres plus agréables à des yeux français. » L'enthousiasme et la confiance étaient extrêmes, et un ambassadeur vénitien écrivait de France : « Non vidi mai maggiore allegrezza e
« contento in tutta la nazione. »

On ne trouve pas dans les annales de la France beaucoup de crises semblables. Rarement ses destinées ont été en jeu d'une manière aussi directe. Rarement son avenir a été subordonné à une décision aussi grave. Si le projet, conçu et préparé par Coligny, avait reçu son entière exécution; si ce grand homme, qui eût dû vivre sous Henri IV, n'avait pas été violemment arraché au rôle que son patriotisme lui avait inspiré, quel changement dès lors dans la situation de la France, et quel spectacle qu'on ne peut s'empêcher d'évoquer

avec le plus amer des regrets ! Jusqu'aux derniers moments que ses ennemis lui laissèrent, Coligny fit des prodiges pour atteindre son but glorieux. « Le courage de l'amiral est invincible, écrivait Wal-« singham, envoyé d'Angleterre ; il n'abandonne pas le gouvernail ; « il n'a jamais fait paraître plus de grandeur d'âme. » Mais le mauvais génie de Charles IX et de la France veillait. Catherine paraissait hésiter et semblait tantôt partager l'opinion de Coligny, tantôt la repousser. Elle lui faisait présenter des objections, mais elle envoyait en Pologne Jean de Montluc, pour y préparer l'élection du duc d'Anjou. « On la voyait, dit l'ambassadeur vénitien, changeant « de dessein trois fois par jour. » On la croyait irrésolue. En réalité, elle préparait une réponse sanglante, et, se voyant perdue par le triomphe de l'amiral, elle songeait à anéantir dans une épouvantable catastrophe les hommes, les projets, l'honneur de son fils, la fortune de la France.

II

Jean de Montluc, évêque de Valence, quitta Paris le 17 août 1572, chargé d'aller soutenir en Pologne la candidature du duc d'Anjou. Quelques mois avant cette époque, Jean de Balagny y avait été envoyé sous le prétexte officiel de demander, pour le duc d'Anjou, au roi Sigismond-Auguste la main de sa sœur, mais, en réalité, afin d'étudier les dispositions de la noblesse polonaise et de nouer des relations avec les personnages les plus influents du pays. Quand il arriva en Pologne, Sigismond-Auguste se mourait et Balagny ne put le voir que sur un lit mortuaire. Mais il utilisa son court séjour en formant des liaisons précieuses et en vantant partout la France, son roi et le frère de son roi.

Cette mission préparatoire éclairait les voies ouvertes à Jean de Montluc, mais n'aplanissait point les nombreux obstacles accumulés devant lui. Son jeune précurseur ne lui en laissa ignorer aucun. Le terrain était tout nouveau. Il ne s'agissait plus d'une de ces intrigues de cour que le caractère cauteleux et souple de l'évêque de Valence lui avait rendues faciles à diriger. Il fallait entraîner à son opinion cinquante mille gentilhommes légitimement fiers du privilége d'élire leur roi, très-chatouilleux sur le point d'honneur, amoureux et jaloux de leur indépendance, impatients de tout frein, indisciplinés autant que braves, ombrageux et rudes autant que généreux, que l'atmosphère viciée des cours de cette époque n'avait pas encore atteints, et que

leurs défauts, et plus encore leurs qualités, mettaient à l'abri des armes les plus habituellement employées alors par les diplomates. La duplicité, la fourberie, la souplesse ne suffisaient plus. Il importait avant tout d'être loyal et éloquent. Jean de Montluc sut emprunter ces qualités toutes nouvelles pour lui et les ajouter aux ressources moins honorables qu'il avait utilisées jusque-là et dont l'emploi allait aussi être rendu nécessaire, même en Pologne, par les conséquences désastreuses de la Saint-Barthélemy. Jean de Montluc, alors âgé de soixante-dix ans, avait hésité à accepter le lourd fardeau qui lui était offert. Il finit par s'en charger. Nul, autant que lui, n'était, du reste, capable de le supporter sans fléchir. Tolérant, moins par élévation d'esprit que par indifférence, il avait été dénoncé comme hérétique, et l'éclat qu'avaient eus sa condamnation par la cour de Rome et son acquittement par le parlement de Paris, devait le servir dans la libérale et indépendante Pologne. Assez accommodant dans ses principes et très-relâché dans ses mœurs, il inspirait peu de respect à qui l'avait longtemps fréquenté. Mais il n'en était pas de même pour ceux qu'il voulait séduire. Sa souplesse merveilleuse le rendait apte à jouer tous les personnages, à prendre les allures les plus diverses et à se transformer aussi souvent que l'exigeaient les nécessités de sa mission. « Il était, dit Brantôme, fin, délié, rampant, rompu et corrompu. » C'est dire qu'il avait plu à Catherine de Médicis. Chargé, dans sa longue carrière, de seize grandes ambassades auprès des diverses cours, il avait partout et toujours réussi. Sa devise « Quæ regio in terris nostri non plena laboris? » exprimait fièrement la multiplicité de ses courses à travers l'Europe. Il acheva de la justifier en partant, malgré son grand âge, pour la Pologne.

Ce dernier voyage devait être le plus lointain, le plus pénible et le plus périlleux. Chaque étape en fut marquée par un danger. En quittant Paris, il tomba malade à Saint-Dizier. En traversant la Lorraine, il fut sur le point d'être égorgé comme huguenot. A Francfort, il fut arrêté par des soldats, mercenaires des huguenots pendant les derniers troubles de France, qui réclamèrent leur solde à l'ambassadeur de Charles IX et des mains desquels il ne put s'arracher qu'en leur laissant trois cents écus. A Leipzig, il eut, pour arriver en Pologne, à choisir entre deux routes, celle de Silésie et celle de Brandebourg ; également dangereuses, puisque l'une l'exposait à être arrêté par l'Empereur, dont le fils, l'archiduc Ernest, était le concurrent du duc d'Anjou, et l'autre le contraignait à parcourir un pays infesté par des bandes de reîtres. Des deux dangers, il préféra ce dernier et échappa cette fois à la rencontre des mercenaires huguenots. Mais, parvenu dans le palatinat de Posen, il le trouva ravagé cruellement par la peste, et, les campagnes étant abandonnées, les bourgs déserts, les

châteaux fermés, il fut réduit à s'avancer avec hésitation pendant le jour et à camper la nuit au milieu des bois. Exposé ainsi à la fois à la terrible maladie qui venait de faire d'affreux ravages et aux inconvénients d'un isolement presque complet, il gagna péniblement le palatinat de Kalisz et la ville de Conin, où il s'arrêta. Plus de deux mois s'étaient écoulés depuis son départ de Paris, et près de quatre depuis la mort de Sigismond-Auguste. Qu'avaient fait les Polonais pendant cette période?

Avec Sigismond-Auguste, la dynastie des Jagellons venait de s'éteindre, après avoir régné cent quatre-vingt-six ans, complété l'unité nationale et fait atteindre à la Pologne l'apogée de sa puissance et de sa grandeur. Ce point culminant, d'où elle va bientôt commencer à déchoir et vers lequel tendaient les autres États par la conquête, le despotisme et la centralisation de tous les pouvoirs, la Pologne seule y était parvenue, grâce au consentement volontaire des provinces, à la liberté la plus absolue et à l'esprit d'honnêteté et de justice qui avait dirigé sa politique. Tandis que, dans le reste de l'Europe, l'autorité royale se fortifiait de plus en plus et attirait à elle toutes les forces vitales de la nation, la dispersion en était infinie dans la Pologne, où chaque palatinat formait un État autonome, se gouvernant à sa guise, ayant ses palatins et ses castellans, ses diètes, ses tribunaux, et envoyant à la pospolite, en cas de guerre, des soldats qui restaient réunis en corps distincts. Cette indépendance, laissée à chacune des provinces, chaque gentilhomme la possédait à son tour. Sans qu'on eût poussé encore à ses conséquences rigoureuses, et rendues plus tard si fatales par le *liberum veto*, le principe du consentement unanime, il n'était personne, dans la petite comme dans la grande noblesse, qui ne participât à la chose publique, et la vie circulait dans les moindres parties de ce grand corps, alors dans toute sa force et dans tout son éclat. C'était comme une vaste confédération, au-dessus de laquelle était placé un roi réduit à l'impossibilité de nuire, mais jouissant d'une immense autorité morale, chéri plus encore que redouté, mais revêtu d'un caractère sacré et honoré d'un culte chevaleresque qui le faisait nommer non « Votre Majesté, » mais « Votre Amour, » et que les Polonais, dans leur langage expressif, comparaient « à l'abeille-mère qui seule ne travaille pas, et, n'ayant point « d'aiguillon, ne peut faire de mal. » Cette autorité royale, ils l'avaient jusque-là scrupuleusement maintenue dans les mêmes familles. Trois dynasties, celles des Lechs, des Piasts et des Jagellons, s'étaient succédé sans interruption, et le principe de l'électivité du trône, méconnu dans la pratique et remplacé par l'hérédité de fait, n'avait été, jusqu'à la mort de Sigismond-Auguste, qu'une fiction conservée en théorie, parce qu'elle flattait l'orgueil national. Les trois vices de la

constitution polonaise qui allaient commencer à miner cet édifice, paraissant alors inébranlable, qui devaient y contribuer si fatalement que Catherine de Russie les entretiendra avec soin et les prendra sous sa protection, et dont l'action pernicieuse sera la cause réelle d'une chute précipitée deux siècles après par l'intervention étrangère ; ces trois vices que plus tard les Polonais, éclairés par l'expérience, ont extirpés de leur constitution, n'existaient pas encore en 1572, ou, du moins, on n'en apercevait alors que le germe. C'est durant cet interrègne qu'ils devaient se développer tout à coup, et que des usages vagues, anciens, indéterminés, allaient acquérir force de loi.

De ces trois principes, également désastreux dans leur application rigoureuse, l'un, l'électivité du trône, devenu une nécessité par l'extinction du sang royal, fut solennellement confirmé pour l'avenir et changé en une réalité à laquelle la noblesse s'interdit de renoncer désormais. L'autre, le droit de confédération, qui imprimait un caractère légal à un soulèvement et régularisait en quelque sorte l'insurrection, fut aussi rendu nécessaire par la vacance du trône, par l'anxiété qu'elle produisit, par les inquiétudes que conçurent les dissidents et le besoin qu'ils éprouvèrent de garantir leur liberté religieuse contre un souverain d'origine étrangère. Le troisième enfin, la nécessité du consentement unanime, c'est-à-dire le privilége conféré à chaque gentilhomme de neutraliser, par le *liberum veto*, la volonté de tous les autres, fut dû à la substitution du vote direct des gentilshommes au vote jusque-là opéré par l'intermédiaire de leurs nonces, et à l'exercice enivrant du droit d'élire dont on jouissait tout à coup et dont on ne voulait plus se départir. De cet interrègne, et c'est là ce qui lui donne une importance capitale, sortit donc un régime nouveau pour la nation polonaise. Entrée subitement dans la plénitude de son autorité, non-seulement elle la confirma, mais l'exagéra au moment de se donner un roi. De la nécessité de se réunir pour résoudre les difficultés de l'interrègne, elle fit un droit dont elle abusera bientôt. Au principe si légitime de l'indépendance individuelle, elle ne se contenta pas de fournir les plus sérieuses garanties. Elle lui donna une trop large extension, et, au lieu de se contenter de protéger les minorités contre les majorités trop impérieuses, elle rendit, pour celles-ci souvent impraticable le droit de décision, en armant les premières du *liberum veto*, qui deviendra plus tard une arme terrible de faction et d'anarchie. Enfin, ne méconnaissant pas la gloire et l'éclat que le règne des Jagellons avait donnés à la Pologne, mais pleine de défiance à l'égard de l'étranger et craignant d'abdiquer au profit d'une nouvelle famille qui se perpétuerait au pouvoir, la nation choisit un roi, mais elle exclut pour l'avenir toute

idée dynastique. En décidant que le prince régnant ne désignerait pas son successeur, même du consentement de la noblesse; que, tant qu'il vivrait, la question de succession ne pourrait pas même être soulevée et que tout candidat devrait présenter des *pacta contenta*, relevé de ses engagements et de ses concessions, elle mit en quelque sorte la couronne aux enchères et rendit inévitable le retour des crises produites par les vacances du trône, et qui devaient, en se multipliant, faire pencher de plus en plus l'État vers sa ruine.

La Pologne possédait alors tout ce qui rend les nations viriles fortes et grandes. Seule, elle avait traversé, sans subir la guerre civile, cette période de la réforme qui avait profondément ébranlé le reste de l'Europe. Chez elle seule, la liberté de conscience existait entière. Seule, elle jouissait déjà de ce qui caractérise le gouvernement représentatif : la participation de tous pour constituer le pouvoir et pour contrôler chacun de ses actes. Mais l'extension des libertés nécessaires devait conduire à la licence, l'exagération de l'indépendance individuelle à l'anarchie, et une méfiance injuste à l'égard de l'autorité royale, à la ruine de cet indispensable appui. Aînée des autres nations, comme ayant possédé bien longtemps avant elles les éléments de la force et du bien-être, la Pologne, heureuse et grande durant plusieurs siècles, divisée ensuite et anéantie, est un saisissant exemple aussi bien pour ceux qui désirent avec raison acquérir ces éléments de prospérité intérieure, que pour les partis qui seraient tentés de les compromettre par un dangereux abus.

Quelle nation eût été cependant plus digne de maintenir son autonomie, et, pour quelques défauts de caractère, graves, il est vrai, mais bien cruellement expiés, que de brillantes, que de patriotiques qualités déployées pendant cet interrègne! A la nouvelle de la mort du dernier des Jagellons, chaque Polonais se sent frappé d'un coup qui porte atteinte aux destinées de l'État, et c'est d'abord un long mouvement de stupeur et de consternation. Les fêtes, les réunions joyeuses sont interdites. « Lugubria omnia esse oportere, lugente republica. » Puis les nobles courent aux armes, montent à cheval, convoquent la pospolite, comme pour se garantir d'un péril. Partout on s'assemble pour résoudre les premières difficultés. Dans chaque province, dans chaque palatinat, dans chaque district, les diétines sont en permanence. Partout on s'adresse les mêmes questions. Comment traversera-t-on cette décisive épreuve? Quelle législation sera appliquée à la nomination du nouveau roi? Comment se défendra-t-on des attaques du dehors? Comment pourra-t-on combattre les ambitions, les intrigues intestines? Ce pouvoir royal, qui étayait tout l'édifice, manquant tout à coup, il semble que le pays est en danger. Anxiété naturelle, anxiété qui aurait dû avoir un effet salu-

taire, et déterminer les Polonais à fortifier par l'hérédité ce pouvoir dont la cessation, même momentanée, était une calamité publique!

Pendant longtemps ces assemblées multipliées ne produisirent aucun résultat, et quatre mois furent épuisés en dissensions stériles. Uchanski, archevêque de Gniezen, et le grand maréchal Firley se disputèrent le droit de convoquer le sénat, qui devait à son tour convoquer la diète d'élection. Les protestants et les catholiques s'irritèrent mutuellement. La petite noblesse se tint en état de méfiance à l'égard de la haute aristocratie, et la Lithuanie, dont l'union à la Pologne avait été accomplie trois années auparavant par la diète de Lublin, souleva quelques questions délicates qui pouvaient produire un fâcheux antagonisme entre les deux pays si récemment unis. Mais ces débats ne dégénérèrent point en troubles dangereux, et ne furent jamais terminés par des querelles sanglantes. Une grande préoccupation dominait tout : celle des destinées de la patrie, dont chaque noble se sentait responsable. « Commune esse universorum e periculo malum, et communem e re bene gesta salutem. » Le 1er novembre 1572, eut lieu à Kaski une assemblée générale, dans laquelle les dissentiments passagers s'effacèrent, et les rivalités furent noblement sacrifiées au bien public. « Mes inimitiés sont périssables, mon amitié immortelle, » dit l'évêque de Cujavie à Firley qu'il avait jusque-là combattu. Les autres causes de division cédèrent aussi au sentiment généreux qui remplissait tous les cœurs, et les Polonais oublièrent le passé en portant le toast national : « Aimons-nous ! » Les préventions de l'archevêque de Gniezen à la dignité de primat-interroi furent admises. Mais on décida qu'une diète, dite de convocation, se réunirait à Varsovie le 6 janvier 1573, et que désormais ces sortes de diète seraient chargées de résoudre toutes les questions soulevées pendant l'interrègne, et d'exercer sur l'interroi un contrôle rigoureux.

C'est à cette même assemblée de Kaski, que Montluc annonça officiellement la candidature du duc d'Anjou. Depuis son arrivée à Conin, il n'avait pas un seul instant négligé le but de sa mission, et, avec une circonspection habile, il s'était rendu favorable, par des marques calculées de déférence et de respect, la noblesse, dont le légitime orgueil éprouvait, d'ailleurs, tous les jours des satisfactions nouvelles. Comment pouvait-il en être autrement, quand elle voyait tant de personnages illustres venir solliciter ses suffrages, et n'est-elle pas jusqu'à un certain point excusable de n'avoir pas renoncé à ce droit d'élection, si fatal en réalité, mais aussi si enivrant, et dont les ambassadeurs de toute l'Europe la félicitaient comme du privilége le plus précieux ? Le souple génie de Montluc avait, en effet, à lutter

contre des compétiteurs nombreux, actifs, et quelques-uns, l'un surtout, assez redoutables. C'étaient, outre trente-six gentilshommes polonais, le fils de ce grand-maître de l'Ordre teutonique qui avait sécularisé ses États en embrassant le protestantisme, Albert-Frédéric, duc de Prusse, que les réformés soutinrent tout d'abord ; Jean III, roi de Suède, marié à la sœur du dernier Jagellon, mais que rendait odieux sa conduite envers son frère Éric XIV, qu'il venait de renverser du trône ; Ivan le Terrible, tzar de Moscou, ce destructeur d'hommes dont la férocité aimait à se repaître chaque jour de spectacles sanguinaires et qui voulait sans doute, en s'exposant à un échec certain, se ménager un nouveau grief contre la future proie de ses successeurs ; le nouveau palatin de Transylvanie, Étienne Battori, alors trop faible pour soutenir ses prétentions ; et enfin l'archiduc Ernest, fils de l'empereur Maximilien, que recommandaient son origine, sa religion, l'influence des siens, dont le parti catholique fit aussitôt son candidat, tandis que le cardinal Commendon, nonce du pape, le prenait ouvertement sous sa protection, au point d'oser assurer à l'Empereur le triomphe de son fils. Toutefois on se demandait si un prince de l'Empire, dont le père comprimait les libertés de la Bohême, ne serait pas tenté de suivre cet exemple à l'égard de la Pologne. Montluc était parvenu à accroître cette méfiance et à inspirer des craintes à la fois aux dissidents sur le libre exercice de leur religion, et à tous les Polonais, sur leur indépendance. Puis il envoya, par un des siens, aux nobles réunis à Kaski, une lettre pompeuse et outrée dans ses éloges, mais insinuante et longuement étudiée, dans laquelle il faisait savoir que le frère du roi de France aspirait au trône de Pologne. Cette lettre fut aussi bien accueillie que l'avait été la nouvelle de l'arrivée de l'ambassade française. C'était la première qui se présentait en Pologne, et la nation fut fière de voir la couronne briguée par l'antique et illustre maison de Valois. Les Français avaient profité de leur éloignement même, et leur réputation chevaleresque avait facilement séduit un peuple avec lequel ils ne s'étaient jamais trouvés en contact par le territoire, ni en antagonisme par les intérêts politiques.

Tout à coup une sinistre nouvelle éclate comme un coup de foudre. Catherine de Médicis, effrayée du crédit de Coligny, tombant éplorée aux pieds de Charles IX, et jetant l'épouvante dans son âme en lui retraçant un fantastique tableau des progrès des protestants ; Charles IX partageant subitement les terreurs de sa mère, et, dans un accès de violence, s'écriant : « Par la mort Dieu ! puisque vous trouvez bon qu'on tue l'amiral, je le veux, mais aussi tous ces huguenots, afin qu'il n'en demeure pas un qui puisse me le reprocher ; » un atroce guet-apens nocturne préparé ; Coligny assassiné ; un effroyable car-

nage commencé le dimanche 24 août à deux heures du matin, et prolongé pendant deux jours ; dix mille huguenots égorgés ; les enfants eux-mêmes massacrés au berceau ; l'ordre expédié à tous les gouverneurs de province d'immoler partout les huguenots ; l'espoir et la confiance, inspirés par la cour, anéantis à jamais ; et, après une trêve, qui semblait le gage certain de la paix intérieure, le plus tragique des dénoûments, tels étaient les faits qui, répétés d'écho en écho, avaient traversé l'Allemagne et pénétraient enfin dans la Pologne. Le glas funèbre de Saint-Germain l'Auxerrois avait retenti dans l'Europe entière. Philippe II, inopinément rassuré, s'en réjouissait. L'Allemagne en ressentait une irritation profonde ; les princes allemands prononçaient le mot de trahison, et Schomberg écrivait aussitôt : « Toute ma négociation s'en est allée en fumée. » L'ambassadeur de France à Constantinople, contraint de déchirer le traité d'alliance qu'il venait d'obtenir de la Porte, éprouvait le même désappointement et se désolait « de voir les affaires du roi d'Espagne « en un clin d'œil relevées en une incrédible prospérité. » La Suisse et l'Angleterre étaient exaspérées, et, pour essayer de leur expliquer un tel attentat, Charles IX avait recours à des inventions mensongères, tandis qu'il s'en glorifiait auprès de la cour d'Espagne. Tout était bouleversé. Le nom de la France était pour longtemps atteint de discrédit, et le mouvement naturel et progressif de sa politique arrêté brusquement par ce crime.

Mais nulle part l'effet ne fut aussi désastreux qu'en Pologne. L'horreur, l'indignation furent générales. On se racontait avec effroi les moindres détails de la sanglante catastrophe. Des peintures en reproduisaient les épisodes les plus navrants. « On y voyait, écrit « un témoin, fendre les femmes, pour en arracher les enfants qu'el- « les portaient. Le cœur de tous était tellement irrité qu'on n'endu- « rait pas entendre prononcer le nom de Charles IX, et les dames « parlaient de cela avec une telle effusion de larmes, comme si elles « eussent été présentes à l'exécution. » Montluc écrivit au secrétaire d'État Brulart, chargé des affaires de Pologne : « Par la lettre que je « fais au roi, vous entendrez comment ce malheureux vent, qui est « venu de France, a coulé le navire que nous avions jà conduit à « l'entrée du port. Vous pouvez penser comment celluy qui en avait la « charge a l'occasion d'estre à jamais content, quand il voyt que, « par la faulte d'aultruy, il perd le fruict de ses labeurs. »

Toutefois, par des prodiges d'adresse, Montluc réussit à remettre à flot ce navire dont il parlait. Outre son habileté, il fut servi par les circonstances et par le temps. Si, en effet, la nomination du roi avait été immédiate, le duc d'Anjou aurait certainement succombé. Mais, avant qu'on réunît la diète d'élection, cinq mois s'écoulèrent, que

l'intrigant et actif ambassadeur sut merveilleusement mettre à profit. Aux attaques légitimes et trop fondées de ses adversaires, il répondit en en dirigeant de nouvelles contre eux. Ceux-ci ayant attribué au principal auteur de la Saint-Barthélemy une physionomie rendue à dessein cruelle et des traits enlaidis à plaisir, Montluc répandit de tous côtés les portraits du duc d'Anjou, et il n'eut, en cela, pour triompher, qu'à opposer la vérité au mensonge. Mais ce ne fut plus possible, lorsqu'il s'agit de réfuter les accusations morales portées contre le fils de Catherine de Médicis. Il le fit en payant d'audace et en employant quelques-uns de ces expédients dont son esprit était fécond, et qui n'ont une très-insuffisante justification que dans la nécessité qui les impose et le succès qui les couronne. Il composa et distribua un mémoire : *Défense de Jean de Montluc, évêque de Valence, ambassadeur du roy de France, pour maintenir le très-illustre duc d'Anjou contre les calamités de quelques malveillans*, dans lequel il affirmait qu'une quarantaine de gentilshommes seulement avaient péri dans la nuit du 24 août. Il demanda à la cour de France l'envoi d'un ambassadeur chargé de dépêches qui dégageraient la responsabilité du duc d'Anjou dans le lugubre événement. Au disert Guy de Pibrac fut confié le soin de rédiger une longue lettre qui eut pour titre: « *Ornatissimi cujusdam viri de rebus Gallicis ad Stanislaum Elvidium epistola.* » Les faits y étaient groupés et racontés dans le sens le plus favorable aux Valois, et le duc d'Anjou, confident certain du sanglant projet, principal organisateur des massacres, qui avait été aussi influent dans la décision, qu'actif dans l'exécution, était présenté « comme ayant, plus que tous les autres, « gardé la paix que le roi avait accordée à ses sujets. » Ces écrits ne restèrent pas sans réponse. Les explications fournies par Montluc furent tour à tour réfutées et soutenues. La mémoire de Coligny, attaquée par les uns, fut vengée par d'autres, et ce fut pendant longtemps un vif échange de panégyriques et de pamphlets, d'apologies outrées et de satires violentes, aussitôt traduites en plusieurs langues, répandues à profusion, partout lues avec avidité, partout commentées avec chaleur et offrant le précieux avantage de répéter à l'infini le nom du duc d'Anjou, qui fut bientôt sur toutes les lèvres. En discutant surtout ce candidat, on le fit connaître, et, tandis que ses compétiteurs n'avaient pu parvenir à fixer entièrement l'attention, le frère de Charles IX acquérait une notoriété universelle. Beaucoup le condamnaient avec véhémence, mais ils s'en occupaient et le servaient ainsi, en excitant chez tous, à l'endroit de ce prince, une curiosité que Montluc s'empressait de satisfaire. La demeure de l'ambassadeur français à Conin était devenue un lieu de rendez-vous pour les Polonais les plus influents. Il employait ses nuits à écrire, et ses jours à rece-

voir. Le plus souvent il avait à répondre á des questions pressantes sur la Saint-Barthélemy, et sur le rôle qu'y avait joué Henri de Valois. Il avait à répéter sans cesse le récit, fait à sa guise, de ce terrible événement, qu'il réduisait aux minces proportions d'une rixe due au hasard et dénuée d'importance. Aux finesses calculées de son discours, il joignit le séduisant attrait de ses manières. Ce septuagénaire onctueux et fourbe savait entrer dans toutes les intrigues, flatter tous les goûts, caresser toutes les ambitions. Sa profonde expérience le rendait apte à pénétrer le caractère de chacun, et la variété de ses ressources, à le capter. Tour à tour feignant de s'imposer une abstinence rigoureuse, ou faisant ostensiblement usage des aliments défendus, selon qu'il se trouvait avec des catholiques, ou avec des dissidents, tantôt il affectait de respecter les lois de l'Église, tantôt il se glorifiait de les braver. Aux catholiques exaltés il montrait dans le duc d'Anjou le vaillant défenseur de la foi, qui saurait l'être encore à Cracovie. Aux dissidents il affirmait que la liberté religieuse dont jouissait la Pologne était le principal motif qui lui en faisait souhaiter le trône. Aussi prodigue de promesses qu'imposteur dans ses appréciations, il ne se refusait à aucun engagement, garantissait les plus magnifiques récompenses, et, pour justifier les paroles et les actes de Montluc, il eût fallu au prince, qui fut Henri III, des qualités et des vertus surhumaines.

Au surplus, la candidature du duc d'Anjou était soutenue par de puissantes raisons politiques, dignes d'être prises en considération et de l'emporter sur les préventions, même les plus légitimes. Les Polonais avaient été jusque-là et devaient être longtemps encore un peuple guerrier. Pendant le long règne des Jagellons, ils avaient eu à lutter contre trois ennemis redoutables qui les entouraient et les menaçaient : les chevaliers teutoniques, les Moscovites et les Turcs. Le turbulent Ordre teutonique, après avoir aspiré à s'enrichir des dépouilles de la Pologne, en était devenu le vassal deux fois vaincu, mais non entièrement dompté. Les Turcs, après une guerre des plus meurtrières, avaient consenti à la paix, sans que toute inquiétude eût été dissipée pour l'avenir. Mais le grave, l'imminent péril n'était point là. Déjà le plus dangereux, le plus irréconciliable adversaire de la Pologne venait de révéler ses inimitiés, qui devaient être éternelles. Une simple question de frontière avait, dès le commencement du seizième siècle, servi de prétexte pour susciter, entre les Moscovites et les Polonais, une guerre longue, terrible et remplie de vicissitudes. Le tzar Ivan IV avait pénétré dans la Lithuanie. Vaincu près de la rivière d'Ula, il s'était vu contraint de signer une trêve de trois ans, mais il manifestait l'intention de recommencer la lutte. Ce n'était pas, en effet, une question de délimitation, mais bien de domination définitive et d'an-

tagonisme de races, qui armait l'un contre l'autre ces deux peuples aussi distincts, aussi incompatibles qu'on peut l'être, également opposés par le caractère, les mœurs, le génie et la politique. Tandis que les uns ont hérité, de leurs fiers ancêtres, un impérieux besoin de liberté et d'indépendance, tandis qu'ils administrent eux-mêmes les affaires de l'État dans des assemblées fréquentes, tumultueuses et agitées, les autres, façonnés à la servitude des khans mongols, et habitués à l'obéissance silencieuse, ont renoncé à toute initiative individuelle, et se courbent sous la volonté de leur chef, qu'ils exécutent sans oser la discuter. Ici l'impatience du joug, toute contrainte insupportable, le pouvoir royal chéri mais limité, le droit de discussion appartenant à tous, l'esprit libre dans ses aspirations et dans ses croyances, les plus généreux principes poussés à leurs conséquences extrêmes. Là le citoyen annihilé, l'abnégation complète de l'homme devenu esclave, l'honneur placé dans une résignation passive, l'ordre du chef accepté comme une faveur, et ses rigueurs les plus injustes accueillies comme une épreuve nécessaire. D'un côté, l'agrandissement du territoire par le libre consentement des peuples, les nations associées et non réduites par la force, pas d'autres guerres que celles nécessitées par la défense des frontières, dans les armées moins de discipline que d'ardeur inconsidérée, l'intrépidité dans l'attaque, la générosité dans la victoire. De l'autre, la conquête par la ruse, la violence et l'hypocrisie, nul respect de la foi jurée, un fanatisme d'autant plus redoutable qu'il est aveugle et se laisse diriger, des soldats froidement braves et rendus formidables par leur union, mais féroces après le succès, et cherchant dans le pillage à se dédommager de leur long assujettissement. Tels sont les deux peuples dont l'un a les qualités et les défauts des Slaves ses ancêtres, dont l'autre, diamétralement opposé et représentant l'absolutisme oriental, a néanmoins la prétention d'avoir la même origine !

Pour lutter contre un ennemi animé d'une haine originelle, qui s'annonçait acharné, impitoyable, perpétuel, qui pouvait être vaincu, jamais détruit, dont déjà l'ambition n'avait pas de limites et dont les moyens d'action étaient le bannissement, la déportation et les exécutions en masse ; sur quelle puissance s'étayer? Sur l'Autriche? Mais elle avait à se garantir des attaques des Turcs, et nul intérêt ne l'appelait à défendre, contre la Russie, la cause de l'indépendance des nations qu'elle était loin de servir dans la Bohême et la Hongrie, despotiquement comprimées. Sur les princes de l'Allemagne ? Mais leurs forces étaient trop dispersées pour qu'ils pussent soutenir une politique contraire à celle de l'Autriche ? Sur les Turcs, qui n'avaient alors aucun motif de redouter la Russie? Sur les États scandinaves, rivaux de la Pologne dans la Baltique? Sur la Suède, avec laquelle

elle venait de se disputer la possession de la Livonie? Sur l'Espagne, éloignée de la Pologne et uniquement préoccupée des affaires de France et des progrès menaçants de la Réforme? Était-ce enfin sur l'Angleterre, si parcimonieuse dans les secours qu'elle accordait à ses alliés naturels des Pays-Bas, et dont, dès cette époque, l'intervention ne pouvait guère être espérée là où son intérêt matériel et direct ne l'appelait point? Il n'en était pas ainsi de la France, que son esprit chevaleresque dispose davantage aux entreprises généreuses, qui n'a jamais vu dans l'éloignement un obstacle à son action, quand elle l'a crue opportune, et qui seule était capable, par son influence à Constantinople, d'assurer la paix avec les Turcs. Les Polonais ne furent pas insensibles à ces puissantes considérations, et peu à peu la candidature du duc d'Anjou, puisant sa force autant dans le prestige du nom français que dans la grande réputation militaire dont jouissait le prince lui-même, regagna le terrain que la Saint-Barthélemy lui avait subitement fait perdre.

Mais plus augmentaient les chances du candidat français, plus les protestants voulaient restreindre l'autorité royale, et, par une déclaration solennelle émanant de la nation entière et confirmée dans les *Pacta contenta* du nouveau roi, obtenir de sérieuses garanties pour le libre exercice de leur culte. Ce fut là une des conséquences naturelles de la Saint-Barthélemy, dont le contre-coup consacra d'une manière définitive en Pologne l'émancipation religieuse. La confédération de Varsovie, justement célèbre dans les annales polonaises, pourvut à cette nécessité hautement soutenue par le grand maréchal Fizley au nom des dissidents. On n'y trancha pas une question de dogme. On ne proclama ni l'athéisme ni l'indifférence religieuse. Mais on exclut à jamais toute immixtion du pouvoir séculier dans les matières de la foi et on appliqua ce grand principe que Montesquieu devait émettre en France deux siècles plus tard, à savoir que le sentiment religieux, obligatoire devant la conscience, ne l'est pas devant la loi. Grand et salutaire exemple de tolérance que la Pologne avait l'honneur de donner, dès 1573, aux autres peuples de l'Europe qui devaient tant tarder à le suivre, et continuer à s'égorger sous le prétexte de la religion!

Dès lors le succès du duc d'Anjou ne fut plus douteux, et le cardinal Commendon, nonce du pape, se vit forcé « de suivre le torrent. »

La diète d'élection s'ouvrit le 5 avril dans la plaine de Kamien où se réunirent quarante mille gentilshommes. Les ambassadeurs des divers prétendants y comparurent et exposèrent, dans de longs discours d'apparat, les titres des princes qu'ils représentaient et les engage-

ments auxquels ils étaient prêts à souscrire. Montluc, qui prit le dernier la parole[1], le fit avec une habileté extrême. Il réussit merveilleu-

[1] Son discours fut répandu dans toute la Pologne. Il est fort curieux. En voici le commencement et la fin :

A LA NOBLESSE DE POULONNE.

« C'est la façon des roys et princes souverains, comme tirée et aprise de nature, très-révérends, très-illustres, illustres et notables, magnifiques et généreux seigneurs, archevesques, évesques, palatins, chastellains très-renommez et très-preux chevaliers, que combien qu'ils semblent, pour la distance des païs où ils habitent, différence des mœurs et diversité de langues, estre du tout en tout séparez et n'avoir rien de commun ensemble, toutesfois la splendeur de majesté royale et le suprême degré de dignité les associe et les rend conjoincts les uns avec les autres d'une très-estroicte liaison : tellement que, quelque malheur et adversité ou inconvénient qui advienne à l'un d'entre eux, chascun le répute propre et particulier à soy-mesme, tant ils ont accoustumé de retenir et conserver diligemment ceste honneste coustume et ornement de la dignité royale, par ambassades, par lettres missives, et par tous offices réciproques de courtoisie. Mesmement les roys de France, lesquels de toute mémoire s'estant efforcez de faire à l'envy, voire de surmonter tous autres princes chrestiens en ceste belle et honneste royale façon de faire, ont toujours aymé, chéry et honoré les roys de Poulonne sur tous autres princes de la chrestienté : d'autant qu'ils ont esté, pour la plus part, dévots envers Dieu, sages et vaillans, autant ou plus que nuls autres princes chrestiens, ainsi que nous avons de main en main apris et entendu de nos prédécesseurs.

« Ce qui a esté cause que le roy très-chrestien, naguères adverty du trespas de feu vostre Sérénissime roy, en a certes porté grand regret en son cœur, comme il a deu, tant pour son regard que pour le vostre : pour le sien, d'autant que par mort non meure, ains avancée, il avoit perdu un roy sien allié et amy : et pour le vostre, d'autant qu'il estoit décédé fort mal à propos et en temps fort incommode pour vostre chose publique : parce qu'il désire singulièrement et de tout son cœur, que vous et ce très-heureux royaume de Poulonne soyez conservez sains et saufs, sans perte ny dommage quelconque : ayant ceste opinion que, par une spéciale grâce et bénéfice de Dieu, la Poulonne a esté réservée comme un ferme rampart et asseuré boulevart, pour soustenir, arrester et repousser les efforts et excursions des nations barbares, très-aspres et très-farouches, comme une forteresse inexpugnable pour couvrir et défendre le reste des provinces de la chrestienté. C'est pourquoy il juge très-prudemment que vos affaires doivent estre en singulière recommandation et affection à tous princes chrestiens.

« Au moyen de quoy, entendant très-bien que ce dont vous estes plus en peine maintenant et qui plus vous donne de pensement est de choisir et eslire un roy qui prenne en main et espouse les affaires du royaume, et qui puisse prouvoir au besoin de vostre chose publique, il vous a voulu faire tesmoigner par moy la bonne affection et amour qu'il vous porte, m'ayant à cest effect premièrement dépesché pour son ambassadeur par devers vous, parce qu'il estoit bien adverty de longue main que j'ai esté toute ma vie fort affectionné envers vostre nation. Et depuis, craignant qu'estant seul je ne pliasse ou succombasse soubs le faix d'une si pesante charge, il a derechef envoyé un autre gentilhomme de la noble et ancienne famille de Noailles, révérend des abbayes de l'Isle et de Sainct-Amand, son conseiller et maistre des requestes de son hostel : et finablement encore le magnifique seigneur de Lanssac, l'un des chevaliers de son ordre de Sainct-Michel, capitaine de l'une des

sement à mêler l'attaque contre ses adversaires à l'éloge des Polonais et du candidat français. En outre, il énuméra avec soin chacune des

compagnies d'hommes d'armes des ordonnances, pour m'assister en ceste légation avec instructions et mandemens, qui (comme j'espère) ne vous sembleront importuns, ny fascheux, ny inutiles. Le premier desquels est que Sa Majesté Très-Chrestienne désire, non-seulement entretenir et renouveller l'ancienne amitié qui a toujours esté entre vous et les Gaulois, mais aussi souhaite l'augmenter et estraindre d'avantage par quelque nouveau lien. Le second est que, si, durant ce siége vacant et entrerègne, il vous survenoit d'aventure quelque affaire ou danger, pour auquel obvier vous jugeassiez avoir besoin du secours ou de l'entreprise de vos amis, vous fussiez advertis par nous, que tout ce qu'il a de moyen et de puissance de soymesme ou de ses amis, et tout tant d'authorité que peult avoir la couronne de France est à vostre dévotion. Le troisiesme, que si en l'assise et l'assemblée de conseil que vous estes prests à tenir sur l'élection du roy vous advisiez de mettre sur le tablié en considération les princes estrangers, il vous requiert très-amplement qu'il vous plaise recevoir et admettre au rang des plus favorables compétiteurs son très-cher frère le duc d'Anjou, de Bourbonnoys et d'Auvergne.

« Voilà les trois chefs principaux de nostre légation, pour lesquels exécuter, j'ay délibéré de n'user point de fraudes et tromperies, ny de petits messages secrets sous main, ny de paroles faintes, accommodées au temps seulement, ny de calumnies faulcement et impudemment controuvées, ny de prières ambitieuses, ny de libelles diffamatoires et détractions semées à l'encontre des autres compétiteurs, ny de vaines promesses difficiles ou du tout impossibles à tenir : mais estant Françoys de nation, et conséquemment franc, simple et ouvert de nature, j'ay proposé de traicter avec vous rondement, véritablement et sincèrement,

« Or, tout ainsi que les bons et sages pères de famille, quand il est question de marier leur fille, ont accoustumé de s'enquérir diligemment, en premier lieu des conditions et qualitez tant de l'esprit que du corps, et en second lieu des biens et facultez de celuy qui la demande en mariage, aussi ay-je délibéré de vous discourir de la maison, de la race et noblesse, de l'aage, des mœurs, de la dextérité d'entendement à l'exécution des grandes affaires, de la suffisante expérience et félicité aux armes et en tout l'art militaire du Sérénissime duc. Et puis après, des commoditez et advantages que vous pouvez attendre et vous promettre de luy, pour le bien de vos affaires. Ce que je vous déduiray le plus briefvement et en moins de paroles qu'il me sera possible : d'autant que l'indisposition et imbécillité de ma personne, qui va tous les jours croissant de plus en plus, ny la matière qui est de soy manifeste et notoire, ne requiert pas autrement que je vous use de grand langage. Et pourtant vous suppliay-je bien humblement de me vouloir prester vos esprits pour un peu de temps, à escouter attentivement ce peu que j'ay à vous dire, et me faire ceste grâce, à moy qui suis très-affectionné au bien de vostre patrie, de vouloir donner, pour vostre accoustumée et singulière douceur et bonté, attentive et bénévole audience au discours de mon oraison. »

. . . .

« Affin qu'il ne semble, dit-il, que nous soyons seuls et destituez d'amys, j'appelleray à nostre secours la mémoire d'un très-bon prince qui fut jadis vostre roy : j'entens de Loys, roy de Hongrie et de Poulonne, duquel la cendre et l'heureuse souvenance vous prie aujourd'huy tous, que, par vos voix et suffrages, vous vouliez honorer de sa coronne royalle un sien parent, un qui est extraict de sa race et de son sang : celuy-là (dis-je) vous prie et vous requiert très-instamment, qu'en faveur de luy, duquel vous avez eu les principaux chefs, priviléges et immunitez,

promesses qu'il se disait autorisé à faire et qui formaient les *Pacta contenta*, une alliance perpétuelle de la France avec la Pologne pour soutenir une guerre contre les Moscovites, quatre mille arquebusiers gascons mis au service de la Pologne et entretenus par Charles IX, un traité de commerce avantageux et l'engagement pris par le duc d'Anjou d'employer les revenus de ses apanages au payement des dettes de son royaume. Quant aux conditions générales auxquelles devait se soumettre le nouveau roi, on les comprit sous le titre d'*Articuli Henriciani*. Les diètes, réunies au moins tous les deux ans, et possédant, outre le pouvoir législatif, le droit d'intervenir dans le gouvernement; le roi placé sous la surveillance incessante de seize sénateurs; le consentement de la diète nécessaire pour déclarer la guerre, et celui de toute la noblesse pour sortir du royaume; le sénat responsable devant la nation des actes du souverain, et celui-ci

que, vous souvenant d'un si grand bénéfice, vous choisissiez pour vostre roy un prince nay de la famille dont luy a tiré son origine : ce que, si vous le faictes, adjoustera un grand accroissement à vos louanges envers les nations estrangères, quand elles entendront que vous aurez conformé vos suffrages au faict et au jugement de vos ancestres.

« Par quoy, très-révérends seigneurs, et vous, illustres et magnifiques palatins, chastelains, vous, très-renommez et très-vaillans chevaliers, de la part du roy très-chrestien, je vous présente (ce qui soit au bien, honneur et accroissement de vostre chose publique) le Sérénissime duc d'Anjou, de Bourbonnoys et d'Auvergne; recevez-le tout prest et appareillé à gouverner vostre chose publique comme s'il estoit nay pour vous et s'il estoit votre fils : vous pouvez faire que vous soyez ses parens, ses frères, ses alliez et prochains; car il abandonnera ceux qu'il a en France, laquelle est fort esloignée de vous, et par ce moïen, la proximité de son sang, auquel il diroit adieu pour jamais, ny les importunes prières de ses amis, ny la mémoire de son ancienne familiarité et conversation, le pourroient retirer ne destourner du vray et du droict chemin. Il seroit tesmoin participant et compaignon de vos labeurs et de vos dangers, ô très-vaillans chevaliers, et par sa libéralité soulageroit vos incommoditez. Vostre seule piété, religion et dévotion, ô très-révérends prélats; vos seuls mérites et services envers la chose publique, ô magnifiques palatins; la seule recordation de vostre prouesse, ô très-vaillans chevaliers, le pousseroit, deslivré et despouillé de toute privée affection, à vous aymer, caresser et honorer. Je vous prie doncques derechef autant qu'il m'est possible, au nom du roy très-chrestien, que vous choisissiez et eslisiez pour vostre roy ce prince, qui ne vous peut nuire en chose quelconque, ains vous peut estre utile à toutes choses, qui est tout prest et appareillé de prendre présentement le soin de défendre et amplifier vostre chose publique; qui ne voudroit pour rien diminuer vos libertez, priviléges et immunitez; qui ne pourroit l'effectuer quand il le voudroit attenter; qui auroit le jugement sain et entier, non prévenu d'aucune passion d'alliance ny parenté, pour sagement ordonner de vos affaires; qui a délibéré (si vous le faictes vostre roy) d'employer toutes ses pensées, toutes ses affections et tous ses conseils, pour attaindre à ce seul but, que jamais vous ne vous puissiez repentir de l'avoir faict, et qu'il puisse estre surnommé à bon droict, véritablement, sans flatterie, par vous et par vostre postérité, le bon roy prudent et vaillant et père du païs.

« J'ai dict. »

déchu de son autorité par une seule violation des lois, telles furent les restrictions imposées au pouvoir royal, et qui, introduites surtout à cause du duc d'Anjou, lui survécurent et affaiblirent beaucoup trop ce pouvoir au moment où, dans le reste de l'Europe, il tendait à se fortifier de plus en plus.

Le 11 mai 1573, le duc d'Anjou fut proclamé roi. Le samedi 16 mai, les représentants de la France, qui avaient signé, la veille, les *Pacta contenta* et les *Articuli Henriciani*, se rendirent au pavillon royal et prêtèrent serment entre les mains de l'archevêque de Gniezen. Le nouveau souverain fut acclamé, la diète d'élection dissoute, les ambassadeurs chargés de se rendre à Paris, désignés, et Montluc put écrire à Catherine de Médicis : « Madame, j'ai tenu ce que je vous avais promis, c'est de faire en sorte que vous verriez Monseigneur roi de ce royaume. »

III

« Partez, mon fils, dit Catherine de Médicis au duc d'Anjou hésitant à se rendre en Pologne, partez, vous n'y demeurerez guères. » Ce mot, menaçant et sinistre pour Charles IX malade et privé d'enfants, resta profondément gravé dans l'esprit du nouveau roi et contribua à fixer ses irrésolutions. Il partit le 2 décembre 1573, mais avec le ferme espoir de ne pas tarder à revenir, et ce royaume, disputé à tant d'illustres compétiteurs, obtenu par tant d'efforts et de concessions, et où son arrivée était souhaitée si ardemment, fut considéré par lui comme un exil auquel le condamnait la haine jalouse de son frère, mais qui ne devait être que momentané. Afin d'en adoucir l'amertume, il se fit accompagner de six cents gentilshommes appartenant à la première noblesse de France. Les ducs de Nevers et de Mayenne, le maréchal de Retz, le grand-prévôt René de Villequier, le marquis d'Elbœuf, le jeune vicomte de Saulx-Tavannes, le comte de Chaulnes, les seigneurs d'Entragues, de Bellegarde, de Belleville, les Silly, la Mirandole, de Gordes, Caylus, le chancelier Pibrac, les ambassadeurs Schomberg et de l'Isle, et bien d'autres le suivirent pour l'entourer constamment du langage, des habitudes, des mœurs de son pays regretté, et pour former à Cracovie une cour française.

Le voyage d'Henri de Valois à travers l'Allemagne fut pour lui un commencement d'épreuves. Le souvenir de la Saint-Barthélemy y était encore vivant, et le frère de Charles IX eut à subir de rudes et significatives leçons. A son entrée à Spire, les habitants étaient sous les armes et les rues fermées de chaînes comme pour se garantir

d'un ennemi. Dans les palais où il était reçu, il voyait suspendus des tableaux représentant les massacres du 24 août. Mais il ne fut pas seulement exposé à ces manifestations silencieuses et accusatrices. A Heidelberg, où il alla visiter Frédéric, comte palatin du Rhin, il trouva les cours du château désertes; personne ne vint à sa rencontre, et, lorsque Frédéric lui fit parcourir sa galerie de tableaux, l'arrêtant devant un portrait de Coligny : « Voilà, lui dit-il, le meilleur Français qui ait jamais été, et en la mort duquel la France a perdu beaucoup d'honneur et de sécurité. Bien malheureux ceux qui l'ont fait tuer! » Les gentilshommes français de la suite d'Henri eurent à entendre d'aussi cruelles vérités et essuyèrent, dans leur orgueil national, de pénibles attaques, qu'ils laissaient sans réponse, parce qu'elles étaient indirectes et trop méritées.

Toutefois, l'accueil qu'on lui fit en Pologne était capable de dédommager Henri de l'amère réception germanique. C'est par Mézeritz qu'il pénétra dans son royaume, et il y fut témoin du plus sincère, du plus émouvant enthousiasme. Toutes les hauteurs environnantes étaient couvertes par la foule accourue au-devant de lui. Aussi loin que la vue pouvait s'étendre, on apercevait des spectateurs pressés et avides, les uns à cheval, les autres dans des chariots sur lesquels ils se dressaient pour voir plus tôt leur roi si impatiemment attendu. Quinze mille cavaliers étaient venus former l'escorte d'Henri. Le coup d'œil était splendide par sa variété même. Des chevaux achetés à grands frais dans tous les pays du monde, des costumes hongrois se mêlant heureusement aux vêtements nationaux, des armes diverses et élégantes, autant de grâce que de richesse dans les ajustements, de longs boucliers qui brillaient au soleil, des couleurs habilement fondues, tout contribuait à former l'ensemble le plus pittoresque. Quand Henri de Valois apparut, ce fut un débordement de larmes, une explosion de cris d'allégresse, de vivats énergiques. Les sons de mille éclatantes trompettes ne purent couvrir les acclamations bruyantes de cette foule enivrée de voir le représentant sacré de cette autorité royale que dès l'enfance elle avait appris à chérir. Le vide immense laissé par Sigismond-Auguste, était enfin comblé : la république avait recouvré son chef, les tribunaux leur grand juge, les armées leur guide. De Mézeritz à Posen, où il fit son entrée le 28 janvier, la suite d'Henri s'accrut davantage encore. « On ne peut, dit un chroniqueur, comparer cette foule de gentilshommes, accourant de tous côtés, qu'à une multitude de torrents qui se précipitent vers une rivière pour la grossir de leurs flots. » Posen « mit le feu à tous ses canons » pour faire honneur au roi. Des branches de sapin et des fleurs artificielles étaient jetées sous ses pas. Les discours les plus gracieux lui furent adressés. Dans l'un on lui dit, en faisant allusion

à la fois aux armes de France et à celles de Pologne, où se trouvaient des abeilles : « Les abeilles de Pologne vont mépriser la violette et la rose, maintenant que le lis de France fleurit au milieu de nous. » Après avoir traversé le château de Kurnik, puis Czenstochova, Henri de Valois s'approcha de Cracovie. Au moment d'y pénétrer, vinrent à sa rencontre trente-deux troupes dirigées par les plus grands seigneurs polonais, composées de trois cents cavaliers chacune et vêtues uniformément les unes à la française, les autres à la reître, celles-ci à l'italienne ou bien à l'esclavone, celles-là comme le sont les Cosaques, les Tartares, les Lithuaniens et les Hongrois. Chaque contrée était ainsi représentée par ses costumes, et c'était en quelque sorte l'Europe entière qui venait, en ce jour solennel, saluer le nouveau roi aux portes de sa capitale. A la suite de ces troupes si variées s'avançait, entouré de sénateurs à cheval, l'archevêque de Gniezen, primat-interroi, placé dans un carrosse traîné par six chevaux et qu'escortaient deux cents cavaliers vêtus de velours noir broché d'or. Puis venaient l'archevêque de Léopol et les évêques du royaume, le grand trésorier, le grand chancelier et le grand maréchal, les palatins, les starostes, les capitaines, les préfets des villes et les officiers de la cour accompagnés de gens d'armes qui portaient de grands lis sur la poitrine; enfin, les maîtres de l'Université et les corps de Cracovie dont chaque métier se distinguait par une bannière et avait équipé une troupe d'hommes à pied. Ce magnifique cortége se déploya majestueusement dans la vaste plaine qui s'étend devant Cracovie et qui ne tarda pas à offrir un tableau resplendissant de couleur, de mouvement et de vie. Appareil imposant, spectacle grandiose qu'on ne peut évoquer sans être ému, quand on considère comment cette nation, alors dans toute sa force et dans tout son éclat, a depuis disparu!

La nuit était arrivée lorsque Henri fit son entrée dans sa capitale. Elle était entièrement illuminée et partout s'élevaient des arcs de triomphe où le lis de France se mêlait aux abeilles et à l'aigle blanche de Pologne. L'enthousiasme était universel et se manifestait par des acclamations, par des remercîments au ciel, par des transports de ravissement. Le dimanche qui suivit son entrée à Cracovie, Henri fut couronné avec la même pompe. Au moment de prononcer la nouvelle formule de serment qui garantissait la liberté de religion, il hésita, et, soutenu par quelques catholiques, il voulut se soustraire à cette récente obligation et employer l'ancienne formule. Mais, sur les protestations de Fizley et des réformés, il dit d'une voix émue : « Pacem inter dissidentes de religione tuebor et manutenebo. » Aussitôt le grand maréchal s'écria : « Sénateurs et nonces, le roi a prêté serment. Voulez-vous qu'il soit couronné? — A-t-il juré

selon le nouveau serment? demanda la noblesse. — Il l'a fait, dit Fizley. — Qu'il soit couronné ! Nous le voulons! » fut-il répliqué, et l'antique couronne des Jagellons fut placée sur la tête d'Henri de Valois, tandis que les voûtes de l'église étaient ébranlées des cris : *Vivat rex !*

Cet accueil émouvant et naïvement sincère, ces témoignages multipliés d'une joie délirante ne laissèrent pas Henri indifférent. Mais sa vanité fut satisfaite plus que son cœur ne fut touché. « Je me sens roi enfin, » dit-il en apercevant à Mézeritz la foule énorme accourue au-devant de lui. Dans ces fiers gentilshommes qui l'acclamaient, il ne vit en effet que ses sujets, et, dans cette grande manifestation d'un peuple accueillant son souverain comme un père, il considéra seulement les hommages que, pour la première fois, il recevait dans son royaume.

Ce prince était indigne d'un tel enthousiasme, parce qu'il n'était pas capable de le comprendre. Il avait cependant été doué des qualités du cœur comme de celles de l'esprit. Mais l'influence pernicieuse de Catherine de Médicis avait entièrement vicié ces dons précieux. Sa bonté native, elle l'avait détruite en lui inspirant une méfiance ombrageuse. Sa vive conception, elle l'avait tournée à l'intrigue en lui conseillant la lecture de Machiavel, en lui donnant l'exemple des fourberies italiennes et en lui imposant sans cesse ses fatales inspirations. D'une belle taille, d'un aspect naturellement noble, d'abord digne et grave dans son maintien, il n'avait pas tardé à compromettre ces avantages par une extrême afféterie, par des attitudes molles et efféminées, par des vêtements singuliers et prétentieux. Il portait la toque italienne pour donner plus d'attrait à son visage. Ayant la coquetterie de la femme, il en avait adopté les ornements. Ses oreilles étaient chargées de boucles et son cou de colliers. Préoccupé surtout de conserver la blancheur de sa peau, il couchait avec des gants et la figure couverte d'un masque de pâte. Ses amusements étaient aussi puérils que ses préoccupations. Rien de grand, rien de viril dans ce petit-fils dégénéré de François Ier. D'un cœur avili et d'un esprit faible, superstitieux autant que débauché, il passait du libertinage le plus effréné à la dévotion la plus étroite, et il espérait racheter l'excès dans ses fautes par l'exagération dans la pénitence. Celle-ci était aussi publique que ses débordements, et on voyait l'ami des mignons vêtu en pénitent et dirigeant, pieds nus, une procession. Comme les rois fainéants, dont le rapprochent son indolence et sa mollesse, ce dernier des Valois a déshonoré la fin d'une dynastie. Dissimulé, hypocrite, d'une flexibilité tortueuse, dépourvu de principes, de conviction et de dignité, imbu des détestables doctrines de sa mère, il a été justement flétri par l'histoire. Des deux trônes où l'ont appelé

l'élection et la naissance, il a fui l'un, un assassinat l'a précipité de l'autre, et, comme pour l'abaisser davantage encore, la Providence lui a donné pour successeur ici Henri IV, là Étienne Battori, un des plus grands rois de la Pologne !

Tel était le chef que les Polonais venaient de placer à leur tête. De ses vices, il ne révéla d'abord que son indolence et sa paresse. Plein du souvenir de la France, ne pouvant supporter les rudes et franches qualités de ses sujets, après les délices de la cour de Catherine se voyant transplanté dans ce qu'il nommait un camp de barbares, il sentit redoubler son apathie et tomba dans une langueur contre laquelle il ne chercha point à se roidir. « Il portait cette couronne, écrit Pierre Mathieu, comme un rocher sur sa teste, » et on l'entendait dire souvent « qu'il eût mieux aimé vivre captif en France; que libre en Pologne, et qu'il n'y avait prince au monde qui dût porter envie à sa condition. » Sous l'accablement de cet ennui pesant, il demeurait parfois durant quinze jours au lit, exclusivement entouré des gentilshommes français de sa suite, et se dérobant aux regards impatients de ses sujets. Il n'allégeait un peu sa peine qu'en l'exposant dans de longues lettres fréquemment écrites à Paris et qui le rapprochaient un moment de ceux dont il pleurait sans cesse l'absence. Peu à peu cette première douleur se calma; Henri se releva de son abattement, mais pour chercher dans le plaisir une diversion à ses regrets. Tandis que les sénateurs du royaume l'attendaient dans ses antichambres pour être ensuite renvoyés sans avoir été reçus, il se livrait pendant le jour, au fond de ses appartements, à un jeu effréné, et, entouré de ses favoris et de courtisanes, il consumait ses nuits en débauches. Si parfois il se montrait aux Polonais, c'était pour les décourager pas sa froide insouciance, ou les scandaliser par les caresses lascives qu'en public il prodiguait à ses favoris. Les allures et l'attitude des gentilshommes français, leur affectation à persifler les usages de la Pologne, leurs façons hautaines et moqueuses, l'inconvenance de leurs danses légères, leurs libres propos causèrent chez ce peuple rude et fier une surprise et une irritation bien naturelles. Les prodigalités ruineuses pour le trésor, les déréglements honteux du souverain de leur choix, les trouvèrent silencieux, tant ils respectaient en lui ce pouvoir dont il se montrait si indigne. Mais ils ne purent supporter le dédain de ces étrangers qui remplissaient leurs palais, vivaient des largesses royales et corrompaient leurs mœurs en les bafouant. Des pamphlets injurieux et provocateurs furent affichés, et de nombreux duels armèrent les Français et les Polonais.

Mais Henri ne se contenta pas d'introduire en Pologne, par son exemple, les mœurs licencieuses que François Ier et surtout Cathe-

rine de Médicis avaient apportées d'Italie en France. Se croyant profond politique, parce que, de tous ses frères, il avait le mieux goûté et retenu les leçons de Catherine, il voulut appliquer à son gouvernement les funestes doctrines dont il avait été imprégné. Violer les promesses jurées par ses représentants au moment de l'élection et par lui-même à Paris et à Cracovie, parvenir à étouffer en Pologne la liberté religieuse, dominer par la division, au lieu de les rapprocher, exciter les partis les uns contre les autres, se faire des créatures par la corruption et par l'intrigue, distribuer les faveurs royales non aux plus dignes, mais aux plus influents, tel fut son but, tels furent les moyens qu'il employa pour essayer de l'atteindre. Ce plan, Henri commença de l'exécuter à la diète de couronnement. Cette diète était réunie pour recevoir le diplôme royal, c'est-à-dire la confirmation par le roi des droits et libertés de la nation. Elle avait dans ces circonstances une importance exceptionnelle. Henri, outre les droits et privilèges confirmés à leur avénement par ses prédécesseurs, était tenu de ratifier sur le trône les fameux articles qu'il avait signés et jurés au moment d'y monter. Les réformés attachaient le plus grand prix à cette garantie solennelle. Leur confiance dans le nouveau roi avait diminué beaucoup depuis le retour de l'ambassade qui était allée à Paris lui offrir la couronne. Les réformés, qui en faisaient partie, s'y étaient convaincus que le duc d'Anjou, malgré les affirmations contraires de Montluc, avait joué un rôle actif dans la Saint-Barthélemy. Ils avaient vu les auteurs des massacres comblés de faveurs et les huguenots tenus à l'écart, et les hésitations d'Henri, le jour de son couronnement, à adopter la nouvelle formule de serment, avaient achevé d'exciter une vive méfiance. Ils exigeaient donc, comme devant être leur unique sauvegarde, une ratification complète, sans réserve, définitive des principes proclamés par eux dans la confédération de Varsovie et admis déjà dans les promesses royales. Mais le parti catholique, se sachant soutenu par le roi et encouragé par lui à la résistance, sentit se raviver les inimitiés mal éteintes qui avaient signalé les commencements de l'interrègne, et il éleva la prétention de faire reviser par la diète de couronnement les décisions librement prises par la diète d'élection. Le sénat, où dominaient les évêques, se montrait favorable à cette prétention que combattait énergiquement la chambre des nonces. Ceux-ci établissaient avec raison qu'il s'agissait de la stricte exécution d'un contrat régulier signé entre la nation et les ambassadeurs du roi élu, et que rien ne pouvait autoriser à le dénaturer dans ses termes et à le violer dans son esprit. Fomentée par Henri qui, renfermé dans ses appartements, ne paraissait cependant pas y prendre part, cette lutte se prolongea pendant toute la durée de la diète qui, après deux mois

de débats orageux, de querelles envenimées avec soin, de jalousies habilement entretenues, fut contrainte de se dissoudre sans avoir rien conclu. Henri se contenta de confirmer en général les droits de la nation et renvoya à plus tard la ratification des *Articuli Henriciani*. Ces articles, qui portent néanmoins son nom dans les annales polonaises, et qui devaient être ratifiés sans restriction par Étienne Battori le premier jour de son règne, Henri échappa ainsi à l'obligation de les sanctionner comme souverain. Peu soucieux de sa parole, ne se préoccupant en rien de l'avenir et des institutions de la Pologne, il tenait les yeux avidement fixés sur le trône de France où il espérait bientôt monter, et il ne voulait pas reconnaître à Cracovie des principes qu'il était dans la ferme intention de continuer à combattre à Paris.

Tout à coup, vers la fin de mai, après avoir reçu un courrier de France, Henri change entièrement sa conduite et ses allures. Sa mélancolie silencieuse fait place à une vive gaieté, et son indifférence apathique à une activité fébrile. Il paraît s'intéresser aux affaires de l'État. Il se montre à tous; il donne des fêtes, il y apprend les danses nationales et partage les mets et les boissons du pays. Ces usages polonais, qu'il dédaignait et tournait en ridicule, il les apprend et les respecte. Cette sœur de Sigismond-Auguste, que les grands voudraient lui voir épouser et pour laquelle il n'a témoigné que de la froideur, il la visite, cherche à lui plaire, et la princesse, qui se voit déjà sur le trône, fait broder des fleurs de lis sur toutes ses robes. Les gentilshommes français, dont l'insolence irritait la noblesse de Pologne, retournent presque tous en France. Les Polonais sont dans la joie. Leur souverain leur est rendu, et il regagne en quelques jours l'affection de ses sujets qu'il lui avait fallu plusieurs mois pour perdre. Illusions touchantes et qui ne seront pas de longue durée! Henri a appris de sa mère que Charles IX est retombé malade, qu'on ne pourra pas le guérir et que peu de temps lui reste à vivre. Tandis que les Polonais se reprennent à chérir leur roi, celui-ci se dispose à s'évader de son royaume pendant la nuit. Ce changement d'humeur, dont ils se félicitent et se réjouissent, a pour cause la certitude qu'il vient d'acquérir de pouvoir les fuir bientôt. Le mardi 15 juin, il reçoit la nouvelle prévue depuis quelques jours : Charles IX a expiré le 30 mai au château de Vincennes, le laissant roi, et Catherine de Médicis régente de France. Avant d'apprendre cet événement aux Polonais, Henri concerte son évasion, en choisit les principaux agents, convient en secret du lieu, de l'heure, des moyens du départ, et, pour quitter le pouvoir, il se soumet aux mêmes précautions qu'un autre prendrait pour s'en emparer. Puis, vêtu d'un long manteau de deuil, il communique aux sénateurs la funèbre nou-

velle « en les conjurant d'ayder à la consolation de sa douleur et à rendre les devoirs qu'il devait à la mémoire d'un si grand prince, qui avait aymé la Pologne quasi à l'égal de la France. » Habile à dissimuler, il sait affecter un grand calme, montre quelques-unes des lettres de sa mère, rédige des pleins pouvoirs pour lui continuer la régence, et déclare « que rien ne le presse et qu'il désire, avant « toutes choses, pourvoir aux affaires de Pologne. » Le vendredi 18 juin est le jour fixé pour son départ. La crainte qu'en conçoivent les Polonais ayant excité leur méfiance, Tenczenski, grand chambellan, vient interroger respectueusement le roi sur la réalité de ces appréhensions. Mais Henri se met à rire, et déclare que, pour dissiper toute inquiétude, il se couchera et s'endormira devant quelques-uns de ses sujets. En effet, il se met au lit, cause avec une extrême tranquillité apparente, entretient lui-même la conversation ; puis, quand il voit rassurés ceux qui l'épient, il laisse peu à peu expirer les mots sur ses lèvres ; sa parole devient plus rare et plus lente, on le croit endormi. Mais à mesure que les Polonais sortent par une porte, Miron, Souvray et Larchant entrent par une autre, habillent rapidement leur maître, cachent ses éperons dans ses chausses de peur de faire du bruit, et tous les quatre s'éloignent par une sortie de derrière et s'enfuient sur les chevaux qu'on leur a tenus prêts et sellés. Arrivés au lieu où ils doivent rencontrer leur escorte et leurs guides, ils ne trouvent pas ceux-ci, et s'égarent dans un marais, puis dans un bois. Là, ils s'emparent d'un charbonnier, qu'ils contraignent à les guider dans leur fuite, et, au point du jour, le monarque, suivi de douze des siens, arrive à Zator, petite ville située à quinze lieues de Cracovie.

Cependant un homme de service qui a vu le départ mystérieux, est allé prévenir Tenczenski. Le grand chambellan se précipite vers les appartements du roi où sa dignité lui donne toujours ses entrées. Il frappe et n'obtient pas de réponse. Ne parvenant ni à ouvrir, ni à enfoncer la porte, il entre par une fenêtre et aperçoit les flambeaux brûlant encore, les rideaux du lit tirés, et, près du lit, deux pages ayant reçu d'Henri l'ordre formel de ne pas ouvrir avant le jour. Aussitôt Tenczenski donne l'alarme. Des hommes portant des torches courent à travers la ville pour y répandre la funeste nouvelle. Le grand maréchal, le palatin de Cracovie, les chambellans, plusieurs sénateurs se rendent en toute hâte au château. Tout s'émeut, et mille cavaliers, dirigés par le maréchal de Lithuanie et par l'évêque de Pologne se mettent à la poursuite de leur roi. Tenczenski, le premier averti, les a devancés de trois heures, et, suivi d'une forte escorte, il a bientôt retrouvé les traces d'Henri.

Celui-ci arrivé à Zator, sentant ses forces qui l'abandonnaient

après une course aussi rapide et traversée de tant de périls, s'était frotté les tempes avec un mouchoir trempé dans du vin, avait bu quelques gorgées, et était reparti. Son cheval tombant de fatigue, il en avait pris un autre, et était parvenu à Oswiecim, où il avait refusé de s'arrêter, et, dans son impatience, laissé, sans vouloir les attendre, une partie des gentilshommes de sa suite. Tout à coup le galop de nombreux chevaux se fait entendre sur la route de Cracovie. « Piquez, piquez, crie Miron, en les voyant. Ce sont les Polonais ! » C'était en effet le grand chambellan Tenczenski, suivi des quelques hommes dont les chevaux n'avaient pas été fourbus. Aussitôt les gentilshommes français, qui sont restés en arrière, traversent à la hâte le pont d'Oswiecim, le rompent et en dispersent les planches. Mais le vice-staroste du lieu, averti par Tenczenski que le personnage qu'il vient de laisser passer est le roi, court éperdu vers la rivière. Trouvant le pont rompu, il se jette à l'eau, et, ayant aperçu Henri qui fuit sur l'autre bord, il lui crie, tout en nageant, et d'une voix suppliante : « Cur fugis, serenissima majestas ? cur fugis ? » A leur tour, Tenczenski et sa suite parviennent à traverser la rivière. Alors commence entre les Français et les Polonais une course précipitée, haletante, désesperée, qu'aucun obstacle n'est capable de longtemps suspendre, qu'aucune fatigue ne peut ralentir. Les ponts sont détruits aussitôt que traversés ; mais les rivières sont franchies à la nage, et le terrain perdu est promptement regagné. L'ardeur d'Henri à sortir de son royaume n'a d'égale que celle des Polonais à le retenir au milieu d'eux. Spectacle unique dans l'histoire, et qu'on ne verra sans doute plus se renouveler : un roi fuyant son trône, et ses sujets le poursuivant pour l'y maintenir malgré lui ! Du grand chambellan, et du roi fugitif, celui-ci fut le plus rapide. Il atteignit le premier la frontière, et ne fut rejoint par Tenczenski que près du bourg de Plés en Silésie. Ils avaient parcouru, l'un et l'autre à cheval, trente-cinq lieues sans s'arrêter. Le grand chambellan, en apercevant Henri, veut se jeter à ses pieds. D'une voix émue et touchante, il le supplie de revenir à Cracovie. « Les Polonais, lui dit-il, vous demandent humblement pardon, s'ils n'ont pas reconnu comme ils le devaient la grande grâce que Dieu leur a faite de leur donner un tel prince pour roy. Retournez au milieu de nous, et vous y trouverez plus d'honneur et d'obéissance qu'en aucun autre lieu du monde. » Et, comme Henri s'y refuse, et déclare « que, quand « même toutes les forces de la Pologne seraient là, il ne le ferait « point, » Tenczenski se met à fondre en larmes, se blesse au bras pour mieux marquer sa douleur, et fait ses adieux à son souverain en lui jurant une fidélité perpétuelle, et en le priant d'en accepter pour gage un bracelet précieux. Puis il s'éloigne navré. La répu-

blique de nouveau privée de son chef; le trône inoccupé, sans être encore vacant; un nouvel interrègne succédant de si près à un autre; le cours de la justice interrompu, et la sûreté pour longtemps compromise; les ambitions excitées une fois de plus, les luttes intérieures se renouvelant et les intrigues des partis devenant plus dangereuses, telles sont les menaçantes perspectives qui s'offrent à l'esprit de Tenczenski et qui le désespèrent sur l'avenir de sa patrie.

Quant à Henri III, aussi lent au delà de la frontière de Pologne, qu'il avait été prompt à l'atteindre, il montra, en multipliant et en prolongeant inutilement les séjours qu'il fit dans diverses villes avant de rentrer en France, que son départ précipité n'avait aucune excuse. Il mit aussi peu de célérité à aller prendre la couronne de France, qu'il en avait déployé pour se débarrasser de celle de Pologne. Il s'arrêta successivement dans plusieurs villes d'Allemagne, puis à Venise, à Padoue, à Ferrare, à Turin, où il oublia, dans l'enivrement de fêtes splendides, les embarras qu'il laissait derrière lui, comme les intérêts qui l'appelaient dans son nouveau royaume. Bien plus, il y fit un très-malencontreux usage de son autorité royale, qu'il exerçait pour la première fois, et il consentit à payer l'hospitalité reçue, par l'abandon de quelques places fortes des plus importantes. En livrant au duc de Savoie Pignerol, Savillian et Pérouse, il ruinait en Italie l'ascendant de la France, décourageait les princes italiens de l'espoir de s'allier à lui, et fortifiait très-inopportunément un prince, voisin inquiétant du côté de la Savoie, et trop porté, par sa politique, à s'unir contre les Français avec l'Espagne.

Ainsi finit, par une fuite honteuse, un règne stérile et scandaleux, et qui serait par lui-même tout à fait indigne de fixer l'attention, si l'interrègne qui l'a précédé n'avait pas inauguré pour la Pologne une ère nouvelle. Parmi les résolutions considérables qui y ont été prises, les unes doivent être regrettées, parce que, fondées sur des illusions trop généreuses et dues à une confiance exagérée dans la droiture de l'homme, elles ont accru aux dépens de tous l'indépendance de chacun et ont affaibli la nation en fortifiant à l'excès l'individu. Mais il en est d'autres qui seront l'honneur éternel de la Pologne, et l'on n'oubliera jamais que, devançant de deux siècles le reste de l'Europe, elle a conçu, proclamé et appliqué la première ces grands principes de tolérance et de liberté, partout ailleurs violemment méconnus par le fanatisme et par la passion. Il serait injuste, autant qu'inexact, d'attribuer à ces deux espèces de modifications introduites dans la constitution polonaise les mêmes conséquences, et, bien qu'elles aient été très-distinctes, d'en faire dépendre également la catastrophe de 1772. Non, les glorieux auteurs de la confédération de Varsovie n'ont encouru aucune responsabilité devant l'histoire.

Non, « les protestants n'ont pas inoculé dans les veines de leur pays un poison funeste à son avenir[1]. » Reconnaître l'esprit libre dans ses croyances et la conscience indépendante de la loi, n'a jamais pu et ne pourra jamais contribuer à la ruine d'une nation. Mais rendre inévitables et fréquents les interrègnes, en faire des temps de trouble et d'anarchie en armant les minorités du droit de rébellion et en donnant à chaque citoyen le pouvoir singulier de suspendre la marche des délibérations publiques, favoriser ainsi les divisions intestines et perpétuer les luttes des partis, c'est là, mais c'est là seulement ce qui perd un État et le livre sans défense aux convoitises criminelles de ses avides voisins.

Le passage d'Henri III sur le trône de Pologne offre aussi de l'intérêt, quand on se représente les résultats qu'aurait pu avoir, pour les deux pays, l'établissement d'un prince français à Cracovie. Servant de contre-poids à la maison d'Autriche et d'obstacle aux empiétements de la Russie, la Pologne aurait rendu les plus grands services à la France. Recevant d'elle une dynastie, et, au moment du danger, une protection efficace, elle existerait encore, au lieu d'avoir fortifié de ses débris des adversaires qui sont devenus les nôtres. Cent ans plus tard une tentative semblable, et que j'ai racontée dans ce recueil[2], fut faite par Louis XIV. Ces deux épisodes de l'histoire de Pologne ont entre eux une analogie frappante. Louis XIV était désireux de se débarrasser du prince de Conti, autant que Charles IX, du duc d'Anjou. Les deux candidats étaient aussi peu empressés, l'un que l'autre, de quitter la cour de France pour un pays lointain et inconnu. Dans les deux élections le succès a été dû à l'habileté des ambassadeurs, et le cardinal de Polignac a mis en œuvre pour réussir les mêmes moyens que l'évêque de Valence. Dans les deux élections, les compétiteurs étaient nombreux, actifs, influents ; les mêmes intérêts étaient en présence et les mêmes passions en lutte. Enfin l'issue a été semblable, et les Bourbons, pas plus que les Valois, ne se sont établis sur les bords de la Vistule. Le découragement du prince de Conti trouve, il est vrai, sinon son excuse, du moins son explication dans la froideur d'une partie des Polonais, dans les progrès de Frédéric-Auguste, son rival, et dans une réunion de circonstances fatales. Mais rien n'absout Henri III. S'il s'était montré digne de l'affection de ses sujets, qu'il possédait sans l'avoir méritée, si, après avoir régné avec gloire, il s'était séparé des Polonais avec dignité, si, avant de les quitter, il avait proposé et préparé l'élection du duc d'Alençon, son frère, l'union entre les deux

[1] *Revue des questions historiques*, du 1er janvier 1868.
[2] *Correspondant* du 25 août 1865.

nations aurait pu s'établir, et, pour toutes deux, elle serait devenue une source de destinées nouvelles. Mais cette entreprise, que Coliguy avait appréciée dans toute son utile grandeur, ne fut, pour Catherine de Médicis, qu'un expédient, et, pour Henri III, qu'une aventure.

IV

Le récit que je viens de faire, et que j'ai essayé de rendre aussi court, aussi rapide que possible, est le sujet du bel ouvrage publié en trois volumes par M. le marquis de Noailles, sous le titre d'*Henri de Valois et la Pologne en* 1572. Il y a deux manières, fort opposées, d'écrire l'histoire, qui ont chacune cependant leurs avantages et leurs mérites, qui excitent diversement, mais autant l'une que l'autre, l'intérêt du lecteur, et dont on trouve de nos jours de nombreux et d'admirables exemples. Selon la première, l'historien, après avoir dépouillé ces matériaux infinis, rebutants, arides, qui seuls permettent de surprendre la vérité, après avoir déployé toute sa sagacité à découvrir les éléments réels des scènes qu'il doit raconter, use de son imagination pour réunir ces éléments en un vaste ensemble qu'il reconstitue, qu'il voit dans son esprit, et auquel il redonne en réalité la vie. Puis il en fait un récit fidèle et substantiel, nourri et complet, mais rapide et saisissant, où les personnages marchent et vivent, mais d'où sont élagués impitoyablement les détails inutiles, où il faut que tout soit caractéristique et porte, et dans lequel, peu de circonstances étant indiquées, peu de paroles citées, il est essentiel qu'elles soient significatives et capables de s'enfoncer profondément dans la mémoire du lecteur. Toute différente, mais non moins digne de l'attention est la seconde manière. Elle consiste dans un développement judicieux, mais détaillé, de tous les éléments mis en œuvre. Ici l'historien ne laisse le lecteur étranger à aucun de ses travaux. Il lui présente les dépositions dont il s'autorise. Il discute avec lui la confiance plus ou moins grande que peuvent inspirer les témoins. Il l'initie aux mœurs, aux usages du pays dont il parle, non plus par un trait saisissant, ou par une peinture habilement fondue dans le récit, mais par une description minutieuse, scrupuleusement complète, et dont la réelle exactitude ressort des moindres détails. Il y a un plus grand art et beaucoup plus d'éclat chez le premier écrivain, mais le second cause plus de charme à ses lecteurs, ravis de pouvoir se rendre compte des plus insignifiants rouages comme des plus importants, d'être introduits partout et de ne rien ignorer.

De ces deux manières, M. de Noailles préfère et emploie la seconde. Son livre en sera un modèle de plus. L'abondante variété des documents qu'il a pu mettre en œuvre lui a permis de pénétrer jusqu'au fond du sujet; et ses procédés de composition sont de nature à satisfaire amplement la curiosité la plus exigeante. L'auteur ne se contente pas d'indiquer les sources précieuses où il a puisé; il les a relatées en grande partie et réunies dans le troisième volume de son ouvrage. Mais les témoins les plus intéressants, il ne les a pas relégués dans cet immense appendice, où seul le savant irait les interroger. M. de Noailles leur a souvent donné la parole dans le cours même de sa narration, qui gagne ainsi en intérêt ce qu'elle perd en vivacité, et qui, moins rapide dans sa marche, mais plus pittoresque dans son ensemble, possède au plus haut degré la couleur du passé, et en est la plus fidèle reproduction. Ce n'est pas que l'auteur évite de se prononcer et cherche à s'abriter derrière l'opinion des contemporains que fréquemment il cite. Loin de s'affranchir de ce principal devoir de l'historien, M. de Noailles juge avec autant de netteté que de savoir. Mais il motive longuement ses décisions et il étale devant le lecteur toutes les pièces de la procédure. Il était bien difficile d'en réunir davantage, et rarement une œuvre historique a été aussi solidement étayée. Tous les Mémoires français du temps ont été consultés. Outre l'*Histoire de Russie* de Karamsin, celle de Lithuanie, par Lelewel, et *la Vie du cardinal Commendon*, par Gratiani, M. de Noailles s'est servi des *Chroniques et annales de la Pologne*, de Blaise de Vigenère, de deux histoires latines de la Pologne au seizième siècle, l'une par Reinold Hejdenstein, l'autre par Martin Cromer, de la relation de Jean Choisnin, secrétaire de Montluc, et de la correspondance de Schomberg, ambassadeur de France auprès des princes d'Allemagne. En outre, il a pu étudier les archives historiques du dépôt de la guerre, les archives particulières du château de Maintenon, et la magnifique collection de pièces originales écrites en langue polonaise sous le nom de *Teka Naruszewicza*, et conservées dans la bibliothèque du prince Ladislas Czartoryski.

Si, à l'énumération de ces véritables trésors, on ajoute que M. de Noailles possède tous les moyens de les utiliser, une connaissance approfondie de la langue polonaise, le don des recherches patientes, le discernement du critique, la science des manuscrits et le talent d'en apprécier la valeur, on reconnaîtra que nul plus que lui n'était capable d'exécuter une telle entreprise. Le titre de l'ouvrage n'en indique pas suffisamment l'étendue et la portée. Nommer *Henri de Valois et la Pologne en* 1572 un livre qui est en réalité l'histoire politique, sociale, militaire de la Pologne depuis les temps les plus reculés jusqu'au dix-septième siècle, c'est être inexact par modestie.

M. de Salvandy, plus disposé à se rendre justice, a appelé les deux volumes qu'il a consacrés à la Pologne : *Histoire de Jean Sobieski et de la Pologne*. Son livre est cependant moins complet, en bien des parties, que celui de M. de Noailles. Il est plus vif, il est vrai, mais on y sent une exactitude moins grande, et l'on s'y instruit beaucoup moins des mœurs, des usages, des habitudes des Polonais. Tel est en effet le principal attrait de l'ouvrage de M. de Noailles. Quelle longue étude il a dû faire du siècle au milieu duquel il nous transporte, et d'une époque dont il sait nous rendre en quelque sorte les contemporains ! Il ne lui suffit pas de nous raconter l'histoire de la Pologne, de nous éclairer sur ses origines slaves, de nous introduire dans ses diètes, de nous apprendre le jeu de ses institutions, de nous montrer son existence intérieure, de nous familiariser avec chacune des dénominations employées. Il décrit, avec quelle sûreté, avec quelle netteté de dessin, le pays même où il nous conduit, son aspect général, sa configuration, la variété de ses régions, ses lacs, ses forêts, ses plaines, la diversité de ses climats. M. de Noailles nous sert de guide dans ce curieux voyage, et il fait éprouver à ses lecteurs le charme qu'il y a trouvé lui-même. C'est là le secret de captiver l'attention, et s'intéresser très-vivement au sujet que l'on traite sera presque toujours un moyen infaillible d'y réussir.

Peut-être l'auteur n'a-t-il point assez l'art de grouper les faits, et peut-on reprocher à son plan des défauts de proportion dans l'étendue donnée aux diverses parties de l'œuvre. Mais il faut reconnaître que ces défauts étaient à peu près inévitables. Les préambules ont des développements excessifs, et les récits sont un peu abrégés. Mais comment s'en étonner quand on considère que les préambules renferment la description, si intéressante pour nous tous, de la Pologne, et que le corps de l'œuvre est consacré au passage éphémère d'Henri de Valois sur un trône où il n'a laissé que de honteux souvenirs. Selon les règles de l'art, le superflu abonderait aux dépens du nécessairè. Mais, selon la réalité des choses, qui souvent se concilie mal avec l'art, nous ne saurions regretter ces développements, puisqu'ils ont une importance capitale, et qu'ils nous séduisent. Il faut, d'ailleurs, introduire à ce que l'on a le dessein de raconter. On éclaire ainsi son sujet, et l'on y intéresse mieux en y faisant pénétrer davantage.

M. de Noailles ne doit pas seulement être loué pour l'extrême richesse de son érudition, pour sa parfaite connaissance des faits et des choses dont il parle. L'élévation de ses idées, la générosité de ses sentiments, la noblesse et la chaleur de ses convictions sont également dignes d'éloges. La Saint-Barthélemy lui a inspiré de fort belles considérations ; la réprobation en est entière, sans réserve, élo-

quente, et l'on sent battre le cœur de l'homme dans les pages de l'écrivain. Le plus pur, le plus éclairé patriotisme, la plus vive sympathie pour la Pologne animent et élèvent les diverses parties de cet ouvrage, et ces deux sentiments, si bien réunis chez l'auteur, il est facile et agréable à tout lecteur français de les partager. C'est un épisode pénible et stérile de l'histoire de France que nous a présenté M. de Noailles. Mais c'est en même temps la plus grande, la plus décisive période de l'histoire de Pologne, et, tout en déplorant les scandales et l'inutilité du règne d'Henri, nous ne pouvons nous empêcher d'admirer ce magnifique spectacle d'une fière nation capable et libre de présider elle-même à ses destinées.

L'heureux choix du sujet, aussi bien que le talent avec lequel il a été traité, assurent donc une place estimée à l'ouvrage de M. de Noailles. L'avoir entrepris, et s'être soumis, pendant plusieurs années, à de laborieux efforts, à des soins incessants, à des études profondes, est d'un rare mérite en ce temps d'oisivité stérile, de productions légères et frivoles, de travaux rapidement conçus, plus rapidement écrits, et qui ne doivent le plus souvent leur succès passager qu'à l'attrait de quelque scandale. Mais la frivolité de notre époque doit être un stimulant de plus pour ceux qui ont le courage de réagir contre elle et de ramener les lecteurs aux œuvres saines et élevées. Ces périodes d'indifférence et d'abaissement intellectuel ne peuvent pas être de longue durée. Loin de décourager, elles imposent de nouvelles obligations aux esprits d'élite, et, à force de talent, ils finiront par triompher des froideurs d'un public qui, en France, n'est jamais pour longtemps égaré. M. de Noailles y aura contribué pour sa part. En occupant aussi noblement ses loisirs, il a suivi dignement des traces qui lui sont chères. Il a augmenté le nombre de ces membres éminents d'une aristocratie libérale, intelligente, éclairée, dont le nom, déjà illustre, a reçu des lettres un nouvel éclat, et qu'il serait superflu de nommer et de louer ici.

MARIUS TOPIN.

ANNE SEVERIN

A LADY GEORGIANA FULLERTON

Chère lady Georgiana,

Ces pages ont été commencées à l'époque où le cher et long travail de ma vie était suspendu, lorsque j'avais besoin de m'en distraire et en quelque sorte de l'oublier, pour recouvrer la force de le poursuivre et de l'achever.

Ce fut alors que, par vos conseils, je commençai à composer cette histoire, et je veux, aujourd'hui qu'elle est terminée, lui porter bonheur en la mettant sous la protection de votre nom.

Ce nom rappelle un grand nombre d'œuvres charmantes dont le souvenir pourrait bien nuire, il est vrai, à celle qui se produit sous vos auspices. Une pensée, toutefois, leur est commune : celle de concilier le goût de la jeunesse pour les fictions, avec la répulsion pour les mauvais livres qui devrait être de tous les âges.

Dans votre patrie, qui est devenue la mienne, la lecture d'un roman est presque toujours une récréation innocente : elle est même parfois une occupation utile et salutaire. J'en appelle ici aux souvenirs (rangés parmi les meilleurs de ma jeunesse) que réveillent les noms de miss Austin, de miss Edgeworth, de Walter Scott et de tant d'autres qui les ont suivis alors et depuis, parmi lesquels le vôtre brille aujourd'hui d'un doux et pur éclat.

Les œuvres des romanciers français n'ont point ce caractère : la plupart de leurs auteurs seraient fort étonnés eux-mêmes s'ils apprenaient qu'ils ont non-seulement amusé et captivé leurs lecteurs, mais qu'ils leur ont fait du bien! Cette prétention n'est point la leur : ceux qui les admirent le plus se bornent à cet égard à affirmer qu'ils ne leur ont pas fait de mal, et ils disent un peu cela comme les gens

accoutumés aux liqueurs fortes, disent qu'ils savent boire avec excès, sans s'enivrer.

Toutefois malgré l'attrait du talent et parfois même l'éclat du génie, à côté du public qui dévore leurs œuvres, il s'en trouve un autre qui accepterait volontiers une nourriture plus simple et plus saine, si l'on en juge par l'empressement avec lequel les romans anglais sont traduits et par le grand nombre de lecteurs qu'ils trouvent en France. Un livre du même genre qui ne serait pas une traduction pourrait-il espérer la même fortune? Je ne sais; en tout cas il faudrait, pour cela, une égalité de talent qui manifestement n'existe pas ici. La seule prétention de cet essai est donc celle d'avoir l'utilité du brin de paille soulevé par le vent, et dans la direction qu'il indique, d'être bientôt suivi de manière à être promptement effacé et oublié.

Cava (près de Salerne), 31 octobre 1866.

I

Vers le commencement de ce siècle (trente ans environ avant l'époque où se passe l'action principale de ce récit) un grand nombre d'individus se trouvaient réunis un soir dans une vaste chambre éclairée par une lampe suspendue au plafond, et dont une table ronde chargée de papiers composait à peu près tout l'ameublement.

Cette réunion formait un assez bizarre assemblage dans lequel jeunes et vieux, riches et pauvres, paysans et grands seigneurs étaient confondus : de loin en loin on remarquait aussi peut-être quelques-unes de ces figures suspectes qui s'attachent à toutes les causes lorsque, bonnes ou mauvaises, elles sont obligées de chercher l'ombre. Un seul parmi eux gardait son chapeau et semblait l'objet d'une sorte de déférence, qui ne se trahissait toutefois que chez quelques-uns par cette attitude indéfinissable qui, malgré la plus grande familiarité, n'abandonne jamais les véritables grands seigneurs vis-à-vis d'un prince. Les autres sont presque toujours ou trop obséquieux ou trop à leur aise.

Ce n'était pourtant pas vers ce personnage que les yeux étaient le plus souvent tournés, mais vers un homme de haute taille, caché à demi en ce moment par le rideau d'une fenêtre dans l'embrasure de laquelle il s'était retiré pour lire un papier qu'il tenait à la main.

Depuis quelques minutes, la porte n'avait plus été rouverte; les

derniers venus se chauffaient auprès d'un feu de charbon de terre (car ceci se passait à Londres, et bien qu'on ne fût qu'à la fin d'août, la nuit était froide et pluvieuse), les autres causaient par groupes et leurs voix s'élevaient parfois, mais se baissaient presque aussitôt. avertis par le signe de l'un ou l'autre des assistants ; on n'entendait plus alors que le bruit indistinct de paroles échangées tout bas, accompagnées de regards fréquents dirigés vers la fenêtre.

Vers dix heures et demie, la porte, fermée depuis près d'un quart d'heure, se rouvrit encore une fois, sans bruit, et laissa passer un jeune homme qui se glissa presque inaperçu vers le foyer. Après avoir secoué la pluie qui inondait son chapeau, il se pencha un instant vers le feu dont la lueur éclaira alors des traits si fins, qu'on aurait presque pu les prendre pour ceux d'une femme, si une moustache blonde et l'expression hardie de grands yeux bleus n'eussent donné à cette charmante figure un air singulièrement martial. Après s'être chauffé un instant, le nouvel arrivant leva la tête, et rencontra le regard d'un personnage d'une quarantaine d'années debout près de lui. Ce regard était noble et fier, mais il devint sombre et un éclair de malveillance, presque de haine, le sillonna lorsque celui qui venait d'entrer lui tendit la main. Le jeune homme ne le remarqua point.

— Il est tard, n'est-ce pas, dit-il à voix basse, près de onze heures, je crois.

— Oui, si tard que je ne vous attendais plus. Je n'en étais pas surpris, du reste... M. Guillaume des Aubrys a mieux à faire que de venir à une semblable distance du monde habité, et ce n'est pas d'ordinaire à battre le pavé qu'il passe son temps à pareille heure.

— Vous saviez pourtant, monsieur le marquis, que j'avais été averti, dit le jeune homme d'un air grave. Pour qui me preniez-vous donc?

— Ne vous fâchez pas! je n'ai point eu le dessein de vous offenser. Je puis même vous jurer que si j'avais votre âge et si j'étais à votre place j'aurais eu, pour mon compte, grand'peine à me décider à venir ici.

— A ma place! que voulez-vous dire? s'écria vivement le jeune homme. Qui plus que moi est obligé d'y être aujourd'hui? Vous avez donc oublié, ajouta-t-il au bout d'un instant, que Raoul des Aubrys était mon frère.

En disant ces mots, son visage prit une expression qui contrastait avec la douceur de ces traits.

— Pardon, pardon, des Aubrys, dit l'autre d'une voix adoucie, sur l'honneur je pensais à autre chose... et ma pensée n'était pas blessante pour vous.

La conversation en était là, lorsqu'une voix sonore et accentuée se fit entendre. Il y eut à l'instant même un silence profond et tous les yeux se tournèrent vers celui qui allait parler, et qui s'était maintenant rapproché de la table. Le visage sur lequel la lumière tombait ainsi d'aplomb était celui d'un homme de trente-cinq ans environ, dont les cheveux roux et déjà grisonnants, descendaient presque jusqu'à ses épaules, laissant à découvert des traits rudes, brunis par le soleil, et dont l'ensemble n'eût été que vulgaire, sans l'extraordinaire expression de ses yeux, qui tantôt eût fait trembler les plus hardis, tantôt rassuré les plus timides. Éloquent sans le savoir et sans le vouloir, ne cherchant qu'à expliquer clairement un dessein auquel il conviait les assistants à prendre part, il leur faisait partager cependant toutes ses émotions, les entraînait, les transportait et bientôt il fut si bien leur maître que de plus longues explications lui semblèrent superflues.

— En voilà assez, messieurs, dit-il brusquement... Au fait maintenant sans plus de paroles : que ceux qui veulent me suivre lèvent la main.

Toutes les mains se levèrent à la fois et il y eut une sorte d'acclamation qu'un geste de l'orateur réprima sur-le-champ.

— L'appel que je viens de faire, dit-il, n'avait pour but que de m'assurer d'une chose : c'est que tous ici vous êtes prêts à me suivre et que je suis libre de choisir parmi vous. Maintenant voici les noms de ceux que j'appelle.

Il jeta les yeux sur une liste qu'il tenait à la main, prit une plume et regarda autour de lui pour voir s'il y avait là un siége. En ce moment Guillaume des Aubrys, dont les yeux ne l'avaient pas quitté un instant depuis qu'il avait commencé à parler, s'élança hors de la chambre et rentra presque sur-le-champ apportant un escabeau de bois. Le conspirateur s'arrêta un instant pour regarder celui qui venait de lui rendre ce service.

— Qui êtes-vous, mon enfant, et que faites-vous ici?

— Je suis Guillaume des Aubrys, et je suis venu ici pour vous suivre.

— Des Aubrys!...

Une expression triste et tendre transforma la physionomie du hardi partisan, il emmena vivement le jeune homme près de la fenêtre et lui dit :

— Le plus brave et le plus cher de mes compagnons portait le même nom que vous, Raoul des Aubrys.

— C'était mon frère, et c'est à côté de vous, n'est-ce pas ? qu'il a été cruellement massacré!

Un signe de tête répondit seul à cette question et un regard où

brillait à travers l'émotion une impitoyable ardeur de vengeance. Puis il reprit :

— Dites-moi, ce brave enfant m'avait chargé pour sa mère d'un triste envoi, ses cheveux et quelque chose encore.

Guillaume, sans répondre, tira de son sein un large médaillon d'argent, il l'ouvrit : d'un côté était enchâssée une boucle de cheveux épais et blonds comme les siens, de l'autre un morceau de toile blanche ayant la forme d'un cœur et tachée de sang.

— Voici ses cheveux, dit-il, et voici le cœur qui était sur sa poitrine lorsqu'il a été frappé ; c'est en recevant ces tristes souvenirs, après de longs jours d'angoisse, que ma mère a appris qu'il n'existait plus. De cette douleur-là, ma mère est morte, et moi, j'ai à les venger et à me battre à mon tour contre ceux qui les ont tués tous deux. Vous comprenez donc bien que je pars ; s'il y en a qui restent, je ne puis pas être de ceux-là.

— Mais, de tous ceux qui sont ici, je ne veux en emmener que vingt.

— Je serai l'un d'eux.

— Écoutez-moi, Guillaume, ne partez pas avec moi, cette fois. Un autre jour, une autre heure viendront pour vous, pas celle-ci; elle est trop sombre, trop désespérée, ce n'est pas d'enfants de vingt ans dont j'ai besoin.

— Non, répondit Guillaume, c'est cette fois que je veux partir... plus tard, qui sait ? Je n'en aurais peut-être pas le courage et je serais capable de ne pas répondre à votre appel. Emmenez-moi, ce n'est qu'au retour que je pourrai être heureux, et je suis pressé de revenir.

— Mais, malheureux enfant, tu ne reviendras pas !

Ce mot, prononcé avec un redoutable accent de conviction, fit tressaillir le jeune homme. Une ombre voila ses yeux, il sembla un instant se troubler et lutter avec lui-même; mais enfin, il dit, d'une voix ferme, bien qu'un peu émue :

— N'importe, il en sera ce que Dieu voudra, je pars.

La séance, un moment suspendue par ce colloque, fut promptement reprise, et après quelques instants de discussion, il se fit un nouveau silence. La liste des partants fut lue à haute voix ; elle contenait quelques noms obscurs mêlés aux noms les plus illustres. Celui de Guillaume des Aubrys était le dernier ; il y eut un cri et comme une réclamation générale ; la jeunesse et la figure de Guillaume inspiraient un intérêt universel, et tous (hormis un seul) se sentirent émus à la pensée de le voir partir pour affronter une si périlleuse entreprise.

Il fut un instant entouré et assailli de représentations, de conseils

et de supplications, mais Guillaume ne répondait à personne. Ses pensées étaient ailleurs, il se pencha vers le chef qui était demeuré assis, occupé à déchirer avec soin la liste qu'il venait de lire.

— Quand faut-il être prêt? lui dit-il à voix basse.

— Nous partons sur l'heure.

— Sur l'heure! quoi! d'ici? sans avoir le temps de dire adieu à... à personne, sans prendre aucune disposition?

— Vous ne pouvez rien emporter. Nous trouverons ailleurs les seules choses dont nous ayons besoin : de l'argent et des armes. Il est déjà près de minuit; avant deux heures nous devons être loin d'ici. Hésitez-vous? Il en est temps encore!

Le moment de l'action était venu, il ne restait plus rien de l'émotion précédente, et la voix de celui qui parlait était devenue impérieuse et presque rude.

Guillaume ne répondit qu'en secouant la tête; mais une vive douleur sembla contracter un instant ses traits, sans manifester aucune faiblesse toutefois. Il s'agenouilla près de la table et écrivit à la hâte quelques mots, puis ôtant de son cou le médaillon d'argent qu'il portait, il en fit un paquet auquel il joignit la courte lettre qu'il venait d'écrire. Après avoir réfléchi un instant, il jeta un regard autour de lui et aperçut bientôt celui qu'il cherchait : c'était le même qui lui avait parlé à son entrée dans la chambre. Il alla droit à lui.

— Monsieur le marquis, dit-il, voulez-vous bien me permettre d'avoir un entretien avec vous?

Un imperceptible mouvement de surprise et d'hésitation fit place presque sur-le-champ à un sentiment meilleur, et le marquis répondit d'une voix franche et cordiale :

— Je suis à vous, des Aubrys, disposez de moi... Mais pouvons-nous causer ailleurs qu'ici.

— Venez, dit Guillaume, et il ouvrit la porte de la chambre qui donnait sur un étroit palier. Cette chambre occupait le dernier étage de la maison. Guillaume descendit rapidement les marches qui conduisaient à l'étage de dessous et s'arrêta devant une porte qu'il ouvrit sans frapper.

— C'est ici que demeure La Mothe, dit-il tout bas, mais il est en haut fort occupé et ne nous dérangera pas en ce moment.

Ils entrèrent. La chambre était petite, et dans un grand désordre que laissait apercevoir la lueur incertaine du réverbère allumé dans la rue.

Cette clarté suffisait pour empêcher les deux personnes qui venaient d'entrer de se heurter contre les meubles, mais ne leur permettait pas de se voir distinctement.

— N'importe, dit Guillaume, nous n'avons pas le temps d'aller chercher de la lumière et d'ailleurs cela n'est pas nécessaire.

Il s'arrêta un instant, comme s'il reprenait haleine, puis il dit :

— Monsieur le marquis, il est étrange, n'est-ce pas, que je m'adresse à vous en ce moment, ayant depuis si peu de temps l'honneur de vous connaître... Mais d'abord, j'ai confiance en vous, et ensuite vous allez voir pourquoi c'est à vous que je remets en ce moment ce paquet qui contient mes volontés dernières.

Le marquis fit un léger mouvement, mais ne répondit pas.

— Si je reviens, continua Guillaume, vous me le rendrez.

Il s'arrêta encore un moment, puis il continua rapidement :

— Vous savez, et vous seul le savez ici, à qui, en ce moment solennel, il m'en coûte le plus de ne pas dire adieu. Oh ! mon Dieu ! mon Dieu !

Et malgré tous ses efforts un sanglot souleva sa poitrine. Mais cette douloureuse et involontaire exclamation ne l'interrompit qu'un instant ; il reprit bientôt d'une voix affermie et parlant vite, car il sentait que l'heure pressait :

— C'est à elle, monsieur le marquis, que je vous prie de remettre ce paquet qui contient aussi une lettre, si vous apprenez que... si vous apprenez ma mort.

Le marquis lui serra la main.

— Vous prendrez garde, ajouta Guillaume, car elle m'aime et ce sera une terrible nouvelle.

Aucune lumière, nous l'avons dit, n'éclairait leurs visages, sans quoi, malgré son agitation, Guillaume eût peut-être aperçu l'effet que produisaient ces mots sur son interlocuteur. Mais il sentit seulement trembler la main qui tenait encore la sienne, et il entendit une voix, dont l'accent était celui de l'honneur, lui promettre l'exact accomplissement de sa volonté ; avec l'élan d'un jeune cœur, il se jeta dans les bras de celui qui en ce moment lui semblait presque un père. Le marquis l'y reçut, l'y tint embrassé et jura en silence de n'être point indigne de la confiance dont il était l'objet.

Une demi-heure après, le jeune Vendéen était parti, et le marquis ému et pensif regagnait à pas lents sa demeure, située dans l'une des rues voisines de Portman-Square.

La porte d'une très-modeste maison s'ouvrit dès qu'il frappa ; il était plus de deux heures du matin et il était attendu avec une inquiétude visible par le serviteur devant lequel il passa sans rien dire, et qui le suivit en silence dans une petite chambre au rez-de-chaussée, où un bon feu était allumé et un léger repas préparé.

D'un geste, le marquis fit enlever le plateau qui contenait ces apprêts, et le même signe suffit au discret serviteur pour disparaître lui-même.

Resté seul, son maître jeta sur la table son chapeau et son manteau, s'approcha de la lumière et lut ces mots, tracés d'une main agitée sur le paquet dont il était dépositaire :

« *A M. le marquis de Villiers, pour être remis par lui à mademoiselle de Nébriant, dans le cas où il apprendrait ma mort.* »

Il ouvrit un bureau placé dans l'angle de la chambre et y enferma ce dépôt; puis il revint s'asseoir auprès de la cheminée et y demeura enseveli dans une si profonde rêverie que le jour commençait à poindre lorsqu'il se leva enfin et quitta la chambre pour aller se jeter sur son lit.

II

Le marquis de Villiers entrait à cette époque dans sa quarantième année, et quoiqu'il semblât moins âgé, on ne s'étonnera pas qu'aux yeux de Guillaume des Aubrys il parût être presque un vieillard. Il n'y avait, du reste, guère plus d'un mois qu'ils s'étaient rencontrés pour la première fois, et aucune intimité ne s'était formée entre eux. Guillaume cependant partageait toutes les opinions du marquis; il reconnaissait et estimait son noble caractère, mais, en dépit de lui-même, il se sentait pour lui une sorte de répulsion, et, à en juger par certains indices, cette répulsion était réciproque. Le jeune homme, toutefois, s'en préoccupait peu. Il avait vu paraître le marquis de Villiers un soir chez madame Perceval, où il passait lui-même la plus grande partie de son temps, et il n'en avait point été surpris, car madame Perceval s'était appelée jadis la comtesse de Nébriant, et elle était la cousine du marquis de Villiers. Toute relation entre eux avait cessé, il est vrai, depuis l'époque de ce second mariage, contracté pendant l'émigration et que le marquis avait regardé comme une impardonnable mésalliance. Mais madame Perceval, ou ne s'en était point aperçue, ou ne s'en était point préoccupée. Retirée depuis quatre ans aux environs de Londres, elle y élevait en paix sa fille, et avec elle une autre enfant du même âge, née d'un précédent mariage du docteur Perceval ; et sauf un nuage de tristesse qui assombrissait à cette époque la vie de tous, madame Perceval vivait heureuse, honorée et paisible. Les deux jeunes filles grandissaient ensemble comme des sœurs et s'aimaient comme si elles l'eussent été effectivement. La bonne Louise Perceval éprouvait même pour

celle qu'elle nommait « sa sœur française » une admiration sans bornes, mêlée d'une sorte de respect qui, toutefois, tenait à la tendresse et non à la différence de rang qui existait entre elles, différence dont la plus noble des deux se souvenait encore moins que l'autre.

C'était, en vérité, une créature singulièrement attrayante que la jeune Charlotte de Nébriant, à l'âge où nous la présentons en ce moment au lecteur : grande, gracieuse et digne, ses cheveux blonds et brillants entouraient comme une auréole son noble front; ses lèvres, facilement entr'ouvertes par le plus doux sourire, laissaient entrevoir des dents blanches comme des perles, et l'expression de ses grands yeux, parfois rieuse comme celle de sa bouche, parfois grave et alors presque imposante, faisait dire alternativement : « Quelle charmante enfant! » ou bien : « Quel ange! » parole qui semble banale, mais qui ne l'est pas tant qu'on le croit, car, pour qu'elle vienne aux lèvres, il ne suffit pas de la pureté des traits, mais il faut, selon nous, que le visage qui l'inspire reflète plus ou moins clairement cette beauté intérieure et céleste dont l'autre n'est que l'image.

Tel était bien, en effet, le caractère de la beauté de Charlotte, et c'est ainsi qu'elle était apparue pour la première fois aux yeux du marquis de Villiers, à un concert public où le hasard l'avait conduit un jour pour entendre madame Catalani, alors aux premiers jours de sa célébrité, et où, par une rare exception à leurs habitudes, Charlotte et Louise se trouvaient avec leurs parents. Elles étaient l'une et l'autre vêtues de blanc : c'était alors la mode en Angleterre pour toutes les femmes en toilette du matin et, pour le dire en passant, cette mode était jolie et atteignait mieux qu'une autre le but que se propose toujours la mode, même la plus extravagante : celui de diminuer la laideur et de rehausser la beauté. Celle de Charlotte l'était au plus haut point par le vêtement qu'elle portait, et, bien que mise comme les autres, elle était remarquable entre toutes, et, sans s'en apercevoir, elle attirait tous les regards. Quant à elle, si un peu d'embarras la faisait parfois rougir, ce n'était que lorsqu'un jeune homme placé près d'elle et dont la chevelure blonde ressemblait à la sienne, lui disait à voix basse quelques paroles auxquelles elle répondait par un sourire, mais sans trop se laisser distraire de la musique, qui semblait être pour elle un plaisir vif et nouveau, à en juger par l'émotion qui se peignait sur ses traits, par les exclamations qui lui échappaient malgré elle.

Le marquis de Villiers fut frappé comme il ne l'avait jamais été de sa vie, et avant d'aller plus loin, peut-être serait-il à propos de dire encore ici quelques mots sur son caractère et sur les circon-

stances de sa vie jusque-là. Moins par vertu que par orgueil et par dédain, ou même par esprit de contradiction, le marquis était demeuré étranger dans sa jeunesse à la plupart des excès des hommes de son temps. Cette société, qu'il défendit plus tard, ainsi que tout l'ordre de choses dont elle faisait partie, avec une sorte d'emportement, il en avait décrié plus qu'un autre la frivolité et la corruption, et se rendait original à vingt-cinq ans par une sorte de misanthropie qui n'était pourtant pas chez lui de l'affectation. La façon dont la plupart des hommes de son âge passaient leur vie lui semblait véritablement misérable et il aurait voulu occuper autrement son temps et son cœur. Car il avait du cœur ; et, à côté d'un orgueil souvent déplaisant, il avait l'âme noble et fière ; il eût été capable de dévouement, de tendresse, et plus encore de passion. Mais tout cela n'était pas de mise aux derniers jours de la société qui avait vu ses débuts dans le monde. Cette société, possédée du vertige qui précède et présage les grandes calamités s'en allait vers l'abîme avec une légèreté insouciante, se moquant de tout au ciel et sur la terre, et laissant d'elle un souvenir qui serait demeuré flétri, si, relevée par l'épreuve, ennoblie par le courage, rachetée par des flots de sang généreusement versé, elle n'eût prouvé en luttant, succombant et renaissant, qu'elle n'était pas réellement morte, « mais endormie » comme celle à laquelle le Sauveur tendit un jour sa main souveraine. Seulement, pour elle le sommeil avait été l'ivresse, et le réveil fut l'expiation.

A son début dans le monde, le marquis avait été le point de mire de toutes les mères ayant des filles à marier, et il n'y avait pas de riche ou de noble alliance qui ne lui eût été offerte. Mais il avait refusé de se marier sans que personne pût deviner le motif de cette résolution. Elle tenait au fond à une connaissance assez juste, bien qu'imparfaite, de lui-même. Il n'admettait pas sans doute qu'il fût orgueilleux, impérieux et dédaigneux. Non, ces défauts-là, pour ceux qui les ont, se transforment habituellement en fierté, fermeté et dignité, qui sont leurs plus voisines vertus. Mais le marquis savait très-bien qu'il était irritable, violent, et sujet à des emportements dont il rougissait souvent lui-même.

« Il faudrait, pensait-il, me corriger et je ne m'en sens guère l'envie, ou bien il faudrait que cela me fût pardonné. Or, une femme ne pardonne l'emportement que chez un homme *qu'elle aime*, et le moyen d'être aimé d'une péronnelle qui sortira de son couvent le jour du contrat ne connaissant de ma personne que ce qu'elle en aura entrevu à travers la grille et ne voyant en moi que le moyen de mettre un grand habit pour aller à Versailles d'abord

et puis où bon lui semblera. Non, non, restons garçon. Mon frère, s'il le veut, empêchera le nom de s'éteindre. »

C'était à peu près là le langage qu'il se tenait à lui-même tandis que ses amis disaient qu'il expierait un jour tous ces dédains par quelque insigne folie. Mais bientôt ces plaisanteries cessèrent, d'autres discours prirent leur place, sérieux et graves comme la tempête qui allait venir et dont les signes précurseurs commençaient à se faire reconnaître. Le marquis de Villiers fut un de ceux qui s'y trompa le moins. Il n'eut pas un instant l'illusion d'un danger imaginaire ou passager. Il comprit sur-le-champ la portée de chaque indice, mais il le comprit uniquement pour haïr et détester ce qu allait surgir et pour y résister de toutes ses forces, quel que fût cet ordre nouveau et encore inconnu qui allait remplacer l'autre. Beaucoup de ses amis quittaient la France, et, dans la disposition où il était, il eût semblé naturel qu'il en fît autant. Mais non, se défendre jusqu'au bout et mourir sur place, telle fut son unique pensée et sa résolution première. Sur ces entrefaites, son frère, qu'il avait toujours tendrement aimé, prit tout d'un coup un parti absolument contraire au sien, et se déclara pour la révolution. Alors pour échapper à la douleur de trouver en face de lui un tel adversaire, douleur qui à ses yeux était une honte, le marquis partit. Une fois de l'autre côté de la frontière, il ne lui fut plus facile de la repasser, et sa vie devint, pendant vingt ans, celle de tant d'autres victimes de l'honneur, qui, malgré les illusions, les erreurs et les fautes qu'on ne cesse de leur reprocher, soutinrent pourtant en tous pays la dignité du nom français et surent rendre ce nom cher et vénérable parmi ceux-là mêmes au milieu desquels il allait bientôt retentir, redoutable et glorieux.

On trouvera sans doute étrange qu'un homme tel que celui que nous venons de dépeindre, parvenu à l'âge de quarante ans, et maître de lui plus qu'un autre, ait pu tout d'un coup s'émouvoir à la vue d'un beau visage, au point de recevoir une impression profonde et décisive. La chose est, en effet, rare et surprenante, mais elle arrive quelquefois, et le marquis de Villiers fut un malheureux exemple d'une de ces exceptions aux règles ordinaires de la vie raisonnable.

A peine eut-il aperçu Charlotte qu'il lui fut impossible de détacher d'elle ses regards. Placé de façon à la voir sans être vu, il ne cessa pas un instant de la contempler pendant toute la durée du concert, et sa première pensée en revenant de cette espèce d'extase fut de s'approcher d'elle, de lui parler et de fixer enfin cette lumineuse apparition qui sans cela allait s'évanouir et le laisser dans la nuit.

Tout le monde se levait, et il allait s'élancer au hasard et peut-être se conduire de la façon la plus étrange, lorsqu'un cri de surprise et de joie lui échappa. Il venait d'apercevoir madame Perceval qui, placée à l'extrémité du banc où se trouvait sa fille, avait été cachée à ses regards jusqu'alors. Il ne l'avait pas vue depuis quatre ans, mais il la reconnut sur-le-champ et devina en même temps que cette charmante fille n'était autre que sa jeune parente, mademoiselle de Nébriant.

La Providence semblait véritablement le seconder! Il franchit en un instant la distance qui les séparait et quoiqu'il n'eût jamais revu madame Perceval depuis son second mariage, il n'hésita pas à s'approcher d'elle et à se faire reconnaître, en mettant à cet acte de courtoisie toute la bonne grâce dont il était capable. Madame Perceval, heureuse de revoir un visage ami et associé aux souvenirs les plus chers de sa vie, le reçut avec cordialité, lui présenta son mari, auquel le marquis tendit la main avec un empressement qui se ressentait de son transport intérieur, puis il offrit son bras à madame Perceval, qui l'accepta, pendant que le docteur prenait celui de sa fille, laissant au jeune homme blond celui de Charlotte.

Au moment où elle allait quitter le marquis, madame Perceval lui dit :

— Voici ma fille, que je vous présente.

Et la belle Charlotte leva un instant sur lui des yeux qui, en ce moment, prirent leur expression la plus grave.

— Et voici, dit-elle, ma belle-fille.

Le marquis salua de nouveau encore, mais cette fois sans regarder. Le docteur, sa femme et les deux jeunes filles, montèrent en voiture; le jeune homme s'élança sur le siége.

— Me permettez-vous de venir vous voir? dit le marquis vivement au moment où la calèche allait s'éloigner.

— Oui, oui, assurément; vous nous trouverez à la maison tous les soirs.

Et, au moment où la voiture partait, madame Perceval lui jeta sa carte au bas de laquelle se trouvait son adresse.

Le marquis la prit d'une main, tenant encore son chapeau de l'autre, et demeura ainsi dans une attitude assez étrange, dont les regards des passants finirent par l'avertir. Il remit alors brusquement son chapeau, l'enfonça sur ses yeux, et regagna son logis avec la sensation d'être un autre homme que lorsqu'il l'avait quitté deux heures auparavant.

Le lendemain, à huit heures du soir, il était à Kensington et frappait à une petite porte sur laquelle se lisaient en lettres blanches les mots : *Elm Cottage*. Il fut promptement introduit dans un

grand salon qui s'ouvrait sur une verte pelouse, où de loin, il aperçut plusieurs personnes assises sous un immense catalpa. Il s'avança avec un peu d'embarras, mais l'accueil de sa cousine le mit bientôt à son aise, et peu à peu son battement de cœur se calma. Il regarda Charlotte et la trouva plus belle encore que la veille. Il remarqua aussi, pour la première fois, la figure douce et intelligente de Louise. Enfin, il vit à quelques pas d'elle un jeune homme assis près de Charlotte, mais ce n'était point le même qu'il avait vu au concert. Celui-ci était grand, pâle, et avait l'air fort sérieux. Après avoir salué le marquis à son arrivée, il demeura les bras croisés, écoutant Charlotte lorsqu'elle parlait, et ne parlant lui-même que lorsqu'elle lui adressait la parole.

On ne cause jamais très-bruyamment quand le jour baisse, et la conversation, assez vive d'abord, languissait maintenant, lorsqu'un nouveau coup frappé à la porte fit tressaillir Charlotte. Celui dont le marquis remarquait l'absence avec une secrète joie, le jeune homme blond de la veille, parut sur le perron et s'approcha ; Charlotte rougit. L'autre jeune homme quitta à l'instant la place qu'il occupait près d'elle, et le nouveau venu, après avoir salué madame Perceval, s'empara comme de droit de la place qui lui était abandonnée... Le marquis sut alors à quoi s'en tenir, et il ne lui resta plus à apprendre qu'un nom qui fut prononcé presque sur-le-champ ; il était loin de lui être inconnu.

— Guillaume des Aubrys, lui dit madame Perceval, le frère du pauvre Raoul... Vous savez?

Le marquis savait, en effet ; car la mort tragique du jeune Raoul des Aubrys avait été une douleur commune à tous ceux du parti pour lequel il avait succombé.

— Guillaume et Charlotte sont fiancés, continua madame Perceval en baissant la voix, et leur mariage doit avoir lieu dans un mois.

. . . .

Cette soirée fut pénible. Rentré chez lui, le marquis se demanda s'il ne ferait pas bien de ne jamais retourner à Elm Cottage ?

Dans sa vie, fort triste jusque-là, il avait eu du moins tout le calme d'une fière indépendance, mais maintenant il se sentait menacé dans sa dignité qui lui était si chère par un sentiment difficile à dissimuler sans subir une contrainte odieuse à son caractère, et impossible à témoigner sans s'exposer au ridicule, plus redoutable que tout à ses yeux. Pendant quelques heures il se crut donc décidé à quitter Londres, mais bientôt le désir de revoir Charlotte et celui même de se retrouver dans un intérieur où l'on semblait lui avoir gardé sa place, l'emportèrent sur ce qui eût été le parti le plus raisonnable :

« Après tout, se dit-il, souffrir pour souffrir, j'aime mieux souffrir en restant que souffrir en partant. »

Le lendemain, il se retrouva donc à Elm Cottage et tous les jours après celui-là jusqu'à la veille de la réunion dont nous avons fait le récit.

III

On conçoit maintenant pourquoi le marquis avait été si ému en se trouvant choisi par Guillaume pour confident de ses dernières volontés; pourquoi sa main avait tremblé en recevant le dépôt que lui avait confié le jeune Vendéen. On peut aussi deviner le combat qui se livra ensuite dans son âme entre la pitié et l'honneur qu'il n'eût trahis pour rien au monde, et ce sentiment composé d'amour et de jalousie qui rendait sa vie depuis un mois un supplice, supplice dont il pensait avec une involontaire ivresse qu'il allait être soulagé au moins pour quelque temps. Guillaume était parti! sa pensée n'allait pas au delà. Pour quelques jours, pour quelques semaines peut-être, il était délivré de l'intolérable vue de son bonheur. Quant aux chances de la terrible aventure dans laquelle il s'était engagé, il ne voulait penser qu'aux plus rassurantes et repoussait la pensée des autres, par une sorte de peur instinctive qu'elle ne fît naître en son cœur une horrible joie, dont il répugnait à sa noble nature de se trouver capable.

Le marquis commença par se demander ce qu'il aurait à dire s'il était question devant lui de l'absence de Guillaume. Mais les premiers mots qu'il entendit en arrivant à son heure accoutumée à Elm Cottage le tirèrent d'embarras. Guillaume sans prévoir la veille qu'il partirait si soudainement, en savait assez sur le but de la réunion à laquelle il allait se rendre pour se douter de l'expédition qui y serait proposée, et dès lors il avait pris soin de préparer Charlotte à une absence de plusieurs jours, et il lui en avait donné pour prétexte un voyage de chasse en Écosse, laissant exprès dans l'incertitude le moment précis de son départ ainsi que celui de son retour. Guillaume croyait bien alors revenir, ne fût-ce qu'un instant, il avait même compté lui dire au dernier moment toute la vérité, se fiant au courage qui dans des temps de lutte ne manque pas plus aux femmes qu'aux hommes; il ne regardait donc pas cette entrevue comme la dernière. Toutefois lorsqu'au moment de la quitter il lui avait dit tout bas en lui baisant la main : « A moi bientôt pour toujours, » un affreux serrement de cœur l'avait saisi et il était parti brusquement de peur

qu'elle n'aperçût son trouble. Mais Charlotte était à ce moment de la vie où l'on ne croit qu'au bonheur. Aussi, pas un nuage n'obscurcissait son front lorsque le marquis la revit le lendemain, et ce fut elle-même qui lui expliqua l'absence de Guillaume de la façon la plus simple. Elle n'était ni triste ni inquiète. Guillaume était absent pour une partie de plaisir, il devait revenir bientôt et, après ce retour, ils seraient bien près du jour qui les rendrait inséparables !

Pendant quelques jours rien ne vint troubler la sécurité de Charlotte, ni les jouissances que procuraient au marquis les changements amenés dans les habitudes de la soirée par le départ de Guillaume. Lorsque la nuit leur faisait quitter le jardin, Guillaume et Charlotte avaient eu l'habitude de s'établir au piano et souvent d'y passer une partie de la soirée ; ils chantaient ensemble, accompagnés par Louise, ce qui était une autre et plus douce manière de se parler. Ces petits concerts de famille plaisaient beaucoup au docteur Perceval, et ils semblaient avoir aussi un fort discret appréciateur dans le grand jeune homme aperçu sous le catalpa le jour de la première visite du marquis, et qui lui avait été présenté depuis sous le nom d'Henri Devereux : sans s'approcher des chanteurs, sans même les regarder il semblait souvent les écouter, non-seulement avec attention, mais avec une émotion singulière. Quant au marquis, ce piano derrière lequel se retranchaient la jeunesse et le bonheur des fiancés lui était tout simplement odieux. Aussi, n'était-ce pas pour lui un changement indifférent que celui de trouver maintenant Charlotte assise près de la table où il venait lui-même se placer, d'oser la regarder, tandis qu'elle travaillait près de lui, de pouvoir parler devant elle, *pour* elle, et quand elle levait la tête de rencontrer parfois un sourire : tout cela c'était presque du bonheur en comparaison de ce qu'il avait souffert depuis un mois. Aussi, sans penser au passé ni à l'avenir, oubliant des Aubrys et s'oubliant lui-même, le pauvre marquis laissait passer les jours, et plus d'une semaine était déjà écoulée qu'il se croyait encore au lendemain du départ de Guillaume et n'avait pas encore fait un pas pour s'informer du résultat de l'expédition dans laquelle il s'était engagé.

Un soir, c'était le 12 septembre, le petit cercle des habitants et des habitués d'Elm Cottage était réuni comme de coutume autour de la table lorsque Henri Devereux qui lisait un journal tressaillit, et après un rapide regard jeté autour de lui, il plia la feuille qu'il tenait et la cacha vivement. Charlotte, la tête baissée sur son ouvrage, n'avait rien vu, et ce mouvement avait échappé à tous hormis au marquis. Devereux s'aperçut que son regard l'avait suivi, mais loin de l'éviter il lui fit un imperceptible signe que le marquis comprit. Il se leva aussitôt, puis se dirigeant sans affectation vers la fenêtre :

Une belle nuit, dit-il, Devereux ; faisons quelques pas dans le jardin.

Il ouvrit la fenêtre et sortit. En un instant Henri Devereux fut près de lui : il passa son bras sous celui du marquis et l'emmena dans une allée qui longeait la pelouse :

— M. de Villiers, lui dit-il, je ne suis pas dans vos secrets, mais votre cause m'est chère et vous pouvez me dire la vérité sans crainte ; je viens de lire dans ce journal un article qui m'inquiète... pour *elle*, ajouta-t-il après avoir hésité un instant et en jetant un regard vers le salon. Il vaut mieux qu'il ne lui tombe pas sous les yeux, ou du moins pas avant que vous ne m'ayez assuré que des Aubrys est réellement en Écosse et non point ailleurs. Dans ce cas, cet article serait une fable et n'aurait pas d'importance.

Le marquis considéra un instant s'il était prudent de répondre à cette question directe.

— Que dit cet article? demanda-t-il enfin.

— Qu'une vingtaine de Français partis de Londres, vers le 25 août, sont débarqués le 28 ou le 29 sur les côtes de Normandie se rendant à Paris dans le but d'y soulever un nombre de mécontents suffisant pour attaquer le Premier consul au milieu de ses troupes... qu'ils ont été dénoncés et traqués, et qu'à l'heure qu'il est, enfin, ils sont tous en prison, d'où on ne doutait pas qu'ils ne fussent envoyés à l'échafaud. Parmi leurs noms se trouve celui de des Aubrys, désigné même spécialement comme « le frère de celui qui fut massacré en Vendée. »

Le marquis avait réfléchi que rien ne l'empêchait de se confier à la loyauté d'Henri Devereux, et il dit alors sans hésiter davantage :

— L'expédition a eu lieu, et des Aubrys en faisait partie.

Il y eut un long silence. Préoccupés de la même pensée, ils marchèrent jusqu'au bout de l'allée et commencèrent à revenir sur leurs pas, chacun se taisant, sans s'apercevoir que l'autre se taisait aussi.

Le marquis dit enfin :

— Ce qu'il y a de mieux à faire pour le moment, c'est d'empêcher que ce journal ne tombe sous *ses* yeux. Peut-être cette nouvelle est-elle fausse ; en tous cas, demain je saurai à quoi m'en tenir.

Ils se serrèrent la main et revinrent à pas lents vers la maison. En approchant, ils aperçurent près de la fenêtre du salon Louise et Charlotte, sorties elles aussi, pour regarder la lune et les étoiles qui resplendissaient dans un ciel sans nuages. L'air était doux et caressant comme il l'est rarement dans les climats du Nord. Les arbres immobiles projetaient sur la pelouse leur grande ombre au delà de laquelle la lune répandait une lumière si vive qu'on aurait pu compter les petites

marguerites dont était couvert le gazon. C'était une de ces nuits qui, plus que toutes les splendeurs du soleil, font pénétrer dans l'âme une promesse douce et assurée de bonheur ; et l'âme qui la comprend et s'y confie, croit et attend une chose plus vraie que tout ce qui se nomme *vrai* ici-bas ; seulement elle se trompe parfois sur l'étendue de cette promesse et sur le jour de son accomplissement, et elle applique aux choses passagères ce qui regarde les choses infinies. Mais en somme elle ne se trompe alors que parce qu'elle espère *trop tôt*, et parce qu'elle espère *trop peu*.

C'est ainsi qu'en ce moment se trompait, hélas! la pauvre Charlotte. La tête levée, les cheveux flottants, les yeux au ciel, elle se sentait émue et transportée. La beauté de la nuit, l'air embaumé, les étoiles, les fleurs, le monde entier, lui semblaient refléter la joie sereine dont elle avait le cœur rempli. Sa mère l'avait suivie pour jeter sur sa tête un léger châle blanc qui tombait en larges plis jusqu'à terre. Ainsi posée, drapée et éclairée, elle ressemblait tellement à une apparition angélique, que le même sentiment arrêta à quelques pas d'elle les deux hommes qui sortaient de l'ombre du jardin. Ce sentiment, c'était une admiration passionnée mêlée en ce moment d'une déchirante pitié. Les yeux du plus jeune se remplirent de larmes. L'autre était moins attendri, mais plus ému peut-être, plus agité et plus profondément troublé ; ils demeurèrent ainsi quelques instants immobiles, regardant Charlotte et n'osant lui parler.

Pauvre enfant!.. qu'ils la laissent en effet contempler, aspirer, vivre et jouir de cette heure qui lui reste, car une fois cette heure passée, rien ici-bas n'en ramènera pour elle une autre semblable, et cet instant demeurera gravé à tout jamais dans son souvenir, comme celui où sa jeune vie recevait de l'amour et du bonheur leur dernier sourire et leur dernier adieu!

IV

Le marquis de Villiers, après avoir pris congé de sa cousine une heure plus tôt que de coutume, se dirigeait à grands pas vers sa demeure, lorsqu'en arrivant devant la grille du parc qu'il allait traverser, il s'aperçut qu'il n'était que dix heures. L'idée lui vint alors qu'il aurait peut-être le temps d'aller s'informer sur-le-champ de l'exactitude de ce qu'il venait d'entendre ; pour cela il fallait se rendre dans une rue située à l'extrémité de Pall Mall. Là se trouvait la maison que nous connaissons dejà, et qui, entièrement habitée par

des Français, était, sinon un lieu avoué de réunion, celui du moins où l'on pouvait apprendre sans retard les nouvelles qui intéressaient le parti auquel tous appartenaient. Le détour était long, et le marquis hésitait un instant avant de changer de route, lorsqu'un homme venant du parc passa très-vite près de lui. Le marquis s'aperçut qu'il le regardait et semblait chercher à le reconnaître ; il le regarda à son tour, mais l'ombre les enveloppait tous les deux, et le passant continua son chemin. Il le suivit des yeux un instant, puis, se décidant à exécuter son projet, il traversa la rue et prit la direction de Pall Mall, marchant très-vite, et la lune éclairant de ce côté-là son chemin comme s'il eût fait grand jour. Tout à coup il crut s'apercevoir qu'il était suivi ; il entendit du moins derrière lui, sur le trottoir, des pas qui semblaient se mesurer exactement sur les siens. Sans s'arrêter, il redoubla d'attention pour voir si ses soupçons étaient fondés : il ralentit sa marche, les pas se ralentirent ; il se mit presque au pas de course, les pas prirent la même allure ; alors il s'arrêta tout court et fit brusquement volte-face. Londres était à cette époque rempli d'agents de la police française chargés de surveiller les démarches des émigrés, et il ne lui convenait nullement d'arriver ainsi escorté au lieu où il se rendait. Il retourna donc sur ses pas, comme nous venons de le dire, reconnut sur-le-champ l'homme qui avait passé près de lui à l'entrée du parc, marcha droit à lui et se trouva alors face à face avec celui qui le suivait. Quoique peu disposé à rire en ce moment, il eut cependant peine à s'en empêcher en reconnaissant le visage effaré, essoufflé et joufflu qu'il rencontra ainsi :

— Quoi ! c'est vous, La Mothe? s'écria-t-il. Dieu soit loué ! c'est le ciel qui vous amène : vous allez me dire tout ce que je veux savoir, et m'éviter la peine d'aller plus loin.

La Mothe était, on s'en souvient peut-être, le nom de l'individu dans la chambre duquel Guillaume avait eu avec le marquis son dernier entretien. Le principal emploi de sa vie était de découvrir et de colporter parmi les émigrés toutes les nouvelles qui pouvaient les intéresser.

— Qui diable croyiez-vous avoir à vos trousses? répondit-il d'abord, dès qu'il eut repris haleine.

— Mais, quelqu'un à qui je ne voulais pas montrer le chemin de votre demeure, mon bon ami ; c'est dans votre intérêt que j'allais si vite d'abord et que je revenais maintenant sur mes pas, fort à propos, du reste, car j'ai à vous parler.

— Et moi aussi, dit La Mothe. Je ne vous avais pas reconnu dans l'ombre tout à l'heure... il me tardait de vous voir, de vous dire tout ce que je sais sur tout cela... de savoir si vous aviez appris quelque

chose de plus... Ah! grand Dieu! quelle impitoyable mauvaise fortune !

— La Mothe, dit le marquis, je ne sais rien en détail et je veux tout savoir. Mettons-nous là.

Ils s'assirent sur un des bancs de pierre qui, de loin en loin, longeaient la grille du parc. Ils regardèrent autour d'eux : le trottoir était désert de ce côté. Le marquis reprit :

— Et maintenant les nouvelles sont-elles aussi mauvaises qu'on me l'a fait craindre? Dites-moi tout ce que vous avez appris.

— Mauvaises, dit La Mothe, mais les pires qu'on puisse avoir, il me semble, puisqu'ils sont tous pris et, à l'heure qu'il est, peut-être jugés, ce qui veut dire condamnés.

— Tous! dit le marquis.

— Oui, tous, hormis deux.

— Deux?

— Oui, deux.

— Savez-vous lesquels?

— Sans doute; des Aubrys et Saulny; j'ai vu Saulny, il est revenu, je lui ai parlé.

Le marquis entendit confusément les derniers mots; une singulière sensation lui avait fait battre le cœur et monter le sang au visage.

La Mothe continua :

— C'est le premier malheur qui a sauvé Saulny; il y serait comme les autres sans cela, et le pauvre Guillaume aussi, du reste, de sorte qu'après tout il vaut presque encore mieux pour lui qu'il en ait été ainsi.

Le marquis se remettait.

— Que voulez-vous dire? dit-il.

— Je dis que, pour ce malheureux Guillaume, cela vaut peut-être encore mieux que l'échafaud... même en bonne compagnie.

— Je ne vous comprends pas. Ne venez-vous pas de me dire à l'instant que Saulny et des Aubrys étaient sauvés, qu'ils étaient revenus?...

— Revenus! Saulny, oui; mais des Aubrys... Vous ne savez donc pas les détails?

— Je vous ai déjà dit que non.

— Non?

— Eh! non. La Mothe; par le Ciel, parlez clairement : vous lasseriez la patience d'un saint.

— Eh bien! donc... Mais savez-vous au moins où et comment nos hommes comptaient mettre le pied en France?

— Oui, sur la côte de Normandie, par la falaise.

— Juste. Par la falaise de Biville, haute de trois cents pieds... Cela fait horreur à penser ! Et savez-vous comment on y grimpe, à cette crête?

— Je le sais, dit le marquis. Cela s'est déjà fait plus d'une fois : un câble avec de gros nœuds, je crois.

— Oui, c'est cela : un câble attaché au haut de ce rocher à pic... Il est inouï, n'est-ce pas, de penser que tant de gens aient pu se hisser par là ! Et dire que ce soit l'un des plus adroits certes et des plus hardis qui...

— De grâce, pas d'interruption, La Mothe, dit le marquis avec impatience... Que s'est-il passé? Le fait, le fait, je vous en conjure !

— Voyons, Villiers, ne vous fâchez pas en ce moment contre moi : j'ai trop de chagrin, et laissez-moi vous raconter cette triste histoire tranquillement, puisque vous ne la savez pas. La voici d'un bout à l'autre, telle que je la tiens de Saulny. Eh bien donc, il paraît qu'il faisait cette nuit-là un temps effroyable, tellement effroyable qu'en approchant de la falaise, tous et le chef lui-même furent d'avis que tenter l'escalade était impossible, et qu'il fallait attendre au lendemain. Là-dessus Guillaume s'écria que c'était perdre un temps précieux, que si tous ne pouvaient se hasarder par le temps qu'il faisait, un seul le pourrait peut-être pour donner avis de leur arrivée à ceux qui les attendaient en haut et leur faire prendre patience ; que lui, comme le plus jeune, le moins lourd (et il pouvait bien ajouter le plus hardi de tous), il demandait à risquer l'ascension. On se débattit longtemps, mais enfin il insista tellement qu'on se décida à le laisser faire. On lui donna les principaux mots d'ordre ; on lui attacha autour du corps une ceinture qui contenait les papiers les plus importants et les plus pressés, et on le laissa saisir des pieds et des mains le malheureux câble à l'aide duquel, en moins d'un clin d'œil, il fut hors de vue...

Ici le pauvre La Mothe se couvrit le visage.

— Oh! c'est affreux, dit-il.

— Après, après? dit le marquis vivement ému.

— Eh bien, il paraît que, dans ce moment-là, un effroyable coup de vent s'engouffrant dans ces rochers força la barque à s'éloigner sous peine d'être brisée. Le vent soufflait de la terre, heureusement pour eux, mais non pour le malheureux Guillaume, qui se trouva deux fois soulevé de telle façon que ceux d'en haut le virent couché presque horizontalement, se tenant cependant encore vigoureusement, mais dans l'impossibilité de gravir. Ils firent alors, de leur côté, des efforts désespérés pour attirer le câble à eux avec celui qui y était cramponné ; mais ils luttaient contre la tempête, et la tempête était plus forte qu'eux. Ils le virent une troisième fois soulevé

de la même horrible façon, et ce fut la dernière... ils entendirent un cri, un seul, et tout fut fini.

— Oh ! Dieu ! oh ! mon Dieu ! s'écria le marquis en mettant sa tête dans ses mains.

Et le même homme, qui tout à l'heure avait eu peine à maîtriser une impression pénible, lorsqu'il avait cru comprendre que Guillaume était revenu, pleurait, oui, pleurait maintenant de douleur, en apprenant qu'il ne reviendrait jamais !

La Mothe sanglotait aussi de son côté. Il acheva cependant bientôt le peu qui lui restait à dire.

Le lendemain, la tempête apaisée, les restes du malheureux Guillaume avaient été recueillis par ses compagnons et confiés à M. de Saulny, son ami et, après lui, le plus jeune de la troupe, pour les rapporter en Angleterre ; il les avait, en effet, pieusement ensevelis dans le lieu le plus voisin de la côte où s'était trouvé un prêtre catholique pour lui rendre les derniers devoirs. Les papiers dont Guillaume était porteur avaient été détachés de son corps sans vie, mais on lui avait laissé un petit crucifix qu'il portait au cou et que sa main droite tenait étroitement serré, dernier acte et suprême prière au moment où, la force lui manquant, il avait abandonné le câble auquel était suspendue sa vie !

Après que ce récit fut achevé, le marquis demeura longtemps sans mouvement, sans parole, et dans un état de stupeur qui ressemblait tellement au désespoir, que La Mothe en fut effrayé et dit ensuite que, s'il avait pu se douter que le marquis de Villiers aimait tant des Aubrys, il se serait gardé de lui apprendre si brusquement sa mort.

V

Le marquis passa la nuit tout entière debout, en proie à la plus inexprimable agitation. Revenu de la première stupeur que lui avait causée le récit de La Mothe, il s'était souvenu avec épouvante de la mission dont il était chargé. Les moindres circonstances de sa dernière entrevue avec l'infortuné Guillaume lui revinrent à la mémoire ; tout autre sentiment était absorbé par une pitié profonde, pitié aiguisée (s'il m'est permis d'employer ce mot) par le remords des pensées et des désirs qu'il avait sans doute plutôt combattus que laissé vivre dans son cœur, mais cependant par lesquels il lui semblait avoir appelé de ses vœux l'épouvantable catastrophe qu'il était chargé maintenant d'apprendre à Charlotte. Il maudissait le sort

étrange qui, après l'avoir rendu le confident de Guillaume, le rendait ensuite auprès d'elle le messager du malheur, et cependant n'avait-il pas accepté cette cruelle tâche, n'avait-il pas juré de l'accomplir et n'entendait-il pas encore distinctement dans ses oreilles ces paroles de Guillaume, qui tant de fois y avaient retenti : « Vous prendrez garde, car elle m'aime et ce sera une terrible nouvelle. »

Ce fut le souvenir de ces paroles qui le ramena à lui-même et lui fit comprendre la nécessité de songer au moyen de remplir son triste mandat en ménageant le plus possible celle dont il eût acheté le bonheur au prix de sa vie.

Tout ce qu'il venait d'entendre serait dans peu d'heures su de tout le monde. Hier les journaux en parlaient déjà. Aujourd'hui, selon la coutume de Londres, ce seraient les crieurs publics. Cette pensée le fit frémir, il chercha à se remettre, à réfléchir, à prendre un parti, et après quelques hésitations, il se décida enfin.

La nuit tout entière était passée. Le marquis vit paraître le soleil et attendit encore deux heures. Vers huit heures et demie, il descendit, ouvrit son bureau, y prit un paquet cacheté qu'il mit dans sa poche, et sortit.

Le jour s'était levé brillant et radieux. Charlotte était à sa fenêtre et regardait plus souvent le ciel et les arbres du jardin, que le livre qu'elle tenait à la main. Louise écrivait non loin d'elle à une table placée devant une autre fenêtre d'où l'on apercevait la porte d'entrée. La chambre où elles se trouvaient était simple, spacieuse, riante, et portait au plus haut point le cachet qui donne aux lieux la physionomie de ceux qui les habitent ; des livres en bon ordre rangés sur plusieurs petites étagères suspendues aux murs, un beau crucifix en ivoire se détachant sur le papier bleu clair de la chambre et placé entre les deux petits lits ; sous ce crucifix un prie-Dieu sur lequel deux personnes pouvaient s'agenouiller ensemble, des fleurs sur la cheminée et sur les tables, mêlant leur parfum à celui qui arrivait du jardin ; tout dans cette chambre reposait et réjouissait l'âme et la vue, et c'était véritablement un lieu préparé pour l'étude et la piété, pour la jeunesse et le bonheur.

En ce moment on frappa et on sonna à la porte.

La jeune fille leva la tête et vit entrer le marquis : il donna un message au domestique qui était venu lui ouvrir, puis il s'adossa à la porte les bras croisés et attendit.

Louise avait beaucoup d'intelligence et de sang-froid accompagnés de l'oubli d'elle-même le plus complet. Cette disposition faisait qu'elle voyait juste et agissait vite toutes les fois qu'elle devinait pour les autres un besoin ou un danger.

Elle n'eut pas plutôt en ce moment jeté les yeux sur le marquis de Villiers, qu'elle se sentie saisie d'effroi, le voyant de sa place très-distinctement sans en être vue. Elle remarqua son effrayante pâleur, l'altération de ses traits, l'expression morne de son visage, et ces circonstances, jointe à l'heure inaccoutumée de sa visite, prirent à ses yeux une signification sinistre. Elle sut cependant réprimer l'exclamation qui était déjà sur ses lèvres...

Deux pensées s'offrirent à la fois à son esprit : Charlotte dans la sérénité de son bonheur et sa mère toujours souffrante et atteinte d'un mal que le moindre saisissement redoublait. Il fallait les épargner l'une et l'autre, si cela était possible.

Elle se leva.

En ce moment un domestique parut. Avant qu'il eût le temps de parler :

— Faites entrer M. de Villiers dans la bibliothèque, dit Louise rapidement. Mon père est sorti, mais je descends à l'instant ; surtout qu'on n'entre point chez madame Perceval et qu'on ne la prévienne point de cette visite.

— Qu'est-ce que cela veut dire? dit alors Charlotte étonnée. Il y a donc quelque chose que tu sais et que tu ne me dis pas ?

— Non, dit Louise, je ne sais absolument rien , je te le jure. Et elle s'achemina vers la porte.

Arrivée là, elle s'arrêta et poussée par un instinct qui était celui de la tendresse, elle revint près de sa sœur :

— Charlotte, lui dit-elle, ma chère Charlotte, je ne sais, mais le cœur me dit que nous allons apprendre un malheur... Prions Dieu de nous donner du courage pour tout ce qu'il voudra.

Elle embrassa Charlotte et sortit de la chambre. Mais ces mots ne furent pas inutiles. Comme on est quelquefois préservé de la mort par une branche d'arbre qui tout en blessant amortit une chute et fait arriver à terre meurtri, mais vivant , ces mots firent tomber Charlotte des hauteurs de sa sécurité dans un état d'appréhension vive, et dont Guillaume devint sur-le-champ l'objet : la pensée se précipite toujours ainsi d'abord vers ce qu'elle a de plus cher, puis elle recule et passe par tous les degrés de la crainte et de l'espérance, redoutant tout, acceptant tout, hormis un seul malheur devant lequel tous les autres en ce moment ne sont rien.

La malheureuse Charlotte reculait ainsi devant la pensée de ce seul malheur, mais cette minute de préparation avait suffi peut-être pour empêcher le coup qui allait la frapper d'être mortel.

Louise resta hors de la chambre plus d'une demi-heure... Au bout de ce temps, la porte s'ouvrit doucement, elle reparut les yeux rouges, le visage d'une pâleur mortelle. Charlotte était à genoux de-

vant le crucifix. En l'entendant, elle se leva vivement, et les deux jeunes filles se trouvèrent en face l'une de l'autre.

Charlotte regarda sa sœur et jeta un effroyable cri.

Louise la prit dans ses bras, la ramena vers le prie-Dieu, y tomba prosternée avec elle et *ce fut là* que Charlotte reçut de ses mains le paquet cacheté qu'elle lui apportait, *ce fut là* qu'elle écouta le récit qu'elle venait lui faire, *ce fut là* enfin que les grandes eaux de la douleur passèrent sur sa jeune tête et la laissèrent pendant de longues heures étendue sans vie... Quand elle rouvrit les yeux, la nuit était presque venue. Au-dessus d'elle la blanche image du Christ se distinguait seule encore, et semblait jeter un regard de compassion divine sur l'enfant qui souffrait et pleurait à ses pieds.

« Il n'y a pas dans le cœur de plus effrayante rencontre que celle de la jeunesse et du désespoir, » a dit un écrivain de nos jours [1]. Effrayante en effet lorsqu'elle a lieu; mais tant que la lumière de la foi n'est point éteinte dans un jeune cœur, cette rencontre est impossible. La foi bénit et consacre cette difficile et douloureuse union de la jeunesse et du malheur, et parfois elle la rend indissoluble, car elle veut la durée, elle repousse l'oubli, elle est la gardienne des longs souvenirs comme des espérances immortelles, mais toujours elle écarte le sombre désespoir, hôte des âmes énervées et lâches. Le désespoir, escorté souvent de la folie et du suicide, mais plus souvent encore de la distraction effrenée, du mol oubli, et de la profanation de toutes les joies comme de toutes les douleurs du passé!

Ce désespoir n'approcha pas de l'âme de Charlotte. Du haut de cette croix, il tomba au contraire sur elle une de ces mystérieuses paroles qui pénètrent jusqu'au fond de l'abîme et y portent une consolation et presque une joie étrange, inconnue à la terre, et pour laquelle la terre n'a pas de nom. Mais ce langage terrible et divin ne se fait entendre qu'à l'heure de l'extrême désolation et lorsqu'il n'arrive plus au cœur brisé le plus lointain écho d'une consolation humaine.

VI

Nous avons peu de chose à dire sur l'année presque tout entière qui suivit ce jour. Rien en apparence ne changea dans la vie des habitants d'Elm Cottage après la mort de Guillaume. Aux yeux des indifférents, ce paisible intérieur demeura absolument le même, mais comme un paysage demeure le même lorsque s'en est retiré le

[1] Alfred de Vigny.

soleil. Le sourire rayonnant de Charlotte qui avait été pour eux la vraie lumière du foyer, était éteint sans retour. Après une longue maladie, ses forces étaient peu à peu revenues, ainsi que sa beauté un moment altérée. Mais c'était une beauté transformée comme sa vie. Elle avait demandé à porter le deuil de Guillaume comme si elle eût été sa femme, et c'est ainsi qu'elle reparut pour la première fois aux yeux du marquis. La trouva-t-il moins charmante qu'auparavant? cela est peu probable : le malheur de Charlotte devait plutôt augmenter la tendresse, le respect, la muette adoration dont elle était l'objet. Rien toutefois ne changea dans son attitude vis-à-vis d'elle. Rien non plus dans l'habitude de la voir tous les jours. Cette joie — la seule de sa vie — une seule parole peut-être eût suffi pour la lui faire perdre sans retour, aussi cette parole fut-elle soigneusement réprimée.

Henri Devereux, de son côté, continuait à venir tous les soirs : son amitié pour le marquis s'était beaucoup accrue encore depuis leur commune anxiété et ils étaient aussi liés que le permettait la différence de leur âge et de leur position.

Charlotte ne chantait plus, mais elle aimait encore et plus que jamais la musique. Lorsque Louise se mettait au piano, elle l'écoutait de loin, assise dans l'ombre, afin qu'on ne vît pas couler ses larmes, et Henri s'approchait alors parfois de Louise et demeurait quelques instants près d'elle. Lorsque cette conversation se prolongeait quelque peu, un éclair de joie traversait les yeux bleus de Charlotte. Un jour qu'il en était ainsi, elle crut que le marquis l'avait remarqué, et elle l'interrogea du regard. — Elle aurait voulu qu'il encourageât sa pensée, mais le marquis lisait mieux qu'elle dans le cœur de Devereux ; il secoua la tête et fixa un instant sur Charlotte elle-même un regard qu'elle ne comprit pas, mais ce regard l'affligea en ne répondant pas comme elle l'aurait voulu à sa silencieuse demande, et sa tête soulevée un instant retomba tristement sur sa main.

VII

Depuis que le marquis de Villiers était en Angleterre, il avait toujours mené une vie fort solitaire. On ne l'avait vu en aucun temps fréquenter le monde, pas même ce monde d'exilés volontaires qui reconstruisaient loin de la France le grand monde détruit, et en conservaient l'image avec un soin à la fois puéril et touchant, ne reculant devant aucun sacrifice, acceptant sans honte vulgaire la pauvreté et toutes ses conséquences (hormis l'aumône demandée ou reçue),

mais conservant intacts les habitudes, les traditions, les manières, ainsi que le langage du passé. On craignait parmi eux d'apprendre la langue du pays dans lequel le hasard de l'émigration avait conduit, de peur de perdre son accent français, ou même l'accent de la société dans laquelle on avait vécu, et l'on revint ainsi après vingt-cinq ans d'exil, parlant en effet un langage qui commençait déjà à s'oublier en France et qu'on n'y entend à peu près plus aujourd'hui, langage parfois incorrect, mais jamais vulgaire, rarement éloquent mais toujours noble, et qui, ce nous semble, caresse encore agréablement l'oreille lorsque par hasard on le retrouve chez les rares survivants de cette époque ou chez ceux qui les ont approchés de plus près, comme ces vieux chants jacobites qui plaisent encore aujourd'hui même à ceux qui sont les plus étrangers au sentiment qui les inspira.

Personne ne remarqua le nouvelles habitudes du marquis, on ne le voyait guère moins que par le passé ; il continua à mener cette vie de délices et de tourments qui lui était devenue si chère, sans éveiller l'attention de personne. Ce n'était pas uniquement, du reste, le dangereux plaisir de contempler Charlotte qui l'attirait à Elm Cottage : la société de sa cousine lui était devenue aussi infiniment douce, et le docteur Perceval lui-même contribuait à lui faire aimer l'intérieur dont il était le chef. Depuis longtemps l'orgueilleux cousin de madame Perceval avait fait amende honorable de son éloignement pour l'époux qu'elle avait accepté. Plus qu'un autre, il appréciait la valeur du mot *gentleman*, tel que les Anglais l'emploient, car, on le sait, ce mot qui suppose toujours en France la noblesse du sang, a une acception beaucoup plus large en Angleterre, et s'applique à tous ceux que la nature ou l'éducation ont doués de cette noblesse de l'âme et du caractère qu'on leur reconnaît le droit et la puissance de créer. En ce sens le docteur Perceval était un gentleman dans toute la force du terme. Sincère et fervent catholique, il portait de plus dans ses sentiments religieux le degré de vivacité qu'y ajoute toujours et partout la persécution telle qu'elle existait alors en Angleterre, sans adoucissement ni dans les lois ni dans les mœurs. Il s'était voué au soin des émigrés français, et surtout des pauvres prêtres échappés à la prison et au massacre, et il leur prodiguait des secours avec le respect dû à la foi confessée jusqu'au sang.

Mais tout catholique qu'il était, le docteur avait pour son pays natal un ardent et patriotique amour, et dans la générosité exercée à cette époque par tous ses compatriotes envers les émigrés, sans en excepter ceux qui étaient les ministres de la religion proscrite, il aimait à saluer l'aube d'une justice future sur laquelle il comptait et qu'il désirait avec ardeur pour l'honneur de sa patrie plus encore que pour celle de sa foi. Cette justice naissait en effet alors. Elle

mit peut-être à grandir plus de temps que ne l'imaginait le bon docteur, mais enfin lorsqu'elle eut vingt ans accomplis, elle parvint à faire entendre sa voix au sein du peuple britannique, et la liberté plaidant sa cause, elle la gagna. L'antique croyance reprit une place qui lui sera encore parfois disputée peut-être, mais qui ne lui sera plus jamais ravie.

Le docteur Perceval avait été un jour conduit par ses habitudes bienfaisantes dans le misérable réduit où la noble comtesse de Nébriant consumait en secret ses forces auprès de son enfant malade, travaillant la nuit, et du prix de son travail, cherchant à payer des remèdes qu'elle ne parvenait pas toujours à obtenir. Lutte fière et douloureuse, subie dans ce temps d'épreuves par un grand nombre de femmes nées au sommet des grandeurs et qui, en l'acceptant sans fléchir, se montrèrent presque toutes dignes des biens qu'elles avaient perdus.

Nous savons comment madame de Nébriant avait trouvé un protecteur et Charlotte un père, et ce qu'était devenue sous la bienfaisante influence du docteur l'ensemble de cette existence au milieu de laquelle la pauvre enfant venait si jeune encore d'être visitée par la plus grande joie et par la plus grande douleur de ce monde.

VIII

Un jour le marquis en revenant chez lui après une courte absence reçut des mains de Thibaut un paquet de lettres et de cartes. Il regarda d'abord les cartes : l'une d'elles était de Henri Devereux, et il lut au bas ces mots écrits au crayon : « *Attendez-moi chez vous, j'ai à vous parler.* »

— M. Devereux a dit qu'il reviendrait dans une heure, dit Thibaut.

— C'est bien, j'y serai pour lui, dit le marquis, pour lui seul, ajouta-t-il, car il comprit bien que son jeune ami avait quelque chose d'important à lui dire et il n'était pas exempt d'une certaine inquiétude sur ce que ce pouvait être.

Il jeta donc un œil distrait sur toutes ses lettres, n'ouvrant qu'un seul billet sur l'adresse duquel il reconnut l'écriture de sa cousine ; il vit qu'elle l'invitait à dîner pour ce même jour, ce qui lui fit plaisir ; mais il n'eut pas le temps d'ouvrir ses autres lettres, car presque à l'instant, on frappa vivement à la porte et sans que Thibaut eût le temps de l'annoncer, Henri Devereux parut.

— Ah ! vous voici revenu ! s'écria-t-il en entrant. Dieu soit loué, votre absence m'avait inquiété, et j'ai eu peur, oui peur, mon cher Villiers, de partir sans vous avoir revu.

— Partir ! s'écria le marquis ! partir ! quand ? pour où ? pourquoi ?

— Tenez, lisez, dit Henri.

Il donna une lettre au marquis qui la lut d'un bout à l'autre. Cette lettre contenait l'offre d'un poste dans l'administration civile des Indes, poste qui ouvrait à Devereux une belle carrière, mais qui l'expatriait pour quinze ou vingt ans.

— Eh bien ? dit le marquis.

— Eh bien ! j'ai accepté, je pars demain.

— Accepté ! dit le marquis avec surprise. Commen ! vous voilà parti, et parti pour quinze, pour vingt, pour vingt-cinq ans peut-être ! c'est-à-dire, même à votre âge, pour ce qu'on peut appeler la vie ! Henri, est-ce sérieux? ou badinez-vous ?

— Non, dit Henri, je ne badine nullement, j'y suis décidé, je n'ai plus rien à faire, ni en Angleterre, ni en Europe. J'ajoute que dans ce moment où je vous parle, il me semble ne plus rien avoir à faire sur la terre. Mais je me rends compte que ceci est une exagération et pourrait devenir pire que cela si je m'y laissais aller. Un homme a toujours quelque chose à faire de sa vie. Seulement, plus je partirai vite et plus j'irai loin, plus je redeviendrai promptement capable de ce quelque chose.

— Partir demain ! partir pour vingt ans ! répéta encore le marquis.

— Eh qu'importe, répliqua Henri, je suis libre, très-libre, trop libre, puisque j'ai pour unique parent en Angleterre un vieil oncle qui se soucie d'autant moins de moi que je suis son héritier... Voyez Villiers, c'est précisément pour des gens comme moi que sont faites les belles carrières des Indes. Il faut, dit-on, pour cela, être actif, énergique, persévérant ; je crois avoir toutes ces qualités autant qu'un autre. Mais j'ai de plus, une condition essentielle et qui manque à presque tous nos compatriotes.

— Laquelle?

— C'est de n'avoir point de *home*, mon cher ami ! rien qui vous retienne, rien qui vous rappelle. Le *home !* Vous comprenez ce mot, n'est-ce pas, Villiers, et vous savez tout ce qu'il renferme pour nous? de combien de grandes et de petites choses se forme le lien par lequel nous y sommes attachés. Le *home !* c'est la patrie, c'est le foyer, c'est la femme qui vous y attend ou qu'on espère y conduire, c'est le jardin, c'est la prairie, c'est la bruyère, à travers laquelle on a galopé tant de fois, dans la fraîcheur du matin, ou bien le soir, à l'heure où un bon feu et de bons amis vous attendent au retour. Le

home d'un Anglais, c'est tout cela et beaucoup plus que cela, mon bon ami... Vous voyez donc combien un homme comme moi doit se trouver heureux de n'en point avoir! C'est grâce à cette bonne fortune que vous apprendrez peut-être un jour que je suis mort, qui sait? juge ou même avocat général à Madras ou à Calcutta.

— Voyons, Devereux, dit le marquis, qu'est-ce que tout cela signifie? Dites-moi la vérité tout entière ; vous n'êtes pas venu ici apparemment pour me la cacher. Qu'y a-t-il de nouveau? et pourquoi ce changement subit?

Henri resta un instant pensif, ouvrant et fermant un livre qu'il venait de prendre sur la table. Tout à coup il jeta le livre et regardant le marquis :

— Eh bien, mon cher ami, dit-il enfin, je vais vous le dire, car au fait je suis venu ici pour cela : écoutez-moi. J'ai eu, oui, sachez-le donc, j'ai eu l'insigne folie d'offrir ma main à une femme qui ne veut pas de moi.

Le marquis fit un mouvement.

— Vous?

— Oui, moi, cela vous étonne, n'est-ce pas? Qu'un homme qui n'est pas un enfant, qui prétend n'être pas un imbécile, puisse aller demander en mariage une femme à laquelle il n'a pas la plus lointaine espérance de plaire, une femme qui en a aimé un autre, qui l'aime encore, qui l'aimera toujours, mort ou vivant, c'est du vertige, n'est-ce pas?

Le marquis ne répondit pas.

Henri continua sans remarquer son silence :

— Je me dis tout cela, je le vois clair comme le jour, je l'ai même toujours vu, mais que voulez-vous, il y a des moments où le sens vous échappe. Elle semblait moins triste, nous étions dans le jardin, seuls par hasard, elle me parlait avec douceur et, malgré moi, sans savoir ce que je disais, ce qui remplissait mon cœur s'est trouvé sur mes lèvres. Voyez-vous, on finit à la longue par se lasser de feindre. de dissimuler, de se contraindre. Vous n'avez pas idée de ce que c'est. Aussi, tenez, Villiers, voulez-vous que je vous le dise et le comprendrez-vous? ce serait à refaire que je le referais. Tout est fini, je le sais, je pars et je ne la reverrai jamais. Eh bien, je ne puis vous dire quel soulagement cela a été pour moi, quel bonheur je ressens encore maintenant, en songeant qu'elle sait tout, que je ne cache plus rien, et que j'ai pu, ne fût-ce qu'une fois, une seule dans ma vie, lui dire que je l'aime, que je l'ai aimée du premier jour, que je l'aimerai toujours!

Pendant qu'Henri s'exaltait en parlant ainsi, le marquis demeurait impassible, il avait la tête appuyée sur sa main, et l'écoutait sans le regarder.

— Et leur avez-vous annoncé votre détermination ? dit-il enfin.

— Oui, hier au soir. J'avais reçu cette lettre depuis plusieurs jours et j'ai été à Elm Cottage après avoir envoyé ma réponse ; ils ont tous eu l'air chagriné. Charlotte qui se sentait la cause de cette résolution était plus triste, plus abattue que nous ne l'avons vue depuis longtemps. Miss Perceval elle-même avait l'air plus grave et il m'a semblé qu'en me disant adieu elle avait les yeux humides. C'est une si chère créature aussi que cette Louise !

Le marquis regarda en ce moment Henri. Il vit qu'il n'y avait pas dans son esprit le moindre soupçon d'un secret qu'il croyait avoir deviné, et il se tut, car il aurait cru en parlant manquer de respect à Louise et presque la trahir. Remis du premier trouble causé par la révélation qu'il venait d'entendre, il chercha d'abord à ébranler la résolution de son jeune ami, ce fut en vain. Henri s'était examiné, interrogé et condamné comme un juge ou plutôt comme un médecin qui voit d'un coup d'œil le degré du mal et l'opération nécessaire.

— Il ne s'agit, dit-il, que de souffrir et de savoir s'exécuter sans merci. — Souffrir horriblement, continua-il après un silence, et puis guérir, c'est là ce que je veux, et pour cela il faut une séparation qui ne soit pas un voyage, qui ne soit pas une absence, mais qui soit l'abîme infranchissable, c'est-à-dire la distance et la durée. Il n'y a pas d'amour qui tienne à ce remède, soyez-en sûr, je sais bien que d'abord la distance au point de ne plus entendre prononcer son nom, la durée au point de se dire qu'on ne la reverra jamais, ce sera le fer et le feu sur la blessure ; mais le fer et le feu guérissent enfin, et la cicatrice finit par se faire. C'est là-dessus que je compte.

— A cela je n'ai rien à répondre, dit le marquis, et si vous cherchez le repos par la voie de l'oubli, le chemin que vous prenez est, je le crois bien, celui où vous êtes le plus sûr de le retrouver.

— Il ne s'agit pas seulement du repos, dit Henri, il ne s'agit pas de guérir pour ne plus souffrir, mais de guérir pour pouvoir agir. L'action c'est le devoir, c'est la vie, à tout prix il faut en demeurer ou en redevenir capable. Dussé-je mourir à la peine, je n'aurais fait qu'une chose raisonnable en m'arrachant de force à l'inaction mélancolique dans laquelle je vais tomber si je reste ici, et à laquelle je me regarderais comme un lâche de céder.

Pendant tout cet entretien, Henri avait eu à son insu et vis-à-vis de son interlocuteur l'attitude de ce jeune duc de Rothsay que Walter Scott nous dépeint une badine à la main, près de son favori blessé. Chaque mouvement de la badine semble à celui-ci dirigé contre sa blessure vive et saignante ! et cette main imprudente et

légère lui inflige sans le savoir une espèce de torture. Le marquis se sentait de même atteint à chaque mot, et souffrait un inexprimable malaise.

— Pour vous, dit-il enfin, qui voulez guérir, qui voulez vivre, pour vous qui êtes jeune et qui avez une patrie, le remède violent que vous allez employer est sans doute le meilleur, et décidément, je vous comprends et je vous approuve. Mais supposez un homme qui n'ait point cette volonté de guérir et de vivre, qui n'ait plus la jeunesse qui donne le besoin d'action, ni la patrie qui lui donne un but, il aurait bien, je pense, le droit de dire comme dans cette romance nouvelle que Louise nous chantait l'autre jour :

> Ah ! gardez-vous de me guérir :
> J'aime mon mal ; j'en veux mourir !

et ne serait point un lâche pour cela.

Il se leva en disant ces mots, mais bien qu'il eût cherché à les accompagner d'un sourire, il y avait sur ses traits une telle expression de souffrance et ces paroles mêmes étaient si singulières, qu'Henri en fut un instant surpris. Mais il pensa que, sans le vouloir, il avait réveillé chez le marquis la douleur chaque jour croissante de l'exil. Cette pensée l'empêcha de donner un autre sens aux paroles qu'il venait d'entendre, et ce ne fut que beaucoup plus tard qu'il les comprit, mais alors le temps et la distance les avaient depuis longtemps séparé

IX

L'heure était assez avancée lorsque Henri quitta le marquis et celui-ci n'eut que le temps de faire à la hâte sa toilette et de se jeter dans un de ces lourds « *hackney-coaches* » qui à cette époque servaient plutôt à préserver les piétons de la poussière ou de la boue du chemin qu'à le lui faire parcourir plus vite. Chemin faisant, le marquis se plongea dans les réflexions que devaient faire naître l'entretien qu'il venait d'avoir. Il lui semblait assurément singulier de se trouver ainsi pour la seconde fois le confident des sentiments dont Charlotte était l'objet et quoique le départ de Henri n'eût aucune ressemblance avec celui de Guillaume, il y avait néanmoins en ce qui le concernait une singulière coïncidence. Au fond de son cœur, ce qui résultait de la conversation qu'il venait d'avoir, c'était un grand soulagement : plus d'un an était écoulé maintenant depuis la mort de Guillaume, et, bien que le marquis fût persuadé que Charlotte n'aurait jamais

pour aucun autre un sentiment égal à celui qu'elle avait ressenti pour son jeune fiancé, il s'était demandé parfois si le jour où elle s'apercevrait du dévouement silencieux d'Henri, cette découverte, jointe à toutes les qualités qu'elle lui reconnaissait, ne suffirait pas pour la décider à lui accorder sa main. Or c'était là pour le marquis une question redoutable; il se sentait donc le cœur allégé en pensant au refus qui motivait le départ d'Henri, et Charlotte, lorsqu'il la revit, lui en sembla encore plus belle et plus charmante.

A son arrivée, Louise n'était pas dans la chambre. Le seul convive, hormis le marquis, était ce jour-là un jeune prêtre français qui, soigné jadis et sauvé comme tant d'autres par le docteur, demeurait son obligé et son ami et était de temps à autre son commensal. Il se nommait l'abbé Gabriel de Mérian, mais on le nommait habituellement l'abbé Gabriel.

On se mit à table, la place de Louise restant vide en face du marquis : la pauvre fille, se dit-il, n'aura pas eu envie de nous montrer ses yeux rouges, mais bientôt la porte s'ouvrit, et Louise après s'être excusée d'être en retard, vint tranquillement prendre sa place à table. Le marquis évita d'abord discrètement de la regarder, ce ne fut que lorsqu'il fut sûr de n'être pas remarqué, qu'il leva les yeux sur elle, et il vit alors un visage un peu plus pâle que de coutume, mais parfaitement calme et ne portant aucune trace de douleur immodérée ou d'agitation récente. Sauf quelques accès de silence plus longs que d'habitude, sauf le vif mouvement avec lequel en rentrant dans le salon elle avait fermé le piano et soufflé les lumières qu'elle y trouva préparées comme à l'ordinaire, rien, absolument rien n'indiquait chez Louise les émotions supposées par le marquis et qui lui avaient inspiré pour elle tant d'intérêt et de sympathie.

— Je me serai trompé, apparemment, se dit-il, j'en suis bien aise.

Si quelques heures plus tard, il eut entendu Louise dire tout haut la prière *pour les voyageurs*, il eût peut-être remarqué que sa voix tremblait et que l'accent de cette prière avait quelque chose d'inusité. Mais elle ne fut entendue que de l'amie qui priait près d'elle et de Celui auquel elle s'adressait et qui, l'œil ouvert sur toutes les deux, les vit pleurer cette nuit-là, chacune de leur côté, sans se parler l'une à l'autre de ce qui faisait couler leurs larmes.

En attendant, le marquis se sentait d'assez bonne humeur et faisait de son mieux pour animer la conversation qui languissait un peu entre le docteur et l'abbé. Celui-ci semblait complétement absorbé par la lecture d'un journal qui se trouvait sur la table.

— M. l'abbé est bien attentif, dit enfin le marquis, qui remarqua

cette attitude, il n'a pas l'air disposé à discuter avec nous aujourd'hui et à nous prouver comme l'autre jour que tout dans ce monde est absolument pour le mieux ; que je dois des grâces infinies à ceux qui ne m'ont pas guillotiné, par défaut de consentement de ma part, et moindres encore que lui qui a été bel et bien massacré et pour lequel on ne pouvait pas mieux faire...

Le jour du massacre des Carmes il était en effet tombé blessé et évanoui sous un monceau de morts. Sauvé ensuite par miracle et amené à Londres, il aurait plus tard pu rentrer dans le monde, car il était libre encore, mais il était demeuré fidèle à sa haute vocation, et le sacerdoce lui avait été conféré dès que, remis de ses blessures, il s'était senti capable d'en exercer les fonctions.

L'abbé Gabriel leva la tête et sourit : ce sourire et l'expression angélique du regard rendaient remarquable un visage dont tous les traits du reste étaient ordinaires.

— Vous avez raison, monsieur le marquis, je le reconnais, je n'en veux à personne, c'est un défaut que j'ai, j'en conviens, et je veux tâcher de me corriger... Mais que voulez-vous ! il y a toujours quelques paroles qui frappent plus que d'autres un homme qui lit l'Évangile ; pour moi, voici celles qui me reviennent le plus souvent à l'esprit : *Pardonnez-leur, mon Dieu ! ils ne savent ce qu'ils font.* Lorsque je songe au jour où cette parole fut dite et à celui qui la proféra, alors tout ressentiment contre ceux qui ont attenté à ma chétive existence s'évanouit, et je ne leur en veux plus même assez pour avoir à leur pardonner.

Le marquis se tut un instant, peut-être involontairement attendri, mais il reprit bientôt :

— Avec cette belle manière de raisonner, mon très-cher abbé, il n'y aurait plus de bien ni de mal, on ne pourrait plus détester personne, on ne pourrait plus même penser qu'un coquin est un coquin, un misérable un misérable, et qu'un Bonaparte est un...

— Doucement, doucement ! dit le docteur, M. l'abbé ne vous laissera pas dire beaucoup de mal, même de Bonaparte.

La figure du marquis se rembrunit.

— Ne pas dire de mal de Bonaparte, s'écria-t-il ! j'espère que vous badinez, mon cher docteur, et que M. l'abbé n'étend pas jusque-là les conséquences de sa thèse miséricordieuse. Il sait ce qu'il fait, celui-là, je pense, continua-t-il entre ses dents, il serait difficile d'imaginer qu'il pèche par ignorance.

L'abbé Gabriel aurait voulu battre en retraite sur-le-champ ; il dit cependant avec une douce gravité :

— Je bénis la main quelle qu'elle soit qui a rouvert à mon Dieu ses temples profanés et déserts.

— Et la main qui ensanglante aujourd'hui l'Europe, la bénissez-vous aussi?... répondit le marquis avec amertume.

L'abbé baissa les yeux et repoussa le journal qui était encore sous sa main.

— Non, dit-il, non, Dieu m'en est témoin, et lorsque, malgré moi, comme tout à l'heure, je me sens ému et entraîné par le récit d'une bataille, je me le reproche et il me semble avoir manqué à un des devoirs imposés par l'onction sainte.

— Il y a donc encore eu une bataille? interrompit le marquis.

— Oui, une grande et formidable bataille.

— Ah! et où cela?...

— Mais pas loin d'Austerlitz, à ce qu'il paraît.

— Austerlitz! dans quel coin cela se trouve-t-il?... Est-ce une ville? un village?

— C'est un château en Moravie, je crois, dit l'abbé... L'emp... Bonaparte s'y trouvait la veille ou le lendemain de la bataille.

— Qui a jamais entendu parler de ce lieu là? dit le marquis avec une humeur croissante.

— Je crois, répondit doucement l'abbé, qu'on n'en oubliera plus le nom après ce qui vient de s'y passer.

— Et c'est sans doute encore une défaite? dit le marquis d'un air sombre.

L'abbé Gabriel eut d'abord l'air surpris :

— Une défaite! s'écria-t-il, puis il se reprit et dit : Ah! oui, une défaite, si vous voulez... c'est-à-dire une nouvelle victoire des Français.

Le marquis s'approcha de la table, s'empara du journal et le lut en silence, puis il le jeta au docteur et demeura plongé dans un abattement qui dura toute la soirée.

C'était un triste sentiment que le sien, et aujourd'hui que le temps a marché, il nous semble presque révoltant parce qu'il est devenu impossible; mais, aux yeux du marquis de Villiers, la gloire de la France à cette époque était radicalement entachée comme le serait l'héroïsme d'une femme adultère. La France infidèle à son roi n'était plus pour lui en position d'être grande ou glorieuse, et chaque pas de sa marche triomphante était regretté sans scrupule comme retardant son retour vers le chemin hors duquel toute victoire lui semblait illégitime et toute gloire suspecte.

X

Le marquis rentra d'une humeur massacrante, et dès qu'il aperçut

Thibaut tenant à la main les mêmes lettres qu'il lui avait déjà remises le matin, il lui demanda avec impatience pourquoi il l'importunait ainsi et lui ordonna de le laisser en paix. Thibaut ne souffla mot, il déposa tranquillement les lettres sur la table de la chambre à coucher où son maître était monté sur-le-champ, et l'aida en silence à se déshabiller. Mais au moment de quitter la chambre il dit :

— Je portais en bas à M. le marquis les lettres qu'il avait oubliées ce matin, parce que dans le nombre il y en a une de France, et je pensais que peut-être M. le marquis l'ouvrirait avant de monter.

Le marquis se repentit sur-le-champ de son injustice :

— Êtes-vous fatigué, Thibaut? dit-il d'un tout autre son de voix.

— Non, monsieur le marquis.

— Eh bien ! allez vous coucher. Bonsoir, Thibaut.

— M. le marquis est bien bon. Bonsoir, monsieur le marquis.

Cette réparation tacite faite à son excellent serviteur et la porte fermée, le marquis saisit vivement le paquet de lettres demeuré sur la table.

Une lettre de France ! Il y avait trois ans qu'il n'en avait reçu. Il la chercha avec empressement, et dès qu'il l'aperçut, en brisa le cachet avec tant de vivacité qu'il ne remarqua pas que ce cachet était noir.

« Monsieur le marquis,

« C'est avec une profonde douleur que j'ai à vous transmettre la nouvelle de la mort de M. le vicomte de Thénin... »

La lettre lui tomba des mains. Ce nom et ce titre étaient ceux de son frère, mais depuis quinze ans il ne les avait ni vus ni entendus... Sur sa demande expresse, jamais dans les lettres qui de temps en temps lui parvenaient, ce frère jadis si cher n'était nommé. Le marquis cherchait à l'oublier et croyait presque y être parvenu, mais il se faisait illusion et faisait en même temps injure à son propre cœur.

Il relut les mots qu'il venait de lire et s'arrêta une seconde fois... Toute sa tendresse refoulée depuis tant d'années sembla tout d'un coup refluer vers son cœur et le suffoquer. Après avoir si longtemps oublié le passé et méconnu son frère dans le soldat de la France révoltée, il oubliait tout maintenant, hormis leur enfance, leur jeunesse, leur intimité si rare alors entre deux frères, et qui avait été telle qu'elle avait contribué à lui rendre tout autre ami importun...

Il se renversa dans son fauteuil, et sans chercher à s'en défendre, sans rappeler aucun des souvenirs qui tant de fois lui avaient semblé justifier sa sévérité envers son frère, il s'abandonna

sans contrainte à la douleur qui réveillait dans son cœur la tendresse du passé et il s'y abandonna avec une sorte de douceur. Le nom de « Roger » qu'il n'avait pas prononcé depuis le jour où ils s'étaient séparés, il le répétait maintenant avec l'accent des anciens jours... et sous l'influence de cette vive et douloureuse émotion, peut-être entendit-il au fond de son âme le murmure d'une de ces voix divines auxquelles toutes les passions imposent silence (non-seulement les passions viles, mais celles auxquelles les nobles cœurs eux-mêmes donnent accès), lui reprochant doucement d'avoir permis aux opinions violentes et passagères de ce monde de l'emporter en lui sur l'affection sainte, et d'en briser le lien volontairement et avant l'heure.

Il se passa quelque temps avant qu'il pût achever la lecture de sa lettre ; il la reprit et la lut tout entière :

« Monsieur le marquis,

« C'est avec une profonde douleur que j'ai à vous transmettre la « nouvelle de la mort de M. le vicomte de Thénin. Il a péri glorieuse- « ment dans la grande bataille qui vient de se livrer. J'ose espérer « que cette circonstance ne sera pas à vos yeux un grief de plus « contre sa mémoire, et je me refuse à croire que vous me reprochiez « aujourd'hui d'enfreindre la défense que vous m'avez faite de vous « nommer celui qui n'est plus.

« Vous n'ignorez pas, monsieur le marquis, que bien que devenu il y « a douze ans héritier de vos biens (que la loi eût sans cela confisqués « comme appartenant à un émigré) jamais M. de Thénin n'a voulu « toucher la moindre partie des revenus de ces mêmes biens, et, « depuis son entrée dans l'armée, il a même refusé d'accepter la part « qui lui revenait de votre fortune. Il a vécu et il est mort en soldat : « Ma solde me suffit, » me disait-il, « et mon frère retrouvera intact « le patrimoine de nos pères, et n'aura pas le déplaisir de penser que « la révolution en a touché une obole ; en cela du moins, il ne lui « aura pas été inutile d'avoir eu un frère républicain. Ces mots, il « me les disait en riant, mais sa détermination était sérieuse, et il « n'en a jamais changé.

« Lorsque la loi permit il y a trois ans aux émigrés de rentrer en « France et de reprendre possession de ceux de leurs biens qui « n'auraient pas été vendus, je vous écrivis pour vous dire que dès « lors tout était à votre disposition. Je le faisais par ordre de M. de « Thénin, mais sans le nommer, puisque vous me l'aviez interdit. « Maintenant, monsieur le marquis, je croirais manquer à un impé- « rieux devoir si je ne vous informais pas de ce fait. Je vous renouvelle « encore la demande de revenir en France, ne fût-ce que pour faire

« acte de présence et pour me donner les autorisations nécessaires
« afin que je puisse continuer, si tel est votre désir, à administrer
« vos biens comme je l'ai fait jusqu'à ce jour, d'après le vœu de
« M. de Thénin, et par amitié pour lui, mais dans votre intérêt plus
« que dans le sien.
« Agréez, monsieur le marquis, l'assurance de mon profond respect,
« ainsi que celle de mon sincère et inaltérable dévouement.

« Pierre Severin. »

Le marquis fut pendant quelques jours dans un tel accablement qu'il ne put sortir de chez lui. Il écrivit à madame Perceval, lui annonça la perte qu'il venait de faire et lui parla de son frère comme si aucun dissentiment n'eût existé entre eux.

Lorsqu'il retourna à Elm Cottage, il apporta les lettres qu'il avait reçues, les donna à lire à madame Perceval, il parla de leur contenu devant Louise et Charlotte. Le nom de son frère qu'il évitait naguère de prononcer était maintenant sans cesse sur ses lèvres, et autant que cela était en son pouvoir, il alla même jusqu'à parler en termes modérés de la funeste résolution qui les avaient séparés sans retour.

— Et qui est ce Pierre Severin qui aimait tant votre frère? dit madame Perceval.

— Pierre Severin? répondit sans hésiter le marquis, c'est le plus intelligent, le plus honnête, le plus noble de tous les hommes.

Grande surprise de la part des trois femmes présentes, car elles n'étaient point accoutumées à entendre le marquis prodiguer les louanges à qui que ce fût, et ici il s'agissait d'un homme qui évidemment avait d'autres opinions que les siennes; cette circonstance rendait l'éloge beaucoup plus singulier. Aussi madame Perceval ne put-elle s'empêcher de s'écrier :

— Mais n'était-il pas du bord de ce pauvre Roger?...

Le marquis se tut un instant, comme si on lui rappelait ce qu'il aurait voulu oublier lui-même, mais enfin il dit :

— Oui, cela est malheureusement vrai, Pierre Severin a toujours été un rêveur, chose étrange pour un homme d'ailleurs dans l'occasion si énergique et si actif. Il était l'ami intime de Roger et quoique le plus jeune de beaucoup, il exerçait sur lui une grande influence. Il se peut que ses dangereuses illusions au début de la Révolution aient contribué à la fatale résolution de Roger. Mais enfin, vous le savez, je n'étends pas à tous les mêmes obligations; ce qui me semblait être pour le vicomte de Thénin un acte déshon... (il se reprit) un acte condamnable, j'étais dès lors disposé à l'excuser chez Severin. Un homme, même comme lui d'une ancienne famille de robe, n'est pas attaché au trône par les mille liens que ne peuvent briser

ceux qui ont dans les veines le sang de ses défenseurs jurés. D'ailleurs dès que l'utopie commença à prendre corps sous la forme que nous savons, il quitta Paris, abandonna le barreau où il avait déjà brillamment débuté et se retira aux environs de Villiers, dans la petite ville de M... où il se fit le hardi défenseur de tous ceux que poursuivaient l'iniquité et la barbarie des lois alors en vigueur. A ce métier-là, il devint promptement suspect, fut mis en prison et eût été indubitablement expédié comme tant d'autres, si Roger n'eût réussi à le sauver, et pour le préserver des dangers que sa générosité et son courage lui auraient sans cesse fait courir, il l'envoya à Villiers dont la loi l'avait fait proprietaire, prétendant que Severin était l'administrateur de ses biens. Severin prit le prétexte au sérieux, et il les a si bel et bien administrés depuis, que si jamais je rentre dans mes foyers je m'y retrouverai plus riche que je ne l'ai jamais été... Bref, c'est la perle des honnêtes garçons, avec cela intelligent, studieux, savant même, je crois, et plus que brave, courageux de toutes les manières dont on peut l'être.

Ce panégyrique devait naturellement faire bien accueillir celui qui en était l'objet. Aussi Pierre Severin le fut-il lorsque peu après il arriva en Angleterre : le marquis s'était refusé avec roideur à profiter des lois qui permettaient aux émigrés de rentrer en France et Severin, las d'inutiles instances, se décida enfin à tenter lui-même un voyage dont le retour n'était pas sans péril. Il parvint toutefois à l'effectuer, et après deux mois de séjour en Angleterre, il repartit pour la France, emportant de ses visites à Elm Cottage un long souvenir et une secrète espérance dont il attendait la réalisation du temps et de sa constance.

XI

Près de quatre années s'étaient écoulées depuis ce qui précède et l'affaiblissement graduel de la santé de sa mère marquait seul pour Charlotte le cours du temps, lorsqu'un malheur imprévu et soudain vint frapper ce triste et paisible intérieur. Le docteur Perceval consacrait son temps et ses soins, cette année-là, aux soldats que l'armée anglaise renvoyait malades ou mourants des champs pestiférés de Walcheren. Dans l'exercice de ce pieux devoir, il fut atteint lui-même de la contagion, et il expira en quelques heures.

Environ six semaines après cet événement, en arrivant un jour

comme de coutume à Elm Cottage, le marquis fut prévenu que sa cousine désirait lui parler et lui demandait de monter dans sa chambre où elle était retenue depuis plusieurs jours.

A sa vue, il fut si effrayé de son changement qu'il ne put le dissimuler.

Madame Perceval sourit tristement en lui donnant la main.

— Mon pauvre Gaston, lui dit-elle, vous voilà bien chagriné de me trouver si bas.

Le marquis prit sa main brûlante et amaigrie et la baisa avec respect.

— Vous avez désiré me parler, dit-il, et me voici tout entier à vos ordres... Mais pourquoi ne pas attendre que vous soyez un peu moins faible ?

— Non, non, dit avec agitation madame Perceval, je n'ai pas de temps et je n'ai pas de forces à perdre... j'en ai cependant un peu plus que vous ne croyez.

Elle se souleva et s'assit sur le canapé où elle avait été couchée jusque-là et continua :

— Ce que j'ai à vous dire est si grave, si extraordinaire peut-être, que je ne puis le remettre d'une heure, il y va de la paix de ce qui me reste de vie, il y va de celle de ma mort. Je ne serai tranquille qu'après que vous m'aurez entendue.

Le marquis la regardait en silence, effrayé de sa faiblesse, plus effrayé de son agitation.

— Parlez, parlez, lui dit-il enfin doucement, en s'asseyant près d'elle, je vous écoute et je vous prie d'avance de me regarder comme l'homme du monde qui vous est le plus entièrement dévoué... à vous et aux vôtres.

— Je le crois, répondit-elle, je le crois et je vais vous le prouver. Écoutez-moi donc, Gaston, c'est de Charlotte que je veux vous parler...

Le marquis tressaillit.

— Jusqu'au jour où mon dernier malheur m'a frappée, je vous l'avoue, tout en gémissant sur la vie brisée de ma pauvre enfant, je n'avais à son sujet aucune anxiété, je me sentais mourir (car il y a bien longtemps que je sais ce qui en est), mais j'étais tranquille, je laissais Charlotte ainsi que Louise sous la protection d'un père, et il me semblait n'avoir même rien à dire, rien à recommander, j'étais sûre de sa tendresse et de sa sagesse et je trouvais inutile de les attrister en leur parlant de ma mort! Pourquoi l'aurais-je fait? qu'avais-je à dire à celui qui mieux que moi savait penser, savait agir pour elles et pour moi?

Elle s'arrêta un instant pour essuyer ses yeux remplis de larmes.

Le marquis l'écoutait avec une attention profonde et attendrie. Elle reprit :

— Mais depuis un mois ! ah ! grand Dieu ! que j'ai souffert, car tout d'un coup j'ai senti renaître le désir, je dirai presque la nécessité de vivre... oh ! Gaston, cette épreuve a été cruelle et je dois bénir Dieu d'avoir alors permis que l'abbé Gabriel fût près de moi, il a su me calmer... il a obtenu de moi d'abandonner mon enfant à Dieu, et enfin il m'a convaincue, oui convaincue jusqu'à me rendre presque entièrement la paix, que l'orpheline gardée par lui sera bien gardée !

Elle s'arrêta encore.

— Je ne sais si Dieu a voulu me récompenser de cet abandon que je lui faisais de l'angoisse de mon cœur, mais à peine m'étais-je résignée à la pensée de laisser ma pauvre enfant seule et sans aucun appui dans le monde, qu'une idée s'est offerte à mon esprit, qui depuis cet instant ne l'a plus quitté, et quoi qu'il en arrive, quoi qu'il m'en coûte même, je veux vous la dire simplement, et vous me répondrez de même, Gaston.

Elle leva sur lui ses grands yeux creusés par la souffrance, et le regardant en face elle lui dit après avoir encore hésité un instant :

— Gaston, voulez-vous épouser Charlotte?

Si le marquis de Villiers avait reçu un coup de feu dans la poitrine, il n'aurait pas ressenti une plus violente secousse. L'inaccessible objet de ses rêves lui semblait tellement hors de la région des choses possibles, que rien de ce que madame Perceval avait dit jusque-là ne l'avait préparé aux paroles qu'il venait d'entendre. Il devint mortellement pâle et, pour cette fois, son cœur battit si violemment qu'il lui fut impossible de proférer une parole. La contrainte si longue et si entière qu'il s'était imposée était devenue pour lui une seconde nature... La transition était trop brusque, ce qu'il ressentait était un sentiment plus voisin de la douleur que de la joie. Il regarda sa cousine sans lui répondre et ce silence dura si longtemps qu'elle se méprit sur sa cause... Une faible rougeur passa sur son visage.

— Pardonnez à une pauvre mère, Gaston, dit-elle, je me sens tant de confiance en vous que j'en ai peut-être abusé... mais que voulez-vous, je vous avoue que ma Charlotte m'avait paru si charmante qu'il m'avait semblé impossible de la voir souvent sans l'aimer.

Sans l'aimer ! Pauvre madame Perceval, elle aurait éprouvé une inquiétude d'une autre sorte si elle avait deviné quel écho répondait à ses paroles dans le cœur de celui qui l'écoutait, et elle aurait peut-être pressenti alors qu'elle préparait à sa fille un avenir moins calme qu'elle ne le supposait.

Le marquis, peu à peu et avec un très-grand effort, redevenait maître de lui ; cependant ce fut encore d'une voix très-altérée qu'il dit :

— Mais... mais Charlotte elle-même consentirait-elle à ce que vous proposez !

— Je ne vous dirai certainement pas, répondit sa cousine, que Charlotte ait de l'amour pour vous ; mais ce qu'elle a, c'est comme vous-même pour elle, j'en suis certaine, une sincère et cordiale amitié ; et aujourd'hui c'est bien plutôt ce sentiment-là qu'elle désirerait inspirer qu'une passion à laquelle elle ne pourrait plus répondre.

Ces paroles passèrent comme une froide lame d'acier à travers toutes les émotions qui bouillonnaient dans l'âme du marquis...

Il répondit toutefois d'une voix que l'émotion rendait presque méconnaissable :

— Ma cousine, je n'ai pas besoin de vous dire que vous me faites entrevoir une pensée que je n'eusse jamais osé concevoir... Quant à mes propres sentiments, il n'est pas nécessaire d'en parler, ceux de Charlotte seuls doivent être consultés... mais si vous croyez vraiment qu'elle consente à accepter ma main, si vous le croyez, je n'ai à vous répondre qu'une seule chose, c'est que ma main, c'est que ma vie sont à elle... Mais il faut que la décision vienne d'elle, *d'elle seule !*

Il se leva et sortit comme s'il eût marché en rêve. Madame Perceval le suivit des yeux avec un doux et bienveillant sourire. Elle se souvenait en ce moment de l'antipathie pour le mariage attribuée jadis au marquis et elle crut que son hésitation et son trouble n'avaient pas d'autre motif. Mais comme cependant ses dernières paroles ne lui laissaient aucun doute sur son plein acquiescement, elle se sentait heureuse et soulagée d'une grande crainte, car elle avait interrogé sa fille avant de parler au marquis et elle ne craignait de sa part aucun obstacle sérieux au projet qu'elle avait formé.

Rien n'avait jamais cicatrisé la blessure de ce jeune cœur et Charlotte eût refusé toute union qui lui eût été offerte au nom d'un sentiment qu'elle se sentait désormais incapable de ressentir. Mais donner sa main à un homme assez âgé pour être son père, et qui n'aurait sans doute pour elle que cette sorte d'affection à laquelle elle était toute disposée à répondre, c'était une destinée que Charlotte acceptait sans trop de répugnance. Elle sentait que non-seulement pour elle-même, mais pour sa Louise, elle ne pouvait pas avoir de protecteur plus noble et plus sûr que le marquis de Villiers ; puis l'inquiétude sur son sort aggravait évidemment la maladie de sa mère, elle eût fait à son repos bien d'autres sacrifices.

— Quant à moi, disait-elle à Louise, ce ne sera pas du bonheur, mais ce sera du repos et des devoirs qui rempliront ma vie et même qui la rempliront de bien assez de joies, car après tout, Louise, ce bonheur de la terre tant désiré, tant poursuivi, vaut-il la peine de l'être! Le mien s'est brisé quand à peine je l'avais entrevu... Mais ces grandes joies complètes et effrayantes ne sont-elles pas toujours menacées? Et quelles proportions y a-t-il, grand Dieu! entre elles et la douleur qui les suit lorsqu'elles nous sont ravies!

Elle frissonna et cacha un instant sa tête entre ses mains, l'affreux souvenir se dressant devant elle. Mais bientôt relevant vers le ciel un regard ferme et serein, elle reprit, après s'être essuyé les yeux :

— Je t'assure qu'il y a des moments où je me trouve heureuse, oui, heureuse de voir tout cela si clairement à vingt ans!

Le rude chemin du malheur l'avait fait parvenir vite à ce point où la vie apparaît dans sa vérité, c'est-à-dire « pas toujours heureuse, mais toujours belle, et par là même sévère, car la sévérité n'est-elle pas un des caractères de la beauté sous sa forme la plus haute [1]? »

Charlotte comprenait cela avant l'âge, et elle eût été aussi heureuse qu'elle était sage, si celui auquel elle allait unir son sort eût été aussi calme et aussi sensé qu'elle-même.

Mme CRAVEN.

[1] Madame Swetchine.

La suite au prochain numéro.

LE MOUVEMENT COOPÉRATIF

ET LA LOI FRANÇAISE

Il se fait depuis quelques années un mouvement important autour d'une idée qui est bien de nature à attirer l'attention des penseurs sérieux, de tous ceux que préoccupe le problème social, et qui réfléchissent sur les conditions modernes de la classe ouvrière, sur ses besoins, ses idées, ses aspirations. Je veux parler du système qu'on a appelé *coopératif*.

Ce système, déjà consacré par l'expérience, et dont les progrès dans plusieurs pays, notamment l'Angleterre et l'Allemagne, ont été rapides et nombreux, n'est encore qu'imparfaitement connu parmi nous. Je n'en veux pour preuve que les illusions qu'il engendre chez quelques-uns, les défiances qu'il excite chez d'autres. Tout cela n'est pas justifié. Ce que nous appelons *coopération* en France, ce qu'on a nommé *Selbsthülfe* en Allemagne, où ce mouvement a pris les plus grands développements et affecté les modes les plus divers, n'est pas une révélation éclose toute armée du cerveau d'un voyant ou d'un prophète : on connaît quelques-uns de ses plus ardents promoteurs, de ses plus dévoués apôtres ; nul ne pourrait dire le nom de son inventeur. Car, tandis que son initiateur en Allemagne, M. Schulze-Delitzsch, dont je parlerai tout à l'heure, propageait ce système dans son pays avec une admirable persévérance, des essais d'une nature différente étaient tentés en France et en Angleterre. La *coopération*, de même que toutes les bonnes choses de l'ordre social, est sortie tout simplement de la nature des mœurs et du progrès lent des hommes. Ce n'est pas une invention, ce n'est pas une utopie comme tant d'autres systèmes éphémères et dangereux qui se sont fondus aussi-

tôt qu'ils ont vu la lumière, c'est un germe qui s'est développé. Il n'y a là de quoi enfler la vanité d'aucun sectaire, ni de quoi troubler la quiétude d'aucun pessimiste. Nous n'y voyons qu'une combinaison toute naturelle, consacrée, ainsi que je l'ai déjà dit, par une expérience régulière, et qui a l'immense avantage de modifier assez notablement, et dans un sens favorable, les conditions actuelles des classes laborieuses, sans troubler en quoi que ce soit notre organisation sociale.

C'est pourquoi le législateur a dû s'en occuper en France. Il était temps en effet de donner une existence juridique et légale à ces intéressantes sociétés qui se formaient sur plusieurs points du pays : c'est ce qu'a fait la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés *à capital variable*. Ce nom est celui que la loi française donne aux associations généralement connues sous la dénomination de *sociétés coopératives*, et il est assez heureusement choisi. Car cette faculté du *capital variable* est bien ce qui imprime aux sociétés coopératives un caractère particulier parmi les autres sociétés commerciales et en fait vraiment des associations *sui generis*.

Je voudrais appeler l'attention de mes lecteurs sur cette loi et surtout, en parlant du mouvement coopératif, montrer qu'il n'est de nature à faire naître aucune alarme, qu'il renferme, au contraire, de grands et précieux avantages ; d'autre part, qu'il rencontrera pour se propager de sérieux obstacles, et enfin que son succès, fût-il complet en France, ne justifierait pas par ses résultats les espérances outrées de quelques-uns de ses plus chauds partisans.

I

Il faut bien se le dire et ne pas fermer les yeux à l'évidence. L'état actuel de l'industrie, du travail, l'éducation des classes ouvrières, leurs tendances indiquent que nous sommes dans une situation provisoire, dans un moment de crise, de transition qui appelle des modifications et qui pourrait produire les bouleversements les plus funestes pour la société, pour l'industrie, pour les travailleurs eux-mêmes, si un moyen efficace n'était mis à la portée de ceux qui ne peuvent s'accommoder des conditions présentes.

Aussi en avons-nous vu de ces chercheurs de solutions, de ces inventeurs de systèmes parfois odieux, parfois ridicules, le plus souvent dangereux, toujours impuissants. Sans doute parmi ces réformateurs se trouvaient un grand nombre de charlatans de popularité exploitant les misères du temps pour s'y bâtir un piédestal de prophète, et,

ceux-là, le mépris ne saurait trop en faire justice. Mais il y avait aussi, il y a encore dans ces hommes, dans ces écrivains, de vrais amis de l'humanité, réellement préoccupés du triste sort d'une partie de leurs frères et cherchant consciencieusement à l'améliorer. Quant à ceux-ci, on peut, on doit déplorer leurs erreurs, les combattre ; mais nous n'avons pas le droit de leur jeter la pierre, et notre devoir est de chercher en commun avec eux le moyen pratique et fécond qui peut amener au résultat désiré.

A cet égard, je n'hésite pas à affirmer que le système coopératif est le plus utile, le plus productif, le mieux combiné et celui qui s'adapte le plus simplement aux exigences d'un ordre social digne, libre et régulier. Il importe donc de l'étudier afin de pouvoir en appliquer le mécanisme. Ici se présente ce qui arrive toujours en pareil cas: lorsqu'il s'agit de faire passer une idée dans le domaine des faits, on ne rencontre devant soi que trois classes d'hommes, et en définitive, ces trois classes composent l'humanité tout entière, ce sont : ceux qui regardent en arrière, ne voyant rien de bon que dans les choses passées ; ceux qui vivent au jour le jour, et ceux dont les regards se portent vers l'avenir ; en un mot : ceux qui regrettent, ceux qui jouissent et ceux qui espèrent.

Les premiers, gens pour la plupart fort respectables, sont aussi généralement fort stériles : il ne s'agit pas de passer sa vie en regrets impuissants, et à rêver des rétablissements impossibles. A marcher en regardant derrière soi, on risque de butter contre tous les obstacles du chemin, et même de tomber dans tous les fossés de la route. Et cependant Dieu, selon l'expression du grand évêque de Meaux, a dit à l'homme: Marche ! marche ! Mais marcher ainsi est pénible et dangereux ; le respect légitime, nécessaire même du passé, ne nous oblige pas à cela. Que des choses bonnes aient disparu, que de moins bonnes les aient remplacées, là n'est pas la question. Ce qui importe, c'est au milieu de l'état social qui s'impose à nous de faire la place aux idées grandes, généreuses, nobles et fécondes. Il faut ne pas se tenir à l'écart, et, quand on se sent au cœur le feu sacré du dévouement et des généreuses pensées, faire entrer cette flamme sainte dans les idées, dans les mœurs, dans les institutions de son temps, afin de leur faire produire tout le bien dont elles sont capables.

Ainsi, dans la question qui nous occupe, celle de la condition du travail et des travailleurs, pourrait-on rêver la restauration des *corporations*, *jurandes*, *maîtrises*, etc. ? Ces choses-là ont été utiles à leur époque, je ne le mets pas en doute ; aujourd'hui elles sont non-seulement passées et bien passées, mais elles seraient même déplorables et nuisibles au plus haut point.

La seconde classe que j'ai signalée est celle des gens trop nombreux,

hélas! qui vivent au jour le jour, sans retirer aucun enseignement des temps écoulés, sans coup d'œil vers les futurs. Celle-là se compose, dans le nouveau monde, des sauvages ; dans le nôtre, des satisfaits et repus de tous les régimes. Inutile de nous en occuper : on ne discute pas avec ces intelligences, ou avec ces appétits-là.

Enfin la troisième est celle qui se préoccupe de l'avenir, qui regarde devant soi; cherche le but vers lequel marche la société et les moyens les plus efficaces et les plus avantageux d'y atteindre.

Quand on étudie une question actuelle, c'est bien dans cette catégorie d'êtres pensants qu'il faut se placer, et y en a-t-il de plus actuelle, de plus saisissante que le problème social qui nous entoure de toutes parts, à savoir : la condition du travail et de la portion la plus considérable de l'humanité?

A vrai dire, sur cette question, comme au reste sur la plupart des autres, il n'y a que deux grandes écoles en présence : l'école socialiste et l'école libérale.

L'école socialiste, fort nombreuse, fort redoutable, est celle pour laquelle l'individu n'est rien, qui nie ses droits, sa liberté et ne voit qu'un être de fiction, qu'elle appelle très-faussement l'*État*, lequel doit faire tout, et pour lequel tout doit se faire, sans tenir aucun compte de l'homme, de l'individu, de son énergie et de ses facultés propres, de sa volonté et de ses sentiments. Pour elle, l'individu n'est que le rouage d'une grande machine qui doit s'engrener dans le tout; ce n'est plus un être pensant, intelligent, libre, ayant une âme et un cœur, des idées et des affections ; c'est une force numérotée, comme un cheval-vapeur.

J'ai dit que cette école est très-nombreuse et très-redoutable. En effet, il ne faut pas compter parmi ses adeptes uniquement ceux qu'ont séduits tant de systèmes divers éclos dans le cerveau de faux prophètes. Ces idées-là, si bruyamment proclamées il y a une vingtaine d'années, ne sont pas mortes et éteintes, je le sais : au contraire, elles font leur travail continu et progressif, quoique moins apparent qu'alors, et quelles que soient la fausseté, l'odieux et l'inanité de ces doctrines, on comprend qu'elles puissent, durant un certain laps de temps, éblouir les esprits, encore trop peu éclairés, d'êtres qui se croient, par l'état social actuel, voués à une éternelle impuissance.

Mais elles ont aussi pour auxiliaires et pour disciples très-actifs quoique inconscients tous ces hommes, à des degrés divers de l'échelle sociale, qui se déclarent ennemis de la liberté humaine, et qui, toujours tremblants ou toujours égoïstes, ne cessent d'invoquer le *bras de chair* à la moindre apparence de péril. Oui, il n'y a pas d'instruments plus puissants du socialisme que ces contempteurs de toute énergie individuelle; que ces trembleurs devant tout effort de

l'initiative privée, qui veulent mettre partout la main du pouvoir, entourer de réglementations chaque tentative collective ou particulière, imposant perpétuellement comme garantie de l'ordre ce qu'ils appellent l'autorité de l'État. Nous verrons cette école marquer son empreinte sur plusieurs parties de la nouvelle loi française relative aux sociétés *à capital variable*.

Le monde est pavé de ces socialistes sans le savoir qui travaillent de la manière la plus continue et la plus efficace au triomphe de doctrines dont ils se croient les ennemis.

Et quelle différence existe-t-il entre leurs principes et ceux des socialistes avoués? Les uns et les autres nient la personnalité et la liberté humaines ; ne reconnaissent de droits et d'autorité que dans une abstraction infaillible, surnommée l'*État* ou l'*Administration*, qui empêche, autorise, réglemente, suspend, tolère, bâillonne, disperse, enseigne, etc., selon son bon plaisir, et qui, avec tous les pouvoirs qu'ils veulent centraliser dans sa main, ne sera jamais qu'un tyran : volonté absolue, directrice et toute-puissante, devant laquelle les caractères s'énervent, l'énergie s'éteint et les individus ne sont plus que des colis classés dans le wagon commun de l'*État*.

Là est de nos jours le grand danger, le grand ennemi : socialisme ou liberté, la lutte n'est plus qu'entre ces deux termes. Il est temps qu'on y réfléchisse, et si, ce qu'à Dieu ne plaise ! survient le moment des grands crises, on verra combien les socialistes sans le savoir ont fait la place facile aux socialistes avoués. J'adjure tant d'hommes honnêtes et aveuglés dans tous les rangs de la société, au pouvoir, dans les fonctions, dans des positions indépendantes et libérales, tant de centralisateurs entêtés, tant de partisans des idées administratives actuelles, tant d'esprits effrayés à l'aspect de toute liberté civile ou politique, d'y penser sérieusement et mûrement : en voulant faire sentir partout la force et le bras du pouvoir, ils étendent sur la France le manteau du socialisme. Est-ce là qu'ils veulent arriver ?

II

Le système *coopératif* prend sa source dans un principe absolument différent.

En premier lieu (et cette prémisse est importante à poser), il ne porte aucune atteinte à l'organisation actuelle du travail ; il respecte la liberté de ceux qui veulent user du régime du *salariat* qu'on a si aussement accusé d'être un des modes odieux de la servitude,

comme si chacun ici-bas ne reçoit pas son salaire, depuis le ministre et le préfet, le magistrat, le médecin et le professeur, jusqu'au simple berger ou au garde-champêtre; il ne crie pas contre le capital, puisqu'au contraire son ambition est d'arriver à créer et à constituer le capital du travailleur; il se meut librement dans son cercle, vivant pacifiquement côte à côte avec toute autre organisation. En un mot, ainsi que l'a fait remarquer M. Cochin dans sa remarquable déposition à l'enquête administrative, « la coopération ne fait appel ni à l'utopie, ni à l'État, ni au privilége[1] ? » C'est là, sans doute, un de ses meilleurs caractères et ce qui lui donne une physionomie particulière. Elle exige, en outre, l'effort individuel, l'initiative libre et même, ne craignons pas de le dire, le sacrifice; en quoi elle est bien plus dans la vérité et dans la philosophie que tous ces systèmes honteusement séducteurs par lesquels tant de charlatans avaient bercé de faibles intelligences des idées matérialistes de droit absolu au bonheur et à la jouissance sans l'effort et la privation. Oui, comme le dit M. Reitlinger dans un ouvrage remarquable sur les sociétés coopératives[2]. « La coopération demande « à l'ouvrier travail, énergie, patience, privation et toutes les « autres qualités qui sont nécessaires pour une entreprise difficile; « mais il trouve en revanche le succès, s'il a pour lui toutes ces con- « ditions et surtout cette volonté inflexible qui seule peut con- « duire au but. » Le travailleur français sera-t-il digne d'entendre et de goûter un tel langage? Il faut l'espérer. Quoique la *coopération* n'ait encore fait qu'un bien petit chemin en France, qu'elle y soit jusqu'à ce jour relativement peu connue, peu appréciée, peu pratiquée, il n'y a nulle raison de croire que le principe de la liberté et de l'initiative individuelle, qui est vraiment le salut de l'avenir et sur lequel repose le système *coopératif*, ne triomphera pas dans l'esprit de l'ouvrier français, comme il a triomphé dans l'esprit de l'ouvrier allemand au grand profit de celui-ci.

C'est en Allemagne qu'il nous faut étudier d'abord brièvement la coopération; car c'est là qu'elle s'est développée de la manière la plus large et la plus rapide : c'est là que les luttes qu'elle a eu à soutenir contre le socialisme ont été vraiment curieuses. Indiquons-les en quelques mots.

Le mouvement coopératif prit naissance en Allemagne en 1849, au lendemain des grands combats de l'année 1848. M. Schulze, juge de première instance à Delitzsch, en fut l'initiateur. Il s'était com-

[1] *Enquête sur les sociétés de coopération*, p. 134.

[2] *Les Sociétés coopératives en Allemagne et le projet de loi français*, par M. Frédéric Reitlinger. — 1 vol. chez Dentu.

promis lui-même dans les événements de 1848, il tomba en disgrâce et quitta bientôt la magistrature pour se consacrer, avec une ardeur et un dévouement qui ne se sont jamais démentis à la grande cause qu'il avait embrassée, l'amélioration du sort des classes ouvrières par la *Selbsthülfe* ou coopération. Il ne tarda pas à rencontrer un dangereux adversaire dans M. Ferdinand Lassalle, dévoué comme lui à la même idée, mais par des moyens diamétralement opposés. Véritable représentant du socialisme en Allemagne, M. Lassalle proclamait que la seule ancre de salut pour les classes laborieuses est le *secours de l'État*. « L'ouvrier, disait-il, est incapable de s'éle- « ver de sa propre force, c'est l'État seul qui peut et qui doit lui « venir en aide en lui donnant les capitaux nécessaires. » On comprend tout ce qu'avait de séduisant une telle doctrine mise en regard de celle de M. Schulze-Delitzsch qui disait : « Cette déclaration « de guerre au capital est impossible ; et si l'on pouvait la mettre « à exécution, elle aboutirait à l'extinction de tout élan industriel, « et finalement à une égalité horrible, l'*égalité dans la misère ;* ce « qu'il faut à l'ouvrier, c'est la liberté, l'effort individuel et le sa- « crifice mis en commun. » Certes, on doit admirer également celui qui a eu le courage de tenir ce rude langage et les populations qui l'ont compris. Le succès a été le prix de leur intelligence et de leur énergie, et je souhaite à mon pays un pareil triomphe. Il n'a pas eu lieu sans combats et sans contradictions ; car, pendant longues années l'Allemagne a été partagée en deux camps bien tranchés et fortement rivaux dont l'un portait écrit sur son drapeau *Schulze-Delitzsch*, l'autre *Ferdinand Lassalle*. Enfin, heureusement pour les travailleurs allemands, la liberté l'a emporté sur le socialisme, et si la doctrine de M. Lassalle a encore quelques champions en Allemagne, les résultats prodigieux de la *Selbsthülfe* lui assurent un triomphe complet et définitif. En effet, en moins de dix-sept années, dont onze passées au milieu de ces luttes et dont six seulement ont été réellement fécondes, nous trouvons en chiffres ronds la fondation en Allemagne de 1,550 sociétés coopératives, comprenant 420,000 membres, possédant un fonds propre ou étranger de 200 millions de francs et faisant pour 560 millions d'opérations.

Ces chiffres, merveilleux en quelque sorte, donnent la mesure de ce que peut la coopération bien comprise, soutenue et exercée avec patience et énergie ; surtout lorsqu'on réfléchit que les membres des associations coopératives sont des tailleurs, menuisiers, ébénistes, tisserands, mécaniciens, typographes, travailleurs en métaux, boulangers, horlogers, cordonniers, carrossiers ; que les banques populaires ont pour associés 55 pour 100 d'ouvriers et 45 pour 100 de tout petits marchands, fabricants, négociants ou pa-

trons ; que les membres des associations de production sont uniquement des ouvriers et que dans les sociétés de consommation, à côté des ouvriers, on trouve quelques petits fonctionnaires, professeurs, artistes, etc., mais tous dans une position où l'exiguïté des revenus impose une stricte économie.

Quoi de plus éloquent et de plus concluant en faveur d'un système que cette leçon pratique de l'expérience?

Entrons maintenant dans quelques détails techniques sur la coopération, telle qu'elle se comporte en Allemagne ; nous examinerons ensuite succinctement la loi française en regard de la pratique germanique.

La coopération est une association d'épargnes destinée à créer un fonds de négoce ou d'opérations au profit des sociétaires, et à les affranchir de la tutelle industrielle ou commerciale. Cette définition est loin d'être complète, je le sais, mais au moins elle ne contient rien de faux dans ses termes.

Les trois modes principaux de la coopération sont : les associations de crédit mutuel, les associations de consommation, les associations de production.

Les associations de crédit mutuel ou banques populaires sont, je le crois, de beaucoup, les plus importantes. Ce sont elles qui devraient précéder l'établissement des autres sociétés coopératives : car elles sont appelées à fonder le crédit du travailleur, et sans un crédit solidement institué, les efforts de l'ouvrier dans le sens de la coopération resteront, je le crains bien, longtemps stériles. Au contraire, après la fondation de nombreuses banques populaires, même sur une très-petite échelle, le développement des sociétés coopératives pourrait prendre un vaste essor.

Le fonds de l'association d'avances et de crédit, ou banques populaires, se compose de l'apport mensuel et régulier des sociétaires admis par l'assemblée générale. On comprend donc que pour être membre d'une telle société la condition indispensable est de pouvoir épargner chaque mois sur son travail une somme, si minime qu'elle soit, et cette condition n'a rien de bien effrayant, puisqu'un apport mensuel de cinquante centimes peut généralement suffire pour être admis dans la société ; mais le premier principe de la coopération, c'est qu'il faut être en état de s'aider soi-même.

Pour compléter le fonds social, chaque banque fait appel aux capitaux extérieurs, soit sous forme d'emprunts proprement dits, soit en recevant en dépôts de petites économies de membres étrangers à la société, comme font les caisses d'épargne : ces deux modes d'emprunts produisant intérêt pour les prêteurs, mais ne leur donnant pas le caractère de sociétaire. Dans le commencement d'une

banque populaire, ce fonds étranger peut s'élever jusqu'à la proportion de 90 pour 100 du fonds social : il est sage de réduire cette proportion peu à peu à mesure que s'augmentent les apports mensuels des sociétaires, de manière toutefois qu'elle ne descende jamais au-dessous de 50 pour 100, afin que le capital-actions et le capital-obligations se balancent dans une juste mesure et que le dividende des actions soit suffisamment rémunérateur.

L'apport de chaque sociétaire, apport qui ne peut dépasser un certain maximum fixé par la société elle-même, reste toujours la propriété du sociétaire, et chaque membre associé, pouvant se retirer à volonté de la société, ou pouvant même être exclu par une décision de l'Assemblée, a droit, en se retirant, d'emporter cet apport, ainsi que sa part de dividende. Mais ce dividende d'où provient-il? C'est là ce qu'il y a de réellement remarquable dans le mécanisme de ces associations. En effet, les affaires d'une banque populaire doivent être absolument bornées aux prêts et avances aux sociétaires. Il semble qu'un cercle aussi restreint d'opérations ne devrait guère laisser de place à des produits de quelque importance et pourtant l'expérience est venue démontrer le contraire de la façon la plus concluante. Ces prêts et avances portent toujours intérêt au profit de la société (le taux de cet intérêt est fixé par le comité de chaque association ou par l'association entière), car rien dans la coopération ne se fait gratuitement et tout doit concourir à l'avantage commun. Chaque sociétaire a, moyennant cet intérêt, du crédit sans condition jusqu'à concurrence du montant de son avoir dans la société. Passé cela, il ne peut plus lui être fait d'avances que sous la garantie de gages ou de cautions suffisantes et généralement ces avances ne peuvent excéder la moitié de la créance du membre dans la société.

Voilà donc quels sont les produits et les opérations des banques populaires : l'intérêt des prêts faits aux membres eux-mêmes ; prêts dont le délai est ordinairement de trois mois. Une société coopérative d'avances et de crédit ne devrait jamais sortir de cette limite, et, en s'y renfermant, elle évite les périls graves et obtient des résultats importants, surtout si, outre la création d'un fonds de réserve, le principe de la solidarité, qui est un des meilleurs caractères de la coopération et l'un des plus appréciés en Allemagne, est solidement établi.

Le dividende est partagé entre les actionnaires en proportion des apports faits par chacun d'eux, et nous trouvons dans le dernier compte rendu des banques populaires d'Allemagne que chaque banque y compte en moyenne 340 sociétaires. Le fonds social moyen de chacune d'elles est de 36,000 francs de fonds propre, et 134,000 francs

de fonds étranger ; la moyenne des avances faites aux sociétaires a été de 500,000 francs et le dividende de 8,500 francs, représentant une moyenne de 25 francs pour chaque membre. L'avance n'étant faite que pour trois mois au plus, on comprend comment un fonds social de 170,000 francs peut donner 500,000 francs de prêts. En nous basant sur ces calculs, nous arrivons à ceci, que chaque sociétaire a versé l'un dans l'autre 106 francs d'économies prélevées sur le cabaret ou autres jouissances, pour le moins superflues ; cette somme lui a rapporté 25 francs de dividende et donné, en outre, l'avantage immense d'avoir un crédit réel et de pouvoir recevoir des prêts relativement importants, à un taux modéré, au moment nécessaire ou opportun.

N'est-ce pas là réellement la fondation du crédit et de l'indépendance du travailleur, si l'on sait le comprendre et le pratiquer en France comme en Allemagne ?

Les associations de consommation et de production reposent à peu près sur les mêmes bases pour l'admission et la sortie des membres, pour les apports mensuels, le fonds étranger, etc. L'association de consommation est formée pour l'achat en gros des matières nécessaires aux sociétaires, auxquels elles sont revendues en détail, ordinairement à un prix inférieur au prix courant du petit commerce. La vente est faite généralement au comptant, mais le sociétaire peut avoir du crédit jusqu'à concurrence de la moitié de son avoir dans la société. Il doit payer l'intérêt de ce crédit et d'autre part son avoir porte également intérêt à son profit. Le taux de cet intérêt est déterminé par la société : les bénéfices des ventes et les intérêts des crédits forment le dividende, lequel est partagé entre les sociétaires, non pas en raison de leurs apports, mais en proportion du montant de la somme avec laquelle ils ont fait des achats dans les magasins communs. C'est par ce moyen ingénieux et cet appât naturel et légitime du bénéfice, que tous les sociétaires viennent acheter dans les entrepôts de la société, au lieu d'être attirés par le crédit séducteur et dangereux que leur offre le petit marchand au détail. Rien ne s'oppose, dans la plupart des cas, à ce que les associations de consommation étendent le cercle de leurs opérations et vendent leurs denrées à d'autres qu'aux sociétaires mêmes. Ce point a beaucoup préoccupé le législateur français et les membres de la commission d'enquête qui a été faite préalablement sur les sociétés coopératives ; on s'est fort heureusement décidé pour l'opinion qui laisse à cet égard toute liberté aux sociétés.

Dans les associations de production, fondées sur les mêmes principes, les associés travaillent pour le compte de la société, laquelle leur paye leur salaire au moyen du fonds social ; le produit de leur

travail est le bénéfice commun et se partage entre les membres en proportion de la mise de chacun d'eux.

Parmi les sociétés coopératives, ce sont les associations de production qui contiennent le plus de germe de chute et d'insuccès. L'opinion semble prévaloir en France que ce sont celles qui conviennent le mieux à notre pays : le mouvement coopératif y est encore très-peu avancé et pourtant ce sont les associations de production qui y sont le plus nombreuses. Je crois que c'est là une erreur grave et un péril réel. Les associations de production sont exposées à toutes les chances fâcheuses du commerce ; en outre, elles exigent pour la vente, pour les opérations une expérience préalable des affaires et du négoce, et enfin le crédit est nécessaire aux ouvriers, s'ils veulent créer leur indépendance industrielle et se lancer dans la production par leurs seules forces.

On reconnaît bien dans cette manière de procéder, dans cette entrée en matière au début d'un mouvement à peine naissant, ce qu'on a appelé si justement la *furia francese*, qui voudrait arriver au résultat complet et définitif sans passer par les ornières de la route; mais les vrais amis des travailleurs doivent leur signaler ce danger.

Telles sont les principales formes de sociétés coopératives et les bases sur lesquelles elle reposent généralement en Allemagne, où nous avons aimé à les étudier en première ligne.

La loi française s'est inspirée de ces données; mais elle s'en écarte sur plusieurs points qui ne manquent pas d'importance. Il n'y a pas lieu de s'en étonner et l'enquête administrative qui a précédé la rédaction de la loi a révélé qu'avant même qu'aucune société coopérative existât en Allemagne ou en Angleterre, les deux terres jusqu'à ce jour fécondes de la coopération, plusieurs sociétés de cette nature s'étaient déjà formées en France et qu'un certain nombre avaient prospéré. Il y avait donc là des traditions qu'il fallait respecter d'autant qu'elles étaient plus conformes aux mœurs et aux habitudes de nos populations.

La rédaction de la loi a été, — je viens de le dire, — précédée d'une enquête administrative. Cette enquête a été faite au conseil d'État par une commission nommée par M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, et composée de membres du Corps législatif, du Conseil d'État, de la magistrature et de l'administration. Comme la plupart des enquêtes administratives elle a été, à mon sens, fort incomplète ; néanmoins, elle a fait connaître plus d'un fait curieux, plus d'un renseignement utile et donné lieu à quelques discussions approfondies. La liberté y a subi quelques

échecs ; la doctrine socialiste de la direction de l'État que je signalais tout à l'heure y a eu de chauds défenseurs ; constatons toutefois avec joie qu'elle a été vaincue en plusieurs rencontres et que lorsqu'on s'est trouvé face à face avec ces besoins impérieux de l'initiative individuelle dans la grande et vitale question du travail, force a été de reconnaître qu'on ne ferait rien de bon et de pratique si l'on ne démantelait pas de plusieurs côtés ces vieilles tours, ces vieilles forteresses. C'est ainsi que pour les nouvelles sociétés on a dû renoncer au système jusqu'alors si sacré de l'autorisation et de la surveillance. Pas une société coopérative ne se fût fondée, pas une n'eût vécu (l'enquête l'a surabondamment démontré) si ce triste système eût prévalu. Les sociétés à *capital variable* peuvent se fonder et se constituer comme elles l'entendent et ce n'est pas sans quelques résistances que l'administration a renoncé à intervenir dans les questions de la solidarité des associés, de la fixation d'un maximum ou d'un minimum de mises sociales, de la nature des actions, de la composition des conseils d'administration, de la faculté pour les sociétés de consommation de vendre à des tiers ; de l'emploi des auxiliaires ou travailleurs non associés, dans les sociétés de production, etc. Grâce à Dieu, en présence de la pratique et de l'expérience, la lumière a été tellement palpable que les ombres se sont dissipées et que les avantages, que la nécessité de la liberté ont acquis la force de l'évidence et ont dû triompher des frayeurs et des traditions administratives. La doctrine illibérale, battue sur ce sujet, s'est réfugiée dans deux autres articles de la loi : là elle a fait son œuvre, et, comme en économie, ainsi qu'en politique, toutes les fois qu'on s'écarte de la liberté, on crée des causes de trouble, de désordre et d'insuccès, je crains fort qu'on ait ainsi compromis, dans une certaine mesure, l'avenir des sociétés coopératives. Je veux parler des articles 49 et 50 de la loi, qui limitent le capital social et la valeur des actions. Sans doute il est désirable que par ses statuts chaque société s'impose ces limites, mais pourquoi la leur fixer à toutes d'une manière ainsi uniformément restrictive et pourquoi sur se point, comme sur les autres, ne pas compter sur leur sagesse et sur l'intérêt bien entendu des associés ? Il est fâcheux d'avoir ainsi posé un chiffre général qui pourra souvent gêner l'essor et l'expansion des sociétés : mieux eût valu, sans aucun doute, s'en tenir à la pratique libérale qu'on avait adoptée ailleurs. C'est ainsi qu'on a procédé, avec grande raison, à l'égard du principe de la solidarité absolue des associés presque universellement suivi en Allemagne. Cette solidarité complète eût été très-difficilement admise par les travailleurs français, auxquels, je le reconnais, elle répugne le plus souvent. La loi a sagement laissé à chaque société le droit de déterminer si elle l'adopte, si elle le re-

pousse ou si elle l'admet d'une manière limitée. Sans cette latitude, les sociétés coopératives en France eussent été frappées à mort dans leur germe, et cependant le principe de la solidarité a été une des grandes causes du succès de la *Selbsthülfe* et son exclusion par le plus grand nombre des sociétés françaises sera, je le crains bien, un obstacle à leur développement.

Enfin, je dois signaler la plus grande et la plus regrettable lacune de la loi française. Parmi les diverses formes de sociétés coopératives il en est une dont je n'ai pas encore parlé et qui a, cependant, une grande importance. Ce sont les sociétés coopératives qui ne s'appliquent pas seulement aux intérêts matériels, mais qui ont trait au développement des intérêts intellectuels et moraux : sociétés pour l'instruction et l'éducation. L'organisation de ces associations est la même que celle des autres sociétés coopératives ; le but seul est différent. Elles ont déjà pris de grandes proportions en Allemagne et en Angleterre et ont donné les résultats les plus intéressants : les jeux honnêtes, les récréations où toutes les familles des membres sont admises, s'entremêlent aux enseignements techniqnes, aux cours et aux leçons sur les arts, les sciences, la littérature, etc. Rien de plus digne d'attention, rien qui puisse porter de meilleurs fruits que ces réunions et l'empressement avec lequel elles sont suivies par les ouvriers allemands, le bien qu'ont produit en Angleterre ces *improvement societies*, ainsi que le constate M. Jules Simon dans sa déposition à l'enquête[1], prouvent que cette institution répond à un véritable besoin. En outre, elle est d'un immense utilité pour la bonne marche et le développement des sociétés coopératives d'ordre matériel, car là les ouvriers apprennent à se connaître, à se rendre compte de leurs besoins, à s'entr'aider, à se soutenir. Il eût donc été hautement désirable que la nouvelle loi favorisât cette espèce de sociétés de coopération et tel a été le vœu d'un grand nombre de ceux qui ont déposé dans l'enquête, notamment de MM. Jules Simon et Cochin. Il a été impertubablement répondu qu'il ne s'agit plus là de sociétés de commerce, qu'on entendait faire uniquement une loi commerciale et que les associations en faveur desquelles ce vœu était exprimé devaient rester sous le soup de l'article 291 du code pénal et de la loi de 1834. On ne saurait trop regretter cette ferme réponse. Ce sera là une cause majeure d'infériorité pour les sociétés coopératives françaises en regard de celles des autres pays.

Beaucoup de déposants ont déclaré, du reste, que le défaut de droit de réunion et d'association est un des plus grands écueils pour l'établissement, le succès et l'expansion des sociétés de coopération. Ce

[1] *Enquête*, p. 10.

sont spécialement les ouvriers membres de ces sociétés et chargés de déposer dans l'enquête, qui ont insisté sur ce point : « Pourquoi, a « dit M. Pierre Vinçard, membre du jury d'admission pour l'Exposi- « tion de 1867, pourquoi l'Allemagne nous a-t-elle devancés et « a-t-elle marché si fort en avant dans le mouvement coopératif? C'est « qu'en Allemagne tous peuvent se réunir. Nous, au contraire, soit « que nous ne sachions pas ou qu'on ne veuille pas nous laisser vivre « de la vie publique, nous ne nous réunissons pas, et c'est la cause « pour laquelle nous sommes en arrière[1]. »

« Le plus grand de tous les obstacles, a dit M. Baraguet, prési- « dent de la Société de secours mutuels des ouvriers typographes, « est, sans contredit, dans l'absence du droit de réunion[2]. » On a, je le sais bien, répondu que les demandes des ouvriers pour se réunir sont presque toujours bien accueillies par le pouvoir ; mais la tolérance est loin de produire les mêmes effets que la pratique du droit et le plus souvent les ouvriers hésitent à adresser une demande à l'administration, lorsqu'ils sentent le besoin de se voir et de s'entendre.

D'ailleurs les faits sont loin de confirmer toujours la réponse qui a été faite à M. Vinçard par S. Exc. M. Béhic, à M. Baraguet par S. Exc. M. Rouher, et c'est à l'occasion même du mouvement coopératif que nous avons le regret de le constater. A peine la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés à capital variable venait-elle d'être promulguée, la tribune du palais législatif retentissait encore des déclarations les plus favorables à ce mouvement ; c'était vers le milieu du mois d'août, les gens pratiques et compétents dévoués à la propagation de l'idée coopérative demandèrent au gouvernement l'autorisation de réunir à Paris un *congrès coopératif*. La chose était naturelle, le moment était opportun : les sociétés à *capital variable* venaient d'acquérir en France une existence légale, juridique, officielle ; il fallait aviser aux moyens de les multiplier et de les faire prospérer. Cette demande deux fois présentée a été deux fois rejetée.

Ce fait, on en conviendra, ne semble pas indiquer une bien grande sollicitude pour l'avenir du mouvement coopératif ni une bien grande tendresse pour le droit de réunion. La loi qui se prépare actuellement sur le droit en question pourra sans doute apporter quelques modifications utiles à cet état de choses. Mais, vu les nombreuses restrictions dont elle est entourée, il n'est que trop à craindre que ses avantages ne soient bien médiocres. Je ne veux pas insister à ce sujet :

[1] *Enquête*, p. 338.
[2] *Ibid.*, p. 342.

je reviens à la nature et au caractère général des sociétés coopératives.

Leur principe, on l'a vu, est toujours l'effort mis en commun, le sacrifice individuel et la liberté pour chaque société de s'administrer elle-même. A ces conditions, le travailleur français pourra établir son crédit et son indépendance sociale; mais non pas d'un seul coup et comme par un tour de force.

D'ailleurs, il ne faut pas se le dissimuler, les ouvriers d'élite seront seuls capables de profiter des bienfaits du régime coopératif. les faits, l'expérience le démontrent; la déposition de la plupart des témoins de l'enquête l'établit. Or, l'élite n'est jamais la majorité, et, dans un régime dont les bases sont l'énergie, la patience, la privation même, c'est ordinairement le petit nombre qui vient prendre sa part.

Ainsi que l'a dit M. Émile Laurent, secrétaire général de la préfecture de l'Yonne, dans sa déposition à l'enquête : « Ceux-là ont « raison qui ne voient pas le salariat supprimé, les entreprises in- « dividuelles condamnées et tous les biens obtenus par l'atelier et « même par la fabrique sociétaire, mais qui pensent que l'associa- « tion de production est éminemment propre à permettre aux plus « capables et aux plus dignes, parmi les salariés, c'est-à-dire à un « nombre d'individus toujours croissant, de s'élever au-dessus du « salariat. Pour ceux-là, l'incomparable avantage de la société de « production, c'est d'exiger, pour réussir, la valeur morale et l'ap- « titude professionnelle, les qualités de l'esprit et du caractère; c'est « d'être, par son essence même, un instrument d'amélioration so- « ciale et d'éducation[1]. »

Qu'est-ce donc au fond que le système coopératif? Comme moyen, l'union des forces et la liberté individuelle; comme but, le *capital* et l'*intelligence*. Procurer, en dehors de l'assistance du pouvoir, des fonds aux classes ouvrières, les élever à l'intelligence industrielle et ainsi assurer leur sort. C'est pourquoi il importe de ne pas proférer ce cri stupide : *Guerre au capital*, car il s'agit au contraire de constituer le crédit et le capital des travailleurs.

Par ces détails, il est manifeste que le système coopératif ne justifie aucune des défiances dont il est l'objet de la part de quelques esprits. J'ai dit d'un autre côté qu'il se heurtera en France à bien des écueils et qu'il fait naître peut-être chez ses partisans des espérances exagérées; il faut s'expliquer à cet égard.

[1] *Enquête*, p. 422.

III

Et d'abord on peut juger, d'après les lignes qui précèdent, des difficultés que j'entrevois à l'établissement large et véritable de la coopération en France, et il m'est impossible de m'écrier avec une confiance aussi absolue que celle de M. Reitlinger dans l'ouvrage que j'ai précédemment cité : « Il est clair que les luttes avec le principe « socialiste sont épargnées à la cause coopérative en France[1]. » Cela, au contraire, ne me semble nullement clair et je crains que la proposition opposée ne fût bien plus dans la réalité de la situation. Lorsque j'ai dit quelques pages plus haut : « Il n'y a nulle raison de croire « que le principe de la liberté et de l'initiative individuelle ne triom- « phera pas dans l'esprit de l'ouvrier français, » j'ai bien plutôt exprimé une vive espérance qu'une conviction formelle.

A quoi servirait de se faire illusion? L'éducation économique du travailleur en France n'est point aussi avancée que beaucoup le prétendent. Je n'en veux pour preuve que les échos du congrès ouvrier de Genève en 1866, ceux du congrès ouvrier de Lausanne en 1867. Quelles sont les paroles qui y ont retenti à tout moment? Guerre au capital! Or y en a-t-il, au point de vue économique, de plus fausses, de plus désastreuses, de plus grosses de mécomptes et de périls?

On dira sans doute que la partie saine et raisonnable des ouvriers français n'était guère représentée à ces congrès; je l'admets parfaitement, mais je n'en reste pas moins convaincu que les connaissances économiques de nos populations ouvrières sont encore fort peu lucides sur les grandes questions du capital, du salaire, de la nature des contrats, de la liberté du travail, etc. Quelques-uns même de ceux qui passent pour les plus éclairés parmi les ouvriers français, ceux entre autres que leurs camarades chargent volontiers de les représenter dans des occasions importantes, sont trop souvent imbus des préjugés les plus extraordinaires sur ces diverses questions. Qu'on lise par exemple la déposition faite dans l'enquête administrative par M. Limousin, correspondant de l'association internationale des travailleurs[2]. On y verra les plus grosses erreurs économiques énoncées avec une bonne foi parfaite; on y entendra le sourd retentissement des doctrines les plus dangereuses dont sont frappées trop

[1] *Les Sociétés coopératives en Allemagne*, p. 178.
[2] *Enquête*, p. 351 et suiv.

souvent les oreilles de l'ouvrier français. Celui-ci, en l'absence de mœurs politiques et des mâles habitudes de la liberté qui nous manque, devient on ne peut plus aisément la dupe de ceux qui le flattent et font miroiter à ses yeux des mirages de jouissance. Il ne lui en manque pas de ces courtisans éhontés, *détestables flatteurs, présent le plus funeste que puisse faire* AUX PEUPLES *la colère céleste*, et le terrain est bien préparé pour le succès de leurs doctrines. En haut, un luxe exagéré et souvent scandaleux qui excite les convoitises ; dans les institutions, une défiance de la liberté civique et virile, la théorie et la pratique de l'omnipotence du pouvoir ; enfin cette tendance de toutes les classes à adopter l'enseignement socialiste que j'ai déjà signalé et qui dit : *Tout pour* et *par l'État*. Or, qu'est-ce que l'*État* ainsi compris ? toujours un ou quelques hommes : mettez ceux qui envient à la place de ceux qui jouissent et tout est dit. On comprend combien toutes ces circonstances réunies — et il y en a d'autres dont je parlerai plus tard — rendent facile le rôle de ceux qui ne cherchent qu'à soulever au lieu d'instruire, alors que toutes les dispositions du cœur humain le portent si naturellement au désir de la jouissance et à la répulsion contre l'effort et la privation.

Aussi, je ne crains pas de le répéter, l'éducation économique de la grande masse des travailleurs français est à faire : ils n'ont pas de doctrine ; car est-ce une doctrine de ne rêver que la jouissance et de n'avoir d'autre principe que la volonté d'y arriver par tous les moyens, même les plus injustes ? Ils sont trop peu nombreux, ceux qui leur enseignent que c'est par la liberté du citoyen, par l'énergie dans le travail, par la persévérance dans l'association, par le sacrifice répété, par le respect des droits de tous, qu'ils peuvent fonder leur légitime indépendance ? Et pourtant toutes ces conditions sont nécessaires à l'établissement du système coopératif. Où sont, parmi ceux qui se posent comme les éducateurs du peuple, ceux qui ont le courage de lui adresser des enseignements tels que ces fortes paroles de M. Schulze, si bien appréciées et mises en pratique par les ouvriers allemands : « C'est à peu près exclusivement sur les épargnes des « membres de la Société qu'il faut compter, de personnes qui peut-« être n'ont jamais possédé un capital portant intérêts. Or, il faut « une grande impulsion pour les porter à l'épargne, pour les y ha-« bituer..... Le sentiment d'être arrivé par son énergie, par mille « privations, à se faire ouvrir un crédit, à se créer un capital en « propre, à faire partie d'une société florissante, ce sentiment, di-« sons-nous, exerce une grande influence sur l'esprit de celui qui, « jusque-là, vivait au jour le jour, et qui, dans son travail comme « dans son ménage, était exposé à toutes les gênes et à toutes les « pertes qui résultent de la pauvreté. On s'habitue à penser à l'ave-

« nir, et on lui sacrifie un petit plaisir d'un moment. On ne recule
« plus devant des privations qui mènent à des jouissances durables,
« désormais accessibles. Le sentiment qu'on appartient à une forte
« association, *sans cesser d'être son propre maître*[1], augmente l'éner-
« gie en fortifiant l'estime de soi-même. »

J'aime toutefois à dire que M. Jules Simon a tenu un langage empreint du même esprit dans la discussion qui a eu lieu au Corps législatif sur les *sociétés à capital variable*. Je ne m'en étonne pas du reste. Car M. Jules Simon connaît à fond le travailleur français, son degré d'éducation économique, ses erreurs, ses préjugés ; et, bien que je sois loin de partager toutes ses opinions et de conclure toujours comme lui, je suis heureux de proclamer que M. Jules Simon doit être compté parmi les vrais amis du peuple, non parmi ses flatteurs. Voici quelques-unes des paroles remarquables qu'il a prononcées dans la séance du 7 juin 1867 : « Je ne vous ai montré dans les so-
« ciétés coopératives qu'un effort pour améliorer la condition indi-
« viduelle des travailleurs ; je voudrais vous dire qu'il y a là le germe
« d'une véritable réforme sociale, la solution la plus vraie, et, en
« tous cas, la plus pacifique du redoutable problème des rapports
« du capital et du travail.

« Personne n'ignore que, depuis longues années, on a jeté dans
« le peuple des idées économiques de nature assez diverse, mais
« ayant ce caractère commun d'aboutir à l'association et de la pré-
« senter comme un remède infaillible à tous les maux. L'école saint-
« simonienne, l'école fourriériste, M. Buchez, les ouvriers réunis
« pour la rédaction de l'*Atelier*, propagèrent ce mouvement et lui
« donnèrent une incontestable puissance. Une des idées les plus ré-
« pandues était l'inutilité des patrons et des marchands, qu'on trai-
« tait de parasites et dont les bénéfices, relativement énormes, sem-
« blaient un vol commis au préjudice de l'ouvrier.

« La vraie doctrine, disait-on, était de mettre l'acheteur en rela-
« tion directe avec le producteur. On attaquait, par des raisons ana-
« logues, le capital, et surtout le capital accumulé et transmis. Ceux
« qui voulaient bien épargner le capital tonnaient contre le loyer du
« capital, qu'ils regardaient comme une féodalité d'un nouveau
« genre et comme une exploitation malhonnête de l'homme par
« l'homme. Chaque jour voyait naître une nouvelle secte et créait
« une nouvelle idole. Survint la révolution de Février. Le peuple
« était vainqueur et le savait ; il avait conquis la plénitude de ses
« droits politiques : n'était-ce pas le moment, puisqu'il était le maî-

[1] Observation de la plus haute importance ; car elle est l'opposé de la théorie socialiste.

« tre, de prendre aussi une part plus équitable des jouissances so-
« ciales?..... Mais la question était de savoir par quel moyen on y
« arriverait. Le plus naturel, le plus juste, celui qui sortait de la
« situation, qui était dans toutes les bouches et dans tous les cœurs,
« c'était l'association. On en créa de toutes parts, quelques-unes
« avec science, réflexion, modération ; d'autres avec une ignorance
« complète des lois économiques et avec un emportement pardon-
« nable et regrettable.

« On entendit soutenir que le travail avait été trop longtemps la
« victime du capital ; qu'il ne s'agissait pas de régler avec plus de
« justice les rapports du patron et de l'ouvrier, mais d'évincer le
« patron, de se passer de lui et de son argent, de créer des associa-
« tions sans capital et contre le capital, de détruire le salariat, qu'on
« regardait comme fort analogue à l'esclavage [1], et de *contraindre*
« tous les citoyens à entrer dans une vaste association ou dans un
« système d'associations calquées sur le même plan, *qui ne laissait*
« *aucune place ni à la liberté ni à l'individualité.*

« Les conséquences ne se firent pas attendre. La première fut la
« ruine presque générale des sociétés ainsi fondées [2]. »

Ce sont des enseignements de cette nature que je voudrais voir adresser aux travailleurs, et, je regrette de le dire, ils sont rares. Même parmi ceux qui cherchent à les initier au système de la *coopération*, notamment dans la feuille qui porte ce nom, règne trop souvent un ton plus fait pour porter à la haine, à l'envie et à la colère que pour élever le niveau de l'instruction morale, économique et libérale.

Et cependant on n'arrivera à rien si l'on ne donne pas au peuple la notion et l'intelligence de la liberté, de la liberté pour les autres comme pour soi-même. Cette notion, elle manque au plus grand nombre dans toutes les classes de la société ; et nous voyons d'un côté les systèmes socialistes, qui sont la négation de la liberté, en grande faveur dans l'esprit des masses ; or, ainsi que le constate l'enquête, les ouvriers imbus de socialisme sont peu disposés et peu aptes au régime coopératif ; c'est pourquoi Genève et Lausanne s'y sont montrées très-peu favorables, se bornant à déclamer contre le salariat. D'autre part, nous voyons les doctrines illibérales, qui ne sont autres que les doctrines socialistes, inspirer un culte étonnant d'amour et d'admiration à une foule d'hommes soit législateurs, soit

[1] Le langage tenu à Genève et à Lausanne a-t-il été fort différent de celui-là et n'ai-je pas raison de dire que l'éducation économique de l'ouvrier français a encore des pas immenses à faire ?

[2] *Moniteur* du 8 juin 1867.

fonctionnaires, soit même dans des professions libres ou dans des positions tout à fait indépendantes.

Que Dieu daigne éclairer ces aveugles !

On a pu se rendre compte de la vérité de ce que j'avance ici lors de la dernière crise de coalitions et de grèves qui s'est manifestée en France. C'est le lieu d'en dire quelques mots : car cette question de la liberté du travail se rattache par un lien naturel au mouvement coopératif, dans son point de départ et dans ses conséquences.

J'avais dit, dans un précédent article, auquel on avait bien voulu prêter quelque attention, que la nouvelle loi sur les coalitions a pris sa source dans un excellent principe. Cette assertion a soulevé plus d'une contradiction : je la maintiens très-fermement néanmoins. En effet, quel droit plus incontestable pour les hommes que celui de s'entendre entre eux afin de rendre plus abondant le fruit de leurs labeurs et de leurs efforts ! Il est certain toutefois qu'avec cette *furia francese* dont j'ai parlé plus haut, l'ouvrier français, allant d'un seul bond jusqu'à la limite de ses droits et dépassant de beaucoup celle qui était naturellement indiquée par la situation présente de l'industrie, a posé aux patrons, lors de la récente crise, des conditions en quelque sorte inacceptables.

Alors, que d'effroi, que de lamentations ! Il eût fallu voir et entendre tous ces trembleurs, vrais socialistes, implorant le *bras de chair* et la contrainte pour tirer la société française du gouffre dans lequel elle allait s'abîmer.

Heureusement, la liberté a fait ses affaires toute seule et a su prouver qu'elle est son propre remède à elle-même. Le pouvoir a eu cette fois la bonne inspiration de rester coi et de ne pas intervenir. Les patrons usant, eux aussi, de leur droit, se sont également entendus et coalisés entre eux ; ils ont résisté ainsi aux prétentions inadmissibles, et tout s'est terminé paisiblement par des transactions raisonnables, libres et volontaires[1].

Ce fait, si l'on veut ouvrir les yeux à la lumière, peut être d'un grand et utile enseignement, et l'on ne saurait trop louer l'abstention du pouvoir en cette circonstance. Son intervention n'eût produit que trouble et irritation, les choses se fussent bien moins aisément et

[1] On ne peut en bonne justice mettre sur le compte de la nouvelle loi des coalitions les récents et cruels événements de Roubaix ; il est manifeste qu'il y avait là des causes d'irritation populaire accumulées et que cette irritation très-condamnable eût éclaté sous l'empire de toute autre circonstance. Des émeutes ouvrières de cette nature et de bien plus graves encore ont eu lieu fréquemment longtemps avant la nouvelle loi. Il faut donc pour étudier sainement la question voir comment les choses se sont passées généralement et là même où la situation paraissait le plus tendue.

pacifiquement débrouillées, et Roubaix n'eût pas été le seul point de la France où des désordres graves auraient eu lieu.

Sans doute, la liberté a ses périls et ses exigences; mais c'est en partie par là qu'elle est une noble et grande chose, en nous habituant à faire nous-mêmes notre propre besogne et à compter sur notre propre énergie, au lieu d'invoquer sans cesse la contrainte et la force.

Disons au reste en passant, pour rassurer les effrayés, que la coopération bien comprise est essentiellement ennemie des grèves et qu'elle supprime leur raison d'être. L'expérience est là pour le démontrer : jamais, en Angleterre ni en Allemagne, on n'a vu un membre des sociétés coopératives prendre part aux « *strikes* » ou grèves, et fréquemment en Angleterre le reste des fonds des *trade's unions* (associations ayant pour but de faire cesser le travail en masse), après que les fonds primitifs eurent été gaspillés en vains efforts, a servi, sous l'impulsion des ouvriers les plus intelligents, à fonder des associations de coopération, Ainsi est née la fameuse société des *pionniers de Rochdale*.

C'est donc par la liberté que les périls seront conjurés ; c'est par elle que le système coopératif pourra se naturaliser en France. Mais l'amour et le sens de la liberté, son culte raisonné et philosophique n'est encore, je le crains, le sentiment que de la minorité la plus éclairée, il est vrai, de la nation. Dans l'esprit des masses, en haut comme en bas, le principe socialiste, la théorie de l'intervention perpétuelle de l'État, triomphe et reste en honneur. C'est à combattre cette doctrine funeste que doivent se consacrer les gens de cœur, les vrais amis du peuple. L'ambition des systèmes socialistes, ambition fallacieuse et qu'ils ne peuvent satisfaire, c'est la jouissance; l'ambition de la coopération, c'est l'indépendance; le socialisme procède par la contrainte, la coopération par la liberté. Il faut choisir entre ces deux alternatives : de quel côté penchera la balance? Quoi qu'il arrive, le choix de tous ceux qui ont dans l'âme dignité et dévouement est fait depuis longtemps et sans hésitation ; car le but glorieux, honorable et fécond de la vie civique, ce n'est pas la jouissance, c'est l'indépendance qui donne un libre essor à toutes les nobles facultés et à toutes les affections légitimes.

L'erreur socialiste, la doctrine anti-libérale est un grand obstacle à l'avenir du régime coopératif en France : un écueil non moins grand, c'est l'erreur matérialiste qui dévore une grande partie des âmes et des cœurs dans notre pays.

Je ne veux pas traiter ce sujet, qui nous mènerait trop loin, mais il m'est impossible de ne pas signaler ce péril. Oui, le *péril social*, comme l'a si éloquemment démontré Mgr l'évêque d'Orléans, est

là : dans la guerre déclarée aux idées spiritualistes et à la notion de Dieu, dans le matérialisme abject et sans mélange qui se voile sous ce nom absurde de *morale indépendante*, sans aucune signification scientifique, et dont la définition serait impossible.

Ainsi que je l'ai fait voir à l'égard des théories socialistes, ce n'est pas seulement l'ouvrier français qui est imbu de ces désolantes doctrines de matérialisme. Le reproche va d'abord à cette trop notable portion de la société française qui vit sans Dieu, nie le gouvernement de la Providence et ne se repaît que d'intérêts matériels, d'idées et de jouissances matérialistes ; c'est là l'enseignement par l'exemple ; il est fréquent, quotidien, et il porte ses fruits ; puis à cette innombrable phalange d'écrivains sans portée et sans philosophie qui semblent avoir pris à tâche la curée de toute idée chrétienne, religieuse et spiritualiste, véritables insensés dont Érostrate est le prophète, se donnant pour mission d'assimiler à l'instinct de la brute l'âme immortelle de l'homme, tournant vers la terre le visage de toute créature faite à l'image de Dieu, bien moins éclairés que le poëte païen qui a dit :

> Os homini sublime dedit, cœlumque tueri
> Jussit, et intentos ad sidera tollere vultus.

C'est en ôtant ainsi à l'homme toute notion supérieure, en abrutissant de la sorte les intelligences, qu'on forme des instruments dociles, des serviteurs complaisants du despotisme : car c'est dans les idées spiritualistes seules que l'on puise les mâles vertus qui font l'honneur et la dignité des citoyens comme elles font le salut des âmes. Or, ces mâles vertus, ces cœurs élevés sont nécessaires à ceux qui veulent pratiquer avec fruit le système coopératif. L'enquête a démontré que ce sont les ouvriers moraux, laborieux, vivant en famille, qui réussissent dans ce régime ; il ne peut s'établir, prospérer et durer que s'il est mis en œuvre par des hommes aux idées nobles, généreuses, aux caractères fermes et dévoués, et ce n'est pas dans le matérialisme, dans l'athéisme, dans la *morale indépendante*, ce qui est tout un, que ces caractères se formeront.

M. de Forcade de la Roquette, ministre du commerce, a dit avec raison, lors de la discussion législative sur les sociétés à capital variable : « Dans ces sociétés, ce sont les mœurs honnêtes et les vertus qui assurent le succès. » Et, sous l'empire des circonstances dont je viens de parler, on veut faire de nos populations ouvrières et des autres un troupeau de matérialistes sans idées élevées, sans énergie, sans dévouement, sans lois morales, sans croyances supérieures, sans espérances éternelles, ne rêvant, ne regardant, n'ambitionnant que les jouissances matérielles.

Voyez Genève! Voyez Lausanne!

Ce n'est pas par de telles pratiques et de telles doctrines que se fondera et que réussira le régime coopératif en France. Il veut des vertus civiques et des vertus morales et c'est pourquoi son avénement est si désirable. Les vertus civiques prennent leur source dans l'amour et l'intelligence de la liberté; les vertus morales dans la notion et le respect des croyances spiritualistes. La coopération peut créer l'indépendance sociale des ouvriers qui la préféreront au salariat; affranchir de la tutelle commerciale et industrielle ceux d'entre les travailleurs à qui pèse cette tutelle et qui, adoptant la nouvelle organisation, s'y consacreront avec les vertus nécessaires. Qu'ils comprennent ce qu'un tel système exige d'eux!

Le triomphe n'est qu'à ce prix.

IV

Fonder l'indépendance sociale des classes laborieuses, les affranchir de la tutelle industrielle et commerciale, leur ouvrir l'accès au capital, c'est incontestablement un but magnifique, une grande œuvre, et aucun effort ne doit coûter pour l'accomplir. Mais lors même que, malgré les écueils nombreux que j'ai signalés, ce but aurait été atteint, tout ne serait pas fini par là; une grande partie du problème social subsisterait encore. Il serait dangereux de s'exagérer les résultats du système coopératif; car on s'exposerait à de graves mécomptes et il est difficile de ne pas sourire tristement lorsqu'on lit des phrases comme celles-ci, échappées à M. Reitlinger: « La « coopération a donc résolu le problème social dont la société mo- « derne cherchait depuis si longtemps la solution[1]. » Non, hélas! elle ne l'a pas résolu en entier. J'accorde pleinement qu'elle est une solution ingénieuse et heureuse de beaucoup de difficultés et l'on a pu voir que je ne lui marchande pas mon admiration. Je souhaite ardemment son succès et j'engage tous ceux qui se sentent au cœur le feu sacré de l'amour de l'humanité à y travailler énergiquement.

Mais, en premier lieu, la coopération ne s'adresse, pour le moment du moins, qu'au petit nombre, qu'elle fera monter de quelques degrés sur l'échelle sociale; dans l'avenir, elle ne comprendra jamais la totalité des classes laborieuses. Elle supprimera sans doute, en fondant le crédit des travailleurs, beaucoup de causes de misère;

[1] Page 120.

dire qu'elle supprimera la misère serait une exagération non moins périlleuse que peu philosophique. Je ne crois pas avoir besoin de le démontrer : outre, je le répète, qu'il restera toujours, en dehors de l'organisation du régime coopératif, toute une classe d'êtres qui sera dans l'impossibilité d'y prendre part, la coopération ne saurait supprimer les maladies, les accidents, les disettes, les chômages, les désastres commerciaux, les incendies, les inondations, les épidémies, les infirmités ; hélas ! non plus la mauvaise conduite et le désordre ; les veuves, les orphelins, les invalides, etc. Le Dieu qui a dit : « *Vous aurez toujours des pauvres avec vous*, » n'a pas dit une fausse et vaine parole. Il restera donc toujours de la misère, diminuée, j'en conviens, mais qui appellera encore l'aide et le secours, si nous ne voulons pas être comme ces sociétés païennes où l'on abandonnait sans pitié les vieillards et les impotents.

A ces maux quel remède? Après des études consciencieuses, des combinaisons multipliées, de minutieuses recherches, nul n'a pu en découvrir d'autre que celui-ci : la *charité*, quel que soit le nom qu'on veuille lui donner. Nous avons entendu un jour M. Jules Simon l'avouer publiquement et loyalement et déclarer en toute franchise que ses travaux les plus approfondis, dans lesquels il était guidé par le désir ardent de trouver une solution à la misère, le forçaient à confesser qu'il n'y en a réellement pas d'autre que l'amour ou la charité.

C'est donc avec étonnement que je lis, dans l'ouvrage de M. Reitlinger, ces mots : « La charité matérielle, si cette expression nous « est permise, la subvention, l'aumône est un *poison* introduit dans « l'économie vitale : c'est la *mort*[1]. » Oh ! ne vous roidissez pas ainsi contre les tendances légitimes et honorables du cœur humain ; contre ses plus nobles aspirations, ses sentiments les plus purs et les plus élevés. Grâce à Dieu ! vous ne pourrez pas arracher du cœur de l'homme la charité et le respect qu'elle inspire : cette affection y est implantée et rivée par quelqu'un qui est plus fort que nous tous. La phrase que je viens de citer serait véritablement un blasphème si l'on ne devait plutôt la regarder comme une distraction, ainsi que le prouve cette autre bien plus exacte que je lis dans le même ouvrage : « La charité est *bonne* et même *nécessaire* pour la société, comme la « médecine pour l'organisme ; mais elle doit, comme la médecine, « être employée avec mesure et réserve. Celui qui voudrait remplacer « les aliments par des médicaments détruirait son organisme et les « conditions de sa vitalité[2]. » A la bonne heure ! mais qui a jamais

[1] Page 167.
[2] Page 7.

sérieusement prétendu que la charité ne doit pas être intelligente et doit servir de subvention à la paresse ?

Un vaste terrain subsiste donc pour l'exercice de la charité et la pratique de cette vertu est indispensable dans un ordre social bien organisé.

Maintenant, il n'entre pas dans mon cadre de traiter l'immense et grave question de la charité et de ses conditions. Deux mots seulement à ce sujet.

Sur cette question, je ne trouve encore que deux écoles : le socialisme et la liberté. La charité légale, la charité d'État, qui est celle du socialisme, est impuissante, stérile, dépourvue de délicatesse, souvent odieuse ou brutale ; l'expérience la condamne et l'économie politique, comme la justice et la simple raison, la renient également. Reste la charité libre : c'est elle qui renferme les baumes pour toutes les plaies que ne peuvent guérir les organisations les plus savantes, les plus ingénieuses combinaisons destinées à établir d'une manière digne, équitable, régulière, les rapports du travail et du capital.

Ainsi, multiplier les associations libres de bienfaisance, stimuler les efforts de tous ceux qui sont dévoués au bien de l'humanité et au salut de leurs frères, voilà le travail à accomplir sur ce terrain de la misère, où les bienfaits de la coopération ne peuvent se faire sentir.

Or, qui nous donnera des cœurs et des mains charitables ? Sera-ce la *morale indépendante ?* Ai-je besoin de répondre ? Quand il est question de charité, c'est aux spiritualistes, aux chrétiens qu'il faut faire appel. Le catholicisme, on me permettra de lui rendre cet hommage, car c'est là, parmi d'autres, une de ses grandes gloires et l'une de celles qu'on lui conteste le moins, est la religion où les œuvres intelligentes et fécondes de la charité ont toujours été le plus multipliées et le plus actives. Il a puisé la charité dans le cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et nul ne sait l'exercer comme lui.

Il est facile de conclure : si la coopération a le secret des modifications désirables à apporter aujourd'hui à l'organisation du travail, le catholicisme a la solution continue du problème toujours subsistant, toujours menaçant de la misère.

Résumons-nous.

Le système coopératif est consacré par l'expérience : ce n'est pas une de ces théories creuses et sans base qui doivent changer la face du monde en bouleversant tout ce qui existe.

En Angleterre, en Allemagne, il a produit des résultats considérables et qui se développent chaque jour. Il a sur les autres combi-

naisons d'organisation sociale, comme étude des lois du rapport entre le capital et le travail, l'immense avantage de ne porter aucune atteinte aux organisations actuelles, de respecter les droits de ceux, ouvriers ou patrons, qui préfèrent le régime généralement usité aujourd'hui, et de reposer lui-même sur le principe de la liberté et de l'effort individuel. Non-seulement il ne demande rien à l'intervention de l'État, mais il s'en défie; elle lui serait contraire et funeste; ce qu'il lui faut, c'est la patience, l'énergie et l'esprit de sacrifice chez les associés. A ces conditions, ils peuvent s'affranchir de la tutelle, fonder leur indépendance et leur crédit. Par son essence, le système coopératif repousse donc le socialisme qui est l'opposé de la liberté, le matérialisme qui est la négation des vertus nécessaires à la coopération. C'est là sa force et son honneur ; c'est là aussi son obstacle; c'est là ce qui retardera son établissement et sa prospérité en France. Il ne suffit pas de proclamer son existence et de comprendre ses bienfaits ; il faut agir dans le sens de ses besoins et marcher dans la voie qui seule peut le conduire au succès.

Nous avons vu combien sont nombreux et puissants dans ce pays les adeptes du matérialisme et du socialisme parmi toutes les classes de la société. Tant que ces deux plaies ne seront pas guéries ou au moins notablement diminuées, il n'est que trop à craindre que la coopération ne puisse avoir qu'une vie bien précaire et que ses résultats soient en quelque sorte imperceptibles.

Tel doit donc être, répétons-le, le travail de ceux qui aiment vraiment le peuple et de tous les bons esprits que préoccupe le problème social : Marcher par la défense du principe libéral à l'assaut de la doctrine socialiste de l'intervention de l'État; marcher par la foi et par l'enseignement à l'assaut du matérialisme qui énerve les cœurs et abrutit les intelligences; et hâter ainsi l'avénement et le développement du régime coopératif, seul capable de modifier d'une manière notable et avantageuse la condition actuelle des classes laborieuses, en faisant cesser les plaintes de ceux qui ne peuvent s'accommoder du régime présent et sans s'imposer, ne l'oublions pas, à ceux qui préfèrent le salariat à la coopération. Le nombre de ces derniers sera grand certainement; les goûts et les aptitudes de beaucoup d'ouvriers devant répugner toujours au nouveau système qui exige des qualités spéciales ; de telle sorte que, par la liberté du travail, nous éviterons l'uniformité des régimes : c'est un bien, car l'uniformité nuit ordinairement à l'activité, à l'émulation, aux luttes généreuses et fécondes.

La coopération, surtout par les associations de crédit mutuel, peut détruire une partie des causes de misère et d'infériorité sociale

du travailleur ; son rôle est assez grand comme cela, il est immense : elle ne saurait, je l'ai dit, supprimer la misère et ce vaste champ reste ouvert à l'activité de la charité. Celle-ci a là son domaine qui sera toujours très-large, hélas ! mais que seule aussi elle a mission de labourer avec fruit ; et quand je dis la charité, j'ai démontré comme quoi j'entends la charité libre, la charité chrétienne, et en première ligne la charité catholique, qui est la plus dévouée, la plus efficace, la plus infatigable.

Si donc la solution du problème est entrevue, il s'agit encore de la dégager, non sans efforts et sans labeur, dans l'ordre économique, dans l'ordre politique et dans l'ordre philosophique ou religieux. Ce sera l'œuvre de plus d'une génération. Dans un pays où la liberté civile, politique et administrative n'existe pas, tout devient difficile et compliqué et surtout des questions d'une nature aussi grave, aussi délicate, aussi supérieure. C'est pourquoi il faut nous dévouer avec une ardeur incessante à la conquête de ce bien précieux, indispensable, la *liberté*.

Quelques jours après les dernières et terribles inondations de la Loire, je m'entretenais avec un des plus savants ingénieurs, chargé d'aller étudier les causes du désastre et les moyens de le prévenir désormais, s'il est possible. « Il existe, me dit-il, deux systèmes en présence : celui des digues qu'on a appelées *insubmersibles*, et celui des digues *submersibles*. Par les premières, qu'on élevait à une hauteur telle que les crues les plus considérables ne pouvaient les dépasser, on croyait pouvoir à jamais conjurer les catastrophes. Dieu se rit de telles prétentions renouvelées de la tour de Babel. Lorsque les crues violentes surviennent, elles ne dépassent pas, en effet, la hauteur des digues *insubmersibles*, mais l'impétuosité des eaux est alors si forte, qu'au lieu de surmonter l'obstacle, elles le minent et le renversent, et se précipitent en masses effroyables dans tous les pays environnants où elles causent des ravages inouïs et en quelque sorte irréparables. Les digues *submersibles*, au contraire, n'ont d'autre ambition que de contenir le fleuve dans ses limites naturelles, soit lorsque les eaux sont basses, soit lorsque les crues sont normales et régulières. Quand les crues deviennent supérieures aux crues ordinaires ; alors les eaux surmontent, il est vrai, les digues, mais elles se répandent lentement et par gradation dans les campagnes voisines ; non pas comme des torrents dévastateurs, causant sans doute quelques dégâts, mais ne renversant pas, ne détruisant pas tout ce qu'elles rencontrent sur leur passage, et laissant le plus souvent, lorsqu'elles se retirent, un limon réparateur. Aujourd'hui, ajoutait-il, il n'est pas un homme de science et d'expérience qui n'a-

bandonne le système des digues *insubmersibles*, pour y substituer celui des digues *submersibles*. On reste ainsi exposé à quelques dangers, mais on évite les grands désastres. »

En l'écoutant, je pensais à notre ordre social et politique, et dans les paroles de mon interlocuteur, au sujet d'un phénomène naturel, je voyais, non pas une simple comparaison, mais une assimilation en quelque sorte absolue avec ce qui existe dans le gouvernement des hommes. Si l'on veut établir des digues *insubmersibles*, vient un jour inévitable où l'obstacle est renversé et où toutes les passions toutes les envies, toutes les haines, toutes les colères accumulées, toutes les impatiences contenues, se précipitent en désordre et d'un seul coup détruisant, ruinant, renversant et broyant tout ce qui se trouve devant elles. Au contraire, laissez les efforts, les besoins, les aspirations se manifester, se produire, croître même naturellement, vous les verrez couler régulièrement le long des digues *submersibles* et si, à un jour donné, ces digues sont momentanément dépassées, tout ne tarde pas à rentrer dans son lit et dans ses limites ordinaires, après quelques insignifiants dégâts et en laissant parfois d'utiles enseignements.

Telle est la théorie de la liberté, telle est la vraie solution du problème.

Ainsi, pour l'avenir du régime coopératif, pour la saine organisation du travail, pour le bonheur des générations futures, demandons à Dieu qu'il donne à notre pays des citoyens amis de la liberté, des caractères trempés de morale et de vertus, et des âmes dévouées aux idées spiritualistes !

ANTONIN D'INDY.

LÉON LAGRANGE

I. Récits de voyages.— II. Études d'art et Salons.— III. *Joseph Vernet* (1 vol. in-8. Didier, 1864). *P. Puget* (1 vol. in-8. Didier, 1868).

Il vient de s'éteindre tout à coup une intelligence jeune et brillante, un talent sérieux et délicat, une âme douce et pure que les lecteurs du *Correspondant* ont pu apprécier ou pressentir dans de rares articles d'art ou de récits de voyages, et dont nous demandons à graver les traits dans quelques cœurs fidèles, et à résumer les travaux et l'œuvre sitôt et si brusquement interrompue. La jeunesse tranchée dans sa fleur a toujours eu le privilége d'exciter les regrets; celle qui donnait et avait déjà réalisé tant et de si belles espérances, ne doit pas être pleurée seulement d'un petit nombre d'amis: de tels deuils méritent de s'étendre plus loin. Dans des temps où le découragement envahit plus d'un esprit, il peut être bon de montrer qu'au plus épais de la mêlée humaine il se rencontre toujours des âmes nobles et pieuses qui, pour avoir passé modestes et ignorées, n'en sont pas moins dignes de l'estime et de la sympathie publiques.

La critique d'art, avec le sens inné, puis formé et cultivé de l'art sous toutes ses formes et dans toutes ses expressions, qualité évidemment fondamentale pour constituer la critique d'art proprement dite, ne peut toutefois exister, ou établir solidement ses droits et son empire sans deux autres conditions non moins essentielles : un principe immuable et sacré auquel se rattachent, d'où découlent et où remontent toutes ses appréciations et tous ses jugements ; et, en second lieu, une facilité, une justesse, un talent d'expression que

donnent seules les fortes études littéraires : en un mot, sans le sentiment religieux et sans le style. Si merveilleusement doués, si savants et compétents que puissent être dans les questions d'art des hommes qui en ont fait l'occupation et la passion de leur vie, leur valeur manque de force véritable et pour ainsi dire de consistance et de corps, tant que le sentiment religieux leur fait défaut ; leur influence et leur autorité est bornée au petit cercle des initiés, est condamnée à l'isolement et à l'obscurité, tant que le style leur manque, quand une plume élégante, fidèle et sûre ne se fait pas l'interprète de leurs sentiments et de leurs idées.

Ces deux qualités précieuses, Léon Lagrange, qu'une vocation naturelle tournait vers la critique d'art, les possédait à un haut degré. Sa naissance sous le beau ciel de la Provence, aux portes de cette Italie, patrie des arts, au bord de cette Méditerranée qui baigne les pays les plus poétiques et les plus fameux du monde ancien et moderne ; une première éducation religieuse sous l'aile de sœurs aînées, complétée plus tard par des directeurs comme l'abbé Lacordaire et l'abbé Gabriel ; enfin les études les plus brillantes, faites dans un des premiers colléges de Paris, tout se réunissait pour donner à Léon Lagrange cette heureuse et bonne éducation qui prépare les belles destinées, pour promettre ce que sa vie et ses débuts tenaient déjà, un homme pieux, un écrivain de talent, et un critique d'art de premier ordre.

Dès ses plus jeunes ans, à son arrivée dans l'institution Jauffret, plus tard, à cet âge que, par une dénomination qui semble déjà une excuse et un pardon anticipés, on appelle l'âge des passions, au milieu de la vie de pension et de collége, comme aux écoles de droit ou de peinture ; à Paris, au centre des dissipations, comme à Marseille ou à Avignon, dans la tranquille intimité de la famille ; en Italie, à Rome, comme à Venise et à Naples, comme en Égypte ; à Jérusalem, comme à Londres ou à Bruxelles ; au milieu de toutes les agitations et de tous les enivrements des temps, de la jeunesse, de l'art ou de la nature, l'existence de Léon Lagrange, toujours unie et douce, simple et sévère, fidèle aux saints enseignements de son enfance et de ses illustres et vénérés directeurs, docile aux mouvements d'une âme droite, et aux aspirations d'un esprit solidement instruit et orné, ne se détourna jamais de sa voie : la piété, l'amour des lettres et le goût des arts.

Ces charmantes qualités, jointes à une facilité de travail et de succès toute méridionale, donnèrent de bonne heure à son esprit une certaine gaieté, à son visage une grâce enfantine que n'a oubliée aucun de ses camarades, et que rappellent encore, après vingt-cinq ans de séparation, ceux que la nouvelle de sa mort est venue

surprendre et attrister. Dans le cours de ses études, et surtout dans les classes supérieures, au moment où, sans efforts et sans vanité, il était deux et trois fois lauréat au grand concours, et remportait le prix d'honneur de philosophie au collége Charlemagne, il s'était attaché à quelques camarades plus âgés et non moins brillants ou laborieux, un surtout alors candidat, bientôt après élève à l'École normale, avec lequel il noua une de ces amitiés qui deviennent aisément légendaires parmi les écoliers d'une même génération, et qui, ce qui est plus précieux, fut pour l'un et pour l'autre, pour le plus âgé comme pour le plus jeune, en même temps qu'une source de plaisirs et de bonheurs pendant de longues années, une sauvegarde providentielle pendant les années critiques de la jeunesse.

Amitié de collége, amitié d'écoles, printemps de la vie, âge heureux, âge des grandes confidences, des lectures, des dissertations enthousiastes ! Longues visites aux musées, promenades au loin les jours de soleil et de beau ciel ; excursions magnifiques dans les sites voisins de Paris pendant les grands congés, en dépit de juillet et de la poussière ; repos sur l'herbe et sur les pierres du chemin, sous les ombrages du Raincy et sur les bords de la Seine, repos où chacun tirait de sa poche et voulait lire à l'autre le livre apporté secrètement, celui-ci Virgile, celui-là Ronsard, l'un Racine ou Chénier, l'autre Télémaque ou la Fontaine, l'un Pascal, l'autre son *Imitation ;* et puis, repas plus que sobres, dont le boulanger et le maraîcher, enfin découverts, fournissaient tous les plats, et retours harassés soit chez l'oncle de Belleville, — mort aujourd'hui, soit chez le père, — mort aussi maintenant ; et puis, et surtout, propos et bavardages, et causeries interminables, reprises le lendemain par lettres de huit pages, quand la pension ou l'école avait ressaisi nos vagabonds ; et enfin, rêves d'avenir, rêves insensés où l'amitié de chacun lançait et égarait l'autre, rêves qui semblaient devoir se réaliser un jour, et que d'un coup d'aile la mort vient de briser brusquement pour le plus jeune, ah ! que ne m'est-il permis de vous raconter et de vous décrire? Comme je ferais connaître et aimer de bonne heure cet enfant, ce jeune homme désormais perdu pour tous, et alors, hier encore, dans toute la fleur de la jeunesse, de l'innocence et du talent !

Mais ses travaux mêmes, les récits de ses voyages, legs et monuments précieux de sa courte vie, vont, mieux que ne le pourraient toutes les paroles, initier aux sentiments aimables autant qu'élevés qui animaient cette jeune intelligence et cette belle âme.

I

L'année 1847, en lui ouvrant les portes du collége, l'avait séparé de cet ami qu'une impitoyable nomination expédiait en même temps à l'extrémité de la France ; puis la révolution de 1848, qui de gré où de force changeait le plus inoffensif des collégiens en défenseur farouche de la liberté, et remplaçait sa plume ou ses crayons par un fusil fort lourd et dangereux pour lui seul, lui fit bien vite déserter école de droit, ateliers, Paris, patrouilles et factions obligatoires pour aller retrouver la vie douce et rêveuse auprès de ses sœurs, dans sa chère Provence, à quelques heures de l'ami qu'il pouvait ainsi revoir de temps en temps. Les fonctionnaires sont aisément promenés de ville en ville; cet ami fut appelé dans le centre, bientôt après à Paris même; les commotions politiques amenèrent les fatales journées de juin, puis la présidence, puis les événements de décembre : de moins en moins épris de politique, Léon Lagrange, après quelques allées et venues à Paris, prit le parti de quitter la France, de visiter l'Italie, rêve de toutes les imaginations artistiques, et de se rendre à Rome pour y passer la semaine sainte, besoin secret de tout cœur chrétien.

Il était en Italie depuis plusieurs mois avec un jeune sculpteur, grand prix de Rome, le pauvre Bonnardel, qui ne tarda pas à y mourir (comme meurent tant de natures d'élite, épuisées par le travail au moment où le travail leur a enfin assuré le pain et la gloire), quand il lui prit fantaisie de partir en Égypte.

Caravanes[1], *Au Désert*[2], tels sont les titres de deux charmants et trop courts récits de ce voyage, où se révèlent les précieuses qualités d'homme et de conteur, d'artiste et d'écrivain, qui distinguaient Léon Lagrange.

Il ne faut point chercher, et il n'a pas songé à mettre dans ces pages intimes ces peintures colorées, vigoureuses, excentriques et soi-disant orientales qui ont fait la réputation de plus d'un illustre voyageur dans les mêmes parages, non plus que les descriptions photographiques ou archéologiques des savants attitrés ou désireux de l'être. Léon Lagrange n'avait rapporté de ses voyages qu'un nombre considérable de croquis, de dessins et d'aquarelles que ses amis se sont disputés, et une multitude de notes et de souvenirs personnels.

[1] *Correspondant*, janvier 1867.
[2] *Ibid.*, janvier 1865.

Il gardait tout cela en portefeuille, et, soit qu'il ne se fût pas mis en route, comme tant d'autres, pour l'unique plaisir d'avoir beaucoup à raconter au retour, soit qu'il ait été jaloux de garder dans ses cartons plus d'un sujet dont il voulait tirer plus tard un meilleur parti; soit plutôt que, simple promeneur philosophe et pieux, il n'ait voulu nous dire que les impressions agréables et fortes d'une âme qui aime l'air, la vie, l'espace, d'un homme qui se rit des ennuis et des accidents inséparables de pareils voyages, et qui se recueille devant les spectacles ou dans les grandes pensées que lui offrent et que lui inspirent le changement de lieu et l'aspect de pays étrangers et fameux, il n'a consenti à nous donner qu'un récit familier, plein d'esprit et de fraîcheur, souvent éloquent, toujours élevé, de son voyage en Égypte et dans l'Arabie.

« Pourquoi je vais en Égypte, écrivait-il gaiement à son ami, « demande-le à Hérodote. Depuis des siècles, c'est Hérodote le seul « coupable de tous les voyages au pays des Pharaons. On va en « Égypte parce qu'on a lu Hérodote. »

Je veux croire qu'Hérodote y fut pour quelque chose, mais

« Le désir de voir, et l'humeur inquiète... »

y fut bien pour quelque chose aussi, et surtout A. de C. (lisez Alfred de Curzon, aujourd'hui le peintre que tout le monde connaît), qui, ayant dessein d'aller en Égypte, tenait à emmener avec lui un bon camarade de plus. A. de C., après avoir mis tout le monde en train, se ravise et reste; n'importe, les amis auxquels il a mis Égypte en tête, tiennent bon et jurent de partir sans lui. Lagrange fait vite son petit bagage et dit adieu de loin à son ami de France, en lui demandant pardon d'augmenter encore la distance qui va les séparer.

« Quand il s'agit de lever l'ancre, mon ami, je comprends les hé« sitations; mais une fois le navire en mer, qu'importent quelques « lieues de plus ou de moins? J'ai quitté la France, ma famille, mes « amis, toi. Que je passe l'hiver aux bords du Tibre ou aux bords « du Nil, ne serons-nous pas toujours séparés? L'absence est abso« lue, mon ami; la longitude et la latitude n'y font rien. »

Et le voilà partant, et avec lui part un récit piquant, vif, facile, spirituel tour à tour et grave et élevé, plein de poésie et de recueillements.

« L'infini, s'écrie-t-il avec enthousiasme, dès qu'il est au sein de « cette mer qu'il est heureux de franchir, l'infini, il est au ciel! — « Lorsque, après le repas du soir, je m'étends sur un banc du bateau, « et que, les yeux fixés au-dessus de moi, je sonde la profondeur du « ciel, où j'aperçois moins d'étoiles apparentes que je n'en pressens

« d'invisibles, alors la sensation de l'infini me pénètre. De temps en
« temps, un panache de fumée noire voile les diamants de la voûte,
« l'extrémité des mâts et des vergues y trace des lignes fantastiques ;
« le souffle régulier de la machine, le grondement de l'eau sous les
« roues forment une harmonie étrange, le roulis imprime à tous les
« objets un mouvement de balançoire qui berce la pensée. La poésie
« sort alors de la réalité des choses, comme une émanation forcée
« qui touche les plus insensibles. La pleine mer n'est rien : la nuit
« en pleine mer est seule le plus émouvant des poëmes. »

On la découvre, on la touche enfin, cette terre d'Afrique. Léon Lagrange excelle dans la peinture des détails les plus simples et les plus saisissants pour tous. On le suit, on l'accompagne, on le voit, on sent, on pense avec lui. Les monuments, les dieux du passé ne l'arrêtent guère d'abord ; altéré d'air et d'inconnu, ce qu'il veut voir en Orient c'est le ciel, c'est la terre d'Orient, c'est l'Orient lui-même :

« C'est-à-dire cette nature nouvelle, les bois de palmiers, les tama-
« ris mêlés aux sycomores ; c'est le canal Mahmoudié, où se pressent
« devant les cafés les barques à longues vergues ; ce sont les hori-
« zons du désert entrevus derrière la verdure, ce sont les chameaux
« solennels et les ânes aux vives allures, ce sont les hommes super-
« bement drapés, les femmes voilées de leurs linceuls d'un bleu
« sombre qui laissent voir des mains et des pieds moulés sur l'anti-
« que ; c'est la lumière, enfin, plus éblouissante qu'en Italie, plus
« limpide, plus chaude. Abrité par le grillage en bois de ma fenêtre,
« je croque au passage ce qui traverse la place. Dès que la chaleur
« tombe, le galop d'un baudet m'emporte sur les rives du Mahmou-
« dié. Les barques, les arbres, les maisons basses sans toiture s'y
« groupent de la façon la plus imprévue et dessinent au soleil cou-
« chant les plus charmantes silhouettes. J'y ai passé de longues
« heures à rêver de Marilhat. »

Une fois arrivé au Caire, au Delta, le désert apparaît à l'horizon :

« Tantôt doré comme une moisson mûre, tantôt rougeâtre et bril-
« lant d'un éclat métallique... Tout à coup, au milieu de l'immensité
« plate qui environne les voyageurs, à l'extrême limite du lointain,
« on aperçoit trois sommets : ils grandissent, ils se développent, ils
« se dessinent ; quelqu'un les nomme, ce sont les pyramides ! —
« Les voilà donc, ces témoins des siècles ! La pensée ne fait qu'un
« bond vers le passé. L'impression est foudroyante ; tous les esprits
« sont frappés du même coup, on ne regarde plus, on réfléchit
« profondément ; que de souvenirs, que de mystères ! »

Nos voyageurs sont lancés ; ils veulent remonter le Nil ; il leur faut les cataractes, il leur faut à présent les monuments des siècles

passés, l'histoire, la fable; et, à côté de ses grandes et solennelles descriptions, le voyageur français n'a garde d'omettre les détails piquants et moins couleur locale qu'ils n'en ont l'air, de la « *bastonnade* » et du « *bakchis*, » c'est-à-dire du « *gourdin* » et du « *pourboire*, » nerf éternel de toutes les civilisations avancées ou en retard. La description brillante du Nil, de Thèbes, de Philé, de l'Égypte entière, mêlée aux méditations élevées autant que naturelles de notre cicérone, terminent cette première et rapide partie du récit qui nous achemine *au désert*.

Le désert, mot vide de sens pour nous, mot effroyable pour qui l'a traversé. Les seuls préparatifs du départ, non plus surfaits par les plaisants, qui avaient voulu arrêter nos voyageurs dès l'Italie, mais longuement et gravement ordonnés par le plus affairé des drogmans, par cet impétueux et bruyant Abdallah, qui s'y entend et qui répond des voyageurs sur sa tête — ce qui n'est guère pour eux, mais ce qui paraît beaucoup pour lui — les seuls préparatifs ont singulièrement refroidi nos gens; ils semblent reculer, mais ce n'est pas ainsi qu'Abdallah l'entend : ses voyageurs lui appartiennent, il a un traité, il doit les mener par delà le désert, et, en route, il faut marcher, il faut le suivre ! Nous les suivons donc, nous assistons à cette marche lente et grave, à dos de chameau, de la petite caravane flanquée de victuaille, de cages à poulet, d'outres garnies de vin, d'eau surtout, emportant avec elle la tente qu'il faudra dresser chaque soir et replier chaque matin. On avance, ou plutôt on n'avance pas, on s'égare, les guides se trompent, à bon escient ou non, et maîtres et esclaves, voyageurs et drogman, noirs et blancs, séparés du reste du monde, ont le sentiment secret de leur fragilité et de leur faiblesse, ils n'osent rompre, pour aucun motif, la bonne intelligence nécessaire au salut de chacun et de tous. Les plus déplorables lenteurs des chameliers, il faut les subir sans se plaindre, il faut savourer longuement les terribles et grandioses impressions du désert.

« La vie civilisée en offrit-elle jamais de pareilles? J'aimais à m'é-
« garer au milieu des dunes jusqu'à un endroit où je ne pouvais plus
« rien apercevoir du campement. Perdu entre deux immensités, le
« ciel et le désert, je réfléchissais à cette situation nouvelle. Un air
« vif et pur gonflait ma poitrine. Ici, plus de lois, plus d'autorité,
« plus de liens sociaux; je suis libre, je suis maître, je suis roi!
« L'endroit où je pose mon pied m'appartient; l'endroit où je plante
« ma tente est mon royaume! Nul ne vient me le disputer. Ma tente
« enlevée, j'emporte mon royaume avec moi, léguant la terre que je
« quitte au premier occupant, et ce successeur d'un empire éphé-
« mère qui viendra dans des mois, dans des années, dans des siècles

« peut-être, n'y retrouvera plus trace humaine. Si je rencontre un « homme, il est mon égal jusqu'à ce qu'il devienne mon ennemi. Nous « n'avons aucun droit l'un sur l'autre et nous ne nous devons rien. « — J'en étais là de mes réflexions, et le sentiment de l'indépendance « absolue m'enivrait d'une joie sauvage, lorsque j'aperçus à quelques « pas, au-dessus du sable, un petit museau rose surmonté de deux « yeux noirs qui me regardaient fixement. Je lui souris, je l'appelai. « La bête effrayée se dressa sur deux longues pattes, minces comme « des fils, et se sauva en sautillant. C'était une gerboise, charmant « animal qui tient de la souris, de la gazelle et du kangourou. Cette « apparition de la grâce au milieu des âpretés du désert me jeta dans « des réflexions plus douces. Je ne suis donc pas le seul être qui « respire en ces lieux désolés? Ici même, où la mort semble m'en-« vironner de toutes parts, la vie s'affirme, la vie peuple les soli-« tudes. O puissance indéfinie de la création! Mais si la nature pro-« duit ces êtres vivants, comment les nourrit-elle? Cependant elle « les nourrit. Une invisible main les protége. Moi-même, au milieu « de tant de périls, la faim, la soif, le simoun, la mort, quelle force « m'arme et me soutient? C'est alors que la notion de la Providence « apparaît, claire comme l'air qu'on respire, lumineuse comme le « soleil, vivifiante comme l'atmosphère. On se relève plus fort, parce « qu'on a cessé d'être seul. Non, quoi qu'on en ait dit, ce ne sont « pas les magnificences de la nature qui parlent le plus haut en fa-« veur du Créateur. Dans un riche paysage, trop de détails se dis-« putent mon admiration et m'arrêtent à mi-chemin du ciel. « L'homme s'y laisse toujours trop voir. Mais le désert, avec quelle « netteté, avec quelle solennité le désert prêche Dieu! Jamais on ne « sent Dieu si près de soi que dans la solitude. C'est lui, le grand « être vivant qui l'habite et la remplit. On le salue comme le maître « invisible et présent partout. Je comprends maintenant pourquoi le « désert est la patrie des contemplatifs. La réflexion y devient un « rouage inutile. Il suffit d'ouvrir les yeux, et, sans le vouloir, on « penserait à Dieu, parce qu'on le voit! »

Quelle page! elle n'a d'égale, si de pareils sentiments ainsi exprimés peuvent trouver rien qui s'en rapproche, que les descriptions poétiques qui suivent, et que je ne puis me lasser de copier, me figurant qu'on ne pourra se lasser de les lire :

« Nous allions ainsi, au pas de nos montures, toujours au pas, sans « trouver les journées longues, sans désirer le terme du voyage, « l'âme tranquille et satisfaite. Le sable impalpable qui remplit l'air « s'était infiltré dans les ressorts de nos montres et les avait arrêtées. « Le ciel seul nous avertissait de la fuite du temps. Les heures cou-« laient à notre insu. Quand l'ombre de la caravane s'allongeait sur

« le sol, nous savions que la fin du jour était proche. Chacun alors
« marchait plus léger. Car, si douce que soit l'allure, sept ou huit
« heures de marche deviennent un fardeau dont on aime à se dé-
« livrer, l'âme n'a pas senti la fatigue, mais le corps engourdi ap-
« pelle un repos qui lui rendra sa souplesse.

« Le soir, en voyage, c'est la poésie du jour. Et cependant le désert
« ne connaît pas les splendeurs du soleil couchant. Dans un ciel
« sans nuages, sans vapeurs, sans chauds reflets, le globe lumineux
« s'abaisse ; une butte de sable le dérobe aux regards. On le cherche
« des yeux : il a disparu. Et déjà, du côté opposé, monte un cré-
« puscule violet. Point de signal, point de cris. D'un commun accord
« chacun s'arrête. Le chamelier a dirigé nos pas au fond d'un en-
« tonnoir de sable. Là seulement commence un peu de tumulte
« qu'étouffe bientôt la grande voix du silence, aussi sensible dans
« ces plaines brûlées que sur les glaciers des Alpes. »

Les difficultés se sont accrues avec la marche : l'eau manque, les puits qu'on a eu la joie de découvrir ne donnent qu'un breuvage infect et malsain ; épuisés, exténués, après avoir été sans cesse le jouet involontaire du mirage, après avoir été contraints de se mettre en défense contre une caravane qui vient en sens contraire, et qui, au lieu d'apporter la joie que la vue de l'homme doit causer à l'homme perdu au sein de l'immensité, leur inspire la crainte que le mendiant errant et haineux inspire à l'homme isolé qui le rencontre ; après avoir échappé au Simoun, après avoir misérablement enduré la faim, la soif, la fièvre, ils arrivent enfin à un petit bourg, heureuse étape qui les rapproche de la vie civilisée ! Mais au moment où ils la quittent pour rentrer dans la dernière et plus courte zone du désert, un incident touchant arrête notre voyageur et mérite de nous arrêter encore une fois avec lui, pour nous montrer que sa sensibilité ne se borne pas aux émotions purement abstraites et contemplatives, et que c'est mieux qu'un artiste et qu'un philosophe, que c'est un chrétien qui vient de traverser ce pays de l'islamisme et de la barbarie.

« La nuit était déjà venue. Comme nous traversions les plateaux
« autrefois fertiles qui s'étendent à l'est d'El-Arich, une ombre
« noire se leva derrière un pan de mur et se mit à courir après
« nous. La population nous avait assez poursuivis de ses importu-
« nités pendant le jour. Il nous en avait coûté bon nombre de *bak-*
« *chis*. On cria à ce retardataire : Va-t'en, tu n'auras rien. Il per-
« sista et finit par nous rattraper. C'était une vieille femme, cou-
« verte d'un sarrau bleu, pieds nus, la tête voilée. Elle s'approcha
« de moi et me mit dans les mains une tomate et deux concombres.
« Puis, sans attendre ni remercîments, ni bakchis, elle disparut,
« en disant à Abdallah : « C'est pour le jeune voyageur. Il a une

« mère ; elle sera heureuse de savoir que j'ai donné à son fils « de quoi se rafraîchir après les souffrances du désert. »

« Pauvre femme inconnue, dont j'ignore le nom, dont je n'ai pas « même vu les traits, qui, dans ta misère, te dépouillais pour un « étranger, ton souvenir restera toujours vivant au fond de mon « cœur, et je bénirai ton offrande. Seulement, tu te trompais, pauvre « femme, je n'avais plus de mère, et je n'ai pu lui dire ta sainte « action. Mais toi, certainement, tu avais un fils. »

Ici, ou bientôt après, est suspendu le récit de notre jeune et doux élève de Bernardin de Saint-Pierre. Il nous avait promis Jérusalem, où pieux pèlerin il s'était rendu sans bruit, Smyrne, le retour ; il avait déjà retiré les diverses lettres écrites par lui à cette époque, soit à sa famille, soit à ses amis, mais ce récit nous manquera toujours, la mort nous l'a envié. C'est le seul mot par lequel puisse commencer et finir chaque partie de cette analyse, de cet incomplet et lamentable résumé.

II

Une telle jeunesse, de tels voyages, ont préparé l'homme et le chrétien, l'écrivain et l'artiste. De retour en France, il se recueille, et, comme unique distraction, il se livre à l'étude. Il prend son temps et se met à visiter, fouiller, forcer tous les musées, toutes les galeries, toutes les bibliothèques ou archives qui l'avoisinent et l'entourent ; il sort du Midi ; il ne laisse pas un musée de province sans l'aller voir, une exposition générale ou locale, une vente même sans s'y rendre ; il court à Londres, à Bruxelles, partout où l'appellent les arts. Tranquille, il emploie ainsi plusieurs années à remplir portefeuilles et cartons de trésors qu'il ajoute à tous ceux qu'il a rapportés de ses longs voyages, et voilà que sans avoir jamais songé à en tirer parti, à devenir « quelque chose, » comme on dit, ce jeune voyageur émérite, cet amateur délicat et déjà savant, ce travailleur nomade et solitaire, se réveille un beau matin rédacteur de la *Gazette des beaux-arts* qui ouvre avec lui sa brillante carrière et collaborateur assidu aux *Archives de l'art français*, en compagnie des Montaiglon et des Chennevières, recherché, écouté, consulté déjà autant pour la sûreté de son goût et de son savoir, que pour l'affabilité de son caractère, la douce gaieté de son esprit, la discrétion et la sincérité de ses convictions religieuses, qui commandaient naturellement le respect au monde d'artistes et de littérateurs où le lançaient ses études de prédilection.

Son entrée à la *Gazette des beaux-arts* fut marquée par un excellent article sur Overbeck[1], où le jeune critique, sans prétention ni fracas, révélait tout de suite de profondes connaissances, un soin et une conscience d'appréciation qui ne l'abandonneront jamais, une élévation et une élégance de style naturelles, et surtout le sentiment religieux qui le remplissait, et qu'il était heureux, qu'il sera toujours avide de trouver, de constater dans les grands artistes et dans les grandes œuvres.

« Comme tous les grands esprits, disait-il en terminant, Overbeck « a aimé l'unité, il a cherché l'absolu, et le christianisme seul, à ses « yeux, est dépositaire de l'unité et de l'absolu. Et certes, au milieu « du chaos d'idées, de sentiments, d'inspirations précaires où l'art « du dix-neuvième siècle s'agite, se tourmente et se dégrade quel- « quefois, ce n'est pas une petite gloire de marcher d'un pas ferme « et égal, sans hésitation, sans trouble, le cœur fidèle, le front haut, « l'âme toujours tournée vers le ciel ! »

Il nous est impossible d'analyser ces séries d'articles sur les divers musées de la France, sur tant d'expositions partielles ou princières, sur les *Sociétés des amis des arts* qu'il étudie et encourage avec une bienveillance facile et un dévouement véritable. L'excellente *Table alphabétique et analytique* des quinze premiers volumes de la *Gazette des beaux-arts*, rédigée par M. P. Chéron, et qui contient la liste exacte des diverses études qu'y a faites Léon Lagrange, devra être consultée par tous ceux qui, par goût ou par profession, se livrent à de pareils travaux ; ils y trouveront plus d'une page remarquable et judicieuse, plus d'un document rare et précieux sur des noms ou des œuvres justement célèbres ou injustement négligées[2].

Il faut renoncer également à rendre *compte* des divers *comptes rendus* de Salons, dont il fut chargé, soit dès 1851, par *le Sémaphore* de Marseille, soit par la *Gazette des beaux-arts* en 1861 et en 1864, et par *le Correspondant* les années suivantes. De tels travaux ressemblent un peu aux feuilletons du *Lundi* qui analysent la pièce nouvelle, bonne ou mauvaise. Vivement recherchés les premiers jours par un public pressé de s'éclairer ou de recevoir un avis tout

[1] *Gazette des beaux-arts*, mars 1859.

[2] Un si précieux catalogue n'existant pas pour les *Archives de l'art français*, jadis publiées par M. de Montaiglon, nous devons indiquer aux amateurs, signées de L. Lagrange, des notes sur *une copie de la Vie de saint Bruno par Lesueur*, demeurée à la Grande Chartreuse ; sur *Bénigne Sarrazin ;* sur les sculpteurs *Honoré Alle et Lacroix ;* sur *Abraham Louis* et *Jean Van Loo ;* sur *Bernard Toro*, sculpteur de proues de vaisseaux ; puis des documents sur les *Vernet*, *Dumont d'Urville* et la *Vénus de Milo*, onze lettres de *l'orfévre Germain*, etc.

fait, ils perdent vite de leur intérêt. Ce même public qui, la veille, ne pardonnait pas au critique la plus légitime omission, le lendemain de l'exposition, ce public ingrat ne consent pas à relire les plus saines et les plus belles pages du critique : les tableaux disparus, il ne veut plus qu'on lui en parle.

Nous n'en parlerons donc pas, non plus que des analyses aujourd'hui rétrospectives de notre critique de Salons. Nous nous contentons de les indiquer à ceux que de tels travaux intéressent particulièrement, et nous ajouterons, pour l'honneur du jeune critique que, dans la foule des mécontentements que soulève toujours celui qui a à rassasier tant d'amours-propres insensés et insatiables, aucun artiste ne put accuser son juge de manquer de conscience, d'impartialité et de bienveillance.

Une année pourtant, il eut l'air de se fâcher ; il se montra intraitable et exclusif. Jamais le Salon n'avait exposé tant de femmes nues, hommage d'un pinceau grossier aux goûts grossiers du siècle, au lieu de ces belles nudités qu'un art suprême sait voiler d'une pudeur et d'une chasteté souveraines. Léon Lagrange protesta et malmena quelques toiles : artistes, critiques, amis réclamèrent. En homme courtois et discret, il fit la seule amende honorable qu'il pouvait accorder, il détourna le débat, et sa plume élégante et pure ramena tous les esprits par les belles pages qu'il écrivit sur un sujet où il était leur maître, sur un simple dessin de Raphaël, première idée du tableau que nous admirons au Louvre sous le nom de la *Belle Jardinière*. Jamais analyse plus neuve et plus pénétrante, plus juste et plus délicate ne s'exerça sur une œuvre plus connue et plus difficile à analyser dignement.

« Quel poëme qu'un dessin de Raphaël ! . . . .

« De toutes les Madones de Raphaël, il n'en est pas peut-être qui « possède à un plus haut degré ce caractère de paix inaltérable que « la *Belle Jardinière* du musée du Louvre. La Vierge mère est assise « avec son fils et le compagnon fidèle de ses jeux, le petit saint Jean. « Soutenu par sa mère, Jésus essaye ses premiers pas, et, comme si « ce premier pas révélait déjà sa nature divine, le précurseur age- « nouillé, la main sur son cœur, rend un premier hommage au futur « Christ ; le regard de Marie les enveloppe tous deux, regard étonné « et presque obscurci par un vague pressentiment ; rien de mieux lié « que ces trois personnages, rien de plus expressif que ce sentiment « d'amour tranquille qui les unit, rien de plus simplement exprimé ; « l'enfant appartient bien à la mère, et celle-ci, pendant que son « regard semble s'adresser surtout à Saint Jean, dit assez par son « geste lequel des deux est son fils...

« Ainsi, par des changements de détails qui s'enchaînent l'un à

« l'autre, se modifie ou plutôt se complète, du dessin au tableau,
« l'idée mère de la composition. Dans le dessin l'acte d'adoration du
« petit saint Jean est le regard où portent à la fois le regard de Jésus
« et le regard de Marie. Dans le tableau ce centre se déplace. L'œil
« de Jésus, foyer d'amour, reçoit l'hommage de saint Jean et le re-
« porte à sa mère. Une poésie plus haute, plus sereine enveloppe
« les trois personnages. Le dessin, c'était le sourire de la grâce
« innocente, éclos dans l'intimité du cœur. Le tableau, c'est l'émo-
« tion tranquille d'une âme qui voit le beau [1]. »

En un genre tout différent, et pour montrer la variété et la sou-
plesse du talent de l'écrivain, il faudrait encore citer dans la *Gazette des beaux-arts* une description originale, vivante, poétique, où res-
pire la mollesse, où s'épanouissent toutes les couleurs de cet Orient
dont il a emporté avec lui l'image et comme l'impression toujours
présente : une description du *Kief persan* [2]. — « Si j'avais pour ha-
bitude de classer mes jouissances et mes jugements, a dit de cette
page un critique d'art des plus compétents [3], je placerais ce mor-
ceau entre les splendides tableaux du *Voyage à Constantinople* de
Th. Gautier, et ceux d'un ton plus fin et d'une gamme plus atten-
drie, d'un *Été dans le Sahara* de Fromentin. »

Mais ces articles épars dans une revue purement artistique, bien
que le tenant toujours en haleine, ne satisfaisaient ni son esprit, ca-
pable d'études plus fortes et plus complètes, ni son âme religieuse
impatiente de s'épancher en liberté. Son entrée au *Correspondant*,
en le plaçant sur son vrai terrain, sur un terrain catholique, lui per-
mit enfin d'affirmer avec une sérénité complète des convictions long-
temps gênées ou contenues.

Les lecteurs du *Correspondant* n'ont pu oublier ses remarquables ar-
ticles sur E. Delacroix [4], sur Flandrin [5], sur Ingres [6], ou des travaux d'é-
rudition comme celui sur l'*Histoire de l'Art* de M. Vitet [7], sur Ram-
brandt [8], etc., etc. Son article sur E. Delacroix est son chef-d'œuvre,
a dit plus d'un connaisseur, comme jugement, style et forme ; tout
le début en est vif, animé, coloré et simple. Le critique, comme le
public, ne connaissait que le Delacroix des salons annuels, il venait de
lui être donné de pénétrer tout à coup dans les portefeuilles du maître,

[1] *Gazette des beaux-arts*, t. XII, p. 368-373.
[2] *Gazette des beaux-arts*, octobre 1867.
[3] M. Ph. Burty (*Chronique des arts*, 2 févr. 1868).
[4] 3 mars 1864.
[5] 4 avril 1864.
[6] 5 mai 1867.
[7] 6 nov. 1864.
[8] Sept. 1854.

de voir, d'admirer plus de six mille dessins, le travail obstiné de cinquante années ! Sa joie, son enthousiasme d'artiste déborde et se communique : il y a là d'excellentes pages qu'il faut relire si bien qu'on les ait lues une première fois.

Nous préférons pourtant son article sur Flandrin, talent qui trouvait en lui, d'avance, un admirateur sympathique et convaincu ; nous le préférons malgré les restrictions de juges habiles qui ont trouvé que, dominé par le sentiment de l'art religieux, trop fidèle à l'école d'Overbeck qui réduit tout l'art à l'expression du visage et à l'attitude du corps humain enseveli sous la bure, il faisait trop bon marché de l'art antique pour ne tenir compte que de l'idée chrétienne ; nous le préférons parce que son âme et sa plume étaient à l'unisson avec le talent qu'il étudiait, et parce que nul autre ne pouvait plus légitimement traiter la grande et haute question de l'alliance nécessaire de l'art et du christianisme, et mieux réussir en la traitant.

Qui pourrait en effet aussi bien décrire et apprécier les saintes peintures qui décorent les murs augustes de Saint-Germain des Prés, de Saint-Vincent-de-Paul, de Saint-Séverin, de l'église de Saint-Paul à Nîmes, de celle d'Ainay à Lyon, que l'écrivain-artiste religieux lui-même et pénétré de la lecture et de l'esprit des Écritures? Ne citons qu'une page pour appuyer notre propre jugement, celle où est décrite la frise de Saint-Vincent-de-Paul, représentant l'humanité qui marche à la conquête du ciel.

« Ils sont là tous, les héros de l'humanité chrétienne, ceux à qui « l'Église promet une palme dans l'éternité. Les combats que la reli- « gion nous impose, les vertus qu'elle provoque, les sacrifices qu'elle « récompense ont là leurs représentants les plus glorieux. Ils s'a- « vancent, groupés selon les affinités de leurs œuvres, les hommes « à droite, les femmes à gauche, ou plutôt les frères d'une part, les « sœurs de l'autre, unis dans le même amour, séparés un moment « par les devoirs de la vie, sûrs de se retrouver au sein de Dieu. A « l'entrée de la nef, sous la tribune de l'orgue, saint Pierre et saint « Paul évangélisent les gentils : les nations les plus diverses du Nord « et du Midi, le Gaulois chevelu et le Grec d'Alexandrie, recueillent la « divine parole avec l'humilité des catéchumènes ; puis ceux en qui « elle a porté ses fruits se tournant vers Jésus et remontant de « l'Église à son chef, commencent la procession triomphale. Les six « groupes parallèles dont elle se compose forment comme les degrés « de la vertu chrétienne : la sainteté se raffine à mesure et se rap- « proche de la perfection. Après les apôtres et les vierges martyres, « il n'y a plus que les anges, et, en effet, les voilà qui, les mains

« pleines de couronnes, attendent les élus au seuil du sanctuaire « comme au seuil du paradis. »

Le critique ne saura pas moins bien faire ressortir le génie persévérant du dernier grand maître que la France a perdu. Si le début de son article a paru un peu forcé, avec quel bonheur et quelle justesse l'auteur ne s'exprime-t-il pas quand il revient à ses heureuses habitudes d'esprit et qu'il ne va pas chercher au loin ce qu'il a près de lui ? Comme il indique tout de suite le secret du peu de popularité qu'Ingres a rencontré d'abord parmi ses contemporains et ses compatriotes! — « Ingres avait horreur du banal, et la France en raffole. »

Mot cruel, mais juste, dans les beaux-arts, comme en musique, comme en littérature, comme en tout. La routine, le convenu, le banal, le commun déborde dans un pays où chacun veut être et se pique d'être distingué, où le mot « distingué » lui-même n'est plus devenu qu'un aveu naïf de banalité, qu'une banalité de plus à joindre à toutes les banalités qui font et feront toujours les délices de la foule.

Ce travail, un des derniers de Léon Lagrange, est présent à tous les esprits; on a retenu tant de traits heureux, tant de descriptions justes et d'appréciations définitives du *Virgile lisant l'Énéide*, de *Jupiter et de Thétis*, de l'*Odalisque*, de la *Source*, du *Vœu de Louis XIII*, de l'*Apothéose d'Homère*, du *Saint Symphorien*, de l'*Apothéose de Napoléon*, etc., de ces chefs-d'œuvre connus de tous et à la hauteur desquels s'élevaient insensiblement, par un progrès chaque jour plus grand, le goût, le talent, le style déjà si remarqués du critique.

Après cette longue et consciencieuse étude, l'exposition particulière des beaux-arts à l'Exposition universelle l'absorba et lui fournit l'occasion de résumer et d'affirmer encore une fois [1], qui devait, hélas! être la dernière, ses idées, ses jugements, son savoir et ses principes. Pour se remettre de tant de fatigues, il quittait Paris, il se retirait à Sens, avec sa jeune famille, et bientôt après il partait pour Nice où la frêle santé de sa jeune femme le confinait chaque hiver, et d'où il ne devait plus revenir lui-même, lui, si bien portant, si vigoureux, si plein d'espérance au départ.

Mais écartons encore cette pensée amère, et achevons de remplir notre triste devoir en parlant des deux volumes qu'il laisse et qui conserveront et prolongeront un peu parmi les hommes l'écho de son nom et de son cher souvenir.

[1] *Correspondant*, août, sept. 1867.

III

La diversité et la multiplicité de ses recherches et de ses découvertes, en lui assurant une science incontestable sur le plus grand nombre des questions relatives à l'art, lui fournissaient, à mesure, les matériaux les plus rares, qu'il n'avait plus qu'à coordonner et réunir pour composer un volume spécial. Ses visites dans les musées de l'Italie ou du reste de l'Europe, lui avaient donné les connaissances indispensables à l'amateur, à l'artiste, au critique digne de ce nom. Les années, qu'au retour de ses voyages lointains, il passa paisibles dans sa Provence, en artiste non moins épris des beaux-arts qu'en homme attaché de cœur au sol natal dont il est fier, il les avait consacrées, comme nous l'avons dit, à des recherches patientes, infatigables sur les artistes du Midi, d'Avignon, de sa chère Marseille.

En 1861, il entreprenait un essai sur l'*Histoire de l'art en Provence*. Une étude attentive avait fait éclater à ses yeux un fait inaperçu : l'existence en Provence d'une puissante et vivace école d'artistes originaux qui se rattache à l'art italien et flamand ; et ce fait il l'avait mis en lumière dans un travail considérable, plein d'esprit et de savoir. Léon Lagrange, l'œuvre terminée et bien et dûment livrée à un éditeur marseillais, était parti tranquillement pour Paris, afin de s'y livrer à d'autres travaux et à de nouvelles recherches. On devine le reste. Plus de nouvelles ni de la publication, ni de l'éditeur, ni du manuscrit. Une fois l'auteur parti, le libraire marseillais, tout aussi madré que le plus normand des libraires de Paris, ne donne plus signe de vie. On le réveille ; notre homme geint et exagère les difficultés et les frais de l'entreprise : bref, il se met à réclamer des fonds au lieu d'en donner, et, qui pis est, les fonds étant énergiquement refusés, il refuse non moins énergiquement de restituer la copie. Ce débat, à 200 lieues de distance, entre un auteur novice et un éditeur, était absurde ; ce pauvre Lagrange finit par payer tout ce que l'autre demandait, trop heureux de rattraper son œuvre, et l'*Histoire de l'art en Provence* rentra dans les tiroirs.

Un tel travail ne pouvait espérer de trouver à Paris ce qui lui manquait dans le pays le plus intéressé à le voir paraître. Mais Léon Lagrange avait, faisant partie de cette étude même, des études monographiques et spéciales qui touchaient de plus près à l'art français en général : il avait découvert à Avignon, à Marseille, à Gênes, des documents abondants et précieux sur deux grands artistes de la Provence,

sur Joseph Vernet et sur P. Puget. Il allait en composer deux volumes curieux et intéressants, et il trouvait cette fois un éditeur.

Par la justesse de son esprit, non moins que par son goût pour les patientes recherches et le désir qui en naît naturellement de faire part au public de ses découvertes, Léon Lagrange appartenait à cette école qui veut retremper l'histoire des arts, comme toute histoire, *aux sources originales*, et qui réclame des travailleurs particuliers décidés à se limiter eux-mêmes à une période ou à un seul personnage.

« Ces études partielles, dit-il dans son langage artistique, en jetant « des masses de lumière sur un objet unique, sur un détail particu- « lier, éclairent du même coup tout un groupe, toute une époque. »

Des critiques autorisés ont analysé jadis et loué, comme il le mérite, ce beau volume sur *J. Vernet*[1]. M. A. Delécluse, M. P. Mantz, M. Fournier, M. Chesneau, M. Ph. Burty, M. Vapereau, M. Lavoix, etc., au nom de l'art ou de la littérature, ont, à l'envi, signalé la conscience, le goût, le savoir, l'heureux talent de l'auteur.

Rien d'intéressant, en effet, comme ce récit jour par jour de la vie d'un homme célèbre, chef d'une famille plus célèbre encore; rien d'attachant comme l'histoire de cette vie replacée dans son milieu, soit au moment de la pauvreté obscure mais radieuse de la jeunesse, soit au sein des joies de la famille, soit errante avec tous les siens, soit au fort des travaux et de la célébrité, le long des côtes de la France ou au Louvre, soit aux prises avec la critique ou les infirmités de l'âge, à l'heure de la gloire ou à l'approche du tombeau. Avec quelle piété l'écrivain, si sensible aux douceurs et aux bonheurs simples de l'amitié et de la famille, nous raconte cette longue, naïve, laborieuse et touchante existence; et avec quel goût, quelle complaisance, il analyse, décrit, expose, commente chaque tableau, chaque toile, chaque œuvre, animé, inspiré lui-même par le grand et puissant critique d'art du dix-huitième siècle, dont il ne peut résister à l'envie de citer les plus brillantes pages et les plus merveilleux commentaires!

A ce récit fidèle et à cette analyse exacte, qui contient plus de trois cents pages, sont joints scrupuleusement tous les documents et pièces justificatives sur lesquels ils reposent : *Livres de raison*, de J. Vernet; *Livre de vérité; commandes, reçus ; journal*, *adresses* même, et puis *actes d'état civil*, *lettres* de J. Vernet, *Salons*, et encore après cela, *annexes* et *notes*, et une *table alphabétique* des milliers de noms d'artistes, amateurs, écrivains ou personnages cités dans

[1] *Joseph Vernet et la peinture au dix-huitième siècle*, Didier. 1 vol. in-8, 1864.

tout le cours de l'ouvrage : deux cents pages, texte fin, ajoutées au corps du volume !

La critique a fini par se récrier contre ce déluge de documents. Trop souvent dépourvue elle-même des preuves nécessaires à l'appui de ses assertions, elle a trouvé là un mauvais précédent, et elle a dédaigneusement renvoyé à l'École des chartes un si consciencieux biographe. Pourquoi ne pas reconnaître pourtant que, divisé en deux parties bien distinctes, le livre s'adresse ainsi à deux sortes de lecteurs bien différents : aux littérateurs et aux artistes ; et pourquoi se tant déchaîner contre un ouvrage qui, en satisfaisant pleinement chaque lecteur spécial, lui permet d'avoir également sous la main et de parcourir quelquefois des choses auxquelles il reste trop souvent étranger ?

Quoi qu'il en soit, ces critiques avaient attristé l'auteur inquiet, et il se promit d'en tenir compte, et c'est à elles que nous devons un second ouvrage de Léon Lagrange, tout aussi intéressant que le premier et tout aussi riche en documents nouveaux, mais d'une lecture encore plus attrayante et plus facile : *Pierre Puget, peintre, sculpteur, architecte et décorateur de vaisseaux*[1].

Un fait curieux à signaler et qui paraîtrait anormal, s'il n'avait plus d'une cause évidente ou secrète, c'est qu'en matière de biographie particulière, aussi bien qu'en histoire, les notices et les travaux deviennent d'autant plus exacts et complets qu'ils sont moins rapprochés des temps et des hommes qu'ils concernent. Soit que les contemporains mêmes n'aient pu tout de suite rassembler tous les documents épars ; soit qu'ils n'aient pas toujours pu en reconnaître l'importance, et qu'alors ils en aient négligé un grand nombre ; soit, comme cela s'est vu maintes fois, qu'ils aient sciemment ou par passion, caché, altéré ou déguisé plus d'un fait ; soit aussi, comme cela ne se voit pas moins, que leurs successeurs les aient copiés en toute confiance ou enjolivés en toute liberté, encore est-il qu'ils ne nous ont guère transmis qu'une série de travaux et de compilations sans valeur. Et comme, d'autre part, les derniers venus, mis naturellement en possession de tout ce que le temps a respecté, trié, amassé et tiré de l'ombre, se sont ainsi trouvés en mesure de tout contrôler et compléter, et que, mus par l'esprit de critique, de recherche, de rectification ou d'innovation qui est le propre des générations nouvelles, ils n'ont eu garde de manquer à cette tâche piquante autant que nécessaire, il s'ensuit qu'ils ont dû et pu seuls refaire l'œuvre toujours manquée jusque-là, et il en sort cette conclusion — qui a l'air quelque peu paradoxale — que les biographies les plus fidèles sont

[1] 1 vol. in-8. Didier, 1868.

celles qui s'éloignent le plus des époques et des célébrités dont elles s'occupent. Les exemples en sont nombreux et seraient faciles à énumérer. La biographie de P. Puget, par Léon Lagrange, en est un nouveau et ne sera pas le dernier. Les anciens travaux des Tournefort, des Lecomte, des Mariette, De Dieu, Emeric David, Pons, avaient été détruits par ceux de MM. Henry et Margry; ceux-ci, à leur tour, sont redressés et complétés par Léon Lagrange. A force de fouiller les archives des pays où Puget a vécu, à Marseille, à Toulon, à Gênes, il a formé un dossier de près de deux cents pièces inédites. Empruntés aux sources les plus diverses et les plus authentiques, mairies, préfectures, minutes de notaires, etc., etc., ces documents lui ont servi de contrôle pour les biographies antérieures et lui ont permis de donner enfin une biographie complète et nouvelle, critique et définitive du grand sculpteur français.

Divers articles publiés par lui dans la *Gazette des beaux-arts* furent le point de départ de ce travail considérable qui s'élève et s'épure en passant de l'allure éphémère de l'article courant à la forme plus durable du volume. Les premières lignes d'une introduction sobre et bien écrite nous donnent le ton et l'idée du livre :

« Sur le portail de l'École des beaux-arts, comme deux Hermès « gardiens du sanctuaire de l'art français, se dressent deux bustes, « placés là par un sentiment de justice nationale, celui de Poussin « et celui de Puget.

« C'est qu'en effet dans ces deux hommes se résume le suprême « effort du génie artiste de notre nation. La France ne comprend pas « la peinture sans la pensée, la sculpture sans la passion. Si la pein- « ture française n'a rien osé de plus sublime que les abstractions « philosophiques du Poussin, la sculpture, de son côté, n'a produit « qu'une fois, au milieu d'une foule de talents purs, gracieux, sa- « vants ou énergiques, un artiste assez puissant pour passionner le « marbre par la force et par la grâce, par la science et par le senti- « ment, et cet artiste, c'est l'auteur du *Milon* et de la *Conception*, « du *Saint Sébastien* et de l'*Alexandre*, c'est Pierre Puget.

« Il y a plus, et quelque chose s'ajoute à cette figure déjà si grande. « Puget a demandé aux diverses formes de l'art la variété de leurs « moyens d'expression. Peintre, il a fait des tableaux qui suffiraient « pour lui assurer un rang distingué dans l'école française. Archi- « tecte, il a animé la pierre d'un souffle original. Dessinateur ha- « bile, il a jeté sur le vélin des compositions maritimes pleines de « verve. Mais surtout par l'application de son génie de sculpteur à la « décoration navale, il sut marquer cet art disparu d'un cachet de « grandeur et de richesse incomparable. Et puis Puget a été un « homme. Or, dans l'art comme ailleurs, les hommes sont rares.

« On ne peut approcher celui-là sans être saisi par les grands côtés
« de son caractère. On se sent en présence d'une de ces individua-
« lités viriles qui commandent la sympathie. Dans ses luttes contre
« l'obscurité, dans ses conflits avec l'ignorance, dans ses défaites
« sous l'hostilité systématique, se déploie une nature libre et fière,
« aussi riche d'imprévu, aussi tourmentée, aussi puissante que ses
« œuvres. Chez lui, le génie n'est que le trop-plein de l'âme, et l'âme
« reste toujours à la hauteur du génie. Suivre, à travers les péripé-
« ties d'une vie agitée, une telle organisation, c'est, à côté d'une
« attachante étude d'art, une curieuse étude morale. »

L'esprit de patience et de recherches de l'auteur nous garantit d'avance l'exactitude et la justesse des citations, des assertions et des détails ; ses études antérieures, son goût, sa compétence, son talent littéraire, nous garantissent la valeur des jugements et le charme des descriptions.

Pour plus de clarté, l'auteur a divisé le récit (un récit qui n'embrasse pas moins de soixante-douze ans) en plusieurs parties qui en marquent comme les étapes successives. Dans la première, nous assistons à l'éducation du jeune Puget, presque exclusivement peintre jusqu'au jour où son génie se révèle par les *Cariatides ;* à Gênes s'écoule la seconde, la plus belle période de sa vie, pendant laquelle le statuaire s'impose ; puis s'ouvre à l'arsenal de Toulon une ère toute différente partagée entre la sculpture navale, art perdu de nos jours, et l'architecture ; la quatrième montre Puget à Marseille, faisant œuvre d'ingénieur et d'architecte officiel ; alors arrive la grande époque, celle du *Milon* et de l'*Andromède*, celle de la gloire ; le ciel s'assombrit bientôt, l'affaire de la fameuse statue équestre de Louis le Grand déroule sous nos yeux les intrigues, les douleurs et les hontes de tous les temps ; enfin, une septième et dernière partie nous retient près du grand homme jusqu'à sa mort. Un catalogue complet de ses œuvres termine et couronne dignement le travail.

« Ainsi se dessine, sous ses traits d'homme et sous ses traits d'ar-
« tiste, la figure de Puget, une des plus saisissantes de ce dix-septième
« siècle, si fécond en grands caractères. Un brillant écrivain, trop
« habitué à substituer à la vérité le rêve de l'histoire, M. Michelet, a
« voulu dresser la statue de Puget en face de celle de Louis XIV. Plus
« modeste, contentons-nous de la placer, comme l'a fait l'École des
« beaux-arts, à côté de celle de Poussin, pour unir dans une même
« admiration le génie provençal et le génie normand, deux fils de l'art
« italien, deux maîtres de l'art français. »

Ce livre excellent, fruit de dix années de veilles, et auquel des critiques éminents ont déjà prédit un grand succès [1], ces pages, ces

[1] Notamment M. Chesneau, *Constitutionnel* du 18 fév. et du 3 mars 1868.

lignes aussi bien pensées que bien dites, étaient le chant du cygne de l'auteur. Il ne lui fut pas donné de voir sa dernière œuvre imprimée. Le jour même où le volume tant désiré arrivait enfin à Nice, après d'inexplicables retards, Léon Lagrange avait fermé les yeux, anéanti, tué sur le coup, à trente-neuf ans, par une congestion qu'avaient préparée, sans qu'on ait pu la soupçonner, que déterminaient subitement des excès de travail et la vie de plus en plus recluse et sédentaire où cet homme vigoureux et ami de l'air et des grands chemins se condamnait, par dévouement à la débile santé de sa digne compagne, et à l'éducation de ses petits enfants. Il avait vécu par le cœur, et c'est par le cœur qu'il mourait.

On vient de voir l'ensemble de la vie, l'œuvre de Léon Lagrange, mais on ne connaît encore que la moins intime, c'est-à-dire la moins aimable et la moins belle partie de lui-même. Ame douce et tendre, âme timide et même un peu farouche, âme toute à la méditation, à l'amitié, aux affections profondes et aux dévouements de l'amitié et de la famille, il fallait le voir quitter précipitamment les séjours qu'il aimait le plus, et voler auprès des siens, dès que la maladie ou le malheur était quelque part. Dans ces longues années de jeunesse que nous lui reprochions quelquefois de ne pas employer à se faire tout de suite la brillante destinée que nous rêvions pour lui et que ses talents lui assuraient, il nous consacrait insensiblement ses loisirs, son temps, sa vie ; on était toujours sûr de l'avoir là aux heures d'alarmes ou de tristesse ; aussi disions-nous de lui qu'il était pour nous, non « *un frère*, » mais « *une sœur de charité.* »

Durant les longues absences forcées, c'est dans cette riche et intarissable correspondance qu'il avait commencée dès les années de collége avec les sœurs et le frère aimé dont le séparaient ses études; continuée plus tard avec l'ami dont nous avons parlé ; engagée, entretenue, suivie avec ses amis, ses parents, ses directeurs, de tous les points du monde où l'appelaient et le retenaient ses aspirations et ses travaux; c'est dans ces causeries écrites, où l'âme que rien ne trouble se recueille et s'épanche en liberté, où la plume que rien ne déconcerte court confiante et gaie, c'est là qu'on verrait tout ce que cette heureuse nature recélait de tendresse et d'élévation, tout ce que cette imagination pure et cultivée déployait de grâce et de distinction native, d'abondance facile et mesurée, d'esprit inoffensif et charmant, de style simple, élégant et noble. Les récits de ses voyages, tous extraits de ses lettres même, peuvent seuls donner une idée des trésors de sentiments et de pensées, des parfums pénétrants et doux que son cœur dispersait chaque jour à tous les vents. Lettres

charmantes, lettres bénies, qui veniez de si loin autrefois nous apporter la joie et le bonheur, lettres qui aviez le don de nous distraire et de nous consoler pendant ses grands voyages et ses longues absences, vous ne venez plus maintenant, vous nous manquez depuis déjà deux grands mois, hélas! et vous nous manquerez toujours, et rien ne pourra plus désormais adoucir pour nous le regret de ce dernier et cruel voyage qu'il vient de faire, de cette suprême et éternelle séparation à laquelle nous ne voulons et ne pouvons pas croire encore!...

Mais c'est surtout au pied des autels qu'on put savoir la piété et presque la sainteté de cette âme profondément chrétienne, qui avait pu traverser pension, collége, écoles, pays, milieux et temps de toute sorte, sans jamais y altérer la blancheur première de ses ailes. Il n'est pas permis de soulever le voile sous lequel la foi abrite et enveloppe ses fils, et où se réfugiait de plus en plus l'humilité du croyant, du moins ne doit-il pas nous être interdit à nous, témoin de tant de qualités devenues avec l'âge des vertus, de déplorer encore une fois, en terminant, une perte non moins sensible à la religion qu'aux beaux-arts et qu'à tous ceux qui ont eu jadis le bonheur, qui aujourd'hui ont l'inexprimable douleur de lui avoir été attachés par le sang, par l'alliance ou par l'amitié.

Et si ces lignes d'un ami ont pu faire pénétrer cette conviction dans l'esprit de quelques personnes, si elles ont pu faire passer de son cœur dans le leur un peu des regrets qu'il éprouve et de l'amitié qu'il avait vouée à un être si digne d'être aimé; — ou plutôt, si cette amitié, frappée tout à coup par une catastrophe imprévue, a paru l'entraîner trop loin dans sa douleur ou dans les éloges qu'il lui accorde, il veut penser que ces sentiments mêmes lui seront un titre à l'indulgence, il ose espérer qu'à l'abri de ce grave historien, qui laissa un jour attendrir sa plume pour faire connaître et pleurer un homme de bien dont la fin prématurée lui était cruelle, il pourra, dans cet aveu d'une amitié que la mort n'a pu que changer en culte, avoir sa justification ou son excuse : *Professione pietatis aut laudatus aut excusatus.*

E. Fallex.

LA GUERRE SOUS L'EAU

LES BATEAUX SOUS-MARINS ET LES TORPILLES

Le 11 février 1864, les officiers, les ingénieurs, les matelots et les ouvriers du port de Rochefort s'étaient groupés sur le quai devant lequel chauffait *la Vigie*, aviso attaché au service de la Majorité. La sortie d'un bâtiment de l'un de nos arsenaux est un événement fort commun ; et pour que le départ du coquet aviso attirât ainsi les curieux, il était évident qu'à ce fait si simple s'en rattachait un autre plus extraordinaire. En effet, derrière *la Vigie* on pouvait voir amarré une sorte de cylindre d'environ 44 mètres de long, haut sur l'eau de 80 centimètres, et sur le dos duquel apparaissait une gibbosité qui révélait une ouverture, une sorte de *trou d'homme*, ainsi que disent les mécaniciens. Était-ce une machine à vapeur ? L'absence des tuyaux nécessaires à la vie d'une chaudière et surtout l'aspect général de l'objet démentaient cette supposition. Noir, étroit et long, on l'eût pris plus volontiers pour une de ces énormes baleines qui viennent parfois échouer sur les rives du golfe de Gascogne.

Ce n'était qu'un bateau, pourtant, mais non point de la famille de ceux que nous connaissons pour les avoir vus si souvent courir sous nos yeux, ailes ouvertes, ou bien, enveloppés de fumée, ouvrir, légers, rapides, de leur avant en fer de hache, le flanc mouvant de la mer. L'étrange bâtiment qui servait de thème aux commentaires des officiers de l'arsenal, n'était point fait pour la surface de l'Océan. Non : son constructeur l'avait destiné à vivre dessous, et, en vue de cette existence excentrique, il lui avait donné la forme bizarre et cependant rationnelle qui causait l'étonnement de tous ceux qui assistaient aux préparatifs de départ de son remorqueur.

L'espoir d'un spectacle n'avait pas seul attiré sur le quai de l'arsenal l'affluence qu'on y remarquait; il se mêlait à la curiosité de la foule un sentiment moins banal. *Le Plongeur* (tel était le nom du bateau que le commandant de *la Vigie* allait conduire au large pour faire ses expériences) était l'œuvre de M. Bourgois, officier connu par des travaux scientifiques d'une haute valeur, et si cette fois ses calculs étaient justes, il ne s'agissait rien moins que de la solution longtemps cherchée de l'un des problèmes les plus embarrassants que l'homme se soit posés : la navigation sous-marine.

La direction d'un corps est aussi difficile sous l'eau qu'elle l'est dans l'air. Quoique l'eau offre un point d'appui qu'on ne trouve point dans l'air, ce point d'appui ne fournit qu'un levier incertain. En admettant qu'on parvienne à douer un bateau de la faculté que possède le poisson d'obtenir instantanément la pesanteur ou la légèreté nécessaires à son émersion ou à son immersion, il restera encore à résoudre la question du moteur, c'est-à-dire de la force qui lui imprimera sa direction sous l'eau dans le sens horizontal. Ces conditions mécaniques remplies, il faudra enfin assurer l'existence des hommes transportés dans un milieu pour lequel ils ne sont pas physiologiquement constitués.

Or, si savant qu'on se dise aujourd'hui, on l'est moins qu'on ne croit, et bien que plusieurs des difficultés que nous venons d'énoncer aient été amoindries depuis longtemps, il en restait encore d'assez grosses à l'époque où M. Bourgois lança son *Plongeur*, pour que sa tentative justifiât la curiosité qui avait rassemblé les officiers du port de Rochefort pour voir sortir *la Vigie*. Nous dirons le résultat fourni par les expériences ; mais auparavant il nous a paru équitable de rappeler rapidement les efforts faits dans la voie où nous rencontrons M. le contre-amiral Bourgois. L'histoire de la navigation et de la guerre sous-marine est une histoire peu connue, comme la plupart de celles qui constituent les annales maritimes d'ailleurs, et nous supposons qu'on ne nous saura pas mauvais gré d'avoir éclairé d'une lueur rapide quelques noms ignorés et qui méritent, à notre sens, un peu mieux que l'obscurité ou l'oubli.

I

Détruire son ennemi sans risque ni péril est une entreprise trop séduisante pour qu'elle n'ait pas été tentée dès le jour où pour la première fois, sur la mer, le hasard mit en présence deux ennemis dont

l'un était moins fort que l'autre. Dans ce but, on se servit d'abord de plongeurs qui allaient, pendant la nuit et quelquefois pendant le jour, couper au fond de l'eau les câbles qui retenaient les flottes sur leurs ancres et percer les coques des navires. Le moyen âge imita les anciens en ceci, et joignit dans cette œuvre de destruction, à la tarière dont le plongeur antique était armé, le feu grégeois et plus tard les mines flottantes.

Mais si habiles que soient les plongeurs, ils ne sont que des hommes, et par cela même soumis à des lois qui ne leur permettent guère de demeurer plus de deux minutes dans l'eau ; de là de grandes difficultés dans l'accomplissement de leur mission. On chercha, et l'on ne trouva rien. On eut alors l'idée d'entretenir entre le plongeur et l'air atmosphérique une communication constante. On le pourvut d'un long tuyau, probablement d'étoffe goudronnée, qui de sa bouche alla jusqu'à la surface de l'eau. Un tel engin était fort embarrassant ; on ne saurait donc être surpris que les plongeurs de guerre n'en aient jamais fait usage. Il fallait trouver mieux que cet embryon du scaphandre dont on se sert aujourd'hui dans les travaux sous-marins. On était déjà en possession de la cloche à plonger ; et pour en découvrir le secret, l'inventeur n'avait pas dû faire un grand effort : il lui avait suffi d'introduire un vase dans l'eau sens dessus dessous, et de remarquer, après l'en avoir retiré, que le haut de la partie intérieure du vaisseau était resté sec. Sans se rendre compte autrement du phénomène de la compression de l'air que cette expérience constatait, on construisit une machine capable de contenir un homme, et on l'immergea. L'expérience réussit, mais ne fut pas répétée, au point de vue militaire du moins ; ce qui se comprend, car si le capuchon avait été trouvé incommode, la cloche à plonger dut paraître plus embarrassante encore : tous ses mouvements étant subordonnés à des volontés placées en dehors d'elle, et représentées par un personnel nombreux, un attirail considérable.

Les anciens revinrent aux plongeurs. Et pourtant nous ne saurions croire qu'ils aient renoncé à résoudre le problème de la vie sous l'eau, voire même de la navigation sous-marine. Il est certain qu'avec le sentiment profond qu'ils avaient de la nature, sentiment qui leur a permis de transporter un si grand nombre de ses procédés dans leurs arts, ils durent être frappés du spectacle que leur offraient les poissons. L'un de ceux-ci surtout (si l'on veut bien nous permettre d'appeler ainsi les céphalopodes), très-commun dans la Méditerranée et qui donna plus tard son nom aux premiers bateaux sous-marins, le *nautile*, paraît avoir servi souvent de sujet à leurs méditations. Aristote, Pline, Ælien, Athénée, Oppien, etc., en parlent longue-

ment, sans toutefois l'avoir étudié avec une suffisante rigueur. Ils se le représentaient avec une coquille cloisonnée en forme de coque de navire, et doué d'une membrane dont il se servait comme d'une voile et de bras qu'il employait en guise de rames. Ils ajoutaient qu'il était pourvu d'une vessie qu'il pouvait remplir d'air ou d'eau à son gré. Pleine d'eau, cette vessie faisait enfoncer l'animal ; pleine d'air, elle le faisait émerger. Il revenait alors à la surface, sur laquelle il se mouvait soit à la voile, soit à l'aviron.

Cette description est plus séduisante qu'exacte. Dans ces dernières années, un naturaliste distingué, M. Rang, l'a démontré dans l'étude spéciale qu'il a faite des céphalopodes. Il résulte de ses recherches, qu'ils sont moins brillamment doués que ne se le figuraient les anciens. Ainsi, les bras palmés qu'ils avaient pris pour des voiles, ne servent au nautile (devenu aujourd'hui l'*argonaute*) qu'à envelopper, retenir et protéger sa fragile coquille. Tantôt il rampe au fond sur ses autres bras, tantôt il nage entre deux eaux avec une assez grande rapidité. Il est bien vrai qu'il peut s'élever à la surface de la mer ; mais c'est par des moyens semblables à ceux qu'emploient les seiches et les poulpes, c'est-à-dire en aspirant et en refoulant l'eau dans le tube locomoteur dont il est pourvu. Lorsqu'il est inquiété, il peut se cacher dans sa coquille, qui, perdant l'équilibre, se renverse sur le dos et coule au fond [1]. Telle est la vérité ; il faut avouer que le mensonge en diffère peu et que les anciens ont pu ajouter foi à la description que nous avons reproduite. On doit d'autant moins tenir rigueur à ses auteurs, que c'est peut-être à l'idée qu'ils se faisaient des facultés du nautile qu'ils durent l'invention des rames et des voiles. Quant à l'art de se gonfler d'eau ou d'air à sa fantaisie et aux autres qualités qu'ils prêtaient au mollusque, ils se contentèrent de les admirer, incapables qu'ils étaient de se les approprier.

Pour rencontrer des imitateurs sinon plus heureux, au moins plus hardis, il faut se rapprocher de notre époque et venir jusqu'au seizième siècle, en 1588, où nous voyons un savant anglais, William Bourne, donner pour la première fois le plan d'un bateau plongeur qui ressemble fort à notre céphalopode. Voici quel était ce plan. « Après avoir bien lesté un petit navire (c'est Bourne qui parle), on pratique dans sa cale : 1° un plancher horizontal ; 2° des cloisons verticales entre ce plancher et le tillac, à une certaine distance des flancs et d'un bout à l'autre du navire ; 3° deux autres flancs mobiles, unis aux cloisons par des cuirs imperméables et manœuvrés par une forte vis ; 4° des trous qui laissent entrer de l'eau dans le navire

[1] On peut lire sur cette classe d'animaux marins la page intéressante que leur a consacrée M. Arthur Mangin dans ses *Mystères de l'Océan*.

lorsqu'on attire les flancs mobiles vers les cloisons; 5° un mât creusé comme le corps d'une pompe, pour renouveler l'air. Ce travail exécuté, ajoute-t-il, on fait plonger le navire ; il suffit pour le faire surgir de repousser les flancs mobiles à leur premier poste. »

Ce que cherchait Bourne avec cet appareil, ce n'était point l'art de naviguer sous l'eau. Son but était plus modeste. Il voulait simplement s'en servir pour renflouer les navires coulés. On ne dit pas s'il y réussit. Cela importe peu d'ailleurs ; car le procédé était déjà en usage. Quelques années auparavant, en 1559, les Vénitiens s'en étaient servi avec le plus grand succès pour relever un galion qui avait coulé dans la rade de Malamoco. C'était en tous cas un progrès sur la cloche.

En 1604, Magnus Pegelius donna une description de bateau sous-marin qu'il faut mentionner ; mais son récit est tellement obscur que nous ne saurions dire s'il a voulu parler d'une vaste cloche ou d'un bateau plongeur. Plus clair est Harsdoffer, nous décrivant deux navires de cette espèce dus au génie du célèbre Hollandais, inventeur du thermomètre, Corneille van Drebbel (1620). « Un jour qu'il se promenait sur la Tamise, dit-il, Drebbel vit des marins qui traînaient derrière leur barque des paniers remplis de poissons ; il observa que les barques enfonçaient considérablement dans l'eau, mais quelles se relevaient un peu lorsque les paniers tendaient avec moins de force le cordage auquel ils étaient attachés. Cette observation lui fit penser qu'un navire pouvait être tenu sous l'eau par un système semblable, et être mis en mouvement par des rames et des perches. Quelque temps après, il fit construire deux petits navires de cette nature, mais de différentes grandeurs, qui étaient bien fermés avec du cuir gras, et le roi lui-même (Jacques Ier) navigua à bord de l'un d'eux dans la Tamise. » Ce n'est pas tout : un biographe de Drebbel ajoute qu'on pouvait lire dans cette voiture aquatique, sans le secours de chandelles. Boyle dit que les rameurs étaient au nombre de douze, outre les passagers. Le navire se maintint, paraît-il, très-bien entre deux eaux, plongeant avec facilité jusqu'à 12 ou 15 pieds, profondeur à laquelle le vaisseau rencontrait une densité qui eût pu lui être funeste. L'espace de temps pendant lequel il était permis de demeurer dans le navire « n'était pas limité, disait le docteur Kaiffer, gendre de Drebbel, au voyageur français Monconys ; il avait découvert que l'air contient un fluide qui sert particulièrement à la respiration, et il avait composé une sorte de liqueur qu'il appelait *quintessence d'air*. Il suffisait de répandre quelques gouttes de cette liqueur pour donner aux personnes renfermées dans une atmosphère corrompue la faculté de respirer aussi agréablement que si elles se fussent transportées sur la plus belle colline. »

C'est net!... Maintenant quelle était cette liqueur? Pecklinus (*Observationes medicæ*) pense que Drebbel purifiait l'air de son bateau au moyen d'un sel volatil oléagineux quelconque. L'abbé de Hautefeuille (1680) n'est point de cet avis. « Le secret de Drebbel, dit-il dans sa *Manière de respirer sous l'eau*, devait être la machine que j'ai imaginée et qui consiste en un soufflet, deux soupapes et deux tuyaux aboutissant à la surface de l'eau, l'un apportant l'air et l'autre le renvoyant. En parlant d'une essence volatile qui rétablissait les parties nitreuses qui s'étaient consumées par la respiration, Drebbel voulait évidemment déguiser son invention et empêcher qu'on ne la découvrît. »

On trouve dans l'*Hydrographie* du P. Fournier plusieurs renseignements précieux sur la navigation sous-marine. Il examine les principales conditions de la pesanteur spécifique d'un bateau sous-marin dont il indique le plan; il recommande de le garnir de vitrage, ajoute qu'on pourrait le faire marcher sur le fond de la mer, comme une voiture, mais qu'il faudrait plutôt le faire aller entre deux eaux; enfin, il propose d'essayer de renouveler l'air à l'aide d'éolipyles, et déclare tenir cette pensée du P. Mersenne. Le savant minime était assez riche pour prêter sans compter. Aussi lui a-t-on emprunté beaucoup dans cette question de la navigation sous-marine, et s'il ne l'a pas complétement élucidée, on peut dire qu'il a fourni à ses successeurs la plupart des éléments qui les ont aidés à approcher très-près du but. Après lui et après le P. Fournier, d'autres chercheurs, parmi lesquels le P. Fabre, signalèrent les avantages que l'on pouvait retirer de machines naviguant sous l'eau. Nous laisserons de côté ces écrits sans intérêt, pressés que nous sommes de voir la mise en pratique de ces théories.

Ici encore les errements sont nombreux; mais ce n'en est pas moins un honneur d'y avoir attaché son nom, et l'on doit signaler ceux des hommes laborieux qui ont trouvé le chemin tout en s'y égarant. De ce nombre est un de nos compatriotes, que nous voyons construire, en 1653, à Rotterdam, un navire où nous retrouvons quelques traits de la physionomie des bâtiments contemporains. Il n'avait pas moins de 72 pieds de long, 12 de haut et 8 de large; une poutre très-solide, dont les extrémités, saillantes et garnies de fer, étaient destinées à remplacer l'éperon des galères et à défoncer les vaisseaux ennemis, le traversait dans toute sa longueur. Là ne s'arrêtait pas sa ressemblance avec nos cuirassés et nos monitors. Sa poupe et sa proue avaient des dimensions égales et formaient chacune une pyramide quadrangulaire. Le navire ne devait plonger ordinairement que jusqu'à fleur d'eau, mais ses parties hautes présentaient un talus très-aplati, capable de faire ricocher tout pro-

jectile qui les aurait frappées. Au centre du navire, il y avait une roue garnie d'aubes à charnières, qui devaient conserver la position verticale; cette roue agissait entre des cloisons qui eussent empêché l'eau d'entrer dans le bâtiment. L'ingénieur cachait la manière de le faire marcher et évoluer, et prétendait que, si la trahison le livrait à des ennemis, cette capture ne leur serait d'aucune utilité. Il se vantait, vraisemblablement à tort, de pouvoir exécuter facilement les plus longues traversées ; d'être en mesure de détruire cent vaisseaux ennemis dans un seul jour, soit en pleine mer, soit dans les rades et les ports les mieux défendus, etc. Malheureusement ce navire si complétement original, ne fut pas essayé. Il resta exposé pendant quelques mois à Rotterdam, où on pouvait le voir moyennant une légère rétribution ; puis il disparut et il n'en fut plus question.

Un autre navire décrit par Borelli (*de Motu animalium*, 1680), paraît avoir eu le même sort. Il se distinguait de celui de Rotterdam en plusieurs points : « Ainsi, dit Borelli, des outres communiquant avec l'eau sont appliquées à la partie inférieure de ce bâtiment, et le font plonger lorsqu'elles se remplissent : elles se vident, et font surgir le navire, lorsqu'on appuie sur le levier d'une sorte de presse. L'extrémité des rames imite la patte d'oie ; elle est garnie de tringles à charnières qui sont recouvertes de cuir, et qui s'ouvrent et se ferment dans un sens opposé !

Au dix-septième siècle, beaucoup d'écrits sur la navigation sous-marine (ceux de Borrichius, de Wilkins, de Morhosius, de Paschius, de Sturmius), mais peu de faits. Il nous faut descendre jusqu'à 1776 pour retrouver des expériences, quoique le sujet fût pour ainsi dire resté à l'ordre du jour, puisque vers 1727 on avait déjà délivré en Angleterre quatorze patentes pour le perfectionnement des machines à plonger. Cette fois, c'est un simple ouvrier du Connecticut, David Bushnell, qui sollicite l'attention des savants de son temps. Son bateau, au dire de ces derniers, n'était point grand, mais il contenait assez d'air pour qu'un homme pût y respirer pendant une heure. Il s'enfonçait et remontait d'après le système adopté par ses prédécesseurs. Des morceaux de plomb, fixés sous sa carène par un fil d'archal, pouvaient également faciliter son ascension, car le fil d'archal passait dans le bateau au travers d'un tube capillaire, et en le coupant le plomb se trouvait détaché. Une rame, contournée en spirale, et placée horizontalement sous le bateau, le faisait marcher en avant ou en arrière, suivant qu'on tournait cette rame dans un sens ou dans l'autre; une seconde rame en spirale était placée perpendiculairement au-dessous du bateau et aidait à régler la profondeur des immersions. Une caisse contenant 150 livres de poudre, était fixée

momentanément sur la poupe, et installée de manière à pouvoir être vissée contre la carène d'un vaisseau : idée reprise de nos jours par les compatriotes de Bushnell, dans la confection de leurs bateaux-torpilles.

L'expérience s'en fit pendant la guerre d'Amérique, au mois d'août 1776, alors que les Anglais campés dans l'île de Staten, menaçaient d'anéantir les forces de Washington. L'homme qui s'était dévoué à cette entreprise s'approcha effectivement des navires ennemis, plongea sous l'un d'eux, mais essaya vainement d'en trouer la carène pour y loger le pétard dont il s'était pourvu. Le jour étant venu sur ces entrefaites, il dut fuir pour ne pas être surpris.

Tout insuffisant qu'ait été cet essai, on doit le prendre pour le point de départ de la navigation sous-marine, car il attira l'attention d'un homme dont les inventions, repoussées d'abord, devaient forcément prendre une place importante dans la tactique moderne, de Fulton enfin, qui n'a rien inventé, mais qui a poussé si loin la perfection des objets dont il s'est occupé, qu'il a laissé très-loin derrière lui ceux auxquels on en doit l'idée première.

Ce fut pour le service des engins de guerre sous-marins, dont il avait certainement pris le principe à Bushnell, que Fulton construisit son bateau plongeur. Il en fournit d'abord le plan au Directoire qui l'accueillit. Une commission fut nommée qui donna un rapport favorable. Aussi fut-ce avec une surprise facile à comprendre, que Fulton reçut du ministère de la marine l'avis que ses plans étaient définitivement rejetés. Il s'adressa alors à la Hollande qui ne lui donna pas une réponse meilleure. Fulton attendit, et quand Bonaparte fut appelé au consulat, il se représenta. Sa requête, cette fois, eut le succès qu'il en espérait. Des fonds lui furent accordés pour continuer ses expériences. Volney, Monge et Laplace, nommés commissaires, approuvèrent ses vues. En 1800, sur l'invitation des commissaires du Premier consul, et avec les fonds accordés par le ministère, Fulton construisit un grand bateau sous-marin, qui fut soumis, à Rouen et au Havre, à des essais qui ne répondirent pas aux promesses de l'inventeur. Il fut plus heureux à Brest. S'étant rendu dans ce port pendant l'été de 1801, il y exécuta plusieurs expériences concluantes. « Il s'enfonça un jour jusqu'à 80 mètres sous l'eau, dit Figuier, y demeura vingt minutes, et revint à la surface après avoir parcouru une assez grande distance; puis, disparaissant de nouveau, il regagna son point de départ. »

Déjà, en 1796, un de nos compatriotes, Castéra, avait présenté au gouvernement un projet de bateau sous-marin, qu'il assurait être propre à détruire les navires anglais qui croisaient sur nos côtes. A l'exposé du résultat obtenu par le *Nautilus* de Fulton, que pu-

blièrent les journaux, le public, qui n'avait vu dans les travaux de Castéra qu'une ingénieuse folie, soupçonna dans les expériences qui venaient d'avoir publiquement lieu un résultat provenant de révélations de bureau. Il ignorait quel homme était Fulton en moralité et en talent. L'examen des deux systèmes prouva bientôt que nul autre rapport ne les liait l'un à l'autre, que l'exécution d'une idée-mère qui, tombée à peu près dans le même temps dans la tête de deux hommes doués de l'esprit d'analyse et d'invention, devait nécessairement leur faire suivre une ligne parallèle. Dans les détails se trouvaient seulement des différences marquées au cachet de l'originalité. C'est ainsi que Fulton avait, paraît-il, employé une portion de vis d'Archimède, s'effaçant derrière son *Nautilus*, moyen plus heureux que les avirons brisés placés latéralement. Il joignait à ces premières combinaisons un procédé à lui, pour indiquer la distance de la surface, et un appareil de voiles et de mâts à ressorts pour convertir au besoin l'embarcation sous-marine en bateau ordinaire[1]. Castéra de son côté, prévoyant la difficulté de se diriger dans l'eau, avait songé à l'assistance d'un batelet éclaireur. Mais ces procédés ne purent être jugés, étant restés à l'état de projet dans son *Essai de navigation sous-marine*.

La tentative de Fulton, qu'il n'eut pas le loisir de renouveler puisqu'il mourut en 1815, eut pour effet d'exciter l'émulation de plusieurs savants de l'époque et entre autres de Brizé-Fradin, de d'Aubusson de la Feuillade, des frères Coëssin. Plus heureux que Fulton, ces derniers surent intéresser Napoléon à leurs efforts. Sur son ordre, fut essayé, au Havre, en 1809, un bateau d'une longueur totale de 27 pieds, qui nous paraît avoir peu différé de celui de Bushnell. Il pouvait contenir neuf ou dix hommes auquel deux tuyaux de cuir terminés par un flotteur apportaient de l'air du dehors. Des rames servaient de nageoires à ce poisson de bois et de fer qui obtint une vitesse d'une demi-lieue à l'heure. Ce n'était point suffisant ; « cependant dit le rapport de la commission nommée par l'Institut[2], il faut distinguer de pareilles inventions dans lesquelles l'expérience a prouvé que les plus grandes difficultés ont été prévues, de celles qui ne sont souvent que des projets informes, et dont l'épreuve pourrait être très-périlleuse. Il n'y a plus de doute maintenant qu'on puisse établir une navigation sous-marine très-expéditi-

[1] On sait peu de chose sur la façon dont Fulton avait construit son bateau. Un ingénieur allemand, M. Eyber, mort en 1866, et qui était lui-même l'auteur d'un bateau sous-marin qu'il supposait ressembler beaucoup à celui de Fulton, nous a dit avoir vainement fouillé les archives de l'Amérique, de l'Angleterre, de la France et de l'Allemagne pour retrouver les plans de l'illustre Américain.

[2] Elle était composée de Monge, Sané, Biot, et Carnot, rapporteur.

vement et à peu de frais ; et nous croyons que MM. Coëssin ont établi ce fait par des expériences certaines. »

L'Institut rompait cette fois avec ses habitudes de savoir et de circonspection, car déjà le même fait avait été établi par les expériences de Drebbel, de Bushnell, de Fulton, etc. De plus, le nautile des frères Coëssin faillit périr par un vice particulier de construction, et l'épreuve qu'on en fit ne mérite que trop d'être appelée périlleuse. Enfin, les plus grandes difficultés n'avaient pas été prévues ni vaincues; car cette embarcation marchait mal, était facile à découvrir et à saisir par son flotteur, ne possédait aucune arme redoutable et était dépourvue des moyens de se diriger sous l'eau avec certitude contre l'ennemi.

Telle est du moins l'opinion d'un officier de notre marine, de Montgéry, qui a lui-même proposé un bateau sous-marin dont le projet doit être mentionné avec celui qu'ont exposé MM. Payerne et Lamiral en 1855. Ce dernier possédait une hélice qui devait être mue par la vapeur. Dans le foyer de la machine, les inventeurs faisaient brûler un combustible composé avec un corps oxygéné, tel que l'azotate de potasse ou de soude, qui suppléait à la suppression du courant d'air. Cette idée hardie n'a pu entrer dans le domaine de la pratique, en raison des dangers d'explosion qu'offrait ce combustible. Un autre bateau plongeur, celui de l'honorable M. Conseil, qui n'a pas satisfait la commission ministérielle nommée en 1859 pour l'examiner, doit être également cité. Nous passons sous silence celui de M. Villeroi (de Nantes), expérimenté en 1832 « avec un succès décisif, » disent les journaux qui ont raconté les essais, et dont, cependant, il n'a plus été reparlé depuis. Enfin, pour être complet, nous mentionnerons encore l'*Ictineo*, de M. Narciso Monturiol, de Barcelone, « bateau qui n'a pas été expérimenté moins d'une soixantaine de fois, dit M. Garrido dans son *Espagne contemporaine* (1862), et dont un de nos compatriotes entretenait tout récemment encore les lecteurs d'un journal parisien. « J'ai vu l'*Ictineo*, écrivait-il. Il manœuvre à 18 mètres sous l'eau avec la même facilité qu'à la superficie. Quand l'oxygène manque, un appareil le produit à mesure que le besoin s'en fait sentir, et, pendant cinq heures, un équipage de dix hommes est resté sous l'eau, sans communication avec l'air supérieur. Ce n'est pas tout : le navire est armé de canons et fait la manœuvre de cette arme avec autant de justesse qu'à terre ou à bord d'un autre navire; les coups sont dirigés de bas en haut contre la partie vulnérable de la coque des navires blindés. L'*Ictineo* est, en outre, armé d'une puissante tarière mue par la vapeur et propre à percer la coque des navires. L'invention mérite d'attirer les regards des marins et des soldats. »

Les marins et les soldats français ont eu plus de bonheur avec *le Plongeur* de M. le contre-amiral Bourgois. Certes, si le problème n'a pas été résolu avec ce bateau, on peut affirmer que, de tous ceux qui ont été imaginés, c'est celui qui a touché le plus près à la vérité. Et d'abord, le principe sur lequel il repose est tout nouveau : son moteur est l'air comprimé. Nous avons donné ses dimensions, fixées par M. Bourgois, de concert avec le constructeur du bateau, M. Brun, ingénieur de la marine. Son arrière est évidé de manière à contenir une hélice, un gouvernail vertical et deux gouvernails horizontaux qui servent, suivant l'inclinaison qu'on leur donne, à faciliter l'immersion du bateau ou son retour à la surface. Intérieurement, on remarque une coursive courant de l'avant à l'arrière et divisant ainsi le bateau en deux parties qui renferment : la première une machine à air comprimé, de 80 chevaux; la seconde, de vastes réservoirs en forme de tubes dans lesquels s'emmagasine cet air, qui est comprimé à 12 atmosphères. Immédiatement au-dessous de ces compartiments, on en a placé d'autres chargés de recevoir l'eau qui sert de lest au bateau et aide à son immersion. Pour chasser cette eau et rendre au bâtiment sa légèreté, il suffit de mettre ces tubes en communication avec ceux qui contiennent l'air comprimé.

Tout cela est très-original ; ce qui ne l'est pas moins, c'est un mécanisme particulier à l'aide duquel la carapace supérieure du *Plongeur* peut se détacher, et du même coup se transformer en canot de sauvetage pour l'équipage, lequel est de douze hommes.

Avant de sortir sous l'escorte de *la Vigie*, le bateau de MM. Bourgois et Brun avait déjà été expérimenté dans la Charente et dans le bassin de radoub de Rochefort. Ces essais avaient permis de constater que la construction du navire ne laissait rien à désirer, que les machines fonctionnaient bien ; restait la question de stabilité, d'équilibre entre deux eaux. Celle-ci n'a malheureusement pas donné les résultats qu'on espérait, et M. Bourgois a dû reprendre ses études dans ce sens.

Deux faits d'une haute importance restent en tout cas acquis à la pratique : la possibilité de l'emploi de l'air comprimé comme moteur, et celle de faire vivre sans inconvénient douze hommes sous l'eau pendant un espace de temps suffisamment considérable. Le reste sera trouvé plus tard, et, dès aujourd'hui, on doit savoir gré à M. Bourgois d'avoir ramené d'un seul coup les esprits qui s'égaraient et de leur avoir montré le seul chemin où ils aient désormais quelque chance de réussite. Tel quel, « *le Plongeur*, comme le remarquait très-justement le *Moniteur de la flotte*, offrirait à un petit nombre d'hommes intelligents et résolus les moyens d'attaquer avec succès des bâtiments d'une grande puissance et d'une grande valeur, et

de renouveler ainsi les exploits de ces audacieux constructeurs de brûlots qui, au siècle dernier, ont illustré la marine française.»

Un des épisodes de la guerre américaine confirme cette opinion. Les confédérés possédaient un petit bateau sous-marin qui était loin d'avoir une aussi bonne installation que celui de M. Bourgois. Construit pour les travaux de port, il renfermait un mécanisme mû à la main qui faisait évoluer une hélice. Immergé, il recevait l'air par le moyen élémentaire d'un long tuyau maintenu à la surface de l'eau par un flotteur. Depuis Fulton, on le voit, la navigation sous-marine avait fait en Amérique peu de progrès. Les confédérés n'en tentèrent pas moins avec cet engin incertain la destruction de l'*Hoosatonic*, navire amiral de l'escadre qui bloquait Charleston. Ayant placé une torpille à l'avant du bateau, son commandant, profitant de la nuit, se dirigea entre deux eaux sur l'escadre fédérale. Il l'atteignit sans encombre et fixa facilement la torpille sous le navire. Un moment après, l'arrière de l'*Hoosatonic* sautait et le bâtiment tout entier s'affaissait dans les flots. Le petit bateau n'eut pas un sort plus heureux: comme il rentrait à Charleston, il se brisa sur la barre de la rivière.

En pourvoyant leur bateau sous-marin d'une machine infernale, les Américains suivaient en cela les plans de M. Bourgois. A l'avant du *Plongeur*, celui-ci a placé un large éperon en forme de tube conique. Cet éperon contient une cartouche capable de contenir de la poudre ou une bombe incendiaire. Étant donné un bâtiment à détruire, *le Plongeur* s'en approche et le frappe de son dard, qui ouvre à 3 mètres au-dessous de la ligne de flottaison une large blessure où, comme l'abeille, il laisse son aiguillon meurtrier; puis, faisant mouvoir sa machine en arrière, il se retire promptement en déroulant un fil métallique avec lequel il peut, à la distance qui lui convient, déterminer l'explosion.

II

L'éperon ! tel est l'instrument de destruction, à défaut de bateaux sous-marins suffisamment maniables, auxquels les marins accordent aujourd'hui leur confiance après la lui avoir retirée pendant des siècles. Il en est d'autres néanmoins qui commencent à fixer leur attention, et dont l'avenir ne saurait être calculé. Ce sont les torpilles qui, sous le nom de *torpedoes*, ont joué un rôle si considérable et pourtant si peu connu lors de la guerre de sécession américaine. Le nombre des

bâtiments détruits par ces engins s'éleva à trente et un pour la flotte fédérale *seulement*, et telle était l'importance que leur reconnaissaient les confédérés, qu'ils en avaient fait l'objet d'un service spécial. C'est à Richmond qu'en était le siége, sous la direction scientifique du brigadier-général Raines. Un autre officier, qui a acquis une juste renommée dans cette guerre, le capitaine Hunter Davidson, dirigeait les opérations des torpilleurs attachés à l'armée, ou, pour leur donner leur titre officiel, des *mineurs sous-marins*.

Le comité de Richmond fabriquait et envoyait des torpedoes, et les mineurs les plaçaient dans les eaux que l'on voulait défendre. Pendant un moment, un simple détachement de ces mineurs posséda sur la rivière James, où toute la lutte était d'ailleurs concentrée, deux vapeurs, un bateau ponton et six autres bateaux de moindre dimension. A terre, ils avaient à leur disposition quatre fourgons et six voitures, ce qui leur permettait de transporter sans retard hommes et matériel d'un point à un autre. Le personnel était assez nombreux pour que, dans plusieurs circonstances, les confédérés aient pu repêcher leurs torpilles et les replacer à une grande distance du point primitivement occupé, et cela en une seule nuit. Nous n'avons pas à parler de leurs torpilles terrestres qui, elles aussi, occupèrent une place sérieuse dans leur système de défense.

En donnant à la guerre sous-marine le rang qu'elle gardera désormais dans les luttes de peuple à peuple, les Américains ne faisaient que lui restituer un rôle qui fut très-marqué à des époques plus lointaines. Bien avant l'invention de la poudre, et comme les Chinois le font encore de nos jours, nous voyons les anciens incendier les navires à l'aide de barques remplies de fascines goudronnées, de copeaux enduits de suif ou de résine, d'étoupes huilées ou soufrées ou de matières semblables. C'est de la sorte, on ne l'a pas oublié, que les Tyriens incendièrent les tours qu'Alexandre avait fait construire à l'extrémité d'une digue. Cassius détruisit aussi avec des brûlots trente-cinq navires, qui composaient une escadre commandée par un lieutenant de César. Les Normands brûlèrent par le même moyen un pont au siége de Paris ; les Sarrasins, plusieurs des galères de saint Louis, lorsque ce prince faisait le siége de Damiette. « En 1203, Philippe Auguste assiégeant l'île d'Andelys, dit Roger de Hoveden, auteur de l'*Histoire de la milice française*, Gaubert, habile ingénieur et plongeur, né à Nantes, transporta *entre deux eaux* des artifices renfermés dans des pots de terre et incendia, par leur moyen, des palissades qui défendaient l'entrée de l'île. »

C'est seulement à une époque très-éloignée de celle qui vit se produire l'invention du moine Schwarz, deux siècles plus tard, que l'on songea à emplir les brûlots non-seulement des matières inflamma-

bles, mais encore de bombes, de pots à feu, de grenades, de canons chargés jusqu'à la bouche, et de barils de poudre. Puis, peu à peu on diminua la quantité des matières incendiaires, et on augmenta celle des autres artifices, surtout des barils de poudre. Le premier succès un peu saillant dans cet ordre d'idées semble avoir été obtenu en 1585, par un ingénieur italien nommé Frédéric Jambelli ou Ginibelli, qui était au service des habitants d'Anvers, lors du siége de cette ville par Alexandre Farnèse. Il avait placé dans la cale de grands bateaux à fond plat, plusieurs milliers de poudre, et par-dessus, une grande quantité d'artifices et de grosses pierres. Ces machines, destinées à rompre un pont, furent abandonnées au courant. Le feu y fut mis par des mèches dont la durée était connue, et par des espèces d'horloges, dont le ressort faisait battre une pierre de fusil, au bout d'un temps réglé d'avance. Leur explosion fut d'une violence horrible, ce qui leur valut le nom de machines infernales. L'année suivante, Jambelli, aidé d'un autre ingénieur nommé Timmermans, en construisit une autre qui était peut-être entièrement submergée, car elle était pourvue d'un appareil qui permettait de la diriger sous l'eau. En 1588, les Anglais employèrent aussi avec beaucoup de succès contre l'*Invencible Armada* huit brûlots installés à peu près de la même façon, et allumés par la détente d'un chien de fusil fixé à un mouvement d'horlogerie, tel que celui dont s'était servi Jambelli. L'auteur qui nous fait connaître ce détail, Crescentio, qui a beaucoup et bien écrit sur la marine et l'artillerie, après avoir recommandé l'emploi du feu grégeois, porté par des plongeurs sous la carène des vaisseaux ennemis, enseigne la manière de fabriquer des pétards sous-marins (1607). Ces engins consistaient en de grandes pierres creuses, remplies de poudre. On les eût jetées à l'eau, lorsque la flotte ennemie serait entrée dans le port à défendre. Une mèche d'une certaine durée y mettait le feu, et il devait en résulter une explosion capable de tout bouleverser.

On n'a point oublié la tentative malheureuse faite, en 1628, par les Rochelois, pour rompre la digue qui fermait l'entrée de leur port ; ils y employèrent trois machines infernales, ou grandes mines flottantes. Au même siége et dans la même année, les Anglais ne furent pas plus heureux que les Rochelois, en essayant une invention du même genre contre les vaisseaux français, mouillés sur une ligne qui s'étendait depuis la digue jusqu'à la rade de Ché-du-Bois. « Dans la nuit du dernier jour de septembre, dit Boismêlé, ils placèrent en mer une douzaine de pétards flottants, qui consistaient en des machines de fer-blanc remplies de poudre. Elles renfermaient un ressort qui se débandait en touchant un corps solide et mettait le feu à l'artifice. Un de ces pétards, qui était destiné contre la flotte royale, éclata en

touchant un vaisseau, et ne lui fit d'autre mal que de lui jeter de l'eau : on prit les autres avant qu'ils pussent faire leur effet. »

Corneille van Drebbel ne s'était pas seulement occupé de physique et de navigation sous-marine. Il avait encore étudié la question de la guerre sous l'eau, et avait fabriqué un instrument, de 25 centimètres cubes environ, qu'il remplissait d'une poudre plus forte que la poudre à canon ordinaire. Ce pétard, muni d'un ressort, devait être porté à l'aide d'un bâton long de 6 mètres, sous la carène d'un vaisseau qui, disait-on, eût été défoncé, sans que l'explosion eût fait courir aucun risque à l'homme chargé de diriger ce bâton. Le docteur Keiffer, gendre de Drebbel, en fit l'expérience devant Cromwell, qui voulait en acheter le secret lorsque la mort vint le frapper. Depuis, on conseilla à Charles II de ne pas encourager une pareille invention, qu'on supposait capable de devenir funeste à l'Angleterre.

En continuant notre revue, nous trouvons dans les ouvrages de Casimir Siemienowitz, général polonais, une théorie de la construction des mines flottantes (1650) ; et dans un écrit posthume de Wilkins, imprimé en 1680, il est dit qu'on peut faire sauter les vaisseaux à l'aide de navires sous-marins. Vers 1688, à Toulon, on fit plus que ces deux écrivains, on installa, en machine infernale, une flûte, *le Chameau*. Dans la cale, on construisit, en brique et en ciment, une espèce de bombe ovoïde, qui reçut sept à huit mille livres de poudre. De plus, le navire fut rempli d'une grande quantité de vieux canons, de bombes et d'autres artifices. Cette machine était destinée contre le port d'Alger ; mais on n'en fit pas usage. Les Anglais furent moins circonspects. En 1693 et 1694, ils entreprirent de détruire, à l'aide d'immenses machines infernales, nos principales villes commerçantes de la Manche. Mais, quoique ces machines fussent secondées par des bombardements très-actifs, elles ne produisirent qu'un mal peu considérable. Ils en furent, comme on dit, pour leurs frais, et regrettèrent vivement des dépenses qui dépassèrent de beaucoup celles que nécessita la réparation de nos maisons brûlées ou abattues. Le seul effet de cette tentative fut d'engager nos voisins à abandonner pendant longtemps l'usage de toute espèce de mines flottantes. Le hasard les ramena dans cette voie, mais seulement vers 1730. A cette époque le docteur Désaguliers, savant physicien, s'amusant à tirer des fusées aquatiques sur la Tamise, s'aperçut que l'une d'elles, qui avait éclaté sous un grand canot, l'avait soulevé sensiblement. Il en dirigea une autre contre une petite embarcation, qui fut défoncée. Une autre fois, il fit détoner une de ces fusées au fond d'un étang, et la commotion fut si violente, que les personnes qui étaient alentour ressentirent une espèce de tremblement de terre. De cette expérience date évi-

demment la reprise des tentatives abandonnées depuis la disparition du feu grégeois. On comprit dès lors que l'eau n'était pas un obstacle à l'explosion de la poudre, et que cette poudre seule était capable de produire des effets analogues à ceux qu'on en obtenait déjà à l'air libre. Ce ne furent point cependant les compatriotes de Désaguliers qui firent l'expérience ; l'homme qui a attaché son souvenir à la découverte, est ce David Bushnell que nous avons déjà rencontré en parcourant l'histoire de la navigation sous-marine. Simple ouvrier, il était probablement peu instruit de ce qui avait été fait avant lui ; mais il avait du génie, et ce qu'il ignorait, il le devina. Les Anglais s'efforçaient alors de comprimer la révolte dont l'issue devait être l'indépendance de la colonie. Tandis que ses compatriotes luttaient en bataille rangée, nous avons vu comment Bushnell avait essayé de faire sauter les vaisseaux anglais. Son entreprise n'ayant pas réussi, non plus que deux autres semblables, tentées dans la rivière d'Hudson (1776), il pensa à amener ce pétard, muni d'un levier de détente, et capable de faire explosion à l'approche d'un corps solide, sous ces mêmes navires. La frégate contre laquelle fut dirigée cette machine, protégée par le courant, échappa au danger qui était réel, car un sloop, posté à peu de distance, ayant été atteint par l'engin, sauta avec son équipage. Dans une autre tentative faite contre la flotte anglaise mouillée devant Philadelphie (1777), Bushnell employa des barils pleins de poudre, surmontés par des leviers de détente, qu'il laissa dériver sur les bâtiments anglais. Il échoua encore dans cette dernière lutte qui a conservé le nom de *bataille des barils*. Mais il avait ouvert la voie, et on pouvait s'y engager désormais et hardiment.

C'est ce que fit un homme digne de recueillir l'héritage de Bushnell, l'illustre Fulton. Comme Bushnell, Fulton était animé d'une haine vigoureuse pour les Anglais, bien qu'il leur ait offert ses services. « The liberty of the seas will be the happiness of the earth ! » répétait-il souvent. Aussi, lors de la guerre entre la France et l'Angleterre, mit-il à la disposition du gouvernement français l'invention de Bushnell qu'il avait perfectionnée ; mais le Directoire ne l'accueillit point. Les torpedoes qu'il lui proposait étaient de plusieurs espèces. Les premières, ou torpilles de fond, consistaient en une boîte de cuivre capable de contenir une centaine de livres de poudre. Cette boîte était armée d'une platine de fusil, qui pouvait faire feu à un moment déterminé. Ces torpilles devaient être ancrées dans les passes. D'autres étaient flottantes ; Fulton les nommait torpilles à ligne d'accouplement. Enfin, il en avait confectionné d'autres encore qu'il destinaient à être attachées au navire même, à l'aide d'un harpon lancé par une arme à feu.

Cependant ses démarches avaient excité l'attention de quelques savants. Régnier, conservateur du Musée d'artillerie, avait composé, en 1799, d'après l'invitation du ministre de la marine, un pétard flottant qui offrait un perfectionnement. C'était un baril solidement cerclé en fer et contenant 200 livres de poudre. L'intérieur de ce baril avait une case particulière dans laquelle était renfermé un fort pistolet d'arçon chargé à poudre. Deux fils métalliques, traversant des boîtes de cuir, permettaient de mettre à volonté le pistolet au repos ou au bandé, quoique la torpille fût plongée dans l'eau. Au-dessus du baril étaient établis deux leviers à bascule, auxquels étaient attachés des fils de détente en laiton, et, en touchant un des points de la longueur des deux leviers, le pistolet partait. Différents essais faits en mer prouvèrent qu'un vaisseau ne pourrait rencontrer ces leviers sans être détruit soudainement[1].

De leur côté, les Anglais ne perdaient point les torpilles de vue. On se souvient vraisemblablement de leurs tentatives d'incendie contre la flottille de Boulogne. Dans la nuit du 4 au 5 octobre 1804, ils dirigèrent contre elle des brûlots ordinaires et des pétards flottants nommés *catimarans*. Ces derniers étaient de petits radeaux presque entièrement cachés sous l'eau, au centre desquels se trouvait une caisse de poudre. Leur explosion était déterminée par un ressort d'horlogerie faisant agir une forte batterie de fusil à l'expiration d'un espace de temps réglé d'avance. Le désordre et l'inquiétude furent assez considérables parmi nos bâtiments, mais les pertes réelles se réduisirent à peu de chose.

Sur ces entrefaites, Fulton, dégoûté de la France, était passé en Angleterre et là avait offert ses torpilles au gouvernement britannique. Celui-ci reçut d'abord l'Américain comme l'avait accueilli le gouvernement français. Mais Fulton était obstiné; bien qu'il ait échoué une fois déjà en essayant ses torpilles à ligne d'accouplement sur notre flottille de Boulogne (octobre 1805), il obtint de faire devant les ministres et les lords de l'Amirauté l'essai de sa torpille qui renfermait 180 livres de poudre : « Il la dirigea contre un brick (*la Dorothée*) tirant 12 pieds d'eau, dit Paixhans ; la marée la porta sous le bâtiment, qui, au bout de dix-huit minutes, fut soulevé tout entier par l'explosion, ouvert, fracassé, dispersé en débris: les mâts eux-mêmes avaient été brisés. » Plus tard, en 1807, il répéta cette expérience aux États-Unis, mais sans beaucoup de succès : ses torpilles ne prirent pas feu dans le premier essai ; dans le second, la seule torpille chargée de poudre fit explosion à 50 mètres du navire

[1] Des fragments de ce modèle de torpilles existent encore au Musée d'artillerie.

et ne lui causa aucun dommage; enfin, dans un troisième essai, le navire sauta.

Il ne nous paraît pas utile de nous étendre plus longuement sur les engins de Fulton. Leur principal mérite est d'avoir mis en relief, et d'une manière indiscutable, tout le parti qu'on en pouvait tirer pour la défense des ports [1]. Cet avantage est grand, et l'on ne saurait être surpris qu'en dépit de l'inutilité des premiers efforts, bien des esprits se soient tournés vers l'amélioration d'une arme aujourd'hui acquise à tous les arsenaux.

Le premier en date après Fulton est Parizot, officier d'artillerie; puis c'est enfin le célèbre Paixhans, dont les expériences sur le bassin du canal de la Villette furent interrompues par le départ de cet officier pour l'armée envoyée en Russie.

La paix, est-il besoin de le dire? est un mauvais professeur de guerre. L'histoire des navires cuirassés l'a démontré péremptoirement. Que d'espérances ne fondait-on pas sur l'armure dont on avait revêtu les anciens bâtiments en bois! A entendre les constructeurs, ils étaient invulnérables. La bataille de Lissa, le bombardement du Callao et les engagements maritimes de la guerre d'Amérique ont démontré que, s'il était raisonnable de compter sur cette arme, on ne saurait encore la considérer comme la perfection même. Comme chez ceux-ci, c'est la guerre, la guerre seule qui a fait faire aux torpilles les progrès qui les ont rendues si redoutables; et, chose digne de remarque, c'est au peuple pacifique par excellence, à la nation américaine, que l'on doit les expériences qui les ont désormais rendues nécessaires.

Nous avons dit les résultats si marqués obtenus par Bushnell et Fulton. En 1814, à l'instigation de l'illustre ingénieur qui d'Angleterre était passé aux États-Unis, nous retrouvons ses compatriotes s'occupant de nouveau, et avec leur activité ordinaire, de cette intéressante question. Le Congrès n'attendit pas que les inventeurs vinssent à lui, il alla au-devant d'eux en votant, dans sa session d'hiver de cette même année, des récompenses aux particuliers « qui détruiraient des bâtiments de la flotte britannique sans recourir à l'emploi de navires armés. » Les torpilles, dont il avait été fréquemment parlé depuis la guerre, provoquèrent cette mesure. « Au mois de juin, dit Brackenridge, la goëlette *l'Aigle*, remplie de poudre et ayant par-dessus quelques barils de farine au milieu desquels on avait placé un ressort qui devait faire jouer la détente d'un pistolet au moment où on essayerait de décharger la cargaison, fut envoyée,

[1] Fulton a donné sa théorie des torpilles dans une *Tactique* spéciale publiée en 1810.

comme en dérive, vers l'escadre qui bloquait New-London. Les bateaux de cette escadre s'en emparèrent ; mais, avant de la conduire le long du *Ramilies*, vaisseau-amiral, les matelots voulurent distraire à leur profit quelques-uns des barils de farine dont elle paraissait chargée ; pendant qu'ils étaient ainsi occupés, la goëlette sauta et porta la destruction autour d'elle. »

Quelque temps après, nous retrouvons les Américains se servant d'une torpille contre *le Plantagenet*, vaisseau de 74. « Cette machine, coulée à 50 toises devant le vaisseau, dit le même historien, et entraînée par la marée, fit bientôt explosion ; elle lança une immense colonne d'eau qui retomba avec fracas sur le vaisseau et en même temps ouvrit un profond abîme dans lequel il paraissait devoir s'engouffrer. Toute la proue du *Plantagenet* fut endommagée, et son équipage, saisi de terreur, se hâta de l'abandonner. » Ces événements ne se produisirent pas sans faire réfléchir les Anglais, qui devinrent particulièrement circonspects lors du blocus de New-York, où ils savaient que Fulton faisait sa résidence.

La paix qui s'étendit sur les deux mondes avec la chute de l'Empire et la cessation des hostilités entre l'Angleterre et les États-Unis, ne favorisèrent point les industries militaires. Fulton mort (1815), les torpilles tombèrent dans l'oubli, et elles y seraient encore enfouies sans la guerre d'Orient. Les Russes, voyant Cronstadt circonvenu de très-près par les flottes alliées, se souvinrent des services que ces instruments pourraient rendre et en semèrent leurs rivages menacés. Celles-ci étaient de l'invention de M. le professeur Jacobi ; elles consistaient en vases coniques et remplis de poudre. Profitant des découvertes scientifiques faites récemment, M. Jacobi avait relié quelques-unes de ses torpilles à la côte par des fils métalliques fixés à des batteries électriques. C'était le navire ennemi qui enflammait lui-même les autres. En abordant les torpilles, il brisait un tube contenant de l'acide sulfurique sur un mélange de chlorure de potasse et de sucre, et mettait ainsi le feu à la charge.

On se souvient peut-être que devant Sveaborg, dans une reconnaissance faite par les deux amiraux français et anglais, l'amiral Ch. Penaud et l'amiral Dundas, la canonnière française qui les portait heurta un de ces engins. L'explosion se fit, mais sans autre effet qu'une commotion semblable à celle qu'aurait éprouvée le navire en touchant sur un haut-fond. Ils étaient, on le voit, peu redoutables ; on assure en outre que leur maniement était dangereux, qu'ils se rouillaient et finissaient par ne plus rien valoir. Les torpilles qui furent confectionnées en Autriche, à l'époque où Venise fut menacée d'une attaque par les Français, reposaient, dit-on, sur des principes meilleurs. C'est le baron von Ebner qui les avait imaginées. On vante

beaucoup le plan de défense qu'il avait basé sur ces engins. Un système de fils électriques isolés, qui du rivage venaient aboutir à chaque appareil, les mettaient sous le contrôle de l'opérateur. En plaçant ces machines, leurs positions étaient marquées sur un plan de port à échelle réduite au moyen d'une très-ingénieuse application de la chambre obscure.

Malheureusement pour la science, mais fort heureusement pour nos vaisseaux, un armistice entre la France et l'Autriche fut signé et ces machines ne reçurent pas la sanction de l'expérience. Il fallut attendre la guerre qui désola la patrie de Bushnell et de Fulton pour voir les torpilles conquérir définitivement leur place dans l'art des luttes navales. Ici elles se retrouvaient dans leur patrie et, comme Antée, elles y puisèrent en y revenant une puissance nouvelle.

On se tromperait singulièrement toutefois en supposant que les Américains fussent au courant des progrès que MM. Jacobi et Ebner avaient imprimés aux torpilles depuis Fulton. Ils les ignoraient absolument; aussi leurs premières machines différèrent-elles peu de celles dont Bushnell et ses prédécesseurs avaient fourni l'idée à leur célèbre vulgarisateur. Elles consistèrent d'abord en barils de poudre accouplés et qu'on laissait aller à la dérive, à 12 pieds sous l'eau, à la rencontre des bâtiments ennemis. Celles-ci n'ayant obtenu aucun succès, les confédérés qui ont été les premiers à s'occuper de ce genre de machines, en imaginèrent d'autres composées de barils de poudre dotés d'une petite hélice à quatre ailes. On supposait que lorsqu'elles entreraient en contact avec le bâtiment vers lequel on les laissait dériver, l'hélice, subissant l'action du courant, tournerait, et en évoluant, dévisserait certain boulon chargé de maintenir un marteau. Celui-ci délivré devait frapper un tube mis en contact avec une forte quantité de poudre et de fulminate. Ces torpilles, que l'ennemi repêchait très-facilement d'ailleurs, n'obtinrent pas de meilleurs résultats que leurs aînées. Les confédérés songèrent alors à placer ces instruments sous l'eau (*stationary torpedoes*). Il y en eut de plusieurs espèces. Les premières furent fixées à l'extrémité d'*espars* mouillés dans le courant des fleuves ou sur leur lit même à l'aide de pieux. On les appela pieux à canon (*stake guns*). Elle étaient disposées de façon à ce que le courant ne leur permît pas d'approcher de la surface de l'eau de plus de 3 pieds. La torpille même était une boîte de tôle remplie de poudre. L'ignition s'effectuait à l'aide de détonateurs. Ces derniers consistaient en un petit mamelon de bronze, renfermant de la poudre fine, et entouré d'une feuille de cuivre très-légère et contenant du fulminate d'argent. Toutes ces matières inflammables à des degrés différents communiquaient entre elles. Le moindre contact d'un corps solide avec cette capsule produi-

sait l'ignition du fulminate qui mettait le feu à la poudre, laquelle faisait à son tour éclater la torpille. Deux canonnières fédérales en subirent les redoutables effets.

Concurrement avec les *stake guns*, les confédérés employèrent des torpilles reposant sur un principe à peu près semblable. Elles se composaient de cinq bouteilles de verre, contenant de la poudre et coiffées du terrible détonateur. On les mettait dans un panier et on les mouillait un peu au-dessous de la surface de l'eau. Si faibles qu'elles dussent être, ces torpilles n'en firent pas moins sauter trois cononnières fédérales sur le Cumberland et sur le Tennessee.

A mesure qu'on s'éloigna du début, on perfectionna ces engins, dont le plus grand inconvénient était de se détériorer dans l'eau. Un officier confédéré, nommé Singer, reconnut qu'une enveloppe épaisse, loin de nuire à la puissance de l'explosion, la favorisait au contraire dans des proportions très-sensibles. La torpille qu'il construisit d'après les enseignements de cette découverte fut faite en tôle de chaudière d'un quart de pouce d'épaisseur. Sa forme fut celle d'un cône renversé avec un sommet presque hémisphérique, sous lequel on réserva une chambre à air qui permit à la machine de flotter. Elle était retenue au fond de l'eau par une chaîne et n'approchait de la surface que de quatre pieds afin de ne point déceler sa présence par un remou. On y mettait jusqu'à 100 livres de poudre. Quatre bras s'échappaient de la machine qui recélait un mécanisme que le moindre ébranlement faisait agir. Précisément à cause de cette sensibilité, ces torpedoes ne rendirent pas tous les services qu'il était permis de leur demander. Souvent le courant leur communiquait un mouvement de rotation qui enroulait tellement la corde que celle-ci se racourcissant entraînait la torpille sur le fond ; d'autrefois il suffisait d'un morceau de bois s'en allant en dérive pour les faire éclater ; enfin, on pouvait les repêcher avec assez de facilité. Nous ne saurions dire cependant qu'elles aient été employées sans succès. Même lorsqu'on se servit de torpilles s'enflammant par l'électricité, on employa encore des torpilles Singer ; mais seulement lorsque les bords des rivières que l'on voulait défendre étaient trop marécageux, trop infestés de serpents ou de moustiques, trop pestilentiels pour que l'on songeât à y établir, à poste fixe, les hommes chargés des batteries électriques.

Les torpilles enflammées par l'électricité ne différèrent point, quant à la forme, des torpilles détonantes. Elles étaient reliées par des fils de cuivre recouverts de caoutchouc à une batterie placée à terre. La station où étaient cachés cette batterie et le mineur chargé de la faire agir consistait généralement en un trou creusé dans le sol, à l'abri des éclats, et, lorsqu'il se trouvait dans le voisinage de l'armée, pro-

tégé par l'artillerie. Les premières batteries électriques employées par les confédérés valaient peu de chose. Mais l'illustre auteur de la *Géographie de la mer* qui avait abandonné la direction de l'Observatoire de Washington pour se joindre aux confédérés, le commandant Maury, ayant été envoyé en Europe, fit parvenir à ses amis politiques, avec ses observations sur les systèmes Jacobi et Ebner, des machines pecfectionnées.

Ces torpilles étaient plus ou moins vastes suivant que l'on voulait y placer une plus ou moins grande quantité de poudre, selon la profondeur de l'eau, la dureté du fond et la structure des bâtiments auxquels elles étaient destinées. Pour frapper des navires à une certaine distance de la sphère d'action directe de la torpille, ils lui donnait une charge qui allait parfois jusqu'à 5000 livres. L'exemple fourni par la canonnière fédérale *Commodore-Barney* confirme l'excellence de cette théorie. Ce bâtiment, commandé par le lieutenant Cushing (le héros de l'*Albemarle*), remontait la rivière James en août 1863. Arrivé près du lac Cox, une torpille, chargée de 1750 livres de poudre, fit explosion dans une profondeur d'eau de 16 mètres, à 40 mètres de l'avant du navire. Une immense colonne d'eau jaillit aussitôt; le navire filait alors avec une vitesse de 9 nœuds environ; il pénétra dans la colonne qui en s'affaissant retomba tout entière sur le pont. Si énorme que fût cette masse, elle n'écrasa pas le bâtiment, mais chavira les canons, emporta les affûts et tout ce qui n'était pas attaché; elle dépouilla aussi le mât de tout son gréement; enfin elle délia et tordit si bien la charpente de la canonnière, que c'est avec la plus grande peine qu'on put la maintenir à flot.

Quand les fédéraux eurent reconnu que les torpedoes étaient devenus un des éléments réguliers de la tactique de leurs adversaires, ils cherchèrent naturellement à parer aux dangers qui menaçaient sans cesse leurs bâtiments. Pour les garantir des torpilles dérivantes, qui venaient les chercher jusqu'à leurs mouillages, ils suspendaient des filets autour du navire ou établissaient des bouts-dehors dans l'eau. Contre celles qui étaient placées un peu au-dessous de la surface, ils fixaient sur les joues du navire de petits espars qui empêchaient ces machines d'aborder et les forçaient d'éclater en dehors du cercle où elles auraient pu causer des avaries. En marche, si l'on soupçonnait que le cours d'eau sur lequel on naviguait fût miné, des canots étaient envoyés en avant pour draguer. On repêchait alors les torpilles avec une sorte d'escope faite d'un bout d'embarcation. Les marins fédéraux devinrent même si habiles à cet exercice, qu'ils en vinrent bientôt à ne plus regarder comme dangereuses les torpilles flottantes. Mais ce mépris ne s'étendait point aux grandes mines de fond. Quand il était avéré

qu'une rivière était bien minée, ils n'avançaient qu'en prenant les plus grandes précautions, draguant le fond et fouillant les rives. Dans le cas où il n'y avait ni batteries ni troupes pour s'y opposer, on envoyait à l'avant du navire des embarcations avec des grappins à l'arrière; elles étaient suivies par les canonnières, chacune avec deux grands grappins. Si celles-ci déclaraient la place nette, les bâtiments blindés s'engageaient dans le canal, montrant le chemin aux bateaux de bois. Pendant cette évolution, des compagnies de marins étaient envoyées à terre, où, déployées en tirailleurs, elles avançaient avec les embarcations, examinant chaque buisson, chaque ouverture de terrain, passant leurs baïonnettes au travers et faisant feu sur tout ce qui leur offrait l'apparence d'une station électrique.

Les confédérés, de leur côté, pour rendre les recherches aussi difficiles et aussi pénibles que possible, employaient toutes sortes de ruses, telles que la construction de fausses stations et l'établissement de faux fils conducteurs. Ceux-ci étaient enfouis profondément dans le sol et conduits à travers les racines des arbres. Le terrain était aussi coupé en différents endroits ; on y creusait des tranchées profondes, qu'on remplissait ensuite, afin de leur donner l'apparence de fossés à fils conducteurs. Les récipients étaient toujours coulés avec le plus grand mystère; leur position n'était connue que des quelques hommes de l'état-major. D'autres fois, on faisait ouvertement les préparatifs. Les mines posées ainsi publiquement étaient généralement des torpilles vides, des mines muettes, *dummies*, ou bien de véritables torpedoes destinées à être levées la nuit et mises dans leur vraie position. Le stratagème réussissait toujours, car il se trouvait toujours là quelque traître qui révélait à l'ennemi de ce dont on l'avait à dessein rendu spectateur. Avec ces stratagèmes les confédérés employaient aussi les fausses informations, et M. Harding Steward cite un exemple du succès que souvent on en obtenait[1]. « Dans certaine occasion, dit-il, les fédéraux étant sur le point d'envoyer un canot parlementaire dans le haut de la rivière James, le capitaine Davidson donna à l'officier qui le commandait, et qui se trouvait être un ancien camarade, un avis mystérieux sur le passage du col du Curl, quelque chose dans le style de lord Monteagle; celui-ci ne manqua point d'avertir l'amiral Lee dont l'escadre perdit cinq jours à draguer avec soin le point de la rivière indiqué, sans parvenir à trouver rien de dangereux. »

Dans cette terrible guerre de la sécession, l'effet des torpilles, on le voit par ce qui précède, n'a pas été seulement de détruire le ma-

[1] *Mechanic magazine.*

tériel de l'ennemi ; on devra aussi tenir compte des longs délais que leur emploi imposa à l'ennemi, en arrêtant sa marche, et des obstacles qu'il opposa à ses incursions dans les rivières. Nous avons cité l'exemple du passage du col de Curl ; l'expédition du capitaine Bryan sur la Saint-John ne saurait non plus être passée sous silence.

Les confédérés voulant couper les communications que les fédéraux avaient établies entre leurs forces placées à l'embouchure de la rivière Saint-John et celles de l'intérieur, chargèrent de ce soin le commandant Bryan, du corps des torpilleurs. Celui-ci prit avec lui un petit détachement de mineurs et quelques torpilles Singer. Il examina d'abord la rivière, qu'il trouva très-large, mais en beaucoup d'endroits peu profonde. Ayant fixé son attention sur la route que prenaient toujours les navires fédéraux, il reconnut qu'ils suivaient un chenal dont il fit le relèvement à l'aide de perches placées à terre. Puis, une nuit, il alla poser sur le passage une série de torpilles qu'il supposait devoir être touchées. Il ne se trompait point. Quelques jours après cette opération, trois grands transports furent détruits. Les fédéraux comprirent dès lors que la rivière n'était plus praticable et éloignèrent leurs troupes.

L'affaire de Roanoke ne fut pas moins décisive. Voulant briser la ligne de fer qui reliait Richmond à Wilmington, centre d'approvisionnement de l'armée du général Lee, Grant envoya neuf canonnières sur la rivière afin de brûler les ponts de Weldon, à l'endroit où le chemin de fer croise la rivière. Quoique munis de dragues et de râteaux, trois de ces bâtiments furent atteints et sautèrent ; les quatre autres furent si sérieusement endommagées qu'ils devinrent dès lors inutiles. Cet échec arrêta l'expédition et les ponts furent sauvés. Cet événement eut lieu en décembre 1864.

Au commencement de cette même année (avril), le général Butler débarqua à Bernuda-Hundred, dans le nord-est de Petersburgh. Son intention était de se porter de là sur Richmond, ayant sa droite couverte par la flotte de l'amiral Lee, stationnée sur la James-River. L'amiral, soupçonnant la présence des torpilles dans la rivière, ordonna de la draguer et d'en examiner les rives. Ce dernier ordre était d'une exécution facile, car l'armée rebelle s'était retirée à Richmond à la suite de la bataille de Wilderness. Le draguage ne permettait pas à l'escadre de s'avancer chaque jour de plus d'un mille, et c'est seulement le 6 mai qu'elle arriva au coude qui se trouve au-dessus de *Curl's-Neck*. L'amiral avait été informé par le rapport des nègres que les confédérés y avaient placé deux torpilles, avec des postes d'observation sur la rive gauche. Mais le capitaine Davidson avait prévu la délation, et pendant la nuit il avait transporté fils et batterie sur la rive opposée. Celle-ci était basse, marécageuse et

couverte de roseaux. Des fosses y furent creusées, et, malgré l'eau qui les remplissait à moitié, les mineurs s'y placèrent. Les torpilles se trouvaient dans le chenal des grands navires, lequel n'a pas plus de 140 mètres de largeur. Chacune d'elle était chargée de 1,750 livres de poudre et reposait sur 6 pieds d'eau. L'amiral, s'étant approché jusqu'à 300 mètres du coude, fit mouiller l'escadre et ordonna le draguage. La canonnière *Commodore-John* (800 tonneaux) reçut l'ordre d'aller en reconnaissance. Elle passa entre les torpilles, s'avança dans le coude et revint sans avoir remarqué rien de suspect. De leur côté, les soldats chargés d'explorer la rive gauche avaient trouvé vide le poste d'observation, où l'on avait abandonné en désordre une batterie hors de service, des fils, des armes et des vêtements, le tout destiné à laisser croire à l'ennemi que tous les mineurs étaient partis. L'amiral renvoya une seconde fois la canonnière dans le coude, puis, se ravisant, lui fit le signal du retour, et en même temps donna, à l'aide de son porte-voix, l'ordre aux canots de draguer en avant. Le capitaine Davidson qui ne perdait aucun des mouvements de l'escadre, caché qu'il était à une certaine distance de son mineur, comprit que les canots seraient vraisemblablement plus heureux que la canonnière, et comme il ne voulait pas avoir perdu son temps, il donna le signal convenu et le mineur enflamma la torpille. « L'explosion ayant eu lieu, raconte M. Harding Steward, la canonnière se souleva et parut se tordre. Ce mouvement fut immédiatement suivi de l'explosion des chaudières, qui fit tout sauter. Cette explosion dut offrir un effrayant spectacle ; l'air semblait rempli de corps brûlés, car tout l'équipage sauta avec le bâtiment. Il y avait à bord 150 hommes. Puis un grand silence se fit, troublé seulement par les corps et les débris qui retombaient dans l'eau. A bord de la flotte fédérale, pas un bruit. Quand ses équipages eurent retrouvé leurs esprits, ce fut pour quitter à la hâte cette scène de désastre. Tous les navires s'engagèrent dans l'étroit chenal et descendirent le fleuve. Mais ce mouvement ne dura point. Remise de son épouvante, l'escadre revint sur ses pas, se porta hardiment sur le lieu du sinistre et rechercha les hommes qui avaient échappé à la catastrophe. Des soldats furent débarqués et firent perquisition sur la rive droite. Deux mineurs furent découverts ; les soldats en tuèrent un et firent l'autre prisonnier. C'était un robuste fermier des environs. Lorsque dans sa prison on lui demanda comment il avait pu demeurer si longtemps caché, il avoua qu'il désirait ardemment faire sauter le navire amiral. »

Le temps perdu par la flotte fédérale en cette circonstance eut pour effet de faire échouer l'attaque des retranchements de Drurey-Bluff par Butler et de fournir au général Lee le moyen de renforcer la

garnison de Richmond, celle-ci ayant été réduite à quelques centaines d'hommes de milice. Et c'est ce que voulait éviter Grant, dont le succès eût été certain sans l'événement de Curl's-Neck. Les torpilles sauvèrent donc la capitale des confédérés. Elles ne contribuèrent pas moins à défendre le fort Fisher. Quand cet ouvrage fut menacé de bombardement, les confédérés avaient semé la rivière du cap Fear de torpilles électriques et de torpilles muettes. Ces précautions, jointes aux changements des bancs, qui rendaient le chenal méconnaissable pour les fédéraux, empêcha leurs navires cuirassés de remonter au delà du fort. A la rigueur, l'amiral Porter eût pu lever la seconde des difficultés en n'employant que des navires d'un faible tirant d'eau et prendre les batteries à revers ; l'existence des torpilles dans la rivière s'y opposa, et l'amiral fut obligé d'attaquer le fort dans une position très-désavantageuse, c'est-à-dire en mouillant vis-à-vis de la partie la plus solide de l'ouvrage, dans un endroit où il avait à subir l'influence du roulis de l'Atlantique.

A Charleston, les confédérés avaient coulé des torpilles dans diverses parties du port. C'étaient généralement des torpilles détonantes d'une qualité très-inférieure ; il y avait aussi plusieurs *dummies ;* les unes et les autres eurent le même effet qu'au fort Fisher ; elles paralysèrent les intentions de la flotte fédérale qui, malgré ses murailles de fer, n'essaya pas de pénétrer en deçà des batteries. Elle fut moins prudente dans l'attaque du fort Espagnol, à Mobile, au mois d'avril 1865, et paya cher sa témérité. Les canonnières *Milwankee*, *Osage*, *Laura*, *Yda*, *Yberville*, *Blossom*, *Rover*, *Scotia* et le *Numéro* 48, furent détruites par des torpilles établies aux approches de cet ouvrage ; ce qui n'empêcha point les fédéraux de franchir la ligne défendue par les torpilles et de prendre le fort, démontrant ainsi à leurs ennemis la nécessité d'avoir une seconde ou même une troisième ligne de torpilles, puisque un assaillant déterminé peut, en sacrifiant quelques navires, traverser une ligne simple.

Indépendamment des engins que nous venons de décrire, les Américains en employèrent d'autres qui, ceux-ci, n'étaient point destinés à être abandonnés sous l'eau. C'étaient de petites mines fixées à l'extrémité d'espars attachés à des embarcations quelconques, pourvues d'une petite machine à vapeur et qui allaient trouver l'ennemi au mouillage. Au-dessus de la machine était adaptée une chambre semblable à celle que, dans les gondoles, on nomme *caponera*, cuirassée sur une certaine étendue. A l'avant, un pavois courbe, à l'épreuve du boulet, avec bords antérieurs échancrés, permettait de diriger le canot et d'observer les environs. Ce bouclier abritait également le gouvernail. L'espar était en pin, long de 20 pieds et

d'une force calculée sur la résistance qu'il devait rencontrer. Un mécanisme très-simple permettait de manœuvrer cette lance d'un nouveau genre, à l'extrémité de laquelle était la redoutable torpille. Celle-ci consistait en un vase de cuivre, ayant la forme d'une bouteille de champagne, rempli d'une poudre puissante et dont le ventre était pourvu de cinq détonateurs. Le mécanisme qui faisait mouvoir la lance permettait de l'incliner sous l'eau dans la mesure nécessaire pour frapper le navire sur le point que l'on supposait le plus vulnérable.

Le premier essai de ce genre de bateau eut lieu dans la nuit du 9 avril 1864 contre le *Minnesota*, navire-amiral fédéral, mouillé à Hampton-Roads, devant Newport-News. Le canot employé dans cette affaire se nommait le *Squib*, et avait été confié au célèbre capitaine Davidson. Aidé du mécanicien du *Richmond* et d'un autre homme, celui-ci descendit la rivière dans le *Squib* et s'approcha d'abord de l'*Atalanta;* mais ce bâtiment étant trop près du rivage et environné d'embarcations, les torpilleurs se dirigèrent sur le bâtiment le plus voisin, qui se trouvait être le *Roanoke*. Malheureusement celui-ci n'était guère plus accessible que le premier, occupé qu'il était à faire son charbon, et par conséquent presque entièrement entouré de chalands.

Le *Squib* fut hélé ; le capitaine Davidson répondit qu'il venait du fort Monroë et qu'il apportait des dépêches pour l'amiral ; on lui répondit en lui indiquant bénévolement le lieu où était mouillé le navire-amiral. La lune brillait au ciel, qu'obscurcissaient cependant quelques nuages, ce qui ne permettait pas au *Squib* de se diriger aussi bien qu'il l'eût désiré. Avant d'atteindre le *Minnesota*, le capitaine Davidson fut donc hélé plus d'une fois par les navires près desquels il dut passer. Il leur fit la réponse qu'il avait déjà faite au *Roanoke* et continua sa course; mais en approchant du *Minnesota* les interpellations furent plus pressantes, et ordre lui fut donné de délivrer ses dépêches au *Tender*, qui était en arrière du *Minnesota*. Davidson comprit que le moment était venu d'agir. Lançant donc son canot, il contourna le navire de façon à l'atteindre sur tribord.

L'officier de quart, croyant à une faute de manœuvre, réprimanda le commandant du canot sur sa gaucherie ; mais celui-ci ne tenant aucun compte de la remarque, l'officier comprit enfin le péril qui le menaçait et donna aussitôt le signal d'alarme. « C'est le canot-torpille *Squib* des confédérés, » lui cria Davidson. Au même moment, le *Squib* frappait le *Minnesota* au-dessous de sa ligne d'eau, tout près de l'hélice, à l'endroit où la coque est le plus forte. « Le choc fut si violent, rapporte M. Steward, que l'arbre de l'hélice fut projeté hors du centre, quatorze canons de la batterie furent dé-

montés, et quelques matelots furent jetés hors de leurs hamacs. » Au même moment, la cause de ce désastre, le *Squib*, était fort embarrassé : le choc ayant fait sortir de leurs paliers les tourillons de son unique cylindre, il se trouvait dans l'impossibilité de s'éloigner. Quelques matelots et quelques « marines » du navire fédéral, revenus de leur surprise, lui tirèrent plusieurs coups de carabines et aussi quelques coups de canons de bordée; mais le *Squib* était trop près de la frégate pour être atteint. Enfin son mécanicien, qui avait conservé toute sa présence d'esprit, ayant remis les tourillons à leur place, la machine reprit son mouvement et le canot s'éloigna. Favorisé par l'obscurité, le capitaine Davidson rentra dans la rivière sous une pluie de projectiles dont aucun ne le toucha, quoique les tireurs fussent guidés par les flammes de sa cheminée. Le *Minnesota* ne coula pas. Davidson attribua cet échec aux ingrédients qui composaient sa torpille. Le dommage causé n'en fut pas moins considérable, car les coutures des bordages étaient tellement ouvertes sur la partie frappée que les pompes ordinaires furent impuissantes à étancher l'eau du navire, et ce ne fut qu'à l'aide de deux grandes pompes, envoyées à bord peu de temps après l'événement, qu'on put l'empêcher de couler avant d'entrer au bassin.

Les confédérés ne furent pas seuls à faire usage des canots-torpedoes M. Wood, professeur des machines à vapeur et des torpilles à l'École navale d'Annapolis, inventa un bout-dehors et un obus-torpille d'une espèce particulière; son système fut même appliqué pendant la guerre à quelques canots d'avant-poste. Ce bout-dehors diffère de l'espar des confédérés en ce qu'il est creux; il contient intérieurement un plus petit bout-dehors ou tige. Le tout est avancé ou abaissé au moyen d'un mécanisme. C'est avec un bateau de ce genre que le lieutenant Cushing, de la marine fédérale, entreprit l'expédition qui l'a rendu célèbre.

C'était en 1864. Les navires fédéraux étaient sur le Roanoke, devant Plymouth. Deux fois l'*Albemarle*, monitor confédéré, avait paru au milieu d'eux, et chaque fois leur avait fait subir des pertes sensibles. « Las de le combattre sans résultats avantageux, dit le secrétaire de la marine dans son *Report* de 1864, le commandant des forces navales dut se préoccuper d'en avoir raison par des moyens autres que les moyens ordinaires, et choisit dans cette intention le lieutenant W. B. Cushing. On mit à sa disposition un des canots destinés au service d'avant-garde, sur lequel on plaça une torpille d'une puissance extraordinaire inventée par l'ingénieur en chef W. Wood, et installée d'après les plans du contre-amiral Gregory. Le lieutenant Cushing reçut ordre de faire ses préparatifs, et l'exécution suivit de près, aussi brillante que rapide. Avec quatorze officiers et

matelots qui s'offrirent pour le seconder, il remonta le Roanoke jusqu'à Plymouth dans la nuit du 27 octobre, attaqua le bélier amarré à quai, défendu par son équipage et par un détachement de soldats postés à terre, et le coula. »

Le lieutenant Cushing revint seul avec un de ses hommes, ajoute le *Report* ; tout le reste fut tué. Mais le succès de cette audacieuse entreprise faisait tomber la plus solide défense de Plymouth. Le commodore Macomb se hâta d'en profiter pour porter devant la ville la force navale sous ses ordres. Après avoir délogé les tireurs ennemis de leurs postes avancés et fait évacuer les batteries, il prenait possession du fort rebelle le 31 octobre, relevant ainsi le drapeau de l'Union dans les golfes et détroits de la Caroline du Nord.

« Qui se sert de l'épée périt par l'épée, » dit l'Évangile. Cette vérité s'est vérifiée une fois de plus à propos du yacht qui porta le lieutenant Cushing jusqu'au quai de Plymouth. Cette embarcation qui, en souvenir de la glorieuse expédition qu'elle facilita avait reçu le nom du monitor détruit, a sauté, en 1867, sur la Severn.

On doit aux fédéraux un autre modèle de bateau-torpille. Ce bâtiment qu'ils appelèrent d'abord le *Stromboli*, se nomme aujourd'hui le *Spuyten-Duyvil*. Il a 74 pieds de long et un tonnage de 130 tonneaux. Il est muni de compartiments où l'on peut introduire l'eau jusqu'à le couler à hauteur de la ligne du pont. Ce pont, qui dans ce cas est la seule partie qui émerge, est doublé de plaques de fer. Au milieu se trouve la guérite du pilote, également cuirassée. Cette guérite et la cheminée de la machine sont les seules parties du navire exposées. Le système des torpilles adopté pour ce type de bateaux est celui dont M. Wood est l'inventeur ; il est manœuvré de l'intérieur du bâtiment, à travers un compartiment placé dans les joues et séparé de l'extérieur par une cloison qui s'abaisse. Cet arrangement met le tout à l'abri et donne une complète sécurité à la manœuvre. Les machines sont construites de manière à ne faire aucun bruit, et, si l'on ajoute cette qualité à celle que constitue le peu d'apparence du navire sur l'eau, on comprendra qu'il soit une arme aussi sûre que redoutable. Toutefois, les fédéraux n'en ont point fait usage, l'occasion ne s'étant point présentée.

Le rôle des fédéraux, dans cette gigantesque lutte, était plutôt agressif que défensif ; on comprend qu'ils aient eu moins souvent besoin de torpilles que ceux qu'ils combattaient. Leurs expériences furent d'ailleurs plus lentes que celles de leurs rivaux, qui atteignirent le résultat, sinon du premier coup, au moins très-rapidement. Ce furent d'abord sur les fusées décrites par Désaguliers que les fédéraux concentrèrent toute leur attention ; ils dépensèrent pour tirer parti de cet engin capricieux beaucoup de temps et d'argent, sans parvenir

à le rendre maniable. Ils durent alors adopter le système des rebelles ; mais déjà la flotte de ces derniers n'existait plus. Les navires qui avaient survécu à la destruction étaient confinés dans les ports et les rivières du Sud, ou dispersés sur l'Océan. Vers la fin de la guerre, les fédéraux construisirent quelques béliers à torpilles et minèrent leurs approches sur la James-River, près de leurs batteries. Ils coulèrent aussi dans le lit de la rivière quelques-uns des récipients qu'ils y avaient capturés. Mais quand la flotte de Brook descendit la James, ces mines furent manœuvrées en vain contre les navires confédérés. Ce qui prouve qu'à cette époque les fédéraux n'avaient pas comme leurs ennemis un corps de torpilleurs convenablement organisé. Par la suite, en février 1865, c'est-à-dire à la fin de la guerre, on fit venir de New-York quelques électriciens habiles, qui ne nous paraissent avoir été occupés qu'à des expériences, et après la reddition de Lee, à faire sauter les obstructions placées par les confédérés dans leurs rivières et dans leurs ports. Depuis le rétablissement de la paix, les Américains ont mis à profit les enseignements de la lutte. Ils ont armé plusieurs grands navires disposés en vue de l'emploi des torpilles, et plusieurs petits béliers (*picket-boats*), dont M. Dislère, ingénieur de nos constructions navales, a donné la description dans la *Revue maritime* [1]. M. Steward nous apprend, en outre, que le département de la marine américaine continue des expériences qui permettent de déterminer les lois des mines sous-marines et de les réduire en système. Un cours de torpilles a été créé à l'école navale d'Annapolis.

Le même sujet occupe en Europe l'esprit des marins. Ce qui paraît surtout préoccuper, c'est la recherche du plus puissant agent explosible. De tous ceux dont on se sert : poudre à canon, coton-poudre, nitro-glycérine, etc., quel est le meilleur ? C'est ce qu'il serait téméraire de dire aujourd'hui, car les expériences sont naturellement tenues secrètes. Le même mystère entoure l'étude des moyens les plus sûrs et les plus pratiques d'enflammer les torpilles. En France, cette étude, confiée à plusieurs commissions d'officiers distingués, a déjà donné, paraît-il, d'importants résultats. Le 3 décembre dernier on a fait sauter, dans les environs de Brest, un vieux trois-ponts, *le Wagram*, qui bien que placé à une distance de 12 mètres des torpilles, a été complétement brisé. Un résultat analogue a été obtenu le 21 janvier sur la corvette à roues *le Fulton*. Il s'agissait, cette fois, de s'assurer de l'effet d'une torpille contenant 2,000 kilo-

[1] Une feuille de Toulon assure qu'une canonnière de ce genre, exécutée sur les plans de M. l'amiral de Chabannes aurait été expérimentée avec un succès complet dans ce port.

grammes de poudre et placée, sous le navire, à 40 mètres de profondeur. La corvette a été immédiatement coulée.

Les torpilles seront-elles les dernières machines avec lesquelles les hommes chercheront à porter la mort sous l'eau après y avoir établi le combat? Il est permis d'en douter. On peut affirmer, au contraire, qu'ils saisiront toutes les occasions que leur fournira la science de perfectionner cette tactique nouvelle. Nous lisions récemment dans l'*Art naval*, de M. le vice-amiral Pâris, que le capitaine anglais, Philipps Coles, avait pris en 1863 un brevet d'invention pour un appareil permettant de tirer le canon sous l'eau. L'invention passera-t-elle de la théorie dans la pratique? Le capitaine Coles, en imaginant les coupoles et les tourelles tournantes dont sont armés aujourd'hui la plupart des cuirassés, a donné la mesure de sa haute intelligence ; et l'on peut supposer qu'il sera plus heureux que ses devanciers dans cette voie nouvelle ; car, de même que les torpilles, l'artillerie sous-marine a une origine ancienne.

Lorsqu'en 1813, à l'instigation et sur les plans de Fulton, les Américains construisirent l'ancêtre des bâtiments cuirassés, le *Demologos*, le programme portait qu'il devait être armé de canons sous-marins, également de l'invention de Fulton. Des expériences avaient été faites dans ce but, à New-York, et ces pièces nouvelles avaient défoncé des murailles de chêne très-épaisses. Ces essais ayant paru concluants, un fondeur renommé, le général Masson, avait établi dans son usine, située dans le district de Colombia, un atelier spécialement affecté à la fonte des canons sous-marins auxquels on donna le nom de *colombiades*, par allusion aux *caronades* des Anglais[1].

D'après les ingénieurs qui les ont vues, ces colombiades différaient des canons ordinaires en ce qu'elles n'avaient point de plate-bande ni de moulures sur la volée, en sorte que cette volée représentait exactement un cône tronqué. On les chargeait avec un boulet de cent livres. L'installation des navires sur lesquels on les avait établies avaient été modifiée d'une certaine façon. Dans la partie de la cale du bâtiment où devait être placée la colombiade, on établissait, contre la muraille, une plate-forme, et sur cette plate-forme, un affût à coulisse, incapable de tourner, et qui permettait d'avancer la pièce contre la muraille ou de l'en éloigner.

L'ingénieux Fulton ne s'en tint pas à cet élément nouveau de destruction. Et puisque nous passons en revue la série des engins des-

[1] Les caronades sont des bouches à feu courtes et en général d'un grand calibre, dont la marine anglaise commença à faire usage vers 1774. On les fabriquait dans une fonderie appartenant à une compagnie qui avait emprunté son nom à la Caron ou Carron, petite rivière sur les bords de laquelle l'usine était établie.

tinés à agir sous l'eau, nous citerons encore son *cable-cutter* ou *coupe-câble* dont le nom indique suffisamment l'usage. Dans une expérience faite en plein jour de cette machine, qui était un peu trop compliquée peut-être, Fulton ne réussit pas d'abord à bien placer son *cable-cutter*. Cependant, après divers essais, il parvint à couper, à plusieurs pieds sous l'eau, un câble de 14 pouces de circonférence. Il s'excusa de n'avoir pas réussi du premier coup, en raison de son peu de pratique et de la maladresse des hommes qui le secondaient.

Verra-t-on renaître des inventions de ce genre si jamais la guerre éclate entre les grandes puissances maritimes ? Il ne faut point en douter, parce qu'il ne faut malheureusement pas douter des instincts homicides de la plupart des hommes. Cependant l'humanité est moins noire que certains esprits s'efforcent de nous la représenter ; ce ne sont pas les destructeurs mêmes qu'il faut incriminer, mais ceux qui les poussent à tourner leur génie vers la destruction. En faisant les guerres plus meurtrières et plus coûteuses d'ailleurs, les nouveaux engins en ont abrégé la durée. En accroissant encore les dépenses et les ravages, les rendront-ils moins fréquentes? Nous ne saurions le dire ; mais nous aimons à nous figurer qu'il viendra un moment où, grâce à ses patients efforts, la science, plus heureuse dans cette entreprise que la religion et la philosophie, obtiendra forcément ce que les exhortations de l'une et les conseils de l'autre n'ont pu conquérir : une paix absolue, et par suite le développement complet et rapide du patrimoine que Dieu nous a concédé ?

LÉON RENARD.

L'ANGLETERRE ET L'IRLANDE

D'APRÈS LORD RUSSELL

L'Angleterre et l'Irlande ! voilà ce que de génération en génération et l'on pourrait presque dire ce que d'année en année l'Europe va répétant avec cette expression de mépris mêlé de tristesse, qui accuse un gouvernement détestable, une plaie incurable chez une nation dont nous sommes habitués à louer, à admirer les libres institutions et les mœurs viriles. L'Angleterre et l'Irlande ! Voyez où elles en sont encore après six siècles d'union. Voyez ce noble peuple sacrifié et ces Anglais affolés tout à coup de terreur en face des meurtres mystérieux et des explosions savamment préparées qu'exécutent les adeptes d'une conspiration irlandaise, froidement conçue sur les bords de l'Hudson, mais accueillie avec ardeur par les masses qui habitent les vallées et les montagnes d'Erin. L'Irlande et la Pologne, tels sont les deux noms que l'Europe est accoutumée à unir comme les deux exemples d'un peuple martyr en plein dix-neuvième siècle, et qu'on ne s'attendrait guère à trouver pour l'un d'eux sous un gouvernement si souvent cité comme un modèle à tant d'égards.

Dérouler ici un tableau de toutes les vicissitudes qu'a traversées l'Irlande dans son long pèlerinage de malheur, ce ne serait guère utile, d'autant plus que ce récit a souvent été tracé par des mains habiles. Il s'agit d'ailleurs du présent plus encore que du passé, et c'est dans les aveux des Anglais eux-mêmes, — aujourd'hui en veine de franchise, — qu'il faut aller chercher et une peinture fidèle des griefs irlandais, et l'exposé des remèdes qu'ils veulent y appliquer. Cette manière de procéder est de plus conseillée par la prudence ; car assurément une des tâches les plus épineuses, ce serait de trancher des questions que des montagnes d'enquêtes parlementaires et des

années d'agitation stérile sont à peine parvenues à débrouiller. Nous prendrons donc pour guide dans ce travail deux brochures, publiées tout récemment par deux hommes éminents et qui représentent admirablement les tendances des hommes d'État anglais sur cette brûlante question. La première est de lord John Russell, le chef du parti whig : elle paraît devoir servir de profession de foi sur la matière aux nombreux adhérents qui se groupent derrière lui. L'autre a pour auteur M. Stuart Mill, le célèbre économiste, qui représente au Parlement le bourg de Westminster. Elle exprime l'opinion des radicaux, du parti révolutionnaire, pourrions-nous presque dire, si tant est qu'un Anglais puisse jamais être révolutionnaire chez lui et pour lui. Elle ne propose rien moins qu'une expulsion complète des grands propriétaires au profit des paysans irlandais qui deviendraient ainsi possesseurs exclusifs du sol. Il va sans dire qu'aux yeux de M. Mill le scandaleux établissement de l'Église protestante en Irlande devrait être renversé et remplacé par une égalité parfaite au profit des divers intérêts religieux.

Quant au parti conservateur, il a aussi ses projets que nous nous efforcerons de faire connaître en terminant : malgré tout son désir d'éluder encore la question pour cette année et de la transmettre en héritage au nouveau parlement régénéré, il sera forcément mis en demeure de se prononcer, comme le prouve déjà le débat où il est engagé. L'Irlande, en effet, paraît devoir être le vrai champ de bataille de l'opposition.

Nous commençons aujourd'hui par lord Russell.

Les Anglais, ai-je dit, sont en veine de franchise. En voici la preuve. — Dès le début de sa lettre à M. Chichester Fortescue, ancien ministre comme lord Russell lui-même, cette tendance se prononce. Après avoir constaté la nécessité de sévir avec rigueur contre le meurtre et l'incendie systématiquement organisés par les fénians, il ajoute : « Tout en prenant nos précautions et en assurant le châtiment du crime, il nous importe de ne point exagérer le péril ni de nous méprendre sur le caractère des remèdes. Je vois avec crainte se manifester une propension à exciter l'animosité nationale contre les Irlandais, à accuser la nation entière non-seulement de désaffection, mais de conspiration, de trahison. Ainsi un des correspondants du *Times*, s'intitulant *un Breton*, nous parle de *certains mots mystérieux à prononcer ;* un autre invoque l'*état de siége*; un autre, *Aliquis*, propose de coloniser l'Irlande avec des Anglais, de mettre toute la race irlandaise hors la loi et d'en faire des ennemis. Mais avant de céder à ces folles passions de la terreur et de la haine, il faudrait pourtant nous demander s'il ne s'est jamais passé quelque chose d'analogue en Angleterre.

« De mon temps, mais non du temps de mes plus nombreux lecteurs, le mécontentement dominait dans presque toutes les parties de notre patrie. On mettait à flot les projets les plus étranges : celui-ci voulait faire sauter la Tour de Londres ; celui-là complotait d'assassiner les ministres pendant qu'ils dîneraient chez lord Harrowby, et les conjurés s'armaient déjà pour exécuter leur affreux projet quand ils furent arrêtés. On ne saurait rien concevoir de plus atroce que cette fameuse conspiration de *Cato Street*. Du reste, la situation générale du pays à cette époque est fort bien décrite par sir Henry Bulwer dans ses *Caractères historiques*. « Le souverain et le gouvernement, « dit-il, étaient également impopulaires, le peuple, également igno- « rant et indiscipliné. Ni l'un ni l'autre ne comprenaient les causes « du mécontentement, et ne se doutaient même pas des remèdes à « appliquer. » Imaginez encore les artisans de Manchester se proposant de marcher sur Londres, chacun avec une couverture de laine sur le dos ; puis lord Castlereagh forcé de présenter au Parlement des lois coercitives fort sévères. Le peuple et le gouvernement étaient tous deux dans leur tort ; la détresse passa, le mécontentement fut guéri par la prospérité et une meilleure administration. Personne alors ne songea plus à accuser la turbulence du peuple anglais de cette conspiration de Cato Street ; personne n'invoqua comme remède la loi martiale.

« A mon avis donc, puisque le premier moment de panique est passé et que le Parlement va se réunir, notre devoir est d'abord de bannir nos craintes exagérées et nos animosités nationales ; puis de considérer patiemment tous les faits concernant l'Irlande ; puis encore d'écouter les députés irlandais, proposant des mesures curatives et une politique d'impartialité là où d'autres invoquent l'état de siége. Oui, pesons avec maturité tous ces griefs, examinons avec plus de soin encore les remèdes qu'on nous indiquera ; car nous pourrions bien, dans notre préoccupation de guérir le malade, lui inoculer une maladie nouvelle et plus dangereuse que la première. »

Plus d'un lecteur français s'étonnera peut-être de voir lord Russell craindre les dispositions de ses compatriotes à l'égard des Irlandais, et pourtant rien de plus vrai. Depuis l'explosion du fénianisme, à Manchester, à Liverpool, à Londres, partout enfin où les Irlandais sont agglomérés, il ne manque pas de gens disposés à conseiller et à pratiquer l'exclusion de ces malheureux non-seulement comme domestiques et commis, mais comme ouvriers dans les manufactures. Quand l'Anglais cède à une panique, il ne le fait pas à demi, et devient facilement cruel. Son histoire est pleine d'exemples de ce genre. Heureusement, dans la conjoncture actuelle, le bon sens et les protestations de fidélité des Irlandais aidant, on a pu réprimer ces farou-

ches tendances, fort propres à pousser au désespoir des populations rendues furieuses par la faim. N'oublions pas non plus que le clergé catholique, soit en Irlande, soit en Angleterre, a payé noblement sa dette, en donnant toujours l'exemple de la modération et de la prudence : tout le monde s'est empressé de lui rendre ce témoignage. En voici un exemple frappant dans la bouche d'un magistrat de Birmingham, s'adressant au grand jury de cette ville :

« Les crimes récemment commis à Manchester ont provoqué une telle tempête d'indignation contre nos compatriotes irlandais, qu'il est à craindre de voir ce sentiment dégénérer en une guerre de races et de croyances, dont les conséquences seraient funestes à la liberté dans le monde entier. Ce serait chose inique, je vous en préviens, que de traiter en mécontents les Irlandais arrivant de leur pays, ou de considérer comme des conspirateurs tous les catholiques romains. Nous avons vu, ne l'oublions pas, la résistance la plus énergique opposée par des indigènes irlandais au parti des fénians, et quant au clergé, les chefs de l'Eglise romaine ont flétri non moins vigoureusement les actes des conspirateurs venus de l'étranger pour troubler la paix de notre patrie. »

Assurément, rien n'est plus concluant que ce passage. Voyons maintenant comment lord Russell envisage la conduite de l'Angleterre vis-à-vis de l'Irlande. De tout temps, selon lui, elle a été déplorable. On me pardonnera sans doute de beaucoup citer ; car, quelles paroles à moi vaudraient celles de cet homme d'État britannique ? Le lecteur fera aisément la part des erreurs religieuses dont on trouve en passant la trace.

« Les Normands domptèrent les Saxons et conquirent l'Angleterre. Un siècle plus tard, Strongbow et ses alliés nobles ou chevaliers conquirent l'Irlande. Pendant longtemps, Henri II ne leur prêta aucun appui ; mais lorsque ce monarque anglais, pour fortifier son autorité temporelle, se fut appuyé sur le bras spirituel de l'Eglise romaine, il proclama le pape chef de l'Église et établit la dîme en faveur du clergé. Ce fut donc des envahisseurs normands, non du peuple irlandais, que l'Église obtint ses propriétés en Irlande. Jusqu'à la réformation, ces propriétés restèrent entre les mains de l'Église catholique; mais, sous Élisabeth, tout changea de face. Cette reine, malgré sa répugnance innée, se sentit obligée d'admettre la justesse de l'opinion soutenue par Bacon et Cecil, à savoir : que les seuls appuis de son trône et de son titre à la couronne, c'étaient les protestants. Mais s'il eût été dangereux, en ces temps, d'accorder quelque faveur aux catholiques, nous devons condamner Élisabeth de n'avoir pas employé les moyens convenables pour la propagation du protestantisme en Irlande, et plus encore, après avoir échoué, de n'avoir pas

laissé en paix l'Église catholique. « On permit aux églises de tom-
« ber en ruine, dit Hallam, tandis que les bénéfices échurent à des
« étrangers ou à des indigènes devenus protestants, mais dissolus,
« mais ignorants, mais aussi incapables d'enseigner le peuple que
« l'était celui-ci de les écouter. »

« Au commencement du règne de Guillaume III, la situation n'avait guère changé de face. Les Anglais, joints aux Écossais, déposèrent Jacques II et donnèrent la couronne des trois États à Guillaume et à ses descendants, sous la condition d'être protestants. Les Irlandais se déclarèrent pour Jacques et furent écrasés à la Boyne, à Londonderry, à Limerick.

« Qu'on ait terriblement abusé de la victoire, qu'on ait porté des lois de proscription, que les deux chambres du parlement anglais aient lutté à l'envi de cruauté, d'injustice et de tyrannie raffinée, voilà ce qu'il est impossible de nier. Burnet et Edmond Burke ont établi cette lamentable vérité historique sur des témoignages irréfragables... Aussi, ce que nous devons déplorer ici, ce que les Irlandais doivent ressentir avec indignation, ce n'est pas tant une victoire essentielle à l'Angleterre qu'une proscription insensée, oppressive et destructive de l'Irlande.

« Mais pourquoi faire revivre aujourd'hui l'horrible cri de *Væ victis !* que poussaient les conquérants sous Élisabeth et Guillaume? En Écosse, des lois équitables, un gouvernement impartial ont effacé les traces mêmes des troubles « inscrits sur le cerveau de l'homme,» selon l'expression du poëte. La perfidie des Plantagenets, la tyrannie des Tudors, l'oppression et la duplicité des Stuarts, et même le fameux massacre de Glencoe, en Écosse, ont tous disparu. Au lieu de rappeler les maux de l'Irlande dans le passé, pourquoi ne pas suivre l'exemple de Guillaume et de Somers dans leur conduite envers l'Écosse? Pourquoi n'en pas faire la base de notre propre conduite à l'égard de l'Irlande? »

Telle est donc, selon lord Russell, la situation religieuse de l'Irlande, par suite de la conquête : voyons maintenant, en suivant le même guide, quelle en est la position morale et matérielle.

Déjà, vers le milieu du dix-huitième siècle, avait commencé cette concurrence effrénée pour l'acquisition de la terre, qui avait signalé aussi en Angleterre les dernières années du règne de Henri VIII. Ici, le résultat en a été la destruction des petits propriétaires au profit des grands. Ce fut l'une des principales causes de la taxe des pauvres sous Élisabeth. Mais, en Angleterre, l'accroissement du commerce et de l'industrie neutralisa en partie les effets de cette spoliation ; en Irlande, la Grande-Bretagne se proposa d'écraser dans son germe l'élan des manufactures pour favoriser les Anglais !

Et, comme si ce n'était assez, on protégea autant que possible cette subdivision de petites fermes pour en tirer plus d'argent et tarir en même temps les véritables ressources du pays. Les résultats furent ce qu'on pouvait attendre d'un pareil système : le meurtre, l'incendie, le brigandage à main armée. Et ainsi nous arrivons aux événements de nos jours. Ce n'est pas qu'on n'ait souvent appliqué des palliatifs à cet affreux état de choses, mais encore quels palliatifs ? La Providence, de son côté, est intervenue : savez-vous comment ? par la famine, dit le noble lord. Oui, il compte parmi les remèdes cette horrible famine de 1849 qui, jointe à une émigration en masse, a produit une diminution de deux millions dans la population de l'Irlande ! En revanche, ajoute lord Russell, tous les cœurs irlandais brûlent d'une haine profonde contre les Anglo-Saxons. Franchement, y a-t-il là de quoi s'étonner?

Est-ce à dire que le Parlement soit resté inactif ? Nullement, il a établi en Irlande la taxe des pauvres (!), il a commué l'impôt des dîmes, perçu d'abord directement sur les paysans et donnant lieu à des scènes sanglantes, en un impôt ne tombant plus qu'indirectement sur la classe agricole. Autre grief vexatoire, qui est en même temps un trait de mœurs curieux. Imaginez un impôt, dit d'*Église*, qui forçait chaque catholique à payer une taxe proportionnelle pour les vêtements, le pain et le vin de la cène, enfin pour l'entretien des édifices religieux appartenant au culte protestant. Imaginez les rixes perpétuelles et la résistance que provoquait un semblable impôt, et vous ne serez nullement surpris d'apprendre qu'il ait été aboli.

Enfin, vient la mesure la plus radicale, une véritable révolution sociale, opérée pacifiquement en Irlande par le gouvernement anglais. Grâce au système en vigueur jusque-là, tout en faveur des grands propriétaires, grâce à leurs habitudes dispendieuses, d'immenses et nombreuses propriétés étaient obérées de dettes hypothécaires. « Des générations successives de *landlords*, si bien décrits par miss Edgeworth dans un de ses romans, avaient bu tant de tonneaux de vin, avaient exercé une si coûteuse hospitalité, avaient si bien engagé leurs terres, qu'eux-mêmes avaient fini par devenir pauvres. Populaires, ils l'étaient, grâce à ces folles largesses ; mais gueux, ils l'étaient aussi, et trois fois gueux. La conséquence naturelle, c'est que ces joyeux propriétaires ne pouvaient ni améliorer leurs terres, ni se passer d'un trimestre arriéré, le fermier fût-il aussi méritant que possible. Après plusieurs tentatives stériles, sir Robert Peel fit adopter une mesure en vertu de laquelle la propriété a pu changer de main jusqu'à une somme de 750,000,000 francs. » Disons en quelques mots quels en ont été les principaux effets.

1° A la fin d'un bail, le propriétaire trouve rarement sa terre

tellement couverte d'occupants qu'il soit contraint de recourir à une de ces expropriations en masse qui ont si souvent retenti douloureusement à travers l'Europe.

2° L'agent ou sous-entrepreneur du landlord (*middleman*), ce type de l'exploitant tyrannique, a presque entièrement disparu. Le propriétaire touche un fermage plus élevé et le fermier est moins pressuré.

3° On trouve un bien plus grand nombre de tenanciers disposés à améliorer la terre et des maîtres plus portés à encourager leurs efforts. Même ceux qui, d'ordinaire, passent une grande partie de l'année en Angleterre, reviennent plus volontiers en Irlande pour y surveiller leurs propriétés et y dépenser, par conséquent, leurs revenus. La facilité des communications doit aussi favoriser cette disposition ; en un mot, l'*absentéisme* tend peu à peu à disparaître. On en peut dire presque autant des évictions.

Toutes ces améliorations, lord Russell les appuie de documents statistiques que nous ne pouvons reproduire, mais que lord Mayo a pleinement confirmés dans la séance du 17 mars. Quelques faits seulement à noter. D'abord l'Irlande est aujourd'hui un des pays de l'Europe où la criminalité est le moins élevée ; de 888 condamnés en une année, elle est descendue à 83. Puis l'émigration a diminué, tandis que les salaires se sont accrus dans une proportion notable, probablement par suite de l'émigration même. Il n'y a donc pas trop lieu de s'en glorifier, comme les Anglais sont disposés à le faire. En 1849, le nombre des évictions forcées était de 72,065; elle était descendue, en 1862, à 983. C'est encore trop assurément, mais enfin la différence est considérable. Dans le même laps de temps, l'émigration est tombée de 254,425 à 72,730.

Abordons actuellement la question des fermages, la plus difficile peut-être de toutes. Qui croirait, par exemple, qu'en Irlande il existait en 1866 non moins de 48,236 fermes — j'emploie ce mot faute d'un autre terme — dont l'étendue était d'un tiers d'hectare ; 79,742 autres variaient entre 1 et 5 acres (1 tiers et 2 hect.) ; enfin 127,978 ne dépassaient pas ces 2 hectares. Ici, j'aime à m'appuyer de l'autorité incontestée de M. Léonce de Lavergne. Cet écrivain a adopté les chiffres de lord Dufferin dans sa récente brochure, mais au fond la question reste la même.

« En 1841, le nombre total des fermes était de 825,000, dont 445,000 au-dessous de 5 acres (2 hectares); en 1864, le nombre était de 602,000, dont 121,000 seulement au-dessous de 5 acres. Le nombre total s'est donc réduit de plus du quart, et celui des fermes au-dessous de 5 acres des trois quarts. Le nombre des fermes de 5 à 15 acres (de 2 à 6 hectares) a diminué aussi, mais d'un tiers seul-

ment. En revanche, celui des fermes au-dessus de 15 à 30 acres (6 à 12 hectares) a presque doublé, et celui des fermes au-dessus de 30 acres (12 hectares) a plus que triplé. Il est clair qu'une ferme de 2 hectares et au-dessous ne suffit pas pour occuper et nourrir convenablement une famille ; quand la pomme de terre a manqué, la famine a fait périr des populations entières. Pour éviter le retour d'un semblable fléau, il fallait que l'existence du cultivateur fût mieux assurée ; elle l'est aujourd'hui puisque l'étendue moyenne des terres a doublé. L'expérience a prouvé que le minimum d'étendue nécessaire à l'entretien d'une famille est de 15 acres (6 hectares). A ce compte, le nombre des familles pourrait diminuer encore sans inconvénient, car il en reste 300,000 au-dessous de 6 hectares[1]. »

Ainsi donc, s'il y a eu dans la condition des fermiers une amélioration réelle due en grande partie à l'émigration, d'un autre côté, voilà une portion considérable de la population livrée aux affres de la famine et du typhus, si la récolte principale vient à manquer. Mais quelle est donc la cause de cet état de choses ? Sans doute le trop-plein de la population y a été pour beaucoup ; mais l'Angleterre est dans le même cas, et pourtant elle ne souffre pas des mêmes maux. Lord Russell va nous le dire.

Le cultivateur irlandais a été longtemps privé d'une ressource qu'avait le fils d'un fermier anglais, chargé d'une nombreuse famille ; celui-ci pouvait chercher une occupation dans les fabriques du Yorkshire, du Warwickshire et du Lancashire. Le défaut de communications en faisait une *terra incognita* pour l'Irlandais. Il n'en est plus de même aujourd'hui, et l'on voit une nombreuse population d'enfants d'Erin émigrer vers les grands centres de l'industrie britannique. C'est par milliers qu'on les compte à Liverpool, à Manchester, à Birmingham et à Leeds. « En un mot, les Irlandais jouissent maintenant des mêmes ressources que nos Anglais, ressources dont notre indigne jalousie les avait longtemps privés. »

Quant aux rapports du tenancier avec son propriétaire, c'est une question des plus épineuses. Il est bien facile de commencer par faire table rase et d'abolir tout ce qui existe. Aussi les utopistes et les oisifs s'en donnent-ils à cœur joie dans cette matière :

> Et otiosa credidit Neapolis
> Et omne vicinum oppidum.

Mais il n'en est pas de même des gens sensés, ni surtout des Anglais, qui ont une horreur instinctive de tout changement dans le régime de la propriété. Et cependant il le faut, il le faut absolument

[1] *L'Irlande en* 1867.

pour l'Irlande. En effet, jetez un coup d'œil sur la condition du cultivateur en France, en Belgique, en Allemagne, en Lombardie, en Toscane, partout enfin vous la trouverez dix fois supérieure à celle du fermier irlandais. Pour l'Angleterre, il est à peine besoin de le dire. Ici, les cultivateurs en grand sont de riches capitalistes ; mais, chose curieuse et peu connue, grands et petits sont rarement liés par des baux. Quand on les leur offre même, ils les refusent. La raison en est simple. Ils craindraient, à chaque renouvellement de bail, de subir une augmentation de fermage pour un espace de temps fort long, et ils veulent s'y soustraire. Ils peuvent accepter cette augmentation en se liant verbalement pour trois ou six années, mais aussi ils peuvent s'exonérer du fardeau, s'il devient trop lourd. En un mot, ils veulent conserver leur liberté d'action. Voilà l'usage commun ; c'est lord Russell qui nous le dit, et il doit le savoir. Eh bien, l'esprit de tradition est si fort dans cette vieille Angleterre, que, malgré ce que ce régime offre d'aléatoire, il n'est pas rare de rencontrer des familles de fermiers, exploitant les terres du même propriétaire de génération en génération. Il en résulte tout naturellement des rapports de respect, d'attachement mutuel qui font honneur au landlord et au cultivateur. Aux jours des élections, on voit ce dernier marcher au scrutin et voter pour le candidat de la famille qu'il sert, et la chose se fait bonnement, simplement, sans qu'il y ait besoin d'une pression extérieure, sans que le propriétaire se croie le droit de menacer d'expulsion son tenancier, si celui-ci s'avise de voter pour un autre candidat.

En est-il de même en Irlande? Hélas! non, et ici se montre une des plaies les plus vives du pays. Depuis des siècles, le petit fermier, n'ayant aucune autre ressource que celle de la terre pour lui-même et toute sa famille, est obligé de s'y vouer exclusivement. En prenant une ferme à bail, il la partage en autant de lopins entre ses fils, ses gendres, ses frères et ses beaux-frères. Que veut-on que deviennent la terre et le fermier sous un pareil régime? « Mais, dit lord Russell, les législateurs anglais, dont les ancêtres ont fermé à l'Irlandais tout accès à la fabrication de la laine, au commerce des Indes, ou même à l'exportation du bétail en Angleterre ; qui lui ont ainsi enlevé tout motif d'améliorer sa condition, ces législateurs auraient mauvaise grâce à le blâmer, si une basse jalousie et l'injustice ont engendré chez lui la paresse et l'imprévoyance. »

Autre grief fondé : on a étendu en Irlande le droit électoral uniquement dans le but de donner aux propriétaires protestants le droit de contrôler le vote de leurs tenanciers catholiques. C'est par milliers qu'on voyait naguère ces électeurs d'un ordre nouveau s'avancer au jour du vote comme un vil bétail — le mot est de l'écrivain

anglais — pour assurer *par ordre* le succès du candidat du propriétaire. Malheur au récalcitrant ! Il était sûr d'être évincé de sa ferme, dût-il n'avoir pour refuge qu'un fossé sous un ciel inclément, dût sa femme être sur le point d'accoucher, ou son vieux père sur le point de mourir! Croirait-on qu'on n'a appliqué un remède à cet abus criant qu'en 1850 ? Croirait-on qu'il existe encore? Les peuples gardent longtemps, la rage au cœur, la mémoire de ces iniquités : étonnez-vous ensuite, et de tant d'insurrections périodiques, et du fénianisme menaçant! Du reste, veut-on, sous une forme dramatique, la peinture vraie de cet état de choses ? Voici ce qu'écrivait, il y a trente ans environ, M. Shiel, un des amis d'O'Connell :

« Timothée Nolan est accosté par son propriétaire, le descendant d'un de ces colons implantés par le farouche Cromwell. « Pour qui « votes-tu, Tim ? — Pour O'Connell, plaise à Votre Honneur. — Qui « t'a dit de voter pour O'Connell? — Le P. O'Shaugnessy, mon « curé, plaise à Votre Honneur. — Le P. O'Shaugnessy, et pour- « quoi se mêle-t-il de ton vote? Rappelles-toi que tu n'as pas de « bail. »

Voilà le fait dans son affreuse nudité. Il va sans dire que lord Russell a hâte d'y mettre fin; mais avec ses instincts de grand propriétaire anglais, il s'élève contre toute mesure qui rendrait propriétaires les paysans irlandais. Selon lui, ils ne feraient que diviser à l'infini les lots qu'ils auraient reçus, continuant ainsi les traditions de leurs devanciers. Je ne saurais partager cet avis. Est-ce que la possession du sol n'agit pas invinciblement sur le cœur de l'homme ? Est-ce que le paysan prussien, devenu propriétaire, grâce aux réformes du baron de Stein, n'a pas transformé la face de son pays ? Est-ce que le paysan français, malgré la subdivision indéfinie de la propriété, ne tire pas en général un admirable parti de son modeste héritage? Est-ce que le fait n'est pas encore plus vrai du petit cultivateur belge, suisse, toscan ou suédois? Voit-on toutes ces races vendre et subdiviser à l'infini leurs champs paternels? Je sais autant que personne tout ce qu'on peut dire en France à cet égard; mais la France n'est pas seule au monde, et, en définitive, ces races de paysans-propriétaires sont en même temps les races les plus fortes, les plus viriles, les plus amies de l'ordre, en même temps que les plus intelligentes. Comparez-leur donc, si vous l'osez, le manouvrier abruti de l'Angleterre, ignorant, accomplissant, comme le bœuf, sa tâche régulière de chaque jour, ruminant comme lui aussi son pain de chaque jour, mais ne tournant jamais son regard vers le ciel, mais végétant dans une incroyable apathie, trop souvent, hélas ! dans le vice et la misère que celui-ci traîne à sa suite. Non, ces bipèdes ne sont pas des hommes, et le paysan moscovite leur est mille fois supérieur. Ce ré-

gime est sans doute commode pour les classes élevées, mais il fait honte à un pays civilisé, et, grâce à Dieu, ne peut durer encore longtemps.

Mais il y a mieux : si je tourne mes regards vers le nord de l'Angleterre, j'y trouve avec étonnement dans le Cumberland une race de paysans-propriétaires, appelés *statesmen*, qui ont conservé leurs antiques héritages, dont la transmission remonte, à travers les âges, jusqu'aux premiers jours de la monarchie anglaise. Comment ont-ils échappé à la spoliation du seizième siècle, c'est vraiment un miracle; mais enfin ils ont réussi. Ce n'est pas en vertu du droit de tester, puisque la même loi existait partout ailleurs. Eh bien! le poëte Coleridge, bon observateur aussi, nous assure que nulle part il n'a vu de terres mieux aménagées, mieux cultivées, ni dont on tire un meilleur parti que dans ce pays des lacs. Voilà ce que fait du paysan le droit de propriété.

Maintenant, pourquoi n'en serait-il pas de même de l'Irlandais, qui a, certes, tout autant que n'importe quel habitant de l'Europe continentale, la passion de la terre, la seule nourrice qu'il ait appris à connaître. Il l'aime, cette terre, quoique vos aïeux, mylord, en aient fait une marâtre pour lui, et l'un de ses principaux griefs contre vous, la source de sa haine profonde contre l'Anglo-Saxon, c'est qu'il le contraint à l'abandonner. Que serait-ce donc si on lui permettait d'en devenir propriétaire? Il ferait des folies pour la conserver et la garderait avec un soin jaloux, comme le fait le paysan flamand.

Ainsi, selon moi, lord Russell a cédé trop exclusivement à ses préoccupations de propriétaire anglais, et c'est un grand malheur. M. Mill reproche avec raison à ses compatriotes de considérer la question complexe de l'Irlande uniquement au point de vue britannique, et nous trouvons de nombreuses traces de cette disposition dans les débats qui viennent de s'ouvrir au Parlement. Tant qu'on persévérera dans cette voie, on court le risque de ne rien produire de viable et de s'agiter dans le vide. Les Anglais ne comprendront-ils jamais, eux si intelligents pour leurs colonies lointaines, qu'il s'agit ici d'une population essentiellement différente de mœurs, de religion, de tendances? Que gagneront-ils à la leurrer sans cesse d'un semblant de réformes, reconnues pourtant indispensables par tous?

Que lord Russell l'admette aussi, il n'y a certes rien d'étonnant; car, selon lui, les devoirs qui incombent aux propriétaires irlandais ne sont nullement remplis par eux. On les voit évincer d'excellents fermiers, parce qu'ils ont voté selon leur conscience dans les élections. Or, tant que ceux-ci sont exposés aux caprices d'un pouvoir

aussi arbitraire, comment peuvent-ils compter sur une sécurité quelconque?

En outre, le fermier ne peut cultiver avec soin la terre s'il n'a pas la garantie d'un bail, ni un capital à dépenser avec la certitude d'un retour convenable comme le cultivateur d'Écosse ou d'Angleterre.

Et maintenant quelles sont les conclusions à tirer de cet exposé ?

« 1° La commutation des dîmes, l'établissement de la taxe des pauvres, la vente des propriétés obérées, l'admission du principe général que le propriétaire a des devoirs équivalents à ses droits ; la résidence de ce propriétaire sur ses terres devenue plus habituelle ; l'émigration sur une plus grande échelle des gens privés de travail ; enfin la surélévation du taux des salaires, sont tous des progrès réels pour l'Irlande.

« 2° Il est urgent, dans les circonstances actuelles, de donner au tenancier des garanties que le propriétaire n'abusera pas de ses droits. Il est non moins urgent de lui assurer, par des mesures légales, une indemnité, s'il est expulsé de la terre qu'il a amendée, et s'il paye exactement son fermage. Mais point de violation des droits de la propriété que la Convention elle-même respecta et que la nation anglaise vénère plus que toute autre au monde. De même, il faut rejeter tout progrès qui, sans violer les droits de la propriété, placerait les Irlandais dans une condition différente de leur condition actuelle. » Franchement, cette dernière règle de conduite nous paraît bien rigoureuse, car enfin lord Russell ne peut guère oublier que cette race de paysans a été spoliée, massacrée, dépouillée, décimée sous toutes les formes et à toutes les époques par la garnison anglo-protestante de l'Irlande? Est-ce qu'il est jamais trop tard pour réparer l'iniquité? Ou bien la sainteté de la propriété aristocratique serait-elle, aux yeux d'un Russell, supérieure aux droits de la justice?

Revenons encore une fois en arrière, avec le noble lord, sur le passé de l'Irlande et surtout sur la question religieuse. Ce tableau offre des leçons pour tout le monde. Il y a environ un siècle, qu'un lord lieutenant de ce pays, le duc de Bedford, proposa une mesure équivalente à peu près à la tolérance religieuse pour les catholiques. La loi, ne l'oublions pas, n'admettait même pas leur existence. Ils n'étaient pas. Après un long débat, le conseil rejeta la proposition. Or, voulez-vous savoir ce qu'était cette loi? Le célèbre Burke va nous le dire: « On fabriqua en 1699 un statut, d'après lequel dire la messe était réputé un crime punissable de la prison perpétuelle. Enseigner dans une école, occupation éminemment utile et digne d'éloges, enseigner même dans une famille, c'était, de la part de tout ca-

tholique, un crime non moins irrémissible. » Voilà où en était la protestante et libérale Angleterre ! Cette abominable législation fut abolie en 1778 : premier adoucissement ; puis, en 1793, on rendit par peur aux catholiques le droit électoral. La révolution française produisait ce résultat qu'on avait repoussé l'année précédente. En 1801, Pitt voulut aller plus loin et se proposa d'admettre et les catholiques et les autres dissidents aux diverses fonctions publiques : il dut s'arrêter devant les scrupules intolérants d'un roi inclinant déjà vers la folie, et il se retira en conséquence. Passons sur les années suivantes, qui ne sont remplies que par des oscillations perpétuelles.

Enfin, vint l'année 1828 et, avec elle, le grand agitateur O'Connell, que lord Russell proclame « le plus puissant démagogue de tous les siècles. Il sut pousser sans cesse l'Irlande sur le bord de l'insurrection, dénonçant tout à la fois, avec une furieuse puissance d'invective, le gouvernement anglais, et défendant au peuple tout recours à la force matérielle. Il fut victorieux de tout point, et l'émancipation catholique fut autant son œuvre que la réforme des lois sur les céréales celle de Cobden, que la réforme électorale de 1867 fut celle de M. Bright. » Quel éloge dans la bouche d'un adversaire ! Souhaitons à la France et à l'Angleterre beaucoup de démagogues de cette force-là.

Cependant, malgré l'émancipation et les avantages considérables qui en ont résulté pour les catholiques, deux maux pesaient rudement sur l'Irlande. Le premier était la prépondérance protestante ; le second, l'Église officielle qu'imposait l'Angleterre. Il suffit du premier de ces abus pour pousser à la révolte et faire périr sur un échafaud les hommes les plus illustres de l'Irlande. Grâce à cette prépondérance protestante, toutes les classes étaient irritées, jetées dans l'insurrection ; puis venaient la torture, le massacre, les mitraillades pour éteindre dans le sang le feu de la rébellion. C'était un régime où la loi était autre pour le pauvre, autre pour le riche ; un régime que Burke appelait *non regnum, sed magnum latrocinium*, et qui lui faisait écrire à Pitt ces paroles déchirantes : « Mon cher ami, j'ai le cœur brisé, la main fatiguée en vous écrivant. Je vous en conjure, si vous le pouvez, arrachez l'Irlande aux hommes insensés et corrompus qui nous détruisent. » A ses yeux, rien n'était plus propre à favoriser chez les masses les principes du jacobinisme français. Ainsi donc, tels étaient, à cette époque, les moyens de gouvernement de l'Angleterre : la corruption et l'intimidation ; et pourtant c'était le temps du parlement indépendant de l'Irlande. Indépendant, ai-je dit ? Non, la corruption y avait pénétré et même plus que partout ailleurs. Aussi l'illustre patriote Grattan put-il dire avec une douloureuse émotion : « Je l'ai bercée, cette indépendance, et j'en ai suivi le cer-

cueil jusqu'à la tombe. » Oui, jusqu'à la tombe de l'Union. Un seul mot suffira pour caractériser ce parlement irlandais : tous ses membres étaient protestants ; pas un catholique ne pouvait y siéger ! Remédier à cette odieuse administration devint donc le but constant des hommes d'État anglais, et, à partir de 1830, ils y ont assez bien réussi.

L'Église officielle est encore aujourd'hui un des grands griefs de l'Irlande ; et les débats actuels du Parlement nous montrent combien les préjugés anglais y apportent de passions. Je ne sais combien de cabinets whigs se sont déjà usés dans le stérile labeur ou de la modifier ou de la renverser. Personne n'y a réussi ; en ce moment même, où chacun reconnaît la nécessité de mettre un terme à ce scandale, aucun homme important n'ose encore porter la main sur elle. M. Gladstone, nouvellement converti aux doctrines de M. Bright, s'est déclaré à la dernière heure prêt à le faire, et cette nouvelle seule a été saluée par la Chambre comme un événement.

Au fond, qu'est-il donc, ce clergé protestant imposé à l'Irlande par l'Angleterre ? Au dernier siècle, le fameux Swift, qui en faisait partie, définissait ses confrères « des gentillâtres de campagne en habit noir. » Aujourd'hui, ils valent assurément mieux qu'à cette époque : « De tous les propriétaires irlandais, dit un de leurs évêques, les propriétaires ecclésiastiques causent le moins d'ennuis au peuple. Ils passent en général pour de braves gens, d'un commerce agréable, d'une disposition bienveillante, qui n'oppriment personne, ne font de tort à personne ; qui se montrent de bons voisins et, dans la mesure de leurs moyens, emploient et récompensent libéralement l'industrie locale. »

Mais comme pasteurs d'âmes, se demande lord Russell, que sont-ils, que font-ils ? Quand on a la prétention d'être une Église nationale, on doit pouvoir dispenser la parole de Dieu à tout le monde et surtout évangéliser les pauvres. Or, est-ce là ce que fait l'Église nationale d'Irlande ? Nationale, elle ne l'est pas, car entre elle et les pauvres il y a des obstacles insurmontables. On peut estimer la population totale de l'île à 5,700,000 âmes en chiffres ronds. Sur ce nombre, il y en a environ 700,000 appartenant à l'Église officielle, ou un huitième de la population. Dans beaucoup de bénéfices et dans un plus grand nombre encore de paroisses, cette proportion est même loin d'être atteinte et n'arrive qu'à 5 p. 100, à 3 p. 100, ou à 1 p. 100 de la population.

Or, l'idée qu'on se fait d'une Église nationale, c'est qu'elle est un corps fournissant au peuple son instruction religieuse. Tel est le cas en Angleterre et en Écosse ; telle est la situation du catholicisme en France, en Autriche, en Espagne ; du protestantisme et du catholi-

cisme en Prusse; de l'Église grecque en Russie. En est-il de même pour celle d'Irlande? Poser la question, c'est y répondre. Toute Église nationale, dit Hallam, doit exister pour le peuple, dans le peuple, avec le peuple. Rien de plus vrai ; mais alors que devons-nous penser de cette institution artificielle, hybride, qui ne peut absolument rien pour le peuple irlandais? Que c'est une monstruosité, et rien de plus. Du reste, cette impression est si vraie qu'un de ses propres écrivains n'a pu retenir cet aveu en parlant de l'Église catholique : « Sans doute, elle a des tendances politiques qui sont incompatibles avec celles de l'Angleterre, et, grâce à ces tendances, elle favorise le mécontentement et l'esprit de révolte ; mais, même en admettant ces fâcheux résultats, ce n'est rien comparé au bien qu'elle fait en fortifiant les étais de la société et en inculquant les obligations du devoir moral. »

Après de telles paroles, ne nous étonnons pas que l'écrivain anglais s'écrie à son tour : « Mais quoi ! si en changeant ou en améliorant ces tendances politiques, nous pouvions conserver ce précieux bienfait des obligations morales inculquées à quatre millions et demi de la population irlandaise, ne serait-ce pas là un avantage énorme? Cela ne vaut-il pas la peine d'en faire l'essai, avant d'abandonner la tâche en gens désespérés? Et nous-mêmes ne ressentirions-nous pas la plus vive sympathie pour n'importe quel corps religieux de l'Europe, qui se trouverait dans la situation de l'Église catholique en Irlande? » C'est parler d'or, mylord ; mais alors, vous le chef d'un grand parti, vous le vétéran de cent campagnes parlementaires, pour Dieu! agissez donc, faites-en une bonne fois l'épreuve, au lieu d'atermoyer, de biaiser, au lieu d'oublier au pouvoir vos professions de foi dans l'opposition. Osez donc enfin ; il y a là de beaux lauriers à cueillir pour en décorer votre tombe devant une postérité reconnaissante.

Il serait facile de multiplier, à la suite de l'écrivain anglais, les preuves de l'impuissance radicale de l'Église officielle, quand il s'agit de remplir sa mission religieuse. Cette impuissance demeure constatée par les autorités les plus compétentes. Transportez maintenant la scène en Suède, par exemple, et supposez les catholiques maîtres de tous les fonds, de toutes les propriétés affectées à l'Église nationale, et dites si l'Angleterre ne soutiendrait pas de ses vœux ou même de son argent les réclamations légitimes des protestants suédois. Aussi lord Russell arrive-t-il à cette conclusion : « J'affirme sans hésitation aucune, que l'Église protestante d'Irlande est le principal grief dont le peuple ait à se plaindre ; que le clergé catholique romain et son troupeau sont également mécontents ; qu'un pareil état de choses, enfin, ne serait toléré dans aucun pays de l'Europe. »

Tel est le mal et il en résulte une désaffection profonde, permanente, dans la masse de la population. On regarde comme inique cette prétention de l'État à choisir une certaine communion religieuse, qui est une infime minorité, pour en faire l'objet de ses faveurs et la combler de richesses. Grâce à ce fait, le gouvernement anglais s'est aliéné la majorité des Irlandais, ils le considèrent comme l'auteur de leurs maux et se montrent pleins de haine contre leurs compatriotes protestants plus favorisés, auxquels on a donné certains droits civils et priviléges exclusifs.

Mais voyons la chose sous un point de vue essentiellement pratique. Depuis trente ans environ les Irlandais se sont imposé de lourds sacrifices pour relever leur culte de son abaissement; ils ont bâti de belles églises, fondé de nombreux établissements religieux, des écoles, des couvents, des hôpitaux. Le clergé est convenablement, parfois même richement rétribué. Or les fonds nécessaires à toutes ces fondations sortent de la poche des fidèles, du pauvre tenancier de la campagne, comme du riche manufacturier, du commerçant des villes ou du grand seigneur, propriétaire terrien. Mais en même temps, ils sont obligés de payer l'impôt pour soutenir le clergé de cette église bâtarde, dont ils ne veulent à aucun prix, qu'ils regardent comme le représentant d'un pouvoir inique et spoliateur. Jugez quel ferment de haines dans tous les cœurs !

Mais quels remèdes faut-il proposer à cet état de choses, se demande lord Russell? Si nous enlevons à l'Église officielle ses richesses pour les distribuer entre diverses œuvres d'utilité publique, nous privons par là les Irlandais des campagnes des ressources qu'ils trouvent par leur travail chez ce clergé protestant si détesté. Trop souvent c'est au prix de leur foi religieuse ; mais c'est un gain plutôt qu'un mal, on le conçoit, aux yeux de lord Russell. Et puis ce moyen radical imposerait toujours aux catholiques la nécessité de s'imposer de lourds sacrifices pour pourvoir aux frais de leur culte. Eh bien, si l'on commençait par préleversurleproduit del'impôt des dîmes, qui se confond aujourd'hui avec la rente de la terre, mais dont les propriétaires sont responsables au gouvernement, si l'on prélevait sur ces fonds six huitièmes, qui seraient affectés à la construction d'églises, à l'achat de presbytères et de terrains, au traitement des desservants pauvres, la population catholique serait allégée d'environ 7,500,000 francs par an, et le cultivateur irlandais y trouverait la compensation de la perte que lui ferait éprouver, comme travail, la diminution des ressources du clergé protestant.

Lord Russell propose donc, non d'abolir radicalement l'établissement anglican, mais d'affecter une partie de ses revenus aux dépenses du catholicisme. Il voudrait aussi conserver la subvention an-

nuelle du séminaire de Maynooth et le *regium donum*, dont jouissent les presbytériens depuis Jacques Ier. Pourquoi? C'est que si vous refusiez toute intervention de l'État dans la question, comme le proposent quelques-uns, vous priveriez l'Irlande de ressources importantes, et elle n'en a pas trop. En un mot, doter l'Église catholique, doter l'Église presbytérienne, doter encore l'Église anglicane, mais en réduisant ses revenus actuels à un huitième seulement, ce serait faire à la fois acte de justice et de sage politique. Ce que lord Russell n'ajoute pas, et probablement à dessein, c'est qu'il serait bien aise de voir l'État intervenir de plus en plus dans les affaires intérieures des catholiques. « Qui paye, commande, » dit l'adage. En ceci, l'écrivain anglais se rapproche assez du projet ministériel, tel qu'il a été exposé par lord Mayo.

Mais ce plan rencontre des difficultés sérieuses de deux côtés. D'abord les protestants anglais n'ont jamais voulu jusqu'ici renoncer à ce fameux établissement ecclésiastique en Irlande, ni en affecter les revenus au profit de la nation. Puis quoi donc? déclarer publiquement, une fois pour toutes, qu'il faut désespérer de la cause de la Réforme dans ce pays? Abjurer ainsi toutes nos traditions? Jamais!

« Vraiment! répond lord Russsll, mais c'est être insensé! Quoi! vous en êtes encore là? Vous ne pouvez donc rien apprendre ni rien oublier! Eh bien, voici la vérité : l'Église catholique romaine a résisté en Europe et en Irlande aux plus terribles orages. En France, elle a survécu à Voltaire et à Lareveillère-Lepaux, à la Révolution française et à la déesse Raison; en Angleterre, à Élisabeth, à Guillaume III et aux lois pénales. En Irlande, elle nous aborde de front avec quatre fois autant d'adhérents que toutes les Églises protestantes réunies. Si nous considérons le sort de divers souverains, Jacques II perdit la couronne d'Angleterre, Charles X, celle de France, bien plutôt à cause de leur dévouement à l'Église de Rome qu'à raison de leurs fautes politiques. Si nous regardons parmi les hommes de science, nous voyons le docteur Manning et M. Newman abandonnant le protestantisme pour l'Église catholique; en France, un Montalembert consacrant sa merveilleuse et émouvante éloquence à défendre un pape infaillible. Quant à des modèles de pureté domestique, et de consécration de toutes les facultés humaines à la religion, nous les rencontrons dans les plus hautes familles catholiques de France. Lisez plutôt le *Récit d'une sœur*. »

Quel magnifique passage! quel noble exemple d'impartialité! Et pourquoi faut-il que, deux lignes plus bas, nous trouvions l'écrivain anglais manifestant l'espérance de voir l'Église protestante d'Irlande déployer, elle aussi, les vertus de la pauvreté et du zèle apo-

stolique, marcher sur les traces d'un Polycarpe ou d'un Cyprien, imiter les exemples des martyrs sous les Néron, les Trajan et les Dioclétien? Est-ce sérieux? Devons-nous ajouter foi à ce vœu chimérique? Si oui, lord Russell ne tombe-t-il pas dans une illusion semblable à celle de ses adversaires? Si non, que devons-nous croire?

Le second obstacle vient d'un côté fort différent. « Les évêques catholiques romains, le cardinal Cullen à leur tête, ont dans une réunion solennelle, déclaré au mois d'octobre dernier, qu'en principe les revenus de l'Église appartiennent aux catholiques. D'après une autre résolution, l'Église catholique romaine n'acceptera aucune subvention pécuniaire du gouvernement. En lisant ces deux résolutions, ma première impression a été de me rappeler un incident de l'histoire d'Espagne. Gonzalve de Cordoue, surnommé le *Gran capitan* par ses compatriotes, avait obtenu, dit-on, du roi Ferdinand, la promesse d'être nommé grand maître de l'ordre de Calatrava. Mais quelque temps après, le prince changea d'avis et en disposa autrement ; il offrit donc au grand capitaine en échange la ville de Loja. « Non, répondit Gonzalve, je refuse ; dites au roi que je préfère mon grief à la cité de Loja[1]. »

La conclusion est simple : le clergé catholique veut garder son grief, dût-il se priver d'une ressource précieuse. Il veut garder son grief, parce qu'il veut conserver ses titres absolus aux propriétés ecclésiastiques, tels qu'ils étaient avant la réforme du seizième siècle.

[1] Voici le texte même des résolutions des évêques catholiques : « Nous déclarons ne vouloir accepter ni pour nous-mêmes ni pour le clergé aucune subvention de l'État, aucune portion des propriétés appartenant à l'Église établie ; et nous continuerons à compter pour le maintien de la religion sur le concours de nos fidèles troupeaux. Cette déclaration ne condamne en rien les usages adoptés en d'autres pays catholiques pour la subsistance du clergé ; et elle ne nous empêche nullement de soutenir le droit entier et indépendant qu'a l'Église de posséder des propriétés, de recevoir des dotations faites par des donateurs charitables, de disposer librement de ses biens pour des œuvres de charité et de piété, en conformité avec la loi divine. Mais pour nous-mêmes, nous refusons les pensions de l'État et les dons du gouvernement, parce que si nous les acceptions dans la situation de ce pays, la liberté du clergé serait entravée, l'action indépendante et bienfaisante de l'Église paralysée, son influence pour le bien diminuée. De plus, le système des offrandes volontaires a de tout temps existé dans ce pays, et y a produit le plus grand bien. Il doit son origine à saint Patrick, autour duquel se groupaient les fidèles pour lui offrir leurs dons généreux, le suppliant de les recevoir. Ces offrandes et ces dîmes volontaires se sont perpétuées jusqu'à la fin du douzième siècle ; les annales de notre Église en font foi. Depuis trois cents ans, il a ressuscité, en dépit des efforts de l'ennemi ; il a puissamment contribué à maintenir notre indépendance et à couvrir notre patrie de monuments magnifiques. Enfin, au début de ce siècle, le grand pontife, Pie VII, exhorta nos évêques à conserver précieusement ce mode d'existence si digne d'éloges, et à ne jamais asservir l'Église d'Irlande, en acceptant les faveurs du gouvernement... »

Il veut garder son grief, parce qu'il veut toujours avoir sous la main un prétexte pour irriter les Irlandais contre l'Angleterre. Il veut garder son grief, enfin, parce qu'il ne veut pas courber la tête sous l'autorité de l'État, sous la juridiction des tribunaux anglais. « Mais, ajoute un peu aigrement le noble lord, nous sommes en plein dix-neuvième siècle, l'État est laïc, a dit M. Guizot avec raison ; nous maintiendrons le pouvoir de la reine, la juridiction de ses cours, et il n'y a ni presbytériens écossais, ni synodes pan-anglicans, ni tribunaux romains, qui puissent nous forcer à reculer d'un pas. Henri VIII n'a pas régné pour rien ni substitué pour rien l'appel au Parlement à celui de Rome. »

Tout beau, mylord, d'où vient donc cette soudaine explosion de colère ? Vous souviendrait-il plus, par hasard, de votre folle campagne contre les évêques catholiques, lors du rétablissement de la hiérarchie en 1851, et du rire inextinguible qui s'éleva dans toute l'Angleterre à cette occasion ? De quoi s'agit-il ? De donner à l'Église catholique d'Irlande certains revenus, dans le but évident d'entraver son indépendance. Elle vous le dit, et refuse : vous en convenez presque, et vous prétendriez la forcer à recevoir vos bienfaits ! Quelle loi invoqueriez-vous ? Devant quel tribunal porteriez-vous l'affaire? Allons, tout cela n'est pas sérieux, et malgré vous, à votre insu peut-être, vous avez cédé à une boutade. Aussi, vous revenez bien vite au ton général de votre brochure, et j'applaudis des deux mains, lorsque vous dites :

Le clergé catholique a mille fois raison de vouloir conserver son indépendance ; il a mille fois raison de refuser un salaire qui dépendrait d'un vote annuel du Parlement. Mais pourtant ce même clergé doit éprouver une certaine répugnance à recourir toujours à la charité et au dévouement de ses fidèles. Pourquoi n'accepterait-il pas un règlement de la question, qui lui attribuerait et mettrait, une fois pour toutes, à son crédit certains revenus assurés et provenant des dotations dont jouit actuellement l'établissement anglican ? Le Parlement en fixerait les conditions, et il n'y aurait plus à revenir là-dessus. Pourquoi ne pas établir, par exemple, une commission permanente, composée de catholiques et chargée de distribuer ces fonds ; 1° pour la construction et l'entretien des églises ; 2° pour l'achat des presbytères et des terrains destinés aux cures catholiques ; 3° pour procurer aux desservants pauvres un supplément de revenus. Ces fonds, suivant la pensée d'O'Connell, pourraient être versés, chaque année, aux banques provinciales, qui les payeraient ensuite à la convenance des parties intéressées.

Comme on le voit, le projet de lord Russell n'a rien d'impraticable et il révèle en même temps une largeur de vues, une absence de pré-

jugés qui lui fait le plus grand honneur. Tout dépend d'ailleurs des conditions qu'on voudrait imposer au clergé. Si on lui demandait un sacrifice quelconque de son indépendance, il aurait mille fois raison de préférer sa position actuelle. Mais en les admettant honorables,—et il dépendrait de lui de les poser,—je ne vois vraiment pas ce qu'il perdrait à les accepter. Très-certainement, l'établissement anglican est sur le point de s'écrouler sous la réprobation publique, ses jours sont comptés, ce n'est plus qu'une question d'un peu plus tôt ou d'un peu plus tard. Ses vastes richesses écherront très-certainement aussi à quelques-uns ou feront retour à l'État qui, s'il les garde, pourra fort bien s'en servir pour faire encore de la propagande protestante ou rationaliste, par la fondation d'écoles *séculières*, comme on dit. Cela est arrivé déjà; vous, clergé irlandais, vous tonnez contre cet abominable système qui aboutit à la destruction de la foi. Laissez ces abondantes ressources aux mains du gouvernement, et vous pourrez le voir développer ce plan sur une vaste échelle. Poussés par un sentiment de justice, et cédant peut-être aussi à la crainte d'une insurrection, voici des hommes d'État britanniques, qui vous offrent une bonne partie de ces revenus, avec lesquels vous pourriez faire tant de bien, tout en allégeant le fardeau de vos ouailles, et vous refuseriez ! Encore une fois, pourquoi, si l'on n'entrave en rien, si on n'enchaîne en rien votre liberté d'action? Lequel vaut mieux, après tout, pour la dignité du prêtre, d'un clergé propriétaire, ou d'un clergé mendiant ? Ce dernier, on le comprend, on l'admire en des temps de persécutions ; il n'en serait peut-être pas longtemps de même, lorsque ce qu'on appelle le *système volontaire* n'aurait vraiment pas sa raison d'être. La considération finit vite par s'amoindrir à ce jeu-là, et si l'on ne dépend de l'État, on dépend bien plus étroitement de ses ouailles. J'ai vu d'étranges choses à cet égard dans le protestantisme anglais, et, quant aux prôneurs du système américain, je leur dirais volontiers : — Allez-y voir, et vous y trouverez des pasteurs n'osant pas prêcher toute la vérité évangélique, de peur qu'on leur coupe les vivres, ou qu'on les jette à la porte de leur presbytère. La belle indépendance vraiment !

Que le clergé catholique n'arrive jamais à cet excès d'abaissement, je l'espère et même je le crois. Mais sur ce point il y a plus d'un degré, et il est plus facile d'y descendre que d'y monter. En Irlande même, où une longue communauté de souffrances, de douleurs, d'épreuves, ont pour ainsi dire soudé ensemble le clergé et le peuple, où, par conséquent, ce dernier endure tout de la part des guides qu'il entoure d'un indicible amour, il se passe parfois des scènes étranges. Sans entrer dans aucun détail, il me sera permis d'affirmer que, ni dans la France catholique, ni par tout sur le continent, on n'en

tolérerait un seul instant de pareilles. C'est fort heureux que le souvenir de saint Patrick couvre tout de son ombre protectrice chez les enfants d'Erin : souhaitons même qu'il en soit toujours ainsi. Quant à appliquer aujourd'hui ce système ailleurs, il faudrait être, ou insensé, ou ennemi de l'Église, pour le proposer. C'est bien peut-être pour cette raison que certaine école en rêve la réalisation.

Il est fort à remarquer même, si nous en croyons lord Russell, que beaucoup de catholiques siégeant au parlement britannique accepteraient volontiers la solution qu'il propose. Parmi eux, dit-il, figurent des pairs du royaume, des députés distingués, des jurisconsultes qui peuvent aspirer aux plus hautes charges de leur profession. Que demandent-ils pour leurs frères placés dans une condition plus humble, pour leurs prêtres issus de la classe moyenne, pour les cultivateurs et les paysans? Tout simplement ce qui leur est dû, et pour 4,500,000 catholiques l'égalité vis-à-vis de 700,000 protestants appartenant à l'Église épiscopale. Assurément il n'y a là rien d'arrogant, de séditieux, de révolutionnaire. Donc si, vous, parlement, vous abolissez les dotations ecclésiastiques, faites-les bénéficier du même privilége. Si, au contraire, vous conservez des églises d'État, faites-leur, dans les revenus appropriés à cet effet, une part proportionnelle à la population que ces hommes représentent. Je crois, pour mon compte, que la députation irlandaise n'a jamais manifesté une telle prédilection pour les églises d'État, et je soupçonne fort lord Russsell d'avoir ici méconnu leur pensée.

Mais après tout, ces projets de réforme, quel qu'en soit le caractère, sont-ils réalisables ? Oui, si l'opinion publique les soutient ; non, si cette opinion leur fait défaut. Dans ce pays d'Angleterre, si décrié par les uns, si exalté par les autres, une chose est certaine, c'est que l'opinion est bien réellement la reine du monde, le compteur marquant la pression intérieure de la vapeur comprimée. Tantôt elle roule en grondant comme un torrent furieux, emportant tout devant elle ; tantôt elle dort paisible et muette, trahissant à peine le plus léger frémissement à la surface des ondes. Ce sont ces retours périodiques de la marée populaire que les hommes d'État britanniques mettent un soin scrupuleux à observer, pour contenir ses envahissements, comme pour bénéficier de ses forces utiles. Ainsi, de 1820 à 1830, période de repos et de calme plat, sur la question de réforme électorale. Mais de 1830 à 1831, agitation, troubles et même émeutes à main armée. On sait le résultat; le bill de réforme de 1832 fit tout rentrer dans une tranquillité qui dura jusqu'à l'agitation pacifique dont la conclusion fut l'établissement du libre-échange. Après un nouvel intervalle de repos est venu récemment le bill de 1866, qui a encore une fois étendu le droit de suffrage; mais, pour l'obtenir, il

a fallu six années de lutte ardente, et que les nobles habitants de Hyde-Park et de ses environs vissent leurs splendides habitations presque menacées par une multitude irritée, sinon furieuse.

Le moment décisif est-il venu pour l'Irlande? demande lord Russell. On serait tenté de le croire en écoutant le langage de la presse, mais surtout les discours dans l'enceinte du Parlement. J'ai pris la peine de parcourir jour par jour ces énormes colonnes où le *Times* rend compte des débats, et j'affirme, que jamais on n'avait abordé le sujet avec tant de sérieux, tant de respect pour cette grave question. Des deux côtés de la Chambre, on aurait dit une consultation de savants médecins, rassemblés près du lit d'un malade, dont ils craignent d'accroître les douleurs en le retournant sur lui-même. Prenez l'un après l'autre ces beaux discours de MM. Maguire, Chichester Fortescue, lord Clinton, Horsman, Lowe, Stuart Mill, Monsell, lord Mayo, au nom du gouvernement; puis ensuite Bright, O'Donoghue, sir Joseph Mac Keuna et sir Stafford Northcote, et vous serez étonné du changement de ton qui s'est opéré dans l'assemblée au sujet de l'Irlande. C'est bon signe, dites-vous : quel bonheur!

Mais quoi? Au milieu de cette séance du 12 mars, si solennelle, si digne d'un parlement national, vous voyez tout à coup les députés se pencher l'un vers l'autre, se glisser quelques paroles à l'oreille : « Venez-vous? dit celui-ci. — Sans doute, répond l'ami, je vous suis. — De quoi s'agit-il? fait un troisième — Vous ne savez donc rien?— Non, vraiment. — Eh bien, le nouveau chancelier et le duc d'Argyll doivent se prendre corps à corps ce soir à la Chambre des pairs. Une véritable joute oratoire. — Oh! mais j'y cours. » Et ils y courent en effet, et en quelques instants la Chambre des communes est à moitié désertée, celle des pairs regorge : il ne s'agissait après tout que de l'Irlande! Eh bien, oui, voilà le fait dominant dans le Parlement anglais; il est apathique, vacillant, insouciant, quand il s'agit de ce malheureux pays. C'est une excellente thèse pour l'opposition, mais qu'on oublie volontiers lorsqu'on est au pouvoir, comme l'a si souvent prouvé lord Russell lui-même. Ministre, eût-il proposé une seule des mesures que renferme sa brochure? C'est plus que douteux, et, malgré tous ces beaux discours, il est non moins douteux que le Parlement actuel prenne sérieusement sa tâche à cœur. Sa carrière est fournie, il a déjà un pied dans la tombe et il voudrait léguer à ses successeurs ce labeur ardu et ingrat.

Mais l'opinion publique le lui permettra-t-elle? Si j'en crois les échos du dehors, ce n'est guère probable. La nation anglaise est lasse, disent ces derniers, de ces remises perpétuelles, de ces expériences *in anima vili*. « Il s'est élevé parmi nous, fait observer en finissant lord Russell, un sentiment favorable aux Irlandais. Nous avons tous la conviction

que l'Irlande n'est point traitée par l'Angleterre comme le serait tout autre pays dans la même situation, et qu'en cas d'une guerre étrangère, il nous faudrait la moitié de notre armée pour garder cette île. Nous n'avons jamais fait de concessions à l'Irlande, ajoute-t-on, que par peur. C'est malheureusement vrai, mais après? Est-ce que le roi Jean signa la grande charte par pure bienveillance? Est-ce que Charles II et son frère, le duc d'York, consentirent volontiers au bill d'*Habeas corpus?*... Donc, ce reproche peut nous faire regretter nos injustices passées, mais non nous empêcher de les réparer. Il est sans doute tard, mais non trop tard. »

Voilà pour le pair d'Angleterre. Maintenant, si je prête l'oreille aux accents de cette presse britannique qui en jette sans cesse de si nombreux, de si retentissants au monde entier, voici ce que j'y entends : « Assez de discours! assez de discours! Le débat sur l'Irlande sera très-certainement une déception pour ses véritables amis. Sans doute on a rarement vu un plus brillant tournoi d'éloquence, ni de meilleurs discours que ceux de MM. Horsman, Lowe et Mill, mais ce débat ne produira rien, la chose est évidente. La discussion pourra durer trois ou quatre longues séances ; on dépensera nous ne savons combien d'heures en arguments à perte de vue, et la conclusion la plus apparente à en tirer, c'est que la politique du gouvernement n'est ni suffisante, ni à la hauteur de la situation. Tous ceux qui ont un intérêt pratique dans le sujet ou qui pourront un jour en assumer la responsabilité, se tiennent éloignés de la lutte... Et pourtant le pays veut une solution, une solution définitive. » Qui dit cela? le *Times*. Écoutons à son tour le *Morning-Post*, organe du parti whig. « Un des traits les plus saillants de ce débat, c'est l'extrême prudence observée par la majorité des orateurs, du moins par ceux dont le pays a le droit d'attendre des conclusions pratiques. Il y a, dirait-on, dans la question irlandaise, quelque chose de terrifiant pour nos hommes d'État les plus osés... Par malheur, ils la traitent au point de vue de leurs propres intérêts politiques, plutôt qu'à celui de l'Irlande elle-même... Étonnez-vous ensuite qu'elle se dise insuffisamment représentée au Parlement et mal administrée par le gouvernement. Au fond, le régime de la propriété est à peu près le même que celui de l'Angleterre, et les Irlandais pourraient bien finir par l'accepter ; mais quelle confiance voulez-vous avoir dans des gens s'obstinant à ne montrer que de la sympathie, sans jamais arriver à des remèdes pratiques?... Voir toujours les deux côtés de la Chambre condamner le système suivi en Irlande, parader même ses griefs devant le public ; voir une majorité puissante en demander à haute voix le redressement, puis reculer lâchement l'instant d'après devant ce redressement ; — c'est vraiment lasser la patience du peuple le plus endurant de la

terre. Et pourtant voilà la conclusion que devront forcément tirer les Irlandais de ce fastidieux débat. »

Je pourrais facilement multiplier ces citations, aller du *Post* au *Spectator*, du *Spectator* à la *Saturday Review*, mais à quoi bon? Ces deux passages suffiront à indiquer la tendance actuelle de l'opinion publique. Maintenant, quelle est celle des catholiques, les plus intéressés, après tout, dans la question? Si je m'adresse à des organes sérieux, ils ne seraient pas éloignés d'accepter les mesures du cabinet, surtout si elles se précisent et s'accusent davantage, par la voie d'un ministre responsable. En effet, lord Mayo, chargé d'exposer le programme officiel, n'a pas ce caractère. Mais la promesse d'une existence légale à l'université catholique a frappé les esprits de nos coreligionnaires. C'est un pas énorme fait dans la voie de la liberté religieuse et de la liberté d'enseignement, pas dont le nouveau cabinet doit recueillir l'honneur. Il y a cinq ans, si l'on eût proposé au parti tory une semblable mesure, il eût frémi de colère. Si c'est ainsi que M. Disraeli fait l'éducation de ses adhérents, il est digne des plus grands éloges. Nous allons voir à quoi sont réduits les cattholiques irlandais, lorsqu'il s'agit d'enseignement supérieur ; mais que peuvent-ils espérer de mieux que de voir se réaliser, avec l'appui du gouvernement, ce qu'ils ont si longtemps demandé en vain? Plût à Dieu que nos libérâtres et certains catholiques français montrassent le même esprit de générosité!

Nous écrivions, il y a quelques jours, dans une autre publication :

« Sous le règne d'Élisabeth, il fut établi à Dublin une université nommée *Trinity College* dont le but unique était de répandre le protestantisme. Professeurs, enseignement, bourses, faveurs, tout est resté protestant. Depuis quelques années cependant on en a ouvert les portes aux catholiques, en promettant de modifier l'enseignement de manière à ne point blesser leur foi. Comme il n'y a point d'autre institution de ce genre en Irlande, ceux-ci sont forcés, s'ils veulent embrasser une carrière libérale, d'en suivre les cours et d'y prendre leurs grades. Malgré les promesses *formelles*, l'enseignement se montre encore ce qu'il était, et le résultat en a été trop souvent de nombreuses apostasies ou de tristes défaillances dans les rangs des étudiants catholiques. Il serait facile d'en accumuler les preuves, et le *Times* du 12 mars en fournit une nouvelle dans une longue lettre d'un *catholique* s'élevant contre le nouveau projet ministériel et portant jusqu'aux nues ce fameux *Trinity College*.

« On conçoit parfaitement que toute l'armée protestante défende énergiquement cet instrument de prosélytisme ; on conçoit non moins

le désir des évêques et des familles catholiques de ne plus avoir à en subir l'enseignement. Jusqu'ici leurs plaintes et leurs réclamations avaient été vaines ; on se refusait obstinément à reconnaître la validité des grades conférés par la nouvelle université, en un mot à lui donner une existence légale. Mais voilà que le fénianisme a ouvert les yeux et les oreilles des ministres anglais ; c'est bien quelque chose, l'esprit de liberté fera le reste. Mais aussi les colères de tous les demeurants d'un autre âge sont grandes, et de là l'opposition que cette mesure rencontre. Nous verrons bien. »

Quant à la question de la propriété, lord Mayo a promis sous peu un bill, qui assurera aux tenanciers une légitime compensation pour leur labeur ; aux propriétaires des garanties contre des améliorations plus plausibles que réelles. Attendons.

Nous en dirons autant de la question de l'instruction publique.

Ce qui me frappe aussi , c'est que plus d'un organe whig rend justice au programme du cabinet. Le débat n'est donc pas si stérile, la situation n'est pas si mauvaise qu'on veut bien le dire. N'est-ce pas quelque chose que de faire l'éducation de la nation elle-même par cette belle et franche discussion ? Ainsi les peuples s'honorent, ainsi profitent-ils de leurs fautes mêmes, ainsi acquièrent-ils une énergie virile. Bénie soit cette liberté réelle , large, pratique, qui engendre ces fortes mœurs !

Et quand je remonte jusqu'à l'éducateur, voici encore ce qui me frappe : M. Disraeli n'a jamais basé sa carrière politique sur le maintien de l'Église anglicane et de la prépondérance protestante. Il est le premier ministre britannique qui ait abordé la question irlandaise avec franchise, avec netteté, avec générosité de cœur. C'est bien la moindre des choses qu'on lui laisse le temps de mettre en pratique ses intentions. Jamais, ne l'oublions pas, il n'a voulu se mêler ni à ces manifestions *antipapistes*, ni à cet ignoble enthousiasme dont on vit, il y a peu de temps , la plus fière aristocratie du monde littéralement affolée pour un Garibaldi. Quant à ses vues sur l'Irlande, il y a même bien des années que M. Disraeli les a fait connaître dans un discours à la Chambre, dont il est bon d'extraire le passage qu'on va lire. Après avoir posé en principe que personne ne doit songer à imposer à l'Irlande les institutions de l'Angleterre, ni surtout à y maintenir une administration corrompue, il ajoute :

« Vous avez devant vous une population dense et misérable, qui subit une Église, laquelle n'est pas son Église, une aristocratie territoriale dont les membres les plus riches résident dans des capitales éloignées. Ainsi, une population mourant de faim, une aristocratie habitant à l'étranger, une Église étrangère, le pouvoir exécutif le plus faible du monde, voilà ce que vous avez sous les yeux. Oui, voilà

la question irlandaise. Eh bien, que diraient les membres de cette assemblée s'ils lisaient cette description de quelque autre pays que ce soit? Sur-le-champ, ils s'écrieraient : « Une révolution, c'est « l'unique remède, » Mais les Irlandais n'ont pu faire une révolution, pourquoi? parce qu'ils sont liés à une nation plus puissante. Et quelle en a été la conséquence? L'Irlande doit son état présent à cette union avec l'Angleterre. Si ce lien avec l'Angleterre a empêché cette révolution de se produire, alors l'Angleterre est dans l'odieuse position d'être la cause première des maux de l'Irlande. Quel est donc le devoir d'un ministre anglais ? D'effectuer par sa politique tous les changements qu'une révolution accomplirait de force. Telle est la question irlandaise tout entière... Quand vous aurez en Irlande un pouvoir exécutif fort, une administration équitable, l'égalité religieuse, vous y rétablirez l'ordre, et le progrès matériel du peuple en sera la suite. »

Nobles et éloquentes paroles! Mais quand on les a laissées tomber, on est lié. A l'œuvre donc, Benjamin Disraëli, le parvenu d'hier, et soyez l'*homme* que toute l'Angleterre demande à grands cris et qu'elle est prête à acclamer! Jamais, dans vos rêves de jeune homme ou de romancier, tâche plus belle n'a pu se présenter à votre imagination; jamais œuvre plus utile ne put tenter l'ambition d'un homme d'État! Songez-y donc! relever les ruines qu'ont accumulées six siècles d'oppression; fermer des plaies toujours saignantes, malgré des remèdes empiriques; rendre à un noble peuple la sécurité, le bien-être, le bonheur de vivre tranquille, reconnaissant, dans sa bien-aimée patrie, n'est-ce pas une entreprise incomparable? Et pour vous-même, quelle joie intime de pouvoir vous dire en descendant dans la tombe, avec une noble fierté : *Exegi monumentum !*

C.-F. Audley.

REVUE DRAMATIQUE

ET MUSICALE

Paul Forestier, au Théâtre-Français. — *Hamlet*, à l'Opéra.

Ce n'est ni le lendemain d'une première représentation, ni en suivant jour par jour le mouvement de notre littérature dramatique, que l'on peut se faire une idée exacte de l'état du théâtre contemporain. Est-ce à dire que nous devions n'y point songer et n'en parler jamais? Nous ne le croyons pas. C'est par le théâtre, plus encore que par le roman, qu'il nous est possible de juger la véritable situation des mœurs publiques et privées. Quand nous avons le chagrin de voir paraître et réussir des romans tels que *la Comtesse de Chalis* ou *le Cahier bleu de mademoiselle Cibot*, on en est quitte pour se dire : Ces ouvrages sont écrits pour un public spécial, qui n'a rien de commun avec la vraie société française. Leur succès est un produit de serre-chaude, comme les lecteurs qu'ils intéressent et les personnages qu'ils dépeignent. Il éclôt et s'épanouit dans les zones torrides de cette extrême *civilisation* parisienne, tellement raffinée et blasée, que l'on ne saura bientôt plus comment réveiller son appétit. Composé d'éléments singuliers qui se combinent tant bien que mal,— beautés à la mode, célébrités de l'art et de la presse, gens d'esprit érigés en bêtes curieuses, colonie étrangère qui veut s'amuser à tout prix, déclassés de toutes les dates et de tous les régimes, — ce monde bizarre a ses chroniqueurs, ses salons, sa littérature; mais il ne possède à tout prendre que les semblants de la bonne compagnie. Que les auteurs des livres dont il fait ses délices aient l'imprudence de transporter leurs œuvres au théâtre, de les mettre en contact immédiat avec le grand et vrai public; aussitôt celui-ci en fera justice au nom de cette pudeur collective qu'il est plus difficile de surprendre ou de séduire dans un nombreux auditoire, à la clarté de la rampe et du lustre, que dans la soli-

tude et le silence d'une lecture à huis clos. La chute éclatante de la pièce nous vengera de la vogue scandaleuse du livre.

Mais cette illusion n'est plus possible, lorsque nous voyons Paris et la province se presser en foule dans des théâtres où les plus plates niaiseries se rachètent par les exhibitions les plus indécentes, ou bien lorsque cinquante représentations ont consacré le succès d'une comédie indigne du poëte qui l'a écrite, des interprètes qui la font réussir et du théâtre qui la joue. Il faut bien alors se rendre à l'évidence, avouer que le niveau intellectuel et moral du pays s'est abaissé, que cette moyenne de corruption, inhérente à l'humanité même et facile à retrouver dans tous les temps, s'est compliquée d'une corruption particulière, *sui generis*, dont les causes latentes ou manifestes peuvent également émouvoir le moraliste et le politique. Nous sommes loin ici de cette critique journalière qui se borne à consigner l'événement de la veille, à constater les impressions du premier moment ; peu importe que l'on arrive quelques jours plus tôt ou plus tard, si l'on s'attache, non pas à donner une nouvelle déjà vieille, à formuler un jugement rédigé ou contredit d'avance par tous les beaux esprits du feuilleton, mais à mesurer le chemin parcouru et à y chercher des sujets de réflexion, d'observation et de tristesse.

Ce travail d'après coup nous conduirait à des conclusions sévères; quelques détails vont nous suffire à démontrer que cette sévérité n'a rien qui ressemble à un dénigrement de parti pris. C'est une simple échelle de proportion qu'il s'agit d'établir entre le présent et le passé. On sait quelle a été, pendant ces dernières années, l'insolente prospérité de ces *féeries*, de ces *pièces à femmes*, dont les amorces toutes matérielles s'adressent à ce que notre nature a de plus grossier et de plus bas. Un beau jour, sans qu'il soit possible, hélas ! de prendre au sérieux cette tardive explosion de vertu, les spirituels arbitres de la critique dramatique ont cru ou ont compris qu'il y allait de leur honneur de réagir contre ce genre humiliant pour ceux qui tolèrent, honteux pour ceux qui l'exploitent, abrutissant pour ceux qui s'y plaisent. La réaction a eu lieu, et l'on a salué comme un heureux symptôme, un commencement de convalescence théâtrale, quoi ? la réapparition de ces gros drames que M. Alexandre Dumas découpait, il y a vingt ans, dans ses récits gigantesques, et qui en gardaient tous les défauts sans un seul de leurs mérites. Ces hâbleries historiques, se déroulant en des *tableaux* interminables, étaient alors signalées comme la négation même de l'art, comme le dernier mot de sa décadence. On se demandait par quelles séries d'aberrations et d'apostasies le romantisme en était arrivé de ses programmes primitifs, de ses glorieux débuts, à ces œuvres monstrueuses qui obtinrent à peine un succès de curiosité et de surprise. Est-ce tout ? Pas encore. Ces grandes machines faisaient naturellement regretter les vrais drames romantiques, ceux que M. Hugo et M. Dumas avaient, dix ou douze ans auparavant, écrits pour le

théâtre. Eh bien! ceux-là aussi furent accusés par les connaisseurs et les critiques d'alors de ne rien donner de ce que leurs auteurs avaient promis. Gustave Planche, qui n'était assurément pas suspect de préoccupation classique, écrivait après *Catherine Howard*, après *Marie Tudor*, après *Ruy-Blas*, ce *Ruy-Blas* que l'on réclame à grands cris et dont le succès ne serait plus aujourd'hui une question de goût : « Quand on vit paraître sur la « scène les créations de Marivaux, on put dire que l'art se maniérait; à « présent, si des pièces telles que celles de MM. Dumas et Hugo devaient « réussir, on pourrait dire que l'art s'en va. » — Vous le voyez, nous avons fait, en trente ans, bien du chemin à reculons, et il faut que la détresse du théâtre moderne soit bien alarmante pour que l'on approuve, comme un indice d'amélioration, ce qui fut dénoncé comme le *nec plus ultra* de la décadence; pour que l'on invoque comme un moyen de réhabilitation et de salut ce qui fut regardé comme un premier mécompte.

C'est au milieu de ce désarroi, après une longue disette attribuée par les uns aux suites de l'Exposition universelle, par d'autres à la plus dérisoire des libertés, — la liberté des théâtres, — que s'est produit à la Comédie-Française le *Paul Forestier* de M. Émile Augier. Cette fois nous nous félicitons d'arriver trop tard pour analyser une pièce qui semble défier l'analyse. N'est-ce pas, en effet, nous réduire au silence que nous placer dans l'alternative ou de ne pas donner nos preuves, ou de réveiller, en les donnant, ces mêmes idées, ces mêmes images que nous nous plaignons de rencontrer dans l'œuvre du poëte? Heureusement, en pareil cas, l'embarras de la critique est la condamnation de l'ouvrage.

Remarquons, avant tout, un détail essentiellement contemporain et parisien. Nous sommes loin de l'époque où le métier d'auteur dramatique ressemblait à un long martyre. Le Sage, s'il revenait au monde, aurait peine à reconnaître ces pauvres diables de poëtes râpés qu'il nous peint, sous des traits si tristement plaisants, abreuvés d'affronts par messieurs les comédiens. Nous avons changé tout cela. Aujourd'hui quiconque a obtenu trois ou quatre succès au théâtre, règne en maître, non-seulement sur ses sujets immédiats, les artistes appelés à l'honneur d'interpréter ses œuvres, mais sur le public et même sur la critique. Celle-ci accepte son prestige, ou, comme on parle dans le langage du jour, son *autorité*. Elle craindrait de paraître moins intelligente, si elle ne se tenait prête à le comprendre à demi-mot et à l'applaudir de confiance. Sans doute cet état normal n'est pas sans exception. Nous avons assisté à des bourrasques soudaines; nous avons vu des soirées néfastes où le vent tournait tout à coup, où les oracles de la critique semblaient décidés à briser les idoles de la scène : querelles d'amants qui s'apaisent vite! En somme, depuis quinze ans, les premières représentations ont offert l'exemple d'un touchant accord entre l'art qui souvent prend trop ses aises, et la critique qui n'est pas toujours assez difficile.

Ajoutons une autre remarque qui nous ramène à *Paul Forestier*. Plus le sujet choisi par l'auteur est hardi ou dangereux, plus il a risqué de ces scabreuses audaces où il vaudrait mieux peut-être succomber que triompher, plus aussi les spectateurs du premier soir, les juges du lendemain, se croient engagés d'honneur ou d'amour-propre à compléter de leurs commentaires, à couvrir de leur patronage ce défi bravement jeté aux préjugés des cerveaux étroits. Il ne leur déplaît point, ne fût-ce que pour varier un peu leurs plaisirs, de jouer le rôle de chiens de Terre-Neuve, et ils ne sont pas fâchés que l'on dise qu'en aidant un téméraire à se tirer d'un mauvais pas, ils ont donné au public et au succès une impulsion décisive. Rien de plus curieux, ces soirs-là, que d'observer, au foyer et dans les couloirs, les conciliabules entre initiés. Il se joue, dans les entr'actes, une comédie préparatoire, souvent plus amusante que la pièce même; vous diriez la petite Bourse du feuilleton dramatique. On se chuchote à l'oreille ce que l'on écrira et surtout ce qu'on aura soin de ne pas écrire le lundi suivant. Si, plus tard, les gros bataillons cassent l'arrêt du brillant état-major, s'il manque quelques dizaines au chiffre réglementaire des cent représentations promises, tant pis! L'effet est produit, le tour est joué; nous n'avions pas besoin de ce détail pour savoir que la foule a moins d'esprit que l'élite, et qu'une multitude d'imbéciles peut n'être pas du même avis que les hommes les plus spirituels de Paris.

Ceci me servira à expliquer comment le plus défectueux peut-être et, à coup sûr, le plus choquant des ouvrages de M. Émile Augier a pu, je ne dis pas réussir, — le succès était noté d'avance, — mais être tout d'abord glorifié pour les qualités dont il est précisément le plus dépourvu; comment, dans un premier parti pris d'admiration *préconçue,* on a eu le courage de murmurer les beaux mots de grandeur morale, de vigueur cornélienne, d'héroïque revanche de la poésie et du théâtre, à propos d'une pièce qui n'échappe à la vulgarité la plus bourgeoise que par une trouée subite dans ce bizarre domaine où l'étude des sentiments n'est plus que celle des sensations. On a choisi pour rendre grâce aux dieux et monter au Capitole, comme si on avait dû y rencontrer le Cid, le vieil Horace ou Polyeucte, le moment où M. Émile Augier apportait le renfort de son talent et de son nom au genre pathologique, et achevait d'effacer la nuance très-légère qui l'avait jusqu'ici distingué de l'école dite *réaliste*.

Encore une fois, nous ne prétendons, et pour cause, ni approfondir la comédie de M. Émile Augier, ni discuter, après deux mois, un succès qui doit suivre son cours, sauf à disparaître au bout de la saison, comme ont disparu d'autres œuvres saluées à leur début d'acclamations tout aussi bruyantes. Forcés d'attaquer *Paul Forestier* en biais et par ses côtés extérieurs, il nous suffira, pour réduire à leur juste valeur le succès et la pièce, d'aborder la vieille thèse du vice et de la vertu au théâtre, puis de montrer à quelles disparates, à quelles inconséquences l'auteur s'est laissé

entraîner afin de raviver, coûte que coûte, sa vogue un peu compromise par *la Contagion* et *Maître Guérin*.

La vertu ! Est-ce bien sérieusement qu'on irait la chercher au théâtre? Le fameux *Castigat ridendo mores* n'est-il pas la mauvaise plaisanterie d'un latin qui brave la vérité dans les mots? Est-on jamais sorti d'une salle de spectacle meilleur qu'on n'y était entré? Je n'en sais rien ; mais peu importe ! Tout est relatif. Ce que l'on doit admettre, c'est que, de Sophocle à Corneille, d'Euripide à Calderon et de Shakspeare à Schiller, il a existé des œuvres dramatiques qui nous placent en présence d'une loi morale, d'une loi divine, supérieure aux passions qui s'agitent sur la scène. Pour ne citer que quelques exemples, Alceste, Antigone, Cordélia, Pauline, Chimène, le marquis de Posa, nous offrent, en leur personne et dans leur langage, un idéal dont peuvent se contenter les âmes les plus généreuses et les plus délicates. Si notre légèreté et notre faiblesse se hâtent d'oublier ces leçons vivantes d'héroïsme, de dévouement et de courage, il en reste du moins une impression salutaire, quelque chose comme un élément de grandeur mêlé à nos petitesses, comme le souvenir d'un ami qui valait mieux que nous, et qui, de loin, nous blâme, nous approuve ou nous conseille.

Le vice, au théâtre, est beaucoup plus palpable ; il y possède toutes les privautés et toutes les familiarités du *chez soi*. Non pas que la comédie et le drame nous engagent ouvertement à l'honorer ou à l'imiter ! non, mais ils ont tellement besoin de lui, qu'ils sont bien forcés de s'accommoder à ses habitudes, de s'acclimater à son atmosphère. Les concessions qu'on lui fait s'amalgament avec les expiations qu'on lui impose. La part du diable, — le premier des droits d'auteur, — se prélève sur ce livre en parties doubles où le bien et le mal viennent tour à tour débrouiller ou embrouiller leurs comptes. La science dramatique consiste à établir si habilement la balance, à escamoter si adroitement le chiffre définitif, que les spectateurs se déclarent satisfaits. Ils oublient de se demander si on a voulu les moraliser ou les corrompre ; on les a attendris ou amusés ; ils n'en exigent pas davantage.

Soit ! dût-on m'accuser de molle complaisance, j'ai bien envie de ne pas me montrer plus rigoureux ; mais à une condition : c'est que, une fois sur ce terrain, nous saurons à quoi nous en tenir ; c'est que l'on n'essayera pas de nous tromper , et que l'auteur nous dira franchement, brutalement même : Voulez-vous passer quatre heures en mauvaise compagnie ? Je vais vous présenter le vice tel qu'il est, sans déclamation, sans phrases, en gardant devant lui une neutralité railleuse et armée. Nous nous connaissons si bien, lui et moi, que nous n'avons plus aucune illusion l'un sur l'autre. Je ne suis ni prédicateur, ni moraliste ; je suis observateur. Peut-être l'efficacité des leçons me fera-t-elle pardonner la vivacité des peintures. En tous cas, je ne m'engage à rien. Ne m'amenez ni vos femmes, ni vos filles, ni vos sœurs. C'est une étude curieuse, qui vaut

bien la séance de dissection dont Thomas Diafoirus offre le régal à Angélique. Vous verrez le vice de près, peint sur le vif et sur le nu, il n'est pas beau, il n'est pas heureux ; en rapportant chez vous l'image de ses laideurs et de ses misères, vous vous direz que le meilleur calcul est encore de rester honnête femme et honnête homme. Cette morale n'a rien de bien chevaleresque ; mais que voulez-vous ? Les temps sont durs ; chacun fait ce qu'il peut. Si les sociétés telles que la nôtre produisaient une littérature héroïque, qu'en feraient-elles ?

De bonne foi, quelle objection opposer à l'auteur dramatique qui parle ce rude langage? Il est dans son droit ; il ne déguise rien et n'abuse personne; c'est à moi à me tenir pour averti. Étant donné le pêle-mêle des sociétés modernes, leur penchant à rapprocher les distances, non-seulement sociales, mais morales, nous pouvons applaudir l'homme de talent qui s'empare hardiment de cette phase ou de cette face de nos mœurs contemporaines, et se taille à l'emporte-pièce un succès et un répertoire en pleine réalité parisienne.

Ce qui est bien pire, c'est la vertu qui porte à faux et qui sonne creux ; c'est ce procédé artificiel qui fait l'effet d'une leçon apprise, et que nous avons pu observer, depuis longues années, au théâtre et dans le roman. On plaide le *contre* parce qu'un rival heureux a plaidé le *pour* et a momentanément épuisé cette veine. On transplante dans les œuvres d'imagination les variations de l'avocat, qui tantôt nous émeut sur le sort des voleurs et des vagabonds, tantôt défend avec des larmes dans la voix l'orphelin et la veuve. Tout se réduit à un jeu de bascule : la passion et le devoir se placent aux deux bouts, et l'auteur les élève ou les abaisse suivant les caprices de la mode ou les siens.

Eh bien ! il y a quelque chose de plus intolérable encore ; c'est la méthode que j'appellerai de *juxtaposition*, celle qui, dans la même pièce, d'une scène à l'autre, fait parler et agir le vice et la vertu, et, soit involontairement, soit à dessein, s'arrange pour que celui-là usurpe, en définitive, tout l'intérêt, toute l'émotion, tout l'hommage, qui semblent dus à celle-ci. Comment en serait-il autrement ? Dans ce partage illusoire, la vertu est factice, transie, toute de fiction, incapable de se rattacher aux grandes lois de la morale, aux grandes vérités qui seules peuvent vaincre les emportements de la passion. Le vice est vivant, vrai, logique, irréfutable, lorsqu'il réclame sa part de lion au milieu de ces agneaux en carton peint, conduits par un loup devenu berger. L'auteur a beau se hisser sur des alexandrins d'allure cornélienne, vanter les grandeurs du sacrifice, les austères douceurs du devoir accompli, il ne trompe ni lui, ni personne. Comédiens, public, hommes du métier, amis, indifférents, critiques, tous savent très-bien que le succès n'est pas dans ces tirades de *père noble*, mais dans toute cette partie véreuse du drame que le *père noble* est censé flétrir. Cela est si vrai, si évident, que le dénoûment, qui est vertueux,

tue la pièce, qui est vicieuse. Les connaisseurs ont sérieusement conseillé à M. Émile Augier de garder intacts les bénéfices de ses audaces, et de supprimer son quatrième acte, où toute cette passion, coupable mais énergique, se noie dans des flots de crème tournée. Ils ont raison. Mieux valait laisser les spectateurs dans l'incertitude, que détruire son propre ouvrage. Il n'est pas question ici de ce pauvre Holopherne méchamment mis à mort par Judith, mais de cette pauvre Léa, parfaitement dans son droit quand elle défend son bien contre l'égoïsme d'un vieillard et les jérémiades d'une petite pensionnaire. Voilà où ce procédé doit fatalement nous conduire; non-seulement il nous montre ce qui n'est pas du ressort d'une littérature qui se respecte; mais l'auteur finit par nous faire prendre parti pour ce qu'il a l'air de maudire contre ce qu'il prétend glorifier.

Paul Forestier mérite un autre reproche, non moins grave. Le soir de la première représentation, un de nos amis, critique éminent, nous rappelait, en sortant de la Comédie-Française, le : *Nec deus intersit, nisi dignus*... ici, le dieu ou ce qui en tient la place, c'est le talent du poëte, ce sont les vers, *cette langue immortelle;* c'est la dignité d'un théâtre qui joue encore, les *petits jours*, et pour ne pas en perdre l'habitude, Corneille, Racine et Molière ; c'est enfin la position exceptionnelle de comédiens qui honorent leur art et dont la plupart sont gens lettrés et de bonne compagnie. Qu'a fait cette fois M. Émile Augier de toutes ces divinités, un peu profanes, j'en conviens, dignes pourtant d'élever et d'ennoblir l'œuvre qu'elles se chargent de présenter au public? A quel genre d'inspirations, j'allais dire de sensations, les a-t-il forcées de prêter leur concours? Lui était-t-il permis d'établir une disproportion si évidente entre les éléments qu'il employait et le but qu'il s'est proposé? Autant de questions, autant de griefs contre sa nouvelle comédie.

Mais, me dira-t-on, *Tartuffe? le Mariage de Figaro?* Est-ce la première fois que le théâtre se permet des licences propres à effaroucher les spectateurs timorés et les imaginations délicates? Non, sans doute, mais il sied d'indiquer une distinction essentielle. Pour bien prouver que nous n'entendons pas faire acte de pruderie, prenons trois pièces fort différentes, également hardies, dont chacune porte l'étiquette et le cachet de son siècle; *Tartuffe, le Mariage de Figaro* et *le Demi-Monde*. Nous ne voulons ni les discuter, ni surtout les comparer ; nous disons seulement que, si l'on accuse Molière, Beaumarchais et M. Dumas fils d'avoir choisi des sujets scabreux, de n'avoir pas épargné les crudités de tons, de s'être peu préoccupés de ce que ressentiraient, devant telle scène ou en présence de tel personnage, les jeunes gens et les jeunes filles, ils pouvaient du moins répondre, pour nous servir d'une locution triviale, que *la chose en valait la peine*. Démasquer l'hypocrisie en plein règne de Louis XIV, se prendre corps à corps avec une société qui préludait, en se jouant des abus dont elle était malade, à la révolution dont elle est morte; saisir enfin au passage un des traits les plus

caractéristiques de nos mœurs contemporaines, il y avait là, toute proportion gardée entre le génie de Molière, l'esprit endiablé de Beaumarchais et le talent *réaliste* de M. Dumas, de quoi tenter des observateurs, piquer au jeu des auteurs comiques, faire illusion à des moralistes et justifier bien des hardiesses. Créer des types, dessiner des caractères, donner la vie du théâtre à des idées dont nul ne saurait méconnaître la puissance et le prestige, s'associer d'avance à l'histoire de son temps, c'est se préparer d'éloquentes excuses dans le cas où des censeurs moroses infligeraient aux heureux coupables un brevet d'immoralité. Dans *Paul Forestier* rien de pareil. Un poëte, un membre de l'Académie française, l'auteur couronné de *Gabrielle* et de *l'Aventurière*, y parle la langue des dieux ; il y convoque un public d'élite, heureux d'échapper aux plates bouffonneries qui règnent en souveraines ; il s'y fait seconder par les plus habiles acteurs d'un théâtre qui est une institution et une gloire nationale, — le tout pour versifier, dramatiser et illustrer une anecdote graveleuse qui figurerait beaucoup mieux dans *la Vie Parisienne*, sous la plume de M. Gustave Droz, entre une équivoque de boudoir, une adresse de parfumeur et la description d'une toilette.

Le mérite de l'exécution rachète-t-il au moins, dans *Paul Forestier*, le vice capital que nous venons de signaler ? Hélas ! non. Par le choix de son sujet, par la manière dont il l'a traité, M. Émile Augier se condamnait à marcher d'inconséquence en inconséquence. Nous avons vu comment, par la force des choses, il arrive à faire triompher la passion coupable sous le drapeau de la vertu. Une fois que cette déroute de la vertu trahie par les siens s'est emparée de l'esprit du spectateur, une fois que nous sommes entraînés à prendre à rebours cette thèse, plaidée avec une gaucherie trop visible pour ne pas sembler volontaire, tout est dit ; cette première erreur d'optique en amène d'autres. J'ai soigneusement relu *Paul Forestier*, et il m'a été impossible de m'expliquer ce que signifiaient, à quoi servaient, chez Paul, la peinture, chez son père, la statuaire. Nous n'aimons pas, en général, les artistes et les poëtes au théâtre, et cela pour une foule de raisons que d'autres ont développées avant nous. Avec eux, on risque de le prendre trop haut ou trop bas, au-dessous ou au delà du ton. Ces natures vives et mobiles, toutes de sentiment, d'idée, parfois de fantaisie, se refusent à l'action. De même que, dans le monde, elles s'accordent mal avec les exigences de la vie réelle, de même, dans le drame qui est le reflet de la vie, elles ont peine à se mettre d'accord avec la passion qu'elles soulèvent ou l'incident qu'elles subissent. On ne sait jamais si elles vont nous montrer le vrai fond d'un caractère, s'exhaler dans une effusion lyrique ou accommoder à leur usage une fiction et un rôle.

Ce n'est donc qu'avec une extrême réserve qu'on doit les admettre dans une pièce de théâtre ; mais, si on les admet, encore faut-il que leur spécialité soit pour beaucoup dans la donnée de l'ouvrage, qu'elle en explique

les péripéties ou le dénoûment, qu'elle en fixe la physionomie. Ici c'est tout le contraire. Michel Forestier peut bien raisonner esthétique, déclarer un peu mou le Milon de Crotone esquissé par son fils, prendre ses pinceaux pour lui *muscler l'omoplate*. Dans le fait, on le comprendrait bien mieux, s'il était notaire honoraire, avoué ou négociant. Il n'y aurait pas à se récrier si un avoué ou un négociant, par exemple, remarquant du désordre dans les *grosses* ou dans les factures rédigées par son fils, en concluait qu'il se dérange, et flairait quelque roman juvénile, également fâcheux pour le repos de sa vie, la gravité de sa profession et l'exactitude de son travail. Mais que le sculpteur Michel soupçonne le peintre Paul d'une passion coupable parce qu'il constate un peu de mollesse ou d'incorrection dans un torse; qu'un artiste comparé à Michel-Ange par ses amis et ses flatteurs, vieilli dans la pratique de son art, rompu aux luttes de la vie, sachant très-bien à quelle étincelle s'est allumé le génie des Titien et des Raphaël, croie que tout est perdu pour le talent de son fils si Paul aime une femme mariée, et que tout sera sauvé s'il épouse une petite ingénue qui ne parle ni à son imagination, ni à son cœur; que, dans un intérêt tout personnel, il tranche, de son autorité privée, une question au moins douteuse : la question de savoir si les vulgaires soucis et les bourgeoises affections du ménage sont plus favorables qu'un *beau désordre* aux inspirations de l'artiste ; cette énormité, malgré toute la verve de l'auteur, aurait fait rire à ses dépens, si nous n'avions perdu la tradition de ce bon rire gaulois, jadis cher à M. Émile Augier.

Tout le rôle de Michel Forestier n'est qu'un long contre-sens; naturellement, ce contre-sens tourne aux dépens de la cause que Michel prétend défendre. Il ne peut exercer sur son fils aucune autorité morale, parce que cette morale d'atelier et de *pot-au-feu* doit être aisément battue par ses propres armes. Paul a raison contre son père, quand il lui demande en vertu de quelle mission, au nom de quelle vérité absolue il s'est arrogé le droit d'intervenir dans sa vie intime, de disposer de ses tendresses, de déplacer pour lui les conditions du bonheur, et, par un misérable subterfuge, de le rendre également coupable, également cruel envers deux femmes; celle qu'il abandonne en l'aimant encore, et celle qu'il épouse en ne l'aimant pas! Que dire de cette innocente Camille, qui, au sortir d'un dîner avec la supérieure de son couvent, aussi prompte à suivre les leçons de l'héroïsme théâtral qu'à oublier celles de son catéchisme, ne sait rien inventer de mieux qu'un suicide pour débrouiller une situation inextricable? Que dire enfin de la dernière illusion et du dernier sophisme du père Forestier, qui, afin de se remettre d'une *alarme si chaude* et de se consoler des maladresses qu'il a commises, s'écrie en guise de moralité finale :

« Pour la première fois ils sont vraiment unis ! »

alors que la sécurité de Camille est perdue, que la pauvre enfant vient de

se débattre contre des images qui souillent à la fois son bonheur et son innocence, et que le fantôme de l'adultère a passé sur cette âme naïve en y laissant une trace indélébile? Il en est des félicités domestiques comme de toutes les choses délicates et fragiles; une fois brisées, on les rajuste peut-être, on ne les répare jamais.

Ainsi les personnages à qui l'auteur a confié le soin de représenter la vertu sont condamnés par une impitoyable logique à faire de cette vertu un paradoxe et à s'infliger à eux-mêmes un perpétuel démenti. C'est qu'on ne joue pas, Dieu merci! avec la morale comme avec un accessoire de théâtre. Elle se venge en résistant à ceux qui l'exploitent sans y croire, et elle cherche sa revanche dans sa défaite même. En dehors de toutes les questions de pudeur et de décence, de pareils sujets ont cela de terrible, qu'ils n'admettent point d'accommodement et de palliatif. Pas de milieu; du moment que le souffle chrétien y manque — et que ferait-il en semblable compagnie? — rien n'y peut prévaloir contre la passion ; elle seule est dans le vrai.

Nous comprenons que M. Émile Augier, cette fois, ait voulu écrire en vers. Il est convenu que la poésie ennoblit et purifie ce qu'elle touche. C'est comme un voile d'or qui embellit ou dissimule ce que l'auteur aurait dû taire ou cacher; les licences poétiques viennent au secours d'autres licences. M. Émile Augier a fait en mainte occasion ses preuves de poëte; on ne pourrait, sans dénigrement systématique, lui refuser le droit de versifier ses idées, et le talent de ses interprètes sauve d'ailleurs les inégalités de son style: mais à la lecture! on est bien forcé de reconnaître que l'heureux auteur de *Paul Forestier* a deux styles; celui des grandes scènes et des tirades à effet, qui, sans être irréprochable, nous frappe et peut nous donner le change par la vigueur de l'allure et de l'accent; et celui des passages sans prétention, de ce qu'on appellerait, dans un opéra, le simple récitatif. Or, dans la versification de M. Émile Augier, si le couvercle est parfois de pur métal, les charnières ne sont pas même de cuivre. Il garde toujours, on le sait, jusque dans ses inspirations les meilleures, un fond, un arrière-goût de trivialité, qui profite, pour reparaître, de tous les moments où le sentiment et la pensée lui laissent la parole. Était-il bien nécessaire de faire infidélité à l'humble prose pour nous donner des vers tels que ceux-ci :

> « Laisse là ton plumeau, Firmin; va voir en bas
> « Si je n'ai pas de lettre, et ne *lanterne* pas! »

ou bien :

> « Quand on parle du loup —
> — On en voit la comète....
> « Permettez *à vos pieds*, madame, qu'on se mette;

tandis qu'il eût été si facile d'écrire, faute de mieux :

> « Permettez *qu'à vos pieds*, madame, l'on se mette!

ou bien :

« Qu'y puis-je ? En admettant que jamais tu lui *plus*,
« Est-ce ma faute à moi, si tu ne lui *plais plus?...* »

ou bien encore :

« Le premier châtiment par ma faute encouru,
« *C'est de n'être* pas digne encore *d'être cru!* »

D'autres fois, c'est la langue ou la grammaire qui aurait le droit de dire au poëte-académicien : *Tu quoque ?*

« Les obstacles franchis par ton féroce amour
« Seraient une barrière *eux-même* à ton retour... »

et ailleurs :

« J'étais tout stupéfait encor de mon bonheur,
« *Qu'elle* me dit : « Sortez, vous me faites horreur ! »

Dans les morceaux les plus applaudis — quelque chose comme les airs de bravoure — on remarque des impropriétés d'expression imposées par la tyrannie du vers et de la rime :

« Dévorez-lui le cœur pour tromper votre faim !
« Dupez-la !... Ce n'est pas agir *en aigrefin...* »

Évidemment une femme, même déchue, pourvu qu'elle parle encore le langage de la bonne compagnie, ne s'est pas servie de ce mot. Elle a dit : *en malhonnête homme*, et c'est, en effet, ce qu'il fallait dire; tant pis pour la rime !

Cette pauvre rime ! Si elle taquine quelquefois M. Émile Augier, il le lui rend bien. Il la traite avec un laisser aller de grand seigneur; il fait rimer *rompre* et *interrompre*, *soutenue* et *maintenue*, *faite* et *parfaite*, *tâche* et *attache*, *remarqué* et *distingué*, *posé* et *exposé*, etc., etc. Quant aux locutions ou aux tournures inélégantes : « sa faute *m'incombe tout entière;* j'y retourne *la bouche enfarinée* ; une visite que *rien ne nécessite* ; *tout coupable envers vous qu'il s'est, dit-on, rendu;* quelle âcre jouissance c'est de voir ceux qu'on aime heureux par *sa* souffrance ! » il y aurait lieu à des remarques innombrables. Querelles de mots et d'hémistiches ! nous dira-t-on ; chicanes et vétilles ! Prenons garde. Ces détails composent, à proprement parler, le style. Or s'il est vrai, comme l'affirme une certaine école, que la perfection du style, le fini de l'exécution suffisent à *moraliser* une œuvre d'art et à la placer au-dessus du contrôle des esprits chagrins, il n'était pas inutile de prouver que l'auteur de *Paul Forestier* n'a pas même le droit d'invoquer cette exception ou de prétendre à ce privilége, et que l'exquise

beauté de la forme est cette fois aussi étrangère à son succès que le triomphe de la morale.

Au lieu de ces critiques minutieuses et tardives, peut-être eût-il mieux valu, pour reléguer à sa vraie place la comédie de M. Émile Augier, exprimer tout simplement la sensation que l'on éprouve lorsqu'on passe de *Paul Forestier* à *Hamlet*. Il semble qu'on échappe à l'air vicié d'une alcôve où une vague odeur de cosmétique se mêle au parfum des tubéreuses, pour se trouver tout à coup transporté au sein d'un paysage alpestre, et y ressentir comme un redoublement de vie intelligente et poétique en face de cette sauvage nature dont les horreurs mêmes et les abîmes font partie des grandeurs de la création.

Hamlet n'est pas une de ces œuvres lumineuses et sereines qui nous communiquent quelque chose de leur harmonie et de leur clarté. Le drame de Shakspeare est de ceux qui étonnent plutôt qu'ils ne charment. Il trouble encore plus qu'il n'émeut. Il faut y regarder de bien près, y revenir sans cesse pour le pénétrer, et encore l'on n'est jamais sûr de le bien comprendre. Je le comparerais volontiers à un palais magnifique, entouré de beaux jardins et ombragé d'arbres séculaires, mais où nous craindrions toujours, en y mettant le pied, de voir le sol s'ébouler sous nos pas, où nous aurions à nous demander si, en dessous des objets visibles et saisissables, il n'y a pas tout un monde souterrain, prêt à engloutir et à absorber l'autre. Parmi tous les personnages créés par la poésie, il n'en existe pas de plus compliqué qu'Hamlet. Sa marche est toute de *va-et-vient* et de soubresauts. Ses profondeurs sont pleines de détours et d'échappées ; elles passent par d'incroyables alternatives de lumière et de ténèbres. Que veut-il ? Où va-t-il ? Confident des secrets du tombeau, il flotte entre les énigmes de la mort et les énigmes de la vie. Chargé d'une mission divine ou qu'il regarde comme telle, il se pose un masque sur le visage ; qui peut dire, à dater des premières scènes, si ce masque n'est pas devenu le visage tout entier ? Mandataire de la justice céleste, il frappe les innocents avec les coupables. Pour le bon plaisir de sa vengeance filiale, Laërte est percé de son épée, Ophélie abandonnée n'a plus qu'à se laisser entraîner au courant du fleuve avec les gerbes de fleurs qu'elle a cueillies. Qu'est-ce, à tout prendre, que la folie d'Hamlet ? Est-elle simulée ou véritable, graduée ou soudaine ? Commence-t-elle par être un rôle pour devenir un caractère ? Ce caractère est-il individuel ou collectif ? Est-ce un portrait ou un type, un homme ou l'homme ? Signifie-t-il que quiconque est choisi d'en haut pour accomplir une tâche providentielle, doit renoncer à toutes les conditions ordinaires d'affection et de bonheur ; qu'il doit défendre à son cœur de battre, à ses yeux de regarder, à sa bouche d'exprimer ses tendresses, qu'il n'est plus qu'une sorte d'*outlaw* sacré, violemment jeté en dehors des devoirs vulgaires et des espérances d'ici-bas ? Nous donne-t-il à entendre que la créature humaine et bornée, alors qu'elle marche

vers un but désigné par une intervention surnaturelle, ne peut y atteindre qu'en se sacrifiant elle-même, qu'il en est du mystère qu'elle porte comme de ces liqueurs qui font sauter en éclats le vase qui les contient ? Faut-il y voir le tourment d'une âme faite pour la rêverie, incapable de vouloir et d'agir, puis fatalement forcée à l'action, et, dans ce douloureux contraste, perdant l'équilibre de ses facultés? Enfin ce Danois d'un siècle indéfini, cet Oreste enveloppé de nuages scandinaves, est-il l'interprète antidaté de cette philosophie du doute, du *pourquoi* et du *peut-être,* qui devait rencontrer, de nos jours, tant d'imitateurs et de disciples? Shakspeare a-t-il voulu en faire un précurseur de l'humanité, de la société moderne, sur cette voie dangereuse où l'homme, ennuyé de croire, las d'interroger l'inconnu, arrive à s'enivrer de ses songes, à se précipiter dans un gouffre invisible ou à s'égarer dans la nuit?

Voilà longtemps que ces questions sont posées sans être encore résolues. De grands poëtes, de grands critiques se sont faits les commentateurs d'*Hamlet.* Ce drame étrange a partagé avec *Faust* et *Don Juan* le privilége de soulever un monde d'idées, et je crois que nous avons fini par y voir bien des choses que Shakspeare n'y avait pas vues. Or, si l'on avoue que le texte est inépuisable pour les esprits philosophiques et poétiques, mais qu'il leur est impossible d'en préciser le sens, d'en éclaircir les obscurités et d'y échapper à l'embarras des richesses, que dire du musicien? Si Shakspeare, étudié par ses pairs, ne leur a pas livré tous ses secrets, comment pourrait-il les confier à un autre art, qui parle une autre langue, emploie d'autres procédés et commence forcément par s'adresser aux sens pour arriver à l'âme? Contradiction singulière! il semble, au premier abord que la musique, plus vague que la poésie, doive mieux s'accommoder de sujets vagues. Par cela même qu'elle a, pour s'exprimer, des sons au lieu de mots, on dirait qu'elle peut réclamer comme son domaine tout ce qui se dérobe à la parole écrite, tout ce qui glisse à travers la pensée pour s'infiltrer dans le rêve. Erreur! il lui faut l'action dramatique, renfermée dans un cadre très-net, réduite à des éléments très-simples; l'amour, la colère, la jalousie, la douleur, le désespoir, la terreur; la passion, en un mot, débarrassée de tout ce qui, dans le drame parlé, y mêle l'étude psychologique, l'analyse d'un caractère, l'idée historique ou philosophique. Si elle aborde une œuvre traitée par un homme de génie, popularisée par un succès poétique ou littéraire, elle a besoin, avant tout, pour s'y installer en souveraine, de simplifier et d'élaguer. Qu'il s'agisse d'un roman de Walter Scott, d'une comédie de Molière ou de Beaumarchais, d'un drame de Shakspeare ou de Gœthe, l'opération peut varier suivant le génie ou le talent du compositeur, mais elle aboutit invariablement à une métamorphose complète de l'ouvrage primitif. Soyez bien sûr que la *Lucie de Lamermoor* de Donizetti n'est plus celle de Walter Scott; que le *Don Juan* et *les Noces de Figaro* de Mozart n'ont presque rien de commun avec *le Mariage de*

Figaro et *le Festin de Pierre*, et que le *Faust* de Gounod ne ressemble plus que fort peu au *Faust* allemand. Si l'on retrouve, au troisième acte d'*Otello* quelques bouffées de souffle shakspearien, et dans le *Barbier de Séville* une verve railleuse au moins égale à celle de Beaumarchais, ce n'est pas une imitation, c'est une lutte avec des armes différentes. D'ailleurs le génie de Rossini, impersonnel, ironique, insouciant, possède au plus haut degré la faculté d'assimilation; peu lui importe de s'approprier l'œuvre qu'il touche ou de s'ajuster à celle dont il s'inspire; c'est seulement quand il se trouve en présence d'un texte idiot comme *Guillaume Tell*, qu'il se décide à être lui-même, et franchement nous n'y perdons rien. Ne serait-ce pas là, pour le dire en passant, l'explication d'un fait bizarre dont nous pourrions multiplier les exemples; les compositeurs célèbres ne réussissant jamais mieux que lorsqu'ils donnent la vie musicale à des *poëmes* écrits *ad hoc* par des *faiseurs* adroits, mais sans génie, *Robert le Diable, les Huguenots, la Muette*, — à des *libretti* niais ou insensés, — *Guillaume Tell, il Trovatore*, — ou bien à des légendes populaires, qui n'éveillent le souvenir d'aucun chef-d'œuvre poétique ou dramatique, — *le Comte Ory, la Flûte enchantée, la Somnambule?*

Avec *Hamlet*, le péril était donc de plusieurs sortes; sujet de comparaison écrasant; difficulté de faire passer d'un art dans un autre le plus shakspearien des drames de Shakspeare, celui qui ne peut nous apparaître que sous sa forme philosophique et poétique; nécessité d'écarter ou d'amoindrir tout ce que cette poésie et cette philosophie ont de plus caractéristique et de plus profond.

Faut-il s'étonner si M. Ambroise Thomas n'a réussi qu'à demi? Nullement. Faut-il le blâmer d'avoir tenté cette périlleuse aventure? Encore moins. Parmi nos compositeurs modernes, M. Ambroise Thomas était peut-être le mieux appelé à se tirer décemment de ces difficultés effrayantes; la preuve, c'est qu'il s'est passionné pour *Hamlet* avant d'y tailler un opéra; c'est qu'il y a songé huit ans avant de se mettre à l'œuvre. Il suffit de le regarder pour découvrir sous cette profonde arcade sourcilière un penchant visible à la méditation et à la rêverie. Il y a vraiment de l'Hamlet dans cette attitude pensive, dans cette figure douce et triste qui semble toujours poursuivre en dedans une partition plus poétique, une mélodie plus originale que celle qui se produit au dehors. Ce je ne sais quoi qui ne trouve pas à s'exprimer, qui existe pourtant et qui est le tourment et la pâture des imaginations incomplètes, c'est justement ce qui prédisposait, selon nous, M. Ambroise Thomas à s'éprendre du drame de Shakspeare et à s'y faire un mérite de son infériorité même. M. Auber, qui lui est fort supérieur sur d'autres points, aurait écrit, s'il s'en fût mêlé, un *Hamlet* ridicule; il nous eût donné le plaisir de fredonner, en sortant du théâtre, le *To be or not to be*, ou le *Frailty, thy name is woman!* comme on fredonne les jolis airs d'*un Premier Jour de bonheur*.

Plus réfléchi qu'expansif, doué d'assez d'esprit pour savoir qu'il n'a pas de génie, M. Ambroise Thomas s'est trouvé dans des conditions excellentes pour accepter vis-à-vis Shakspeare une position secondaire qui n'a rien d'humiliant. Ses *librettistes* l'ont passablement servi, sauf deux erreurs énormes que l'on a déjà signalées. Comment n'ont-ils pas compris qu'en laissant vivre Hamlet au dénoûment, en plaçant la couronne sur cette tête foudroyée qui n'a plus rien à démêler avec les intérêts de ce monde, ils détruisaient de fond en comble toute la philosophie, toute la moralité du drame? Comment n'ont-ils pas reconnu la nécessité de donner au rôle de Polonius une certaine importance, de lui maintenir ses allures de plat valet, d'espion de cour et de bouffon, et surtout de le faire tuer par Hamlet, afin que la rupture du jeune prince avec Ophélie gardât le caractère de la fatalité au lieu de ressembler à un caprice de fou et de malade? Du moment qu'ils se voyaient forcés de réduire Shakspeare aux perspectives ordinaires du théâtre et de découper un poëme d'opéra dans la dépouille du géant, il n'en était que plus nécessaire d'atténuer la cruauté d'Hamlet et de rendre explicable son attitude à l'égard de son innocente fiancée.

Ces réserves faites, on doit féliciter les auteurs d'avoir su resserrer dans leur cadre et reproduire en miniature tout ce qui, dans l'œuvre originale, s'est si puissamment emparé des imaginations; l'apparition du spectre sur la plate-forme, le contraste de cette esplanade frissonnante de neige, hantée de visions nocturnes, avec les clartés qui brillent aux fenêtres du palais en fête; l'acte des comédiens que le prince de Danemark met de moitié dans son mandat de juge d'instruction; la scène pathétique du prie-Dieu; le fameux monologue, le parallèle des deux portraits, le cimetière, le dialogue des fossoyeurs, l'opposition saisissante de cette bouffonnerie lugubre avec ces spectacles de tuerie et de deuil. Enfin, devinant que l'opéra nouveau devait surtout s'indemniser de ses désavantages par le côté pittoresque, ils ont eu l'heureuse idée de nous faire assister à la mort d'Ophélie, que Shakspeare s'était borné à nous raconter. Habilement secondée par le décorateur, poétisée par une interprète incomparable, cette idée a été le gran succès de la représentation et fera la fortune de l'ouvrage.

Peut-on dire que M. Ambroise Thomas ait également tiré parti de toutes ces situations, de toutes ces scènes que les auteurs lui indiquaient d'après Shakspeare? Non, et s'il nous convenait d'analyser cette partition considérable, nous aurions à signaler bien des défaillances; ainsi, pour ne citer que quelques exemples, la scène des comédiens, celle des fossoyeurs, celle du convoi funèbre, sont à peu près manquées. Était-il possible à un compositeur, se fût-il appelé Gluck ou Meyerbeer, d'élever ici sa musique à la hauteur de la poésie et du drame, de nous donner, avec des notes et en frappant notre oreille, une sensation égale à celle que nous causent toutes ces étranges et mystérieuses beautés? Transformer, en pareil cas, n'est-ce pas affaiblir? Déplacer un texte consacré par tant d'admirations et de commen-

taires, n'est-ce pas laisser perdre en chemin la saveur originale, l'arome, l'intensité poétique? Cette déperdition est évidente dans l'œuvre de M. Ambroise Thomas; mais il la rachète par une qualité précieuse qui prouve la justesse de son tact et la profondeur de son étude ; il s'est contenté d'être le scoliaste musical, j'allais dire l'accompagnateur d'*Hamlet*. Désespérant de nous offrir dans sa langue l'équivalent de ce que nous prodiguait Shakspeare, il s'est attaché à Shakspeare lui-même, le serrant de près, l'interrogeant sans cesse et demandant à son orchestre de traduire les réponses. De bonne foi, que pouvaient être, chantés sur le théâtre, le monologue d'Hamlet, ses alternatives de bon sens et de folie, le *Poor Yorick!* les inexprimables jeux de lumière et d'ombre qui s'échangent entre Hamlet et les comédiens, l'*humour* si profondément britannique des fossoyeurs attendant le cercueil d'Ophélie? Un avortement prétentieux, une déception permanente. Écoutez ce qui se chante sur la scène ; vous serez rarement satisfait, et vous n'accepterez peut-être comme shakspearien que ce qui n'est pas précisément de Shakspeare, la mort d'Ophélie. Mais prêtez l'oreille à cette instrumentation si attentive, si savante et si délicate ; les aspects changent, et M. Ambroise Thomas reprend ses avantages. Ce n'est plus un compositeur assez présomptueux ou assez fou pour essayer de se mesurer avec le plus inabordable chef-d'œuvre du plus complexe des grands poëtes. C'est une âme d'artiste se glissant à travers les profondeurs de l'orchestre, suivant pas à pas Shakspeare, initiant aux beautés du drame toutes ces voix mystérieuses, d'autant plus propres peut-être à en apprendre et à en révéler les secrets, qu'elles ne sont pas forcées, comme la voix humaine, d'articuler des paroles et de préciser des pensées. N'y eût-il, dans l'ouvrage de M. Ambroise Thomas que ce curieux travail d'orchestre, ce serait assez pour justifier son succès et le recommander à tous les suffrages. C'est là une noble tentative, et l'on peut répéter en parodiant ce diable de Voltaire :

> « Un grand talent, point de génie.
> C'est le fait d'Ambroise Thomas;
> Mais que ne pardonne-t-on pas
> Pour Nilsson et pour Ophélie? »

Tout a été dit, et en fort bons termes, sur mademoiselle Nilsson. Ce que l'on n'a pas assez remarqué peut-être, c'est la chasteté virginale de son chant et de son jeu ; c'est la gaucherie délicieuse de ses gestes un peu courts, un peu anguleux, qui ajoute à l'illusion et identifie encore mieux l'artiste avec le type créé par le poëte ; c'est l'inconscience de ce suicide qui n'en est pas un, qui ressemble plutôt au suprême abandon d'une âme entraînée à la dérive et continuant dans un monde meilleur le rêve qui l'a trahie dans celui-ci. Quand la poésie du théâtre arrive à cette perfection idéale, le théâtre disparaît ; on n'a plus que la poésie pure.

En somme, ce nouvel *Hamlet* nous donne tout ce que nous pouvions en

attendre. Si l'on y cherche vainement cette exubérance de séve musicale, ce souffle de mélodie qui nous subjugue et nous emporte, il nous reste le plaisir de voir une haute et sérieuse intelligence aux prises avec un de ces sujets magnifiques qui éveillent en nous un essaim de souvenirs et de songes. N'est-ce donc rien que d'obliger, au même moment, une foule d'esprits blasés ou distraits par des amusements frivoles, à remonter vers ces hauteurs où l'imagination se dégage de toute attache grossière et corruptrice? N'est-ce rien que de populariser et d'accréditer une œuvre immortelle auprès d'un nouveau public, plus musical que littéraire, qui peut être initié à l'*Hamlet* du poëte par l'*Hamlet* du compositeur? Ne soyons pas ingrats ; nous les avons peut-être trop aimées, ces visions de notre jeunesse, Hamlet, Ophélie, Roméo, Juliette, Desdemona, Faust, Marguerite, René, Manfred, Amélie ; à force de nous y complaire et de nous attarder avec elles, nous avons fini par perdre ce sentiment du réel et du vrai qui nous eût protégés contre les chimères de l'orgueil et les caprices du hasard. C'étaient là de singuliers guides, plus propres à nous aventurer en des sentiers sans issue qu'à nous diriger sur le droit chemin, mieux faits pour nous habituer aux mirages que pour nous conduire en terre ferme. Mais s'ils nous ont égarés, ils ne nous dégradaient pas. Aujourd'hui encore, si nous entendons Juliette nous dire : *Non! ce n'est pas le jour, ce n'est pas l'alouette !* si Ophélie, en laissant tomber sa moisson de romarin et de pervenche, nous chante doucement : *Hamlet est mon époux, et je suis Ophélie !* aussitôt mille échos longtemps endormis nous redisent nos fraîches chansons d'autrefois ; ils nous rappellent le beau temps des enthousiasmes et des espérances ; ils font taire les ignobles refrains du théâtre et de la rue, et nous dédommagent des misères présentes. Il en est de la poésie et de la musique comme de ces enchanteresses que l'on maudit, que l'on croit haïr, et qui seules pourtant peuvent guérir les blessures qu'elles ont faites et consoler des chagrins qu'elles donnent. L'art contemporain s'est maintes fois avili et dépravé ; il ne faut pas le décourager quand il offre une revanche à l'idéal si souvent insulté et profané. Laprade nous venge de Baudelaire ; *Anne Severin* nous indemnisera de *Manette Salomon* ; la musique d'*Hamlet* proteste contre le règne d'Offenbach. L'essentiel, pour la critique et le public, est de ne pas affaiblir, par d'injustes dédains, l'effet de ces revanches heureuses, de ces nobles résistances : chicaner l'art moderne lorsqu'il essaye de réparer ses torts, ce serait perdre le droit de nous plaindre s'il persiste à les aggraver.

ARMAND DE PONTMARTIN.

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS

Paris, 24 mars 1868.

La loi sur les réunions publiques a succédé à la loi de la presse, l'une et l'autre ont été votées par la Chambre après de longs débats, comme l'avait été précédemment la loi sur l'armée, et désormais la trilogie *libérale* issue de la lettre du 19 janvier est complète, car il paraît que la loi militaire elle-même est libérale, le *Moniteur* nous ayant récemment appris que partout les populations acclament « ses bienfaits. » Nous avons apprécié la nouvelle organisation de l'armée et le code nouveau de la presse ; il nous reste à faire connaître et à juger la loi qui vient d'occuper durant trois semaines le Corps législatif et qui achève, paraît-il, le couronnement de l'édifice impérial.

On peut dire que le droit de réunion est le droit même qu'a l'homme de vivre en société, et le penseur de Ham l'a justement proclamé « la base de tout gouvernement représentatif. » Qu'a été la vie politique d'Athènes et de Rome, qu'étaient les champs de mai de nos pères, sinon l'exercice du droit de réunion ? La royauté l'avait si bien compris que, jusqu'en 1790, les corporations, les communes, tous les citoyens groupés autour d'intérêts communs, jouirent sans entrave de ce droit naturel que le pouvoir n'avait pas même songé à réglementer. C'est le 13 novembre 1790 qu'apparaît la première loi sur cette matière. Et que déclare-t-elle ? Que « les citoyens ont le droit de s'assembler paisiblement à la charge d'observer les lois. » Peu après, la constitution du 3 septembre 91 décrète, parmi ses dispositions générales, « la liberté pour tous les citoyens de se réunir paisiblement et sans armes, en satisfaisant aux lois de police. »

A partir de cette époque, le droit de réunion subit de nombreuses vicissitudes ; nous le voyons étendu ou limité, selon les circonstances, mais jamais contesté, jamais supprimé, si ce n'est au com-

mencement et au milieu de ce siècle. Il était réservé aux deux empires de refuser à la nation l'exercice d'un droit primordial consacré par le plus long usage et fructueusement possédé par tous les peuples qui nous entourent. Le 18 brumaire et le 2 décembre biffèrent ce droit, avec beaucoup d'autres, du livre lacéré de nos franchises; et les citoyens furent appelés à se prononcer sur les problèmes les plus graves sans pouvoir délibérer et s'entendre. La société entière se trouva réduite à l'individualisme, et nous verrons tout à l'heure si la loi nouvelle met un terme à ce fractionnement des forces, à ce funeste isolement des membres d'une même famille.

La Charte de 1814 et celle de 1830 ne mentionnèrent pas le droit de réunion ; elles firent mieux : elles le respectèrent. C'est une justice qui a été rendue à la Restauration par tous ses adversaires, et il suffit de rappeler ces paroles de M. Garnier-Pagès : « Voulut-on empêcher à cette époque les citoyens de se concerter pour choisir leurs députés ; prétendit-on leur refuser de s'entendre et de s'éclairer? Jamais, non, jamais ! » Sous le gouvernement de Juillet, les mêmes pratiques continuèrent, et dès la séance du 25 septembre 1830, M. Guizot disait à la tribune : « Les citoyens ont le droit de se réunir pour causer entre eux des affaires publiques ; même il est bon qu'ils le fassent, et jamais je ne contesterai ce droit. » — La loi du 10 avril 1834 n'eut en vue que les associations et nullement le droit de réunion. Le garde des sceaux, qui n'était pas M. Martin (du Nord), ainsi qu'on l'a dit par erreur dans la discussion dernière, mais M. Barthe, devenu sénateur du second Empire, s'exprimait ainsi : « Nous faisons une loi contre les *associations*, et non pas contre les *réunions* accidentelles et temporaires qui auraient pour objet l'exercice d'un *droit constitutionnel.* » Le rapporteur, M. Martin, répétait les mêmes paroles, comme « formant le commentaire de la loi, » et un membre éminent de la Chambre des pairs, complétant ces déclarations, ajoutait : « La loi n'autorise pas plus à inquiéter qu'à interdire les réunions, soit fortuites, soit habituelles ; elle ne regarde que les associations formant État dans l'État, et qui, comme disait Mathieu Molé, « placent un corps vivant dans le cœur de la nation. »

Il faut relire aujourd'hui ces belles discussions de la loi de 1834 ; rien n'est plus instructif, et quand on a entendu MM. Berryer, Portalis, Odilon-Barrot, Garnier-Pagès l'aîné, Lamartine, dix autres orateurs qui ont jeté des flots de lumière sur la question, on se demande comment les équivoques sont encore possibles.

Il est vrai qu'à la fin de la monarchie de Juillet une contestation s'est élevée à ce sujet entre le gouvernement et l'opposition, mais il convient de rappeler que le pouvoir avait au moins déféré le pro-

blème à la justice et que la question était posée devant les tribunaux quand elle fut tranchée par la révolution.

Au lendemain des néfastes journées de juin, le gouvernement et l'Assemblée d'alors, en se protégeant contre les clubs, maintinrent le droit régulier des citoyens. On lit dans l'exposé des motifs de la loi du 28 juillet 1848, présentée dans le deuil des discordes civiles et sous le régime de l'état de siége : « Les citoyens ont le droit de se réunir pour s'occuper des affaires publiques, et de conférer entre eux sur les questions de la politique et les intérêts généraux du pays. » Des mesures de précaution, nous le répétons, étaient prises contre les clubs, mais l'article 16 était ainsi conçu : « Les réunions électorales préparatoires demeurent affranchies des dispositions de la présente loi. » Et, comme l'a rappelé avec à-propos *la Liberté*, on trouve au nombre des 629 représentants qui votèrent ces principes, les trois noms suivants : le citoyen Bonaparte, le citoyen Baroche, le citoyen Rouher.

La loi du 19 juin 1849 n'eut également d'autre but que d'atteindre les clubs ; elle n'étendit point la prohibition aux réunions électorales. Il suffit de rappeler à cet égard les paroles décisives de M. Dufaure, ministre de l'intérieur, lorsque, sur cette interrogation de M. Victor Lefranc : « Je désire savoir comment on entendra l'application de la loi aux réunions électorales préparatoires? » il disait : « Nous sommes pénétrés des devoirs du gouvernement en face de l'exercice du droit électoral ; nous comprenons très-bien que l'exercice de ce droit, pour être éclairé, a besoin de conférences et de discussions préparatoires. Nous nous reprocherions profondément d'apporter aucune entrave à la liberté des véritables réunions électorales. Je promets donc formellement, au nom du gouvernement, à l'Assemblée que, dans toutes les réunions préparatoires véritablement électorales, où les élections seules seront discutées, aucune gêne, aucune entrave, de quelque nature que ce soit, ne sera apportée au droit des électeurs[1]. »

La loi du 6 juin 1850 resta fidèle aux traditions libérales n'attribuant qu'un caractère momentané aux précautions prises, « espérant que les progrès des esprits et des mœurs et les habitudes de la vie constitutionnelle ne tarderaient pas à rendre cette faculté inutile. » Mais la nuit du 2 décembre vint tout changer ; elle renversa ce qui avait été respecté durant trente-cinq ans de régime constitutionnel, et étendit aux réunions de toute nature la prohibition prononcée jusque-là contre les seules associations. Corneille fut banni des simples conférences à l'égal de Montesquieu ; il de-

[1] Séance du 14 juin, *Moniteur*, p. 2077.

vint aussi impossible de disserter sur la morale et le goût que sur les problèmes de la politique, et quant aux réunions électorales, les scènes caractéristiques des cantons de Broglie et d'Auzon disent assez le degré de latitude qui leur fut laissé.

Après quinze années de silencieuse omnipotence, le gouvernement, ayant souffert du manque de contrôle, proclama le dessein de revenir à l'exercice du droit, et il soumit à la représentation nationale le projet étrange qu'ont repoussé de leur parole et de leur vote tous les amis de la liberté. Faut-il en rappeler les dispositions, combattues avec tant de vigoureuse raison par MM. Buffet, Picard, Ollivier, devant le ministre qui parlait comme eux il y a vingt ans au club républicain d'Issoire? Faut-il énumérer les sept otages exigés par le pouvoir, le local clos et couvert (il eût été plus franc de dire la cage), l'abstention des cinq derniers jours, ingénieusement qualifiés de « retraite électorale, » et pendant lesquels l'administration aura toute facilité d'accomplir ce qu'on appelle vulgairement *le coup du samedi;* enfin la présence de ce fonctionnaire investi du droit de juger souverainement le dialogue et de dissoudre l'assemblée si elle s'égare dans la moindre digression ou s'abandonne au plus petit tumulte? Ces précautions minutieuses, ces formalités tracassières, ces entraves multipliées pourraient encore être patiemment subies si du moins le droit de réunion était assuré de se pratiquer à l'abri de tous ces gages. Malheureusement il n'en est rien, et là comme dans la loi de la presse, plus nettement même que dans cette loi, tous les articles visent à paralyser la concession posée au début, et une disposition suprême retire à la fin ce qu'avait accordé le commencement. La lettre impériale avait dit : « Une loi sera proposée... pour *supprimer le pouvoir discrétionnaire* du gouvernement, » et pour donner aux citoyens « des *garanties nouvelles.* » Le dernier article, qui permet aux préfets d'ajourner et au ministre d'interdire « toute réunion qui leur paraîtra de nature à compromettre la sécurité publique, » n'est-il pas le maintien formel de ce pouvoir discrétionnaire que la loi devait précisément abolir? N'est-ce pas toujours le régime de la tolérance, du bon plaisir, du *sic volo, sic jubeo?* Et les candidats indépendants ne restent-ils pas livrés à la merci des agents mêmes chargés de les faire échouer?

Du reste, l'arbitraire est partout dans ce chef-d'œuvre de restriction et de défiance. Il distingue, par exemple, entre les réunions celles qui ne toucheront pas à la politique de celles qui agiteront les questions religieuses ou les affaires de l'État. Les premières seront dispensées de l'autorisation préalable; les secondes y resteront soumises, c'est-à-dire qu'on aura la permission de se réunir pour tout ce qui ne vaut pas la peine qu'on se réunisse, et que cette permis-

sion dépendra du pur agrément de l'autorité dès qu'il s'agira de traiter de choses sérieuses. Ensuite, qui fixera les frontières de ce terrain brûlant? Qui dira où finissent les appréciations innocentes, où commencent les débats coupables? Qui jugera si la discussion s'écarte de son objet et si l'assemblée devient *tumultueuse?* Qu'est-ce que le tumulte, et, comme l'a dit avec raison M. Jules Favre aux membres de la majorité en invoquant les orages du Corps législatif, pourquoi veut-on que les électeurs soient plus sages que leurs représentants? « Définissez, définissez! » criait jadis un philosophe à ses contradicteurs. La loi ne définit rien ; elle ne dessine aucune démarcation et laisse les points délicats et douteux à la décision souveraine du « fonctionnaire » assistant, c'est-à-dire du commissaire de police ou du gendarme! Des académiciens y perdraient leur latin et des juristes leur savoir ; le gendarme tranchera tout sans hésiter, et suivant le refrain populaire, on ne pourra que lui répondre en s'inclinant : Vous avez raison !

On voit que l'arbitraire a la vie dure, et qu'il est difficile d'en finir avec lui! Quant à la répression, elle n'a pas été ménagée plus que les mesures préventives. Les amendes peuvent s'élever jusqu'à 10,000 francs, la prison durer une année, et peu s'en est fallu que la privation des droits électoraux ne vînt s'ajouter à ces rigueurs. Si l'on réfléchit que de pareilles pénalités menacent à la fois « ceux qui ont organisé, dirigé ou présidé une réunion, ceux qui ont prêté ou loué le local où elle a été tenue, ceux qui ont siégé au bureau, ceux qui ont pris la parole, ceux qui se sont introduits dans la réunion bien que n'appartenant pas à la circonscription dans laquelle elle a lieu, etc., etc., » on ne peut qu'admirer les facilités accordées aux citoyens et les *garanties nouvelles* offertes par la loi ! Heureusement, comme l'a dit avec esprit la *Gazette de France*, qu'il reste la liberté de ne pas se réunir, et c'est une faculté qui n'est point à dédaigner en présence de l'appareil formidable dont la pratique du droit concédé demeure environnée !

Quelles considérations ont invoqué les orateurs du gouvernement pour faire admettre de pareilles énormités? Une seule, toujours la même dès qu'il s'agit de refuser une franchise : le salut public. Ils n'ont parlé que de 92 et de 93, du club des Jacobins et de la Terreur, et ils ont demandé si l'on voulait ressusciter les plus lugubres journées de notre histoire. M. Rouher lui-même n'a pas méprisé de recourir à ces lieux communs, d'agiter la guenille rouge, et de montrer des Catilinas dans tous les braves gens désireux de s'assembler de temps à autre pour causer de leurs affaires. La majorité s'est laissée terrifier par ces fantômes, et ses orateurs n'ont plus aperçu dans les réunions populaires qu'un véritable pouvoir anormal et menaçant,

« ayant des journaux pour organes, s'emparant de tous les emplois, nommant les fonctionnaires publics, désignant les ministres eux-mêmes[1], » et sans doute expurgeant la Chambre des candidatures officielles ! Qu'on se rassure ! la loi du 23 mars n'aura pas de ces effets désastreux, et le patronage administratif gardera toute son efficacité !

Déjà, en 1810, le rapporteur de la Commission législative, M. Noailles, tenait le langage excessif que nous venons d'entendre ; mais du moins quand il s'écriait : « Quel est celui d'entre vous qui n'a été la victime ou le témoin de ces assemblées délibérantes, de ces cavernes ténébreuses où s'organisaient l'assassinat et la révolte[2], » il avait l'excuse de scènes exceptionnelles et de récents souvenirs. Aujourd'hui que tout est changé, que « le sol affermi » est « capable de supporter le pouvoir et la liberté[3], » on s'attriste de voir les organes officiels, confondant à dessein des situations dissemblables et s'en prenant à des moulins à vent, contester le paisible exercice d'un droit au nom des excès de 93 ! Nous ne rêvons point le trouble et la violence, nous voulons fermement l'ordre et la sécurité ; mais nous voulons aussi la libre expansion des forces individuelles, le concert entre des citoyens investis de mêmes droits et préoccupés d'intérêts communs à défendre. Il serait temps de renoncer aux terreurs imaginaires pour étudier enfin la situation présente et cesser de lui faire porter la peine d'écarts lointains dont le gouvernement lui-même a proclamé vingt fois le retour impossible. Il ne s'agit pas d'ouvrir les portes à la licence, de constituer les réunions en pouvoirs permanents, de reculer de soixante-quinze ans en arrière pour revenir au club des Cordeliers et aux fureurs de Marat. Ce sont là des exagérations théâtrales indignes d'hommes sérieux. Il s'agit de mettre un terme au funeste système qui n'admet en France que des individus ; il s'agit d'organiser la délibération pacifique et régulière d'hommes vivant sous une même loi, ayant les mêmes besoins et les mêmes destinées. Sous un régime de suffrage universel surtout, ne semblerait-il pas que le premier souci du pouvoir dût être de faciliter le rapprochement et l'accord entre les différents groupes de citoyens ? M. Berryer disait avec une éloquente raison à la Chambre de 1834 : « Un droit ne peut être revendiqué par un seul individu, mais par des facultés collectives, sans cela le droit n'est qu'un vain mot qui déguise le despotisme le plus pur... Je ne veux pas, je ne puis pas, comme député, rester isolé au milieu de la France ; il faut que j'exa-

[1] Voir le discours de M. Josseau.
[2] Séance du 16 février 1810.
[3] Lettre du 19 janvier 1867.

mine, que j'étudie, que je délibère avec les hommes qui partagent mes opinions[1]. »

Que de contradictions il y aurait à relever dans la conduite actuelle du gouvernement qui a peur d'une assemblée passagère, surveillée, d'associations ouvertes à tous comme celle de Saint-Vincent-de-Paul, d'une simple conférence sur la littérature ou les beaux-arts, et qui n'aperçoit aucun péril dans le libre développement de la franc-maçonnerie avec toutes ses loges mystérieuses. Mais la contradiction dominante, d'où sont issues toutes les autres, est dans la pensée même qui a inspiré la loi. On a oublié le point de départ, pour marcher contre le but qu'on s'était proposé. La loi de 1834 a été faite *contre* les associations; loin d'avoir pour objet de fortifier un droit, elle visait à le restreindre. En 1848, en 1849, en 1850, la tendance du législateur est restée la même. En 1868, le point de vue était tout différent. Il s'agissait de consacrer une liberté, d'élargir le cercle successivement rétréci depuis trente années, et il se trouve que l'œuvre accomplie est beaucoup moins libérale que les lois mêmes de restriction.

Aussi ne faut-il pas s'étonner du sentiment qu'elle provoque à l'étranger, où partout on jouit tranquillement des élémentaires franchises qui nous sont refusées. L'Allemagne, la Suisse, la Hollande, la Belgique, l'Angleterre, nous regardent avec compassion, et ces deux derniers pays surtout nous offrent le modèle que nous aurions dû suivre depuis longtemps. Le droit de réunion est au nombre des libertés fondamentales de la Belgique, et l'on rappelait il y a quelques jours avec opportunité que c'est un prêtre éminent, M. le chanoine de Haërne, assis encore dans la Chambre des représentants après avoir activement participé à l'indépendance de son pays, qui fit triompher en 1831, lors de la discussion de la constitution belge, la légitimité du droit de réunion, sans l'entrave de l'autorisation préalable sollicitée par les arcadiens des Flandres. A quelle époque ce droit a-t-il compromis les destinées de la Belgique? A quelle date a-t-il mis en péril la grandeur et la prospérité de l'Angleterre? Il y a juste un siècle, en 1768, que les réunions publiques ont commencé à prendre place dans les institutions britanniques. C'était le temps où Junius publiait ses lettres redoutables. Dix ans plus tard, elles étaient profondément enracinées dans les mœurs ; on discutait partout la réforme financière et parlementaire; Fox parlait dans ces assemblées, et Pitt lui-même, le futur adversaire des associations politiques, les encourageait pour avancer la cause de la réforme. En 1794, sous l'influence des idées que la révolution française venait de jeter

[1] Séance du 17 mars, *Moniteur*, p. 608.

dans le monde, quelques Écossais se réunirent pour former une ligue en faveur du suffrage universel. La panique s'était emparée du gouvernement anglais ; les trois principaux novateurs furent saisis et allèrent expier à Botany-Bay leurs généreuse imprudence. Mais la peur disparue, le bon sens britannique réagit avec force contre de pareilles rigueurs, et bientôt un monument s'éleva en mémoire des martyrs du droit méconnu[1]. Une autre fois, en 1819, lord Castlereagh, ému de troubles qui avaient éclaté dans Manchester, voulut imposer quelques restrictions aux habitudes populaires, mais l'opinion flétrit énergiquement du nom de *gaggin bills* (lois de bâillon) les mesures soumises au parlement[2], et les mœurs eurent raison contre la loi. Depuis, le droit de réunion s'est exercé dans les proportions les plus grandioses sans rencontrer jamais aucune gêne, et tandis qu'on l'interdit à Paris, à Londres le gouvernement lui ouvre largement ses parcs.

Ce qui est décourageant, c'est qu'une brochure anonyme, sortie de l'Imprimerie impériale et honorée de la reproduction dans le *Moniteur*, semble nous signifier que les deux lois jumelles de la presse et des réunions sont le dernier mot du régime et le titre suprême ajouté à tous les *Titres de la dynastie napoléonienne*. Les bruits répandus sur ce mystérieux opuscule avaient pourtant promis autre chose. On l'avait présenté comme un *fiat lux*, comme l'Évangile d'un cycle nouveau. La déception a été profonde et l'opinion dupée n'en est pas encore revenue. Qu'a-t-il voulu prouver ? On l'ignore, car les chiffres qu'il rappelle ne sont qu'un des termes du problème à résoudre. Il faut être complet quand on cite et aller jusqu'au bout du texte. Retracer seulement les débuts de Napoléon et ne pas raconter sa fin, c'est manquer à toutes les exigences de la vérité historique. 1814 et 1815 achèvent 1804 et l'éclairent. Le héros d'un drame est toujours parfait au premier acte ; il faut voir le dénoûment. Pourquoi, par exemple, dissimuler les votes recueillis sur l'acte additionnel, en 1815 ? C'est aussi une grande manifestation que celle-là, faite au seuil des Cents-Jours. N'était-il pas intéressant d'en constater les résultats ? « Tandis qu'on avait vu jadis, lorsque la France voulait se donner un sauveur dans la personne du général Bonaparte, trois à quatre millions de citoyens venir déposer leur vote avec empressement, douze ou treize cent mille seulement avaient exprimé un avis sur l'acte additionnel[3]. » « Le chiffre des votants était presque ré-

[1] *Histoire constitutionnelle de l'Angleterre,* de Erskine May, traduite par M. C. de Witt, t. II, p 173.

[2] *Lettres sur l'Angleterre,* par M. de Staël.

[3] Thiers, *Histoire du Consulat et l'Empire*, t. XIX, p. 459.

duit des trois quarts ; la France attestait sa consternation par son absence[1]. » C'était bien cependant la même France souveraine, celle de 1799 et de 1804, mais, instruite par les événements et se prononçant alors par le silence. Après avoir cité les paroles élogieuses de M. Thiers sur la période du Consulat, pourquoi taire son jugement énergique sur la fin de l'Empire et sur la moralité qui s'en dégage ? Enfin, la brochure n'attribue qu'à l'étranger la chute de Napoléon, tandis que la déchéance proclamée par le Sénat affirme le contraire, et que dans ses derniers adieux le conquérant abandonné a reconnu lui-même que « la France avait voulu d'autres destinées. » Si l'enseignement officiel de l'histoire contemporaine est basé sur les données de la brochure, la jeune génération sera singulièrement informée des catastrophes qui nous ont humiliés et de leurs causes.

Il est plus difficile de parler du règne actuel ; la véritable réponse à cette partie de l'écrit anonyme se trouve dans une étude remarquable que vient de publier M. Horn et qui dresse le bilan du second empire avec une impitoyable précision. Ce sont les faits mis en face des théories. « Qu'est-ce que nous coûte l'Empire ? » se demande l'auteur au début de son travail, et empruntant sa réponse aux seuls documents officiels, il aboutit, en montrant l'énorme et continuelle progression des charges, à constater qu'en quinze ans, de 1852 à 1866, l'Empire a dépensé 31 milliards, dont plus de la moitié improductifs ! Le ministère seul de la guerre figure dans ces chiffres pour 7 milliards 200 millions. En absorbant tant de ressources, ce régime a-t-il au moins grandi notre prestige militaire, augmenté notre influence en Europe, élargi notre prospérité ? Le Mexique et l'Allemagne, les 1,200,000 hommes réclamés pour la garantie de notre indépendance, le milliard terrifié de la Banque, la crise industrielle et commerciale dont nous souffrons, les inquiétudes de l'esprit public répondent avec une douloureuse éloquence.

Où est le remède à cette situation ? Il est entre les mains des électeurs, et s'il est vrai, comme on l'assure, qu'ils doivent être prochainement interrogés sur les besoins et les volontés du pays, c'est à eux qu'il appartiendra, par le choix ferme et éclairé de leurs mandataires, de nous relever politiquement, moralement, financièrement, de l'état où nous ont réduits seize années de gouvernement personnel.

Puisque nous venons de citer des chiffres, signalons encore à l'attention de nos lecteurs comme à la méditation de la commission du budget

[1] Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XIX, p. 578.

le livre excellent et instructif que M. Calmon publie sur les finances de la Restauration[1]. On y voit comment un pouvoir animé des intentions les plus droites et des Chambres exerçant leur contrôle avec indépendance fondèrent un système de finances qui restera l'honneur du gouvernement parlementaire. En huit années, de 1815 à 1823, malgré l'écrasante liquidation de l'Empire et d'exceptionnelles difficultés, le pouvoir constitutionnel d'alors ne dépassa les crédits législatifs que d'une somme de 45 millions 777 mille francs, et l'amortissement fonctionnait ! Combien la comparaison grandit encore ces résultats et quelles réflexions elle inspire sur la valeur des institutions, même au point de vue de la simple prospérité matérielle des peuples !

N'est-ce pas un enseignement de même nature qui ressort de l'avénement de M. Disraéli au premier poste politique de l'Angleterre? Lorsqu'a paru notre livraison dernière, l'auteur de *Sybil*, qui se donne lui-même le titre de « gentleman de la presse, » n'était pas encore parvenu au rang suprême qu'il occupe. Nous tenons à saluer son élévation, qui ne fait pas moins l'éloge des institutions de son pays que le sien propre. On s'est étonné de voir dans l'aristocratique Angleterre un plébéien monter au fauteuil de premier lord de la Trésorerie ; c'est presque le contraire qui aurait dû surprendre. Qu'était Robert Peel, d'où venait Canning, et avant eux le grand Pitt ? Les torys ont toujours favorisé l'accès des plébéiens au pouvoir ; souvent ils les ont acceptés pour chefs, et plus d'une fois la volonté des Communes a su les imposer à la couronne. Ce Canning, traité d'*aventurier* par son souverain et acceptant le mot avec fierté, disait un jour au représentant de la France : « Un roi *libre !* Peut-il, doit-il l'être jamais ? Notre constitution et la vôtre laissent en apparence au roi le vain privilége de choisir ses ministres, mais ce privilége l'exerce-t-il en réalité ? Consultez nos annales. Croyez-vous que les premiers Georges aient été *libres* de rejeter les cabinets qu'on leur imposa, entre autres le ministère Walpole ?... Et Georges IV, croyez-vous que je serais son ministre s'il avait été *libre* de me choisir[2] ? » Voilà ce qu'on admire dans les pays constitutionnels où domine véritablement la volonté nationale, et quand un homme d'État y disparaît, nulle anxiété, nul ébranlement ne se manifestent : le vide est aussitôt rempli, grâce à ce flot pressé d'hommes éminents que le précoce et large exercice de la vie publique tient constamment en

[1] *Histoire parlementaire des finances de la Restauration,* par M. Calmon. — Michel Lévy.

[2] *La Politique de la Restauration,* par M. de Marcellus.

réserve. Il y a quelques jours, lord Russell, dans sa lettre sur l'Irlande, présentait M. Gladstone comme son successeur dans la direction du parti libéral, et en se retirant il y a quelques semaines, lord Derby laissait également son héritage en de dignes mains. Que l'on compare ces évolutions paisibles au trouble et à l'émoi qui s'accuseraient chez nous si le principal ministre de la parole venait à faire subitement défaut, et l'on aura la mesure exacte des deux systèmes, le premier laissant aux hommes leur valeur personnelle, leurs émulations généreuses et l'intégrité de leur caractère, le second subordonnant tout à l'initiative et à la volonté d'un seul et ne parvenant même pas à produire les agents passifs nécessaires à sa défense.

Enfin n'est-ce pas encore une leçon du même ordre qui jaillit du grave conflit américain? André Johnson, mis en accusation par la Chambre des représentants, a dû comparaître le 13 mars devant le Sénat, transformé en cour suprême pour le juger. On connaît les faits qui ont précédé cette mesure et le mutuel reproche de violer la constitution que se renvoient le président et le congrès. Mais la destitution du général Stanton et son remplacement au ministère de la guerre par le général Thomas n'a été que la goutte d'eau qui fait déborder le vase. La question est plus haute que ces incidents et dépasse le fameux « plan de reconstruction » du Sud lui-même. Au fond, il s'agit de la lutte de l'exécutif et du législatif; il s'agit de savoir si le gouvernement personnel dont le successeur de Lincoln a tenté l'aventure s'implantera dans la patrie de Washington, ou si la souveraineté nationale, représentée par le congrès, maintiendra sa légitime suprématie. Nous ne disons pas que, dans le détail, tous les torts soient du côté du président; sa politique de mansuétude et de ménagement à l'égard du Sud nous semble inspirée par un plus juste sentiment des choses que l'esprit implacable des mesures édictées par le congrès. Mais la conviction même de la supériorité de sa politique à cet égard ne pouvait autoriser le dépositaire momentané du pouvoir à substituer ses vues personnelles à l'action légale des délégués de la république, et l'entrave énergiquement mise à ses empiétements est un exemple utile à méditer. La légalité nous tue, a-t-on dit à une autre époque. Non, la légalité n'est pas un germe de mort. C'est l'arbitraire, c'est la violence, c'est le despotisme qui tuent. Le respect du droit, pratiqué par les gouvernants comme par les citoyens, est le seul fondement de l'ordre et de la liberté.

Quant à l'issue du conflit américain, il faut attendre. Sous ses démonstrations bruyantes et ses emportements, le peuple des États-Unis cache un fond réel de modération et de sagesse, et la longue

habitude du *self-government* suggère souvent, par delà l'Océan comme de l'autre côté de la Manche, des moyens de se tirer pacifiquement des situations les plus tendues.

Malheureusement, il faut le dire, un pays dont la cause de la liberté a été longtemps fière, la Suisse, fait ombre à ce tableau en portant lui-même une main coupable sur les franchises auxquelles il doit sa grandeur morale dans le monde. Le grand conseil du canton de Berne vient d'interdire l'enseignement dans les écoles primaires à tout membre d'un ordre religieux. La mesure est dirigée contre les ursulines et les sœurs de charité du Jura, et elle ferme brutalement toutes les écoles de filles tenues depuis deux siècles par les communautés de ce petit coin de terre. Le Porentruy, détaché de la France en 1815 et annexé à la Suisse en même temps que le territoire catholique qui entoure Genève, ne compte pas moins de soixante mille de nos coreligionnaires. Depuis cinquante ans, ils ont été en butte à toutes les tracasseries et à toutes les oppressions, et la violence qui leur est faite aujourd'hui couronne dignement une longue série d'iniquités. Déjà des mesures analogues avaient frappé les écoles de garçons, l'enseignement secondaire avait été détruit, les prêtres chassés des colléges qu'ils dirigeaient depuis un grand nombre d'années et remplacés par des maîtres rationalistes. C'est le président du congrès bafoué de Genève qui est à la tête de ce mouvement antireligieux, et, comme on voit, il se venge à Berne de la déroute de ses doctrines au bord du Léman. Du reste la tyrannie radicale ne limite pas sa haine aux établissements catholiques; les maisons protestantes sont également opprimées, et des professeurs d'athéisme leur sont imposés.

C'est la plus odieuse atteinte à la liberté de conscience d'un peuple qui n'a jamais marchandé son dévouement à la patrie commune, à qui le gouvernement bernois lui-même faisait justice en 1819, lorsqu'il rétablissait les corporations religieuses « par reconnaissance pour les services rendus » et dont les délégués à la Constituante de 1846 recevaient les assurances les plus formelles au sujet de leur foi. Foulant aux pieds ces engagements et ces promesses, le radicalisme helvétique ne craint pas de se mettre honteusement à la remorque de la Russie et de persécuter le catholicisme avec le même acharnement qu'y met le czarisme en Pologne. Que ne va-t-il plutôt prendre son modèle en Angleterre, où nous voyons à cette heure un gouvernement protestant donner lui-même une université catholique à l'Irlande! En attendant, la France, qui s'est employée naguère avec succès auprès du pouvoir

fédéral pour obtenir l'émancipation des juifs, ne tentera-t-elle aucune démarche en faveur de ces populations catholiques, arrachées de notre sein à la suite de nos revers, demeurées françaises par leurs aspirations comme par leurs croyances, et dont tout semble nous faire les naturels et zélés protecteurs?

LÉON LAVEDAN.

La neuvième édition de *la Femme chrétienne et française*, par Mgr l'évêque d'Orléans, vient de paraître. Nous avons signalé à nos lecteurs l'importance décisive de cet écrit. L'édition nouvelle se termine par la collection de toutes les lettres et instructions pastorales publiées sur la grave et délicate question de l'enseignement secondaire des filles.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES MATERNELLES, par madame SOPHIE HÜE. — Chez F. Curot, successeur de Palmé, 22, rue Saint-Sulpice à Paris. — *Se vend au profit d'un établissement d'orphelins.*

Les Maternelles, tel est le titre d'un petit recueil d'apologues simples et gracieux, que nous venons de lire avec un vif plaisir et qui nous a fait passer quelques heureux moments dans le monde enchanté des enfants, où l'on oublie si volontiers le monde des hommes. Nous ne voulons pas dire par là que l'auteur ait eu recours, pour frapper les jeunes imaginations, aux merveilles de la féerie ; tout au contraire, rien n'est plus naturel, plus réel que le sujet de ces faciles improvisations, où l'action est généralement empruntée aux incidents journaliers de la vie. L'aimable grand' mère, auteur des *Maternelles*, a montré une fois de plus dans ces sages et attrayantes leçons adressées à son petit-fils, auquel le volume est dédié, que c'est *le fonds qui manque le moins*, quand on a le talent de le mettre en œuvre. Nous regrettons que l'étroit espace dont nous pouvons disposer ne nous permette pas de citer quelques morceaux touchants où s'épanche le tendre cœur d'une mère chrétienne. Nous engageons les abonnés du *Correspondant* à se donner en même temps la jouissance de cette lecture et la satisfaction de contribuer à une bonne œuvre, car les *Maternelles* se vendent au profit d'un établissement d'orphelins. J. C.

LA VIE DE N.-S. JÉSUS-CHRIST, par M. l'abbé PAUVERT. — Paris, chez Bray. 2 v. in-8.

Les assertions fondées sur l'ignorance, le rêve ou le mensonge que nous voyons se multiplier provoquent naturellement de nouvelles démonstrations scientifiques. Parmi celles-ci, il y en a peu qui se distinguent autant que celle dont nous donnons le titre, par l'éminence et la sûreté de la doctrine, par l'éclat du mérite littéraire et par la variété de l'érudition. La raison et le cœur en demeurent également satisfaits.

Le style comme la méthode de M. Pauvert sont ceux du dix-septième siècle, où l'on faisait tout remonter à Jésus-Christ, où l'on professait ouvertement qu'il est notre maître, venu en terre pour nous instruire comme de pauvres ignorants et nous apprendre la vérité des choses inconnues jusqu'alors. J'ignore ce que l'on dira plus tard de la piété de notre époque, mais je crains qu'elle ne laisse pas de traces profondes. Elle ne cherche pas suffisamment à s'appuyer sur des données théologiques ; elle s'éparpille évidemment en maintes pratiques que je me garderai de condamner, mais dont on se contente peut-être trop facilement. La personne adorable du Sauveur semble s'évanouir : on s'occupe de tous les saints du paradis, pas assez de celui qui en est le chef après en avoir été l'inspirateur. M. l'abbé Pauvert nous ramène à ses pieds et, comme Madeleine, on s'y trouve bien. A. G.

Saint François de Sales, la Vie parfaite, avec une préface de Mgr Mermillod. — Paris, chez Palmé.

Parmi les voix des saints auxquelles il nous est si salutaire de prêter l'oreille, il n'en est pas de plus douce à entendre que celle de saint François de Sales. Il était tellement dépouillé de lui-même, il avait si fort anéanti toute teinture imparfaite, qu'il était une langue et une plume avec laquelle Dieu parlait et écrivait. Avant lui, on savait que pour se sauver il faut bien faire, mais on ignorait la façon de le bien faire. Garder les commandements de Dieu, honorer le mariage, assister à la messe, fréquenter les sacrements, s'adonner à la lecture et à l'oraison, vaquer à ses affaires, donner ordre au ménage, secourir son prochain, converser dans les compagnies, se trouver même dans les divertissements honnêtes — sont choses que chacun doit faire selon son état ou sa condition. Mais le moyen de faire toutes ces choses comme il faut? Mais la manière d'être très-dévot sans être nullement bigot, consciencieux sans être scrupuleux, libre sans être libertin, austère sous la soie, mortifié au bal, recueilli sans solitude, solitaire au milieu du monde? C'est ce que saint François de Sales le premier nous a plus particulièrement enseigné. Il convenait que la *Bibliothèque de piété des gens du monde* offrît un bouquet de ses œuvres : les fleurs qui le composent ont été choisies par une main qui a déjà fait ses preuves en ce genre, et, pour compléter le charme, elles sont bénies par le digne successeur du prodigieux et délectable évêque de Genève. A. G.

Les Allemands depuis la guerre de sept ans, par P. de Haulleville. — Paris, chez Douniol.

Ce volume renferme plusieurs monographies dont la réunion forme un tableau du développement moral, scientifique, politique et littéraire de l'Allemagne depuis la fin du siècle dernier. L'auteur y fait la guerre à certaines doctrines et à certains programmes politiques que personnifient certains hommes, mais il ne dépasse pas les bornes d'une politique courtoise. Peu d'ouvrages peuvent nous initier aussi complétement à la question allemande sur laquelle il nous convient tant d'avoir des notions exactes. Les lecteurs du *Correspondant* savent combien celles de M. de Haulleville sont précises et importantes : il est déjà pour nous une ancienne et excellente connaissance.

L'Arabie contemporaine, par Adolphe d'Avril. — Paris, chez Maillet et Challamel. 1 vol. in-8.

On a beaucoup parlé de l'islamisme au point de vue politique et sanitaire ; cet ouvrage le considère principalement au point de vue historique et moral, en nous renseignant parfaitement sur sa situation actuelle. Il y a là aussi une crise des plus curieuses à suivre ; nul, on le sait, n'est plus compétent en ces matières que M. d'Avril. Nous nous bornons aujourd'hui à signaler son livre, digne de faire l'objet d'une étude particulière.

Le Culte catholique dans ses cérémonies et ses symboles, d'après l'enseignement traditionnel de l'Église, par l'abbé A. Durand, du diocèse de Grenoble. — 1 vol. in-8. Grenoble, Baratier et Dardelet.

Nous devons l'avouer, notre première impression au reçu de ce livre n'a pas été sympathique. Est-ce préjugé? est-ce irréflexion? — Voici comment nous avons cherché à nous l'expliquer. Il a été écrit à certaines époques et à propos de piété ou de religion, tant de pauvretés, tant de mièvreries, tant de choses fades et incolores par l'expression comme par l'idée, qu'un certain sentiment de méfiance, irréfléchi et par suite souvent injuste, se produit aisément dans quelques esprits, quand paraît un nouvel ouvrage traitant d'un sujet pieux.

Une telle impression ne saurait résister longtemps à l'examen du livre que publie M. l'abbé Durand. A peine en eûmes-nous feuilleté et lu quelques pages qu'un sentiment d'estime et d'intérêt involontaire nous domina tout d'abord ; et à la suite d'une lecture plus complète et plus approfondie, notre conviction fut assise en faveur de la solidité de cet ouvrage et de son utilité pour quiconque n'est pas indifférent à la forme extérieure et aux pompes du culte catholique.

Tout est symbolisme, et à certains égards, tout est en quelque sorte prophétie dans nos cérémonies, dans les vêtements sacrés de nos prêtres, dans la forme et la diposition de nos autels, dans l'architecture et l'ornementation de nos temples, dans la hiérarchie ecclésiastique, dans la division

liturgique de l'année, dans l'administration des sacrements.

Expliquer et faire ressortir les symboles, le sens mystique préfiguré dans l'ancienne loi, souvent prophétique dans la nouvelle, de toute la partie extérieure et sensible du culte chrétien, voilà le but que s'est proposé l'auteur.

Deux voies, semble-t-il, s'offraient seulement à lui. L'une rigoureuse, scientifique, mais par là même aride et fastidieuse, consistant à réunir et à accumuler les textes, à les classer et à les disposer conformément aux divisions adoptées, sans presque laisser voir la main de l'auteur. L'autre méthode, plus littéraire, plus intéressante, eût perdu en solidité ce qu'elle eût gagné à l'agrément; elle eût consisté simplement à *raconter*, sous la responsabilité de l'auteur se substituant en quelque sorte à l'autorité des textes.

M. l'abbé Durand a fait mieux. Il a su réunir le charme littéraire de la seconde de ces deux méthodes à la rigueur scientifique de la première. Il n'a omis aucun texte; et de l'un à l'autre il a établi le lien d'un récit dû à une plume à la fois sobre et élégante : de nombreux renvois à des notes inscrites au bas de chaque page, sans fatiguer les yeux du lecteur de confiance, donnent au lecteur plus exigeant, par l'indication des sources, tous les moyens désirables de vérification et de contrôle.

On n'attendra pas de nous une appréciation sur la question d'orthodoxie; ce n'est pas aux membres du bercail à juger la doctrine des pasteurs. Mais quand un livre est revêtu de l'approbation d'un théologien aussi éminent que Mgr Ginoulhac, il peut se passer, au point de vue doctrinal, de toute autre recommandation C. de K.

Explication de la loi militaire, par H. Gautier, docteur en droit. — 1 v. Delagrave.

Les expressions de la loi que les familles ont tant intérêt à connaitre, ne sont pas facilement intelligibles pour tout le monde. Lors même que l'on parvient à déchiffrer le sens d'un article, on ne sait pas encore suffisamment quel est le droit, parce qu'il est rare qu'un article ne soit pas complété ou corrigé par un autre. Il faut les rapprocher et les combiner ensemble. D'ailleurs tant de lois se sont succédé, entrecroisées, superposées; tant de dispositions ont été abrogées, remises en vigueur ou modifiées tour à tour, qu'à moins d'une certaine habitude des textes législatifs, il est difficile de se reconnaître dans ce pêle-mêle.

L'*Explication* que publie M. Gautier a pour but de rendre la loi aussi claire que possible sur toutes les questions, et non-seulement elle aide à comprendre la législation nouvelle, mais encore les lois diverses, les articles des codes et les instructions ministérielles qui s'y rapportent. Les termes trop spéciaux sont traduits en langue vulgaire; les articles sont groupés dans un ordre méthodique pour qu'ils s'éclairent l'un par l'autre. A côté des principes, les conséquences; à côté des dispositions légales, les usages introduits par la pratique. Ce qui existait avant 1868, ce qui est changé, ce qui reste en vigueur, l'*Explication* le fait ressortir.

A la fin du volume tous les textes de lois anciennes ou nouvelles nécessaires à connaître, sont insérés dans l'ordre chronologique et accompagnés d'annotations.

C'est là une publication éminemment utile et qui se recommande d'elle-même à l'attention des familles.

La Boutique du marchand de nouveautés, par Eug. Muller. — 1 vol. dans la *Bibliothèque populaire* (Hachette). 1 fr.

En voyant le titre de ce livre on est tenté de croire à une esquisse physiologique du personnel agissant pour la vente au détail des étoffes; et, en ce cas, l'on ne suppose pas qu'un intérêt bien grand puisse s'attacher à ce tableau d'ensemble; mais on est tout étonné, quand on a feuilleté quelque peu le volume, de reconnaître que le but de l'auteur a été tout autre. C'est l'historique des efforts nécessaires à l'alimentation de la *Boutique du marchand de nouveautés* que fait M. Muller, et cet historique est vraiment curieux. Jusqu'ici l'auteur de la *Miouette*, s'était tenu dans les sphères de la pure imagination, et les lecteurs du *Correspondant* ont pu apprécier le charme de ces récits champêtres; aujourd'hui il aborde le monde des grandes, des utiles industries, et il résulte de ses excursions une œuvre aussi vivante que pittoresque. Il faut voir avec lui naître la soie, le chanvre, le lin, le coton. Il faut assister à l'invention du filage, du tissage, de l'impression. Il faut écouter la vie des industriels de génie... Tout cela se trouve dans ce livre, qui fait partie de la *Bibliothèque populaire*, destinée à répandre dans toutes les classes la connais-

sance de beaucoup de choses ignorées ou inaperçues, qui cependant méritent l'attention et l'estime parce qu'elles ennoblissent le travail et le font aimer.

Les questions bibliques et l'histoire des civilisations primitives tiennent une place capitale dans la polémique religieuse de nos jours. Mais malheureusement le public catholique et le clergé lui-même ne sont pas en général assez au courant des travaux et des découvertes de la science sur l'histoire ancienne de l'Orient. C'est pour y initier le public qu'un de nos amis, héritier d'un nom cher au *Correspondant*, bien connu lui-même comme savant et comme chrétien, M. François Lenormant, publie un important *Manuel* dont le premier volume vient de paraître à la librairie A. Lévy, rue de Seine. Il comprend l'histoire des Hébreux, de l'Égypte et de l'Assyrie, et on y trouvera le résumé complet des recherches qui depuis cinquante ans ont renouvelé cette histoire.

Pour les articles non signés : CAMUS.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

Nous avons reçu la lettre suivante :

Monsieur,

Dans un des derniers numéros du *Correspondant*, vous vous occupez des affaires de la *Nation*. Je ne m'en plaindrais pas si c'était pour dire la vérité. Mais voici comment vous vous exprimez :

« Du procès porté devant le tribunal de commerce de la Seine, *le* 5 *février* « 1865, il résulte qu'en 1863, M. Tchitcherinne, conseiller de l'ambassade « russe, avait passé avec le directeur de *la Nation* un traité par lequel la « rédaction s'engageait à soutenir le gouvernement russe contre la Polo- « gne, moyennant une subvention de 40,000 francs une fois donnés, plus « 10,000 francs par mois. »

Il y a, dans ces quelques lignes, presque autant d'erreurs que de mots. Et quelles erreurs, monsieur ! Elles causeraient, si je ne leur opposais un prompt démenti, un préjudice moral et un préjudice matériel à ceux qui réclament à M. Tchitcherinne le payement de ce qui leur est dû.

Vous invoquez un jugement dont vous ne connaissez ni la date, ni le dispositif. Il n'a pas été rendu le 5 février 1865, mais le 15 janvier 1867. De plus ce jugement établit, non pas que M. Tchitcherinne s'est engagé à payer une subvention quelconque au directeur de *la Nation* (il n'a jamais été question de cela), mais que ce M. Tchitcherinne était lui-même le propriétaire du journal, l'ayant acheté de ses deniers à une société dont M. Morel était le gérant, et que les sommes qu'il versait, il les versait dans sa propre entreprise. Comme rédacteur en chef, je recevais 1,000 francs par mois, j'étais révocable et n'avais aucun droit sur les bénéfices de l'entreprise. Quant aux opinions que je soutenais dans *la Nation*, elles étaient les miennes, et, si étranges qu'elles puissent vous paraître, je revendique le droit de les professer hautement.

Un dernier mot, monsieur. Les créanciers de *la Nation* sont en instance

pour réclamer à M. Tchitcherinne, propriétaire reconnu du journal, le montant d'un passif dont j'ai, comme gérant, la responsabilité. Si M. Tchitcherinne n'était lié, comme vous le prétendez à tort, que par une promesse de subvention, il ne devrait rien à personne. Le malheur des créanciers serait complet, ma ruine irréparable.

Je vous envoie, en même temps que cette lettre, la copie de mon traité avec M. Tchitcherinne et le jugement du tribunal de commerce, rendu à la date du 15 janvier 1867. Vous y verrez la confirmation de mes allégations et la preuve de vos erreurs.

Agréez, monsieur le rédacteur, l'assurance de mes sentiments distingués,

LÉONCE DUPONT,
ancien rédacteur en chef de *la Nation*.

Paris, 1er février 1868.

Cette lettre, loin de détruire le fond de nos allégations, en est la confirmation complète.

Qu'avons-nous dit? Que *la Nation* était un journal russe, *soutenant à Paris le gouvernement russe contre la Pologne*. Or, M. Dupont ne le nie pas, et il ne pouvait pas le nier, car l'article 4 de son traité avec M. Tchitcherinne, produit devant le tribunal de commerce de la Seine, est ainsi conçu : « M. Léonce Dupont s'engage, *en ce qui touche la question polonaise, à recevoir les communications de M. Tchitcherinne relatives à cette question*, et en général à ce qui peut intéresser la politique russe. »

L'article 5 ajoute : « M. Léonce Dupont reçoit à titre d'appointements, comme rédacteur en chef, la somme de 12,000 francs par an. »

Est-ce assez formel? Et avons-nous commis une erreur en avançant que les écrivains de *la Nation* étaient payés par la Russie pour soutenir la politique moscovite contre la malheureuse Pologne?

Mais, objecte notre contradicteur, le journal ne m'appartenait pas, il était la propriété de M. Tchitcherinne, et je n'en étais que le rédacteur discipliné !

Soit ! Nous n'avons pas à faire ressortir ce que cette situation a de contraire à toutes les idées reçues, et M. Dupont lui-même reconnaît qu'elle peut paraître *étrange*. Mais ce qui reste, ce qui est avoué, c'est que des écrivains français, dans un journal en apparence français, étaient en réalité à la solde du gouvernement russe, avaient pris *l'engagement d'accueillir toutes les communications russes* au sujet de la Pologne et recevaient de l'argent russe pour faire ce métier.

Nous laissons à la conscience publique le soin de prononcer.

Le gérant, CH. DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

DU TOME SOIXANTE-TREIZIÈME

(TRENTE-SEPTIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE [1])

NOTA.— Les noms en capitales grasses sont ceux des collaborateurs du Recueil dont les travaux ont paru dans ce volume ; les autres, ceux des auteurs ou des objets dont il est question dans les articles.

ABRÉVIATIONS : — C. R., compte rendu ; — Art., article.

---

[1] ette table et la suivante doivent se joindre au numéro de mars 1868.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DU TOME SOIXANTE-TREIZIÈME.

TABLE

DU TOME TRENTE-SEPTIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE

(SOIXANTE-TREIZIÈME DE LA COLLECTION.)

JANVIER 1868.

FÉVRIER.

MARS.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.